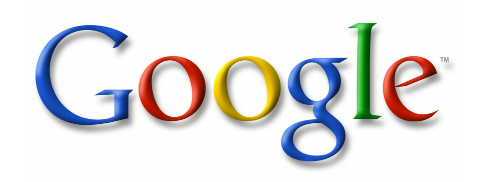
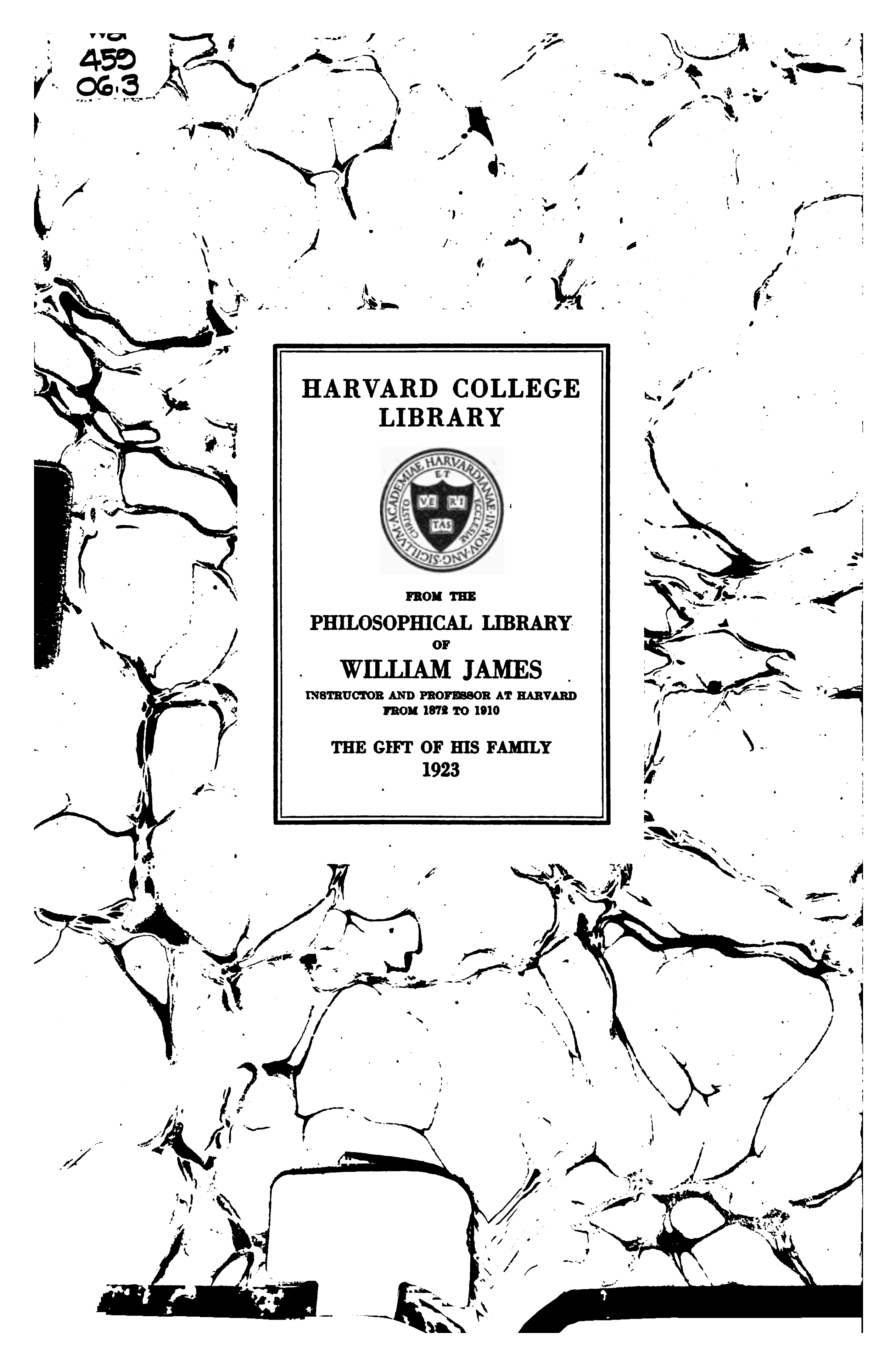




WG
459
06.3
HARVARD COLLEGE
LIBRARY
FROM THE
PHILOSOPHICAL LIBRARY
OF
WILLIAM JAMES
INSTRUCTOR AND PROFESSOR AT HARVARD
FROM 1872 TO 1910
THE GIFT OF HIS FAMILY
1923



LE

RÔLE DE LA GUERRE

LE RÔLE
de
LA GUERRE

ÉTUDE DE SOCIOLOGIE GÉNÉRALE

PAR

JEAN LAGORGETTE

DOCTEUR EN DROIT

AVOCAT A LA COUR D'APPEL

PRÉFACE DE M. ANATOLE LEROY-BEAULIEU

MEMBRE DE L'INSTITUT

DIRECTEUR DE L'ÉCOLE DES SCIENCES POLITIQUES



PARIS

V. GIARD & E. BRIÈRE

Libraires-Éditeurs

16, RUE SOUFFLOT, 16

1906

PRÉFACE

Paris, le 28 mai 1906.

Monsieur,

Vous me demandez l'autorisation de joindre, comme préface, à votre substantielle étude sur le Rôle de la Guerre, *quelques pages sur* L'Antimilitarisme, le Christianisme et le Pacifisme, *que je viens de donner à la* Revue des Revues (*15 mars*). *Quoique, sur quelques points qui ne sont pas sans importance, vos vues et les miennes me semblent différer, je ne veux pas répondre par un refus à la demande d'un ancien élève faisant appel à un de ses vieux maîtres.*

Votre livre traite une des grandes questions du siècle nouveau, devant lequel se dressent tant de problèmes angoissants. Il le fait avec une maturité, une conscience et un savoir auxquels je dois rendre hommage. Vos conclusions, sont celles d'un patriote éclairé, désireux d'ouvrir la voie au rapprochement des peuples et aux fédérations de l'avenir sans compromettre les intérêts nationaux et la légitime indépendance des peuples contemporains.

Je souhaite que votre livre soit lu et que votre voix soit entendue. La cause de la paix et de l'entente entre les nations n'aurait qu'à y gagner, sans que la sécurité de la France eût rien à en redouter.

Veuillez me croire votre cordialement dévoué.

Anatole LEROY-BEAULIEU.

A l'heure où la France et l'Europe se demandent encore si une volonté souveraine, peut-être incertaine de ses desseins, ne leur imposera pas la guerre au printemps prochain, des antimilitaristes impénitents s'obstinent à prêcher au pays le désarmement et aux soldats la désertion[1]. Qu'ils cèdent, comme la plupart des meneurs, à une sorte de cabotinisme malsain, ou qu'avec l'ignorant troupeau des disciples de l'hervéisme, ils soient entraînés par un fanatisme ingénu, — car, ainsi que toute religion naissante,

1. L'article de notre éminent collaborateur touche à plusieurs sujets d'une importance capitale. Nous avons déjà eu l'occasion de dire ici même comment nous comprenons le pacifisme, surtout lorsque celui d'un grand pays comme la France

celle de la paix a déjà ses fanatiques, — il faut qu'ils ferment les yeux pour ne pas voir que, au lieu de servir la cause de la paix, ils sont en train de la discréditer, sinon de la déshonorer. Les apôtres du « pacifisme » ne partagent pas tous cet aveuglement. Beaucoup sentent, parmi eux, quoique tous, peut-être, n'osent pas le dire assez haut, que s'ils ne veulent pas laisser compromettre la cause de la paix et de l'arbitrage, il est nécessaire de la séparer sans équivoque de la coupable propagande de l'antimilitarisme.

Une jeune revue qui porte un beau nom : *La Paix par le Droit*, — un nom que, pour ma part, je prendrais volontiers comme devise, — vient d'ouvrir une enquête sur la paix et sur la guerre, sur les espérances du « pacifisme », sur ce qu'il peut attendre du mouvement des esprits ou des intérêts matériels, de la religion ou de la libre pensée, du socialisme et de l'antimilitarisme. A ces questions si vastes, je voudrais ébaucher ici une brève réponse : elles sont de celles qui ont le droit de s'imposer à notre raison. Si simples ou si claires qu'elles puissent apparaître aux esprits que ne troublent point les sophismes de l'antipatriotisme, nous aurions tort de les écarter d'une main dédaigneuse. Pour une grande partie de nos contemporains, on pourrait dire pour la démocratie européenne tout entière, la paix entre les nations est devenue un idéal que le XIXe siècle a transmis au XXe. Cet idéal, nouveau et ancien à la fois, il importe, tout comme l'idéal social dont se sont éprises les jeunes générations, de ne pas le laisser accaparer par les partis extrêmes, par les utopistes de l'antimilitarisme ou par les sectaires de l'antipatriotisme. Au lieu de répudier ou de railler ces as-

se trouve paralysé par des visées malveillantes d'un voisin inquiet. Nous nous trouvons donc, sous ce rapport, en complète communion d'idées avec M. Anatole Leroy-Beaulieu. Il n'en est pas de même en ce qui concerne ses considérations relatives aux rapports existant entre le christianisme et la paix. Elles nous paraissent, hélas ! trop optimistes, car les pays qui ont passé et passent pour les plus pieux et les plus chrétiens n'ont point brillé jusqu'ici par leur amour de la paix. Mais la thèse soulevée par le distingué auteur de *L'Empire des tsars* mérite d'être discutée et méditée, et c'est à ce titre que nos lecteurs y prendront certainement un grand intérêt.

(*Note de la Rédaction de la* REVUE DES REVUES.)

En souscrivant aux appréciations de la Revue, *nous tenons à dire expressément que, à l'inverse, l'hommage rendu par le vénéré maître de la science politique à notre long et encore trop hâtif labeur, à notre effort sincère vers l'impartialité, n'implique pas une adhésion complète à toutes nos conceptions sociologiques, pourtant également éloignées des sophismes des apologies guerrières et des sottises de l'antipatriotisme. Il serait sans exemple que les idées de deux personnes fussent conformes de tous points. Toutefois, bien qu'écrite en vue d'esquisser l'orientation générale des sociétés et non spécialement de dicter des solutions pratiques à la politique du temps présent, notre étude affirme hautement la légitimité de la défense et de précautions dont les abus seuls sont blâmables ; elle fait ressortir aussi la nécessité, pour l'arrêt des armements, d'être collectifs, simultané, et non unilatéral, de suivre et non pas de précéder la diminution du risque de guerre : sur toutes ces questions, nous croyons ne pas être téméraire en nous disant pleinement d'accord avec M. A. Leroy-Beaulieu. Sur d'autres points, ses solutions balancent, complètent ou corrigent ce que les nôtres pourraient avoir de trop abstrait et de trop absolu.*

(NOTE DE L'AUTEUR.)

pirations vers la paix internationale, au lieu de nier ce qu'elles ont de noble et de généreux, pour n'y voir que des sentiments bas et que des craintes viles, notre devoir est de démêler ce qu'elles peuvent avoir de pratique et de réalisable pour le séparer de ce qu'elles ont de chimérique ou de prématuré et, par suite, de périlleux pour le pays et pour la paix même de l'Europe.

Je suis, je n'ai pas à m'en cacher, de ceux qui regardent la guerre comme un mal, dont l'humanité a le droit et dont elle a le devoir de chercher à s'affranchir. A ce titre, je me réjouis de ce que le nombre et la durée des guerres vont en diminuant dans le monde. Le fait me paraît certain, bien que le progrès ne soit pas aussi grand que nos aînés l'avaient espéré. Si nous prenons le XIXe siècle, depuis 1815, nous trouvons que les guerres y ont été incomparablement plus rares et plus courtes que durant tous les siècles précédents.

Par malheur, ce progrès, difficile à contester, ne saurait nous rassurer ni pour le présent, ni pour l'avenir prochain. Si nous appliquons à ce triste phénomène de la guerre la seule méthode scientifique, la seule qui convienne à l'étude des faits sociaux, la méthode d'observation, force nous est de constater que, si les guerres deviennent moins fréquentes, elles tendent à devenir plus terribles par le nombre des combattants, par l'énormité des masses qui s'y entre-choquent, en même temps que plus désastreuse et plus ruineuse, pour les vaincus, devient la défaite.

La grandeur, la richesse, l'indépendance d'un peuple, à tout le moins l'intégrité de son territoire national, peuvent dépendre d'une bataille, par suite de la valeur de son armée, de l'efficacité de son armement. C'est là un fait que trop de « pacifistes » semblent perdre de vue. En outre, si l'on observe les conditions politiques et militaires de l'Europe moderne, l'on est contraint de reconnaître que, de tous les peuples de l'Europe et peut-être de tous les peuples du monde, le plus menacé par sa position géographique et par la configuration de ses frontières, celui que les ambitions et les armements de ses voisins, que leur mode même de gouvernement exposent le plus à ce formidable danger de la guerre, est le peuple français.

Comment l'oublier ? nous sommes, sur le continent, les voisins d'un empire militaire qui ne cesse d'accroître ses armées et ses flottes et ne se lasse point de pousser sur les Vosges ne nouveaux régiments et de nouvelles batteries. Nous sommes, sur mer, les voisins de la première puissance maritime du globe, d'une grande nation, à cette heure notre amie, mais qui, ainsi que nous le montre en un livre récent M. Jacques Bardoux, est sujette aux accès périodiques d'une fièvre de combativité [1]. Comment nous endormir sur le tranquille oreiller de la paix, à côté de ces deux colosses, devenus récemment rivaux, qui peuvent, malgré nous, entrer en conflit, et dont l'un au moins nous a fait entendre qu'en pareille rencontre, on ne to-

1. Jacques Bardoux, *Essai d'une psychologie de l'Angleterre contemporaine* : *Les Crises belliqueuses* (librairie Félix Alcan).

lérera pas que la France reste neutre ? Il y a des heures, en effet, où pour avoir le droit de demeurer en paix, une nation doit être assez forte pour imposer sa neutralité. Voilà ce que des Français ne sauraient cacher à la France du xxe siècle ; ce que les plus pacifiques de nos instituteurs n'ont pas le droit de dissimuler aux enfants de nos écoles.

Bon gré, mal gré, force nous est d'avouer que, en dépit de son amour de la paix et de sa constitution démocratique, la France reste, de toutes les nations de l'Europe, celle à laquelle il est le plus dangereux de prêcher le désarmement. La mutilation de sa frontière, le vaste camp retranché de Metz, menace perpétuelle pour notre capitale, la jalouse rivalité de nos voisins d'Allemagne et d'Angleterre, la pression toujours croissante sur notre population stationnaire d'Etats dont la population et dont les armées grandissent simultanément, en un mot l'ensemble de nos conditions d'existence, si nous voulons, comme c'est notre droit et comme c'est notre devoir, demeurer une nation indépendante et libre, nous obligent à ne rien relâcher, vis-à-vis de l'étranger, de la vigilance qui peut seule garantir la sécurité de notre démocratie.

Les événements récents, le geste hautain de Tanger, les procédés comminatoires de la diplomatie allemande ne suffisent-ils pas à réveiller notre prévoyance, avec nos inquiétudes ? Ou, le danger présent une fois passé, oublierons-nous que le péril d'hier peut se reproduire demain ?

Si, comme nous voulons l'espérer, nous échappons à l'agression d'un voisin dont ni l'attitude ni la politique n'ont pour nous rien de rassurant, ce n'est pas seulement que nous avons su mériter des sympathies au dehors, c'est aussi que nous avons eu la sagesse de conserver une armée qui reste la sauvegarde de notre indépendance.

Il est triste, sans doute, d'en être encore là, à l'aurore du xxe siècle ; mais un peuple qui veut vivre doit savoir subordonner ses rêves aux réalités : une armée nombreuse, bien organisée, une armée qui garde encore l'esprit militaire, demeure, pour la France au moins (mais, en une telle question, pouvons-nous parler autrement que comme Français ?), la meilleure garantie de la paix.

C'est dire que, loin de diminuer, pour nous, les chances de guerre, l'antimilitarisme les augmente et les aggrave. En nous désarmant, en faisant de la France une proie facile pour les junkers prussiens et pour les uhlans du Kaiser germanique, l'antimilitarisme offrirait une prime à la guerre, à l'invasion, au démembrement.

Aussi je ne le considère pas seulement comme une aberration, mais comme un coupable paradoxe, comme une cynique gageure contre le bon sens et contre la sécurité de la patrie ; s'il me faut croire à la sincérité de ses partisans, je n'y puis voir qu'une enfantine et ignorante ineptie. Loin d'être un gage de paix, la propagande antimilitariste m'apparaît, à l'heure présente, comme une menace pour la paix de la France et de l'Europe.

S'il nous est permis de souhaiter que l'Europe et le monde se décident un jour à alléger les charges de la paix armée, nous ne pouvons espérer

y parvenir que par des moyens tout différents, en apprenant aux peuples à se mieux connaître et à se mieux estimer, en développant chez eux le sentiment du droit et de la justice, en fortifiant et non en ruinant l'idée de patrie, si bien que le patriotisme de chacun soit assez conscient et assez éclairé pour comprendre et pour respecter le patriotisme d'autrui.

Si les intérêts, si les facteurs économiques contribuent à rapprocher les peuples et les races, en multipliant entre eux les relations et les liens matériels, ils peuvent parfois les diviser et les irriter les uns contre les autres, témoin, aujourd'hui, le mauvais vouloir réciproque des Allemands et des Anglais. Aussi, est-ce sur les moyens moraux qu'il nous faut surtout compter, si nous voulons travailler, d'une manière efficace, au rapprochement des hommes, des classes, des races, des nations. C'est là, à mes yeux, une même et grande tâche qui s'impose au siècle nouveau et qui, pour moi, a son point de départ, comme sa sanction, dans la grande idée de la fraternité que nous devons au christianisme. Je me défie, je l'avoue, des hommes dont la propagande pacifiste fait appel aux luttes et aux antipathies de classes; car c'est compromettre la paix, en ce qu'elle a de plus sain et de plus noble, que de substituer les haines sociales aux haines nationales et, par suite, la menace des guerres civiles à celle des guerres étrangères.

Entre les facteurs qui doivent travailler à la pacification du monde, parce qu'ils fomentent le véritable esprit de paix, je place en première ligne la religion et le sentiment religieux. Je n'oublie pas que, à des époques déjà lointaines, l'Europe a connu des guerres de religion, — guerres dont souvent la religion était plutôt l'occasion ou le prétexte que la cause; — mais c'est là un fait ancien, que l'Europe contemporaine n'a heureusement aucune chance de voir se renouveler. Si les luttes et les persécutions religieuses n'ont pas encore pris fin, elles ne se font plus à coups de canon. Je constate, au contraire, que la religion noue entre les habitants des divers pays des liens étroits et multiples. Toutes les grandes religions chevauchent par-dessus les frontières des États ; toutes, en ce sens, sont internationales; par là même, elles défendent à leurs adhérents de se cantonner dans un nationalisme exclusif. C'est, personne ne le contestera, le fait du judaïsme, et c'est une des choses que les antisémites ont le plus durement reprochées aux juifs. C'est aussi le fait du protestantisme, et c'était aussi, contre lui, un des griefs « des antiprotestants ». C'est, enfin, surtout, le propre du catholicisme qui, ainsi que l'indique le nom même qu'il préfère se donner, s'adresse simultanément à tous les hommes et à tous les peuples, sans distinction de race ou de couleur. Une des choses qui m'étonneraient le plus, si je n'étais accoutumé aux inconséquences de l'esprit de secte, c'est que ce caractère international de l'Eglise catholique soit de ceux qui lui valent les attaques les plus violentes de la part de nombre d'anticléricaux de tendances internationalistes. Ils oublient qu'elle a eu l'honneur de poursuivre et d'ébaucher, au moyen âge, sous le nom de Chrétienté ou de République chrétienne, cette fédération européenne que le XXe siècle doit chercher à préparer, et qu'il n'est point certain de réaliser.

Ce n'est pas seulement parce qu'elle est internationale ou supranationale que la religion est un des facteurs les plus efficaces du rapprochement entre les peuples, c'est parce qu'elle tend à leur inculquer l'esprit de fraternité et l'esprit de paix. Cela est vrai, notamment, de tous les chrétiens, — catholiques, protestants ou orthodoxes, — qui sont imbus de l'esprit de l'Evangile, si bien que je pourrais m'approprier ce que me disait Léon Tolstoï, l'été dernier, à Yasnaïa Polania : « Voulez-vous répandre l'esprit de paix et préparer le règne de la paix ? répandez partout l'Evangile. » Il se connaît en semences, le vieux laboureur qui a longtemps, de ses mains, conduit la charrue, et voulant moissonner la paix, il sait quelle graine l'on doit jeter aux sillons.

Jusqu'en ses outrances, Tolstoï, le téméraire apôtre du désarmement, est au moins logique. S'il proscrit la guerre, l'armée, le service militaire, c'est qu'il prêche la non-résistance au mal. S'il annonce aux peuples l'avènement prochain d'une ère de paix et d'amour, c'est de l'Evangile, c'est du Sermon sur la Montagne et de la fraternité chrétienne qu'il attend surtout la réalisation de son rêve. En ses impatientes espérances, le grand mystique réaliste ne fait guère que devancer les vœux des chrétiens qui, en leur prière quotidienne, répètent chaque matin au Père céleste : *Adveniat regnum tuum!* Ce règne de Dieu que ne se lassent pas d'invoquer tous les chrétiens fidèles à l'esprit du Christ et de l'Evangile, c'est assurément le règne de la paix dans l'amour et dans la justice. Si tant de soi-disant chrétiens semblent n'en avoir pas conscience, c'est qu'un trop grand nombre s'absorbent dans la pratique des rites sacrés et des vertus privées oubliant que, loin de devoir s'y confiner, la foi chrétienne a aussi une mission sociale, et que cette mission embrasse la paix et la charité, c'est-à-dire l'amour, entre les races et entre les nations, aussi bien qu'entre les individus. Cela est si vrai qu'au sortir de la Cité antique, alors que les disciples du Christ, dédaigneux de la patrie terrestre, ne voulaient songer qu'à la Cité de Dieu, les premiers antimilitaristes ont été des chrétiens de la Rome des Césars.

Ils sont grossièrement infidèles à l'esprit de l'Evangile et de la loi nouvelle, les prétendus chrétiens, — catholiques ou protestants, Français, Anglais ou Allemands, — qui enferment toutes leurs sympathies et toutes leurs aspirations terrestres dans le cercle étroit d'un nationalisme exclusif, comme s'ils étaient le seul peuple élu de Dieu; tous ceux, — s'il en reste encore, qui croient, avec Joseph de Maistre, que le Créateur aime à respirer le parfum du sanglant holocauste des champs de bataille; tous ceux qui, en leur langage ou en leur cœur, méconnaissent le Prince de la Paix pour n'invoquer que le Dieu des armées.

Cette perversion de l'idée chrétienne et du sentiment religieux doit, me semble-t-il, devenir de plus en plus rare; les chrétiens de tout rite, prenant de plus en plus conscience de la fraternité humaine, sentiront mieux que si Dieu est le Père commun, ses enfants sont tous frères.

La meilleure ou plutôt la seule façon d'amener le triomphe de l'esprit de paix, au dehors comme au dedans, entre les individus comme entre les

peuples, c'est, qu'on me pardonne de le répéter, de développer le sentiment de la fraternité et de la solidarité, le sentiment du droit et de la justice ; et pour cela, il faut se garder de faire fi du sentiment religieux et de l'inspiration chrétienne. C'est parce que trop de pacifistes oublient cette vérité que leurs efforts risquent de demeurer longtemps stériles.

Quant aux moyens pratiques d'écarter les causes de conflits ou de résoudre pacifiquement les différends qui peuvent toujours surgir, force nous est de recourir à la diplomatie qui ne mérite pas tout le mal qu'en pense ou qu'en dit le vulgaire, de recourir surtout à l'arbitrage qui reste la grande ressource et le principal espoir des amis de la paix. Il faut travailler à relever l'autorité, et si possible à étendre la compétence de la cour de La Haye ; il faut, comme l'a fait M. J. Dumas en un livre récent [1], chercher quelles peuvent être les sanctions de l'arbitrage. Mais, en nous efforçant d'épargner à la France et à l'Europe les maux de la guerre, gardons-nous de l'illusion de nous croire enfin arrivés au seuil du paradis de la paix perpétuelle. Quand elle ne serait pas une utopie, cette ère de paix universelle qu'entrevoyaient déjà, dans le lointain des âges, les prophètes d'Israël, et que l'Evangile défend aux chrétiens de traiter de chimère ; quand, ainsi que s'en flattent témérairement peut-être tant de nos contemporains, nos fils ou nos petit-fils en devraient bientôt saluer l'aurore, trop de signes de l'Orient et de l'Occident nous avertissent que l'heure n'en est pas encore venue.

Ne se tromperait-on, sur cette heure tant désirée, que d'un siècle, ou même que d'une ou deux générations, la méprise serait si funeste, les conséquences en seraient si terribles pour la France, pour la liberté des peuples, pour la cause même de la paix, que notre premier devoir est de nous mettre en garde contre les périls d'une pareille erreur. Quand il s'agit de son existence nationale, un pays comme la France n'a pas le droit de se tromper ou d'en courir le risque.

ANATOLE LEROY-BEAULIEU.

1. *Les Sanctions de l'arbitrage international*, par Jacques Dumas (Pedone, Paris).

dit et qu'on a peut-être *peu approfondi* le sujet en général [1]. Cela tient à ce qu'on a considéré un peu trop a priori la guerre comme un mal et fait appel pour la combattre soit au sentiment, à la compassion altruiste, soit à l'intérêt, à l'économie politique. Les faciles déclamations, les tirades sonores peu nourries d'idées ont sans peine convaincu un public féminin ou populaire. L'égoïsme y a joint les esprits timorés, que la guerre effraie, et les mercantiles, dont elle atteint la bourse et dérange les combinaisons de lucre [2]. On a combattu le service militaire à cause de la gêne qu'il procurait, et l'antimilitarisme actuel, dans sa forme la plus vive, est issu de là. Le pacifisme aurait dû, en s'adressant à l'*esprit scientifique* et non à la pitié ou à l'amour du gain, rallier les personnes qui, par tempérament, par éducation ou par profession, sont guidées par le raisonnement : savants, sociologues, juristes, politiques, diplomates [3].

On a, en fractionnant le problème, mutilé les solutions. Chacun, théologien, moraliste ou économiste, a condamné la guerre au nom de sa discipline; d'autres ont simplement superposé les points de vue. Il eût fallu *prendre le phénomène corps à corps* et poser le problème final : ce mal produit-il au total un plus grand bien, est-il nécessaire, inévitable, a-t-il diminué dans l'ensemble de l'évolution ? La sociologie seule pouvait fondre les vues spéciales en un exposé global et les renouveler en tenant compte des théories récentes : elle ne l'a pas fait d'une manière satisfaisante. Sans se désintéresser du débat, elle n'a apporté à sa solution qu'une contribution presque insignifiante : les études scientifiques embrassant toutes les faces de la question font défaut.

Ce n'est pas tout. Plusieurs pacifistes ont affiché un mépris exagéré des idées de leurs adversaires et même de leurs personnes (*infra* : sur Proudhon). D'autres, fâcheusement présomptueux ou quelque peu naïfs, ont cru qu'une ère nouvelle daterait de leurs écrits, suffisants à leurs yeux pour transformer le monde. Presque tous, par une excessive confiance dans leur cause, ont fait trop bon marché des objections : la question de la paix

1. G. Tarde, qui était pacifique, écrivait pourtant (*L'oppos. univers.*, p. 391) : « Les détracteurs de la guerre ont été en général assez médiocres, ses apologistes souvent éloquents, tandis que la concurrence était combattue plus brillamment qu'elle n'était défendue. »

2. Novicow, *Les luttes*, p. 694 s; F. Bouvet, *La g. et la civil.*, p. 265, 268.

3. Th. Ruyssen, *De la méthode dans la phil. de la paix*, (*Congrès phil.*, *1900*, p. 339 s : méthodes théologique, sentimentale, utilitaire, de fait (évolutionnisme), de droit et de morale (Kantisme...)

leur paraît être une de celles qu'on n'a pas *à discuter* [1]. Ils en parlent comme s'il existait une vérité absolue dont ils auraient le monopole. Il est vrai qu'ils s'adressent à la foule, qui aime les certitudes et exige des jugements simples et sans distinctions. En conséquence les pacifistes, qui font du prosélytisme, ne se demandent pas si la guerre a jamais eu un rôle bienfaisant et si elle ne l'a pas conservé au moins partiellement. La masse étant incapable de lutter pour un idéal lointain et hypothétique, ils lui affirment que la paix universelle et perpétuelle pourra être instaurée à brève échéance ou, pour la suggestionner, que désormais toute guerre est devenue « impossible [2] ». La guerre a répondu comme ce sage de l'antiquité devant lequel on niait le mouvement et qui se mit à marcher : elle a frappé la nation de celui-là même qui prématurément avait proclamé le plus haut sa mort.

Ce dogmatisme intransigeant et cet optimisme basé sur le mépris de la réalité sont à coup sûr inefficaces et peut-être compromettants auprès d'un public cultivé : ils doivent être abandonnés au moins ailleurs que dans les brochures de propagande. On ne doit ni laisser dans l'ombre les rares beaux côtés de la guerre, sous peine de s'exposer à un démenti dont le discrédit rejaillirait sur toute la thèse anti-guerrière, ni méconnaître les difficultés de l'heure présente. A quoi bon batailler contre une chose qu'on dit ne plus exister ? Il faut au contraire affirmer que la guerre est encore *possible matériellement*, mais qu'on peut, en luttant, la détourner, la rendre *impossible psychologiquement et moralement*. C'est encore le meilleur moyen de susciter l'effort et d'éviter les décevantes illusions.

Le phénomène de la guerre soulève, au point de vue sociolo-

1. Th. Ruyssen, *ib.*, débute ainsi : « Que la guerre soit un mal, c'est ce qui ne fait de doute pour personne et nous ne nous attarderons pas à la démonstration de ce truisme. »

2. D'Estournelles de Constant, *La Paix et l'enseign. pac.*, p. 3 : L'Europe divisée, voilà le paradoxe; l'Europe unie, voilà la vérité. — Jean de Bloch (*La g.*, t. VI, p. v; *Impossibilités techniques et écon. d'une g. entre grandes puissances*, t. I, g. de campagne, t. II, g. navale; Fr. Passy, La g. imposs., *J. des Ec.*, nov. 99, p. 242 s; W. Stead, *La g. est-elle devenue imposs.*, p. 1) : les naïfs, les véritables utopistes qui vivent dans le domaine de la fantaisie, sont ceux qui croient à la possibilité future d'une grande guerre... La guerre est devenue une impossibilité et ceux qui s'y préparent sont des visionnaires de la pire espèce, car elle n'est plus possible désormais. — Voulez-vous dire moralement impossible ? — Pas du tout, je parle de questions matérielles, qui peuvent être toisées avec une exactitude presque absolue. Je soutiens que la guerre est devenue impossible en même temps au point de vue militaire, économique et politique. Le développement même pris par son mécanisme en a fait une opération impraticable. Etc...

gique, deux problèmes : *a*) La guerre a-t-elle un rôle? Lequel? Ce rôle est-il bon? Peut-on limiter les effets de la guerre ou la supprimer? C'est-à-dire la paix est-elle désirable et possible? *b*) Quels sont les moyens les mieux adaptés à son établissement? Une critique platonique serait sans doute insuffisante; la détermination et même l'application des remèdes se conçoivent sans danger dès qu'on connaît la nature du mal. Mais la première question vaut toujours la peine d'être posée. Sa solution d'abord, n'est pas évidente : les guerres ont été un phénomène universel et aujourd'hui encore les explosions de passions belliqueuses sont fréquentes. On n'est pas autorisé à condamner à la légère tout le passé de l'humanité comme une erreur et une immoralité ni à refuser de prime abord toute créance aux penseurs illustres qui ont défendu les institutions militaires. En tout cas, la solution n'éclate pas aux yeux de tous, et il faut la mettre à la portée des générations nouvelles. C'est ce que ne font pas, à l'heure actuelle, un grand nombre de pacifiques : partant d'un postulat qu'ils prendraient volontiers pour un axiome, ils négligent la démonstration de leur proposition fondamentale, qui leur paraît évidente par elle-même : la paix est un état préférable à la guerre et réalisable à l'exclusion de cette dernière. Ils font reposer leur édifice sur un terrain insuffisamment sondé ou bien ils ne montrent pas ses fondations lorsqu'elles existent : sa solidité dans le premier cas et, dans le second, la confiance qu'elle inspire s'en trouvent ébranlées, malgré la correction de l'architecture.

En proposant des remèdes contre la guerre, ils ne peuvent prêcher que des convertis. La première question, concernant *son appréciation morale et utilitaire*, a évidemment un caractère primordial, antérieur, préalable ou, pour parler le langage de la procédure, *préjudiciel* : on n'a à statuer sur la seconde qu'autant que la première est définitivement résolue par la négative ou semble telle. A quoi servirait, en effet, de discuter sur les moyens d'établir la paix, si la paix n'était pas désirable ou même possible?

Or les pacifistes ont plus spécialement observé les effets de la guerre et proposé des remèdes; ils ont presque négligé la recherche de ses causes [1], ou s'ils s'y sont livrés, ce fut souvent avec le désir préconçu de montrer qu'elles n'étaient point pro-

1. Comte L. Kamarowsky, *Le trib. intern.*, p. 45.

fondes, nécessaires[1]. Quelques-uns ont proclamé inutile une pareille étude[2].

Les médecins ne se contentent pas de dire d'un mot : les causes de la maladie sont irrationnelles ; ils les fixent en détail avant d'adopter un traitement. *La recherche des causes* n'est pas moins indispensable aux gouvernants, afin qu'ils puissent attaquer le mal dans sa racine[3]. Pour combattre un mal, il faut le connaître, et le connaître c'est déjà à moitié avoir déterminé la médication. La thérapeutique vient en dernier lieu et découle des sciences qui précèdent.

L'occasion se présentera mainte fois de profiter de cette remarque au sujet des causes et des buts de la guerre. De leur gravité, de leur urgence, de leur degré de nécessité ou de légitimité dépendront l'opportunité des modifications, la possibilité et l'efficacité d'un idéal, la probabilité d'une évolution. La mesure de leur inévitabilité fournira la nature et les limites d'action des mesures proposées. Si, par exemple, la guerre apparaissait comme un fait entièrement réfléchi et calculé, les moyens à employer à son égard seraient tout autres et plus simples que si nous y découvrions une part d'impulsivité. Il importe également de déterminer les causes des guerres, non plus en nature, mais pour ainsi dire en étendue : sont-elles dues seulement aux monarques ou à quelques individualités qu'il suffirait de convaincre ou d'écarter ? ou bien, intéressant des millions d'hommes, sont-elles voulues par eux, auquel cas il faudrait tenter, avec de moindres chances de succès complet, l'éducation de nations entières, les élever à la réflexion et les convaincre de ce que la raison condamne toute violence internationale ? Il s'agit surtout de savoir s'il n'y a pas de distinctions à établir là où les besoins de la propagande ne montrent qu'un phénomène toujours semblable à lui-même et s'il ne serait pas plus exact d'apprécier séparément différentes sortes de guerres plutôt qu'un type abstrait et unique.

Les guerres ont-elles les mêmes motifs aux diverses époques comme dans tous les pays et dans toutes les classes de la so-

1. Pradier-Fodéré (*Tr. de dr. intern.*, t. VI, p. 29 s), cite nombre de guerres dues à une cause « factice » telle que les ambitions princières. — H. Dumesnil, *La g.*, p. 119 : la guerre peut être déchaînée par la seule volonté d'une demi-douzaine de personnes qui dirigent les affaires de l'Europe.

2. Marquis Benj. Pandolfi, *La Fédér. et la Paix*, tr. Usigli, p. 66 s : l'interminable catalogue des prétextes de guerre ferait honneur à notre érudition, mais ne serait d'aucune utilité à notre thèse. « La cause a toujours été unique et les prétextes n'ont aucune valeur rationnelle. »

3. Polybe, *Hist. gén.*, tr. Bouchot, l. III, § VI, t. I, p. 182.

ciété? Sont-elles toutes voulues de la même façon et avec la même intensité? Les unes ne s'imposent-elles pas avec plus de fatalité que d'autres?

Les solutions admises sur ce terrain n'intéressent pas que le mouvement pacifique. Elles ont une importance indéniable pour diverses sciences, comme la *morale*, la *sociologie criminelle* et la criminologie. L'histoire, qui doit servir de base, n'a qu'à gagner à l'élaboration d'une philosophie de l'histoire militaire, de même que l'histoire naturelle, base de la philosophie naturelle, doit s'inspirer en retour des conclusions de cette dernière. La *stratégie* et la tactique ne méconnaissent plus, surtout depuis le général von Clausewitz, leur obligation de s'inspirer de la politique, tout en restant des sciences distinctes. L'*économie politique* ne saurait être indifférente à des faits qui intéressent à un si haut point la richesse des nations. La science de la *législation financière* en tirera des maximes touchant le crédit public : selon qu'une guerre sera d'utilité restreinte et passagère ou d'utilité générale et permanente, selon que ses conséquences seront plus ou moins graves, il sera juste et désirable que les dépenses en soient supportées par une ou par plusieurs générations, et couvertes dans une proportion variable par l'impôt et par l'emprunt. C'est une nécessité pour le *droit* de connaître la raison d'être des institutions et par conséquent de tenir compte des conclusions de la sociologie. Le droit national s'en inspirera pour déterminer les principes de l'organisation de l'armée, les modes de recrutement, l'instruction des soldats ou même la limitation des armements. Selon les aptitudes et les tendances, que la guerre nécessite, le droit constitutionnel confiera la déclaration soit au chef de l'État, soit à un corps spécial, soit à une assemblée délibérante, soit au peuple tout entier. Par dessus tout, le droit international, dont le réalisme doit se tempérer par un idéal rationnel, a nécessairement à demander à une conception scientifique de la guerre l'orientation de ses réformes ; il ne peut pas plus se passer d'une notion exacte de la guerre, que le droit constitutionnel ne peut omettre l'origine ou les raisons d'être de l'État. Selon que ce phénomène sera jugé bon ou mauvais, ses effets devront être encouragés ou limités. De ses modalités, on tirera la conduite à tenir par les combattants entre eux, à l'égard des non-combattants et envers les neutres[1]. La guerre est-elle la procédure ou

1. Application par G. de Molinari (*Comment se résoudra la quest. soc.*, p. 295) : selon que la guerre est ou non demeurée inévitable et utile, les neutres sont ou

la sanction du droit des gens ; a-t-elle de justes causes et lesquelles ; ses buts sont-ils atteints ou ont-ils des chances suffisantes de l'être ? La solution de ces questions et, si elle est négative, l'encouragement et la réglementation des substituts de la guerre dépendent évidemment de son fonctionnement.

Nous n'avons point la prétention de résoudre tous ces graves problèmes, la plupart d'actualité : une vie y suffirait à peine ; mais il n'est pas superflu de mettre en relief leur mutuelle dépendance et leur subordination à une conception générale de la guerre et de dégager les grandes lignes des théories émises à leur sujet, en laissant à l'art le soin de faire l'application des conclusions de la science et de fournir les préceptes concrets à suivre dans telles circonstances données.

II

Si les avis diffèrent au sujet de l'opportunité de l'étude de la guerre, l'accord existe plus généralement, malgré les divergences de détail, sur ce qu'est le phénomène lui-même et sur l'importance du rôle qu'il a joué dans l'histoire de l'humanité : ses apologistes voient en elle la « mère de toutes choses » et ses adversaires ne la combattent qu'à raison de l'énormité du mal qu'ils lui attribuent. Les livres d'histoire ne lui font même qu'une trop large place, surtout au point de vue épisodique des dates, des récits de batailles et des faits individuels. Mais, de ce qu'on a quelque idée de la nature d'une chose[1] et de son importance, il est loin de s'ensuivre qu'on connaisse d'une façon précise les caractères qui permettent de la reconnaître. Faute de cette détermination, on ne s'entend pas, parce qu'on ne parle pas exactement du même objet. Il nous faut aussi, puisque le champ de

non obligés d'en subir les conséquences sans réparation, de s'abstenir de toute mesure préventive et de toute immixtion...

1. Etymologie dans : Ortolan, *Règles intern. et diplom. de la mer*, l. III, c. I, t. II, p. 5 ; Fiore, *Nouv. dr. int.*, 1869, t. II, p. 240 ; Pradier-Fodéré, t. VI, p. 590 ; Calvo, *Dr. int.*, t. IV, p. 15 ; Ferguson, *Manual of int. law*, t. II, p. 253. — D'après Grotius (*De jure belli*, l. I, c. I, § 2) πὸλεμος viendrait de πολὺς, qui désignait le grand nombre, la multitude ; *bellum*, de *duellum*, que Horace et Plaute emploient pour désigner la guerre, comme *bonus* de *duonus*, *bis* de *duis*. — Osiander indique βέλος, javelot ; mais la guerre rappelle plutôt un duel qu'un trait. (Hély, *Le dr. de la g.*, p. 126 ; Ch. de Mougins de Roquefort, *De la solut. jur. des conflits*, p. 64). — Un cri poussé pour faire peur à l'ennemi a peut-être donné naissance au guttural *werra*, *wehr*, d'où *gewehr*, armes, *wirrung*, embrouillement ; en anglais *war* ; en bas latin, *guerra*, transmis à l'espagnol, à l'italien... — Autres hypothèses, références : Jung, *La g.*, p. 26 s.

nos investigations n'embrasse pas toutes les variétés de luttes entre groupements humains[1], restreindre le sens du mot : guerre[2].

Une définition s'impose. Quels sont les **caractères spécifiques** de la guerre ainsi entendue ?

Pour donner au sujet toute son étendue, nous devrons tenir compte des considérations suivantes. D'une part, étant donné qu'il s'agit de définir ce qui est et non d'apprécier ce qui devrait être, nous envisagerons la guerre comme un fait : nous ne retiendrons pas les définitions qui introduisent ici l'idée de la légitimité ou d'illégitimité, qui trouvera ailleurs sa place[3]. Non seulement il y a guerre en l'absence d'une juste prétention, mais il n'est même pas besoin que les hostilités aient été ouvertes régulièrement par une déclaration ou qu'on respecte certaines règles, ni qu'il y ait un litige pendant, un différend à vider, ou a fortiori une question de droit public. On ne voit pas pourquoi si des États en venaient à se battre à propos d'une question de droit privé leur situation cesserait d'être une guerre. Pour créer cet état, il faut, de toute nécessité, — mais cela suffit — sinon des volontés formelles et réfléchies, qu'on ne rencontre pas à tous les degrés de culture, du moins des *désirs antagoniques*, en l'absence desquels le conflit n'est pas concevable. Mais il importe peu qu'ils soient relatifs à un droit, à un intérêt public ou particulier ou à un fait quelconque.

On n'a pas à tenir compte non plus (dans une définition) de ce qu'il s'agit d'Etats, de fractions d'Etat, de partis constitués politiquement et réunis sous une autorité souveraine, de forces publiques organisées, d'armées ou même de combattants réguliers. La notion de guerre, pour s'appliquer à tous les temps et à tous les pays, doit être beaucoup plus large : elle doit embrasser, dans les temps primitifs et chez les sauvages, les rencontres des petites hordes, et aujourd'hui encore, celle des « irréguliers ». Ce qui est intéressant au point de vue sociologique, c'est bien plutôt le *caractère collectif* que le caractère étatique ou politique.

1. Proudhon (*La g. et la paix*, t. I, p. 27) pense qu'aucun lecteur n'a besoin qu'on lui dise ce qu'est, physiquement ou empiriquement parlant, la guerre. « Tous en possèdent une idée quelconque : les uns pour en avoir été témoins, d'autres pour en avoir lu mainte relation, bon nombre pour l'avoir faite. »

2. Cf. Novicow, *Les luttes entre sociétés humaines*, 1893.

3. Pradier-Fodéré, t. VI, p. 507 : l'idée de justice ne doit pas être un élément de la *définition* de la guerre.

L'application de ce seul critérium quantitatif enlèvera nécessairement quelque netteté aux limites, mais celles-ci gagneront en exactitude ce qu'elles perdront en précision. Où commence la guerre et où finit-elle ? A partir de quel point n'y a-t-il plus meurtre, rixe, brigandage ? Pour qu'un conflit cesse d'être individuel et devienne collectif, de même pour faire un tas de blé, suffit-il d'ajouter à une unité une autre unité, ou deux ou dix ? La limite se trouve-t-elle au delà de mille, de dix mille ? Tout dépend des circonstances, de l'appréciation forcément arbitraire. Cette imprécision montre combien il est facile de rapprocher la guerre et le crime individuel, puisqu'il existe entre eux toute une série de formes transitoires[1]. Dans les grandes lignes on peut admettre ces correspondances : la lutte se traduit à l'intérieur par le phagocytisme ; entre individus vivants, par de nombreuses formes de « struggle for life », telles que les concurrences commerciales, les concours, les compétitions politiques, les crimes ; entre collectivités d'êtres vivants, par diverses concurrences et principalement par la guerre.

C. Letourneau[2] admet avec raison que ces groupes peuvent être indifféremment composés d'hommes ou d'animaux, pourvu qu'ils appartiennent *à la même espèce*, et il distingue par là la guerre de la chasse, forme de la concurrence vitale entre espèces diverses. Mais il importe peu, au point de vue de la définition, (en sociologie et non en droit international) que les combattants appartiennent ou non à la même nation. Ce sera donc, à nos yeux, une condition de recevabilité pour toute définition de ne pas mentionner la souveraineté des parties et de pouvoir englober les guerres civiles et privées[3].

Le même sociologue exige, pour qu'il y ait guerre, « une lutte sauvage, pour la vie ou pour la mort ». Il exagère. Les luttes des condottieri où l'on cherchait moins à tuer qu'à faire des prisonniers étaient pourtant de véritables guerres. Pour distinguer ces dernières des joutes armées ou des « manœuvres », il suffit du caractère de *violence* réelle. Ici aussi le critérium est assez vague, mais il ne peut en être autrement. Où s'arrête la violence ? Il ne suffit certes pas d'une violence mo-

1. Pradier-Fodéré, t. VI, p. 543 : avec les flibustiers, les pirates, il n'y a pas guerre, mais seulement apparence de guerre.
2. *La guerre dans les diverses races*, p. 528.
3. Calvo, t. IV, p. 16, rejette pour cette raison, de nombreuses définitions. — Pradier-Fodéré, t. VI, p. 545 assimile dans certains cas, les guerres civiles aux guerres internationales.

rale de langage et d'arguments (qui n'est pas exclue de la guerre, mais ne la constitue pas); il faut des violences *physiques*, des voies de fait, il n'est pas nécessaire qu'elles aient lieu à l'aide d'armes. Si elles ne présentaient pas un certain caractère de *durée* et de réitération, il s'agirait de simples « démonstrations » et c'est pourquoi nous préfèrerons le mot état au mot acte.

Eliminant les **définitions** [1] qui, pour être parfaitement admissibles aux points de vue juridique ou stratégique, ne pèchent pas moins contre une ou plusieurs de ces exigences, nous nous attacherons seulement à celle qui voit dans la guerre *l'état de luttes violentes issu, entre deux ou plusieurs groupements d'êtres appartenant à la même espèce, du conflit de leurs désirs ou de leurs volontés.*

Sous quels rapports et de quelle façon envisagerons-nous le phénomène ainsi caractérisé? Où et quand l'étudierons-nous? Pour en acquérir une idée complète et suffisamment large, no-

1. Quelques-unes sont rapportées ou citées par Twiss, Martens, Pradier (t. VI, p. 502), Calvo (t. IV, p. 15). Nous en avons collectionné plus de 150 dans des ouvrages juridiques, politiques, sociologiques ou militaires. Plusieurs sont fantaisistes ou très spéciales (Woolsey, Schmalz, Funck-Brentano et Sorel, A. de Heysman). La plupart sont trop étroites; elles exigent: une lutte entre hommes (Martens), internationale, entre Etats indépendants (Bynkershoëk, Twiss, Geffcken, Bluntschli, Pradier, Ch. Dupuis, Projet russe de codif.), ou partis organisés politiquement (Kamarowsky), ou communautés prétendant à des droits de souveraineté (Dudley-Field), ou armes publiques, armées (Gentilis, Fiore); l'absence de supérieur commun (Massé, Morin, Phillimore) ou l'impossibilité de jugement pacifique (Geffcken, Calvo); un but militaire à atteindre (Montecuculli : la victoire; Clausewitz, Geffcken : la destruction; Pinheiro-Ferreira, général Bardin: la paralysie des forces ennemies); un but psychologique (von Rustow : préméditation et méthode ; Clausewitz, Marselli, Wiskemann, Dupuis, Boutroux: contrainte de la volonté, imposition de prétentions ; de Monglave, Derrécagaix : voie de contrainte), un but politique, de droit public (Rüstow, Bluntschli, Kamarowsky) ; une contestation, une querelle à vider (W. Butte, Phillimore, Geffcken, Pradier); une lutte juste, une revendication du droit, du dû (Gentilis, Bynkershoëk, Pufendorf, Vattel, Twiss, Fiorilli, Phillimore, Bluntschli, Fiore, Calvo); une lutte ouverte (Projet russe, Fiore); toutes les violences ou indéterminées, ou toutes les forces (Klüber, Heffter, Martens, Ortolan, Geffcken); une lutte meurtrière (Garaude, Letourneau), à main armée ou par les armes (Massé, Morin, Bluntschli, Kamarowsky, Dudley, Pradier), continue, permanente (Martens, Pradier), alternative, tour à tour (Pufendorf, Twiss, Calvo), anormale (Calvo) — Peu sont trop larges : plusieurs se contentent du mot vague : force. Grotius (*De jure belli*, l. I, c. I, § 2) faute de spécifier le caractère collectif, donne une définition qui selon le reproche de Felden, conviendrait aussi bien aux combats de gladiateurs. Villiaumé (*L'esprit de la g.*, p. 1) y ajoute : peuples ou factions. — Von Boguslawski, (*Der Krieg*, p. 13) donne une définition presque acceptable : le combat (?) mené par un groupement déterminé d'hommes, tribu, nation, peuple, Etat contre un groupement pareil ou similaire.

tre examen devra porter sur le côté dynamique comme sur le côté statique, sur la Genèse, le développement, l'état actuel et même futur, *dans tous les temps et chez tous les peuples*, et non pas seulement à l'époque moderne et dans la « civitas gentium », étude à laquelle se borne le juriste, attentif aux seules relations d'ordre juridique entre Etats constitués. Que la guerre soit restée partout et toujours semblable à elle-même ou bien qu'elle ait évolué, une étude embrassant l'ensemble du phénomène n'en sera pas moins indispensable, comme offrant seule le moyen de nous convaincre de son uniformité, ou de suivre ses modifications et d'en déterminer le sens à travers les âges. Si, par exemple, les guerres modernes, notamment depuis la Révolution, ont un caractère distinct, ce sera le seul procédé concevable pour les « situer » dans l'évolution.

On a abandonné le préjugé cher à l'école économique classique, qui lui faisait considérer le passé comme semblable au présent. Raisonner sur le type abstrait d'un « *homo œconomicus* » qui n'existe nulle part, établir des lois uniformes, absolues pour tous les temps, tous les pays, tous les degrés de culture, serait bâtir sur le vide : il sied donc d'examiner ce qui sépare la guerre actuelle de la guerre primitive. Si, par contre, la distance est, par certains côtés de la guerre, peu considérable entre les nations dites civilisées et celles qui ne le sont pas, s'il y a, à ce point de vue, « des individus et des groupes, mais non des nations civilisés », l'observation des deux stades permettra de constater par où ils se rapprochent. On ne saurait induire du présent au passé ou réciproquement, de la nuisance actuelle des guerres à leur nuisance originaire, ni de leur bienfaisance ancienne à leur bienfaisance contemporaine : si le sujet était limité aux guerres de la France ou à celles du XIXe siècle, on serait en droit de suspecter des conclusions qui porteraient sur une seule catégorie de faits, spéciale, exceptionnelle et peut-être défavorable. Les jugements portés auront une valeur, emporteront une certitude d'autant plus grandes que la base d'appréciation sera plus ample.

Un programme aussi vaste ne saurait être rempli que par une étude *générale et abstraite*. Aussi ne ferons-nous pas un livre d'histoire de la guerre « in concreto », chez chaque peuple, ou bien dans ses rapports avec la politique générale de tel Etat [1] et avec

1. Bonne étude de sociologie descriptive au point de vue historique et ethnographique : C. Letourneau, *La g. dans les diverses races humaines*. Sur les consé-

la succession des groupes de civilisation et le déroulement des faits historiques. Comme nous ne pouvons nous appesantir sur les différences de détail des guerres, ni sur la recherche des causes particulières à chacune d'elles ou des péripéties de leurs opérations, nous établirons des *types* de guerre et par suite nous suivrons un ordre plus logique que rigoureusement chronologique : procédé artificiel en apparence, et pourtant naturel, car le classement par l'analogie des caractères intéresse davantage le sociologue qui cherche à apprécier la valeur des guerres, leur moralité et leur opportunité, que le rapprochement de leurs dates et de leurs lieux, qui est du ressort de l'historien et de l'ethnographe.

Ce caractère abstrait de notre étude n'enlèvera rien d'ailleurs à sa nature *positive*, à condition que les caractères généraux attribués aux guerres soient réels et non imaginaires ou aprioriques. Toute science abstrait et analyse : dans l'évolution concrète, telle qu'elle a eu lieu en fait, nous séparerons ce qui a rapport à la guerre et, ayant ainsi isolé un facteur de l'histoire, nous disséquerons chacun de ses éléments, mais sans procéder ensuite à la reconstitution du phénomène [1]. Les points de vue seront simplement systématisés et les vues coordonnées et groupées autour d'idées fondamentales.

1° Leur connexité nous amènera à envisager successivement *tous les points de vue* du problème. Cela nous permettra de prononcer contre le phénomène lui-même une condamnation ou une approbation d'ensemble, que n'ont pas le droit de prononcer l'économiste, le moraliste, l'esthéticien, puisqu'ils s'en tiennent chacun à des vues spéciales : chiffres, considérations éthiques ou esthétiques...

2° Pour chaque point de vue et pour l'ensemble, l'impartialité nous fera un devoir de réunir *le pour et le contre*, sans toutefois exagérer et rappeler par le mode d'exposition l'amusant chapitre de Rabelais où Pantagruel répond à Panurge, qui lui énumère les avantages et les inconvénients du mariage, tan-

quences des guerres dans tel pays et la formation des territoires nationaux : E. Lavisse, *Vue générale de l'hist. pol. de l'Eur.* ; Himly, *Hist. gén. de l'Eur. par la géogr. pol.* — Sur la philosophie historique du métier des armes, les fonctions de l'armée : *L'Armée à travers les âges*, Conférences par E. Lavisse, Guiraud...

1. Cette opération constituerait une synthèse. Le synthétique concrétise et considère simultanément les points de vue, l'analytique les sépare et abstrait (Aug. Comte, *Cours de phil. posit.*, t. V, p. 15). Notre exposé, condensation abstraite du résultat d'études concrètes, sera essentiellement analytique.

tôt : « Mariez-vous donc, » tantôt : « Point donc ne vous mariez. » Il nous faudra prendre position et formuler à notre tour notre idéal.

3° Pour chaque thèse, militariste ou pacifique, l'insuffisance des observations directes et personnelles, inévitable dans toutes les études de sociologie générale, nous forcera de rassembler *les témoignages et les vues éparses* dans les œuvres des spécialistes. Les opinions des auteurs ont d'ailleurs dans le droit international une grande importance en l'absence de législation positive, et leur suffrage ajoutera à notre voix l'autorité qui lui manque, dans le procès intenté à la guerre. La difficulté ou l'inutilité de puiser aux sources (documents officiels, archives...) nous fera utiliser des ouvrages de seconde main, et nous ne négligerons même pas les sources modestes d'information, brochures, revues, journaux, qui éclairent sur la propagande et les idées répandues dans le grand public, sur le mouvement pacifique et l'organisation des sociétés.

Quel sera donc l'idée directrice, le pivot autour duquel seront groupés faits et théories? Ce sera un concept qui intéresse au premier chef le sociologue : celui de **fonction**, qui comprend ceux de but et d'adaptation.

Qu'est-ce donc à proprement parler qu'une fonction?

D'un passage assez embrouillé de Claude Bernard [1] on peut tirer la définition suivante qui a le tort d'être téléologique et de ne s'appliquer qu'aux métazoaires : l'état qui résulte d'un ensemble d'actes, en tant que l'esprit les conçoit harmoniques, concertés et accomplis en vue d'un résultat préconçu. Durkheim [2] y voit soit un système de mouvements vitaux, abstraction faite de leurs conséquences (fonction de digestion), soit plutôt le rapport de correspondance qui existe entre ces mouvements et quelques besoins de l'organisme (fonction de la digestion). Le mot ne pourrait ainsi s'appliquer qu'aux organismes. Pour en étendre le sens, nous l'entendrons comme *le rapport qui résulte de l'adaptation d'un moyen à une fin* (même inconsciente) *avec une tendance à la répétition* de l'acte par lequel elle se manifeste (l'adaptation pouvant être plus ou moins parfaite et la répétition laisser place pour l'innovation et l'invention.)

Dans ce sens, il s'applique à un organe, à une personne, à une institution. On peut donc légitimement dire que la fonction *de*

1. *Leçons sur les phénomènes de la vie*, p. 370.
2. *De la division du travail social*, p. 50 s.

guerre appartient à telle personne ou à tel corps : la guerre *est* une fonction. Mais peut-on dire aussi qu'elle *a* une fonction, parler de la fonction *de la* guerre?

La guerre n'est pas un organisme, une personne, un corps constitué, c'est un fait. Conçoit-on la fonction d'une fonction, d'un fait, d'une série d'actes, d'un état, comme on conçoit celle d'un organisme, d'une personne, d'un corps constitué? Il existe de nombreux exemples d'un tel emploi du mot[1] et aucune objection rationnelle ne peut être soulevée contre cet usage conventionnel. On comprend donc qu'on l'ait appliqué à la guerre[2], d'autant plus que certains écrivains ont donné à celle-ci sinon la forme du moins le rôle, la fonction que remplirait une personne : entrepreneur, voleur, juge, législateur ou éleveur chargé de sélectionner. Outre cette justification directe, on peut invoquer comme un argument négatif l'absence d'un autre terme convenable : le mot cause est insuffisant; raison d'être, valeur sont imprécis; rôle est plus exact, plus généralement compris, mais un peu vague; mission, de même que destination ou office (qu'emploie Comte) supposent une volonté réfléchie qui confie ou impose la poursuite d'un dessein, en vue de résultats donnés. « Le mot résultats ou effets (qui échappe à cette critique) n'éveille aucune idée de correspondance. Au contraire rôle ou fonction a le grand avantage d'impliquer cette idée, mais sans rien préjuger sur la question de savoir comment cette correspondance s'est établie, si elle résulte d'une adaptation intentionnelle et préconçue ou d'un ajustement après coup[3]. » L'idée d'adaptation à une fin n'implique pas davantage que cette fin soit réfléchie ou même consciente, et cette absence de l'exigence d'un but préconçu nous permettra de faire rentrer dans notre examen les résultats

1. Nous en avons collectionné près d'un cent, appliqués aux mots : intelligence, mémoire, mort, force, plaisir, esprit religieux, activité militaire, religion, esclavage, fétichisme, droit, propriété, travail, division du travail, morale, justice sociale, crime, peine privée et réparation, etc..., et tirés des meilleurs auteurs : A. Comte, Laveleye, Loria, Véra, Vaccaro, Jhering, Kidd, Halévy, Rignano, Durkheim, J. de Gaultier, Vanni, Chironi, Westlake, Ed. Lambert, Roberty, R. de la Grasserie, G. de Greef, Lombroso, etc...

2. Proudhon, *La g. et la paix*, t. I, p. 121 ; H. Dumesnil, *La g.*, p. 59 ; Gius. Prato, *Teoria della pace perpetua* : funzione sociale ; Fil. Carli, *Il fondam de dovere di abolire la guerra*, p. 32 : f. fisiologica ; R. de la Grasserie, *La funzione sociol. della guerra*, p. 3 s ; Gugl. Ferrero, *Il militarismo*, p. IX. — Quelques auteurs emploient même le mot mission : Thonissen, La g. et la phil. de l'hist., *Acad. roy. de Belg.*, 1860, t. IX, p. 185, 216 (pour désigner « origine, nature, rôle, but, résultat ») ; Fr. Bouvet, *La g. et la civilis.*, p. 8 ; Ch. Potvin, *Le génie de la paix*, p. 9 ; L. Gasparotto, *Il principio di nazionalita*, p. 97 ; J. Lacointa, Introd. à : Kamarowsky, *Le trib. int.*, p. 1 ; Lerminier, *Phil. du droit*, t. I, p. 135.

3. Durkheim, *op. cit.*, p. 50.

qui n'ont pas été des buts, c'est-à-dire en vue desquels les guerres n'ont pas été faites. Nous ferons même une assez large place aux causes non téléologiques et aux effets non représentés par anticipation.

Le mot fonction cadre parfaitement avec notre **programme** et notre plan, ou mieux il les détermine. Il éveille l'idée d'adaptation d'un moyen à une fin. Le moyen, c'est la guerre. Or l'appréciation d'un moyen exige l'appréciation :

1° *Du but*. Quels buts la guerre a-t-elle poursuivis ou poursuit-elle ? Quelles fonctions lui propose-t-on ? Y en a-t-il une ou plusieurs espèces ? Les buts ont-ils évolué ? Sont-ils évitables ? Ne tendent-ils pas, en réalité, à disparaître ? Les désirs, les croyances de chaque adversaire auxquels répondait la guerre ne sont-ils pas moins vitaux, moins incompatibles qu'ils ne le paraissaient subjectivement ?

2° *Du moyen*. Est-il bon, juste, désirable en lui-même ?

3° Du degré d'*adaptation du moyen aux buts*. Sont-ils atteints par lui ? N'entraîne-t-il pas, indépendamment, des résultats mauvais ? Autrement dit, ce moyen est-il adapté, le mieux adapté ? En existe-t-il d'autres, mieux adaptés ? (S'ils n'atteignaient le but avec plus d'avantages, il serait vain, sous prétexte qu'il l'atteint mal, de critiquer le premier, alors indispensable.) Quels sont-ils, ne tendent-ils pas en fait à s'y substituer ? Quels sont les moyens d'y aider ? Qu'a-t-il été fait dans ce sens ?

La guerre est un moyen : mais n'est-elle pas quelquefois un but poursuivi pour lui-même ou pour ses avantages généraux, suffisants à la conseiller en l'absence de motifs spéciaux ou après leur disparition éventuelle ? Quels sont ces résultats non ordinairement visés, mais susceptibles de le devenir ?

Sous ces deux formes, comme moyen ou comme but, peut-on la supprimer ou en limiter les effets ? Quels sont les principes de cette limitation ? Le progrès psychologique et social ne rend-il pas la guerre de moins en moins fatale ? Quel est l'idéal, quels sont les buts les meilleurs de la conduite ? Afin que notre étude ne soit pas dénuée de portée pratique, elle se complètera par l'esquisse de ce qui a été proposé ou tenté et de ce qui pourrait être fait contre la guerre.

L'ordre que nous suivrons sera à la fois chronologique et logique. *Chronologique*, en ce sens que l'histoire humaine sera partagée en stades larges et non hermétiquement clos, d'après l'ordre d'apparition des mobiles de la guerre : causes impulsi-

ves, buts spéciaux, buts généraux. L'étude de la cause et du but précédera naturellement celle du résultat ; la question de la possibilité des limitations ou de la suppression de la guerre, l'admission de ses succédanés se présenteront les dernières dans notre exposé, de même que dans l'histoire elles sont les plus récentes. *Logique* en même temps, car notre division tripartite des actes humains, qui trouve son application dans l'histoire, a sa base dans l'analogie. Il y a en outre une sorte de gradation, entre causes, buts et résultats de la guerre : dans la chaîne des phénomènes, où chacun est à la fois effet, eu égard aux précédents, et cause, eu égard aux suivants, — notre première partie résout le problème de la causalité avant la guerre, en envisageant la guerre comme un effet, la deuxième établit un rapport subjectif entre la guerre, envisagée comme moyen et certaines fins préconçues, la troisième examine la causalité après la guerre, en prenant la guerre comme cause. Il est logique aussi de discuter d'abord les théories qui attribuent quelque fonction à la guerre, qui la disent bonne et nécessaire ; puis celles qui, niant ou négligeant cette fonction comme non rationnelle, conçoivent la guerre, l'une comme inévitable, l'autre comme évitable, — ce qui amène à l'étude des moyens de l'éviter.

Ces grandes lignes de notre plan ne seront peut-être pas irréprochables. Nous nous en consolerons facilement en pensant qu'il n'y a *pas de plans parfaits*, — en aucune science et particulièrement dans les sciences sociales. L'abstraction, les classifications — procédés artificiels d'étude, nécessités par l'infirmité de l'esprit humain — n'ont aucune existence dans les faits : elles « font violence à l'ordre concret de la nature ». Loin d'être séparées par des cloisons étanches et de pouvoir s'isoler, les divisions se pénètrent et doivent se pénétrer. Elles sont toutefois plus ou *moins arbitraires*. Aucun ordre ne s'impose avec une évidente nécessité, et l'embarras est d'autant plus profond que la liberté est plus grande. Un plan pourtant est préférable à un autre. Pour diminuer l'arbitraire dans sa détermination, nous avons tenu compte de l'étroite corrélation qui existe entre la méthode et l'objet d'une part, et le plan d'autre part. Selon la tendance réaliste ou idéaliste, il doit différer ; nous avons donc donné une large place aux procédés concertés en vue de limiter ou de supprimer la guerre, parce que nous estimons que l'affirmation d'un idéal est efficace et compatible avec la science positive. Le plan doit varier aussi selon les disciplines. A l'historien convient l'or-

dre chronologique; au juriste, celui du code fournit des points de repère tout indiqués. Nous avons emprunté à la psychologie et à la sociologie l'idée directrice qui donnera à notre étude son unité supérieure : l'idée de but, d'adaptation et de fonction nous a fourni une ossature à peu près complète et en tout cas assez ample.

Ce cadre n'est-il même pas *trop vaste?* Donner une appréciation d'ensemble de la guerre dans tous les temps et tous les pays serait une tâche telle que, même en excluant les détails et les données historiques de nature à appuyer les affirmations, elle ne pourrait être l'œuvre d'un seul. Mais nous n'avons fait que coordonner, et non pas seulement juxtaposer, les données fournies par d'autres. Nous avons construit un édifice dont les pierres, pour la plupart, ne furent point taillées par nous, ou, pour emprunter la gracieuse image de Montaigne : « J'ai faict icy un amas de fleurs estrangières, n'y ayant mis du mien que ce qui sert à les lier [1] ».

1. La reconnaissance nous fait un devoir d'inscrire en tête de cette étude, outre les noms des écrivains cités plus loin : Aug. Comte, Clausewitz, Nietzsche, Spencer, Tarde, etc..., ceux des personnes qui, soit personnellement, soit par l'enseignement de leurs idées ou l'exemple de leurs actes, nous ont donné des encouragements précieux et des conseils éclairés : Fr. Passy, E. Ducommun, H. La Fontaine, G. Moch, Baronne B. von Suttner, d'Estournelles de Constant, E. Arnaud, R. Worms, H.-A. Moulin, etc...

PARTIE PRÉLIMINAIRE

CHAPITRE I

Coup d'œil sur l'évolution sociale [1].

I. Desiderata d'une classification des actes sociaux et d'une formule de l'évolution sociale. — II. Jeu, travail, sport. — III. Idéalisme social. — IV. Antagonisme et solidarité.

I

Une philosophie de l'histoire des guerres apparaît comme désirable, possible, efficace. Elle suppose une philosophie générale de l'histoire et en particulier une vue d'ensemble de l'évolution des sociétés. Or la sociologie est une science trop récente pour qu'on puisse d'un mot se référer à ses principes. Au delà de quelques points fixés (son unité, son caractère positif, la relativité de ses lois...), l'incertitude commence; la nature même de la société est controversée. Aucune classification des actes sociaux ni aucune loi de l'évolution sociale n'ont acquis la notoriété indiscutable qui s'attache à une science « faite ». A quels **desiderata** doivent-elles donc répondre?

L'exiguité du chantier de matériaux historiques et ethnographiques, sans les rendre impossibles, exige d'elles, afin d'embrasser l'universalité des pays et des temps, qu'elles soient *générales et abstraites* [2], et par conséquent qu'elles s'attachent seulement

1. Nous ne pouvons donner ici les preuves, discussions, controverses ; pour le développement, v. J. Lagorgette, *L'évolution des sociétés et des rapports entre sociétés* (En préparation).

2. Les lois de l'ordre le plus général ont le plus de valeur et dominent les lois spéciales : A. Comte; H. Spencer, *Institutions prof.* p. 497; Tarde, *Etudes de psych.*, p. 20; K. Bücher, *Etudes d'hist. et d'éc. pol.* p. 45. — En généralisant suffisamment,

aux types purs, normaux, aux périodes de plein épanouissement, en négligeant ce qui est détail, accident ou transition. — La plupart des formules proposées de division de l'histoire en grandes époques (par Saint-Simon, Fourier, Hegel, Schelling, Krause, Bunsen, A. Comte, Spencer, Durkheim, Ad. Coste, List, Hildebrand, Schmoller, K. Bücher, Schäffle...) répondent assez bien à ces exigences, mais plusieurs ne présentent pas l'un des autres caractères requis d'une bonne loi d'évolution.

Elles ont subi l'influence d'une idée qu'on abandonne aujourd'hui : celle des changements brusques qui auraient substitué des espèces animales nouvelles, des civilisations rebâties de toutes pièces, à d'autres qui auraient disparu du même coup. De même que les anciennes formes biologiques et économiques, ou que les anciens modes de transports, les faits sociaux d'autrefois subsistent à côté des plus récents, qui se superposent à eux. Tous deux coexistent. Les différents types suivent donc un *ordre d'apparition*, et non de succession, d'exclusion, de substitution, comme l'indiquent quelques formules.

Plusieurs, parmi elles, sont faites en vue d'un certain avenir et pour la justification d'un idéal préconçu : elles sont téléologiques.

La plupart cependant ne pèchent pas contre l'exactitude, mais par insuffisance de compréhension : les unes, « egomorphiques », imaginent tous les temps et tous les pays trop semblables à l'époque actuelle, à leur pays ou à leur propre personne et ne s'appliquent par suite qu'aux catégories restreintes de faits qui s'en rapprochent ; d'autres, concrètes, intentionnellement ou non, reposent sur une ou plusieurs civilisations historiques définies et ne permettent pas de prévoir l'avenir. Presque toutes (celles des économistes, volontairement) n'envisagent qu'un côté de l'activité sociale. Un point de vue assez large pour l'embrasser tout entière ne se trouve que dans ce qui est commun à tous les faits sociaux : le moteur, le *mobile psychologique*, c'est-à-dire en envisageant non les conséquences matérielles postérieures à l'acte, mais le processus interne qui le précède. Le mobile est primordial, il se trouve dans tous les actes sociaux, non comme un « moteur non mu », mais comme un point de convergence par

on peut aboutir à formuler une loi universelle d'évolution. M. Tarde le conteste (*Les lois sociales*, p. 125) : « Il y a non une évolution et une loi d'évolution qui mène l'homme, mais des évolutions diverses et multiples. » Leur diversité empêche-t-elle de découvrir entre elles un caractère commun ?

lequel ils passent tous. C'est au « mental » qu'il faut s'adresser en premier ressort pour trouver l'explication du « social ». Les autres faits (par exemple les faits économiques, que l'école matérialiste historique prend à tort pour base) agissent surtout comme facteurs du mental.

Il convient donc de fixer les *bases psychologiques de la sociologie* et de préciser les *rapports de l'évolution psychique et de l'évolution sociale*. Dans ce but, il faut maintenir dans les sciences sociales la psychologie, qu'on avait tenté d'en expulser [1], et spécialement la psychologie individuelle, puisque les hypothèses métaphysiques et ontologiques basées sur l'existence d'une âme sociale sont bien invraisemblables et que la nature organique de la société est ici indifférente, — ses membres étant, d'après Spencer lui-même, centres de conscience.

L'acte social élémentaire est un acte psychologique, mais tous les actes psychologiques ne sont pas sociaux. Les sociaux se distinguent par *l'action d'un être conscient sur un autre*; ce sont des actes psychologiques ayant des rapports avec des actes ou des états psychologiques d'autres individus, soit qu'ils en subissent l'influence soit qu'ils la leur imposent. Les actes psychologiques les plus intéressants pour la sociologie consistent dans des manifestations des *désirs* et des *croyances* [2], parce que, d'une part, presque tous les phénomènes sociaux se résolvent en eux et que, d'autre part, ils sont communicables (tandis que les sensations ne le sont que par eux) et mesurables. Par dessus tout, c'est le côté actif, désir et volonté, qui doit retenir l'attention du sociologue, de préférence à la sensibilité et à l'intelligence : il nous fournira la base d'une classification et d'une formule d'évolution des actes sociaux extrêmement compréhensives et qui se ramèneront par conséquent à celles des mobiles d'activité.

1. Sans observation psychologique, on ne peut rien comprendre dans la guerre, sauf ses démonstrations matérielles. De même que toute la religion n'est pas dans les cérémonies du culte dans ses signes, la justice dans ses formes ni la parole et l'écriture dans des sons ou des caractères d'alphabet, la guerre n'est pas entière dans les batailles, le mouvement des armées, le chiffre des canons, des combattants ou des morts. (Cf. Proudhon, *La g.* t. I, p. 29).

2. C'est-à-dire, d'une part, une image étant donnée, la tendance à réaliser cette image en sensation, et, d'autre part, « l'adhésion de l'esprit à une idée quelconque ». — A. Comte, *Séparation générale des désirs et des croyances*, 1819.

II

Les actes réfléchis, par hypothèse, attirent notre attention ; nous les remarquons plus que d'autres, mais ce ne sont pas les seuls ni même les plus nombreux. Avant eux, chez l'homme et dans l'humanité, et seuls avant un certain âge, existent des actes *irréfléchis*, instinctifs, la plupart analogues à ceux que nous voyons, chez nous ou chez d'autres, être adaptés consciemment à des fins déterminées, ce qui nous les fait parfois paraître volontaires, alors que tout porte à croire qu'en réalité ils ne le sont pas. Ils ont pour caractéristique d'être **objet direct de désir**, soit que l'activité se dépense pour elle-même, soit que le fait soit recherché pour lui-même ou pour la sensation qu'il procurera et non comme un moyen pour une fin (l'enfant qui joue, l'homme qui se venge...) Ils ne sont précédés que de désir et ne supposent pas l'intervention de l'intelligence, de l'idée.

A un degré supérieur de développement psychique et l'impliquant, apparaissent des actes qui nécessitent chez l'auteur l'intervention d'une croyance, de l'idée d'une cause et d'un effet, d'un moyen et d'une fin. On peut les appeler réfléchis, ou mieux finalisés, **téléologiques**. Le syllogisme téléologique (ou : moral, ou : d'action) qui les précède se distingue du vieux syllogisme en ce que, au lieu de porter sur des affirmations ou négations d'ordre logique dont on néglige de mesurer la valeur, supposée absolue, il a pour majeure un jugement exprimant un désir, pour mineure une croyance, tous deux d'intensité variable, et pour conclusion, de valeur proportionnée, une volonté, si on appelle ainsi le désir médiat qui porte sur un objet recherché non pour lui-même, mais en vue d'un autre objet [1]. En voici le schéma : je désire le but A ; or je crois que le moyen B est adapté à ce but ; donc je veux accomplir l'acte B. Exemple social (Tarde) : je désire les honneurs, j'apprends qu'une bonne occasion s'offre de devenir maire, je dois me saisir de l'écharpe. Ce processus simplifié de l'acte volontaire téléologique est susceptible de variations multiples : chacun des termes peut être la résultante de

1. « Vouloir, dit G. Tarde (à qui l'on doit ce rajeunissement de la théorie du syllogisme), c'est se proposer de faire ce qu'on ne désire pas en général, mais en vue de ce qu'on désire. » Il qualifie parfois (*Logique sociale*, p. 249 ; *Transf. du dr.*, p. 125) la conclusion, non de volonté réelle, mais de devoir, c'est-à-dire désir de désirer. Elle est pourtant objet de volonté, chez l'individu normal et au courant du procédé, si les prémisses sont réelles et s'il n'intervient pas d'autres éléments.

débats, d'opérations intellectuelles complexes; un seul but exiger plusieurs moyens, un moyen servir plusieurs buts; la conclusion d'un syllogisme peut servir de majeure à un autre et former une sorte de sorite; un moyen, être partiellement désiré pour lui-même; un acte primitivement voulu pour lui-même, devenir conçu comme un moyen pour une fin, et réciproquement ; le syllogisme ou la conclusion peuvent se présenter semblablement ou différemment chez plusieurs individus, ou bien l'une des prémisses, désir ou croyance, émaner d'autrui et l'autre de nous-même, etc...

Une variante a une importance telle qu'elle mérite une place à part. A côté des actes réfléchis dont le but est concret, on rencontre des **actes ayant un but** général, ou, pour éviter toute confusion, **générique**, parce qu'on y envisage le fait *in genere*, non principalement dans son individualité et pour lui-même, mais pour le genre auquel il appartient ou, ce qui revient au même, en vue non des effets particuliers à lui seul, mais de ses effets généraux, communs à sa catégorie. Un homme, par exemple, peut faire une promenade, un exercice physique ou intellectuel, non pour aller à *tel* endroit, pour accomplir *tel* exércice, mais pour accomplir *une* promenade, *un* exercice quelconques. Le choix du but concret peut avoir ses raisons, mais par hypothèse, elles ne sont pas déterminantes. La généralité du but est plus ou moins grande selon que les actes ont pour mobile les avantages d'une série plus ou moins limitée d'actions; elle atteint son maximum si la majeure formule le désir, chez un individu, d'accomplir les actions favorables à la conservation et au développement de sa vie. Ces actes semblent se rapprocher des actes impulsifs, parce qu'il leur manque à tous deux un but spécial déterminant, mais ils en diffèrent par leur caractère téléologique; ils ressemblent aux actes impulsifs et aux actes réfléchis à but concret en ce que ces derniers tendent également à réaliser des fins générales, celles de l'individu, mais ils s'en séparent en ce que ces fins ne sont conscientes qu'en eux seuls. Ils ne peuvent donc apparaître qu'assez tard dans l'évolution psychologique, puisqu'ils supposent l'existence de concepts ou idées générales, c'est-à-dire la conception de l'identité générique d'individualités distinctes. Beaucoup d'hommes les ignorent ou ne les pratiquent pas : en l'absence d'une nécessité spéciale d'agir ou après épuisement d'une série de buts spéciaux d'activité, ils croient logique et bon de s'abstenir de toute action : on voit

combien ils se trompent et combien ils se nuisent, faute de saisir qu'il subsiste des mobiles génériques d'activité, tels que l'indispensable exercice non seulement des muscles, mais de chacune des facultés [1].

Nous obtenons ainsi une classification à la fois logique et chronologique du mécanisme des mobiles d'action, les uns impulsifs, les autres réfléchis et à but ou bien concret ou bien générique. Il y correspond une division tripartite des activités envisagées dans leurs manifestations extérieures : *jeu* c'est-à-dire acte désiré pour lui-même, *travail* ou acte accompli en vue d'un but spécial et *sport* [2] ou acte voulu non pour lui-même mais comme membre de la série à laquelle il appartient à raison de ses effets généraux.

III

Bien qu'elle n'ait pas été établie en vue de ce but préconçu, cette formule d'évolution évoque l'idée de **progrès** soit qu'on entende par là le développement, dans chaque espèce, de ses propriétés particulières (ici, la réflexion et la coordination des phénomènes psychiques), soit qu'on s'attache à l'idée de différenciation (au lieu d'une seule forme, à toutes fins, apparaissent trois types différents et de multiples combinaisons), soit enfin qu'on envisage une adaptation croissante : l'acte irréfléchi remplit assez mal sa fonction inconsciente et expose à des conséquences mauvaises, à des réactions nuisibles par suite de son caractère excessif et de son exclusivisme appelant la violence en retour; l'acte réfléchi et, par dessus tout, l'acte sportif ont de plus grandes chances de succès sans inconvénients, puisqu'ils sont combinés en vue d'un but conscient et qu'ils tiennent compte des dangers pour les éviter ou les supprimer. Il y a progrès même lorsque l'ordre inverse se présente et qu'un acte antérieurement dérivé d'un but générique est accompli en vue d'un but spécial ou qu'un de ces derniers devient, par habitude, désiré pour lui-même et exécuté sans conscience d'un but : car, une fois l'adaptation opérée, le calcul qu'elle nécessitait devient

1. L'économie de l'effort doit être non un but en soi, mais un moyen pour reporter sur d'autres buts l'activité économisée dans l'atteignement de quelques-uns.

2. Ces termes, qui désignent d'ordinaire les plus marquantes seules de ces actions, sont étendus à des catégories scientifiques plus larges, afin d'embrasser, à eux trois, la généralité des actions.

inutile et il en résulte une économie d'efforts intellectuels qui peuvent se reporter ailleurs [1].

Le progrès réalisé est surtout *moral*. L'ordre d'apparition de chaque catégorie d'actes correspond à une adaptation croissante des moyens aux fins poursuivies ou à poursuivre, jusqu'aux fins dernières de l'individu, c'est-à-dire que les fonctions des actes s'élèvent et sont mieux remplies. Cet effet résulte d'une double influence : 1° de la diminution d'intensité du *désir*, soit directement (intensité absolue), soit par la venue de désirs concurrents ou contraires (intensité relative), 2° de la diminution d'intensité de la *préférence* accordée à l'acte envisagé dans son individualité, diminution qui résulte soit de la « médiatisation » de la volonté, de l'intervention d'une croyance, soit du caractère générique du but.

Avant de faire la démonstration, il nous faut, appliquant l'idée de *mesurabilité des désirs et des croyances*, donner quelques exemples de dynamométrie des moteurs de l'activité humaine, qui permettront de mieux comprendre notre pensée. — Lorsqu'une action est objet direct de désir, le problème est assez simple en théorie : la préférence dont elle jouit est égale au désir qui porte sur elle, ou plutôt il n'existe que ce désir, qu'il s'agit de mesurer directement. Lorsqu'intervient un syllogisme téléologique, l'intensité de la volonté résultante est fonction (au sens mathématique) des prémisses. Si le désir est puissant, la conclusion peut être très impérieuse. Si la croyance est invétérée, ou tellement forte que le désir du but entraîne immédiatement et irrésistiblement la volonté d'un moyen qu'une traditionnelle association d'idées y rattache, la conclusion aura une intensité presque égale à la majeure. Mais normalement, l'intervention d'une croyance a pour effet de rendre la volonté moindre que le désir ou au plus égale, et la préférence moindre que la volonté ou au plus égale. (Dans $x \times y = z$, y est une fraction $< \frac{100}{100}$; z est donc $< x$. Dans $x \times y' = z'$, y' est $< y$ et > 0 ; la préférence de z sur z', c'est-à-

1. Conséquence pratique : il n'y a pas lieu de supprimer ou de réduire excessivement ou prématurément les deux premiers modes d'activité, qui, le plus souvent répondent à des nécessités et doivent coexister avec la troisième. Il est bon, une fois pour toutes, de réfléchir l'acte initial, point de départ d'une série d'actes semblables qu'on est appelé à accomplir, et, pour les actes instinctifs ou devenus habituels, d'examiner quelle est leur fonction et comment ils la remplissent ; mais ce serait folie de vouloir raisonner tous nos actes : il serait non seulement inutile mais nuisible, par la fatigue et les troubles occasionnés, de les réfléchir et de remonter de but en but depuis les plus particuliers jusqu'aux plus généraux jusqu'à la vie elle-même, qui est leur raison suprême.

dire $z - z'$ est $< z$). On ne croit pas que l'adaptation de tel moyen soit absolue ni complètement exclusive de tout autre moyen ; peut-être même estime-t-on qu'un autre aurait à peu près les mêmes chances de réussite. Dans ce cas, on peut encore vouloir le moyen d'une façon intense, mais en même temps être presque disposé à reporter cette volonté sur un autre. Là éclate l'inégalité d'intensité de la volonté et de la préférence. Elle est encore plus grande dans l'acte « sportif » : on peut vouloir très fortement un acte choisi parmi une série d'actes ayant des effets semblables et presque interchangeables, mais la préférence dont il jouit par rapport aux autres est très minime.

Le contenu et l'intensité réels des désirs et, dans les actes réfléchis, des croyances et des volontés ne sont pas toujours conformes à leur contenu et à leur intensité idéaux. Il faut conformer les désirs aux buts qu'ils doivent poursuivre, au *désirable*, à la *vie* (valeur-vie, dit M. Tarde), les croyances au *croyable*, à la *vérité* (valeur-vérité) et proportionner la volonté et la préférence à ce qui résulte mathématiquement des divers désirs et croyances idéaux ainsi obtenus.

Diverses influences et notamment la survivance des mieux adaptés contribuent à rapprocher sans cesse l'intensité réelle de l'intensité idéale, c'est-à-dire à conformer davantage nos actions à notre intérêt individuel et à l'intérêt social : et c'est là un premier progrès moral.

L'homme primitif éprouve un grand nombre de désirs nuisibles à raison de leur objet, parce qu'il n'en conçoit pas les fins et ne les y adapte pas. En outre, la plupart de ses désirs, utiles ou non, ont une intensité disproportionnée avec l'utilité réelle, objective : ils s'imposent à lui avec trop d'énergie, — soit qu'ils soient intrinsèquement trop forts comme s'il existait une sorte de gâchette par l'action de laquelle toute impression éprouvée rendrait une énergie beaucoup plus grande qu'elle-même, soit qu'ils semblent relativement impérieux à raison de l'absence de contre-mobile, de « moi » puissant. Dans les deux cas, ils ne tiennent pas compte des autres désirs de soi-même ou d'autrui, parce qu'ils sont appréciés comme plus vitaux et plus antagoniques qu'ils ne le sont en réalité : si cette disposition se heurte à une tendance semblable chez autrui, il ne peut guère en jaillir que des violences. Il résulte aussi, chez l'homme primitif, de ses tendances psychiques, un penchant excessif à l'action immédiate (Bagehot) et une impossibilité presque complète, en présence d'une impulsion,

de ne pas la traduire en actes (Jacoby). On sait comment *la sélection* élimine automatiquement les êtres dont les désirs sont nuisibles à eux-mêmes ou à la société et ceux dont les désirs pèchent contre une économie rationnelle, et ne laisse subsister que ceux chez lesquels ils sont moins erronés et mieux proportionnés. Les images s'attirant par leur contraste, le désir d'un acte fait surgir en l'esprit ses inconvénients; l'intelligence, de plus en plus développée grâce aux progrès matériels, fait prévoir des conséquences plus lointaines, plus indirectes, plus hypothétiques dont l'image engendre des inhibitions propres à rendre l'impulsion plus conforme à l'idéal par son contenu et son intensité. En l'absence, chez un homme, de la notion que tel fait est désirable ou haïssable par rapport à sa vie, la sélection met en lui des instincts moraux tels que ceux de devoir et de droit, qui les lui font paraître désirables ou haïssables en soi. Le complexus de tendances, de plus en plus nombreuses et cohérentes et exprimant sans cesse plus exactement la personnalité, qui constitue le moi, assure une plus grande unité et une plus grande rationalité de la conduite. La tendance des perceptions à se transformer en actes devient moins immédiate, jusqu'à permettre l'abstention complète.

L'intervention des croyances dans l'action engendre un progrès encore plus sensible. A mesure que l'intelligence se développe, elles deviennent moins erronées, moins exagérément puissantes par rapport à leurs chances d'être vraies, moins exclusives. Leur seule présence dans les actes réfléchis rend, nous l'avons vu, ceux-ci moins fatals, dans des circonstances données, que s'ils étaient objets directs de désir. Dans ce dernier cas, il n'est pas deux modes de satisfaction; lorsqu'intervient au contraire un syllogisme téléologique, on « préfère » l'objet de la conclusion, dans son individualité, avec une intensité moindre qu'on ne le « veut », parce que généralement il y a plus d'un moyen possible et que la différence entre ceux qu'on conçoit réside seulement dans leur degré d'adaptation; et, même si on n'en imagine qu'un, l'idée de rechercher le mieux adapté suffit à faire concevoir une alternative comme possible et à diminuer la préférence dont jouit celui qu'on adopte. Au cas où l'acte voulu médiatement pour une fin et non désiré en lui-même est mauvais ou mal adapté, il est infiniment plus facile de changer la croyance erronée qu'il ne le serait de modifier un désir; c'est affaire d'intelligence, de démonstration; il suffit, pour le faire abandonner de convaincre, que cet acte, non désiré pour lui-même par hypothèse, est mal adapté à

la fin souhaitée. On voit combien il est absurde de prétendre que les idées sont inefficaces sur les actions : la volonté étant la résultante d'un désir, élément moteur, et d'une opinion, élément directeur, il suffit pour modifier son objectif, de changer la direction, alors même que la force d'impulsion resterait égale. Il est même impossible que la conclusion ne change pas lorsque la mineure varie.

Le défaut d'attachement particulier à tel moyen est encore accru lorsque, à son caractère réfléchi, téléologique, s'ajoute le caractère de *généralité du but*. Si nous désirons un objet choisi à raison de ses propriétés générales parmi toute une catégorie, la croyance en son adaptation ne peut pas, par définition, être très exclusive ni, par conséquent, sa préférence très forte. Le choix de l'acte concret étant presque indifférent, on changera facilement de détermination si un obstacle (tel que le caractère antisocial entraînant une réaction nuisible) est révélé. Plus la généralité du but est grande ou plus la chaîne de syllogismes nécessaire pour parvenir à l'acte concret est longue, plus nombreuses sont les alternatives ouvertes et moins intense la faveur dont jouit l'une d'elles en particulier.

Tous ces développements n'auront pas été inutiles s'ils contribuent à montrer **l'efficacité croissante d'un idéal rationnel,** niée par trop de sociologues à l'heure actuelle, et même la possibilité de l'interchangeabilité objective, de l'indifférence subjective de certains actes, c'est-à-dire une *quasi-liberté*. Une application fera mieux comprendre comment ces actes deviennent en même temps plus socialisés.

IV

Tout processus naturel suppose deux facteurs : 1° coexistence de plus d'un élément, 2° action réciproque de ces éléments les uns sur les autres. Dans le processus sociologique, les éléments coexistants sont des hommes ou bien des groupes humains. Parmi leurs désirs, un grand nombre cherchent leur satisfaction au moyen d'autres hommes ou d'autres groupements, dont chacun s'efforce également d'utiliser son prochain pour l'atteinte de ses propres buts. Cette loi est commune à toutes les espèces de rapports sociaux, mais susceptible d'applications diverses chez chacune d'elles.

Primitivement, le désir d'utilisation du non-moi est *unilatéral*, sans réciprocité : il tend à s'assouvir sans tenir compte de l'existence chez autrui de semblable désir et sans en poursuivre la satisfaction. Il n'y a pas de relation établie entre la satisfaction de notre désir par autrui et celle d'un désir d'autrui par nous. Si ce fait lui est désagréable, si notre désir va à l'encontre du sien, il résistera (à moins qu'il ne se résigne) : il y aura conflit, guerre, **exploitation forcée** et violente de l'un par l'autre : cannibalisme, esclavage, vol... Si, au contraire, il lui est agréable, il y aura acte d'altruisme : aide, présent, par exemple. Le vol, au point de vue psychologique, ressemble au cadeau. Dans toutes ces formes, on s'inspire d'un désir personnel intéressant autrui, mais sans considérer la réciprocité. Aussi n'est-il pas étonnant qu'elles aient seules existé à l'origine [1] : l'esprit humain n'était pas assez élevé pour concevoir l'idée de valeur, comparer deux prestations et comprendre le mécanisme de la réciprocité, et spécialement de l'échange, qui supplée aux vols et perfectionne à certains égards les dons, gratuits ou mutuels.

Les actes avec **réciprocité,** nécessairement, n'apparaissent que plus tard, parce qu'ils supposent la réflexion et la téléologie : on fournit telle prestation comme un moyen pour recevoir telle autre. Il y a utilisation mutuelle et satisfaction réciproque de deux désirs : échange, par exemple. L'industrialisme et la coopération volontaire ne sont que des cas particuliers de cette série, de même que militarisme et coopération forcée sont des expressions trop étroites pour désigner la première série.

Si les satisfactions réciproques qu'on a en vue sont spéciales, concrètes, déterminées, il est naturel qu'on cherche leur égalité. Lorsqu'elles sont générales, indéterminées, hypothétiques, on ne recherche pas une équité parfaite, à peu près inattingible. Il se peut même qu'on accepte volontairement une inégalité patente, considérable, lorsque la contre-prestation ou l'acte d'échange sont non pas seulement utiles mais indispensables et si leur existence importe plus que la quantité (comme cela a lieu dans l'état de société, si bien symbolisé par la fable des membres et de l'estomac , et dans certains actes de mutualisme et de communisme

1. De ce que les actes impulsifs sont unilatéraux, on ne doit pas conclure que les actes unilatéraux ne peuvent être réfléchis : ils peuvent l'être et, quoique rarement, à bon droit, quand ils sont réellement vitaux et exclusifs des désirs d'autrui. Du caractère primitif des actes unilatéraux, on ne peut non plus tirer qu'ils doivent disparaître ni même diminuer d'importance.

déjà existants à l'heure actuelle), ou bien lorsque l'acte accompli par une des parties est considéré par elle en vue moins d'un but concret que de ses effets généraux, c'est-à-dire pratiqué comme un sport.

Nous n'avons pas à rechercher par quelles influences, en dehors de l'apparition des actes téléologiques à but concret ou générique, s'opèrent ces évolutions : les inconvénients de l'exploitation forcée, seule possible à l'origine, éclatent à mesure que des procédés mieux adaptés deviennent possibles et que leurs effets respectifs sont comparés; l'attente de la contre-prestation que détermine spontanément l'acte altruiste finit par en devenir le but, tandis qu'à l'inverse la vengeance, la répression et la réparation occasionnées par les actes commis au détriment d'autrui font également concevoir la nécessité de lui donner une satisfaction en échange de celle qu'il nous procure; l'usage des présents et la punition, sans cesse plus sûre, des vols, engendrent l'échange, etc... Il nous suffira d'indiquer que les progrès de la « socialité » des actes humains résultent des faits, à la fois automatiquement, (surtout par sélection naturelle) et par les efforts systématiques de l'homme. Des duels de désirs, de l'exploitation, de l'extermination même, il résulte, chez un individu et entre individus, une cohérence plus parfaite des buts d'activité, par concession mutuelle ou dérivation des opposés vers une fin supérieure ou élimination des moins aptes ou calcul. De l'antagonisme naît l'harmonie.

Comme c'est l'étendue et le degré de cette harmonie qui fournit le mètre du progrès social [1], le **but idéal des relations humaines** et l'objet de l'art social, de la logique et de la téléologie sociales doivent être de distribuer le désir et la croyance, soit changés de signe (positif ou négatif), soit changés d'intensité, de telle sorte que « la convergence des croyances et des désirs sociaux parvienne à son comble et leur contrariété à son minimum, c'est-à-dire que leur somme algébrique donne la quantité la plus élevée [2]. » La tâche est double : d'une part, réduire

1. Formulé ainsi par Tarde (*Etudes de psych.*, p. 113; *Etudes pénales*, p. 425) : « Un type social, un idéal de société est d'autant plus parfait qu'il harmonise ou est susceptible d'harmoniser mieux et plus intimement un plus grand nombre de croyances et de désirs divers de telle sorte que les consonances d'opinions et d'intérêts l'emportent davantage sur les dissonances. »

1. Id., *Logique*, p. 20. — Cette limite serait atteinte si chacun estimait exactement ce qui lui est dû et ce qu'il doit à autrui et si, de son propre mouvement, il se conformait à cette appréciation : ce serait l'état de paix absolu. — Ch. Renouvier (*Phil. anal.*, t. IV, p. 626) qualifie l'état de paix : vue apriorique. L'observation

les antagonismes subjectifs à ce qui est réellement, objectivement, incompatible et, d'autre part, restreindre les incompatibilités réelles au minimum. Nous nous efforcerons de montrer comment on doit la remplir en ce qui concerne les conflits collectifs appelés guerres.

de l'ensemble de l'évolution humaine en fait pourtant une nécessité économique, logique et morale, un but vers lequel tend la ligne qui résulte des oscillations de part et d'autre. L'idéal, c'est le futur. — Jusqu'à la période mercantile, l'idéal était de nuire à autrui pour s'enrichir de ses dépouilles. Montaigne disait : le prouffict de l'un fait le dommaige de l'autre. Montchrétien (*Traicté de l'Œc. pol.*, rééd., p. 161) : L'un ne perd jamais que l'autre ne gagne. Voltaire (*Dict.*, Œuvres, t. XIV, p. 283) : il est clair qu'un pays ne peut gagner sans que l'autre ne perde. Sully, Hume, Tucker, Quesnay, Say... ont, au contraire, mis en relief l'idée de solidarité des nations. Les aires de solidarité se sont, en fait, étendues constamment. Lorsque l'homme travaillait seul, — si sa machine s'arrêtait, lui seul en souffrait ; s'il travaille pour tous, qui travaillent pour lui, — chacun souffre dès que l'un s'arrête. Les effets de la guerre se répercutent sur des régions de plus en plus vastes.

CHAPITRE I

Evolution et divers mobiles de la guerre.

I. Antiquité et généralité de la guerre. — II. La cause commune des guerres. III. Variations et classifications des mobiles.

I

Lorsqu'on aborde à l'heure actuelle le problème de la guerre, on n'a plus à discuter la légende de l'*âge d'or*, à laquelle l'antiquité et le XVIIIe siècle avaient donné la consistance d'une réalité et dont la science a depuis longtemps fait justice. A peine est-il nécessaire de mentionner les auteurs [1] dont le zèle religieux a renouvelé cette croyance en une période édénique : l'homme serait apparu sur la terre par une intervention divine, civilisé ou à demi civilisé, dans un état d'élévation morale et de paix sociale que les traditions des peuples aryens, sémites, touraniens, mexicains, péruviens s'accordent à reconnaître chez leurs ancêtres ; les sauvages seraient des êtres dégradés et punis, à l'exemple des peuplades océaniennes, qui sont des émigrants dégénérés de peuples asiatiques supérieurs ; il n'y aurait pas eu d'âge mais seulement des régions de la pierre taillée, formant, selon M. de Lapparent, autour de pays plus avancés « une sorte d'auréole, si un pareil mot pouvait s'appliquer à un aussi triste encadrement. » On révoque en doute, on ridiculise même la découverte de silex et d'ossements dans certains terrains. — Les railleries ne sont pas des arguments. Les légendes primitives, souvent erronées, n'en sont pas davantage : on rêvait le passé tel qu'on souhaitait l'avenir. L'état originairement élevé de quelques races déchues est, enfin, tellement peu probant contre la théorie de l'évolution que Darwin lui-même l'a connu et qu'il l'a reconnu comme une exception [2].

1. Archevêque Wathely, duc d'Argyll ; Comte J. de Maistre, *Soirées de St-Pétersb.*, éd. 1842, t. II, p. 15 ; *Polybiblion*, 1880, II, 242...
2. *Descend. de l'homme*, t. I, p. 199 s. — Posada, *Théories modernes sur les orig. de la famille, de la société et de l'état.*

Un sociologue évolutionniste [1], il est vrai, a essayé de rétablir sur des données scientifiques l'hypothèse d'un âge sans combats d'aucune sorte. L'évolution fœtale et postérieure à la naissance reproduisant l'évolution des espèces, il conclut de l'absence d'armes naturelles — défenses, griffes, cornes — dans le premier cas, à leur absence dans le second. Ce raisonnement, à vrai dire, ne prouve pas plus l'inexistence primitive des guerres, que la réalité de notre caractère « inermis » n'établirait notre état naturel ou notre destination pacifiques. L'auteur tire en outre argument, mais par induction et sans preuves directes, de la rareté des individus, de leur dissémination sur de vastes espaces, exclusive des contacts et des chocs, et il invoque l'observation, exceptionnelle toutefois, d'un âge sans luttes sanglantes, puis avec des guerres rares et peu meurtrières, chez les Mélanésiens et les Esquimaux. — La généralité des faits constatés affirme au contraire la barbarie primitive, l'âge de pierre et non l'âge d'or [2]. Les préjugés sentimentaux mis de côté, si l'homme ne rougit pas plus de son origine « simiesque » qu'il n'a à en tirer une vanité de parvenu, il doit bien reconnaître la misérable condition de ses ancêtres. Tout l'y convie : l'embryogénie montre des similitudes frappantes entre le fœtus, à un certain développement, et le singe ; l'anthropologie préhistorique, l'archéologie, l'épigraphie, la linguistique, exhument des traces de l'humble condition de l'homme primitif, de son industrie, de ses coutumes, de ses croyances ; l'ethnographie comparée nous permet de le comparer au sauvage actuel et elle nous apprend que les moins favorisés peuvent s'élever dans l'échelle de la civilisation, quoique lentement [3]. Les auteurs qui n'acceptent pas la supposition d'une création spéciale en faveur de l'homme ni l'existence d'un couple unique primitif, les évolutionnistes, admettent que rien n'est plus indéterminé dans ses caractères, son début et ses li-

1. Letourneau, *La g.*, p. 11, 50, 104, 193, 196.

2. Sir John Lubbock, On the Origin of Civilis., *Proc. Ethnological Soc.*, 26 nov. 1867 ; tr. dans *Orig. de la civil.*, append. — Tylor, *Civil. primitive*. — M' Lennan ; Spencer. — Darwin, *ib.* : Preuves que toutes les nations civilisées ont été autrefois barbares. — Hæckel, *Ursprung des Menschen*, p. 20, 49. — E. du Bois-Reymond, Hist. de la civ., *Rev. scient.*, 1878, n° 29. — Kovalewsky, *Les orig. de la famille* ; A. Posada, *loc. cit.* ; Sales y Ferré, *L'homme prim.* ; G. Le Bon, *L'homme et les soc., origine et hist.* — Vianna de Lima, *L'homme selon le transform.*, p. 30 ; Euripide, Lucrèce, Juvénal, Horace, Epicure, Platon, Aristote, Hérodote, Diodore, Strabon, Cicéron, Pline, Bérose, dit-il, croyaient que leurs ancêtres étaient des « brutes » ; il attribue l'idée contraire au christianisme.

3. Sur les procédés de recherche de la condition primitive, not. l'analogie avec le sauvage : Giddings, *Sociol.*, p. 19 ; Posada, *op. cit.*, p. 29. Etc... Sur l'induction : K. Bücher, *op. cit.*, p. 3.

mites que la société humaine originaire, ni plus difficile que de la distinguer de l'animalité [1].

En ce qui concerne les combats, si le règne animal porte la lutte pour la vie à une haute intensité, l'opposition n'en semble pas moins être une loi plus large et s'étendre au monde tout entier. La coexistence universelle de forces antagonistes, est, selon Spencer, « un postulat nécessité par la forme de notre expérience. » Du monde inorganique, cette fatalité se prolonge sur le monde de la vie : partout et toujours la vie suppose la lutte et la mort pour se créer et se renouveler. « Déjà dans le règne végétal on commence à sentir la loi : depuis l'immense catalpa jusqu'aux plus humbles graminées, combien de plantes meurent et combien sont tuées [2] ! » Dès qu'on entre dans le règne animal, elle prend une expression plus farouche; on voit les animaux s'entre-déchirer et s'entre-dévorer [3], et leurs luttes sont peu de choses auprès de celles qui mettent l'homme en face de l'homme! « Les lions ne tournent contre leurs semblables ni leur fureur, ni leur dent féroce; les serpents non plus ne se font pas la guerre entre eux [4]. » A peu près seules, les abeilles et les fourmis connaissent des expéditions collectives, des guerres véritables, avec cette différence qu'elles sont plus « humaines » que les nôtres [5]. A part ces exceptions,

1. Posada, *ib.*, p. 74 s.; Starcke. — Mathias Duval, *Le darwinisme*, p. 73 : Dans la réalité objective, une moindre distance sépare, intellectuellement, un sauvage d'un singe, qu'un Newton d'un sauvage. — Darwin, *op. cit.*, t. I, p. 34 s, peut-être par crainte du préjugé, insiste sur l'immense différence mentale entre le sauvage le plus grossier et le singe le plus élevé.

2. J. de Maistre, *op. cit.*, t. II. p. 28; Goblet d'Alviella, *Désarmer*, p. 11.

3. Letourneau, *La g.*, p. 10-24; Ign. Scarabelli, *Cause di guerra*, p. 13 s.

4. Pline, *Hist. nat.*, l. VII. — Lactance, V, I. — Juvénal, XV, 160 :

Quando leoni
Fortior eripuit vitam leo? quo nemore unquam
Expiravit aper majoris dentibus apri?

Même idée dans Montaigne, Fénelon. — Franklin ne suppose pas aux diables tant de barbarie; devant l'atrocité des égorgements, un ange, qu'il suppose, dans un conte, envoyé en mission sur la terre, demande à son vieux guide s'il ne l'a pas mené en enfer : « Non, les diables ne se battent point avec tant de cruauté. »

5. Les abeilles, outre les duels entre reines, se livrent, par dégénérescence et penchant à l'ivrognerie, à des déprédations collectives (Büchner, *Vie psychique des bêtes*, p. 393). Les fourmis cherchent à se procurer des esclaves et quelquefois une nourriture aux dépens de leurs semblables; elles possèdent des armées (permanentes chez les termites) préparées par des exercices gymnastiques et militaires. Les fourmis-soldats ont des organes spéciaux, ne travaillent pas; quelques-unes seraient incapables de manger si les esclaves ne leur introduisaient les aliments. Dans le combat, elles suivent une tactique avec déploiements de colonnes et manœuvres, font donner les réserves au moment opportun. D'une douceur relative, elles ne tuent leurs adversaires que s'ils font une résistance acharnée ou appartiennent à une espèce tout à fait étrangère dont elles recherchent les nymphes dans un but comestible. Elles enlèvent leurs blessés pendant la bataille

qui suffisent du reste à enlever à l'homme le privilège du monopole que lui attribuent les apologistes de la guerre, les animaux ignorent presque complètement la lutte fratricide. Il résulte pourtant de la loi d'adaptation que la concurrence vitale est plus accentuée entre les êtres les plus semblables, les espèces les plus proche parentes, puisque leurs besoins les portent à rechercher les mêmes choses [1]. Mais l'élimination qui en résulte est surtout indirecte : faute d'intelligence, l'animal n'a pas connaissance de l'utilité apparente qu'il y aurait pour lui à détruire ses frères et par suite il ne porte pas ses coups sur eux ; un processus naturel se charge de faire disparaître les moins adaptés. Presque seul, l'homme a le triste privilège d'aider la nature à produire cet effet : tant que son intelligence est développée assez pour lui en montrer les avantages, qu'on voit, mais non les inconvénients, qu'on ne voit pas, il prend pour but de son activité l'extermination, l'exploitation ou l'amoindrissement de ses semblables.

Tout ce que nous pouvons savoir des temps préhistoriques par les instruments, les monuments, la linguistique, l'étude des traditions, montre que *la guerre était l'état normal* [2]. De très nombreux ossements anciens portent des traces de fracture violente ; les rochers du Lökeberget offrent la représentation, par un primitif, d'un combat naval collectif [3] ; les musées sont remplis de silex taillés ou polis et d'armes métalliques. Aux temps protohistoriques, les épopées d'Homère évoquent les violences coutumières [4] ; les 150 000 vers du Mahâbhârata et le Ramayana

pour les mettre en lieu sûr. (Kirby et Spence, G. Lubbock, Latreille ; P. Huber, *Fourmis indigènes*, p. 151 s ; L. Büchner, *loc. cit.* ; Letourneau, *L'évol. pol.*, p. 19, et *Sociol.*, p. 184 ; Vianna de Lima, *op. cit.*, p. 148.)

1. Darwin, *Orig. des espèces*, tr. Cl. Royer, p. 89 ; A. de Quatrefages, *Darwin*, p. 105.

2. *Homo homini lupus*, disait Plaute, et Hobbes répète : *Bellum omnium contra omnes* (*Léviathan*, c. 18 ; *De cive*, c. 9 § 3, c. 13 § 7). — H. Dumesnil, *La g.*, p. 27, 31 ; H. Sumner Maine, *La g.*, p. 11 : belligérance universelle de l'humanité primitive. — Gumplowicz, *Lutte des races*, p. 196 s. et témoignages d'Appun, Vambéry, Dumont, Schweinfurt, Duncker, Humboldt. — Ch. de Mougins, *op. cit.*, p. 95 : la guerre était de style. — Sur la guerre, forme de la lutte pour la vie : Von Boguslawski, *Der Krieg*, p. 10 ; von Reichenau, *Einfluss der Kultur auf Krieg*, p. 2-24 ; de Baer, *Reden*, t. II, p. 241, 435 ; Gal H. Bonnal, *L'esprit de la g.*, p. 1 ; Gumplowicz, *op. cit.*, et *Sociol. et Pol.*, p. 157 ; etc...

3. Mis de Nadaillac, *Les premiers hommes*, t. II, p. 197, 200-206. — G. Vacher de Lapouge, *Les sélect. sociales*, p. 208 s : l'humanité primitive n'a pas eu un sort très précaire ; chasseur plutôt que gibier à l'égard des fauves, l'homme ne pratiquait ni le meurtre ni la guerre avant l'époque néolithique. Les blessures antérieures sont accidentelles ; celles qu'on cite comme émanant de l'homme sont postérieures. C'est avec la civilisation que s'est développé l'art de tuer.

4. *Odyssée*, XIX, 395 s ; *Iliade*, V, 214 : étranger = ennemi. — Thucydide, I, 5, 2 : Les Grecs allaient toujours en armes et trouvaient naturel le brigandage.

retracent les exploits des princes conquérants de l'Inde occupés à se disputer le pouvoir. Les dieux des anciens, créés à leur image. sont guerriers; leur paradis est celui des batailles (Walhalla); l'Ecriture place le meurtre d'Abel par Caïn à l'origine même du monde [1]. L'idée de combat fournit l'étymologie de mots nombreux et l'origine d' « images » conservées jusqu'à nos jours. L'histoire expose la perpétuelle rivalité de chaque tribu avec ses voisines : le récit ne s'arrête que faute de combattants. On se demande même, dit Vacher de Lapouge, à la lecture des chants héroïques des premiers Aryens, comment la fécondité des femmes pouvait suffire à compenser la destruction incessante de la population adulte. L'état de mainte tribu actuelle [2] confirme cette impression : elles n'ont point de vieillards; « la mort normale y est par la lance » (ce qui explique peut-être l'idée qu'il n'y a point de mort naturelle). Le sang coule à jet continu, on scalpe, on mange, on domestique l'ennemi vaincu; chez les Peaux-Rouges, les Nègres et tous les « Etats de proie », partout, de sanglantes boucheries.

II

La guerre a-t-elle évolué? Est-elle aujourd'hui ce qu'elle a toujours été? Toute évolution supposant une permanence et des variations, il nous faudra, pour répondre à cette question, étudier successivement ce qui établit, parmi les guerres, un fond d'unité et ce qui les différencie.

Nous savons déjà quels caractères se retrouvent dans toutes les guerres et dans elles seules; il nous reste à montrer leur **cause commune.** Les partisans du *matérialisme historique* [3] prétendent la trouver dans le mode de *répartition des revenus* et spécialement dans la lutte des classes entre lesquelles se parta-

1. La Genèse ne mentionne ni armées ni batailles avant le déluge. « Les guerres, dit Bossuet, n'étaient pas encore inventées; ce fut après le déluge que parurent ces ravageurs de province qu'on a nommés conquérants. » (*Disc. sur l'hist. univ.*, 2e p., p. 129.) — Kellerman (*La g. et la paix*, p. 6) fait remonter l'origine de la guerre à l'établissement du premier royaume chaldéen par Nimrod.

2. Cf. Letourneau, *La g.* p. 100 : dans la zone africaine nord-équatoriale, « la guerre est la grande et même la noble occupation de tous les petits Etats »; p. 102 : chez les Guaranis, « l'état de guerre était perpétuel, tout y poussait », etc.

3. Surtout A. Loria, *Les bases écon. de la constit. sociale*, tr. Bouchard, p. 215 s, 282 s. — Dans un sens différent : Vilfredo Pareto, *Les systèmes social.*, t. I, p. 387 et son collaborateur V. Racca, *ib.*, t. I, p. 216. — V. Pareto, *Cours d'éc. pol.*, t. I, § 450 : la recherche de la richesse.

gent les grandes branches du revenu. Pourquoi, par exemple, les guerres du moyen-âge se firent-elles entre villes d'abord, puis entre vassaux, ensuite entre Etats, enfin entre Orient et Occident ? La solution paraît évidente à M. Loria. Le revenu militaire comme celui de la propriété accumulatrice, va sans cesse et fatalement en décroissant, parce que la guerre détruit les sources même de la production et que l'absorption des petits souverains par les plus grands (ne serait-ce pas là le pourquoi, que M. Loria va chercher plus loin) « en diminuant le nombre des adversaires, atténue la fréquence et la possibilité des luttes entre eux » ; l'activité militaire serait alors anéantie si elle n'opérait « en plus grand » et ne trouvait un aliment au dehors : ceux qui luttaient auparavant entre eux tournent leurs efforts, unis en un groupe social sans cesse agrandi, contre l'extérieur [1] ; au besoin, ils se lancent dans des entreprises lointaines, de même que les capitaux actuels, sans emploi rémunérateur à l'intérieur, émigrent vers les colonies ou vers de folles spéculations transatlantiques. D'autres guerres encore seraient des luttes entre les diverses espèces de revenus : dans la Ligue, le clergé, grand propriétaire du royaume, allié avec les mendiants du Limousin et de l'Auvergne et avec les charbonniers et porteurs d'eau de Paris, d'une part, contre la noblesse et la bourgeoisie, d'autre part; dans la Fronde, le Parlement, allié aux corps administratifs les plus grassement payés (travail improductif) et avec la noblesse, contre la royauté (revenu féodal) qui tentait de limiter les bénéfices des premiers.

M. Loria essaie d'établir les *lois* générales de la matière. Il le fait avec indécision. Les rapports économiques, dit-il, modèlent les guerres en influant : 1° sur leur plus ou moins grande fréquence ; 2° sur leurs buts ; 3° sur la constitution militaire et les moyens de destruction. Mais en ce qui concerne les deux premiers points, il admet des solutions contradictoires. Tantôt il fait une distinction : dans la société à salariés seule, la politique s'inspire nécessairement des soucis de la production maximum ; dans la société à esclaves, au contraire, les propriétaires, affranchis des soucis matériels, recherchent par la guerre la satisfaction, non du « vulgaire intérêt économique, mais de leur soif de puissance et de gloire ». Tantôt son « mono-idéisme » ne lui fait voir partout que le souci du gain : même dans la société à

1. Aug. Thierry. *Hist. de la conq. d'Angl.*, p. 8 (cité par Loria, p. 288), applique ces idées aux feudataires normands à partir de 1152

esclaves, la classe propriétaire recherche par la guerre l'accroissement de son revenu, et la société, dès cette première phase, est, par la nécessité de sa structure économique, une société militaire. Dans un âge moins reculé, on a souvent cherché de même, par la guerre, à acquérir des mines et des trésors : les trois guerres puniques seraient issues du désir des Romains de posséder les métaux précieux tirés par les Carthaginois de leurs mines ; l'expédition d'Alexandre lui aurait rapporté 1 250 millions de francs. Dans la société féodale, même désir d'accroître le revenu. Les Croisades elles-mêmes n'auraient été inspirées que par la cupidité et le désir du butin ; la quatrième aurait dévié sur les réclamations pécuniaires formulées par le doge de Venise Henri Dandolo, etc.

Dans l'économie à salariés, la politique militaire dominerait encore, tant que la rente foncière aurait la suprématie politique, parce que le propriétaire, dispensé des soins de l'accumulation, dépenserait son activité en entreprises guerrières. « Voilà pourquoi, aujourd'hui encore, les pays où la rente foncière prédomine politiquement, comme l'Autriche, l'Allemagne, la Russie, sont les seuls où la politique militaire est accentuée ». L'accroissement de la rente foncière amènerait en conséquence une recrudescence de militarisme. Dès que le pouvoir appartient à l'entreprise industrielle, le propriétaire a des soucis de direction qui ne lui laissent pas le moyen ni la volonté de gaspiller ses efforts dans la guerre. Ainsi se trouverait éclairée, par les rapports économiques d'où émane le revenu, la substitution graduelle de l'industrialisme au militarisme, constatée, mais non expliquée par Saint-Simon, Comte et Spencer : « les rapports économiques, autrefois ferments de guerre, deviennent maintenant élément de paix. » Les guerres ne sont plus qu'un moyen subsidiaire de compléter le revenu capitaliste, ce qui explique leur rareté (due aussi au placement des capitaux dans les entreprises industrielles et au coût énorme des opérations de guerre) et, lorsqu'elles se produisent, leur caractère essentiellement commercial. Depuis lors, elles ont exclusivement (plus bas, M. Loria dit : surtout) pour but l'enrichissement de la bourgeoisie : la guerre de 1672 entre la France et la Hollande émanerait, suivant lui, du projet de Colbert de dépouiller celle-ci, afin d'éviter les augmentations d'impôts, nécessitées par le déficit ; la guerre anti-jacobine de l'Angleterre contre la France serait « le produit de la terreur éprouvée par l'aristocratie britanni-

que en face des succès de la bourgeoisie continentale »; la guerre de l'opium entre l'Angleterre et la Chine aurait été inspirée de la plus basse cupidité [1]. Aujourd'hui les guerres coloniales ne chercheraient que l'emploi des capitaux, le monopole commercial, l'usage exclusif des voies commerciales les plus expéditives.

Bref, sur 286 guerres, 258 furent dues à des causes économiques et, dans les 28 autres, la cause religieuse laisse entrevoir un intérêt économique [2]. La guerre est donc normalement ou même exclusivement « *le produit de causes économiques, d'un calcul utilitaire* [3]. » Le commerce, disait le ministre Pombal, forme la base de la politique. « L'histoire, proclame à son tour M. Loria, pivote sur les rapports économiques, dont les brillantes phosphorescences de la foi ne parviennent qu'imparfaitement à voiler l'irrésistible influence » (*sic*).

La thèse est singulièrement exagérée et la formule étroite, exclusive. Les vérités de détail y sont dépréciées par des affirmations contestables au point de vue historique et par des généralisations trop systématiques. Les facteurs économiques ont sur la guerre une influence réelle, incontestable, mais non unique. Il existe d'autres éléments, non réductibles à celui-là. La politique, pour partie, est étrangère aux modes de répartition des richesses et aux luttes de classes : le pouvoir n'est pas distribué selon la nature du revenu qu'on possède (Loria), ni d'après l'étendue des services qu'on rend (Brentano); il est aux puissants (ce n'est pas une tautologie), à ceux qui ont le « pouvoir » de le prendre et de l'exercer, et leur politique n'est pas toujours celle de l'intérêt matériel. Sans doute l'intérêt « parle toutes sortes de langues et joue toutes sortes de personnages,

1. J. Mac Carthy, *Hist. of our own times*, I, p. 127. (Loria, p. 294.)

2. M. Loria dénature la statistique de la Société de la paix de Massachussets, qu'il reproduit sans la citer, et où figurent 55 guerres civiles, 8 pour l'honneur ou des prérogatives, etc...

3. Ferrara, *Nuova Antologia*, 1866, p. 733; Loria, *ib.*, p. 291. — Proudhon (*La g.*, t. II, p. 106, 122, 167 s) applique le matérialisme historique : la cause commune des guerres, à toutes les époques, est la rupture de l'équilibre économique, le manque de ressources, le paupérisme. Leur but est le pillage (p. 187) ou la conquête avec tributs plus ou moins cachés, fatale depuis l'origine des sociétés à cause du paupérisme endémique (p. 244). Les causes politiques en recouvrent de plus profondes, économiques (p. 180). Les guerres, comme les renversements de gouvernements, sont produites par la faim-valle de certaines classes ou l'avidité d'autres. — Dans toutes les guerres, il ne s'agit que de voler (Voltaire), de gagner (Molinari), de spéculation (E. Worms, *L'éc. pol. dev. les congrès de la paix*, p. 13), de question d'estomac, de vol pour but et de meurtre pour moyen (Letourneau, *La g.*, épigr.), de bien-être, cupidité, paresse et imprévoyance (Ferrero, *Il militarismo*, p. 63, 70, 409), de bien-être public, but de l'Etat (Rustow, *Der Krieg*, p. 14.)

même celui du désintéressement » (La Rochefoucauld), il remplit un grand rôle dans les guerres, même voilées sous des questions de religion, d'honneur ou de principes [1] ; mais un acte désiré peut n'être pas à proprement parler désintéressé, sans être intéressé. Si toutes les guerres de Rome et de Carthage furent essentiellement utilitaires et si, dans les temps modernes, un petit nombre seulement furent désintéressées, on en trouve pourtant qui furent en grande partie non intéressées : la France a lutté pour l'indépendance des colonies anglaises, de la Grèce, de l'Italie ; elle a même été désintéressée dans l'expédition de Morée et dans celle de Syrie en 1860. Toute guerre n'est pas, comme on l'a prétendu, une spéculation en vue d'une spoliation : on ne s'y livre pas seulement lorsqu'on a par avance la certitude ou l'espoir que le gain l'emportera sur la perte et on ne s'en abstient pas toujours dans le cas contraire : elle résulte d'un désir quelconque, qui n'est pas toujours objet d'un calcul utilitaire aussi mal compris qu'il soit, et, parfois même, elle semble « désirable en soi ». Le principe hédonique n'est pas plus un fait qu'un idéal universels. Le matérialisme historique ne tient pas compte de l'élément psychologique, particulièrement important dans la guerre : la vanité, l'amour-propre, l'idée-force de droit et de respectabilité de tel désir ne s'expliquent pas par les faits économiques ; la conception des désirs comme exclusifs, l'agressivité, la combativité, que suppose toute guerre, peuvent changer de direction à raison des calculs économiques, mais elles ne sont pas créées par eux : elles préexistent. L'erreur de M. Loria s'explique parce que les faits économiques ne sont pas des faits premiers : il n'y a pas de faits premiers dans le monde social, puisque tout est à la fois effet et cause ; mais ce qui est cause et effet du plus grand nombre de faits sociaux, point de départ et d'arrivée ou point de convergence, ce sont les phénomènes de la vie et de l'esprit humains.

M. Gumplowicz [2] tient compte dans une certaine mesure de

1. Inversement, en l'absence d'un intérêt réel ou putatif, ou contre lui, il n'y a pas souvent de guerre, même en faveur du droit : ainsi la France et l'Angleterre n'ont pas agi contre la violation, par la Prusse, du traité de 1852 qui garantissait l'intégrité du Danemark. — « La politique étant si peu gouvernée par la justice, une coalition entre plusieurs souverains, faite sur les principes d'une morale pure et désintéressée, serait un miracle. » (J. de Maistre, *op. cit.*, t. II, p. 38.) — « Il serait par trop naïf de croire au dévouement pur dans les combinaisons diplomatiques. » (Despagnet, *Protectorats*, p. 138, 367.)

2. *Der Rassenkampf*, p. 158 s ; tr. Baye, p. 156 s, 175 s. Sans adhérer au darwi-

ces desiderata : sa théorie laisse une plus grande part aux variations et elle est plus psychologique. La formule de l'action réciproque des éléments ethniques hétérogènes est fort simple, quoiqu'elle renferme « la solution complète de l'énigme du processus naturel de l'histoire humaine » et soit aussi certaine, générale, universelle même, que les lois physiques : « Tout élément ethnique ou social plus puissant cherche à *faire servir à ses buts* tout élément plus faible qui se trouve dans son rayon de puissance ou qui y pénètre. » On exploite toujours autrui ; seul le mode d'*exploitation* se perfectionne. La guerre, la lutte sont le procédé normal pour se servir de l'ennemi comme d'un moyen de satisfaire ses propres besoins. Leurs applications sont de mieux en mieux comprises. A l'état de sauvagerie primitive, il n'y avait qu'un moyen pour une bande de faire concourir les autres bandes à ses buts : leur faire la chasse, tuer et manger leurs membres. Plus tard, on trouve mieux : on cherche à devenir maître du plus faible pour l'occuper à son service ; on établit un rapport de domination, esclavage ou servage. Si l'on n'y réussit pas, on extermine le vaincu. S'il accepte, on pourra s'allier avec lui pour s'en aller ensemble attaquer et piller d'autres groupes... « Cela revient au même relativement à l'essence du processus. » Voilà, selon M. Gumplowicz, ce qu'une nécessité naturelle perpétue dans l'histoire humaine tout entière, entre tous les groupements ethniques ou sociaux, voilà « ce qui fait avancer à tous égards le développement de l'humanité ». L'histoire universelle ne serait autre chose qu'une collection d'exemples à l'appui de ces propositions. Les guerres des nations civilisées poursuivraient les mêmes buts que celles des peuples à l'état de nature : la liberté, les idées civilisatrices, l'humanité, la nationalité, la foi, l'équilibre n'en seraient que les hypocrites prétextes. Les civilisés sauraient seulement mieux tirer de la victoire qu'en prenant quelques chevaux...

Le tableau est bien sombre! La guerre, dit ailleurs M. Gumplowicz, est une nécessité naturelle, et la loi de la lutte des races pour l'existence est l'essence du processus historique, la loi suprême de l'évolution sociale, celle qui est à la base de toutes les autres et les explique : chaque homme recherche les services des autres hommes, chaque groupement tend à dominer et à asservir les autres pour les exploiter. De cette loi fondamentale dé-

nisme, l'auteur y voit, à côté d'erreurs et d'exagérations, beaucoup de vérités et s'efforce de vivre en bonne intelligence avec lui (p. 66).

rivent des lois secondaires : chaque Etat cherche par l'équilibre politique, à empêcher l'agrandissement des autres; tous gravitent vers la mer, moyen de conquête, cherchent leurs frontières naturelles, accroissent leurs forces militaires, et, à l'intérieur de l'Etat, chaque individu lutte pour la domination. La lutte peut devenir non sanglante, — elle persiste, même entre nationaux. La somme des exploitations réciproques, dans toute communauté sociale donnée, ne devient jamais plus petite, même quand parfois elle est pratiquée sous d'autres espèces. C'est la grande *loi sociologique de l'égoïsme de chaque groupe et de son antagonisme envers les étrangers*[1].

M. Gumplowicz voit trop exclusivement l'exploitation et la lutte qui dérive de l'emploi d'autrui à nos fins sans réciprocité. A l'entendre, il semblerait qu'on n'ait à choisir qu'entre le cannibalisme, l'esclavage, la conquête ou le vol. La réalité est moins triste. L'homme, sans doute, vise à utiliser autrui et il le fait d'abord sans réciprocité et violemment, mais il pratique aussi, plus tard, le procédé moins sanglant et plus économique de la satisfaction mutuelle et pacifique : on demande à autrui un avantage en échange duquel on lui en procure un autre. Quoique restant égoïste et ne supprimant pas complètement l'antagonisme (il y a lutte entre l'acheteur et le vendeur, mais seulement sur la quotité et non sur l'existence des prestations), ce procédé a l'avantage d'être plus moral, plus économique, plus adaptable. Il montre que l'humanité n'est pas condamnée au prédatisme et au parasitisme universels et perpétuels, grâce à la substitution naturelle ou systématique de l'aide mutuelle (qui, vue à l'envers, est un parasitisme mutuel, c'est-à-dire le contraire du paratisme, un non-parasitisme) au parasitisme unilatéral, seul digne de ce nom.

M. Gumplowicz expose assez bien comment a lieu l'évolution

1. *Rassenkampf*, p. 194, 343; *Pr. de sociol.*, p. 209; *Sociol. et Pol.*, p. 157 s, 181. — Cf. Machiavel, *Hist. de Florence* : le but de quiconque entreprend une guerre a toujours été et doit être de s'enrichir soi-même, d'appauvrir son ennemi et d'augmenter sa propre puissance. — Nietzsche, *Volonté de puissance*, t. II, p. 79 : désir pour chaque centre de force d'augmenter sa puissance, d'accumuler des forces aux dépens du milieu; après fusion, le processus continue... — M[is] Benj. Pandolfi, *La Féder.* : besoin de s'assurer à soi-même la plus grande somme de liberté, pour atteindre plus complètement le but de l'existence; le mode de satisfaction est, suivant ce qu'on connaît de mieux, cannibalisme, esclavage... — Cf. Laurent, *Etudes sur l'hist.*, t. I, p. 23 : tendance à l'expansion; Fil. Carli, *op. cit.*, p. 48 : pression exercée par la loi de population, divergence entre la masse des besoins et celle des moyens de subsistance; Vaccaro, *Les bases sociol.*, p. 79 : pénurie d'aliments.

parmi les faits d'exploitation et de guerre, mais non comment on en sort.

Lorsqu'il parle de buts, il ne dit pas qu'ils sont objets de *désir*. M. Tarde ne manque pas d'y insister[1], parce qu'il demande la solution à la psychologie. La guerre, « méthode tragique et non éternelle de dialectique sociale[2], » est, à ses yeux, le résultat de deux syllogismes (téléologiques) *collectifs* en conflit: « Les volontés et les nolontés accumulées dans deux nations finissent, dit-il, par s'incarner dans deux armées qui marchent l'une contre l'autre. » Une seule condition est nécessaire et suffisante pour que les contradictions de desseins se convertissent en guerre : c'est que, une question étant posée simultanément à un certain nombre d'hommes, « tous ceux qui partagent le même désir le partagent en même temps et acquièrent la *conscience* de cette identité, *de cette simultanéité*[3]. » A l'appui de cette affirmation, M. Tarde cite les batailles qui eurent lieu dans les rues d'Alexandrie pour un iota, « parce que les partisans et les adversaires de ce iota l'étaient à la fois et le savaient. » Les romans, parce qu'ils s'adressent à un public dispersé ne soulèvent pas la même violence de débats que les drames, joués devant un public rassemblé (*Hernani*). Les marchandages, pacifiques s'ils restent individuels, donnent lieu à des grèves si la presse les divulgue. La même raison explique l'acuité des discussions politiques nationales ou internationales, qui se posent aux citoyens pris en masse et non *ut singulis*. Si les plaideurs français de deux opinions différentes plaidaient à la même date et le sachant, ils se battraient, prétend M. Tarde; ils ne le font pas, parce que les procès ne sont pas simultanés.

Les états psychologiques se renforcent en devenant collectifs. M. Durkheim l'a démontré et nous en convenons volontiers. Mais cette condition ne suffit pas à engendrer les violences, ni sa connaissance à les expliquer. On ne se bat pas pour une question considérée comme secondaire, même si elle est collective. M. Tarde passe sous silence un élément essentiel : l'importance

1. Il dit que les conflits d'opinions, de syllogismes logiques peuvent engendrer des luttes sanglantes. Ils ne le peuvent par eux seuls : en réalité, on ne se bat pour des *idées* que si on *désire* les voir triompher, — fait qui rentre dans la catégorie des luttes de désirs. Les exemples qu'il cite (*Logique sociale*, p. 68 s), montrent qu'il en est ainsi : on s'est battu pour l'application d'un principe de droit successoral reconnu par les deux adversaires, c'est-à-dire parce qu'on désirait l'héritage.

2. *Logique sociale*, p. 198.

3. *L'oppos. univ.*, p. 386.

du but, l'énergie du désir; la guerre est engendrée par le conflit de désirs *forts* et subjectivement exclusifs, entre deux groupes [1]. Si l'on s'est battu à Alexandrie, c'est qu'on envisageait non pas l'acte en lui-même, dont l'importance était minime, mais sa signification, qui était le mépris de la personnalité des adversaires, impliqué par le peu de cas qu'on faisait de leur opinion : il y a plus qu'une croyance en cause, car l'absence du respect dû à notre liberté est un des plus grands dangers que nous courions. Si la politique et aujourd'hui l'économique passionnent tant les populations, ce n'est pas seulement parce qu'elles posent des interrogations collectives, mais parce qu'elles soulèvent des questions considérées comme plus vitales que d'autres et qui par conséquent mettent en jeu les ressorts de l'impulsion. Si l'on s'est battu pour des questions politiques, c'est en partie parce qu'on considérait les gouvernements comme les dispensateurs du bien-être; on se figurait qu'en prenant possession du « pouvoir » on devenait tout-puissant. Aujourd'hui le terrain de la lutte semble se déplacer, et, bien que les questions politiques restent collectives, elles amèneront des conflits peut-être moins violents que ne le seront les grèves et autres luttes économiques, parce qu'on les considère comme moins essentielles. La même raison explique seule que tous les conflits collectifs n'entraînent pas la guerre, qu'il existe des moyens pacifiques de résoudre les difficultés internationales, des transactions, des arbitrages..., inexplicables s'il suffisait à un conflit d'être collectif pour entraîner la guerre. Elle nous permet aussi des espérances plus grandes, car, si l'on ne conçoit pas pourquoi le nombre des questions posées à des collectivités diminuerait (il augmente plutôt), on comprend parfaitement que la valeur vitale et l'exclusivisme putatifs décroissent, ainsi que la vitalité réelle des questions et l'exclusivisme des solutions internationales. C'est même là une réalité.

La théorie de M. Tarde pèche encore doublement en affirmant que la guerre est le résultat de deux syllogismes collectifs [2]. Il se peut que, dans chaque groupe, la conclusion seule soit

1. Il ne s'ensuit pas fatalement qu'elle soit, comme le dit Tarde (*Logique*, p. 72), semblable à l'accès de folie, produit par le conflit, *chez un même individu*, de deux désirs forts. Sans doute « la guerre, c'est l'absurde social dans toute sa splendeur; quelquefois même elle est une folie chronique »; mais, dans la bataille entre deux passions puissantes, l'absurdité ne règne pas toujours en maîtresse, sinon les tragédies classiques seraient le tableau de la folie, les lamentations du Cid celui d'un accès!

2. *Transf. du pouvoir*, p. 171; *L'oppos. univ.*, p. 385 s.

identique, les *majeures* étant *différentes*. Depuis les bons patriotes qui redoutent un danger pour leur pays, jusqu'aux hommes de gouvernement, aux fournisseurs et aux spéculateurs, il y a toute une gamme de majeures, et la conclusion seule est commune : je veux la guerre. Souvent même elle diffère. Dans le cas seulement, assez rare, de guerre nationale, tous s'approprient le but de la communauté, et « la volonté individuelle imprime à chacun son mouvement propre dans le sens du mouvement commun [1]; dans les autres cas, il faut surtout établir une grande distinction entre le syllogisme de ceux qui décident la guerre et le syllogisme de ceux qui la font — ces derniers n'ayant parfois d'autre but personnel que d'obéir à leur devoir ou à leur consigne. M. Tarde, en outre, ne laisse pas à l'*impulsion* la place qu'elle occupe dans toute guerre : d'un côté ou des deux côtés, chez tous ou chez quelques-uns, il peut ne pas y avoir de syllogisme, mais seulement des désirs accumulés.

Nous aboutissons ainsi à donner de l'origine de la guerre une notion qui, pour n'avoir pas la précision des premières discutées, n'en est que plus exacte. La guerre a pour objet essentiel le respect ou la satisfaction de *désirs* ou de *volontés*, qui peuvent porter non pas seulement sur la richesse, le bien-être ou la puissance, mais *sur toute espèce de fait ou d'état* [2]. Par là elle ressemble à nos autres modes d'activité. Elle en diffère en ce qu'il s'agit de désirs ou de volontés *collectifs*, réellement *vitaux et exclusifs* l'un de l'autre ou bien dont l'impulsivité empêche de voir le caractère secondaire ou conciliable. Le plus souvent, cet exclusivisme, réel ou putatif, est dû à ce que nous cherchons, à tort ou à raison à satisfaire notre désir unilatéralement, sans réciprocité, au détriment et à l'exclusion de ceux d'autrui. Mais ce n'est pas là, comme le pense M. Gumplowicz, tout le processus social : notre satisfaction peut être aussi en corrélation avec celle d'autrui.

1. Saint-Simon, *L'industrie*, Œuvres, t. XVIII, p. 22 : *idem velle atque idem nolle* (Salluste, *Catilina*). Ex. . guerre des Grecs contre les Perses, etc...

2. La guerre est « l'effet d'un besoin humain et son but est la satisfaction de ce besoin » (H. Rettich, *Théorie u. Gesch. des Rechts zum Kriege*), « le résultat de la rivalité irréconciliable d'intérêts et de tendances, de la poursuite d'un but et d'intérêts collectifs » (De Martens, *La g. d'Orient*, p. 25.)

III

L'évolution combine les variations avec l'identité. Nous venons de montrer cette unité du phénomène à travers les âges; il nous reste à prouver ses modifications, à l'encontre de ceux qui les nient. Leur erreur sera d'autant plus facile à réfuter qu'elle est, le plus souvent, systématique : — parti-pris chez les uns de nier le progrès, d'affirmer le fatalisme et l'excellence de la guerre [1], et, chez d'autres, de montrer la guerre sous un jour uniformément odieux [2]. Ces préjugés ne sont pas seulement inexacts, mais inutiles. La logique exige, non pas, comme l'imaginent les esprits simples, qu'on admette en toutes circonstances la même solution, mais qu'on la modifie selon les circonstances. Ce qui a été bon hier peut devenir mauvais demain : la guerre ne serait pas nécessairement bonne aujourd'hui, parce qu'elle l'aurait été autrefois, ni mauvaise autrefois parce qu'elle l'est aujourd'hui. L'intentionnelle habileté qui la présente comme immuable se résout en une maladresse : si le phénomène n'a pas changé, s'il répond aux mêmes besoins, aux mêmes mœurs, depuis les origines, quelle chance resterait-il de le limiter ou de le supprimer ? *A priori*, pourquoi la guerre aurait-elle ce caractère d'immobilité au milieu du mouvement, d'immutabilité dans un univers où tout se transforme? Pour s'en rendre compte impartialement, il faut la juger *a posteriori*, en observant les faits. Que nous apprennent-ils?

1. Gumplowicz, *Lutte des races*, p. 344 s, conclusion : « Toujours la même lutte avec les mêmes motifs, pour les mêmes buts;... ni progrès, ni recul, c'est toujours la même chose. »

2. Letourneau, *La g. dans les diverses races*, p. v. (Seul titre de la série où ne figure pas : *Evolution*. N'étudiant pas le fait dans le temps, il l'étudie dans l'espace.) « Le fond de la guerre ne saurait évoluer ». Soit! mais le fond de la vie non plus, à travers les espèces animales, et c'est là la permanence, l'identité que suppose toute évolution; les formes, les incarnations varient et cette variation constitue l'évolution. Letourneau admet ces différences d'aspect de la guerre suivant la race, le pays, la civilisation, mais seulement par ses côtés contingents, par ses procédés. Il reconnaît des évolutions locales : « Evol. chez les nègres... » et même (*L'évol. pol*, p. 522) une « Evol. de la guerre » : « Elle se transforme comme tout ce qui dure; elle a ses phases » : animale, sauvage, civilisée. Si, observateur et descripteur, il en forge pourtant une image a priori et absolue, c'est à bon escient, pour mieux la combattre : « Toute guerre est une rechute en sauvagerie, réveille et déchaîne les penchants de bête fauve. » Elle nous éloigne pourtant des fauves par d'autres côtés : il y a mille manières d'être sauvage ! En plaçant sur la même ligne le cannibalisme papou et la destruction par les engins perfectionnés « *non parce qu'ils se ressemblent, mais se valent* », il confond la constatation d'un fait, d'un changement avec celle d'un progrès impliquant une appréciation morale et utilitaire.

Tout, dans la guerre, a évolué[1] et empiré (et ce changement dans le sens du pire la condamne pour le présent et l'avenir plus que son immutabilité prétendue) : elle est moins bien adaptée à l'acquisition de débouchés ou à la propagande de la civilisation qu'au cannibalisme et à l'esclavage, elle n'est plus seule concevable pour les buts nouveaux qu'elle poursuit, elle est plus évitable. Elle est plus nuisible, car son champ est de plus en plus vaste, ses moyens plus puissants. Au lieu de petites hordes, elle met aux prises des armées de millions d'hommes, des nations entières ; elle se différencie donc plus nettement, du moins par son ampleur, du brigandage individuel. Ses instruments tuent plus loin, plus sûrement, en plus grand nombre. La technique militaire elle-même évolue [2]. Les conséquences varient en raison des procédés; elles sont pires que jamais : mort, ruine, dévastation, contre-sélection substituée à la sélection physique relative opérée par les corps à corps. Tous les maux qui en résultent sont à peine tempérés par une autre évolution : celle du droit de la guerre. Et, dominant toutes ces modifications et les déterminant, vient celle des *mobiles* de la guerre, impulsifs à l'origine et aujourd'hui plus calculés. « La guerre, dit M. Tarde, commence par être haine et vengeance et finit par être cupidité et rançon. » Malgré leurs rapports avec celle des mobiles et leur dépendance mutuelle, ces évolutions ne sont pas toujours parallèles; elles sont susceptibles d'interruption et réversibles. Leur formule ne peut donc être rigoureuse.

Au point de vue spécial de leurs mobiles, on a pourtant prétendu que chaque époque avait des causes de guerre caractéristiques [3]; mais elles ne sont pas les seules de cette époque : comme l'ordre n'est pas de succession, mais d'apparition, ce sont les dernières parues et elles coexistent avec les précédentes. Les guerres de talion, de subsistance, de cannibalisme, d'esclavage,

1. G. Tarde, *L'oppos. univ.*, p. 479 : « La guerre a évolué presque autant que le travail, plus que l'amour et les beaux-arts et beaucoup plus que le crime. Tout y change, d'une époque à une autre : les moyens employés et les buts poursuivis. » — G[al] Jung, *La g.*, p. 45 s : « Elle a évolué dans ses éléments de supériorité, ses causes, ses effets d'abord illimités, puis limités par compromis... »

2. C[el] Foch, *Des princ. de la g.*, p. 24. — Tarde, *ib.*, p. 410 : Les armes d'abord : fronde, boomerang, sarbacane, arc, arquebuse, fusil, canon; l'art des fortifications et des sièges ensuite, la tactique, la discipline, la préparation, le recrutement. — Les facteurs de succès ne sont plus les mêmes (v. *infra*). D'abord désordonnée, la bataille est plus tard soumise à un plan d'ensemble, etc...

3. Pradier-Fodéré, t. VI, p. 559. — Kamarowsky, Des causes pol. de la g., *R. dr. int.*, 1888, p. 132. — J. Peyronnard, *Des causes de la g.*, p. 30. — Dupasquier, *Le Crime de la g.*, p. 6.

se présentent sans doute chez les seuls primitifs et sont aujourd'hui disparues chez les civilisés, mais par contre y a-t-il un ordre rigoureux entre les guerres politiques, religieuses ou commerciales? Les guerres de nationalités sont assurément récentes, mais elles se mélangent à d'autres, qu'il ne faut pas omettre. Les besoins apparus les derniers n'anéantissant pas les anciens, la recherche des biens intellectuels ne supprime pas celle de la richesse ou de la puissance politique. Un **classement** *historique précis* et simple ne saurait donc être tenté, à moins que de s'en tenir à un pays déterminé et d'envisager seulement des guerres-types en faisant abstraction des causes non représentatives de l'époque. Pour l'Europe moderne, on est arrivé à un à peu près [1] : conquête matérielle, puis spirituelle, guerres de religion, puis juxtaposition de guerres religieuses, coloniales et commerciales (monopoles); depuis le traité de Westphalie, équilibre européen (coalitions) et guerres à mobiles politiques, dynastiques (XVII[e] s.); depuis la fin du XVIII[e], guerres de succession; ensuite guerres d'indépendance (Suisse, colonies anglaises, espagnoles, Grèce, Belgique, Italie...); interventions (Pologne, Inde, Révolution...); frontières naturelles, nationalités, conflits d'intérêts. Mais un tel ordre concret ne fournit pas une base assez large pour une étude générale du phénomène.

D'autres classifications ont pour la même destination le tort inverse d'être *purement logiques* et de ne pas faire place à l'idée d'évolution [2]. De plus, les mobiles de guerre étant aussi nombreux et aussi variés que les passions et les intérêts humains, elles ne peuvent être rigoureuses. Outre les guerres de secours ou faites en exécution d'un traité avec un belligérant et les guerres civiles et de sécession, qui rentrent dans d'autres caté-

1. Peyronnard, *ib.*, p. 30 s.

2. Pradier-Fodéré, (t. VI, p. 534 s) et Calvo, (t. IV, p. 17 s) citent, reproduisent ou critiquent (en dehors des qualificatifs de pays : guerres puniques, de Crimée..., ou de durée : de 7, 30, 100 ans...) un grand nombre de divisions : guerres justes et injustes; offensives, défensives, auxiliaires; dans les formes ou informes, solennelles ou non, universelles ou particulières, parfaites ou imparfaites, etc... Elles ne correspondent pas toujours aux idées qu'elles sont destinées à exprimer, la plupart sans intérêt. Il est plus intéressant de rechercher la cause et l'objet. Les classifications de cette nature, que nous fusionnons, sont extraites de : E. Crucé, Grotius; J.-J. Rousseau (*Extr. du projet de paix*, Œuvres, éd. Didot, t. I, p. 614); Portalis (*Ac. sc. mor.*, t. 38, p. 38); de Jomini (*Art. de la g.*, t. I, p. 38); d'Escayrac de Lauture (*La g.*, p. 5-30); de Laveleye (*Des causes de g.*, p. 13); Pradier-Fodéré (t. I, p. 352-441; t. VI, p. 560); Dupasquier (*op. cit.*, p. 40); G. Pays (*Le contrat intern.*, p. 95); X..., (*Die Ursachen der Kriege*, p. 8); Jähns (*Ueber Krieg*, p. 20-32); Rüstow (*Kriegspolitik*, ch. IV; *Der Krieg*, p. 20-29); Tarde (*L'oppos.*, p. 411), etc...

gories, elles énumèrent les mobiles suivants : cannibalisme, pillage, esclavage, rapt, destruction, vengeance et revanche, rivalités historiques et haines de race, gloire, honneur, affirmation d'un droit et réparation de torts subis, conquête et développement ou défense contre la conquête et indépendance, souveraineté universelle, affaiblissement des voisins, équilibre, rivalités d'influence, colonies, commerce, ambitions et rivalités des princes, désir d'activité des gens de guerre, prosélytisme et propagation ou répression d'idées religieuses ou politiques, frontières naturelles et nationalités. M. P. Lacombe propose une distinction plus abstraite et parallèle à celle des mobiles psychologiques de l'activité humaine[1] : économiques, génésiques, honorifiques, sympathiques.

La première classification était trop exclusivement chronologique : ces deux dernières sont uniquement logiques. Il faut *combiner les deux points de vue*. M. Novicow[2] l'a tenté. Les luttes entre sociétés humaines, dit-il, ont pour but, d'abord la possession des produits alimentaires et celle des femmes, puis celle des richesses, et enfin le désir de l'assimilation mentale. En conséquence, il divise les guerres en : physiologiques, génésiques, économiques, politiques, intellectuelles. Mais cette énumération est trop courte des deux extrémités : elle ne comprend ni l'impulsion résultant de la haine, du désir de vengeance, etc... ni le mobile tiré des effets généraux de la guerre ; elle ne porte que sur des actes assez semblables entre eux au point de vue psychologique et moral et par suite susceptibles de la même appréciation et des mêmes règles.

En modelant sur la classification des mobiles d'activité celle des guerres, en : guerres *impulsives*, guerres *réfléchies en vue d'un but spécial* ou *en vue d'un but général*, nous lui donnons au contraire un double intérêt : elle montre la nécessité 1° d'harmoniser les différentes faces de chaque guerre de sorte que leurs caractères appartiennent à la même phase, 2° d'appliquer à chaque catégorie des appréciations et des règles différentes (Ex. : Les guerres impulsives, de destruction, de haine, de vengeance ne peuvent pas être soumises aux limitations du principe de nécessité, tiré de ce que la guerre est un moyen en vue d'une fin spéciale, et applicable par suite seulement aux guerres téléologiques. Ces dernières n'ont ni la même valeur ni la même

1. *L'histoire consid. comme science*; *La g. et l'homme*, p. 3.
2. *Conscience et volonté sociales*, p. 253; *Les luttes...*, p. 51, 151 s.

fatalité que les premières ou les troisièmes, etc...) Cet ordre ne porte pas sur la succession, mais sur l'apparition, et, malgré son caractère abstrait, il n'est pas absolument irréversible. A plus forte raison ses subdivisions seront-elles approximatives et susceptibles d'interversion; elles seront encore moins fermées les unes aux autres. Le fait même que les guerres sont des actes collectifs et que des mobiles variés concourent à chacune d'elles empêchera souvent de classer l'une d'elles sous une seule rubrique, alors même qu'on envisagerait seulement ses causes prédominantes; mais cela ne vaut-il pas mieux que de qualifier d'un mot unique et de ranger dans une seule catégorie une guerre qui est le résultat d'un faisceau de mobiles divers et où l'honneur voisine soit avec la haine soit avec l'intérêt?

PREMIÈRE PARTIE

LA GUERRE IMPULSIVE

CHAPITRE I

L'impulsion dans la guerre primitive.

I. L'impulsion dans l'activité et spécialement dans la guerre. — II. Combativité, impulsivité, honneur, gloire, amour de l'émotion et du risque, haine, vengeance, destruction, extermination, etc...

I

« Jamais, dit un jurisconsulte illustre[1], l'action elle-même n'est un but, elle n'est qu'un moyen de l'atteindre... L'acte ne peut se concevoir sans but. Agir et agir dans un but sont termes équivalents. » Plusieurs écrivains appliquent cette idée à notre matière : *La guerre est et a toujours été un moyen,* jamais un but, et on ne conçoit pas qu'elle le soit[2]. D'autres nient que l'homme soit batailleur et affirment qu'il guerroie pour sa seule utilité[3]. D'autres enfin se contentent de dire que la lutte primitive fut économique, intéressée, calculée en vue de profits économiques[4] et, appliquant une opinion contestable[5], que la

1. R. von Jhering, *L'évol. du droit*, p. 8.

2. C. von Clausewitz, *Vom Kriege*, t. I, p. 22 ; E. Schlief, *Der Friede*, p. 2; Novicow, *Les luttes...*, p. 427, *La g.*, p. 15.

3. J. Peyronnard, *Des causes de g.*, p. 18, 344. — Portalis, *Ac. sc. mor.*, t. 38, p. 37 : Nul ne fait la guerre par instinct et pour le plaisir de la faire, pas même les pirates et les conquérants, mais pour conserver ou acquérir.

4. G. de Molinari, *Grandeur et déc. de la g.*, not. p. 48-57 ; P. Lacombe, *La g.*, p. 6.

5. H. Nicolas ; Vianna de Lima, *Théories transformistes*, et *L'homme selon le transform.*, p. 123; Izoulet, *La cité moderne*, p. 171 : les actions instinctives sont précédées d'actes voulus, sciemment adaptés à une fin, délibérés, dont ils sont la transmission.

guerre, comme fin en soi, vient au terme de l'évolution, après la guerre motivée, intéressée, sans haine[1].

Ces étranges affirmations proviennent de l'erreur « egomorphique » qui consiste à reporter dans le passé nos tendances actuelles. Quelquefois cette erreur est encore plus accentuée, plus visible : l'un[2] prétend que le barbare est ergoteur et il lui prête un sophisme qui nécessita, pour être formulé, l'esprit d'un Aristote : « J'ai le droit de tuer mon ennemi vaincu, donc de le faire esclave » ; l'autre[3], en attribuant aux Pharaons et aux Achéménides une politique commerciale au sens moderne, dame le pion aux historiens qui imaginent toutes les guerres comme le fruit d'une mûre délibération. Pour réfuter ces affirmations, il nous suffira de rappeler le rôle de l'impulsion dans l'activité en général et dans celle du primitif en particulier et de le montrer dans la guerre et spécialement dans la guerre primitive, en nous gardant d'interpréter et de juger les institutions anciennes avec les sentiments et surtout avec les idées modernes.

Toute action a une ou plusieurs causes, mais elle n'a pas nécessairement un but, elle n'est pas toujours précédée de réflexion ni conçue comme un moyen en vue d'une fin consciente. Un grand nombre d'actes sont **objets directs de désir**, voulus pour eux-mêmes, pour l'impression que nous en ressentirons, ou pour ce vers quoi ils tendent, sans que la sensation soit conçue comme distincte du fait ni la fin dissociée du moyen. Avant un certain stade de développement, ces actes seuls pouvaient exister, parce que la mentalité n'était pas alors assez élevée pour saisir nettement le rapport de cause à effet. (Et, pour entrer dans un rapport, ne faut-il pas nécessairement préexister ?)

La *psychologie générale du primitif*[4] en fait foi. Au sortir de l'animalité, l'homme ne diffère pas moins du contemporain par son état mental que par sa civilisation ; la distance, souvent méconnue, entre ses idées et les nôtres n'est pas moindre que celle qui sépare son gourdin et sa hache de notre outillage per-

1. Letourneau, *La g.*, p. 52 ; R. de la Grasserie, *Rev. int. de soc.*, 1903, p. 204.
2. P. Larroque, *De la g.*, p. 222. — Après Spencer, Posada (*Orig. de la famille*, p. 34, 98) accorde au sauvage une faculté de raisonnement, une « logique inflexible », mais exercée sur des données fausses ; il agirait « toujours raisonnablement ». L'auteur reconnaît pourtant (p. 104-107) sa vie animale, son absence de raison...
3. Ed. Meyer, *Jhb. für Nat. Œkon. u. Staatsw.*, 3e s., t. IX, p. 596 s.
4. Cf. Spencer, *Sociol.*, t. I, ch. VI-VIII ; d'Aguanno, *Genèse et évol. du dr. civil*, Part. gén., sect. I, ch. II ; K. Bücher, *Hist. et éc. pol.*, p. 1 s ; F. Cosentini, *Sociol. génétique*, essai sur la pensée et la vie sociale préhistoriques.

fectionné. Il ne pense pas comme nous, si même il pense[1]. Il ne sait ni la raison ni la portée de ses gestes. Si la réflexion intervient dans ses décisions, c'est seulement à propos d'actes peu nombreux et certainement pas dans ceux qui, comme la guerre, impliquent, par leur nature, violence, absence de mesure et de calcul. L'instinct est le guide principal et toujours écouté de la conduite des primitifs, puisque son influence n'est pas contrebalancée par l'opposition d'un moi énergique. Leur activité n'est pas systématiquement appliquée à un but : ils n'ont pas de but, car ils n'ont l'idée ni de la cause, ni du moyen, ni la notion de loi, ni de science, ni aucune idée générale et abstraite. Si leur effort tend à quelque chose, ce ne peut être qu'à une fin immédiate, présente lorsque l'acte s'accomplira, inséparable de lui et confondue avec lui. En un mot « le primitif agit par impulsions brusques sous la contrainte de la nécessité ou sous l'influence d'une disposition passagère... ; il obéit (immédiatement) à l'impulsion qu'il a ressentie la dernière ; ses actes sont des mouvements purement impulsifs et pour ainsi dire réflexes[2]. » Sans prévision ni prévoyance, il est loin de la nature économique, du principe hédonique ou de moindre effort qu'on lui attribuait autrefois : il ne connaît ni travail, ni approvisionnement, ni échange, ni société, ni morale. A cela, il joint une agressivité, une violence, une férocité qui, le portant à se livrer à des cruautés inutiles[3] et à vider par les armes ses moindres différends, doivent nécessairement entraîner la guerre, et quelle guerre !

La *guerre primitive* n'est pas issue des intrigues des cabinets et de la diplomatie : elle est, pour ainsi dire, spontanée, réflexe, et par conséquent ardente ; en l'absence de calcul et de morale, elle est illimitée. C'est une question de vie ou de mort, et par conséquent l'impulsion est mise en jeu. Si les désirs au contraire ne sont pas réellement vitaux et exclusifs, l'impulsivité les fait

1. N'exagérons pas, même pour mettre en relief l'irréflexion qu'on est porté à oublier. Des naturalistes s'occupent à réhabiliter l'animal, en montrant qu'en présence de certaines situations, il délibère et prend parti ; des sociologues, à ravaler l'homme un peu au-dessous de la bête : si bien qu'en comparant un livre de Huber, de Büchner ou de Romanes sur la vie psychique des animaux et certaines études de psychologie primitive, on serait tenté d'intervertir les rôles !

2. K. Bücher, p. 18 s. P. 26-29 : « Plus nous remontons dans le passé, plus le travail nous rappelle le jeu... Le jeu est plus ancien que le travail, l'art précède la production. » L'homme primitif dépense ses forces, son activité pour elles-mêmes, et non en vue d'un but conscient, apprécié comme utile. — W. Bagehot, *Lois sc. du dév. des nations*, p. 202 s.

3. Comme l'enfant, il est sans pitié. Il a le caractère de l'enfant avec les passions et la force de l'homme (J. Lubbock ; G. Le Bon, *L'homme...*, t. I, p. 418 ; W. Bagehot, *ib.*, p. 19). Monde simple et violent, a dit M. Kinglake.

paraître tels. Bien mieux, la guerre des hordes a eu lieu assez souvent sans autre cause que cette agressivité sans but ou avec un but minime, tel que la vengeance d'une lésion des plus légères. Tendait-elle à un résultat? c'était le résultat direct, immédiat, inhérent au moyen à tel point qu'on les mêlait et qu'on ne concevait pas d'autre procédé. On n'avait pas d'intention en dehors de cette fin directe et on ne la rattachait à rien d'autre qu'elle-même. Ainsi en était-il lorsque, par haine ou après une lésion et pour la venger, on désirait seulement détruire et faire du mal, ou même lorsque l'on désirait manger ou asservir l'ennemi, car on ne pouvait guère séparer ce fait de l'acte de violence nécessaire pour y parvenir. La guerre primitive était objet direct de désir, et non conçue comme un moyen pour une fin. La réflexion, le calcul du degré d'adaptation du moyen et des chances d'atteinte du but n'y entraient pour aucune part.

La psychologie montre même que *toute guerre*, même en dehors des temps et des pays barbares, ne peut être issue des mêmes mobiles que l'activité pacifique et laborieuse qui la précède et la suit. L'antagonisme n'entraîne pas toujours à sa suite une conflagration violente, mais seulement si un certain degré de tension est dépassé. Par sa nature brutale même, elle nécessite, au moins chez l'un des adversaires, une part de passion violente, d'impulsion dans la décision et l'accomplissement, parce qu'il n'existe à peu près aucun cas où elle s'impose à lui raisonnablement. Elle implique des actes non issus de la réflexion, puisque la réflexion les réprouve. Elle n'est jamais l'œuvre du seul calcul, de la froide logique, mais de la passion aveugle, de l'irréflexion, de l'impulsivité, de la haine, du fanatisme, du goût des aventures [1]. Aussi, comme ces tendances n'ont pas disparu chez les peuples civilisés et que, soit seules, soit mêlées à la réflexion, elles président aux hostilités internationales, nous étudierons la part de l'impulsion successivement dans la guerre primitive et dans la guerre moderne.

1. *Unde bella et lites in vobis, nonne hinc : ex concupiscentiis vestris quæ militant in membris vestris?* (St Jacques, *Epist.*, IV, 1.) — « C'est toujours sous le charme de la passion que les assemblées politiques ont déclaré la guerre. Nous avons tous applaudi (à des excitations belliqueuses) et un mouvement oratoire a suffi pour tromper un instant votre sagesse » (Mirabeau, à la Constituante, *Moniteur univ.*, 22 mai 1790.) — E. de Parieu, *Pr. de la sc. pol.*, p. 370. Etc...

II

Lorsqu'on cherche le but des guerres primitives, il arrive souvent qu'on trouve... l'absence de but. Les animaux se battent parce qu'ils sont hargneux, vindicatifs et non parce qu'ils y conçoivent un intérêt ; il en est de même des primitifs et des sauvages. La notion d'utilité et celle d'un moyen destiné à satisfaire un désir nécessitent un développement psychologique plus élevé que la haine ou la combativité. Aussi l'intérêt, la téléologie jouent-elles un moindre rôle dans leurs guerres que le caractère belliqueux. Ils font la guerre pour elle-même, pour le plaisir de la faire, en vertu d'un penchant général à la brutalité, à l'agressivité ; ou bien, si cette sorte d'instinct de **combativité** ne fait pas commencer les hostilités, il les fait fréquemment continuer alors qu'elles n'ont plus de raison d'être, soit qu'elles aient atteint ou dépassé leur but, soit que tout espoir de l'atteindre ait été perdu.

L'existence, d'ailleurs contestée [1], de la tendance qui fait considérer comme ennemi tout ce qui est étranger, s'explique facilement par la sélection. En un temps d'insécurité, où chacun devait veiller par lui-même à sa propre conservation, l'homme non méfiant ni agressif eût été bien mal doué et n'eût pas tardé à disparaître, éliminé automatiquement par l'effet de ses défauts. L'homme fut un animal méchant, parce qu'il ne pouvait pas ne pas l'être. Mais, comme l'instinct de la conservation, dont elle dérive, et comme tous les instincts, cette aptitude protectrice était susceptible de déviations, de perversions, de survivances et elle les offrit effectivement.

Même lorsqu'elle eut perdu sa raison d'être, elle persista, détournée encore davantage de sa fin, sous une forme plus raf-

1. Sénèque, lettre XIV : Personne ne verse le sang pour le sang, ou du moins ceux-là sont peu nombreux. — Montesquieu, contrairement à Hobbes, imagine l'homme à l'état de nature plutôt timide qu'agressif. — G. Tarde (*Logique*, p. 187) le représente « d'humeur pacifique, emphatique, discoureur, très chatouilleur sur son point d'honneur ». — V. Hély, *Le droit de la g.*, lui conteste la possession d'une faculté particulière, bellicosité ou combativité. — Felice Pagani, *La combattivita humana*, la trouve naturelle et attribue sa décroissance à une dégénérescence. — R. de la Grasserie voit dans le goût de la lutte une conséquence de l'exubérance de santé. — G. Ferrero, *Il militarismo*, p. 403 : *la guerra nasce da una prima, più rozza e violenta esaltazione della volontà di vivere.* — B. Kidd, *L'évol. soc.*, p. 29, 40 : combativité.

finée. La *cruauté*[1] n'est pas autre chose que le fait d'infliger à un être vivant une souffrance inutile ou une mort destinée seulement à satisfaire le goût du meurtre. Sans descendre jusqu'aux Indiens, qui entreprenaient mainte expédition pour la seule joie de torturer leurs ennemis et de les faire rôtir à petit feu[2], combien cette passion homicide n'a-t-elle pas inspiré de guerriers et de conquérants? Combien de guerres n'ont été faites que par le désir des sensations qui accompagnent les opérations elles-mêmes : le carnage, le vol, le viol, le pillage! En cela résidait toute la philosophie du terrible conquérant Mongol, Genghis-Khan : « La plus grande jouissance de l'homme, disait-il dans une causerie avec ses officiers[3], c'est de vaincre ses ennemis, de les chasser devant soi, de leur ravir ce qu'ils possèdent, de voir les personnes qui leur sont chères le visage baigné de larmes, de monter leurs chevaux, de presser dans ses bras leurs filles et leurs femmes. » Ainsi pensaient aussi ces monstres, « fléaux de Dieu comme Attila, qui semblaient se nourrir des fureurs de la guerre, et la faisaient pour le plaisir de la faire[4] » : Mahmoud le Gaznévide, Tamerlan, et tant d'autres conducteurs d'armées qui, moins francs, n'ont pas osé avouer leur désir, semblable au fond à celui-là.

Il a donc bien existé des guerres sans but ou ayant leur but en elles-mêmes. Les hostilités, la mort et la dévastation, en un mot l'acte de guerre, étaient but de guerre. C'est **la guerre comme fin en soi** (Selbstzweck), comme jeu, si on qualifie ainsi celle que son attrait fait désirer pour elle-même, et non comme un moyen pour une fin. (*Infra* : Apologies.)

En dehors de ceux qui en ont nié purement et simplement l'existence, certains auteurs, nous l'avons vu, objectent que c'est là seulement une forme exceptionnelle et anormale, non primitive, mais dérivée de l'emploi de la guerre comme un moyen pour un but, — le moyen devenant, après répétition et par un processus basé sur l'économie de l'effort, un but en lui-même. Il est au moins curieux de rencontrer cette idée chez des évolutionnistes comme Vianna de Lima, Letourneau, de la Grasse-

1. P. Mabille (*La g.*, p. 8, 13) érige le goût de la guerre, le besoin de lutte sanglante, en une faculté qu'il oppose à la sociabilité.

2. Encore est-il moins écœurant d'aspirer le fumet d'un adversaire en broche que d'aller flairer sur les champs de bataille l'odeur des cadavres ennemis « qui sentent toujours bon », ainsi que le faisait Vitellius.

3. Dubeux et Valmont, *Tartarie*, p. 313. (Letourneau, *La g.*, p. 202.)

4. Vattel, *Le dr. des gens*, l. III, § 29.

rie, puisqu'un des principaux avantages de la doctrine transformiste, exposé par Darwin lui-même, est d'expliquer comment un acte instinctif peut prendre naissance sans avoir été un acte originairement réfléchi et devenu habituel (quoique ce dernier cas se présente également). De même que l'activité fut d'abord non téléologique, mais voulue pour elle-même, que le jeu, postérieur au travail, ne fut pas le fruit du travail, de même l'emploi de la force fut originairement « spontané, irréfléchi [1] » avant d'être « finalisé ».

Il se présente (par une tendance inverse et notamment après une longue suite de guerres téléologiques) un cas voisin de la guerre faite pour elle-même, uniquement par combativité : on se bat pour des motifs d'une *futilité* telle que la guerre semble due surtout à l'agressivité, pour de minimes questions de dignité, pour la gloire, etc... Dans son jeune âge, l'humanité est douée d'une grande **impulsivité** : toutes les sociétés, qui s'ignorent ou seulement se sentent comme distinctes, s'attribuent a priori des buts antagoniques ; à plus forte raison, dès qu'ils diffèrent, leurs désirs, même conciliables, se heurtent, et, comme le choc a lieu avec force et passion, il en résulte nécessairement des combats [2]. Les plus légers dommages sont ressentis comme des lésions vitales et commandent de réagir violemment. Macpherson rapporte par exemple que, chez les Khonds, la moindre contestation entre deux individus au sujet d'un champ dégénère vite en rixe, si les tribus auxquelles ils appartiennent sont « enclines à l'hostilité [3] ». Dans des cas semblables la guerre désirée avec une facilité excessive semble désirée pour elle-même et ses caractères sont très voisins de ceux des guerres faites uniquement par combativité : l'emploi des procédés violents est alors aussi inévitable, aussi exclusif de tout autre moyen, aussi insusceptible de limitation, que s'il était une fin en lui-même.

L'extrême inclination à recourir aux armes se rencontre aussi, dans des pays de civilisation arriérée mais non complètement primitive, pour les questions d'**honneur**. Ce serait une erreur de croire que les combats dus à ce mobile sont caractéris-

1. Dumesnil, *La g.*, p. 56. — De la Barre-Duparcq (*Ac. sc. mor.*, t. 84, p. 315) parle des guerres faites par les peuples « pour donner carrière à la turbulence de leur jeunesse. »

2. Von Boguslawski, *Der Krieg...*, p. 10.

3. Spencer, *Sociol.*, t. III, p. 360. — Aujourd'hui encore il ne manque pas de gens qui se battent pour la moindre lésion, la moindre égratignure, parfois non intentionnelle : ce sont des brutes impulsives.

tiques des civilisations récentes : les barbares sont très sensibles sur leur point d'honneur. Et cela se comprend aisément : la vanité, le sentiment de la dignité, du devoir appartiennent à cet arsenal d'armes morales que la sélection a mises dans l'âme de l'homme peu développé intellectuellement, comme succédané de la notion d'intérêts vitaux que son défaut d'intelligence ne lui permet pas de concevoir et pour remplir le même rôle; sans elles, le primitif, qui ne peut calculer l'intérêt qu'il a à réprimer les lésions dont il est l'objet, serait bientôt éliminé. La survivance des plus aptes attache donc ces idées-forces à certains actes utiles à l'espèce, mais parfois avec exagération : une simple offense, une injure, un mot blessant et pourtant non significatif du mépris de la personnalité entière à laquelle il s'adresse, suffisent à déchaîner des violences qui mettent en danger de mort les deux adversaires ou même leurs deux clans. Les Berbères, rapporte-t-on, ne se battent point par esprit de conquête, mais seulement pour des questions peu importantes d'honneur et de retaliation, violation d'*ânaya,* enlèvement de femmes, etc...[1] Les Canaques de même s'efforcent de reprendre par des coups de mains les ossements de leurs frères, dévorés par l'ennemi[2].

Certaines guerres, — tout en ayant cette première raison de ressembler aux guerres « fins en soi » : qu'elles ont lieu par une occasion futile et parce qu'on y est enclin —, en ont encore une seconde qui les en rapproche davantage : le but n'y fait qu'un avec les opérations ou avec les sensations qu'elles éveillent, ou bien le moyen est réellement et intimement mêlé au but par une solidarité telle qu'on les confond, ou bien, s'ils sont distincts, le but est d'une nature telle qu'on ne peut concevoir d'autre moyen de l'atteindre et son idée est tellement liée à celle de ce moyen exclusif qu'elle l'appelle immédiatement et ne peut en être séparée. Dans tous ces cas, la violence est objet presque immédiat de désir ; elle résulte aussi fatalement des prémisses, sans alternative possible, elle est aussi grande en fait et illimitée théoriquement que si elle était objet absolument immédiat de désir et cultivée pour elle-même.

Rien ne ressemble plus aux guerres issues de la combativité que celles dérivées du désir de **gloire** et on les a justement comparées. « La longue pratique des guerres cannibales, dit Letourneau (p. 52), a créé, dans la mentalité des Papous, des instincts

1. Hanoteau et Letourneux, *Kabylie*, II, 76 (Letourneau, *Evol. pol.*, p. 513).
2. De Rochas, *Nouvelle Calédonie*, p. 206 (Letourneau, *La g.*, p. 48.)

de destruction : ils tuent pour tuer, ils nuisent sans nécessité, pour le plaisir de nuire : ils ressentent à leur manière ce que dans les sociétés civilisées on appelle la passion de la gloire. » Le désir de renommée militaire, l'amour de la domination et de la conquête, très fréquents même en dehors du monde dit barbare, ne peuvent non plus se satisfaire que par la guerre, ils *sont* des désirs de guerre.

Il en est de même dans toutes les guerres entreprises pour des fins appréciées seulement comme signes de valeur guerrière : objets matériels ou qualités. Les races sauvages luttent « pour le plaisir de se battre, pour obtenir des chevelures, des têtes et autres emblèmes considérés comme glorieux... Elles ne se rencontrent que pour se battre[1]. » Par sauvagerie innée et peut-être à la suite de guerres motivées incessantes, les Indiens, Hurons et Iroquois, ne razziaient jamais leurs voisins : ils faisaient la guerre pour avoir des scalps, c'est-à-dire pour la gloire, parfois par jeu[2]. Il serait peut-être exagéré de dire qu'on a décidé des guerres pour élever des pyramides et dresser des arcs de triomphe, mais ces considérations ont été d'un grand poids dans l'esprit de monarques fats et vaniteux.

Le désir de faire montre de ses vertus militaires fut du moins un encouragement puissant à faire la guerre ou à y participer, dans un temps où le mot valeur n'avait pas d'autre sens. « La guerre, dit Kant[3], n'a besoin d'aucun motif particulier. Elle semble avoir sa racine dans la nature humaine, passant pour un acte de noblesse auquel doit porter l'amour de la gloire, sans aucun mobile d'intérêt. Ainsi, parmi les sauvages de l'Amérique, comme en Europe dans les siècles de chevalerie, la valeur militaire obtient de grands honneurs, non seulement parce qu'il y a guerre, mais encore *pour* qu'il y ait guerre et comme moyen de se signaler. De sorte qu'on attache une espèce de dignité à la guerre et qu'il se trouve jusqu'à des philosophes qui en font l'éloge comme d'une noble prérogative de l'humanité. » « La guerre, dit de même un sociologue contemporain, finit par être cultivée pour elle-même, abstraction faite de son but ; on se bat pour se battre, pour prouver son courage. C'est la réalisation de la combativité naturelle à l'homme. Le crime se change en héroïsme par une singulière aberration morale. Celui qui attaque croit de

1. Sir John Lubbock, *L'homme préhistorique*, t. II, p. 226.
2. Letourneau, *La g.*, p. 144, 147 s.
3. *Princ. métaphys. du droit*, tr. Tissot.

bonne foi qu'il y a vertu à attaquer, surtout lorsqu'on attaque un ennemi fort [1]. » Quelquefois même on cherche à acquérir la gloire à meilleur marché, — témoin les nombreuses expéditions, coloniales ou non, dirigées contre des ennemis impuissants, qui ont rapporté à leurs auteurs plus de gloire qu'elles n'en méritaient par la noblesse du but ou la difficulté d'exécution.

Toute une série de causes secondaires tendent à renforcer le penchant inné à la violence et elles ont, en fait, contribué à la décision de plus d'un enrôlement dans les rangs des aventuriers, des condottieri, des conquistadores et même des armées régulières : *besoin d'activité*, **plaisir du risque**, *amour de l'émotion, esprit d'aventure*... Au XVIe siècle, Eméric Crucé signale, parmi les quatre grandes causes de guerre, le désir qu'ont les gens de guerre, qu'il appelle forcenés, d'exercer leur *activité*. Peu auparavant, La Noue, [2] homme de guerre lui-même, flétrissait cette tendance, si fréquente chez ses contemporains mais inhérente à toutes les époques passées : « Il y a une petite rime en espagnol, laquelle ils ont quelquefois en la bouche et que j'ai tournée ainsi :

La guerre est ma patrie,
Mon harnais, ma maison,
Et en toute saison
Combattre est ma vie.

« Que sauraient pis dire un mauvais médecin et un mauvais juge qui désirent que la cité soit toujours pleine de maladies, de crimes et de procès, afin d'en avoir bonne curée? Ceux-ci au semblable ne demandent qu'altérations d'Estats pour se gorger de la ruine d'iceux... De courir incessamment de çà et de là, ainsi que les corbeaux aux charognes, c'est, par manière de dire, se transformer en oiseaux de proie ou en bêtes ravissantes. »

La guerre n'est pas seulement une source d'activité matérielle : on y cherche aussi une occupation pour l'esprit. « Le sauvage, qui trouve dans son mode de vie peu d'objets d'intérêt, peu de causes d'*émotion*, se retourne vers la guerre... Les civilisés y puisent le plaisir d'une excitation cérébrale : ils suivent avec intérêt le mouvement des armées; leur esprit est tenu en suspens par l'issue de la bataille, par l'alternative d'espoir et de crainte, infiniment plus palpitante que l'uniformité des buts pacifiques.

1. R. de la Grasserie, *Rev. intern. de sociol.*, 1903, p. 206.
2. La Noue, *Disc. pol. et milit.*, XIX et IX.

Aucun état d'âme sans souffrance positive n'est plus pénible que le besoin de distraction. L'esprit inoccupé fuit une sécurité sans effort pour affronter le *danger*; son malaise donne un charme puissant à ces entreprises hardies qui font appel à toutes les énergies de notre nature »[1]. Ce sont ses difficultés, ses périls, ses hasards, son tumulte, qui font préférer la chasse aux autres sports; ce sont les émotions soulevées par le conflit avec des esprits vigoureux, par l'opposition des rivaux et par les alternatives de succès et de revers, qui font accepter par l'homme d'Etat les lourdes responsabilités de certaines charges. L'homme riche se précipite à la table de jeu, parce qu'il aime l'agitation d'esprit et préfère la richesse hasardée à la richesse assurée. Les pirates, les voleurs de grands chemins, les guerriers professionnels s'attachent à leurs hasardeuses entreprises à raison de l'excès de leur péril. La présence de la mort donne de l'intérêt à la vie et éveille un sentiment plus puissant de l'existence. La guerre est préférée, parce que, « de tous les jeux (games), elle est le plus profond pour l'âme et présente la plus forte attraction aux esprits aventureux qui aspirent à des scènes qui leur offrent des occasions de montrer leur expérience et d'affronter le péril. »

On comprend facilement l'existence de ces sentiments chez l'homme qui, ayant vécu au milieu des aventures, trouve fades et insipides les faits ordinaires de la vie. Mais comment expliquer l'attrait que possède le « terrible » sur presque tous les humains? C'est une tendance générale et mise en nous par la sélection. Le milieu et la vie primitifs, remplis d'insécurités de toutes sortes, ont favorisé la survivance de ceux qui possédaient une prédisposition naturelle à les affronter, sans laquelle ils se seraient abstenus de toute activité; et ils l'ont transmise à leurs descendants. Le danger est en outre un excitant puissant de toutes les facultés, « capable de les porter à leur maximum d'énergie et capable aussi de produire un maximum de plaisir. Il était pour ainsi dire le jeu des hommes primitifs, comme le jeu est aujourd'hui pour beaucoup de gens une sorte de simulacre du danger. Ce goût du péril, affronté pour lui-même se rencontre jusque chez les animaux... Le plaisir du risque tient surtout au plaisir de la victoire. On aime à se prouver à soi-même sa supériorité. » La tension que nécessite la lutte avec un ennemi menaçant, avec un lion par exemple, produit une grande satisfaction inté-

1. Channing, *Discourses on war*, Boston. Ginn, p. 26 s : propensity (impulsion), love of excitement.

rieure, alors même qu'il n'y a pas de galerie pour applaudir. « Bien plus, même après avoir perdu l'espoir de vaincre, on s'opiniâtre dans la lutte. Quel que soit l'adversaire, tout combat dégénère en duel acharné. Est-on enfin débarrassé d'un ennemi terrible, qui vous a terrassé, on le cherche, on le provoque, pour recommencer la lutte... »[1] On se plaît à lutter contre tout, contre les passions, contre les forces de la nature, contre l'ouragan déchaîné[2].

On a plaisir surtout à triompher, et plus l'adversaire est puissant, plus la joie du succès est enivrante. Quel duel grandiose que celui du marin contre la mer, et quelles âpres jouissances doivent en jaillir ! « L'homme a besoin de se sentir grand, d'avoir par instants conscience de la sublimité de sa volonté. Cette puissance, il l'acquiert dans la lutte. » C'est l'Instinct de grandeur et la Volonté de puissance, combinés par Nietzsche[3] et poussés par lui jusqu'à l'apologie de la dureté et de la cruauté pour soi et pour les autres. Dans la guerre, ils se manifestent non seulement par la passion de la supériorité, du triomphe, du pouvoir personnels, mais par la vanité collective, nationale, qui nous fait désirer de voir notre pays prédominer, s'élever au-dessus des autres.

Au plaisir du risque, de la domination, s'ajoute, pour renforcer la tendance belliqueuse, celui de la *responsabilité*. « On aime à répondre non seulement de sa propre destinée, mais de celle des autres ; à mener le monde pour sa part. Cette ivresse du danger, mêlée à la joie du commandement, cette intensité de vie physique et intellectuelle exagérée par la présence même de la mort, a été exprimée avec une sauvagerie mystique par le maréchal allemand de Manteuffel : « La guerre ! Oui, messieurs. Je suis soldat : la guerre est l'élément du soldat et j'aimerais bien à en goûter. Ce sentiment élevé de commander dans une bataille, de savoir que la balle de l'ennemi peut vous appeler à chaque instant devant le tribunal de Dieu, de savoir que le sort de la bataille et par

1. Guyau, *Esquisse d'une morale sans obligation ni sanction*, p. 208 s.

2. Corneille a peint le premier de ces combats ; *Brand*, d'Ibsen, donne un magnifique tableau de tous deux.

3. *Also sprach Zarathustra*, et *Der Wille zur Macht* ; *La Volonte de puissance*, Essai d'une transmutation de toutes les valeurs, t. II, p. 69 s, 84 s : Le désir de devenir plus fort, dans chaque centre de force est la seule réalité. La vie aspire à un sentiment maximal de puissance. L'essence intime de l'être est la volonté de puissance... L'homme ne cherche pas le plaisir mais la puissance, la Vie n'étant qu'un cas particulier de la Volonté de puissance. Le plaisir, pour les épuisés, est dans le repos, la paix, la tranquillité ; les vivants veulent vaincre, surmonter les adversaires...

conséquent les destinées de la Patrie peuvent dépendre des ordres que l'on donne : cette tension des sentiments et de l'esprit est divinement grande ! [1] »

Lorsqu'elle est issue de ces mobiles ou dans la mesure où elle en provient, la guerre est à la fois moyen et but, elle est objet de désir pour elle-même, pour les sensations qu'elle fait éprouver, indépendamment de tout but extérieur ou par suite d'une occasion concrète de minime importance. D'autres mobiles produisent également les mêmes effets.

La **haine** d'abord, la haine collective d'un groupe social contre un autre, l'aversion naturelle de tout groupe syngénétique pour les groupes hétérogènes [2]. « La haine furieuse, aveugle, désintéressée, qui fut le premier mobile de la conduite d'une nation à l'égard des autres [3] » est « une simple forme de l'instinct de conservation physique, le sentiment d'un danger toujours présent dans la personne d'un autre individu. » C'est le produit d'une association héréditaire et instinctive d'idées, de sentiments et de désirs, favorisée par la sélection et conforme dans les grandes lignes à l'intérêt de l'espèce. Elle a donc eu son utilité.

Elle a joué le rôle du calcul de l'intérêt vital qu'on a à réagir contre autrui, mais elle le joue moins bien, sans corrélation avec les antagonismes réels et sans proportion avec le dommage à craindre. Ayant eu primitivement une raison d'être dans le danger que fait constamment courir à chacun tout ce qui n'est pas lui-même ou son clan, elle subsiste longtemps après la disparition de sa fonction et, faute de s'en rendre compte, on ne la combat pas assez. Elle a ses excès : elle porte sur tout ce qui est étranger, ce qui ne nous est pas semblable par la conformation physique, par les mœurs, par les idées et nous le fait imaginer comme méchant et dangereux dans toutes les circonstances et sans distinction parce que cela le fut réellement une fois ou autrefois. Elle fait décider la guerre, ou l'intensifie, ou la prolonge, à moins qu'elle n'exerce ces trois actions à la fois.

1. Cité par Guyau, *ib.*, p. 213.
2. Gumplowicz, *Rassenkampf*, p. 194 ; trad., p. 192.
3. Saint-Simon, *L'industrie*, Œuvres, t. XVIII, p. 36. — Aug. Comte, *Phil.*, t. IV, p. 444 : Dans l'enfance de la société, « les affections sociales demeurent circonscrites à une imperceptible fraction de l'humanité, hors de laquelle tout devient étranger et même ennemi ; les diverses passions haineuses restent certainement, après les appétits physiques, le principal mobile habituel de l'existence humaine. »

« Quand ils ont acquis une certaine vigueur, les instincts collectifs, vengeance, haine de tribu, de race, de religion, deviennent à eux seuls des causes de guerre, » sans occasion spéciale. La haine porte en outre la fureur des combats aux extrêmes (épisodes des guerres de religion). On la retrouve aussi dans les campagnes où on se bat, sans avoir l'espoir de vaincre ou après l'avoir perdu, par désir de faire payer à l'ennemi son succès.

La soif de **vengeance** a ordinairement des effets analogues, parce que, comme dans le cas précédent, la guerre est impulsive et que le moyen s'y confond avec le but : le mal causé à l'ennemi. « L'esprit vindicatif, une fois incarné dans les cerveaux, finit ordinairement par s'affranchir de toute mesure ; la vengeance cesse d'être une réparation calculée [1], elle devient surtout un prétexte pour donner carrière à des appétits cruels, que d'incessantes relations ont fini par développer. On a ses ennemis héréditaires et il est beau de les détruire. La guerre revêt alors un caractère d'extermination qu'elle n'avait pas tout d'abord. L'opinion publique ceint d'une auréole la tête du vainqueur par cela seul qu'il a vaincu et indépendamment des motifs de la guerre. Alors une idée tout à fait étrangère aux ancêtres est née, celle de la gloire militaire... La peste et les pires fléaux n'ont pas été moins nuisibles [2]. » Talion, haine, extermination, gloire, tout cela est mêlé dans la réalité.

La vengeance de l'individu ou de son groupe à l'égard de l'auteur du mal, même non responsable, ou sur un membre de son clan, est une sorte de choc en retour. Elle fut utile parce qu'elle fut un jour une condition de vie pour l'homme qui se débarrassait ainsi définitivement, après une première lésion, de celui qui aurait pu de nouveau le blesser, ou lui ôtait l'envie de recommencer [3]. C'est pourquoi elle fut transmise à la descendance.

Acte spontané originairement, elle prit plus tard dans certaines sociétés un caractère d'obligation régulière, de *devoir sacré*, particulièrement en cas de mort et afin de plaire au parent

1. La réaction passionnelle de l'individu lésé, contre le mal souffert, a pour trait distinctif l'exagération, fille de la passion : la peine privée doit procurer un « plus » quelconque, un enrichissement, à la victime. (L. Hugueney, *L'idée de peine privée*, p. 22.)

2. Letourneau, *La g.*, p. 162.

3. Machiavel (*Hist. de Florence*) va jusqu'à qualifier la conduite inverse de « détestable manière de faire la guerre ». « Comme on se contentait, dit-il, de dépouiller les ennemis vaincus, sans les tuer ni les retenir prisonniers, ils revenaient attaquer le vainqueur sitôt qu'ils le pouvaient. »

défunt. Ce fut le cas dans la société grecque antique [1] : lorsqu'un de ses membres avait été victime d'un attentat ou d'un homicide, la vengeance était pour la famille, — ascendants, descendants, collatéraux et même amis — un devoir religieux. « Les légendes et les poèmes homériques offrent un grand nombre d'exemples de personnages qui s'exilent après avoir commis un meurtre, afin d'échapper à la vengeance des parents de leur victime. Un proverbe déclarait fou quiconque épargnait le fils après avoir tué le père. Le devoir de vengeance faisait en effet partie de l'héritage que les hommes recevaient de leurs ancêtres et il était inéluctable... Oreste a acquis une gloire immortelle pour avoir vengé Agamemnon. Les anciennes légendes glorifiaient même les fils d'Amphiaraüs et Oreste, qui, pour venger leurs pères, n'avaient pas craint de tuer leurs mères. » L'origine impulsive seule peut expliquer de telles extrémités sous le couvert de la religion.

Seule aussi, elle explique qu'on ait employé contre les lésions une médication aussi *mal adaptée* par sa nature et ses proportions. En Grèce, « chaque vengeance appelait une autre vengeance, si bien qu'un meurtre était souvent le point de départ d'une série d'attentats qui ensanglantaient plusieurs générations. La guerre entre la famille de Tydée et les Etoliens et surtout la légende des Atrides sont les symboles caractéristiques de ces vendettas féroces qui ensanglantaient les cités. » Et ce n'est pas seulement aux *vendettas* corses que s'applique l'impitoyable logique de la vengeance, où le remède est la reproduction ou l'exagération du mal primitif et engendre un nouveau mal [2] ; c'est encore à toutes les guerres de revanche, où la conquête succède à la conquête, dans un horrible cercle sans issue... Ne fût-elle même pas suivie d'une série de contre-vengeances, la réaction, étant passionnée, dépasse toute mesure, et reste disproportionnée par rapport au dommage subi.

Cette disproportion n'a même pas pour excuse qu'on cherche à tirer réparation ou même profit de la lésion : lorsque, par une guerre de revanche, une tribu tente de nouveau la chance des combats, c'est moins pour guérir sa propre blessure que pour

1. L. Bréhier, La roy. homérique... *Rev. hist.*, 1904, I, p. 21 s. Nous lui empruntons les idées qui suivent, relevées, dans le texte, d'innombrables citations grecques.

2. Παρὰ τῶν πρότερον φθιμένων ἄτην ἑτέραν ἐπάγουσαν ἐπ' ἄτῃ. (Eschyle, *Choéphores*, 392 s., cité par De Montluc, *Rev. dr. int.*, 1873, p. 588.)

en faire une nouvelle à autrui. Elle songe moins à récupérer la femme, l'ustensile, le champ, pris par l'ennemi qu'à lui infliger une défaite. Elle désire, avant tout, faire du mal, et, comme cela est inséparable des opérations militaires, celles-ci deviennent un but en elles-mêmes.

La vengeance *ne répare ni ne corrige*. Elle est donc bien peu appropriée à sa fin inconsciente, qui est la protection de l'intérêt vital de son auteur. C'est, a-t-on dit, « un de ces vieux remèdes populaires, comme l'huile bouillante dans laquelle on plongeait, avant Ambroise Paré, les membres des blessés. » Au lieu de guérir la souffrance, elle l'avive en suscitant de nouvelles violences. Elle frappe tellement à côté, qu'il ne lui sert à rien de frapper fort. Elle *retombe* même, *en grande partie, sur son auteur*, sur la victime, qui centuple parfois ainsi son mal : on ne peut mieux comparer l'acte d'une tribu qui se venge d'une légère atteinte portée à un de ses membres, en déchaînant une guerre où elle risque d'être écrasée, qu'à l'histoire du héros d'un conte enfantin, Gribouille, qui, pour éviter de recevoir la pluie sur ses vêtements se plongea tout habillé dans une rivière [1]. A un autre égard, c'est le pavé de l'ours, puisqu'on fait empirer l'état de ceux qu'on prétend protéger. De toutes manières, la vengeance calcule si peu, que, si elle n'est pas un geste purement réflexe, elle ne peut s'expliquer que par l'impulsivité qui fait sentir comme vitale une lésion d'ordre secondaire [2]. A lui seul, le défaut de mesure suffirait à le prouver.

Cette disproportion d'ailleurs n'est pas primitivement énorme : lorsque, par suite de l'absence d'un moi fortement constitué, la plus légère impression possède un grand pouvoir moteur, son action n'est pas contrebalancée par la représentation, sentie faiblement, d'un malaise futur ; aussi la crainte d'une vengeance impitoyable est-elle *utile à l'égard du primitif*, qui ne s'abstient d'un acte que s'il se sent menacé d'une forte sanction. On s'adresse à l'impulsion pour combattre l'impulsion. *A l'égard d'hommes plus civilisés*, dans des circonstances qui permettent la réflexion, une inhibition *moindre* est requise, puisque l'impulsion est moins forte. La réaction, qui, pour être adaptée à sa

1. Nous n'entendons pas dire que la collectivité ne doit pas se solidariser avec son membre lésé ; mais elle possède, surtout à l'heure actuelle, d'autres moyens de montrer sa volonté énergique de se faire respecter.

2. L'animal, l'homme primitif, dit Guyau (*op. cit.*, p. 168) est un ressort grossièrement réglé dont la détente n'est pas toujours proportionnée à la force qui la provoque. Pour se défendre contre un agresseur, on l'écrase.

fin, devait, dans les temps primitifs être violente, doit, pour rester adaptée, l'être beaucoup moins, puisque les conditions ont changé. L'atténuation qu'elle a subie en fait, prouve que cet adoucissement a favorisé la survivance de ceux qui l'appliquaient. Et pourtant la vengeance subsiste, implacable, dans le domaine international...

Le désir du but se fond pareillement avec le désir du moyen chaque fois qu'il s'agit de *la mort de l'ennemi*, soit qu'on veuille simplement l'anéantir, soit qu'on veuille se repaître de sa chair, soit qu'il s'agisse d'une question de vie ou de mort, de liberté ou d'esclavage.

La mort n'est, dans les guerres téléologiques actuelles, qu'un moyen pour atteindre un but en dehors d'elle : fléchir la volonté de l'adversaire sur une tierce question. Il n'en a pas été et il n'en est pas toujours de même. Souvent la guerre barbare eut pour moblie originaire la **destruction** complète des biens de l'ennemi, de ses forces et de sa vie, par l'**extermination**. Elle tendait à l'anéantissement ou, suivant l'énergique expression allemande, au déracinement. (Vernichtungs-oder Ausrottungskriege)[1]. Ou bien, si tel n'était pas dès la première heure le but de la guerre, cela le devenait infailliblement au cours des hostilités, conduites sans pitié et sans limitations réfléchies d'aucune sorte, morales ou juridiques. Dans les deux cas, on visait à rayer le pays ennemi de la carte du monde et on y parvenait parfois : l'histoire de la chute des grands empires de l'antiquité le prouve amplement. Ces guerres n'ont d'ailleurs pas été réservées au passé : aujourd'hui encore, on nous menace d'un guerre « à fond [2] ».

Partout où le but final de la guerre se rapproche *par sa nature* du but immédiat, militaire — la destruction — qui est par rapport au premier un moyen, c'est-à-dire lorsqu'il lui ressemble, on les confond assez facilement dans un même désir. Les actes d'hostilité ont lieu comme s'ils étaient désirés en eux-mêmes. Il en est ainsi lorsque des hordes, des peuples entiers, abandonnant

1. Fr. von Holtzendorff dit incidemment qu'elles sont le fruit de forces impulsives de destruction, dépourvues de buts (*ziellosen Zerstörungstrieben*) qu'il oppose au combat conscient d'un but (*zielbewussten Kampf*). *Trieb* est bien le mot qui convient à l'absence de finalité : il désigne la force aveugle de projection; but éveille au contraire l'idée de force attractive. La cause non téléologique pousse l'acte, le but l'attire.

2. La haine et la soif de vengeance ont été poussées jusqu'à la furie destructrice, à la folie dévastatrice : *ferocia humana, terribile furia distruggitrice, dit Guglielmo Ferrero* (*Il militarismo*, p. 4) ; nécessité de faire mal, volupté de la destruction, dit Nietzsche (*Volonté de puiss.*, t. I, p. 20).

leur pays d'origine, cherchent une nouvelle demeure et de nouvelles contrées, « non pour y donner des lois, mais pour s'en rendre les maîtres absolus, après en avoir expulsé ou égorgé les anciens habitants. Rien de plus cruel et de plus épouvantable que cette espèce de guerre [1] », parce que l'invasion, l'occupation, le meurtre, qui sont d'ordinaire un moyen, y deviennent une fin. Il en est de même lorsque le but final est d'impressionner, d'intimider l'adversaire par la démonstration de notre force et la destruction de ses éléments physiques et moraux de résistance, d'annihiler sa volonté devant la nôtre, ce qui n'est ordinairement qu'un moyen. Lorsqu'on agit par vengeance ou haine, la fin ne diffère guère davantage du moyen : nuire.

Alors même que le but politique (dans un sens large) ne ressemblerait pas au but militaire, on a une tendance à passer du premier au second, lorsqu'il s'en rapproche *par son importance*, lorsqu'ils se valent, au moins chez l'un des belligérants. L'autre se rend compte qu'il ne pourra le faire céder qu'à la condition de poursuivre dans son intégralité le but militaire, c'est-à-dire la destruction des forces ennemies. Il en est ainsi lorsque la question en jeu peut nuire ou profiter, au même degré, à une même quantité de nationaux, que les hostilités elles-mêmes : par exemple dans les guerres vraiment *nationales* ou réputées telles. Le but politique eût-il une importance moindre, le but militaire tend pourtant à l'éclipser, à s'y substituer même, pendant le cours des opérations (v. *infra*) : on perd de vue le but final, et le renversement de l'adversaire, qui est un moyen, devient provisoirement un but, jusqu'à l'heure de l'ouverture des négociations. En outre, chaque fois que la guerre est ou devient, entre deux nations, une *question de vie ou de mort* [2], elle est très violente, parce qu'elle met en jeu les ressorts de l'impulsion et fait agir chez chacun tous les instincts dérivés de celui de la conservation, — et leur puissance est extrême. Tous les désirs, tous les efforts sont concentrés sur la guerre elle-même, qui devient un but et le but de tous les membres de la communauté.

Une dernière circonstance est de nature à faire de la guerre une fin au lieu d'un moyen : **si le but politique suppose**, *putativement ou réellement*, **le moyen militaire**, c'est-à-dire si un autre moyen ne paraît, à tort ou à raison, absolument pas conce-

1. Machiavel, *Decades*, P. II, ch. 8. Il en donne des exemples.
2. Elle le fut fréquemment à l'origine (E. Pillet, *La notion moderne de la g.*, p. 5) et tend à le redevenir.



vable. Deux hypothèses se présentent, en effet, où la mineure a une valeur absolue, égale à $^{100}/_{100}$, où l'on croit à l'adaptation complète et exclusive d'un moyen donné : 1° au cas de croyance irréfléchie, issue soit de la foi impulsive, soit de l'habitude ou de la routine, 2° au cas de croyance réfléchie, motivée par l'absence réelle d'autre moyen.

Il est normal chez les primitifs *de ne pas concevoir* d'« autre moyen ». Leur pauvreté de connaissances et d'esprit ne leur permet ni de connaître ni d'imaginer de nombreux procédés pour atteindre un même résultat. Leur facilité d'adhésion, l'absence de doute, qu'ils doivent à l'absence de complexus d'idées déjà arrêtées, leur donne une foi impulsive et exclusive, nullement ou peu contrebalancée en un moyen déterminé, le premier qui leur vient à l'esprit. Les procédés les plus grossiers sont d'ailleurs ceux auxquels, en vertu de dispositions ancestrales, ils songent en premier lieu. Plus tard l'habitude du procédé, la routine héréditaire remplit le même office : l'association mentale entre le but désiré et tel moyen devient, par répétition, tellement étroite et la croyance en l'adaptation de ce moyen tellement ancrée, qu'on n'en conçoit plus deux possibles. On confond presque moyen et but dans le même désir, ou plutôt le désir du but entraîne, immédiatement et sans qu'on s'aperçoive de la possibilité d'une alternative, l'expression d'une opinion sur tel moyen, qu'on envisage comme seul adapté ou indiscutablement le mieux adapté — alors même qu'il ne l'est pas (ce qui arrive souvent). Ce moyen, par le fait même qu'il est traditionnel ou même le plus ancien, à grande chance d'être le plus sommaire. Plus il s'est écoulé de temps, plus les guerres sont ajoutées aux guerres, et plus la routine belliqueuse s'est ancrée dans l'esprit des hommes, à tel point qu'elle a pu parvenir à un degré extrême d'inadaptation sans qu'on l'abandonne. Aussi, a-t-on pu dire que nous faisons la guerre parce que nos ancêtres l'ont faite, sinon nous ne l'inventerions pas.

Il arrive pourtant — c'est la deuxième et plus rare hypothèse — qu'un but étant donné on ne conçoive pas, après réflexion, d'autre moyen que la violence pour l'atteindre à l'encontre d'autrui, parce qu'il n'en est, *en réalité, aucun de concevable*. Le cas est peu fréquent. (Encore est-il dû à ce que ce but est défectueux, irrationnel, mal adapté à notre but ultime, qui est la vie et l'accord pour la vie). Il se présente, même à propos d'une question secondaire, si on pense qu'on ne pourra obtenir satisfaction que

par la violence. A plus forte raison en est-il de même lorsqu'il s'agit d'un fait que l'un des deux adversaires considère comme essentiel à sa propre vie : ce trait seul tend à exclure toute autre solution. Le conflit passionné de buts vitaux en apparence (alors même qu'ils seraient en réalité conciliables) ne peut se dénouer : il ne peut qu'être tranché. Plus l'ennemi juge vitale sa volonté, ou plus il s'entête dans une question de moindre importance, plus aussi la mort et son écrasement deviennent nécessaires pour atteindre le but, et plus, par conséquent, la violence, liée au but, a une tendance à devenir un but.

En matière de *cannibalisme*, on n'entrevoit aucun autre procédé possible que la force et la guerre, on ne conçoit guère qu'on entre en négociations avec le mets éventuel pour obtenir son consentement, ne fût-ce que relativement à la sauce. Il ne semble pas qu'on puisse être mangé « par persuasion ». Le désir de l'anthropophage porte donc à la fois — et sans qu'on puisse les dissocier, même mentalement — sur le but, c'est-à-dire le repas qu'il convoite et sur le meurtre de sa victime, seul moyen de l'atteindre. De même pour l'*esclavage* ou pour toute question où l'ennemi ne céderait pas, soit qu'il considère sa vie, sa liberté, son honneur, sa dignité comme engagés, soit qu'on sache ou pense ne pas obtenir amiablement satisfaction (par exemple lorsqu'on veut appréhender un ustensile en sa possession), — si on ne conçoit pas une contre-prestation comme possible [1], ou si on croit qu'il ne comprendra pas le mécanisme de l'échange ou qu'il ne l'acceptera pas.

Dans tous ces cas, le résultat est pratiquement le même que si le désir était impulsif. S'il intervient un syllogisme, on se rapproche néanmoins infiniment de l'absence de syllogisme. La possibilité d'une alternative, qui donne son intérêt à la distinction des actes téléologiques ou non, fait ici défaut. La volonté résultante est très forte et très exclusive parce que, la mineure ayant une valeur égale à $^{100}/_{100}$, l'énergie du désir du but se reporte sur le moyen, toute entière et avec les mêmes caractères : la guerre se comporte comme si elle était objet direct de désir.

1. A. Comte attribue les violences primitives à « l'aversion naturelle pour le travail ». Cela supposerait l'existence ou la conception du travail et une action positive de celles-ci sur l'esprit. Les guerres sont dues plutôt à l'absence de l'idée que le but poursuivi pourrait être atteint par le travail et à l'inaptitude de l'homme primitif à avoir d'autre propension à l'action que le désir portant directement sur tel ou tel acte. Son acte impulsif ne peut devenir téléologique, parce qu'il n'a pas l'idée d'un moyen et d'une fin ; ou bien en présence d'un objet il ne conçoit pas d'autre moyen que le moyen direct, la main-mise, la prise violente de possession.

CHAPITRE II

L'impulsion dans la guerre moderne.

I. Dans la décision. — II. Dans la participation et l'exécution. — III. Conséquences sur la possibilité de limitation et de suppression.

L'homme originel s'évanouit par degrés [1]. L'activité impulsive, qui le caractérise, disparaît-elle complètement avec lui? Non pas! Il s'y superpose seulement des actes téléologiques qui correspondent à de nouveaux domaines ou bien empiètent sur celui du « jeu », sans toutefois l'absorber. La réflexion intervient certes à un plus haut degré dans la guerre des pays civilisés que dans celle des primitifs, mais elle est un des actes qui, par leur brutalité, semblent exiger une part d'impulsivité, de passion [2], d'irréflexion dans leur **décision** et dans leur accomplissement, puisque la réflexion la réprouve. Les causes signalées dans la guerre barbare peuvent se rencontrer également à l'heure actuelle sous la forme de la combativité, du désir de gloire ou de domination militaires, de la haine ou de l'esprit de vengeance et du désir d'anéantissement de l'ennemi, mais avec cette différence que la guerre est un moyen en vue d'un but, en même temps qu'une fin en soi. Elle l'est même principalement, et le désir direct de guerre n'y est qu'accessoire Nous en détachons l'étude, parce qu'il nécessite un traitement tout différent. En outre, si quelques-unes des raisons qui faisaient confondre dans le même désir le but militaire et le but politique (cannibalisme, esclavage, razzias) sont disparues, d'autres par contre (vitalité du but politique, habitude du procédé violent) se sont accrues, et toutes peuvent revêtir des formes un peu différentes ou plus raffinées, dont il nous faut démontrer la présence.

La fréquence des guerres au cours des siècles, leur continuité jusqu'à nos jours ne s'expliquent que par ces sortes de causes (qui, n'étant pas indestructibles, n'entraînent pas leur perpétuité). Rien n'est plus superficiel ni plus faux que d'attribuer la

1. J.-J. Rousseau, *De l'inégalité parmi les hommes.*
2. L. Bara, *La sc. de la paix*, p. 77 ; F. Bouvet, *La g. et la civ.*, p. 20.

guerre à des causes exclusivement politiques ou économiques. Elle est due surtout à des causes psychologiques, et parmi ces dernières ce n'est pas la réflexion qui l'emporte. Elle est le produit moins de l'intérêt, qui peut se satisfaire autrement, d'autant qu'il est calculé, que du *naturel belliqueux* qui pousse l'homme à choisir ce moyen, même quand il calcule le but. La plupart du temps, il n'est pas raisonnable de provoquer une guerre : chaque fois que les adversaires ne peuvent se retirer des hostilités qu'avec des dommages considérables et disproportionnés avec la valeur du but, partout où l'on s'acharne à se disputer un avantage secondaire, on peut être sûr que l'impulsion, la passion, se mêlent à la guerre [1].

D'une manière plus générale, au-dessous des buts conscients et parfois minimes, il existe, dans les régions plus profondes et plus obscures de l'âme, des causes impulsives, irréfléchies et même parfois inconscientes, causes cachées ou peu apparentes, qui sont cependant souvent plus agissantes et plus réelles : les principes, les théories voilent des instincts; l'honneur [2], la gloire dissimulent l'inimitié, le désir de se battre ou de se venger (ex : guerres privées), l'amour-propre ou l'ambition nationale; le patriotisme dégénère en égoïsme collectif ou en quelque autre passion. Si ces causes n'apparaissent pas très clairement à celui qui en subit l'action, a fortiori sont-elles obscures pour les observateurs éloignés : comme elles ne laissent que rarement des traces manifestes dans les documents, elles échappent plus facilement à l'investigation.

On s'en tient généralement, pour cette raison, à *l'occasion*, comme à une explication simple et commode. Dans la guerre, pourtant, (comme, d'après Lombroso, dans le crime), le but, l'occasion ne sont pas ce qu'il y a de plus important. La sociologie doit non pas se contenter de l'explication superficielle, par les petites causes, mais déterminer les **causes efficientes**, irréfléchies ou même inconscientes mais réelles, des actes.

Elle n'attribue plus, par exemple — comme l'ont fait des his-

1. Les guerres nationales actuelles comportent plus de spontanéité que les guerres monarchiques du passé (*Infra.*) Le principe des nationalités n'est que la théorie d'un instinct, du sentiment national.

2. Novicow (*Les luttes*, p. 667) attribue la guerre de Crimée à une simple humiliation infligée à la Russie par lord Stratford Redcliffe qui poussa la Turquie à rejeter une note acceptée par la Russie, et la guerre de 1870 à l'humiliation de la Prusse voulue par le gouvernement français et à l'injure de la dépêche d'Ems. — Causes occasionnelles, mais non efficientes. « Il n'y a eu ni insulté ni insulteur », confessa M. Benedetti.

toriens peu profonds — *les Croisades* aux prédications de Pierre l'Ermite et de saint Bernard, ni même, comme le fit Tarde, à un syllogisme collectif (je veux faire mon salut, or combattre les infidèles pour obtenir le tombeau du Christ est un moyen de faire mon salut, donc...) Cette « grande folie [1] », suivant elle, s'explique par l'activité conquérante, condamnée à un repos forcé en Europe, qui cherchait un aliment dans une série de guerres transmarines (Loria) et surtout par la « *Nature primitive* des hommes de ce temps [2]. » Il faut, pour se faire une idée de cette dernière, remonter jusqu'aux héros d'Homère : l'humanité reproduisant, de civilisation en civilisation, la succession des divers âges d'une vie humaine, le moyen-âge représenterait la période d'enfance [3] de la société qui naquit après la chute de la société romaine; les personnages de cette période ne ressembleraient nullement aux hommes de la nôtre, mais plutôt à nos enfants.

« On les voit se lancer à l'exécution de leurs mille projets avec une ardeur extrême, prêts à tout briser comme à tout endurer, puis tout à coup abandonner l'entreprise, la détester ! Et cela, non par suite de la difficulté qui, au contraire, aiguise leur vouloir, mais sous le choc de quelque impression vive venant subitement détourner le courant de leurs désirs » : un autre projet surgit, plus séduisant, une terreur superstitieuse jette parmi eux un désarroi, une voix du ciel leur conseille d'aller ailleurs. Les Croisés de 1202, partis pour la conquête de Jérusalem tournent subitement leurs efforts contre l'empire chrétien de Constantinople [4]. Les chroniques du temps sont pleines d'incidents analogues. « Chaque sentiment successif règne tour à tour sans partage... Ces guerriers se montrent à ce point versatiles, parce qu'ils ont peu coutume de raisonner leurs actions. Ce sont de vrais enfants : ils ne réfléchissent pas. Ils se laissent entraîner par l'instinct, par l'impression, par l'intérêt immédiat, par une

1. A. Loria, *Les bases éc.*, p. 289. — Letourneau, *La g.*, p. 525.

2. Garreau, *L'état social de la France au temps des croisades*, ch. VIII. Les caractères dans la population souveraine, p. 144 s., 442. — Les études de ce genre sont rares à raison de leur difficulté. Celle-ci est digne de leur servir de modèle ; en outre elle cadre avec nos idées : aussi la rapportons-nous.

3. H. Dumesnil, *La g.*, p. 84, voit dans les mœurs violentes de la féodalité et l'emploi généralisé de la force, une conséquence de la jeunesse et de la barbarie des races nouvelles qui « ne suivaient que leur instinct brutal ».

4. M. Garreau croit que cette diversion fut sans motifs. Malgré l'obscurité, on en donne de multiples explications. M. Loria l'attribue à des soucis pécuniaires. Cf. en sens divers : ouvrages cités par le *Polybiblion*, 1889, II, p. 154, et W. Norden, *Der vierte Kreuzzug im Rahmen der Beziehungen des Abendlandes zu Byzanz*, 1898. (Il montre le rôle de Venise et de Henri IV.)

sorte de vitesse acquise qui les mène souvent beaucoup plus loin qu'ils n'ont prévu. Ils commettent des cruautés avec une indifférence stupide. »

Pourquoi leur conduite est-elle capricieuse? parce que rien dans leur éducation militaire ne les forme à la réflexion, à l'empire sur eux-mêmes et que dans l'exercice du pouvoir ils n'ont à compter avec personne. S'il leur arrive de rompre une trêve qu'ils ont juré d'observer, ce n'est point qu'ils aient manqué de sincérité : le repos leur coûtait; leur combativité les démange et se manifeste comme par accès. Leurs campagnes n'ont pas toujours un but collectif bien défini; « le chevalier se bat pour son propre compte » : l'enrôlement étant libre, il ne se bat que s'il fait sien le but de la guerre ou s'il a des mobiles personnels de participation, et ces mobiles sont tirés surtout de son ardeur guerrière. Vaniteux, fanfaron, avide de se couvrir d'exploits, il fait la guerre pour elle-même, mais souvent sans haine : c'est pourquoi on se tue peu, on préfère faire des prisonniers. Ce fait s'explique aussi parce que, quoique impulsives, on ne conçoit pas ces guerres, — véritables amusements, — comme vitales [1].

On ne le pourrait guère : le goût de la lutte est tel que des litiges sont soulevés au moindre propos et qu'on fait une expédition là où aujourd'hui on se contenterait d'une observation, d'une réclamation ou d'un procès. « La haute classe est toujours armée et prête à la guerre. On ne peut feuilleter cinq minutes un recueil de chroniques sans lire : Il rassembla son armée et porta la guerre chez le comte de tel lieu. » Ces gens ayant commis leurs méfaits par entraînement, « il ne leur en coûte pas de se déjuger. » Ils se confessent publiquement : en 1213 le comte Philippe de Namur se fait traîner une corde au cou, sur la place publique : « J'ai vécu comme un chien, je dois être traité comme un chien. » Ils se rendent si bien compte, à la fin, de l'inutilité, de l'absence de but de leurs meurtres, commis par vanité, que plus d'un confesse avant sa mort qu'il « a trop tué », comme le fit Renaud de Montauban.

La **combativité**, le penchant à la brutalité, qui poussent à des guerres sans but concret, l'agressivité, l'impulsivité, qui y pous-

1. La guerre pratiquée comme un jeu (au sens ordinaire) a été parfois douce, quoique désirée en elle-même. A vrai dire ce qu'on désirait alors c'était moins ses violences véritables que son simulacre, ses spectacles, ses émotions à un degré atténué.

sent pour des mobiles futiles, se retrouvent, hélas ! chez maint individu contemporain et même dans des nations et des races entières. Ils forment une grande partie de ce qu'on est convenu d'appeler l'imperfection morale de l'homme, et cette imperfection est une cause toujours agissante de conflits et de batailles. Des instincts belliqueux, hérités des ancêtres, dorment au fond de nous-mêmes ; ils n'attendent qu'une occasion pour se manifester et souvent même ils la guettent, avides de se satisfaire. Ce besoin de lutte, cette brutalité, nous ont été légués par des générations qui ont vécu dans un milieu où ces penchants à la violence étaient sinon indispensables, du moins inévitables. Ce milieu étant disparu depuis des siècles, ils n'ont plus de raison d'être, et, loin de nous protéger, ils nous exposent sans cesse à toutes sortes de périls inutiles.

Ils sont dangereux surtout *chez les gouvernants,* parce que la guerre dépend en partie de la fougue de leur caractère, et malheureusement assez fréquents chez eux. L'exercice d'un pouvoir presque sans contradiction, surtout s'il est absolu, tend à engendrer, chez celui qui s'y livre et chez ses descendants, les conséquences les plus funestes quant au bon équilibre de sa volonté [1]. Guglielmo Ferrero [2] a précisé ainsi la psychologie pathologique des conquérants : ce sont des « mélancoliques-violents des misanthropes pétris d'orgueil, tourmentés d'une fureur et d'un mécontentement continuels, d'un besoin insatiable d'excitation. » Ils veulent secouer par de violentes émotions, par celles de la guerre notamment, cette tristesse et cette inquiétude internes. De là l'humeur brutale ou litigieuse de leur politique.

Comparant, en son *Histoire de la civilisation,* la façon de gouverner de Charles le Téméraire avec celle de Louis XI, Guizot marque la promptitude qui résulte de l'impulsivité du premier : « Charles est le représentant de l'ancienne façon de gouverner : il ne procède que par la violence, il en appelle constamment à la guerre, il est hors d'état de prendre patience, de s'adresser à l'esprit des hommes pour en faire un instrument de son succès. » Frédéric II avoue dans ses *Mémoires* : « Des trou-

1. Longuement et brillamment décrites par le docteur P. Jacoby (*Etudes sur la sélection dans ses rapports avec l'hérédité chez l'homme,* 1904. 1e P. : Le pouvoir ; 2e P. : Le talent.)

2. *Il militarismo,* p. 7. — P. 11 : *Napoleone fu un secondo Attila... ma cosi simigliante lui, moralmente, da sembrarne il fratello : un carattere anche egli, fatto di tristezza e di tedio cronici, di orgoglio e di violenza.* (V. aussi p. 234 et trad.)

pes toujours prêtes à agir, mon épargne bien remplie, la vivacité de mon caractère, l'ambition, le désir de faire parler de moi, (et non les titres périmés des Hohenzollern sur les duchés Silésiens), c'étaient les raisons que j'avais de faire la guerre à Marie-Thérèse. » Napoléon éprouvait un besoin prodigieux d'activité ; le désir de donner une occupation à son esprit le poussa dans une certaine mesure à entreprendre quelques-unes de ses campagnes[1]. Après sa campagne de 1812, il fit cet aveu de son agressivité : « Alexandre et moi, nous étions comme deux coqs, prêts à nous battre sans savoir pourquoi. Il nous eût fallu deux ministres capables d'entrer en négociations ; on eût évité bien des malheurs[2]. » On prétend même[3] que, quelqu'un lui ayant demandé dans quel but il faisait la guerre, il répondit qu'il n'en savait ren.

Au caractère brutal se joignent, notamment chez ce dernier, comme de puissants facteurs de guerre « le désir de savourer l'ivresse du succès, qui, selon Novicow, fut le mobile véritable des hommes politiques de tous les temps, ainsi que l'espoir caressé des cérémonies du triomphe, les louanges des courtisans, la déconfiture des adversaires. » Napoléon eût voulu que tous les rois assistassent à son couronnement...

L'humeur belliqueuse des monarques est loin malheureusement d'être la seule cause des guerres, comme l'ont cru parfois des auteurs superficiels ; sinon il serait bien facile de se mettre à l'abri contre l'effet en se débarrassant de la cause. *Les peuples*, eux aussi, ont des passions hostiles, de l'orgueil et des haines ; leur participation aux opérations guerrières ne s'explique pas autrement en grande partie : ils ne s'assimilent pas le but des guerres, qui ne les touchent pas et dont ils ne sont même pas toujours conscients (car, seule, une élite a des volitions relatives à la collectivité), ils né sont donc poussés, en dehors de l'intérêt personnel qu'ils ont à obéir à la consigne, que par des mobiles puisés dans les instincts sociaux ou dans leur combativité naturelle. Et il est impossible de croire que la consigne prédomine, que des centaines de milliers d'hommes se laisseraient ainsi guider par les fantaisies de leurs princes. Elles seraient bien viles, les populations qui, sans désir personnel, s'en iraient, sur un ordre, courir les champs de bataille et semer la mort ! Elles

1. Novicow, *La fédér. de l'Eur.*, p. 619.
2. Thiers. *Hist. du consulat et de l'empire.*
3. Cf. G. de Molinari, *La Morale écon.*, p. 421.

ont peut-être été plus méchantes, mais elles furent certes moins serviles qu'on le donne à penser.

Ce trait ne fut pas méconnu par tous les pacifiques. « L'esprit belliqueux, dit l'un d'eux[1], est inhérent à la nature des peuples : il a passé dans leurs mœurs, il tient aux idées comme un premier amour au cœur de vingt ans. » Les enfants ne sont pas seuls à aimer les fanfares guerrières : jouer aux soldats est toujours l'occupation favorite des peuples enfants, et cela reste ou redevient celle de peuples adultes. « Il y a certaines nations qui ont une prédilection générale pour la vie guerrière[2]. » Pour elles, la guerre est une fin en soi. L'Allemagne manifesta presque constamment cette tendance et aujourd'hui encore elle est la terre de prédilection d'apologies qui sont, pour la plupart, le produit de l'influence du désir impulsif de guerre sur des esprits scientifiques et abstraits. La France même fut « essentiellement belliqueuse. » Tandis que les Anglais se battent pour les intérêts de leur commerce, les Français se battent « pour le plaisir de se battre[3]. »

L'histoire de la féodalité, de la chevalerie, des condottiéri, fournirait plus d'un exemple de ce goût de la lutte. « Au moyen-âge, dit un auteur[4], peu s'en faut que la guerre ne devienne une vertu ; elle tourne à l'art » ; et un autre[5] appelle « guerres esthétiques, guerres pour la guerre », celles qui eurent lieu aux beaux temps de la chevalerie. Si les goûts belliqueux ne déterminent pas les hostilités, ils provoquent du moins l'enrôlement. Les routiers, brabançons et cottereaux, les soldats suisses qui, au lieu de poser leurs armes après avoir conquis l'indépendance, se mirent au service de l'étranger, cherchaient sans doute à vivre de la guerre, mais s'ils en firent un métier, c'est moins par un intérêt, qu'ils eussent pu satisfaire autrement, que parce qu'il leur plaisait et qu'ils le jugeaient beau : l'idée de sa désirabilité se trouvait ainsi mêlée à leur désir réel.

La *crainte* entre nations et, si elle est permanente, la **haine**

1. Fromentin, *Le crime de la guerre*, p. 30.
2. Comte, *Cours de phil. posit.*, t. V, p. 441.
3. Mézières, *De la polémomanie*, p. 8. Il énumère 22 pays où la France a porté ses armes. A en lire la liste on est tenté d'y voir, avec lui, une garantie contre le danger prétendu de la propagande pacifiste : grâce aux instincts belliqueux qui sommeillent au fond de leur âme, les foules s'embrasent vite lorsque retentit l'appel contre l'étranger ; nul doute qu'au moment opportun ils ne soient réveillés.
4. Dupasquier, *Le crime de la g.*, p. 6.
5. Tarde, *L'oppos. univ.*, p. 411.

qui en résulte et qui est admise plus volontiers qu'entre individus[1], reposent sans doute sur une erreur déplorable; elles n'en existent pas moins et sont un élément important de la guerre impulsive. La haine de race en est un autre. Le grand stratégiste allemand, général Carl von Clausewitz, un des pères de la théorie moderne de la guerre, a excellemment mis en relief l'existence de mobiles de cette nature[2]. Au premier rang, dans la surprenante trinité qui compose le « caméléon » de la guerre, il cite l'impulsion naturelle aveugle (ein blinder Naturtrieb), qui engendre sa violence originelle, la haine et l'animosité, le sentiment d'hostilité (Feindschaft). La politique ne fait que diriger cette force instinctive et lui donner un but. On voit par là dans quelle erreur on tomberait, si on se laissait aller à considérer la guerre entre Etats civilisés comme un acte réfléchi des gouvernements. « Deux mobiles différents portent en effet les hommes à se faire la guerre : l'*hostilité d'instinct* et l'hostilité réfléchie, de calcul » (feindseliges Gefühl u. feindselige Absicht)[2]; or, si chez les peuples barbares l'instinct domine et chez les policés la réflexion, il se peut néanmoins que deux nations des plus policées s'enflamment l'une contre l'autre des sentiments de la haine la plus passionnée.

Clausewitz indique leur effet: « Les relations peuvent être si tendues entre deux Etats ou deux peuples, des sentiments de si profonde hostilité les peuvent animer l'un contre l'autre, que le moindre incident politique (comme la plus faible pression sur la gâchette) peut produire des effets absolument disproportionnés et provoquer une véritable explosion. » La cause est alors moins l'occasion politique, le prétexte, que la combativité débordante et la haine qui reposaient dans le cœur[3]. La guerre qui n'est moyen que par rapport à un but minime se comporte principalement comme si elle était désirée en elle-même.

On attribue au **désir de revanche** la naissance de la plupart

1. J. Flach, *Les orig. de l'ancienne France*, t. II, p. 577: Les sentiments qui gouvernent la société sont l'amour et la haine... La haine produit l'état endémique de guerre... Collective, la haine apparaît comme légitime, la vengeance s'érige en devoir. (L'auteur exprime une opinion courante, non sienne.)

2. *Vom Kriege*, t. I, p. 24 s et 5; trad. de Vatry, p. 30, 5, 15. Le major de Neuens (p. 6 de sa trad.) traduit littéralement mais moins heureusement : sentiment hostile et intention hostile.

3. En 1870, la rupture a été grandement favorisée par l'état d'excitabilité où se trouvaient la France et l'Allemagne et qu'avivèrent encore les événements de la guerre. Lors des incidents de Pagny et de Schirmeck, la défiance, la jalousie étaient telles que « les fusils eussent pu partir tout seuls » (Holtzendorff, *R. dr. int.*, 1888, p. 216.

des guerres. Il en a du moins causé un grand nombre, car, de sa nature, il produit un cercle vicieux, dont il est bien difficile de s'évader. Ce n'est, au fond, qu'un cas particulier de la vengeance, puisqu'on désire réagir non pas seulement contre les défaites passées, mais contre toute lésion subie. Le fait, d'ailleurs, était fatal, à l'origine : un être incapable de répondre au mal par le mal, peut-être même en le dépassant, eût été condamné à disparaître. « La vie, en son essence, est une revanche, une revanche permanente contre les obstacles qui l'entravent [1]. » La tendance est tellement enracinée au cœur de l'homme qu'on la satisfait parfois encore au risque de se détruire soi-même, avec la certitude même de se tuer. (Tel, ce Suisse, dont on cite l'histoire qui, mortellement blessé, s'anéantit lui-même en faisant rouler un rocher sur un chef autrichien). La vengeance est donc parfois aussi peu calculée que possible, au point de n'être qu'un geste réflexe ; elle est d'autant plus irrationnelle que la lésion ou l'offense est plus légère. Et pourtant les Etats en sont restés entre eux à la phase des *vendettas*. La différence est moins grande entre l'état primitif et l'état actuel des rapports internationaux, qu'entre la vengeance privée et la poursuite des criminels au nom de l'intérêt social [2].

L'**honneur** national est souvent mêlé à ces questions, et cela est d'autant plus regrettable qu'il est bien mal compris. N'est-il pas en réalité plus déshonorant de chercher à écraser une nation entière, que de riposter par le dédain à une offense dont quelques individus, qu'elle désapprouve peut-être, sont seuls coupables ?

Nous n'entendons certes pas qu'un Etat doive supporter passivement les outrages de l'étranger, surtout s'ils sont collectifs. Rien au contraire n'est plus précieux pour une nation que le respect de sa personnalité, car si on la croit inapte à redresser l'offense, on sera porté à attenter à son existence. Le mépris de la personnalité est bien près de sa violation. — Mais autre chose est d'anéantir l'insulteur, autre chose de le morigéner. Le premier acte est digne de la brute, le second ne peut être qu'à l'honneur et au profit de qui l'accomplit [3].

1. Guyau, *op. cit.*, p. 163.
2. F. von Holtzendorff, *Introd. au dr. des gens*, p. 152.
3. « Irritez une bête féroce, elle vous déchirera ; attaquez un homme du monde, il vous répondra par un trait d'esprit ; injuriez un philosophe, il ne vous répondra rien. » (Guyau, *op. cit.*, p. 168.) — Les nations sont loin d'être philoso-

L'**irritabilité** a chez les civilisés moins de violence, mais elle a plus de délicatesse. Elle devient susceptibilité. Entretenue par la presse, favorisée par les gouvernants, elle se manifeste fréquemment et entraîne parfois de brusques explosions de colère populaire. — Les conflits, en effet, sont innombrables entre les nations et leurs causes, aussi multiples et aussi variées que les modes de relations : économiques, politiques, religieuses, etc... Tous n'entraînent pas la guerre. Quelques-uns s'enveniment, alors même qu'ils portent sur des prétentions parfaitement conciliables : c'est que l'agressivité, l'irritabilité ont précisément pour effet d'empêcher qu'on recherche si elles le sont, ou, lorsqu'on le recherche de faire paraître qu'elles ne le sont pas [1].

A chaque époque, à chaque groupe correspondent certains désirs, certaines opinions qu'il ne faut pas discuter parce qu'elles ne souffrent pas contradiction ; il y a des domaines où on est peu disposé à la discussion, où on ne l'entend pas, il y a des terrains particulièrement brûlants où les conflits prennent vite une importance et une violence que n'ont pas ceux qui naissent ailleurs. C'est que chaque époque, chaque individu même, porte son intérêt sur tel ou tel ordre de faits, et envisage tout ce qui s'y rapporte comme une question essentielle, vitale. La passion y naît de préférence et subitement, mettant en jeu des ressorts et des forces cachées de l'âme. On ne transige pas, on ne tolère même pas l'intervention d'un tiers arbitre : on s'injurie, on se bat ; la résistance, les objections exaspèrent la violence.

Singulier mode de solution ! Mais la passion, aveugle de naissance, n'en permet pas d'autre. A peine ose-t-on encourager à remplir le rôle, dangereux, de ce tiers qui, survenant au milieu d'une dispute, fit écrire par chacun des contradicteurs ses prétentions sur des feuillets séparés et qui, en rapprochant ces derniers, put les convaincre qu'ils avaient écrit la même chose. Heureusement l'évolution naturelle se charge de *remédier* à cet état désastreux des esprits. Le primitif, le sauvage, l'homme inculte, apprécient la plupart des questions comme plus vitales, la plupart des solutions comme plus inconciliables qu'elles ne le sont objectivement ; ils sont enclins à recourir à la violence,

phes. Elles auraient peut-être tort de le devenir : ce serait encourager le mal et travailler à leur propre destruction.

1. Ce sont donc moins un instinct, une faculté spéciale, qu'une modalité, un degré des instincts et des désirs.

à se battre. Longtemps la guerre fut le mode normal de solution, de discussion, de persuasion. Une adaptation graduelle a fait acquérir un sentiment plus exact de la valeur de chaque chose et de son exclusivisme par rapport aux autres ; la sélection tend sans cesse à éliminer les individus dont les désirs diffèrent, par leur objet ou leur intensité, du désirable. L'excès contraire même se présente : soit par la conviction que tout est vanité, soit par inertie, soit par une erreur de jugement relative à l'idéal, on ne riposte pas à l'attaque, ou seulement par un sourire ou par le mépris : on néglige par trop la défense personnelle.

L'irritabilité, souvent, est accentuée par ce qu'on peut appeler la *fatigue de la paix*, par le sentiment qu'inspire la monotonie apparente de ses occupations. Il y a, selon une expression vulgaire mais imagée, « de l'orage dans l'air » : la plus petite cause peut amener des éclats en cette atmosphère chargée d'électricité. — Il se passe, avant toute guerre, même dans les temps modernes, des phénomènes obscurs ou subconscients dans l'esprit des hommes en présence. Ils n'examinent pas avec calme et sang-froid les griefs qu'on fait valoir ni les conséquences de leur acte et ne reconnaissent plus ce qui, en un moment de calme, leur eût paru sensé. Ils semblent en proie à une suggestion, à une folie [1], et ne se rendent pas bien compte eux-mêmes des raisons de leur détermination. Leur sensibilité n'est plus normale; sitôt qu'on leur parle de l'honneur outragé, ils veulent se venger de l'offenseur. Ils ne sont plus maîtres d'eux-mêmes et se sentent les jouets d'une puissance extérieure, presque mystérieuse, qui les amène à déclarer inévitable la guerre. Un sombre fatalisme préside à leurs décisions. Ce qu'ils font, il leur semble qu'ils ne puissent pas ne pas le faire. Un événement qui, en réalité, dépend d'eux, leur paraît ne pas en dépendre, être inéluctable, prédestiné à arriver, et, victimes de cette suggestion, ils ne tentent rien pour l'empêcher ou ne font pas tout ce qu'ils pourraient sans cet obstacle purement subjectif [2]. Il y a là quelque chose que l'on sent, que l'on devine, mais qui est inexplicable et surtout inexprimable.

1. M. L. Le Foyer (*La Paix par le Droit*, oct. 1904, p. 371), qui signale ce côté, va jusqu'à dire : la guerre est un envoûtement de l'humanité.

2. Ces causes ont, dans une mesure qu'il serait intéressant de déterminer, collaboré à la déclaration de guerre de 1870. Depuis longtemps, en Allemagne comme en France, on *sentait* qu'une guerre était inévitable, sans que tout le monde sache au juste pourquoi ; on ne voyait pas comment trouver une issue à cette situation et en finir, sinon par un cataclysme.

joies insensées que fit naître en eux la victoire. Il ne s'en est pas trouvé cinquante auxquels elle ait causé profit. A cette heure, on n'en trouverait pas six d'accord sur la cause et les résultats de cette affaire. En un mot, personne n'a jamais rien su de certain à ce sujet[1] ».

Cherche-t-on à exciter l'ardeur des combattants ? Ce n'est pas en leur rappelant le but véritable de la guerre, les causes originaires du conflit. On se contente d'invoquer le devoir général de défendre la patrie en danger ou bien tout autre sentiment légitime, qui ne s'applique pas toujours aux circonstances présentes, faute de pouvoir leur indiquer un devoir concret d'agir en ces circonstances. On fait parfois appel à leurs instincts les plus bas. L'odieuse proclamation où Bonaparte invite, en termes à peine voilés, l'armée d'Italie au pillage est restée un modèle de ce genre : « Soldats, vous êtes mal nourris et presque nus. Le gouvernement vous doit beaucoup, mais ne peut rien pour vous... Je vais vous conduire dans les plus fertiles plaines du monde ; vous y trouverez de grandes villes, de riches provinces ; vous y trouverez honneur, gloire et richesse... »

L'usage des proclamations n'est d'ailleurs pas très répandu. Les soldats ne savent pourquoi on les fait tuer, et on juge prudent de le leur laisser ignorer ou de ne pas leur fournir l'occasion de remarquer qu'on ne la leur précise pas, de peur qu'ils se refusent ou mettent moins d'ardeur à poursuivre un but qu'ils réprouvent peut-être. Chacun d'eux ignore pourquoi *on* se bat et il ne le cherche même pas, mais il sait pourquoi *il* se bat, et son but, à lui, n'est pas toujours très noble : souvent il veut seulement éviter la répression, à moins qu'il ne souhaite la guerre, ses profits, ses risques, ses émotions, pour eux-mêmes. Au XVe siècle, en Italie, le but de la guerre était tellement indifférent que les Sforza, les Braccio et d'autres tournèrent leurs armes contre ceux qu'ils avaient d'abord servi. Nul doute que, en des temps où l'on se savait appelé à participer à une campagne, et dans la mesure où les engagements étaient libres, le goût des aventures, l'instinct belliqueux n'aient été un mobile puissant d'enrôlement.

Même s'ils n'ont pas été les raisons déterminantes de la guerre ou de la participation à la guerre, ces instincts guerriers, cette brutalité native sont inévitablement suscités **au cours de la lutte,**

1. Ch. Dickens, *La Bataille de la vie*, p. 21.

par les opérations, non seulement chez les acteurs, mais chez les spectateurs. La mêlée ressuscite l'homme sauvage, la brute ancestrale. Quelque minime que soit le but de la campagne, fût-elle même un simulacre [1], on finit par y prendre goût et on y est bien forcé par la nature même des choses. C'est là un défaut capital du procédé violent : une fois qu'il est mis en jeu, l'objectif change ; le but originaire s'efface, passe au second plan, le but militaire s'y substitue en grande partie, plus vital et éveillant toujours les désirs violents de la conservation. Dans la chaleur de la bataille, on oublie forcément le but de la guerre, si réfléchi qu'il ait été. Un enthousiasme inconscient saisit les combattants des deux partis [2] ; l'orgueil de la victoire fait commettre mille folies, par ceux qui l'emportent.

Cette résurrection des sentiments belliqueux, indépendamment de la réflexion et de l'intelligence et malgré l'instruction, a été mise en relief par le Dr Campeanu [3] (de l'armée roumaine). Du fait que, en 1870, le pourcentage d'officiers tués fut plus considérable que celui des soldats, il tire cette conclusion que l'officier a été plus agressif, parce que « le nombre des tombés correspond au nombre de ceux qui *se sont* le plus exposés. » (Les officiers *sont* aussi plus exposés et plus visés.) « L'instinct de se battre existe chez l'homme, par sa nature même », quel que soit son degré de culture. Nul représentant de l'espèce humaine n'en est privé. C'est une manifestation de l'instinct de destruction, l'un des neuf instincts cités par Aug. Comte. « L'homme part en guerre surtout par la puissance de la suggestion et combat sur le champ de bataille surtout par l'instinct. »

Pour être réveillé, l'instinct combatif exige, selon le Dr Campeanu, des *conditions* morales et sensorielles, réalisées à un haut degré dans la bataille. Parmi les conditions *morales*, il met en première ligne le sentiment de défense, dérivé d'un mouvement réflexe et de l'instinct de conservation, et le désir de vengeance, qui est un des mobiles d'action les plus forts chez l'homme. Il ajoute l'influence de la représentation motrice : l'image très forte

1. On a vu des soldats agir dans des manœuvres aussi brutalement que dans une vraie guerre, tant est grande la puissance de suggestion d'un milieu de violences ; et ce serait bien pis si on ne prenait soin de rendre leurs armes inoffensives.

2. A Leipzig, rapporte M. H. Vast (*Hist. gén.*, t. IX, p. 838) les alliés se lançaient contre les Français comme à l'assaut d'une muraille ; ils *jouaient* à tuer les Français ; peu leur importait de perdre plus de monde.

3. Questions de sociol. militaire : la civilis. et le militar., l'altruisme et l'égoïsme en face du sentiment militaire, *Rev. int. sociol.*, 1903, p. 639 s.

d'une action provoque assez souvent l'exécution irréfléchie de cette action [Cf. idées-forces de M. Fouillée]; ce processus inspire l'acte de frapper, dans la mêlée. L'imitation agit dans le même sens. (Souvent les spectateurs d'un pugilat en deviennent acteurs, sans se rendre compte d'aucune raison d'intervenir). Les conditions de nature *sensorielle* influent sur l'ouïe et sur la vue. Le bruit assourdissant des canons, le crépitement de la fusillade, le cliquetis des armes, les sonneries des fanfares et le roulement des tambours « exercent une influence entraînante sur l'homme pour le pousser au combat. Elles l'enivrent en quelque sorte et lui procurent cet état d'inconscience (ou plutôt d'irréflexion) et de délire si nécessaire pour lui quand il s'agit de tuer ou de se faire tuer. » L'influence, sur la vue, du spectacle sanglant est également incontestable : la vision du sang produit une sorte d'ivresse et de fureur. L'action excitante de la couleur rouge a été également prouvée (taureaux, dindons; aliénés mélancoliques, enfermés dans des chambres rouges). Est-ce parce que le rouge est la couleur du sang qu'il possède cette propriété, ou est-ce la couleur rouge qui donne au sang son action excitante ? Il semble qu'il y ait une double influence, psychologique et physiologique.

III

Lorsqu'on vise un but réfléchi, il est naturel, logique, utile à tous et bon, par conséquent, d'adapter le moyen à ce but et de proportionner l'effort à ce qu'il vaut et à ce qui est nécessaire pour l'atteindre, et en réalité on tend à se rapprocher de ces desiderata. Dans la guerre impulsive, ou en tant que la guerre a des effets impulsifs, il n'y a pas de but; on ne voit donc pas ce qui, en fait, lui apporterait une restriction et on conçoit encore moins au nom de quelle théorie, de quel principe logique, on pourrait la **limiter**. Echappant en grande partie aux influences extérieures, extrinsèques, réelles ou idéales, la fureur guerrière semble n'y avoir de limite qu'en elle-même, dans sa puissance intrinsèque d'expansion. Clausewitz signale seulement l'augmentation de violence des moyens et de difficulté de conclusion de la paix, qui résulte de cette passion ; il omet l'aveuglement relatif aux objets frappés et la presque impossibilité (qui mérite une étude spéciale) de prévenir la guerre.

Influence sur l'*intensité* d'abord. Clausewitz montre le caractère de rudesse et de violence résultant de « l'hostilité d'instinct [1] » : c'est le caractère qu'eut la guerre à l'époque primitive et qu'elle reprend chaque fois qu'elle redevient vitale ou instinctive. Soit qu'il se proposât d'assouvir ses appétits brutaux, sa rage guerrière ou sa haine, soit qu'il poursuivît la vengeance d'une injure ou d'une lésion, l'homme primitif, passionné, donc aveugle, ne s'imposait aucune limite à leur satisfaction. La gloire non plus « ne se marchande pas » : on ne recule donc devant aucun sacrifice, on ne calcule ni le nombre de vies humaines ni le chiffre des capitaux engloutis dans d'aussi vaines entreprises. Lorsqu'il s'agit d'un honneur prétendu, on ne compte pas davantage ; la vengeance dépasse de beaucoup l'importance de l'acte qui l'a occasionnée et, en exagérant la réaction, elle la rend déraisonnable.

Influence sur l'*objet*, ensuite. Etant aveugle, il n'est pas étonnant que la passion frappe à tort et à travers. Lorsqu'il existe, le choix des personnes aux dépens desquelles s'exerceront le goût de la lutte, l'amour du risque.., a lieu par des considérations étrangères à une relation concrète quelconque avec ces personnes. La haine, la vengeance, se satisfont sur des êtres inoffensifs ou étrangers à la lésion, sur des objets inanimés, sur la victime même.

Influence sur la *durée*, enfin. L'ardeur belliqueuse de chacun des belligérants semble trouver, en elle-même et dans celle de l'autre, un aliment qui la prolonge d'une façon anormale. Les hostilités ne cessent pas plus quand on a obtenu satisfaction que quand on a perdu tout espoir de l'obtenir. « Lorsque la guerre naîtra d'un élan national, d'un mouvement passionné et irrésistible des masses, qu'elle se déchaînera à l'aveugle et amènera des résultats contraires aux intérêts politiques, cependant l'esprit public s'entêtera à la continuer (position dans laquelle se trouva la Prusse en 1806) [2]. »

On voit par là que la seule limitation concevable [3], celle qu'on

1. *Vom Kriege*, t. I, p. 6.

2. De la Barre-Duparcq, *Comment. sur Clausewitz*, p. 22. — Laveleye (*Causes de g.*, p. 24) rappelle, à propos des luttes de nationalités, une fresque de Kaulbach, symbolique de l'âpreté des chocs de races : les guerriers huns et romains, étendus sur le champ de bataille, continuent le combat dans les nuées sanglantes.

3. Il ne saurait être question d'un principe de nécessité, condamnant tout ce qui n'est pas indispensable pour atteindre le but spécial poursuivi, qui fait ici défaut, puisqu'il n'y a pas de but en dehors de la guerre elle-même. La morale,

imposerait au nom de l'intérêt, n'est pas seulement inefficace : elle n'est pas logique, puisqu'on ne se soucie pas de son propre intérêt. On ne cherche pas à tirer de la guerre un profit personnel, ni une réparation, ni un amendement, mais seulement à nuire. Loin d'être — ne fût-ce que dans l'intention de ses auteurs — une opération lucrative, plus elle est destructrice, mieux elle répond à leur vœu. On tue le plus grand nombre possible d'ennemis, même prisonniers, alors qu'on pourrait profiter de leurs services ; on saccage leurs récoltes, on pille leurs maisons, au lieu d'utiliser tout cela. On nuit pour nuire.

Nous ne comprenons donc pas l'enthousiasme ou l'indulgence que nourrissent certains auteurs à l'égard de cette sorte de guerre sans autre but qu'elle-même. Benjamin de Constant-Rebecque [1] trouve un certain « charme » aux guerres nées de l'activité surabondante ou sans profits, comme celles du moyen-âge et les croisades, par comparaison avec celles qui sont issues d'un « âpre calcul commercial » : c'est confondre impulsion avec désintéressement et noblesse. Il ne faut rattacher ipso facto aucune idée d'élévation morale à ce qui est objet direct de désir, sans être rattaché comme un moyen, à la satisfaction d'un désir indépendant : cela peut n'être ni intéressé ni désintéressé. Sans doute, les guerres faites par calcul sont peu élevées, mais celles que l'on fait sans raison sont-elles moins odieuses ? A tout prendre, mieux vaut faire la guerre, contraint par une utilité concrète que par plaisir et pour elle-même, pour quelque chose plutôt que pour rien. Benjamin Constant affirme que la lutte intéressée entraînerait des conséquences plus dures que la lutte passionnée : il nous semble au contraire que les progrès du droit de la guerre sont, au moins en partie, le fruit de la réflexion, du calcul, de l'intérêt.

— Aucun critérium admissible n'a été proposé en vue de la limitation de la violence impulsive ; y en eût-il un, indiscutable, il serait presque complètement inefficace. Le dernier recours concevable contre elle viserait donc à sa **suppression**, totale ou partielle. Mais, en dehors de l'évolution naturelle qui y tend, l'action systématique de l'homme est peu efficace dans ce sens.

Un *critérium* de condamnation radicale du principe même de

d'autre part, ne fournit aucun critérium pour limiter ces guerres, dont elle condamne le principe même.

1. *De l'esprit de conquête et de l'usurp.*, p. 10, 13, 15 s.

ces guerres ne manque certes pas. Quoique, par leur absence de but, elles semblent se rapprocher des faits de l'ordre physique ou animal et échapper à l'appréciation morale et juridique, elles n'en sont pas moins contraires à l'idéal général que nous adoptons. Elles émanent de désirs qui sont un obstacle non seulement à la plus grande convergence des efforts individuels, mais aussi à l'accomplissement des fins individuelles. C'est le fruit d'une inadaptation. On doit donc tendre à leur élimination.

La tâche est ingrate. Le mobile étant donné, on ne peut empêcher la guerre d'en sortir, car elle est son seul moyen de satisfaction, mais on peut, quoique difficilement, chercher à prévenir la naissance du mobile, qui est inadapté à ses fins inconscientes. Devant un caractère sauvage et combatif, une haine, un désir de vengeance ou devant un antagonisme déjà né et conçu comme vital et irréductible, le penseur ne peut, quelles que soient les illusions dont il se berce, que constater l'impuissance immédiate de ses efforts en vue d'empêcher le choc de découler de ces prémisses. Il en résulte un caractère de fatalité et d'inévitabilité, dans la mesure où la guerre est irréfléchie, soit dans les pays barbares, soit dans les explosions de fureur populaire, les élans nationaux contre l'étranger, soit dans les opérations même de la lutte. Mais cette fatalité n'est que relative, directe, immédiate. L'effet disparaît lorsqu'on s'attaque à sa cause : ici, c'est la disparition des mobiles qui est essentielle. La *sélection* naturelle, sans doute, élimine d'un monde où les conditions essentielles de la vie sont changées les hommes et les peuples attardés à des modes d'activité adaptés aux seuls temps d'insécurité universelle et de militarisme. Mais si son action est réelle, efficace, elle n'est pas moins lente et susceptible d'arrêts, et on conçoit difficilement des moyens d'en hâter les effets bienfaisants, soit en y ajoutant une sélection systématique, artificielle, soit en la secondant par d'autres procédés qui restent à déterminer.

Puisque les guerres dont nous nous occupons sont totalement ou partiellement l'œuvre non de la politique ou de l'économique, mais de la constitution psychique, elles ne comportent *pas de remèdes directs :* aucun traité d'amitié, d'alliance, d'arbitrage, aucune organisation, ne pourrait tenir, dans ces circonstances. Les efforts doivent être reportés sur des moyens plus lents, plus difficiles, et plus sûrs aussi, appelés à avoir leur plein effet dans un avenir encore lointain; et parmi ces remèdes, essentiellement

psychologiques, ceux qui s'adressent aux désirs (éducation) doivent prédominer sur ceux qui s'adressent aux seules croyances (instruction).

Il ne servirait à rien de démontrer que la brutalité n'est pas adaptée aux buts politiques et autres, qu'elle n'a pas. Eût-on même supprimé tous les buts, on n'aurait point par là exterminé la guerre : les causes non téléologiques subsisteraient et, si elles manquaient d'occasion de se manifester, elles se satisferaient pour elles-mêmes. L'histoire montre qu'en l'absence de buts, on s'est battu pour se battre, par combativité, par haine. Objet direct de désir, la guerre n'est pas influencée par les croyances. On peut agir contre ses convictions, désirer ce qui paraît à soi-même irrationnel, ce qu'on désire ne pas désirer. Ainsi se concilie le caractère irrationnel de la guerre avec son existence réelle. Réprouvée par la raison, elle a survécu, parce qu'elle fait partie de ce domaine où la raison n'intervient pas toujours efficacement. Eût-on prouvé par mille exemples à l'ivrogne, au vindicatif que leur défaut leur est nuisible, ils y retourneraient, parce que leur impulsion les y porte et leur fait oublier toute raison. La croyance que les mouvements de colère appelés guerres sont inutiles, voire très nuisibles — fut-elle établie chez tous les hommes — ne les empêcherait pas de se mettre quelquefois en colère. Le procédé est impropre à la conquête de débouchés, à la sélection, il coûte cher? Qu'importent ces considérations à celui qui est mû par la haine, l'esprit de vengeance, etc... ! Fussent-elles même présentes à son esprit au moment de son désir, elles auraient bien peu de poids. Par la guerre, il satisfera du moins son envie de nuire et c'est pour lui l'essentiel.

On n'a donc pas tout dit quand on a prouvé que le but des guerres est mauvais ou qu'il serait mieux atteint par d'autres moyens. Il faut s'attaquer aux désirs mêmes, pour les modifier, ou, en attendant leur transformation, leur donner des satisfactions moins nuisibles.

Pour que l'agressivité n'envenime pas les conflits, les ministres doivent non seulement éviter les réclamations intransigeantes, mais être et se montrer toujours *disposés à la conciliation*, sans faiblesse, sans abdication de droits. Pour qu'une semblable attitude soit partagée par les nations elles-mêmes, il faudrait des dispositions d'esprit qui sont à créer, et le seul moyen d'y parvenir est une certaine éducation, complétée par l'instruction. Seule aussi, l'éducation peut diminuer la combativité, élever les désirs

à la conscience de leur fin, de leur fonction, et les modifier en conséquence ou les remplacer par d'autres.

L'éloignement de ces résultats nous force à chercher des **palliatifs** immédiats, provisoires, en attendant que les remèdes aient leur plein effet. Le plus efficace consisterait à fournir des *exutoires* aux désirs incriminés en substituant, à leurs modes actuels de satisfaction, d'autres, moins antisociaux, grâce auxquels ils pourraient, au lieu de la desservir, aider la collectivité. L'esprit d'aventure, l'amour du risque et de la lutte, les instincts sanguinaires, trouveraient une satisfaction suffisante et peu dommageable dans les expéditions lointaines, au milieu des pays arriérés, dans les explorations, dans les entreprises hardies qui demandent des bras, etc... La découverte de l'Amérique évita ainsi de nombreuses guerres, sans qu'on l'ait prévu, sans qu'on en ait été seulement conscient. D'autres fois, le procédé fut employé intentionnellement, mais avec plus ou moins d'habileté. Les papes, sachant bien qu'il existait parmi les catholiques de l'Europe un fond d'activité guerrière et cherchant à l'empêcher de se dépenser à l'intérieur en luttes fratricides, favorisèrent le mouvement qui tourna cette énergie surabondante contre l'extérieur, contre les infidèles. Cette politique, dont l'influence fut, à la vérité, minime, était si fondée et la combativité si réelle, que, après leur établissement en Palestine, les croisés, n'ayant plus à lutter contre le dehors, se remirent à lutter entre eux. De même, lorsqu'on voulut débarrasser la France de la turbulence et des excès des Grandes Compagnies, Duguesclin se chargea de la tâche et, se mettant à leur tête, il détourna leur ardeur, d'abord contre la papauté d'Avignon, puis contre le roi d'Espagne. Fréquemment les gouvernants ont dirigé vers l'étranger l'esprit trop remuant des nationaux, — esprit d'entreprise dégénéré en esprit de troubles. Le principe était juste, les applications défectueuses. C'est de leur perfectionnement qu'on peut attendre le plus contre l'impulsion guerrière, du moins à l'heure présente.

DEUXIÈME PARTIE

LA GUERRE ENVISAGÉE COMME MOYEN POUR UN BUT SPÉCIFIQUE

CHAPITRE PRÉLIMINAIRE

I. Diversité des buts. — II. Buts et prétextes. — III. Causes futiles.

La guerre réfléchie, téléologique, envisagée comme un « travail », c'est-à-dire comme un moyen en vue d'un but concret, se présente logiquement et chronologiquement *après la guerre impulsive*. Elle apparaît à une date postérieure, mais toutes deux coexistent ensuite, soit séparées, soit mêlées : l'activité réfléchie est loin d'être généralisée en politique, et on considère comme extraordinaires les hommes d'Etat qui l'étendent à toutes les circonstances [1]. La guerre comme moyen est *en progrès* par rapport à la guerre comme fin : étant calculée, elle a eu parfois une utilité relative; de plus, elle est moins fatale, car elle résulte d'un calcul auquel il suffit d'opposer un autre calcul pour la faire abandonner, puisqu'elle n'est pas désirée pour elle-même ; enfin, la spécialité de son but permet de lui apporter des limitations.

I

Que faut-il entendre par **but** d'une guerre? Le but diffère de la *cause* en ce qu'il suppose la conscience de l'adaptation d'un moyen à une fin : on agit en vue d'un certain résultat préconçu. Par là

1. M. Hanotaux (*Hist. de Richelieu*, t. II, 2e p.) prête à Richelieu, comme un mérite sans pareil, celui « d'avoir eu les intentions de tout ce qu'il fit ».

il se distingue aussi des résultats réels qu'on n'a pas eu en vue lorsqu'on a décidé l'acte [1].

Une grande division apparaît d'abord comme nécessaire entre ce que Clausewitz appelle assez improprement le *but politique* (en un sens très large) et le *but militaire*, c'est-à-dire entre ce qu'on se propose d'obtenir par la défaite de l'ennemi et cette défaite elle-même. Il y a en quelque sorte deux gradins dans la finalité. Le but politique préexiste, le but militaire n'existe que par l'ouverture des hostilités ; le premier est final et le second n'est qu'un moyen par rapport à lui : on vise à battre l'ennemi parce qu'on vise à lui imposer par là une de nos volitions. Une fois la guerre déclarée, le triomphe d'une armée sur l'autre devient l'objet direct et immédiat, et le dessein politique apparaît comme médiat. Alors qu'à l'origine de l'humanité ils étaient, réellement et putativement, liés étroitement, le but politique tend à se détacher du but militaire; il nécessite de moins en moins la violence, parce qu'on étend celle-ci hors de son domaine naturel, de plus en plus restreint : si on ne conçoit pas le cannibalisme, l'esclavage, ni même le pillage, comme volontaires de la part de ceux qui sont mangés, asservis ou volés, on conçoit mieux l'ouverture de débouchés ou la propagande pacifiques; or, à mesure qu'on appliquait la guerre à ce dernier domaine, on abandonnait le premier. — Le but militaire est toujours semblable à lui-même dans toutes les guerres; les buts politiques auxquels on applique ce moyen unique sont infiniment variés, non seulement par la multiplicité des objets, mais par leurs caractères : on s'est élevé du plus concret et du plus immédiat (vaincre tel ennemi, le tuer...) aux plus généraux et indirects (lui imposer telle volonté, lui imposer nos volontés, acquérir une richesse, un territoire quelconques, exercer et développer un ordre de facultés...)

On peut donc distinguer *divers degrés* parmi les buts politiques, qui doivent d'abord retenir notre attention. La volonté qu'on veut imposer a parfois un but, lui-même moyen par rapport à un autre but : l'annexion d'une province peut être destinée à acquérir des débouchés, en vue de favoriser telle industrie, etc... A mesure qu'on s'élève psychologiquement, on conçoit les buts de

1. Les effets d'un acte peuvent être, dans la suite, pris comme buts d'actes similaires et leur représentation devenir cause de ces actes. Il y a tout lieu de supposer que l'on ne fit pas, de prime abord, des guerres en vue d'obtenir des esclaves : certaines expéditions engendrées par la haine, le désir de vengeance ayant eu pour effet d'obtenir des esclaves, on s'aperçut seulement alors des avantages qu'il y aurait à faire la guerre *pour* s'en procurer.

ses buts et ainsi de suite, par des chaînes de syllogismes, soit qu'on s'arrête à mi-chemin, soit qu'on remonte jusqu'à la fin suprême et à la mesure ultime de valeur : la vie elle-même. Auxquels de ces buts nous arrêterons-nous? Pour qualifier la guerre, il faut se baser sur celui qui paraît prédominant, décisif, caractéristique, mais pour apprécier sa légitimité et la possibilité d'y substituer d'autres moyens, il faut remonter jusqu'au final.

Le vague et la complexité, préférables à une précision et à une simplicité artificielles, sont d'autant plus difficiles à écarter que des considérations diverses peuvent intervenir dans la décision d'une guerre, chez un individu et a fortiori dans la collectivité qui la déclare. Les faits ont non pas une cause, mais un faisceau de causes; dans le domaine de l'activité, « aucun motif détaché, ne contient à lui seul l'explication adéquate de la volition subséquente [1] ». La guerre n'est donc pas le produit d'un syllogisme, comme le dit Tarde, mais d'une *multitude* de syllogismes et même de mobiles impulsifs. Il existe une *variété* aussi grande, dans les buts que les individus poursuivent en participant à ses opérations. On ne saurait les énumérer tous, car ils se comptent par dizaines dans une seule guerre, mais on ne doit pas en faire abstraction et raisonner sur un but de guerre comme s'il était l'objet de l'unanimité des volontés individuelles.

Les divers buts peuvent en outre *changer* pendant le cours des opérations ou au moment de la conclusion de la paix, soit à raison des circonstances de la guerre elle-même (perte plus grande, victoire plus complète qu'on n'espérait...), soit à raison de circonstances extérieures [2]. « Il ne s'agit pas d'obtenir ce qu'on réclamait à l'origine ou de faire reconnaître les droits contestés à l'ouverture des hostilités, ni même d'obtenir dédommagement ou réparation des offenses. On veut sauver l'avenir. » [3] On exige une garantie contre les risques de revanche future. Souvent même une guerre originairement entreprise pour la défense de droits ou d'intérêts légitimes dégénère en conquête ou en violation du droit d'autrui.

Une complication surgit enfin du fait que, pour qu'il y ait guerre, il faut nécessairement *deux adversaires*, deux désirs ou deux volontés qui se heurtent; et ce choc peut avoir lieu de

1. A. Fouillée, *Psych. des idées-forces*, t. II, p. 277.
2. Ce fait constitue une adjonction ou une substitution d'un but secondaire aux buts originaires, et non une différence entre la cause et le but, comme disent Pradier (t. VI, p. 559) et Peyronnard (*op. cit.*, p. 30).
3. Bluntschli, *Le dr. int. cod.*, tr. Lardy, art 536, p. 311.

manières différentes, soit que chacun ait un ou plusieurs buts positifs [1], de nature similaire ou diverse, soit que l'un n'ait de but que dans le fait de repousser l'attaque et les prétentions de l'autre, c'est-à-dire un but négatif. Il faut donc se garder d'une double erreur unilatérale en sens inverses, l'une qui voit seulement le négatif, tandis qu'en réalité il est toujours éveillé par un but positif dont il est la négation ; l'autre qui voit seulement le positif, alors que l'un des adversaires peut combattre sans en avoir. Toutefois on ne peut qualifier les guerres que par leurs divers buts positifs : nous les étudierons d'abord par ce côté.

II

Les buts véritables ne sont d'ailleurs pas toujours avoués. Ils sont déguisés par des **prétextes** [2] : buts fictifs, ou buts réels secondaires dont on exagère le caractère décisif. L'historien éprouve de la peine à démêler, parmi les causes mises en avant pour expliquer telle ou telle guerre, celles dont l'influence fut réelle et les simples formules destinées à cacher la réalité. Lorsqu'on n'ose pas dévoiler ses desseins véridiques, ses menées clandestines, on s'efforce de donner le change en faisant surgir des incidents : comme dans la dispute du loup et de l'agneau, ils n'ont aucune influence décisive. Mais, dans certains cas, en tant qu'ils agissent réellement sur les combattants, les prétextes ont une réalité effective ; ce sont, non de vains fantômes, mais des buts véritables, qui accroissent la complexité des mobiles décisifs.

On s'en donne à soi-même et on essaie de justifier ses actes à ses propres yeux [3]. Mais on les *destine*, soit *à tromper* les adver-

1. Les divers acteurs peuvent être dans leur tort comme dans une rixe. M. Mabille (*La g.*, p. 136) conclut au contraire que, chacun ayant alors un but négatif, tous sont en état de légitime défense.

2. Polybe, *Hist. gén.*, l. III, § VI; Vattel, *Dr. des gens*, l III, ch. III, § 31 s; Bello *Principios de derecho de gentes*, 2ᵉ p. c. I, § 2; Garden, *Tr. de diplom.*, t. II, p. 238 s; Felice, *Dr. de la nature*, t. II, l. 21; Calvo, t. IV, p. 34; Paretti, *Degli arbitrati*, p. 223 s.

3. A l'état normal, chez l'homme ou dans la société, les désirs se couvrent du manteau des croyances, de l'idéal individuel ou collectif, du désirable, soit que les buts désirés en eux-mêmes se présentent comme un moyen pour un but idéal soit que les moyens adaptés à un but désiré paraissent viser un but idéal. (L'instinct de vie fait mentir l'instinct de connaissance, dit Nietzsche.) Dans la psychose, cet effet est exagéré par une « altération mentale qui met l'intelligence et la raison au service de tous les troubles de l'affectivité morbide » : la présence des prétextes renforcerait ainsi l'affirmation de M. Ferrari : la guerre est une manifestation de psychose (?)

saires, soit à se concilier le jugement des tiers et de l'histoire, soit surtout à s'assurer le concours libre des acteurs qui n'ont pas de raison personnelle de vouloir la guerre ou qui n'aperçoivent pas l'intérêt qu'ils en retireraient, parce qu'il est lointain, indirect ou hypothétique : par les prétextes, les individus qui veulent la guerre, cherchent essentiellement à faire adopter par tous, comme étant adapté aux buts de tous, un moyen, la guerre, qui est propre à atteindre seulement leur but personnel. Dans cette intention ils dénaturent les croyances qui interviennent dans les syllogismes, en affirmant que la guerre obtiendra un résultat désiré en soi ou bien désirable en soi ; ou encore ils provoquent ou modifient certains désirs ou certains jugements relatifs à ce qui est désirable.

Puisqu'ils visent à éveiller un état d'esprit en faveur dans la masse ou susceptible de le devenir, ils *varient* les prétextes selon le mobile dominant de sa conduite dans telle époque ou tel pays donné ; à moins que, pour rallier tous les suffrages et toutes les aides, ils ne les précisent pas trop, ou n'en invoquent plusieurs à la fois. Dans les temps et les lieux où le peuple est impulsif, aventurier, on n'a pas besoin de beaucoup de détours et de manœuvres. Là où il ne l'est pas, on ressuscite les instincts guerriers, les haines de races ou de civilisations, la soif de vengeance ou de revanche, par le rappel des démêlés passés, des défaites, des outrages reçus dans de précédentes guerres. Chez les peuples religieux, on ne fait pas en vain appel au mépris, à la haine de l'infidèle, et ainsi s'explique que la religion ait été mêlée à tant de guerres dont elle n'était pas le mobile réel ou principal. Dans d'autres siècles, comme le nôtre, où l'on aime les biens matériels et où l'on apprécie presque tout par l'utilité, par le bénéfice, on promet au peuple, pour le mener sur les champs de batailles, non une gloire stérile, mais des profits, certains, proches, car la masse veut jouir immédiatement. Si elle ne s'intéresse pas qu'aux avantages pécuniaires, on s'adressera à son amour-propre, à son sentiment de l'honneur national ; on la leurrera au nom de provocations inventées, d'influences problématiques, de prestige imaginaire, de dignité mal placée ou d'autres entités et « idoles ». On lui fera croire faussement que la question est vitale, la patrie outragée, l'indépendance nationale compromise, l'équilibre rompu ; on lui dira que tel point a une grande importance stratégique, qu'il est la clef d'une contrée, ou bien on invoquera des combinaisons savantes et de mystérieux plans diplomatiques. La

guerre restera un brigandage, mais un brigandage correct et civilisé. On volera, mais en homme distingué et non en rôdeur de barrière.

Par dessus tout, pour voiler des intérêts économiques ou politiques, pour donner l'élan que fait naître le sentiment du droit, on invoque des prétextes tirés de la *justice*. Quoique les auteurs s'en occupent presque exclusivement [1], ce ne sont pas les seuls; on conçoit même le cas inverse où un simple redressement de torts serait présenté comme ayant un intérêt pécuniaire pour le peuple, si ce peuple était particulièrement sensible à l'argent et indifférent au respect de sa personne. Mais ce sont les plus importants. A l'heure actuelle, plus que jamais, le peuple, qui paie, exige des redditions de comptes; il se sent peu disposé à suivre consciemment le bon plaisir d'un prince ou d'une minorité; ceux qui désirent aboutir en fin de compte à ce résultat sont donc obligés de le tromper par des motifs d'apparence sérieuse et juridique. Aux temps où il était plus belliqueux et habitué à obéir plus servilement, il se contentait de l'invocation d'un principe de légitimisme ou d'équilibre; aujourd'hui, il demande, pour s'enthousiasmer, quelque chose de plus substantiel. Aussi, quand on n'ose en appeler au principe des nationalités, on prétend être contraint par les nécessités de la défense, de la protection des nationaux, de la sauvegarde des intérêts légitimes du commerce national.

On n'ose plus prendre ouvertement sur soi le rôle d'agresseur; chacun s'efforce de se mettre dans la situation apparente de légitime défense [2], en allongeant et en obscurcissant les négociations qui précèdent la rupture, de façon à faire croire à la mau-

1. Vattel (l. III, ch. III, § 25, 29, tr. Pradier, t. II, p. 367 s.) distingue les raisons justificatives, qui font voir qu'on est en droit (réellement) de faire la guerre, et les prétextes juridiques ou « raisons que l'on donne pour justificatives et qui n'en ont que l'apparence ou qui sont même absolument dénuées de fondement. On peut encore appeler prétextes, des raisons vraies en elles-mêmes et fondées, mais qui, n'étant point d'une assez grande importance pour faire entreprendre la guerre, ne sont mises en avant que pour couvrir les vues ambitieuses ou quelque autre motif vicieux. » Ex : si un Etat auquel on a fait injure, prend les armes « non par la nécessité de se procurer une juste réparation, mais pour s'enrichir, s'agrandir ou satisfaire sa haine et sa vengeance. » — Ses successeurs reproduisent à peu près ces définitions : G. F. de Martens, *Précis du dr. des gens*, l. VIII, ch. III, § 265; Pradier, t. VI, p. 559. — Calvo, *Le dr. int.*, t. IV, p. 31 : les raisons justificatives se rapportent aux idées, aux principes dominant à une certaine époque, au système général du droit international.

2. Avant 1870, la Prusse désirait faire l'unité de l'Allemagne par la force, grâce à une guerre contre la France; cette guerre, elle la souhaitait ardemment, mais elle ne voulait pas avoir l'air de la chercher. M. de Bismarck disait à l'attaché militaire français : « Jamais nous ne vous ferons la guerre, il faudra que vous

vaise foi de l'ennemi, à ses intentions hostiles. En pareille occasion, où est le véritable provocateur? Il devient de plus en plus difficile de le déterminer [1], d'autant plus que, souvent, chaque peuple s'imagine de bonne foi, sur l'affirmation de ses gouvernants, être attaqué ou sur le point de l'être. N'osant plus avouer franchement son but, on se retranche derrière la nécessité, on veut prouver qu'on a été contraint et qu'on entreprend les hostilités à regret. La guerre prend un masque de contrition : c'est un signe de diminution de l'esprit guerrier, une preuve des tendances, au moins superficielles, à la pacification.

« Les prétextes, dit Vattel, sont au moins un hommage que les injustes rendent à la justice. Celui qui s'en couvre témoigne encore quelque pudeur; il avoue tacitement que l'injustice décidée mérite l'indignation de tous les hommes. » Leur usage signifie, en même temps que l'aveu de la bassesse des sentiments dont s'inspirent les auteurs et qu'ils cachent, le développement réel de l'esprit de justice chez ceux que les prétextes sont destinés à tromper; ils ont pour but de rétablir au profit de l'impulsion guerrière la prépondérance que le développement de l'inhibition morale avait établie en sens inverse. Ils supposent un fossé, qu'ils sont destinés à combler, entre les principes dont on se réclame et la conduite réelle, un contraste, qu'ils voilent tant bien que mal, entre les spéculations des théoriciens du droit public et les agissements des praticiens de la politique [2]. La nécessité d'invoquer des prétextes juridiques a été certainement accrue par l'exigence des « justes causes. »

Même sous ces dehors, ils servent à couvrir les *prétentions les plus inattendues*, à dissimuler les pires desseins. Machiavel [3] signale des procédés souvent employés par les princes pour provoquer une attaque qu'ils désirent et spécialement pour susciter une guerre entre eux et leurs alliés sans paraître forfaire à l'honneur et manquer à leurs engagements : j'attaque un ami de mon allié et ce dernier, prenant la défense de son ami, me fournira

veniez à nous tirer des coups de fusil chez nous, à bout portant. » (Rapport Stoffel, 1er fév. 1868; v. G. Heimweh, *La parole soit à l'Alsace*, p. 6 s.) Le « coup » de la dépêche d'Ems fut l'expédient employé pour arriver à ces fins malhonnêtes. Mais la France n'était pas tout entière hostile à la guerre..

1. Aussi n'avons-nous qu'un seul mot : guerre, pour désigner les deux faces du combat, comme le mot rixe et à la différence du mot meurtre qui n'englobe pas la défense.

2. « Il est mal, disait Frédéric le Grand, de violer sa parole sans raison,... mais on trouve toujours des raisons. »

3. *Disc. sur les Décades de Tite-Live*, l. II, ch. IX.

l'occasion cherchée de diriger mes armes contre lui-même. Ainsi procéda, dit-il, Annibal, en attaquant les Sagontins avec l'espoir d'irriter la patience des Romains et d'avoir un prétexte de passer en Italie.

Souvent le prétexte est d'une telle extravagance que personne ne saurait le prendre au sérieux : il semble que ceux qui l'invoquent veulent se moquer de l'opinion publique. Ainsi Frédéric II, pour s'annexer une partie de la Pologne, invoquait qu'il fallait « indemniser la monarchie prussienne de ses pertes passées. » On dépouille une personne parce que l'on a été soi-même volé par une autre personne : l'argumentation est excellente ! — A l'époque des guerres de succession, on prétendait avoir un droit sur tel territoire en vertu d'un principe parfois tombé en désuétude, ou, plus souvent, tiré du droit successoral privé, ou bien en vertu d'une convention oubliée depuis longtemps.

« Un généalogiste prouve à un prince qu'il descend en droite ligne d'un comte dont les parents avaient fait un pacte de famille, il y a 3 ou 400 ans, avec une maison dont la mémoire même ne subsiste plus. Cette maison avait des prétentions éloignées sur une province dont le dernier possesseur est mort d'apoplexie. Le prince et son conseil voient son droit évident. Cette province, qui est à quelques centaines de lieues de lui, a beau protester qu'elle ne le connaît pas, qu'elle n'a nulle envie d'être gouvernée par lui ; que, pour donner des lois aux gens, il faut au moins avoir leur consentement ; ces discours ne parviennent pas seulement aux oreilles du prince, dont le droit est incontestable. Il trouve incontinent un grand nombre d'hommes qui n'ont rien à perdre ; il les habille d'un gros drap bleu à cent dix sous l'aune, borde leur chapeaux avec du gros fil blanc, les fait tourner à droite et à gauche, et marche à la gloire[1]. »

A partir de la chute de l'empire de Charlemagne, le souci constant de nos rois fut de le rétablir dans son intégrité première ou même de l'agrandir encore ; mais on cherchait à présenter comme une voie de droit ce qui n'était au fond qu'une voie de fait. Richelieu prétendait rendre à la France ses frontières naturelles[2]. On répétait, après Louis XIV, que telle contrée appartenait naturellement à la France « comme alluvion du fleuve français » parce qu'elle lui avait appartenu « autrefois ».

1. Voltaire, *Dict. phil.*, v° guerre ; Œuvres, Hachette, t. XIII, p. 530.
2. Peut-être les étendait-il un peu loin ? (Laurent, *op. cit.*, t. X, p. 270.)

Le secours des adulateurs professionnels et des avocats occasionnels de la monarchie ne manqua jamais pour justifier et glorifier la rapacité des princes. Leur fantaisie se donnait libre carrière, et leurs affirmations, qui entendaient pourtant être regardées comme scientifiques, dépassaient toute vraisemblance. La plupart grossissaient démesurément le domaine théorique de la France [1]. Jacques de Cassan, par exemple, conseiller du Roi et avocat, écrivit un ouvrage intitulé : *La Recherche des droits du Roy et de la Couronne de France sur les royaumes... occupés par les princes étrangers, appartenant au Roy très chrétien ; ensemble de leurs droits sur l'empire.* (Paris, 1632. Ouvrage dédié au cardinal de Richelieu). Il tâche d'y démontrer que, non seulement la Castille, l'Aragon, le Portugal, la Navarre, la Sicile, Naples, Majorque, Milan, la Sardaigne, la Savoie, le Piémont, Nice, la Lorraine, les Pays-Bas, mais encore le pouvoir impérial et l'Allemagne entière, reviennent à la France. « Les rois de la Gaule, Belloresus, Sigoresus et Brennus, ont, dit-il, conquis l'Allemagne et l'Italie ; les empereurs romains ont bien enlevé aux Gaulois leurs conquêtes, mais les Francs les ont regagnées, et le pape transmit à Charlemagne la couronne impériale et le droit de posséder héréditairement ces pays conquis... Les plus puissants Etats de l'Europe ne sont que fleurons et pièces éclipsées du royaume de France. » La violence et les ans ont pu les séparer de la couronne, non priver celle-ci de ses droits [2].

Jacques de Cassan a très probablement eu connaissance des travaux de deux savants, Dupuy et Godefroi, que Richelieu avait chargés de faire l'inventaire des chartes et de rechercher les droits de toute nature que pouvait avoir la couronne de France sur les pays voisins. L'ouvrage de Dupuy, rédigé en 1631, parut en 1655 sous le titre de *Traicté touchant les droits du roy très chrétien sur plusieurs Etats et seigneuries possédés par divers princes voisins, recueilli du trésor des chartes du roi.* On rencontre dans cette publication officielle des affirmations comme celles-ci : La Castille, l'Aragon, la Catalogne appartiennent aux rois de France comme descendants de Charlemagne ; les premiers princes qui régnaient en Portugal sont sortis de la famille royale de France ; ce titre au lieu de s'être affaibli par le temps « s'est

1. Menzel, *Neure Gesch. der Deutschen,* Breslau, 1839, t. VIII, signale quelques-unes de ces tentatives.

2. A. de Stieglitz, *De l'équil. pol., du légitimisme...,* t. I, p. 33; Laurent. *op. cit.*, t. X, p. 260.

fortifié par la longueur de la course ». D'une manière générale, on prétend posséder légitimement les acquisitions anciennes et on dénie toute prescription d'autrui ; on invoque des conquêtes et on refuse toute valeur à celles par autrui, qui ont été « arrachées par violences, etc. ». Ces prétentions « saugrenues » (Laurent) étaient admises cependant par des juristes et des théologiens en renom [1].

Nous avons trouvé une autre preuve de cet état d'esprit dans un livre dédié au roi de France, publié avec son privilège et intitulé « *Questions décidées par M. Bessan Arroy, P. Docteur en Théologie, théologal de l'église de Dijon.* 1634. » Il y est dit (fo. 110) : « Du temps que les Français ont tenu l'Empire, il contenoit toutes les Gaules, l'Italie entière, à prendre depuis Ausbourg jusques à la Calabre inférieure, l'Allemagne, la Hongrie, la Pologne, la Russie, la Prussie, la Livonie, la Lithuanie, la Moscovie, la Sclavonie, la Vodolie, l'Alberussie, la Valachie, etc... Il possédoit tous les Mons (Pyrénées) et de l'Espagne ce qui est deçà la rivière Ebro, etc.. » Tout cela appartient légitimement aux rois de France, et s'il en est, en fait, autrement, c'est que les possesseurs actuels sont des usurpateurs. « Ils ne peuvent retenir ces biens en conscience, et il y va de celle des François, s'ils ne les répètent. » (fo. 93, 98.) Ces conseils ne peuvent rivaliser en ridicule qu'avec ceux que donnaient le duc de Menuail, le comte Spadassin et le capitaine Merdaille à Picrochole [2], ou avec les prétentions de Pyrrhus malgré l'avis de Cynéas [3].

Avons-nous le droit de sourire des projets gigantesques de ces pourfendeurs de royaumes ? Ils ressemblent trop au rêve sanglant et à demi vécu de Bonaparte. Napoléon Ier prétendait, en prome-

1. Ces ouvrages se distinguent en outre par une outrecuidance stupéfiante. Jacques de Cassan ne dit-il pas : « Sur tous les rois qui commandent dans l'univers, Dieu a choisi par prérogative les rois de France pour graver en leurs majestés les traits et linéaments plus augustes de sa divinité. La France est la reine des nations, la maitresse des royaumes. » Un *Discours d'Etat sur la nécessité de faire la guerre à l'Espagne* (1595) contient ces mots : « La France est l'âme du monde, qui n'a de mouvement que par icelle ; c'est le petit miroir des hiérarchies célestes, c'est un cinquième élément pour les hommes en général. » A cette époque, on représentait les rois de France avec les peuples de l'Europe à leurs genoux...

2. Rabelais, *Gargantua*, l. I, ch. XXXIII. S'il fallait nous excuser de citer ici ce penseur, nous répéterions ce qu'en pense F. Laurent (*op. cit.*, t. X, p. 27) : « Les grands génies qui éclairent et consolent l'humanité ont plus de poids que tous les diplomates, tous les rois et tous les empereurs du monde. Pendant que les princes de la maison d'Autriche luttaient pour la monarchie universelle, Rabelais s'en moquait. Le malicieux curé avait une vue plus juste des destinées de l'humanité que Charles-Quint, le grand politique du XVIe siècle. »

3. Montaigne, *Essais*, éd. 1657, p. 191 (épisode tiré par lui, croyons-nous, de Plutarque, *Vita Pyrrh.*, c. 14).

nant ses armes à travers l'Europe, conquérir à la France ses frontières naturelles : les plaçait-il donc aux environs de Moscou? — Des contemporains ne tirent-ils pas, de l'application inexacte de principes justes, comme ceux de race ou de nationalité, le prétexte de visées aussi risibles à l'expansion? Une femme d'élite, et d'esprit cependant libéré [1], ne va-t-elle pas jusqu'à dire que la France « peut se targuer de son nom même pour revendiquer le pays des Francs qui s'étendait, encore du temps de Charlemagne, entre l'Escaut, la Meuse et le Rhin et comprenait même la Franconie allemande, c'est-à-dire toute la vallée rhénane jusqu'aux sommets opposés. » Ce fut, ajoute-t-elle, une faute grande à nos rois, de n'avoir pas dès le moyen-âge pris pour objectif de leurs conquêtes les villes flamandes et wallonnes, « ce qui leur aurait valu l'acquisition de frontières naturelles et de populations kymriques facilement assimilables par leurs parents celtiques. »

Contre l'émission de prétentions aussi injustifiées, il n'y a guère de **remèdes**: on ne peut compter que sur le perfectionnement intellectuel et moral de l'humanité. Pour éviter qu'elles n'enveniment les conflits et les fassent dégénérer en crises belliqueuses, il fallait la réunion de deux conditions : l'existence de certaines institutions et d'un certain état d'esprit. La Conférence de la Haye a réalisé la première : afin de circonscrire nettement les prétentions en présence et d'éviter l'ingérence non seulement de prétextes, mais même de considérations sincères d'ambition, de dignité, d'amour-propre... étrangères aux débats, elle a réglementé le fonctionnement et les conséquences des *Commissions internationales d'enquêtes* sur les faits relatifs aux différends internationaux [2]. Ce moyen aurait le meilleur effet pour délimiter et définir la question. — Il ne reste plus qu'à réaliser la seconde condition, la plus difficile. L'éclaircissement et l'adoucissement de la querelle ne peut en résulter que si le procédé est appliqué avec sincérité et si ceux qui ont à l'employer peuvent faire fond sur la bonne foi et le sang-froid des populations, — ce qui exige

1. Mme Clémence Royer, *J. des Econ.*, 1880, IV, p. 241. — Le pangermanisme, qui n'est guère plus justifiable que le panceltisme, invoque des arguments moins subtils, plus brutaux.

2. Conv. pour le règl. pacif. des conflits intern., art. 9-14. — M. H. La Fontaine a proposé au Congrès universel de la Paix de 1900 (*Bull. off.*, p. 121) qu'on crée, à côté des Commissions officielles, une organisation internationale officieuse pour effectuer les enquêtes, au cas où les gouvernements n'auraient pas encore eu recours au procédé.

le développement de la conscience populaire. La première application qui en a été faite permet de grandes espérances : la commission instituée au sujet des incidents de Hull entre la flotte russe et des chalutiers anglais (1904) a montré que, quelles qu'aient été les circonstances, il était impossible de parler d'un « attentat » (comme l'avait déclaré d'abord le ministre anglais lord Selborne) et que par conséquent la dignité de l'Angleterre n'était nullement compromise. Il y a lieu d'espérer qu'à l'avenir les gouvernements pourront par le même procédé, calmer la surexcitation de l'opinion, puisque dans le cas présent il a dénoué une situation singulièrement tendue.

III

On lit dans maints ouvrages historiques ou pacifistes que de grandes guerres ont eu de très **petites causes.** Les uns croient par là discréditer la guerre ; les autres, à l'inverse des partisans des « grandes causes », « cherchent la petite bête » et voient les faits historiques à travers un microscope. Les deux tendances aboutissent à une conclusion erronée. La guerre, étant un fait de la plus haute gravité et ayant des effets considérables, tels que la mort d'un grand nombre d'hommes, semble devoir résulter toujours de causes sérieuses [1]. Les futilités dont on parle sont les prétextes ou les occasions, mais non les causes efficientes [2]. Si l'homme se bat à propos d'un but peu important, d'un point d'honneur minuscule, il n'y en a pas moins une cause de guerre dans l'agressivité, la combativité ou pour tout dire la sauvagerie [3]. Le plus souvent même, une intention longuement mûrie se cache derrière l'occasion. *Prétextes futiles, causes profondes,* dit le proverbe [4]. Dans les guerres de succession, le droit invo-

1. On connaît pourtant la boutade de Schopenhauer : Plus d'un individu serait homme à tuer son semblable pour oindre ses bottes avec la graisse du mort.

2. [D. Guerrini], *La guerra e lo stato sociale,* 1892, p. 9 : la cause occasionnelle est toujours un fait presque insignifiant, la cause efficiente est un principe (?)

3. Dans un chap. consacré aux « causes de guerre sans nom », E. de Laveleye (*Des causes de g.*, p. 69 s.) voit cette cause dans la férocité et la folie des hommes.

4. En 1739, le capitaine Jenkins naviguait dans les eaux de la Havane; des gardes-côtes montèrent à son bord et, furieux de ne point trouver de contrebande, lui coupèrent l'oreille. L'Angleterre réclama, l'Espagne s'obstina. De la guerre résulta la fin de la puissance maritime espagnole, certainement désirée par les Anglais. C'est bien la preuve que l'Angleterre nourrissait d'autres desseins que la vengeance de l'oreille de Jenkins, (E. de Laveleye, *ib.*). Mézières (*Poémom.*, p. 135) y ajoute la fatigue de la paix.

qué cachait, par exemple, le désir de prépondérance nationale. Les guerres suscitées par un caprice de potentat sont possibles sans doute, mais non durables; elles tiennent dans l'histoire le rôle secondaire de l'accident [1].

Quelques-unes des occasions sont tellement minimes et frivoles, que nous devons a priori supposer l'existence de raisons plus appréciables. On raconte [2] que de rudes combats eurent lieu autrefois à propos d'une sauterelle entre Magnètes et Ephésiens, d'un pigeon entre Chaoniens et Illyriens, d'un chien entre Egyptiens et Romains, d'un sanglier entre Aetoliens et Arcadiens, d'un batelet entre Carthaginois et Byzacéniens d'un chien entre Pictes et Scotes, d'un beau garçon à Syracuse, des partis du cirque à Constantinople. « Combien encourut de ruine nostre dernier Duc de Bourgogne (Charles), rapporte Montaigne [3], pour la querelle d'une charrette de peaux de moutons (dérobée aux Suisses)... L'engraveure d'un cachet, fut-ce pas la première et maistresse cause du plus horrible croulement que cette machine aye oncques souffert? Les Poètes ont bien entendu cela, qui ont mis par une pomme la Grèce et l'Asie à feu et à sang. Regardez pourquoy celuy-là s'en va courre fortune de son honneur et de sa vie, à tout son espée et son poignard, qu'il vous die d'où vient la source de ce débat; il ne le peut faire sans rougir, tant l'occasion est frivole. »

On peut ranger encore dans cette catégorie les guerres qui furent faites à propos de *femmes*: non point pour donner des épouses ou des esclaves à un peuple, mais pour le plaisir d'une courtisane ou pour conquérir une maîtresse ou une épouse à un prince [4]. L'influence des femmes s'exerce en politique plus souvent et plus profondément qu'on ne croit. Michelet, a-t-on

1. N. Marselli, *J[al] des sc. mil.*, 1882, I, p. 271.
2. Ælian., *De nat. animal.*, l. XI, 27; Thuanus, *Hist. sui temporis*; Properce, II, 1, 16 : *Maxima de nihilo nascitur historia.* (Wiskemann, *Der Krieg*, p. 26.) — Bodin, *De republ. Franç.*, 1609, p. 603, 738. — M. Fr. Passy (*Les Maux de la g.*, p. 51) mentionne un épisode qui rend vraisemblable la dispute des petits Boutiens et des gros Boutiens dont parle Gulliver : des haines, des disputes, des rixes, qui furent plusieurs fois séculaires naquirent au XVI[e] s., en Irlande, à propos de l'âge d'un taureau mis en vente, entre deux villages, « ceux de 3 ans et ceux de 4 ans. » E. de Laveleye (*ib.*) et H. Richard (*Congrès des Amis de la paix*, 1878, p. 46) attribuent la guerre de 1854 à une querelle, au sujet de réparations d'une coupole d'église, entre moines grecs (soutenus par la Russie) et latins (par la France). Les vrais mobiles sont plus sérieux.
3. *Essais*, éd. 1657, p. 757 ; Bodin, *ib.*
4. Sur ces guerres : abbé Garaude, *La g.*, p. 22 s. — Wiskemann, p. 26, cite des cas de rapt, etc... Io, Europe, Médée, Hélène, d'après les Mythes ; Hérodote, I, 1.

dit[1], a bien compris la réalité de l'histoire parce qu'il a cherché « dans les alcôves des grands les causes de la douleur sociale des guerres. » Cette exagération cache une part de vérité : l'homme public qui se fait d'une « créature » une idole ne sait rien lui refuser, il perd toute volonté, d'autant que l'idole est tyrannique.

L'exemple de la guerre de Troie est le plus connu. Il n'en manque pas d'autres. Hérode Antipas, épris d'Hérodiade, répudia sa femme, fille d'Arètas, roi des Arabes: Arètas vengea cet affront par une guerre. Atossa, fille de Cyrus, poussée par son médecin Démocédès, encouragea son royal époux Darius à faire la guerre contre la Grèce pour avoir des esclaves grecques. Cambyse fit une expédition contre l'Egypte sous prétexte que le roi lui avait envoyé à la place de Nitétis sa fille, Nitéritis fille de son prédécesseur. Au ve s. av. J.-C., l'Aréopage accusa Aspasie de Milet d'avoir lancé Périclès, son amant, dans la guerre de Samos, dans celle de Mégare d'où naquit celle du Péloponèse[2]. Cléopâtre a bouleversé le monde antique : « si son nez avait été plus court, la face du monde eût été changée. » Au XIIe s., Eléonore, duchesse de Guyenne, ayant divorcé avec Louis VII, roi de France, porta en dot le Poitou et la Guyenne à Henri II, duc de Normandie, depuis roi d'Angleterre : de là des rivalités et des guerres qui durèrent 300 ans (grâce à l'intervention d'autres causes.) Diane de Poitiers a exercé un grand empire sur François Ier et Henri II, et Gabrielle d'Estrée sur Henri IV; la première « disposait de la guerre et de la paix »; elle fit envoyer à Hesdin un homme de guerre incapable, le maréchal de Lamarck, son gendre : il fut défait. Plusieurs auteurs[3] prétendent que, sous prétexte de Juliers et de Clèves, les armées de Henri IV partaient simplement à la conquête de Henriette de Montmorency, emmenée hors de France par son mari, le prince de Condé, qui voulait la dérober à la lubricité sénile du roi. Louis XIV aurait, dit-on, révoqué l'édit de Nantes et ordonné les dragonnades à l'instigation de madame de Mainte-

1. Paul Adam, *Triomphe des médiocres*, p. 49. (Il attribue l'expédition du Tonkin à une intrigue de femme.

2. « Quelques jeunes gens ivres vont à Mégare et enlèvent la courtisane Symétha ; les Mégariens enlèvent deux courtisanes de la maison d'Aspasie ; Périclès interdit aux Mégariens nos marchés et nos ports. La guerre en résulte. » Ainsi s'exprime un personnage des Acharniens, d'Aristophane. Le 1er demi-chœur approuve. Le 2e s'écrie : « Que ce soit juste est-ce une raison pour le dire? Il se repentira d'avoir parlé ainsi. » — V. aussi Plutarque ; Athénée, XIII, 560.

3. Dufraisse, *Hist. du dr. de g.*, p. 131 ; L. Henry, *La g.*, p. 102...

non. Une épigramme de Frédéric II contre madame de Pompadour aurait provoqué, contre la Prusse, la guerre qui aboutit à Rosbach[1]. J'ai vu, disait Mirabeau, l'Europe incendiée pour le gant d'une duchesse trop tard ramassé[2]. Madame de Staël intrigua pour pousser la République à la guerre, afin de faire de M. de Narbonne, son favori, un héros[3] : elle considérait sans doute, qu'il y a gloire à se battre quelle que soit la cause du combat.

Une aberration non moins singulière de l'esprit humain oblige à se battre pour venger la plus petite injure[4], c'est-à-dire à commettre un crime pour une cause futile. Ce procédé bestial est à peu près abandonné dans les relations individuelles, mais il subsiste dans les rapports internationaux. « Il suffit d'un souffle pour faire à l'*honneur* d'un prince une tache qu'on ne peut laver que dans le sang de dix, vingt, cent mille hommes... Les hommes se font volontiers tuer pour des mots. » N'est-ce pas l'équivalent des guerres que Polynésiens et Indiens font pour le plaisir de tuer ? Et pourtant, tel reste l'idéal de ceux des militaristes qui, avec M. E.-M. de Vogüé (de l'Académie), affirment que l'honneur d'une nation consiste « à flanquer des culottes à ses voisins » (*sic*)[5]. La vraie honte n'est-elle pas plutôt de recourir aux armes pour soutenir des prétentions odieuses ou d'une justice douteuse ?[6]. « Si toutefois il subsiste encore un honneur dans les peuples, souillés de tous les crimes, c'est, dit M. Anatole France, un étrange moyen de le soutenir que de faire la guerre, c'est-à-dire de commettre tous les crimes par lesquels un particulier se déshonore : incendie, rapine, viol, meurtre. » L'honneur ne devrait-il pas consister pour les nations à aimer la justice, à activer les progrès industriels, intellectuels et moraux, c'est-à-dire à cultiver la paix ?

Les peuples et les princes, malheureusement, n'ont pas toujours

1. Mézières, *Polémom.*, p. 133 ; E. de Laveleye, *op. cit.*, p. 60 ; Ch. Richet, *Les g.*, p. 12.
2. Dufraisse, *ib.*, p. 131 ; Garaude, *La g.*, p. 29.
3. A. de Lamartine, *Hist. des Girondins*, p. 246.
4. Chr. de Chiffontaine, *Chrestienne confutation du point d'honneur...* 1579. — Sur le point d'honneur : Ch. Sumner, *Addresses on war*, p. 60 s.
5. Cité par F. Passy, *L'utopie de la paix*, p. 8 ; Ch. Richet, *Les g.*, p. 61.
6. Nous n'admettons pas que la dignité et l'honneur de l'Etat sont des préjugés (Ch. D. Vosz, *Politik*, IV, p. 492) ni qu'une nation doit céder devant une attitude hostile ou a fortiori accepter les menaces et les outrages, même si elle sait que son effort sera inefficace. Il y a des concessions qu'on doit ne pas faire volontairement, mais seulement se faire arracher après résistance. L'Espagne n'est blâmable pour avoir résisté aux Etats-Unis que parce qu'elle voulait par là perpétuer un joug odieux sur Cuba.

pensé ainsi, Ils ont attaché la dignité et l'honneur nationaux à des questions de préséance, à de vaines *susceptibilités*. On a vu la guerre résulter de faits minimes dus à la maladresse d'un diplomate, du style d'une dépêche, d'incidents de frontière, de la pétulance d'un journaliste, d'une simple parole, même d'un sourire [1]. Quelques exemples montreront comment on concevait autrefois la dignité et comment quelques-uns persistent à l'entendre aujourd'hui.

Guillaume le Conquérant était devenu obèse, après la cessation de ses luttes avec Philippe Ier. Celui-ci se prit à dire : « Quand est-ce que ce gros homme fera ses couches? — Je ferai bientôt mes relevailles, et Philippe me verra avec mes luminaires », répondit l'autre, à qui la plaisanterie était parvenue. Dès qu'il put monter à cheval, il courut à la tête de son armée jusqu'à Paris, ravageant et brûlant tout sur son passage [2]. — La guerre de 1672 entre la France et les Provinces-Unies eut comme prétexte, sinon comme mobile, des médailles jugées offensantes pour Louis XIV et par conséquent pour la France. La description qu'en donne l'abbé de Saint-Pierre montre bien la futilité de l'occasion. La première, frappée en 1668, représentait la république des Provinces-Unies sous les traits de Pallas; Louvois, en 1671, la rappela au roi, faisant remarquer que la république s'attribuait à elle seule l'honneur de la fin de la guerre de 1667. Sur une autre, portant ces mots : La paix signée à Aix-la-Chapelle en 1668, — Josué arrêtait le soleil. Le portrait, observa Louvois, ressemblait à Josué van Benningen; le soleil était le symbole du « grand roi »; donc la Hollande se vantait d'avoir négocié la triple alliance à la Haye pour mettre un terme aux conquêtes de Louis XIV. Grotius, ambassadeur des Hollandais en France, fit offrir des satisfactions par son pays; la guerre suivit pourtant : elle coûta, dit Saint-Pierre, 350 millions de livres et 80,000 soldats... [3] — Les plaisanteries que subit Bonaparte de la part des journaux anglais l'inclinèrent à rompre la paix

1. Nous avons rencontré, dans un auteur peu connu, Antonius Petilius (*Princeps pacis*, 1641, p. 482 s.), une preuve de l'importance de ces bagatelles sous la monarchie. Il établit ainsi sa grande division des guerres : celles qui naissent 1° des paroles, 2° des choses. « *Quam ob rem oriatur? Gemina illi radix. Ex verbis radix prima. Os lubricum* (incertain, dangereux) *operatur ruinas. Risus causa prægrandem luctum* (un désastre colossal) *non raro attulit.* » Causes frivoles, puisque la parole peut mal servir la pensée : « *multa tibi verba surripuisse linguam nolenti et invito.* »

2. Garaude, *La g.*, p. 32.

3. Laurentie, *Hist. de Fr.*, dans Garaude, *ib.*; P. Larroque, *De la g.*, p. 50; G. de Molinari, *L'abbé de Saint-Pierre*, p. 326.

d'Amiens[1]. « Il y a, disait vers cette époque le général Foy, de l'écho en France quand on parle d'honneur. » Mais en quoi les froissements personnels d'amour-propre de l'usurpateur pouvaient-ils outrager la patrie ?

A côté de la satire et de la raillerie viennent des questions de *préséance* et de courtoisie internationales. L'abbé de Saint-Pierre[2] rapporte que des causes de cette nature faillirent, en 1662, provoquer des hostilités entre la France, l'Espagne et le Pape. Sous Louis XIV eut lieu encore un autre incident, à Londres : les pages et estafiers du comte d'Estrades, ambassadeur de France, ayant été obligés de céder le pas à ceux de l'ambassadeur d'Espagne, le roi envoya à l'Espagne un ultimatum ; faute de satisfaction, il devait mettre de suite ses armées en campagne[3]. Un coup d'éventail a été le prétexte de la conquête de l'Algérie. Sous Louis-Philippe, on vit l'Angleterre et la France armer à propos de l'affaire Pritchard, insignifiante en elle-même ; et l'opposition reprocha à Guizot d'avoir, par ses excuses, su éviter la guerre. Un incident faillit surgir un jour entre la France et les Etats-Unis parce que le verbe, très courtois : demande avait été traduit en anglais par : « demands » (exige), dont le sens impératif paraissait impertinent[4]. Si une inadvertance de traducteur peut amener une équivoque, quel ne sera pas l'effet de la duplicité ou de la mauvaise foi des intermédiaires ? On le vit bien par la fameuse dépêche d'Ems : à la cessation des hostilités, le vainqueur reconnut « la frivolité sans pareille de cette guerre sanglante[5]. » Le duc de Broglie a, dans un discours à la Société d'histoire diplomatique, signalé l'influence décisive que peut avoir le passage de la frontière par une troupe armée ou les controverses à propos d'un traité ambigu, etc.

On voit par ces exemples que, sans être tout à fait disparues, les occasions futiles de guerre sont particulièrement fréquentes sous les **régimes monarchiques** (guerres de princes ou de cabi-

1. Mézières, *op. cit.*, p. 137 ; Richet, *op. cit.*, p. 12.
2. *Annales*, dans G. de Molinari, *op. cit.*, p. 318.
3. L. Bara, *La sc. de la paix*, p. 194.
4. J. Dumas, *De la respons. du pouv. exéc. comme l'une des sanctions de l'arb. int.*, Broch. ou *R. pol. et parl.*, août 1901.
5. Dépêche de l'empereur d'Allemagne au roi de Bavière. *Journal des Débats*, 1er mars 1871. Une dépêche à l'empereur de Russie est conçue en termes analogues (*ib.*, 4 mars, et *Journal de Saint-Pétersbourg*, 1er mars, cités par H. Dumesnil, *La g.*, p. 13.)

nets). L'intrigue, le caprice et la vanité personnelle président alors aux affaires et on prend avec une légèreté extrême les décisions auxquelles tiennent le sort de populations nombreuses, auxquelles on s'intéresse peu. « La politique extérieure y dépend d'une volonté unique, la guerre y est (partiellement) subordonnée à l'âge, au tempérament et à la santé du souverain [1]. » On est effrayé en songeant où les fantaisies d'un souverain absolu et misérable pouvaient entraîner tout un peuple. « Il est plaisant à considérer, dit Montaigne [2], par combien vaines occasions, la guerre est agitée et par combien légères occasions esteinte.

Paridis propter narratur amorem
Græcia Barbariæ diro collisa duello (Horace, *Ep.* I.)

Toute l'Asie se perdit et se consomma en guerres pour le maquerellage de Pâris. L'envie d'un seul homme, un dépit, un plaisir, une jalousie domestique, causes qui ne devraient pas émouvoir deux harangères à s'égratigner, c'est l'âme et le mouvement de tout ce grand trouble. » A de rares exceptions près, les rois n'ont combattu que « pour satisfaire leur ambition personnelle, imposer d'autorité des croyances religieuses, vider de futiles contestations qui ne méritaient pas qu'on mît aux prises deux individus [3], souvent même pour tromper leur ennui par un exercice violent [4] ». On en a vu pousser à la guerre par simple inquiétude d'esprit (Charles XII de Suède), ou pour des motifs de vaine gloire, par exemple pour se faire couronner de laurier sur l'effigie des monnaies [5].

On ne s'en étonne point quand on connaît la psychologie des *princes*. Ils ne sont pas issus d'une race spéciale et leur vulgarité est parfois évidente. « Les âmes des empereurs et des savetiers, poursuit Montaigne, sont jectées à mesme moule. Considérant l'importance des actions des princes et leur poids, nous nous persuadons qu'elles soient produites par quelques causes aussi

1. Mézières, *op. cit.*, p. 132. — Louis XIV et la belliqueuse Marie-Thérèse, devenus vieux, souhaitaient la paix ; la vieillesse et l'obésité auraient peut-être amené Napoléon à penser de même.

2. *Essais*, éd. 1657, p. 342.

3. A combien de guerres pourrait-on appliquer le mot du prince Eugène de Savoie sur la rupture entre la France et l'Empire en 1733 : « Cette guerre n'a point d'objet ; il n'y a pas de quoi faire tuer un poulet. » (*Memoirs of lord Waldegrave*, dans Mézières, *ib.*)

4. Idée dominante de la revue rapide des guerres des derniers siècles, que tente P. Larroque, *De la g.*, p. 14 s.

5. E. de Laveleye, *Le gouv. dans la démocr.*, t. I, p. 356.

poisantes et importantes. Nous nous trompons. Ils sont menez et ramenez en leurs mouvements par les mesmes ressorts que nous sommes aux nostres ; la même raison qui nous fait tanser avec un voisin dresse entre les princes une guerre ; la même raison qui nous fait foüetter un laquais, tombant en un Roy, luy fait rüiner une province. Ils veulent aussi légèrement que nous, mais ils peuvent plus : pareils appétits agitent un ciron et un éléphant. »

Les monarques ont même plus d'une raison de vouloir plus mal que le commun des mortels : ils ne connaissent point de limites à leur volonté. Tout s'incline devant eux : *Sic solo, sic jubeo ; sit pro ratione voluntas*. Confondant le bien public avec le leur propre, ils sont naturellement inclinés à vouloir la guerre, qui, sans grand risque, leur rapportera peut-être des territoires, de l'argent, de la gloire. Ils espèrent que la postérité accollera à leur nom l'épithète de grand ou de terrible. Mais l'histoire leur fera porter à jamais la honte d'avoir fait de la guerre une occupation pour leur activité débordante, ou un divertissement pour leur désœuvrement. — Louis XIV écrivit un jour au maréchal de Villars : « S'agrandir est la plus digne et la plus agréable occupation d'un souverain [1] ». Ne justifia-t-il pas ainsi la parole de C. Desmoulins : « Louis XIV se donna le plaisir de la guerre comme on se donne celui de la chasse et, toute sa vie, il exposa ses peuples comme on lancerait une meute [2] ». — Napoléon a avoué l'insouciance de la vie humaine, l'absence de conscience que peuvent entraîner l'habitude. Il en a donné, à ses propres dépens, un exemple significatif. Pendant l'expédition de Savoie, il reçut, au col de Tende, la visite d'une dame qui lui avait rendu autrefois de grands services. « Pour lui offrir une image complète de la guerre, il fit tirer quelques coups de canon auquel l'ennemi répondit aussitôt et quelques soldats français tombèrent instantanément, victimes inutiles de sa courtoisie envers son amie de jeunesse [3]. »

1. A. Vaccaro, *Le basi del Diritto*, p. 127 (dans Novicow, *Les gaspill.*, p. 266.)

2. L. Henry, *Le Crime des crimes*, p. 26. — P. Lacombe, *De la g.*, p. 64 : « Toutes ses guerres ont été entreprises non seulement sans nécessité mais contrairement à la justice. Ses motifs furent toujours personnels et futiles. M. de Barante lui-même en convient. » — Sur les rapports de ses guerres avec son orgueil, sa vanité, son ambition : J. Peyronnard, p. 151 s.

3. *Mémorial de Sainte-Hélène*, dicté au comte Las Cases (*Human. nouv.*, Enquête sur la g., p. 129). Prévost-Paradol, (*La France nouv.*, p. 271) reporte l'incident au siège de Toulon. — Jugements sévères sur Napoléon dans Aug. Comte; P. Laffitte (*Les gr. types de l'human.*, t. II, p. 437 : caricature, triste sire, charlatan) ; Spencer (*Sc. sociale*, p. 168 : sans scrupule, instincts de sauvage..) ; Serge Solovieff (*L'empereur Alexandre Ier*, p. 232, dans A. de Stieglitz, *De l'équil.*, t. I, p. 63 : nouvel Attila); Taine, *Le régime moderne*, t. I, p. 107, etc.

Les princes sont en outre poussés dans la mauvaise voie par leur *entourage*, qui a mille raisons pour vouloir détourner leur attention et qui, n'osant pas s'élever contre leurs désirs, les encourage toujours [1]. On rapporte un exemple curieux de l'intérêt qui pousse les ministres à la guerre : au cours des travaux exécutés à Versailles sur l'instigation de Louvois, Louis XIV eut une discussion avec lui au sujet des dimensions d'une fenêtre ; Louvois, devant la violence de son maître, se crut perdu ; pour se rendre nécessaire, il « souffla le feu en Allemagne, rompit la ligue d'Augsbourg, et la guerre recommença » (?) [2] Les diplomates ont de même fourni l'occasion de guerres si vaines, qu'à la conclusion de la paix on revenait au *statu quo ante bellum* : ils ne craignaient pas de mettre le feu pour réaliser leurs prédictions d'incendie, ou bien c'était le résultat logique des savantes combinaisons par lesquelles ils justifiaient leur raison d'être et dont les apparences de profondeur cachaient le vide de leur pensée [3].

Il reste bien encore quelque chose de ces causes futiles à l'heure actuelle, et la tranquillité internationale est à la merci de petits incidents diplomatiques ou d'une fanfaronnade de gouvernants ; elle n'est même pas à l'abri des intrigues féminines. Mais l'influence des peuples tend à supplanter dans leurs relations celle de leurs gouvernements, et c'est une garantie de paix. Le **remède** le plus efficace, en dehors de l'amélioration de l'esprit public, contre la légèreté de la politique extérieure, réside dans le perfectionnement des garanties à apporter dans la *déclaration de guerre*. On a proposé d'attribuer cette fonction, qui exige le sang-froid et les plus grandes lumières, soit à un conseil spécial, soit au parlement, soit à la nation elle-même ; mais, si on diverge sur l'application, on est presque unanime à refuser ce droit à l'exécutif seul.

1. Sur l'influence pernicieuse des courtisans, des eunuques en Orient, not. en Perse : Hérodote, VIII, 104 s ; — des ministres : Blanqui, *Hist. de l'éc. pol.*, t. I, p. 347 s...

2. Garande, *La g.*, p. 32. — E. de Laveleye (*Des causes de g.*, p. 60 ; *Le gouv. dans la dém.*, t. I, p. 356) cite le fait d'après Saint-Simon et l'attribue à une fenêtre mal placée ; Vaccaro (*Les bases sociol.*, p. 90), à une fenêtre dégradée : causes également futiles. — L'abbé de Saint-Pierre prétend que la guerre de Hollande en 1671 et le bombardement de Gênes furent dus à la rivalité de Colbert et de Seignelay, son fils, contre les frères Louvois et Le Tellier. (Dufraisse, *Hist. du dr. de g.*, p. 131 ; Proudhon, *La g.*, t. II, p. 255.)

3. Novicow (*Les luttes..*, p. 671) ridiculise les airs profonds que se donnaient les diplomates d'ancien régime : comme les augures, ils ne devaient pouvoir se regarder sans rire, à la pensée des projets à longues vues que leur prêtaient les naïfs.

LIVRE I

LA GUERRE COMME MOYEN POUR UN BUT NON ENVISAGÉ COMME JURIDIQUE[1]

CHAPITRE I

Cannibalisme et luttes alimentaires[2].

I. Chasse et guerre ; fréquence du cannibalisme. — II. Diverses causes ; appréciation ; autres formes de la lutte alimentaire.

I

Un des buts les plus grossiers et les plus primitifs de la lutte entre hommes fut la recherche de viande humaine, recherche probablement issue du besoin de nourriture, le plus impérieux de tous et commun à l'homme et aux autres animaux. Les besoins physiologiques sont, à l'origine encore plus dominateurs qu'aujourd'hui et ils exercent (les superstitions mises à part) une tyrannie presque sans partage[3]. Ils nécessitent presque toujours le parasitisme ou le prédatisme, mais se manifestent sous des formes multiples. Un grand nombre d'animaux se nourrissent d'autres animaux, d'espèces différentes ou même exceptionnellement de la même espèce [4]. L'homme se nourrit de toutes sortes

1. Cela est beaucoup plus large que ce qu'on appelle guerre intéressée, de rapport, de spéculation, opération lucrative. — L'ordre d'étude des divers buts nécessairement artificiel, ne peut être rigoureux.

2. F. Carli, *op. cit.*, p. 51 : *Lotta fisiologica alimentare.* — J. Novicow emploie : luttes physiologiques, avec un sens plus large.

3. Le primitif est « l'homme des besoins nutritifs. » (C. Letourneau, *Psychol. ethnique*, p. 98, à propos de l'Australien.)

4. « L'homéophagie (action de manger son semblable) est chose rare chez les

d'aliments, de fruits, de racines, d'animaux aquatiques et terrestres, il pratique la cueillette, la pêche, la chasse. Il s'attaque aussi à l'homme pour le manger.

Il n'y a pas pratiquement de séparation bien nette entre **la chasse et la guerre**, surtout à l'origine : la distinction établie entre les luttes d'animaux d'espèces différentes et celles de congénères est théorique. Il n'est pas probable que l'homme aperçoive, au sortir de l'animalité, une différence, moindre qu'aujourd'hui, entre la « catégorie » humaine et la catégorie animale, de même qu'il ne sépare pas très bien des objets inanimés les êtres animés. En fait, il semble prouvé qu'il agit envers les individus étrangers à sa horde comme envers des animaux : il se pare indifféremment de trophées humains ou animaux, etc... Longtemps même persiste le jugement qui assimile le « barbare » à un être inférieur, presque à une bête sauvage [1]. Chez plusieurs peuples, le mot « étranger » ne rappelle qu'une idée, celle d'une proie à manger [2]. Pour d'autres, il signifie un homme qu'on maltraite, qu'on dépouille, dénué de personnalité [3]. Dans certaines nations modernes, on se figure l'étranger comme un être méchant, dangereux, et on ne considère pas comme criminel de le voler ou même de le tuer; de nombreux Européens ont cette idée au moins à l'égard des peuples enfants. Il n'est donc pas étonnant que des primitifs aient vu dans l'homme un gibier.

La chasse a précédé la guerre, mais elle « portait la guerre dans ses flancs [4] » : toutes deux procèdent d'une cause commune, la recherche de comestibles. Elles peuvent être individuelles ou collectives : la lutte contre les animaux a lieu souvent en groupes et la lutte contre l'homme est parfois un conflit singulier, quoique le gibier soit alors plus dangereux, plus résistant. En fait les sauvages pratiquent la chasse comme une guerre et la guerre comme une chasse. « Chez les Mandans [5], les familles

animaux supérieurs et sociables. » (sauf quelques fourmis myrmécophages et quelques cynophages). C. Letourneau, *La g.*, p. 51, 528.

1. En Grèce, à Rome. — Les Hindous considèrent les étrangers comme impurs de mœurs et de langage ; dans leur hiérarchie animale, ils les placent au-dessus des bêtes sauvages, mais au-dessous des chevaux et des éléphants. (Fusinato, *R. dr. int.*, 1885, p. 28.)

2. ... Qui pectora, brachia, vultum
Crediderint genus esse cibi. (Juvénal, *Sat.* XV).

Cf. de Saint-Simon, *De l'industrie*, Œuvres, t. XVIII, p. 28 : De l'idée attachée au mot d'étranger.

3. César, *De bello gall.*, l. VI : mœurs des Gaulois.

4. G. Tarde, *L'oppos. univ.*, p. 394.

5. H. Spencer. *Pr. de sociol.*, t. II, p. 125. — La plupart des exemples qui sui-

s'unissent pour chasser et partagent le butin également entre elles »; la chasse y est une affaire publique, comme la guerre. Les Santals organisent, à la manière des Tartares, de véritables expéditions guerrières contre les animaux. Quatre ou cinq fois par an, ils se réunissent, armés en guerre et accompagnés de chiens. » Les Boschimans, à l'inverse, font la guerre comme une chasse. Assaillent-ils, poussés par la faim, des troupeaux? Ils tuent aussi bien les bouviers que les bœufs. Sous ce prétexte, les Européens tirent sur eux comme sur un gibier, « dès qu'ils les aperçoivent, sans plus d'examen[1]; » dans les deux cas, c'est la même chasse à l'homme. Les « civilisés » ont pratiqué, jusqu'à une époque récente, de véritables chasses aux nègres, destinés à la traite. Ils ont même, par une coincidence singulière, donné à certaines troupes le nom de chasseurs (à pied, à cheval, d'Afrique, alpins, Jäger...) : les qualités requises étant à peu près les mêmes, on assimile volontiers les exploits guerriers à des exploits cynégétiques.

Primitivement les *procédés* sont les mêmes : les peuples chasseurs, notamment, agissent à la guerre comme dans une chasse à l'homme [2]. Dans tous les pays sauvages on procède par embûches, par embuscades, on surprend l'ennemi en rampant, comme pour un gibier [3]. « S'approcher en se glissant comme le renard, se jeter sur l'ennemi comme une panthère, fuir comme un oiseau », voilà la stratégie des Indiens. La conséquence de la victoire est la même dans la chasse et dans la guerre : on fait rôtir les vaincus : tel est par exemple leur sort en Australie [4]. A la Nouvelle-Calédonie, on fait, après la bataille, provision de chair humaine. Les Papous de la Nouvelle-Guinée « guerroient à la manière des fauves, pour exterminer leur voisins, les piller et les manger [5]. » La coutume est générale en Nouvelle-Zélande, et en Amérique [6] : chez les Hurons, les Iroquois, les Guaranis, les Tupinamba. Les Néo-Zélandais, comme les Ca-

vent appartiennent au passé et sont empruntés à des récits déjà anciens : ils n'en ont que plus d'autorité pour montrer comment se passaient les choses avant l'introduction de la civilisation.

1. Letourneau, *La g.*, p. 360, 56 s.
2. Jähns, *Heeresverfassungen*, p. 11.
3. Letourneau, *L'évol. pol.*, p. 491 s.
4. Lumholtz, Questionn. de sociol., *Bull. Soc. d'Anthropol.*, 1888 (cité *ib.*).
5. Bink, *ib.*, cité *ib.* — Il en est à peu près de même en Polynésie.
6. Letourneau, *Sociol.*, p. 126, 202 s ; les Peaux-Rouges, pour : guerre à outrance, disent : manger une tribu (p. 151) ; les naturels de l'île de Pâques appellent l'homme : long cochon (p. 125) ; les Monbouttous découpent leurs prisonniers, les boucanent, puis les emportent comme provisions.

raïbes, mangeaient sur-le-champ les morts et conservaient les prisonniers pour s'en repaître chez eux. Les Niam-Niam criaient pendant l'engagement : « De la viande ! A la marmite [1] ! » Certaines peuplades américaines se barbouillaient la face du sang des ennemis qu'ils mangeaient tout crus. Un ancien voyageur hindou raconte que les peuples du Boutan mangeaient le foie des ennemis tués, après l'avoir couvert de beurre et de sucre. Le fait ne manque pas de délicatesse. Il y a mieux. En Amérique, les Moxos et les Mexicains, en Polynésie, les Fidjiens, engraissaient leurs prisonniers. Aux îles Marquises, on fait preuve d'un raffinement de gourmet : les femmes, plus savoureuses, sont préférées aux enfants, mais celles du littoral, qui ont un goût de poisson pourri, et les Européens, qui sont trop salés, sont dédaignés ; les prêtres ont droit aux morceaux les plus succulents, à la partie de derrière [2]. Dans la plupart des contrées, on préfère les femmes et les enfants parce qu'ils sont plus tendres, et, lorsqu'on en a une grande abondance, on fait des conserves fumées [3].

Bref, « on mange les prisonniers de guerre partout où l'on n'a pas encore eu l'idée de les utiliser comme esclaves, partout où l'intérêt bien entendu n'a pas bridé la férocité [4]. » Quoiqu'on ne puisse prétendre que tous les groupements humains doivent nécessairement passer par une phase de cannibalisme, il est probable que **l'usage** en a été **fort répandu**. « Il n'y a pas de race, pas de peuple considérable, pas de groupe géographique important dans l'humanité qui n'ait pratiqué l'anthropophagie et les sacrifices humains : hommes noirs, bruns, jaunes, blancs,... tous sans exception ont immolé et dévoré leurs semblables [5]. » Nos ancêtres se seraient nourris de chair humaine. En ce qui concerne l'*Europe* préhistorique, nous avons, outre les témoi-

1. Schweinfurth, *Au cœur de l'Afrique*, t. II, p. 21 (Id., *La g.*, p. 86.)
2. Radiguet, *Les derniers sauvages*. (Lombroso, *L'homme crim.*, t. I, p. 58.)
3. Vaccaro, *La lutte pour l'exist.*, p. 54 s. — Letourneau, *Sociol.*, ch. XII, p. 190 s. — Lubbock, *Les temps préhist.*; *L'orig. de la civilis.*, p. 186, 327, 355.
4. Bink, à propos des Papous. (Letourneau, *La g.*, p. 39.)
5. De Nadaillac, L'anthropoph. et les sacrif. hum., *Rev. Deux-Mondes*, nov. 1884, t. VI, p. 405 s. — Traduction presque littérale dans : Fr. von Hellwald, *Kulturgesch.*, 4e Aufl., t. I, p. 125. — Caspari, *Die Urgesch. der Menschheit*, t. I, p. 351. — Vaccaro, *La lutte*, p. 53 s ; *Les bases soc.*, p. 90. — Spencer, *Soc.* — Gumplowicz (*La lutte des races*, p. 160) est encore plus affirmatif : « Le cannibalisme était autrefois répandu sur toute la surface de la terre, usité chez toutes les tribus. » Il voit dans la voracité des tribus plus puissantes le procédé de la première diminution de l'innombrable pluralité primitive des tribus hétérogènes. Il s'appuie sur J. Lubbock, *Origins of civil.*, ch. VII ; Joly, *Der Mensch vor der Zeit der Metalle*, Lpz., p. 411.

gnages antiques [1], les découvertes du Dr Spring, de l'abbé Chierici, de M. Regnoli, du prof. Capellini, de MM. Garrigou et Filhol, etc. [2]... La linguistique confirme leurs données : trois mots hébreux rappellent : manger [3]; le mot sanscrit *gur*, vaincre et manger, montre que ces actes étaient communément associés dans les coutumes primitives [4].

II

On s'accorde généralement sur la fréquence primitive du cannibalisme, soit comme but, soit comme résultat de la guerre, soit même en dehors d'elle. Les divergences commencent lorsqu'on s'occupe de ses **mobiles**. Le tort des auteurs consiste à s'attacher exclusivement à une seule des explications [5] qui, ne se contredisant pas, doivent plutôt être admises *simultanément* [6] : le cannibalisme a eu conjointement des causes multiples; quant à sa cause originaire, elle a probablement varié suivant les pays.

La *faim*, le besoin de nourriture, surtout lorsqu'on est dans l'impossibilité de les satisfaire autrement, tiennent certainement une des premières places. Chez les Canaques néo-calédoniens, par exemple, il y a des disettes fréquentes, et l'homme est, en dehors des chauves-souris et des rats, presque le seul mammifère; de même, aux Fidji, à la Nouvelle-Zélande, à la Nouvelle-Guinée, le gros gibier manque totalement [7]. Même dans ce cas, le cannibalisme peut survivre à la nécessité qui l'a fait naî-

1. Pline, *Hist. nat.*, l. VII, § 2. — Aristote, *Pol.*, l. VIII, c. III — Diodore de Sicile, Strabon y font allusion. — *Deutéron.*, c. VII, v. 53 ; Jérémie, XIX, 9. — Hérodote (l. IV, c. XVIII, XXIII) l'attribue aux Androphages et Issedons, tribus voisines des Scythes ; Bodin (*De republ.*, l. I, c. V) aux Thraces.

2. Bibliographie et renseignements dans : Mis de Nadaillac, *Les premiers hommes*.., t. II, p. 206 s. — Ex., dans Lombroso, *op. cit.*, t. I, p. 51 s. — J. Taylor, *Origin of the Aryans*, p. 101, admet son existence dans l'Europe néolythique. — En sens contraire : G. de Mortillet.

3. Wiskemann, *Der Krieg*, p. 13.

4. Lombroso, *ib.*, p. 37, 53 : en tahitien, *pau* signifie être vaincu, être mangé et une époque de disette était appelée : la saison de manger des hommes.

5. Gumplowicz, par la satisfaction animale ; Max Nordau, à l'inverse, par le seul espoir de s'approprier les qualités du mets, à l'exclusion du besoin de chair (*Mensonges conventionnels*, p. 42.)

6. De Nadaillac, p. 213 ; von Hellwald, p. 125 ; Vaccaro, *La lutte*, p. 54, admettent cumulativement le besoin de manger, la religion, et d'autres préjugés. — Lombroso, p. 52 s : nécessité, religion, préjugé, piété filiale, guerre, gloutonnerie, vanité, lutte pour la vie, châtiment et vengeance.

7. Letourneau, *La g.*, p. 45; Novicow, *Les luttes*, p. 64 ; Lombroso, *ib.*, p. 52.

tre, ce qui explique qu' « on le retrouve dans des régions riches et abondamment pourvues de subsistances [1]. » On recherche alors la viande humaine par *gloutonnerie* ou par *gourmandise* ; l'homme est un gibier de choix, une friandise et on réserve ce régal de délicats aux chefs ou aux prêtres. On se montre plus exigeant quant aux qualités du mets, ce qui prouve qu'on n'est plus poussé par la famine : on néglige certains gibiers [2] ou certains morceaux [3].

Sous ces deux formes, le cannibalisme apparaît comme un acte animal. D'autres fois, il est issu non d'un besoin physiologique, mais de *conceptions* religieuses (Hellwald), d'idées sur l'âme (Lippert) ou sur la physiologie (Lubbock) [4]. Maury [5] reconnaît à la fois l'influence d'idées religieuses et physiques : tel homme, en absorbant son semblable, croit remplir un devoir pieux ou devenir plus fort, plus vaillant, plus perspicace, plus apte à la reproduction, en s'assimilant son cœur, son œil ou ses parties génitales. Les Néo-Zélandais s'imaginent, en dévorant leur ennemi tout entier, perpétrer leur vengeance, car ils détruisent à jamais son corps et son âme, et éviter la sienne, car ils n'ont plus rien à craindre de lui dans cette vie ni dans l'autre. Lombroso mentionne le cannibalisme par préjugé, tel celui des îles Sandwich, qui consiste à manger les princes défunts pour les mettre à l'abri de toute profanation, et le cannibalisme par piété filiale, tel celui de Sumatra, où les vieillards, las de vivre, prient leurs enfants de les manger.

La plus répandue de ces idées est sans contredit la *religion*. Prescott [6] y voit l'origine du cannibalisme des Aztèques, et Lombroso, la consécration des passions anthropophages invétérées,

1. Novicow, *ib.*, p. 64 : Le cannibalisme a survécu fort longtemps aux causes qui l'avaient fait naître. P. 51 : il a été abandonné aussitôt qu'il a été possible de se procurer de la nourriture d'une autre manière.

2. Les Européens ou les Indiens Pentas, trop salés (*Ausland*, 1871, p. 347, *Die Indianerstämme Britisch Guyanas*, dans Gumplowicz, *ib.*, p. 160.)

3. Chez les Fuégiens, on jette le tronc à la mer. — Chez les Fidjiens, seuls les mâles ont droit de se repaître de chair humaine ; les femmes sont jugées indignes d'un tel festin ; ils ne peuvent donner de plus grand éloge à un mets que de dire : Il est tendre comme de l'homme mort. (J. Lubbock, *L'h. préhist.*, p. 417 s.)

4. Hellwald, *op. cit.*, 1e éd. p. 26 ; Lippert, *Religionen*, p. 47 s. ; Lubbock, *Les orig. de la civ.*, 2e éd , p. 18. - Gumplowicz (*ib.*, p. 161) trouve ces explications, « par trop artificielles », basées sur l'ignorance de la nature du sauvage. L'idée, dit-il, ne vient qu'en dernier lieu, comme une justification après coup ; elle a toujours pour avant-courrière la pratique animale instinctive. — Mais les superstitions sont très répandues chez les sauvages, même attardés. Les enfants aussi croient s'approprier les qualités des animaux ou des organes mangés.

5. *La terre et l'homme*, 3e éd., p. 662 s.

6. *Hist. of the Conquest of Mexico*, Boston, 1843.

notamment aux Fidji, à la Nouvelle-Zélande, à Tahiti, chez les Gonds de l'Inde. Les Vitiens dépeçaient et mangeaient leurs adversaires par un souci religieux, pour trouver, dans la vie future, un bon accueil auprès de leurs dieux. Un chef de Raki-Raki se glorifiait d'avoir à lui seul dévoré 900 personnes, et un chef brésilien, d'après Chevet, 5000 prisonniers [1]. Les Maories se nourrissent de leurs semblables non par gourmandise, mais par désir de s'assimiler leur courage, leurs vertus. Aussi préfèrent-ils aux jeunes gens aux formes potelées, aux tendres jeunes filles, les corps des chefs les plus célèbres, quelque vieux et coriaces qu'ils puissent être. Ils croient avoir une position d'autant plus élevée dans l'autre monde qu'ils ont avalé un plus grand nombre de cadavres en celui-ci [2]. Maintes peuplades tuaient en certaines occasions leurs esclaves pour les consommer en l'honneur des dieux. On peut dire que partout où l'acte de manger de la chair humaine est entouré de formes et de cérémonies, c'est un acte religieux.

Il existe même une forme plus répandue de cannibalisme religieux, ou plutôt divin : celui où *les dieux*, et non plus les hommes, mangent la victime ou bien participent au festin. Certaines divinités veulent se repaître de chair humaine, ou bien demandent des sacrifices, ou bien, ce qui revient à peu près au même, se réjouissent de l'extermination des infidèles. On peut donc rapprocher des guerres cannibales toutes les guerres religieuses où l'on croit faire œuvre agréable à Dieu en lui immolant ses ennemis. Au premier rang, il faut citer le célèbre dieu aztèque des combats, Huitzilopotchli. « Le quinzième mois du calendrier mexicain (*Panquetzalitzli*) lui était consacré. On se préparait à sa fête par un long jeûne [3]... » Pour l'honorer selon ses goûts et se concilier sa bienveillance, dispensatrice de la victoire, il lui fallait sans cesse de nouvelles victimes ; on devait lui amener jusqu'à 20 000 hommes par an. Pour se les procurer, il fallait attaquer les peuples voisins, qui furent ainsi absorbés (au sens littéral). Les prêtres poussaient constamment à la guerre ; au besoin, ils prenaient les enfants des Mexicains eux-mêmes. « Le sacrificateur ouvrait la poitrine des victimes à l'aide d'une pierre tranchante et se hâtait d'en arracher le

1. H. Spencer, *Morale évolut.* (Letourneau, *L'évol. pol.* p. 491). — Lombroso, *ib.*, p. 56.
2. Sir John Lubbock, *L'homme préhist.*, 1876, p. 417.
3. Letourneau, *La g.*, p. 178, 165, 173 s.

cœur tout vivant. Le grand prêtre en exprimait le sang qu'il faisait couler sur la bouche de l'idole et tous les prêtres mangeaient la chair des victimes [1]. » Les Tlascaltèques, dit Letourneau, écorchaient vifs leurs captifs et se couvraient de leurs peaux pour adorer leur dieu des armées en cet équipage; les Aztèques faisaient de même, ils empaillaient les peaux et les suspendaient dans leurs temples. Cet état de choses existait encore à la fin du xve siècle, lors de l'arrivée des Européens, mais il a disparu depuis.

La nécessité de sacrifices humains, comme cause de guerre, se retrouve chez plus d'une peuplade sauvage [2], et elle existait, sous une forme parfois adoucie, dans les peuples de l'antiquité. Qu'ils aient nom Zeus, Mithra, Brahma, Jahveh, Allah, les dieux ont toujours été altérés de sang, avides de sacrifices humains et de guerre; leur férocité implacable commandait à chaque tribu la destruction des tribus ennemies et « infidèles ». Des peuples entiers disparurent, victimes de la voracité ou de la vengeance divines ; ainsi les Juifs offrirent à leur Jahveh les habitants de tout le « pays de promission ». Le Moloch juif était un grand dévorateur d'enfants [3]. Les sacrifices d'Isaac, de la fille de Jephté, d'Iphigénie, des quatre jeunes gens immolés aux mânes de Pallas [4], et beaucoup d'autres meurtres, attestent combien l'usage

1. J. de Maistre, *Soirées de Saint-Pétersbourg*, t. II, p. 355. — Lombroso, *ib.*, p. 54. (P. 46 : 2.500 victimes par an). — L'anthropophage, créant ses dieux à son image, croyait leur faire plaisir en leur fournissant de la chair humaine. En retour, le dieu aztèque devint pour ses adorateurs « un objet d'alimentation transcendante, encore que ce ne puisse être que figurément » sous forme de gâteaux (Renouvier, *Phil. anal. de l'hist.*, t. I, p. 90 s.) L'eucharistie, la communion, l'hostie, auraient une origine symbolique commune aux gâteaux pétris de sang humain que les prêtres du dieu Quetzalcoalt donnaient aux fidèles, aux figures de papier brûlées dans les cérémonies chinoises, aux statuettes (oscilla) des Romains (Waitz, Wogt, Ferri) : ceci est ma chair, ceci est mon sang ; elle serait un succédané du cannibalisme mystique, de même que le dogme de la rédemption aurait son origine dans les sacrifices humains.

2. Lombroso, *ib.*, p. 45 s. Homicides ayant pour cause des sacrifices religieux : à Tahiti, la Lune ; Niger, Dahomey, Vieux Calabar ; Indiens Natzchez ; dans l'Inde, chez les Gonds, la caste des Pauvas est uniquement adonnée au rapt des hommes et des enfants pour fournir une proie à la déesse de la Terre ; îles de la Société ; dans l'antiquité, sacrifices en Grèce, à Rome, à Carthage, en Gaule, en Germanie... — A Tahiti, les cas de guerre les plus fréquents sont l'enlèvement d'hommes aux tribus voisines pour les sacrifier en holocauste aux dieux, qui demandent sans cesse du sang. (Radiguet, *Les derniers sauvages*, p. 167.) En Polynésie, Oro, dieu de la guerre, demande des victimes ; aux îles de la Société, les dieux restèrent cannibales après les hommes. (Letourneau, *La g.*, p. 120, 128.)

3. La circoncision serait un vestige des sacrifices, réduits à leur plus simple expression. (Spencer, *Rev. phil.*, 1878.)

4. Quatuor hic juvenes...
Viventes rapit, inferias quos immolet umbris. (Virgile, *Enéide*, liv. X.)
Cf. Montaigne, Sacrifices humains. l. II, ch. 12 ; J. de Maistre, etc...

était répandu. L'intolérance divine était surtout accentuée dans le *monothéisme*, et spécialement chez les Sémites : Jahveh avait fait exterminer les Philistins par les Hébreux; Allah ordonna à ses sectateurs la guerre sainte contre les infidèles; le Coran contient de nombreux préceptes contre les ennemis de la religion qu'il institue. Le dieu des chrétiens serait, d'après quelques-uns de ses fidèles, un digne héritier de ses ancêtres : les catholiques crurent lui obéir en faisant les Croisades, en instituant l'Inquisition, en massacrant les Hérétiques, les Protestants et les Juifs. Tous, il est vrai, rivalisèrent en cruauté, à tel point qu'on est embarrassé pour attribuer le premier rang. L'église catholique a peut-être dépassé les autres, parce qu'elle est monothéiste et qu'elle a poussé à leur limite l'idée d'assemblée universelle, « catholicité », et celle d'infaillibilité qui se trouvait en germe dans ses dogmes originaires. L'extermination des ennemis de la foi, en tant qu'elle est envisagée comme un sacrifice agréable à l'idole, prend le caractère d'une véritable anthropophagie, de la part de la divinité [1].

Les guerres issues de là sont peut-être plus **odieuses** que celles qui trouvent, dans la faim ou dans une ignorance inévitable [2], une excuse que n'ont pas les persécuteurs religieux ni les civilisés qui font la guerre pour des nécessités beaucoup moins impérieuses [3]. Nous avons d'autant moins le droit de protester contre le cannibalisme, que les bûchers et les gibets sont moins loin de nous. Si nous nous indignons à la pensée de manger notre ennemi, notre humanité ne va pas jusqu'à nous empêcher de le tuer. Et pourtant, tuer un homme pour le manger quand on n'a rien autre chose à « se mettre sous la dent » est chose plus naturelle que le tuer sous le prétexte que son souverain a offensé le nôtre. « Je

1. N'est-il pas légitime de comparer l'atrocité de certaines provocations à la guerre religieuse (formule du sacre, serment des chevaliers de Malte, encouragements de saint Bernard, du P. Didon... cités *infra* : guerres de religion) et la fureur belliqueuse qui s'en suit, à la férocité des cannibales?

2. Les conceptions morales des primitifs ne sont pas plus perfectionnées que ne l'est, au point de vue physiologique, l'idée de la transmission des qualités par absorption. — A un missionnaire qui lui faisait le reproche de se nourrir de chair humaine, un sauvage répondit : « Mais je vous assure que c'est très bon ! » (Hellwald, *ib.*, p. 125.).

3. La guerre la plus ridicule est celle où les ennemis se saluent courtoisement avant de s'égorger, « où les vainqueurs après la bataille, s'occupent philanthropiquement à raccommoder les jambes aux vaincus, comme s'il n'eût pas été plus simple de ne pas les leur casser auparavant » (Toussenel, *L'esprit des bêtes*.) La guerre se comprend mieux pour une nécessité vitale que pour une futilité : il y a alors une moindre disproportion entre le mal à éviter et le mal à faire.

pense, disait Montaigne [1], qu'il y a plus de barbarie à tuer un homme vivant qu'à le manger mort; à deschirer par tourmens et gehennes un corps encore plein de sentiment, le faire rostir par le menu, le faire mordre et meurtrir aux chiens et aux pourceaux (comme nous l'avons non seulement leu, mais veu de fresche mémoire, non entre ennemis anciens, mais entre voisins et concitoyens, et qui pis est, sous prétexte de piété et de religion) que de le rostir et manger après qu'il est trespassé. »

Fort heureusement, on n'a plus à parler de l'anthropophagie qu'au passé et seulement parce qu'elle nous montre les progrès accomplis par la suppression des raffinements de cruauté qu'elle entraînait. On ne prévoit pas qu'elle puisse renaître, car notre désir de manger est rarement incompatible avec le désir de vivre du voisin et a d'autres moyens de satisfaction qu'aux dépens de sa vie et par conséquent de nous-mêmes, puisque autrui peut nous être utile. Quelques-uns de ces procédés, les plus grossiers, ont été cependant des sources de guerres qu'on peut rapprocher de celles qu'engendra le cannibalisme, parce que, à plusieurs points de vue, la recherche de nourriture, au détriment d'autres hommes, dans leurs *moyens de subsistance*, est comparable à la recherche de subsistance aux dépens de leur chair même, — comme le parasitisme au prédatisme.

La première de ces formes devait être répandue autant que la seconde dans les temps primitifs, où l'agriculture était inconnue ou peu développée : fréquemment les sauvages se battent pour des plantes qui produisent des denrées comestibles, fruits ou racines, pour un gibier, une proie déjà saisis ou pour la possession d'un *terrain de chasse* giboyeux, d'une rivière poissonneuse [2]. Toutes deux ont également pour conséquence, directe dans l'un, parfois indirecte dans l'autre, l'élimination du vaincu. Sans doute, lorsqu'il cherche sa nourriture en autre chose que la chair hu-

1. *Essais*, l. I, ch. 30, éd. 1657, p. 138 — Toussenel accentue l'idée : « De toutes les guerres, celle où l'on se mange est la plus rationnelle. J'excuse tous les coupables qui ont faim, parce que la première loi pour tous les êtres est de vivre.. Le mal n'est pas tant de faire rôtir son ennemi quand il est mort que de le tuer quand il ne veut pas mourir. »

2. Chez les Bochimans, Letourneau (*La g.*, p. 58) ; chez les Cafres et Hottentots, pour des terrains de pâturage (p. 58, 93) ; chez les Indiens, la violation du territoire ennemi pendant la chasse aux bisons était un *casus belli* fréquent. — Novicow, *Les luttes*, p. 52, 65 s. Aux guerres cannibales « succédèrent » les combats produits par le désir de s'assurer des réserves alimentaires... les guerres économiques « remplacèrent » les guerres alimentaires. — Ces phases séparées et successives sont artificielles ; en réalité, il y a un ordre d'apparition de faits qui coexistent, superposés, et les phases ont des contours très vagues. Il le reconnaît lui-même (p. 157).

maine, le sauvage ne vise pas, quand il l'a trouvée, à tuer le plus possible d'ennemis pour les manger (bien qu'il ne se limite pas au nécessaire) et, si l'ennemi fuit, il ne tente pas généralement de le poursuivre puisqu'il ne désire en principe rien d'autre que de le dépouiller ou de le déloger. Toutefois les populations spoliées ou repoussées sont souvent détruites, non directement par le vainqueur, mais par la privation de subsistances ou par la moindre fertilité des régions où elles se réfugient. Les Cafres ont ainsi chassé vers des régions moins hospitalières, les Hottentots, qui ont mis en fuite les Boschimans ; de même les pacifiques Koin-Koin furent repoussés par les Bantous, les Mandingues par les Sousous, les Basques et les Celtes (jusque dans la Haute-Ecosse) par des envahisseurs successifs. M. Vaccaro[1] voit même dans l'adaptation à ces conditions défavorables une cause notable de dégénérescence. Les races les moins vigoureuses ont été ainsi avilies, puis éliminées par les plus fortes. Le sociologue italien se réjouit même de ce résultat : Lalla-Rouk, le dernier des Tasmaniens, est mort en 1877[2] ; les Peaux-Rouges ont presque disparu, devant les Blancs qui, s'ils ne cherchaient pas des terrains de chasse ou des pêcheries, étaient poussés au moins partiellement par des besoins alimentaires.

La lutte alimentaire peut, en effet, prendre des formes plus perfectionnées que la recherche des terrains de chasse. Lorsqu'on a commencé à cultiver la terre et à domestiquer les animaux, on a fait des expéditions pour *s'approprier le fruit du labeur* agricole des tribus voisines, leurs bestiaux et leurs récoltes, ou leurs instruments de travail. De nombreuses guerres furent entreprises dans ce but, soit par paresse ou incompréhension du travail, soit là même où l'on procédait à des travaux méthodiques en vue de la satisfaction des besoins, par excès de la population sur les moyens de subsistance. Ce fut la faim qui, au XVIIIe siècle, poussa les chrétiens du nord de l'Espagne, affligés « par un excès permanent de population et par la plus lamentable pénurie », à combattre les Maures du Midi qui jouissaient de l'abondance[3], et, comme cela arrive dans les guerres vitales, l'acharnement fut extrême.

Sous l'une ou l'autre des formes énoncées, la lutte alimentaire

1. Sur la vie des peuples, *Rev. de phil. sc.*, t. V, p. 593 ; *Les bases*, p. 86, 88 s. Il cite : De Quatrefages, *Les Pygmées*, p. 38, 217 s, 269 s ; Lenz ; Artmann ; Reclus (*Nouv. géogr.* t. X) ; Morel, *Tr. des dégénér. de l'espèce hum.*, p. 409 s.

2. A. Bordier, *La colonis. scient.*, p. 42.

3. Liebig, *Die Chemie in ihrer Anwendung auf Agrikultur u. Physiologie*, t. I, p. 106. etc... (A. Loria, *Les bases écon.*, p. 307.)

est ou a été, d'après Letourneau, l'unique cause des guerres chez les sauvages de l'Australie, de la Tasmanie, de la Nouvelle-Calédonie, de la Mélanésie; chez les Boschimans, les Hottentots, au Gabon, dans le Haut-Nil, au Dahomey, aux Marquises, à la Nouvelle-Zélande; chez les Peaux-Rouges, les Turcomans, les Kirghis, les Kalmoucks... Tant est puissant, dans une grande partie de l'humanité, le souci de la nourriture et insuffisante sa satisfaction par le travail.

CHAPITRE II

Razzias et guerres de pillage.

I. Le pillage comme but, moyen, ou effet de la guerre. — II. Appréciation; autres moyens : production et échange.

I

Les **guerres de pillage**[1] sont apparues longtemps *avant celles d'esclavage ou de conquête*. Elles ne nécessitent ni chez celui qui les pratique, ni chez celui qui les subit, l'idée d'un travail productif auquel il appliquerait son effort ou celui d'autrui. Les guerres faites pour se procurer des esclaves supposent au contraire qu'on veuille les employer à quelque travail (surtout s'il s'agit de mâles); et le sol, d'autre part ne devient objet de convoitise comme fonds productif que si l'homme connaît la culture du sol. Avant d'avoir atteint lui-même le stade économique du travail et spécialement de l'agriculture[2], il s'agit pour lui seulement de voler, dans un but nutritif ou autre, les provisions qu'autrui a mises en réserve, récoltées ou produites, ou bien le bétail qu'il a élevé, les ustensiles et instruments avec lesquels il produit, ses parures et ses vêtements, c'est-à-dire au fond tout objet mobilier convoité (même si ce n'est pas une « richesse », un objet de désir « intéressé »), — les hommes et surtout les femmes étant eux-mêmes conçus parfois comme tels. Tous ces cas rentrent dans le parasitisme.

Au delà des temps historiques nous n'avons pour nous éclairer, outre l'*analogie avec les sauvages* actuels[3], que la *linguisti-*

1. F. von Holtzendorff, *Eroberungen u. Eroberungsrecht*, p. 8 (ou *Samml. gemeinverst. Vorträge*, 1881, p. 876), admet l'existence de « guerres », de pillage (Raub-u. Plünderungskrieg); — *Intr. au dr. des gens*, p. 60, il sépare de la guerre, acte de droit international, chose distincte et supérieure, le pillage à main armée des temps primitifs.

2. L'homme n'a même pas le monopole du pillage : les abeilles se détroussent l'une l'autre.

3. Chez les Latoukas, les Cafres, la guerre se fait pour voler du bétail ou des houes en fer (Letourneau, *La g.*, p. 85, 93); sur le pillage chez les Massaï, Touaregs

que et les *traditions*, mais les exemples qu'elles fournissent sont suffisamment éloquents. « Toutes les langues s'accordent à présenter la rapine et le meurtre comme source de la propriété [1]. » En sanscrit, *ga-vishta* signifie guerres et recherches de vaches; *kshi* exprime l'idée d'anéantir, tuer, dévaster, posséder. En copte, *amahi* a le sens d'arracher, chasser, posséder; *moon*, prendre par force, demeurer. *Jarass* en hébreu veut dire : prit, expulsa, posséda; *bazan* et *akas*, arracha, pilla, posséda. En péruvien, *coran* signifie arracha, guerroya, posséda; en tahitien, *tao*, lance et propriété, et *champi* traduit exactement héros et voleur. En latin, *latro* (de *latet*, être caché), *latrocinium*, dont nous avons fait larcin, désignait une fonction militaire. L'épée et la lance, ailleurs remplacées par une baguette, sont les plus antiques symboles du droit romain [2]. La propriété, à Rome, n'est pas dérivée, mais originaire; le propriétaire est son propre « auteur ». « L'acquisition du Romain consistait à *capere*. Pour lui la propriété est ce qu'il a pris avec la main, *manucaptum*, *mancipium*; lui-même, il est le preneur, *herus* [3]... La propriété ne se transfère point, comme plus tard, par la tradition (*transdatio*, *traditio*); l'abandon d'une propriété se concluait, dans la forme comme dans le fond, au moyen d'une appropriation *unilatérale* de la part de l'acquéreur (*mancipatio*, *manucapere* [4]). Le mot : prendre est le seul qui réponde à l'idée romaine. *Emere* signifiait originairement prendre (plus tard : acheter)... *Rapere* (all. : *rauben*; goth. : *raubon*) signifia d'abord arracher, attirer violemment à soi, sans nuance de fait illicite (plus tard, délit)... De ces trois racines : *emere*, *capere*, *rapere*, la

et Arabes, p. 91, 260, 305. — Dans de nombreuses tribus, le vol, individuel ou collectif, est permis, honoré, ou aidé par les dieux : Balantis, Arabes, Bédouins... (Lombroso, *ib.*, p. 61 s.)

1. Lombroso, *ib.*, p. 36 s. Nous lui empruntons quelques mots, et la plupart des autres à R. von Jhering, *Esprit du dr. rom.*, 3e éd., t. I, p. 110 s, § 36.

2. Une lance plantée dans le sol annonçait tous les actes publics relatifs à la propriété. Ex. : devant le tribunal des *centumvirs*, qui connaissait principalement de la véritable propriété romaine; dans les ventes publiques : *sub hasta vendere*; subhastation; l'affranchissement des esclaves se fait par la lance, puis par le bâton, *vindicta*, (V. aussi dans Jhering, *vindicatio*, et détails.) Les Quirites (nom du peuple) sont les porteurs de lance (*quiris*, *curis*).

3. Du sanscrit *hr*. prendre, d'où dérive aussi χείρ. (Lange, *N. Jahrb. für Phil. u. Pädag.*, t. 67, p. 38.) La puissance juridique se nomme *manus*, parce que c'est la main qui l'a fondée et la maintient.

4. Le transfert, dit plus loin Jhering, résulte de l'acte d'appréhension de celui qui reçoit et non de l'abandon de celui qui cède. — Les dieux, à l'image des hommes se procuraient leurs serviteurs (*vestales*, *flamen dialis*) par enlèvement. De même que l'échange et la coopération, le mariage a son origine dans un acte unilatéral : le mari enlevait, d'abord réellement, puis par formalité, la femme, du milieu de ses parents.

langue latine a formé un riche répertoire de mots dérivés et composés, avec des sens divers, mais dont l'identité d'origine dans le sens de prendre n'est que plus significative. » L'abondance des synonymes indique en outre, comme le remarque Lombroso à propos d'idées analogues en d'autres langues, la répétition des actes auxquels ils correspondent. *Prædium*, par sa parenté avec *præda* (proie, prise), rappelle encore la même idée. Le langage ne distingue d'ailleurs pas le cas où l'on s'approprie une chose sans maître et celui où on l'emporte comme butin (*occupare* s'emploie dans les deux cas). Le butin de guerre était même considéré comme le meilleur mode d'acquérir la propriété[1]. « Chez tous les peuples jeunes et guerriers, le vol fait au préjudice de l'ennemi (et on entend largement ce mot) a toujours passé pour un mode d'acquisition honorable[2]. » Chaque époque et chaque pays tendent à estimer respectables et désirables les formes d'activité qui prédominent dans leur désir ; cette idée-force, utile pour encourager leur accomplissement subsiste longtemps après que ces formes ont perdu leurs raisons d'être. (Aujourd'hui on estime encore beaucoup les qualités guerrières, et peu le travail, surtout dans certaines classes.)

Dès la fondation de Rome, Romulus et ses successeurs furent presque toujours en guerre et ils ramenaient dans la ville les dépouilles *opimes* des vaincus : gerbes de blé ou troupeaux ; « cela y causait, dit Montesquieu, une grande joie. » Tous les peuples de l'*antiquité* ont eu des mœurs de brigands ou de pirates[3], La *piraterie* fut pratiquée sur les rivages des peuplades les plus diverses : Cariens, Phéniciens, Lyciens. La Grèce même n'en fut pas exempte (Wheaton). « Dans l'appréciation des anciens Grecs et des peuples septentrionaux, elle était un métier considéré, tandis que le commerce était méprisé parce qu'il se concilie avec la lâcheté et la tromperie » (Jhering). On en faisait métier, on lui donnait même l'ampleur d'une institution. Ulysse

1. *Maxime sua esse credebant, quæ hostibus cepissent* (Gaïus, IV, 16). — Mercure était à la fois le dieu du commerce et du vol (id.).

2. « Aujourd'hui même, chez les tribus nomades de l'Afrique le mot voleur est un nom d'honneur » (Roscher). — Jhering ne cite pas de référence; nous avons trouvé dans Roscher (*Politik : gesch. Naturlehre der Monarchie*, p. 20) cette phrase plus significative encore : le pillage est plus estimé que le travail. — Chez les Turcomans, etc... le vol est honoré (Letourneau, *La g.*, p. 198 ; Lombroso, *ib.*, p. 61 s.).

3. Chez les Hébreux, Letourneau (*Evol. pol.*, p. 514, et auteurs cités). — On en trouve encore des vestiges dans l'Europe moderne : édit de François Ier, 1er fév. 1543, art. 25 s, sur le partage du butin maritime (*Rec. gén. des anciennes lois*, par Isambert.., t. XII ; dans Larroque, *De la g.*, p. 26).

s'en glorifie, Aristote la classe parmi les industries, au même titre que l'agriculture, Solon la tolère ; au temps de Marius et de Sylla, les Romains en font une profession honorée. Les Etrusques et plus tard les Barbaresques furent des pirates reconnus. D'autres mobiles souvent poussaient à errer sur les mers en cette qualité : les Phocéens y étaient obligés par la stérilité du sol natal ; tous les peuples qui possédaient une marine étaient tentés de s'en servir pour écumer les mers, tentation constante et irrésistible chez des hommes avides d'aventures et désireux d'éprouver le surcroît de puissance que venait de leur donner leurs progrès dans l'art de la navigation[1]. On en fit même en quelque sorte une distraction. « Les déprédations, qui occupaient les loisirs des Grecs devant Troie, servaient aussi, dans les voyages, de dédommagement aux lenteurs de l'ancienne navigation[2]. »

Les mêmes mœurs se retrouvent à l'heure actuelle dans les *pays sauvages ou à demi barbares*. La guerre de pillage est pratiquée par les Apaches et par d'autres tribus indiennes, et d'après Vambéry, dans le centre de l'Asie. Chez les Albanais, rapporte Dumont, le *tsetas* ou *razzia* est une conséquence du caractère du peuple[3]. L'intervention des Anglais et des Russes mit fin aux expéditions déprédatrices des Pindaris aux Indes seulement au commencement du XIXe siècle, et des Akhal-Tékiens dans l'Asie centrale en 1881[4]. Sans la protection de l'armée française, les populations de l'Algérie seraient sans doute encore soumises aux incursions des Touaregs. Ceux même qui se font ainsi les champions de l'ordre et de la propriété ne laissent pas de sacrifier aux mêmes usages, mais sous une forme différente qu'il nous faut maintenant étudier.

Peu de guerres, issues des mobiles les plus divers, se sont effectuées jusqu'à notre époque sans avoir le **pillage comme conséquence**, alors que tel n'était *pas leur but principal*[5], *ou comme moyen* lorsque ce but consistait dans la ruine de l'adversaire. Si la solde ne suffisait pas aux armées (guerres puniques...), on les envoyait au pillage ou bien elles y allaient d'elles-mêmes. Ou bien un prince, un général, ou ceux qui profitaient du but principal donnaient cette satisfaction à leurs auxiliaires, soldats

1. J. Sestier, *La piraterie dans l'antiquité*, 1880.
2. Wallon, *Hist. de l'esclav.*, t. I, p. 67, 161.
3. Gumplowicz, *Der Rassenkampf*, p. 165. — Chez les Béchuanas, Khonds.. : Spencer, *Soc.*, t. III, p. 360, et auteurs cités.
4. Novicow, *L'avenir de la race blanche*, p. 152 ; *Les luttes*, p. 73.
5. Sur le pillage dans les guerres de conquête, Proudhon, *La g.*, t. II, p. 246-260.

et sujets, pour les intéresser à l'opération. « Le pillage est l'âme de la guerre : c'est ce qui la rend populaire. Sans cet appât, il est douteux qu'elle trouvât tant de suffrages pour l'appuyer, à plus forte raison tant de bras pour la faire. Le roi conquiert, c'est son lot ; la multitude pille : le chien qui a ramené le gibier n'a-t-il pas droit à la curée ?[1] » D'autres fois, on a laissé des légions peu ardentes au combat se livrer aux déprédations pour exciter en elles la cupidité et le désir de la victoire, pour réveiller leur bestialité et leur combativité ou pour leur « faire la main » en vue de buts plus considérables. Ou bien l'avidité et la fureur étaient suscitées par la licence de combats, sans qu'on ait pu les maîtriser si on le voulait. Souvent, le pillage se mêlait de carnages et d'inutiles dévastations ; on ravageait des villes, des provinces mêmes. A la prise de Capoue, de Locres, de Léontium, de Syracuse.., on saccagea tout, sans but. Combien de cités jadis florissantes n'ont ainsi laissé que des ruines ! L'amour du gain seul tempérait la fureur dévastatrice. Tout le monde devait avoir sa part des prises. Les plus hauts officiers donnaient l'exemple : au pillage de Locres, une sédition s'éleva parce que deux tribuns militaires se disputaient, au sujet du butin, avec le chef de l'armée. L'aristocratie romaine, presque entière s'enrichit, par ce procédé, des dépouilles de l'étranger.

Plus près de nous, les mêmes excès se sont reproduits, sous la poussée de la combativité, de la faim ou du goût des rapines. Les invasions de l'Inde par Mahmoud le gaznévide (1002), par Tamerlan ou Timour-Lenk (1389), par Nadir-Shah (1738) n'eurent pas d'autres mobiles. Les Grandes Compagnies, troupes d'aventuriers sans patrie, à la solde des princes, et vivant de pillage et de rançons en temps de guerre ou de trêve, ont dévasté la France pendant plusieurs siècles. Au milieu du XIIe siècle, Suger signale parmi elles : Aragonais, Basques, Navarrais, Paillards, Brabançons et Routiers. Pendant la guerre de Cent ans, les Ecorcheurs se sont fait une réputation tristement célèbre, quoique leur titre vienne de ce qu'ils dépouillaient leurs victimes de leurs vêtements et non de leur peau[2]. Les condottiéri italiens chassèrent les seigneurs, mirent les villes à l'encan : ils

1. Proudhon, *La g.*, t. II, p. 249.
2. Détails sur les « pauvres brigands qui conqueroient si grand avoir que c'était merveille », dans Froissart, *Chroniques*, l. IV, ch. 14, et l. I, ch. 324 ; sur la coutume des *patis*, conventions par lesquelles ils exonéraient villes ou communautés moyennant redevances, etc..., dans Langlois, Le service militaire soldé (*L'Armée..*, p. 97 s).

préféraient le gain immédiat du butin aux profits futurs d'une conquête. La guerre de Trente ans rappelle plus d'un épisode analogue. Les Espagnols, qui auraient dû par leur exemple supprimer ces mœurs dans leurs colonies, ont exterminé des races entières au Mexique et au Pérou pour les dépouiller de leur or; sous la conduite du célèbre conquistador Cortès, ils firent un butin colossal. La guerre est restée jusqu'au XVIIIe siècle, une satisfaction donnée à l'armée par un chef qui gouvernait en s'appuyant sur elle; pour les généraux, c'était une industrie véritable et pour les soldats un métier : aussi longtemps qu'elle fut faite à l'aide de mercenaires, on promettait une part du butin pour arracher l'enrôlement (car la solde était irrégulièrement payée) ou le sac d'une ville donnée, pour obtenir un effort [1].

Sous prétexte que la guerre doit nourrir la guerre, Napoléon a toujours vécu sur le pays occupé, y a levé des tributs et l'a mis systématiquement en coupe réglée. Outre l'entretien de ses armées, il exigeait des pays conquis la fourniture de dotations pour ses généraux, de couronnes pour ses frères, de subsides et de soldats pour lui-même [2]. Il a même garni nos musées des merveilles artistiques de l'Italie, à laquelle il les avait soustraites. On a dit qu'à l'exemple de Guillaume le Conquérant il pratiquait la guerre pour « gaigner » et comme une industrie [3]. En 1796, il avait, dans une proclamation fameuse, laissé entendre à ses troupes qu'elles allaient être enfin récompensées de leurs efforts grâce aux richesses des contrées où elles entraient. Dans la campagne de 1805, le maréchal Berthier, major général, avait écrit : « Dans la guerre d'invasion que fait l'Empereur, il n'y a pas de magasins, c'est aux généraux à se pourvoir des moyens de subsistance dans les pays qu'ils parcourent »; mais, dit un témoin impartial [4], « les généraux n'avaient ni le temps ni les moyens de se procurer régulièrement de quoi nourrir une si nombreuse armée. *C'était donc autoriser le pillage*, et les pays que nous parcourions l'éprouvèrent cruellement. » Après la fin de la campagne, l'Empereur laissa l'armée en Allemagne : « On vivait aux frais de ses hôtes et à peu près à discrétion... », et on devine les exigences des Français quand on connaît « leur

1. Pillet, *Droit de la g.*, t. II, p. 168.
2. Sur les contributions, les menus profits de l'empereur, de ses généraux et soldats : G. de Molinari, *Gr. et décad. de la g.*, Append., p. 228 s.
3. G. de Molinari, *La quest. sociale*, p. 190. — G. Ferrero, *Il militarismo*, p. 411 : son épopée ne fut qu'une grande razzia.
4. Gal Duc de Fezensac, *Souvenirs milit.*, p. 70, 91 s, 94.

avidité, leur gourmandise, leur dédain des étrangers. On remplaça (?) les prestations en nature par des prestations en argent, ce qui n'empêcha pas de relever les premières. » On fit même des banquets, des voyages aux frais du pays. S'il survenait une discussion, le soldat avait toujours raison... Les femmes seules savaient adoucir tant de rigueur, ajoute le duc, par euphémisme : « dans chaque logement il y avait une intrigue galante. » Dans la campagne de 1806, il estime que « le pillage était inévitable avec des soldats fiers de leur victoire et affamés. » Après Eylau, on comptait 60,000 absents, presque tous maraudeurs[1]. Pendant la campagne de Russie, pillages continuels[2].

Parfois, dans ces campagnes, la faim excusait les soldats. Nous avons connu, depuis cette époque, des faits plus odieux et ceux-ci sans excuse. La destruction de cette merveille qu'était le Palais d'été en Chine a soulevé des protestations indignées. « La Victoire peut être une voleuse, à ce qu'il paraît, écrivait V. Hugo au capitaine Butler le 25 novembre 1861. Grand exploit, bonne aubaine. Les vainqueurs ont empli leurs poches... Devant l'histoire, l'un des deux bandits s'appellera la France, l'autre l'Angleterre. »

II

Si de tels faits, choquent les sentiments les plus élémentaires d'honnêteté, quand ils émanent d'hommes de guerre, que penser des théoriciens qui s'efforcent de justifier le pillage, sinon comme but, ce que personne n'admet plus, du moins comme moyen ou comme effet de la guerre? Cicéron, Grotius admettaient un *jus prædarum*. Vattel et, plus récemment, Klüber [3] en autorisent l'exercice. Heffter fonde ce prétendu droit sur l'idée que « les armées ennemies sont réputées abandonner aux chances de la guerre tout ce qu'elles portent avec elles lors de leurs rencontres, et cela constitue un encouragement aux soldats. » Il est heureux qu'aujourd'hui la presque unanimité des juristes se prononcent

1. *Ib.*, p. 115, 163, 169.
2. *Ib.*, p. 239, 247, 264, 361, 356...
3. Vattel, l. III, ch. IX, § 164 s. Pinheiro-Ferreira, note sur le § 164, proteste. — Klüber, *Dr. des gens mod.*, t. II, § 253. — A. Morin, *Les lois relat., à la g.*, t. I, p. 438 s., proteste, mais admet le butin en ce qui concerne le matériel de guerre. — Cf. Bluntschli, règle 659.

contre le pillage, même ordonné et réglé [1]. Qu'est-ce autre chose en effet que le vol et le brigandage? Le but n'en diffère, non plus que les moyens. Le caractère collectif et l'accomplissement de quelques formalités suffiraient-ils à légitimer un acte semblable? La même condamnation s'applique même à des procédés légèrement différents et perfectionnés, qui s'introduisent dans la coutume internationale après l'emploi des monnaies, sous forme de *tribut,* prélevé en une fois ou permanent (le tribut en nature étant peu pratique et peu répandu.) Ils ont le même vice fondamental, de correspondre à une exploitation unilatérale, car le plus souvent celui qui opère le prélèvement ne fournit en retour, au spolié ou au tributaire, aucun service de sécurité ou de protection, ou bien un service disproportionné avec le prix exigé.

Ce caractère immoral ne touche pas les hommes d'Etat, habitués aux calculs intéressés, ni les sociologues amoralistes : il faut leur montrer que la pratique possède un caractère **anti-économique,** anti-social. Comme ils ne critiquent pas les buts poursuivis, les besoins à satisfaire, qu'ils supposent utiles et légitimes, ce caractère ne peut donc résulter à leurs yeux que de la nature du moyen ou de son défaut relatif d'adaptation au but. La guerre répond ainsi souvent à des besoins réels, respectables, mais qui pourraient être satisfaits pacifiquement. En particulier il existe des procédés mieux adaptés que le pillage aux buts qu'il poursuit : il est, d'une manière très générale, plus avantageux et plus commode, moins onéreux et moins risqué, de *produire* soi-même l'objet désiré ou de l'obtenir d'autrui en *échange* d'une production ou d'un service personnels [2].

Pourquoi le primitif n'y a-t-il pas recours? Ou bien il ne *conçoit pas du tout le moyen mieux adapté,* ou bien celui-ci ne lui paraît pas tel. Dans le premier cas, il se passe en lui, à l'état normal, mais à un degré moindre, ce qui arrive au kleptomane à l'état pathologique : forte impulsion, absence ou faiblesse de l'inhibition. Il voit un objet qu'il désire; son désir impulsif le pousse à s'en saisir, sans que son moi, rudimentaire, lui oppose de contre-mobiles, tels que la crainte d'une réaction, d'un incon-

1. Proudhon, qui voit dans le paupérisme la seule cause de la guerre, et dans le pillage ou la levée de tributs son seul but, conclut, de ce que la pudeur de l'homme civilisé les lui interdit, à l'absurdité de la guerre, devenue sans objet (*La g.*, t. II, p. 279). — Ce fait ne la rendrait pas impossible; de plus, il reste bien d'autres mobiles.

2. L'homme qui vit sous le régime de l'échange n'a rien à envier comme bien-être, prospérité, sécurité, au membre des tribus pillardes.

vénient quelconque, ou le sentiment de l'immoralité de son action (lequel n'est au fond que le précédent motif, instinctif ou devenu habituel); ou bien, s'il se représente le danger qu'il courra, il le sent moins vivement (parce que c'est un état désagréable et éventuel) que le plaisir de la satisfaction (qui s'harmonise mieux avec son état actuel et lui paraît immédiat). Aucune croyance n'intervient qui puisse faire contrepoids : il ne conçoit pas d'autre alternative que l'appréhension directe. Il ne connaît peut-être pas le travail, ou bien, ses ancêtres ayant assez peu et depuis peu de temps pratiqué l'effort suivi et méthodique, il éprouve pour lui, comme cela a été constaté, une aversion naturelle. Ou bien il est impuissant à concevoir le processus de l'échange, — étant incapable de juger une quantité, une valeur, et a fortiori d'en comparer deux, de prévoir que les conséquences de la possession de l'objet acquis égaleront ou surpasseront pour lui celles de l'objet cédé. (On a vu des nègres échanger un royaume ou un objet de première nécessité contre un colifichet.) Dès lors, quel moyen employer pour se procurer ce que le besoin exige ou ce qu'il désire comme si un besoin essentiel l'exigeait, et dont il est dépourvu? Il prend. (Des sauvages ont dévalisé les voyageurs, à qui ils donnaient une hospitalité sincère, tant ils sont incapables de saisir la possibilité de l'échange pour se procurer un objet ardemment convoité. D'autres, qui ont consenti un échange le matin, redemandent le soir leur prestation, dès qu'ils en ont besoin ou la désirent de nouveau.) — Si même le primitif réfléchit un peu, s'il conçoit la production ou l'échange, — et c'est le second cas —, il lui semble, pour obtenir un objet, beaucoup plus expéditif de le ravir à autrui que de se donner la peine de le produire ou d'en céder un autre. Il *croit s'épargner un effort.* Voilà ce qui, très souvent, a fait préférer même par des hommes beaucoup plus cultivés, le vol, la rapine, la guerre, l'exploitation unilatérale et violente, au travail productif, à l'échange, à la coopération.

Comment pourrait-on **remédier** à cette situation? Dans le premier cas, en l'absence de réflexion, on peut appliquer l'éducation, la formation du moi, la réforme des impulsions, la transformation de l'acte impulsif, objet direct de désir, en acte téléologique qu'on pourra démontrer n'être pas adapté à sa fin. Si elles ne suffisent pas, on accentuera par une sélection artificielle l'élimination qui frappe naturellement les hommes et les groupes peu adaptés qui préfèrent le vol au travail et à l'échange. Ce

sera d'autant plus utile que l'honnêteté individuelle ou collective habituelle, la notion de la nécessité de la réciprocité des prestations et des services, manquent encore chez beaucoup de peuples et de gouvernements. — Dans le cas où le pillage, l'exploitation unilatérale, sont des actes téléologiques, raisonnés, la volonté de les accomplir résulte d'une croyance erronée au sujet du moyen le mieux adapté à la satisfaction du désir. Il suffit donc pour les éviter de réformer cette opinion [1], en montrant par où elle pèche, c'est-à-dire en justifiant la proposition sus-énoncée : **La production et l'échange sont, économiquement, préférables au pillage.**

Tout être cherche à utiliser les autres pour ses propres buts. Il a, théoriquement, deux moyens pour y parvenir : l'utilisation sans réciprocité, par la violence, et l'utilisation réciproque, pacifique. Le second est idéalement mieux adapté, car il nécessite une moindre perte de forces, fournit une somme algébrique plus considérable d'efforts convergents, réalise une économie, permet une plus grande adaptation du milieu à nos besoins.

Au point de vue de l'*intérêt général*, au total, ce n'est pas douteux, car la guerre, le pillage ne produisent rien, ils détruisent. Hommes, c'est-à-dire producteurs, outillage militaire, outillage productif, objets de consommation, maisons..., tout cela disparaît par le meurtre, la fureur destructive ou l'incendie. La masse de richesses à partager se trouvant moindre, la part de chacun l'est aussi ; ou bien si le prélèvement d'objets mobiliers ou de tributs remplit le Trésor d'un Etat ou enrichit quelques-uns de ses nationaux, c'est donc nécessairement aux dépens de leurs compatriotes et de l'étranger. Ce que l'un gagne, l'autre le perd. Il faut bien que A ait produit ce que B s'approprie, sinon, au cas où tous deux chercheraient à se dépouiller réciproquement au lieu de produire, il y aurait bien peu de chose à se partager. Le procédé, alors même qu'il profiterait à l'un ne saurait donc être généralisé [2].

1. Comme dans toute guerre, et même dans toute action, la part de croyance est plus facile à extirper que celle de désir, même quand la croyance est passée par habitude à l'état de foi.

2. Novicow, *Les gaspil. des soc. modernes*, p. 107 : Soient deux hommes sur la terre. Ponr que A puisse s'emparer du bien de B, il faut que B produise. Si lui aussi n'a d'autres occupations que de dérober ceux de A, aucun d'eux n'aura quelque chose à prendre à l'autre. Hypothèse où B travaille : si A et B font de la besogne, l'adaptation de la planète à leurs besoins s'opérera deux fois plus vite que si B travaille seul. Si A et B travaillent 50 ans, ils verront une adaptation égale à x ; si A dépouille B, il verra seulement une adaptation égale à $\frac{x}{2}$. Depuis

Mais au point de vue de l'*intérêt personnel des parties* en présence? L'une d'elles, certainement, perd, et on n'est pas certain, d'avance, qu'on ne sera pas celle-là : il y a donc *risque*. L'autre, outre qu'elle court ce risque, a-t-elle vraiment un avantage? Pour le rechercher, nous supposerons le cas extrêmement simplifié où il ne s'agirait que de deux individus (les mêmes raisonnements s'appliquant à un plus grand nombre, à deux ou à plusieurs collectivités).

1re Hypothèse. Des deux individus, A seul produit pour satisfaire ses propres besoins et ceux de B (exploitation unilatérale). A doit fournir la somme totale 100 du travail productif. B doit s'employer à le contraindre par la violence ou par d'autres procédés (ruse, suggestion, etc...) L'entreprise comporte de grands risques : d'abord celui d'échouer, puis celui de voir dans la suite les rôles renversés. Les pertes réelles qu'il subit et l'effort qu'il déploie, initialement pour établir le joug ou d'une façon permanente pour le maintenir, sont plus considérables qu'on ne le croit ordinairement. Il faut qu'il monte la garde auprès du produit de son vol après s'être battu et s'être fait blesser pour l'obtenir : d'où des frais d'armements et des travaux militaires pénibles, avant, pendant et après la lutte. Son effort n'est pas loin d'égaler, s'il ne le dépasse, celui de sa victime. Et pourtant il ne peut prendre pour lui seul toute la richesse produite par A, et est bien forcé de lui laisser au moins le nécessaire pour conserver sa force productive.

2e hypothèse. A utilise B et B utilise A à leurs fins respectives ; tous deux travaillent à la satisfaction de leurs désirs. S'il y a simplement morcellement du travail, chacun travaillant indépendamment pour soi seul, l'effort total fourni pour produire la même quantité est au plus égal à 100. S'il y a division du travail avec échange, la somme d'effort à fournir est moindre que 100 au total[1].

l'apparition de notre espèce sur la terre, il y a eu des hommes qui ont produit la richesse et d'autres qui ont vécu en la leur dérobant. Si tous avaient travaillé, la face du globe serait toute différente. — Novicow attribue cette situation à l'erreur *ctésohédonique*, ou confusion de la richesse avec la propriété, et à la confusion du travail avec la souffrance.

1. L'école anglaise a ainsi établi, toutes choses égales, les avantages de l'échange libre. Outre l'avantage de pouvoir se procurer des choses qu'on ne pourrait produire soi-même, on obtient à meilleur marché celles même que l'on pourrait produire. Supposons, pour le démontrer, qu'une unité de pouvoir productif puisse produire, dans la contrée A, 10 hectol. de blé ou 100m de drap ; en B, 15h de blé ou 70m de drap. *Avant l'échange*, 4 unités de pouvoir productif donnent au total : 25h de blé, 170m de drap. *Après* établissement de relations d'échange, chaque pays se spécialise dans la tâche où il est favorisé par ses aptitudes ou par le milieu ; chaque couple d'unités produit : en A, 200m de drap, et en B, 30h de blé ;

Il y a donc avantage pour A et B considérés globalement, par rapport à la 1re hypothèse : ensemble, ils gagnent au moins l'effort de contrainte B (presque égal et quelquefois supérieur à 100) et, au plus, cet effort, plus l'avantage produit par la division du travail. Il y a de même avantage pour chacun d'eux isolément : chacun d'eux fournit au plus 50, ou 50 moins une fraction de l'économie due à la division du travail. Pour que B soit désavantagé il faudrait que dans la 1re hypothèse son effort de contrainte, qui oscille vers 100, soit de beaucoup inférieur à 50. Même s'il l'était sensiblement, il aurait encore un avantage, à raison de la suppression des pertes de la préparation, de la lutte et de la garde ; à raison de l'élimination des risques de non-réussite, de refus, de rébellion ; à raison du surplus de rendement de travail libre de A ; à raison de l'abondance, de la variété des produits à échanger et de la propension à les échanger plus volontiers ; à raison de l'avantage physiologique et moral qui existe pour B à employer son activité à un travail suivi pour ne pas subir la déchéance du parasite [1], à ne plus penser que le profit de l'un est fait de la perte de l'autre. De plus, l'effort de contrainte nécessaire tend en fait à augmenter, plutôt qu'à diminuer, avec le temps, par l'équilibration croissante des individus dans le groupe et des groupes entre eux, et surtout par l'impraticabilité plus grande des moyens de coërcition (vulgarisation des facteurs matériels et moraux de résistance à l'oppression) [2]. Enfin si A et B consacraient à la production le total des efforts qu'ils dépensaient dans la première hypothèse, il y aurait plus que doublement de la richesse produite : d'où, avantage pour chacun, puisqu'il n'avait auparavant qu'une fraction de son montant simple, et en particulier pour B qui évite les pertes et les risques. Donc, passif moins considérable, actif plus abondant que sous le régime du

c'est-à-dire qu'il y a un excédent de 30m de drap et 5h de blé par rapport à l'état antérieur. — Autre démonstration. En A, l'effort global pour produire le drap dont A a besoin s'exprime par 100 ; le blé, par 120 ; en B, le blé dont B a besoin par 100, le drap par 120. Chaque pays, pour se suffire dépensera un effort égal, avant l'échange, à 220 ; après, à 200 ; soit une économie totale de 40 unités d'effort. — Dans tout échange, pour chaque partie, la valeur de la chose reçue s'apprécie par la valeur de la chose qu'elle cède (Loi du coût relatif de production).

1. Les fourmis aristocrates sont incapables de porter elles-mêmes les aliments à leur bouche, si les esclaves leur manquent : elles meurent.

2. Tout le monde connait aujourd'hui les découvertes de l'ordre matériel qui surviennent, et il est bien difficile de cacher les applications qu'on en fait aux armements. D'autre part, on éprouve moins de respect pour les barrières morales et sociales qui ne correspondent pas à des supériorités réelles : la domination par un peuple ou une classe à raison d'un titre, d'une « qualité », d'une réputation qu'il ne mérite pas, s'efface.

pillage. « Quand on vole son prochain, on se vole indirectement, on se fait tort à soi-même, puisqu'on diminue la somme des utilités offertes sur le marché [1]. »

On voit par là que l'échange correspond au même but que le vol : la satisfaction d'un désir personnel. Il a le même rôle, mais il le remplit mieux et doit, par conséquent lui être substitué. L'*évolution*, en fait, tend à réaliser sans cesse plus complètement cet idéal, d'abord dans les relations individuelles, puis dans les rapports collectifs. Grâce au développement psychique, à l'intervention de la volonté réfléchie là où s'exerçait antérieurement le désir impulsif, forcément unilatéral, s'opère une substitution croissante de la coopération, de la mutualité de satisfaction des désirs, de l'échange, à l'exploitation sans réciprocité et autoritaire, au vol.

L'échange a une double source. Il est né du confluent de deux courants de sens inverses. Le *présent* et le *vol* ont, au point de vue psychologique, un caractère commun : tous deux résultent d'un désir impulsif, sans connexion établie avec un désir analogue chez autrui ; ils ne comportent pas le chassé-croisé de satisfactions que présente l'échange. Seuls, ils peuvent exister primitivement, et en réalité ils coexistent ordinairement dans les sociétés tout à fait primitives [2]. Les cadeaux, faits spontanément ou provoqués, la rapine, *suppléent* alors à l'échange, pour atteindre la même fin : assurer la satisfaction des besoins, et, en particulier, échapper à l'étroite dépendance du sol (par suite de l'absence de procédés perfectionnés pour en tirer parti, ce qui varierait les productions, — de l'étroitesse de l'économie domestique fermée, — de l'impraticabilité des voyages) [3]. Cela explique la fré-

1. Novicow, *ib.*; *Les luttes*, p. 206.

2. *Hostis* et le gothique *gast*, qui est le même mot, ont chacun un double sens significatif : ennemi que l'on tue (*hostire*, tuer) et hôte que l'on régale (*ghas*, manger, en sanscrit) (Jhering, *ib.*, p. 228). Cela montre l'incompréhension de l'échange et l'incertitude du sort de l'étranger, à qui on fait ou un bien ou un mal désintéressés, mais avec qui on ne conçoit pas la réciprocité de l'échange.

3. K. Bucher, *Etudes..*, p. 74, 51 : les occupations et les moyens de subsistance du sauvage sont strictement déterminés « par le petit morceau de terre dont il s'est rendu maître ». — Montesquieu, *Gr. et déc.*, ch. I : Rome étant une ville sans commerce et presque sans arts, le pillage était le seul moyen de s'enrichir. — Id., *Esprit des lois*, XXX, 3 : « Vous persuaderiez aux Germains, dit Tacite, bien moins de labourer la terre et d'attendre l'année, que d'appeler l'ennemi et de recevoir des blessures; ils n'acquerront pas par la sueur ce qu'ils peuvent obtenir par le sang. »

quence originaire des vols, du brigandage et des dons [1]. Cela explique aussi que, procédés grossièrement ajustés pour remplir la même fonction que l'échange, ils la remplissent moins bien [2] (ce qu'on ne saurait reprocher aux primitifs, qui n'ont ni « nature économique » ni raison, leur permettant de connaître l'échange). C'est ainsi qu'aux Marquises, les montagnards et les habitants des plaines, se livrant par suite des différences orographiques à des cultures diverses, se razziaient mutuellement; les premiers enlevaient aux seconds les fruits de leurs arbres à pain, et les seconds volaient aux premiers les bananes du musa fehi [3]. Or, si nulle part n'apparaît mieux, outre l'incompréhension du commerce, la possibilité de profiter, par le pillage, de la différence des productions déterminée par la nature du terrain ou la spécialisation des activités, — nulle part non plus on ne mesure mieux l'énorme supériorité que présente l'échange pour atteindre la même fin. La donation, certes, n'a pas les mêmes défauts, mais elle n'est pas toujours exempte d'imperfections : les sauvages dont parlent Cook et d'autres voyageurs, redemandaient le soir ce qu'ils regrettaient d'avoir donné le matin; l'échange, non révocable au gré d'une partie, présente par rapport à ce procédé, l'avantage de mieux assurer la stabilité économique. D'autre part, le présent n'est pas toujours absolument désintéressé : et dans ce cas, si la contre-prestation attendue fait défaut, on manquera son but.

L'échange remédie aux deux excès inverses, il est intermédiaire, ego-altruiste, et de ce caractère dérive pour lui l'aptitude à remplacer le vol (ce qui est souhaitable totalement) ou les présents [4]. *Du présent, on est passé à l'échange,* à la fois, intentionnellement ou non, à cause de ses défauts et par une évolution automatique. Le bénéficiaire se sentait « obligé » de répondre par un autre présent, il s'exécutait d'autant plus volontiers qu'il était content, flatté du cadeau reçu. Un cadeau en appelle un au-

1. Spencer, *Soc.*, t. III, p. 111 s : présents entre égaux, aux supérieurs, aux dieux, aux inférieurs... — *Dominus*, de *do*, je donne. — Le primitif se dépouille volontiers et pratique peu l'échange; de même l'enfant, sauf imitation.

8. Le don et le vol étaient pour ainsi dire complémentaires. Le don portait plutôt sur les objets dont on était pourvu en abondance et autrui dépourvu, et le vol sur celles dont on manquait et qu'autrui possédait. L'échange rétablit plus directement l'équilibre.

3. Mœrenhout, *Voyages aux îles*, II, 38; dans Letourneau, *L'évol. pol.*, p. 495; *La g.*, p. 189.

4. Un grand nombre des actes qui ont la forme d'une donation sont conçus par leur auteur comme fournissant à autrui la contre-prestation d'un service rendu par lui antérieurement.

tre, à la façon dont les consommations offertes au café par l'un appellent les consommations offertes par l'autre. (Qu'on nous pardonne cet exemple trivial; il est significatif : l'obligation est sentie plus vivement chez l'homme vulgaire, qui fait une question de dignité personnelle de répondre immédiatement de même). On en vint à attendre ce cadeau en retour, et même on en fit le mobile déterminant, la cause (au sens juridique) et la condition de sa propre prestation : on eut, dès lors, en son absence, le sentiment d'une violation de droit de la part du gratifié, et le rapport de réciprocité devint, de tacite et non impératif qu'il était, formel et obligatoire. L'échange était né. Il se multiplia, sous des formes diverses, à mesure que la téléologie s'étendit à de nouvelles activités. — *De l'extorsion, on est passé à l'échange*, par un processus inverse. Avait-on pris à autrui un objet? Il se vengeait ou prenait au dérobateur un objet semblable ou même davantage en retour. On en vint à concevoir la nécessité de lui donner volontairement une prestation en échange. On avait même avantage à le faire, puisqu'on évitait le risque d'être obligé de lui en donner le « double », le triple peut-être, ou de subir une grave lésion. « L'échange antique ne serait que le pillage réciproque mitigé [1]. »

1. A. Loria, *ib.*, p. 286 ; Sieber, *Essai sur la civil. écon. primit.*, St-Pétersb., 1883, p. 371. — Holtzendorff, *Intr. au dr. des gens*, p. 197 : Dans les temps primitifs, il n'y avait guère de distinction précise entre le commerce et la piraterie. — Gœthe (*Faust*, II, 5) : *Krieg, Handel u. Piraterie, Dreieinig sind nicht zu trennen* (guerre, commerce et piraterie forment une trinité inséparable). — Jähns, *Ueber Krieg*, p. 71 : *Beute* (part de butin) a le même sens que dividende ; en néerlandais *buit*, en altnorddeutsch *byti*, signifient en même temps butin et échange. L'usage des échanges de prisonniers et des rançons aurait favorisé le passage de l'expédition de pillage au commerce. — L'échange primitif s'accomplit souvent les armes à la main; mainte de ses formalités rappelle la revendication violente qui suivrait une dérobation. — Benj. de Constant, *De l'esprit de conquête*, p. 7 (cité sans référence et inexactement par Dumesnil, *La g.*, p. 145 : la guerre est un moyen de s'approprier ce dont on a besoin par la force : un vol) : « La guerre et le commerce ne sont que deux moyens différents d'arriver au même but : posséder ce que l'on désire. Le commerce n'est autre chose qu'un hommage rendu à la force du possesseur par l'aspirant à la possession, une tentative pour *obtenir de gré* ce qu'on n'espère plus conquérir par la violence. Un homme qui serait toujours le plus fort (ou croirait l'être, ou serait impulsif, ou ne comprendrait pas la comparaison) n'aurait jamais l'idée du commerce C'est l'expérience qui, en lui prouvant que la guerre, c'est-à-dire l'emploi de sa force contre la force d'autrui est exposée à diverses résistances et à divers échecs, le porte à recourir au commerce, c'est-à-dire à un moyen plus doux et plus sûr d'engager l'intérêt des autres à consentir à ce qui convient à son intérêt. — La guerre est donc antérieure au commerce. L'une est *l'impulsion sauvage*, l'autre *le calcul civilisé*. Plus la tendance commerciale domine, plus la tendance guerrière doit s'affaiblir. Le but unique des nations modernes, c'est le repos et l'aisance, et comme source de l'aisance, l'industrie. *La guerre est chaque jour un moyen plus inefficace* d'atteindre ce but. Ses chances n'offrent plus ni aux individus, ni aux nations des bénéfices qui

Ainsi s'expliquent, grâce à la psychologie individuelle, la naissance et le développement du phénomène capital de l'échange et de la coopération, par le passage d'un acte impulsif à un acte téléologique. Nous ne réfuterons pas longuement les autres théories émises à ce sujet. Celle d'Adam Smith et du Dr Whately, qui voient l'origine de l'échange, dans une inclination naturelle, un penchant inné, un instinct de l'homme n'est plus à critiquer, parce que tout le monde la considère comme inexacte [1]. Celles qui ne sont pas inexactes ont le tort d'être incomplètes et exclusives. Spencer tient pour les présents [2]. M. Loria, pour le pillage, car il croit que les recherches récentes qui prouvent cette seconde origine « contredisent » la première. Elles se complètent plutôt. Leur fusion est rendue possible par la recherche de l'antécédent psychologique commun, que négligent ces auteurs : le jeu, le don, le vol, le militarisme sont dus à l'impulsion directe ; le travail, l'échange, l'industrialisme à la réflexion. Celle-ci ayant pu s'appliquer à certains domaines avant d'autres, le défaut de parallélisme dans le développement de ces diverses formes se trouve expliquée. Les formes impulsives peuvent subsister par routine, par atavisme, par erreur.

Il s'agit donc dans les relations entre hommes et entre groupes (cela dépasse de beaucoup le champ du pillage) de *remplacer le vol, l'exploitation unilatérale et violente* qui renforce les antagonismes, *par le travail, l'échange, la coopération avec réciprocité de services* qui tempère l'irréductible opposition des intérêts et des désirs (sans le supprimer, car si on n'a plus à débattre l'existence de la contre-prestation, on débat encore sa quotité.) La guerre, le procédé violent, qui suppléait à la production personnelle et au commerce, peut donc être avantageusement remplacé par eux. Nous n'avons d'ailleurs pas seulement un intérêt, mais une obligation morale et juridique à offrir une satisfaction, un service, en retour de ceux que nous demandons à autrui, au lieu de les lui arracher violemment et sans réci-

égalent les résultats du travail paisible et des échanges réguliers. Chez les anciens, une guerre heureuse ajoutait en esclaves, en tributs, en terres partagées, à la richesse publique et particulière. Chez les modernes, une guerre heureuse coûte infailliblement plus qu'elle ne rapporte. »

1. Smith, *Richesse des Nations*, l. I, ch. 2. — Réfut. : K. Bücher, *ib.*, p. 48...

2. *Instit. profession, et industr.*, 2e p., ch. 7 ; *Soc.*, 4e p., ch. IV, t. III, p. 111-144. Il est forcé d'abandonner ici son explication habituelle, car on ne voit pas de rapports directs entre le passage du don et du vol à l'échange, avec le passage du militarisme à l'industrialisme.

procité. Cela est possible sans déchoir, sans renoncer à un droit ou à un devoir, car nous n'avons pas le droit d'exploiter autrui, ni lui le devoir de repousser notre offre amiable. Cela est probable, s'il s'agit d'obtenir une chose qui n'a pas pour autrui une valeur considérable et si nous pouvons lui en offrir un équivalent qui le satisfasse et dont la cession ne nous coûte pas plus que ne nous vaudrait l'objet désiré.

Pourquoi les nations persistent elles à employer le premier mode, de préférence au second? L'intérêt qu'on a à s'en abstenir, la crainte de la réaction ont l'inconvénient de devoir être calculés dans chaque cas qui se présente, d'être évalués trop faiblement et de ne pas tenir suffisamment compte des réactions hypothétiques. Chez l'individu, ils sont précédés, remplacés ou renforcés par une répulsion instinctive, une inhibition morale, qui généralise et ne distingue pas suivant le plus ou le moins des avantages et des risques. Mais, chez les nations, la crainte du châtiment est moins forte que chez les individus (tandis que les compagnons du lésé se solidarisaient avec lui, la nation lésée est réduite à ses propres forces pour obtenir vengeance ou réparation; et ceux qui décident la guerre peuvent espérer qu'ils échapperont à sa nuisance) et les obligations morales ont moins d'influence, soit que les gouvernants en aient moins le sentiment d'une façon générale que les particuliers, soit qu'ils l'aient moins en tant que gouvernants qu'en tant que particuliers : ils croient permis pour l'Etat ce qu'ils considéreraient comme un crime pour leur propre compte; leur morale d'Etat n'est pas leur morale personnelle. Pour y *remédier*, il faut encourager au respect de la personnalité et de l'indépendance des autres nations celles qui auraient la tentation d'y attenter par la spoliation ou la contrainte, et éveiller entre elles le sentiment de leur étroite solidarité en leur montrant que chacune est intéressée à la prospérité des autres. Ces sentiments, à la longue, se transformeraient en une répulsion instinctive et héréditaire pour le procédé violent et unilatéral, et passeraient dans le domaine de la morale et du droit internationaux. L'évolution de fait qui s'est produite chez l'individu doit nous faire espérer dans l'avenir du processus entre les nations.

CHAPITRE III

Guerres génésiques et d'esclavage.

I. Rareté et variétés des guerres faites en vue de se procurer des femmes. — II. Évolution et appréciation des guerres faites en vue de se procurer des esclaves.

I

Parmi les besoins d'ordre physiologique, le plus pressant, après celui de la nourriture, est celui de la **génération**. Mais par la nature même des choses, il est plus facile de le satisfaire. Le processus naturel adapte le remède à la souffrance qu'il peut procurer : tandis que les matières alimentaires sont loin de croître selon la même proportion que la population, le nombre des femmes est approximativement proportionné à celui des hommes; il y aurait même plutôt, par suite des guerres, pénurie de mâles. Un être d'un sexe peut d'ailleurs en servir à la rigueur plusieurs de l'autre : en cas de disproportion des sexes, les populations y remédient plus ou moins intentionnellement par la polygynie ou la polyandrie, qui ont du moins l'avantage d'éviter des guerres. En outre le besoin génésique, à la différence du besoin alimentaire est intermittent, ne demande pas aussi impérieusement satisfaction et ne dure pas toute la vie. C'est autant de raisons pour que les conflits soient *plus rares*. Il y a une autre raison pour qu'ils ne dégénèrent pas en guerres : c'est qu'ils sont *individuels* plus souvent que collectifs. Un individu s'empare par la violence d'un être du sexe opposé au sien et qui lui résiste ou bien il le dispute à un rival: ce n'est pas une affaire d'Etat. Même si les rivaux groupent autour d'eux de nombreux partisans, le besoin génésique n'est que l'*occasion* ou le *prétexte* de la guerre; parfois même, il lui est étranger : pour être dérivés du besoin de reproduction, l'amour inspiré par une courtisane, le désir de la posséder n'en sont pas moins différents de ce besoin. C'est pourquoi on peut, sans injure au sexe

féminin, ranger ces derniers cas parmi les causes futiles : quel que soit le mérite d'une femme, il est bien douteux qu'elle vaille la peine de mettre deux peuples à feu et à sang. — Il arrive quelquefois pourtant que des hostilités ont lieu non pour donner une maîtresse à un prince, mais pour donner des épouses à un peuple. Cela survient lorsqu'une cause anormale a produit une disproportion entre les deux sexes et nécessité l'exogamie, notamment lorsqu'une tribu ne possède pas de femmes en nombre suffisant, par exemple à la suite du meurtre des filles. Il existe, en outre d'autres cas où la guerre a lieu pour des femmes : nous les rapprocherons et les distinguerons brièvement des guerres génésiques.

Dans le *règne animal*, le conflit individuel est très répandu. Non seulement les mâles rivalisent entre eux à coups de bec, serres, griffes, dents, cornes (de rares espèces pratiquent la rivalité pacifique de l'étalage des charmes masculins), mais la lutte s'étend fréquemment aux deux êtres destinés à s'unir : le mâle ne fait sa cour que dans certaines espèces; la femelle ne se donne pas, le mâle la viole. Ch. Darwin a consacré de nombreuses et curieuses pages à la sélection sexuelle qui résulte de ces deux formes de luttes; partout il pose la fatale « loi de combat [1]. »

La même loi s'étend à l'*espèce humaine*, depuis l'origine jusqu'à nos jours. Darwin [2] l'admet chez l'homme primitif, par analogie avec les quadrumanes supérieurs. Aujourd'hui encore, dans toutes les classes sociales la possession des femmes est l'objet de meurtres et de violences. L'amour prend souvent la forme d'une lutte, et il emprunte sa terminologie au langage guerrier : « faire la conquête de quelqu'un » n'est pas toujours une expression figurée. La lutte des *sauvages* pour le même objet est encore moins sentimentale. Narcisse Pelletier [3], captif dans une tribu australienne, de 12 ans à 29 ans, rapporte que les indigè-

1. *La descend. de l'homme et la sél. sexuelle*, 2e éd., t. I, p. 278-466 ; t. II, p. 1-417 : Chez les cerceris, fourmis, hyménoptères... ; caractère belliqueux des poissons mâles : petit épinoche, saumon... (t. II, p. 3 s.) La saison des amours est aussi, pour les oiseaux, celle de la guerre (p. 52). Chez les Mammifères, les mâles prennent les femelles de force ; même les plus timides se livrent entre eux des combats furieux pendant la saison des amours (p. 259). Tableaux de batailles d'oiseaux-mouches (p. 43), de lièvres, taupes mâles, écureuils, guanacos, phoques, cerfs... — Quelquefois, les rivaux y périssent tous deux, ainsi que l'attestent les squelettes, trouvés dans les forêts, de deux cerfs dont les bois sont mêlés. — Sur les mœurs très curieuses des insectes : R. de Gourmont, *La physique de l'amour*.
2. *Ibid.*, t. II, p. 351.
3. Cf. H. Spencer, *Pr. de soc.*, t. II, p. 213.

nes « se battent souvent à coups d'épieu pour la possession d'une femme. » Les indiens Dogribs luttent entre eux pour le même objet « absolument comme les cerfs » [1]. L'usage inverse existe aussi chez les femmes : Pelletier raconte que, chaque homme possédant de deux à cinq femmes, celles-ci se battent entre elles pour savoir qui l'aura. — La lutte n'a pas lieu qu'entre individus d'une même tribu, elle s'étend parfois *entre tribus* distinctes. Il en est ainsi chez les sauvages actuels, notamment chez les Australiens et chez les Indiens de l'Amérique du Nord, « où la lutte est réduite à l'état de système » [2]. La même cause de guerre fut connue sans doute de l'antiquité, *nam fuit ante Helenam mulier, teterrima belli causa.* La tradition rapporte que le premier acte de la cité romaine fut d'enlever un certain nombre de femmes sabines pour les donner comme compagnes aux aventuriers qui entouraient Romulus [3] : la guerre des Sabins et des Romains s'ensuivit.

Souvent des guerres analogues sont dues à la quantité relativement petite des femmes, conséquence de la coutume de l'*infanticide des filles*, dû lui-même à la moindre valeur sociale de la femme (à cause de sa faiblesse) dans un état où la guerre, offensive ou défensive, est permanente. On trouvait plus avantageux d'enlever aux voisins les femmes déjà nubiles, plutôt que de prendre le soin, pourtant rudimentaire, d'élever celles qui naissaient dans la tribu. M'Lennan [4] explique ainsi l'*exogamie* et le mariage par capture. — L'exogamie étant, dans certaines circonstances, favorable à la conservation et à la prédominance de la race par accroissement de la quantité de la population, et de ses qualités par les croisements qu'elle opère et la stabilité qu'elle produit [5], la *survivance des plus aptes* avantagea dans la lutte vitale les tribus qui la pratiquaient : elles

1. Sir J. Lubbock, cité par Spencer, *ibid.*

2. Darwin, *La desc.*, t. II, p. 350. Sur l'Amérique du Nord, il cite Hearne, *A Journey from Prince of Wales fort*, 1796, p. 104 ; Sir J. Lubbock, *Origin of Civilis.*, 1870, p. 69. Sur les Guanas de l'Amérique du Sud, Azara, *Voyage dans l'Amér. mérid.*, 1809, t. II, p. 58.

3. Fustel de Coulanges, *La cité antique*, p. 441, rejette cet épisode dans la légende à raison de divers témoignages et de la sainteté du mariage antique.

4. *Primitive Marriage*, p. 138 s, dans J. Lubbock, *Les orig.*, p. 95 s. On discute pour savoir si l'exogamie fut la conséquence de la capture ou inversement. Lubbock opte pour ce dernier parti, en remarquant combien la capture participe à l'idée de mariage. — La capture des femmes est pratiquée par les Caraïbes, à Bali...

5. Novicow (*Les luttes*, p. 71) voit même dans l'enlèvement des femmes étrangères et dans le droit de propriété qui en dérive, l'origine de la famille, polygame, puis monogame, dont le lien primordial est issu de ce droit de propriété. — v. Starcke, *La famille primit.*; p. 271, bibliographie.

en conservèrent l'usage. Même après sa disparition, on conserva le simulacre de la capture dans le cérémonial du mariage [1]. — Il semble aussi que le désir de posséder un nombre aussi grand que possible de femmes, c'est-à-dire d'*esclaves* (v. *infra*), a poussé à la guerre afin de s'en procurer. — Spencer [2] ajoute enfin une explication plus subtile. L'enlèvement des femmes destinées à devenir des épouses, des concubines, des esclaves, n'est qu'une des formes du pillage, un incident des guerres heureuses entreprises en vue d'autres buts, et sous cette forme il existe chez tous les peuples non civilisés. Les captives, qui sont la meilleure part du butin, constituent ainsi un *trophée*, un signe de succès. On en arrive à estimer que les mariages avec des étrangères sont plus honorables que les mariages avec des indigènes. De là à chercher à s'en procurer de la même façon, par des violences faites uniquement dans ce but, il n'y a qu'un pas, vite franchi par le sauvage, surtout si la présence d'un grand nombre de guerriers pourvus de femmes étrangères jette une sorte de discrédit sur l'homme exceptionnel qui n'en a pas. Il naît une véritable loi, une obligation impérieuse de se procurer des concubines dans d'autres tribus, soit par la guerre, soit par un enlèvement qui amènera de la part de l'ennemi une guerre de vengeance. — L'enlèvement devient ainsi, de résultat qu'il était, un but. Il peut inversement rester un résultat, un *incident* des combats suivis de victoire, longtemps après que la guerre génésique a disparu. On peut même rapprocher de ce droit de propriété définitive acquis sur la femme à titre de butin, le droit de possession momentanée que s'arrogent les soldats, même modernes, sur les habitantes du pays vaincu, notamment dans les expéditions coloniales. C'est heureusement le dernier vestige de toutes les atrocités précédentes, aujourd'hui disparues. Elles avaient comme conséquence commune l'asservissement de la femme. Il n'y a pas à regretter que cette situation ait cessé, au point de vue tant social que moral, pour la bonne harmonie du foyer et l'éducatiou des enfants.

1. Il ne faudrait d'ailleurs pas induire de cette capture figurée des cérémonies nuptiales, à l'existence antérieure de la capture réelle dans d'autres tribus par la guerre. La capture simulée peut dériver aussi : d'une capture réelle dans l'intérieur de la tribu, ou de la lutte entre rivaux; ou bien de la résistance opposée par la femme par modestie, réserve naturelle, par aversion; ou bien, comme cela existe dans certaines régions par un point d'honneur spécial, de la résistance de ses amies, ou des hommes de sa famille ; — v. H. Spencer, *Pr. de soc.*, t. II, p. 240.
2. *Pr. de soc.*, t. II, p. 236 s., 246.

II

Les primitifs, dont le cœur semble inaccessible à la pitié, tuaient sans distinction d'âge ou de sexe, tant la fureur du meurtre les emportait au delà de la mesure nécessaire à la poursuite de leur but, ou bien ils mangeaient les vaincus [1]. Les femmes furent sans doute d'abord les seuls ennemis respectés, — si l'on peut appeler respect le fait d'être emmenées en captivité chez le vainqueur comme épouses et domestiques; et le fait que les mâles, vieillards ou enfants, n'échappaient pas à l'extermination, prouve bien que le désir sexuel et peut-être la pitié contribuèrent à ce résultat autant que le calcul utilitaire qui faisait rechercher des esclaves. « *La femme fut le premier animal domestique de l'homme* [2]. » On emmena les hommes lorsqu'on pensa pouvoir maîtriser leurs velléités de résistance. Puis, l'esclavage qui était d'abord une conséquence de la guerre en devint un but [3] : et ainsi naquirent et se développèrent les **guerres entreprises en vue du rapt d'esclaves** (Sklavenraubkrieg).

L'esclavage a existé à presque tous les âges et *chez presque tous les peuples* de l'antiquité [4], en principe comme la conséquence d'une œuvre de violence, de la guerre, et parfois sous la forme d'une invasion, comme celle des Hyksôs en Egypte. Dans l'Inde, « le captif fait sous un drapeau » comptait parmi les serviteurs [5]; de même chez les Hébreux, en Chine, dans l'Asie occidentale. En Grèce, la source principale était la guerre, comme le rappelle le nom général des esclaves [6]. Des ennemis, siciliens, sardes, gaulois cisalpins ou transalpins, des peuples entiers de l'Orient et de l'Asie, furent réduits à la servitude par Rome victorieuse [7]. — Il en a été à peu près de même chez les sauvages

1. Chez les peuplades très arriérées, les vaincus sont presque toujours tués ou mangés ; parfois, incorporés parmi les vainqueurs sur un pied de quasi-égalité (ex : Canaques ; Letourneau, *La g.*, p. 49). Les Cafres tuaient même les femmes qui fuyaient en découvrant leur sein et en criant : Je suis femme (Thomson, *Hist. univ. des voy.*, t. 29, p. 110 ; Letourneau, *L'évol. pol.*, p. 496.)

2. Vaccaro, *Les bases soc.*, p. 96 ; *La lutte*, p. 65.

3. Démonstration dans Spencer, *Soc.*, t. III, p. 394.

4. H. Wallon, *Hist. de l'escl. dans l'antiq.*, t. I, p. XII, XIV, 8, 26, 38, 46, 66. — L. Ferri, La quest. de l'escl., *Nuova Antol.*, 15 juin 1885, p. 614.

5. Lois de Manou, VIII, 45; *contra*, Diodore, II, 39 (dans Wallon, *ib.*, p. 33.)

6. Δμωός, de δαμάω, dompter; *ilotes*, forme passive de ἕλω, prendre, εἵλοτες, pris, conquis (Ottfried Müller).

7. Après la défaite des Cimbres et des Teutons et les victoires de Lucullus, le

modernes. Paul Kane a observé que depuis la Californie au détroit de Behring, les tribus batailleuses réduisaient en captivité ceux qu'elles pouvaient vaincre. En Afrique, les petits souverains et les marchands d'esclaves ont continué la tradition...[1].

L'esclavage n'est *pas connu dès l'origine,* il n'est plus guère pratiqué aujourd'hui : il n'existe que dans une période intermédiaire. Nous trouverons la double explication de ce fait dans le progrès des esprits et dans celui des institutions. Les mobiles d'activité ont évolué : ceux du primitif rendaient d'abord inconcevable ou impraticable l'esclavage, puis ils l'ont rendu possible, enfin en se perfectionnant ils l'ont fait rejeter. — Il faut une certaine intelligence pour s'abstenir de tuer la poule aux œufs d'or, de couper l'arbre afin de recueillir le fruit. Elle manquait aux premiers humains. Longtemps le vainqueur, même calme, ne fut pas capable de comprendre qu'il avait avantage à laisser vivre le vaincu pour tirer parti de son activité, et dans les autres cas, l'impatience de sa passion haineuse ou de son désir de chair humaine l'empêchait de surseoir au meurtre pur et simple ou au meurtre en vue du cannibalisme[2]. Vivant d'ailleurs des produits naturels, sans culture, sans élevage, à quoi lui eussent servi des serviteurs, qui pouvaient lui faire payer cher leurs quelques services, en se rebellant ? Les guerres d'esclavage n'ont pu apparaître qu'assez tard. L'esclavage et a fortiori la guerre faite en vue de ce but supposent un syllogisme téléologique, un raisonnement, une intervention d'idée, de prévision, de prévoyance, un calcul utilitaire[3], qui n'existent pas dès les premiers temps : tandis que les causes antérieures de guerre se concevaient avec un seul désir, celui de manger de la chair hu-

nombre des prisonniers emmenés en captivité fut si grand que leur prix baissa à quelques drachmes, « un peu moins que le prix actuel d'un poulet. » (Vaccaro, *Les luttes*, p. 73).

1. Letourneau, *L'évol. de l'escl.* — Spencer, *Soc.*, t. III, p. 393. P. 396 : Le *servage* est, non un adoucissement de l'esclavage, qui a lieu par l'incorporation isolée d'individus capturés, mais l'effet d'une incorporation en masse, conquête ou annexion (fait qui explique que les serfs conservent leur domicile).

2 Il n'imaginait pas ou craignait de faire provision de chair humaine vivante. Spencer voit dans la modification de cette seule disposition une explication suffisante du passage du cannibalisme à l'esclavage. (*Soc*, t. III, p, 393) : « Il a suffi de garder quelques captifs en réserve en vue de les manger plus tard pour que le service qu'on en a tiré en attendant ait appris que leur travail avait plus de valeur que leur chair. » Il expose d'autres faits qui donnent à penser que l'esclavage provient, par degrés insensibles, du cannibalisme : les Nouthas sacrifient de temps en temps leurs esclaves et les mangent...

3. L'intérêt a souvent une plus grande part que la pitié dans l'épargnement du vaincu mâle : « Nous devons épargner nos ennemis, disait un prince péruvien, car bientôt ils seront à nous avec tout ce qui leur appartient. »

maine ou de posséder une femme, celle-ci suppose une croyance relative à l'adaptation d'un moyen à une fin. Cette fin consiste dans la domestication de l'homme : or ce n'est pas dès l'origine que l'homme apprit à domestiquer. Sa réalisation nécessite que le vainqueur puisse opposer à son impulsion destructive ou prendre pour mobile la compréhension « de l'utilité finale qu'il retirerait des services du vaincu, en l'agrégeant à titre d'auxiliaire subalterne à sa famille[1]. » Ces services n'existent et l'esclavage ne se développe qu'après l'application de l'effort humain à la production, qui fut donc stimulée, sans doute, mais non créée par ce fait. Quelquefois, dans la suite, on destina les esclaves à une fin autre que les services personnels, mais qui implique un calcul d'un caractère psychique au moins aussi avancé : lorsqu'on était déjà pourvu d'esclaves, on ne fit la guerre pour s'en procurer encore que si on les considérait comme des marchandises, aptes à être échangées contre d'autres produits, — but tardif et assez rare[2].

Les guerres d'esclavage et en particulier ce dernier cas supposaient déjà un certain développement psychologique. En se poursuivant, celui-ci en vint à se retourner contre l'esclavage qui *disparut* peu à peu[3], au profit soit d'une forme plus élevée d'exploitation unilatérale, comme la conquête, soit du mode encore plus perfectionné de la coopération réciproque[4]. Et si ce

1. Aug. Comte, *Cours de phil. posit.*, t. V, p. 134.

2. Le mot de Letourneau (*La g.*, p. 61) est plus saisissant qu'exact : « Les captifs ont cessé d'être des denrées alimentaires, dès qu'ils ont été considérés comme des marchandises. »

3. Ce fut l'œuvre d'une multitude d'impressions ou de calculs individuels, qui le firent abandonner dans des cas particuliers, comme cela avait eu lieu, à son origine pour l'épargnement des prisonniers, et non l'œuvre systématique « des plus intelligents », comme le croit G. de Molinari (*op. cit.*, p. 36). Personne ne décréta dès l'abord de le supprimer dans son ensemble, pas plus que de l'instituer.

4. Spencer (*Soc.*, t. III, p. 392 s.) donne une autre explication : l'institution de l'esclavage se rattache à l'usage de la guerre, puis l'absence de divisions nettes de classes, à l'habitude de la paix. L'esclavage existerait donc dès l'origine ? Ce serait une forme de « coopération » ? Et d'où viendraient la guerre, et la paix, et le passage de l'une à l'autre ? — A. Comte (*Phil.*, t. V, p. 138 s.) établit ces correspondances : le fétichisme correspond à l'extermination habituelle des prisonniers, le polythéisme à l'esclavage et le monothéisme à l'affranchissement des serfs (et des prisonniers de guerre). L'explication est subtile : « Le fétichisme est une religion trop individuelle et trop locale pour établir, entre le vainqueur et le vaincu aucun lien spirituel susceptible de contenir suffisamment, à l'issue du combat la férocité naturelle ; tandis que le monothéisme est au contraire tellement universel qu'il tend à interdire, entre les adorateurs du même vrai Dieu, une aussi profonde inégalité. » En un mot, l'un et l'autre, pour des raisons inverses, sont incompatibles avec l'esclavage et impropres à la conquête (le monothéisme ne l'est pas absolument.) « Les deux âges extrêmes n'expliquant pas l'esclavage, il faut bien que ce soit l'âge intermédiaire. (?) Quant à l'esclavage,

revirement eut lieu, c'est que l'utilité réelle de l'institution s'était modifiée parallèlement. Etudier ce second point, ce sera en même temps **apprécier l'esclavage**, c'est-à-dire le but des guerres d'esclavage (ce qui est le seul moyen de les critiquer, puisque la guerre est assurément un moyen bien adapté à ce but).

Relativement à l'état social antérieur, l'esclavage constitue en somme un progrès. D'abord, relativement au sort qui attendait auparavant les vaincus. L'établissement d'un rapport de domination (Herrschaftsverhältniss) est préférable à l'anthropophagie ou à l'égorgement des prisonniers. Cela explique que des philosophes anciens [1] en aient admis la nécessité, la légitimité, comme un adoucissement apporté au droit du vainqueur. Bossuet lui-même a justement remarqué que l'étymologie même du mot devrait nous rappeler ce progrès, en montrant que l'esclave n'était primitivement qu'un prisonnier dont on avait épargné la vie [2]. Il ne faudrait d'ailleurs pas se méprendre sur la portée de ce progrès, qui est loin d'être absolu : si, d'un côté, l'esclavage a fait épargner nombre de vies, il en a probablement, en devenant but de guerre, coûté davantage [3]. Le progrès est sur-

comme envers la conquête, le polythéisme avait par sa nature, à la fois assez de généralité pour servir de lien, et assez de spécialité pour maintenir les distances ». La conquête amenait une religion en partie commune, par l'adjonction des dieux du vaincu, mais avec subordination de ces derniers. Le polythéisme s'opposait ainsi simultanément à l'immolation et à l'affranchissement régulier des prisonniers, et conduisait par conséquent à leur asservissement. — Et d'où venaient fétichisme, polythéisme, monothéisme et succession de l'un à l'autre ? Nous préférons appliquer à ces parallélismes, d'ailleurs vagues, notre explication psychologique habituelle, qui établit entre les deux termes de chaque correspondance, un rapport de dépendance non direct de l'un à l'autre, mais par un tiers commun : l'antécédent psychologique de l'un et de l'autre. L'homme primitif, dont les croyances sont impulsives comme ses désirs sont agressifs parce que putativement exclusifs et vitaux, est amené à la foi plus ou moins grossière (fétichisme ou polythéisme) et à la satisfaction unilatérale et violente (extermination, cannibalisme, pillage ou esclavage), selon le plus ou moins de réflexion qui se mêle à son impulsion. Lorsque la réflexion arrive à dominer, l'homme s'affranchit des dogmes au profit de croyances plus rationnelles, de même qu'il affranchit les autres hommes de sa domination, issue d'un égoïsme pur et mal compris : or la coopération réciproque, plus facilement libre, n'entraîne pas la guerre. (V. *infrà* : Militarisme et industrialisme.)

1. Platon (*Répub.*, V) : l'étranger n'est bon que pour l'esclavage. — Aristote (*Pol.*, I, 2) reconnait, d'accord avec Euripide (*Iphigénie à Aulis*, 1382) que « le barbare est né pour la servitude et le Grec pour la liberté », — ce qui montre combien était accentuée l'idée d'hétérogénéité.

2. *Slave* est le nom d'un peuple qu'Othon le Grand et ses successeurs réduisirent en captivité par la guerre. — Jhering (*Evol. du droit*, p. 164), en un rapprochement inexact linguistiquement mais expressif, fait une remarque analogue au sujet du mot latin : Le *servare* du *servus* eut pour but le *servire* (conserver pour faire servir.)

3. Wallon (*ib.*, p. XIX, 67) estime, un peu paradoxalement, qu'il ne fut « pas mieux de conserver le vaincu pour le travail que de le tuer », parce que le cours plus continu d'agressions qui en résulta fit perdre la vie à plus d'hommes qu'il

tout sensible relativement aux institutions économiques, à la production et à la répartition. Il est essentiel pour tout homme que d'autres travaillent pour lui [1] : on chercha d'abord à obtenir le fruit du travail d'autrui sans lui donner le sien en échange, on demanda des satisfactions à l'esclave sans lui en procurer en retour; sans doute on s'aperçut plus tard que le travail forcé était inférieur à la coopération volontaire, mais cette seconde forme n'aurait pu exister sans la première. L'esclavage donna naissance à une classe servile, employée aux travaux pacifiques, et évita ainsi que la guerre fût faite par toute la société : cela ne favorisa pas seulement le développement de la production industrielle, mais aussi les travaux intellectuels qui finirent par condamner l'esclavage, lequel les avait rendu possibles. L'institution est en effet loin d'être parfaite, de constituer « un principe de nature providentielle, mêlé par Dieu même aux mille principes de la société humaine [2]. » Il détruit la personnalité et fait de l'homme une chose; « il corrompt moralement et épuise physiquement les classes serviles et les classes maîtresses [3]. » Il a, de plus, perdu toute utilité comme instrument de progrès.

Mais s'il présente des inconvénients, s'il est odieux, suranné, c'est seulement *par rapport à l'état postérieur*. Il est, en fait, délaissé, à tel point que la démonstration n'a qu'un intérêt rétrospectif. Il n'est pas seulement inhumain, mais anti-économique, tant dans son établissement [4] que dans son fonctionnement. Nous avons, malgré l'apparence contraire, plus d'avantages à rendre à autrui un service, lorsque nous lui en demandons un, qu'à lui imposer de vive force l'application de son activité à la satisfaction de nos désirs sans réciprocité de notre part. Nous courons moins de risques, surtout lorsque l'équilibration des individus et des groupes et l'effacement des préjugés moraux qui faisaient accepter par l'exploité l'exploitation unilatérale, ren-

n'en eût péri dans une guerre sans merci et sans esclavage. Comte (*ib.*, p. 134) voyait là au contraire un immense progrès et jugeait très probable que sans l'épargne de vies humaines due à l'esclavage, l'aveugle passion guerrière des premiers âges aurait depuis longtemps détruit complètement notre espèce. La vérité est entre les deux : l'esclavage devint un but de guerres meurtrières, mais il implique un progrès psychologique et engendre des progrès sociaux et moraux.

1. Gumplowicz, *Précis de sociol.*, p. 198.

2. Granier de Cassagnac, *Des classes ouvrières et bourgeoises; Voyage aux Antilles*.

3. Wallon, *ib.* t. I, p. xxv.

4. Jhering (*ib.*, p. 165) applique aux exigences du vainqueur une formule de mécanique : Si un effort y peut réduire un corps au volume de x centimètres; pour le réduire à $x - 1$, une mise en œuvre de $y + 10$ sera peut-être nécessaire. Une compression excessive nécessite un effort plus que proportionnel à l'avantage retiré; on a intérêt à la modérer le plus possible.

dent de plus en plus difficile cette dernière. Chacun de nous deux a moins d'efforts à faire : celui qui n'est plus seul à travailler, parce que sa besogne est partagée; nous-mêmes, qui commençons à travailler, parce que cela nous dégage des efforts, des soucis et des hasards d'une domination violente. Sans même compter le bénéfice de la division du travail, le labeur libre est plus productif qu'un esclavage destructeur, chez l'ilote, de la personnalité, principe de toute moralité et de toute énergie morale, et, chez le maître parasite, de la capacité de l'effort. Tout système de prélèvement exagéré sur le fruit du travail épuise la capacité productive[1] et n'encourage pas à mettre en œuvre ce qui en reste. La coopération volontaire et rémunérée donne au contraire un intérêt à produire le plus possible, puisqu'on obtiendra, par l'échange, des moyens plus nombreux et plus variés de satisfaction. En partant du but final des guerres d'esclavage (la satisfaction de nos besoins par le travail d'autrui), nous pouvons donc nous convaincre que l'esclavage n'est ni le seul ni le meilleur moyen pour l'atteindre, et que le procédé pacifique de l'échange des prestations et des services est mieux adapté.

Auprès des hommes capables de travailler sous la pression des besoins, pour l'échange, sans la menace de violences, l'asservissement est absolument superflu. Partout ailleurs, il faut tendre à élever les populations assez haut pour qu'elles puissent pratiquer le travail libre : et dans ce cas, le maintien de la servitude ou d'un état voisin serait un singulier moyen d'éducation de la liberté. On peut à peine prendre au sérieux la proposition, — émise par quelques Don Quichotte de la logique[2] que les prémisses de leurs systèmes forcent à adopter cette conclusion, — de rétablir l'esclavage. Qu'ils se consolent en songeant aux vestiges qui en subsistent aux colonies et dans les chasses à l'homme organisées en Afrique pour « se procurer de la main d'œuvre », ainsi qu'aux formes adoucies qui persistent chez les nations civilisées, même en dehors de la conquête.

1. La société ressemble parfois à ces arbres que l'abondance et les exigences de plantes parasites entraînant ainsi leur propre mort, ont épuisé et fait mourir. Les hommes ont encore moins d'intérêt à épuiser le corps social, qui, à la différence de l'arbre, peut se défendre.

2. Dr G. Le Bon, *Psychol. du socialisme*, p. 368.

CHAPITRE IV

Guerres de conquête.

I. Diversité de mobiles, de prétextes et de formes. — II. Du droit de conquête. III. Appréciation utilitaire. — IV. Moyens mieux adaptés.

I

Au lieu d'exterminer les vaincus, de les manger, de les piller ou soumettre à un tribut uniquement, ou d'en faire des esclaves, l'homme fut, postérieurement, amené à s'approprier le terrain sur lequel ils habitaient, à le conquérir. La conquête se rapproche du pillage, du tribut et de l'esclavage, et se les adjoint parfois. Elle s'en est peu à peu dégagée sous diverses influences. Pour retirer de la victoire un rendement plus considérable qu'un butin mobilier ou que l'or des particuliers et des trésors publics ou même que les tributs, le vainqueur mit la main sur les richesses immobilières, d'une valeur souvent plus grande : habitations, terres cultivées, mines, outillages fixes, et il y laissa les populations autochtones afin qu'elles les exploitassent à son profit. Il n'eût pu d'ailleurs emmener ces choses, immobiles par leur nature, ni ces habitants, dont les groupements s'accroissaient sans cesse, et qui lui eussent été inutiles s'il possédait déjà un nombre suffisant d'esclaves ou s'il n'espérait en trafiquer, et nuisibles si une population relativement intense encombrait déjà son territoire. La possession de l'autorité politique lui assurait en outre des avantages plus sérieux que les tributs. Malgré ces caractères communs (acquisition violente de territoire et le plus souvent d'autorité politique) [1], les conquêtes présentent une assez

1. L'idée de territoire est intimement liée à celle de conquête. On a défini un peu vaguement les guerres de conquête, celles qu'un Etat entreprend « pour acquérir des territoires nouveaux, étendre ses possessions, subjuguer des peuples, augmenter sa force matérielle » (Pradier-Fodéré, t. VI, p. 561 ; Calvo, t. IV, p. 22. — v. Halleck, *Intern. law*, ch. XIV, 8 ; Jomini, *Art. de la g.* ch. I, 6.) — M. Peyronnard (*Des causes de g.*, p. 31) les entend trop largement : « conquête matérielle, si le conquérant convoite des territoires, ou spirituelle s'il a pour but de sou-

grande *variété*. Quoique non primitives, à raison du développement psychologique qu'elles exigent, elles n'en sont pas moins **anciennes** [1] et **fréquentes**. Un simple coup d'œil historique le fera ressortir [2].

Les légendes antiques représentent les fondations de cités et d'empires comme l'œuvre d'ancêtres émigrant de contrées lointaines et mystérieuses (à Babylone, le monstre marin Oan). Babyloniens, Mèdes, Perses se combattirent réciproquement. L'Egypte, d'abord conquérante, fut ensuite conquise. Dans l'Inde les dissensions entre Aryas et Dasious provinrent de la conquête. La Chine subit les invasions de nomades venus de l'ouest. Les Grecs se sont battus entre eux. Alexandre a parcouru l'Asie-Mineure, la Syrie, l'Egypte, la Perse, l'Inde. Mais le peuple conquérant par excellence, qui systématisa la conquête, fut le peuple romain : fondée par la violence, Rome s'organisa pour la guerre et vécut par elle ; elle la fit par calcul, à la façon dont le paysan s'efforce d'arrondir son domaine ; elle finit même par en faire une sorte de mission : « Tu regere imperio populos, Romane, memento. » Une ruée de peuples, Huns, Wisigoths, Ostrogoths, Vandales... inonda les débris de son empire. L'empire d'Occident, ressuscité, s'élança contre les Saxons, les Lombards, l'Espagne ; il entra en lutte contre la papauté. L'Eglise, en vain, tenta d'imposer la paix de Dieu : elle ne réussit qu'à détourner contre l'Orient la fureur guerrière de l'Europe anarchique. Les Infidèles, en vain combattus chez eux, prirent Constantinople et se répandirent vers le Danube et en Afrique. Les combats de Guillaume le Conquérant, de Gengis-Khan, de Tamerlan n'avaient été que des épisodes ; après la ruine des deux grands pouvoirs, impérial et papal, la constitution et le développement des nations, par incorporations violentes, deviennent une source permanente de conflits sanglants. Pendant de longs siècles, jusqu'à nos jours, l'Europe se déchire elle-même, chaque fraction s'efforce de s'agrandir aux dépens des voisines, sous des prétextes de droits de succession, d'équilibre politique... La colonisation ajouta à ces luttes intestines de nombreuses expéditions extérieures : des Es-

mettre le vaincu à sa religion. » Pourquoi ne pas y faire rentrer la guerre de Troie, faite pour la « conquête » d'Hélène ? A ce prix, toutes les guerres auraient pour objet une conquête quelconque.

1. Koudour-Nakounta, roi de Suse vers 2300 av. J.-C., conquit la Chaldée ; en Egypte, Thutmophis III aurait, d'après une inscription hiéroglyphique, dompté toute la terre, et Séthos I, Rhamsès II.. porté victorieusement leurs armes à l'extérieur.

2. Pradier-Fodéré, p. 561 s ; E. Lavisse, *Vue gén. de l'hist. pol. de l'Europe*.

pagnols en Amérique, des Anglais dans l'Inde. La Révolution, puis l'Empire parcoururent l'Europe, victorieux. Les guerres qui eurent lieu dans le reste du siècle, si elles n'ont pas eu la conquête pour but avoué, se sont du moins terminées, en règle générale, par des annexions. — On voit quelle place importante occupent les conquêtes dans l'histoire des guerres et dans celle de l'humanité entière, [1] et on devine quelle variété de formes et de conséquences entraîne la grande **diversité des buts**, si même il y a but.

Les plus anciennes, les plus anonymes, les *migrations*, ont des mobiles obscurs, parce que leurs chefs, lorsqu'elles en eurent, ne prirent pas soin de les consigner. La Providence, suivant les uns, la nature, suivant les autres, auraient doué les peuples d'une force interne d'expansion qui les inciterait constamment à s'étendre et à se propager au loin. L'accroissement de la population et l'insuffisance du territoire originaire auraient été, prétend-on, secondés, par une cause psychique, — impulsion aux voyages (Trieb des Wanderns), curiosité du lointain et de l'inconnu, désir des aventures non satisfait par une vie monotone et uniforme [2]. En tous cas, les causes de ces événements sont originales, collectives et leur donnent une forme spéciale, populaire, éloignée du type calculé : ce sont de vrais exodes de peuples. Les masses suivaient les guerriers de la tribu et le courant entraînait parfois les groupes vaincus, qui grossissaient le flot humain envahisseur. Ces mouvements de troupes mêlées et peu ordonnées se retrouvent dans les conquêtes opérées par plusieurs races assez avancées de l'antiquité et notamment persanes, au moyen de migrations plutôt que de véritables guerres [3], et aussi dans les Invasions, qui, de même, conservèrent une parenté avec les expéditions de pillage et se firent en masses énormes [4].

1. Les guerres de conquête ne sont cependant pas toutes les guerres, ni toute l'histoire, comme on se l'est figuré. A côté des remaniements territoriaux, les temps passés révèlent des faits au moins aussi intéressants. D'autre part, il n'est pas exact de dire : « L'objet de la guerre est la victoire, celui de la victoire, la conquête » (Montesquieu, *Esprit des lois*, l. I, ch. 3; Pradier-Fodéré, t. VI, p. 561), si on entend par là une conquête vraie, c'est-à-dire définitive, selon le langage scientifique qui réserve ce mot au cas où le territoire reste aux mains du vainqueur après la guerre (Calvo, t. IV, p. 385). Ce serait vrai tout au plus de la conquête provisoire, envisagée comme moyen et plus strictement appelée occupation.

2. Laurent, *Hist. de l'hum.* t. I, p. 23, 430 ; Gumplowicz, *Race u. Staat*, p. 40.

3. Ninus, vers 2000 av. J.-C., fit une campagne avec, dit-on, 1 million 1/2 de fantassins et 1/2 million de cavaliers. Xerxès avait au moins 1/2 million de compagnons.

4. F. von Holtzendorff, *Erob.*, p. 11. — Attila aurait eu près de 700.000 hommes, et Gengiskan plus de 5 millions (?) — De l'analogie de forme, faut-il conclure à

Les conquêtes véritables ont encore une plus grande complexité de mobiles. Parmi les *buts économiques*, les uns semblent s'imposer impérieusement comme une nécessité vitale, d'autres émanent d'un simple désir de spéculation. Certaines guerres de développement, d'expansion, rentrent dans la première catégorie : il s'agit, pour un Etat entouré de terres ou possédant un littoral insuffisant, de chercher un prolongement vers la mer, une issue afin d'acquérir la possibilité de relations sûres avec le reste du monde ; ou bien, pour un Etat découpé, de posséder un territoire compact afin d'assurer la commodité et l'indépendance des relations entre ses membres. La surpopulation est rangée, par les auteurs, soit dans l'une, soit dans l'autre catégorie. L'école malthusienne tient pour une véritable exubérance de la population, une disproportion entre son chiffre et les moyens de production ; l'école du matérialisme historique attribue la plupart des conquêtes à un accroissement du nombre des travailleurs improductifs qui participent au revenu capitaliste, c'est-à-dire à une diminution de la part de chacun, ce qui les pousse à parfaire leur fortune aux dépens de l'étranger [1]. Rien n'empêche d'admettre concurremment l'efficacité de ces deux causes, soit dans des guerres différentes, soit dans une même guerre. — En l'absence de ces influences, ou à côté d'elles, peuvent s'exercer celle de l'incompréhension, de l'aversion du travail, de la paresse mêlée au désir parasitique, ou encore celle du calcul intéressé de certaines classes, et spécialement de la classe commerciale dans le dessein d'ouvrir des débouchés à ses produits (Phénicie, Chine...)

Ces diverses causes sont communes aux monarchies et aux républiques. Les *causes politiques et psychologiques* sont plus ré-

celle du mobile entre migrations et invasions ? L'opinion courante attribue ces dernières à une pesée des peuples asiatiques » poussés par la surpopulation. Novicow (*Avenir de la race bl.*, p. 150) objecte que le chiffre de la population était moindre qu'aujourd'hui [mais par rapport à la production ?] et que la marche eut lieu de l'est au sud et à l'ouest, c'est-à-dire des pays pauvres aux riches (sens des expéditions de pillage) et non de l'ouest à l'est, des pays plus peuplés aux moins peuplés, sens de la colonisation au moyen-âge (Drang nach Osten). — En réalité, les deux forces, projective et attractive, ont pu coopérer, — la première l'emportant peut-être chez des peuples peu calculateurs et mal renseignés sur le pays où ils allaient.

1. A. Loria, *Les bases écon.*, p. 297 s. — Turner (*Hist. of the Anglo-Saxons*, 1820, I, p. 478) développe, dit-il, admirablement ce point. — Il ajoute le désir, de la part d'une classe de revenus, assujettie dans son pays, de fondre celui-ci avec un autre où la classe similaire possède le pouvoir, — escomptant participer à cette prééminence : ainsi, en 1848, les capitalistes autrichiens opprimés par les propriétaires fonciers demandèrent au roi de Prusse de conquérir l'Autriche, espérant partager, dans le nouvel Etat, la prépondérance qu'exerçaient en Prusse les capitalistes sur les propriétaires fonciers (?)

pandues dans les monarchies, mais il est peut-être plus difficile de déraciner ce qui nous en reste ; car, si les causes économiques impliquent le calcul, la possibilité de substituer un autre moyen à la même fin, — celles-ci, au contraire, sont en grande partie objet direct de désir. Alors même qu'on saurait ne pas devoir tirer profit d'une victoire, on espère en retirer gloire et puissance, et cela suffit à déchaîner les violences. A plus forte raison en est-il de même lorsque les deux ordres de mobiles y concourent, comme cela a lieu chez les *souverains*.

Tout les pousse vers la conquête. D'abord leur intérêt. Ils y courent peu de risques et en retirent un accroissement de leurs revenus ou de leur liste civile; ils en font une satisfaction donnée à l'armée pour appuyer sur elle leur domination intérieure, et ils y puisent des raisons pour justifier son maintien ou son augmentation. Ensuite leurs désirs, même non directement intéressés. Volontaires, capricieux, fanfarons, ils n'entendent pas souffrir la moindre contradiction, surtout de la part de l'étranger. Leur point d'honneur, facilement engagé, engage, à leurs yeux, celui de la nation, et leur amour de la gloire ne recule pas devant la mort d'autrui. Les rois ont fait des guerres par simple esprit de domination : pour augmenter leur puissance en agrandissant leur territoire, ou en obtenant des alliances, ou tout au moins pour abaisser leur rivaux [1]. Les rêves de domination universelle se sont inspirés beaucoup plus de ces désirs de grandeur politique ou militaire que de considérations spéculatives et humanitaires. En fondant l' « orbis romanus », Rome n'était nullement désintéressée; Alexandre, Charles-Quint, Louis XIV, Napoléon ne furent ni les apôtres ni les champions de la pacification générale [2].

Pour tous ces motifs, la conquête fut la principale occupation des princes. Ils la firent pour les mobiles les plus futiles, éprou-

1. Les ravageurs de provinces, appelés conquérants étaient poussés par la seule gloire du commandement (Bossuet). — On a classé les guerres de l'ancien régime en deux catégories : guerres *communes*, en vue de l'acquisition des frontières naturelles, et guerres *de magnificence*, aux dépens des principautés morcelées de l'Allemagne et de l'Italie, — proie facile pour les maisons de Bourbon et de Habsbourg, mais dont le partage suscita entre elles une longue rivalité. — Les compétitions pour l'hégémonie ont mis aux prises Athènes et Sparte, Guelfes et Gibelins, Prusse et Autriche...

2. Plutarque prête à Alexandre le désir de « réunir les hommes dans une grande unité, réalisant la concorde et l'harmonie universelle ». — Laurent, *ib.*, t. X, p. 8, 19, 295 : La monarchie universelle est une idée catholique : si l'unité religieuse est l'idéal de l'humanité, il doit en être de même de l'unité politique. P. 14 : c'est un legs du monde ancien. — Charles-Quint avait pris pour devise les cinq voyelles : *Austriacorum Est Imperare Orbi Universo.*

vant d'autant moins de scrupules à incorporer de nouvelles provinces à leur empire pour les en disjoindre ensuite, qu'ils considéraient le territoire national *comme leur patrimoine*. Ils se distribuaient les provinces « comme ils auraient coupé un fromage de Hollande ». Ils brouillaient les cartes pour les redistribuer. A force de chercher à s'agrandir, de manière quelquefois profitable, sinon légitime, on en arriva à croire que l'étendue géographique est forcément un élément de supériorité, de puissance, de bonheur pour une nation. On finit par pratiquer la conquête pour elle-même, *par routine* sans avoir une conscience bien nette d'un but à atteindre [1]. Elle tourna à la manie [2]. Elle fit donner aux princes des noms tels que : Belliqueux (Alphonse Ier); Expugnateur (Jacques Ier, roi d'Aragon); Fort (Sanchez, roi de Navarre); Grand (Alphonse III, Ferdinand IV, Pierre III, roi d'Aragon. Adde : Charlemagne, Louis XIV, Frédéric, Pierre...); Vraiment grand (Charles V) [3], Hardi, Téméraire, etc.

Peu soucieux de la réprobation particulière que méritent les guerres dépourvues de causes impérieuses, ils ne s'embarrassaient pas toujours de fallacieux **prétextes** : ils prenaient en vertu du droit du plus fort et pour la gloire de leurs armes. Le peuple demandait-il par hasard quelque raison? Il devait lui suffire que le fait plaise au roi ; si cela n'était pas à sa propre convenance, on lui faisait bien voir qu'on s'en souciait peu. Invoquait-on des prétextes? On ne se mettait pas en frais de vraisemblance : c'était une sorte de monnaie fiduciaire dont la valeur nominale ne trompait que les esprits naïfs ou peu exigeants. Ceux même qui faisaient fond sur l'idée d'une *mission* bienfai-

1. « Abaisser la maison d'Autriche, cela fut d'abord une nécessité; cela devint ensuite un mot d'ordre machinalement transmis (Lavisse, p. 146).

2. F. Passy, *L'utopie de la paix*, p. 21 : folie des kilomètres carrés. Novicow (*La fédér. de l'Eur.*, p. 152, etc.) voit dans l'« idolâtrie des kilomètres carrés », une vraie maladie mentale, un mono-idéisme, qu'il baptise *kilométrite*. Tout au moins est-ce devenu une de ces habitudes invétérées qui persistent après la disparition de leur raison d'être, une routine. Au milieu de l'insécurité internationale ancienne, le nombre des habitants était chose capitale et l'on ne concevait guère d'autre procédé pour l'accroître que l'extension des frontières. Dans un état moins désordonné, l'accroissement de la population n'est pas indifférent pour l'avenir de la race et de ses qualités, mais le meilleur moyen d'atteindre ce but ne consiste pas dans la conquête : l'adjonction artificielle d'étrangers, qu'on n'ose plus exterminer pour prendre leur place, fournirait de piètres défenseurs et donnerait naissance à des sangs-mêlés.

3. Patricius Armacanus, *Le Mars françois ou la guerre de France*, 1637, p. 108. Il appelle, d'un trop joli nom, les rois : Picoreurs de roiaumes (p. 6). « Ils se resjouissent des guerres de leurs confédérés, ils les fomentent, affin de mieux pescher en eau trouble et profiter des dépoüilles d'autrui » (p. 235), quoique ce ne soit « pas le propre d'un homme de bien de se resjoüir de l'estendue de son Empire. » (St Augustin, *De civit.*, c. 55.)

sante à remplir, ne la prenaient pas au sérieux : « Dieu ne parle plus aux princes par des prophètes et par des songes, disait en 1654 l'ambassadeur suédois Schlippenbach à l'électeur de Brandebourg ; mais il y a vocation divine partout où se présente une occasion favorable d'attaquer un voisin et d'étendre ses propres frontières. » Frédéric II avouait qu' « on trouve toujours des raisons ». Les flatteurs de la monarchie ne se firent jamais faute d'en fournir, notamment sous la forme de théories historiques plus ou moins extravagantes (*supra*). Les princes, en personne, invoquaient la nécessité de rétablir dans son intégrité l'*héritage de leurs pères*: les rois de France, jusqu'à Richelieu et à Louis XIV, revendiquèrent comme domaine légal celui de Charlemagne ; les grands ducs de Moscou, celui de Rurik, y compris la Lithuanie et la Petite-Russie... Souvent les guerres communes ne différaient des guerres de magnificence que par le prétexte de l'unification nationale : elles s'inspiraient, au fond, de la même ambition. Richelieu visait à « rendre à la France ses frontières naturelles, garantie du principe de nationalité [1]. » Le mot semble déjà étrange pour légitimer l'abaissement des voisins de la France et la réalisation d'un plan systématique d'agrandissements ; dans la bouche de Napoléon, il devient une dérision.

Dans d'autres guerres de l'ancien régime, les intérêts purement politiques qu'elles faisaient prévaloir furent dissimulés sous le masque de *règles du droit public intérieur ou de droit privé* [2]. La guerre de *dévolution* déclarée par Louis XIV à l'Espagne en 1667, avait par exemple, pour prétexte de réclamer au nom de Marie-Thérèse, son épouse, une partie des Pays-Bas espagnols, en s'appuyant sur le droit de dévolution, en usage dans les Provinces-Unies [3]. Dans la même catégorie rentrent les guerres dites de *succession*, depuis celle de Juliers jusqu'à celles d'Espagne et d'Autriche. Issues de querelles de princes, elles eurent lieu sans communion avec l'intérêt des sujets du conquérant et au mépris du droit des populations revendiquées.

1. Laurent (*ib.*, t. X, p. 264, 270) croit que l'occupation de l'Alsace et le projet de partage des Pays-Bas s'expliquent par ce désir. — « Prendre Metz, Strasbourg, la Franche-Comté, la Navarre, mais sans brusquer les choses et avec discrétion », disait Richelieu (*Mémoires*, t. VII, p. 274). Suite fatale de la précédente, la politique de Louis XIV fut incontestablement conquérante (Sismondi, *Hist. des Fr.*, t. XIV, p. 47).

2. Pradier-Fodéré, *ib.*, p. 563. Il les appelle : guerres politiques.

3. D'après ce droit, « les immeubles apportés en mariage par l'un des époux devaient devenir la propriété des enfants du premier lit, lorsque le père ou la mère avaient contracté un second mariage. » Marie-Thérèse était née du premier lit de Philippe IV, et Charles II, successeur de ce prince, du second.

Aussi furent-elles rarement entreprises par des États libres. (Exception : la vieille guerre de Zurich pour la succession de Toggenburg).

Monarchies et républiques s'accordèrent au contraire jusqu'à nos jours pour dissimuler leur esprit de conquête sous des prétextes d'*équilibre politique* ou de prétendus systèmes inventés par les diplomates. Chacun entendait plutôt rompre l'équilibre à son profit que l'établir réellement. Quant aux systèmes des « intérêts essentiels », dynastiques ou nationaux, ils étaient inexistants. Les profanes n'en pouvaient rien connaître, et pour cause : les diplomates eussent été bien embarrassés s'il leur eût fallu exposer ces projets à longue vue qui leur inspiraient des entreprises contradictoires et une conduite inconséquente. On abandonnait le lendemain ce qu'on avait réclamé la veille au prix du sang, comme un objet indispensable. En 1768, la cour d'Autriche fit savoir à Berlin qu'elle avait à tout jamais renoncé à la Silésie, pour laquelle Marie-Thérèse avait, peu auparavant fait périr 140000 Autrichiens et près d'un demi million d'hommes au total. En France, sous l'ancien régime et sous l'Empire, le chaos politique n'est pas moindre. Napoléon Ier et Alexandre se déclarent amis à Erfurt : on sait ce qu'il advint de cette amitié... Sous Napoléon III, « la contradiction va jusqu'à la démence : on veut faire l'Italie sans défaire le pouvoir temporel du pape ; on élève la Prusse pour la combattre ensuite. » La politique anglaise, quoique non absolutiste, ne fut pas plus cohérente. « C'est faire peut-être un trop grand honneur aux diplomates de l'ancien régime que de leur supposer un but concret en commençant une guerre [1]. »

Leurs problèmes, lorsqu'ils en agitent, « se réduisent à des questions de rapacité mutuelle ». La question d'Orient n'a pas d'autre cause. La Russie, « vouée par ses czars au seul progrès territorial » n'a plus voulu sortir des Balkans, du jour où elle y eut mis le pied. Elle vise Constantinople. La résistance qu'elle rencontre de la part de l'Angleterre n'est qu' « une convoitise opposée à l'autre » : l'Anglais a mis la main sur Chypre et sur l'Egypte. L'Autriche s'est taillée une part en Bosnie [2].

Accomplit-on encore aujourd'hui quelque conquête ? On la décore du nom d'*annexion* et une sorte de pudeur fait invoquer,

1. Novicow, *Les luttes entre sociétés humaines*, p. 651 s, 656 s.
2. F. Nolte, *L'Eur. dipl. et mil. au XIXe s.*, t. IV, p. 581 s. Il redoute, entre ces pays, une guerre qui s'étendrait aussitôt à toute l'Europe.

pour l'excuser, la nécessité [1] ou l'obligation de prendre des garanties contre des agressions éventuelles. Les Etats-Unis en enlevant au Mexique une fraction de territoire, l'Angleterre en prenant Delhi et une partie de la Birmanie et le Transvaal, la Russie en envahissant le bassin du Syr-Daria et le Turkestan, ont obéi à une pensée d'agrandissement, mais prétexté des violations de droits subies par leurs nationaux et parfois sérieuses, ou des griefs analogues [2]. La Prusse, à la suite de la guerre de 1864, s'est emparée par la force du Hanovre, du Sleswig-Holstein et de la Hesse au mépris de toute justice et sans nécessité [3], mais en invoquant « le vœu ardent de toute l'Allemagne d'imposer un frein à l'oppression et à l'humiliation exercées par le petit voisin du Nord ! [4] » (*sic*). En 1871, elle a profité de la fortune de ses armes pour exiger la cession de l'Alsace et de la Lorraine en vertu de l'identité des origines ethniques et de la nécessité, pour sa défense, de posséder un boulevard en avant du Rhin. – Bref, au lieu de se vanter et de se glorifier des conquêtes, on les cache comme des faits honteux. Est-ce un progrès? Il y a l'exemple en moins? Mais il y a l'exemple de l'hypocrisie en plus. La pudeur qu'on affiche contient toutefois le signe d'une condamnation morale implicite et ce résultat théorique n'est pas indifférent.

Les **procédés d'exécution** et le sort des vaincus varient suivant la part d'impulsion et les buts poursuivis. Les conquêtes ne se font pas, comme les migrations, en masse — guerriers, population non combattante et bétail mêlés —, mais par des troupes plus ou moins régulières – armées mercenaires ou nationales. Les **conséquences** sont également loin d'être uniformes. S'il s'agissait d'un trop plein de population, si on convoitait surtout un territoire, on cherchait plus ou moins systématiquement à faire disparaître les autochtones; au besoin, on les exterminait; lorsqu'on le pouvait, on les faisait émigrer et on s'installait à leur place [5]. Lorsqu'on visait seulement à agrandir le domaine ou à tirer de l'exploitation de voisins faibles un profit pour une caste

1. Laveleye, *Causes de g.*, p. 16 s; *Le gouv.*, t. I, p. 48 s. — Pradier, t. VI, p. 561.
2. Ripley, *War with Mexico*, t. I; Calvo, t. IV, p. 22; Halleck en convient.
3. Lord Russel, chef du cabinet anglais, en réponse à la note de M. de Bismarck au sujet de cette guerre (*Ann. Register*, C 6, 231; Pradier, p. 576; Calvo, p. 29.)
4. Gal von Boguslawski, *Der Krieg in s. Bedeut. für Staat u. Volk*, p. 64.
5. L'effacement des indigènes devant les colons est un vestige atténué des guerres de destruction (*Zerstörungskriege*), dit Holtzendorff (*Erob.*, p. 9). — Vestiges de l'expulsion : en 1784, les Iroquois durent quitter la Pensylvanie; en 1836, les Chérokis et les Séminoles furent transplantés de la Géorgie et de l'Alabama au delà du Mississipi. (Novicow, *ib.*, p. 73.)

ou une dynastie, le vaincu conservait la vie, mais perdait la liberté dans une mesure plus ou moins grande. Tantôt il était réduit à une servitude complète ; tantôt on lui laissait ses biens, sa terre, à charge pour lui de les faire fructifier et de donner tout ou partie du produit aux dirigeants, qui se réservaient le métier des armes ; tantôt encore on lui imposait des redevances, des tributs, des impôts, sans omettre les richesses accumulées sur lesquelles on faisait main basse [1] ; tantôt enfin, lorsque l'affaire était de domination plus que d'enrichissement, le vainqueur se contentait d'exercer l'autorité politique, si mieux il n'aimait mettre lui-même en valeur les moyens de production du pays conquis. Ici, vainqueurs et vaincus restaient chacun sur leur territoire ; là, ils se superposaient ; ailleurs, ils vivaient côte à côte ; parfois, ils fusionnaient.

Des *tenures* et des rapports divers de classes et de castes sont sortis de cette covivance : on en rencontre dans l'histoire les formes les plus variées, depuis le servage ou la spoliation pure et simple, jusqu'à l'imposition de services, de prestations en nature puis en argent, en échange de la protection du maître. A Rome, l'exploitation des vaincus fut systématique et rigoureuse : outre le produit de la vente des prisonniers, l'administration des provinces par les proconsuls laissait un reliquat, envoyé à la Ville. (Après la guerre de Macédoine, les bénéfices exonérèrent d'impôts les citoyens.) Les terres devenaient propriété de l'Etat, les unes étant laissées aux anciens propriétaires, d'autres vendues ou distribuées aux citoyens, d'autres affermées moyennant un paiement de redevances... Le type des conquêtes spoliatrices reste celle de l'Angleterre par les Normands (1066). Après la soumission, on s'enquit des noms de tous les Anglais morts en combattant, ou survivants, ou ayant été involontairement empêchés de se rendre sous les drapeaux : on saisit tous leurs biens, sous prétexte qu'ils avaient combattu ou avaient eu l'intention de combattre. Guillaume se réserva pour sa part, outre 1400 fiefs, tout le trésor des anciens rois, l'orfèvrerie des églises et les marchandises précieuses des commerçants ; il en envoya une portion au pape Alexandre et aux églises d'outre-mer. Ses compagnons reçurent des domaines, des châteaux, des bourgades, des villes entières, ou de l'argent ; d'autres avaient stipulé d'a-

1. Les Mongols déclarèrent que tous les revenus des paysans de l'Inde leur appartiendraient désormais ; les Turcs imposèrent à l'Egypte un tribut permanent, etc...

vance qu'on leur donnerait une femme saxonne. Un seul, nommé Guilbert, ne voulut rien accepter, parce que « le bien volé ne le tentait pas [1]. » — Dans les *temps modernes*, la dynastie ou l'Etat conquérants se substituent seulement à la dynastie ou à l'Etat anciens, dans l'administration du pays, la perception des impôts et la levée des troupes. Ainsi firent Charles-Quint pour le duché de Milan ; Louis XIV pour la Franche-Comté ; l'Autriche pour Naples, Milan et la Belgique ; la Prusse pour la Silésie ; la Russie, l'Autriche et la Prusse pour la Pologne ; l'Allemagne pour l'Alsace... Les conquêtes napoléoniennes furent strictement exploitées : l'empereur leva des contributions dont il fit des dotations pour ses grands dignitaires, il réserva un grand nombre de fonctions administratives à ses nationaux [2]. — Aujourd'hui, la conquête fournit surtout un débouché pour fonctionnaires [3]. On y respecte davantage, après les opérations, les droits de propriété privée et même, théoriquement, la liberté [4]. Non seulement la condition initiale du vaincu est meilleure, mais encore elle s'adoucit avec le temps : l'assujetti reprend une certaine indépendance et arrive à se fondre avec son maître de la veille, plus facilement que sous le régime de l'esclavage.

Ainsi s'effectue et s'accentue un *progrès* réel *relativement aux formes antérieures* de guerre. La conquête est préférable à l'esclavage. Les groupements conquis jouissent d'une condition moins dure que celle des esclaves. Leur vainqueur a intérêt, pour les faire produire davantage, à leur laisser une liberté de plus en plus grande. Il acquiert même la conviction qu'il a intérêt et obligation à rendre quelques services, notamment de protection, en échange de ceux qu'il exige : il sait que le vaincu se soumettra plus facilement dans cette attente, et se rebellera moins facilement si elle se réalise. Aujourd'hui, de même que l'échange s'est dégagé du pillage, la réciprocité des services triomphe presque complètement de l'ancienne exploitation unilatérale : en retour des impôts, le dominateur assure l'adminis-

1. A. Thierry, *Hist. de la conq. de l'Angl.*, 4e éd., t. II, p. 21 s. — Cf. Edw. A. Freeman, *The Hist. of the Norman Conquest of England : Its Causes a. its Results*. — Les nobles dames furent adjugées en mariage forcé ou « pour amours » aux chevaliers improvisés qui s'appelaient Trousse-Bout, Œil-de-Bœuf, Guillaume le Charretier. (Letourneau, *L'évol. pol.*, p. 521.)

2. Détails dans : Novicow, *Les luttes entre sociétés*, p. 85 s, 90.

3. « L'Inde paie près de 3000 fonctionnaires anglais : c'est presque le seul profit que l'Angleterre retire de sa domination. » (Novicow, *ib.*, p. 91.)

4. L'Etat vainqueur « ne peut jamais s'emparer des droits privés (mais seulement du domaine souverain), ni enchaîner la liberté. » (Calvo, t. V, p. 361.)

tration du pays soumis, les traitements de ses fonctionnaires correspondent à un travail réel, sinon très utile. Du prédatisme et du parasitisme primitifs on se rapproche graduellement de la symbiose.

Mais dès lors quel avantage spécial la nation conquérante retire-t-elle ? Et pourquoi la force brutale ? Y a-t-il nécessité et surtout droit à l'employer ?

II

Tous les Etats européens actuels ont été fondés et accrus par la force, au nom de l'intérêt. Il ne saurait donc être question, si on condamne la conquête, de procéder à une révision générale de leurs titres ni surtout de scruter l'origine de leurs fortunes, parce qu'il en résulterait un bouleversement complet de la carte politique et un retour sans profit au morcellement et au désordre anciens. Aux yeux des jurisconsultes [1], les titres acquis sous un régime de violence, de patrimonialité et de raison d'Etat internationale — si ce sont là des titres — ont été confirmés par une longue possession et consolidés par le consentement général. Comme tous les peuples ont usé des mêmes procédés, aucun ne pourrait d'ailleurs critiquer les droits des autres sans ébranler par cela même les siens. La situation présente est donc et doit être acceptée dans ses grandes lignes (sauf les violations actuelles et flagrantes du droit des populations), puisque, somme toute, elle est préférable, comme conforme aux intérêts de l'humanité. Mais l'*admission du fait acquis* n'interdit pas d'en juger les procédés tant au point de vue rétrospectif (non rétroactif) que pour l'avenir.

Le **droit de conquête**, jusqu'à une époque relativement récente, n'était pas mis en question. L'acte du conquérant était apprécié comme l'une des plus hautes activités de l'homme : rien, dans les traditions populaires, n'était aussi glorieux que les exploits d'Alexandre et de César, et la poésie du moyen-âge est encore remplie de leur écho [2]. Dans les temps anciens, la conquête était un fait si fréquent qu'on ne la justifiait même pas ; la satisfaction due pour un tort éprouvé, la faculté de vengeance, ou la

1. Wheaton, *Elém. dr. int.*, t. I, ch. IV, § 5; A. Morin, *Lois de la g.*, t. II, p. 505 ..
2. Holtzendorff, *ib.*, p. 14 s.; termes identiques, sans référence, dans Jähns, *Ueber Krieg*, p. 22; v. aussi Lasson, *Princip.*, p. 82.

vocation à la domination sur des voisins moins puissants, et surtout le droit naturel du plus fort, servaient de fondement à une application stricte du droit de la guerre. La force, essentielle à la vie de l'Etat dans un tel milieu, était désirée par dessus tout. En dehors de la passion guerrière, de la haine et de la vengeance, ou de la brutalité, on ne connaissait que l'intérêt et on le comprenait étroitement, unilatéralement. Le profit et la gloire tenaient lieu de moralité. Qu'importait dès lors la justice d'une guerre issue de ces mobiles ? — Lorsque, plus tard, on s'en soucia un peu plus, on fit reposer la justification de la conquête sur le but réel ou supposé de la guerre ; le même prétexte les couvrait toutes deux : rétablissement des anciennes frontières, affaiblissement des voisins trop puissants au nom de l'équilibre... La conception patrimoniale de la souveraineté faisait admettre au profit des monarques un droit de propriété sur le territoire ; dès que le succès avait permis de s'emparer du sol, les habitants suivaient le même sort, comme accessoires, en vertu de l'adhérence de l'homme à la terre [1]. On ne s'occupait pas de leur volonté, ou de leur opinion. Peut-être, indifférents au changement de maître, n'en avaient-ils pas. S'ils en avaient une, on ne lui attribuait aucune valeur juridique.

Les *théoriciens* du droit public acceptaient donc ou même légitimaient la conquête. « C'est chose fort naturelle et ordinaire, disait Machiavel, que de désirer d'étendre et amplifier ses limites, et quand les hommes le peuvent, ils sont grandement louables ou tout au moins non repris. » Grotius reconnaissait le droit de conquête totale, mais non de dislocation d'un Etat ; Barbeyrac celui d'incorporation partielle. — Quelques auteurs, en dehors de ceux qui confondent droit et force et des apologistes de la guerre, s'attardent à justifier la conquête. Certains se contentent de la légitimer, si elle est suffisamment prolongée, par une sorte de *prescription* internationale [2], différente de l'amnistie de l'état actuel, qui n'est pas permanente et n'encourage pas des guerres à venir. La théorie des représailles et de la *revanche*, au contraire, accorde aux peuples la faculté de reprendre par l'épée ce qu'on leur a ravi par l'épée : la France ayant en 1681 repris l'Alsace à l'Allemagne, l'Allemagne aura en 1871 le droit de la lui reprendre, etc... Ce prétendu système ne fonde

1. Cf. Mailfer, *De la démocr. dans ses rapp. avec le dr. int...*, p. 263, 290 s, 303-310
2. Guizot, *L'Eglise et la soc. chrét.*, p. 72 : Elle est accomplie sans appel et légitimée par l'assimilation des populations.

rien, que la guerre éternelle. — Un autre, moins brutal, plus spécieux, imagine une sorte d'accord tacite entre les parties, comme dans un jeu de hasard : chacun encourt les mêmes risques et les mêmes chances et doit par conséquent, s'il perd, abandonner l'*enjeu*, de même qu'il aurait eu le droit de le réclamer si l'issue avait été contraire. La France serait mal fondée à protester contre l'annexion de l'Alsace ; elle avait le dessein de profiter de son triomphe si la fortune lui avait été favorable : elle ne peut se plaindre d'une violation de droit parce que l'application du principe a tourné contre elle [1]. — Il faudrait, pour ériger ce raisonnement en maxime générale, supposer que chacun des deux belligérants déclare librement la guerre, sans être contraint par l'autre, et avec l'intention d'user de la victoire en se faisant céder une province, — ce qui est douteux, même dans le cas présent.

On a invoqué, en faveur de la conquête, des arguments meilleurs et même excellents en soi : ils n'ont que le défaut de la combattre. On en a appelé au principe des *nationalités*, en prétendant qu'un peuple a le droit d'arracher violemment à un autre la partie qui sympathise avec lui-même par la communauté de langue, d'origine ou de caractères ethniques. Mais il se trouve que la théorie des nationalités fournit au contraire les arguments les plus puissants contre l'adjonction autoritaire de provinces étrangères (v. *infra*). — On a poussé l'hypocrisie jusqu'à présenter celle-ci comme un acte de *bienfaisance* à l'égard des populations conquises, un moyen de les soustraire à une domination odieuse ou de les faire bénéficier de la civilisation et des institutions du conquérant. Le but serait excellent, mais est-il réel ? Quel Etat a jamais poussé jusque-là l'abnégation ? Et pourquoi recourir à la violence et non au plébiscite ? Si l'oppresseur résistait à une volonté formelle, réfléchie, sérieuse, ce serait lui qui, en maintenant sa domination par la force, jouerait le rôle ordinaire du conquérant, qui la fonde ainsi [2]. — Rolin-Jaëquemyns s'appuie sur le caractère de « *procédure* extrême » que possède la guerre pour en tirer la légitimité des cessions de territoire « comme une peine pour le passé et une garantie pour

1. Rolin-Jaëquemyns, *Rev. dr. int.*, t. II, p. 696 s. — *Contra* : Hély. *ib.*, p. 204.

2. Cf. J. Barni, *La morale dans la démocr.*, 2e éd., p. 219 : la suppression d'un Etat ou sa diminution ne sont justifiées que dans un cas : si, par ses attentats contre la sûreté des autres, il devient un danger permanent ; auquel cas ceux-ci rentreraient dans le droit de légitime défense.

l'avenir [1] ». Mais, une fois la conquête admise en principe, il serait impossible d'en limiter l'application aux cas de guerres légitimes [2]. L'idée de voie de droit condamne la conquête plutôt qu'elle ne la soutient : la guerre n'est qu'une procédure bien défectueuse, une sorte de justice privée, exercée par un égal et sans garanties. Sans doute il est désirable, dans l'intérêt de la paix, que ses violateurs ne soient pas certains de l'impunité, mais la crainte d'une forte amende suffirait sans doute à éviter de leur part une agression inconsidérée et à donner aux autres Etats « le sentiment de sécurité sans lequel la paix serait un bienfait douteux ». Dès lors la conquête n'est ni nécessaire ni juste.

A défaut de jugement, peut-on valider la cession par un *contrat?* Quelques publicistes, qui n'admettent pas le tribunal des combats, croient cependant que le vainqueur peut à bon droit se faire transférer par le vaincu le territoire convoité, grâce à une aliénation conventionnelle, irrévocable : ce serait le traité, et non la victoire, qui conférerait un droit définitif [3]. Mais, de même que le consentement d'un homme terrassé est certainement nul comme entaché de violence, celui que donne une nation écrasée, après de sanglantes défaites et sous la menace de nouveaux désastres qu'elle veut précisément éviter en demandant la paix, n'est pas davantage libre ni valable [4]. L'acquiescement des populations annexées elles-mêmes ne le serait pas non plus, s'il était donné par crainte de la continuation de la guerre. La volonté du vaincu fût-elle même réelle et formelle, elle pourrait tout au plus détacher le lien qui l'unit à telle province, mais non former un nouveau lien entre celle-ci et un tiers. *Nemo dat quod non habet.* On ne peut donner que ce qu'on possède légalement : or le droit public interne s'oppose à une telle cession, opérée sans consentement des intéressés [5], et, s'il ne contient pas de règle à ce sujet, on doit l'admettre comme un principe supérieur aux lois écrites.

1. *R. dr. int.*, 1871, p. 383, 537 : *pœna temere litigantis*, punition du plaideur téméraire.
2. A. de Montluc, *Rev. dr. int.*, 1871, p. 582.
3. Pradier-Fodéré, t. II, p. 392. Il invoque Vattel, de Martens, Klüber.
4. Fiore, *Nouv. dr. int.*, t. I, p. 470; A. Morin, t. II, p. 515; Mailfer, *La démocr.*, p. 301; A. de Montluc, *ib.*, p. 531 s.
5. Morin, *ib.*; Montluc, *ib.* — La loi du 21 juil. 1837 ne permettait pas les distractions ou réunions de communes sans consultation; a fortiori, d'une fraction de territoire.

Tous les raisonnements précédents, arguments et objections, s'appliquent aussi bien à la conquête qui a été l'objet de la lutte qu'à celle qui en fut la suite sans en avoir été le mobile. D'autres reposent sur une distinction. Une simple prétention à un agrandissement, pas plus que la haine ou la vengeance, ne donnerait fondement aux hostilités : la guerre entreprise dans ce dessein serait « un crime de lèse-humanité que l'histoire devrait stigmatiser. » Mais une guerre juste en soi donnerait au vainqueur le droit d'exiger une cession de territoire, comme compensation à ses dépenses, dédommagement aux divers préjudices causés par l'agression et garantie contre les dangers d'une nouvelle attaque. Autrement dit, la conquête serait légitime **non comme but, mais comme résultat,** comme « *conquête défensive* [1] ».

Le mot, par lui-même, indique qu'il s'agit surtout d'un *prétexte.* La conquête n'aurait pas lieu après une guerre de conquête, mais seulement après une guerre défensive. Le fait est possible sans doute, mais quoi de plus facile que de se mettre dans la situation d'attaqué ou de profiter de l'inévitable obscurité relative à la qualité de véritable offenseur, pour émettre, après réussite, des prétentions préexistantes, mais voilées et dont le caractère occulte donnerait en outre une apparente raison de protester si, les chances étant renversées, l'adversaire en élevait de semblables [2] ? Le système serait donc facile à tourner en pratique, et par suite illusoire. De plus, si, théoriquement, on peut aisément distinguer les causes justes et injustes, il est beaucoup moins commode de les reconnaître dans les cas particuliers. Les « *faits* de la cause » seraient en conséquence doublement difficiles à apprécier.

Ses bases *théoriques* ne seraient pas moins fragiles. Plusieurs des principes sur lesquels on s'appuie sont très contestables. Est-il vrai d'affirmer, sans distinction, que le vaincu doit indemniser son adversaire de toutes dépenses et pertes produites par la guerre ou à cause d'elle ? Cette règle, essentielle au système, ne serait admissible que si la guerre consacrait exclusivement des prétentions justifiées ; sinon, le vainqueur a le pou-

1. Holtzendorff, *Erob.*, p. 19, 31 s. — Variantes dans Rolin-Jaequemyns, Rivier, Lieber, Carlyle et Freeman, Opzoomer, Padeletti.

2. Mabille (*La g.*, p. 161), qui semble admettre la théorie, en exagère encore la portée en disant que la conquête n'est pas le plus souvent objet de préméditation, mais effet ultérieur et fortuit, et qu'à ce point de vue Alexandre ne fut pas un conquérant !

voir, mais non le droit, de se faire dédommager. Fût-elle même une procédure, la guerre n'entraînerait pas toujours et nécessairement à la charge du vaincu, supposé dans son tort, l'obligation de payer les frais du vainqueur, pas plus que dans un procès le perdant n'est uniformément condamné aux *dépens* ; souvent on laisse le gagnant en payer sa part, parce qu'on considère qu'il a eu aussi quelque chose à se reprocher : or, en matière de conflits internationaux, il arrive bien souvent que les adversaires aient tous deux des torts.

Enfin, alors même qu'il existerait au profit du vainqueur un droit à une indemnité, celle-ci pourrait n'être *pas territoriale*, mais consister en argent ou en crédit. M. de Holtzendorff répond qu'il ne resterait alors aucune ressource au vainqueur pour se faire indemniser si les finances du vaincu étaient obérées. Les Etats pauvres, ajoute-t-il, se fiant dans leur inviolabilité territoriale auraient la faculté — dont ils seraient tentés d'user — de se jeter sur les Etats civilisés plus riches et de profiter du triomphe, sans courir le danger inverse (puisqu'ils n'ont rien à perdre). Mais, répliquerons-nous, lorsqu'un plaideur malheureux n'a aucun bien, on ne le met pas à mort ni en prison, on n'appréhende pas ses enfants ; s'il a d'autres créanciers prévoyants ou s'il ne travaille pas, on ne pourra même pas faire saisir-arrêter ses salaires ; dans tous les cas, on ne pourra le dépouiller des biens attachés à sa personne. Faudrait-il admettre, au profit des Etats créanciers, le droit qu'auraient eu les créanciers romains (d'après une interprétation douteuse de la loi des Douze Tables) de couper leur débiteur en morceaux ? N'est-ce pas à ce traitement barbare ou bien à la mutilation[1] ou au moins à la soustraction d'enfants que se ramènerait le « démembrement » qu'on réclame de l'Etat vaincu ? La crainte de l'éventualité envisagée par M. de Holtzendorff, (en droit privé, la faculté pour les gens pauvres de molester les gens riches), a si peu arrêté le législateur civil moderne qu'il a élargi le domaine de l'insaisissable, là même où n'existe pas le « Homestead ». Devrait-elle empêcher les théoriciens du droit international de proclamer l'illégitimité de la conquête, même comme résultat ? On objectera peut-être que les relations individuelles sont pourvues, en droit pénal, de sanctions corporelles dont nous avons fait ab-

1. La guerre n'équivaut pas toujours, comme le dit Mailfer (*ib.*, p. 104) à la peine de mort. Les membres meurent, mais non l'Etat, sauf au cas de guerre d'extermination.

straction. Mais ceux qui envisagent la guerre comme une procédure ne devraient-ils pas en voir un équivalent dans les désastres de la défaite? En outre les peines corporelles sont loin de s'étendre à tous les faits dommageables.

M. de Holtzendorff ajoute que le droit de conquête fournit une *garantie de paix*, puisque la crainte d'une dépossession exerce sur les Etats prêts à se ruer les uns sur les autres, une influence bienfaisante d'autant plus forte que le lien national est plus étroit. Mais il contredit lui-même la nécessité d'une indemnité territoriale pour intimider, en invoquant, en faveur de la conquête, cette raison que l'imposition d'une forte indemnité pécuniaire pourrait ruiner économiquement le vaincu, tandis que l'abandon d'une petite partie de son territoire lui conserve la vie[1]. En outre, une considération de commodité pour la communauté — premier cas — ou pour le vaincu — second cas — rendrait la conquête, non pas juste, mais utile : et nous verrons plus loin ce qu'il en est de cette utilité.

Quant à la question de justice, sa solution est évidente, si on admet que *les principes*, sinon les préceptes, *de la morale et du droit sont les mêmes pour les Etats et pour les individus*. Ces deux mots : droit et conquête, hurlent d'être accouplés. Le droit de conquête est un non-sens, il équivaut au droit du non-droit (Recht des Unrechts). La conquête se fonde sur la force brutale, et il n'y a pas de droit de la force. Ne reposant sur aucun droit elle ne saurait en donner aucun : c'est donc une pure iniquité[2].

1. En réalité les plaies d'argent sont moins mortelles que les blessures reçues dans les œuvres vives. Les indemnités énormes, rendues possibles par le développement de la richesse et des institutions de crédit, sont, plus que les anciennes exterminations ou les absorptions d'Etats, profitables au vainqueur et supportables par le vaincu. Leur crainte suffit pourtant, en des temps plus moraux et plus calculateurs, à éviter des guerres téméraires. — La 2e hypothèse de Holtzendorff est bien invraisemblable! Comment une annexion peu importante et acceptée du vaincu équivaudrait-elle pour le pays victorieux à une indemnité que la victime considérerait comme ruineuse? — Si les indemnités territoriale et pécuniaire sont équivalentes et non cumulables, l'annexion de l'Alsace n'aurait pas dû être accompagnée de l'exigence des 5 milliards. Ainsi se trouve condamnée la conclusion en vue de laquelle l'ouvrage est écrit : « L'histoire moderne ne connaît aucune conquête aussi justifiée aussi modérée que celle de l'Alsace-Lorraine, ce fut un acte de droit de l'histoire moderne » (p. 36).

2. Montesquieu, *Lettres persanes*, XCVI : Le droit de conquête n'existe point [modifié en 1754] ; la conquête ne donne pas un droit par elle-même. – Locke, *Essai sur le gouv. civil*, 1690 : l'agresseur n'a pas plus de droit que le voleur. — Stuart Mill, *Dissert. a discus.*, III, 170. — Morin, *ib.*, t. II, p. 510. — Montluc, Le dr. de conq., *Rev. dr. int.*, 1871, p. 531 s ; 1873, p. 581 s. — La conquête a été blâmée par Herder (Schäffle, *Bau u. Leben des soc. Körpers*, t. II, 363), A. Thierry, Edg. Quinet, etc... — V. *infra*.

A l'égard des choses, c'est une violation de la propriété, un vol; à l'égard des personnes, une violation de la liberté, un acte d'arbitraire; à l'égard de tous deux, **un crime.**

Les écrivains et les philosophes l'ont proclamé longtemps avant qu'on n'en tienne compte dans les actes publics, et longtemps encore il faudra, malgré les sophismes et les complaisances, répéter leur opinion pour qu'elle passe dans l'usage courant. « Porter la guerre chez ses voisins, dit l'un [1], pour le seul plaisir de régner, qu'est-ce autre chose qu'un *brigandage* en grand ? »

« Le temps n'est plus, répète Grandgousier [2], d'ainsi conquester les royaulmes avec dommaige de son prochain frère christian : cette imitation des anciens Hercules, Alexandres, Annibals, Scipions, Césars et aultres telz est contraire à la profession de l'Evangile, par lequel nous est commendé guarder, saulver, régir et administrer chascun ses pays et terres, non hostilement envahir les aultres. Et ce que les Sarrazins et barbares jadis appeloient prouesses, maintenant nous appelons briganderies et meschancetés. » Villon, dans sa chanson : *Alexandre et le Pirate* avait dit déjà :

L'empereur si l'arraisonna :
« Pourquoi es-tu larron de mer ? »
L'autre, response lui donna :
« Pourquoi larron me fais nommer?
Pource qu'on me voit écumer
En une petiote fuste ?
Se comme toy me peusse armer,
Comme toi empereur je fusse. »

Boileau ne traite pas moins sévèrement le même héros [3] :

L'enragé qu'il était, né roi d'une province
Qu'il pouvait gouverner en bon et sage prince,
S'en alla follement et pensant être Dieu,
Courir comme un brigand qui n'a ni feu ni lieu.

Voltaire disait encore plus crûment : « On fait la guerre uniquement pour moissonner les blés que d'autres ont semé, avoir leurs moutons, leurs chevaux, leurs bœufs et leurs petits meu-

1. St Augustin, l. IV, *De civit. Dei*, c. 5 : *Quid bella, nisi magna latrocinia.*
2. Rabelais, *Gargantua*, ch. XLVI.
3 Satire VIII, *Sur l'Homme.* — Même comparaison entre les conquérants et les larrons, dans Bossuet (1er sermon pour la Circonc.), Mascaron et Fénelon; Saint-Evremond. — « On respecte un moulin, on vole une province. »

bles... Dans toutes les guerres, il ne s'agit que de voler [1]. » Il y a des crimes qui deviennent glorieux par leur ampleur et leur éclat : la seule différence est que « le conquérant est un voleur illustre et le larron un voleur obscur. » (La Rochefoucauld, V. Hugo...) La conquête est même plus qu'un vol ; c'est une *violation* d'un bien plus précieux que toutes les richesses : *la liberté*. Les habitants d'un pays occupé ne devraient pas être traités comme le gibier d'un terrain de chasse enlevé à l'ennemi ni comme les troupeaux des tribus pillées. Ce n'est pas assez de leur laisser la vie, on ne peut disposer d'eux parce qu'ils ne peuvent être l'objet d'un droit de propriété. Cela exclut non seulement l'esclavage et le servage, mais aussi le changement de nationalité, même conditionnel.

III

Montesquieu ne croit pas admissible la conquête au point de vue de la justice, mais il affirme que, **au point de vue utilitaire**, elle présente parfois des *avantages* sérieux, notamment **pour le vaincu**. « Les Etats que l'on conquiert, dit-il en son *Esprit des lois*, ne sont pas ordinairement dans la force de leur institution : la corruption s'y est introduite... Qui peut douter qu'un Etat pareil ne gagnât à la conquête même, si elle n'était pas destructive? » Quelquefois, ajoute-t-il, la frugalité du conquérant demande des vaincus moins d'impôts que n'en exigeait l'oppression des traitants et les besoins du prince. « Une conquête peut détruire les préjugés nuisibles et mettre, si j'ose parler ainsi, une nation sous un meilleur génie. » A entendre certains écrivains allemands détailler ce que leur pays a fait pour l'Alsace, on supposerait même que ces bienfaits sont non un résultat fortuit, mais le but même des conquérants : « Dans les conquêtes modernes s'appliquent de nombreux éléments d'humanité qui étaient complètement absents dans l'antiquité : le respect de la famille et de la propriété, le maintien de la liberté personnelle, des droits fondamentaux, la persistance des lois traditionnelles jusqu'à leur

1. Schopenhauer a tiré de ces paroles anti-guerrières un argument peu flatteur contre les Français : « Ce que les Français appellent gloire, dans leur langage militaire, est synonyme de butin. Dans toutes les guerres, il ne s'agit que de voler, a dit Voltaire : c'était un Français. » Il ajoute (*Zur Rechtslehre u. Politik* : *Parerga u. Paralipomena*, II, § 125) : les peuples conquérants sont les bêtes de proie du genre humain.

abandon formel, les ménagements des intérêts, la peréquation des destructions économiques subies par l'industrie, les efforts pour se concilier par des bienfaits ceux que l'on a soumis par la puissance, les délais d'option [1]... »

L'intention serait méritoire. Mais est-ce bien semblable souci des intérêts d'autrui qui commande d'engager la guerre ou de prendre les mesures qui suivent la conclusion de la paix? Arrive-t-il souvent qu'une nation soit incapable de se réformer d'elle-même et qu'elle refuse le secours qu'on lui offre gracieusement à ces fins? Si elle n'accepte pas, n'est-ce point par crainte d'être lésée, de donner au vainqueur plus qu'elle ne recevra de lui, plutôt que par méconnaissance de ce désintéressement inattendu? Dans ce dernier cas, de quelle sublime folie d'altruisme faudrait-il qu'une nation fût atteinte, pour tenter, en grand péril, d'imposer à sa voisine les avantages que celle-ci, aveuglément, repousse! Un tel dévouement, qui assomme ses obligés, n'est pas du domaine international. Et s'il était réel, que deviendraient ces avantages qu'on attribue d'autre part au vainqueur? Tout bienfait coûte. — En réalité, celui qui l'emporte désire beaucoup plutôt tirer profit de la victoire, et dès lors l'avantage pour le vaincu démembré, pour la province cédée devient bien improbable [2], d'autant plus qu'ils résistent davantage.

Pour n'être pas un acte de désintéressement, mais un acte de bon rapport dans l'intention de **celui qui l'entreprend**, la conquête est-elle réellement avantageuse? — La question semble étrange, peu digne d'être posée : pourquoi s'y livrerait-on si on n'en espérait quelque bénéfice? Mille raisons expliquent pourtant cette éventualité. Les hommes qui décident les guerres ne sont pas ceux qui en souffrent le plus. S'ils agissent impulsivement, le coût de l'expédition importera peu. Si, au contraire, ils réfléchissent, il se peut qu'ils calculent mal. Il y a même de grandes chances pour que leur évaluation des risques soit fausse : On aime ce qui flatte, on espère facilement ce qu'on souhaite; faible, on attend un hasard favorable. La valeur objective du procédé ne correspond pas à celle qu'on lui attribue : les ancê-

1. Holtzendorff, *Eroberungen und Eroberungsrecht*, p. 38.

2. Il existe des cas où la conquête n'eut pas, pour eux, de mauvais effets. La Gaule, conquise par Rome, acquit la paix intérieure, subit un joug « assez doux (?) et favorable au développement de l'industrie ». (P. Laffitte, *Les gr. types*, p. 475.) Mais de tels exemples sont anciens, rares et ne prouvent pas que d'autres moyens n'eussent pu aboutir.

tres l'ont si souvent employé, qu'on lui conserve sa foi, sans s'apercevoir qu'elle n'a plus les mêmes raisons d'être, que le succès est moins sûr et moins profitable que par le passé. On croit qu'il n'y a pas d'autres moyens de soutenir un besoin d'expansion, un intérêt, qu'on imagine vitaux, ou bien on éprouve à leur égard un manque irraisonné de confiance. A défaut de foi, la croyance peut être viciée ; l'homme capable de se jeter sur son voisin pour le détrousser est, presque par hypothèse, un mauvais calculateur, qui s'en tient aux apparences, à « ce qu'on voit » sans mettre en ligne les inconvénients qu' « on ne voit pas ». Ce qui le frappe, c'est la soudaineté des profits qu'il tirera de son acte [1] outre l'indemnité de guerre (autrefois le tribut) — qui couvre à peine les frais directs —, il s'imagine lui-même acquérant, d'un seul coup, un territoire peut-être étendu. Le revenu annuel en sera bien modeste : il ne le suppute pas et ne met pas en parallèle ce qu'il lui aura fallu dépenser en préparatifs et, pendant le combat, en hommes et en argent, en fatigues et en souffrances. La classe dirigeante pense y échapper et tirer les profits sans supporter les pertes ; elle ne sait pas ou oublie que la solidarité fera retomber en partie sur elle les conséquences néfastes de son acte. — L'avantage final est disproportionné aux peines qu'il entraîne ; un travail producteur beaucoup moindre y suffirait : on persiste à le rechercher, par la même aberration qui fait dépenser à des enfants, à des adultes, soldats ou employés, des efforts considérables de ruse, d'imagination, de duplicité pour échapper à une obligation minime. Il s'y ajoute cette imperfection de l'esprit humain qui pousse notamment à sacrifier, en billets de loterie, plusieurs fois le montant d'un lot : on espère avoir « la chance », pourtant bien incertaine ici et de peu de rapport, puisque le succès coûte presque aussi cher que la défaite. La loterie de la guerre est peu avantageuse.

Au moins à certains égards, elle l'est devenue **de moins en moins** par une évolution constante. La *préparation* de la conquête a toujours été longue, dispendieuse : elle l'est encore davantage aujourd'hui. Son *exécution* et l'augmentation d'armements qu'elle entraînera, coûtent des sommes considérables, plus énormes que jamais. Par contre les *profits* qu'on peut mettre en regard de ce passif sont moindres qu'autrefois. Lorsqu'on

1. Novicow, *La fédération de l'Europe*, p. 169.

était affligé d'un excès de population, on pouvait en déverser le trop-plein sur la terre dont on massacrait les habitants; c'est un avantage disparu : tous les pays civilisés sont très peuplés et on n'oserait plus y faire les coupes sombres de jadis; or, si les vainqueurs se superposaient aux vaincus, il y aurait surpopulation. L'acquisition d'une nouvelle surface de travail n'a d'ailleurs plus, avec les méthodes modernes de tirer parti de l'étendue donnée qu'on possède déjà, la même importance qu'aux temps où elle permettait d'accroître un revenu qu'on ne savait pas augmenter par d'autres procédés. Souvent on obtenait des esclaves que l'on faisait travailler pour soi, des terres qu'ils cultivaient et dont on recueillait les fruits, des tributs ou des redevances en échange desquels on ne rendait rien; on acquérait aussi une plus grande facilité de se procurer des produits locaux, que l'étranger n'eut pas toujours cédé volontiers en échange; la possession du pouvoir politique assurait, en outre, des avantages assez sérieux. Le temps n'est plus, heureusement, de l'appropriation des adversaires défaits et de leurs biens, de leur assujettissement ni de leur exploitation; le vainqueur respecte les personnes, leurs droits essentiels, leur propriété; la conquête n'emporte plus ipso facto expropriation forcée des particuliers.

Sans doute quelques *prérogatives* restent attachées à la qualité de suzerain, mais elles *sont devenues inséparables d'obligations corrélatives* : aux services, aux impôts, aux places de fonctionnaires correspondent d'autres prestations en retour. Et si les contre-prestations sont trop inégales, le dommage en retombe sur le spoliateur : plus les impôts sont lourds, plus ils s'évadent et moins ils rapportent; plus les sinécures sont nombreuses, plus la production en souffre. Les profits qu'on retire du fait de gouverner ont en fait d'étroites *limites*, imposées par le contrôle exercé sur les budgets et l'administration par l'opinion et le Parlement. Ceux qu'on retire des traités de commerce et du commerce lui-même sont conditionnés par la concurrence, par la bonne qualité et le bon marché des produits, par l'avantage qu'en retirent les vaincus : on ne contraint pas l'achat ni la consommation, sinon l'abstinence et les fraudes s'étendraient. Les vainqueurs comprennent d'ailleurs à l'heure actuelle qu'ils ont intérêt à bien administrer, à admettre la réciprocité des services, à ne pas pressurer ni même froisser les sujets [1].

1. Les vainqueurs sont enfermés dans un dilemme. Plus l'exploitation est stricte,

Mais alors, cette situation matérielle des vaincus n'est-elle pas infiniment supérieure à celle d'autrefois et même bonne? Elle le serait en effet, n'étaient les procédés de violence employés pour l'obtenir : or ce qui importe aujourd'hui dans la conquête, c'est moins la première que les seconds et la situation morale qui en résulte. Ce sont, aujourd'hui, surtout ces moyens brutaux, ce mépris des droits, cette humiliation, qui renforcent le mécontentement, les protestations et les *résistances*, qu'avivait autrefois par contre la crainte d'un traitement plus odieux.

De là, à toute époque, les grands frais et les grands risques, non seulement de l'**établissement**, mais aussi du maintien de la domination forcée : on ne peut être certain de remporter la victoire, ni, une fois ce résultat obtenu, d'en conserver longtemps les fruits.

Les frais d'exécution, ce sont ceux de la guerre, que nous étudierons plus loin. Quant aux *risques* de succès initial, ils sont particulièrement grands. Il est inhérent au sort des batailles d'être hasardeux et, même pour les facteurs étrangers au hasard, d'être difficilement prévu : ce caractère devrait encourager à ne pas s'y exposer. Ici, il ne suffit même pas de battre l'ennemi : il faut de plus occuper une partie de son territoire, — prétention à raison de laquelle s'accroît l'énergie de sa résistance. — Ces risques augmentent avec le temps. On est assuré aujourd'hui de rencontrer partout une résistance sinon triomphante, du moins énergique et efficace, c'est-à-dire dommageable. La poursuite de l'appropriation violente dans le domaine international est « la négation de l'esprit qui dirige le mouvement actuel de notre civilisation, mouvement qui, lentement, donne à chacun des armes égales pour lutter pour la vie[1]. » Le phénomène s'étend même au delà de toutes prévisions. Qui aurait pu croire, il y a un demi-siècle, que l'Italie serait un jour tenue en échec par l'Ethiopie, l'Angleterre par le Transvaal, la Russie par le Japon? *Les facteurs matériels et moraux de résistance se vulgarisent*, se répandent même dans les pays récem-

plus elle est révoltante et épuisante pour leurs victimes, coûteuse, précaire et amollissante pour eux-mêmes. Plus ils visent à la rendre stable, plus largement il leur faut accorder aux vaincus, en retour des charges, les bienfaits de la civilisation, la protection, etc., pour les empêcher de se sentir spoliés : les bénéfices sont alors si minimes qu'ils ne méritent pas de tels efforts et de tels risques ni une telle mise en train et ne les nécessitent même pas (on pourrait en obtenir des égaux par d'autres procédés). Les deux situations sont complémentaires : dans la mesure où on échappe à l'une, on retombe dans l'autre.

1. Benjamin Kidd, *L'évolution sociale*, p. 293.

ment demi-sauvages, opérant ainsi une vaste peréquation des forces. Il semble qu'on devrait ériger l'abstention de la conquête en une règle générale, qui, comme les règles morales, éviterait, en présence d'un cas particulier, le soin de rechercher si on se trouve en présence d'une exception favorable et le risque de se tromper sur ce point, à son propre détriment.

Cette tendance à écarter le procédé doit être encore accentuée par une seconde évolution actuelle. On cherche sans cesse à diminuer de plus en plus la part du risque dans les activités humaines (développement des institutions d'assurance, etc...); on éprouve un *amour croissant de la sécurité*. On préfère à tout autre un effort dont l'efficacité même modeste, soit sûre (fonctions publiques...) Davantage encore que les individus adonnés au vol, les Etats pour ne pas paraître arriérés devraient, à la conquête, où ils sont toujours « pris », lésés et blessés, préférer le travail et l'échange.

L'annexion n'est pas seulement un fait, une *action*, instantanés en ce sens qu'ils durent le temps de leur accomplissement ; elle est destinée à être suivie d'un *état* durable. Elle n'est pas un de ces résultats qu'on obtient en une fois et définitivement, comme tels autres buts de guerre. Ce ne serait pas tout que de faire des conquêtes, il faudrait pouvoir les garder. Or, si *rien n'est plus aléatoire* que l'obtention contrainte d'une province, rien n'est plus difficile et moins avantageux que sa **conservation** malgré elle. Aucune possession n'est aussi *précaire* que celle de territoires arrachés par la violence. En matière politique et sociale, la force à elle seule ne peut établir une domination durable; il faut que les rapports sociaux soient, dans une certaine mesure, consentis. Il en a toujours été ainsi, mais cela existe aujourd'hui à un degré plus grand encore [1]. Dans les temps anciens, à défaut de brutalités, les **masses assujetties** acceptaient le joug par une sorte de respect du maître; aujourd'hui, outre que chaque peuple civilisé est armé de façon à rendre la résistance efficace, le vainqueur manquerait d'un prestige et d'une force morale suffisants pour obtenir, par eux seuls et sans une contrainte effective et coûteuse, le renoncement à toute velléité de protestation. Les tendances démocratiques et nationales contribueraient puissamment à dresser des obstacles devant l'in-

1. Benj. de Constant-Rebecque, *De l'esprit de conq.*. ch XIV : Terme inévitable des succès d'une nation conquérante, p. 58 s.

trus : or il existe peu de cas où un Etat ne s'exposerait pas à rencontrer ces résistances au delà de ses frontières actuelles [1] et il en existe beaucoup où il lui serait inutile d'essayer de les réduire. Il subsisterait des dissidents, et la lutte serait acharnée parce qu'elle aurait lieu pour leur indépendance, leur personnalité, leur vie morale. Elle le serait davantage encore s'ils n'avaient avec leur vainqueur aucune affinité ethnique, ou bien si, lésés dans leurs sentiments, leur dignité, leur droit, ils étaient en outre exaspérés par la dépossession matérielle [2]. En tout cas, il y aurait, entre eux et lui, des chocs répétés qui, s'ils ne suffisaient pas à ébranler son pouvoir, contribueraient singulièrement à en réduire les *profits* et anéantiraient toute sécurité, toute stabilité dans la jouissance [3]. Conséquence désastreuse, puisque le fonctionnement de toute société suppose le bon accord, le bon vouloir, la confiance mutuelle des parties ou au moins l'absence, chez la minorité, de la conscience d'être méprisée dans ses droits essentiels.

Tel est le mal et telle son étendue. Comment y remédier ? Le moyen préventif le plus radical et le plus simple consisterait à ne pas conquérir. Par hypothèse, le conquérant l'exclut en faveur de *répressifs* destinés à assurer le maintien de la domination, à diminuer les risques de dépossession. Ils sont de deux sortes et la difficulté la plus délicate, la plus inextricable, pour le vainqueur consiste à les appliquer non pas alternativement ou à des champs différents, mais simultanément, conjointement, à l'égard des mêmes individus [4]. Il doit faire montre, à la fois, de bienveillance et de fermeté, attirer les habitants du pays conquis, par ses bienfaits, et comprimer par la force leurs velléi-

1. Gaspard de Saulx (*Mémoires*; dans Petitot, *Coll.*, t. XXIII, p. 266, 380; v. Laurent, *ib.*, t. X, p. 31) : « Huit ou dix villes prises ne rendent pas plus riche ou plus pauvre celui qui les gagne ou qui les perd, après tant de meurtres, désordres, perte de sang et levées de deniers si mal employés... Il semble que Dieu a mis des barrières qu'il ne veut être passées légèrement : à la France, la mer, les Pyrénées, le Rhin .. » Il oppose avec beaucoup de sens, pour son époque, les frontières naturelles à la monarchie universelle. Nous dirions aujourd'hui : les nationalités sont un puissant obstacle à la conquête et aux impérialismes.

2. Loria, *ib.*, p. 304. Ex. : si une conquête économique les dépouille de leurs terres. L'Irlande hait encore l'Angleterre, tandis que l'Alsace, conquise seulement politiquement, devint fidèle à la France, bientôt après 1648.

3. La Pologne, plus d'un siècle après sa dislocation, n'a pas abdiqué ses revendications; les chrétiens de Turquie non plus. Quelquefois, l'heure de l'émancipation est tardive, mais finit par sonner : l'Italie a bien secoué son joug séculaire.

4. A la différence du « *parcere subjectis et debellare superbos* » par lequel Virgile (*Enéide*, ch. VI, v. 854) résume la politique guerrière romaine.

tés d'émancipation. Les deux procédés entraînent de grands frais et sont loin de toujours réussir.

Le pays une fois conquis, si on l'admet, le vainqueur devra y faire, pour l'administration, la gestion des affaires publiques, non seulement les mêmes dépenses que dans les autres provinces, mais encore des *dépenses supplémentaires* pour se concilier par des faveurs l'opinion des habitants et opérer leur conquête morale, leur assimilation. Tout au moins il lui faudra, dans ce but, user de modération dans les prestations qu'il leur réclamera[1]. — « Si la conquête est telle, que la souveraineté de droit ne puisse se fonder, le vainqueur devra la maintenir par la force; d'où *exaspération des vaincus et de ses propres sujets*; d'où des conquêtes nouvelles, amenant des guerres et la révolte à l'intérieur, et la ruine de l'Etat, conséquences des conquêtes abusives[2]. » Tout au moins, l'Etat qui tient une province opprimée sous son joug sera obligé, pour étouffer de force les tendances à l'émancipation, et être à même de les refréner si elles éclataient, d'y tenir garnison et d'y entretenir des services spéciaux. « Non seulement il mutile l'activité et la production de cette contrée, mais il dissipe aussi une partie de ses propres forces et de ses capitaux, qui seraient un aliment pour l'industrie; tandis qu'au contraire, par la cessation de cet état de violence, les arts utiles fleurissent, et, plus grande est l'offre de produits que chacun peut obtenir chez soi, plus elle excite les autres à accroître la quantité de leurs biens afin de subvenir à l'échange[3]. »

Aux risques de révolte du territoire annexé, au coût des mesures de prévention et de répression, s'ajoutent les risques de réprésailles de la part de l'**Etat démembré**, de mécontentement des **tiers**, et, de part et d'autre, les dépenses de précaution. Tandis que les produits du travail, une fois acquis, n'exigent, ordinairement, plus aucun effort direct, il est dans la nature des

1. Modération et humanité (?), telles seraient, d'après Laffitte (*Les gr. types*, t. II, p. 440, 379) le secret de la durée de l'empire romain. Il ne réduisait pas toujours les vaincus en esclavage, leur conférait certaines franchises, finalement les incorporait par le droit de cité.

2. Funck-Brentano et Sorel, *Précis de droit intern.*, p. 344.

3. Pradier-Fodéré, t. I, p. 25. — « Que gagne d'ordinaire une nation, remarque judicieusement Paley, en s'annexant de nouveaux territoires, si ce n'est une plus grande étendue de frontières à défendre ; plus de sujets de contestations à soutenir ; plus de querelles, plus d'ennemis, plus d'insurrections à braver ; plus de forces à entretenir sur terre et sur mer ; plus de services publics à organiser et plus d'établissements à défrayer ?... Ainsi *l'Etat conquérant s'épuise* pour maintenir une autorité précaire sur des vassaux mécontents. » (*Moral a. political economy*, t. II, p. 420.)

choses que les produits arrachés à autrui nécessitent pour leur conservation et leur jouissance un effort, parfois égal, parfois supérieur à celui de leur élaboration, — précisément parce qu'au lieu de les produire soi-même ou de les obtenir en échange, on les a pris à quelqu'un qui veut les reprendre à son tour, ou se venger, ou faire punir le coupable. Cela est particulièrement sensible dans la conquête [1]. De même que le voleur, traqué par les gens d'armes, peut rarement jouir en sécurité du fruit de son vol, de même l'Etat spoliateur est obligé de prendre toutes sortes de précautions contre le spolié et contre les autres Etats. Ceux-ci s'émeuvent parfois de la prospérité ou de l'agrandissement légitimes qui rompent l'équilibre en faveur de leurs rivaux, ou des annexions même pacifiques et volontaires [2] ; à plus forte raison protestent-ils contre les conquêtes.

Ces suspicions, souvent légitimes entraînent des effets désastreux pour tous, en tant qu'elles sont causes d'augmentations d'armements, de *guerres nouvelles*, et spécialement pour le vainqueur de la veille, puisque les *coalitions* suscitées contre lui menacent sa puissance, qu'elles peuvent même abattre définitivement [3]. Le moindre mal possible, c'est le régime de la *paix armée*. La victime donne l'exemple, le dérobateur l'imite et dès lors où s'arrêtera cette émulation déplorable ? Les choses se passent comme si, après avoir payé un objet, au comptant et à un prix déjà élevé, on était obligé pour en conserver la jouissance de le racheter encore chaque jour aux enchères. Et ici les surenchérissements finissent par dépasser de beaucoup la valeur de l'objet. Comparaison édifiante et pourtant encore insuffisante, puis-

1. La conquête engendre le besoin de revanche, et on ne peut plus sortir du cercle. L'empereur de Russie écrivait au roi de Prusse en août 1870 : « Dans le cas où la France serait finalement vaincue, une paix basée sur une humiliation ne serait qu'une trêve, dangereuse pour tous les Etats. » Plus tard, il précisa, en exprimant « l'espoir qu'on ne demanderait pas d'annexion. » (*Rapp. sur les actes de la Défense nation.*, par M. de Rainneville, p. 32 s ; dans *Rev. dr. int.*, 1873, p. 581.)

2. Ex. : celle de Nice et de la Savoie. Lord John Russel écrivit au comte Cowley, ambassadeur d'Angleterre à Paris, qu'elle pouvait « porter ombrage à tous les Etats intéressés au maintien de l'équilibre et de la paix. Cette méfiance ne saurait être mitigée par les raisons invoquées » (défense stratégique..) ; v. Calvo, t. III, p. 163.

3. Dufraisse, *op. cit.*, p. 158 s. : Il n'est pas un décret de réunion qui ne soit une étape de l'Empire vers sa chute et vers l'amoindrissement de la France. Chaque traité de paix amène une nouvelle guerre et de nouvelles inimitiés contre nous. La réunion du Piémont fut la cause cherchée de rupture du traité d'Amiens ; celle de Gênes rompt la paix de Lunéville et noue la 3e coalition ; celle de la Hollande réunit toutes les puissances contre nous ; celle de la Poméranie suédoise retourne contre nous la Suède, notre vieille alliée... »

que ce n'est pas seulement l'adjudicataire de la chose qui paie dix fois le prix, mais aussi celui qui la lui a disputée sans l'obtenir, et même tous les spectateurs, que gagne une folie singulière. Il semble même que l'objectif change : tous les partenaires agissent non plus comme pour un litige restreint, portant sur l'objet lui-même, étroitement défini, mais comme en vue d'une mêlée générale, où la vie de chacun serait en jeu, c'est-à-dire en vue d'un conflit illimité.

Si, malgré cette première influence, la disproportion entre les efforts accomplis et leur but ultime n'éclate pas à tous les yeux, c'est grâce à une supercherie. Au lieu d'inscrire ces nouvelles dépenses à côté du prix initial, en regard de l'objet acquis, on les fait figurer dans les frais généraux de la maison. Les gouvernements, par exemple, *ne mettent pas en balance les revenus annuels* de l'Alsace *avec les charges nouvelles* — des milliards — que son annexion occasionnent annuellement à la France, à l'Allemagne et à tous les pays dont elle a accentué la progression militariste.

Machiavel a développé ce thème, repris par Montesquieu, que *les conquêtes entraînent la perte des Etats faibles.* « Comme les monarques doivent avoir, dit ce dernier [1], de la sagesse pour augmenter leur puissance, ils ne doivent pas avoir moins de prudence afin de la borner. En faisant cesser les inconvénients de la petitesse, il faut qu'ils aient toujours l'œil sur les inconvénients de la grandeur. » De telles paroles ont plus de poids encore dans la bouche d'un utilitaire, comme Machiavel, à qui on ne peut dénier le talent politique. « Les conquêtes faites par des républiques mal organisées et qui ne sont pas le résultat d'une vertu semblable à celle des Romains sont, dit-il [2], pour elles, plutôt une cause de ruine qu'une source de grandeur. » Ces républiques devraient « mettre un frein à toute ambition », établir à l'intérieur, par les lois et par les mœurs, l'ordre qui manque, et se borner à la défensive.

Non seulement l'annexion violente entraîne la ruine des Etats faibles, mais *elle engendre* presque toujours *cette faiblesse.* « Les conquêtes, en effet, poursuit Machiavel, sont dangereuses et de mille manières et par mille raisons. On peut fort bien étendre

1. *Esprit des lois*, l. IX, ch. 6; l. X, ch. 6 : Si une démocratie conquiert un peuple pour le gouverner comme sujet, elle exposera sa propre liberté.
2. *Disc. sur les Décades de Tite-Live.*

sa domination sans accroître réellement ses forces ; et, s'agrandir sans se fortifier ; c'est réellement courir à sa perte. » Venise et Florence ont été bien plus faibles qu'auparavant, quand l'une fut maîtresse de la Lombardie et l'autre de la Toscane. « C'est au désir de s'agrandir et à la conduite imprudente tenue pour y parvenir, qu'il faut attribuer cet affaissement. » Plus près de nous, la Vénitie, quoique défendue par le quadrilatère, a causé les revers de l'Autriche. La Vénitie et l'Alsace furent « des boulets attachés aux pieds du vainqueur. Loin d'apporter un accroissement de forces, le territoire assujetti, fût-il couvert de citadelles imprenables, est toujours une cause de faiblesse [1]. » Il l'est, sans même que les tiers ou le vaincu fassent un acte de volonté dans ce but. Pour se venger de leur maître, les peuples subjugués, ont plus d'un moyen. Ils n'ont pas même besoin de le combattre; ils se vengent plus sûrement en lui transmettant leurs mœurs, même non dissolues, car elles ne sont pas faites pour lui et finissent par *détruire* en lui *le caractère national, l'unité morale*, qui font la force d'un peuple. Rome s'affaiblit lorsque la prise de Capoue communiqua à ses soldats le goût de toutes les voluptés (Tite-Live, Machiavel), et plus encore lorsque les conquêtes lointaines introduisirent dans l'âme des Romains l'amour des mœurs étrangères. On a dit qu'elle s'était ainsi « délayée », ses citoyens cessant de l'aimer aussi farouchement qu'aux premiers âges [2]. Plus d'une conquête entraîne ainsi la chute de son auteur.

Ce n'est pas en effet une faiblesse quelconque qui ruine l'Etat conquérant, mais surtout la faiblesse de sa puissance d'assimilation. Cette puissance est conditionnée, en rapport complexe, par l'intensité de sa *force initiale d'empreinte et de contrainte*, par la longueur du temps et par l'exiguité de l'espace. Elle diminue donc *par la conquête elle-même*, qui travaille ainsi à sa propre élimination.

La mesure de l'effort utile du conquérant est donnée en soustrayant de sa propre force la force de résistance de ses adversaires. Or la sienne diminue : l'élite vigoureuse de la jeunesse mâle court sur les champs de bataille, hors du pays, et y meurt ; le reste de la nation entre en décomposition. D'autre part, ces

1. E. de Laveleye, *Le gouvernement dans la démocratie*, t. I, p. 50.
2. Letourneau, *La g.*, p 470. — Voltaire systématise exagérément : « Plus la patrie devient grande, moins on l'aime, car l'amour partagé s'affaiblit. Il est impossible d'aimer tendrement une famille nombreuse qu'on connaît à peine. » (*Dict. phil.*; Œuvres, éd. Hachette, t. XIV, p. 281 : Patrie.)

épopées retrempent souvent le vaincu. Cette double influence amène la déchéance du vainqueur, et parfois le renversement des rôles, l'assujettissement du maître de la veille par ses sujets [1]. Même sans elle, les forces du conquérant ont des limites et il ne peut agir sans conformer son activité à leurs proportions, sous peine de l'y voir ramener malgré lui, ou bien il ne le peut sans danger pour lui. La grenouille échoue dans sa tentative de devenir aussi grosse qu'un bœuf et crève. Un homme, un Etat, alors même qu'ils y procéderaient lentement, prudemment, ne pourraient se développer excessivement [2]. A plus forte raison en est-il ainsi s'ils abrègent le temps ou s'accroissent au delà d'un certain volume.

Les conquêtes ont un terme inévitable et d'autant plus rapproché qu'elles visent à être plus *rapides*. Si la faculté d'action d'un Etat vers l'extérieur augmente à mesure que s'accentue l'unification de ses éléments [3], inversement — toute conquête apportant des éléments hétérogènes — elle diminue à mesure que s'accroît sa surface par ce procédé. Il faudrait, avant d'étendre plus loin ses prétentions, avoir eu le temps d'unifier son propre pays et d'y attacher par des liens puissants les parties récemment agglomérées. Si l'unification interne n'est pas achevée, la poursuite d'agrandissements est dangereuse. « Le bonheur modéré est plus stable, le grand plus incertain : l'Etat militaire dure d'autant moins qu'il a été à un plus haut degré l'œuvre de la violence et qu'il a crû plus rapidement. Rarement l'âge d'un Etat dépasse 5 à 600 ans ; la plupart des Etats fondés sur la force durent beaucoup moins [4]. » L'œuvre conquérante d'Alexandre, celle de Napoléon, étaient vouées à une désagrégation fatale et prompte, dans l'impossibilité où se trouvaient leurs peuples de s'assimiler tant d'autres peuples divers [5]. L'empire de Napoléon a duré 15

1. On exagère en ramenant les rapports internationaux à un jeu de bascule où de la situation dominante de la veille sortirait infailliblement l'assujettissement du lendemain par celui-là même qu'on asservissait. « César prépare l'invasion des Barbares ; Clovis régénère les Gaules et prépare les Capets ; Louis XIV en retrempant l'Allemagne assure l'apogée de l'Angleterre et la naissance de la Prusse... » (Major Bruck.)

2. E. Lavisse, (*Vue gén. sur l'hist.*, p. 140), après esquisse des guerres européennes modernes, se demande si les peuples se sont accrus ou diminués. « Si par un concours extraordinaire de circonstances, un Etat prend dans le monde une place mal proportionnée à ses forces réelles, il est ramené aux limites qu'il a dépassées. » Ex. : la Hollande, puissant vaisseau de haut bord au XVIe s., devient au XVIIIe une chaloupe à la remorque de l'Angleterre.

3. Gumplowicz, *Précis de sociologie*, p. 260.

4. Osseg, *Der europ. Militar.*, Amberg, 1876, p. 18 : nombreux chiffres.

5. La Prusse elle-même, pour avoir réalisé autoritairement l'unité allemande,

ans! Ce qui permit et explique la stabilité relative des conquêtes de Rome, que Machiavel donne sans cesse en exemple, ce fut, leur plan préconçu, leur esprit de suite, leur exécution lente, tenace [1] et méthodique, inspirée non seulement du grossier appétit de jouissance immédiate et abusive, mais de vues lointaines, d'esprit de prévoyance, de modération calculatrice, sinon d'humanité. Le cas d'ailleurs est exceptionnel, unique, dans l'histoire du monde. L'Etat qui disposerait d'une énergie aussi persévérante aurait avantage, surtout à l'heure actuelle, plutôt que d'imiter cet exemple, à appliquer son effort à d'autres buts. La domination du monde fût-elle même avantageuse pour Rome? Elle finit par tomber. Même lorsqu'on y consacre le temps nécessaire, la conquête en effet rencontre des obstacles : à côté de la question de temps, il y a une *question d'espace*.

Il existe pour chaque Etat des limites (providentielles, automatiques, ou déterminées par les circonstances, suivant les vues) qu'il ne peut franchir sans s'exposer à y être ramené ou à courir de graves dangers. Dieu, disait-on autrefois (seigneur de Tavannes), a mis aux nations « des barrières qu'il ne veut être passées légèrement ». Cette conception théologique fut parfois remplacée par celle d'une limitation automatique et « naturelle » : « Tout débordement, dit le major Bruck [2], est anomal et doit rentrer dans ses limites. » Vingt siècles de luttes n'ont rien changé à la situation respective des Celtes et des Germains. Nulle conquête ne prévaut contre « l'influence du sol et des courants magnétiques qui forment les races. La nature a prévenu de semblables absurdités : on peut opprimer, comprimer, et massacrer, on ne peut changer la nature du sol et de ses produits et encore moins de ses habitants. Le terrible jeu des batailles est d'autant plus sot, plus inique et plus cruel, qu'il ne conduit à aucun résultat. » — L'idée de bornes déterminées par les circonstances et variables, pour un pays donné, d'époque à époque, semble préférable. « Ce n'est jamais que pour son malheur intérieur qu'un

pourtant souhaitée par une partie de la population, n'a pu effacer les tendances particularistes. En 1904, M. von Jagemann, membre du conseil fédéral, etc.., a publié, sur la Constitution de l'Empire allemand, un livre où il mettait en question ses bases actuelles, en demandant la dissolution ou au moins la modification du contrat qui lie les Etats fédérés.

1. *Perseverando vincit* (Boissière, *Hist. de la conq. rom.*, p. 140). — De même pour l'Angleterre. On sait comment elle réussit quand elle abandonna les buts économiques et les moyens pacifiques. (G. du Transvaal).

2. *L'Humanité*, 2 vol., 1866 ; *Manifeste*, chap. : Qu'est-ce qu'une conquête (dans Potvin, *Le génie de la paix*, p. 206).

peuple étend ses frontières au delà de leurs *limites naturelles*, tracées par la géographie, l'ethnographie (et l'histoire)[1]. »

D'autre part, les Etats ainsi fondés présentent les inconvénients communs à tous les grands Etats et sensibles *surtout chez ceux qui sont l'œuvre de la violence.* Ils peuvent flatter l'amour-propre national inconsidéré, mais ils sont autoritaires, uniformes, systématiquement adversaires de la variété, c'est-à-dire peu favorables à la félicité des peuples[2], et pour ces raisons ils font regretter le fractionnement ancien en petites peuplades[3] ou souhaiter l'existence exclusive de « nationalités naturelles[4] » (?) Le double inconvénient de la grandeur en elle-même et du dépassement des bornes particulières impose cette conclusion, que la force de l'acquéreur et la solidité des acquisitions sont d'autant moins grandes que le nombre et l'étendue de ces dernières sont plus considérables.

L'exemple de tous les grands conquérants du passé, retombés plus bas qu'ils n'étaient à leur point de départ est bien fait pour convaincre de la fragilité des empires fondés sur la force. Où sont les conquêtes de Sésostris, de Cyrus, d'Alexandre, de César, de Charlemagne, de Gengis-Khan, de Tamerlan ? Ces vastes agglomérations guerrières ont duré assez peu de temps[5]. « Les victoires de l'ambitieux Charles-Quint conduisent finalement ce prince, dans les Etats duquel le soleil ne se couchait jamais, à Marseille, à Alger, à Cérisoles, à Metz, à Renty...., et de revers en revers, derrière les grilles du cloître de Saint-Just. On sait aussi ce que devint l'Espagne de Philippe II, Philippe III, Philippe IV, pour avoir voulu demander ses richesses,

1. Cl. Royer, *Journal des Economistes*, 1880, IV, p. 238.
2. Mézières, *Polémomanie*, p. 142. — *Infra*: Effets politiques.
3. Benj. de Constant, *De l'esprit de conquête*, p. 47 s, 55.
4. Odysse Barrot, *Lettres sur la phil. de l'hist.* — L'accroissement territorial démesuré d'un Etat diminue sa puissance politique (Vsévolod-Danewski, *Les syst. de l'éq. pol.* St-Pétersb., 1882, p. 15-23.) — Ex.: la France du règne de Louis XIV, l'empire colonial anglais où la métropole est forcée de disséminer ses forces, sans arriver à la puissance nécessaire pour les défendre contre une agression. — F. Passy, (*L'utopie de la paix*, p. 21) : Les pays qui accroissent violemment leur territoire perdent en valeur ce qu'ils gagnent en surface. La véritable puissance d'un pays réside dans son travail.
5. P. Larroque (*De la g.*, p. 202, § 1, : Peu de durée des empires fondés par la guerre) montre seulement qu'ils n'ont pas duré jusqu'à nous. — On pourrait demander : Où sont les empires fondés par la paix? Tous ont sans doute pour destinée de périr. La question est de savoir si les premiers n'ont pas une durée moindre, si la conquête atteint ses buts, si d'autres moyens ne les atteignent pas mieux.

non au travail et à la justice, mais à la violence et à l'extorsion. Charles XII clora sa brillante et victorieuse carrière par Pultava et Frédéricshall. Les triomphes de Turenne et de Condé avaient abouti pour Louis XIV à Carpi, Chiari, Crémone, Hochstædt, Ramillies, Turin, Gibraltar, Oudenarde, Malplaquet..., terribles retours de la victoire qui mirent le pays, après toutes ses conquêtes, à deux doigts de sa perte[1]. » En voulant trop avoir, le « grand » roi faillit tout perdre. Il fit tuer plus de 3 millions de contribuables pour en acquérir 1 million et 30.000 kilomètres carrés; il laissa des finances déplorables et une dette énorme. L'échec de Napoléon fut lamentable: il ne put réussir à fonder une domination durable ni même à assujettir pour un long temps un seul de ses adversaires; comme Louis XIV, il rendit la France amoindrie, appauvrie, humiliée et couverte de honte par les forfaits qu'il lui avait fait commettre. Combien d'autres conquérants « furent réduits, après avoir subi toutes les vicissitudes du sort à se féliciter, comme suprême consolation, d'avoir tout perdu, fors l'honneur. » Rome elle-même, qui, visant à la domination universelle, avait fondé l' « orbis romanus » c'est-à-dire un empire comprenant presque entier l'univers connu, — Rome qui ne fut pas seulement, comme beaucoup de peuples, capable de conquérir, mais sut garder ce qu'elle avait acquis, — Rome, malgré toute l'habileté de sa politique, tomba.

Ainsi seraient appelés à tomber tous ceux qui voudraient renouveler son histoire. Qui, en effet, pourrait se flatter de posséder, plus que les grands capitaines du passé, le génie militaire ou la chance des combats? Qui espérerait réussir, même sur une plus petite échelle, là où ils ont échoué? Les obstacles, quoique réduits, seraient les mêmes. Ils se rencontreraient même dans la conquête comme résultat non visé. A moins que d'y consacrer des efforts disproportionnés avec la valeur de l'acquisition, on n'aurait pas plus de chance de les surmonter. Car l'insuccès de ces entreprises tient non pas seulement au dépassement des limites, mais aux risques de défaites, de rébellions, de représailles, de réprobations et de compétitions internationales et aux frais. Aujourd hui surtout, les peuples qui se livreraient à la conquête n'en retireraient ni gloire ni profit, parce que l'accomplissement d'un tel crime n'attire plus sur son auteur que l'opprobre public et parce que les bénéfices de la victoire sont plus aléa-

1. Léon Henry, *Le crime des crimes*, p. 26.

toires, plus réduits, plus précaires. Si elle ne coûte pas plus qu'elle ne rapporte, ses avantages ont du moins une incertitude plus grande et un prix de revient plus élevé que la moyenne des revenus honnêtes. Bien conquis profite peu[1].

IV

Il serait presque oiseux d'établir que la conquête est un moyen mal adapté à ses fins, si on devait s'en contenter faute d'autre. Il faut pour compléter la démonstration et lui donner une portée pratique, prouver qu'il en existe de **mieux adaptés**. — La conquête est un moyen unique, peu varié, en vue de buts divers ; les autres procédés sont essentiellement différents à raison de la variété des buts.

Est-on affligé d'une *surpopulation* réelle? Au lieu de faire massacrer le surplus ou de l'envoyer en excédent sur une terre déjà assez peuplée (car la conquête, à la différence de la colonisation, se fait en général dans des pays aussi peuplés que celui du conquérant ou même davantage, et dont on ne tue, ni s'asservit, ni ne dépouille plus les habitants). — un moyen moins coûteux, plus profitable à tous, consiste à augmenter ou varier la masse des subsistances nécessaires, par le perfectionnement de la production et de la circulation, ou par la restriction des gaspillages de la consommation, ou à mettre les subsistances à portée de ceux qui en ont besoin par une plus juste répartition. Il faudrait qu'un peuple soit singulièrement dénué de plasticité et d'inventivité si, consacrant à des améliorations internes ce qu'il aurait dépensé en intelligence, en forces, en richesses sur les champs de bataille, il ne parvenait à rendre supportable sa situation. Une guerre aussi eût fait disparaître l'excès de population, mais d'une façon absolue; tandis qu'ainsi, la vie de tous est sauvegardée et l'équilibre rétabli entre les besoins des habitants et leurs moyens de satisfaction. Si pourtant ce moyen échouait, ou si le mal persistait et s'accentuait plus vite que la guérison, il faudrait donner un exutoire à cette population surabondante, en organisant la colonisation ou l'émigration.

Lorsque le but final est la *réalisation d'un gain*, l'assouvissement par autrui d'un de nos besoins, il faut préférer un assouvis-

1. « Partout, écrit Letourneau (*La g.*, 552), les résultats utiles de la conquête sont illusoires ou éphémères. »

sement mutuel par la coopération plutôt qu'une exploitation unilatérale. Or si le but change, le moyen doit et peut changer : la violence, nécessaire pour subjuguer des populations, devient tout à fait inutile, s'il s'agit, comme cela est rationnel, de leur rendre des services en échange des leurs. Le commerce, l'échange de prestations ou de services feront bien mieux l'affaire. Ainsi agirent, en partie, les Phéniciens : ils s'en trouvèrent bien, et les ports avec lesquels ils étaient en relation connurent une civilisation et une magnificence ignorées jusque-là. Il y a, en effet, dans le procédé pacifique, cet avantage capital, que les deux partenaires s'entr'aident au lieu de s'entre-nuire.

Cherche-t-on la *puissance politique ?* Malgré le préjugé géographique qui nous fait mesurer l'importance d'un Etat par la place qu'il occupe sur la carte, — la puissance, politique ou économique n'est pas en raison directe de la superficie, surtout si celle-ci a été acquise par la force. « Se faire des alliés et non des esclaves », même dans la conquête, telle était la maxime de Machiavel en personne [1]. Or s'il faut chercher à se concilier les sujets et les voisins, lorsqu'on fait usage de la violence, ne doit-il pas en être de même, a fortiori, lorsqu'on la répudie? « Les transactions avantageuses, les acquisitions profitables sont d'ordinaire le prix non des combats et des faits d'armes, mais de la prévoyance, de la sagesse et des négociations opportunes. Le traité de Westphalie, œuvre diplomatique de patience, d'adresse et d'habileté, fait honneur à Mazarin; le prudent Fleury nous a annexé sans bourse délier, la Lorraine entière, tandis que le belliqueux Napoléon a perdu plusieurs de nos places fortes et de nos colonies [2]. »

Si une annexion s'appuyait sur *le désir et la sympathie prétendus des populations acquises,* il serait encore plus nécessaire et plus naturel que dans les autres cas de rechercher quelle est leur volonté et d'y subordonner la validité de la réunion. En fait, on a parfois organisé un plébiscite *après* l'opération. Pourquoi ne pas l'appliquer seul, *à l'exclusion* de la conquête ? Si un Etat indépendant désirait s'unir à un autre, il n'y aurait pas d'obstacle : le **plébiscite** aurait lieu sans inconvénient et avec la moindre perturbation possible. S'il s'agissait de détacher une partie d'un Etat pour la rattacher à un autre ou en former un Etat indépendant, il faudrait consulter ses habitants. Au cas

1. *Décades,* l. II, ch. XIX.
2. Mézières, *Polémomanie,* p. 308.

où ils manifesteraient une volonté libre, réfléchie, catégorique dans ce sens, l'Etat dont ils dépendent devrait se dessaisir de toute autorité sur eux, et il aurait intérêt à le faire car son refus entraînerait l'annulation de tous ses profits par la résistance provoquée. — Moyen presque unique de faire respecter la volonté des associés, sur laquelle reposent le fondement et le fonctionnement de tout groupement social (*Infra* : Nationalités), le plébiscite est donc essentiellement conforme au droit démocratique. La réforme de l'ancien droit des gens s'impose, par suite, dans un sens plus libéral, condamnant absolument la conquête et ses conséquences.

En fait, les *théoriciens* par des raisons juridiques, et les praticiens, par des considérations intéressées, ne reconnaissent plus guère le droit de disposer des populations malgré elles. Depuis le XVIII[e] siècle, les doctrines et les actes se sont sensiblement modifiés. On étendit naturellement aux rapports entre conquérants et conquis les théories que Rousseau avait émises sur les relations entre gouvernants et gouvernés. *Le plébiscite en droit international correspond au droit de suffrage en droit interne*, puisque tous deux reposent sur la souveraineté du peuple.

Vers la même époque le droit à la libre disposition de soi s'affirma, contre l'ancien droit princier de domination par l'épée, dans l'émancipation des colonies de l'Amérique du Nord. L'*Assemblée législative*, le 29 déc. 1791, répudia le droit de conquête : « La nation française renonce à entreprendre aucune guerre dans la vue de faire des conquêtes et n'emploiera jamais ses forces contre la liberté d'aucun peuple. Fière d'avoir conquis les droits de la nature, elle ne les outragera pas dans les autres hommes [1]. » La Révolution appliqua d'abord strictement l'obligation de ne réunir des provinces à son territoire que moyennant leur libre et formel consentement ; mais le principe subit dans la suite une déviation progressive et rapide. L'annexion de la Savoie, dans l'automne de 1792, avait eu lieu sur l'offre des Allobroges, presque à l'unanimité des communes et avait été acceptée « comme une délivrance ». Les troupes françaises avaient juré « de respecter comme des frères les habitants et de ne pas pénétrer dans leur maison sans y être invité. Nice sollicita par des délégués la « réunion si désirée » que la Convention prononça le 31 janvier. En mars, celle-ci usa de contrainte, exerça

1. V. aussi Condorcet, *Proj. de Const.*, t. XIII (*Moniteur*, 1793, p. 235 ; Œuvres, t. XII, p. 498.)

une pression sur les votes, dans les pays Rhénans et dans la Belgique, dont les représentants protestèrent contre les décrets « injustes, oppressifs, attentatoires à la souveraineté du peuple belge ». On préférait tourner le principe plutôt que de le renverser, mais son altération, en six mois, avait été profonde [1]. La Révolution ne fut-elle même pas, dans la suite, entraînée à combattre au delà de ce que nécessitait sa défense légitime? Il n'est, en tout cas, pas étonnant que ces premiers [2] essais de consultation populaire relatifs à une annexion n'aient pas atteint la perfection de l'idéal.

La *Révolution de 1848* reprit presque les termes de la Législative contre le droit de conquête (Constit. 4 nov., art. 5.) L'*unification de l'Italie*, la *réunion de la Savoie et de Nice* à la France furent ratifiées par le plébiscite et à une grande majorité [3]. En 1877-78, la Suède rétrocéda à la France l'île de Saint-Barthélemy, qui approuva par son vote. Si l'Allemagne se conduisit autrement en 1871, ce fut au mépris du droit, et certains Allemands surent le reconnaître. (A Kœnigsberg, notamment, le Dr Jacoby et ses compagnons protestèrent, au nom de leurs convictions démocratiques.)

Les infractions d'ailleurs ne détruisent pas la règle. Et il semble que l'on puisse, sans être taxé d'esprit exalté [4], condamner le prétendu droit de conquête et proclamer, en conformité avec le mouvement contemporain des idées et des faits, le respect dû à la volonté des populations tant en droit international qu'en droit interne. Il faut, en tous cas, le consentement exprès ou tacite des populations [5], du cédant, du cédé et du cessionnaire,

1. Détails et références dans : Jean Heimweh, *Droit de conquête et plébiscite*, p. 3-16.

2. On ne peut considérer comme tels les consultations de représentants ordonnées l'une par le traité de Bréquigny (1359), l'autre par le traité de Madrid (mentionnées par M. de la Guéronnière, *Le dr. public*, t. I, p. 435); toutes deux ne comportent pas de consultation populaire et la première ressemble plutôt à une ratification de traité par une nation contractante. — M. Rouard de Card (*Les annexions et les plébiscites*, p. 12) ne voit au contraire la première reconnaissance officielle de la théorie des plébiscites que dans le traité du 24 mars 1860 sur la cession de la Savoie et de Nice. Il passe sous silence, sans qu'on sache pourquoi, ceux de la Révolution.

3. Savoie : 5.847 oui, 290 non; Nice, 1.200 oui, 186 non; Rome (1870) : 133.681 oui, 1.567 non.

4. F. von Holtzendorff (*Erob.*, p. 20, 25), appelle ainsi (Schwärmer) les « théoriciens des voyages aériens de la politique. » La théorie du plébiscite soutient, suivant lui, la conquête aussi bien qu'elle la combat. — En réalité le plébiscite ne donne pas après coup une valeur juridique à la conquête ; c'est un fait à part, le seul qui légitime la réunion.

5. Morin, t. II, p. 519; R. de Card., *Etudes de dr int.*, p. 40 ; Mailfer, p. 303.

et point n'est besoin de faire préalablement la guerre pour le demander ou le connaître.

Les *critiques* n'ont pourtant pas fait défaut aux applications et au principe même du plébiscite. Outre qu'elles ne contrebalancent pas ses avantages, elles s'adressent presque toutes au plébiscite après guerre [1]. Parmi les objections qui englobent aussi le plébiscite sans guerre préalable, il en est peu qui méritent d'être retenues. Le plébiscite, observe-t-on, n'est pas le seul moyen concevable de manifester la volonté. Peut-être ! Mais c'est là moins une condamnation du procédé qu'une limitation à sa portée. Quant à la sécession et à l'émiettement qu'on lui reproche d'être susceptible d'entraîner, ils sont ou bien imaginaires, ou bien non dangereux, donc peu à craindre. (*infra :* Nationalités.)

1. Freeman, *Hist. of Fed. government*, t. I, p. 71 s : il n'y a pas de vraie liberté pour l'expression des suffrages, on peut seulement dire oui ou non. — Walter, *Naturrecht*, § 25 : *täuschende Aushilfe*. — Barante, *Quest. constit.* c. I : simple formalité. — David Hume, *Moral. u. polit Versuche*, Lpz. u. Hamb.. 1756, 4e p., p. 363. — Franz Lieber, De la valeur des pléb. dans le dr. int., *R. dr. int.*, 1871, p. 144 s. — Lasson, *Princip.*, p. 83 s. : le conquérant et le cédant sont des Etats ; la province cédée n'a rien à voir dans leurs traités ; ses habitants peuvent vendre leurs propriétés, mais la disposition du territoire dépend de l'Etat. La consultation des populations est une hypocrisie : le résultat est connu d'avance. Pourquoi pas obliger à consulter périodiquement les populations pour savoir si leur volonté persiste ? Ne faudrait-il pas demander à l'enfant, dans le sein de sa mère, où il désire naître ? — En fait aucune consultation n'a donné de résultat négatif : on ne l'organise que si on est certain de l'affirmative. Sinon, on s'abstient, comme fit la Prusse à l'égard du Sleswig, après le traité de Prague. — Le consentement n'est pas libre, car on craint, en refusant, de ranimer la guerre. — Le refus exaspérerait la lutte ; il n'y a donc pas lieu de consulter (Pradier-Fodéré, t. II, p. 425). — Nous convenons que le plébiscite après guerre n'est qu'un palliatif et non un remède. — Cf. Solière, *Le pléb. dans l'annexion, étude hist. et crit.*, Thèse.

CHAPITRE V

Guerres commerciales et coloniales.

I. Guerres commerciales. — II. Guerres coloniales. — III. Appréciation juridique. — IV. Appréciation utilitaire. — V. Moyens mieux adaptés.

I

Lorsque la production et l'échange se furent développés, les hommes, au lieu de prendre aux autres leurs biens sans rien leur donner en retour, s'efforcèrent parfois de leur imposer des échanges désavantageux ou du moins inacceptés. Les **guerres de commerce** sont nées de là, semblables aux guerres de pillage [1] par la violence et l'exploitation (partielle, au lieu de totale), mais postérieures en apparition et supérieures, puisqu'elles supposent la réciprocité des prestations. Souvent elles se rapprochent de la conquête ou se fondent avec elle, par l'appropriation (comme dessein originaire ou comme résultat) de marchés, terres, surfaces maritimes, points de relâches, « clefs de mers ». On réserve le nom de guerres de colonisation à des expéditions dirigées contre des pays lointains ou sans contacts avec la mère patrie, peu peuplés, incultes ou de civilisation inférieure ; mais les stades et les distances ne fournissent que des différences de degré et non de nature, et par conséquent des lignes de démarcation et des critères assez vagues. Les unes et les autres visent à obtenir ou à conserver des débouchés, des avantages commerciaux (soit par traités, soit par domination politique) et elles reposent sur une base économique commune : le *système colonial* n'est qu'une application particulière du *système mercantile*.

Si elles furent surtout répandues aux temps où florissaient ces deux systèmes (XVIe, XVIIe siècles [2], — l'Amérique ayant été dé-

1. Le paiement de certains droits ressemble au prélèvement, par des peuplades pillardes, de tributs sur les caravanes de commerçants.

2. Jusqu'en 1498, les princes avaient fait la guerre pour conquérir des territoires; depuis lors, on la fit pour établir des agences commerciales (Voltaire). —

couverte en 1492), elles ne sont pourtant pas exclusivement modernes. Le commerce antique — vol mitigé — se mêlait étroitement au pillage et à la piraterie ; il s'en distinguait à peine. Les peuples commerçants, tous ardents conquérants [1], employaient simultanément les procédés pacifique et guerrier. Les Phéniciens fondaient ainsi leurs comptoirs de la Méditerranée. Les Carthaginois apportaient leurs produits les armes à la main. « A Carthage (et — pourrait-on dire — dans toutes les cités antiques), la guerre fut surtout une entreprise financière, la conquête une opération de commerce, la domination un trafic, un système d'exploitation. On pesait les questions au poids de l'or et de l'argent, et on prenait parti sur des raisons de chiffres et des calculs de plus-value [2]. » Rome et Carthage luttèrent pour la domination et l'exploitation du monde méditerranéen, plus tard Gênes et Venise pour la prédominance de leur commerce et de leur navigation (guerre de Chioggia, XIVe siècle), puis l'Espagne et le Portugal pour leurs empires coloniaux, et encore la Hollande, l'Angleterre, la France, pour leurs débouchés. Le système ou plutôt les tendances mercantiles, — en imaginant que, pour avoir un commerce prospère, il faut accaparer le monopole des échanges et des exportations ou au moins rompre en sa faveur l'équilibre de la « *balance du commerce* », — engendrèrent de nombreuses guerres [3] qui furent le digne pendant des guerres d'équilibre (c'est-à-dire de prépondérance) politique. Quoique combattu [4], le Colbertisme laissa toujours des traces dans la pratique : la guerre moderne est souvent une entreprise commerciale [5], en ce sens qu'elle poursuit l'acquisition de marchés et l'imposition de traités de commerce, dans l'intérêt d'une classe ou du fisc.

Loria approuve et ajoute (*ib.*, p. 293) que les guerres commerciales sont particulières à l'économie à salariés. — A. Comte (*Phil.*, t. VI, p. 134) reconnaît, après une phase militaire et une seconde où l'industrie est au service de la guerre, une troisième où, par une heureuse inversion, la guerre se met au service de l'industrie, en attendant que l'industrie prédomine. La troisième commencerait à l'époque de la naissance du protestantisme et aurait son plein développement au XVIIIe s. en Angleterre (La France, cosmopolite par instinct et par nécessité de sa situation centrale, n'ayant pu pratiquer l'isolement mercantile).

1. M.-A. Vaccaro, *Les bases sociol. du droit et de l'Etat*, p. 141 s.

2. G. Boissière, *Conquête et adm. romaines dans le nord de l'Afrique*, p. 4.

3. « La jalousie commerciale est une des plus puissantes causes de guerre. » En 1672, le comte de Shaftesbury, lord-chancelier, déclara que la guerre était devenue nécessaire entre Angleterre et Hollande parce qu'il était « impossible que les uns et les autres se tiennent en même temps sur la balance. » (Buckle, *Introd.* t. I, p. 236.) Les Mercantilistes poursuivaient le gain, tout en pensant que ce que l'un gagne est perdu par l'autre : le voleur peut faire la même réflexion.

4. Ad. Smith, *Richesse des nations*, l. IV. Etc...

5. La Bourse, a dit de Moltke, peut faire entrer les armées en campagne.

L'entreprise d'ailleurs est **peu avantageuse** pour l'ensemble de la nation. Elle l'est d'autant moins qu'elle vise le bien personnel d'un Etat au détriment de ses rivaux ou de sa victime, ou qu'elle escompte le bâtir sur leur ruine : calcul inexact et mauvais parce qu'on ne tient pas compte de ce qui rejaillit de cette ruine sur l'entrepreneur [1]. Le bien-être d'un Etat n'est pas en raison inverse de celui de ses voisins, mais plutôt en raison directe : il a intérêt à leur prospérité. L'emploi d'un moyen aussi mal adapté que la guerre à ces fins ne peut s'expliquer que par l'ignorance de cette solidarité ou par une impulsion qui la méconnaît [2]. Mais l'accroissement constant de la solidarité réelle tend à amener une croissance parallèle du sentiment qu'on en a. — Une perte encore plus directe consiste dans les frais de l'établissement et du maintien d'une situation à laquelle l'assujetti cherche à se dérober à la première occasion [3], — tandis que, si on lui proposait un commerce loyal où l'importation et l'exportation ne fussent pas artificiellement modifiées à son détriment, il n'y aurait aucune raison pour qu'il résistât. Par suite nous ne serions pas dans la nécessité de dépenser nos forces à le soumettre ni de voir d'autres métropoles nous disputer le « droit » de le dépouiller : chacun n'espérerait attirer la clientèle que par la supériorité de ses marchandises ou de ses tarifs, au lieu de la contraindre par la force. Tels sont les desiderata des moyens mieux adaptés. Le plus souvent les partenaires s'y prêteraient, sans avoir besoin de sentir que le soldat se tient derrière le commerçant, pourvu que l'on sache patienter, user de courtoisie et de bons procédés.

Le **point de vue juridique** est complexe. Il est, en principe, injuste d'imposer à autrui des combinaisons qui lui sont désavantageuses ; mais, dans le cas extrême où il refuse tout commerce, l'opposition entre le droit pour lui de se fermer à l'échange international et le « droit » pour nous d'ouvrir ses

1. Si ceux avec qui nous commerçons n'étaient pas riches, nous ferions un pauvre commerce. (Quesnay, Œuvres, p. 427.)

2. Autrefois, on poursuivait moins l'intérêt de son propre commerce que la ruine de celui d'autrui. Les blocus de Napoléon furent plus l'expression de la haine, de la colère, du désir d'abaisser l'ennemi que de la poursuite d'un gain. (J.-B. Say, *Cours complet*, t. II, p. 285.) Il a succombé en voulant étendre le blocus à la Russie. — Seule la colère peut conseiller aussi mal. Le fait qu'on se nuit à soi-même plus qu'à son ennemi prouve qu'on s'en inspire, comme les enfants qu'elle pousse à déchirer eux-mêmes.

3. Quesnay (*ib.*, p. 658) : Les guerres pour le commerce nécessitent des armées si dispendieuses qu'elles deviennent ruineuses pour celui même qui les entreprend.

frontières, parce que nous y trouvons notre « intérêt », est, comme tout conflit de droits, difficilement soluble. Il semble pourtant y avoir abus de droit de sa part. Dans la communauté internationale, où personne ne peut vivre isolé, « tout peuple existe aussi pour les autres, et tous les autres ont le droit d'être en relation avec lui. La loi de division du travail régit la vie des nations. Tout sol ne produit pas tout, tout peuple ne peut pas tout. Chacun n'a pas un droit absolu à ce qu'il produit ; les autres ont droit à une partie de ses productions, comme lui à une partie des leurs... Le commerce, ou dans un ordre d'idées plus général, l'échange des biens matériels et intellectuels n'est pas seulement une question d'intérêt, dépendant de la libre volonté des peuples, c'est un droit et un devoir... Un peuple qui repousse l'idée du contact avec une civilisation étrangère a, par le fait même, perdu le droit d'exister. Le monde a droit à sa chute [1]. » Peut-être cette conclusion va-t-elle trop loin. Si l'on s'en tient, comme les prémisses, au seul devoir pour un Etat de s'ouvrir aux autres, sans la sanction de mort, ceux-ci auraient-ils le droit, pour soutenir leur but légitime, de recourir aux moyens violents qui exposeraient l'Etat récalcitrant à la mort ? C'est plus que douteux.

II

Souvent semblables par leurs mobiles, peu différentes par le caractère des populations en jeu, les **guerres de colonisation** se distinguent des guerres de commerce surtout par les procédés qu'elles servent à soutenir : ici régime de traités, et là, domination politique, contrainte permanente d'étendue variable, lorsque les traités n'offriraient pas de compensations à des populations inférieures et non en quête de débouchés, ou qu'ils seraient violés, ou encore lorsque l'établissement à demeure est nécessaire à l'introduction de nouveaux modes de production. Par là ce genre de guerres se rapproche de la conquête. Les soucis humanitaires ont eu originairement un rôle moindre, dans la colonisation, que l'intérêt, d'ailleurs étroitement étendu : on poursuivait une exploitation sans retour, on visait surtout à drainer l'or que

1. R. von Jhering, *Esprit du dr. romain*, 3e éd., t. I, p. 6. — Cf. Mahan, *Phil. de la g.* : droit des forts à la libre expansion et à l'élimination des races incapables ou incompétentes.

nécessitaient l'insuffisance du stock et l'accroissement des dépenses des armées permanentes et des cours. Le *pacte colonial* assurait aux métropoles le monopole du marché par des restrictions odieuses, telles que la réserve de l'importation et des transports, l'interdiction à la colonie de manufacturer ses matières premières même pour son usage, etc... Du moment où il s'agissait de faire du butin, on entendait en profiter le plus et le partager le moins possible : les guerres devaient naître nombreuses d'un pareil état de choses, soit entre une métropole et sa colonie, pour l'établissement de son autorité, ou contre les tentatives d'émancipation, soit entre métropoles.

L'Espagne, le Portugal, la Hollande, l'Angleterre, la France [1] renouvelèrent en Amérique et aux Iles aux Epices, les exploits des Phéniciens, des Grecs, des Tyriens, des Carthaginois dans la Méditerranée. L'Amérique s'étant peu à peu fermée à l'effort colonisateur (émancipation des 13 colonies anglaises, puis des colonies espagnoles; interdiction faite aux Européens par les Etats-Unis d'intervenir en Amérique [2]), — il s'est reporté sur les autres parties du monde, au courant du XIXe siècle (Algérie, 1830; Taïti, 1838 ; Inde; Chine, 1840,1857,1860 ; Japon, 1854 ; Annam, Cochinchine, Tonkin, 1857-84 ; rivalités anglo-russes en Asie centrale, 1825-84 ; Anglais contre Abyssinie, Ashantis, Zoulous, Basoutos, Boers, Nouvelle-Zélande, 1868-81 ; Espagne contre Maroc, Pérou, Chili, Saint-Domingue, Cuba, 1860-98; France contre Tunisie, Sénégal, Dahomey, Madagascar, 1880-95 ; Italie contre Ethiopie, 1896; Cuba, Transvaal, Chine, Mandchourie... [3]) Et déjà retentit le cri : Lâchons l'Asie, prenons l'Afrique. (Reclus).

Un mouvement aussi général et aussi puissant ne **s'explique**, aux yeux de certains auteurs, que par l'accomplissement d'une loi pour ainsi dire *physique*. « Il est aussi naturel aux hommes, a dit Burke [4], d'affluer vers les contrées riches et propres à l'industrie, quand la population y est faible, qu'à l'air comprimé de se précipiter dans les couches d'air raréfié. » D'autres y voient

1. Cf. Novicow, *Les luttes entre sociétés*, p. 78.
2. Message du président Monroë, 2 déc. 1823 : « Les continents américains... ne doivent plus être considérés désormais comme susceptibles de future colonisation par aucune puissance européenne.. Nous considérerions toute tentative de leur part pour étendre leur système politique à une partie quelconque de cet hémisphère comme dangereuse pour notre paix et notre sécurité. »
3. F. Nolte, *L'Eur. mil. et dipl. au XIXe s.*, t. III et IV.
4. Pety de Thozée, *Théories de la colon. au XIXe s. et rôle de l'Etat*, p. 7. — Novicow, *La race bl.*, p. 151.

une sorte de génération par scissiparité [1]. Il s'y joint [2] des mobiles d'ordre *économique* : « pour les uns, besoin d'assurer des moyens d'existence à l'excédent de leur population ; pour les autres, désir de donner un emploi rémunérateur à leurs capitaux disponibles ; pour tous, ambition d'accroître leur influence économique ou politique et de créer des débouchés à leur production agricole ou manufacturière ». L'accroissement de la concurrence économique internationale en surface et en acuité a donné plus de vivacité au mouvement colonisateur et fait aux peuples européens une quasi-nécessité d'y prendre part, sous peine d'être mis en état d'infériorité.

Des raisons *psychologiques* se sont encore superposées à celles-là pour accentuer le mouvement : curiosité ; esprit entreprenant, aventureux ou belliqueux, pour ceux qui en sont doués, et, pour ceux qui le craignent, désir de lui donner un exutoire ; amour du gain ou de la liberté, réduits dans la mère patrie, pour certains, et, pour d'autres, dérivatif au paupérisme et au socialisme. On cherche au loin la rémunération des énergies productrices du prolétariat urbain réduit au chômage par le machinisme et la surproduction, et le placement des capitaux et des produits menacés à l'intérieur par la concurrence étrangère malgré les droits protecteurs. De nombreuses administrations y offrent, aux fonctionnaires, des traitements élevés ; les armées y remportent de glorieuses victoires contre des populations sans défense. Par ce côté, la colonisation se trouve liée au capitalisme, à la bureaucratie et au militarisme [3]. Le zèle religieux et humanitaire, le souci de la civilisation y tiennent peu de place, sinon comme prétexte, surtout lorsqu'il s'agit de les affirmer à la pointe des baïonnettes : si les autochtones s'élèvent peu à peu au-dessus de leur condition ancienne, c'est un résultat et non un but.

III

Si les rapports internationaux se fondent assez peu sur des

1. R. de la Grasserie, *Rev. int. soc.*, 1903, p. 216, etc...

2. O. Noël, *Hist. du commerce du Monde*, t. I, p. XVIII s : tendance irrésistible des peuples parvenus à leur développement à se répandre et à envahir les régions inconnues placées loin de leur atteinte ou de leur influence.

3. Gide, *Rev. d'éc. pol.*, 1897, p. 541 : Nous entretenons 50.000 soldats en Algérie, non parce qu'ils sont nécessaires pour la sécurité de la colonie — 10.000 y suffiraient — mais parce que nous devons entretenir 400.000 h. et qu'il faut bien les mettre quelque part.

considérations juridiques, ceux qu'on a avec les peuples « barbares » s'en inspirent encore moins. Les gouvernements ne justifient même pas leur conduite [1], lorsqu'ils n'ont plus besoin de prétextes à l'égard de leurs sujets ou des autres Etats. « Nous occupons l'Algérie, c'est une colonie riche et fertile, nous devons y rester [2] ». Tous pensent intérieurement de même pour toutes les colonies, même s'ils n'ont pas la franchise ou la naïveté de le dire. Les jurisconsultes et les moralistes, qui ne sauraient se contenter d'une telle consigne, ont cherché ailleurs le fondement de la colonisation.

N'osant pas affirmer directement et catégoriquement le droit des Européens, ils ont procédé plus habilement, quoique parfois avec sincérité. Les uns ont fait de la colonisation un véritable *devoir*, imposant des obligations envers les indigènes, mais justifiant l'œuvre des métropoles : n'avons-nous pas le droit d'accomplir notre devoir ? Devoir providentiel, ou simple **mission civilisatrice et éducatrice** [3], imposée par la destination de la Terre à la culture et à la civilisation humaines ou par notre situation privilégiée, envers les peuples enfants, incapables de développement spontané et à qui la civilisation doit venir du dehors. Quelques auteurs reconnaissent [4] l'existence effective de cette mission *chez tous les peuples*, d'autres seulement *dans leur propre pays* [5]; la plupart prétendent que le leur, seul, s'en acquitte avec désintéressement et habileté. Pour les Anglais, l'expansion coloniale anglaise est « un acte vertueux, altruiste, parfaitement désintéressé » ; leur croisade sans gloire, sans ostentation, contre l'esclavage est « une des trois ou quatre actions

1. Cf. Westlake, tr. Nys, p. 143 : « Le droit international ne tient aucun compte des indigènes non civilisés », qui ont seulement des « droits moraux » (?); on n'a pas à s'occuper de légitimer la prise de possession à leur égard, mais seulement envers les autres Etats civilisés. — Nous ne comptons pas cette occupation *cum animo domini* et ces notifications parmi les justifications.

2. G[al] Montaudon, *Réforme sociale*, 1883, p. 91.

3. Gide, *ib.*, 1886. — Bluntschli, *op. cit.*, art. 280. — P. Leroy-Beaulieu, *La colon.*; *L'Etat moderne*, p. 426 (éviter les guerres). — J.-W. Hay, *La haute mission civil. de la colon.* (Mém. au *Congrès de géogr.*, Londres, 1895.)

4. Théoriquement : Bacon, *De bello sacro* (opuscule inachevé, analysé par Lerminier, *Phil. du dr.*, t. I, p. 131) fait dialoguer des représentants de diverses confessions et professions : « La guerre est un moyen de civilisation, toute nation cultivée a le droit d'étendre par les armes son influence sur un peuple qui ne l'est pas. » — En fait : C[t] Teillard, *L'expans eur. en Afr.*, étude de soc., p. 13 : En Afrique, il ne s'agit pas de dividendes ; la partie se joue entre la civilisation européenne et la foi musulmane.

5. *Etude sur la colon.*, par un Homme de bonne volonté, t. I, p. 306 : La colonisation est la croisade la plus glorieuse, la plus utile, la plus grandiose pour la **France** actuelle.

parfaitement vertueuse que relate l'histoire des peuples » ; leurs conquérants n'ont pas aidé à la disparition des indigènes, qui s'est opérée toute seule [1]. Ecoutons les Français : « Si coloniser, dit l'un, ce n'est pas seulement se jeter du droit du plus fort sur une région.... mais civiliser la terre et l'homme, si c'est remplir, envers ces tardifs enfants de la famille humaine, les devoirs de protectrice affection où sont tenus les frères aînés, nulle nation n'est plus que la France capable de cette noble et généreuse mission [2]. » Un autre [3], tout en admirant la civilisation, l'abondance et la paix portées dans des pays inhospitaliers et improductifs, relève les variations qu'apporte dans l'accomplissement de cette tâche la diversité des tempéraments : « La France cherche le bonheur des indigènes » ; elle délivre la Méditerranée des pirates d'Alger, intervient heureusement à la Plata, apporte l'éducation et le bien-être au Sénégal, à Madagascar, l'exploitation paisible en Tunisie à la place de la banqueroute, la civilisation à Taïti, en Chine, au Japon, en Cochinchine. L'Angleterre « s'agrandit sans scrupules ni prétextes », sans respect pour les mœurs et religions locales de l'Inde ; elle extermine les Néo-Zélandais, et, mue par un mercantilisme égoïste, cherche partout à fermer le commerce aux autres nations : en Afghanistan, en Perse. La Russie ne songe qu'à faire des expéditions de conquête, etc... — Chacun des auteurs voit assez juste quand il critique les pays étrangers : *leurs affirmations se complètent.*

L'œuvre d'éducation serait noble, mais les mobiles cachés sont plus terre-à-terre. « Bien des alliages impurs se mêlent toujours à ces sentiments en apparence généreux [4]. » La jalousie avec laquelle on se dispute les pays barbares suffirait à le prouver : la politique ne mettrait pas tant d'acharnement à accomplir une œuvre altruiste. Bien qu'on ne puisse toujours inférer des résultats d'une action que tel était le but poursuivi, il semble que les *effets de la colonisation* montrent que le souci humanitaire n'est pas prédominant dans la décision, surtout si on a recours à la guerre.

Les luttes entre peuples de civilisations différentes et surtout « plus éloignées qu'à la distance normale [5] » sont *atroces* (chré-

1. Benj. Kidd, *L'évol. sociale*, p. 45 s.
2. G. Boissière, *op., cit.*, p. 405 ; Despagnet, *Protectorats*, p. 412.
3. F. Nolte, *L'Europe militaire et diplomatique*, t. IV, p. 587 s.
4. Despagnet, *ib.*, p. 66 ; Pradier-Fodéré, *ib.*, t. II, p. 349 et référ.
5. R. de la Grasserie (Du crime intern. *R. int. soc.*, 1903, p. 196-224) distingue

tiens et musulmans, Chine, Japon, Inde, Pérou.) Les civilisés, même après la pacification, méprisent les indigènes comme inférieurs (Arabes : « bicots », « kebb » ou chiens); quelques-uns voient dans leur disparition une sélection sociale. L'Européen a toujours raison. A peine existe-t-il un droit pénal entre des êtres hétérogènes. Normalement, on hait ce qui est trop dissemblable de soi ; dans les climats très différents du nôtre, une sorte de fièvre, de folie sanguinaire ajoute, à cette haine, des troubles intellectuels et des perversions morales. Les mauvais traitements la cruauté ne sont limités par rien, pas même par la crainte des représailles. L'esclavage est-il même aboli partout ? Des formes atténuées en subsistent certainement : le despotisme, le pressurage, les mises à mort, prises d'otages et rançons, sont fréquents, la réquisition supplée au contrat de travail [1]. Tout cela exclut le dessein de coopération réciproque et a fortiori d'œuvre civilisatrice désintéressée.

Les Espagnols ont *exterminé* les Américains par centaines de mille. En 1833, 3.000 Anglais ont organisé une expédition pour massacrer les Tasmaniens; et on exila le reste. A défaut de tueries, on exproprie les indigènes, on détruit les animaux et les plantes dont ils se nourrissaient, et la nostalgie achève l'œuvre de dépeuplement due à la famine [2]. Les *vices*, les *maladies* importés — alcool, prostitution [3], syphilis, variole, tuberculose — joignent leurs ravages à ceux des batailles. Nous encourageons ceux de ces vices qui nous rapportent, comme l'opium et les jeux [4]. Nos mœurs, nos morales, nos religions ne sont pas comprises par les sauvages : ils n'en retiennent que les petits et les mauvais côtés, l'extérieur, les superstitions. Leurs qualités natives, probité, hospitalité, simplicité des mœurs, s'atrophient à notre contact. « Dans presque tout l'Orient, l'Européen est le corrupteur attitré des pays que son intelligence et sa religion l'appelleraient naturellement à ennoblir et à relever. L'infusion

trois sortes de guerres : entre peuples éloignés à la distance normale, plus, moins. — v. Lacombe, *La g.*, p. 309.

1. Wallon, *Hist. de l'escl.*, t. I, p. LXXXV : Longtemps les colons ont considéré l'esclavage comme l'instrument indispensable de la colonisation ; ils traitaient les esclaves comme des brutes, les vendaient comme des meubles. Les faits de sadisme ne sont pas isolés (p. CIV-CVI, etc.). — En Afrique : Clémenceau, *La Mêlée sociale*, p. 11 ; Vigné d'Octon, *La gloire du sabre*, p. 137 s ; Corre, *Nos Créoles*, p. 36 s ; Cel Frey ; — en Australie, Elie Reclus, *Le Primitif d'Australie*, p. 369 ; — *Rev. blanche*, fév. 1902...

2. Périer, Gratiolet ; E. Reclus, *ib.*, p. 371 s.

3. Dr E. Laurent, *Archives d'anthropol. crimin.*, 1903, p. 720, etc...

4. E. Bouillevaux, *L'Annam et le Cambodge*, p. 513.

d'un élément supérieur en apparence est le fléau ordinaire des races qu'il envahit [1]. »

Le mot fléau indique bien que *le mal est en partie involontaire*, issu de nécessités inévitables, de l'impuissance partielle à civiliser des races peu assimilables, peu perfectibles et parfois rebelles, à cause de leurs différences de race, de langue, de mœurs et de religion [2]. « L'observation, dit Letourneau au sujet de *L'évolution politique*, autorise à conclure qu'il est insensé de prétendre élever rapidement les races inférieures au rang des races perfectionnées. Les essais d'implantation brusque des civilisations et des religions européennes sont forcément stériles. L'anthropologie donne facilement la raison de ces insuccès. Tout développement moral et intellectuel est impossible sans un développement corrélatif et très lent des centres nerveux. » La disparition des races mineures est peut-être même fatale, non seulement pour les sauvages, mais aussi pour les barbares, Arabes, Australiens, Polynésiens. L'idée de cette élimination des races prétendues « abjectes » n'est pas un « préjugé vulgaire ». [3] Elle correspond à une réalité dont conviennent anthropologues et sociologues [4]. Les indigènes meurent de nos maladies et s'entre-tuent avec nos engins perfectionnés. Il serait cruel et inutile de les massacrer systématiquement : ils disparaissent d'autant plus vite, que la distance est plus grande entre les deux civilisations [5].

Le prétexte de mission civilisatrice, ainsi démontré faux, ne toucherait, s'il était sincère, que les idéalistes qui reconnaissent aux sauvages la personnalité. Il existe une autre manière de justifier la colonisation et plus spécialement la guerre de colonisation, en s'appuyant sur un droit dérivé d'un devoir. Ce moyen rallie l'approbation et les efforts de tous, du moins à l'intérieur de l'Etat (chacun y voyant une manœuvre hypocrite lorsqu'il émane de l'étranger.) Il est si souple, si apte à faire d'une conquête une guerre défensive, qu'on le retrouve à l'origine de nombreuses expéditions contemporaines (Algérie, Egypte, Madagascar,

1. R. Bernoville, Le caract. de la colon. mod., *Réforme soc.*, 1882, II, p. 273. — P. de Rousiers, *ib.*, 1883, p. 509. — *Patriotisme-Colonis.* (Bibl. docum. des Temps Nouveaux).
2. Cesare Lombro, *Revue scientifique*, 2 août 1902, p. 154.
3. P. Leroy-Beaulieu, *Tr. d'éc. pol.*, 3e éd., t. I, p. 118, 53.
4. Topinard, *Anthrop.*, p. 427 ; Novicow va jusqu'à la souhaiter (*Les luttes*, p. 522.)
6. W. Bagehot, *op. cit.*, p. 51, et G. Le Bon, *L'Homme et les soc.*, t. I, p. 211 : Ils ne disparaissaient pas devant les peuples de l'antiquité comme devant nous ; les Arabes et Kabyles diminuent lentement...

Chine.) — Il arrive que les missionnaires, les commerçants, qui s'aventurent sur une terre inhospitalière soient lésés par les indigènes (attaques, spoliations, vexations, non-paiement). On n'en est point toujours très fâché. Tout Etat n'a-t-il pas le devoir et le **droit de protéger ses nationaux?** Sous couleur de défendre le drapeau et la patrie, on profite de l'occasion pour s'établir dans le pays et s'y étendre de proche en proche. On invoque aussi ces raisons, que le gouvernement du lieu a favorisé de sa complaisance, ou de sa complicité les léseurs, qu'il serait impuissant à les châtier, ou que, sans la main-mise, la sécurité ne serait pas durable.

Loin de nous le dessein de refuser aux nationaux la protection qui leur est due; mais on ne s'assure pas assez s'ils sont dans leur droit et n'ont pas été les provocateurs. Souvent la prise de possession ne s'imposerait pas pour leur protection : à défaut de la justice locale, les remontrances du gouvernement lésé, les « démonstrations », l'intervention, suffiraient. Il serait plaisant d'affirmer que de grands Etats européens sont réduits à aller conquérir, chez elles, de petites peuplades africaines, pour éviter leurs molestations. Plusieurs auteurs ont le courage de reconnaître cet abus commis par leur propre pays [1]. Quelques-uns sont dupes, d'autres complices de ces prétextes. Il est curieux de rencontrer parmi eux des pacifistes [2], habiles d'ordinaire à démasquer l'hypocrisie de la *conquête défensive*. Novicow [3] lui-même reprend en faveur de la colonisation et sans ironie, le raisonnement qu'il appliquait ailleurs contre la conquête : les Européens ne font que se défendre. Il admet la légitimité des luttes « faites pour obtenir non des privilèges, mais le droit commun » (expéditions anglaises de 1836 et 1861 pour établir en Chine la liberté du trafic), et la nécessité, à raison de la sauvagerie des Hindous et des Africains, d'en faire d'abord des sujets pour les transformer en acheteurs. L'Européen qui se présente en pionnier pacifique

1. Spencer, *Soc.*, t. II, p. 177 : le gouvernement de la Grande-Bretagne ne manque jamais de prétexte pour soulever des différends qui soient matière à conquête (à Cherbro, à Pérak..) — Novicow, *La Féd.*, p. 436 s : la Russie dans le Caucase, en Finlande.

2. On allègue que « le mouvement pacifique ne vise guère la guerre coloniale » (R. de la Grasserie, *Rev. int. soc.*, 1903, p. 221) ou que la civilisation n'a de prise que par la force sur les barbares (id., *La paix armée*, p. 41.) — Dupasquier (*Le crime de la g.*, p. 50) qualifie « guerre d'indépendance » l'invasion de l'Algérie. « Il nous était impossible de nous maintenir sur le littoral si nous n'occupions le pays entier. » (L. Lefébure, Corps législ., 8 mars 1870, ou : *Questions vitales*.)

3. *Les luttes entre sociétés*, p. 79 s., 476 s., 525 s.

pour cultiver des terres inexploitées ne peut obtenir de sécurité ; il doit soumettre, gouverner les indigènes et même les pays voisins, afin d'éviter les incursions ; or, dans ce but, « la conquête s'impose presque généralement. Dans les rapports entre civilisés et sauvages, les procédés coërcitifs sont les plus rapides ; les barbares ne se soumettent qu'à la force. » — Peut-être l'argument brutal est-il parfois plus efficace que la persuasion ou l'appel à l'intérêt bien entendu : mais cette considération d'utilité fonde-t-elle un droit à employer les moyens violents ? Et le but final, c'est-à-dire l'exploitation, malgré leurs possesseurs, de richesses inemployées, est-il légitime ?

Nous touchons à une troisième justification de la colonisation. — Novicow ramène les rapports entre civilisation et barbarie à ce dialogue : Le Blanc : Je désire **mettre en valeur** des champs dont vous ne tirez pas un parti suffisant. — L'Indien : Mais alors je ne pourrai plus chasser et je devrai mourir de faim. — Le B. : Non. Je vous enseignerai le moyen de vivre beaucoup plus à votre aise sur un terrain d'une superficie moindre. — L'I. : Merci, je ne veux pas changer mes habitudes. Je ne vous vends pas mes terres. — Le B. : Eh bien, si l'un de nous deux doit mourir de faim, je préfère que ce soit vous. Aux armes ! — Ici, dit Novicow, le Blanc paraît l'agresseur, mais le véritable agresseur est l'Indien, qui refuse de donner au Blanc quelques terres en échange de ses bienfaits.

Ce refus est peut-être contraire à l'intérêt des deux partenaires, mais viole-t-il un droit du Blanc, qui pourrait peut-être trouver d'autres moyens de subsistance, plutôt qu'un droit de barbare, dont le désir, sinon même l'intérêt réel, est certainement méconnu ? L'homme inculte sera-t-il plus à l'aise au sein de la civilisation ? Pourra-t-il même s'y adapter ? Lui offre-t-on seulement l'achat ? « Lorsqu'un peuple se montre incapable d'utiliser le sol que la nature lui a départi, il doit céder la place à un autre. La terre est au bras qui sait la cultiver [1]. » Voilà l'affirmation brutale du droit à la vie à l'encontre du droit de propriété : mais l'admettrait-on au profit du non-possédant à l'égard des parcs ou des terres soumises à une culture non intensive ? Et alors où s'arrêter ? — La vraie question est celle-ci : De nous deux, je préfère que ce soit toi qui disparaisses. Elle est en dehors du droit [2].

1. R. von Jhering, *Esprit du dr. rom.*, 3e éd., t. I, p. 7 ; v. aussi Mahan.
2. Fr. de Vittoria, *Theologicæ relectiones* (1557) ; *De Indis, sive de jure belli His-*

Les plus sincères défenseurs de la propriété et de la patrie en arrivent ainsi à nier le respect dû à celles des sauvages. « La France aux Français, le Transvaal aux Boers ; mais à qui donc Madagascar ? »

IV

Il serait peut-être vain d'attendre du désintéressement des civilisés qu'ils renonçassent à coloniser plutôt que de transgresser un droit ou un principe [1] ; et l'intérêt de la colonisation est, pour eux, indiscutable. Mais les guerres n'en diminuent-elles pas les avantages et sont-elles le moyen nécessaire, le mieux adapté à l'établissement dans les pays lointains ?

Le résultat le mieux atteint, c'est la *diminution de population* par suite des difficultés d'acclimatement, maladies, fièvres, luttes contre populations lointaines [2], armées ou fanatiques, ou entre métropoles). On peut craindre qu'il le soit trop bien : la colonisation contribua à débiliter, à « vider » la Grèce [3], par simple émigration ; que serait-ce si on avait à soutenir de grandes guerres comme ce fut le cas de l'Espagne ? Le but est dépassé : on obtient une diminution absolue de population, qu'il serait facile d'atteindre autrement, au lieu de donner des moyens de subsistance et du travail utile à la population existante, ce qui serait plus rationnel : car la surpopulation ou la surproduction sont non pas réelles, absolues, mais relatives à un état de « subconsommation ».

Quant aux *avantages commerciaux*, les expéditions lointaines ne sont ni le moyen le plus sûr, ni le plus profitable de les obtenir. La guerre est toujours coûteuse, aléatoire ; et il n'existe plus guère de terrains où l'on ne se heurterait à la résistance des autochtones ou des métropoles. On peut exercer l'autorité politique sans tirer les profits de la colonisation et inversement coloniser sans dominer politiquement. Autrefois, on se figurait

panorum in barbaros. — G. F. de Martens, *Précis*., t. I, p. 128 : le droit de propriété est le même pour tous les hommes. — Klüber, § 125, p. 175 ; Heffter, § 70, p. 142 ; Pinheiro-Ferreira ; Pradier-Fodéré, t. XI, p. 349 : On n'a pas de droit contre le droit. — Summer-Maine, *La g.* p. 95. — Bluntschli, art. 280, p. 176, admet le droit de coloniser, mais non de refouler, d'anéantir les sauvages et de condamner leurs usages « licites » (mot qui ouvre une porte à l'arbitraire).

1. Périssent les colonies plutôt qu'un principe (Barnave, Robespierre ; *Polybiblion.*, 1875).

2. Sur la nocuité particulière des expéditions lointaines : Montesquieu, IX, 8 ; Mézières, *op. cit.*, p. 115 s., exemples.

3. G. Vacher de Lapouge, *Les sélections sociales*, p. 430.

au contraire que « le commerce suivait le pavillon » ; mais si cette idée cadrait à peu près avec le « pacte » colonial où les métropoles se réservaient le monopole du commerce, elle serait aujourd'hui tout à fait surannée, à raison de la liberté plus grande des transactions. Or, il ne saurait être question de revenir au système colonial.

Il était déjà condamné par Quesnay. Le but final et véritable auquel tendent les buts séparés ou simultanés de la colonisation (extension des domaines du souverain, de la puissance politique, ports, débouchés, transports) est en effet, disait cet auteur [1], le bien public : l'attribution exclusive du commerce à un corps de commerçant, fût-ce même à tous les nationaux, est « un très mauvais moyen pour arriver à ce but ». Ce *monopole* ou ce *privilège* (et tout ce qui y tend, encore aujourd'hui : prohibitions, douanes, vexations) auraient pour conséquence que les colonies paieraient plus cher des produits moins bons et débiteraient les leurs moins avantageusement. Les voituriers ne feraient rien pour diminuer leurs frais. La métropole elle-même y perdrait. « Si un boucher ne pouvait, de par la loi, acheter d'épices qu'à l'épicier qui se fournit de viande chez lui, et réciproquement, l'ingéniosité humaine aurait inventé un procédé infaillible pour que le marché ne fût plus approvisionné que de viande mauvaise et d'épiceries frelatées [2]. » Les prétendus avantages réciproques constituaient, dans la pratique ancienne, des dommages réciproques par suite de la suppression de la concurrence parmi des personnes qui cherchaient exclusivement leur propre satisfaction. Il en résultait une *gêne pour les deux parties* : la colonie ne pouvait fabriquer une arme ni même un clou. Dans les dépendances espagnoles et portugaises, on allait distribuer, chaque semaine, aux habitants leur approvisionnement, car le métal, le bois, etc... devaient venir de la métropole. Ils n'avaient même pas le droit d'acheter aux autres nations ce que leur métropole ne produisait pas ; le Chili dut cesser de cultiver la vigne et l'olivier pour consommer le vin et l'huile d'Espagne.

Ces errements sont à juste titre abandonnés. Or, dès qu'on ne prétend plus imposer aux colonies un tel régime et on accepte de commercer librement avec elles, *quel profit en retire-t-on qu'on ne puisse obtenir sans guerre* et même sans établissement du pouvoir politique national? Les menus avantages de l'unité

1. Œuvres, p. 425 s. (Il réfute Montesquieu, encore imbu de mercantilisme.)
2. Thorold Rogers. *Interpr. écon. de l'hist.* p. 285.

de législation et d'administration seraient dépassés par les frais et les risques de leur établissement et de leur maintien. Les lois sont d'ailleurs presque impuissantes contre les traditions et les mœurs, sauf recours à l'inquisition et aux vexations, que la contrebande rend en partie illusoires. Les législateurs ne peuvent décréter le perfectionnement d'une industrie ni créer de nouvelles voies au commerce : cette tâche revient aux vendeurs et aux consommateurs.

L'accroissement d'une marine, d'une armée, d'un empire coloniaux n'augmente pas toujours sensiblement le commerce total d'un pays, ni même sensiblement la proportion des affaires coloniales par rapport au chiffre total des affaires extérieures (Angleterre, de 1883 à 1895). L'essor industriel et commercial peut, par contre, avoir lieu sans développement de la marine militaire ni de la colonisation officielle. L'Allemagne s'est ainsi acquis, par l'effort de ses fabricants et avant de mettre en scène ses soldats, une superficie supérieure à celle de l'Alsace.

Plusieurs colonies ont un commerce moindre avec leur métropole qu'avec d'autres nations. Inversement, certains pays (Angleterre) font plus d'affaires avec des peuples libres qu'avec leurs dépendances [1] ; avec leurs anciennes colonies, émancipées, que lorsqu'ils les tenaient assujetties (Etats-Unis) [2] : les affinités de race, de goûts, de religion, de langue, font plus que la contrainte et les menaces. On a même vu des colonies établir des tarifs contre leur métropole [3], — tant il est vrai qu'il y a une part de vérité dans la boutade connue : *les meilleures colonies sont celles des autres*. On a calculé que pour chaque 100 francs de marchandises qui leur sont vendues par la mère-patrie, le contribuable doit verser, sur le commerce avec : l'Indo-Chine, 26 francs ; la Nouvelle-Calédonie, 66 ; Madagascar, 74 ; la Guyane, 80 ; Taïti, 100. Le bénéfice du commerçant oscillant vers 20 0/0, l'opération se solde en perte [4]. Le prélèvement opéré sur les contribuables, c'est-à-dire la masse des consommateurs, se comporte comme une prime à l'exportation, avec cette différence qu'il ne profite même pas aux indigènes. Ne fût-il pas plus élevé que le bénéfice des négociants, il n'en serait pas moins regrettable, de

1. Chiffres dans : G. Moch, *L'armée d'une démocr.*, p. 487 s.
2. J.-B. Say, *op. cit.*, t. I, p. 637 ; O. Noël, *op. cit.*, t. I, p. XVI.
3. Canada (Thorold Rogers, *Interpr. écon. de l'hist.* p. 293.)
4. Novicow, *Rev. pol. et parl.*, avril 04, p. 14. — Quesnay. Œuvres, p. 302, art. v ; J.-B. Say, *ib.*, p. 632 s. et référ. ; Th. Rogers, p. 284. — E. de Laveleye, *Des causes de g.*, p. 53 s : Il n'est pas de colonie, sauf Java, qui donne un profit net.

parce que le but de l'organisation économique est la consommation, non la production ou la vente.

Si le commerce était réduit à lui-même, le bilan serait équilibré : la perte provient de ce qu'il s'y ajoute les dépenses de conquête, de lutte contre les tiers, d'armée et de flotte conservées pour le maintien de la domination, et les frais de répression dus aux excès de cette domination. Il est difficile de faire le *total du passif*, réparti entre divers chapitres du budget. L'Algérie nous coûtait encore, il n'y a pas longtemps, plusieurs dizaines de millions par an si on tenait compte des garanties des chemins de fer et de l'entretien de l'armée (même sans compter les intérêts du capital dépensé pour la conquête) [1]. « Ces misérables colonies sont une pierre à notre cou », écrivait en 1852 un homme politique anglais. Etait-ce Cobden ? Non, mais Disraëli lui-même, le père de l'impérialisme. « Elles ne nous donnent rien, elles nous coûtent beaucoup », répétait l'historien Froude [2]. L'abandon de la politique libérale, à laquelle elle devait son succès, ne compromettrait-il pas la Plus-grande-Bretagne ? [3]

On objecte qu'il faut bien faire des *sacrifices actuels* pour augmenter les forces et les *ressources futures*. Mais il est loin d'être prouvé que les vieilles colonies rapportent plus que les jeunes. Quelques causes de dépenses et de risques semblent même s'accroître : entre autres le maintien de l'autorité malgré les tentatives d'émancipation, les chances de conflit avec les tiers, qu'entraînent la liberté relative et l'extension de l'empire colonial, la difficulté d'assurer le service de sécurité sur un aussi vaste territoire (Angleterre). Le point culminant de la puissance semble bien près de la chute [4].

1. P. Leroy-Beaulieu, *L'Algérie et la Tunisie*, 1887, etc. — La France avait en 1898 au service de ses colonies 141,507 h. qui lui coûtaient 174 millions de fr. (G. Moch, p. 308.) — v. Loi 23 juil. 1904.

2. V. intéressant article de P. Leroy-Beaulieu : La Crise de l'Impérialisme (*Rev. Deux-Mondes*, 15 juil 03, p. 332 s.)

3. Franklin, *Règles pour faire d'un grand empire un petit* (Lombroso, *Le crime*. p. 273) : Supposez les colonies toujours disposées à se révolter et traitez-les en conséquence ; placez chez elles des soldats...

4. Le danger de réveiller l'esprit national et militaire des indigènes a été compris trop tard et par trop peu d'esprits pour modifier notre mode de pénétration (G. Le Bon, Lacombe, Campeanu). L'avenir de la race blanche ne préoccupait nullement (Novicow, *Aven. de la race bl.*, p. 143-168). — Une victoire guerrière jaune nuirait à notre civilisation, si elle ne la détruisait. Les armements perfectionnés ne nous assureraient pas (malgré G. de Molinari, *op. cit.*, p. 70) une prépondérance décisive, simplement par la science et le capital qu'ils exigent. (v. G[al] Frey, Puiss. mil. de la Chine, *R. Deux-Mondes*, oct. 03 : notre immixtion a suscité, not. chez l'empereur Kouang-Tsu, le désir de réagir par une forte organisation et une armée à l'européenne. La Chine ne veut pas être

Les colonies profitent-elles seulement des dépenses, des dangers que nous supportons pour elles? Il ne le semble pas, à voir l'insistance avec laquelle elles réclament leur indépendance. L'*émancipation* successive des colonies, après une domination plus ou moins longue, est presque une loi de l'histoire [1]. L'exemple de celles de l'Angleterre (1776), de l'Espagne (la Plata, 1811; Chili, 1818; Mexique, Pérou, Guatelama, 1821; Colombie 1823) aurait dû servir de leçon en montrant que les colonies, devenues conscientes d'elles-mêmes, ne supportent pas longtemps le joug et que les métropoles ne perdent pas grand'chose à leur affranchissement. L'essor de la prospérité des pays émancipés imprima au commerce européen un mouvement considérable, démontrant une fois de plus l'inutilité des guerres coloniales. Les mauvais résultats de la colonisation sont en effet plus accentués dans les colonies de conquête.

V

Il existe fort heureusement des moyens autres que la colonisation guerrière [2] de parvenir aux mêmes buts finaux : ils sont analogues aux **substituts** pacifiques de la conquête.

En ce qui concerne l'*excès de population*, si on consacrait à l'amélioration économique de la métropole l'argent et les efforts dépensés aux colonies, le rendement serait presque toujours plus considérable [3]. On objecte qu'il y a une limite à l'accroissement de productivité et que, lorsqu'elle sera atteinte, il serait trop

protégée, comme infirme ou enfant. Elle n'est pas si faible que son échec de 1901, dû à des causes spéciales, le ferait croire. C'est une future égale.) En 1905, elle a manifesté par des tendances à la fois nationales et xénophobes, par les déclarations de ses représentants et par le boycottage des produits américains, son désir de n'être pas traitée en mineure et mise en tutelle ni soumise à des lois d'exception (contre ses producteurs). Une mission est allée en Europe et en Amérique étudier les causes de notre puissance. L'infiltration, avec baisse des salaires, serait plus dangereuse encore que l'invasion.

1. Comme un fruit mûr elles se détachent de l'arbre qui leur a donné la sève (Turgot). — J.-B. Say, t. II, p. 383, 394; E. de Parieu, *Pr. de sc. pol.*, p. 326 s.; Laugel, *L'Angl. pol. et soc.*, p. 348; de Pradt, *Les trois âges des colonies*. — Jules Duval, Lebas (*Précis d'hist. anc.*, t. I, p. 142) : pour les plus éloignées de la métropole. — P. Leroy-Beaulieu, *Colonis.*, p. 844; Pety de Thozée, *op. cit.*, p. 814; R. de la Grasserie, *R. int. soc.*, 1903, p. 216.

2. J. Dumas (*La Colon., essai de doctr. paç.*) distingue la mauvaise colonisation, qui dépeuple et ravage, et la bonne, comme celle de Penn et de Brazza. — E. Spalikowski, *La colon. et la paix*.

3. Si la France avait employé les 48 millions que lui coûtait St-Dominque, au profit d'une province pendant 25 ans, son revenu aurait été accru de 120 millions par an. (A. Young; J.-B. Say, t. I, p. 632.)

tard pour acquérir des territoires, désormais tous occupés par les civilisés. Si elle existe, cette limite est fort éloignée (M. Leroy-Beaulieu fixe à 80 millions le nombre d'habitants que la France pourrait nourrir); et fût-elle même atteinte, il resterait encore place pour l'émigration, de préférence dans des pays de race parente. S'il devient de plus en plus difficile de s'installer de force chez autrui, l hospitalité volontaire internationale s'accroît par contre, avec le progrès de la culture et la diminution des haines que renforçait l'état de guerre. Les Etats-Unis se sont bien trouvés de l'afflux extérieur d'hommes (20 millions en un siècle) et de capitaux; la France elle-même, après 1870, a subi l'infiltration allemande, qui, malgré les préventions, a rencontré moins de résistance que l'invasion armée. La guerre n'est même pas nécessaire pour abaisser les barrières qu'un gouvernement élèverait à ses frontières : des négociations, des compensations y réussiraient bien mieux. Il ne manque d'ailleurs pas de territoires susceptibles de contenir une population plus dense que l'actuelle : en tout cas, si la France avait à se préoccupper de ce problème ce serait plutôt passivement qu'activement, pour se préserver de l'immigration plutôt que pour pratiquer l'émigration.

Il est même loisible d'*obtenir des territoires et* de *coloniser* sans violence : c'est une question de méthode. On peut acquérir des terrains en échange d'argent ou de tous autres avantages[1]. L'argent coûte moins cher que le sang; on le dépense seulement à bon escient et en vue de résultats moins aléatoires; il permet d'en jouir en repos, tandis que la confiscation laisserait toujours sous la menace des haines. L'achat ne serait-il pas d'ailleurs nécessaire, même après victoire, puisqu'on ne chasse ni ne tue les vaincus?

Si on cherche, par la colonisation, à développer les revenus du *commerce*, il faut se garder d'une exploitation trop stricte. Tout ce qui tend à restreindre les échanges, à entretenir les colonies dans un état de médiocrité ou d'indigence, nuit également à la société dominatrice. « Il y a plus de profits à réaliser avec un peuple libre et laborieux qu'avec des vassaux asservis

1. La France achète des terres en Algérie, la Prusse dans le Posen, au lieu de les confisquer. Le gouvernement russe a créé une banque pour faire des avances aux orthodoxes qui deviennent propriétaires dans les anciennes provinces polonaises. (Novicow, *ib.*, p. 386.)

et pressurés[1]. » On n'a donc pas à recourir à la force pour créer ou maintenir le trafic; les marchandises ne doivent s'imposer que par leur bonne qualité et leur meilleur marché, obtenus en produisant par des procédés perfectionnés et en grande quantité. La supériorité économique sera plus durable et plus efficace que la suprématie politique et armée, qu'on chercherait sans cesse à éluder par ruse ou par violence. On ne dit plus aujourd'hui : le commerce suit le pavillon (Trade follows the flag), mais : l'honnêteté est la meilleure politique (Honesty the best policy.)

L'idéal est noble, pensera-t-on, mais est-il *réalisable?* Il a été pratiqué et a porté de bons fruits. « Les comptoirs et les colonies créés par les Phéniciens étaient devenus en peu d'années des foyers de civilisation... Lucien louait ces *marchands divins*, parce qu'ils semaient partout sur leur passage la richesse en même temps que l'amour du bien et du beau et qu'ils laissaient à tout ce qu'ils créaient une empreinte indélébile de leur génie[2]. » Qui qualifierait de divine l'œuvre actuelle de colonisation lorsqu'elle a lieu par la guerre? Le rôle prépondérant doit y être rempli non par l'armée, nécessairement différente de celle des Romains, ni par l'administration, mais par l'initiative privée (particuliers ou compagnies)[3], secourue par l'Etat seulement dans une mesure restreinte (par subventions, appui moral, sécurité des personnes et des biens). Cette tutelle devrait écarter le plus possible les procédés autoritaires et prévenir les causes de conflits avec les autochtones, plutôt que se livrer à des répressions qui appellent les représailles. Quant aux conflagrations entre métropoles, elles sont toujours à craindre, car s'il reste peu de territoires à occuper, il en reste encore à dérober aux occupants. L'arbitrage pourrait solutionner la plupart des litiges, notamment de délimitation. On a projeté aussi une ligue fédérale contre les conquêtes et les profits exclusifs d'une nation[4], et même proposé l'action colonisatrice en commun.

La colonisation vise-t-elle à être « l'action exercée par un peuple civilisé sur un pays de culture inférieure, dans le but de

1. Pradier-Fodéré, t. IV, p. 121 : « La ville de Bristol, qui avait rédigé des pétitions si animées contre la paix avec les insurgés américains, sollicitait, quelques années après sa signature, l'autorisation de creuser de nouveaux bassins, devenus nécessaires par l'extension de son commerce avec les colonies émancipées. » (Blanqui, *Hist. de l'éc. pol.*, t. II, p. 182.)

2. O. Noël, *Histoire du commerce*, t. I, p. 32.

3. P. Leroy-Beaulieu, *La colon. chez les peuples modernes*, t. II, p. 660.

4. R. de la Grasserie, *Rev. int. soc.*, 1903, p. 220.

le transformer progressivement par la *mise en valeur de ses ressources naturelles et* par l'*amélioration des conditions matérielles, intellectuelles et morales* d'existence des indigènes[1] »? La méthode violente, et rapide en apparence, employée jusqu'ici est tout à fait inefficace à réaliser ce programme. On ne gagne pas des adeptes à la civilisation ou à sa civilisation, on n'instruit pas, à coups de fusils. Les modifications cérébrales, des idées et des désirs, ne s'obtiennent guère que par des procédés psychologiques, plus complexes, moins expéditifs et nécessitant des efforts constants, patients, bienveillants : employons-les, au lieu d'user de contrainte.

Les sauvages, les barbares s'y prêteront-ils? Oui, dans la plupart des cas[2], si dès l'abord nous ne les indisposons pas par des sévices ou des attitudes qui les choquent. « L'expérience d'une foule de voyageurs prouve que presque toutes les races non civilisées se montrent très bienveillantes à la première visite et que les dispositions hostiles postérieures sont les représailles du mal que leur ont fait les races civilisées. Washington Irving, qui a rassemblé un grand nombre de témoignages[3], s'étonne qu'on appelle sauvages ceux qui répondent à des traitements cruels en faisant un accueil amical aux visiteurs postérieurs. » Souvent ils prennent les Européens pour des Dieux[4].

Cette méprise ne devrait pas inspirer à ces derniers un orgueil excessif. Leur civilisation a ses mauvais côtés. Des esprits pondérés et non suspects de paradoxe ont douté qu'elle soit supérieure à la civilisation pacifique des Chinois[5]. Nous devons donc non pas viser à détruire systématiquement les constitutions et les mœurs locales, mais *borner notre rôle à la direction* de leur mouvement ascendant vers un idéal plus haut. Ce progrès ne peut

1. Fallot, *L'avenir colonial de la France*, p. 1.

2. Giddings (*Empire a. Democr.*, p. 265) ne condamne pas toute contrainte initiale. La justice de l'établissement se manifeste, non par l'assentiment donné dès l'abord, mais surtout par « le *consentement* libre et raisonné que donnent *après-coup* ceux des habitants qui en arrivent à comprendre ce qui a été fait » : sorte d'acceptation avec effet rétroactif. Des populations sont parfois heureuses d'une aide qu'elles ont d'abord refusée. — Le même critérium serait applicable, avec plus de circonspection, à l'intervention.

3. Spencer, *Sc. soc.*, p. 228 : Carteret, Williams, Forter, Parkyn, Cruikshank...

4. E. Reclus, *Le primitif*, p. 330 ; nos excès provoquent la vengeance de populations peu agressives à l'égard de ceux qu'elles savent puissants et bien armés (v. *Le primitif d'Australie*).

5. P. Laffitte, *Cons. gén. sur l'ensemble de la civ. chin..*, p. 140. La mission de l'Occident n'est pas celle qu'il s'est donnée jusqu'ici (imposer des relations de commerce par la force), mais une action pacifique pour « fonder l'état normal de l'humanité sur notre planète. » (p. 146, 151).

être effectué qu'en apportant la paix, l'ordre et l'organisation internes, en instituant une administration régulière, un gouvernement stable, des finances sûres, en élevant la législation et en enseignant à la respecter, en faisant accomplir, par une éducation appropriée, le stage de l'indépendance, qui conduira au *self-government*.

Un pareil objectif se trouverait mieux atteint par une sorte de *protectorat*[1] modifié, comportant un concours administratif, financier et technique, avec des pouvoirs limités et variables, suivant les cas, d'intervention et de surveillance[2], que par la main-mise sur toutes les activités. « La puissance d'expansion, dit M. Despagnet, et par conséquent d'influence sur autrui n'est que force, mais on voit à la manière de la mettre en œuvre si elle est aussi justice » : à ce point de vue, les protectorats sont appelés à jouer un grand rôle, en substituant à la soumission sans ménagements une tutelle bienveillante qui combine heureusement les bienfaits obtenus par le pays protégé avec les avantages politiques et économiques acquis en retour par le protecteur[3]. Il faut que la réciprocité des services soit une réalité, et non pas un expédient hypocrite, destiné à cacher, aux susceptibilités des pays protégés[4] et aux jalousies des puissances tierces, un simple désir d'agrandissement et d'exploitation. Le protectorat ne doit pas être une « conquête décente ». Ce caractère ressortant par exemple du maintien, par la force, d'une domination qui a cessé de plaire au protégé, on devrait donc s'abstenir des procédés autoritaires.

La franchise n'est malheureusement pas le propre de la politique internationale : on ne sait guère, dans chaque cas concret, quels sont les buts de la colonisation. Elle gagnerait en honnêteté, sinon même en habileté, à les manifester plus nettement, et on pourrait alors exiger d'elle qu'elle soit logique dans leur

1. L. Vignon, La pol. du protect. basée sur l'inég. des races, *R. pol. et litt.* avr. 1905.

2. Kidd, *The control of the tropics*, Londres, p. 53.

3. *Les Protectorats*, p. 408, 67, 137. — P. 365 : Le protecteur s'engage à améliorer la condition matérielle et morale du protégé, et par la clause « de la marche vers la civilisation », il l'oblige à supprimer les institutions dégradantes et inhumaines. — Stengel (*Die Staats-u.-Völkerr.*, p. 12) et d'Orgeval (*Ec. des sc. pol.*, 1890, p. 701) se montrent sceptiques à l'égard de cette clause.

4. On évite aussi des froissements dangereux en maintenant aux chefs un pouvoir apparent, nominal ou seulement ses insignes (princes hindous). — Le protectorat a rétabli en Tunisie le calme et la prospérité, grâce aux conseils donnés aux beys et à l'action directe exercée sur leurs affaires. (P. H. X, *La pol. fr. en Tunisie*, p. 1 s.)

poursuite. Si c'est une opération de lucre, qu'elle ne prenne pas le masque d'une œuvre philanthropique ; si elle est un procédé d'élimination ou de sélection, ayons le courage de tuer les indigènes, mais ne les instruisons pas; si elle poursuit une tâche morale et civilisatrice, ne les abordons pas à coups de fusil et travaillons, plus que par le passé, à les instruire et à les cultiver.

CHAPITRE VI

Guerres de religion.

I. Mobiles et prétextes. — II. Appréciation.

I

Les guerres faites à propos de la religion n'ont pas toujours pour buts la défense ou la propagande de la sienne propre, ni l'imposition, par la force, d'une interprétation orthodoxe. Il s'agit parfois de « tirer vengeance des délits qui se commettent contre Dieu », de châtier les hommes qui ont de « fausses opinions » sur le sens de la loi divine (hérétiques) ou même ceux qui sont irrévérencieux envers leurs propres dieux, d'exterminer les dissidents, de secourir des coreligionnaires lésés par l'étranger...[1] On ne peut assigner une époque aux événements de cette nature : ils appartiennent à presque toutes.

Les peuples primitifs, antiques ou sauvages ne connurent guère les guerres de propagande, mais la plupart de leurs expéditions revêtaient un caractère religieux, parce que le spirituel ne se détachait pas nettement du temporel. Les dieux, alors essentiellement nationaux, mêlaient leurs luttes à celles de leurs peuples. Le *polythéisme* favorisait l'activité militaire et le maintien de la discipline en mettant l'armée sous la tutelle d'un dieu spécial et il donnait aux guerriers la confiance nécessaire à l'exposition de leur vie par les oracles ou par la promesse d'un séjour de félicité dans l'autre monde et même de l'apothéose dans celui-ci (ce qui touchait plus que la béatification du monothéisme)[2].

Pour qu'apparaisse la guerre spécialement entreprise à raison

1. Grotius, l. II, ch. xx, § 44-51; Pradier-Fodéré, t. VI, p. 562. — Calvo, t. IV, p. 21, donne une notion trop étroite : défense d'une religion.
2. A. Comte, *Phil.*, t. V, p. 128 s. (exact, quoique soucieux de justifier la double face de son premier stade). — Revon, *L'arb.*, p. 62 : la guerre antique est religieuse par essence. — Aujourd'hui encore on présente ainsi les guerres au peuple russe.

des différences de religion, il fallait qu'il existât des dogmes moins flottants, moins multiformes, des Olympes moins hospitaliers que ceux du polythéisme, et surtout un esprit de domination intellectuelle qui manquait au premier âge [1] et qui fut réalisé au plus haut point par le monothéisme, spécialement par le zélotisme sémite [2]. Les dieux païens étaient indulgents et vivaient en bonne intelligence avec ceux des peuples défaits, qu'on leur adjoignait; le Dieu des monothéismes est jaloux des offrandes faites aux autres et exige toutes les prières pour lui seul [3]. Ses désirs sont exclusifs; la foi en lui est aveugle, et elle est devenue plus grossière en se vulgarisant; on l'a poussée jusqu'à l'absurde. Le dogme de l'infaillibilité, dès longtemps en germe, consacra le caractère unilatéral de la propagande religieuse, opposé à l'échange d'arguments, à la discussion : d'où l'imposition violente de la foi, si le contradicteur résistait, ce qui était assez naturel. On ne concevait pas plus deux religions dans un Etat que deux gouvernements : pour introduire l'une, il fallait exproprier l'autre ou conquérir le territoire. Le christianisme, d'abord persécuté, se fit persécuteur dès qu'il fut fort, devenant impérieux dans la mesure où il était puissant. Le revirement paraissait naturel à ses représentants attitrés : « La faiblesse ne se sert pas des mêmes armes que la puissance... L'Eglise naissante était faible, elle a dû plier sous la violence, mais quand Dieu lui a donné la force, pourquoi n'en profiterait-elle pas [4]? »

Sous couleur de propagande chrétienne, la guerre reprit son ancien éclat et devint une chose sainte, lorsqu'elle avait lieu au service de la foi. L'Eglise du moyen-âge, essentiellement guerrière, chercha à dominer à son profit le monde — divisé en croyants et infidèles, — soit par ses représentants, soit par l'intermédiaire de princes, qui, en vue de s'agrandir eux-mêmes, acceptèrent la mission de protecteurs terrestres de la divinité.

Charlemagne pratiqua « la conversion par le glaive » contre les Saxons, l'ordre teutonique contre la Prusse et la Lithuanie. La Papauté prétendit au pouvoir temporel, à la direction de la

1. Laveleye, *op. cit.*, p. 30 s., ch. VI : G. de relig. : « L'intolérance ne pouvait naître que d'une conviction très ardente, précise, *exclusive*. »
2. Letourneau, *La g.*, p. 345-354.
3. Wiskemann, *Der Krieg* (*Werken van het Genootschap tot verded. van den Christel. Godsdienst*), p. 23 s.
4. *Opus tripartitum*, écrit par le général des Dominicains, sur l'ordre de Grégoire XI (Peyronnard, *La g.*, p. 73.)

monarchie universelle, et, s'étant heurtée aux prétentions égales de l'Empire, elle lui disputa la prépondérance (Grégoire VII et Henri de Souabe, Alexandre III et Frédéric Barberousse, Grégoire IX et Frédéric II.) Les Francs furent le nouveau peuple de Dieu : ils prirent une part active aux Croisades, puis à la lutte contre la Réforme. C'est le propre du zèle religieux de s'étendre partout où règne le catholicisme en particulier, ou en général le monothéisme. Le prosélytisme est tellement de leur essence qu'il gagne leurs nouveaux adeptes : médiocres propagateurs de leur foi tant qu'ils restent fétichistes, les nègres, dans leur ardeur de néophites, massacrent volontiers les infidèles [1].

Le désir de l'unité du dogme à l'encontre des diversités d'interprétation et l'aspiration vers son universalité territoriale ne sont pas les seuls mobiles des guerres dites de religion. L'intérêt mercantile, le désir de domination politique, l'antagonisme des civilisations, les haines de races et l'impulsivité y tiennent une grande place, non surtout séparés, mais combinés. Il faut toutefois se garder à cet égard, de deux exagérations.

Novicow, après avoir divisé l'histoire en périodes nécessairement factices d'après l'ordre de succession des diverses catégories de volitions (d'abord psychologiques, puis économiques, politiques, et enfin intellectuelles), établit une sorte de loi [2] : les actions qui, avant telle période, ont en apparence les caractères, de cette période ne les possèdent pas en réalité, et leur but prétendu n'est qu'un **prétexte**. Ainsi, après avoir placé à une époque récente le début des luttes intellectuelles, il déclare que les guerres entre Aryens et Catholiques en Espagne au VIe siècle, l'inondation des Arabes au VIIe, les luttes entre Chrétiens et Musulmans en Espagne et même les Croisades et la guerre de Trente ans, n'avaient pas un caractère religieux prédominant, puisque les luttes intellectuelles sont postérieures ! Cercle parfaitement vicieux. L'historien doit arranger ses divisions, d'après les faits et non les faits d'après ses divisions.

Nous concédons volontiers que des guerres en apparence re-

1. Letourneau, *La g.*, p. 63, 87, 129, 229 (Ouganda, Polynésie, Japon du XVIe s). — Ch. Renouvier, *Phil. anal.*, t. I, p. 79 (Japon). — Kellermann (*La g. et la paix*, p. 47 s, 51 s) montre le rapport de l'intolérance religieuse avec l'ascétisme : « l'inhumanité des cénobites et anachorètes qui se torturaient eux-mêmes, a engendré celle des moines inquisiteurs, qui ont torturé les hérétiques et massacré les juifs. »

2. *Conscience et Volonté sociales*, p. 253.

ligieuses aient eu des **mobiles intéressés** notamment quand le zèle religieux n'était pas encore développé. Les expéditions faites pour la défense du temple de Delphes (600, 448, 356 av. J.-C.) eurent pour but principal de protéger les visiteurs, le temple lui-même et les terres environnantes, contre les spoliations des Phocéens. A Ephèse, les fabricants d'amulettes incitèrent à la lutte contre le christianisme, qui nuisait à leur vente. Les prêtres païens, en luttant pour leurs croyances, luttaient aussi pour leurs moyens d'existence. Au VIe siècle, le clergé espagnol poussa à la guerre contre les Aryens, par qui il craignait d'être dépossédé. Les Arabes poursuivaient la conquête et la levée de tributs. Le fait que les défenseurs de la foi catholique se soient alliés aux musulmans, aux Turcs (Jules II, François Ier, Charles IX), aux protestants suédois ou hollandais, contre d'autres catholiques, et aussi la diversion de la IVe croisade contre une ville chrétienne, prouvent que le souci religieux n'était pas toujours prédominant. A lire le récit des débauches, fourberies et cruautés des Croisés, on en vient à douter de la piété de leur œuvre[1]. La conquête du Saint-Sépulcre, but apparent des croisades, n'en fut d'ailleurs qu'un épisode. La guerre des Cévennes cacherait, sous le manteau d'une scission religieuse, une révolte des Camisards, des pauvres, contre la tyrannie et la propriété.

Mais — et c'est la seconde exagération à éviter —, il ne faut pas conclure de ces faits, que toutes les guerres religieuses soient influencées par des considérations économiques, comme le soutient le matérialisme historique[2]. L'intérêt ne se rencontre pas dans toutes et il s'y trouve d'autres mobiles. Sans nier l'appât des richesses merveilleuses de l'Orient, sur les Croisades, on y reconnaît, outre l'action de la foi, celle de l'ambition de l'aristocratie des prêtres[3], et celle de la haine de races : d'aucuns y voient un épisode de la lutte immémoriale de l'Aryen contre le Sémite. Dans la guerre de Trente ans, les mobiles politiques et nationaux, les rivalités de la maison d'Autriche avec les monarchies française et suédoise jouèrent un rôle important sinon dominant, de même que dans les luttes à la fois religieuses et civiles qui la précédèrent ou la suivirent[4].

1. Cf. Roger de Wendover, bénédictin ; St Bernard présente l'expédition comme une foire où on gagnera l'absolution des crimes. (Référ. dans Larroque, *De la g.*, p. 8.)
2. A. Loria, *Les bases écon. de la constit. sociale*, p. 289-293.
3. W. Roscher, *Gesch. Naturlehre der Monarchie*, p. 92.
4. Laurent, *Hist. de l'hum.*, t. X, p. 7 s, 203 s, et t. IX : La lutte du catholicisme

Les hommes de religion subirent eux-mêmes l'ascendant d'intérêts peu spirituels [1]. La Papauté encouragea la lutte contre ses adversaires *politiques* (écrasement des Hohenstaufen, affaire de Sicile ou « negotium Siciliæ », guerre contre les Vénitiens.) En Angleterre, au début du XIIIe siècle, on prit la croix pour la guerre contre les Français, et, au milieu, le pape fit prêcher la croisade contre les barons qui luttaient pour les libertés nationales [2]. Tant qu'elle prétendit à la domination pour elle-même, l'Eglise ne fit pas tous les efforts possibles pour empêcher les guerres, qui, « en affaiblissant les princes et les peuples, lui donnaient une supériorité relative de puissance [3] ». Elle ne les interdisait que dans son propre sein. Lorque, ayant renoncé à la domination temporelle universelle directe, sa force fut faite de celle des princes sur lesquels elle s'appuya désormais, ou dans la mesure où elle était intéressée à leur bon accord, elle s'efforça de faire cesser entre eux un état de violences qui lui nuisait en même temps qu'à eux. Pour faciliter leur union, elle les encouragea à porter leur ardeur contre le dehors. La trêve de Dieu fut ordonnée en 1095 par Urbain II, à ce même concile de Clermont qui décida la 1re croisade. (Auparavant, il y avait eu des tentatives de la part de conciles provinciaux, puis de celle des conciles de Jubuha, Saint-Gilles et Narbonne, Geronne, Lillebonne, Iroga, entre 1041 et 1093). Ce n'était pas une coïncidence fortuite : il fallait la *paix* de Dieu à l'intérieur *pour la guerre* de Dieu à l'extérieur et réciproquement [4]. Malgré ce caractère intéressé, qu'elles partagent avec la plupart des actions humaines et qu'on ne saurait leur reprocher, la paix et la trêve de Dieu eurent une influence bienfaisante dans les rapports internes. La papauté prétendit même au droit de se prononcer sur la justice des causes de guerre [5].

Les princes, plus encore, s'inspirèrent, dans les guerres reli-

et du protestantisme aux XVIe et XVIIe s. est religieuse et politique, c'est une lutte pour la monarchie universelle contre les nationalités.

1. Hume, *Essays*, 1793; t. IV, 10, p. 41 s : *Comparison of these Religions with regard to Persecution a. Toler.* — Le théologien Patr. Armacanus (*Le Mars françois*, 1637, p. 112) avoue ce singulier strabisme : « Les Religieux mêmes et les hommes d'Eglise jettent parfois l'œil gauche sur la terre, à mesure qu'ils élèvent le droit vers le Ciel ; ils mêlent leurs intérests à ceux du Crucifix. »

2. E. Nys, *Etudes de droit intern*, I, p. 39.

3. F. Bouvet, *La g. et la civilis.*, p. 113.

4. Jähns, *Ueber Krieg*, p. 188.

5. Ses arbitrages, d'ailleurs, furent justes, sensés et respectés. — St-Simon (*Réorg. de la soc.*, p. 174) et Comte (*Phil.*, t. V, p. 203, 241) exagèrent l'importance pacifique de l'unité religieuse au moyen-âge en attribuant à sa cessation la recrudescence guerrière.

gieuses, de considérations personnelles, telles que : l'agrandissement de leur empire, la satisfaction de rancunes contre des maisons rivales, l'obtention de gloire ou encore l'acquisition du titre de roi très chrétien, de pieux, de catholique ou de saint. Si ces faits ne constituaient pas les buts de la guerre, ils étaient souvent le mobile d'enrôlement des guerriers. Les Croisés croyaient assurer leur salut en tuant ou en mourant au service du Christ et en vue de la possession de son tombeau. Cette exspectative de récompense céleste — manifestation d'égoïsme, selon Comte — l'emportait même sur le désir de convertir l'infidèle [1].

Tout, d'ailleurs, n'était pas calcul dans la guerre religieuse. L'*hostilité d'instinct* — antagonisme de races ou de civilisations — a pris une large place dans les luttes entre chrétiens et musulmans ou infidèles, depuis la bataille de Tours jusqu'à celle de Lépante. L'instinct batailleur qui pousse au combat sans but bien défini, pour la simple jouissance qu'on éprouvera dans ses opérations, explique pour partie la grande « folie » des Croisades, comme l'aveuglement des passions explique l'Inquisition. L'absurdité même de la conception d'une foi transmise par les armes suffit à rendre douteux que cette propagande soit l'œuvre de gens raisonnants et c'est peut-être leur excuse. Surexcitée à l'extrême, l'agressivité amena les habitants d'Alexandrie à se battre pour un *iota*, pour faire confesser que le Fils était ομοούυιος et non ομοιουυιος du Père! Exposer sa vie et attenter à celle des autres pour de semblables puérilités, suppose que le désir d'unité de la foi, transformé en impulsion aveugle, en fanatisme, en délire, a perdu la juste notion de la valeur des choses. Le croyant envisage sans doute quelquefois le maintien de son credo comme une question de dignité, de salut, de bonheur éternel, et le débat, alors, porte réellement sur une question de vie ou de mort; mais le plus souvent, c'est l'impulsivité qui disproportionne la valeur du moyen avec celle du but et donne aux guerres de religion leur caractère implacable et furieux.

Dans les temps primitifs et parmi les peuplades arriérées, le caractère exterminateur est né parfois du *naturel sauvage et*

1. Humbert de Romani, g[al] des Frères prêcheurs, annonçait que les croisés morts rempliraient les demeures du ciel et que, si la guerre ne convertissait pas les musulmans, ce résultat suffirait. Gauthier Vinisof répondait à ceux qui prétendaient que les pèlerins n'avaient rien gagné, Jérusalem étant restée au pouvoir des ennemis de la foi : « Ne comptez-vous donc pour rien le triomphe spirituel de 100.000 martyrs? » (Michaud, *Hist. des Crois.*; J. de Triac, *G. et christ.*, p. 115.)

cruel des croyants ou du cannibalisme de dieux anthropomorphiques. (*Supra*). L'horreur de paroles ou de faits émanés de prétendus civilisés rappelle l'image du sinistre dieu mexicain [1]. Nos anciens rois juraient au sacre de Reims d' « employer toutes leurs forces à exterminer de leur Roiaume autant qu'il s'y trouvera d'hérétiques ». Saint Bernard s'était écrié : « Volez aux armes, et que le monde chrétien retentisse des paroles du prophète : Malheur à qui n'ensanglante pas son épée! [2] » De telles provocations ne restent point platoniques, surtout à l'égard de races étrangères : les Chevaliers de Malte, pour réaliser ce programme, faisaient, en entrant dans l'ordre, le « vœu de tuer les Musulmans ou de les réduire en esclavage pour la gloire de Dieu. » Croyant plaire au Créateur, les Croisés tuèrent le plus possible d'infidèles ; après la prise de Jérusalem, 17,000 prisonniers islamiques furent massacrés, les juifs brûlés dans leurs synagogues. après quoi les vainqueurs allèrent quérir une facile tranquillité d'âme dans la confession [3]. Les catholiques ne furent pas moins sanguinaires à l'égard de gens de même race et presque de même religion, à Albi, à Béziers... « Tuez les tous, aurait dit le légat d'Innocent II, Dieu reconnaîtra les siens [4]. »

II

Souvent l'appel à la force et à l'attaque contre les infidèles ne recherche pas de **justification**. Pour le Coran, c'est un idéal, un *ordre de Dieu*. « Faites la guerre à ceux qui ne croient point en Dieu ni au jour dernier, qui ne regardent point comme défendu ce que Dieu et son apôtre ont défendu... Quand vous rencontrerez les infidèles, tuez-les jusqu'à en faire un grand car-

1. Letourneau, *L'évol. pol.*, p. 524. — Férocité délirante du moyen-âge : id., *La g.*. p. 354, 384, 405 s. 433, 448. 522. — Assassinats, cruautés catholiques ou réformés, récits effrayants : Laurent, *Hist. de l'hum.*, t. X, p. 440-465, 467... — Lucrèce, *De natura*, l. I : *Tantum relligio potuit suadere malorum*.

2. Cf. A. Sorel, *L'Armée*... p. 201. — Cf. Bossuet (*Oraison de Michel Le Tellier*), s'adressant à Louis XIV : « Vous avez exterminé les hérétiques, c'est le digne ouvrage de votre règne » — Ferdinand II préférait « un pays désert plutôt qu'un pays d'hérétiques. »

3. Jähns (*op. cit.*, p. 190) s'écrie à ce sujet, sans ironie : « Quel esprit de sacrifice, quelle charité ! C'est l'esprit de la chevalerie chrétienne ! Combien plus haut doit-on évaluer, pour le développement de l'humanité européenne, les résultats des guerres de Dieu par rapport à ceux de la paix de Dieu ! »

4. Le dominicain Bléda s'exprimait de même en 1609, au sujet des Maures. — *Contra* : Tamizey de Larroque: *Mém. sur le sac de Béziers et sur le mot... attribué au légat du pape*, 1862 ou *Ann. de phil. chrét.*

nage. » Non seulement le guerrier ne sera pas puni, car il est irresponsable : « Ce n'est pas vous qui tuez, c'est Dieu » ; mais « les braves tombés sur le champ de bataille monteront au ciel comme des martyrs, leurs péchés seront pardonnés... [1] » — La même propagande agressive se rencontre chez des catholiques. Saint Thomas admettait que les hérétiques doivent être mis à mort, si après avoir été avertis une ou deux fois, ils refusent de se convertir. De nombreux théologiens affirment brutalement le droit d'attaquer [2].

Mais le plus souvent on n'a pas cette franchise. L'idée d'une mission divine à accomplir sur terre (Gesta Dei per Francos, Deus lo volt...) a rencontré moins de partisans que divers sophismes. Les uns invoquent le devoir, que le *droit féodal* imposait au vassal, de protéger les biens et la personne de son suzerain, le pape et Jésus-Christ ayant un droit de suzeraineté sur l'univers. D'autres proclament que la domination politique doit s'exercer au profit de ceux qui sont *supérieurs par l'esprit* [3]. D'autres allèguent la nécessité de protéger ou de promouvoir la *civilisation* à l'encontre de la barbarie (R. P. Ollivier).

Par dessus tout, on met en avant le prétexte toujours commode de la *défense* : de la personne, de la foi ou de la civilisation. Sinibalde de Fiesque et Saint Bernard admirent qu'on pouvait tuer les païens lorsqu'on était attaqué par eux. Il restait à prouver que les infidèles avaient effectivement pris les devants ; mais il ne manqua pas d'auteurs pour démontrer que les Croisades étaient dues à l'initiative des musulmans, ou que leur objectif était « de dégoûter les Sarrasins de la conquête de l'Europe », qu'ils méditaient [4]. Le droit de défense était entendu largement : « Les papes, affirme J. de Maistre (*Du pape*), découvrirent que pour *repousser* cette puissance, il fallait l'*attaquer* chez elle ; la tiare nous a sauvés du croissant ; si nous

1. *Koran*, Sourate, IX, v. 29 ; VIII, 17 ; XLVII, 4, 5 (Letourneau, *La g.*, p. 315, 326 ; Peyronnard, *La g.*, p 66).

2. *Alii autem qui dominium romanæ ecclesiæ non recognoscunt impugnandi sunt.* (Henri de Suze ; *Summa aurea*, l. V, R. 34, *de Saracenis, de treuga et pace* : la guerre des chrétiens contre les infidèles, *bellum romanum*, est juste ; Nicolas de Lyre, dans *Benedicti*, *Somme des péchés*, III, 12.) — *Nec enim bellum justius ullum, quam quod pro religione sumitur*. On peut attaquer celui qui a offensé Dieu, *in Deum, religionem violando, cultum negligendo, sensum depravando. Horum, Pontifex Maximus judex est atque index* (A. Petilius, *Princeps pacis*, p. 484). — Grotius, l. II, c. XX, 44-48.

3. Jean Gonès de Sepulveda, *Democrates secundus, sive dialogus de justis belli causis*. — *Qui stultus est serviet sapienti*, dit l'Ecriture.

4. Saint-Simon, *De la réorg. europ.*, p. 174.

sommes libres, savants, chrétiens, c'est à la papauté que nous le devons ». — On justifie de même les guerres de la Réforme : partout l'agression serait due aux protestants, aux malcontents [1]. Si on n'ose prétendre que les hérétiques attaquaient les catholiques, on se contente de répéter, avec Veuillot : « Les hérésies attaquaient la doctrine catholique... et nulle cause de guerre n'est plus légitime et plus honorable ; s'il y a une guerre qu'il faille faire, c'est celle-là [2]. »

Contre la guerre de propagande religieuse, nous possédons pourtant la déclaration catégorique de Bossuet, au sujet de ceux qu'on appelle aujourd'hui ultramontains : « Où ont-ils lu que les disciples du Christ allèrent enseigner les nations, armés jusqu'aux dents ?... Ils diront que l'Eglise, dans la faiblésse de son enfance, n'a pu faire ce qui lui est loisible dans la force de l'âge. Les malheureux ! Ont-ils oublié que la conversion de l'Angleterre fut opérée par des moines ? Si les Saxons furent baptisés dans le sang, ne faut-il pas déplorer ces conversions violentes, bien loin d'y chercher une autorité ? [3] » Le principe de la prohibition des guerres religieuses a été reconnu dans le traité de Westphalie [4] et il l'est presque unanimement aujourd'hui.

La même contradiction d'opinions se rencontre dans le **jugement**, par la religion, **des guerres, en général**. Jéhovah n'est-il pas et ne se dit-il pas Sabaoth, *dieu des armées* [5] ? La guerre, disait de Maistre, est « un département dont Dieu s'est réservé le ministère » : le ministre eût été agressif et cruel. L'Ecriture Sainte rapporte plusieurs commandements exprès de Dieu pour « exterminer sans pitié de dessus la terre les peuples qu'il livre en pâture au sien [6]. » Bien plus, du haut des cieux, lui aussi

1. L. de Ste-Marie, *Essai hist. sur l'effus. contin. du sang humain*, 1807, p. 18 s.

2. *La g. et l'homme de g.*, p. 89 s : les opinions des Albigeois étaient des « obscénités » ; « tout autre moyen que la guerre était inefficace pour s'en débarrasser. » Ceux qui, avec Voltaire (*Pensées sur l'adm. publ.* ; *Poème sur la relig. natur.*), voient dans l'Eglise un ferment de discorde « sont des ignorants » (p. 85). « Si les catholiques ont abusé de leur force, Dieu les jugera. »

3. *Defensio declar. cleri gallicani*, l. I, s. I, 15. — De même : Fr. de Vittoria, *De jure belli*, 10 s ; Dom. Soto ; Fr. Suares, *Opus de tripl. virt. theol.*, 3e p., disp. XIII, *de bello*, 5. — Parmi les publicistes : Gentilis, l. I, ch. IX.

4. Dumont, *Corps univ. dipl.*, t. VI, 1re p., p. 450.

5. I *Reg.*, I, 3 ; *Isaïe*, I, 24 ; *Jerem.*, II, 20 ; *Rom.*, IX, 29 ; *Jacob*, V, 4...

6. Il châtia et détrôna sans pitié Saül pour avoir épargné les Amalécites, maudits de Dieu. — Ex. et référ. : Veuillot, *La g.*, p. 70 s. Comme Bossuet, il déclare justes ces jugements de Dieu, parce qu'il s'agissait de châtier l'idolâtrie et l'impiété. « L'Eglise, en ordonnant les Croisades, fut juste, prudente, miséricordieuse. »

combat miraculeusement, semblable aux dieux païens (Pallas et Junon encourageant les Grecs, Mars et Vénus favorisant les Troyens), mais avec cette différence que, Dieu étant unique, un seul camp peut être secouru. Il envoie son ange protéger les Hébreux contre les Egyptiens, après leur avoir ouvert la mer Rouge ; il fait tomber une grêle de pierre sur les uns, effraie les autres par des bruits terribles, tue 180,000 ennemis d'un seul coup, etc.. [1]

De même que le soldat fait appel à son dieu pour combattre [2], le prêtre met la force du soldat au service de sa foi. *L'esprit théologique et l'esprit militaire ont d'étroites affinités* [3]. Rien ne s'accorde mieux, déclarait de Maistre, « Nulle analogie, répétait Lacordaire, n'est plus frappante que celle du religieux et du soldat. C'est la même discipline et le même dévouement [4]. » A quoi Victor Hugo répliquait, établissant autrement l'analogie : « Deux patrimoines intangibles de l'individu sont la liberté d'agir et la liberté de conscience ; le soldat viole l'une, le prêtre viole l'autre. »

L'Eglise ne fait pas que « sanctifier la profession des armes » (Veuillot) : elle ne condamne pas *la guerre* en elle-même [5]. Saint Jean conseillait aux soldats seulement de ne pas se livrer injustement aux violences et de se contenter de leur solde [6]. Le concile d'Arles excommunia les déserteurs même en temps de paix. Bellarmin taxe d'hérésie l'opinion des humanistes selon laquelle toute guerre est illicite [7]. Campanella démontre, en termes analogues, que le Christ, n'ayant pas condamné le métier de soldat, a implicitement autorisé la guerre. L'Eglise a

1. Ollivier, *La g.*, p. 2, 7 ; Bossuet, *Pol. tirée de l'Ecr.*, l. IX, art. IV, 70.
2. *Benedictus Dominus meus qui docet manus meas ad prælium et digitos meos ad bellum* (David, *Ps.*, 143 ; épigraphe de Veuillot).
3. Ils caractérisent le 1er âge, soit liés directement (Comte) soit dérivés d'une racine psychologique commune (impulsivité de la foi et du désir, seule possible primitivement).
4. J. de Maistre, *Soirées*, VII ; Lacordaire, *Eloge fun. de Drouot* (Ollivier, p. 1).
5. Pour et contre : Grotius, *De jure belli*, l. I, c. I-III.
6. St Augustin (*Serm. De puero Centurionis*) le répète et en tire la légitimité de la guerre faite avec intention droite, pour la défense de l'Etat et le bien commun, par celui qui est chargé du gouvernement. — Bellarmin (*De membris ecclesiæ*, III, 14 s ; *De Officio princ.*, I, 21), par un tour de force d'exégèse orthodoxe (Laurent, *op. cit.*, t. X, p. 406) en tire *a contrario* l'approbation du métier des armes.
7. Bergier, *Dict. théol.* — Torrès Asensio, *Le dr. des cathol. de se défendre*, ch. V : la guerre pour l'Eglise et la patrie, est sainte ; la mort est alors comparable au martyre. — Daub, *Syst. der christ. Moral*, 2e p., I, p. 335 ; abbé Frémont, *Conf. sur le christ.* : l'homicide est permis dans la guerre internationale. — Marheineke, *Syst. der theol. Moral*, p. 328. — Von Harless, *Christl. Ethik*, p. 223. — H. Martensen, *Chr. Ethik*, p. 280 s. — Pradier-Fodéré, t. VI, p. 35. — M. Paretti, *Degli Arbitrati*, p. 198 s : *confut. degli Umanitaristi.*

consacré cette doctrine en honorant comme saints de nombreux guerriers. Sous Napoléon, toute une série de mandements épiscopaux [1] approuvèrent la conquête et demandèrent des prières pour y intéresser « le dieu des combats ». L'évêque de Lescar disait : « Dieu préside à l'état militaire... Dieu est le dieu des armées. La profession des armes est sainte. Le soldat est martyr; sacrifice accepté, récompense assurée : Dieu fait miséricorde au soldat... [2] » De Maistre glorifiait la guerre comme divine, et aujourd'hui encore Mgr Freppel, le P. Ollivier, le P. Didon..., [3] la considèrent comme nécessaire.

Tous les chrétiens ne pensent pas ainsi. La plupart nient que tel ait été l'esprit de la doctrine du « grand pacifique [4] » et estiment sacrilège de faire intervenir dans la guerre un Dieu qui est essentiellement *Dieu de paix* [5]. Ne méconnaissant pas la solidarité des dieux juif et chrétien, ils s'efforcent d'établir que, dès avant la venue du Christ, Jéhovah était d'humeur pacifique ; le Seigneur défendit à Salomon de lui élever un temple, parce qu'il avait versé beaucoup de sang ; Isaïe prophétisa : « Les peuples forgeront leurs épées en hoyaux et leurs lances en faucilles ; aucune nation ne tirera plus l'épée contre l'autre [6]. » On en vient à contester, au nom de la science exégétique, la portée des mots : *Deus Sabaoth* [7], et à accorder une signification pacifique aux paroles de l'Evangile : « Je ne suis pas venu apporter la paix, mais le glaive... Que celui qui n'a ni sac ni bourse vende sa tunique et achète une épée [8] ». On ratiocine :

1. Cf. J. de Triac, *G. et christian.*, p. 217 s, 226.
2. Veuillot, *La g.*, p. 116 s, 120, 130, 134...
3. J. de Triac, *ib.*, et : *Réponse au P. Ollivier*, *Doctr. relig. fantais.*
4. Bossuet, *Méd. sur l'Ev.*, *Serm. sur la montagne*, VIII, 7e béat.
5. E. de Girardin, *la Liberté*; Scarabelli, *Cause di guerra*, p. 53; Sumner, *Addr. on war*, p. 54 s...
6. *Paralip.*, XXII, 1-11. — *Isaïe*, II, 4. — « Tu ne tueras pas » (*Genèse*, ch. VI; *Exode*, XX; *Ps.*, V, 7.)
7. Abbé Garaude, *Diss.*, p. 19 : l'expression est rare, ne figure pas dans le Pentateuque, une fois dans les Juges. — D'autres en nient le sens (Evêque de Chartres, *Paix par le droit*, 1894, p. 146). Les *Septante*, selon St Jérôme, l'ont traduit par : Tout-Puissant, Dieu des vertus (Cornelius a Lapide, IV. 3; abbé Hély, *op. cit.*, p. 185). D'autres, par : Dieu des armées célestes, c'est-à-dire des anges (Père Petau, *Théol. Dogm.*, l. VIII, c. IX, 7; rabbin Isidor, *1re ass. de la ligue de la Paix*, p. 67; R. P. Perraud, *L'Ev. de la Paix*, p. 13 s, 56; Prato, *Teoria della pace*, p. 4); Eternel des armées, chef des légions d'anges (Kellermann, *La g.*, p. 25 : Josué, V, 4), des astres, armée des cieux (*ib.* : *Deutér.*, IV, 19; VII), conducteur de l'Eglise militante; chef des phalanges de l'espace, des astres (Thonissen, *Ac. de Belg.*, 1860, I, p. 210, d'après d'éminents orientalistes : Beelen).
8. *Matth.*, X, 34; *Luc*, XXII, 36. — Lacordaire (*Conf. de N.-Dame*) et J. de Triac : ces préceptes sont relatifs à la guerre de l'esprit contre la chair; P. Perraud (après Cornelius a Lapide) : c'est un conseil de prudence en vue des persécutions à venir.

pour faire la guerre, il faut des ennemis, et l'Evangile ne connait que des frères. On profite, dans une louable intention, de l'équivoque d'où naissent les difficultés et les contradictions d'interprétation : les enseignements du Christ ne visent pas expressément les relations internationales. Dans les relations individuelles, ils abondent en maximes de douceur et de tolérance : que la paix soit parmi vous...., le royaume de Dieu est paix et joie..., pardonnez aux ennemis, à ceux même qui vous persécutent... [1] Ils sont donc, conclut-on, éminemment pacifiques [2] et opposés à l'esprit de propagande violente, aux guerres de religion [3].

Aux premiers siècles, les apologistes chrétiens déclaraient que leurs frères ne pouvaient participer à aucune guerre, même contre les non-chrétiens [4]. L'idée a été reprise par les Quakers et les sectes analogues. Jonathan Dymond déclare toute prise d'armes contraire à l'esprit de la révélation et présente le refus du service militaire comme un devoir [5]. Will. Lloyd Harri-

1. Wiskemann, *op. cit.* : I *Corynt.*, XIV, 33; *Rom.*, XIV, 17, XII, 18; *Marc*, IX, 50; *Hebr.*, XII, 14; 2 *Timoth.*, II, 22, *Matth.*, V, 39; *Luc*, VI, 29.

2. Perraud, *ib.*, p. 30 s. — La guerre, condamnée par la loi religieuse : Reinhard, *Chr. Moral*, 1790, t. II; Tzschirner, *Ueber den Krieg*, p. 151 s, 22 s; Ammon, *Chr. Sittenl.*, 1838, III, p. 271 s; Th. Parker, *Works, deutsch*, 1857, t. IV, 1; *A Sermon of war*, 1846; *Betr. üb. Rel. u. Leben*, 1859, p. 108; Quandt, *Friede*, 1867, p. 7 s; J. P. Lange, *Vom Krieg*, 1869, p. 2-30; Bergier, *Dict.*, v° Barbares; Pecqueur, *La paix*, 1844, p. 1-33; abbé A. Fayet, *La paix perp*, p. 19 s; O. Umfrid, *Friede auf Erden*, 1898, p. 13 s, *Christ. u. Krieg*; abbé Hély, *op. cit.*, p. 66 s, 150 s; E. Nys, *Dr. de la g.*, p. 24 s, *Orig. du dr. int.*, p. 383 s. Etc... Au 2e tiers du XIXe s. de nombreux religieux prohibent la guerre et espèrent la paix (Lamennais, *Paroles d'un croyant*; Lacordaire, *Panég. de St Thomas*). Le P. Gratry y voit la continuation du crime de Caïn, rappelle la parole du Prophète : Il faut que la guerre soit chassée de la terre (sauf contre le Turc). Nous pouvons parler de la paix plus haut qu'on ne l'osait autrefois (*La Paix*, p. 21, 26, 41. 61). — Pie IX : Alloc. du 10 août 1854; lettre aux souverains de Prusse et de France en 1870 pour les engager à persévérer dans la paix. — Sur les sentiments pacifiques de Léon XIII : Opitz, *Wider den Krieg*, p. 35 s; W. Henckel, *Wider Militarismus*, p. 54; L. Billiard, *Léon XIII et le désarm.* — Quelques prêtres ont invité les hommes à « dépouiller la superstition du sabre », à cesser les guerres « détestables au point de vue philosophique, social et religieux » (Garaude, *La g.*, p. 1, 8, 165; citations p. 162-185); à instaurer dans ce but le « gouvernement de la nation par la nation elle-même. » (Perraud, *ib.*, p. 46 s : la chair à canon pense et perd l'admiration d'être canonnée; de même V. Hugo, dans Revon, *L'arb.*, p. 164.)

3. *Corinth.*, II, 1 s. St Pierre à Simon le magicien: Que ton épée périsse avec toi, puisque tu as cru que le don de Dei upouvait s'imposer par la force (*Actes*, VIII, 20). — Gerson, *Sermo de spir. sancto* (*op.*, III, p. 1255 s.); Garaude, *La g.*, p. 18; Kellermann, *La g.*, p. 37.

4. Justin. *Apol.*, I, 39; Irénée, *Contre les hérésies*, IV, 34; Tertullien, *De corona mil.*, II; Origène, *Contra Celsum*, VIII, 73, XV, 33. — Basili *op.*, *epist. ad Amphil.*, can. 8; Paulini *op.*, *ep.* 25. — St Jérôme, Cyrille (Sumner-Maine, *La g.*, p. 273). — St Thomas (référ. : Peyronnard, *La g.*, p. 117). — Erasme.

5. *On war*, Londres, 1824; *Essays*, III, 19; *La g. au p. de vue du christ. et du bon sens*, p. 22 : déclar. de J.-C. et des apôtres; p. 39, prophéties; p. 86 s : quakers. — Daniel Musser, *Non resist. assented*, 1864; Wayland, *Elem. moral sc.*

son fit publiquement, en 1838, une Proclamation de *non-résistance*. Adeen Baloo propagea la même doctrine pendant cinquante ans, en plus de 500 études et de 800 sermons, et les disciples du comte Léon Tolstoï [1] ont, isolément ou collectivement, tenté de la mettre en pratique. — N'est-il pas superflu de discuter cet aveugle fanatisme? [1] Dans un monde où la lutte est inévitable, l'abdication de soi ne peut être une conduite durable, sous peine d'élimination. Elle atteindrait même moins bien son but final, qui est la paix, qu'une résistance universelle : la faiblesse appelle la guerre [2]. Si au contraire on savait que chacun est disposé à soutenir énergiquement le moindre de ses droits, parce que c'est son droit, les lésions seraient beaucoup plus rares. La non-résistance serait contraire à l'altruisme et à l'égoïsme : l'individu n'a pas seulement le droit, mais le devoir de se conserver et de se développer, à la fois pour lui-même et pour la collectivité [3].

On doit lutter pour ses désirs et ses croyances. Mais encore faut-il que les **procédés** de lutte soient **adaptés** au but. Est-ce le cas pour les guerres de religion? La réponse dépend du but qu'on envisage. S'il s'agit avant tout de satisfaire son aversion ou celle de Dieu contre les infidèles, d'immoler des victimes dont le sang soit agréable au Seigneur, d'exterminer ou de faire souffrir les dissidents, nul doute que la guerre ne soit le moyen le mieux adapté et même le seul adapté [4]. Si par contre on désire sincèrement la conversion des non-croyants, est-il possible de songer au recours à la violence? La foi ne se communique pas par la force [5]. Cette vérité est si élémentaire, qu'on peut soupçonner la conversion de n'avoir pas été ou de n'être pas restée le but de semblables moyens : l'intimidation, par laquelle on espérait l'atteindre, devenait le but immédiat. Plus que tous autres, les catholiques auraient dû ne pas méconnaître

1. *La g. et la paix; Le salut est en vous; Esprit chr. et patriotisme*... — J. de Triac, p. 82, 93, approuve. — Mgr d'Hulst dit que les Quakers ont la conscience faussée parce qu'ils refusent de répandre le sang.

2. La non-résistance encourage le mal. « Si un individu annonçait qu'il se laissera voler et battre, il serait bien sûr d'être volé et battu. » (Larroque, *La g.*, p. 245.)

3. Cf. Spencer, *Introduction à la Science sociale*, p. 202.

4. Après les massacres des Cévennes, Bossuet crut pouvoir annoncer que l'hérésie n'était plus, parce qu'il n'y avait plus d'hérétiques.

5. Guizot, *L'Eglise et la soc.*, p. 116 : La guerre n'est pas le moyen naturel pour prouver la justesse et la valeur des idées.

l'inaptitude de la brutalité : « Puisque la vraie religion estune *grâce* surnaturelle, il faut qu'elle vienne de Dieu et non pas des hommes, qui, avec toutes leurs armes n'ont pas le pouvoir de faire croire le moindre article de leurs mystères. Ceux qui ont remué ceste corde n'y ont rien gagné [1]. » La tyrannie des consciences empêche les manifestations extérieures, elle ne supprime pas les croyances. C'est le vainqueur au contraire qui subit le sort de la défaite. Le sang des martyrs, à quelque foi qu'ils appartiennent, appelle les sympathies et jette un mauvais jour sur l'idéal des oppresseurs. Les persécutions ordonnées par les empereurs romains se sont retournées contre le polythéisme, qui y a péri. Le catholicisme n'a pas amoindri la Réforme par ses violences, et si celle-ci s'est accrue pendant la lutte, le secret de son développement est ailleurs que dans ses propres excès.

Les *moyens mieux adaptés* ne manquent pas. Mais nous n'en proposerons aucun, car le but lui-même est d'une légitimité douteuse. Il n'y a pas de vérité absolue et la foi doit rester une chose intime. On ne semble plus appelé à voir encore se produire des efforts collectifs destinés à étendre une religion quelconque. L'Eglise catholique elle-même, réduite à la défense du terrain acquis, ne songe plus pour le moment à l'attaque. Il faut, pour le plus grand bien de tous, souhaiter que ses adversaires évitent de retourner contre elle les maximes autoritaires et les procédés violents qu'ils lui reprochent : la *logique* les y oblige, la logique de leurs idées d'abord, et la logique en général parce qu'elle répudie les moyens non adaptés au but ou favorables aux adversaires qu'on combat. Pas plus qu'un prince, une majorité n'a *droit* de proclamer « cujus regio, ejus religio », ni *intérêt* à provoquer les conflits sanglants et les persécutions.

1. Crucé, *Le nouv. Cynée*, 1623 (Nys, *Théories pol.*, p. 118 s).

CHAPITRE VII

Guerres de propagande et d'intervention.

I. Exposé. — II. Appréciation.

I

La *propagande armée* n'a pas été appliquée seulement aux dogmes religieux. Elle a servi, — notamment sous la forme de guerres civiles et d'*interventions* dans l'administration interne d'un Etat étranger, — à défendre ou à faire prévaloir, à l'intérieur ou au dehors, certains principes ou institutions politiques et sociaux, à interdire certains gouvernements, formes de gouvernement ou usages qu'on jugeait contraires à l'idéal ou à la civilisation, ou bien à en imposer d'autres, plus rationnels [1]. Il est difficile de séparer les domaines enchevêtrés de ces luttes, théoriquement différentes, et de leur assigner une époque définie.

Quoique antérieurement connues, elles ont été particulièrement répandues *dans les temps modernes*. L'effort des colonies anglaises vers l'indépendance a été secondé par la France, à l'aide d'engagements de volontaires, d'envois d'argent et d'armes, et enfin grâce à une alliance formelle (6 févr. 1778). Les combats de la Révolution furent « la guerre des opinions armées » (Pitt), mais avec un double caractère. Du côté des princes alliés, il s'agissait d'intervenir dans nos affaires intérieures pour rétablir le trône et les principes inhérents à la monarchie, par le renversement desquels ils se sentaient menacés [2]. De la part de la France, il s'agissait de défendre et de propager ses

1. Pradier-Fodéré, t. VI, p. 563 s; Calvo, t. IV, p. 22.
2. Déclar. de Pilnitz; manif. de Brunswick. — L'Angleterre, dit Chateaubriand (*Itin. de Paris à Jérus.*, préf.) « invoqua qu'elle ne pouvait plus vivre en paix avec un pays où la propriété était violée, les citoyens bannis, les prêtres proscrits, et où les lois qui protègent l'humanité et la justice étaient abolies. » — Canning dit, en 1823, qu'on intervint, à raison non des réformes intérieures, mais de la tentative de propagande, puis de domination extérieures (Ghillany, *Manuel dipl.*, t. II, p. 255.)

doctrines révolutionnaires. Elle fit la guerre aux rois, mais en désirant la paix des nations. Le 19 novembre 1792, la Convention, cédant au désir de prosélytisme extérieur que lui inspirait l'enthousiasme de sa mission émancipatrice, écrivait qu'elle « accorderait fraternité et secours à tous les peuples qui voudraient recouvrer leur liberté ». Les peuples attendirent impatiemment l'aide libératrice de la France. Ils reçurent ses soldats avec engouement : « Les Français, dit Gœthe, s'approchèrent en armes, mais ils semblaient ne nous apporter que leur amitié, et c'est en effet ce qu'ils firent. Ils avaient tous l'âme élevée : ils plantaient gaiement de beaux arbres de liberté, promettant de laisser à chacun ses biens, à chaque pays son gouvernement. A leur vue, quelle joie chez les jeunes gens, quelle joie aussi chez les vieillards ! Et avec quel entrain se déroulaient les danses autour des nouveaux étendards ! [1] »

Plus tard, l'accueil diffère, manifestant le revirement des mobiles. Il est vain de prétendre, contre l'évidence, que le but, sinon la conséquence, des campagnes de Napoléon fut d'opérer « l'initiation armée des peuples européens aux idées civilisatrices de la France », ou de briser les trônes vermoulus de la féodalité pour instaurer des pouvoirs émanés du peuple, dont lui-même était issu [2]. Telle fut sans doute l'illusion naïve et généreuse de quelques auxiliaires ; mais quelle dérision de faire, du despote assoiffé d'honneurs et de pouvoir, le champion de la liberté européenne ! L'abus, non moins intéressé et égoïste [3], que fit la Sainte-Alliance de la politique d'intervention, a jeté, sur le principe même et son simple usage, un discrédit encore persistant. L'Autriche intervint contre Naples en 1820, et la France contre l'Espagne au profit de son roi en 1823.

La France eut un rôle plus heureux pour l'affranchissement de la Grèce et de la Belgique. L'Angleterre et la France intervinrent contre la Russie en 1854, en Chine, au Mexique ; la Russie, en Hongrie en 1849, en Turquie en 1877 [4] ; les Etats-Unis

1. Lévy-Bruhl, *L'All. depuis Leibnitz*, p. 241 ; — p 231 s : contagion de la liberté chez les peuples et de la crainte chez les princes. — La France ne fut donc pas dirigée exclusivement « par sa fatuité et son dogmatisme » (Dufraisse, *Hist. du dr. de g.*, p. 234).

2. Lerminier, *Phil. du dr.*, p. 58 : Son vœu intime était de persuader les peuples.

3. « L'intérêt était leur guide ; la passion leur mobile ; la religion, leur instrument ; l'immoralité et l'oppression, leur but » (C. Leynadier, *Hist. des peuples et des révol.* — Nolte, *L'Eur.*, t. I, p. 7).

4. Pour accroître son influence et sous prétexte de protéger les chrétiens.

en 1898 à Cuba et aux Philippines contre l'Espagne [1]. N'était sa désunion, l'Europe protégerait sans doute les Arméniens contre la Turquie.

II

Les guerres de principes ou d'intervention paraissent désintéressées et quelques-unes le sont en réalité. Mais celles même qui sont issues des plus nobles desseins ne furent pas exemptes de *soucis matériels*, de calculs économiques, d'ambitions politiques, ou de *déviations* ultérieures qui en dénaturèrent le caractère. Sous la Révolution, maint Français croyait qu'il fallait triompher des alliés pour conserver les biens nationaux. La politique extérieure se déforma au point d'imposer des chaînes à ceux qu'elle désirait originairement libérer : on n'annexait d'abord que sur demande des populations, on finit par annexer malgré leur volonté nettement exprimée [2]. Nos soldats, démolisseurs de préjugés et de Bastilles, « portaient l'Encyclopédie dans leurs havre-sacs » [3]; mais ils portaient aussi des fusils et ils en vinrent à négliger l'action des principes et à ne plus apprécier que celle des balles. Gœthe, après avoir célébré la louange des premiers efforts émancipateurs, continue : « Bientôt le ciel s'obscurcit. Une race perverse, indigne de faire le bien, se dispute la tyrannie. Ils s'égorgent les uns les autres, ils oppriment les voisins qu'ils avaient appelé des frères. La bête féroce est moins hideuse. »

La **guerre de propagande** n'est pas condamnable seulement à cause de ses abus, mais à titre général. Il n'est jamais permis d'être *injuste* sous prétexte de préparer le règne de la justice [4] : le but, en notre cas, est louable, mais le moyen, violent et meurtrier, ne l'est pas. Il n'est pas davantage le seul ni le mieux adapté. Le procédé guerrier est plus *absurde* au service d'une idée où les procédés amiables sont efficaces, qu'au service du cannibalisme où l'on ne peut les tenter. « Guerres de persuasion » : la dérision d'un tel accouplement de mots juge assez ce qu'elles

1 « Par devoir envers la civilisation et l'humanité », dit le message du 11 avril; en outre, pour « l'accomplissement d'une ancienne convoitise » (J. Patouillet, *L'Impér. amér.*, Thèse, p. 71 s, 158 s, 371 s).

2. V. *supra*. — Dufraisse, *Dr. de g.*, p. 257 s, 265 s. — Potvin, *Le génie de la paix*, p. 146 s : les Belges répondirent qu'être libre malgré soi, c'est ne pas l'être.

3. V. Hugo, Lettre à Ch. Hugo, 13 déc. 1869.

4. Barni, *Morale dans la démocr.*, p. 220. — Hanse (Calvo, t. IV, p. 36)...

sont. « Imposer la vérité, c'est lui ôter toutes les apparences qui la distinguent de l'erreur. La propagande armée n'a jamais donné que des renégats et des martyrs ; la persuasion seule fait les convertis [1] ». *La contrainte peut faire accomplir certaines pratiques ou s'en abstenir, mais non convaincre.* La puissance des canons n'est pas une démonstration en faveur d'un système. Aux brutes de vanter la précellence de ces mauvaises raisons ; mais aux philosophes de leur répondre par le mot cinglant de M. Bergeret, ramassant le caillou lancé à travers sa fenêtre par l'un de ses adversaires politiques : « Ceci est un argument... Il est rhomboïdal. »

Pour propager une vérité, il faut recourir non à l'autorité et à la force, actions unilatérales, mais à la *discussion*, qui nécessite une tolérance au moins provisoire et la possibilité d'un échange d'arguments et d'objections, c'est-à-dire une certaine réciprocité. Pour accroître la puissance d'expansion d'une doctrine, il faut la perfectionner, la rendre plus claire, plus évidente : sa valeur intrinsèque sera la meilleure garantie de son triomphe.

La **guerre d'intervention** [2], qui invoque des nécessité concrètes plus impératives, semble au premier abord plus juste que la guerre agressive basée sur une utilité générale et vague de la propagande. Mais un gouvernement fort et désireux de s'ingérer dans les affaires d'autrui trouve toujours un prétexte plausible pour couvrir ses peu avouables *desseins*. — Il faut se garder ici de deux exagérations en sens inverses, qui violeraient, sous sa double face de l'indépendance et de l'autonomie, la souveraineté des Etats.

On ne saurait d'une part admettre le droit d'*intervention* d'une manière générale ou par une formule trop large, qui permettraient les abus (Ex. : « lorsqu'un gouvernement se livre sur ses propres sujets, à des actes qui blessent la conception de la justice, le sentiment d'humanité de l'intervenant sans léser ses membres »..., ou « parce que ses institutions rendent impossible la coexistence régulière des Etats... [3] » — Mais à l'inverse,

1. Goblet d'Alviella, *Désarmer*, p. 63. — Rien n'est stupide comme vaincre, la vraie gloire est convaincre... N'apportons pas la flamme là où la lumière suffit (V. Hugo.)
2. Tanoviceano, *De l'interv.* ; Aldebert, *De l'interv.*, Thèses.
3. Grotius, Pufendorf; Fiore, *N. dr. int.* t. I, p. 225; Heffter, p. 110; Arntz, *Rev. dr. int.* 1876, p. 675... — Ne nous leurrons pas sur la supériorité de nos principes

le principe de *non-intervention* est insoutenable avec le caractère de généralité extrême qui interdirait à tout Etat l'immixtion, pour quelque cause que ce soit dans les affaires intérieures ou les querelles des autres. On peut se demander jusqu'à quel point un acte de politique interne qui lèse l'intérêt ou le droit d'un autre Etat reste une affaire interne et n'atteint pas la souveraineté de ce dernier. L'ingérence semble indispensable dans certains cas. « Si mon voisin met le feu à sa maison, n'ai-je pas le droit, pour préserver ma demeure, d'aller éteindre l'incendie chez lui et malgré lui? [1] » La question essentielle est de degré, et par suite délicate. A partir de quel point l'affaire met-elle en cause le droit du voisin? Est-il permis d'empêcher, lorsqu'elles sont encore simples étincelles, les tentatives qui, devenues feu dévastateur, seraient beaucoup plus dangereuses et plus difficiles à éteindre [2]? L'imprécision laisserait un champ aux extensions. C'est pourquoi, après avoir admis le principe de l'intervention, comme une mesure exceptionnelle et extrême il faudrait en limiter strictement les applications aux cas de force majeure [3].

La question de légitimité du but étant résolue, il conviendrait d'examiner si on ne doit pas exclure le *moyen* guerrier ou ne permettre le recours à la force, « ultimum subsidium », qu'après échec de tous autres procédés, amiables et comminatoires. L'intervention armée est en effet un moyen bien *mal adapté* à son but, même juste. L'intervenant, s'il n'est pas de beaucoup le plus fort, court le risque de la défaite, c'est-à-dire du triomphe de ce qu'il voulait renverser. Même s'il est le plus puissant, la victoire lui sera onéreuse et elle n'atteindra pas toujours son but, ou bien elle le dépassera. La Convention, enorgueillie de sa force dans la défense, abandonna sa propagande libérale et

et institutions. Pouvons-nous nous proclamer « peuples élus », à l'heure où l'Amérique, qui prétend à ce titre, nous adresse des représentations au sujet de notre conduite interne ? (Message de 1895 demandant l'application du traité de Berlin par la Turquie ; envoi d'une escadre à Constantinople « pour protéger le collège américain » ; protestations contre la condition imposée aux juifs roumains et le massacre des juifs à Kichinef.) Qu'aurions-nous à offrir aux autres Etats qu'ils ne connaissent déjà ? Avant d'imposer ses institutions, l'Europe doit les perfectionner.

1. Laveleye, *op. cit.*, p. 41 : « Si un père dénaturé assomme son fils, n'ai-je pas le droit de l'en empêcher ? Si chez une nation la majorité opprime et décime la minorité, les Etats voisins ne doivent-ils pas interdire le crime? »

2. La Sainte-Alliance intervint contre une révolte étrangère, « ne dût-elle être considérée que comme exemple dangereux » (Dépèche-circ. de Troppau, 8 déc. 1820.) — La société internationale n'est pourtant pas une société pour l'assurance mutuelle des gouvernements établis (Westlake, *Dr. int.*, p. 129).

3. Intérêt vital essentiel de l'intervenant ou des populations protégées. Quant à la détermination des cas concrets où les conditions sont réalisées, c'est matière à controverses.

conçut des projets de domination qui tournèrent contre elle et contre les principes qu'elle voulait inculquer, les princes et les peuples coalisés. La France républicaine anéantit les républiques ou les gouvernements libres qui existaient avant elle (Venise, Pays-Bas.) La victoire fut dommageable à la Révolution elle-même, comme à presque tous les vainqueurs, en contribuant à la jeter dans les bras du despotisme militaire. Fondée pour la liberté, elle sombra dans la tyrannie. La Sainte-Alliance, à l'inverse, loin de sauver les monarchies légitimistes, « surexcita la fermentation des idées libérales. C'est aussi parce que les Bourbons ont été ramenés en France par l'étranger qu'ils ont été si facilement renversés en 1830. L'occupation de Rome a, exactement de même, rendu inévitable la chute du pouvoir temporel, parce qu'elle a armé contre lui le sentiment national. La guerre du Mexique, entreprise pour relever la race latine et catholique, n'a eu d'autre résultat que d'empirer la condition des Mexicains et de préparer les désastres de la France [1]. »

Si les échecs de la politique interventionniste sont si répétés, c'est qu'ils ont des *raisons* profondes [2]. Les événements qui s'accomplissent dans un pays sont la conséquence de forces sociales que ne détruit pas une immixtion momentanée et qui reprennent leur activité dès qu'elle cesse, animées même d'un regain de vigueur par le fait qu'elles ont été contrariées par l'étranger. Le principe, juste peut-être, qu'on aura tenté d'imposer du dehors par la force, sera l'objet de haines plus vives et plus générales qu'auparavant. Si l'étranger se mêle de défendre le trône, les patriotes deviendront révolutionnaires. S'il tente d'apporter la liberté, il sera impuissant à donner les lumières et les vertus indispensables pour la pratiquer d'une façon durable : la réaction qui suivra la chute du régime artificiel de liberté sera plus despotique que le régime ancien.

Si l'étranger souffre d'un mal réel, *que faire* pour l'en débarrasser ? Souvent ce sera le résultat d'une exaltation passagère, d'autant moins durable qu'elle sera plus violente ; il suffira de *laisser passer le temps :* le pays en proie au désordre en sentira bientôt les maux, il reviendra à la raison et sortira par son propre effort de l'anarchie où il était tombé [3]. Rarement le mal, même durable, sera assez considérable pour égaler celui que causerait une guerre : l'action diplomatique, les mesures de ri-

1 et 2. Cf. Laveleye, *Des causes actuelles de g.*, p. 41 s.
3. Jomini, *Art de la g.*, t. I, p. 65 ; E. de Laveleye, *ib.*, p. 43.

gueur, au besoin la menace de la cessation des relations avec le pays récalcitrant, le ramèneront à de meilleurs désirs.

Passe encore, dira-t-on, l'*intervention pacifique* : elle correspond au droit qu'a chacun de nous de conseiller bienveillamment son voisin. Mais un Etat peut-il se faire juge de son égal et employer la force pour le soumettre à sa volonté? La difficulté de solution provient de ce que la question est ailleurs que dans la réglementation de l'intervention. Pour résoudre le problème, il faut en sortir. L'intervention individuelle n'est, en tous cas, qu'un pis-aller qu'on s'efforce d'accommoder à une situation exigeant d'autres solutions. S'il y avait lieu de s'ingérer dans les affaires internes d'un pays, ce devrait être, en principe, à la *collectivité* d'agir. Dans l'état social, l'individu, tout en conservant une action personnelle sur autrui, laisse en grande partie à la société l'exercice de la fonction de justice : Ne devrait-il pas en être de même entre les Etats? Leur solidarité et leur interdépendance croissantes créent pour chacun d'eux des limites à sa sphère d'activité, sans donner à aucun, en particulier, un droit de souveraineté et de juridiction sur les autres. Pourquoi n'appartiendrait-il pas à la société des nations, après avoir établi les lois de son organisation, de dire les cas où elles seraient violées et de prendre les mesures indispensables à la sauvegarde du respect qui leur est dû [1]? Rêve d'utopiste? Non pas! Les spécialistes du droit des gens, sans préconiser directement un pareil idéal, admettent qu'on doit orienter dans ce sens le droit d'intervention tel qu'il est actuellement compris. « Il n'est pas impossible, dit l'un d'eux [2], que le droit international devienne moins timide à l'avenir, et qu'on se croie autorisé à intervenir lorsqu'un Etat ne respecte pas suffisamment les lois de l'humanité. Il en serait alors *à peu près comme dans les Etats fédératifs*, où le pouvoir central garantit aux citoyens certains droits et intervient lorsqu'un Etat ou Canton ne les respecte pas. »

Appliquée par la collectivité, l'intervention ressemblerait davantage à une mesure de police sociale qu'à une guerre ; elle serait en outre infiniment plus efficace qu'une action émanée d'un seul Etat, alors même qu'elle n'emploierait pas les armes, devenues presque inutiles : la société des nations aurait d'autres moyens, suffisants, de faire respecter sa volonté.

1. F. Seebohm, *La réforme du droit des gens*, p. 156.
2. Bluntschli, *Le dr. intern. codifié*, p. 19.

CHAPITRE VIII

Guerres d'équilibre et d'influence.

I. Exposé. — II. Appréciation juridique. — III. Appréciation utilitaire.
IV. Moyens mieux adaptés.

I

Comme l'intervention, **l'équilibre politique** [1], au dire de quelques-uns, est un principe de *droit* international. Il produirait, entre les Etats, une pondération de puissance telle, que, tout danger de conquête étant écarté, la sécurité serait absolue dans l'ordre international. Les guerres d'équilibre auraient eu pour but de l'établir, ou de le maintenir, par une opposition armée contre tout nouvel agrandissement d'un Etat puissant et tout abaissement d'une puissance qui servait de contrepoids. « On avait proclamé le règne de la force, on lui demanda une garantie contre elle-même [2]. »

Il s'agit donc *plutôt de statique*, de dynamique sociales, de balance de forces, *que de morale* et de droit, de respect dû à la personnalité d'autrui en vertu de l'idée de devoir. L'empêchement à la conquête, qui aurait dû en résulter, était d'ordre physique, et seulement par contre-coup d'ordre mental : on ne tentait pas de la faire considérer comme illégitime, de produire de l'aversion pour elle, mais de la rendre impossible. Aussi le désir en subsista-t-il, et même fut-il renforcé par le dessein, chez chacun, de *faire pencher la balance de son côté*. « Jamais peut-être, dit Lamennais, il n'y eut plus de guerres, ni de guerres plus sanglantes, ni d'usurpations plus iniques et plus audacieuses que depuis l'invention de ce système destiné à les pré-

1. Pradier-Fodéré, t. I, § 282, 286, 373 s ; t. VI, p. 562. — A. de Stieglitz, *De l'éq. pol. du légit. et du pr. des nation.*, t. I. — Outre les ouvrages qu'ils citent, v. *Plan d'un nouvel équil.*, 1798, faussement attribué à J. de Maistre ; Dupont-White, *De l'éq.*, 1867, ou *Rev. contemp.* ; M. di Gisira, *L'eq. eur. stud. ne' trattati de' secoli* XVI-XVII, 1888. Etc.

2. Lamennais, dans L. Henry, *Le crime de la g.*, p. 9.

venir. » Mais, comme l'équilibre était la maxime dominante de l'époque, les prétextes de guerre en prirent la nuance, et ce fut sous le couvert du principe lui-même que s'en accomplirent les pires violations. On ne peut pas plus lui en faire un grief, qu'attribuer à une règle le mérite des exceptions ou à un code la responsabilité des infractions.

La doctrine de l'équilibre n'a été, au fond, *la cause* réelle ou principale *d'aucune guerre*. Ou bien l'Etat poursuivait un accroissement de son territoire et de son influence, ou une diminution de ceux d'autrui, sans désir de rétablir un équilibre rompu : et alors la prétendue balance était un prétexte pour masquer l'intérêt personnel. Ou bien il se prémunissait contre la prépondérance relative d'autrui, engendrant un danger réel, conçu comme actuel ou éventuel, d'être conquis ou soumis à sa volonté : et alors le recours à la violence était l'application de la défense ou de la « défense préventive », pratiquée de temps immémorial et consacrée par des publicistes anciens. La situation ne comporte pas d'autre hypothèse : ou bien recherche personnelle de l'expansion, de la suprématie politique, ou opposition à celle d'autrui. On ne pourrait citer un seul cas où un Etat ait fait une guerre, sans être poussé par son intérêt, pour la satisfaction platonique de maintenir ou de rétablir l'égalité [1]. Le principe n'était qu'une cause apparente, ou bien une formule nouvelle, une systématisation de vues anciennes, ne contenant aucune cause supplémentaire de guerre, ou bien une maxime stéréotypée dont on oubliait le contenu et destinée à justifier, sincèrement ou hypocritement, une guerre quelconque. Tout au plus renforça-t-il deux causes inverses (expansion ou défense) par l'idée-force qu'il était bien d'agir ainsi.

La notion de l'équilibre n'avait été ignorée ni par les anciennes cités grecques, ni par les républiques italiennes du moyen-âge. Le besoin s'en fit sentir davantage quand l'unité morale de l'Europe vint à se briser (tendances nationales, Réforme), détruisant avec elle l'idée de la respectabilité, de la personnalité d'autrui, à laquelle il était destiné à suppléer par celle de sa force. *A partir des projets ambitieux de Charles-Quint et de Philippe II,*

1. Gottlob von Justi, *Die Chimære des Gleichgewichtes der Handlung... von Europa*, 1758 (cité par Stieglitz, *ib.*, p. 182 s, 189 s ; *La chimère de l'équil.*, tr. par D. E., 1763) : aucune guerre n'a autant le caractère d'équilibre que celle de la succession d'Espagne, et pourtant toutes les nations coalisées avaient un intérêt personnel : l'Autriche directement, la Hollande et l'Angleterre par crainte de voir cesser leur commerce avec l'Espagne si celle-ci tombait aux mains de la France.

le prétendu « équilibre européen » devint la préoccupation constante des politiques extérieures. François Ier, pour déjouer les premiers, s'allia avec les Turcs, et Henri IV essaya de déjouer les seconds par une alliance de tous les princes réformés, dont il se proposait d'être le capitaine général [1]. Les rivalités de maisons, la jalousie, l'ambition engendrèrent une lutte biséculaire entre les Bourbons et les Habsbourg, chacun s'efforçant d'empêcher la prépondérance de l'autre. Le traité de Westphalie en 1648 marque la fin de la première phase (guerre de Trente Ans), celui d'Utrecht, en 1713, impose à la maison de France le renoncenoncement à la succession d'Espagne et aux projets d'agrandissement; tous deux sont conclus en vue d'établir un ordre stable dans les affaires de l'Europe par l'équilibration des puissances [2]. Les traités de Tœplitz, Ried, Naples et Paris entre Autriche et Russie, Prusse, Angleterre, Naples, France (sept. 1813-mai 1814) sont conçus en termes presque identiques [3]; et pourtant, malgré ces prétentions de régénérer le système politique de l'Europe sur des bases rationnelles, le Congrès de Vienne eut pour but véritable « le partage entre les vainqueurs, des dépouilles enlevées au vaincu [4] ». Accomplie au mépris du droit et au nom de la force, son œuvre fut combattue par les aspirations des nationalités et par les calculs de l'ambition, et cette double réaction suscita ou permit des rivalités d'influence et des abus de force sans nombre.

La Prusse s'étant agrandie, la France invoqua le système des compensations, dérivé de celui de l'équilibre, pour demander un accroissement proportionnel qu'elle aurait volontiers trouvé dans le Luxembourg. Elle considéra l'avènement d'un prince prussien au trône de Charles-Quint comme un danger plus grand encore pour la France et pour l'équilibre (Déclar. du duc de Grammont, 5 juil.; déclar. de guerre).

1. Lettre à Elisabeth (dans Laurent, *op. cit.*, t. X, p. 165).

2. *Ad firmandam stabiliendamque pacem ac tranquillitatem christiani orbis, justo potentiæ equilibro quod optimum et maxime solidum mutuæ amicitiæ et duraturæ undiquaque concordiæ fundamentum est.* (Schmauss, *Corpus juris gentium acad.*, t. II, exp. CCLXI, p. 1319; Bulmerincq, *Praxis*.., 1879, p. 81, etc.) — Traités de Nimègue, 1678; Ryswick, 1697; Aix-la-Chapelle, 1748; Paris, 1763. — En 1792, pour cacher le dessein des alliés d'étouffer l'esprit révolutionnaire avant qu'il ne gagne leurs sujets et menace leurs trônes, Frédéric-Guillaume II invoque le prétexte de l'équilibre rompu par la France « qui formait jadis un poids si considérable et dont l'anarchie a pour ainsi dire anéanti l'existence politique. » (Wheaton, *Hist. des progrès...*, 4e éd., t. II, p. 12.)

3. F. de Martens, *Nouv. rec. de tr.*, t. I, p. 596, 607.

4. Fr. de Gentz, *Mémoires de Metternich*, t. II, p. 474.

Les questions d'Orient [1] et d'Extrême-Orient ne sont au fond que des « problèmes de rapacités mutuelles. » L'équilibre de ces appétits opposés restera passif, en repos, tant qu'on réussira à maintenir l'intégrité de la Turquie ou de la Chine, mais il résulterait, dans le cas contraire, des tiraillements en sens inverses des partageants, et serait, par suite, beaucoup plus instable et plus périlleux.

II

De nombreux auteurs nient que l'équlibre soit un **principe de droit** [2] : c'est une règle de la politique, basée sur un sentiment de convenance, et non du droit des gens [3], dont il lui manque le caractère essentiel d'être impératif. On va même jusqu'à souhaiter que ce mot équivoque soit « banni du langage tant de la politique que du droit des gens [4]. »

Sous des apparences juridiques, il servait autrefois à cacher une odieuse violation du droit des nationalités à disposer d'elles-mêmes. On distribuait et on s'appropriait les territoires, de vive force, sans tenir compte de la volonté des populations, d'ailleurs moins nette et moins consciente qu'aujourd'hui. Le prince de Talleyrand lui-même protesta, le 15 déc. 1814, auprès de Metternich, contre cette « assimilation des peuples au bétail d'une métairie » et contre ces doctrines d'après lesquelles « tout est

1. G. Bengesco, *Notice bibliog. sur la q. d'Orient de* 1821 *à* 1897. — Le traité d'alliance du 12 mars 1854 entre France, Angleterre et Turquie invoquait que « l'existence de l'Empire ottoman dans ses limites actuelles est essentielle au maintien de la balance du pouvoir. » (Martens, *Nouv. rec.*, t. XV, p. 565.) En réalité la guerre de Crimée et le traité de Paris ne visèrent à détruire la position privilégiée de la Russie et à réprimer ses visées ambitieuses qu'à raison des intérêts anglais et français. — La guerre russo-turque de 1877 permit des empiètements russes que refréna le congrès de Berlin. — En 1885, la Serbie déclara la guerre aux Bulgares parce que l'adjonction de la Roumélie rompait l'équilibre en leur faveur.

2. Quant à l'*influence* à exercer en dehors du territoire, c'est le but le plus légitime. Mais le moyen guerrier est antijuridique et inopportun. Les producteurs nationaux, les industriels, les commerçants, les écrivains, les artistes font plus pour la faire régner que les soldats. La France n'a pas suscité autant d'admirations et d'imitations ni exercé plus d'action lorsqu'elle se montra sur les champs de bataille derrière Napoléon, que lorsqu'elle répandait à travers le monde ses idées de justice et de liberté. — Il est curieux et ironique de rencontrer cette idée dans la bouche d'un Bonaparte : « Ce n'est pas en reculant les limites de son territoire, disait Napoléon III, qu'une nation peut être désormais honorée et puissante, c'est en faisant prévaloir partout l'empire du droit et de la justice. » (Cf. E. Ollivier, *L'Empire libéral*, t. III, p. 98.)

3. Bulmerincq, *Praxis, Theorie u. Codific. des Völkerrechts*, p. 47 s.

4. Klüber, § 6, p. 7 ; § 42, p. 72, le compare à une loi agraire des nations.

légitime à qui est le plus fort » et qui avaient « déjà coûté tant de larmes et de sang, que l'Europe avait pleinement acquis le droit de les détester. » Malgré son indignation, le congrès de Vienne, sous prétexte d'équilibre, « brisa les nationalités et dépeça les territoires. »

Le principe a servi à couvrir des opérations encore plus honteuses. D'après le *système copartageant ou des compensations*, tout agrandissement d'un Etat placé d'un côté de la balance devait être suivi d'un agrandissement équivalent pour ceux qui se trouvaient de l'autre côté, afin de rétablir l'équilibre : on opérait donc « un nouveau partage de terres et d'âmes, pour la plus grande régularité de la carte et l'exacte pondération des masses politiques. » Chacun des Etats complices du crime [1] trois fois répété contre la Pologne put ainsi excuser sa conduite « en alléguant qu'il n'avait pris part au partage que pour empêcher les deux autres d'en profiter seuls [2]. » Le voleur qui, pareillement, invoquerait que sa part de butin n'est pas plus grosse que celle de ses compères, prouverait l'équité du partage entre les prenants mais non la justice du vol à l'égard du spolié. Les compensations sont des conquêtes hypocrites et elles tombent sous la même réprobation que toute conquête [3].

On est allé jusqu'à fermer complaisamment les yeux sur les accroissements d'autrui ou même à le pousser à s'arrondir, afin d'y trouver plus tard un prétexte pour en faire autant. Napoléon III favorisa ainsi l'agrandissement du Piémont et lui demanda ensuite la Savoie et Nice. Le même jeu ne réussit pas envers la Prusse, à laquelle il proposa cependant de multiples combinaisons dans ce sens [4]. On a formulé cette politique du « prenez et je prendrai » (Thiers) dans les termes suivants : « Je vous donne ce que je n'ai pas, donnez-moi ce que vous n'avez pas » (Clemenceau).

1. Rolin-Jaëquemyns, *Rev. dr. int.*, 1888, p. 20.
2. Cf. *Edinburgh Rev.*, oct. 1802 (Stieglitz, *ib.*, p. 48) : sans l'heureuse jalousie internationale de la Prusse et de l'Autriche, la Pologne eût été quand même absorbée ; la « curée » évita une prépondérance nuisible de la Russie et eut les plus heureux effets pour la Pologne elle-même (!) — v. Saint-Priest, *Le partage de la Pologne*.
3. Tarde (*Transf. du pouv.*, p. 176) appelle l'une anthropophagie, l'autre vivisection. — C'est plutôt un écartèlement national. — Goblet d'Alviella, *ib.*, p. 39 : morale de grands chemins.
4. Belgique, Luxembourg. — Ex : lettre du 3 août 1866, du ministre Drouyn de Lhuys à l'ambassadeur de Prusse (*Doc. pour l'hist. cont.*, recueillis par Pradier-Fodéré ; Laveleye, *Le gouv.*, t. I, p. 50) : les deux gouvernements, l'Empereur lui-même reconnaissent « l'équité et la convenance d'accorder à l'empire français des compensations » aux agrandissements de la Prusse.

L'honnêteté ne règne même pas *entre les complices*. Chacun veut la plus grosse part [1], et se taille quand il le peut celle du lion. Sous prétexte d'équilibre, les copartageants entendent que la balance penche de leur côté. D'avance, les théoriciens justifient l'accaparement [2]. Ainsi en va-t-il toujours du système de l'équibre lui-même, que chacun entend à son profit, au détriment de toute justice.

III

Cette politique antijuridique a-t-elle du moins des résultats utiles pour ceux qui la pratiquent? Atteint-elle son but, qui serait de fonder la paix? Le droit est si intimement lié à l'intérêt bien entendu, qu'on pourrait presque condamner a priori comme nuisible un procédé que la science juridique réprouve. L'observation conclut ici dans le même sens. Les tentatives faites pour établir l'équilibre européen constituent une des rares *expériences de sociologie internationale* qui soient significatives par leur généralité, leur continuité et leur durée. Elles ont duré plusieurs siècles, et ont pourtant presque complètement *échoué* [3].

La paix était le but de l'équilibre et il n'a produit que des guerres, et quelles guerres! Il n'a pas plus ramené la paix quand elles étaient déclarées, qu'il ne les a empêchées de naître. Depuis le traité de Westphalie, la guerre a été l'état habituel de l'Europe[4]. Le principe n'a pas prévenu les desseins ambitieux de domination; il ne les a pas refrénés non plus, ou bien, s'il l'a fait, c'est en rompant l'équilibre dans l'autre sens. Il n'a pas arrêté Louis XVI, Frédéric II, ni Napoléon. Il n'a pas évité les annexions et les démembrements (depuis la réunion de l'Alsace à la France jusqu'à sa distraction).

1. Au XVIIIe s., la morale n'a rien à voir dans les rapports des Etats entre eux (v. Sorel, *L'Eur. et la Rév.*, t. I, l. I, ch. 3-7). — Lévy-Bruhl, *L'All.*, p. 102 s : « Il s'agit d'avoir plus d'atouts que les autres et d'en faire, s'il se peut, meilleur usage. Tout le monde triche d'ailleurs à ce jeu. » Frédéric II marchande son alliance et l'accorde à celui qui lui fournit la plus forte compensation. « Le mot qui revient le plus souvent dans sa correspondance politique est *chipotiren*. » — Au sujet de la Pologne, A. Sorel dit : L'impératrice prenait en pleurant.. parce qu'elle réclamait un supplément pour calmer ses scrupules.

2. A. de Stieglitz, *ib.*, estime que résoudre la question d'Orient dans le sens russe ne romprait nullement l'équilibre : la Russie devrait annexer tous les Slaves orthodoxes, et même catholiques ou protestants, qui ont plus d'affinité avec elle qu'avec l'Autriche.

3. J. de Bagnaux, La g. et l'hist,, *Philosophie positive*, juil. 1871, p. 229.

4. Saint-Simon, *De la réorganisation de la société européenne*, p. 162.

Il ne manque pas de *raisons* pour expliquer cet échec. Les guerres dites d'équilibre n'ont pas produit l'équilibre et la paix, parce que tel n'était pas leur but : *chaque Etat entendait par là sa prépondérance* et sa domination. On combattait les projets de ses voisins pour se les approprier, ou, si tel n'était pas le but, tel était le résultat de la victoire. La guerre aboutissait ou bien au succès de celui par lequel on se sentait menacé ou bien à sa défaite : s'il sortait victorieux de la lutte — hypothèse vraisemblable étant donné qu'on jalousait précisément sa force présumée, et d'autant plus admissible, si l'ennemi ne trouvait pas d'alliés, — le défaut d'équilibre s'accentuait ; par contre, s'il était vaincu, le plus puissant de ses vainqueurs, qui dictait les conditions de paix, rétablissait le déséquilibre à son propre profit. Ce dernier gagnait peut-être (sauf à perdre ensuite, par les craintes, envies et rancunes qu'il suscitait), mais l'équilibre n'y gagnait rien. Aucun traité de paix ne rétablit la stabilité de la balance : il change de plateau un poids, voilà tout. (France et Autriche).

Il existait une autre manière d'entendre abusivement l'équilibre. On ne tendait pas à *le rétablir* en haut, mais *en bas*. Les plus petits ne s'efforçaient pas de s'élever jusqu'aux plus grands, mais de les rabaisser à leur niveau. Dans la « balance politique, » comme dans la « balance du commerce », surtout lorsqu'on y employait la violence, il s'agissait moins pour chacun d'augmenter sa propre puissance et son propre lot que de diminuer ceux du voisin. En son *Discours au roi Henri III sur les moyens de diminuer l'Espagnol* [1], Duplessis-Mornay prononçait ces paroles typiques : « Les Etats ne sont estimés forts ou faibles qu'en comparaison de la force ou faiblesse de leurs voisins ; quand ils sont parvenus à s'équilibrer, il faut maintenir cette balance, sinon le plus faible est emporté par le plus fort. Or la maison d'Autriche s'est grandement renforcée et accrue et de réputation et de pays, pendant que la France s'est affaiblie par ses guerres civiles. Le salut de la France exige que la puissance espagnole soit *abaissée*... Tous les Etats de la chrétienté ont la grandeur de l'Espagne pour suspecte. »

L'équilibre n'est pas admis ou invoqué par les Etats qui se sentent forts ou ont un développement vital accentué (Etats-Unis). Il n'y est guère fait appel que par ceux qui croient y gagner,

1. Cf. Laurent, *Histoire de l'Humanité*, t. X, p. 155.

c'est-à-dire les débiles. « Ce qu'on décore du nom d'équilibre politique n'est autre chose que le sentiment instinctif qui porte les faibles à chercher un appui contre le fort [1]. » Il en résulte un zèle *destructeur de la grandeur des Etats*, qu'on a comparé justement à l'ostracisme athénien des individus marquants [2]? Le puissant ne pourrait même pas, *s'il le voulait*, protéger efficacement sa puissance [3], puisque la jalousie et la haine grouperaient contre lui les tentatives des médiocres. A plus forte raison, lorsque l'instinct de conservation des faibles les pousse à ériger en droit leur faiblesse et leur médiocrité, n'est-il pas souhaitable que le fort les accepte comme telles, ce qui l'*empêcherait de vouloir* les combattre ou y remédier. Si les plus petits parvenaient ainsi à suggérer aux plus grands l'idée-force que le devoir est de se rapetisser à leur taille, — la chance de succès, c'est-à-dire de progrès, qu'offrait la volonté de résistance des puissants, se trouverait éliminée, puisqu'on les ferait travailler à leur propre rétrogradation. Or semblable état, où les meilleurs sont, bon gré mal gré, « réduits », est nuisible non seulement aux intérêts généraux mais, en partie, à ceux des individus qui l'ont institué.

En fait, grâce à l'idée de l'équilibre des Etats, issue de leur jalousie mutuelle, non seulement leur inégalité ne suscita pas chez eux une louable émulation dans le progrès interne, mais elle engendra l'esprit le plus *antiprogressiste* qu'on puisse imaginer. Chaque Etat surveillait étroitement ses voisins et épiait jusqu'aux moindres modifications ou perfectionnements d'un facteur quelconque de leur puissance qui eussent pu détruire l'équation à son détriment. Ces changements étaient de trois sortes, touchant 1° l'étendue territoriale, 2° la population, les richesses, les ressources que procure un meilleur parti tiré du territoire, l'outillage, l'organisation nationale, le caractère et les facultés du peuple, les alliances, 3° la puissance militaire et les précédents facteurs envisagés comme facteurs de cette puissance.

Lorsqu'elles ne causaient pas un préjudice direct, il était d'autant plus injuste et illogique d'attaquer un voisin à raison de ses acquisitions *territoriales*, que, — conquêtes ou annexions

1. Laurent, *ib.*, p. 46 s. — Cf. Nietzsche pour l'idée d'égalité dans les rapports individuels.
2. Gunther, *Europ. Völkerrecht*, Altenberg, 1787, p. 327.
3. L'équilibre aspire aussi, inversement, comme vers un idéal, à la conservation d'Etats faibles ou en décomposition, d' « hommes malades » (Turquie, Maroc) dont la déchéance entraînerait une chute naturelle et peu regrettable.

opérées contre le gré des populations, — elles n'augmentaient pas toujours sa force ni sa richesse. La France agrandie de Louis XIV était plus faible que la France antérieure. Comment dès lors se sentir plus menacé qu'auparavant à raison de sa validité? Cette crainte exista pourtant, de bonne foi, à cause du préjugé de la superficie, qui faisait considérer l'étendue comme l'élément le plus important du pouvoir.

Adopté aujourd'hui, le système de l'équilibre « abaisseur » serait encore plus désastreux, puisqu'il faudrait l'appliquer avant tout aux *facteurs autres que la surface*, dont on considère à juste titre que dépend davantage la valeur. Voici comment les choses se passaient autrefois à leur égard. « Dès qu'un Etat est gouverné avec sagesse, veille à ses intérêts et commence à prospérer, il devient objet de jalousies et bientôt se forme contre lui une ligue dont les membres profiteront de la première occasion favorable pour attaquer leur rival (Ex. : ligue de Cambrai contre Venise ; attaques collectives contre la Hollande, la Suède...) A chaque amélioration interne au sein d'un des Etats européens, tous les autres devraient s'interposer et lui faire des remontrances pour empêcher que la perfection de son organisation ne lui donne une puissance exagérée. Or ce ne serait ni juste ni désirable... Il est en effet impossible, sans commettre l'injustice la plus criante, de mettre obstacle à l'activité d'un Etat quand cette activité doit servir à son perfectionnement et à son bonheur (et qu'elle n'est pas manifestement dirigée contre autrui : il n'y a ni faute subjective ni dommage objectif.) De plus, il faudrait reconnaître à chaque Etat le droit d'intervenir dans les affaires intérieures de son voisin et d'en arrêter la sage activité... La crainte d'une monarchie universelle ou d'une hégémonie illusoires fit tomber dans un état réel bien pire : l'esclavage de chaque Etat vis-à-vis de tous ses voisins. Or il est plus lourd à supporter de dépendre de plusieurs Etats à la fois que d'un seul... Le remède est pire que le mal[1]. » La médiocrité et la misère de tous retombaient sur chacun.

Quant à l'accroissement de la *puissance militaire* ou des éléments précédents en tant qu'ils en étaient des facteurs, ils pouvaient toujours, même non dirigés contre le voisin, lui paraître dangereux. Il n'y avait pas injustice à se mettre en garde, mais la nocuité de l'ensemble du système n'en devenait que plus grande.

1. Justi, *Die Chimære...* (Stieglitz, *ib.*, p. 177 s.)

L'équilibre, du fait qu'il était abaisseur, était aussi destructeur et militaire. Comme le but était de diminuer l'adversaire, et non d'augmenter sa propre capacité productive, chacun cherchait presque exclusivement à accroître sa capacité destructive. Ce n'est guère que sur le terrain militaire qu'on s'efforçait de surpasser ses voisins, et encore n'était-ce qu'avec l'arrière-pensée de ruiner leur puissance tant productive que destructive. Chaque Etat demeurait toujours en armes et prêt à fondre sur ses voisins; et pour balancer ou dépasser la force des autres, tous ensemble augmentaient leurs effectifs, se livraient aux enchères du militarisme. C'est devant les premiers effets de l'équilibre et des armements excessifs, que Montesquieu a écrit les paroles si souvent répétées : « Chaque monarque tient sur pied toutes les armées qu'il pourrait avoir si les peuples étaient en danger d'être exterminés, et on nomme paix cet *état d'effort de tous contre tous.* » Le militarisme actuel trouve là (et non dans la Révolution ou dans la guerre de 1870) ses premières racines. Les nations ont continué cette politique insensée, et à l'heure actuelle le désir d'équilibre (c'est à dire de prépondérance) militaire est plus vivace que jamais.

Il s'est passé entre Etats ce qui arriverait entre des particuliers dont chacun, au lieu de travailler à sa prospérité propre, ferait constamment effort pour empêcher l'extension de celle de ses voisins, ou tout au moins, craignant sans cesse leur prépondérance, dépenserait son temps et son argent à se préparer à la lutte. La somme de leurs richesses et de leur bien-être non seulement ne s'accroîtrait pas, mais serait diminuée de tout ce qui serait consacré à s'entre-nuire et de tout le dommage causé. *Ils perdraient*, faute d'entente, *cent fois ce qu'ils étaient menacés de perdre.* Depuis longtemps on se demande à chaque instant si la limite du possible n'est pas atteinte et si les nations ne vont pas enfin s'arrêter, exténuées.

Non seulement ces gigantesques efforts n'ont pas atteint leur but, mais il semble que celui-ci soit « *inattingible* », si on l'entend rigoureusement. Ou bien on cherche à établir un équilibre immuable, définitif (projet attribué à Henri IV) : et alors le développement naturel, inévitable des nations, inhérent à leur vie même, se joue des barrières artificielles qu'on lui oppose. Ou bien on laisse ce développement s'accomplir naturellement et on aspire à grouper les Etats en alliances qui se contrebalancent exactement : et alors il est impossible de mesurer avec précision

tous[1] les facteurs de leur puissance sociale. Le pourrait-on, il faudrait à tout moment corriger la carte, rétablir par des adjonctions ou des soustractions un équilibre essentiellement instable : on ne voit pas comment on atteindrait des totaux donnés et variables en respectant la volonté des populations, ni quel corps on chargerait de ce travail de Sisyphe. Et si on veut y parvenir par des alliances, la guerre serait un singulier procédé.

L'équilibre parfait n'est *pas* plus *souhaitable* qu' « attingible. » Une certaine inégalité est à la fois une condition nécessaire et une conséquence inévitable du maintien de l'émulation et de la lutte, indispensables au progrès et à la marche vers l'idéal.

IV

Le but final qu'ont poursuivi certains hommes d'Etat et que tous doivent poursuivre, c'est la paix : non pas une paix dans la mort et le silence absolus, mais une paix dans la vie, l'activité, l'ordre, le respect de la personne et de la sphère de chacun. Pour y arriver, il y a plusieurs moyens dont il nous faut apprécier les effets, les rapports, la **valeur relative d'adaptation**.

Les partisans sincères de l'équilibre pensaient y parvenir par l'établissement et le maintien d'une *égalité objective* de la puissance intrinsèque des Etats. Le véritable moyen se trouve, non pas dans les choses, mais dans l'esprit, dans la psychologie : c'est l'idée (*subjective*) de la respectabilité d'autrui. Cette idée comporte, simultanément ou séparément, deux éléments : nous manifestons de la déférence pour notre prochain ou bien par intérêt, parce que nous *pensons* que sa force réelle de résistance s'opposerait efficacement à nos prétentions (égalité *putative*), ou bien parce que nous considérons ce respect comme idéalement bon, comme *désirable en soi* (égalité *juridique*).

Les tentatives faites pour établir l'*égalité de fait* ont eu, à un moment donné, une raison d'être relative : suppléer à l'égalité juridique, à la notion de respectabilité d'autrui, absentes ou disparues du droit international. Mais elles péchaient par plus d'un point.

La *notion* de l'équilibre, telle qu'on la comprenait autrefois, était *fausse* en ce qu'on y tenait compte presque uniquement des

1. Surtout les facteurs immatériels, psychiques ou moraux, que négligeait un peu la conception traditionnelle.

facteurs matériels : superficie, armements, richesses. Même si elle avait laissé place aux éléments non physiques (qualités psychologiques et sociales), l'idée mathématique de balance eût été incompatible avec l'idée de société-organisme. Pour déterminer la valeur et régler les rapports de deux organismes, on n'opère pas de pesée. Quand on parle d'un équilibre des forces de la nature, on ne songe pas l'identité de poids, mais à la coexistence durable de ces forces. En matière politique, l'équilibre consisterait de même dans « la communauté paisible de plusieurs Etats de puissance différente[1] ».

Cette égalité réelle, en la supposant réalisée entre deux Etats, ne serait *ni suffisante ni nécessaire* pour qu'on pense qu'ils la possèdent. Les diplomates, qui visaient à établir l'égalité par des actes, ne tentaient pas de convaincre directement de son existence ni du devoir de respect[2]. Or, sans l'élément subjectif, l'égalité objective n'aurait guère d'effet utile, tandis que l'état subjectif pourrait assurer le respect sans elle. Deux individus de même forme, mais qui ignorent cette particularité et dont chacun n'éprouve aucune aversion pour le fait de léser l'autre, n'auront dans leur égalité pas plus d'obstacle à se combattre, que deux objets n'en auront à se rencontrer, dans le fait qu'ils ont une même masse et sont animés d'une même vitesse : ils se heurteront dès que les directions de deux de leurs désirs seront de sens opposés. Deux autres individus, même très inégaux, ne se battront pas à la légère, si, au contraire, chacun d'eux croit l'autre puissant et éprouve de la déférence à son égard. Sans la propension interne et psychologique au respect, l'équilibre même parfait des arrangements de territoires et de puissance (en le supposant réalisable) serait propre tout au plus à empêcher la *consomma-*

1. Bluntschli, *Deutsches Staatswört*, v° Gleichgewicht.
2. Tarde (*Transf. du pouv.*, p. 168) remarque, après Cournot, que le terme de *puissance*, emprunté à la mécanique, a été appliqué aux Etats dans leurs rapports extérieurs, tandis que le mot *pouvoir*, empreint d'une signification morale, où il entre du respect, sinon de l'amour, est réservé à la politique intérieure. « La langue marque ainsi le caractère de brutalité de ces êtres collectifs qui, bien inférieurs aux individus dont ils se composent, n'ont rien de moral dans leurs relations et ne conçoivent leur accord, quand ils s'accordent, que comme l'équilibre de deux poids ou de deux blocs de rochers roulés l'un contre l'autre. » — On devine déjà cette conception mécanique de l'équilibre dans Machiavel. En 1760, un auteur qui faisait autorité dans les chancelleries, Bielefeld (*Instit. pol.*, citées dans Weiss, *La paix*, p. 77), semble ne reconnaître que l'égalité de fait ou putative, et non l'égalité de droit : « En matière de politique, il faut se détromper des idées spéculatives que le vulgaire se forme sur la justice, l'équité, la modération, la candeur et autres vertus des nations. Tout se réduit à la *puissance*... Le droit public est fondé sur les *faits*. »

tion définitive de l'assujettissement d'un Etat par l'autre, mais impuissant à supprimer l'esprit d'agression, le désir de conquête et les *tentatives* d'exécution, nuisibles aux deux adversaires, même si elles échouent. Pour atteindre pleinement le but de sécurité internationale, l'égalité doit résider dans les esprits, plus que dans les choses.

Cette nécessité est encore accrue par le fait que l'*équilibre objectif n'est souhaitable et possible que très imparfait* et approximatif. S'il était absolu, il n'y aurait non seulement pas d'émulation ni de progrès, mais pas d'activité ni de vie (v. *supra*). Les combinaisons sociales qu'il assurerait ne pourraient durer, semblables à cette maison de Swift « qu'un architecte avait construite d'une façon si parfaitement conforme à toutes les lois de l'équilibre, qu'un moineau étant venu s'y poser, elle s'écroula aussitôt [1]. » Si la construction reste debout, c'est grâce à ses attaches, à son ciment. Si, dans les conditions d'équilibre imparfait et d'inégalité relative, l'état social subsiste, si le plus fort ne violente pas le plus faible, ce n'est pas, par hypothèse, à raison de sa force.

L'immunité d'autrui provient de faits non statiques, mais psychologiques et notamment de l'idéal juridique ou moral : 1° désir d'éviter la résistance nuisible (opposée par une force même sensiblement inférieure à la nôtre), 2° idée-force de la désirabilité de notre acte, de la respectabilité en soi et du droit d'autrui, c'est-à-dire de notre devoir envers lui (idée qui repose non sur notre intérêt réel dans la circonstance présente, mais sur un instinct qui tient compte de notre intérêt lointain ou incertain et en évite le calcul.)

A côté de l'égalité physique et de l'égalité supposée, il y a en effet une *égalité juridique*, fictive, admise par l'esprit et ne correspondant pas exactement aux premières, auxquelles elle peut suppléer. On *tient pour égales* des quantités, des personnes, qui ne le sont pas et qu'on pense ne pas l'être : cette imprécision a pour effet heureux d'éviter les perpétuels mouvements des plateaux, comme cela aurait lieu si la balance était sensible aux moindres additions et soustractions. On n'empiète pas sur la liberté [2], sur la sphère d'activité, d'un individu qui ne serait peut-

1. Kant, *Elém. métaph. de la doctrine du droit*, p. 380.

2. Liberté et égalité juridiques sont deux faces d'une même idée : le domaine d'action d'autrui est intangible à l'instar du nôtre. Dans la formule républicaine elles signifient égalité de liberté, et non égalité ou liberté de fait ***complètes*** : la

être pas à même de les faire respecter : les *idées-forces de droit et de devoir* fournissent l'appoint qui comble la différence entre le pouvoir effectif de chacun et ce que, par devoir, on évite de toucher en lui comme étant son droit. Leur influence, d'ailleurs restreinte, sur la conscience, concourt, avec la réprobation encourue du fait de leur violation en la personne d'autrui et avec le calcul intéressé, à empêcher les Etats forts de détrousser les faibles dès qu'ils le peuvent matériellement. L'établissement d'une sécurité internationale complète exige donc que les nations se reconnaissent l'une à l'autre le droit d'indépendance et apprennent à se respecter mutuellement. Le règne du droit dans leurs rapports, de même que l'égalité des citoyens devant la loi et la liberté individuelle dans les limites légales, rendrait moins nécessaire l'égalité de fait [1].

L'immunité d'une personne n'exige pas qu'il existe en elle une force correspondante. L'idée de devoir toutefois ne réussirait pas toujours à l'assurer, si le déséquilibre était trop grand : une force et un intérêt réels rendent plus sûre et plus efficace l'idée de cette force et de cet intérêt. D'autre part, il serait contraire à la sélection naturelle qu'un type trop impuissant fût conservé. A ce double point de vue, il faut qu'au subjectif corresponde dans une certaine mesure quelque chose d'objectif; que l'égalité juridique réponde à une certaine égalité putative et de fait, *que le droit soit soutenu par une puissance réelle*, que derrière le mot se trouve une chose plus consistante, sinon le droit serait violé et il y aurait une « catastrophe » pour le ramener à ce qu'il doit être. Mais une égalité de fait absolue et mathématique n'est pas nécessaire. Il suffit qu'aucune personne ne puisse imposer sa volonté à autrui sans trouver une résistance efficace [2]. Les auteurs qui, sous le nom assez inexact d'équilibre, ont ad-

République ne ment pas à sa devise en ne donnant pas ces dernières, qui ne sont ni désirables ni possibles, quoique réclamées par les égalitaires et libertaires. Quant à la fraternité, c'est plutôt la solidarité tempérant l'antagonisme.

1. Gentz, *op. cit.*, p. 1-8; Heffter, 6e éd., p. 8. — Selon Carnazza-Amari (*Tr. de dr. int.*, tr. Montanari, 1880, t. I, p. 421-442) et l'école italienne contemporaine, l'équilibre véritable existera quand, au lieu d'être fondé sur l'égalité matérielle des Etats, il le sera sur leur égalité morale. — Fiore (*Nouv. dr. int.*, tr. Pradier, t. I, p. 273; tr. Antoine, § 463).

2. Tant qu'elle n'est pas directement menacée, cette énergie peut rester non pas militaire ni même actuelle, mais latente, potentielle, virtuelle. Jusqu'à hier, les Etats-Unis ont été respectés sur la foi qu'ils *pourraient* organiser une puissante résistance. — Aucun pacifiste censé ne dit qu'il « suffit d'avoir pour soi la raison et le droit », quoique leur violation finisse souvent par être châtiée et l'idéal par triompher (mais en d'autres que nous-mêmes, ce dont nous ne pouvons nous désintéresser).

mis cette idée ont [1] raison, pourvu qu'on complète leur système par les éléments subjectifs. Une certaine égalité entre Etats favorise le respect de leurs volontés respectives ou tout au moins empêche l'asservissement de l'un à l'autre, de même qu'à l'intérieur d'un Etat l'égalité de fait contribue à assurer entre individus le respect de leur personnalité [2].

Dans la mesure où l'équilibre relatif est utile, l'*évolution naturelle* tend à le développer, d'abord par influence directe en donnant à chacun des armes presque égales pour sa défense, et en outre par sélection, en éliminant ceux qui pèchent par excès en trop ou en moins. Pour seconder ce mouvement l'*homme* a le choix entre deux procédés : ou bien empêcher ou réprimer l'accroissement d'autrui, ou bien augmenter sa propre puissance. Or l'affaiblissement du voisin, qui fut, durant des siècles, la politique courante, retombe sur soi-même. Il faut donc tendre à établir l'équilibre non en bas, par la destruction des surplus de puissance qui existent chez quelques-uns, et sous sa forme militaire, mais *en haut, dans et par la production*. Au lieu de détruire la population ou les richesses, ou bien de diminuer le territoire du puissant, il importe de faire progresser le faible, de perfectionner ses institutions. Le droit, interne ou international, doit présenter comme un idéal et un devoir : aux forts de respecter les faibles, et aux faibles non pas de se coaliser contre les forts pour les abaisser à leur niveau, mais de s'élever jusqu'à eux. C'est à cela que se ramènent au fond les cas d'équilibration qui ont eu d'heureux effets : par exemple, l'Italie et l'Al-

1. Disposition des choses au moyen de laquelle aucune puissance ne se trouve en état « de prédominer absolument et de faire la loi aux autres » (Vattel, éd. Pradier, t. II, p. 389); « d'attenter à la liberté du voisin sans s'attirer une opposition énergique et par conséquent un danger » (Friedr. von Gentz, *Fragmente aus der neuesten Gesch. des pol. Gleichgew.*, 2e éd., St-Pét., 1806, p. 10) : il ne demande pas l'équilibre, mais seulement l'existence de contrepoids. — Gunther emprunte à de Hatzberg (*Dissert. sur la vérit. richesse des Etats, la balance du pouvoir et celle du commerce*, 1786) une définition semblable. — E. Ortolan, *Des moyens d'acq.*; E. de Parieu, *Pr. de sc. pol.*, p. 294; Pradier-Fodéré, t. I, p. 436. — La notion de Wolff est plus étroite (*Jus gentium*, § 642 s, dans Gagern, *Krit. des Völkerr.*, p. 85) : *status quo potentiæ unius præpotentis vel quarumdam conjunctæ, potentia conjuncta aliarum æqualis est.*

2. Sous une autre forme : Impuissant par lui-même à assurer l'ordre, l'équilibre objectif n'a d'effet utile que comme facteur du subjectif; or il n'est ni suffisant ni nécessaire pour produire ce dernier; ce qui le produit, c'est un fait psychologique : la conviction qu'autrui est égal à nous et respectable, conviction créée par l'intéressé ou par le sujet ou par sélection. L'égalité objective approximative est pourtant utile comme élément de l'égalité putative qui, avec l'appoint de l'égalité juridique, a pour fonction d'assurer le respect. Mais une certaine inégalité objective et putative est utile pour la variété et l'émulation.

lemagne, qui, avant l'achèvement de leur unification, offraient un champ ouvert aux conquérants à raison de leur fragmentation et de leurs luttes intestines, sont parvenues à l'intangibilité non en abaissant leurs voisines, mais en s'élevant jusqu'à elles.

Si de telles unifications ont eu d'heureux effets au point de vue de l'équilibre, ce ne fut pas principalement par son influence ni en son nom qu'elles ont été accomplies. Impuissant à garantir la permanence des rapports existants, l'équilibre est encore davantage incapable de fournir un critérium « *pour introduire de nouveaux rapports juridiques* en harmonie avec les nouveaux rapports de fait qui peuvent venir à naître [1] ». En méprisant la volonté des populations, il serait à la fois injuste et désastreux. Ce critérium au nom duquel on peut apporter des modifications à la carte politique se trouve dans la théorie des *nationalités* et son application ne peut avoir lieu qu'en vertu de la volonté des populations. Lorsque les principes de nationalité et de souveraineté nationale seront réalisés, la paix aura, dans les peuples conscients d'eux-mêmes et gouvernés par eux-mêmes, une garantie plus forte qu'elle n'en aurait eu autrefois par le seul équilibre physique, d'ailleurs imaginaire, d'Etats artificiels. Bien moins que par le passé, il ne pourrait être alors question de conquête violente, d'abord parce que les très petits Etats et les grands Empires artificiels seraient disparus et avec eux la possibilité pour les seconds de dominer les premiers (Carnazza-Amari); ensuite parce que, fussent-elles inégales, les nations auraient chacune un vif sentiment de sa personnalité et de celle des autres et résisteraient énergiquement à leur démembrement.

On objectera que, entre ces nationalités de puissance assez inégale, il pourra naître des jalousies et des rivalités, même malgré la reconnaissance mutuelle de leur indépendance. Mais le meilleur moyen pour rétablir entre elles l'harmonie, n'est pas de les encourager à se faire échec, même par de simples alliances défensives (recommandables à défaut d'autre procédé). Leur *confédération* serait un moyen infiniment préférable pour imposer à chacune d'elles ses limites [2] : par la garantie collective des droits de chacun de ses membres, elle remédierait à l'é-

1. J. Lorimer, *Rev. dr. intern.*, 1877, p. 167.
2. Leur Tribunal des conflits fonctionnerait (une fois établi) aussi facilement que celui qui départage les pouvoirs d'un même Etat. Leur Parlement pourrait régler les situations nouvelles comme cela a lieu entre individus.

crasement des petits par les grands, et elle atténuerait singulièrement la coalition des petits, que l'hypothèse d'une confédération suppose conscients de la solidarité qui unit la communauté internationale; leur majorité dans les votes ne nuirait pas aux grands autant que la prépondérance de leurs armes unies.

Les grands Etats commencent déjà, *en fait*, à ne plus se considérer comme une aristocratie privilégiée; ils reconnaissent l'égalité juridique et l'indépendance des petits Etats, qui ne pourraient toujours la leur imposer ; ils leur accordent voix au chapitre. Les cinq puissances du traité de Vienne n'ont plus une autorité exclusive : on ne leur a pas arraché l'*admission des droits en faveur des Etats secondaires*, elles l'ont consacrée volontairement. L'ordre politique international se pénètre de l'esprit des règles de l'ordre social interne. La Révolution française a aboli les lettres de cachet, et posé le principe de l'égalité des citoyens devant la loi : elle devait par contre-coup condamner le droit de conquête et de convenance et faire prévaloir l'indépendance et l'égalité de toutes les nations devant le droit des gens et leur droit d'être représentées dans leurs Etats-Généraux ou Congrès.

CHAPITRE IX

Guerres nationales, ethniques, impérialistes.

I. Exposé. — II Appréciation de l'impérialisme. — III. Appréciation du principe des nationalités et moyens mieux adaptés.

I

Le système de l'équilibre et le désir, qu'il déguisait souvent, d'expansion par la conquête, ne tenaient aucun compte des aspirations des peuples auxquels on les appliquait. Peu importait aux gouvernants que leurs sujets parlassent dix langues, appartinssent à dix races différentes. Les gouvernés ne se souciaient guère davantage de servir tel maître plutôt que tel autre. L'idée, théoriquement opposée, des *frontières naturelles* n'avait, lorsqu'elle intervenait, ni la signification ni la force du sentiment actuel de nationalité. Leur revendication ne reposait pas sur un idéal d'unification ethnique, mais sur des considérations de convenance stratégique : elles marquaient non les bornes d'un peuple, mais les accidents naturels d'un territoire favorables à sa défense militaire. Par dessus tout, ces prétendues limites étaient un mot, un prétexte commode, pour couvrir les débordements : la façon dont on les fixait ne laisse aucun doute à cet égard.

L'éveil des *nationalités* [1] n'eut lieu qu'à l'époque de la Révolution. Il présentait avec ce grand événement historique un double rapport. Tout d'abord la Révolution sapa les fondements de l'absolutisme et institua à sa place le droit démocratique. La

1. Outre les ouvrages cités *infra*, v. sur l'*Idée*, le *Principe*, la *Théorie des nationalités*, les travaux de : Capo de Feuillide (1855), Deloche (1860), Joly (1860), Léonarde (1864), von Eötvös (en all., 1865), Palma (ital., 1867), Esperson (it., 1868), Meinhold (all., 1872), Hovelacque (1875), Un diplomate (1882), Kojuharoff (1884), Kremer (all., 1885), de Roquette-Buisson (1896), etc.. Mamiani, *Dell' ottima congreg. umana e del princ. di nazionalita*, 1850 ; X., *Cons. sur les nat.*, *Essence de l'indiv. nation. et rôle civil. des gr. unités nat.*, 1877 ; Sév. de la Chapelle, *Le temps des nations*, 1902 ; Chélard, Le pr. des nat.. au p. de vue phil. et abstr., *Mercure de Fr.*, sept. 1903. — Laurent (*op. cit.*, t. X, Des nationalités) s'occupe de beaucoup d'autres choses.

liberté de l'individu, la faculté de disposer de soi, devait engendrer parallèlement la théorie de la sovueraineté du peuple, à l'intérieur, et celle des nationalités, dans le droit international, le mouvement républicain et le mouvement national [1] : « Le principe de toute souveraineté réside dans la nation. » L'esprit de la révolution allait même au delà : en proclamant les droits de l'Homme, de tous les hommes, elle dépassait le nationalisme et rénovait l'humanitarisme. La propagande de ces idées contribua directement à l'émancipation des peuples. Les premières campagnes n'altérèrent même pas la magnificence du rêve : on accueillait nos armées en libératrices.

Lorsque, par une prompte déviation, la Révolution et surtout l'Empire tentèrent au contraire d'assujettir les peuples, ils fournirent encore au mouvement national, par contre-coup, en froissant les sentiments d'abord suscités, une contribution dont ils n'ont pas le mérite, mais qu'on ne peut nier. La domination de Napoléon souleva, chez des peuples déjà éclairés sur leur droit à l'indépendance et notamment en Allemagne [2], le désir d'une revanche à obtenir par la constitution d'une armée nationale et par l'union des petites principautés contre l'ennemi commun (de même que l'invasion de la langue et de la littérature françaises avait engendré une réaction). — Après un retour aux principes absolutistes sous Napoléon, sous les traités de Vienne et la Sainte-Alliance, le mouvement national s'accentua. Malheureusement, en se sentant distinctes et diverses, les populations se sentirent antagoniques. L'amour national engendra les haines nationales, — choses bien différentes, mais presque iné-

1. La Révolution n'a pas créé les nationalités, les caractères ethniques ; elle les a appelés à la conscience et au désir de l'indépendance politique. Le sentiment national préexistait, mais rudimentaire (v. pourtant : G. Monod, Du rôle de l'oppos. des races et des nation. dans la dissol. de l'emp. carol , *Ann. de l'école des Hautes-Etudes*, 1896, p. 12, 17 ; Guibal, *Hist. du sent. nat. en Fr. pend. la g. de Cent ans*). Le loyalisme de la noblesse, l'amour du peuple envers le roi, tenaient lieu de patriotisme. « La Révolution a créé la patrie.. Avant 1789, l'Europe n'avait pas de vraies nations, elle en est pleine aujourd'hui. » (Lavisse, *Vue gén.*, p. 196.) — A côté de la corrélation de principes existent d'autres influences non négligeables. La diffusion de l'instruction fait connaître à chacun le passé et les limites de son pays. Sous le régime parlementaire la question des langues est capitale : si on les met sur un pied d'égalité, comment auront lieu les débats ? si on n'en adopte qu'une, laquelle ? les autres se sentiront sacrifiées.

2. L'Italie était habituée à la sujétion étrangère. — v. Fichte, *Disc. à la nat. all.*. — Sur l'Allemagne après Iéna, Lévy-Bruhl, *L'All.*, p. 276 s, 287-332. La conscience nationale s'est singulièrement développée depuis le temps où le *Fürstenbund* soutenait les libertés allemandes, c'est-à-dire l'intégrité des petites dominations féodales, jusqu'à l'époque où Stein propose la fondation d'une monarchie allemande.

vitablement liées dans la période d'enfance, car la virulence du sentiment de l'individualité qu'exige la naissance d'une nation, est bien proche de son excès. Les guerres « nationales [1] » en résultèrent.

Elles sont *modernes*, presque contemporaines, puisqu'elles datent du XIXe siècle [2]. C'est à tort qu'on en a attribué le caractère à des luttes qui ne pouvaient l'avoir. On a reproché [3] aux historiens de n'avoir pas, pour expliquer les luttes intestines de la Gaule, fait une place assez large au sentiment qui poussait les peuplades à grouper autour d'elles les « membres épars de la race » : c'est exagérer les connaissances géographiques et ethnographiques de nos ancêtres. La fréquence même de leurs luttes prouve au contraire qu'ils ne se sentaient pas unis. Même beaucoup plus tard, il n'y a pas de patriotisme français, allemand, italien. Un tel sentiment n'a eu qu'une part minime dans l'expulsion des Anglais en France, des Maures en Espagnes, des Suédois en Allemagne (a fortiori dans lutte des Grecs contre les Perses, des Gaulois contre les Romains), car il ne faut *pas confondre la haine de race*, l'aversion instinctive contre l'étranger, l'ennemi, avec l'aspiration à l'unité nationale, basée sur la connaissance de la solidarité matérielle ou morale ou bien du concours des volontés. — Ce n'est pas non plus que des populations assujetties par un lien aussi odieux que factice à des maisons étrangères n'aient tenté, avant le XIXe siècle, de se libérer, au besoin même par la violence (Suisse contre Autriche et Bourgogne, Pays-Bas contre Philippe II, et même Américains contre Anglais), mais ces luttes d'indépendance politique ne visaient pas à réaliser l'unité des populations soulevées sur la base de leur communauté d'origine, de langue ou d'aspirations. Les nations, qui étaient en voie de formation, ne cherchaient pas encore à devenir des Etats politiques [4], et inversement les tentatives de réunion de territoires sous une même autorité politique

1. En les qualifiant d'après leur but (constitution d'une nation en Etat indépendant ou rectification), et non d'après le champ des mobiles (voulues par tout le peuple), ni d'après le moyen (emploi de la nation entière à la lutte). Des auteurs classifient pêle-mêle les guerres d'après le but (de conquête..), puis d'après le moyen (faites par toute la population). — Sur la constitution des Etats comme effet général des guerres : *infra*, Effets politiques.

2. De 1848, dit P. de Bourgoing (*Les g. d'idiôme et de nat.*, 1849, p. 6) Il y voit seulement des rivalités de langues, et n'en signale pas moins de 9 en 1848, entre 23 peuples, parlant 17 langues.

3. Lacombe, *Le patriotisme*, p. 249.

4. Novicow, *Consc. et vol. soc.*, p. 306 s : apparition tardive du sentiment national; p. 324 s : indifférence pour l'expansion nationale.

(conseils de Machiavel aux Médicis...) n'étaient pas fondées sur la nationalité.

L'*idée nationale* est déjà plus sensible dans la résistance de l'Allemagne à Napoléon. En 1815, la carte de l'Europe fut pourtant remaniée au mépris des aspirations populaires : la Belgique était unie à la Hollande, l'Allemagne et l'Italie morcelées, la Pologne découpée, la Bohème, la Hongrie et les Balkans organisés artificiellement. Ce fut la cause d'autant de tentatives de renversement, qui eurent la guerre pour instrument et auxquelles il faut ajouter l'émancipation de la Grèce et l'agitation de l'Irlande. La formation de l'unité italienne fut une application, particulièrement heureuse, du principe des nationalités, car elle fut volontaire : la force du Piémont n'y aurait pas suffi. Celle de l'Allemagne, au contraire, apparaît en partie comme le fruit de la lutte d'une maison, d'un Etat, pour l'hégémonie. La Prusse ne s'est pas donnée à l'Allemagne, elle l'a conquise (d'où le caractère militaire de l'Empire). Cela dépasse et viole même le principe. L'Allemagne a mis la main sur des populations polonaises, danoises et françaises. La France, si elle en fut parfois la victime, joua du moins à plusieurs reprises un beau rôle dans ces mouvements, en apportant au service de causes légitimes un concours aussi désintéressé que peut l'être un acte poliitque.

Les aspirations les plus impérieuses, les plus unies, celles des groupes remuants et assez nombreux, ont été satisfaites, naturellement, les premières. Mais il subsiste une double *cause future de conflits* : d'une part plusieurs peuples n'abandonnent pas leurs revendications d'indépendance ou de plus large autonomie (Irlande, Pologne, Finlande, Hongrie) ; d'autre part certaines populations sont disputées par les Etats limitrophes [1] (Italie-Autriche pour Trieste et le Tyrol, Allemagne-Russie et Autriche, Roumanie-Hongrie, Grèce, Bulgarie, Serbie et Turquie).

Le **pangermanisme**, le **panslavisme**, l'union dano-scandinave.., conséquences dernières du « patriotisme ethnographique », et les divers **impérialismes**, sortent des limites du principe des nationalités. C'est le pendant de l'opposition entre les frontières naturelles et la monarchie universelle. D'un terme on passe graduellement à son contraire : par exemple, de la doctrine défensive de

1. Les écrivains même (La Grasserie, *Suppr. de la g.*, p. 40, Etc...) proposent, au nom de la science, de nouvelles cartes, toutes discutables.

Monroë [1] à un impérialisme envahisseur. L'effort fait par un Etat comprimé pour atteindre ses dimensions normales devient facilement, par l'accroissement de la force et le développement parallèle de l'idéal, une tendance à « se faire aussi gros que le bœuf ». L'impérialisme ne vise pas seulement comme la monarchie universelle, à obtenir le pouvoir politique sur un territoire et une population, mais à opérer une conquête intégrale, portant en outre sur les produits, les principes et la civilisation [2], à assimiler les populations plus complètement que dans les anciennes conquêtes et guerres commerciales. L'Angleterre veut angliciser le monde, les Etats-Unis l'américaniser, l'Allemagne le germaniser. La confiance, parfois mystique, en la mission providentielle de la race ou du peuple, l'orgueil et le sentiment de supériorité, s'ajoutent donc, non comme un prétexte, mais comme un mobile sincère, à l'instinct de grandeur, au sentiment de la puissance d'action et de la capacité de travail et au calcul utilitaire. Cet état psychologique se retrouve chez plus d'un peuple conquérant (Rome...) Le mot est moderne, parce que l'état est plus accentué, le diagnostic plus net, la formule plus caractéristique : plus-grande-Angleterre, « greater Britain » (Sir Ch. Dilke), plus-grande-Allemagne (Bülow). Les conflits qui peuvent naître [3] de ces doctrines d'envahissement et d'accaparement mondial en seront d'autant plus graves, surtout s'il survient un choc de deux impérialismes.

II

Sous sa forme agressive, l'impérialisme est triplement dangereux pour la paix : il est en opposition à la fois contre l'équilibre de fait et contre l'égalité putative et juridique que postulent

1. En 1904, le comte Okuma proposait au Japon de l'imiter. Serait-ce l'indice d'un impérialisme futur ?

2. J. Patouillet, *L'impér. amér.*, p. 26 : l'impérialisme n'est pas seulement politique et militaire ; il « tend aussi davantage à la domination économique et intellectuelle ». — Il peut même être linguistique ou religieux. Ce qui constitue son originalité par rapport à la monarchie universelle, c'est précisément l'union de ces divers éléments, dont l'un peut toutefois prédominer. Pangermanisme, panslavisme, etc., visent le côté ethnique, l'expansion de la race.

3. Le désir de domination des Anglo-Saxons a déjà engendré les guerres de Cuba et du Transvaal. — L'aspiration à constituer au centre de l'Europe un empire compact de 60 millions d'hommes, appuyé sur la Mer du Nord et la Baltique et débouchant sur la Méditerranée par Trieste serait « une cause très probable de guerres futures » (Laveleye, *op. cit.*, p. 88).

le respect mutuel et l'ordre international, il nie les contre-poids physique, psychologique et moral. Ce ne sera donc pas trop. pour s'en préserver, de les renforcer tous trois.

Le premier préventif, — au besoin répressif —, dépend un peu de ceux que l'impérialisme menace et serait appliqué avec d'autant plus d'empressement que le mal paraîtrait plus imminent : il consiste à unir les Etats exposés (*Etats-Unis d'Europe*) non pas surtout militairement et contre les Etats plus forts, en vue de les abaisser, mais pour s'élever jusqu'à eux, par une meilleure organisation et une plus grande puissance productive.

Il faut, en second lieu, rappeler les ambitieux à la modestie en leur montrant qu'il ne sont *ni si parfaits, ni si forts* et les autres si inférieurs qu'ils l'imaginent.

Le troisième remède, essentiellement préventif, est plus délicat. Par quels procédés les uns inculqueraient-ils aux autres la *notion du devoir* de respecter leur souveraineté, et, paraissant trop intéressés, quelle chance auraient-ils de convaincre ? D'autre part, aucun indice ne fait espérer que les impérialistes y viennent d'eux-mêmes. Ils placent la question sinon « par delà le bien et le mal », du moins en dehors du droit [1], du droit apriorique, idéaliste et égalitaire. Ils en font reposer la solution sur une conception plus aristocratique, rapprochant les droits de chacun de sa puissance réelle et ne consentant pas à limiter celle-ci de son propre chef, dans certains cas, en vertu de l'idée-force de devoir envers autrui. Ce faisant, ils dépassent leur propre intérêt. Les efforts doivent donc être consacrés à leur montrer que le respect de la personnalité d'autrui est en corrélation avec l'intérêt personnel et qu'en le violant, il y a inconvénient pour soi.

Il est mauvais de faire tout ce qu'objectivement on peut faire, dans une circonstance donnée, selon la tendance de ceux dont la force est surabondante, la confiance en elle exagérée, les impulsions excessives, les inhibitions trop faibles. Il existe une double restriction :

1° *Utilitaire*, fondée sur l'intérêt conscient. Les impérialistes en tiennent compte, sauf à le mal comprendre dans la détermination de leurs buts et de leurs moyens. Leur politique est celle de la force tempérée par l'intérêt.

1. « La doctrine de Monroë [a fortiori l'impérialisme] n'est pas une question de droit, c'est une question de politique. Les juristes, comme juristes n'ont absolument rien à dire à ce propos. » (Th. Roosevelt, *Amer. Ideals*, p. 228 s, dans H. A. Moulin, *L'expans. des E.-U. et la doctr. de M.*, Dijon, p. 7.)

2° *Idéale*, fondée sur le droit et la morale, c'est-à-dire sur une généralisation de l'intérêt inconscient ou insuffisamment senti parce que futur, lointain, indirect, hypothétique ou concernant autrui, la collectivité ou la descendance [1]. Les impérialistes font abstraction des notions d'égalité juridique, de droit d'autrui, de devoir envers autrui. Ces idées, pourtant, ne constituent pas un idéal de faible [2]. Elles sont utiles aussi bien aux individualités auxquelles elles s'imposent qu'à la collectivité, puisqu'elles tiennent compte d'intérêts inconscients ou insuffisamment sentis : — intérêts personnels éloignés ou incertains : elles empêchent de rechercher les satisfactions grossières ou immédiates, la vie trop intense..., de s'exposer à des chocs en retour de la part des faibles, coalisés, etc. ; — intérêt de la collectivité, parce qu'il est lié au précédent et en outre parce que les excès individuels entraînent le désordre, l'usure du groupe. Une race d'égoïstes et d'amoralistes purs ne peut exister ; elle se détruit elle-même.

Universellement condamnable sous sa forme agressive et violente, l'impérialisme, s'il veut réussir, doit n'exagérer ni son but ni ses moyens de procéder. Il s'impose à lui de ne pas viser à des acquisitions en masse, à une exploitation excessive, mais au contraire de ménager comme les siens propres, les forces, l'intérêt, le droit et même les susceptibilités d'autrui. Sous cette forme, il a d'*autres voies* que la conquête, plus juridiques et plus avantageuses : l'invasion pacifique des produits et des idées est moins injuste, plus sûre, moins coûteuse, la dénationalisation lente plus efficace, que les tentatives brusques et collectives. L'impérialisme doit rester sur le terrain intellectuel, économique [3] ou même politique ; ainsi compris il ne fera que susciter une émulation bienfaisante ; sa transformation en militarisme serait sans doute sa ruine [4], notre ruine à tous. Ce qui a permis

1. Cf. J. Lagorgette, ***Nature et fonction des idées de droit et de devoir*** (En prép.)

2. La différence entre l'amoralisme (vouloir vivre de Schopenhauer, culte de l'énergie, instinct de vie, « se surpasser » avec Nietzsche) et l'idéalisme ne réside pas dans la force, mais dans une prise en considération plus exacte de l'intérêt de soi ou de l'espèce, que la sélection met en nous comme un instinct.

3. Lair (***L'impér. all.***, p. 96 s, 110 s.) montre l'antagonisme entre l'impérialisme des officiers, administrateurs, professeurs et étudiants chauvins et césariens, et celui de l'Allemagne industrielle et commerciale, qui ne « veut pas de guerre ». P. 148, 171 s, il croit ce dernier seul efficace et plus à craindre.

4. Les Etats-Unis semblent abandonner leur voie traditionnelle, celle qu'avaient tracée ses fondateurs. Sera-ce leur perte ? L'insularité, la situation médiane entre les deux grands Océans et les deux anciens continents, ont fait leur grandeur pendant un siècle et semblaient les appeler à l'arbitre, sinon à l'empire du monde des affaires. Cette même situation peut être la cause de leur ruine, s'ils provoquent ou acceptent la lutte sur le terrain militaire : là ils sont plus en retard

jusqu'ici ses succès, c'est surtout l'absence ou la légèreté des charges militaires en Angleterre et aux Etats-Unis, en face d'une Europe épuisée et anémiée par la paix armée. De même les chances de salut de la vieille Europe, même si le Nouveau-Monde ne fait rien pour lui nuire, résident dans l'abandon de sa politique d'armements, dans son union économique et même politique, et dans la consécration de tous ses efforts aux tâches qui conviennent le mieux à son activité et où elle a le plus de chances d'obtenir la supériorité. L'impérialisme aurait ainsi pour résultat une intégration, une accentuation de la production et de la division du travail, conformes au progrès. La persistance de l'Europe dans son erreur actuelle « qui détruit les sources de la vie sous prétexte de les conserver, la ferait rester en arrière du progrès humain [1]. »

III

L'idée de nationalité implique essentiellement le respect des groupes sociaux mais non, comme l'équilibre, leur égalité de fait. Elle est une manifestation non de la force, mais d'un principe juridique, à condition de fixer d'une façon rationnelle en quoi elle consiste. **Qu'est-ce donc qu'une nation ?** C'est, disait Mancini [2], fondateur de la doctrine, « une communauté naturelle d'hommes vivant sur un territoire homogène, et unis par des affinités de race, de langue, de religion, par leur passé historique, en même temps que par leurs aspirations morales et la conscience de leur entente mutuelle. » La définition était *complexe*, compliquée même. La plupart des auteurs s'en tiennent à *un seul facteur*. Pour les uns, c'est la *langue* [3]. D'autres se rallient à l'idée de *race* (théorie ethnographique) soit biologique et morphologique, soit plutôt dans un sens sociologique et

et le nombre y joue un rôle plus important que dans la supériorité des produits. Nous sommes au moment tragique où les Etats-Unis ont à choisir entre les deux voies, et notre avenir dépend de ce choix.

1. J. Patouillet, *L'impérialisme américain*, Thèse, Dijon, p. 378 s.

2. *Cours d'ouv.* à l'Univ. de Turin, 22 janv. 1851 ; *Della nazion. come fundam. del diritto delle genti*; *La vita dei popoli nel umanita.* — Sur l'école italienne : Carnazza-Amari, *op. cit.*

3. Nombreux allemands (pour s'adjoindre les pays de langue allemande), depuis Herder, *Orig. du langage* (Lévy-Bruhl, *op. cit.*, p, 169); Fichte, *op. cit.*, XIII, tr. Philippe, p. 229; jusqu'à Max Nordau, *Parad. sociol.*, p. 136 s. — Laveleye, *Démocr.*, t. I, p. 55. Avec critères accessoires ou réserve de preuve contraire : Parieu, *Sc. pol.*, p. 300-322; La Grasserie, *Suppr. de la g.*, p. 36, etc...

historique [1]. Mais on abuse du mot races. Ce ne sont pas des microcosmes fermés : elles se mêlent, se fondent même en un seul Etat. A plus forte raison doit-on rejeter la théorie *nationaliste*, si on entend par là celle qui présente comme un idéal l'épuration de la race et la restauration de l'unité des caractères ethniques, en opposition avec les échanges de sangs et les contacts d'où jaillissent les idées nouvelles [2] et avec l'hétérogénéité croissante, réelle et idéale. La première théorie pousse à la guerre internationale, et la seconde, en outre, aux guerres civiles. On n'a pas le droit « d'aller par le monde tâter le crâne des gens, puis les prendre à la gorge en leur disant : Tu es de notre sang, tu nous appartiens [3], » ni à l'inverse : Tu n'es pas de notre sang, donc nous te chassons.

Sans doute les races différentes se comprennent et s'associent difficilement, parce que langue, caractère ethnique, etc..., influent fortement sur les pensées et les actions des hommes. Mais ces faits physiques, physiologiques... ne doivent être pris en considération que comme facteurs et comme signes du fait psychologique, de la *volonté*, seule décisive en matière de groupement [4]. Or s'ils fournissent une présomption de conformité ou de divergence des désirs, il est un fait qui donne une certitude plus complète : l'expression de la volonté elle-même. C'est elle que l'on doit rechercher principalement [5] (théorie *contractuelle* ou des nationalités électives). Il se peut d'ailleurs qu'elle ne soit pas expresse ou même que le groupement repose sur une simple concordance de tendances irréfléchies et non-téléologiques, de forces attractives. Mais le lien social tend à devenir conscient et même voulu expressément à un moment donné, sauf à tomber ensuite dans le domaine de l'habitude. Le contrat gagne du terrain par rapport au quasi-contrat [6]. Le contrat social est dans l'avenir de l'humanité et non à son berceau.

Cela n'est pas seulement conforme au *droit* [7] démocratique et

1. Cf. G. Le Bon, *L'évol. psych. des peuples*, p. 19 ; H. S. Chamberlain, *Grundl. des XIX Jahrh.* — W. Bagehot, *Dév. des nations*, p. 39 s; Tarde, *Essais*, p. 179, et *Lois de l'imit.*, montrent le rôle de l'imitation.

2. Toute société fermée est misonéiste et rétrograde. Le nationalisme le prouve bien. La tendance au maintien du type primitif du clan est particulièrement puissante chez les sauvages (Bagehot, *ib.*, p. 95 s).

3. Renan, *Qu'est-ce qu'une nation* (*Discours*, p. 297).

4. Potvin, *op. cit.*, p. 278 ; Mailfer, *De la démocr.*, p. 74.

5. Il serait illogique de mettre sur le même pied la manifestation psychologique et ce qui influe sur elle.

6. Fouillée, *Science sociale contemporaine*, p. 394...

7. La simple volonté a quelque chose de brutal; mais il y a plus, ici, que la

à l'idée que l'individu est la base de la société : il y a aussi *intérêt* à s'unir à qui a la volonté de s'unir, à se séparer de celui qui veut se séparer. L'accord est *suffisant* : pourquoi empêcherait-on de s'unir ceux qui en ont la volonté réfléchie, sous prétexte qu'ils ont des crânes ou des langages différents? Mais il est *nécessaire*, comme une condition de la vitalité et de la durée de la nation, car sans lui, toute société tend à se dissoudre. On ne peut prétendre agglomérer dans la même organisation politique les hommes qui appartiennent à une même race, si leur volonté est contraire. « La langue invite à se réunir, elle n'y force pas [1]. » Il en est de même des autres facteurs, et même de la solidarité des intérêts : on n'est pas obligé de suivre son intérêt [2]. Peu importent les autres circonstances : contre la volonté des populations, toute acquisition est une conquête et doit être appréciée et traitée comme telle.

Une nation, c'est *un agrégat qui doit sa force de cohésion à l'assentiment spontané que les individus composants donnent incessamment au maintien de la vie commune.* Son élément constitutif est le consentement mutuel (et non la volonté unilatérale) à être réunis en un corps, et à agir ensemble [3]. C'est à la fois un idéal et une réalité : l'existence même d'un groupement montre que ses membres préfèrent, même lésés, rester en société plutôt que se séparer (cet accord sur le fait de l'union n'impliquant d'ailleurs pas acquiescement à chacun des actes de la majorité). Inversement ceux à qui l'état actuel du groupement a cessé de plaire s'en séparent ou essaient de le modifier. La collectivité ne subsiste que tant que les forces coordinatrices, c'est-à-dire les volontés individuelles la maintiennent [4]. Le désir d'union est tout dans la société.

Si cet état de choses a l'avantage de décourager la conquête et de permettre certaines réunions souhaitées malgré les antécé-

volonté. On ne peut d'ailleurs reprocher au principe d'avoir servi à couvrir des conséquences exagérées qui « se manifestent comme une force brutale » (Ex. : le panslavisme, Klaczko, *Rev. Deux-Mondes*, 1er sept. 1867).

1. Renan, *ib.*, p. 298. — L'homme tend à s'affranchir de la dépendance du sol. De plus, nombre de groupements n'ont pas de base territoriale. Etc...

2. Mais, la volonté suivant généralement l'intérêt, la collectivité doit veiller au bien de toutes les unités. La réciprocité des services rendus et reçus est plus importante que la communauté d'origine ou de religion.

3. Cf. Bleck, *Congrès des Amis de la paix*, 1878, p. 105; Renan, *ib.*, p. 306, s; Bagehot, *ib.*, p. 22... L. Ravera, *Del concetto di persona nel diritto intern.*, combine l'identité des nécessités de la vie et des moyens d'y pourvoir, avec la volonté, exprimée par le suffrage universel.

4. « L'existence d'une nation est un plébiscite de tous les jours, comme l'existence de l'individu est une affirmation perpétuelle de vie. » (Renan, *ib.*, p. 307.)

dents historiques ou les caractères ethniques, n'a-t-il pas l'*inconvénient* d'entraîner à de nombreux conflits, par l'*émiettement des grands Etats* modernes en une foule de petites souverainetés, par la reconnaissance du droit de sécession, c'est-à-dire de la faculté pour les dissidents de se séparer de leur ancienne patrie? On ne saurait en adresser le reproche à la théorie contractuelle : elle constate un fait. Si elle renforce la tendance à l'accomplir en affirmant à l'homme que ce fait dépend de lui et est conforme au droit, elle inculque par contre aux individus actuellement groupés ensemble l'idée qu'ils ont un droit et un intérêt à rester unis et à ne se séparer (ou à se rebeller) qu'aux cas extrêmes d'oppression. — Formellement reconnu, le droit de sécession n'entraînerait même *pas nécessairement des fragmentations* infinies [1], ni même des changements continuels de frontières.

D'abord par une *raison historique*. Les cas où il y a lieu réellement à des modifications de frontières, sont assez peu nombreux, car on peut poser cette présomption fondamentale : *Tout Etat actuellement reconnu est présumé être une nation.* Dans tout le cours des temps, *toute nation tend* en effet *à se constituer en Etat,* car les facteurs sociologiques, et avant tout la communauté de volonté influencent la forme politique ; et inversement *tout Etat tend à constituer une Nation,* car les lois, les actes de l'autorité publique influent sur les mœurs et le caractère. En combinant ces deux formules, on peut conclure : L'Etat et la Nation tendent naturellement à s'identifier en un organisme unique : l'*Etat national* [2]. Les frontières actuelles sont donc présumées répondre aux frontières légitimes, sauf à faire la preuve contraire par la négation manifestée durablement.

Ensuite par une *raison psychologique.* Tandis qu'une volonté tacite et faible suffirait à maintenir le statu quo du groupement, une volonté formelle, forte, persévérante serait nécessaire pour le modifier : des hommes assez conscients pour imposer le respect de leur vouloir auront, le plus souvent, appris les avantages de la vie en commun. — La séparation n'interviendrait pas à raison d'un dissentiment quelconque sur un point particulier, mais à la suite d'un désaccord fondamental sur le fait de l'union elle-même. Or une telle divergence, sauf dans les pays de

1. Mailfer, *Démocr.*, p. 308 s; Rouard de Card, *Annex. et pléb.*, p. 22 s...
2. A.-H. Moulin, *Etude hist. et crit. du pr. des nation.*, Cours professé à la Fac. de droit de l'Université de Dijon, 1901.

conquête, est rare entre anciens associés : elle répondrait à des nécessités graves, à un divorce persistant de tendances. Toute l'évolution moderne, qui établit des fraternités au delà des limites des Etats, rend chimériques les craintes de fragmentation.

La menace de l'éventualité d'une sécession pousserait les gouvernements à bien administrer et les majorités à être moins oppressives. Si cette éventualité se réalisait, la division ne serait pas regrettable si elle n'engendrait pas de « divisions », si les petites sociétés particularistes ainsi formées n'entraient pas en collision. Peut-être même leurs *fédérations* seraient-elles préférables aux Etats centralisateurs en ce qu'elles combineraient l'unité avec la variété et assureraient ainsi l'émulation [1].

Si le vœu des populations est en définitive le seul critérium de la nationalité, si sa satisfaction est le seul but juste et utile des mouvements nationaux, un moyen bien simple s'offre de décider s'il y a lieu de modifier les frontières actuelles : ce moyen consiste dans le *plébiscite*. On ne voit donc pas d'où pourrait naître la guerre au sujet des nationalités si on appliquait la théorie contractuelle (tandis que les autres théories la rendent possible ou la nécessitent). Ce qui amène les violences, c'est moins le principe que sa violation : des tiers prétendent s'adjoindre ou conserver, nationaliser ou dénationaliser, par leur volonté unilatérale, avec ou sans prétexte d'identité de race ou de langue — des populations, dont la volonté est au contraire de se constituer ou de se maintenir en Etat indépendant. Elles résistent. Leur but est louable [2]; le moyen leur est imposé par la violence de l'adversaire : c'est, de leur côté, une guerre d'indépendance ou de défense [3]. Le but de leur oppresseur au contraire est haïssable [4] :

1. Certaines unions, impossibles ou précaires sous le système actuel, seraient rendues fécondes par la fédération de leurs parties, largement autonomes et non subordonnées (Autriche-Hongrie ?)

2. Romagnosi, *Sc. delle costituz.*, 1850, p. 227 : l'indépendance nationale « etnicarchia » est le fondement de tout Etat régulier, en dehors duquel un régime militaire est seul possible. — Mancini, *Della nazion.* : *La conservazione e la sviluppamento della nazione addivenga per gli uomini non solamente un diritto, ma un dovere giuridico.* — Novicow, *La pol. intern.*, p. 88 : la coïncidence de l'Etat et de la nation réalise le maximum d'intensité vitale.

3. Toutes les résistances, les velléités d'indépendance que rencontre un vainqueur 50, 100 ans après son crime, loin d'infirmer la condamnation juridique et utilitaire des guerres et spécialement des conquêtes, fournissent aux pacifiques un argument des plus puissants. Les aspirations nationales sont le plus puissant obstacle à la conquête entreprise et sa prévision est le préventif le plus efficace contre le désir de l'entreprendre.

4. Barni, *Mor. dans la démocr.*, p. 222 : Pi y Margall, *Les nation.*, p. 33.

il viole les principes idéaux. D'autre part, ses procédés violents et, par suite, odieux, seuls possibles, sont pourtant mal adaptés.

Il n'est pas facile de modifier la volonté, les intérêts et encore moins les caractères nationaux d'autrui, mais, dans la mesure où cela est possible, ce n'est pas par la guerre et par la force qu'on peut y parvenir. Plus une réunion est brusque et autoritaire, moins elle a de chances de réussir, car les sociétés se développent lentement. On commence à revenir de l'erreur qui considérait l'annexion, le changement d'autorité politique, comme suffisant à l'assimilation [1] : la victoire n'entraîne pas ipso facto le triomphe de la civilisation du vainqueur, les vaincus y restent parfois réfractaires ou même communiquent la leur à leurs maîtres : « Græcia capta ferum victorem cepit. » Il faut des influences plus pénétrantes, plus lentes.

Les caractères, nationaux ou autres, se propagent par ondes *d'imitation*; or, on imite ce qui *plaît* : « cela seul démontre d'une manière péremptoire que jamais l'assimilation ne pourra se faire par coërcition, car la coërcition cause une *souffrance* [2]. » L'oppresseur heurte à la fois et de front toutes les tendances de ses adversaires, qui, conscients de la simultanéité du danger, de sa vitalité (car il menace leur vie sociale particulière), se lèveront d'un bloc contre lui, animés de la haine la plus vive, la plus funeste pour lui-même et pour son entreprise surtout s'il s'y mêle une hostilité instinctive de races. La levée en masse de la nation entraînera, des combats « si terribles [3] », qu'ils compromettront la sincérité et la stabilité de la paix à intervenir, et à plus forte raison la sympathie et la confiance nécessaires à un accord durable. La guerre est donc le moyen le plus mal adapté à l'assimilation : elle conduit dans une direction opposée au but poursuivi.

1. V. de Lapouge, *Sél. soc*, p. 224 s. Il ne suffit pas d'un décret pour naturaliser un homme, d'un traité pour augmenter une nation. « Tout cela est fiction. La naturalisation est une absurdité comme l'annexion. » — Il exagère en niant la possibilité d'unions entre races distinctes. Tout ne se résout pas par des mesures de crânes. La langue, le droit (Jhering : adoption du droit romain en Allemagne), les mœurs... se transmettent entre races différentes. Ce qui est absurde, c'est l'annexion forcée, *avant* transformation.

2. Novicow, *La fédér. de l'Eur.*, p. 685; L'insignifiance de la force brutale (*R. int. soc.*, 1893, p. 502). — Les *nations* actuelles ne sont pas l'œuvre de la guerre, des rois, mais des écrivains. (Voir : Lévy-Bruhl, *L'All.*)

3. Jomini (*Art. de la g.*, t. I, p. 72), pourtant endurci aux maux de la guerre, souhaite, dans l'intérêt de l'humanité, ne les voir jamais. — Qu'on mesure la distance des froides guerres faites pour une formule d'équilibre ou des intérêts dynastiques, aux guerres du XIXe s., passionnées parce qu'elles intéressent les peuples, notamment par des questions de nationalité.

A quoi bon l'employer, puisqu'il faudra revenir sur ses pas pour accomplir ensuite ce qu'on aurait accompli sans elle ? Après avoir fait monter les haines à l'extrême, on travaillera, par de grands sacrifices, ajoutés aux activités et calamités de la guerre, à les réduire à ce qu'elles étaient auparavant, et alors seulement commencera l'effort « utile ».

On pourra à partir de ce moment employer les moyens mieux adaptés, qu'on aurait pu employer dès le début, sans ces dépenses supplémentaires. On s'efforcera de *propager ses idées*, ses institutions, son *caractère*, sa civilisation ; on amènera autrui à vivre comme soi et avec soi, en lui en donnant et en lui en montrant les avantages matériels ou moraux : les meilleures armes ne seront donc pas les canons, mais la puissance éducative et persuasive, la richesse économique, scientifique, artistique, littéraire. — La violence ne sera pas nécessaire pour recueillir les fruits de ce lent et difficile labeur. La similitude de nationalité, l'accord des vouloirs possèdent en eux-mêmes une *force attractive*, comme leur disparité une force répulsive. Il eût été vain de tenter de supprimer d'un seul coup cette répulsion, il ne sera pas moins inutile, après l'avoir transformée en attraction, d'user de violence : on n'aura qu'à la *laisser agir*. — Pour se rendre compte du sens de la force, le plébiscite sera un moyen clair, commode. Seule, la conformité des volontés importe pour la modification ; manifestes, elles auraient presque les mêmes résultats que manifestées. Simple signe, le plébiscite n'a d'effet réel que s'il rend notoires des désirs qui auparavant ignoraient leur accord [1].

Si plusieurs nationalités vivent simultanément sur un même territoire, elles devraient, conscientes de leur solidarité, s'appliquer non pas à mettre l'une d'elle dans la situation d'opprimée, mais à *lutter sur le terrain légal* pour la conquête du pouvoir et le respect plus ou moins large de la minorité. Les litiges qu'elles ne pourraient pas régler amiablement, devraient être soumis à la décision d'expert impartiaux.

Que la réalisation [2] du principe des nationalités n'apporte pas à elle seule la paix durable au monde [3], ce n'est pas douteux,

1. Les reproches qu'on lui adresse se trouvent diminués d'autant. On doit d'ailleurs lui imposer des conditions qui garantissent la maturité de la décision.

2. Jamais parfaite. — Mérignhac, *L'arb.*, p. 348, croit possible son immutabilité.

3. Tendance, en Italie, à y voir la condition nécessaire et suffisante de la paix, du progrès. Carnazza-Amari, *R. dr. int.*, 1873, p. 550 : elle harmonisera tous les intérêts et droits des Etats... ; Pierantoni... — Laurent, *op. cit.*, t. I, p. 38 s, 581 s :

puisque, entre nations, il subsiste des causes de conflits. Mais elle supprimerait mainte occasion de guerre. Et, parmi des populations groupées par affinité, non directement opprimées l'une par l'autre, de vastes fédérations pourraient se former, soutenues par un patriotisme européen ou même mondial [1], qui ne détruirait pas plus le patriotisme national que la confédération ne détruirait les organisations nationales : elles les uniraient simplement.

les nationalités, constituées, seront pacifiques, car la prudence les poussera à conserver leurs frontières sans les agrandir.

1. Le développement de l'humanitarisme n'est pas incompatible avec la recrudescence de l'esprit national. Ils se concilient (Laurent, *ib.*, t. X, p. 12). Une cause leur est commune : en fouillant les parchemins des peuples et les archives de l'humanité, en s'éclairant, on prend à la fois conscience de l'individualité ethnique et de l'unité du genre humain. La Révolution fut cosmopolite et nationale.

CHAPITRE X

Guerres d'indépendance, de sécession, privées, civiles, sociales

Les **guerres d'indépendance**, luttes armées que soutient un Etat ou une colonie placés sous la domination d'un autre dont ils veulent s'affranchir [1], présentent une étroite ressemblance avec les guerres soutenues pour constituer les nationalités. (Pays-Bas contre Espagne ; colonies anglaises, espagnoles ; Espagne, Allemagne contre Napoléon ; Inde.) Les **guerres de sécession** ont, comme les deux précédentes, leur origine dans le droit des groupements à tendances communes à se former en corps distincts et autonomes. Les deux cas les plus connus ont eu lieu dans des pays très démocratiques : Suisse (Sonderbund) et Etats-Unis. Peut-être l'effort des séparatistes s'explique-t-il par un excès des principes de souveraineté, de liberté intransigeante, qui les poussait à maintenir entières leurs prétentions ; mais à coup sûr l'effort de ceux qui s'y opposèrent par la force *ne peut se réclamer du droit démocratique*. La libre disposition de soi-même entraîne conjointement les formes républicaine et nationale de l'Etat : il est donc contradictoire de la part d'une république de poursuivre par la force les sécessionnistes : ce serait refuser, au nom d'un intérêt décoré du nom de droit, d'appliquer contre soi le principe qu'on a invoqué pour se constituer ou s'agrandir [2]. Sans doute la théorie des nationalités a servi à fondre de petits en de grands Etats, mais si, dans un cas particulier, elle devait mener au résultat inverse, ce n'est pas au nom de la logique qu'on pourrait s'y opposer. — Il ne faut certes pas regretter que la scission n'ait pas eu lieu : le maintien de l'union a produit deux Etats dont la prospérité est enviable. Mais, *si* les adversaires avaient été plus raisonnables, les mêmes résultats eussent pu être atteints plus avantageusement par des *conces-*

1. Pradier-Fodéré, *Dr. intern.*, t. VI, p. 564 ; Calvo, *Dr. intern.* t. IV, p. 21...
2. La France, qui a plébiscité les provinces incorporées, a voté une loi contre le séparatisme.

sions mutuelles. C'est le seul procédé qu'on puisse conseiller pour la solution des conflits de cette espèce.

Toutes différentes sont les **guerres privées**, faites principalement pour l'intérêt d'un particulier, d'un possesseur de fief. Elles ressemblent pourtant aux précédentes d'abord par leur caractère civil et non international, ensuite par le sentiment de liberté individualiste dégénéré en insubordination, par l'intransigeance et l'exclusivisme de volontés non disciplinées, dont elles sont issues (« Fehde » des anciens Germains), enfin par les concessions qui eussent pu leur servir de préventif. Au moyen-âge, le désordre des Etats, la grossièreté et la combativité des mœurs, étendirent l'emploi de la force brutale aux moindres querelles et jusqu'aux contestations des particuliers. Toléré par le pouvoir royal, qui était impuissant à le réprimer, cet usage fut enfin condamné [1] et combattu : contre lui furent instituées [2], par le roi, la *Quarantayne le roy* (trève forcée de 40 jours à partir de l'offense, pendant lesquels les passions pouvaient s'apaiser et le roi intervenir), et, par le clergé, la *Paix*, la *Trève de Dieu* et l'*Asseurement*, et prononcées par les publicistes [3] maintes condamnations théoriques. Réprobations platoniques, prescriptions laïques ou religieuses ne suffirent pas ; il fallut pour faire disparaître cette désastreuse pratique un profond *changement social* de l'Europe : consolidation et extension des pouvoirs centraux, adoucissement des mœurs dans les rapports internationaux, etc.

Le mal des luttes intestines reparaît pourtant parfois sous la forme différente des **guerres civiles**. Leur caractère distinctif gît dans la qualité de concitoyen des combattants, et non dans les mobiles, qui sont aussi variés que ceux des guerres internationales : haine de race, de nationalités, de classes, de religions, lésion d'un intérêt, ambition de conquérir le pouvoir politique, coups de force des gouvernements, questions de principes, luttes entre la conservation et le progrès, entre le despotisme et la liberté. Souvent plusieurs mobiles coexistent (Vendée, Portugal, Espagne, Mexique, Amérique du Sud, Commune.)

1. Une ordonnance de Jean le Bon en 1361 le qualifie de « pillages, prinses de biens et de personnes sans justice, venjances et contre-venjances, desroberies et aguets. » (De Laurière, *Ordon. des rois*.., 1723, t. III, p. 525 ; cité par Pradier-Fodéré, t. VI, p. 536 s.)

2. Ord. de Philippe-Auguste ou de Louis XI (Philippe de Beaumanoir, *Coutume de Beauvoisis*, cité *ib.*)

3. Machiavel lui-même (*Art de la g.*, l. I, Œuvres, p. 318 s) : La guerre faite comme métier ne peut être honnêtement exercée par les particuliers, elle doit être seulement le métier des gouvernements...

Les juristes débattent les *caractères distinctifs* des séditions, révoltes, insurrections, rébellions, révolutions [1], et les conditions auxquelles les combattants sont reconnus comme belligérants et profitent du droit des gens, des lois de la guerre, au lieu d'être traités d'après le droit pénal, en brigands, en malfaiteurs rebelles à l'autorité [2]. Comme la conférence de La Haye en matière internationale, on doit *élargir la notion de belligérance* pour la guerre civile, dans l'intérêt des parties et de l'humanité. Mais, dans les deux domaines, cela ne doit pas être considéré comme une marque de bienveillance ou un encouragement donné au recours à la violence. Il importe au contraire de limiter strictement le droit à la rébellion [3].

Sans doute les guerres civiles n'arment que des volontaires, sachant pourquoi ils ont l'arme à la main, mais il ne faut pas tirer de là qu'elles sont « moins injustes, moins révoltantes, plus naturelles que les guerres étrangères [4] ». Leurs buts, analogues à ceux que nous avons déjà *appréciés*, doivent l'être de même. Quant aux moyens, ils sont plus impitoyables, précisément parce que chacun s'approprie librement le but commun, et que celui-ci doit être plus impulsif ou plus vital, puisqu'il a triomphé non seulement des inhibitions que rencontre toute guerre, mais en outre de l'idée de respectabilité du lien social et des droits des concitoyens. Ce n'est pas parce qu'elles sont civiles qu'elles sont violentes, c'est parce qu'elles sont vitales qu'elles sont brutales et fratricides. La moindre mansuétude à l'égard des compatriotes ou des sujets révoltés est « de règle dans l'humanité entière [5] ». Thucydide déplorait déjà la cruauté ascendante de toute guerre civile, au point que « les plus modérés périssent victimes des factions », et Montaigne, cette « malheureuse guerre où on se ronge par son propre venin ».

Fort heureusement on envisage de moins en moins le pouvoir politique comme un instrument d'oppression par une volonté

1. Villiaumé, *Espr. de la g.*, p. 244 s ; Morin, t. I, p. 20 ; Calvo, t. IV, p. 21.

2. Vattel, l. III, ch. 18, 293 ; Bluntschli, p. 271, sont assez larges dans cet octroi. — Pradier-Fodéré, t. V, p. 548, exige : des ressources propres, une existence territoriale à part, une armée régulière, un gouvernement responsable, des garanties d'ordre et de force... — Stéfanesco, *La g. civ. et les rapports des belligérants* ; Rougier, *Les g. civ. et le dr. des gens*, Thèses. — Mérignhac, *Les lois de la g.*, p. 16.

3. On l'admettait autrefois très largement : La Boétie, *Contr' un* ; — ouvrages des Monarchomaques, XVIe et XVIIe s : Junii Bruti *Celtæ vindiciæ contra tyrannos* ; Mariana, Guill. Rose... (Treumann, *Die Monarchomaken*) — Calvo, t. I, p. 236.

4. Chateaubriand, *Révolution de juillet*.

5. Letourneau, *La guerre*, 186 s : exemples.

unilatérale, ou comme une source de profits sans réciprocité [1]. Mais le terrain de la lutte ne fait que se déplacer : les luttes civiles tendent à resurgir dans le domaine économique. Les luttes sociales ou de classes furent, à vrai dire de tous les temps, entre maîtres et esclaves, plébéiens et patriciens, etc... [2], mais le développement d'une conscience de classe au cours du XIXe siècle, notamment sous l'influence du machinisme et de la grande industrie, leur a donné une recrudescence assez vive. Leur cause est moins l'excès d'inégalité des conditions sociales, la misère de certaines classes (cas auquel les insurgés, poussés par leur faim, leur convoitise, et incapables de vues prudentes et de grands desseins, ont peu de chance de succès durable), que l'inégalité relative des prestations échangées. Le programme des classes ouvrières comporte l'amélioration du sort des travailleurs ou même la socialisation des moyens de production. Mais, l'exploitation étant très atténuée entre capitalisme et prolétariat, une solution pacifique serait plus facile qu'entre maîtres et esclaves. Puisse cet espoir de dénouement pacifique n'être pas une illusion ! [3]

1. De Tocqueville (*La démoc. en Amér.*, Œuvres, III, p. 467) : sous un régime démocratique, la grande puissance morale et matérielle de la majorité écrasera le germe même des résistances. Dans le cas où l'armée se partagerait, il y aurait un coup de main pour la prise du pouvoir, plutôt qu'une guerre. — Il faut compter avec les excès de certaines majorités, les suceptibilités des minorités, les intrigues et excitations des chefs de partis, avides de se substituer aux gouvernants.

2. Guerres serviles : Wallon, *Hist. de l'escl.*, t. II, p. 97, 57, 313, 290... — Jacqueries : Pergamen, *Les g. de paysans*, Bruxelles. — Vaccaro, *La lutte..*, ch. V : Du privilège pol. et écon. : les castes, p. 79-173. — V. Pareto et V. Racca, *Les syst. soc.*, t. I, p. 200-219 : mouvements révolutionnaires et guerres basés sur des aspirations sociales et économiques : en Perse, ordre des Hascischim (d'où Assassins), avec la devise : Tout est permis ; Wycliffe, théologien anglais, « anarchiste individualiste » (Nys, *Etudes*, II) et Jean Huss ; les *Bauernkriege* appelés *Bundschuh* (le signe de ralliement y étant le soulier lacé) ; chartisme en Angleterre... — L'école matérialiste-historique ramène toutes les guerres et même toute l'histoire à des luttes de classes. (v. A. Loria.)

3. R. de la Grasserie, *Suppr. de la g.*, p. 81 s : La guerre civile est plus difficile à déraciner que l'étrangère... La guerre sociale est le dernier refuge logique de la guerre : elle touche au point sauvage, à la lutte pour la vie dans son état aigu... — Ni le désarmement ni le tribunal arbitral ne pourraient la prévenir, mais les concessions de la part de ceux qui peuvent en faire.

LIVRE II

LA GUERRE COMME MOYEN POUR UN BUT ENVISAGÉ COMME JURIDIQUE [1]

CHAPITRE I

Sophismes unilatéraux.

I. La guerre comme acte de défense. — II. La guerre comme crime.

La guerre n'est pas toujours et exclusivement faite en vue d'un intérêt ni même d'un simple désir personnel. (V. *supra* : La cause commune des guerres.) Souvent l'objet, en même temps qu'il est désiré ou haï semble désirable ou digne d'aversion. La classification en guerres de rapport, d'intérêt ou opérations lucratives (als Streben nach Erwerb) et guerres-procédures juridiques (als Richterliches Institut, Rechtsprocess) [1] ne comprend donc pas tous les mobiles possibles. Pour les embrasser, il faut faire deux grandes divisions : la 1re, correspondant au côté que nous avons examiné jusqu'ici, c'est-à-dire aux guerres en tant qu'elles sont simplement objets de désirs (abstraction faite, même dans leur appréciation juridique, de ce que leur caractère juridique ou non juridique entre dans l'intention de leurs auteurs) ; la 2e comprenant les guerres qui, tout en étant désirées, sont conçues comme conformes ou non à l'idéal, au droit, au devoir, en dehors de l'intérêt conscient ou du désir personnels ; et qu'il

1. Jähns, *Ueber Krieg.*, p. 9, note ces deux idées dans l'étymologie de *Krieg*. Jacobi von Walhausen, *Corpus militare*, 1617 : *Krieg hat sein Nahm vom kriegen oder erobern, dann man Krieget* (reçoit) *Ehre oder Schande, Gewinn oder Verlust*... Dans le *Schwabenspiegel*, au XIIe s., et le *Stadtbuch* d'Augsburg, *Krieg* a le sens de procédure : *zu Kriege werden* = *in einen Prozess gerathen*. — Ailleurs (*Heeresverf.*, p. 179), Jähns reconnait dans *Söldner*, soldat, outre l'influence de *solidus*, monnaie épaisse, celle de *Sollen*, devoir (?)

nous faut maintenant examiner[1]. Mais, auparavant il sera nécessaire de se mettre en garde contre deux erreurs en sens inverses : l'une qui y voit seulement l'acte de défense, et l'autre seulement l'acte criminel.

I

Il est moins intéressant au point de vue juridique de savoir qui a pris le premier les armes que de connaître de quel côté est la provocation et surtout l'injustice. La véritable agression se trouve du côté de celui qui rend la guerre inévitable[2], et la défense du côté de celui qui la subit. Ainsi entendue la division en **guerres offensives** et **défensives** se rapproche de la division en *guerres justes et injustes*, sans se confondre avec elle[3]. On conçoit théoriquement des guerres comme un moyen inévitable de soutenir un droit non positivement lésé : la défense n'est donc pas seule juste[4]. Par contre toute défense est légitime[5], mais sous certaines conditions et dans certaine mesure.

La doctrine de non-résistance[6] n'est pas admissible : l'attaque autorise la réaction et, si besoin en est, l'emploi de la violence. C'est un sophisme d'en nier la moralité au nom de l'inviolabilité de la vie humaine : que les agresseurs commencent ! La conservation de la victime est plus précieuse que la leur. Il faut donc résister, et avec énergie, sinon les Etats et les hommes malhonnêtes auraient trop beau jeu. Les non-résistants rapidement éliminés entraîneraient dans leur néant leurs enseignements d'excessive bonté, et seuls survivraient les « méchants » et les mauvaises doctrines. — Est-ce à dire que la défense autorise « tous les moyens, même les plus extrêmes et inexorables » (Ordonn. pruss., 31 avril 1813 sur le landsturm »), ou seulement

1. Grotius, (l. II, ch. I, § 1 ; tr. Pradier, t. I. p. 343) distinguait les motifs d'intérêt et les principes de justice ; l. II, ch. XXII, § 1 s, t. II, p. 525 : les causes justificatives et les « causes qui tendent à conseiller » (les guerres qui n'ont ni l'une ni l'autre sont des guerres de bêtes sauvages ; celles qui ont les dernières seulement, des guerres de brigands). — Christine de Pisan, *Livre des faicts d'armes et de cheval*., 1re P., ch. IV, disait plus exactement : les guerres sont fondées ou sur des « causes de droit » ou sur de simples « causes de volonté. »

2. Calvo, t. IV, p. 18 et cit. — *Contra* : Vattel, l. III, § 5.

3. Pradier-Fodéré, t VI, p. 582 s. et auteurs cités.

4. *Contra* : Mailfer, *Démocr.*, p. 115 ; Mérignhac, *Lois de la g.*, p. 14.

5. Bossuet, *Pol*.. IX, 4 ; Haller, *Sc. pol.*, t. III, p. 349 ; Montesquieu, l. X, ch. 2...

6. Wayland, *Elem. moral sc.* : Si, malgré la persuasion morale que nous lui opposons, un Etat nous attaque, nous devons supporter le mal avec résignation. — Th. Upham, *Manual of Peace*, N. Y., 1836, ch. 8, 9, 15, 22.

des moyens réprouvés quand ils servent à l'attaque, tels que : embûches ou guerres de partisans (pratiquée par l'Espagne et l'Allemagne contre Napoléon ; proposée par Chanzy contre les Allemands, le 2 février 1871) ? Il ne semble pas que cette particularité puisse changer le caractère de procédés odieux en eux-mêmes.

De plus il est dangereux de donner des règles très différentes à ce qui est permis dans l'offensive ou la défensive, car la distinction est *difficile à appliquer* en pratique [1]. A l'heure actuelle, chaque Etat s'efforce dans les échanges de notes diplomatiques qui précèdent la rupture, de légitimer sa conduite pour se prétendre ensuite en état de légitime défense.

La défense nationale, parce qu'elle est un devoir sacré auquel ne voudrait manquer aucun membre de l'Etat, est parfois exploitée pour couvrir des desseins de conquête ou de domination intérieure : les gouvernements présentent les voisins comme des ennemis prêts à fondre sur une proie [2] ; les écrivains se font l'écho de la médisance internationale : tout le mal provient du voisin, l'Allemand craint le coq gaulois et l'ours du nord, le Russe ne se sent pas en sécurité à côté de l'Allemand, etc.. [3] Cette méfiance mutuelle, dont les faits et le système, non les gens, sont responsables et qui disparaîtrait pourtant si les gens s'expliquaient loyalement, constitue le plus grand obstacle au désarmement.

Quelques auteurs croient trouver la preuve de l'intention agressive des Etats dans l'énormité de leurs armements, que ne nécessiterait pas la seule défense ; et ceux qui n'admettent que la défense, conseillent de modifier dès l'instant présent les institutions militaires. Il n'y aurait *pas besoin d'une puissante armée permanente* : une armée envahissante serait, malgré sa bravoure et ses capacités, impuissante à réduire une population entière, soulevée pour son indépendance et le respect de ses

1. R. de la Grasserie, *R. int., soc.*, 03, p. 207 : crime international justifié ou excusé suivant que la provocation est ou non douteuse.

2. En 1848, malgré la tendance pacifique de la France, affirmée par Cobden (*Œuvres choisies*, p. 126, 132 : Augm. des dépenses mil.), le duc de Wellington demande des armements : on représente les Français comme des bandits, attendant une occasion pour débarquer sans déclaration de guerre et enlever la reine ; on fait craindre l'arrivée des Russes à Yarmouth, tant est grande l'audace des imposteurs et l'enfantillage des dupes. — En 1880, l'empereur d'Allemagne, puis de Moltke, réclament des sacrifices en vue d'attaques problématiques...

3. Novicow, *La g.*, p. 140 s. : Ex. — Spencer lui-même, homme avisé, se laisse surprendre par le sophisme : l'Angleterre doit soigner ses dents et ses griffes tant que l'Allemagne et la France militarisées, les soigneront. (*Sc. soc.*, p. 205.)

foyers[1]. Les armées et le matériel propres à la défense sur place coûtent moins cher, dit-on, que ceux destinés aux campagnes : un canon sur un rempart est moins coûteux qu'un canon de siège avec chevaux, train[2], etc... On va même jusqu'à dire que tout conspire à rendre la guerre offensive absolument impossible (incapacité physique des recrues à fournir de longues marches, défaut d'aptitudes et d'endurance des réservistes, absence de l'expérience de la guerre chez les officiers, dissimulation permise par la poudre sans fumée et sans bruit?) ; la défensive restant seule possible, aucune guerre n'est possible ![3]

Tous ces raisonnements ne prouvent rien, car ils reposent sur la *confusion des défenses militaire et juridique*. Le procédé de la conquête, sans doute, est l'invasion ; mais le moyen idéal de la défense est-il seulement l'acceptation de la lutte sur le territoire de l'attaqué ? Cette « politique du hérisson » serait tout à fait insuffisante. Le lésé a intérêt à ne pas subir l'occupation et le ravage de son pays, et à transformer la défensive juridique en offensive militaire, à porter la lutte sur le territoire de son adversaire. En stratégie comme en tactique, la défense n'atteint qu'un résultat négatif : éviter sa propre défaite ; elle ne permet pas de terrasser l'adversaire, ce qui est le but nécessaire de la guerre, surtout quand cet ennemi s'est montré agressif et qu'on veut lui ôter l'envie de recommencer.

La défense est louable, mais elle *suppose une attaque*. Toute guerre comporte nécessairement un agresseur, quelquefois deux[4]. La guerre, pas plus que le procès, ne peut être juste par elle-même, mais relativement à l'une des parties. Maints auteurs concluent pourtant de la légitimité de la guerre de défense à celle de « la guerre[5] », et couvrent celle-ci des louanges desti-

1. Duc de Fezensac, *Souv.*, p. 202. — Le C[el] Rüstow (*Der Krieg u. seine Mittel*, p. 52-60) se contente de milices locales, de la flotte de commerce et de flottilles de cabotiers. Un long temps de service n'est pas nécessaire pour la défense du territoire, surtout s'il a des frontières naturelles. De deux Etats qui consacrent, chaque an, la même somme à leur armée, celui-là possédera en cas de guerre la plus forte, qui aura pendant la paix réduit ce temps au minimum.

2. J.-B. Say, *Cours complet d'éc. pol.*, t. II, p. 282 s.

3. J. de Bloch, *La g.*; Rouxel, La g. au p. de vue éc., *J. des Ec.*, 1900, 2, p. 298.

4. Mabille, *La g.*, p. 134 s : La guerre, attaque réciproque, n'est pas contraire à la justice. — Réponse : Il n'y a pas toujours double attaque ; et on ne pourrait en tirer la légitime défense réciproque, mais plutôt une aggravation.

5. Bara, *La sc. de la paix*, p 55 s : La guerre, cette légitime défense des peuples, est un droit : *Vim vi repellere licet.* — A. Poey (La paix int. confirmée par la loi d'évol. soc., *Rev. occid.*, 1901, p. 130) distingue une phase où la *guerre* était offensive, et une, défensive (?) — Comte (*Phil.*, t. V, p. 284, 277) parle plus exactement du passage de l'*état* offensif à l'activité défensive de la féodalité.

nées à la première [1], ou du moins ils justifient toute guerre comme s'il s'agissait d'une guerre de défense [2]. La confusion est explicable en partie par le fait que le même mot désigne les deux côtés et l'ensemble. Ce trait lui-même est dû sans doute à la difficulté pratique de la distinction et à la similitude des procédés, plus grandes que dans les rencontres individuelles (sauf dans les cas où précisément on n'emploie aussi qu'un seul mot : rixe, pugilat). Mais l'erreur n'est pas moins réelle : la guerre ne sert à soutenir un droit que si elle sert aussi à le violer. La conscience populaire réunit dans une admiration commune le courage mis consciemment au service de la défense, et celui qui est employé contre le bon droit : le premier seul, pourtant, est de l'héroïsme ; le second est un crime.

II

Juste du côté de la défense, la guerre est **criminelle** du côté de l'attaque injustifiée. Les mêmes principes (sinon les mêmes préceptes concrets) juridiques et moraux doivent s'appliquer aux Etats et aux individus [3]. Or *la morale, et le droit,* qui ne peut y déroger, *condamnent la guerre* [4]. Il est remarquable [5] que les représentants des deux grands systèmes de morale, idéaliste et utilitariste, Bentham et Kant, se soient trouvés en communauté d'idée pour la flétrir et pour projeter la pacification universelle (*infra*). « Du haut du tribunal suprême du pouvoir législatif, proclame Kant, la raison condamne sans exception la guerre comme voie de droit ; elle fait un devoir absolu de l'état de paix [6]. »

La pratique internationale ne s'en comporte pas moins comme

1. Luther (Novicow *Féd.*, p 273) : Quand je considère la guerre comme ayant pour but de protéger l'enfant et le foyer.., je ne puis m'empêcher d'y voir une bien excellente chose.

2. Grotius, l. I, ch. II, 1, fait découler du droit de conservation la légitimité de la guerre. — « Revendication du droit, du dû » : Pufendorf; Bynkershoëk, l. I, c. 1 ; Vattel, l. III, c. 1 ; Twiss, ch. II. n° 26, t. II, p. 47 ; C. Fiorilli, *Concetto della g.*, p. 14 ; Phillimore, Bluntschli, Fiore..., Lacordaire (*Vie de St Domin.*, ch. V) et Ollivier (*La g.*, p. 1) : « acte par lequel le peuple résiste à l'injustice au prix de son sang. »

3. Grotius, l. II, ch. I, § 2. — Burlamaqui, 2e p., ch. VI, § 7 : mêmes devoirs. L'état naturel des nations est un état de société et de paix avec égalité juridique et indépendance. — Ancillon, *Révol..*, Disc. prélim. : les Etats, personnes morales, raisonnables et libres, sont assujetties aux mêmes lois que l'individu : respect de la liberté. — Tzschirner, *Krieg*, p. 31; Pradier-Fodéré, t. I, p. 283.

4. J. Fries, *Phil. Rechtsl. u. Kritik aller posit. Gesetzgebung*, 1803. — Hrabar, La g. et le dr. int., *Ann. de l'Univ. de Jurcef*, 1894, n° 4, etc...

5. Kamarowsky, *Le trib.*, p. 254 ; E. Bourgeois, *La paix*, p. 129.

6. *Princ. métaph. de la doctr. du dr.*, tr. Tissot, p. 273 ; Werke, éd. Hartenstein, VII, 168 ; VI, 346, 446. — Souvent répété : Kamarowsky, *ib.*, p. 56, et même Mabille, *La g.*, p. 127.

s'il existait deux justices, deux morales différentes, l'une applicable entre individus, même de nations différentes, l'autre entre Etats. Elle fait appel à la violence, à la malhonnêteté qu'elle prohibe chez l'individu. Ses représentants les plus francs, Machiavel, Frédéric II, conviennent que « lorsqu'on a la prétention de gouverner le monde, il ne faut pas avoir la conscience trop étroite [1]. » On permet, on glorifie ici ce qu'on prohibe ou réprouve là. Dès longtemps la protestation s'est élevée, éloquente, contre *bella et occisarum gentium gloriosum scelus*. « Pourquoi me tuez-vous ? — Eh quoi ! ne demeurez-vous pas de l'autre côté de l'eau? Mon ami, si vous demeuriez de ce côté, je serais un assassin, cela serait injuste de vous tuer de la sorte; mais puisque vous demeurez de l'autre côté, je suis un brave et cela est juste [2]. » Pourquoi les Etats, qui punissent le meurtre et le vol individuels, ne se les interdisent-ils pas à eux-mêmes, ou bien, se les permettant, les condamnent-ils chez leurs sujets ? Tels des anarchistes, ils ne reconnaissent aucun supérieur, ni maître ni loi.

La guerre n'en est pas moins, du côté où elle est injuste, *un crime international* [3]. Elle est le crime des crimes, puisqu'elle les renferme tous, à un grand nombre d'exemplaires [4]. Il existe d'ailleurs entre le crime individuel et le crime national des formes intermédiaires, chronologiquement et logiquement, qui, par d'insensibles transitions, montrent l'analogie des deux actes (brigandage...) Tout ce qu'on peut concéder, c'est qu'en dehors des crimes individuels caractérisés que la guerre favorise, *on ne peut rendre responsables « ut singuli », personnellement, les participants* de ce crime collectif [5]. En morale on a discuté la

1. L'ambassadeur de France à Madrid, à Charles IX : « Choses d'Etat permettent ou du moins souffrent le déshonnête. » (Heffter, p. 18.)

2. Sénèque, *Ep.* CXV ; Pascal, *Pensées*, I, VI, 9, IX, 3. — « La guerre, c'est le meurtre, c'est le vol, commandés aux peuples par leurs gouvernements... C'est le meurtre, c'est le vol soustraits à l'échafaud par l'arc de triomphe. C'est l'inconséquence légale, car c'est la société récompensant ce qu'elle punit et punissant ce qu'elle récompense... » (E. de Girardin, *Le désarm. eur.*, p. 23; *La Liberté*, 29 juil. 1866; *Dr. de punir*, p. 4, 41.) — Lamartine, *Recueill. poét.*, etc... — Balon (amér.), *Combien faut-il d'hommes pour transformer un crime en une œuvre juste.* — G. Pays. *Le contrat int.*, p. 90 : c'est la même action sous des proportions différentes. P. 152 : Punir sa provocation.

3. Quételet, *Syst. social*, 1848, p. 221. — L. Henry, *Le crime des crimes*, p. 3 : « assassinat politiquement organisé de milliers d'hommes. » — Cf. mémoires de Dupasquier, Fromentin, Delmas.., pour le concours de 1869 sur *Le Crime de la guerre* ; Fromentin, p. 26-73 : immoralité de la guerre dans ses causes, son fait, ses conséquences...

4. Voltaire, *Dict. phil.* : guerre ; Œuvres, t. XIII, p. 531. — Lombroso, *Le crime*, p. 537 : existe-t-il un plus grand crime que cet amoncellement de vols, d'incendies, de viols, de meurtres sauvages?

5. R. de la Grasserie, Le crime int., *R. int. soc.*, 1903, p. 200.

question de savoir si un soldat éclairé sur l'injustice de sa cause n'avait pas le devoir de s'abstenir (Théologiens anciens; Quakers, Tolstoïstes, Doukhobortsi). Mais, en fait, le côté de la juste prétention est, surtout aujourd'hui, douteux. Au point de vue juridique, on fait aux soldats un devoir de suivre l'ordre reçu sans l'examiner, sans se prononcer sur sa légitimité : on ne leur permet donc pas, logiquement, d'y désobéir s'il est injuste. La loi les contraint sous des sanctions sévères; et, par suite, ils se trouvent individuellement, en état de légitime défense, tuant pour ne pas être tués.

La guerre en elle-même, par contre, n'a que rarement l'excuse d'être un *homicide « réciproque, mutuellement absous d'avance »*, un duel véritable : l'attaqué n'accepte pas volontairement le combat. Le fait que l'action a lieu ouvertement, par *un organe spécial, régulier*, discipliné, hiérarchisé, étatique et non plus privé, et soumis à des règlements, *n'atténue pas* non plus le *caractère répréhensible*: sinon, les voleurs qui s'imposent un code, les brigands chevaleresques, devraient être absous également. Des armées de milliers d'hommes ne peuvent guère se dissimuler comme un cambrioleur, et sitôt qu'il leur est possible de cacher leurs mouvements, d'attaquer par derrière, à l'improviste, en usant de stratagèmes, elles ne s'en font pas faute. Quant au droit de la guerre, dépourvu de sanctions suffisantes, il est souvent transgressé. La régularité des moyens d'exécution ne couvrirait même pas l'acte dont le but serait injuste, pas plus que le but juste ne justifie un procédé délictueux.

Cependant, de même qu'autrefois on qualifiait juste toute guerre faite en vue d'une « juste cause », abstraction faite du procédé, on a souvent le tort aujourd'hui de condamner toute guerre, « la guerre » en elle-même, à raison de ses procédés, et quel que soit son objet. Confondre la guerre avec la défense est une *erreur unilatérale, la confondre avec l'acte criminel* en est une également, quoique inverse. « Il n'y a pas de cause légitime pour faire la guerre... Il n'y a jamais eu ni bonne guerre, ni mauvaise paix », disait Franklin. Il avait raison s'il voulait condamner l'ensemble du phénomène, il aurait eu tort s'il entendait condamner chaque partie comme le tout : il faut regretter que l'attaque mette autrui en état de défense, mais non — lorsqu'elle a eu lieu — que la victime se défende. « La paix achetée par une lâcheté est infâme et funeste[1]. »

1. Polybe, *Hist. gén.*, tr. Bouchot, l. IV, § XXXI.

CHAPITRE II

Les justes guerres.

I. La théorie des justes causes : exposé et applications. — II. Insuffisances et compléments.

I

A côté des erreurs qui consistent à ne voir dans la guerre que la défense ou le crime, il en est une qui consiste à ne la juger que d'après **la justice ou l'injustice de ses buts**, sans s'occuper du moyen, de sa légitimité, de sa nécessité pour atteindre le but.

L'invocation de raisons justificatives ou même de prétextes ne s'explique que par la recrudescence du sentiment juridique : elle prouve qu'on se préoccupe de la justice, ne serait-ce que pour en donner l'illusion à soi-même ou aux autres. Aussi la casuistique, assez vide [1], des « casus belli », des justes causes ou plutôt des justes buts (car il s'agit surtout de faits futurs préconçus) est-elle née à une époque de renaissance du droit : fin du moyen-âge et commencement des temps modernes, et parmi des hommes imbus de l'idée morale : théologiens et jurisconsultes.

Les *Romains*, essentiellement formalistes, appelaient « justum bellum » celle qui était déclarée selon les formes, avec les solennités voulues, sans se soucier de sa destination [2]. Les Féciaux s'a-

1. Henri de Suze, *Aurea Summa*, V, 34, *de treuga et pace*, distingue 7 sortes de guerres : *romanum, temerarium, voluntarium*... Nicolas de Lyre (v. Benedicti, *Somme des péchés*, III, 12) : 12 cas de guerre juste : contre idolâtres, hérétiques, rebelles.. — Klüber, p. 280 ; Heffter, § 113 ; Rivier, *R. dr. int.*, t. 23, p. 632, déclarent inutile et impossible toute discussion générale et abstraite sur la légitimité d'une catégorie de guerres ; on ne pourrait que juger les espèces, les cas « in concreto ». Il semble pourtant qu'on puisse fixer des principes, comme le font les lois pour les jugements.

2. Cicéron, *De offic.*, l. I, xi, 34 ; il exige toutefois leur justice. — Holtzendorff, *Intr.* p. 246 : les justes causes étaient violation du territoire, des ambassades, des traités, défection, prise de parti contre Rome ou ses alliés ; la guerre normale, après refus de satisfaction, était une action en dommages et intérêts ou en revendication. La pratique n'en conserva que les apparences, pour se justifier à leurs propres yeux et devant les Dieux (qu'ils croyaient pouvoir tromper.) —

vançaient vers la frontière [1] et prononçaient les paroles sacramentelles, une première fois pour demander satisfaction, une seconde pour déclarer les hostilités : « Entends, Jupiter et toi Junon.., j'atteste que ce peuple est injuste et qu'il refuse de remplir ses obligations. » Les apparences étaient sauves..

Au *moyen-âge*, on exige que la guerre soit solennelle ou en forme, déclarée publiquement [2], par les personnes qui ont qualité pour la faire [3]... Mais à ces questions de procédure (— on peut avoir « qualité » pour intenter injustement un procès —) se superpose une question de justice : une guerre est juste ou injuste suivant qu'elle a ou non une *cause légitime*. Quant à la détermination des justes causes, elle est l'objet de controverses innombrables et de solutions infiniment variées [4]. La plupart reviennent à dire que la guerre est juste quand elle est conforme au droit international, c'est-à-dire lorsqu'elle est faite en conformité avec notre droit ou en opposition à sa violation [5]. La question se ramène donc à rechercher quels sont les droits des Etats et quand ils peuvent être considérés comme violés.

— La plus importante controverse [6] à ce sujet porte sur le point de savoir si **la violation future, éventuelle, d'un droit est**

Rome put ainsi se vanter de n'avoir entrepris que des guerres justes (Tite-Live, XLV, 22 ; Denys d'Halicarnasse, *Antiq. rom.*, II, 72). Des prétextes spécieux lui servaient à mettre insensiblement sous le joug les peuples qu'elle prétendait défendre (Bossuet, *Hist. univ.* III, 6), sachant au besoin provoquer l'attaque (Machiavel, Montesquieu.)

1. Cf. Conradi, Osenbrüggen, Laws, Brandes, Voigt, Wetsels, Weiss, Fusinato..

2. Grotius, éd. Pradier, t. II, p. 501 ; de Rayneval, *Inst. du dr.*, l. III, ch. 3; Heffter, § 120 ; Morin, t. I, p. 175 s. — On n'exige pas la déclaration de l'attaqué (Bluntschli, 524, p. 276 ; Morin, p. 182). — La procédure en fut réglée par Barberousse en 1187, Charles IV en 1356, abandonnée par les Anglais au XVI[e] s., puis par Gustave-Adolphe, Louis XIV...

3. A quelles conditions les vassaux et les alliés peuvent secourir les combattants... — « La première et la plus nécessaire distinction » est faite entre guerres publiques (par puissances souveraines), privées (par particuliers), et mixtes (Grotius, l. I, ch. 3, § 1.)

4. Pradier-Fodéré, t. VI, p. 556 s ; Calvo, t. IV, p. 29, 32 et auteurs cités ; Nys, *Le dr. de la g. et les précurs. de Grotius*, p. 71-105 ; Peyronnard, *op. cit.*, p. 110, 124 s : Saint Augustin, Balde, *le Jouvencel*, etc... — *R. dr. int.*, 1897, p. 496 : Les justes causes d'après Claude Joly. — Fr. de Vittoria, § 10 s ; Gentilis, l. I, 5, 9 ; Grotius, prolég., § 25, et l. II, ch. I, § 2 (Hély, *Le dr. de la g.*, p. 58) ; Pufendorf, l. VIII, ch. 6, § 3... excluent les guerres de religion, d'ambition..., admettent la défense, la réparation ou même la punition. — Vattel, l. VIII, ch. 3 : sanction : responsabilité du souverain oppresseur devant Dieu et l'humanité.

5. Bluntschli, § 515, et *R. dr. int*, 1876, p. 670 s.

6. Autre question : la guerre peut-elle être juste des deux côtés ? Gentilis, I, 6 : Oui, relativement ; non, absolument. — Grotius, l. II, ch. XXIII, § 13 ; Klüber, § 247 ; Pradier, l. VI, p. 508, 531 : non, mais les deux parties peuvent être de bonne foi. — Garaude, *La g.*, p. 155 : par cela même qu'une guerre est juste pour l'un, elle est injuste pour l'autre. Il ne peut y avoir deux droits opposés sur la

une raison suffisante pour entamer les hostilités. Il est facile de passer de la conception de la défense d'un droit (pour le revendiquer ou le rétablir dans son intégrité) à la « défense anticipée ». Mais une défense peut-elle être anticipée ? Les guerres préventives (Zuvorkommungs- oder Präventionskriege) nécessitent, pour être légitimes, un danger plus ou moins éventuel, mais où s'arrêter ?

La théorie de l'équilibre (dont la notion de défense préventive est le précurseur) accordait à tout Etat un droit à ce que les autres ne se développent pas plus que lui-même. Même s'il ne rompait pas l'égalité, tout accroissement d'autrui paraissait menaçant, aux temps d'insécurité internationale, parce qu'on supposait *ipso facto* l'intention malveillante. Tout Etat fort paraissait « *potentia tremenda* ». « Il est malheureux, disait Vattel, que l'on puisse presque toujours supposer la volonté d'opprimer là où se trouve le pouvoir d'opprimer. Attendra-t-on pour détourner la ruine, qu'elle soit devenue inévitable ? Si un inconnu me couche en joue au milieu d'un bois, je ne suis pas encore certain qu'il veuille tirer. Que faut-il pour m'assurer de son dessein ? Il est peut-être sans exemple qu'un Etat reçoive quelque notable accroissement de puissance sans donner à d'autres de justes sujets de plaintes. » L'intention hostile était toujours présumée. Les ennemis étaient « tous ceux qui n'étaient ni amis ni alliés [1]. »

Les principes de la politique se ressentaient de cette crainte perpétuelle, réelle ou supposée, des voisins. Même si l'on imposait des conditions, d'ailleurs flottantes (danger..), à la guerre préventive, on était porté à les supposer réalisées, comme si l'on avait vécu dans un monde de brigands. « Veux-tu ne pas être subjugué ? Alors, conseillait Machiavel [2], assujettis au plus vite le voisin dès que sa faiblesse t'en offrira l'occasion, car si tu la laisses passer, elle ira, transfuge, dans le camp ennemi : et il te subjuguera [3]. » Il faut, disait Henri IV, « être marteau ou en-

même question (Saint Liguori), de droit contre le droit (Bossuet) — Le droit n'est pas absolu, mais subjectif : les deux prétentions paraissent justes à un nombre plus ou moins grand de personnes.

1. Descartes, Œuvres, t. IX p. 387 : « Commençant à devenir suspects et redoutables, on a lieu de s'en défier. »

2. Cf. Schopenhauer, *Zur Rechtslehre u. Politik, Parerga u. Paralip.*, 2e éd., II, § 125 : « Les mensonges des discours officiels couvrent la rapacité d'une loque transparente, en montrant dans l'étranger une bande de voleurs prête à fondre sur soi à la première occasion. C'est l'histoire du lapin qui a attaqué le chien. »

3 Cela entraîne le massacre des prisonniers. « Il vaut mieux, disent les Anglais et Portingalais, occire qu'être occis. Si nous ne les occions, ils se délivreront et puis nous occiront, car nul ne doit avoir fiance en son ennemi. » (Frois-

clume ; je préfère être marteau et donner dix coups qu'en recevoir un. » Et Frédéric II [1] répétait : « Il y a des guerres de précaution que les princes font sagement d'entreprendre. Elles sont *offensives* à la vérité, elles n'en sont pas moins justes. *Il vaut mieux prévenir qu'être prévenu.* » Quelques auteurs allaient jusqu'à les qualifier de défensives : « La vie des Etats est comme celle des individus ; ceux-ci ont le droit de tuer dans le cas de défense naturelle... Entre les sociétés, le droit de la *défense* naturelle entraîne quelquefois la nécessité d'*attaquer*, lorsqu'un peuple voit qu'une plus longue paix en mettrait un autre en état de le détruire et que l'attaque est, dans ce moment, le seul moyen d'empêcher cette destruction [2]. » On n'exigeait pas, comme pour la responsabilité civile, un préjudice actuel et une faute ; on se contentait d'un « damnum infectum », d'un préjudice sans faute, ou même de sa possibilité future sans que rien indiquât l'intention de le réaliser.

Est-ce juste? Grotius [3] ne voit dans la possibilité d'être attaqué qu'une *raison d'intérêt et non de justice* pour attaquer soi-même. Y a-t-on même intérêt? Si, sous prétexte d'un trouble possible, on amenait un trouble réel, le désir de sécurité servirait à accroître l'insécurité [4] et à multiplier les conflits, car à aucun moment on ne peut se sentir complètement à l'abri de toute agression.

Il faut qu'on ait au moins des raisons de supposer chez autrui l'intention d'attaquer [5]. Une juste crainte de guerre est une juste cause de guerre, dit Pufendorf. Mais il ne suffit pas d'une appréhension quelconque : la plupart des auteurs exigent qu'elle corresponde à un *danger sérieux, certain, imminent* [6]. — Qu'est-ce qui le constituera tel? La solution varie suivant les circonstances.

sart, *Chroniques*) — Gumplowicz (*Lutte des races*, p. 272) est amené à la même méfiance agressive par sa conception de l'universelle exploitation : « Etre conquis ou conquérir, telle est l'inévitable alternative positive posée à tout Etat. »

1. Anti-Machiavel, Œuvres, t. VIII, p. 159 (cité par Lasson, *Princ.*; Jähns, *Ueber Krieg*, p. 37, approuve et qualifie ces guerres : intermédiaires entre offensives et défensives). — Rotteck, *Lehrbuch des Vernunftsrechts*, III, 83.

2. Montesquieu, x, 2. Voltaire le raille (*Dict. phil.*, Guerre ; Œuvres, t. XIII, p. 532). — Cf. Pufendorf, Martens, Klüber, Heffter (I, 1, § 30).

3. L. II, ch. II, § 17, tr. Pradier, t. I, p. 377. — Proudhon, *La g.*, t. II, p. 99 : question de prévoyance et d'opportunité, mais surtout de force.

4. G. de Saulx, seigneur de Tavannes : « S'excuser de faire la guerre par crainte de l'avoir, n'est pas reçu ; elle peut être divertie ou éloignée ; c'est se jeter au feu pour se sauver de la fumée... » (Petitot, *Coll.*, t. 24, p 165.)

5. Calvo, t. IV, p. 31 s : il faut une offense ou la crainte d'en recevoir une. — Cf. Twiss, t. I, § 102 ; Wheaton, II, ch. I, § 3.

6. Bacon, *Of Empire*, essay XIX...

« L'agrandissement d'un Etat limitrophe ne suffit pas à lui seul pour légitimer la rupture de la paix, à moins que cet Etat ne manifeste l'intention de s'étendre à l'infini aux dépens des autres [1]. » La probabilité du danger résulte de ceci, que le voisin se livre en pleine paix à des apprêts de guerre (développement de son armée, de sa flotte, création de magasins et peut-être même de forteresses sur la frontière) et se refuse à donner des sûretés [2]... Quant à l'imminence, le droit de précaution envers l'étranger n'autorise qu'à le devancer, c'est-à-dire à lui livrer bataille lorsqu'il se prépare à l'attaque ou se dispose de façon non équivoque à causer un préjudice considérable : le droit n'est pas violé, mais sur le point de l'être.

On voit combien *cette théorie des guerres préventives se rapproche de celle de l'équilibre*. Après avoir fixé dans quelle mesure l'Etat a le droit d'empêcher l'agrandissement de ses voisins, il est facile de rechercher dans quelle mesure il a lui-même la faculté de s'agrandir : c'est la même question, vue à l'envers. Il n'est limité, ni par le droit ni par l'intérêt, au seul maintien de ses avantages acquis [3], il lui est loisible de se développer. Mais parmi ces développements, il faut distinguer ceux qui nuisent à autrui ou le menacent, injustement, dont on doit toujours s'abstenir, tant par équité que par intérêt, — et ceux qui n'empiètent pas sur son domaine juridique : ces derniers sont un but légitime de la conduite, pourvu qu'ils n'empruntent pas la guerre comme moyen [4].

1. Calvo, t. IV, p. 35, 37; avec Grotius, Vattel, Kent, il conseille alors aux nations menacées de se confédérer. — Westlake, tr. Nys, p. 127 s : On n'a pas droit d'empêcher le développement même militaire (mais non territorial) de ses voisins, sauf si on constate leur intention menaçante (qui doit se présumer moins qu'autrefois).

2. Vattel, l. III, ch. III, § 50, t. II, p. 393. — [d'Holbach], *La pol. natur.*, 8e disc. : si on a déjà éprouvé ses excès.

3. D'Holbach, *ib.*, p. 196; Morin, t. I, p. 45...

4. *Contra* : Guizot (*Mémoires*, t. IV, p. 9) : « L'immobilité extérieure n'est pas toujours la condition obligée des Etats. De grands intérêts nationaux peuvent conseiller et autoriser la guerre ; c'est une honnête erreur, mais une erreur, de croire que pour être juste, toute guerre doit être purement défensive... : les instincts d'agrandissement et de gloire ne sont pas en tous cas interdits. » — Trendelenburg (Wiskemann, *Krieg*, p. 72) fait de la guerre entreprise dans ces conditions, si elle est nécessaire, une chose morale. — Le développement ultérieur d'un Etat est parfois incompatible avec le droit existant. L'Etat a-t-il le droit de modifier ce dernier par la guerre, au nom de son intérêt vital? « Au-dessus du droit, dit Jhering (*L'évol. du dr.*, p. 169), il y a la vie, et lorsque la crise place réellement la société devant cette alternative : le respect du droit ou le maintien de l'existence, il n'y a pas à hésiter : la force doit sacrifier le droit et sauver l'existence de la nation. » Il se peut. Mais même s'il en résulte un ordre juridique nouveau, ce n'est pas au nom du droit qu'on agit : on se place en dehors du droit. Il en est de même, par hypothèse, chaque fois qu'on essaie par la

II

Le procédé violent était autrefois tellement passé dans les mœurs, les autres étaient à peine conçus ou si rares et si peu appréciés, que certains buts semblaient liés à la guerre : on ne les jugeait pas séparément, la même approbation ou réprobation les englobant tous deux. Presque tous les auteurs précités s'en tiennent à ce jugement : la guerre est juste quand son but est juste, « l'injustice de l'ennemi rend juste la guerre que nous lui faisons [1] ». D'autres, surtout contemporains, apprécient, à l'inverse, principalement le moyen : les uns approuvent [2], d'autres réprouvent la guerre sans se préoccuper de l'objet auquel on l'applique.

Rien n'est moins exact. D'une part, s'il est nécessaire que le but soit bon, (v. Justes causes) cela ne suffit pas. Tout acte qu'on prétend accompli en vue d'une fin légitime n'est pas légitime : Il faut qu'il puisse réellement l'atteindre et qu'il n'en existe pas de mieux appropriés, sinon il serait facile de justifier un acte quelconque. Il faut aussi qu'il ne soit pas haïssable en lui-même. Mais d'autre part, s'il importe d'*apprécier le moyen* (v. Crime), on ne peut cependant pas toujours bannir un moyen injuste par lui-même, quand il est nécessaire pour atteindre un but nécessaire lui-même et juste. En un mot, ce qu'il faut apprécier, ce n'est pas seulement le but et le moyen séparément, mais le lien qui les unit.

Pour qu'on soit en droit de faire *une* guerre il faut d'abord que *la* guerre soit *appropriée par sa nature* générale à la fin à laquelle on l'applique, et même qu'elle soit le moyen le meilleur et le mieux adapté. Il ne suffit donc pas, pour la condamner, qu'il existe d'autres procédés : il faut qu'ils soient supérieurs et plus convenables (ce qui n'est pas difficile), car on ne voit pas pourquoi on obligerait à recourir aux pires et aux moins effica-

guerre de trancher les nœuds gordiens de la politique, que le droit ne peut dénouer.

1. St Augustin, *De civit. Dei*, XIX, 17; *Sup. Josué*, 83. — Ayala, *De jure et offic. bellicis*, Anvers, 1597, introd. — Bara, *op. cit.*, p. 55. — R. P. Ollivier, *La g.*, p. 3.

2. Mabille, *La g.*, p. 138, 156 s : les guerres sont justes, parce que l'acte du soldat est conforme à la législation nationale, à l'ordre reçu, et beau, dévoué, courageux. — Cela constitue évidemment, au point de vue intranational, un titre à la reconnaissance des compatriotes, mais ne légitime que les actes individuels et non la guerre elle-même.

ces. Il faut, en second lieu, qu'elle ait, dans le cas donné, à raison des circonstances particulières[1], une *chance d'atteindre son but* assez grande ou en tout cas supérieure à celle des autres moyens. Ces deux exigences excluent comme injustes la presque unanimité des guerres, non seulement dans presque tous les cas où d'autres moyens sont possibles (car ils sont en fait généralement préférables), mais encore dans tous les cas où le but, même juste, n'est « attingible » par aucun autre procédé meilleur ou simplement possible (parce que, à raison de sa nature ou des circonstances spéciales, la guerre ne l'atteindra pas davantage). Elles constituent, sous la même forme, des conditions de justice à la fois interne et externe. Ils commettraient un crime non moins grave à l'égard de leurs compatriotes qu'à l'égard de l'étranger, ceux qui, par hypothèse, ayant un juste but d'action, décideraient de le poursuivre par la force, alors que celle-ci est inadaptée ou, peu susceptible de faire rendre justice ou qu'il existe des procédés préférables.

La troisième condition — que le moyen soit *adapté en quantité, proportionné*, — a un double aspect. Envers la personne à qui on l'applique, le mal qu'on cherche à lui faire ne doit pas être disproportionné avec celui qu'on veut éviter. Pour justifier le recours à un procédé aussi extrême que la guerre, il ne suffit pas d'une injustice quelconque : il faut la violation d'un droit important, ou même un attentat à l'indépendance et à la dignité[2]. On n'a pas le droit d'écraser autrui sous prétexte qu'on a été égratigné par lui. « Un prince ne peut faire la guerre parce que, par exemple, on lui a refusé un honneur ou qu'on a eu quelque procédé peu convenable à l'égard de l'un de ses ambassadeurs, non plus qu'un particulier ne peut tuer celui qui lui refuse le pas... La peine doit être proportionnée à la faute : il faut voir si celui à qui on déclare la guerre mérite la mort, car faire la guerre à quelqu'un, *c'est vouloir le punir de mort*[3] ». Un seul cas

1. X., *Le livre de g.*, 1874, p. 20 : la guerre est légitime toutes les fois que, pouvant être entreprise avec une *présomption raisonnable de succès*, elle est nécessaire pour obtenir réparation. — La certitude n'est pas nécessaire. Quant à la probabilité, chacun, en fait, est disposé à l'admettre pour soi, et il est difficile d'y contredire car la mesure (donc la comparaison) des facteurs de succès, dans un cas concret, est incertaine. Aucun d'eux n'est nécessaire en particulier ni suffisant à lui seul (nombre)... Succès n'est pas synonyme d'écrasement de l'ennemi; il peut céder avant défaite complète, s'il est peu énergique ou apprécie moins l'objet de la guerre : il n'est donc même pas nécessaire, pour avoir droit de recourir à la guerre, « qu'on ait des forces supérieures à celles de l'ennemi. » (Villiaumé, *L'esprit de la g.*, p. 29.)

2. Fiore, *Nouveau droit intern.*, tr. Antoine, n° 1269, t. III, p. 50.

3. Montesquieu, *Lettres persanes*, XLVI.

d'offense remplirait cette condition : celui ou, même minime, elle impliquerait le mépris intentionnel de notre vie ou de notre personnalité. On était autrefois très enclin à agir comme si on la supposait réalisée. — A l'égard des compatriotes, il y aurait injustice à déclarer une guerre, si elle devait leur coûter des sacrifices hors de proportion avec la valeur pécuniaire ou autre de l'objet [1].

La réalisation de ces trois conditions ne suffirait pas encore. Etant donné que la guerre est par elle-même un mal, il faut, pour qu'elle devienne juste, que la *nécessité du moyen* se joigne à la nécessité du but. Elle ne doit être qu'un moyen dernier, subsidiaire, un « ultimum subsidium », à n'employer qu'en l'absence de tout autre meilleur. Même en vue de l'idéal le plus élevé, elle est condamnable tant qu'il reste un bon procédé à tenter [2]. Il ne suffit pas de chercher réparation, de défendre un droit, un principe du droit des gens, il faut être obligé de le faire par la violence. N'est juste que la guerre « absolument, incontestablement, inévitablement nécessaire, celle qu'on est absolument contraint de faire ».

Ce principe de nécessité entraîne deux *conséquences* logiques, D'une part « le recours à la guerre ne devient légitime que lorsqu'il devient nécessaire, et il ne devient nécessaire que lorsque des *négociations* amiables ont été entamées sans succès ou lorsqu'il y a certitude morale qu'une tentative de négociation échouerait ou ne pourrait avoir lieu sans danger [3]. » D'autres moyens même sont praticables. Souvent des *remèdes internes* sont susceptibles de faire cesser une situation intolérable. Ainsi en présence du développement d'un voisin, ou peut se sentir menacé dans sa sécurité ; il est probable que les démarches tentées en

1. Parieu (*Sc. pol.*, p. 366) applique à la guerre cette maxime de Paley (*Princ. on moral a. pol. phil.*, VI, 3) relative à la résistance au gouvernement : « La justice de chaque cas particulier de résistance est ramenée à la comparaison de la quantité de danger et de dommage d'un côté, avec la probabilité et les frais de redressement de l'autre. Mais qui sera juge de cela? Chaque homme pour lui-même. » — Les trois conditions sus-mentionnées se rattachent aussi à la question d'intérêt (*Infra* : Princ. de nécessité).

2. *Justum est bellum quibus necessarium et arma quibus nulla nisi in armis relinquitur spes.* (Tite-Live). — Klüber, § 237, p. 337 ; Sartorius, *Organon des vollk. Fried.*, l. I, 1 ; — Villiaumé, *op. cit.*, p. 28, *ajoute* la condition de nécessité à celle de justice. (Elle en est plutôt un élément.) — Pradier-Fodéré, t. VI, p. 574. — J. Mackintosh (Œuvres, p. 430) exige que la réparation ne puisse s'obtenir autrement, qu'il y ait perspective raisonnable de l'obtenir par les armes, et que les maux de la lutte ne soient probablement pas plus grands que les malheurs qui résulteraient de l'acquiescement à l'offense.

3. Sir Travers Twiss, *Le dr. des gens*, 1889, t. II, p. 51.

vue de le maintenir stationnaire échoueraient, mais on n'est pas pour autant autorisé à l'attaquer : si on n'a pas recours au perfectionnement de soi-même, la guerre est injuste.

Les conditions ainsi déterminées théoriquement sont-elles parfois réalisées *en pratique?* Elles manquent dans un grand nombre de cas, mais non dans tous. Il faut à ce sujet faire une distinction.

Rudolf von Jhering [1] a montré que chaque individu lésé dans un droit particulier, même pour un intérêt minime, a le droit et le devoir de réagir pour faire respecter sa personnalité et le Droit lui-même, s'ils ont été *méprisés intentionnellement.* Son idée n'est que l'application d'une théorie plus générale qu'il n'a pas formulée. De façon expresse (p. 24), il ne l'étend pas au cas où l'atteinte a eu lieu de bonne foi. Mais si autrui nous nuit gravement parce qu'il croit être dans son droit alors qu'il n'y est évidemment pas, ou parce qu'il agit par trop à la légère, il ne nous menace pas moins dans notre sphère, dans tous nos droits que s'il nous blessait avec intention. Il est des gens ou des groupes que leur insigne *maladresse habituelle* ou leur *excessive complaisance à se croire dans leur droit* rendent insociables et dangereux à l'égal de ceux qui sont de mauvaise foi; leur existence même constitue un péril permanent. Il importe de lutter plus énergiquement que s'il est seul engagé, pour *un droit,* quand sa méconnaissance implique une imprudence, une erreur impardonnables, ou même un péril quelconque pour *nos droits*, (par exemple si on nous lèse parce qu'on croit que nous ne résisterons pas). La même maxime doit s'étendre aussi à chacune de *nos volitions*, alors même qu'elles ne correspondent pas à des droits, mais seulement à des intérêts (pourvu qu'elles ne soient pas contraires au droit formel d'autrui) : en soutenant une volonté, nous luttons en même temps pour toute notre sphère d'activité, pour notre liberté d'action.

On voit par là que, malgré Jhering, qui la croit désintéressée, idéale (p. 46, 47), *cette résistance offre un intérêt*, non pécuniaire, mais vital; non immédiat, mais lointain, indirect, hypothétique ; non concret, mais générique (l'idée de droit, de devoir, de désirabilité en soi de l'objet de notre volonté remplace la notion de

1. *Der Kampf um's Recht*, 1872 ; tr. O. de Meulenaere, 1890.

cet intérêt, notamment chez ceux qui ne sont pas à même de le comprendre.) *A l'intérêt spécial*, assez nettement limité, que nous avons à faire triompher tel droit ou telle volonté ou à réagir contre une lésion et qui est égal à la valeur de la prestation ou du service à intervenir, *s'ajoute un intérêt général tiré du danger que courraient nos attributs vitaux* si nous n'agissions ou ne réagissions contre la cause du préjudice subi ou éventuel : le mépris, intentionnel ou non, de notre personnalité. Il peut même s'y joindre des *mobiles génériques* tirés des effets, des avantages généraux de notre acte et communs à tous les actes de son genre. L'intérêt total est donc très grand et doit nous pousser à une énergique revendication de notre dû, trop souvent oubliée par les « flasques » (Roosevelt) ou par les partisans de la paix à tout prix, et méconnue par les non-résistants. L'esprit de trop large concession est une *duperie*; et « la philosophie pratique de la vie qui prêche la soumission aux lésions, une *lâcheté* [1]. »

L'énergie n'est pas opposée à l'esprit de douceur, de mansuétude, de conciliation, ou de justice, elle en est le plus sûr garant. « La certitude d'*une résistance générale* (non forcément militariste) serait un *moyen plus sûr d'arriver au respect du droit* et à la paix qu'une résignation passive d'impuissants. » Des deux règles : ne faites point d'injustice, ne souffrez point d'injustice. Jhering, s'il lui fallait choisir, préférerait la dernière [2]. Si, en matière internationale, les nations montraient par une attitude énergique, mais non provocante, qu'elles sont fermement résolues à soutenir leurs droits sans attenter à ceux d'autrui, cela éviterait bien des prétentions audacieuses, issues de l'idée qu'à leur endroit on peut tout se permettre.

Une guerre quelconque a donc ou peut avoir deux buts ou deux catégories de buts : l'un **concret**, qui consiste dans la satisfaction du désir spécial dont elle est issue ; l'autre **général**, qui consiste à soutenir le premier désir non pas pour lui-même, mais parce

1. Jhering, *La lutte pour le droit*, p. 43.

2. *Ib.*, p. 59. — Avant lui, Mirabeau avait senti que le droit n'est pas une règle abstraite, purement logique (conception statique), mais une force vive qui rencontre des résistances et doit lutter pour se réaliser (conception dynamique) : « Ne te laisse pas égorger par la tyrannie, ce serait te tuer toi-même, disait-il aux Quakers (Ass. constit., 10 fév. 1791). Tu veux la paix ? Eh bien, c'est la faiblesse qui appelle la guerre ; une résistance générale serait la paix universelle. » — Thiers : Dieu n'a donné la justice qu'au prix des combats. — Taine (*Ancien rég.*, p. 215) : « Dans ce monde, on est tenu de lutter, si l'on veut vivre.. Toute créature qui perd l'art et l'énergie de se défendre devient une proie d'autant plus sûre que son éclat, sa gentillesse même, la livrent d'avance aux rudes appétits qui rôdent alentour. »

qu'il est un de nos désirs, un de nos droits, en vue d'assurer l'intégrité de notre personnalité et l'accomplissement de nos volontés. Souvent même son but est moins l'objet en litige que la conservation du droit au respect d'autrui. Or ce dernier but (éviter toute la série des agressions et des lésions dont on serait victime ultérieurement si on ne résistait pas) a une *valeur inestimable* : la nation doit être prête pour l'atteindre à des sacrifices beaucoup plus grands que l'intérêt concret engagé. Il n'est donc *pas toujours* exact de dire que l'on doit *proportionner les efforts à l'intérêt* **spécial** en jeu : loin d'être conforme au principe d'économie, cela en serait la violation, si l'intérêt général de nos droits était aussi en cause : les plaideurs lésés par un abus ou un acte intentionnel, qui, *sans esprit de chicane* ou méchanceté, soutiennent un procès coûteux, qui ne leur rapportera en apparence qu'une somme modique s'ils réussissent ou même rien du tout s'ils échouent, ne font pas toujours un mauvais calcul ou un acte désintéressé : en réalité ils gagnent l'estime forcée d'autrui. Il en est des guerres comme des procès, et les nations doivent d'autant plus protéger, dans ce cas, leur dignité, leur honneur, que personne en dehors d'elles ne les protègera : aucun ministère public ne les décharge de ce soin en les défendant d'office ou en collaborant à leur défense. Leur but sera alors de ceux qu'on paie rarement trop cher [1]. De même que l'individu n'abandonne pas toujours un procès dont l'issue est aléatoire ou ne lui donnera pas entière satisfaction quant à l'objet du litige, de même l'État a parfois raison de lutter, de résister même en s'exposant à un échec presque certain quant à son dessein concret, parce que son dessein général est d'une utilité vitale extrême [1] : *parfois la lutte* (guerrière ou non), *même sans espoir, s'impose* à une nation comme une nécessité absolue, *comme le moyen de conserver auprès de ses voisines le respect* qui fera prendre en considération ses prétentions ultérieures. Faible, elle restera peut-être objet de convoitise, mais on saura du moins qu'on ne peut disposer d'elle sans s'exposer. Si elle n'avait pas lutté, si elle avait bénévolement renoncé à soutenir sa volonté à la première sommation, elle eût

1. *Contra* : Grotius. Après avoir sagement conseillé de n'entreprendre la guerre qu'après en avoir pesé non seulement la justice, l'opportunité, mais les chances de réussite (L. II, 24, § 4-7 : il faut calculer ses forces et espérer être le plus fort), il ajoute : La vie étant le plus grand des biens et valant mieux que la liberté, il n'est pas sage de l'exposer pour la liberté et autres choses semblables ; il faut préférer l'esclavage. Il blâme « la résistance insensée » de Sagonte aux Carthaginois et de Caton contre César. (§ 6, n° 4, 5). Sa prudence dégénère en pusillanimité. — v. Hély, *Le dr. de la g.*, p. 111, 192.

au contraire provoqué les appétits et se serait exposée à de continuels dommages. La défaite sera alors souvent moins funeste que la résignation lâche et l'abdication volontaire de soi.

— Tandis que l'obtention du but concret suppose le succès militaire, pour être réalisée, et sa poursuite la possibilité de ce succès, pour être juste; *l'atteignement du but général ne suppose pas la victoire*, pour être complet, ni sa poursuite la probabilité de cette victoire, pour être légitime. Si *la guerre* est presque toujours inefficace et aléatoire, inadaptée à son but concret (débouchés, propagande, réparation), elle *est* certainement *efficace s'il s'agit de parvenir à ce résultat général* : montrer que nous n'entendons pas subir une méconnaissance intentionnelle ou inexcusable de nos droits.

Dans tous les cas où la guerre se présente ainsi, elle remplit assez bien les trois premières conditions : outre que son objet est juste, elle s'applique à un mal immense, elle a chance de le guérir, elle est même assez bien adaptée à ce but. Mais remplit-elle la quatrième? Est-elle *nécessaire?* La solution ne saurait être uniforme. Puisqu'il s'agit d'éveiller en autrui un certain état psychologique (lui inculquer le respect de nous-même ou une plus grande attention ou prudence, ou une plus exacte notion habituelle de ses droits), les moyens de modifier son état actuel. dépendent de son perfectionnement intellectuel et sensible (critérium téléologique, « impressionniste »). Si on a affaire à des brutes, la revendication énergique de nos prérogatives, en paroles, devant un tribunal, ne manifestera pas notre désir comme le recours aux violences physiques : les sauvages, en ce cas, nous considéreraient comme peu courageux, peu disposés aux sacrifices en vue de faire prévaloir notre dû. Mais ce n'est qu'avec les loups qu'il est nécessaire de hurler. Dans le monde civil, auprès de personnes peu enclines à la brutalité, on n'a pas à se battre pour se montrer décidé à maintenir fermement les attributs de sa personnalité. *Auprès de nations civilisées, la guerre n'est pas nécessaire à cette fin*, donc pas juste : il suffit de réclamer vigoureusement par voie diplomatique ou par tous autres moyens amiables. « La fermeté, l'inflexibilité et la durabilité de la résistance valent autant que la brutalité, la violence et la passion [1] ». C'est seulement dans les cas assez rares où tout au-

1. Jhering, *ib.*, p. 51 : « Les formes que prend la réaction du sentiment du droit et de la personnalité, soit que, sous l'influence de la douleur, elle se tra-

tre procédé sera inconcevable (par exemple, lorsque l'adversaire sera de mauvaise foi ou mettra le réclamant honnête en face du fait accompli d'une agression) qu'on pourra y recourir soi-même.

En somme, l'exigence des quatre conditions condamne presque toutes les guerres. Elles ne se trouvent, en fait, alliées à un but juste que dans une *hypothèse presque unique* : celle de la *défense*, c'est-à-dire au cas d'une guerre commencée par autrui ou sur le point de l'être, ou contre une injustice qui nous atteint dans un intérêt vital et que nous ne pouvons empêcher par d'autres voies. A vrai dire, nous ne sommes pas libres de nous en abstenir dans ce cas, donc pas responsables : elle nous est *imposée* pour repousser l'ennemi qui nous met l'épée sur la gorge Mais c'est là un minimum et on ne comprend pas que des sectaires nient ce droit, ce devoir sacré de la résistance.

— En résumé, étant donné que les volontés de diverses personnes peuvent être à l'égard l'une de l'autre, ou indépendantes, ou solidaires, ou antagoniques, l'*idéal des relations humaines* impose de réduire les antagonismes subjectifs, pensés, à l'antagonisme objectif, réel. Pour cela, il faut tendre à :

1° Avoir une *connaissance exacte de nos droits*, ne pas étendre au delà ou restreindre en deçà nos buts d'activité.

2° Nos droits étant connus, avoir une *sensibilité juridique* normale qui nous avertisse des atteintes qu'ils reçoivent, mais non excessive ni, à l'inverse, réduite par une sorte d'analgésie. Ne pas sentir comme une injustice ce qui n'en est pas une en réalité, ni imaginer comme volontaire un préjudice qui ne l'est pas. Ce qui empêche souvent la transaction, c'est qu'on suppose chez autrui une intention vexatoire : il faut s'éclairer sur sa bonne foi et sur son degré de culpabilité. Si notre personnalité n'est pas engagée, la conciliation devient possible dès qu'il nous offre l'équivalent mathématique du préjudice subi. Si elle l'est vraiment, l'exigence d'une réparation non pécuniaire, par exemple de garanties de son respect futur, devient légitime.

duise en voies de fait brutales et emportées (guerre), soit qu'elle se manifeste par une résistance mesurée, mais durable (procédure devant un tribunal), ne peuvent nullement servir à mesurer l'intensité du sentiment juridique, et il ne saurait y avoir de plus grande erreur que d'attribuer au peuple sauvage ou à l'homme sans éducation, pour lesquels la première de ces formes est la forme normale, un sentiment juridique plus vivace qu'à l'homme civilisé qui prend le second parti. Les formes sont plus ou moins une question d'éducation et de tempérament » [ou de caractère non seulement de celui qui réagit, mais de celui contre qui on réagit].

3° Avoir une *notion exacte de la nécessité de réagir* contre les lésions et y conformer notre volonté. On ne doit pas, par impulsivité, exagérer le châtiment ou outre-passer la réparation, non plus que subir passivement l'outrage. « La violence avec laquelle le sentiment juridique réagit en fait contre la lésion est la pierre de touche de sa santé », affirme Jhering (p. 49) : cela est loin d'être vrai. L'hypertrophie n'est pas la santé. Au delà de la proportion entre les intérêts concrets et généraux engagés et l'effort consacré à les soutenir, il y a trouble de la santé, violation du principe d'économie, par de mauvaises passions ou de mauvais calculs.

4° *Adapter un moyen* non odieux en lui-même de réaction *au but* poursuivi, selon le caractère de l'offenseur. Envers des êtres cultivés et à défaut de concessions mutuelles, la revendication énergique du droit devant un tribunal suffit en principe. Partout, les simulacres de lutte (procédures...) tendent à se substituer à la lutte réelle et l'appréciation théorique des forces ou des titres, à leur mesure effective sur le terrain.

Nous avons ainsi fixé dans quelle mesure et à quelles conditions la guerre est légitime. Il nous reste à rechercher d'une part si elle est appliquée à la poursuite du droit, et d'autre part si elle réussit à le faire triompher. La première question se rapporte au but, la seconde au résultat, à l'adaptation du moyen au but.

CHAPITRE III

La guerre comme voie de droit.

SECTION I. — La Guerre, justice privée.

Les idées de droit et de devoir n'ont pas toujours existé. L'homme primitif était mu par des impulsions peu nombreuses, immédiates, excessives. Ces impulsions étaient insuffisamment et imparfaitement contre-balancées par les inhibitions, parce qu'il ne prévoyait pas les réactions et les risques engendrés par son acte, et parce que le complexus de tendances qui constitue le « moi » n'était pas chez lui fortement constitué. Il ne connaissait pas ses intérêts véritables, et ne tenait pas compte de ceux de l'espèce ou de la collectivité, solidaires avec les siens. Tout cela l'empêchait de progresser. Mais sa nature ne comportait pas la possibilité d'acquérir directement la faculté de raisonnement, la prévision, la prévoyance, l'amour de la sécurité, la notion de la solidarité, etc... Il fallait cependant, pour qu'il se perfectionnât qu'il agît *comme s*'il possédait ces attributs. La survivance des mieux adaptés produisit automatiquement ce résultat, en conservant les hommes qui, sans se rendre compte du pourquoi, se conformaient à ces desiderata : il en est résulté une *tendance instinctive, irraisonnée, à accomplir comme désirables en eux-mêmes certains actes* utiles à soi-même ou à l'espèce, à ne pas violer certains états considérés comme respectables en eux-mêmes, etc... Ces idées-forces « premières » agissent comme un appoint à l'impulsion ou à l'inhibition. Elles correspondent à une utilité, mais non consciente ni toujours réelle dans les cas concrets (parce qu'elle est généralisée). Elles peuvent se superposer à un intérêt connu, mais elles ne reposent jamais sur lui, puisqu'elles ont précisément pour fonction d'y suppléer.

Aussi elles deviennent superflues à mesure que les intérêts

deviennent conscients : le permis et le défendu, « fas » et « jus », jouent un rôle moindre chez l'homme ou la société adultes que chez l'enfant, la femme, le sauvage. Et inversement elles ont eu dans l'enfance de l'homme et de l'humanité un développement plus considérable (parfois hypertrophique : superstitions...), tant qu'on ne pouvait saisir l'avantage dont elles sont destinées à remplacer la notion ou à augmenter l'influence.

Les idées d'honneur, de gloire, de devoir de vengeance, jouent un très *grand rôle dans la guerre primitive* (v. *supra*). Les hostilités ne proviennent pas, chez les sauvages comme chez les anciens, uniquement d'un besoin de subsistance ou d'un calcul économique ; mais parfois d'un réflexe, d'une réaction instinctive qui s'affine en besoin de vengeance, de talion, puis en désir de réparation. De bonne heure un sentiment d'idéal, de justice, grossier mais réel, tend à la symétrie du mal rendu et du mal reçu, puis à l'égalité du dédommagement et du préjudice.

Letourneau est même amené, par sa conception d'une période primitive sans combats, à regarder *la forme juridique de la guerre comme primaire*. Entre populations clairsemées, pourvues de territoires, de produits naturels, sans esclaves, d'où eût pu provenir la lutte pour la première fois, sinon d'une lésion accidentelle ? « C'est principalement pour venger les torts subis par un compagnon qu'on y a eu recours...[1] » Cette forme « purement juridique et relativement humaine » tendrait à disparaître, sauf comme survivance, devant la forme bestiale où l'homme est un gibier pour l'homme, devant les razzias et la guerre pour la guerre. — L'ordre naturel et réel des choses paraît, en cet exposé, être renversé : les besoins physiologiques précèdent, en réalité, les besoins moraux. L'idée d'une première phase de conflits exclusivement juridiques est aussi inexacte que celle d'un âge d'or, dont elle dérive. La guerre conçue comme auxiliaire du droit remonte très haut, mais non à l'origine.

Dans l'*antiquité*, l'usage des *déclarations* solennelles et religieuses de guerre, où on prend les dieux, Zeus, Jupiter, Wotan, à témoin de la légitimité de ses prétentions et où on les appelle à son aide, prend son origine dans l'idée que la guerre est, en

1. *La g.*, p. 51, 104, 530 ; 76, 51. — Ex. : Australie, Mélanésie, Afrique orientale, Behring, Esquimaux (p. 30, 32, 193 s, 197). — Il veut discréditer la royauté pilleuse, au profit du clan républicain primitif, égalitaire et pacifique (?) (*La g.*, p. 76, 117). — Dans : *L'évol. pol.*, p. 522, au contraire : guerre animale, puis sauvage, puis civilisée.

général ou dans le cas présent, un instrument de la poursuite du droit, sinon même un jugement de Dieu, c'est-à-dire un instrument de triomphe de la justice. Ces formalités sont comparables à la « litis contestatio » qui ouvrait les procès. Plus tard, l'emploi des hérauts d'armes (hariowalt, Heerwalt) et la publication de manifestes sont l'indice d'une idée analogue. A partir du XVIe siècle, c'est-à-dire depuis la naissance du droit international, la conception d'après laquelle la guerre est un **conflit de droit** (Rechtsstreit), un **moyen du droit** (Rechtsmittel), pénètre les esprits [1] : elle se répand parmi les jurisconsultes, et même chez les hommes d'Etat, sans toutefois changer le fond de la pratique.

Pour les uns, c'est un *fait*. « Autant il y a de sources de procès, autant il y a de causes de guerre, car là où cessent les voies de la justice, la guerre commence », dit Grotius. Bynkershoëk, Vattel introduisent l'idée de poursuite du droit dans leur définition même. D'autres auteurs (Massé, Calvo...) indiquent qu'on y a recours à défaut de supérieur ou de juge et pour remplir leur rôle [2]. — En tout cas, ce serait loin d'être un fait universel. Soutenir que par la guerre on recherche uniquement son dû serait tomber dans l'erreur exactement inverse de celle qui y voit seulement un acte intéressé : on ne poursuit pas toujours ce qu'on pense être son droit (soit qu'on ne le prétende pas, soit même qu'on l'affirme hypocritement) ni a fortiori ce qui est le Droit de la collectivité [3]. La guerre sert à soutenir un désir quelconque, même non désirable, à violer le droit aussi bien qu'à le défendre.

A d'autres personnes, ce fait paraît *conforme à l'idéal*, au moins actuellement. Les peuples, dont l'état est semblable à celui des individus avant la fondation de l'Etat, par suite de l'absence d'arbitres ou de juges, auraient le droit et même le devoir de se faire justice à eux-mêmes par la lutte armée [4].

1. « La *conception* de la guerre instrument — défectueux sans doute — de la justice, est postérieure à 1815 » (?) (Moynier, *Lois de la g.*, p. 31 s...)

2. Grotius, II, 2; Bynkershoëk, I, 1; Vattel, III, 1, § 1; Fiorilli, *Del concetto della guerra*, p. 14; Calvo, t. IV, p. 1. — Bodin, *Republ.*, l. II, ch. 2, p. 274 s : Où il n'y a point de supérieur qui commande, la force est réputée juste.

3. *Supra* : Cause commune des g.; La g., moyen pour un but non juridique.

4. Tzschirner, *Ueber Krieg*, p. 34-52; Klüber, § 232; Phillimore, t. III, p. 2; Ortolan, *Règles intern. et dipl.*, t. II, p. 3; Twiss, t. II, p. 47. — Ancillon (*Tableau des révol.*, Disc. prél.) admet à côté de ces guerres idéales, l'existence d'autres guerres avec le but contraire. — Wheaton, *Elém.*, IV, 1, t. I, p. 274 : c'est le *seul* moyen de réparation ; chaque Etat a le droit de juger pour lui-même la nature et l'étendue des offenses. — Moltke (Lettre à Goubareff, 10 fév. 1881; Schriften, t. V, p. 199) :

Pour nous, cette dernière est quelquefois une *auxiliaire du droit* — et elle ne doit pas être autre chose —, mais elle s'acquitte si mal de ce rôle qu'on doit en regretter l'emploi et y recourir seulement comme à la dernière ressource de la poursuite de l'équité.

En supposant par hypothèse qu'on se trouve dans un de ces rares cas où l'on fait la guerre pour ce qu'on considère comme étant son droit, a-t-elle même un **caractère juridique**? Quoiqu'ils conviennent de son naturel « imparfait, inorganisé, barbare, brutal, déréglé », les auteurs qui reconnaissent dans la « Selbsthilfe » une voie de droit, malgré l'absence d'appréciation et de contrainte sociales, en voient logiquement une autre dans la guerre internationale[1]. Aussi *détestable et inefficace* qu'elle soit, on ne peut, en effet lui refuser ce caractère lorsqu'elle n'est pas purement réflexe, mais inspirée par l'idée de devoir à accomplir.

Elle n'est pas, dans son *but*, conforme, au Droit? Mais le droit est le produit de l'appréciation individuelle. Est droit tout ce qui est conçu comme tel; les conceptions coïncident plus ou moins, mais ce n'est pas cela qui crée ou anéantit le sentiment juridique. On ne peut pas davantage tirer argument de ce que la réaction est appliquée par la victime même ou ses proches et non par un pouvoir institué spécialement. On se « fait justice à soi-même » : *la justice privée est donc bien une justice, quoique très mauvaise* et inférieure à l'actuelle. Encore est-elle *supérieure* au réflexe ou *à la vengeance* pure et simple : mieux qu'eux, elle remplit sa fonction, qui est de protéger l'individu et l'espèce sans nuire excessivement aux infracteurs; elle finit par tenir compte de la conscience, de l'intention du dommage causé. Il a d'ailleurs existé et il existe encore des formes diffé-

moyen extrême mais complètement juste de soutenir le bien-être, l'indépendance et l'honneur d'un Etat. (Mots souvent traduits inexactement.)

1. Jhering, *Dr. rom.*, t. I, p. 119 s; *L'évol. du dr.*, p. 217, 219; — Edm. Picard, *Le dr. pur*, p. 47. — Kaltenborn, Revision der Lehre von den intern. Rechtsmitteln, *Zsch. für ges. Staatswiss.*, 1861, p. 85 : les Etats jugent leur propre cause d'après les circonstances et non d'après un droit abstrait : c'est une supériorité. La guerre est une procédure satisfaisante. — Pour d'autres, la protection personnelle est la négation de tout ordre juridique : Buchardi, *Staatslex.* de Rotteck, v° Represalien; 3e éd., t. XII, p. 502; — Sartorius, *Organon des vollk. Friedens*, p. 76; — Kamarowsky, *Le trib.*, p. 17; — Fallati, Die Genesis der Völkergesellschaft, dans *Zsch. für die ges. Staatswiss.*, 1844. p. 308 s : arbitraire et droit du plus fort. — Seebohm, *De la réforme du dr. des gens*, p. 114 : la guerre est la loi de Lynch internationale; p. 132 s.; introd. de Fr. Passy, p. 22.

rentes des nôtres et auxquelles on ne peut refuser la qualité de juridiques. La « Fehde » des Germains, le duel judiciaire, la guerre privée, dans certains cas, constituaient des moyens de poursuite du droit : ils étaient moins critiquables par leur but, juste parfois, que par leurs caractères intrinsèques et par leur mauvaise adaptation au but. Lorsque la guerre sert à réaliser un juste dessein, on ne peut lui adresser que le même reproche. — La *disproportion* entre la réaction et la lésion n'enlève pas non plus toute nature juridique à la vengeance privée : on conçoit la réaction comme juste d'abord sans proportion avec le dommage subi, puis dans celle du quadruple, du triple ou du double, enfin dans l'égalité. — Peu importe enfin, pour lui attribuer le caractère d'être un moyen de soutenir *le droit, qu'elle ne le fasse pas toujours triompher*. Ces traits sont ceux de toute justice privée.

La reconnaissance du caractère juridique de certaines guerres n'est pas indifférente : si elle passait dans la pratique, elle aurait cette **conséquence** heureuse de réaliser un progrès relatif du droit des gens et de la guerre. Elle imposerait :

1° *Des conditions à ses causes.* L'Etat, pour engager une lutte ayant ce caractère, devrait avoir la certitude qu'une injustice a été commise, l'atteignant d'une façon grave, ou que les prétentions de son adversaire sont réellement inconciliables avec les siennes, et que tout moyen pacifique de solution a avorté ou est appelé à avorter.

2° *Des limitations à sa conduite et à ses effets* [1]. La guerre ainsi engagée pour un but de droit ne permettrait pas toutes les violences, ni aucune mesure excessive en elle-même et compromettant le rétablissement des rapports après la paix (extermination...), mais seulement celles qui seraient indispensables pour faire céder l'adversaire. Le vainqueur devrait les interrompre dès qu'il serait en état d'imposer la juste solution poursuivie (à l'exclusion de toute cession de territoire, sauf au cas de revendication). Cette solution, pour être intégrale et définitive, ne devrait *pas* accorder au vainqueur *ultra petita*, c'est-à-dire plus qu'il ne demandait au début des hostilités. Le vaincu s'inclinerait alors plus volontiers, comme c'est son devoir en cas de faute.

1. Périn, La g., *Rev. trim.*, 1881, p. 318. — Rich. Rothe (*Theol. Ethik*, t. III, p. 953) déduit du caractère de procédure « de facto » la nécessité pour la guerre d'avoir une juste cause et de poursuivre la paix. — Kamarowsky (p. 68 s) en tire des conséquences qui dérivent d'autres principes.

On ne reconnaît en général, de *suppléments légitimes* au gagnant, en dehors de la restitution ou la réparation, que le remboursement des frais et la prise de garanties pour l'avenir. Il semble pourtant, que si son droit a été violé, il puisse légitimement réclamer plus que l'équivalent du préjudice à lui causé, sans que son exigence ait à l'égard de son adversaire le caractère offensant et humiliant d'une lésion injuste. La « *peine privée* », admise en cas de procès, ne s'impose-t-elle pas plus fortement en cas de guerre ? Le sentiment juridique de la victime serait-il satisfait, si, après une longue et pénible lutte, elle ne recevait que ce qui lui revenait dès le principe ? *Sans ce supplément, l'équilibre ne serait pas rétabli* entre les parties. Le danger dont l'issue défavorable du procès, de la guerre, menace l'offensé et l'offenseur consiste « pour l'un à perdre ce qui est à elle et pour l'autre seulement à devoir rendre ce qu'il retenait injustement. L'avantage que leur promet l'issue favorable consiste pour l'un à ne rien perdre et pour l'autre à s'enrichir aux dépens de son adversaire. N'est-ce pas donner une prime à la déloyauté ? [1] » Dans l'intérêt même de la paix, il faut que les nations ne soient pas certaines de l'impunité et qu'elles sachent que la violation inconsidérée ou intentionnelle du droit d'autrui leur coûterait plus cher qu'un simple défaut de gain. Cette nécessité est d'autant plus impérieuse que les Etats se trouvent dans la situation de personnes qui n'auraient ni juges ni gendarmes. L'individu lésé a un double droit : se défendre et faire punir son agresseur ; il y a donc double danger, double répression pour l'agresseur. L'Etat lésé, à qui l'on refuserait un supplément, serait aussi peu protégé que l'homme à qui le recours aux tribunaux serait impossible et le recours à la peine privée défendu [2].

Contre cette considération, l'*objection* que le vainqueur n'est

1. Jhering (*La lutte*, p. 8, 102, 105) regrette l'abolition des peines privées, déplore la honteuse restriction apportée par les « castrats moraux » au droit de légitime défense. Le principe d'économie et l'intérêt bien compris doivent d'ailleurs faire éviter l'excès de la réaction pénale, qui rejaillirait sur son auteur (*L'évol. du dr.*, p. 249). — Sur le lien entre la conception dynamique et téléologique du droit et l'idée de peine privée : L. Hugueney, *L'idée de peine privée*, Thèse, p. 78 s.

2. Les mêmes raisons militent en faveur d'une *peine* au sens ordinaire. Mais que serait-elle ? La punition corporelle — dévastation ou extermination — retomberait lourdement sur des innocents. De plus, sous le régime de la protection personnelle, le châtiment, poursuivi par la victime ne se conçoit guère qu'à son profit et non au profit des tiers ou de la collectivité. La peine privée, « dont l'individu est bénéficiaire », est liée historiquement et logiquement à la défense et à la justice privée (Jhering, *La lutte..*, p. 105 ; Hugueney, *ib.*, p. 10).

pas le supérieur du vaincu ni toujours le juste [1], ne vaut pas, puisque nous nous plaçons dans l'hypothèse d'une agression injuste que la victime réussit à repousser. L'objection d'ailleurs est peu logique. Du moment où l'on concède que la nation peut juger dans sa propre cause, aucune raison majeure ne s'oppose à l'admission d'une peine privée. Il n'y a pas plus de supériorité dans le premier cas que dans le second : la guerre s'applique moins mal au pénal qu'au civil. Si, à l'inverse, on n'accorde pas la peine privée, il faut refuser aussi les frais et même la réparation : ce serait accorder l'impunité, puisque, en attendant que la collectivité assume la fonction de juge et de gendarme, personne n'a, plus que la victime victorieuse, qualité pour juger les Etats. Tout en le regrettant, il faut bien admettre que la réaction soit exercée par elle.

Les conditions que nous imposons à cette réaction ne sont pas contradictoires avec les critiques que nous allons lui adresser. Le conseil donné aux duellistes de montrer qu'ils croient soutenir leur honneur, en ne se conduisant pas comme des brigands, et le fait qu'ils s'y conforment, n'entraînent nulle présomption que l'outragé l'emporte. L'idéal proposé de la guerre, pour le cas où l'on y serait contraint par la défense et où l'on triompherait, n'implique nullement qu'elle ait toujours ce but et ce résultat.

SECTION II. — La Guerre, justice divine.

La formule est moderne, d'après laquelle la guerre offrirait *la garantie et la sanction suprême du droit des gens*, en remplissant la fonction de juge ou de gendarme, ou même de législateur; mais la conception est ancienne. L'idée que les batailles font triompher la juste cause, à la façon d'un procès entre particuliers, s'est peu à peu dégagée de l'idée d'après laquelle elles servent à la défendre. Les apologistes y voient un procédé idéal [2];

1. A. Morin, t. II, p. 57; L. de Montluc, *R. dr. int.*, p 553 s. — Le premier croit en outre que le recouvrement des frais suffit en tous cas aux exigences de la justice; le second, qui exclut à juste titre la conquête, croit que les idées de garantie et de réparation s'excluent. — Rolin-Jaequemyns et Fr. de Holtzendorff (*ib.*, 1870, p. 697 s; 1871, p. 537 s; 1873, p. 255), qui, à raison, justifient la « pœna temere litigantis », la peine infligée au plaideur téméraire, en voient à tort la forme nécessaire dans une cession de territoire par le vaincu.

2. Hegel, Lasson, Boguslawski. — Proudhon, *La g.*, t. I, p. 54, 122 s, 135, 126, 311 ; justicière, la première et la plus solennelle des juridictions, jugement rendu

d'autres auteurs, un simple fait, quelques-uns mêlant un regret à leur constatation [1]. Pour nous, c'est un fait.. inexact.

Quelques pacifistes croient renverser la guerre comme procédure en disant qu'elle peut être intentée au service des prétentions les plus opposées au droit [2]. Affirmation vraie, mais non significative ici. Les procès non plus ne servent pas qu'à faire valoir le droit ! Et même, dans ce cas, ils n'existeraient pas. Si les guerres servaient à soutenir l'injustice, mais faisaient triompher la justice, elle ressembleraient aux procès. *La question est, non de but, mais d'adaptation et de résultat,* à savoir si elles ne s'en différencient pas par l'insuffisance des chances, pour la bonne cause, de réussir et, pour la mauvaise, d'échouer. Or, si, dans le cas où, par hypothèse, le débat porte sur un problème de droit, la victoire n'offre aucune garantie de justice, a fortiori en est-il de même dans le cas où des intérêts seuls sont en présence ou bien des torts réciproques, La réfutation des théories opposées en fournira une preuve plus complète.

La plus rudimentaire affirme que la guerre est un **jugement de Dieu** [3] et que tout jugement de Dieu est, par essence, juste : Judicia Domini recta, justificata in semetipsa (*Psalm.*) Exprimée par la *conscience populaire*, avant d'être formulée en théorie, cette idée a laissé mainte trace dans l'antiquité [4]. On prenait les

au nom et en vertu du droit de la force, forme de judicature, d'action judiciaire. — Périn, *L'ordre intern.*, p. 93 : le redressement des injustices et la punition des délits supposent nécessairement comme dernière raison le recours aux armes; La g., *Rev. trim.*, 1881, p. 313, 317 : Pour les catholiques, la guerre est légitime comme condition nécessaire de l'existence des sociétés qui ont le droit pour premier fondement. L'épée faisant l'office d'un juge, impose le respect de la justice et la réparation du droit violé... Le jugement nécessite un supérieur ? Le prince léseur devient le sujet du lésé (sophisme de l'école thomiste : Bannès, sur Saint Thomas, XL, 1.) — Cauchy, *Le dr. marit.*, t. I, p. 18.

1. Kamarowsky, *Le trib.*, p. 65 s : procès politico-juridique, distinct et original : de forme réglée, mais conduit par les parties et créant des situations nouvelles. — Bluntschli, art. 510, p. 298 ; *Psyc. Stud. über Staat u. Kirche*, p. 202 : lutte de forces matérielles, et non procédure, mais, par un côté, sanction encore grossière du droit. — Moynier, *Lois de la g.*, p. 32, 35 s : armées, « négociateurs à poigne de cette procédure judiciaire, instrument imparfait du droit international »...

2. Martens, *La g. d'Orient*, p. 25 ; Novicow, *La féd.*, p. 250, 354.

3. E. Schlief, *Friede..*, p. 12 s : Gottesurtheil.. — Luther, *Krieg wider den Türken;* Harless, *Chr. Ethik*, 4e éd., p. 250. — E. de Parieu, *Sc. pol.*, p. 361 : elle a été souvent « une ordalie intelligente, un jugement de Dieu, auquel Dieu n'était pas en réalité absolument étranger. »

4. Wiskemann, *Der Krieg*, p. 38 : *Jesaïe*, I, 20 ; III, 25 ; V, 25 ; VIII, 6 ; IX, 11.. ; *Jeremie*, IV, 5.. — Le Prophète a dit : Si vous croyez que les guerres ne dépendent que des fortes armées, Dieu vous fera vaincre, car c'est à lui de secourir et de mettre en fuite. (*Paralip.*, 25.) — En Germanie, le mot althochdeutsch *urlag* signifie destin, sort et guerre, — dénotant que la guerre est produite par la volonté de Dieu et que son issue est une décision du destin, en même temps que la

dieux à témoins dans la déclaration, on consultait leur volonté par des oracles, on les invoquait pendant le combat, on les remerciait après la victoire. Attila fut nommé un fléau de Dieu, et Napoléon se proclama semblablement instrument du Destin [1] : « La Russie, disait-il avant sa campagne, est entraînée par la fatalité : il faut que son destin s'accomplisse. » Son adversaire, Alexandre, manifestait, d'ailleurs, dans sa proclamation à l'armée, la même confiance : « Je suis avec vous, Dieu est contre l'agresseur. » Encore aujourd'hui les Russes espèrent gagner des batailles par la vertu occulte de leurs icônes.

Ailleurs, le même état d'esprit fait bénir les étendards, prier, jeûner et se sanctifier avant la bataille, chanter des « Te Deum » après la victoire. A moins qu'ils n'indiquent la pensée de corrompre Dieu pour favoriser une prétention injuste, ces actes indiquent la confiance en ce qu'il facilite le succès des revendications légitimes. L'idée de l'approbation de Dieu, qui stimule pendant les hostilités, consolide ensuite le fait accompli de la conquête. Aussi l'affirmation de la justice céleste se rencontre-t-elle de préférence chez le belligérant (ou le prétendant) qui a réussi, sauf pour lui à invoquer une exception, lorsque son succès se change en revers [2].

La croyance au « jugement de là-haut » est assez répandue parmi les *théoriciens*. A moins d'admettre que le fait est le droit, les partisans de la guerre-procédure doivent convenir que — le fait n'étant pas toujours le droit — une puissance occulte intervient pour qu'il s'y conforme, dans un procédé aussi mal adapté à ce résultat. La divinité est censée soutenir l'armée qui lutte en faveur de la cause juste, comme autrefois le chevalier innocent. Les guerres, d'après lord *Bacon*, « figurent les suprêmes épreuves du droit, où les princes et les Etats, qui ne reconnaissent pas de supérieurs sur terre, s'en remettent à la *justice de Dieu* pour le règlement de leurs contestations par la décision qu'il plaira au Tout-Puissant de rendre en faveur de l'une ou de l'autre partie [3]. » L'idée d'une intervention miraculeuse se re-

loi suprême : *lag* étant le même mot que *lex*, *urlag* équivaudrait à *Urgesetz*. Le droit dernier, le plus haut résiderait dans l'épée (Jähns, *Ueber Krieg*, p. 7.)

1. Le g[al] Bonnal et le c[el] Rousset (*Les maitres de la g.*, p. 153), stupéfaits de sa « grandeur géniale », y voient, sans métaphore, un « don divin ».

2. Tels « ceux qui eurent l'advantage à la rencontre de la Rochelabeille, s'étant servis de cette fortune pour certaine approbation de leur party », s'excusèrent ensuite de leurs « défortunes » de Montcontour et de Jarnac (Montaigne, p. 143.)

3. Cf. W. T. Krug, *Steppe der Staatsk.*, Werke, IV, p. 55. — Twiss, t. II, p. 29 ; Sumner-Maine, p. 173 ; Pradier-Fodéré, t. VI, p. 51, 507 : dérision et blasphème.

trouve, plus précise, chez *Bossuet* [1] : « Tous ceux qui gouvernent se sentent assujettis à une force supérieure. Ils font plus ou moins qu'ils ne pensent... Il n'y a pas de puissance humaine qui ne serve malgré elle d'autres desseins que les siens. Le long enchaînement des causes particulières qui font et défont les Empires, dépend des ordres secrets de la divine Providence. Dieu tient du plus haut des Cieux, les rênes de tous les royaumes... Veut-il faire des conquérants ? Il fait marcher l'épouvante devant eux, et il inspire à eux et à leurs soldats, une hardiesse invincible... Il exerce par ce moyen ses redoutables jugements, selon les règles de sa justice toujours infaillible. »

Joseph de Maistre [2] y voit « un jugement non humain, mais divin, une expiation », qui suppose une immixtion constante dans les affaires terrestres : « Lorsque les crimes, et surtout les crimes d'un certain genre se sont accumulés jusqu'à un point marqué, l'ange exterminateur déchaîne la guerre sur tous les peuples de la terre ; d'autres fois, ministre d'une vengeance précise et infaillible, il s'acharne sur certaines nations et les baigne dans le sang. » Il ne s'agit pas à proprement parler, d'une affaire à régler entre hommes ; Dieu venge l'iniquité commise contre lui : — juge bien fantasque, puisqu'il revient assez souvent sur ses décisions, « en dégradant et en appauvrissant le vainqueur, tandis qu'il rend riche et prospère le vaincu. »

Divine dans son origine « miraculeuse », dans ses effets, qui sont de faire jaillir de la conscience la religion, l'idéal et de leur donner leur contenu, — la guerre l'est aussi, pour *Proudhon* [3], dans sa nature même, qui est celle d'une ordalie ou jugement de Dieu. Les nations en conflit, avant d'en venir aux mains, implorent, chacune de son côté, l'assistance du Ciel : « C'est comme si la justice humaine, confessant son impuissance, suppliait la justice divine de faire connaître, par la bataille, de quel côté est ou sera le droit. »

Veuillot [4] puise son inspiration dans Bossuet, de Maistre, Proudhon : « Dieu est du côté de la *justice*, mais à sa manière, qui n'est *pas toujours la nôtre*... Par des vues dont le résultat im-

1. *Hist. univ.*, III, 8 ; — *Pol. tirée de l'Ecrit.* : Dans la guerre, on a sujet d'espérer qu'on met Dieu de son côté, quand on y met la justice.

2. *Consid. sur la Fr.*, p. 96 : « Lorsque la providence a décrété la formation plus rapide d'une constitution politique, il paroit un homme revêtu d'une puissance indéfinissable » ; *Soirées*, t. II, p. 32-36. (*Infra* : La guerre est divine..)

3. *La g.*, t. I, p. 37, 41 s, 58 s, 126 s.

4. *La g. et l'homme de g.*, p. 38, 43, 50, 68 s, 74 : l'expiation de l'impiété du XVIII[e] s. par 3 millions de victimes, telle fut la « mission » de Napoléon.

médiat nous trompe et dont le résultat futur nous échappe, tantôt cette justice inflige à ceux qu'elle veut servir une défaite heureuse, tantôt elle donne à ceux qu'elle veut perdre, l'empire du monde, comme un présent de nul prix... Le conquérant ambitieux et injuste réussit pour un temps; Dieu le permet ainsi... mais le retour est terrible. Le Seigneur brise la verge dont il a frappé le reste du monde. » (*Jérémie*, L; *Isaïe*, XIV.) Impitoyable, l'esprit saint insulte au vaincu désarmé, il le raille sans pitié : « Comment êtes-vous tombé, bel astre qui luisiez au ciel comme l'étoile du matin, vous qui frappiez les nations? » (*Isaïe*.)

Cette justice, certes, n'est pas celle des hommes et ils peuvent s'en flatter. Un guerrier céleste, aussi dépourvu de cœur, est *indigne de figurer dans la religion du Christ*. De fervents chrétiens répudient l'idée d'après laquelle Dieu se met de la partie. « Les nations les plus pieuses et les plus orthodoxes, dit Renan en ses *Dialogues philosophiques*, sont souvent battues par les moins pieuses et moins orthodoxes, sans qu'on ait jamais pu constater qu'une providence supérieure ait favorisé d'autre parti que le plus courageux et le plus fort. Le prétendu Dieu des armées est toujours pour la nation qui a la meilleure artillerie et les meilleurs généraux. » L'exemple de l'Espagne prouve bien que le succès ne dépend pas de la ferveur religieuse. — Les croyants même n'admettent plus guère l'idée des interventions spéciales, directes et fréquentes de Dieu dans les affaires humaines, et notamment dans les guerres [1]. Ils devraient donc dire comment il agit, quels Etats il prédestine au succès.. Se contenter de la vague affirmation que Dieu, source de toute chose, et aussi la cause de la guerre et de la victoire, c'est « renoncer au labeur de la pensée et commettre le sophisme que Kant appelle le principe de la raison paresseuse. »

1. J. de Triac, *G. et christ.*, p. 111... — Béranger le faisait, d'un ton badin, reconnaître par Dieu même :

Si jamais j'ai conduit une cohorte,
Je veux bienque le diable m'emporte.

SECTION III. — La Guerre productrice du droit

I. Le droit de la force. — II. La force n'est pas le droit. Ce qu'est en réalité le droit.

I

Il existe une autre manière de soutenir que le résultat de la guerre est conforme à la justice : on dit qu'elle **crée le droit**[1] ou le réalise, qu'elle remplit la fonction d'un *législateur* (on a même dit : législfacteur). A la question : La guerre a-t-elle un effet juste ? — on répond : Nous appelons juste ce qui est l'effet de la guerre. Simple jeu de mots et moyen d'éluder la question sans la résoudre ! Mais, comme les plus brillants sophismes lui ont communiqué un peu de leur éclat, il convient de s'y arrêter. Le problème vaut d'ailleurs la peine d'être résolu : de l'affirmative ou de la négative dépendent la validité ou la compromission de toutes les règles juridiques. Si le Droit n'est qu'un mot, destiné à couvrir certaine forme de la force, tous les déchaînements sont possibles ; si, au contraire, il correspond à quelque réalité, il s'impose aux nations comme aux individus.

La première tendance a son représentant le plus fameux en *Machiavel*[2]. Son idole consiste dans le fait accompli. Il ne voit rien au delà des faits. Au lieu de figurer « des républiques qui n'ont jamais existé », il expose les vérités telles qu'elles résultent de la nature des choses, d'après ce qui est et non d'après ce que le vulgaire imagine. Il ne connaît que *le réel*, la volonté de dominer et l'intérêt, et non l'idéal, la morale, le droit. « C'est la force qui donne les titres, et non les titres qui donnent la force. » Tous les hommes sont méchants, il faut agir envers eux comme ils agiraient envers nous. Le point est de réussir. Tous les moyens sont bons, si on y parvient. La ruse seule apporte un tempérament à la force.

1. Cela déborde la notion de procédure positive. La lutte a lieu non plus pour un droit préexistant, mais pour l'existence d'un droit. De sorte qu'on pourrait entamer la guerre sans autre raison que la prétention de modifier l'état juridique présent. Il en résulte une légitimation pure et simple de toute entreprise belliqueuse : « La guerre non seulement n'est pas plus injuste d'un côté que de l'autre ; elle est, des deux parts et nécessairement, juste, vertueuse, morale, sainte, ce qui en fait un phénomène divin, miraculeux. » (Proudhon, I, p. 36.)

2. Œuvres, t. I, p. 466, 626 ; *Le Prince*, ch. xv, xviii ; *Déc.*, i, 34. — J. de Muller, Œuvres, t. VI, p. 344 ; Nourrisson, *Machiavel*, p. 295.

Hegel a repris les mêmes idées. Impuissant à faire coïncider le réel avec l'idéal, il idéalise la réalité[1]. Il part de ce principe : *Ce qui est rationnel est réel,* et *ce qui est réel est rationnel*[2]. Ses traités représentent l'Etat comme un idéel en soi, et se gardent de le construire tel qu'il doit être. « Concevoir ce qui est est le devoir de la philosophie, car ce qui est est la raison. Les théories ne peuvent pas plus se détacher de leur époque, dont elles sont la représentation, qu'un individu ne peut sauter par dessus son temps. Construit-on un monde idéal? il existe, mais seulement en pensée : on peut y faire entrer tout ce qu'on veut. La République de Platon est vide. Le droit repose sur l'existence du libre vouloir, sur la liberté, — au fond sur le pouvoir. Chaque peuple représente une idée ; il la fait triompher par la force et cela est bien. L'histoire du monde est en même temps la justice universelle[3]. Le fait accompli, voilà le juge du monde.

Initié par Karl Marx aux idées du philosophe souabe, *Proudhon*[4] reprit en particulier les théories hégéliennes sur les rapports internationaux. « La guerre se produit comme un jugement rendu au nom et en vertu de la *force*. Ce jugement, la conscience universelle le déclare juste, la jurisprudence des auteurs le récuse. » La victoire est une sentence non pas énonciatrice, mais productrice du droit. Le vainqueur n'avait pas droit auparavant à la chose : le succès prouve qu'il a raison. Cela revient à dire que la force contient un droit : il y a un « *droit de la force*, en vertu duquel le plus fort a droit, en certaines circonstances, à être préféré au plus faible, et rémunéré à plus haut prix. » Les juristes (Ancillon...) ont tort de ne voir dans la force que la sanction du droit : elle en est, à leurs propres yeux, la base (*puissance* paternelle, maritale...) La guerre est « un jugement vrai ou fictif de la force..., la revendication et la démonstration par les armes du droit de la force. » Toutefois, l'i-

1. Aguiléra, *L'idée du droit en All.*, p. 125. — L'optimisme absolu et la foi en la Providence peuvent aussi aboutir, par des voies différentes à ce résultat : approbation de toute réalité, laisser-faire, *amor fati*.

2. *Was vernünftig ist, das ist wirklich, u. was wirklich ist, das ist vernünftig* (*Grundlin. der Philos. des Rechts*, 1833, Œuvres, t. IX, p. 17 s). — Ses adeptes ont protesté contre les interprétations de cet aphorisme. Elles « dégoûtent » Rössler (*Syst. der Staatsl.*, p. 549). Gans, dans sa *préface*, p. x, le commente ainsi : Ce qui est vraiment idéel, pour être conforme à sa nature, se réalise sans cesse dans le monde, et ce qui existe réellement justifie par là qu'il porte en lui sa raison d'être.

3. *Ib.*, p. 63 ; — *Die Weltgeschichte ist das Weltgericht* (p. 430, § 340). — Marrast, *La philos. du dr. de Hegel*, p. 137.

4. *La g.*, t. I, p. 122 s, 127, 194, 330, 200, 306, 220.

dentité de la force et du droit n'est pas parfaite, absolue; le droit de la force ne justifie pas les abus qu'on en fait, ni toute guerre ni tout ce qui se fait à la guerre. Proudhon tire de cette restriction tout un *droit de la guerre* et une *stratégie* nouveaux et singuliers : pour que la victoire donne la mesure exacte des *forces* en présence, il faut exclure la *ruse*. C'est la violation de cette règle qui fut la cause de tout le mal des guerres passées, et sa stricte application sera la source de la paix future [1].

Les théories de Hegel sur le droit et la guerre civilisatrice ont encore inspiré maint philosophe ou guerrier. « La nature, dit Mabille [2], ne crée pas de droit... La force équivaut à l'être réel, elle s'impose comme la seule réalité. » — Il existe, selon le colonel *Marselli* [3], trois sortes de forces : violatrices, sanctionnatrices du droit, et, différente, une troisième, expression suprême du droit, non idéal mais historique: la guerre et la conquête. La guerre est « la conséquence d'une disproportion de puissance entre nations opposées; elle naît de la nécessité de demander l'équilibre à un choc. De cette inégalité est issu le principe historique de la conquête. »

De ce même déséquilibre, Merkel fait dériver le *contenu* du Droit, des lois. La guerre est « une source qui fournit du droit nouveau en abondance, et la mesure de la formation de ce droit n'a pas à être cherchée dans quelque principe supérieur, mais dans le résultat de l'essai des forces réciproques [4], essai que la guerre impose aux parties en lutte [5]. » *Brocher de la Fléchère*, à la suite de *Jhering*, adopte cette idée, que « le droit se forme par la lutte de facteurs opposés », par la guerre des Etats ou des individus ou par leur antagonisme pacifique. Tout lui montre la force comme étant sa source: la vengeance, la peine, la

1. *Ib.*, p. 200, 224, 359; p. 253: la guerre ne finira, la justice et la liberté ne s'établiront parmi les hommes que par la reconnaissance et la délimitation du droit de la force.

2. *La g.*. p. 284; *L'Arb. est contraire à nos mœurs*, p. 62.

3. *La g. e la sua storia*, 3 vol., 2e éd.; tr. esp.; tr. par le cap. de Lort de Sérignan, *Journal des sc. mil.*, 1882, I, p. 256 s...

4. Schäffle, *Bau u. Leben des soz. Körpers*, 2e éd., t. II, p. 149 : la victoire naît d'une prépondérance de force, il y aura toujours des forts et des faibles. L'équilibre n'est ni possible ni désirable : ce serait l'arrêt et la mort de la civilisation. — On voit la divergence de l'équilibre et du droit de la force, mais aussi leur ressemblance : ne tenir compte que des forces objectives.

5. Cf. Gumplowicz, *Précis de soc.*, p. 379; – *Sociol. et pol.*, p. 145 : tout droit est sorti de la lutte sociale entre sociétés; *Grundriss der Soziol.*, p. 119 : *So ist das feindliche Aufeinandertreffen heterogener Elemente von ungleicher Kraft die erste Bedingung der Rechtserzeugung...* L'inégalité est la base du droit, qui ne fait que la fixer; — *Rechtsstaat u. Sozial*,, p. 26, 244; — *Rassenkampf*, p. 218.

subhastation, les droits réels (possession, de *posse*, pouvoir), les rapports juridiques entre personnes, dérivés unanimement de l'exploitation de l'homme par l'homme. « La société régularise la justice, mais ne la crée pas. Elle la trouve préexistante sous la forme brutale de la guerre [1]. »

Les disciples de Hegel ont accentué les idées du maître. Pour C. *Rössler* [2], « il n'existe qu'un seul titre au commandement, la force, et pour ce titre qu'une preuve, la guerre. Le sort de la guerre est la sentence qui décide des procès des peuples, et son arrêt, pourvu qu'on parcoure toutes les instances, est *toujours juste* [3]. Lorsque des peuples incapables, improductifs, occupent des terres riches en forces naturelles, — alors on *doit* leur prendre leur pays, les en chasser, les anéantir, ou les contraindre à servir et par leur service à être quelque chose. S'ils ont la force de se protéger et de faire d'eux-mêmes quelque chose, tant mieux... Les titres, au sens du droit privé, n'ont pas de valeur dans l'histoire. La terre n'est pas là pour être habitée par des barbares incapables !... La guerre est le grand examinateur de l'humanité ; elle reste l'ultima ratio pour le jugement des peuples. » De là à l'apologie, il n'y a qu'un pas, vite franchi : « La guerre est, de toutes choses, la plus indispensable, — grande, bienfaisante. »

Ad. Lasson [4] (Lazarusson), autre disciple, systématise l'idée que la guerre est créatrice d'un état nouveau de droit. Son issue est toujours juste, elle offre un véritable jugement de Dieu (les deux idées ont plus d'un rapport entre elles et avec celle du triomphe du meilleur). L'exercice de la puissance matérielle est la façon naturelle pour chaque être de défendre son être contre tout ce qui le menace ; l'Etat applique la même méthode : cela ne doit pas choquer ceux qui le voient tel qu'il est sans lui

1. L'enfantem. du dr. par la g., *R. dr. int.*, 1878, p. 473 s ; 1880, p. 60, 216. Il admet aussi que le droit se forme par répulsion pour la guerre : l'excès du mal fait chercher le remède.

2. *Syst. der Staatslehre*, Lpz, 1857, p. 547 s. 559. Il se rallie (p. 1, 548) à la philosophie de Hegel par sa définition du but de l'Etat, et par : le réel est idéel... « Le monde réel est infiniment plus parfait, plus beau et plus moral que le monde meilleur » (p. 551). Le *Projet de paix*, de Kant, est « un ramassis d'incroyables trivialités. »

3. Même conclusion, par une conception professionnelle et militaire de la justice, en embryon dans : C[el] Rousset (*Les maitres de la g.*, p. 215) : « Le succès doit être, en bonne justice une récompense et une sorte de salaire », il appartient à celui qui a fait le plus pour l'obtenir, c'est-à-dire au vainqueur : la victoire est donc toujours juste. De Moltke l'a bien méritée.

4. *Syst. des Rechtsphil.*, 1881 ; *Das Culturideal u. der Krieg*, 1868 ; *Princip u. Zukunft des Völkerrechts*, 1871, p. 68, 73 s.

attribuer des facultés morales qu'il n'a pas. « La guerre est, par essence, *un moyen de négociation* pour arriver à établir un nouveau traité sur des bases rationnelles. » Elle n'est que la continuation des relations entre Etats, mais avec d'autres moyens. Les Etats n'ont pas de juge, ou plutôt ils n'en ont qu'un : la guerre. Juge inflexible, inexorable, incorruptible, dont les sentences sont conformes, non aux codes, mais à la justice immanente. Contre ses arrêts, il n'y a aucune excuse, aucun détour, aucun recours : il décide en dernière instance de l'existence ou de la ruine, de la coexistence et des relations des Etats[1].

« *La mesure de son jugement est seule juste, car sa décision se fonde sur la puissance.* Or la puissance de l'Etat réside dans la discipline, la virilité, le courage, la science de ses citoyens. Le peuple le plus puissant est le meilleur, sa civilisation a le plus de valeur. Celui qui succombe doit reconnaître qu'il l'a bien mérité ; le vainqueur peut se dire non qu'il était bon, mais (comparativement) le meilleur (Cf. Nietzsche). Le hasard peut décider d'une rencontre, non d'une guerre[2]. Aucune défaite, aucune victoire n'est définitive. » Celui qui est tombé le plus bas peut se relever, et inversement... Un petit peuple ? Il n'a qu'à contracter des alliances[3]. « Il faut se souvenir qu'un Etat doit être fort... Malheur à lui s'il néglige ce devoir fondamental. Dans le grand processus de l'histoire universelle, *le faible tombe, parce qu'il est dépourvu de valeur*, et le fort s'affirme, parce qu'il est le plus digne, dans les circonstances données, de servir la grande cause de l'humanité. C'est la justice immanente, éternelle de l'histoire du monde[4]. »

1. Cf. Tzschirner, *Ueber Krieg* ; Rössler, *op. cit.*, p. 547. — N. von Gerbel, *Macchiavelli's Regierungskunst*, p. 93 : *Das Recht eines jeden Staates reicht so weit wie seine Macht.* — J. Fröbel, *Politik*, t. I, p. 30, 275 ; t. II, p. 86, 93 : « La vraie légitimité n'a rien à faire avec les documents et les diplômes, elle repose sur la force. Son droit est le droit du fait qui l'emporte, le droit divin du destin. *Legitim ist das* fait accompli, *sobald es unbestreitbar geworden* : le conquérant, dès qu'il s'est affermi. Un prince détrôné peut-il reconquérir son trône ? Tant mieux, il a sauvé sa légitimité. »

2. Les stratégistes, même apologistes, Clausewitz, Boguslawski..., disent au contraire : Le hasard peut décider d'une bataille, et une bataille, de la guerre.

3. Oppenheim (*Völkerr.*, p. 7) va plus loin : Un Etat qui n'est pas à même de remplir *par sa propre force* son devoir de conservation n'a pas le droit historique à l'existence.

4. *Ib.*, p. 75. — Jähns, *Ueber Krieg*, p. 430, reprend ces idées et mélange la guerre comme examen (Prüfung), où chaque partie éprouve l'autre, avec le jugement de Dieu et la sélection. — Izoulet, *La cité moderne* : la force est identique à la vertu ; les nations pourries sont balayées ; il y a donc une moralité dans les armes. — M.., *La g., l'armée* (Bordeaux, 1899), p. 70 : l'aptitude à vivre, à dominer, constitue seule un droit à la vie, à la domination : *quia nominor leo.*

Lasson, esprit sérieux, ne vise pas au paradoxe. L'ensemble de ses œuvres rend manifeste sa conviction. La même brutalité y règne, sincère, *heurtant de front le sentiment juridique*, à tel point qu'il est superflu de la réfuter par des *idées*. Elle ne soulève pas la discussion. Aux uns, elle soulève le cœur. Chez d'autres, elle ne provoque aucun malaise, et une froide démonstration serait impuissante à leur donner un instinct dont ils manquent. A ceux-là, malheur! et non pas aux faibles qui ont le sentiment du droit et du devoir. Malheur à eux, parce que, malgré leur force, ils n'échapperont pas aux conséquences funestes et inévitables qu'entraîne la transgression des lois du juste, basées sur l'intuition de l'intérêt propre.

Exposer le principe, c'est le réfuter. Indiquer ses *conséquences*, ce sera ajouter un argument en faveur de son rejet. La théorie de Lasson entraîne en effet reconnaissance du *droit absolu de conquête* et légitimation de tous les traités imposés par la force. L'Etat indépendant, dit-il, ne peut être comparé à l'individu, qui est soumis aux règles du droit civil ou criminel. On ne peut donc traiter l'Etat conquérant de larron. Tout Etat belligérant met son existence en enjeu et doit, par conséquent, s'attendre à la perdre en cas de défaite. « Le vainqueur a le pouvoir (pouvoir = droit) de *disposer du vaincu comme il l'entend*, de même qu'il aurait été traité par lui s'il avait été terrassé... Une conquête n'est justifiée que quand elle est réellement conforme à l'intérêt du vainqueur, mais, a contrario, elle est *juste dès qu'il y va de son intérêt :* elle est alors aussi rationnelle que toutes les actions qui émanent de la raison d'Etat... Le vainqueur aura à rechercher quelle quantité du peuple et du territoire ennemis procurera un enrichissement réel à son Etat, et il s'en appropriera tout autant avec une entière légitimité. Le maître d'une puissance étatique qui, au lieu de se conformer froidement et le plus possible à l'intérêt de son Etat, se montrerait *miséricordieux envers l'ennemi abattu*, trahirait sa patrie et *serait blâmable* au nom de la morale [1]. »

L'Etat doit protéger l'intérêt de ses sujets ; or l'intérêt des citoyens les pousse à désirer sans cesse des biens qu'ils n'ont pas. tout Etat a donc, comme conséquence logique de ce rapprochement, l'*obligation morale*, s'il veut atteindre son but, *de faire*

1. *Ib.*, p. 81 s. On pourrait douter de l'exactitude de paroles si incroyables. Notre traduction de Rössler et de Lasson est pourtant littérale : encore perd-elle la saveur du texte allemand, auquel nous renvoyons.

des guerres de conquête offensive (dès qu'il le peut, bien entendu), sous peine d'être traîtres à son pays et infracteur à la morale [1].

Quelle morale? Celle des grands chemins sans doute, de la Ponéropolis de Montaigne, car ce n'est même pas celle des sauvages ! Voilà à quoi aboutissent la dialectique de Hégel et sa métaphysique politique, poussée à ses conséquences extrêmes. Philosophie détestable, dont l'influence fut indéniable sur plusieurs générations de *penseurs allemands* [2], dont elle condense les tendances capitales : nébuleuses abstractions métaphysiques, dénuées de réalité, mais posées comme des réalités en soi, et alliées à un culte exclusif de la force dont une logique inexorable tire les conséquences sans tenir compte des affirmations, habituellement impérieuses, d'une conscience morale qu'on croirait absente. Le courant aboutit à l'*amoralisme*, au Par delà le Bien et le Mal. Qu'on transpose au Moi le caractère d'Absolu, de réel et idéel en soi que Hégel attribuait à l'Etat et l'on aboutit à l'*anarchisme individualiste* d'un Max Stirner. L'anarchie entre Etats, sans idéal et sans « auto-limitation », voilà la situation que la philosophie politique allemande tend à constituer, après une longue gestation.

Un grand nombre d'auteurs, logiques avec eux-mêmes, ont en effet, élargissant le problème, proclamé le **droit du plus fort** dans toute sa généralité, comme une loi ou comme une maxime universelles : pour eux, la force, même manifestée autrement que par la guerre et dans les relations individuelles, est la substance et la mesure du droit, elle *est* le droit [3].

L'idée a été *invoquée par* tous les *puissants* dès qu'ils ont éprouvé quelque apparence de sentiment juridique. Thucydide [4]

1. *Ib.*, p. 31 s; *Das Culturideal..* — Inversement (p. 54), il condamne formellement comme arbitraires et blâmables les guerres issues de considérations morales et humanitaires. — Wuttke, Die sittl. Bedeut. des Krieges (*Evang. Kirchen-Zeitung*. 1867, 10, 11, p. 105 s, 122 s) admet la guerre offensive, car elle a lieu pour la défense du droit, puisqu'on a autant de droit qu'on peut en soutenir efficacement.

2. Non de tout le peuple, quoique le culte de la force y soit presque un caractère ethnique. — Tant il est vrai que les systèmes philosophiques, même impersonnels en apparence, sont l'expression et la justification du tempérament de leurs auteurs (Nietzsche, *Par delà le Bien et le Mal*, p. 8.)

3. Sur les diverses conceptions du droit : A. Fouillée, *L'idée moderne du dr. en All., en Angl. et en France.*, 1878, et *Rev. Deux-Mondes*. Idée dominante : identification du droit et de la force en Allemagne, de l'utilité sociale en Angleterre, de l'idéal en France ; l'auteur syncrétise les trois points de vue. — v. Hiroyuki Katô, *Der Kampf ums Recht des Stärkeren u. seine Entwick.*, Berlin, 1894 (Livre doublement symptômatique : écrit sur des documents allemands par un Japonais.)

4. Laurent, t. II, p. 205; Proudhon, t. I, p. 220 ; R. de Gourmont, *Mercure*. 1903, I, p. 194. — Plutarque (*Vie de Camille*, 17) et Huan Tui Chih (v. Hiroyuki Katô,

rapporte les paroles que tinrent, aux habitants de la petite île de Mélos, les délégués des Athéniens qui l'assiégeaient : « Dans les affaires humaines, on se soumet aux règles de la justice quand on y est contraint par une mutuelle nécessité ; mais, pour les forts, le pouvoir est la seule règle, comme pour les faibles, la soumission... Nous pensons, d'accord en cela avec les traditions divines et l'évidence humaine, que partout où il y a puissance, une nécessité fatale veut aussi qu'il y ait domination. Ce n'est pas nous qui avons posé cette loi ; nous ne l'avons pas appliquée les premiers ; nous l'avons trouvée établie et nous la transmettrons après nous, parce qu'elle est éternelle. »

La tendance est surtout sensible *en Allemagne*. « *Le droit se révèle à la conscience germanique comme une force* ou un pouvoir appartenant à la personne humaine... L'idée de force est l'idée-mère et le point autour duquel a évolué toute la vie juridique de l'Allemagne [1]. » L'Allemand incline à confondre le droit avec le fait, à ne pas concevoir le droit en dehors du « droit historique » (alles geltende Recht ist ein Kind der Geschichte); il ne peut comprendre le droit que traduit dans les faits, et non à l'état d'idée, d'idéal, si même, il ne le nie. *La nature*, dit-il, *n'est pas une créatrice de droits ;* elle n'établit aucune différence marquée entre l'homme et les animaux, qui n'ont pas de droits. « Dans la nature, il ne règne qu'un droit, qui n'est pas un droit : le droit du plus fort, la puissance [2]. » L'homme ne possède aucun droit inné (das mit uns geborene Recht), pas plus le droit de vivre que le droit à la reconnaissance de sa dignité humaine ou à la liberté d'action et de conscience [3]. — Faut-il donc assimiler l'homme à l'animal, le règne du droit à celui de la force ?

p. 18) : le plus fort a naturellement autorité sur le plus faible, de même que le plus gros poisson mange le plus petit. — Aristote (*Pol.*, I, 2, § 17) : la force n'est jamais dénuée de mérite. — Spinoza, *Tract. pol.*, II, 3, éd. Bruderis, 1844, II, p. 84 : *Unamquamque rem naturalem tantum jus a natura habere, quantum potentiæ habet ad existandum et operandum.* Tout être reçoit de la nature autant de droit qu'il a de puissance pour la vie et pour l'action. — De même : Schopenhauer, *Zur Rechtslehre...*, II, § 125. Il ajoute : Il ne suffit pas qu'on construise une maison pour posséder à toujours un droit de propriété sur elle ; il faut être en état de la protéger. Sinon l'agresseur aurait le droit du poing (Faustrecht). — Bluntschli (*Gesch. des allg. Staatsr. u. Pol.*, p. 104) et Gumplowicz (*Rechtstaat u. Sozial.*, p. 140) louent Spinoza d'avoir découvert la connexion intime entre la force et le droit.

1. Aguiléra, *L'idée du dr. en All. depuis Kant jusqu'à nos jours*, p. 5, 341 s.

2. *Die Natur ist keine Schöpferin von Rechten.. In der Natur herrscht nur ein Recht, welches kein Recht ist, das Recht des Stärkeren, die Gewalt...* La force physique fut la première aristocratie. Le puissant, en vertu du droit du plus fort, domine le faible et le fait travailler (F. von Hellwald, *Kulturgesch.*, 3e éd., t. I, p. 69.)

3. Hiroyuki Katô, *ib.*, p. 13 s, 16.

« Toujours et partout, dit *Roderich von Stintzing* [1], la force, la volonté puissante (der mächtige Wille) crée le droit, tant objectif que subjectif. Tout droit en vigueur est un enfant de l'histoire ; toute force naît de lui. Où tous deux entrelacent leur développement, là réside le vrai droit. Où ils se séparent, la norme perd sa puissance de contrainte et cesse d'être le droit. » Dans les relations internationales, la force a une mission morale encore plus grande : au-dessus des cimes des Etats, il existe un espace vide non rempli par les constitutions humaines : « il ne peut exister que la force, qui rétablit l'ordre détruit par d'insolubles conflits... Au vainqueur, il appartient, à titre de récompense, de décider de l'avenir. La puissance du vainqueur, voilà ce qui fait et détermine le droit. »

Le célèbre juriste *Rudolf von Jhering* a souvent répété que la puissance et le droit ne constituent pas deux forces antagonistes, dont l'une serait le méchant Ahriman et l'autre le bon Ormuzd [2]. Le droit n'a pas toujours été conçu comme opposé à la force. En fait, où exista-t-il un seul droit qui ne soit pas issu de la puissance effective (Thatkraft) de l'individu et dont les sources ne se perdent dans l'obscur domaine de la force physique ? [3] La force peut vivre sans le droit : elle l'a prouvé ; le droit au contraire, non seulement ne peut être réalisé que par la force, sans laquelle il est un mot vide de sens [4], mais il « naît de la puissance du plus fort qui, guidé par son propre intérêt, restreint par la norme sa propre puissance. » Le *Droit n'est que la politique de la force* [5]. Conséquence « en droit international » : la terre est à celui qui sait et peut la cultiver [6]. — Mais alors, pourquoi, s'il n'y a que force dans le monde, borner ce précepte aux Etats ? Pourquoi ne pas l'étendre aux individus et à toutes choses : ob-

1. *Macht u. Recht*, 1876, p. 25 (Discours anniversaire de l'empereur) — Lilienfeld, Schäffle, Henne-am-Rhyn (*Allg. Kulturgesch.*, t. I, p. 78), Post, Stricker (*Physiol. des Rechts*), Gumplowicz.

2. *Der Zweck im Recht*, t. I, p. 250 s ; *L'évol. du droit*, p. 171 : ils ne sont pas servante et maître, mais conjoints.

3. *L'évol.*, p. 168 ; *Geist des röm. Rechts*, t. I, p. 107.

4. *L'évol.*, p. 171. — M. Revon, *Phil. de la g.*, p. 15 : alliance mystique.

5. *Ib.*, p. 169 ; p. 166 : la norme que la force s'impose à elle-même, c'est le droit. — Nous n'incriminons pas (avec F. de Martens, *La g. et la paix*, p. 33) la conception dynamique que Jhering substitue à la traditionnelle conception statique du droit (*Kampf ums Recht*, p. 8 s ; *Zweck im Recht*, t. I, p. 318..) Sans doute le droit n'est pas un pur concept de la logique, mais il peut agir comme une force autrement que par la puissance de son titulaire ou par un rapport entre forces objectives d'hommes quelconques : c'est une idée-force, que ceux qui en bénéficient ont intérêt à soutenir.

6. *Esprit du droit romain*, t. I, p. 7.

jets de consommation aussi bien qu'instruments de production?

Il convient de rapprocher des partisans du droit de la force, les auteurs qui, évitant ce reproche, fondent les droits sur une *concession de l'Etat*. L'Etat, à moins d'être une sorte de dieu, ne peut en effet donner que ce qu'il y a. Si on prétend que lui-même les a reçus, on ne fait que reculer le problème; et d'où les tiendrait-il? Dans le cas contraire, les droits ne sont qu'une manifestation de sa force. — Les philosophes qui, à l'inverse, ne connaissent que l'*Individu*, le *Moi*, aboutissent cependant à nier aussi que le droit ait une valeur en dehors de la force. Max Stirner [1], prophète de l'Egoïsme, s'écrie : « Que m'importe le droit, je n'en ai pas besoin; ce que je puis acquérir par la contrainte, je le possède et j'en jouis; ce dont je ne puis m'emparer, j'y renonce, et je ne vais pas me pavaner avec mon prétendu droit, avec mon droit imprescriptible... J'ai le droit de faire tout ce que j'ai la puissance de faire. » — Quelques-uns proclament l'*identité de la force et du droit* [2]. Identité? D'autres estiment que ce n'est pas assez dire : « A la théologie métaphysique formulant avec Kant la primauté de la morale, il faut opposer sans ambages la *primauté de la Force* », son antériorité, sa suprématie. La Force donne son empreinte au Bien, elle est « l'ancêtre vénérable d'où procède toute vertu [3]. »

Les observations des naturalistes conduisent au même terme que l'intuition des philosophes. Le *darwinisme biologique et social* aboutit (en dehors des desseins du maître et non infailliblement) à la même « identité de la force et du droit [4] ». De l'idée de « struggle for life » avec sélection naturelle, on tire facilement la légitimité du triomphe du plus fort (— dans la guerre : *infra.*) L'inégalité de fait, constatée, entre tous les êtres, même congénères ou jumeaux, amène à conclure à l'inégalité des droits. Par l'étude des sociétés animales ou des groupements arriérés, à laquelle on se livre volontiers, on se convainc que le plus puissant a presque toujours assujetti ou dépouillé le plus faible, et on ne cherche pas d'idéal en dehors des faits : on proclame donc le *droit du plus fort* une *loi naturelle* [5]. Reposant sur le pouvoir

1. *Der Einzige u. sein Eigenthum*, p. 275; *L'Unique et sa propr.*, tr. Lasvignes, p. 231.
2. Barthélemy, *Th. Carlyle*, p. 197 : caractéristique de la conception de Carlyle.
3. Nietzsche, et J. de Gaultier, *De Kant à Nietzsche*, p. 245 s. — Sur : la force prime le droit, pensée intime de Bismarck mais non prononcée par lui, v. Fouillée, *L'idée du droit*, p. 31.
4. G. Le Bon, *Psych. du socialisme*, p. 318, 328...
5. Hiroyuki Katô, p. 27 s, 17 s. — Il englobe sous ce vocable la puissance morale, éthique ou matérielle (p. 28 s); d'autres (notamment les adversaires du droit du

naturel et réel de son sujet, ce droit n'est pas une institution sociale et étatique, mais un produit de la nature; il ne devient social qu'en tant qu'il est reconnu par le plus faible, et dès lors il devient ce qu'on appelle droit au sens exact du mot [1].

Ce serait une grosse erreur, conclut de là Hiroyuki Katô, d'assimiler les Etats aux individus et de les soumettre à la morale et à la justice. « Le droit du plus fort agit, partout et toujours, seulement dans l'intérêt du plus fort et porte sans égard préjudice à celui du plus faible. Il est *égoïste* au suprême degré... Le droit des gens perd sa force en cas d'antagonisme d'intérêts... Je tiens pour naturel et nécessaire et non pas immoral ni injuste que chaque Etat ne se préoccupe pas de la puissance et de l'intérêt des autres, mais seulement des siens propres; que, par suite, les peuples européens poursuivent leur propre développement aux dépens des non-civilisés, quelque infortunés que puissent être ces derniers [2]. »

Au fond, la réduction du droit à la force *équivaut à la négation du droit* [3], puisqu'elle ne voit partout que des manifestations ou des rapports de puissances, non réglées ni dirigées par des considérations prises en dehors d'elles-mêmes. Or, la notion de force est impuissante à fonder l'idée de droit. La *sensation* que nous éprouvons de notre force n'équivaut pas au sentiment de notre droit, de même que la perception de notre faiblesse n'engendre pas en nous la conscience d'une obligation [4]. *Et pourtant il existe des droits :* nous sentons que l'*idée* de notre droit ne se ramène pas à la conscience de notre pouvoir réel, et l'analyse psychologique nous confirme cette intuition. « La force, dit-on, est égale

plus fort) s'en tiennent à la notion de force physique (Bluntschli, *Lehre vom modernen Staat*, t. I, p. 333; Spencer, *Die Thatsachen der Ethik*, p. 279..)

1. *Ib.*, p. 34 s. — On envisage surtout le côté droit. On néglige le côté devoir. N'en reconnait-on pas? Sinon, sur quoi peut-on le fonder? La question est d'autant plus embarrassante qu'on proclame erreur la croyance en ce que chaque droit a toujours pour revers un devoir s'imposant à soi-même ou à autrui (*ib.*, p. 40).

2. *Ib.*, p. 135 s, 141 s. — Mérignhac (*L'arb.*, p. 340) croit que ce livre prêche la monarchie universelle et il y voit un signe de l'influence de cette idée sur la philosophie orientale actuelle (?)

3. Hiroyuki Katô le reconnait (p. 152).

4. Aguiléra, *op. cit.*, p. 328. — Jhering (*Espr. du dr. rom.*, t. I) croit avoir démontré que le droit est né de la force, quand, par de nombreuses étymologies, il a établi que la propriété, le mariage..., sont primitivement œuvres de violence. Ses constatations expliquent la naissance de la propriété..., en tant qu'*états de fait*. Mais d'où est venue l'idée, efficace, qu'ils sont des *états de droit*, respectables en eux-mêmes? Là est la question. — L'intérêt conscient du vainqueur ou du vaincu, du spolié, de l'exploité, est insuffisant à l'élucider, même en supposant que l'habitude fasse perdre la notion de cet intérêt : il faut ajouter la sélection des variations avantageuses.

au droit[1], la faiblesse au devoir, la puissance *est* le droit » : nous protestons, non seulement parce que cette maxime choque notre sentiment de l'idéal et de l'intérêt par l'encouragement donné aux violences et à tous les crimes, mais aussi parce qu'elle est contraire à la vérité ; cela est en même temps opposé à ce qui devrait être et à ce qui est, donc immoralité et erreur.

II

Pour abattre cette erreur trop persistante, nous laisserons de côté, comme inconciliables avec le transformisme, les conceptions traditionnelles qui attribuent des droits innés aux hommes, à la différence des animaux, parce que les hommes sont faits à l'image de Dieu, ou doués d'une nature spéciale, de facultés supérieures, ou qu'ils sont tous frères. Nous n'invoquerons pas davantage l'ancienne forme de la théorie qui ramène le droit à l'intérêt, et encore bien moins les idéaux aprioriques produits par l'imagination des auteurs[2]. Quelle sera donc la seconde solution proposée à la question posée plus haut : Faut-il faire une distinction entre le droit et la force ? La première affirmait que la force, donc que la guerre est formatrice, créatrice, de droits ; celle-ci répondra : **la force n'est pas le droit**, et par conséquent la guerre n'a pas ipso facto des effets justes.

Lorsqu'on parle de droit, il faut avoir soin de distinguer trois choses qui s'y rattachent, mais différemment : 1° l'idée *subjective* que chacun a de ses droits et de ceux d'autrui, c'est-à-dire aussi de ses devoirs et de ceux d'autrui ; 2° la *coïncidence* d'un nombre plus ou moins grand d'idées semblables émanant d'hommes différents ; 3° la *contrainte* destinée à assurer la réalisation de certaines d'entre elles. Ces deux dernières ne sont, au point de vue logique, ni prépondérantes ni même essentielles. Ce qui fait le caractère juridique d'un acte, ce n'est pas la manifestation de

1. Max Seydel, *Grundz. einer allg. Staatsl.*, 1875 : Macht = Recht; Schwäche = Pflicht; Macht ist Recht.

2. Ils sont légion, même en Allemagne. Bluntschli, *Modern. Staat*, I, 334 ; Const. Franz, *Naturlehre des Staates*, p. 189 ; J. Fröbel, *Th. der Politik*, t. I, p. 22..., distinguent de la force le droit. — Cf. Bentham et Kant. — Ruyssen, *Méthode de la phil. de la paix*, p. 357, reprend les idées de Kant : la guerre est le scandale de la raison; absurde, parce qu'abdication de l'esprit devant la force...

la force [1], ni la coïncidence des idées [2], mais l'affirmation subjective, le contenu de ces idées.

Qu'est-ce donc que cette **idée de droit, de devoir,** de respectabilité ou de désirabilité de certains actes et de certains états? quel rôle remplit-elle? Comment agit-elle? [3] — L'homme établit, ou plutôt la sélection établit en l'homme, une distinction, utile à l'espèce et à l'individu, entre *le fait et le désirable,* le réel et le rationnel, — distinction qui fonde le droit en dehors de la force. Les idées-forces de respectabilité en soi ou de sacrilège en soi, quoique non basées sur un intérêt conscient, sont indispensables, à la fois à l'humanité et à l'individu, qui se prennent non pour but mais pour mesure d'appréciation de la « valeur-vie » comme de la « valeur-vérité » (suivant la terminologie de Tarde). Et rien n'est plus inévitable que cette *relativité* du Bien et du Mal, ou de la Connaissance. Si un « moi » pense et agit comme s'il était le non-moi, il se nie et il se tue; si un individu juge son Bien comme étant son Mal, ou si, le connaissant, il agit de la même façon envers tous deux, le monde le brisera. Lui et sa descendance seront infailliblement éliminés par la sélection et seuls survivront et se développeront ceux qui éprouvent le désir de ce qui est utile à leur vie et la répulsion envers ce qui leur est nuisible.

Or, l'*imperfection primitive* de son entendement ne permettait pas toujours à l'homme de concevoir cette utilité, indirecte, difficile à comprendre, hypothétique. Il n'avait le sentiment de la solidarité ni dans l'espace ni dans le temps. Par dessus tout, son insuffisance d'activité et sa tendance excessive à l'action immédiate rendaient indispensable un surcroît tantôt d'impulsion à l'action, tantôt d'inhibition. Comment l'évolution natu-

1. De nombreux Allemands expliquent le droit en indiquant à l'état social un but (variable suivant les auteurs) et comme moyen de l'atteindre : la contrainte (Lasson, et pour partie Jhering). Austin et ses disciples décomposent la loi en un ordre donné par un souverain au sujet; le seul « ingrédient » qu'ils mettent en relief est la sanction (Sumner-Maine, *La g.*, p. 66). Pour Ed. Picard (*Le droit, premiers principes,* p. 11), la contrainte distingue le droit de la morale. Durkheim voit dans la contrainte le fait social par excellence. — Contre les systèmes qui voient dans la sanction étatique le signe distinctif du droit : Herbart, *Idee des Rechts*, p. 59; Bierling, *Zur Kritik der jurist. Grundbegriffe,* t. I, p. 142...; Thon, *Rechtsnormen u. subjectives Recht*, etc...

2. Puchta (*Gewohnheitsrecht*) définit le droit « une conviction commune à tous ceux qui composent la société juridique ». Bierling (*ib.*, p. 3) donne une grande importance à l'assentiment (Anerkennung) et définit le droit établi par l'Etat : les règles de la vie publique constamment reconnues par les citoyens. — Cf. Thon, *ib.*

3. Cf. J. Lagorgette, *Nature et fonction des idées de droit et de devoir* (en prép.).

relle aboutit-elle à remplir ces *desiderata*, à faire coïncider et à proportionner le *désir* de telle action avec son *utilité*, avec sa valeur vitale réelle pour lui-même ou pour l'espèce? Par l'idée-force de respectabilité-en-soi ou de sacrilège-en-soi des actes utiles ou nuisibles, — idée qui pousse l'homme à agir *comme* s'il concevait leur utilité ou leur nocuité [1], la nécessité de les accomplir ou de s'en abstenir, leur respectabilité *relative* à un intérêt, à un désir. Ces tendances remplacent ou renforcent un désir ou une aversion absents ou insuffisants.

Elles sont loin de toujours correspondre à un *intérêt réel*. Comme la crédulité, elles existent ou n'existent pas, en bloc, et, si elles existent, elles se portent d'abord un peu sur tout. Leur portée est générale, et ne comporte pas de distinctions suivant les situations concrètes ; parfois même elle est hypertrophique. — Le droit, le devoir ne sont pas non plus l'*intérêt conçu* et recherché comme tel. Ce n'est point une habile invention des faibles pour se protéger contre les forts, ni de la société pour dominer les individus. Ils sont nés automatiquement des variations avantageuses conservées par sélection. Même si le droit et l'intérêt conscient se rencontrent en un même objet, ils ne coïncident pas, ils sont plutôt complémentaires, — l'un cessant là où l'autre commence. C'est seulement en tant qu'elles ne correspondent pas à une utilité consciente que les idées de droit et de devoir sont elles-mêmes; dès qu'on conçoit l'utilité ou dans la mesure où on la conçoit, il ne s'agit plus de droit ou de devoir.

L'idée que nous avons un devoir ou un droit à accomplir telle action ou à conserver telle situation, nous pousse à nous y conformer malgré autrui ; l'idée qu'autrui a un droit ou un devoir produit l'effet inverse. Toutes deux font s'abstenir alors qu'on pourrait, matériellement, agir; ou bien elles sont un appoint sur le plateau de l'impulsion ou de l'inhibition, un encouragement à l'accomplissement ou à l'abstention d'un acte ; ou bien elles changent la direction des forces et inclinent dans un sens alors que, sans elles, on en aurait suivi un autre. Ces affirmations subjectives de la conscience morale et juridique sont donc *effi-*

1. Le perfectionnement psychologique diminue le rôle de ces procédés *instinctifs*, à mesure que les *desiderata* sont mieux remplis par d'autres moyens (prévision, prévoyance, réflexion, sentiment de solidarité, conscience de l'intérêt ou *habitudes*). Dans la mesure où manquent ces derniers, où ils sont impossibles, les premiers sont indispensables. Le malaise juridique et moral actuel provient de ce qu'on sait les critiquer, sans concevoir la nécessité ou les moyens de les remplacer.

caces, alors même que les deux autres faits (coïncidence d'états psychologiques semblables d'autrui, et contrainte, réelle ou crainte) ne se présentent pas ou en dehors d'eux [1]. Sans elles, la coïncidence n'est pas possible et la contrainte n'est qu'une violence.

Tout cela montre que le droit ne consiste pas dans cette force de contrainte, ni dans la force en général, combien il en diffère et s'y oppose parfois. Sans doute il n'est pas un pur concept logique, il a une force agissante (conception dynamique), sans quoi il n'agirait pas, mais cette force ne réside pas dans la personne du titulaire ni dans la collectivité. Il n'est fait ni de leur force physique ou de la crainte de cette force, ni même de leur puissance de persuasion ou de suggestion. *Sa mesure n'est nullement celle du rapport des forces de différentes personnes.* C'est une force interne au sujet qui le conçoit et qui se suggestionne. Le degré de la passivité avec laquelle ce sujet y obéit, l'intensité de l'encouragement qu'il y puise, dépendent, non de la force du titulaire du droit, mais de sa propre suggestibilité et d'autres circonstances internes et externes.

Si la **coïncidence** et la contrainte ne constituent pas les droits, elles n'en ont pas moins une grande importance, pour le bon fonctionnement de la société. L'accord d'un nombre plus ou moins considérable d'idées au sujet d'un droit ou d'un devoir ne donne pas à ceux-ci une valeur absolue plus grande que s'ils n'étaient admis que par un seul individu : aucun Droit n'a une valeur absolue, il est seulement le Droit admis par un nombre plus ou moins grand de personnes ; mais il n'est pas indifférent que cet accord s'établisse et même qu'il s'établisse pacifiquement : une société est d'autant plus forte que la convergence des volontés y est plus exacte.

Quant à la façon de la manifester, on peut répéter le mot de Emile de Girardin : « Il faut *se compter ou se battre*. Il est plus court de se compter. On se bat dans la barbarie. Dans la civilisation, on se compte. » Loi du nombre, sacrifice des minorités! récrimine-t-on. Mais, à tout prendre, le procédé est encore préférable au « Faustrecht », à la raison du plus fort, aux caprices des princes de droit divin. Il y a plus qu'un affinement, il y a un

1. Ex. : devoirs envers soi-même de l'individu ou de la société ; exécution purement spontanée d'obligations ou conventions... Les règles internationales, pour manquer en partie d'assentiment et de contrainte collectifs, n'en constituent pas moins un Droit. Les juristes qui voient dans l'Etat la source du Droit et des droits devraient nier ce caractère et ne l'osent pas.

gain réalisé même pour le vaincu : il profite, lui aussi, de l'économie de la lutte.

Pour appliquer aux cas particuliers l'œuvre du législateur, le **jugement** d'un juge est mieux qualifié que le jugement de Dieu, si l'on entend par là le recours à la violence entre les parties.

La force mise au service du droit, l'élément « **sanctionnateur** », n'ont pas une influence moindre. Deux voies, en effet, sont concevables pour faire respecter par autrui, lorsqu'il s'y refuse, ce qui est notre droit : ou bien nous protéger nous-mêmes, ou bien faire appel à une collectivité. Théoriquement, il ne faut pas que ce qui est conçu comme respectable soit complètement inapte à se faire respecter [1]. En fait, le système de défense personnelle (Selbsthilfe), de protection de l'individu *par l'individu lui-même* (ou par son clan, contre le clan du léseur), a été d'abord le seul instrument du droit, et il subsiste aujourd'hui dans la légitime défense. Mais s'il a parfois des effets heureux, si, par occasion, il triomphe de l'injustice, combien il est insuffisant, mal adapté, pour triompher toujours ! L'exemple de la légitime défense (fréquente entre individus, unique entre les Etats), où une victime se trouve, seule, en lutte contre un agresseur généralement plus fort, montre combien ces moyens sont loin de mettre le maximum de chances du côté du droit.

On doit et on peut cependant (malgré Pascal) donner la force à ce qui est le droit ou plutôt *mettre la force du côté du droit*. Comment y parvenir ? Pour que son exécution soit certaine, une grande force, physique ou morale est nécessaire au droit : il faut que son défenseur ait une prépondérance aussi grande que possible sur son violateur, une supériorité, non de valeur absolue [2], mais de puissance. Dans ce but, il ne suffit pas de la garantie d'un tiers ou de quelques-uns ; il faut le concours d'un grand nombre de personnes, afin que leur triomphe soit moins aléatoire et moins coûteux : leur puissance peut même être telle que sa seule crainte empêche la résistance. Le moyen qui réalise

1. Si le sujet du droit (individu, classe, Etat) ne possède pas d'énergie personnelle, de force effective (Thatkraft), on rompt le charme de l'égalité juridique et on outrepasse son droit. Inversement l'inégalité juridique est l'objet d'attaques, lorsqu'on la maintient malgré l'égalisation de fait. Des révolutions et des guerres sont nées de cette double influence.

2. Des auteurs exigent chez celui qui est investi du droit de juger et de punir une « supériorité », dont la nature est difficile à saisir. Notre critique de la guerre-procédure reposera sur l'absence, chez l'Etat lésé, non de cette supériorité, mais d'une prépondérance de force qui rende son succès moins aléatoire et moins coûteux.

le mieux ce programme est la *mutualité : l'assurance ou la garantie mutuelle, l'alliance défensive* (Jhering). *La force de tous est mise au service du droit de chacun. L'Etat* est la forme la plus complète d'organisation en vue de ce résultat; en lui la force publique protège la généralité des droits de chaque citoyen. A côté de lui, existent ou ont existé d'autres organes : sociétés ou ligues instituées en vue de la défense d'un droit spécial, ou même association, de police pour la sécurité publique (en Espagne : Sainte-Hermandad.)

Ainsi, outre l'idée subjective essentielle au droit, un système complet de justice exige la réalisation des conditions suivantes : 1° concordance (législateur), 2° application impartiale au cas particulier (juge), 3° contrainte sociale (gendarme). Il convient même, pour éviter l'abus de la victoire, que la victime ne *bénéficie* pas toujours de la réaction : le léseur peut être frappé d'une « peine » qui ne profite directement à personne, ou d'une « amende » qui profite à la collectivité (tandis que, dans la guerre et la défense privée, le bénéficiaire, non limité par la société, exige « ultra petita » ou inflige des châtiments corporels disproportionnés.)

SECTION VI. — LA GUERRE ÉNONCIATRICE DU DROIT, OU PROCÉDURE JURIDIQUE AU SENS STRICT.

I. Elle est un procédé défectueux. — II. Des moyens mieux adaptés sont concevables. — III. Possibilité de ces moyens : *A*) Objections portant sur le principe de l'arbitrage. — *B*) Objections tirées de l'impossibilité partielle de l'arbitrage.

La guerre ne crée pas le droit, car le droit n'est pas la force. Fait-elle du moins triompher le droit existant? **Est-elle un moyen rationnel de vider le contentieux international?** D'une manière plus générale, la pratique internationale actuelle est-elle conforme aux desiderata d'une bonne justice, tels que nous venons de les fixer? — L'idée est difficile à soutenir. Peu d'auteurs se sont risqués à affirmer que la guerre faisait nécessairement triompher la justice [1], hormis les partisans de la victoire

1. Von Boguslawski, *Der Krieg..*, p. 22 : dans la généralité des cas, la guerre a une force probante. — G[al] Jung, *La g. et la soc.*, p. 51 s, 319 : la guerre est un jugement, l'expédient de l'arbitrage, un mythe. (Contradictions : p. 52, 319.)

providentiellement unie à la bonne cause ou productrice de droit.

Quelques-uns invoquent vaguement l'*analogie avec la procédure du droit civil*. La justice, dit-on, est une espèce de guerre et la guerre une espèce de justice [1]. Le procès judiciaire est un combat, non sanglant, pour le droit; le champion armé est remplacé par l'avocat; la joute est oratoire [2]; le débat n'est pas une simple comparaison froide, impassible, de faits ou de notions, c'est une lutte de ruse, une affaire de stratégie juridique. A l'inverse la guerre n'est pas uniquement violences, elle comporte un art, une stratégie, des formes, des règles. A l'objection qu'elle coûte cher et ne fait pas toujours triompher le droit, on répond que, chaque jour, on entend adresser les mêmes reproches aux procès : erreurs judiciaires, frais disproportionnés, ruineux pour le gagnant.

Dans les deux cas, dit-on, l'épée a le dernier mot, et si, aujourd'hui, elle ne fait qu'exécuter une sentence, il n'en existait pas moins, récemment encore, des formes vraiment juridiques où elle la prononçait : sans remonter à la protection personnelle, on invoque l'existence passée ou présente des *duels judiciaires et extra-judiciaires* comme moyens de solutionner certains litiges [3]. — La comparaison n'est pas heureuse : outre qu'elle est assez inexacte (la guerre internationale ressemblant plutôt à la vengeance et à la guerre privées qu'au duel judiciaire, qui dérivait de l'idée de jugement de Dieu et comportait l'intervention de juges), elle tendrait simplement à montrer que la guerre est comme le duel une procédure bien imparfaite et destinée à disparaître.

La plupart des auteurs même qui voient dans la guerre « un moyen de procédure », une preuve du droit par la violence, insistent sur ses défectuosités : ils ne l'admettent qu' « à défaut de juridiction commune » et proposent de « substituer au droit probateur individuel le droit probateur de la collectivité [4]. »

1. Laurent, *op. cit.*, t. X, p. 379 ; Mabille, *La g.* p. 90, 117, 260 s.
2. Proudhon, *La g.*, t. I, p. 54; E. Picard, *Le dr. pur*, p. 272 ; Howard Collins, *Phil. de Spencer*, p. 471 : guerre de paroles. — *Advocatus miles.*
3. Les Germains décidaient leurs affaires, par le combat (Velleius Paterculus, t. II, 118). — Tarde, *Etudes pénales*.., p. 1-83 : diverses formes de duels ; ordalies ; p. 55 s, 80 : barbare, absurde, contraire au progrès. — L'ordonnance de St Louis qui tenta d'abolir le duel judiciaire disait : « Qui *prouvait* par bataille, prouvera par témoins ou chartes » (*Ord. de St Louis*, t. I, p. 86). — Il n'a été aboli en Angleterre qu'en 1818. (Cf. H. Richard, *Le triomphe progr. de la loi sur la force*, p. 53 ; p. 43 s, 67 s, 91 s : guerres entre particuliers, provinces, et leur disparition.)
4. R. de la Grasserie, *Suppr. de la g.*, p. 7, 9, 54, 80; p. 6 : il existe trois sortes de

Mais il ne suffit pas, pour condamner la guerre, de montrer qu'elle est fort *mal adaptée* aux fonctions du juge et du gendarme : un moyen, si impropre soit-il, reste nécessaire si de meilleurs ne sont pas possibles ou pas conçus. Notre tâche comportera donc aussi la démonstration de ce que des *moyens mieux adaptés* sont concevables et possibles.

I

La guerre est un moyen fondamentalement vicié de procédure ou d'exécution. — Mal adaptée à la satisfaction d'un désir quelconque, elle l'est davantage encore au triomphe du droit, ce qui supposerait que le droit général est déterminé, qu'on connaît ses exigences dans l'occasion présente et qu'on met les chances de succès de son côté. Or le droit international, pourvu sans doute de l'élément subjectif, mais peu élevé et non revêtu de l'assentiment général, jouit d'une précarité déplorable. S'il est à peu près suppléé aux lois internationales absentes par la doctrine, la coutume et le droit contractuel, rien, par contre, ne remplace les juges et les gendarmes.

La guerre est un moyen non seulement insuffisant mais irrationnel, qu'on ne saurait assimiler à une procédure régulière telle que la raison et l'équité la réclament.

Les *parties* y jouent très mal le rôle de *juges*, si même elles s'occupent du point de vue juridique. La force armée est mise parfois au service d'un désir qu'on considère comme désirable en soi, mais elle peut l'être *au service d'un désir quelconque* : et on n'a pas droit à la satisfaction de tous les désirs. — Les manquements aux autres desiderata sont encore plus graves. La guerre n'est qu'un mode de justice privée. Loin de lui refuser ce titre, nous le prendrons pour base de notre critique : comme la justice privée [1], elle trouve dans l'individu son créateur, son dispensateur, son agent d'exécution, son bénéficiaire.

Lors même que, sincèrement, la partie se préoccupe de la légitimité de son but, c'est *sa conception personnelle du droit* et des faits qu'elle applique, et par elle-même, — et non pas le droit

violences : probatrices (guerre, duel), violatrices, sanctionnatrices du droit. — Id., *De la classif. sc. du dr.*, p. 235 s : procédure historique du droit international ; absurde, mais a eu ses raisons d'être. — Id., Le crime intern., *R. int. soc.*, 1903, p. 196 s : elle n'est pas une procédure, même funeste.

1. L. Huguenev, *L'idée de peine privée*, p. 3.

positif ou théorique de la communauté et les faits réels, impartialement constatés, comme ce serait souhaitable dans l'intérêt de la société et de chaque individu. Juge incorruptible, parce qu'impersonnel? Non! chacun cherche à corrompre la victoire par des alliances acquises plus ou moins honnêtement, par des stratagèmes... Juge sanguinaire, par contre, puisque son prétoire est un champ de carnage et que les arguments qui le touchent le plus sont des morts d'hommes [1].

A vrai dire, même au point de vue de nos adversaires, la guerre ne prononce pas une sentence, elle exécute plutôt une sentence prononcée par la partie. Sauf pour les auteurs aux yeux de qui la force est le droit et les coups de canon un plaidoyer, la guerre ne saurait être une procédure, mais tout au plus une *voie d'exécution* [2]. Ce n'est même là qu'une apparence : elle ressemble plutôt à l'acte que le gendarme ou un homme quelconque accomplirait de par sa volonté personnelle *en dehors de tout mandat*, en conformité peut-être, mais peut-être aussi en opposition avec la justice. Elle ne deviendrait voie d'exécution que si elle intervenait à la suite d'un jugement du tribunal international.

La partie, réduite à protéger elle-même ce qu'elle considère comme son droit, est encore moins à même d'exécuter sa sentence que de la conformer à la justice. Elle peut être vaincue. — Pour que la guerre garantisse réellement les droits, il faudrait *que la victoire se rangeât toujours du côté de la bonne cause* : en fait, ce n'est malheureusement pas souvent le cas. Pour saisir les raisons de cette défectuosité, il suffit de comparer ce qui se passe devant un tribunal et sur un champ de bataille. Dans un litige privé, le droit, élaboration de l'esprit, se reconnaît par des procédés mentaux; dans la guerre, le succès dépend en grande partie de la force : à ces moyens différents correspondent des éléments de succès entièrement distincts. Supposons en présence deux armées dont l'une soit au service du droit, et l'autre au service de l'injustice : tout se réduit entre elles à une inégalité de puissances physiques et morales [3], avec, en outre,

1. Lacointa, Intr. à Kamarowsky, p. XXIII : cour d'appel du carnage.
2. Montesquieu, *Lettres persanes*, 95.
3. Pradier-Fodéré (t. VI, p. 524 s) critique la guerre-procédure parce que les forces matérielles seules sont en présence (Cf. Ch. Sumner, *Addresses on war*, p. 31 ; Mézières, *Polémom.*, p. 138...) Mais on peut ne pas compter pour rien les facteurs psychologiques, tout en montrant qu'ils sont sans corrélation avec le droit.

le hasard des positions et des circonstances (v. *infra*). Le succès appartient le plus souvent à celui « *qui armis plus posset* ». Celle qui poursuit un but juste n'a pas un surplus de chances [1] à raison de cette justice. Bien au contraire, elle se trouve dans la situation d'un individu en légitime défense : réduite à ses propres forces, elle aura d'autant plus de risques de succomber qu'elle luttera contre un agresseur qui ne sera probablement tel que parce qu'il se sentait plus fort et pensait l'emporter et qui sera prêt à l'attaque. Rien même n'empêche un Etat de se préparer et de chercher noise à son voisin, en feignant ses intérêts compromis, pour déclarer ensuite qu'il s'en remet au sort des armes.

Qu'importe que la guerre offre quelques-uns des éléments d'un procès : plaideurs, objet en litige, formalités, sentence? Ceux même qui l'admettent, avouent qu'elle ne fait que « singer » le débat judiciaire, qu'elle n'a aucune « virtualité justicière [2] ». La *règlementation de ses formalités et de son cours* ne constitue pas plus une garantie pour le triomphe du droit, que celle du duel judiciaire, pourtant si minutieuse. La guerre est même pire que le duel judiciaire, auquel présidait un juge. On peut donc dire d'elle tout le mal qu'à juste titre on a dit de lui. [3] A fortiori ne peut-on lui accorder le bénéfice d'une fiction analogue à celle qu'on admet dans le monde civil : à la différence du plaideur heureux, le vainqueur n'est pas censé avoir le droit pour lui.

La raison, a dit Kant, *condamne sans exception la guerre comme voie de droit.* Longtemps avant lui, la conscience populaire avait aperçu cette vérité : en Grèce, la Paix était fille de Thémis, de la Justice ; en France, on répétait : « Droit ne peut souffrir guerre. » Le mot lui-même (*werra*, dispute) montre un état de fait de violences qui s'oppose à l'état de réflexion, de coordination, de régularisation et de soumission partielle des

1. Ou très peu : parfois des volontaires vont soutenir la cause qui *leur* paraît juste ; quant à l'encouragement puisé dans l'idée qu'on a le droit pour soi, la nation violatrice peut le posséder, même sans manœuvre de ses gouvernants. — Inversement l'injuste n'est pas défavorisé. — Il existe des cas où le dénouement est forcément injuste. Il y a toujours un vainqueur, alors qu'il n'y a pas toujours une prétention juste. De même lorsque les deux adversaires ont raison sur certains chefs, une seule aura gain de cause. Un tribunal pourrait au contraire donner des satisfactions à tous deux ou les renvoyer dos à dos.

2. Commentant Grotius (II, 2, § 13), Hély (p. 58, 64) compare la guerre à un duel judiciaire et à un procès, mais (p. 143 s, 204) réfute cette conception.

3. *Instruct. du jeune prince* [Charles le Téméraire] *pour bien gouverner envers Dieu et le monde* [par Chastelain (?)], (citée par Potvin, *Le génie de la paix*, p. 16) : Jugement d'espée toujours n'est pas droiturier. — La Bruyère (*De la Mode*) : Cette folie a décidé de l'innocence... — Montesquieu, *ib.*, 110.

forces naturelles par le droit. Les lois humaines tendent au contraire à substituer un ordre permanent et rationnel au conflit brutal des volontés et des puissances individuelles, pour le plus grand bien de l'espèce et de chacun de ses membres [1]. Elles y parviennent notamment par la reconnaissance de l'égalité juridique, de la personnalité d'autrui, lesquelles assurent le respect de celui-ci comme d'un égal. La guerre, au contraire, rétablit l'état antérieur à l'association, où les individus, conscients de leur seule inégalité de fait, cherchent à s'exploiter les uns les autres, dans des conflits nuisibles à tous [2].

Si même la guerre parvenait à atteindre le but qu'on lui suppose, comme il arrive parfois, ce serait à *trop grands frais* d'argent, de sang et de crimes. Cette justice coûterait trop d'injustices. Que vaudrait un système judiciaire qui, à raison d'un tort minime, poursuivrait la mort du coupable, entraînerait celle d'innombrables tiers innocents (les combattants n'étant pas solidairement responsables des fautes de leur gouvernement) et causerait le plus grand dommage à la victime, au juge et au gendarme ? [3] Le caractère louable du but serait compensé et dépassé par le caractère odieux du moyen.

Pour qu'il en fût autrement, *des voies de contrainte collectives* seraient nécessaires, si fortes qu'elles supprimassent les chances de triomphe de l'injustice et même la possibilité de la résistance. Ne laissant à l'agresseur aucune espérance de triompher finalement ni de voir sa victime se résigner de peur de ne pouvoir agir sans danger, la crainte d'une telle réaction empêcherait même souvent de commettre l'injustice.

Que la victoire soit ou non juste, le vainqueur est tenté d'en *abuser*, parce qu'il est *bénéficiaire* en même temps que juge et agent de la réaction. Il le fait d'autant plus volontiers qu'il veut, par là, récupérer ou compenser les frais et les risques sup-

1. *Paix*, *Peace*, *paz* : *pax*, de *pacisci*, faire un pacte (idée de relation unissante) ; radical : *pak*, affermir ; sanscrit, *paç*, lier (comme loi, *lex*, de *ligare ?*, *obligare* : droit, *directum*, *dirigere*). En grec et en allemand, idée de solidarité et d'amour : Εἰρηνη, de εἴρω, réunir les uns aux autres, tresser (comme *pagere*, *pangere*, *pax*) *Friede*, *vrede*, *fred*... se rattache à la racine indo-germanique *pri*, aimer, ménager. Jähns (*Ueber Krieg*, p. 18) le rapproche de *frei*, libre, et *froh*, joyeux (?)

2. L. Bourgeois, à la conférence de La Haye (répété par Martens, *Rev. Deux-Mondes*, 15 nov. 1903, p. 332) : Quand, dans les deux plateaux, il s'agit de jeter des épées, l'un peut être plus lourd... Lorsqu'il s'agit d'y jeter des idées et des droits, l'inégalité cesse et les droits du plus petit pèsent d'un poids égal à ceux des grands.

3. « Il faut, dit-on, gagner sept procès pour se ruiner. Il en est ainsi des batailles. Le plus heureux s'épuise à les gagner. Il faut cinquante années de paix pour se guérir de quelques années de victoires. » (Pecqueur, *La paix*, p. 56.)

portés. Il ne se borne pas aux exigences de l'équité, aux limites de la réparation du préjudice subi ou à la reconnaissance du droit menacé, ni même à ses propres prétentions primitives. Son but originaire, qui devrait être la base du traité de paix, se modifie au cours de la lutte, par le fait même de son succès ; il formule des demandes telles que celle d'une cession de territoire, exorbitante même si on l'envisage comme correspondant aux dépens, à une peine privée ou à une garantie pour l'avenir [1].

La guerre donne-t-elle du moins une *solution définitive* — fût-elle injuste ou coûteuse — des litiges internationaux ? Offre-t-elle seulement l'avantage que présentaient les sentences « rendues au sort des dés » par le juge Bridoye, qui du moins empêchaient les querelles de s'éterniser ? « Il faut en finir à tout prix, dit-on, et on n'en finit qu'en se battant [2]. » Non pas ! Le vainqueur n'a pas le dernier mot. Le vaincu n'abdique pas, car il sait qu'il pourra gagner demain la cause perdue hier. Il a même des raisons positives de le tenter, car il n'a pas eu la garantie d'un jugement impartial. Sa défaite ne lui indique pas qu'il ait eu tort : elle répond par une nouvelle lésion matérielle et morale à celle qu'il reconnaît peut-être avoir commise, et il en résulte, dans l'esprit du vaincu, des rancunes, des froissements d'amour-propre, causés par les souffrances et les humiliations [3]. Il est considéré comme honteux d'abord d'être battu, ensuite de se soumettre : le désir d'effacer cette honte entraîne des désirs de revanche, et, la revanche de l'un nécessitant la revanche de l'autre, la guerre naît ainsi de la guerre, indéfiniment... Chaque conflit laisse après lui un levain actif de nouveaux conflits. Rien n'est plus probant contre l'idée de la guerre-solution, et rien pourtant n'est plus réel. L'observation confirme à cet égard l'explication psychologique.

Les guerres, que l'on dit être faites pour amener la paix, ne transforment pas, *en fait*, ce but en résultat. L'Allemagne, spoliée de l'Alsace-Lorraine en 1648, en dépouilla la France, qui,

1. Si l'on admettait la conquête comme nécessitée par cette raison supérieure, il faudrait exclure tout plébiscite. (F. de Holtzendorff, *R. dr. int.*, 1873, p. 259.) A fortiori, devrait-on ne pas faire état du consentement des populations si on envisageait la victoire comme engendrant présomption de droit. La guerre-procédure justifierait donc seulement la conquête pure et simple.

2. G. Valbert, *Rev. des Deux-Mondes*, 1er avril 1894, p. 696. — Calvo, t. IV, p. 3 : Il est des questions qu'on ne peut résoudre que par la force.

3. Le plaideur débouté en dernier ressort ne peut recommencer son procès ; en tout état, il ne peut espérer triompher de l'exécutif, qui l'a contraint la veille ; son échec n'a rien d'humiliant ; son adversaire ne peut abuser de la victoire ni obtenir *ultra petita*.

maintenant, songe à la reprendre. Les victoires et les acquisitions de Napoléon se terminèrent par les traités de Vienne, dont le système artificiel suscita les guerres d'indépendance ; on y trouve même les germes de la campagne de 1866, qui eut pour suite celle de 1870. La solution d'un litige met souvent en présence de *questions adjacentes* : une fois entré dans cette voie, il est difficile d'en sortir, et la pente entraîne fatalement de guerre en guerre. En dehors de leurs desseins ambitieux, les maîtres de Rome, ceux de la France, et spécialement Napoléon, furent ainsi menés de conquête en conquête. Un pays voisin étant annexé, on se trouve en face d'un autre qu'il faut à son tour absorber ou démembrer... Des lésions multipliées, naissent les *rivalités historiques*, les haines ethniques, qui tendent à engendrer de nouvelles violences. L'hostilité séculaire qui régna entre la France et l'Angleterre en est un exemple frappant : de 1110 à 1815, sur 705 années, il n'y a pas eu entre elles moins de 272 années d'hostilités [1]. Les efforts de l'Autriche pour dominer l'Italie lui ont de même attiré la haine de ce pays.

La *fréquence* même *des guerres* semble prouver qu'elles ne résolvent rien. (De 1496 av. J.-C. à 1861, en 3358 ans, il y a eu 227 années de paix et 3130 de guerre, soit 1 année de paix sur 13, dans le monde civilisé seulement) [2]. L'illusion contraire provient de la fatigue, de l'épuisement des ressources, après le carnage. Les belligérants paraissent désirer la paix et signent des traités. Mais ce n'est souvent qu'une trêve, passagère comme le sentiment de faiblesse et d'autant plus précaire que les conventions, imposées par la force, ne semblent pas respectables à ceux qui les subissent. De 1500 av. J.-C. jusqu'à 1860, il a été conclu plus de 8000 traités de paix qui devaient subsister éternellement ; leur durée moyenne a été de 2 ans [3]. Quelle probabilité y a-t-il pour que le 8001[e] devienne définitif et résolve les litiges pendants ? [4] C'est, pour le vaincu désarmé, un mensonge conventionnel, peut-être nécessaire et ne trompant personne, que de signer « pour l'éternité » un contrat qu'il accepte momentanément pour avoir le temps de se refaire, mais qu'il se promet de rompre à la première occasion favorable [5].

1. E. de Laveleye, *Des causes de g.*, p. 44 s.
2. J. Novicow, *La g. et ses prétendus bienfaits*, p. 24.
3. Valbert, *ib.*, p. 692. — M. Jähns, *Ueber Krieg*, p. 83, d'après : *Essai sur la philos. de la g.*, Paris, 1872.
4. Novicow, *La g.*, p. 25. Que reste-t-il des traités de 1848, de 1815, ou seulement de Shimonaseki de 1895 ?
5. Holtzendorff, *Ew. Fr.*, p. 31 : Prusse après Tilsitt, France après Francfort.

Kant eût voulu qu'on supprimât cette restriction mentale : « Les peuples, décrétait-il, doivent faire montre de sincérité dans leurs relations. *Aucun traité de paix ne doit contenir de prétexte pour une nouvelle guerre* [1]. » Mais les conditions à remplir pour que la guerre fournisse une solution définitive sont-elles réalisables? La renonciation par le vaincu à ses prétentions premières n'a lieu que du bout des lèvres, et la reconnaissance ne peut être sincère de la validité d'un contrat qui impose des obligations sans avantages réciproques et qui, radicalement vicié par la violence en droit civil [2], est légitimé en droit international par des sophismes inacceptables [3]. Pour que la solution fût conçue comme respectable, elle devrait être considérée comme juste par les deux parties : ce *desideratum* que ne saurait remplir la voie des armes et de la force, l'est par la loi, par les tribunaux qui, seuls, supposent et maintiennent entre les hommes des relations stables, des liens de sociabilité, c'est-à-dire un terrain d'accord.

II

Des moyens mieux adaptés sont-ils concevables ?

La critique de la guerre, qui ne servirait à rien si des procédés meilleurs n'étaient possibles, nous a, par avance, fourni les *desiderata* de ces derniers. Mais, comme on ne peut, d'un seul coup, passer de l'état quasi anarchique des relations internationales à un *état juridique complètement organisé*, on a cherché à parer aux nécessités les plus urgentes. L'*idéal provisoire* que tendent à réaliser les efforts pacifiques consiste dans la *solution juridique*

1. *Zum ewigen Frieden*, 1795, 1er art. préliminaire.
2. Pradier-Fodéré, *Traité de droit intern.*, t. II, p. 520 s.
3. F. de Martens, *Précis*, 1864, t. I, p. 162 ; — *Traité*, 1883, p. 529 : le résultat de la guerre doit, à défaut d'autre moyen, être considéré comme juste ; la liberté d'action doit être présumée entre Etats et subsiste, dans la forme, même après écrasement : le vaincu peut choisir entre la continuation de la lutte et la conclusion de la paix. En prenant les armes, on doit s'attendre à subir les conditions du vainqueur, au cas d'insuccès, et ce consentement donné d'avance est libre. (Mais on n'accepte pas toujours volontairement les hostilités.) — Réfuté par Pradier, t. II, p. 744. Ce dernier invoque une raison à côté : les conventions viciées de violence n'étant pas nulles de plein droit, mais donnant seulement une action en nullité, il ne peut y avoir nullité entre nations, puisqu'il n'y a pas de tribunal. La seule considération valable, c'est que l'*intérêt* du vaincu lui-même et de la collectivité commande de s'incliner, sinon les vainqueurs anéantiraient les vaincus. — Revon, *L'arb.*, p. 512 s : le vainqueur devrait recourir à l'arbitrage des neutres, et alors les conditions de paix, non abusives, seraient obligatoires ; sinon le vaincu pourrait refuser leur exécution.

des conflits entre nations par l'arbitrage: les autres questions (codification, sanction du droit des gens...) gravitent autour de ce point central.

L'arbitrage [1] consiste dans l'*examen et la décision des contestations par des tiers, désignés par les parties*, examen et décision qui sont *convenus par ces dernières pour un ou plusieurs conflits nés ou à naître*. Le *compromis* est l'engagement d'y recourir pour résoudre un conflit déjà né : il institue les arbitres et détermine leurs pouvoirs et l'objet de leur mission ; la *clause compromissoire* est l'engagement général d'y soumettre la solution de différends à naître [2], sauf à faire ensuite un compromis [3]. — Les *autres moyens amiables* sont : les négociations diplomatiquee et la médiation ou les bons offices, qui sont deux manières d'être d'un procédé unique [4] par lequel un Etat — soit requis et par des négociations ouvertes, soit spontanément et par de simples conseils — s'entremet pour amener une solution pacifique, sans l'imposer. Après avoir épuisé les voies de conciliation et alors seulement, il est permis de recourir aux mesures violentes (rétorsions, répésailles...), dont la guerre est le dernier degré.

On a depuis longtemps formulé le caractère subsidiaire de la guerre [5] et la supériorité de l'arbitrage. Un tribunal est certes à même de connaître l'idée que la communauté se fait du droit et de l'appliquer impartialement par un examen non unilatéral des faits. Son emploi substitue le triomphe du droit à celui de la force, tout en réduisant les frais de justice et même, s'il se généralisait, les dépenses militaires du temps de paix, pour le plus grand profit de la sécurité et de la stabilité des relations internationales. Ces avantages constituent la contre-partie des critiques adressées à la guerre-procédure. Leur réalité a été

1. Ne pas le confondre avec le compromis, convention qui le provoque, comme font : Fiore, 1885, t. II, p. 627 ; Calvo, t. III, p. 432 ; Funck-Brentano, p. 458. — Voir H. La Fontaine, *Bibliogr. de l'arb.* (à paraître). Nous ne pouvons citer qu'une partie infime des ouvrages consultés ou des titres.

2. Ce contrat, si prôné entre Etats, ne lie pas, en France, ceux qui l'ont fait. La jurisprudence invoque abusivement (?) l'art. 1006 c. pr. civ. Il est vrai qu'il existe des tribunaux, mais l'arbitrage les désencombrerait et simplifierait les choses.

3. Pradier-Fodéré, *Dr. intern.*, t. VI, p. 324 s.

4. Calvo, t. III, § 1682 ; Mérignhac, *ib.*, p. 159. — Cf. Pradier-Fodéré, p. 198-444 ; *Droit diplom.*, t. II, p. 466 s. — Recommandé par le traité de Paris, 1856, XXIII ; Trendelenburg, *Lücken im Völkerr.*, p. 31 ; Bluntschli, Fr.-deutscher Krieg, *Jhrb. für Gesetzg.*, 1871, p. 277.

5. Cicéron, *Offic.*, I, 11 : *Cum sint duo genera decertandi, alterum per disceptationem, alterum per vim, cumque illud proprium sit hominis, hoc belluarum, confugiendum est ad posterius, si uti non licet superiore.*

établie par d'innombrables *témoignages*[1] favorables à l'arbitrage. Un vaste *mouvement* est né de là, groupant les convictions et les volontés individuelles et se manifestant par divers actes de propagande : ouvrages, articles, concours, propositions devant les parlements[2]. Sans remonter aux institutions analogues de l'antiquité grecque et romaine[3] ni aux décisions papales du moyen-âge, on trouve au XIXe siècle de nombreuses *applications* du principe. Les plus retentissantes sont l'arbitrage de Genève en 1871-72 (Alabama), le traité de Washington du 18 avril 1890 entre les républiques sud-américaines, qui est une des plus grandes victoires de la paix, puisqu'il fit passer 100 millions d'hommes à l'état juridique[4], et l'institution, par la convention de La Haye (art. 20-21), d'une *Cour permanente d'arbitrage*, « compétente pour tous les cas d'arbitrage, à moins qu'il n'y ait entente entre les parties au sujet d'une juridiction spéciale. » Le mouvement se traduit aujourd'hui par la signature de *conventions d'arbitrage général et permanent*, et l'institution est appelée « à devenir l'expression dominante du principe de paix » au XXe siècle[5].

Les **critiques**, qui devraient disparaître en face des résultats acquis, persistent cependant, inspirées les unes par le désir de perfectionner, les autres par celui de discréditer le système. — L'arbitrage, certes, tel qu'il existe actuellement, n'est pas une institution parfaite, complète. Mais une appréciation saine doit reposer sur la *valeur relative*, et non absolue : or, l'arbitrage est

1. Nous ne pouvons les citer tous : projets de Crucé, St-Pierre, Rousseau, Kant... Approbations de Grotius, Vattel, Montague-Bernard, Fiore, Pierantoni, Carnazza-Amari, Sheldon-Amos, Lieber ; Calvo, p. 486 s ; Pradier, p. 325 s. § 2608. — Ch. Lucas, De la substit. de l'arb., *Ac. sc. mor.*, 1873, II, p. 415 s, 695 ; Fromentin, Dupasquier, Villiaumé ; Osseg, Balch, Paretti, Sumner, Prévost-Paradol, Nolte, Kamarowsky, Schlief... Auteurs cités par Dreyfus, p. 310 s ; Revon, p. 344-388. Etc...
2. Revon, p. 158-237 ; Mérignhac, p. 370-387...
3. Ex. : Grotius ; Egger, *Les traités chez les Grecs et les Romains*, p. 67 s. — On avait recours aussi au sort ou aux combats singuliers. Ex. : *Enéide*, VI, 361 (Turnus et Enée) ; Pradier-Fodéré, t. VI, p. 309. La décision gagnait ainsi en économie, non en justice.
4. Il y a absolue impossibilité pour nous de citer les principaux faits ou même les histoires de l'arbitrage : Cf. Morizot-Thibault, Revon, Dreyfus, Mérignhac. — Rouard de Card, *L'arb. int. dans le passé, le présent et l'avenir* ; *Les destinées de l'arb. int.* — Poignand du Fontenioux, *Evol. de l'idée de trib. perm.* — H. La Fontaine, *Pasicr. int.*, *Hist. doc. des arb. int.* (1794-1900), Berne, 1902 ; Hist. sommaire et chron..., *R. dr. int.*, 1902, p. 349, 558, 646. — A. de la Pradelle et N. Politis, *Rec. des arb. int.*, t. I (1798-1855), 1905. — G. Moch, *Hist. somm.*, Monaco, 1905... P. Valmigère, *De l'arb., étude critique*, Thèse : quelques erreurs des partisans de l'arbitrage.
5. Mérignhac, *Rec. de l'Acad. de Toulouse*, 1903, p. 135.

l'un des termes d'une triple alternative dont les deux autres sont la guerre et le tribunal véritable : inférieur comparativement à ce dernier, il est infiniment préférable à la guerre [1]. Par là se trouve singulièrement atténué le reproche, que lui adressent ses partisans eux-mêmes [2], d'être insuffisant et de ne pas suppléer à une juridiction constituée d'avance et une fois pour toutes, sans qu'il soit besoin du consentement des contendants pour le choix des juges dans chaque litige, et disposant d'une force armée pour l'exécution de ses sentences. Souhaitable [3], un tel **Tribunal des Nations** reste pourtant « chimérique et romanesque [3] » dans l'état présent, par l'impossibilité pratique de poursuivre d'office. Du point bien bas où, en matière internationale, nous marquons le pas, tenter de sauter si haut nous exposerait à une chute en arrière presque certaine. Les Etats comme les individus, ne pourront gravir que lentement l'échelle des institutions juridiques, depuis l'anarchie désordonnée des temps primitifs sans idée de droit ni procédure, en passant par la vengeance, la justice et la guerre privées où apparaît le sentiment juridique lésé, puis par le choix d'un tiers, chargé de résoudre la difficulté, jusqu'au degré supérieur où l'autorité publique est assez puissante pour imposer l'intervention d'un juge qui représente la collectivité et aux offices duquel on est obligé normalement de recourir. L'arbitrage — première ébauche d'organisation juridique — devant précéder la création des tribunaux [4], on ne saurait reprocher aux Etats de se conformer à cette évolution naturelle.

On allègue que les *arbitres* peuvent être être incapables ou partiaux, se tromper ou mal connaître les conflits — souvent simples prétextes — qui leur sont déférés, être désireux de rester en bons termes avec les deux parties ou suivre l'opinion publique, qui apprécie encore fort mal l'étranger [5]. Les mêmes critiques militeraient en faveur de la suppression des tribunaux et,

1. Aussi pouvons-nous reconnaître sans contradiction qu'il ne satisfait pas entièrement aux desiderata d'une bonne justice. Pour y répondre ou même seulement pour généraliser l'arbitrage, il faut en sortir : lois spéciales, puis codes, tribunal permanent, juges fixes...

2. H. Richard (Calvo, t. III, p. 490); Kamarowsky, p. 493 ; de Roquefort, p. 76 s.

3. [D'Holbach], *De la politique extérieure*, 1773, p. 218.

4. A Rome, les parties choisissaient pour chaque affaire, un juge qui recevait ses pouvoirs du préteur; plus tard, juges permanents, fonctionnaires de l'Empire. — Malicheff, *Cours de jurispr. civ.* (Kamarowsky, p. 108); Revon, p. 516 ; de Roquefort, p. 235 s. — Pradier, *Dr. diplom.*, t. II, p. 472.

5. Théod. Woolsey (Calvo, t. III, p. 488); Holtzendorff, *Rev. dr. int.*, 1876, p. 31 s; lord Palmerston (Mérignhac, *L'arb.*, p. 323).

même exactes, seraient minimes auprès des inconvénients de la guerre. Le rôle de l'arbitre ne consiste point d'ailleurs à admettre les fausses allégations des parties, qu'il a le devoir de démasquer, ni à suivre les suggestions de la foule, qui est un mauvais juge du droit d'autrui et à laquelle il doit plutôt dicter ses opinions. La pluralité des membres, les formes, les discussions fournissent des garanties suffisantes contre l'éventualité opposée.

L'**absence de législation** fixée, l'imprécision des règles du droit international ne laissent-elles pas encore une trop large place à la vague équité, c'est-à-dire à la partialité ou à l' « arbitraire » de l'arbitre ? L'obstacle n'est pas insurmontable. *La doctrine et la coutume* internationales vont se précisant et s'uniformisant, à mesure que s'étend la civilisation et que se multiplient les relations, et le *droit conventionnel* s'accroît d'une foule de conventions, particulières à quelques Etats ou bien admises par l'ensemble des Etats civilisés, réunis en conférences. N'est-il pas possible même de rédiger, d'un accord commun, les préceptes du droit international ? On objecte que la *codification* est rendue ou bien inutile par le droit coutumier qu'on affirme préférable, ou bien impossible par suite de l'absence d'autorité supérieure aux Etats (Savigny) ou par suite du caractère moral et non obligatoire du droit des gens, ou bien difficile à raison des divergences d'opinions. Les mêmes raisons n'ont pourtant pas prévalu contre la formation des législations nationales. Les fondateurs du droit des gens avaient pressenti l'utilité de lui donner un caractère législatif [1]; leurs continuateurs voient là sinon un fait primordial, dominant [2], du moins un appui et un complément de l'arbitrage, un adjuvant indispensable ou seulement utile [3]. Quant à sa possibilité, la « *vocation de notre temps pour la codification du droit des gens* [4] » est devenue une formule

1. Grotius; Vattel, *Le dr. des gens*, t. I, p. 67.
2. Goblet d'Alviella, p. 163 : l'arbitrage ne peut suppléer à la loi. — Seebohm, *De la réforme du dr. des gens*, p. 145 s : l'absence de loi positive est devenue intolérable; sans loi, l'arbitrage ne pourra fonctionner; la loi seule peut prévenir les conflits. — L. Bara, *La sc. de la paix*, p. 11-16, 17, 19, 21, 25, 32, 152, 203 s, 221. — Holtzendorff, *R. dr. int.*, 1867, p. 31; Lorimer, *ib.*, 1874, p. 17; Rolin-Jaequemyns, *ib.*, 1875, p. 294. — Ch. Lucas, *Le dr. de légit. déf.*, p. 104 s. — De Martens, *Tr.*, I, 44. — Bulmerincq, *Praxis, Theorie u. Codif. des Völkerr.*. 1874. — Larroque, *De la création d'un code...*, 1875. — Sprague et Lacombe (Prix Marcoartu), dans Marcoartu, *Internat. a. prize essays on intern. law*, 1876; *El internac.*, 1884. — Berthan (St-Georges d'Armstrong, *De l'util. de l'arb.*, p. CLXXXI). — G. Pays, *Le contrat int.*, p. 35. — Fiore, Sanction jur.. *R. dr. int.*, 1898, p. 18 s; 1899, p. 125s. — E. Lœwenthal, *Der wahre Weg zum bleib. Frieden, nebst Entw. zur Ref. u. Codif....*, 1896...
3. Morizot-Thibault, p. 66. — Mérignhac, p. 445; de Roquefort, p. 207.
4. Mancini, *Della vocazione del nostro secolo per la riforma e la cod. del dir. delle*

courante. En 1873, le Dr James B. Miles, secrétaire de la Société de la paix des Etats-Unis, a parcouru l'Europe pour hâter la rédaction [1]. Les auteurs se sont mis à l'œuvre [2]. Certains Etats possèdent déjà des Instructions pour les armées en campagne (par Lieber aux Etats-Unis...) et nous ne désespérons pas de voir les Etats, rapprochés par leur communauté de mœurs, de besoins et d'intérêts, réaliser l'unité juridique au moins sur des points spéciaux.

Mais l'existence d'une loi et d'une Cour arbitrale serait-elle suffisante ? — De nombreux auteurs regrettent que le **recours à l'arbitrage** ne soit **pas obligatoire** [3] : c'est une lacune qui est en voie d'être comblée par de nombreuses conventions qui, en fait, sont presque toujours respectées. Au cas où des Etats seraient néanmoins sur le point d'en venir aux mains, les neutres auraient le droit de s'entendre pour agir en commun et amener le recours à l'arbitrage [4].

La sentence, une fois rendue, ne serait-elle pas rendue inefficace par l'**absence de sanction** [5], et la procédure, par l'absence de voies d'exécution correspondantes ? Ou bien, à l'inverse (car ici les feux se croisent), la contrainte ne serait-elle pas excessive, dangereuse, en créant une nouvelle Sainte-Alliance ? Les pacifiques oscillent entre les deux termes de ce dilemme : ou maintenir une force armée, qu'ils combattent précisément, ou restreindre la portée de l'institution qu'ils préconisent. Leurs projets forment une gamme nuancée qui part de la licence ac-

genti, e per l'ordinam. di una giustizia int., Roma, 1874. — Contre-partie de la célèbre brochure de Savigny (*La voc. de notre siècle pour la législ. et la jurispr.*), lequel était (*Dr. rom.*, tr. Guenoux, t. I, p. 32) adversaire de la codification internationale, quoique dise R. de Card, p. 81 s.

1. *Herold of Peace*, 1er fév.; 6e *Bull. de la Soc. des Amis de la Paix;* Seebohm (et F. Passy), *ib.*, p. 31; Lucas, *Ac. sc. mor.*, 1873, II, 416.

2. *Versuch über ein allg. eur. Seerecht..*, Lpz, 1782. — Cazalis Bernardo, *Princ. fond. di un cod. int.*, 1873. — Dudley-Field, *Draft outlines of an int. Code*, N.-Y., 1876 (ital., par Pierantoni; fr. par A. Rollin, 1881). — Bluntschli, *Das mod. Völkerr. der civil. Staaten als Rechtsbuch dargest.*, 1868; tr. Lardy, 1874. — Fiore, *Le dr. int. cod.*, tr. Chrestien, 1890. — Geffcken, Règl. des lois et coutumes.., *R. dr. int.*, 1894, p. 586 s... C'est l'objet de l'Assoc. pour la réf. et la cod. du dr. des gens et de l'Inst. de dr. int. — Tentatives officielles pour le droit privé : Mérignhac, p. 455 s... — Petrushevecz, *Code..*, 1861; Kachenowski, *Mémoire..*, 1862..

3. Morizot-Thibault, p. 47 s; de Roquefort, p. 191 s, etc...

4. Fiore, *R. dr. int.*, 1899, p. 236. — F. Bajer, Neutral. fédérative, *ib.*, 1900, p. 127; Pacigérance, *ib.*, 1903, p. 584... — Sur la neutralité armée d'autrefois et le « pacigérat », ou gestion des intérêts pacifiques entre belligérants et neutres.. : chevalier Descamps, *Pacigérat*, 1901, p. 8, 21 s, 43, 66.

5. *Contra* : J. Dumas, *Les sanctions de l'arb. int.*, 1905, 8°; Kebedgy, Contrib. à l'étude de la sanction du dr. int., *R. dr. int.*, 1897, p. 113 s. — Fiore, De la sanction.., *ib.*, 1898, p. 5 s.

tuelle, presque complète, pour aboutir au rêve d'un despotisme absolu et mondial[1] : on éviterait les reproches extrêmes en s'arrêtant à un point intermédiaire, déterminé d'après les circonstances de temps et de milieu.

Si l'on entend par sanctions *tout ce qui pousse à l'exécution* des décisions arbitrales, il est incontestable que celles-ci n'en sont pas dépourvues dès le moment présent. Le respect des sentences intervenues (d'ordre non vital, il est vrai) a été jusqu'ici assuré par le désir d'échapper à la réprobation de l'opinion publique ou à l'exclusion de la société internationale et par l'intérêt qu'on a à éviter la sanction naturelle et surtout les réactions du peuple lésé et de tous les peuples qui se sentent menacés.

Le désaccord commence lorsqu'on recherche l'idéal qu'il conviendrait de réaliser. Certains auteurs, confiants en l'état d'esprit des contendants ou soucieux des abus d'autorité, proposent d'instituer un tribunal *dépourvu de sanction matérielle* [2]. Les parties, avec une bonne foi et une bonne volonté que prouve leur recours à ce procédé, exécuteront, disent-ils, la décision d'arbitres dont l'autorité s'accroîtra de la confiance qu'elles leur auront manifestée en les choisissant entre tous. L'intérêt, l'espoir de la réciprocité, le respect de la parole donnée, qui assurent l'exécution des autres traités, tout y conviera [3]. Quelques-uns ajoutent des *sanctions morales* qu'ils spécifient : serment, engagement d'honneur des chefs d'Etat [4]...

1. Revon, p. 345 s. — Organisation, constitution, procédure : Dr Goldschmidt, Projet de règl., *Rev. dr. int.*, 1874, p. 421 s ; Pays, p. 17-39 ; Kamarowsky, l. III, ch. IV ; Revon, p. 482 s ; Mérignhac, p. 155-318, 426-475 ; Langlade, *Clause comprom. et tr. d'arb.*, Thèse, 1899. Etc... Les uns préconisent d'abord l'institution de tribunaux spéciaux ; d'autres, la marche inverse : un organe principal, puis des sections (v. Pradier, t. VI, p. 129).

2. Bentham, *Projet..*, p. 5, 46 s ; Ladd, *Essay on a congress of nations*, Boston, 1840 ; Elihu Burrit, *A congress of nations*, 1849 ; Miles, *Le trib. int.*, 1874 ; Marcoartu, *Intern.* ; Dudley Field, *op. cit.*, art. 528 ; [Fischer de Chevriers], *La paix*, 1879, p. 68. — Leone Levi, *Int. law, with material for a Code..*, 1887 ; *Draft project of a Council..* (*Bull. de la Ligue de la paix*, sept. 1886, p. 126) ; *Etabl. d'un trib. int.*, *Féd. et arb.*, Genève, 1887, p. 21 s., 30...

3. Pradier, t. VI, p. 376 s ; Mérignhac, *Ac. de Toulouse*, 1903, p. 189. — Prestige de l'arbitre : pape. — Cf. Imbart-Latour, *La papauté en dr. int.*, 1893 ; Lacointa (Kamarowsky, p. XXV) ; de Roquefort, p. 113 s ; du Fontenioux, p. 59 s. — Leibnitz en était partisan, mais demandait le dépôt d'une caution (Stein, *Ideal des ew. Fried.*, p. 20), — Urquhardt, *Appeal of a protestant to the Pope to restore the law of nations*, 1869 ; pétition de fidèles anglais et postulat *de Re militari et Bello* par le patriarche Hassoun, 1869 ; motion à la chambre des pairs, 1887. — Abbé Defourny, 89 *et le dr. des gens*, p. 33 s ; *Appel au pape..* — Revon, p. 382 s ; Mérignhac, p. 217, 329 s...

4. J. M. de la Codre, *Princ. de moral.*, p. 49, 54 ; *L'opin. publ.*, p. 18. — Lemonnier, *Projet*, 1874, art. 12 ; Projet suisse, 1885, art. 5.

L'honneur, il est vrai, s'impose, en fait, avec une grande énergie aux Etats : celui d'entre eux qui y a forfait de façon flagrante ne peut ni se soustraire à la réprobation de l'opinion publique, chaque jour plus puissante, ni dissimuler sa honte en évitant le contact de ceux qui l'ont connue. Mais il est des accommodements avec la dignité ou des manières d'en voiler la violation [1], surtout en matière internationale. La régularité, la ponctualité de l'exécution des sentences intervenues jusqu'ici sur des intérêts secondaires qu'on était prêt d'avance à sacrifier, démontre l'inutilité des contraintes dans certains cas, mais *non dans tous*.

Le droit sans doute ne repose pas sur la force, et son respect est dû en partie à l'idée de respectabilité qui lui est inhérente. Des sanctions morales, internes, tirées de la conscience, suffiraient peut-être dans un état d'anarchie idéale où l'autorité serait superflue parce que chacun se conformerait de soi-même aux limitations qu'elle apporte dans l'intérêt commun : mais il s'en faut que les Etats en soient là ! Ils ne pourraient y parvenir sans passer par des étapes intermédiaires et le meilleur moyen d'y tendre ne serait pas d'abandonner dès l'heure actuelle et en bloc tous les moyens de contrainte. En attendant cet avenir problématique l'élargissement du cercle des intérêts solidaire, occasionnera tout au plus une limitation du nombre des cas où l'appel à la force sera nécessaire ; il ne les fera point disparaître, car tous les actes ne reposent pas sur la réflexion, ni surtout sur le calcul exact des intérêts individuels et collectifs. Les Etats, représentés par une minorité d'individus dont l'usage du pouvoir a perverti les notions morales, enfreignent parfois le respect dû aux conventions, lorsqu'un intérêt apparent les y pousse. On ne peut pas plus se fier à leur acquiescement aux sentences, qu'on n'attend de la raison des plaideurs déboutés l'exécution volontaire des jugements.

Certains auteurs, qui admettent le *principe d'une sanction collective*, la restreignent aux amendes et à la suppression de toutes relations avec le coupable récalcitrant, ou à la mise au ban des nations avec proclamation du forfait commis contre la justice et la civilisation [2]. Quelques-uns répudient tout projet de force armée mise à la disposition de la Cour : le remède, disent-

1. Si on se retranchait, pour refuser l'exécution, derrière une nullité injustifiée, il suffirait, pour y remédier, de déclarer que la question de nullité doit être portée devant un autre tribunal.

2. G. Pays, p. 53 (p. 42 : les armées sont abolies ; p. 38 : la police de chaque nation fera les poursuites...) — Mailfer, *Démocr.*, p. 106 s.

ils, serait pire que le mal et empêcherait de recourir à l'arbitrage [1].

Parmi les partisans de la *force armée* [2], les uns s'en tiennent à celle de la nation gagnante (Mailfer.), aidée par les volontaires étrangers que ne manquerait pas d'attirer la noblesse de sa cause. Les chances du succès seraient-elles sensiblement accrues, relativement à l'état actuel? L'avantage réalisé, pourtant, serait considérable : la force constituerait alors la sanction (et non la base) du droit ; la guerre acquerrait, du côté du gagnant, une fonction nouvelle, supérieure : celle d'une véritable *voie d'exécution* du droit reconnu internationalement, judiciairement. Il en résulterait une répercussion sur l'esprit des belligérants — encouragement d'un côté, défaillance de l'autre — et sur la disposition des neutres à leur égard. — D'autres auteurs proposent que la guerre d'exécution soit entreprise par le gagnant, avec le secours d'un contingent fourni par les autres Etats et assez fort pour que toute résistance soit rendue impossible [3].

M. de Molinari [4] a préconisé, dans un autre but et sous le nom de *Ligue des neutres*, un véritable *syndicat de la paix* dont les membres s'engageraient à prendre les armes et à joindre leurs forces à celles de la Double ou de la Triple Alliance, au cas où l'une ou l'autre prendrait l'*initiative d'une rupture* de la paix. Il ne se connaît pas de disciples. M. Goblet d'Alviella a pourtant fait l'application de son idée, précisément au cas dont nous nous occupons [5] : les Etats neutres s'engageraient à agir collectivement contre quiconque *refuserait de se soumettre aux jugements internationaux* régulièrement prononcés. Le projet Molinari risquerait ou bien d'amener à combattre la justice, si l'on forçait les

1. Cobden ; Laveleye, *Causes de g.*, p. 173, 150 : un code, un tribunal, un exécutif, mais pas de coercition ; ce serait une Sainte-Alliance agrandie, médiocre garantie pour la liberté. La contrainte ne sera possible et désirable que dans la fédération : les Etats ne craindront plus pour une indépendance qu'ils auront limitée. (Cf. Revon, p. 496, 529 ; de Roquefort, p. 223, avec éloignement des membres du réfractaire).

2. Klüber, § 318 ; Heffter, § 109 ; de Martens, t. II, § 176, 327 ; Pradier, sur Vattel, t. III, p. 306 ; Morin, t. I, p. 40.

3. Garaude, *La g.*, p. 309 : obligatoire même pour la minorité. — Mérignhac, p. 443 (P. 514 : pour établir une juridiction, il faut attendre qu'on ait liquidé les questions d'Orient et d'Alsace-Lorraine et opéré le désarmement. — Le désarmement nous paraît devoir être un résultat et non un moyen.)

4. *Gr. et décad. de la g.*, p. 193 s, 291 ; articles, depuis 1855, rapportés *ib.*, Append., p. 258-301. — Critiques insuffisantes dans : Sumner-Maine, *La g.*, p. 291 ; Mérignhac, p. 347 ; Gide, *R. d'éc. pol.*, 1898, p. 783.

5. *Désarmer..*, p. 197, 202. — Th. Balch, *Intern. Court of Arbitr.*, (1874), éd. fr., 1900, p. 43 : une organisation internationale permettant l'intervention armée des neutres est indispensable pour réduire le nombre des guerres.

tiers à tourner automatiquement leurs armes contre l'agresseur apparent ou bien de partager les avis et de précipiter dans la plus terrible des conflagrations, si on laissait à chacun le choix libre, c'est-à-dire influencé par sa politique. Le second système, en combinant la Ligue des Neutres avec l'arbitrage, c'est-à-dire avec une décision unique, préalable, inspirée du droit, et prise par une organisation unique, spéciale et compétente, nous semble contenir une solution rationnelle et plus efficace du problème des sanctions de l'arbitrage.

Est-elle *praticable ?* Les forces des neutres, même séparées géographiquement, même inférieures à celle des armées actuelles, pourraient exercer une action en commun assez *puissante* pour réduire les résistances. Mais auraient-ils *intérêt* à les mettre en jeu ? On aperçoit immédiatement les avantages spéciaux et génériques qui pousseraient le gagnant sous la forme de l'objet en litige et de l'intégrité de ses droits. Le mobile n'apparaît pas aussi immédiatement, qui inciterait les tiers à perdre le bénéfice de leur neutralité et à s'engager à des sacrifices positifs en faveur d'une cause qui ne semble pas la leur. Leur intérêt existe pourtant et même il va croissant chaque jour. S'ils n'intervenaient pas, ils auraient à subir une guerre qui leur causerait un préjudice presque égal à celui des parties et sans cesse accru à mesure que se resserrent les liens internationaux, et ils perdraient la possibilité de compter sur un pareil secours d'autrui au cas où ils se trouveraient dans la même situation. Si, au contraire, ils s'engageaient à agir collectivement, l'énormité de leurs forces réunies mettrait le récalcitrant dans l'impossibilité de résister : il ne le tenterait pas ou bien il serait vaincu à bref délai, sans risques et à peu de frais.

Ce système peut même se réclamer d'un précédent. La *Sainte-Hermandad* ou *Confrérie*, organisée entre les villes d'Aragon, de Castille et Léon, avait pour but de maintenir la paix publique, par la force armée et d'assurer la répression des abus de la noblesse féodale[1]. Elle fonctionna du XIIIe au XVIe siècle avec des caractères différents et finit par n'être plus qu'une sorte de gendarmerie, c'est-à-dire une institution d'Etat. Ainsi en adviendra-t-il peut-être de l'alliance projetée entre les Etats pour la défense de l'ordre international, mais, avant ce moment, il serait pré-

1. En France, la milice appelée Ordre de la Paix fut fondée en 1229 par l'archevêque d'Auch.

maturé de prendre pour but direct des efforts pacifiques la constitution d'une force armée internationale.

Cette raison nous fera donc rejeter les projets qui ont été présentés dans ce sens, soit qu'ils se contentent de mettre une force internationale à la disposition du tribunal arbitral [1], soit qu'ils instituent une véritable confédération [2].

III

Possibilité des moyens mieux adaptés.

A) Les **objections portant sur le principe même de l'arbitrage** ont plus qu'un intérêt rétrospectif : elles représentent, sous une forme quintessenciée, les arguments invoqués, par les adversaires actuels de l'arbitrage et de la fédération, contre la plus ou moins grande praticabilité de ses institutions [3].

Pour *Hegel* [4], l'Etat n'est point tel qu'on le conçoit vulgairement : c'est la substance sociale parvenue à la conscience de soi, l'être rationnel en soi, la réalité absolue, un terrestre-divin (irdische göttliches). Il le situe au dessus des individus et même de toute existence sensible, dans la majesté solitaire d'un Dieu. Il lui en donne les attributs : *au dessus de l'Etat, il n'y a rien* ; c'est un but absolu, en soi ; tout le reste lui est subordonné et lui doit le respect dû aux choses divines. L'individu, auquel il est antérieur et supérieur, n'existe que par lui et pour lui, il n'a

1. Pecqueur, *De la paix..*, p. 289 s. — E. A. Gasc, *Lettres à Ramon de la Sagra sur l'utopie de la paix*, 1851, p. 19. — Seebohm, *op. cit.*, p. 187, 29 : F. Passy, Seeley. — Kamarowsky, *Le trib.*, p. 517 s. En outre : rupture des relations diplomatiques, dénonciation des traités, défense aux ressortissants de l'Etat rebelle d'entrer sur le territoire des autres Etats ; fermeture de ses débouchés ; blocus... — R. de la Grasserie, *Suppr. de la g.*, p. 57...

2. Abbé de St-Pierre, Rousseau, Kant; Fichte, Œuvres, III, 380; Schelling; Gondon d'Asoni, *Dr. public..*, III, 185 s ; Sartorius, *Org. des vollk. Fried.* ; Marchand, *Nouv. proj. de paix..* ; Villiaumé, *op. cit.*, p. 35 s ; Bara, *op. cit.* ; Sigaud, *Conféd. eur.*; Ferrer, *L'ère nouv.* ; [Adler], *Der Krieg, die Congressidee..* ; Goblet d'Alviella, *Désarmer*, p. 185 s; Larroque, *De la g.*, p. 263, et *De la création d'un code..* ; Dupasquier, *op. cit.*; Lorimer, *R. dr. int.*, 1871, p. 1 s., 1877, p. 161-206, III, et *Pr. de dr. int.*, tr. Nys, v. — Bluntschli, Organis. des eur. Staatenvereins, *Gegenwart*, 1878, 6, 8, 9 ; *Völkerrecht*, art. 108. — Duplessix, *Vers la paix*, p. 72... Cf. Revon, p. 363 s ; Mérignhac, p, 396 s.

3. Cf. H. de Montardy, Peut-on trouver un mode particulier de trancher les les litiges int., (*Congrès sc. pol.*, 1900, p. 159, 169.) — W. E. Darby, *Proved practic. of int. arbitr.*, 1901.

4. Sur sa philosophie : L. Prévost, Véra, Marrast ; P. Roques, Les idées polit. de H. et leur fond. métaph., *R. enseign. langues*, mars 04, p. 28 s. ; Karl Marx, *Crit. de la phil. de H.*, 1895. — Nous nous basons surtout sur ses : *Grundl. der Phil. des Rechts*, non traduites. Analysées par : Lévy-Bruhl, *L'All.*, et *La théorie de l'Etat dans H.*, broch. ou *Ac. sc. mor.*, 1889, t. 131, p. 16 s ; Heimweh, *Dr. de conq.* p. 38 s ; H. Michel, *L'Idée de l'Etat* ; Aguiléra, *L'idée du droit...*

d'objectivité, de vérité et de moralité qu'en tant qu'il est membre de l'Etat, et son premier devoir consiste à l'être [1].

On reconnaît dans cette obscure métaphysique, où Hegel se complaît sans toujours se comprendre, le portrait-charge de la monarchie prussienne ou de « l'Etat-Manitou » de certaines conceptions socialistes et ontologiques. Quelles idées sont issues de ces prémisses, quant aux relations internationales? Chaque Etat, « volonté absolue, patente et substantielle », est indépendant, souverain par rapport à tous les autres. Toutes ses manifestations sont des idéaux, des devoirs (sollen). Les Etats n'étant pas entre eux comme des particuliers, rien n'est plus faux que de les soumettre au droit privé et à la morale. « Leur rapport est celui d'autonomies qui concluent des accords, mais sont au-dessus de ces stipulations [2]. » Il ne peut exister *aucun juge au-dessus d'eux*, mais tout au plus, et accidentellement, des médiateurs entre eux. « La lutte entre Etats, en tant que leurs volontés respectives ne s'accordent pas, ne peut se *décider que par la guerre* », laquelle est l'*affirmation la plus haute de leur souveraineté*. Ils restent seuls juges de la réalité de la lésion et du danger. « Etant donné que l'Etat peut placer son infinitude et son honneur dans chacune de ses particularités et qu'il est d'autant plus disposé à l'irritabilité qu'un long repos pousse sa puissante individualité à se chercher et à se créer au dehors un terrain d'activité, il reste impossible de préciser quelles lésions peuvent être considérées comme emportant violation des traités ou offense à sa reconnaissance ou à son honneur. Et, dans le vaste domaine de leur activité et avec la complexité des relations de leurs sujets, ces lésions peuvent se présenter facilement et en foule [3]. »

Lasson se méfie des médecins et des charlatans (Quacksalber) qui, sous prétexte d'idéal, mettent l'Etat en danger. Pas d'idéal, mais des faits! L'Etat, but ultime, substance, est lié seulement à l'intérêt, à ses buts égoïstes, et non gouverné par la justice, l'équité, les « pater noster ». Il est ridicule de lui imputer des crimes ou des péchés. Le grand service rendu par Machiavel à la science politique a été de la débarrasser de ces notions. L'Etat ne peut jamais être subordonné — le voulût-il et le pût-il — sans

1. *Phil. de l'esprit*, § 536. — *Phil. des Rechts*, § 256, 181 s. 258.
2. *Ib.*, p. 312 s; § 330, p. 424. — P. 426, il accorde pourtant que les traités doivent être observés, mais il sous-entend que la raison d'Etat autorise à les rompre. — Voir H. Michel, *op. cit.*, p. 159 s.
3. *Ib.*, § 321-329, p. 416 s; § 333, p. 426 s. — Stengel, *Ew. Friede*, p. 16.

renoncer à lui-même : si un ordre juridique, possédant une force de contrainte, se soumettait les Etats, il serait lui-même Etat. Il n'y a de *droit* qu'à l'intérieur des Etats, et *non entre eux*, parce que là, il n'y a pas de loi : la politique, le sage égoïsme y règnent. Ils sont *par nature ennemis* et leurs relations reposent sur la pointe de l'épée. *La force seule* peut décider entre eux. Les traités, — expression de leur rapport de forces, deviennent irraisonnables sitôt que ce rapport est modifié : ils valent tant qu'ils sont avantageux, on les viole lorsqu'on le peut. La monarchie et l'arbitrage universels sont des chimères, opposées à la nature des choses et des hommes [1].

Chaque jour on lit ou on entend des paroles analogues : l'arbitrage généralisé serait *contraire à la souveraineté et à l'indépendance des Etats*, donc condamnable et même impossible juridiquement et matériellement [2].

La théorie de Hegel et de Lasson, basée sur une extravagance, se réfute d'elle-même et par ses conséquences révoltantes. *La réalité sociale, le but social est l'individu, et non l'Etat*, qui n'est en ses mains qu'un moyen. L'Etat n'est nullement le Dieu qu'on prétend en faire. S'il a, comme le dit Hegel, la conscience de soi et une volonté personnelle, nous n'en savons rien ; le seul être réel, conscient, doué de volonté et de personnalité, c'est l'Individu ou mieux le Moi.

Les partisans de la souveraineté absolue, illimitée, de l'Etat s'engagent dans une voie dangereuse lorsqu'ils nient toute limitation apportée à sa volonté, lorsqu'ils critiquent la loi et le juge

1. *Das Culturideal u. der Krieg; Princ. u. Zukunft des Völkerr.*, p. 12 s, 28, 23, 31 s. — P. 48 : *Das Völkerrecht ist kein Recht.* (Cf. W. Butte, *Die Kriegsfrage*, 1831, p. 19; Acollas, *Cours él. de dr.*, I, p. VII ; Vollgraf, *Syst. der prakt. Pol.*, IV, p. 108; Luden, *Pol.*, p. 51 ; Hugo, *Lehrb. des Naturr.*, 1809, § 392 : *Ausser dem Staate ist keine Form Rechtens möglich.*)

2. C Rössler. *Syst. der Staatsl.*, p. 1, 551 s : le but de l'Etat embrasse tous les autres... La guerre repose sur sa nature, sur son individualité. — Jähns, *Ueber Krieg*. p. 37 s, 45 : Entre Etats, pas d'ordre juridique, de loi, de juge ; pas d'arbitre possible, sinon pour quelques Etats et pour des choses secondaires. Le choc des volontés étatiques n'est jamais un procès (Rechtsstreit) mais un combat. Un Etat universel serait le tombeau de l'humanité, l'anéantissement de toute dignité. (De même : A. von Feuerbach, *Kl. Schr.*, 1833; Jhering, *L'évol. du droit*, p. 219; Acollas, *Dr. civ.*, t. I, Intr., et *De l'idée de dr.*, p. 26 s; Mabille, *La g.*, et *L'Arb.* ; Funck-Brentano, p. 440.) — En Suisse, avant Hegel : Troxler, *Phil. Rechtsl. der Natur u. des Gesetzes*, 1820, p. 78 s : une personnalité ne peut être soumise, à l'intérieur, qu'au droit, et à l'extérieur, qu'à la force. Par là éclate non seulement la nécessité, mais la sainteté de la guerre, génie tutélaire des peuples... Epoque pitoyable, celle où on traite les individus comme des Etats (soustraits aux tribunaux ; duels) et les Etats comme des individus (soustraits à la guerre ; arbitrage). — De même Proudhon, *La g.*, t. I, p. 313 s. Le canon, ajoute-t-il, reste, pour l'Etat, l' « ultima ratio ».

internationaux comme attentatoires à son indépendance. Ils ne s'aperçoivent pas qu'ils mettent en péril son existence même, en donnant pour *modèle à l'égoïsme individuel* un égoïsme d'Etat, qui ne connaît que lui-même. L'individu, centre de conscience, de volonté, de moralité, mesure de toute vérité et de toute valeur, l'Individu, postulat ou « thèse » suprême et véritable Dieu (θεός, τίθημι?), pourrait répéter [1] : « Je n'ai mis ma Cause en rien. Je mets ma Cause en moi-même, moi qui, aussi bien que Dieu, suis le néant de tout autre, moi qui suis mon tout, moi qui suis l'Unique... Pour Moi, il n'y a rien au dessus de moi. » Et, Absolu pour Absolu, on pourrait préférer celui de Stirner et refuser comme contraires à sa liberté, toutes les limitations légales que l'Etat lui présente comme en étant la garantie.

Le malheur, pour ses Absolus, l'un étatique, l'autre individuel, c'est qu'ils sont des conceptions purement logiques de l'Esprit, et *non des réalités*. On peut construire, avec ces éléments, une géométrie sociale, mais non une mécanique, une politique contenant des préceptes pour la vie pratique. La vérité est moins choquante. On y voit les individus, malgré leur égoïsme, et sans abdiquer leur réalité, s'imposer ou subir de nombreuses *limitations à raison de la coexistence* d'autres êtres semblables ; si ce sont des dieux, ils le sont non à la façon du Dieu unique des monothéismes, mais à la façon des dieux du polythéisme, dont la pluralité apporte à chacun des bornes à sa puissance et à sa volonté.

Les Etats, de même, ont des droits et des devoirs qui s'imposent à eux et auxquels ils obéissent en réalité sans les concevoir comme dérivés de leurs intérêts. Ils ne sont pas et ne peuvent pas être complètement indépendants. Kaltenborn [2] distinguait justement deux principes dans la base du droit international (et on pourrait en dire autant de tout autre droit) : la souveraineté et la communauté. *La souveraineté* correspond au droit pour chaque Etat de se développer librement soit dans sa vie interne, soit dans son activité extérieure. *La communauté* correspond à la limitation de cette souveraineté des Etats, à raison de ce que chacun a une personnalité semblable et un droit égal, — limitation qui se

1. Stirner, *L'Unique et sa propriété*, tr. Lasvignes, p. 1, 3 s, 471.

2. *Kritik des Völkerrechts*, 1847. — A fortiori doit-on admettre l'arbitrage si, comme M. Pillet (Recherches sur les droits fondamentaux des Etats... et sur la solution des conflits qu'ils font naître, *Rev. g. dr. i. pu.*, 1898, p. 80 s., ou broch.), on admet que l'indépendance des Etats n'est pas la base du droit international et que la communauté, l'interdépendance doivent l'emporter sur l'indépendance.

manifeste par l'obligation d'obéir à des lois communes. D'un côté, la liberté, de l'autre, la réglementation de la liberté ; une force expansive agissant dans un sens, du dedans au dehors, et une force compressive agissant en sens inverse. Toutes deux sont nécessaires à l'existence ; l'être, homme ou Etat, qui, méconnaissant la réalité de la seconde, veut se développer démesurément (Nietzsche), finit comme la grenouille de La Fontaine ; celui qui se ramasse humblement sur lui-même, sans agir sur l'extérieur, est voué à une prompte disparition. Les idées de droit et de devoir sont des appoints, non calculés, mais utiles, qui tendent à porter la résultante de ces forces à l'intensité qu'elle doit avoir.

Même s'il n'est pas formulé en lois, même sans tribunal ni pouvoir coercitif[1], **il existe donc un droit international** qui limite la souveraineté au nom de la communauté. Il ne peut pas ne pas exister, car toute société suppose, entre ses membres, des concessions mutuelles destinées à assurer leur coexistence paisible. En vain les ambitieux tentent-ils de le renverser à leur profit ; il était la sauvegarde de tous, donc d'eux-mêmes : une fois le lien rompu, ils n'auront plus pour les protéger que leur force. Ils seront les premiers à souffrir d'avoir supprimé les rapports juridiques qui s'étaient ajoutés aux rapports de forces : le destin se retournera contre eux[2], parce qu'ils auront transgressé la loi qui les protégeait, pareils au guerrier qui se serait dépouillé d'une armure dont il sentait la gêne seule, et non l'utilité.

1. Kamarowsky, *Le trib.*, p. 103 : Le droit est la loi de coexistence des hommes en société. Il naît de deux particularités de la nature humaine : l'homme est une *personne*, il a une nature *sociale*. *Ubi societas, ibi jus.* — A. Weiss, Le dr. de la paix (*La Paix..*, p. 45, 64 s) : Partout où il y a société, il faut une loi qui régisse les rapports de coexistence, un droit. Or les Etats forment. qu'ils le veuillent ou non, une société ; il leur faut donc un droit : le droit international. (M. W. le dit même préexistant dans toute société et situé au dessus des volontés humaines.) — L. Renault, *Intr. au dr. int.*, p. 10 s : On lui obéit volontairement ou non. L'absence de sanction n'est pas une objection contre son existence. — *Contra :* Westlake, *Pr. du dr. int.*, p. 1-17 : les lois de la nature sont des constatations (Ceci est) : les lois juridiques sont des directions (Fais ceci). On a le sentiment qu'on pourrait recourir à la force pour les imposer. John Austin limite le terme *loi* aux commandements d'une autorité souveraine. Donc, *pas de loi entre Etats*, mais une *morale* internationale positive. — L'existence d'un véritable droit international n'est pas niée par tous les Allemands : Klüber, § 35 ; Ahrens, *Jurist. Encycl.*, 1855, p. 784 ; Holtzendorff, *Das eur. V. recht* (*Enc. der Rechtsw.*, I, 749) ; Bluntschli, *Das mod. Völkerr.*, p. 1, 3 ; Jhering, *Evol. du dr.*, p. 217 s...

2. Guizot, *Mémoires*, t. I, ch. XVII : « Dans le cours de trois siècles, les plus grands de l'histoire, trois empires, les plus grands qu'ait vus le monde, sont tombés dans une rapide décadence pour avoir insolemment méprisé et violé le droit public européen et chrétien. Trois fois ce droit, après avoir subi les échecs les plus rudes, s'est relevé plus fort que le génie et la gloire. »

Se plier aux arrêts d'une juridiction internationale eut été contraire à la nature de l'Etat, si, comme Hegel et consorts, on entendait par « souveraineté » le droit absolu pour chacun de se développer sans respect pour la personnalité de ses voisins. Il ne l'est nullement, *si on limite cette souveraineté* au nom du droit international: *la cour d'arbitrage est* alors, non une atteinte à l'indépendance ou a fortiori à l'autonomie, mais *leur plus sûr garant* [1]. Toutes les raisons plus réelles qu'on invoque pour démontrer l'impraticabilité ou d'indignité de l'état juridique entre nations ont, un jour, milité contre la société des individus et *l'organisation intérieure de la justice* : elles ne réussiront pas plus à empêcher l'une qu'elles n'ont entravé l'autre. Il fut un temps où, comme les Etats actuels, les hommes considéraient comme de leur dignité de se battre au lieu de soumettre leurs litiges à l'appréciation rationnelle d'un juge ; ce temps est passé et nous n'avons pas à le regretter. L'état des relations où l'on déclarait qu'il n'y a rien au-dessus des Etats, était un état de fait, non de droit. Inhérent aux monarchies absolues, il tend à disparaître avec elles. Sa suppression est nécessitée et facilitée par le développement de la science, de l'industrie, des voies de communication et des moyens de transport, et par le progrès de l'esprit international et des sentiments pacifiques. Tout le magnifique épanouissement matériel et moral du XIX[e] siècle aura ainsi contribué à rendre plus proche l'avénement de l'*ère juridique*, sinon pacifique, entre les nations.

B) **Objections tirées de l'impossibilité partielle de l'arbitrage.** — Parmi les partisans les plus convaincus du principe de l'arbitrage et davantage parmi les auteurs qui ne l'admettent qu'à regret, la presque unanimité juge que l'institution n'est pas applicable à tous les cas, à tous les **objets**. Pour les uns, c'est une règle idéale ; pour d'autres, la constatation d'un fait, regrettable peut-être, mais inévitable.

Les premiers estiment **désirable** que l'arbitrage se restreigne aux questions secondaires, d'importance mineure, et que la guerre résolve seule les conflits intéressant *l'honneur* national ou un *sentiment intime*, *l'indépendance* politique ou *l'intégrité* territoriale [2].

1. Revon, p. 278 : Le tribunal d'arbitrage permanent est, en quelque sorte, une ébauche de fédération; il s'en distingue par l'autonomie absolue des peuples.
2. Avec nuances : G[al] Lewal, *La chimère du désarm.*, p. 53 s ; Mabille, *La g.*, p. IV, *L'Arb.*, p. 31, 34 s, 55 (l'arbitrage est pratiqué pour des questions de juge de paix) ; Morizot-Thibault, p. 50 ; Calvo, t. III, p. 472 ; Féraud-Giraud, (Traités d'arb. gén. et

Plusieurs distinguent des *conflits politiques les conflits juridiques*, seuls susceptibles de jugement [1]. M. Mérignhac [2], prenant pour base l'art. 1003 c. proc. civ., dit que « pour pouvoir compromettre, il faut avoir *la libre disposition du droit* auquel on veut appliquer le compromis ». Il se montre d'ailleurs très large dans la compréhension de cette idée : sans doute, l'honneur, l'existence, l'intégrité, l'indépendance, sont de première importance, mais bien peu de questions les mettraient en jeu, si l'on avait recours à l'arbitrage dès le début. Il exclut seulement les conflits entre un Etat civilisé et une nation barbare et entre un gouvernement et des insurgés. Selon Michel Revon [3], toutes les difficultés, sans distinction, rentrent dans le domaine légal de l'arbitrage, sauf celles où il s'agit de *l'autonomie* des populations, parce que nul, pas même un tribunal, ne peut disposer d'elles comme d'un troupeau, sans leur consentement. — On doit élargir davantage la formule. « *Tout différend quelconque,* même celui où l'on prétendrait que l'honneur et la dignité d'un Etat sont engagés, peut (mögen) être déféré à un arbitre [4]. »

Un Etat, pas plus qu'un individu, ne pourrait s'en remettre à autrui du soin de protéger sa dignité et sa vie [5] ? Il ne se passe pas de jour, pourtant, où l'on n'ait recours aux tribunaux, au témoignage, à la force d'autrui, dans ce but, et le plus légitimement du monde. *L'honneur* d'une nation *consiste* non pas en ce qu'elle ne se considère jamais comme ayant tort, mais *en ce qu'elle se conforme à la justice*, ce qui est possible non par la guerre, mais par la décision réfléchie de tiers désintéressés [6]. — On ne peut transiger sur des droits essentiels ? *La guerre* n'*est-*

perm., *R. dr. int.*, 1897, p. 342 s) pose des limites assez étroites (V. auteurs cités; par lui : Westlake, Int. arb., *Journal of Ethics*, oct. 1896...)

1. Trendelenburg, *Lücken im Völkerr.*, p. 21; Goldschmidt, *R. dr. int.*, 1874, p. 423 s; de Roquefort, *Sol. jur.*, p. 84 : conflits « pouvant se formuler juridiquement », donnant une base d'appréciation, portant sur un fait à établir ou un point de droit à éclaircir.

2. *L'arb.*, p. 184 s; *Rec. de l'Ac. de Toulouse*, 1903, p. 172 s. (et auteurs cités); p. 170 : Les Etats devraient soumettre leurs froissements à des jurys d'honneur. Il regrette qu'on insère dans les traités une réserve concernant l'honneur.

3. *L'arb.*, p. 501 s (et auteurs). — Th. Balch (*Trib. int.*, p. 38 s) exige, avec Lorimer : 1° que les parties aient une volonté rationnelle (ce qui exclut les barbares, les révoltés); 2° qu'il ne s'agisse pas de prononcer sur la valeur relative de deux nations, la rectitude de leur position historique respective, sur l'hégémonie.

4. Résol. adoptée par l'*Assoc. pour la réf. et la codif. du dr. des gens*, 1873; Pradier-Fodéré, t. VI, p. 437 s.

5. J. Peyronnard, *Des causes de la guerre*, p. 321. Etc...

6. Sir Stafford H. Northcote (Pradier, t. VI, p. 32; Laveleye, p. 191) : ce sont précisément des guerres ayant pour cause un dissentiment et un sentiment mal entendu de l'honneur qui peuvent être évitées par l'arbitrage.

elle donc pas aussi *une transaction*, la plus dangereuse, la plus hasardeuse de toutes ? *En réalité*, heureusement, on commence à avoir une idée plus exacte de l'honneur, qu'on n'attache plus à de vaines questions secondaires ou de préséance, et on devient en même temps plus respectueux les uns des autres : on n'est plus forcé, en face d'une légère lésion, de présumer l'intention offensante, — condition indispensable de l'atteinte à l'honneur [1].

Les auteurs aux yeux desquels l'arbitrage est, **en fait** seulement, impossible pour partie, s'appuient sur la constatation de ce qu'il a réussi, au XIX[e] siècle, uniquement dans des conflits juridiques, secondaires, qui se seraient apaisés d'eux mêmes, et « dont le jeu ne valait pas la chandelle [2]. » Mais plusieurs traités d'arbitrage ne contiennent aucune réserve [3]. De plus, s'il est bien possible *qu'en fait* les Etats ne puissent toujours conserver le calme en présence de questions vitales, ce regrettable état de choses ne doit pas être présenté comme une règle à suivre : il en résulterait une *impossibilité psychologique, et non morale ou juridique.*

Cette tendance est-elle même *générale et inévitable ?* Il y a lieu d'établir une distinction (subjective et sans critérium objectif unique) entre les guerres principalement *impulsives ou conçues comme vitales* et celles qui ne le sont pas. Ce n'est guère qu'en tant qu'il s'agit d'une action réfléchie qu'on s'incline devant le rationnel ; lorsqu'on est mû par la passion, mauvaise conseillère, par la rancune, par le désir de se venger, de nuire ou de faire la guerre, ou bien lorsque, atteint par un choc brusque dans ses œuvres vives, on réagit instinctivement, — dans tous ces cas, on calcule peu ou mal, on ne proportionne et on n'adapte même pas le moyen à la fin poursuivie. Si, donc, un conflit met en jeu les ressorts de l'impulsivité ou s'il paraît avoir une importance vitale, la solution pacifique, le recours à l'arbitrage, seront sinon impossibles, du moins difficiles [4].

1. Aless. Corsi, *Arbitrati internazionali*, 1894, p. 41.
2. Ch. Malo, J[al] *des Débats*, 28 nov. 1903 : c'est-à-dire pour des cas où les peuples avaient déjà renoncé à se battre. Inversement lorsque la maladie est grave, il faut lui laisser suivre son cours. La belle panacée ! — Enumération, classification, qualification de ces arbitrages : Rouard de Card, ouvr. cités ; Kamarowsky, p. 187, 210 s ; Duplessix, *Vers la paix*, p. 20 ; H. La Fontaine, *op. cit.*, et Table.., *Rev. dr. int.*, 1902, p. 646 s ; Contuzzi, *Il Digesto ital.*, t. IV, p. 304-524 ; Perez, *Gli arb.*, et *L'arb.* ; J. Basset Moore, *Hist. a. Digest of the int. arb..*, (U. S. A.), Washington, 1893, 6 vol., et *Int. arb.* : *hist. notes a. projects*, avr. 1896.
3. Ex. dans : Mérignhac, p. 213 s ; *Corresp. du Bureau de Berne...*
4. Cf. von der Goltz, *Conduite de la g.*, p. 1 s ; Boguslawski, C[el] M. Trapsia, von Rüstow.. ; C[el] Marselli, *J. des sc. mil.*, 1882, I, p. 274 ; Lacointa, intr. à Kamarowsky,

Le cas se présente, mais est-il *fréquent*? Il ne le semble pas, et il resterait donc un très vaste domaine à l'arbitrage. En outre, lorsqu'elles se présentent, l'impulsivité, la vitalité, ne correspondent souvent à rien d'objectif, de réel : on s'exagère l'importance ou le caractère intentionnel des lésions, lorsqu'on en est la victime. Aussi l'*éducation* doit-elle tendre et la *sélection* tend-elle à réprimer cette impétuosité, cette agressivité, qui font sentir comme essentiels et exclusifs des désirs qui ne le sont pas, c'est-à-dire à réduire les antagonismes putatifs aux cas et à l'intensité des antagonismes réels. Il se peut même, en face d'un problème véritablement primordial pour un Etat, que la guerre semble, au premier abord, nécessaire et qu'il existe cependant d'autres moyens de résoudre la difficulté — et c'est encore un gain pour la paix.

Le caractère vital et exclusif et, par suite, la difficulté de l'arbitrage sont d'ailleurs, en matière internationale, affaire de moment bien plus que de nature intrinsèque de l'objet en litige. Telle question, qui, à son début, paraît secondaire et susceptible d'être résolue pacifiquement, s'envenime au point de sembler insoluble. Rarement les grands conflits ont leur pleine intensité d'emblée : leur cause originaire ou leur occasion est de peu d'importance, mais il se produit ensuite une *ascension* qui aboutit à une période aiguë, à la guerre. « Les passions que la nation nourrissait en elle-même s'emparent du fait, le colorent et le transforment ; les gouvernements qui partagent ces passions se croient engagés à les soutenir ; ceux qui les exploitent jugent l'occasion venue de les mettre au service de leurs calculs ; toutes les causes d'hostilité que les Etats rivaux accumulaient depuis longtemps, se rassemblent pour grossir l'événement : la lutte s'impose comme une nécessité de salut public [1]... » N'attendons pas que la goutte d'eau tombe, et la coupe ne débordera pas. L'essentiel est donc d'enrayer le mal en temps utile, avant que la presse et les alarmistes aient eu le temps d'accomplir leur œuvre néfaste [2]. De sorte que, à la formule : l'arbitrage est dif-

p. xix ; R. de la Grasserie, *Suppr. de la g.*, p. 29, 54... — *Adde* : guerres de mauvaise foi, de conquête... — Fiore (*Rev. dr. int.*, 1898, p. 16 s ; 1899, p. 123 s, 236 s) distingue : les différends particuliers (susceptibles d'arbitrage), et les complexes (non susceptibles), où les intérêts de la généralité des Etats sont en jeu (équilibre, question d'Orient, liberté du commerce, expansion coloniale). Dans ce dernier cas, l'Etat ne pourrait compter que sur ses propres forces : il aurait intérêt à les porter au maximum. L'arbitrage, obstacle à certaines guerres, ne serait pas un remède au militarisme.

1. Funck-Brentano et Sorel, p. 238.

2. Cf. Goldschmidt, *R. dr. int.*, 1874, p. 424 ; Mérignhac, p. 321 ; de Roquefort, p. 90. — L'intention offensante est attachée par certaine presse aux faits les

ficile à l'égard des questions de nature vitale, on pourrait, dans beaucoup de cas, substituer, comme équivalente, celle-ci : l'arbitrage est possible *quand* la question n'est pas encore conçue comme vitale. Proposé au début ou convenu d'avance, il donnera à l'opinion le temps de se calmer ou même il empêchera le conflit de s'envenimer.

Une dernière considération restreint encore le nombre des cas où l'arbitrage est presque impossible. Tandis qu'en insérant une restriction, on ouvre une échappatoire par où pourront passer un grand nombre de conflits, — *en stipulant d'avance*, par une clause ou par un traité généraux, qu'on s'y soumettra en tous cas, *on se fournit à soi-même un motif très puissant de s'exécuter*, qui contrebalance les raisons de guerre ; car, même au point de vue utilitaire, on a les plus impérieux motifs d'accomplir ce à quoi on s'est engagé. En face du mépris qui s'attache à la parole violée, aucun faux point d'honneur, aucune considération d'intérêt ne pourra résister. A ce point de vue, les clauses compromissoires spéciales, insérées dans des conventions et relatives à toutes les difficultés que soulèvera leur exécution, ne doivent pas être bannies, aux cas où elles sont utiles ; mais on doit, en principe, leur préférer les traités d'arbitrage général, qui, sans exclure les cas engageant l'existence ou l'honneur, s'appliquent en outre à toutes les contestations à surgir entre les signataires, dans tous les domaines d'activité, et dans n'importe quel genre de relations.

Réalisé, ce vœu ne satisferait pas encore les détracteurs de l'arbitrage, ni même tous ses partisans. Ressource précieuse, écrivait F. Passy en 1873, mais ressource incertaine et précaire, supposant chez ceux qui y ont recours assez de sagesse pour y recourir, c'est un « accident heureux », non une institution [1], une planche dans un naufrage, non un moyen habituel de navigation. Il s'est, depuis lors, écoulé peu d'années et déjà la critique a une portée moindre. Elle n'est pas devenue complètement inexacte : il faut travailler à **rendre l'arbitrage universel, permanent, normal,** et elle tombera d'elle-même. Quels sont les meilleurs moyens pour y parvenir ? [2]

moins intentionnels, pour grossir les événements et nourrir le scandale. Ex. de ce rôle odieux : lors de l'incident de Hull en 1904, plusieurs journaux anglais s'obstinèrent à garder cette rubrique : Sanglant outrage de la Russie.

1. Intr. à : Seebohm, p. 23. — St-Georges d'Armstrong, *Util. de l'Arb.*, p. XIII.

2. Sujet du concours Jacques Thibaut de 1906 (Bureau de la Paix).

On reproche d'abord à l'institution actuelle de ne s'appliquer qu'à **un nombre restreint d'Etats**. Pour en faire un système qui s'étende à l'ensemble des nations[1], on ne peut recourir, dans l'état actuel, qu'à des conventions et non à la contrainte. Quant aux procédés à employer pour faire conclure ces accords, c'est une question de circonstances, qui ne peut guère recevoir de solution générale. L'action diplomatique n'est pas suffisante. Pour éviter un échec auprès (de la ou) des chambres chargées de ratifier les traités (comme cela s'est vu aux Etas-Unis en 1905), on demande aux membres des groupements pacifiques de ne pas appuyer les candidats qui ne s'engageraient pas formellement à voter cette ratification.

Outre la généralité d'objet et d'espace, il est désirable d'atteindre celle de temps, la **permanence**. L'organe permanent existe déjà[2], fondé par la Convention de La Haye (art. 20) : il reste à assurer qu'on y ait constamment recours. La clause compromissoire, sans doute, porte sur des litiges à venir, mais elle est conclue à temps, et, même dans le cas contraire, la clause « *rebus sic stantibus* » en vertu de laquelle « les parties entendent se lier seulement pour le temps où seront encore existants les intérêts ou les motifs qui les ont déterminées à stipuler »[3], — leur permettrait après un certain temps d'invoquer l'invalidité du traité. Pour généraliser l'application des traités d'arbitrage quant au temps, il suffit presque toujours d'y insérer la clause de *tacite reconduction* si on les signe pour une période limitée, ou de ne pas indiquer de terme, — cas auquel la bonne foi qui doit dominer les relations internationales empêcherait d'invoquer abusivement la clause « rebus sic stantibus ». Aux yeux de Machiavel ou de Lasson, cette dernière stipulation eût couvert toutes les malhonnêtetés : on tend aujourd'hui à ne plus s'en prévaloir.

1. Proposé au congrès de Berne en 1892... ; Mérignhac, *Rev. dr. public et sc. pol.*, 1896, t. V, p. 215 s, et *Ac. de Toulouse*, 1903, p. 149.

2. Souhaité dès longtemps par les pacifiques : Penn, de St-Pierre, Kant, H. Richard, D. Field, Bulmerincq, Miles... Ses adversaires étaient rares parmi les partisans du principe arbitral : Morizot-Thibault, p. 48 .. — Le caractère accidentel n'avait guère que des inconvénients : incommodité du choix après naissance de chaque litige, difficulté d'entente, défaut de compétence... La permanence n'a guère que des avantages : nommés d'avance, les membres sont impartiaux et indépendants des parties, ils ont le temps de se préparer à leur fonction. On évite les discussions et intrigues pour leur nomination, — sources de nouvelles difficultés, surtout aux moments de tension. Le juge ne peut juger ses parents, car on craint sa faiblesse : l'arbitre juge sa famille, qui est la nation dont il est le délégué : on ne saurait donc trop être exigeant dans son choix.

3. Mérignhac, *Ac. de Toulouse*, 1903, p. 191.

L'extension territoriale des traités d'arbitrage n'est pas la plus utile : la plupart des Etats, même en l'absence de lien contractuel, ne se font plus la guerre pour des questions secondaires. Les conventions sont la consécration d'un état de choses passé dans les esprits. Aussi l'*universalité* de l'arbitrage est-elle facile à atteindre : elle est en voie de se réaliser mécaniquement. Quant à sa *permanence*, elle viendra toute seule, par expérience. Mais on éprouvera de la peine à effacer, dans les traités, les restrictions relatives aux *objets* et leur suppression sera malaisée à faire respecter lorsque les cas délicats se présenteront. — Il semble même qu'il existe, à l'heure actuelle, une sorte de *concurrence entre ces diverses généralités*. Sans aller jusqu'à s'exclure et à exiger une option, elles se limitent mutuellement et leur réalisation simultanée est difficile. Lorsqu'on insérait, dans une convention spéciale, une clause compromissoire relative aux seules difficultés soulevées par l'application de cette convention, on y englobait volontiers toutes ces difficultés, car on savait d'avance à quoi s'en tenir sur leur importance. Si l'on conclut un traité d'arbitrage qui s'applique à tous les genres de relations, on ne mesure pas exactement la portée de ce à quoi on s'engage et on est tenter de la limiter, d'en exclure les cas ou un intérêt vital serait en jeu. De même, on est peu enclin à se lier, pour un avenir lointain, dans tous les domaines d'activité [1]. Enfin, si l'on donne comme modèle un traité où tous les cas sont compris dans tous les temps, il risque fort de n'être pas accepté par tous les Etats; ou bien, si l'on vise à obtenir l'adhésion de principe de tous les Etats, on y parviendrait plus commodément en restreignant la formule de leurs engagements.

On ne peut se flatter d'abolir immédiatement et complètement ces obstacles, comme ce serait souhaitable. Est-ce donc qu'il faille n'espérer la généralisation de l'arbitrage qu'en un lointain futur ? Non. Aujourd'hui moins que jamais, il ne faut désespérer, puisque les arbitres existent et sont prêts à rendre leurs sentences. Les résultats acquis ne doivent pas provoquer l'enthousiasme, l'avenir ne doit inspirer « *ni scepticisme ni impatience* » [2]. Les difficultés vaincues doivent nous donner bon espoir en la victoire contre celles dont il reste à triompher. On n'a plus, comme au

1. Féraud-Giraud (Des tr. d'arb. gén. et perm., *R. dr. int.*, 1897, p. 362 s) condamne ces traités.
2. Renault, *Ann. sc. pol.*, 15 janv. 1903; L. Bourgeois, préface à : Mérignhac, *La Conf. de la Paix*, p. VIII, et *Ac. de Toulouse*, 1903, p. 187.

temps des précurseurs de l'arbitrage, à prouver aujourd'hui la possibilité de son établissement, qui est chose accomplie, mais seulement de son extension. Il reste beaucoup à faire. *Tout ce qui est efficace contre la guerre favorisera le développement de l'institution arbitrale et réciproquement.* Les *moyens généraux et indirects*, les plus lents, ne sont pas les moins efficaces ni les moins sûrs. Par la propagande morale, par l'économie politique, en favorisant l'échange international des idées et la circulation des produits, c'est-à-dire en accentuant la solidarité par une division internationale du travail, il faut préparer [1] l'état d'esprit et de choses nécessaire. A quoi servirait-il de passer des conventions si les peuples n'étaient capables de les respecter ? L'humanité ne doit pas régler sa marche sur celle des retardataires : on n'a donc pas à attendre que tous les hommes soient acquis à la cause de l'arbitrage. Mais, ceux qui marchent en avant ne peuvent agir comme s'ils étaient suivis de près par le gros des troupes : l'illusion serait trop grande et nuisible à eux-mêmes. Ils doivent travailler à entraîner ceux qui les suivent. C'est une grande tâche et c'est celle des pacifiques.

Lorsqu'ils l'auront accomplie, l'arbitrage fera-t-il disparaître toutes les guerres ? Sera-ce la paix universelle ? Qu'importe ! *La paix universelle et perpétuelle* n'est peut-être pas « attingible », mais elle est indéfiniment approximable (Kant). Or, faire triompher l'arbitrage, *ce sera s'en rapprocher*. Il ne tend, sans doute, à se substituer qu'aux guerres envisagées comme voies de droit, car il remplit le rôle de celles-là seules; mais il sera efficace aussi contre les autres : il tendra à les supprimer, puisqu'on n'ose plus guère les présenter sous leur véritable jour et qu'on ne peut les couvrir d'un prétexte juridique sans tomber dans le domaine de l'arbitrage. Les guerres d'équilibre, de religion et a fortiori de pillage, etc.., qui ne trouveraient pas de remède en lui, sont ou bien disparues ou bien appelées à disparaître devant des moyens mieux adaptés. Les seules peut-être qui soient vraiment réfractaires à son application sont les guerres civiles, les révolutions et sécessions.

En fait, l'arbitrage a été heureux et les sentences ont été exécutées, chaque fois qu'on lui a fait appel. Il a empêché plus d'une guerre. On a recours à lui de plus en plus souvent. La progression constante du nombre des difficultés résolues par cette voie,

1. Cf. Revon, p. 426 s. — G. Moch, L'arb. univ. (*Congrès int. de phil.*, II, Morale gén., p. 361 s.) : nécessité de la confiance.

au XIXe siècle, est le meilleur garant des succès futurs. C'est plus qu'une *progression géométrique* [1]. A l'heure actuelle, il est une nécessité absolue de la situation internationale : au point de vue juridique, le droit des gens sans un système d'arbitrage est un édifice sans couronnement; au point de vue politique, une solution s'impose à raison des charges militaires et des conflits que sont susceptibles de soulever les questions pendantes.

De tout cet exposé, une *conclusion* se dégage : *Le devoir s'impose à tous les Etats, d'abord de signer des conventions d'arbitrage, ensuite de les respecter.* D'une part, « il n'y a pas de traité international de bonne foi sans clause d'arbitrage : lorsque celle-ci ne s'y trouve pas expressément stipulée, c'est que les parties contractantes se réservent d'avance de se tromper mutuellement [2]. » Si, d'autre part, deux Etats auxquels la proposition en est faite, ne parviennent pas à s'accorder en vue de la signature d'un traité général d'arbitrage, c'est que l'un d'eux au moins nourrit une arrière-pensée de méfiance ou de malveillance. Enfin, puisqu'il est démontré que, en présence d'un conflit concret, déterminé, il existe des moyens de le résoudre meilleurs, plus justes que la guerre, — l'obligation s'impose impérativement à tout Etat de les employer avant de recourir, s'il y est contraint, à la guerre, instrument tout à fait subsidiaire : sinon, il montre qu'il n'agit pas au nom de la justice.

1. Outre listes citées : Garaude, *Dissert. sur la g.*, p. 121; Tableau dressé par le Bureau de Berne (L. Le Foyer, *La g.*, p. 17; Duplessix, *op. cit.*, p. 19.) — H. La Fontaine (*Hist. doc.*, et *R. dr. int.*, 1902, p. 350) : de 1794 à 1800 : 4; de 1801 à 1820 : 11; ensuite, par périodes de vingt années : 8, 20, 44, 90. Total : 177.

2. Marcoartu, Conf. interparl., session de Bruxelles, *R. dr. int.*, 1895, p. 545.

LIVRE III

BUTS, MOYENS ET RÉSULTATS

TITRE I. — LIMITATION DE LA GUERRE

CHAPITRE I

Le droit de la guerre.

I. Son absence. — II. Sa naissance. — III. Sa réalité et son efficacité.

I

La *Vie* est le moteur suprême, — cause, but et résultat, — des actions de l'homme. Leur valeur a pour mesure rationnelle leur degré de conformité aux nécessités de la vie. Aussi l'intensité des désirs, l'impétuosité des actes est-elle, naturellement, proportionnée à leur valeur vitale. Cette proportion toutefois a pour base, dans la réalité, la valeur non point réelle, objective, mais putative, subjective de ces actes, et elle n'est pas rigoureusement observée. — L'étude de la guerre, incompréhensible, en partie, sans ces vérités, en offre des applications remarquables. Par l'importance vitale du but poursuivi s'expliquent la plus ou moins grande facilité de continuer la paix, la plus ou moins grande violence des moyens [1], la plus ou moins grande

1. Proudhon (*La g.*, t. II, p. 114 s, 333) voit la cause de la violence des guerres, dans le fait qu'il s'agit de défendre soi et les siens et qu'elles sont le résultat du paupérisme. Il exclut à tort de son explication la force des passions, l'enthousiasme des batailles. Il accepte une idée trop simple et inexacte de la vitalité, en la réduisant à la valeur vitale réelle et matérielle, alors qu'elle peut être putative et porter sur des attributs moraux de la personnalité. Enfin, il croit que les guerres, ayant *toutes* le paupérisme pour cause, en sont toutes infectées, violentes. — Jhering (*Espr. du dr. rom.*, t. I, p. 231) : « Lorsqu'il s'accomplit une attaque contre un individu ou contre un Etat, la vigueur de la force de résistance [ou

facilité de la reprise des relations, c'est-à-dire l'absence ou l'existence, la fréquence, l'intensité, la cessation de la guerre, — l'absence se comportant comme une cessation renouvelée à tout instant.

La psychologie du *primitif* et du *sauvage* est caractérisée par la présence exclusive ou prédominante de désirs dont l'impulsivité amène à sentir comme antagoniques des actes qui ne le sont pas et comme plus vitaux ceux qui le sont moins. L'unilatéralité empêche de limiter son propre désir à raison de celui d'autrui ou d'établir une corrélation dans leur satisfaction. L'irritabilité pousse à l'emploi des moyens violents, dès la moindre lésion causée par autrui, et l'agressivité amène à lui en faire subir d'autres, qui auront sur lui le même effet. Sous ces tendances subjectives se trouve souvent un substratum de dangers réels et extrêmes, d'antagonismes véritables et fondamentaux, et c'est pourquoi l'homme n'a pas toujours eu tort d'agir comme si sa vie même était menacée. La guerre primitive et antique fut souvent, dans ses causes, une nécessité, et une nécessité vitale. — Dans sa conduite et ses conséquences, elle menaçait « l'existence privée tout entière de chacun des membres de l'Etat. La défaite était pour eux l'équivalent de la perte de la vie ou de la liberté, de l'honneur, de la famille et de la fortune... Leur propre conservation dépendait donc de celle de l'Etat ; ils étaient eux-mêmes l'Etat. *Cette identité de l'Etat et de ses membres vouait au service de l'Etat, d'une façon absolue, l'instinct de la conservation individuelle*, car il est nécessaire aux jeunes Etats de combattre avec l'énergie du désespoir pour le maintien de leur existence [1]. »

Toutes ces causes, auxquelles s'ajoutait la fréquence des occasions de développer les aptitudes militaires, interdisent de représenter le guerrier des premiers âges sous des traits cheva-

plutôt : l'énergie du désir de résistance, l'étendue de ce qu'on est disposé à sacrifier] est en proportion de la valeur ou de l'estimation subjective des biens menacés. »

1. Jhering (*ib.*, p. 231) remarque justement que l'Etat actuel ne possède pas une pareille force de résistance. Il a tort d'ajouter : « La séparation actuelle de l'Etat et des individus se maintient dans la guerre ; l'Etat fait la guerre à l'Etat ; l'existence purement privée, la liberté, la famille, la fortune [?] ne sont pas menacés de périr par suite de sa chute. » — On ne peut guère lutter contre l'Etat sans nuire aux individus ; de plus la confusion de l'Etat avec ses membres tend à se rétablir dans la guerre. — Formule de la reddition à merci, *deditio* : *Deditisne vos, populumque, urbem, agros, aquam, terminos, delubra, utensilia, divina humanaque omnia in meam populique Romani dicionem ?* (Tite-Live, I, 38.) — Cf. Fustel de Coulanges, *La Cité antique*, p. 246 s : On ne faisait pas seulement la guerre aux soldats, mais à la population tout entière, aux champs, aux moissons...

leresques. *La guerre primitive est sans mesure, sans humanité, sans loyauté* [1]. Des exemples presque contemporains d'extermination, de cannibalisme, d'asservissement..., confirment cette assertion : en Afrique, les combattants tuent sans pitié, femmes et enfants compris, tous les ennemis, même implorants; en Abyssinie, on pratiquait l'éviration sur l'ennemi à terre; aux Marquises, on scalpait la barbe ; en Nouvelle-Zélande, en Amérique, on scalpait, on torturait ; à Noukahiva, on achevait les blessés et on teignait les lances dans leur sang. L'antiquité ne fut pas moins barbare : une déclaration de guerre équivalait à une condamnation à mort contre des populations entières [2]; les villes étaient mises à sac, les prisonniers égorgés. Jusque dans l'*Iliade*, on voit Agamemnon apostropher véhémentement Ménélas : « Eh quoi ! faible Ménélas, tu as pitié des Troyens ?... Périssent plutôt avec Ilion tous les Troyens ! [3] » Henri V d'Angleterre fit massacrer les prisonniers français d'Azincourt... En 1794, la Convention ordonna la mise à mort des prisonniers anglais, hanovriens, espagnols, mais la mesure fut vite rapportée et non exécutée.

En pratique, **l'absence, et**, en théorie, **la négation du droit de la guerre** étaient à la fois effet et cause de la violence. Effet, parce qu'une telle passion ne permettait pas de concevoir ce droit; cause, parce qu'il ne la combattait par aucune inhibition et qu'elle trouvait au contraire un aliment dans le préjugé laïc et religieux qu'il est bien de défaire les étrangers, tous envisagés comme ennemis réels ou possibles. A peine considérait-on les « barbares » comme des êtres humains. Loin d'admettre l'idée d'égalité des peuples étrangers, on ne leur reconnaissait aucun droit, aucune personnalité : donc, pas de droit international possible [4]. La guerre ne connaissait pas de loi : *Mars exlex* ;

1. *Contra* : Letourneau, *La g.*, p. VI : « Les premières guerres n'ont été que de simples relations juridiques, ordinairement peu sanglantes et réglées comme des duels. » — V. réfut. *supra*. Il cite lui-même (*La g.*, et *L'évol. pol.*, p. 498 s.) la plupart des observations qui suivent.

2. F. Laurent, *op. cit.*, t. I, p. 9 s, 49. P. 446 : cruauté des Perses...

3. Iliade, VI, 48 s. — Sur les mœurs des Egyptiens, Thraces, Romains (égorgement des Cimbres et des Teutons par Marius) et jusqu'à Gengis-Khan et Tamerlan : Vaccaro, *Bases sociol.*, p. 91 s ; de Roquefort, *Sol. jur.*, p. 17 s.

4. La seule base du droit de la guerre, en dehors des idées d'égalité et de devoir, eût pu être le contrat. Mais lorsque le droit international était, comme à Rome, conventionnel (*pax*, pactiser), il s'ensuivait que l'état de guerre équivalait « à la négation absolue de tout droit pour les individus avec lesquels on n'avait point pactisé. » (Jhering, *ib.*, p. 235.) — Le droit des gens des Romains, d'ailleurs utilitaire et égoïste, était une loi intérieure, les obligeant seulement vis-à-vis d'eux-mêmes. En dehors de leurs frontières, ils ne connaissaient que des barbares et des ennemis.

silent inter arma leges[1]; — ou bien sa loi légitimait tous les abus : *jus belli infinitum*.

Juristes et *philosophes*, même, n'apportaient aucune restriction au droit absolu du vainqueur sur le vaincu. Socrate conseillait de faire le plus de mal possible aux ennemis défaits, de les dépouiller de leurs biens et même de la liberté. Xénophon, qui rapporte ces paroles, mettait lui-même celles-ci dans la bouche de son modèle des rois [2] : « Prenez : tout ce qui est dans la ville vous appartient, corps et biens ; vous serez philanthropes en laissant quelque chose aux vaincus. » Ainsi justifiait-on l'esclavage. La République idéale de Platon [3] n'était pas moins dure que les cités existantes, qui, d'après Aristote [4], avaient pour devoir de ne penser qu'à elles-mêmes et jamais aux autres peuples.

La même barbarie se retrouve chez les publicistes du *moyen-âge* et du *commencement des temps modernes*. Gentilis [5] admettait la spoliation et même l'extermination des vaincus. Grotius [6] consacrait la faculté de dévastation, au cas où elle pouvait amener à une prompte paix. Les mœurs chrétiennes ayant introduit un peu d'humanité dans la guerre, Machiavel les « accusa » d'avoir ainsi atténué les craintes d'extermination, qui faisaient endurer les exercices, diminué la nécessité de résister à l'ennemi et, par là, encouragé la mollesse. Si tous les Princes avaient imité le sien, il en eût certes été autrement. Le roi doit être « homme et bête, renard et lion » ; pour prospérer, il lui est « absolument nécessaire de savoir bien déguiser cette nature de renard et de posséder parfaitement l'art de simuler et de dissimuler... Le prince est souvent obligé, pour maintenir l'État, d'agir contre l'humanité, contre la charité, contre la religion même. Il faut donc qu'il ait l'esprit assez flexible pour se tourner à toutes choses, selon que le vent et les accidents de la

1. « Le temps des armes, disait César, n'est pas le même que celui des lois «
2. *Cyropédie*, VII, 5 ; tr. Talbot, t. II, p. 385... Sur Socrate : Xénophon, éd. Wells, Utrecht, 1797, p. 123, 139, 200, 322 ; *Mémorables*, II, 3, et III, 1. — Cf. Thonissen, *Ac. Belg*, 1860, I, p. 185, et *Mél. hist.*, p. 65. — *Ac. sc. mor.*, 1873, II, p. 419 s.
3. L. V : Les Grecs se permettront de réduire en servitude, de brûler les maisons.., à l'égard des barbares... Quand l'épée a été tirée, la nature n'a plus de lois, de droits pour l'ennemi.
4. *Pol.*, I, 3, 5 ; III, 8, 9 : La guerre est une espèce de chasse dirigée contre les hommes nés pour obéir et qui refusent l'esclavage ; le fort puise dans sa supériorité le droit de dominer.
5. L. III, 2, 6, 7. — De même saint Augustin (Laurent, *op. cit.*, t. I, p. 46 s.)
6. L. III, ch. v. — Hély lui reproche de « citer » des témoignages favorables aux meurtres des enfants ou des prisonniers. — Bynkershoëk et Wolff : légitimité de tous moyens (même fraude et poison), droit illimité du vainqueur sur la personne et les biens du vaincu.

fortune le commandent ; il faut qu'au besoin il sache entrer dans la voie du mal. » Il doit aussi prendre grand soin de ne pas laisser échapper une parole qui ne respire ces cinq qualités, en sorte qu'à le voir et à l'entendre, on le croie « tout plein de douceur, de sincérité, d'humanité, d'honneur et principalement de religion [1] ». Descartes [2], par l'appel exclusif à l'intérêt et par les expressions mêmes, rappelle le publiciste florentin : « Au regard des ennemis, on a quasi permission de tout faire, pourvu qu'on en retire quelque avantage pour soi et pour ses sujets, et je ne désapprouve pas en cette occasion qu'on accouple le renard avec le lion et qu'on joigne l'artifice à la force. » Reprises aujourd'hui par quelques attardés (Lasson...), ces maximes présentent ainsi la systématisation non pas de la réalité actuelle, mais des faits d'un autre âge : celui où le droit de la guerre n'était pas encore né.

II

Comment donc se sont introduites les limitations apportées à la guerre ? Forment-elles un véritable droit ? Telles sont les questions qui se présentent naturellement à l'esprit lorsqu'on compare l'état ancien, composé des actes et des maximes dont nous venons de donner des exemples, avec l'état actuel, tout différent.

La lente et insensible transformation qui y aboutit laisse distinguer diverses influences, toutes accrues par la survivance des êtres qui les subissaient. La diminution de l'impulsivité, en fréquence et en intensité, et l'accroissement relatif de la *réflexion* ont adouci les guerres en même temps qu'ils tendaient à en restreindre le nombre. A mesure que la réflexion se précisait et s'étendait à des conséquences plus lointaines des actes, l'homme acquérait une compréhension plus exacte de son *intérêt*, d'ail-

1. *Art de la g.*; *Le Prince*, ch. XVIII. « On ne doit pas tenir les promesses arrachées par la force. Les princes n'observent pas davantage les autres promesses lorsqu'ils y ont intérêt et que les motifs qui les avaient dictées n'existent plus. Tel est le précepte à donner. Il ne serait pas bon, sans doute, si les hommes étaient tous des gens de bien, mais comme ils sont méchants et qu'assurément ils ne tiendraient pas leur parole, pourquoi devriez-vous tenir la vôtre ? Et d'ailleurs un prince peut-il manquer de raisons légitimes pour colorer l'inexécution de ce qu'il a promis ? » (*ib.*; *Décades*, III, 42). — Maximes semblables, dans les œuvres de Frédéric II.

2. *Œuvres*, t. IX, p. 387 s.

leurs de plus en plus solidaire objectivement de celui d'autrui. La survivance des individus doués d'un caractère moins agressif et plus modéré, la répétition d'actes bienveillants calculés facilitèrent la naissance ou le développement d'instincts et d'habitudes altruistes et de sentiments *sympathiques* [1]. Ces derniers ayant amené à reconnaître à autrui la personnalité, l'égalité fictive, — condition préalable à l'établissement de tout système de droit —, le sentiment *juridique* finit par étendre aux autres nations les droits et les devoirs qui, d'abord, avaient été limités à la sienne propre. Un véritable droit international se superpose, depuis lors, aux influences précédentes, qui ne cessent pas pour autant d'exister.

L'exagération de toute passion entraîne l'absence de mesure, aussi bien dans les guerres primitives que dans les lésions (crimes) et dans les réactions (peines) de la même époque. Si cet appoint passionnel, composé de haines, de désirs de vengeance, d'appétits violents, n'est pas le seul [2] aliment de leur atrocité, il en est du moins un des principaux facteurs ; il n'y a donc pas lieu de s'étonner de ce que la violence des luttes suive les fluctuations de leur passion et de leur impulsivité. D'une part, depuis l'antiquité, par un mouvement général et lent, mais non continu, leur douceur s'accentue à mesure que la *réflexion* s'accroît. D'autre part, lorsque la passion, l'agressivité bénificient d'une reprise momentanée ou durable, la lutte devient plus impitoyable. Là même où la règle est conforme à la modération, la vitalité d'une cause ou l'exaspération la font enfreindre [3]. L'esprit chevaleresque a dominé surtout lorsqu'on se battait pour des questions non vitales. Le degré de loyauté est en raison inverse de l'importance réelle ou putative du but. On le vit bien lorsqu'aux parades de l'Italie du XVIe siècle succédèrent la haine et le fanatisme des guerres religieuses. L'indépendance morale et, souvent, les maints intérêts matériels qu'elles mettaient en

1. L'instinct sympathique, qui fait épargner le vaincu sans qu'on en conçoive l'intérêt, précède normalement la notion de l'intérêt : il en remplit le rôle jusqu'à ce qu'elle soit à même de s'en charger. Elle suppose en effet un développement psychologique supérieur, car l'impulsion altruiste est plus simple que l'idée de valeur et que le calcul et la comparaison des valeurs de plusieurs mobiles ou de plusieurs actes.

2. En sens contraire : G. Moynier, *Caract. génér. des lois de la g.*, p. 29.

3. Ce n'est pas seulement un fait humain : les fourmis, selon Huber, ne tuent leurs ennemies que lorsque l'acharnement de la défense leur fait perdre patience et se mettre en colère — Les Kabyles, dit Letourneau (Cf. Hanoteau, *Kabylie* t. II, p. 75), ne mettent jamais à mort les blessés ou les prisonniers, à moins d'exaspération.

jeu, engendrèrent un zèle extrêmement passionné qui fait figurer ces dernières « parmi les plus terribles guerres où la bête qui est en l'homme ait jamais été déchaînée. » Plus tard les peuples opprimés qui luttaient pour leur nationalité se sont livrés aux pires extrémités. Dans l'avenir, et sous la même pression de la passion éveillée par la lutte pour l'existence, « pareille dégradation de la guerre tendrait à se reproduire si le socialisme atteignait la puissance d'une foi militante et si, sur le champ de bataille, elle rencontrait l'idée actuelle de l'Etat. Il est possible que nous voyions alors dans la guerre une licence semblable à celle que l'anarchisme nous montre dans la paix [1]. »

Malgré ces retours en arrière, la réflexion *gagne cependant du terrain* et, avec elle, la modération des hostilités, au moins dans les grandes lignes de l'évolution. On ne peut que déplorer la malencontreuse susceptibilité et la trop délicate irritabilité qui, en matière internationale, métamorphose un incident secondaire, en une question d'amour-propre, de dignité et d'honneur. L'excessive tendance à considérer la maladresse d'un diplomate ou la pétulance d'un journaliste comme une offense nationale rappelle encore trop l'agressivité qui, aux yeux du sauvage, grossit la moindre lésion aux dimensions d'une question de vie. Il faut lutter résolûment contre cette disposition d'esprit, en tempérant toutes les causes impulsives de guerre, par la réflexion [2], en opposant l'utilité à la passion. Voilà pourquoi le judicieux Paley [3] recommandait comme une leçon de prudence de ne jamais séparer l'honneur national de l'intérêt national : « L'honneur peut servir à couvrir d'innombrables folies. La considération de l'intérêt est au contraire un principe sérieux : il calcule les frais et les conséquences, il réfléchit avant de s'engager dans la guerre et s'arrête à temps. »

L'*intérêt* égoïste n'est pas [4] la seule raison de ménager l'ad-

1. Westlake, *Pr. du dr. int.*, tr. Nys, p. 292. — De même, partout où la guerre reparaît avec son caractère instinctif, « tous les moyens sont bons ». Dans les guerres civiles, on a mis à prix la tête des chefs ennemis, on les a fait assassiner, on a empoisonné les sources...

2. [D'Holbach], *Pol. ext.*, 1773, p. 197 s : « Donner des lois au désordre, fixer des limites à la colère d'un conquérant et du soldat effréné, c'est sans doute vouloir soumettre le délire à la raison, la passion à la réflexion. Il est pourtant des bornes que la nature prescrit à l'impétuosité des hommes... Le droit des gens est la morale des furieux qui mettent des limites à leurs folies. »

3. *Moral a. pol. phil.*, t. II, p. 424 (Mézières, *Polém.*, p. 137, — Mérignhac, *ib.*, § 184, *Ac. de Toulouse*, 1903, p. 175, *Conf. de la paix*, § 145). — De Laveleye, p. 191, 197; Pradier, t. VI, § 2629; Kamarowsky, p. 320; Langlade, *Clause comprom.*, p. 172.

4. *Contra :* Brocher, Le dr. de la g., *R. dr. int.*, 1872, p. 393; Vaccaro, *Bases soc.* p. 189, 95...

versaire. Mais sa compréhension de plus en plus exacte est un facteur important : on se bat de moins en moins parce qu'on y a de moins en moins d'avantages, et quand on se bat, on se ménage plus que primitivement, pour cette même raison [1].

A côté de cette heureuse influence du calcul, et même auparavant, le développement d'*instincts sympathiques et altruistes* a favorisé la diminution des maux de la guerre. Même dans leurs combats, les sauvages, et aussi les animaux, éprouvent envers certains actes odieux une répulsion non attribuable à une pesée utilitaire : les Iroquois, qui mangent leurs prisonniers, ont un droit de la guerre [2]. Longtemps, même chez les juristes et jusque chez Grotius, les limitations ont revêtu la forme de conseils d'humanité, plutôt que de maximes de droit. Cette tendance était au plus haut point indispensable, tant que l'insuffisante analyse de l'intérêt ou la méconnaissance de la personnalité et de l'égalité des peuples étrangers empêchèrent d'ériger les as-

1. Vaccaro (p. 128 s) pose avec la généralité d'une loi le « rapport inverse entre la grandeur des groupes humains et l'intensité de la lutte externe ». — Primitivement, les tribus sont petites, les guerres fréquentes et violentes, et aujourd'hui le contraire existe. Mais Vaccaro commet la même faute que Spencer (qui prétend déduire, du militarisme ou de l'industrialisme, toutes les formes sociales qui coexistent avec eux) : deux faits, sociaux ou autres, qui suivent les mêmes fluctuations et dont l'un ne se présente jamais sans l'autre, n'ont pas forcément un lien direct. C'est ici le cas : la coexistence des faits signalés s'explique par un rapport de cause à effet, moins entre eux que relativement à une tierce cause commune, psychologique et sociale : l'agressivité, l'exclusivisme, produisent la petitesse des groupes, la fréquence et la violence des guerres, et l'incompréhension d'une solidarité d'ailleurs peu étendue agit dans le même sens. Un développement psychique plus considérable, un sentiment plus exact d'une solidarité plus réelle, permettent l'extension des groupements, l'infréquence et l'adoucissement des guerres, la pratique de l'agriculture, de l'industrie et du commerce : celle-ci est moins une conséquence ou une cause directe de la rareté ou de la douceur des guerres (par le besoin des bras qu'elle enlève à l'armée, et par le désir d'épargner les vaincus pour en faire des esclaves, comme le dit Vaccaro), que le produit d'une cause commune : la moindre impulsivité, qui permet le travail, la prévoyance, l'échange de services et de marchandises au lieu du vol, de la satisfaction et de l'exploitation unilatérales. — Sans doute la *fréquence* des guerres tend à morceler et inversement le morcellement influe, un peu, directement sur la fréquence des guerres, car il faut plus de temps et de frais pour mettre sur pied un grand Etat (et non à cause des craintes de révolte, qui ne sont pas, malgré Vaccaro, en raison directe de la superficie), mais Vaccaro ne donne aucune raison (et on n'en voit pas) pour que l'*intensité* de la guerre détermine ces faits ou en dépende. Le caractère guerrier de l'antiquité, du moyen âge morcelé, et le caractère pacifique du grand empire chinois s'expliquent mieux par la psychologie que par la géométrie et les rapports de surfaces ou par l'arithmétique et les nombres d'habitants. Si Guillaume, comte de Nevers, chef d'une principauté minime ne fut pas une seule année sur cinquante sans guerre, Rome, Charlemagne, Othon Ier, Philippe II, Charles-Quint, Louis XIV, Napoléon, maîtres de grands empires, ne déposèrent guère davantage les armes.

2. Montesquieu, I, 3. — Huber (M. Duval, *Le darw.*, p. 71) : Chez les fourmis, les morts et les blessés ne sont pas abandonnés, mais emportés hors du champ de bataille, dans des ambulances, pour les soustraire à la fureur des combattants. « Elles donnent, quant au respect dû aux blessés des exemples bons à méditer. »

pirations de la pitié en règles d'utilité ou en *impératifs juridiques*. Les sociétés antiques ne croyaient au droit que pour elles-mêmes. Le *christianisme* eut, à cet égard, un double rôle heureux : d'abord en renforçant l'idée de charité qui suppléait à la notion absente ou embryonnaire du droit international; puis, indirectement, en favorisant le développement de ce droit, grâce à l'idée de fraternité des hommes, qui permit la reconnaissance de la personnalité aux individus et aux nations étrangers. Les chrétiens, à dire vrai, n'avaient en vue d'abord que les chrétiens eux-mêmes. Restreignant à soi la notion de fraternité et de droit[1], ils en excluaient les infidèles, comme l'antiquité l'avait fait des barbares. Leur monde juridique était un champ fermé, mais en progrès sur l'ancien, car il avait une superficie plus vaste et susceptible d'extension. *Grotius*, un des premiers, tenta de réglementer la guerre[2], qu'on ne pouvait, à son époque de débauche belliqueuse, songer à supprimer. Depuis lors, la science du droit international a été sans cesse florissante[3], mais, quoique les circonstances aient changé, elle a persisté à porter ses efforts sur la limitation des effets, plus que sur celle du nombre des guerres.

III

Quelques auteurs contemporains *nient* pourtant encore *l'existence de tout droit de la guerre*. Il est naturel de rencontrer parmi eux des apologistes, notamment de langue allemande (Lasson, Hiroyuki Katô...), et des praticiens. Pour le colonel von Rüstow[4], par exemple, la guerre, terrain du plus strict réalisme, ne laisse aucune place à l'idéalisme; le droit international n'est qu'une invention des juristes ; l'usage, qui limite les violences, est inspiré de l'intérêt égoïste, seule règle valable entre Etats, et n'a pas la valeur d'une loi : tout moyen est permis

1. Paul, *Aux Galates*, 3, 28; Augustin, *Mœurs de l'Egl. cath.*, 63; Tertullien, *Apolog.*, 39.
2. *Le dr. de la g.*, I, 1, § 3; prolégom., XXVI : Au milieu des armes, les lois civiles se taisent, mais non les lois éternelles de l'humanité et de la justice, gravées par Dieu au cœur de l'être intelligent. *Belli ac pacis sunt sua jura.* — Sur ses précurseurs : Nys et Kaltenborn.
3. Une esquisse de ses progrès exigerait plusieurs volumes : Cf. Nys, Wheaton...
4. *Der Krieg u. s. Mittel*; *Kriegspol. u. Kriegsgebrauch*, VII. — Le diplomate Calvo (t. III, p. 162) emploie des expressions qui dépassent sa pensée : « Quant à la guerre, lorsque la cause en est juste, elle dénoue forcément les liens naturels et fait cesser les devoirs mutuels des belligérants. »

à la guerre, et, si on interdit le pillage, c'est seulement pour éviter l'indiscipline. — Plusieurs partisans de la paix en arrivent à la même négation : les uns invoquent la logique, d'autres visent à montrer le phénomène sous un jour plus odieux et à tourner tous les efforts vers sa suppression, si même ils n'espèrent que son horreur croissante assurera le triomphe de la paix. Beaucoup de personnes doutent « que guerre et loi, massacre et justice puissent être à jamais compatibles [1] » et craignent que le droit de la guerre soit à jamais vide de sens. On peut, disent-elles, on doit même blâmer et détourner les hommes de se battre, mais quand ils se battent, peut-on leur reprocher ou leur interdire efficacement d'employer tous les moyens, de se faire le plus de mal possible, puisque de là dépend leur salut [2] ? Pourquoi permettre la mitraille et non les morceaux de verre ? Si l'on adoucit la guerre, il viendrait un temps où elle ne serait plus susceptible d'aucune modification humanitaire, sinon d'une disparition complète [3]. Admettre un droit de la guerre ne serait-ce pas d'ailleurs méconnaître que la guerre est étrangère au droit ?

Nous n'insisterons pas sur ce qu'il y a d'illogique à affirmer qu'elle ne peut être adoucie, quand on prétend la faire mettre de côté en l'endurcissant. Le fait qu'on réglemente une institution n'implique pas qu'on l'approuve : le droit de la guerre est, non pas « le code de l'homicide » (Montesquieu, Voltaire), mais plutôt « l'ensemble des limites mises, par le droit, à la guerre », puisque l'un s'arrête où l'autre commence [4]. *Il subsiste* donc, *même pendant les hostilités, des liens juridiques entre Etats*, c'est-à-dire *un véritable* **droit** [5].

Est-il **efficace ?** — Tout droit, par l'idée-force de respectabilité qui s'y attache, l'est forcément ne serait-ce que par l'encouragement donné au titulaire d'un droit, à soutenir ce qu'il

1. Gal Bardin (Salières, *La g.*, p. 169).
2. F. Passy, *L'Utopie de la Paix*, p. 26; Goblet d'Alviella, *Désarmer*, p. 98.
3. Goblet d'Alviella, p. 109. — W. Beach Lawrence (*R. dr. int.*, 1875, p. 450) croit ce moment venu : « On ne peut adoucir la guerre qu'en la supprimant; en attendant, la faire la plus courte possible et, pour cela, autoriser tous les moyens. » — A. de Montluc (*ib.*, 1871, p. 535) est plus catégorique : « Nous ne tenons nullement à voir civiliser la guerre, ce qui nous paraît impossible, mais à la voir supprimer tout à fait, ce qui l'est moins. »
4. Brocher, Les princ. natur. du dr. de la g., *R. dr. int.*, 1872, p. 381; Pradier, t. VI, p. 510; Mérignhac, *La conf. int.*, p. 164 s, et *Lois et cout. de la g.*, p. 19. — L'expression traditionnelle de droit de la guerre est impropre, mais ces auteurs, qui s'en rendent compte, la conservent néanmoins.
5. Hegel même (*Phil. des Rechts*, p. 429) le reconnaît au point de vue réaliste. Kant (*Naturrecht*, t. II, ch. II, § 7) l'admettait au point de vue rationnaliste. (*Supra* : Grotius...)

considère comme tel, et par la réprobation qu'encourt, de la part de l'opinion publique, celui qui le viole. Et le droit de la guerre comporte, notamment dans les lois nationales, des *sanctions* qui interdisent de le confondre avec une simple morale [1]. — Le seul progrès, objectait de Moltke, est celui des mœurs : les considérations théoriques, la réglementation, même reconnue par les gouvernements, des procédés de guerre, sont donc impuissantes. Non. Cette réglementation elle-même agit puissamment sur les mœurs [2]. Les officiers ont sur leurs hommes un pouvoir effectif pour empêcher les excès. Si les préceptes n'ont pas toujours été respectés, les violations, qui n'infirment point la règle, tiennent, pour une bonne part, à ce que les gouvernements et les combattants (qui ont mis souvent leur amour-propre à se comporter de façon irréprochable) ignoraient les maximes non encore formulées officiellement ou insuffisamment répandues.

Ce double défaut tend, aujourd'hui, à disparaître. D'un côté, des *conventions internationales*, notamment celles de Paris en 1856, de Genève (22 août 1864 ; art. additionnels, 20 oct. 1868), la déclaration de Saint-Pétersbourg (11 déc. 1868), le projet de déclaration de la conférence de Bruxelles (août 1874), la convention de La Haye (29 juill. 1899) ont précisé les règles applicables [3] en matière terrestre ou maritime, relativement à la condition des propriétés privées, des blessés, des prisonniers, à l'usage de certains projectiles... D'autre part, des *instructions* pour les armées en campagne (Etats-Unis, 1863; Italie, 1882, etc...), des manuels officiels des lois de la guerre (Hollande, 1873; Russie, Serbie; France, 1878), le *Manuel de l'Institut de droit international* (préparé par G. Moynier, adopté à Oxford, 9 sept. 1888), les ouvrages des spécialistes (M. Pillet, etc...), mettent à la portée de tous ceux qui peuvent être appelés à diriger le combat les notions nécessaires à la correction juridique de leurs actes. — La guerre est donc réellement et efficacement limitée.

1. Moynier, *ib.*, p. 74 s, 66 s. — *Contra* : Courcelle-Seneuil, *Prép. à l'étude du droit*, p. 254.

2. Lettre à Bluntschli ; réponse de Bluntschli : *R. dr. int.*, 1881, p. 82 s. — Réponse du 18 fév. 1878 au gén. von Hartmann, qui lui avait adressé un écrit relatif au conflit entre les exigences du réalisme militaire et la tendance doctrinaire (*Werke*, t. V, p. 191).

3. Textes not. dans Mérignhac, *La conf. int. de la paix*, p. 403 s. — Nombreux ouvrages spéciaux : Ch. Lucas, Les actes de la Conf. de Bruxelles, dans *Ac. sc. mor.*, juil. 1875 ; Cauwès, *L'extension des princ. de la convention de Genève aux g. marit.* — Moynier, *La conv. de Genève pour l'amélior. du sort des militaires blessés.* — *Actes et docum. relatifs au programme de la Confér. de la paix* publiés d'ordre du gouv. hollandais, par van Daehne van Varick, La Haye, 1899. — De Martens, *La Conf. de La Haye.* — Garipuy, *Actes int. pour limiter les maux de la g.* Etc...

CHAPITRE II

Le principe de nécessité.

I. Fondement; formule et conséquences quantitatives. — II. Insuffisance : « raison de guerre » et principe d'humanité. — III. L'antinomie guerrière : but politique et but militaire, concept absolu de la guerre et ascension à l'extrême ; critiques ; restrictions.

I

On ne saurait, sans remonter à leurs sources, montrer le contenu des limitations, ni comprendre en quoi consistent les principes dominants de la réglementation des guerres. Le principe de nécessité — car c'est de lui qu'il s'agit — signifie, dans un sens large, que, d'une part, les moyens doivent être adaptés par nature à leur but, et, d'autre part, leur importance et l'intensité de la volonté qui les emploie être proportionnées à la valeur vitale du but à atteindre. Il **dérive** de faits d'ordres divers et consacre une nécessité à la fois biologique ou économique, psychologique ou logique, et morale.

Il n'est pas superflu de signaler la relation — à peu près unanimement passée sous silence [1] — qui unit au principe du moindre effort le principe de nécessité. La loi d'*économie* des forces se justifie pleinement. Toute dynamique rationnelle vise à obtenir le maximum de rendement possible. La somme de volonté et d'efforts que peut fournir un individu étant donnée et limitée, plus le désir et les forces consacrés à poursuivre chacun de ses buts (qui sont eux-mêmes des moyens par rapport à son but final : la vie) se rapprochent de ce qui est strictement indispensable à les atteindre, — plus nombreux seront les buts vitaux qu'il pourra remplir, c'est-à-dire plus sa vie sera intense. Le principe de nécessité n'est qu'une autre formule de la même idée : en présence d'un but poursuivi, il est préférable, au point de vue

1. Rolin-Jaëquemyns (Pr. phil. du dr. int., *R. dr. int.*, 1886, p. 70) la mentionne,

économique de n'employer que les moyens adaptés et proportionnés ; au delà, il y a un gaspillage inutile.

Une nécessité psychologique contribue au même résultat que cette exigence d'ordre matériel. La *logique* ou plus exactement la *téléologie*, oblige à conclure de même que l'économique, en faveur du *principe* capital *de l'adaptation* qualitative et quantitative (ou proportionnalité). Si l'on veut atteindre un but, il est logique de recourir aux procédés appropriés en écartant ceux qui sont « anodins » ou opposés.

De même que l'idéal économique est le maximum algébrique d'efforts convergents et l'idéal logique le minimum de contradictions, l'*idéal sociologique, moral et juridique* — dérivé instinctif ou réfléchi des précédents et but théorique que doit poursuivre l'activité humaine — consiste dans le *maximum de coopération et de concorde.* Montesquieu en fit l'application aux relations internationales. « Le droit des gens, dit-il, est naturellement fondé sur ce principe que les diverses nations doivent se faire dans la paix le plus de bien et dans la guerre le moins de mal possible[1]. »

Cette triple nécessité conseille de *réduire la guerre,* mal économique, logique et moral, *à son minimum* : à n'en faire intervenir l'usage que dans le plus petit nombre de cas, ceux de nécessité absolue, et, lorsqu'elle a lieu, à enfermer ses conséquences dans les limites les plus étroites. « Si l'homme d'Etat le plus habile est celui qui restreint à son minimum l'emploi de la guerre dans la politique, le meilleur général est celui qui ramène à son minimum l'emploi de la force dans la guerre... Il ne doit verser que le sang strictement nécessaire [2]. »

Cette seconde application, quantitative, relative à l'atténuation [3], tend à se réaliser sans cesse, par la survivance automatique des mieux adaptés et par l'effort humain plus ou moins intentionnel en vue de s'y conformer. La limitation des violences à la *quantité* nécessaire pour atteindre le but spécial ou général

1. *Esprit des lois*, I, 3. — Grégoire reprit la formule, en 1795, devant la Convention ; puis Talleyrand (Lettre à Napoléon, 20 nov. 1806, *Moniteur univ.*, 5 déc.)

2. Prévost-Paradol, *France nouv.*, p. 267 s, 270 : « Le chef-d'œuvre du génie serait de capturer l'armée ennemie sans la détruire et de contraindre une nation à céder sans verser de sang. » — L'auteur entend non pas qu'on lésine lorsqu'il y a lieu d'agir énergiquement, mais seulement qu'on ne gaspille pas les vies humaines par imprudence, légèreté, inhabileté ou vanité. Pourquoi (en dehors du mobile général d'impressionner l'ennemi) attaquer de front une position qu'on peut tourner, emporter d'assaut une place qu'on pourrait réduire, sans inconvénient pour la marche des opérations ?

3. Nous laissons, de côté provisoirement la question de nature et d'existence.

des hostilités a été admise par de nombreux théoriciens et praticiens [1]. Napoléon [2] lui-même proclamait qu'en guerre comme en politique, tout mal, fût-il dans les règles, n'est excusable que dans la mesure où il est absolument nécessaire : tout ce qui va au delà est un crime. Au début d'une des campagnes les plus récentes, l'un des belligérants, le souverain japonais, prit expressément la résolution suivante [3] : « La guerre, qui est un conflit de deux volontés opposées, n'a pour but que de soumettre par la force à sa propre volonté la volonté de l'adversaire. Toute agression non nécessaire à atteindre ce but n'est pas permise par le droit de guerre... C'est là un principe universel qui *donne naissance aux lois de la guerre.* »

Avant de rechercher s'il est la source unique de ces lois, s'il n'existe pas d'autres limitations, dérivées d'autres principes, nous indiquerons brièvement celles qui en sont les **conséquences.** — Le début des hostilités, la décision de la guerre dépendent de sa inévitabilité, que nous admettons, par hypothèse, provisoirement. A partir de ce moment, presque toutes les règles sont des limitations tirées du principe de nécessité envisagé **sous le rapport quantitatif.**

1° Il détermine l'*étendue des hostilités*, en les restreignant aux belligérants et en excluant les tiers. Il se trouve à la base du « droit des neutres », en vertu duquel ces derniers peuvent commercer avec les belligérants : le pavillon couvre la marchandise, et le blocus, pour être légitime, doit être effectif.

2° Il influe sur les *opérations* elles-mêmes. La guerre, ne donnant aucun droit qui ne soit exigé par sa fin, ne délie pas les traités existant entre les belligérants, et même relatifs à leurs frontières, sauf s'ils présupposent le commerce paisible [4]. Le même principe fixe (théoriquement) la juste mesure du but militaire par rapport au but politique, en interdisant de dépasser les limi-

1. Outre auteurs cités *infra* : Vattel, III, 7, § 140 s. — de Rayneval, *Instit. du dr. de la nature et des gens*, III, 5, § 1 : On peut faire à l'ennemi autant de mal qu'il est nécessaire pour le forcer à être juste ou pour obtenir la réparation due : on ne peut lui en faire au delà, ni en faire à d'autres. — Portalis, *Disc. au Cons. des prises*, 14 floréal an VIII ; Massé, *Dr. commerc.*, p. 126 ; Morin, t. I, p. 52 : n'est licite que ce qui est absolument nécessaire pour atteindre le but réputé juste...

2. Cel Henry, *L'esprit de la g. moderne d'après les gr. capit. et les phil.*, p. 38 (ou, 1e éd. : *Essai d'un abrégé de la phil. de la g.*, ou : *Spectateur mil.*, 1875 s.)

3. Nagao Ariga (*La g. sino-jap. au p. de vue du dr. int*, 1896, p. 8) en déduit : ne pas léser les ennemis étrangers aux organes de combat, ni les blessés ou malades. La réciprocité ne fut pas exigée. Son livre tente de démontrer la conformité des ordres avec le principe.

4. Geffcken, Lois et cout. de la g., *R. dr. int.*, 1894, p. 586. Etc...

tes de la conservation, en vertu desquelles, par exemple, la simple offense reçue n'autorise pas à poursuivre l'extermination : sinon, l'adversaire peut se plaindre « pro ratione excessus » [1]. Il ordonne de circonscrire la lutte aux organes de combat et impose le respect des populations non combattantes, des otages, prisonniers, parlementaires, blessés, malades. L'homicide et les lésions n'étant excusés que par les exigences de la guerre, on réprouve non seulement ceux qui sont commis contre les non combattants — enfants, femmes, vieillards —, mais ceux qui s'inspirent de motifs étrangers aux opérations et au but des hostilités. Quant aux moyens d'action, à plus forte raison exclut-on ceux dont on pourrait se passer ou qui augmentent sans nécessité le nombre, la durée ou l'intensité des souffrances : représailles excessives, dévastation, refus d'armistice ou de quartier, cruautés, mutilations, ainsi que l'empoisonnement, la déloyauté, le manque de foi, la perfidie, la corruption ou la provocation à des actes coupables, les jugements sommaires [2]... Il faut autoriser seulement les actes et instruments qui sont de nature à contribuer au succès de l'opération spéciale donnée et éveiller, un sentiment plus vif de culpabilité chez les combattants qui provoquent des douleurs non inévitables ou hors de toute proportion raisonnable avec l'avantage militaire promis [3]. Un spécialiste qui eut une influence marquée sur le mouvement international en cette matière, M. Gustave Moynier, fait consister la tâche du législateur à inventorier les moyens de nuire et à écarter (au moyen d'un critérium difficile à appliquer) les procédés non indispensables [4].

1. A. Morin, t. I, p. 45. — Martens, *Précis*, § 272 s : droit non de punir, mais seulement de vaincre la résistance ou de repousser l'attaque. — Souvent les distinctions établies à propos des limites de la légitime défense rappellent la scolastique. Nous comprenons qu'on hésite à accueillir la plainte de l'agresseur qui se plaint de l'exagération de défense de sa victime. Une lésion légère, issue d'une intention offensante, peut paraître menaçante : l'offensé a les plus puissantes raisons de réagir (Lutte pour le droit). La modération amènerait parfois à être opprimé (Mably).

2. Morin, t. I, p. 52, 512 s. — Bluntschli, 579 : La guerre, chez les nations civilisées, ne peut avoir pour but la destruction et le carnage, mais seulement le rétablissement ou le maintien du droit. Il est interdit de tuer inutilement même l'ennemi armé. — Les contributions et réquisitions ne sont légitimes que si elles sont nécessaires et sous réserve d'une indemnité. L'occupation ne donne de droits que ceux qui sont nécessaires au maintien de l'ordre...

3. Le g[al] russe Milutino (*Mémoires* ; v. Gabiat, *De la g.*, p. 148) l'avait proclamé après la guerre de Crimée. — Cf. Westlake, *Pr. du dr. int.*, p. 255, 298. Il se demande si l'on ne devrait pas limiter l'emploi des torpilles au strict nécessaire. Mais où s'arrêter ? Peut-on demander à un belligérant de sacrifier ses hommes pour épargner ceux de l'autre ?

4. *Essai sur les car. gén des lois de la g.*, p. 42, 47 s : Des militaires seuls sont

Cette doctrine a été consacrée par plusieurs actes officiels qui lui donnent un commencement de réalisation. La déclaration de Saint-Pétersbourg du 4-16 novembre 1868 et, plus tard, le manuel d'Oxford (art. 4) ont posé le principe que, le seul but légitime des Etats dans leurs combats étant l'affaiblissement des forces militaires ennemies, les lois de la guerre ne reconnaissent pas aux belligérants une liberté illimitée quant aux moyens de nuire à l'ennemi. Ils doivent s'abstenir de toute rigueur inutile, en proscrivant l'emploi d'armes qui aggraveraient inutilement les souffrances dee hommes mis hors de combat ou rendraient la mort inévitable. Il est interdit de se servir de projectiles d'un poids inférieur à 400 gr. qui seraient ou explosibles ou chargés ds matières fulminantes ou inflammables [1]. Toute destruction qui n'est pas nécessaire est prohibée (*Conf. de Bruxelles*, art. 13; *Manuel d'Oxford*, art. 32.) Il est interdit : de piller même les villes prises d'assaut ; de détruire les propriétés publiques ou privées, quand cette destruction n'est pas commandée par une impérieuse nécessité de guerre ; d'attaquer et de bombarder les localités non défendues, etc... [2].

3° La guerre n'étant qu'un état passager et tendant vers la paix [3], le mal doit *cesser* lorsqu'il est inutile (D'Holbach). Dès que le belligérant défait est disposé à traiter, en accordant les satisfactions réclamées et en fournissant des garanties, son adversaire doit accepter.

capables d'apprécier les facilités qui leur sont indispensables pour vaincre. Mais pour éviter qu'ils se fassent la part trop belle, il conseille de leur adjoindre des juristes. — Cette opinion tient à ce que M. Moynier, niant formellement qu'on doive apprécier les procédés d'après les caractères externes ou internes des actions qu'ils comportent (cruauté objective ou subjective), mais seulement d'après leur adaptation au but, admet inconsciemment que la fin justifie les moyens (v. critique, *infra*). Et étant donné que l'interdiction des procédés frapperait les deux belligérants, peut-on dire qu'aucun d'eux soit nécessaire à la victoire ?

1. Mérignhac, *La Conf. de la paix*, p. 408 s ; p. 72-92 : résolutions de la conférence de la Haye touchant projectiles et explosifs ; p. 82 : composition et emploi des balles Dum-Dum ou à nez mou (soft nosed).

2. *Instr. amér.*, art. 16, 68 : pas de cruautés, d'extermination... — On sait combien, autrefois, il était fréquent d'agir autrement. Le sac de Magdebourg, ordonné en 1631 par Tilly, le ravage du Palatinat, accompli en 1689 par le maréchal de Duras, sont restés tristement célèbres par leurs horreurs. Louvois eût voulu qu'on démolisse Mannheim pierre par pierre. On coupa les arbres, les vignes, on détruisit les récoltes, on renversa les châteaux, les temples, les hôpitaux. Des villes entières furent incendiées : Heidelberg, Worms, Bingen, Oppenheim... Dans la cathédrale de Spire les tombeaux de huit empereurs furent détruits et les cendres jetées au vent. Le ressentiment des populations de ces régions contre la France fut si grand qu'on en trouve encore des vestiges, de même qu'on y voit encore les ruines faites par nos aïeux. (Ex : le nom de Mélac donné à des chiens.)

3. Trendelenburg, *Naturr. auf dem Grunde der Ethik*, 2e éd., p. 588-613 : les moyens sont limités par le but de la guerre : la paix.

4° En ce qui concerne les conditions imposées au vaincu et les conséquences ultérieures de sa défaite, elles ne sont pas non plus illimitées : l'extermination, l'esclavage et la servitude des vaincus ne sont plus usités ; l'annexion forcée est condamnée par les théoriciens.

II

Le principe de nécessité fonde encore d'autres solutions, que l'examen des faits et la logique suffisent à faire trouver. Il est donc capital et domine toute la matière. Ses conséquences sont pour la plupart des plus heureuses, en pratique. Il n'est pourtant ni suffisant ni satisfaisant.

Les auteurs qui en font la base unique des lois de la guerre laissent subsister une double lacune. L'idée de la nécessité n'envisage qu'une seule chose ; le lien qui unit le moyen à la fin poursuivie. Le procédé serait légitime dès qu'il serait indispensable à l'accomplissement du dessein. Or en dehors de cette relation, il y a deux choses à juger : la fin et le moyen eux-mêmes [1].

L'exigence de la légitimité et de la nécessité du *but* [2] ne soulève pas plus d'objection que l'*adaptation du moyen à la fin* (voir : Les justes causes). Mais précisément parce qu'elle suppose un but distinct, elle ne s'applique qu'aux actes réfléchis, téléologiques — dans lesquels intervient une « croyance », une idée que la logique peut impressionner, — et à l'exclusion des actes d'hostilité désirés pour eux-mêmes comme étant leur propre fin, lesquels ne trouvent de limite efficace que dans la puissance de l'impulsion et non dans la logique des principes [3].

Il faut que le *moyen* soit nécessaire, adapté, proportionné à un but juste. Mais cela ne suffit pas. Il doit, par lui-même, remplir certaines conditions, qui sont contestées. — De ce que les

1. Mêmes questions que pour la justice (*supra*), mais à un point de vue plus général. De plus, tandis que là nous envisagions la guerre comme moyen par rapport à ses propres buts, nous apprécions ici les actes de guerre comme moyens par rapport à la guerre, qui reste elle-même un moyen. (Finalité avant et pendant.)

2. Des auteurs l'introduisent dans la formule du principe de nécessité. Joh. Ulr. Wirth, *Syst. der specul. Ethik*, t. II, 2e p., ch. III, Heilbronn, 1842, p. 366 s : A la condition que la guerre protège un droit, est permis juridiquement tout moyen nécessaire. — Mais le pasteur hégélien croit que ces deux conditions suffisent.

3. Leurs premières atténuations sont dûes à des impulsions altruistes, non à des idées. — Mabille, *La g.*, p. 207 : la guerre faite à la suite d'un calcul répudie les massacres inutiles et l'implacable férocité.

droits du belligérant dérivent du but poursuivi, Bynkershoëk[1] inférait qu'il possède la faculté illimitée d'user de tous les moyens pour nuire à son ennemi et contraindre sa volonté. La distinction, établie par des écrivains pour la plupart allemands, entre la « *Kriegsmanier* » et la « *Kriegsraison* », dont l'ensemble forme le « *Kriegsrecht* ». légitimerait aussi, partiellement, le précepte : la fin justifie les moyens. La « Kriegsraison », forme extraordinaire, donne au belligérant une liberté sans bornes et lui permet l'emploi de tous les moyens de nuire sans réserve (et probablement sans loyauté). Le Suisse Troxler[2], le premier auteur chez lequel nous ayons rencontré l'idée, admet que la quantité et la qualité des moyens coercitifs sont réglées par le juste dessein et déclare que toute autre limitation est non pas juridique mais humanitaire : la raison de guerre est une prédominance de la politique sur le droit. Lueder[3] applique la « Kriegsraison » aux cas ou les lois de la guerre ne doivent pas être observées : 1° rétorsion, car, si l'ennemi n'a pas exécuté ses obligations, il est par le fait même privé du droit de réclamer à son adversaire l'exécution des siennes, ce qui, d'ailleurs, mettrait ce dernier en état d'infériorité ; 2° extrême nécessité, ce qui est assez fréquent dans la guerre, puisque l'enjeu en est important. En conséquence, il permet le recours au pillage, à l'incendie, à la dévastation en grand de territoires entiers, « quand il s'agit non d'un résultat particulier ou d'une opération stratégique, mais de mesures plus générales, comme, par exemple, quand on veut empêcher l'ennemi d'avancer, ou lui montrer combien terrible deviendra la guerre s'il continue de la faire. » Rivier[4] va jusqu'à proclamer que la raison de guerre prime la loi de guerre (Kriegsrecht). Berner[5] ne la légitime qu'en cas de violation de la « Kriegsmanier » ou d'extrême danger, et sous la condition de ne pas transgresser l'humanité. On trouve chez le maréchal Bugeaud une distinction analogue : « L'adage : *salus populi suprema lex* domine parfois tellement la situation, qu'aucun général dévoué à son pays n'hésite à se mettre au dessus des règles ordinaires posées par les hommes. On

1. *Quæstiones*, I, 1 ; de même : Wolff, *Jus gentium*, § 878.
2. *Phil. Rechtsl. der Natur u. des Gesetzes*, Zürich, 1820, p. 77 s.
3. *Handb. des Völkerr.*, de Holtzendorff, t. IV, p. 254 s, 484.
4. *Lehrb. des Völkerr.* — Par contre, Bulmerincq, (*Handb. des öff. Rechts*, de Marquardsen, t. I, p. 362), Klüber (§ 243), Heffter (§ 119), Bluntschli, Lentner, ne l'admettent pas.
5. *Deutsches Staatswörterb.*, t. VI, Stuttgard, 1861, p. 110.

obéit alors à ce qu'on pourrait appeler le droit de la guerre, qui se place au dessus de tout, en exceptant la vie des habitants inoffensifs [1]. » Ailleurs, il a réfuté lui-même cette théorie : « Au dessus de la nécessité, au dessus de la raison de la guerre, sont les droits de l'humanité auxquels chefs et soldats doivent rester fidèlement soumis. »

La distinction entre loi et raison de guerre doit être rejetée. Elle est *inutile* pour justifier la rétorsion, *vague* parce qu'elle repose sur une question de degré, *dangereuse* par cela même et en outre parce qu'elle empêche l'extension des prohibitions inconditionnées, sinon absolues [2], *illogique* lorsqu'elle comporte des restrictions, telles que le rejet de l'argument de nécessité en faveur d'un procédé expressément prohibé par convention. S'il ne s'agit que d'efficacité, pourquoi ne pas autoriser (quelques-uns l'ont proposé) d'agir énergiquement pour terminer promptement la lutte, pourquoi ne pas bombarder les villes ouvertes, et fusiller les populations civiles, — moyens pourtant efficaces, comme tant d'autres, pour exercer une pression sur les gouverneurs ou sur le gouvernement et pour les amener à capituler ou à accepter la paix? On ne l'admet pas, parce que, en réalité, *le principe de nécessité ne suffit pas.*

Il faut lui adjoindre, comme un complément, un accessoire ou un correctif, le **principe d'humanité**, qui tient compte des caractères externes ou internes des actions, pour consacrer seulement celles qui sont non absolument atroces ou excessivement injustes, mais relativement licites [3] (— presque aucun moyen de

1. Cel Henry, *op. cit.*, p. 38. — Jhering, *L'évol. du dr.*, p. 169 : au-dessus du droit, il y a la vie. — Machiavel, *Décades*, III, 41 : « La patrie doit se défendre par l'infamie ou par la gloire Partout où il faut délibérer sur un parti d'où dépend le salut de l'Etat, il ne faut être arrêté par aucune considération de justice ou d'injustice, d'humanité ou de cruauté, de gloire ou d'ignominie, mais, rejetant tout autre parti, ne s'attacher qu'à celui qui le sauve et maintient sa liberté. »

2. Westlake, *Pr. du droit int.*, p. 262. — M. Pillet (*La notion moderne de la g.*, p. 12) met cette école au dessous des Iroquois.

3. V. dix-neuf auteurs cités par Calvo, t. IV, p. 121 : Grotius, Vattel, Wheaton, Phillimore, Kent... — *Adde :* Villiaumé, *L'espr. de la g.*, p. 38 s : De ce qui est licite à la g. ; p. 50 s : De la modér. dans le meurtre. Par le fait qu'on se déclare notre ennemi, on nous autorise à agir à outrance ; l'espionnage est permis, non la mort des innocents, ni le viol... — Holtzendorff, Die Steitfr. des neueren Völkerr., *Deutsche Rundschau*, oct. 1875, p. 76 s : limite par le but de droit, l'humanité, l'estime de l'adversaire. — Lueder (*Recht u. Grenze der Humanität im Kriege*. *Die Genfer Conv.*, et *Hdb. des Völkerr.*, t. IV, p. 276) subordonne le principe d'humanité à celui de nécessité : on ne peut se prévaloir du premier que dans les limites ou le deuxième le permet. La Croix-Rouge doit être subordonnée à l'autorité militaire. Comme beaucoup d'Allemands, il entend par humanité : faire la guerre la plus énergique pour la rendre plus courte, au lieu de la traîner en longueur et

combat ne l'étant absolument). La théorie s'est heureusement prononcée en ce sens, et la pratique en a tiré des préceptes tels que la prohibition des manœuvres déloyales, des actions tyranniques... et pour partie l'immunité des non-combattants (sur la volonté desquels la seule nécessité, la commodité, eussent autorisé une pression [1]).

A côté de la limitation réfléchie, laquelle exclut les actes irréductiblement opposés aux buts généraux de la société, il en existe une autre, instinctive, née de l'association d'impressions par « sympathie » (au sens étymologique), qui, très atténuée dans la guerre, y réapparait pourtant quelquefois. En voyant souffrir autrui, surtout de maux horribles, nous ressentons sa douleur : aussi nous abstenons-nous, en dehors de tout calcul, de lui faire subir tels traitements que nous ne voudrions pas qu'on nous infligeât. Qu'on la pose ou non en principe, l'humanité est donc, en fait, partiellement respectée.

Le principe d'humanité, toutefois, comme tout palliatif proposé à la place d'un remède radical, n'est pas irréprochable. Reposant, même si on le formule juridiquement, sur un sentiment tout interne, il est forcément susceptible d'interprétations vagues et contradictoires. Il permet d'osciller entre deux extrêmes. Les uns disent : l'humanité condamne *tous* les procédés de guerre et la guerre elle-même, et il est bien difficile de leur répondre. D'autres au contraire proclament comme essentiellement humain la *nécessité de rendre la guerre* la plus rapide et *la plus énergique* possible, et ils n'ont pas absolument tort : leurs paroles contiennent peut-être un paradoxe d'une épouvantable ironie, non un manquement à la logique. En un mot, d'une même prémisse découlent naturellement deux conclusions contradictoires : il y a antinomie.

Autre contradiction. A mesure que s'affermit la doctrine d'humanité, de modération dans la guerre, *les praticiens rendent plus foudroyants les procédés de combat*. Les découvertes modernes ont porté à un très haut degré le pouvoir destructeur

d'en faire un état chronique (Cela est vrai, en partie). — A peu près de même : Manuel des off. anglais; Westlake, p. 288 s; Hetzel, *Die Humanisirung des Krieges*, 4°, 1891, p. 278 (ouvrage assez considérable, contenant plus de choses que ne l'indique le titre). — Calvo (*ib*, p. 37 s) les pose sur un pied d'égalité. — M. Block (*Petit dict. pol.*, p. 371) ajoute au principe de nécessité cette maxime dont l'application à la guerre serait vague : Ne faites pas à autrui...

1. On attribue parfois au principe d'humanité des règles qui dérivent du principe de nécessité (Ex. : l'interdiction des souffrances *inutiles*). Seule la prohibition des souffrances utiles mais cruelles relève du premier.

des engins et des projectiles [1]. Le capitaine Nigote [2] a tracé d'une bataille future un tableau émotionnant : « A qui la victoire ? A personne [3]. » Les combattants se sont massacrés jusqu'au dernier et aucun d'eux ne reste pour recueillir les fruits du carnage. Edison a offert à son pays, lors du conflit anglo-américain, en 1895, des inventions qui « frapperaient le monde d'étonnement » : — une machine qui, projetant à une grande distance de l'eau chargée d'électricité à 5000 volts, balayerait une armée comme un fétu de paille, — des câbles qui, tendus autour d'une ville, foudroieraient quiconque tenterait de les traverser, — des chaînes qui, lancées par des canons et sillonnant l'air comme de grands serpents, porteraient la mort dans les rangs ennemis, — une machine infernale aérienne à lancer d'un ballon [4]... Or si la latitude accordée dans le choix des moyens est en raison directe du perfectionnement de l'armement et en raison du degré de civilisation et d'élévation morale [5], on devient forcément plus large en présence d'un tel luxe de procédés dont la marche est plus rapide que les progrès moraux. Nous sommes loin des temps où Innocent III interdisait l'emploi des armes à feu, où le concile de Latran anathématisait, comme odieux au Seigneur, l'usage de l'arc, des arbalètes et autres armes de jet, où Bayard méprisait les mousquetaires et arquebusiers, et où Napoléon lui-même rejetait l'offre d'un instrument analogue à nos torpilles. La répulsion éprouvée d'abord contre un procédé se transforme rapidement ; on en vient à penser qu'il constitue un progrès : il passe dans les mœurs. Chaque jour, on déclare permis les procédés qu'on prohibait la veille : on les trouve humains *parce qu*'ils tuent davantage et ont des effets plus foudroyants, qui abrègent les souffrances. Aujourd'hui, par comparaison aux obus, bombes à pétrole, torpilles (dormantes), poudres à base d'acide picrique, qui sont licites, paraissent surannées les prohi-

1. Not. shrapnels, ou projectiles contenant d'autres projectiles. L'obus modèle 1891 du canon de 120 court contient 630 balles de plomb durci de 12 gr.

2. *Les gr. questions du jour*, 1891 : « Les bombes à la mélinite réduiront en poussière, les fermes, les villages... », — passage souvent cité : v. Mérignhac, *La conf. int.*, p. 74 ; J. de Bloch, *La g.*, t. VI, p. 54 ; Stead, *La g. est-elle devenue imposs.*, p. 19. — Le cap. Painvin (*La g. de l'avenir*, p. 21) l'attribue à Ed. Drumont, *La fin d'un monde* ; Novicow, *La Féd.*, p. 565, et J. de Bloch, à l'officier B., La poudre sans fumée, *Rev. scient.*, août 1899, p. 233.

3. Même tableau, même conclusion : Karl Bleibtreu, *Massenmord, ein Zukunftschlacht*, 1890, p. 31-36 : Qui a vaincu ? Indécis !

4. Roux, Les merv. du génie destr. en Amér., *R des rev.*, 1-6-1894, (Mérignhac, p. 73 s).

5. Martens, *Tr.*, III, § 110 ; Pillet, *Lois act. de la g.*, § 49 (Mérignhac, *ib.*).

bitions des flèches empoisonnées, de la mitraille, du verre pilé, de la chaux, des balles doubles ou mâchées, des boulets enchaînés, et couronnes foudroyantes. L'accentuation d'intensité d'une concurrence vitale sans pitié, qui rapproche la guerre moderne de la guerre d'extermination, ne permet pas d'affirmer qu'on n'utilisera jamais les procédés déjà découverts, qui attendent l'expérimentation...

III

Même dans le domaine qu'on peut lui attribuer et complété par le principe d'humanité, le principe de nécessité n'est pas suffisant. — Au point de vue de son *efficacité*, la guerre réduite au strict nécessaire, passée au gabarit, ordonnée, civilisée, n'est-elle pas un non-sens, au même titre que la guerre humanitaire? Ces mots ne sont-ils pas l'équivalent de passion réfléchie, c'est-à-dire d'impossibilité? Il s'agit plutôt, dira-t-on, de l'humanité, de la réflexion, du droit *contre* certains procédés guerriers, d'un obstacle apporté à l'exagération du combat. Mais, en admettant même qu'il ne soit pas de l'essence de la guerre de ne pas se plier à de telles restrictions, le libre jeu de ses passions pourrait-il être refréné par la simple logique, alors que les pénalités, appliquées par un juge et non point par une victime passionnée et partiale, ne gardent pas toujours une juste mesure? La guerre n'atteint-elle pas forcément des innocents : neutres, non-combattants, descendants, ou combattants qui ne l'ont pas voulue? Acte de vengeance privée, n'est-elle pas caractérisée nécessairement par une réaction disproportionnée avec la lésion? L'humanité, le droit, le principe de l'adaptation du moyen au but ne condamnent-ils pas l'existence même de la guerre et son principe, plutôt que telle ou telle de ses modalités?

Au point de vue *logique* : le principe de nécessité ne fournit pas de critérium certain. Comme le principe d'humanité, il est susceptible d'interprétations contradictoires, *antinomiques*, et cependant également logiques. Là gît le nœud de la question de la guerre et ce qui en montre l'absurdité, la folie.

— L'énergie d'un désir d'action ou de réaction dépend naturellement, en général, et doit dépendre, au point de vue économique et logique, de la valeur vitale du but poursuivi. Selon l'importance de ce qu'on veut atteindre, il faut être disposé à

faire des sacrifices plus ou moins étendus. Quel est donc le but auquel on doit, dans la guerre, proportionner les efforts? Il en existe (en simplifiant les choses) deux, d'importance vitale inégale, dont l'un devrait être subordonné à l'autre et que cependant la guerre poursuit parallèlement. Le **but politique**, but final, varié, a normalement une valeur vitale moindre que le **but militaire**, qui est d'affaiblir les forces et la volonté de l'adsaire en le renversant. Supposons un conflit qui ne mette pas en jeu l'existence même des Etats, ni, en présence, des prétentions absolument exclusives : la guerre, si on la lui applique, crée, dès le début des hostilités un état de choses, que la durée des opérations, porte à l'extrême, de sorte que l'opposition des buts devient davantage vitale et complétement irréductible : tout ce qui est avantageux à l'un est nuisible à l'autre, et chacun cherche à faire subir à l'autre des violences capables de dompter sa volonté de résistance, c'est-à-dire telles qu'elles portent atteinte à ses attributs essentiels. Il résulte de l'emploi de ce procédé que, pour atteindre à des buts finaux moindres et moins antagoniques, on lutte pour d'autres qui entraînent des efforts et des sacrifices disproportionnés avec ceux qu'exigeaient les premiers : c'est pécher contre l'économie et contre la logique. Le résultat en est absurde, sauf dans l'hypothèse où la valeur de l'objet en litige serait infinie, où la vie même d'un des rivaux serait exposée et où il serait fatal que l'un d'eux laisse place à l'autre. Or existe-t-il de nombreux cas semblables? Il ne semble pas. Rarement l'hypothèse où nous nous sommes placés, d'un but militaire plus grave que le but politique, est inexacte : ce dernier, généralement, est spécial et limité [1], et on imagine difficilement que deux existences soient exclusives l'une de l'autre, ou que, de deux Etats, il soit absolument et objectivement indispensable que l'un disparaisse pour que l'autre vive.

Afin de dévoiler en son entier l'absurdité irrémédiable de la guerre, nous suivrons les raisonnements de stratégistes et de philosophes très compétents, en groupant leurs affirmations autour de trois points fondamentaux, qui, sans la faute des auteurs, se trouvent contradictoires.

1° Le but militaire est et doit être subordonné au but politi-

1. Parmi les buts généraux qui seront étudiés dans la Troisième Partie, aucun ne s'impose comme ayant une valeur vitale absolue. Si même on suppose le cas contraire, il y a d'autres voies que la guerre pour les atteindre. — De même, si, à l'objet concret, se superpose le mobile générique d'assurer le respect de notre personnalité outragée. (Justes causes, II.)

que. Ce précepte, admis aussi bien par les militaires que par les publicistes, prouve que, à leur yeux, la guerre n'est pas principalement un but en soi, mais un moyen.

Un profond stratégiste, un des premiers du siècle dernier par la date de ses écrits aussi bien que par leur valeur, le général C. von Clausewitz, proclame que la guerre n'est pas seulement un acte politique, mais un simple instrument, un « serviteur », une « continuation de la politique par d'autres moyens ». La politique, engendrant la guerre, doit la diriger : dans le plan d'opérations, le point de vue militaire doit rester subordonné au point de vue politique [1]. Les techniciens allemands se sont fait l'écho de ces paroles, comme de tant d'autres du maître [2]. D'autres [3] en induisent que la politique détermine la guerre, que ses mobiles, capitaux pour la stratégie, influent réellement sur sa conduite et ses résultats et qu'il leur appartient d'indiquer l'objectif suprême et les limites générales de l'action.

Il nous faut développer les *conséquences* logiques qu'ont tirées de ces prémisses les auteurs même qui aboutiront, également au nom de la logique, à des conclusions exactement opposées. *Clausewitz* reconnaît qu'il est nécessaire d'adapter en nature et en quantité le moyen militaire aux divers buts spéciaux qu'on poursuit. « *Les guerres doivent être aussi différentes les unes des autres que les motifs* qui les font entreprendre et que les rapports qui les précèdent. » Selon le cas, la destruction de la force armée ennemie, l'invasion, l'occupation, la conquête ou l'attaque par choc, se prêtent mieux aux visées. Il existe en outre ce qu'il appelle des arguments « ad hominem », qui consistent à agir selon la façon dont procède l'ennemi et qui doivent varier à raison des desseins politiques, — suivant leur importance, ex-

1. *Vom Kriege*, 4 vol., t. I, p. 22; t. III, l. VIII, ch. 6..; *Théorie de la grande g.*, tr. de Vatry, p. 27. — Cinq siècles auparavant, Egidio Colonna (*De regimine principum*) aboutissait à la même conclusion (Nys, *Etudes*, II, p. 49). — Le g[al] b[on] de Jomini (*Précis de l'art de la g.*, 1855, t. I, 21; p. 38-93 : Pol. de la g.), qui attaque le « savant labyrinthe » de Clausewitz, s'accorde avec lui au moins sur l'importance de la politique dans la guerre, et (p. 36) cite Hay du Chatelet (*Polit. de la g.*. 1767), Maizeroy et Lloyd.

2. Hohenlohe-Ingelfingen, Rüstow, Woide. — Fr. Kuhn, Freih. von Kuhnenfeld; c[el] R. von Theuerkauf (Wolf, *Das milit. Echo*, p. 5). — Blume, *Strategie*, 1882, p. 25; Boguslawski, *Betracht. über Heerwesen*, p. 8; von der Goltz, *La nation armée*, p. 136.

3. Le c[el] italien Nicc. Marselli, *La g. e la sua storia*, t. II, p. 4 s, 24, 26; le g[al] français Lewal (C[el] Henry, *op. cit.*, p. 1). — C[el] Foch, *Des princ. de la g.*, t. I, p. 36; t. II, p. 11 : la politique détermine le but final, la voie et le degré, le point à atteindre [le centre de résistance]. L'échec de la campagne de Russie est dû à ce que Napoléon crut suffisant d'atteindre Moskou; Moltke, mieux inspiré, visa Paris.

trêmement diverse, depuis les guerres d'extermination jusqu'à ces conflits armés auxquels on ne prend part qu'à contre-cœur, en exécution d'un traité d'alliance signé par contrainte ou en vue d'intérêts secondaires ou momentanés.

Le but politique détermine de part et d'autre *la somme des efforts à produire et le but militaire* à atteindre. Parfois les deux buts coïncident (ex. : s'il s'agit d'une conquête) ; parfois au contraire, ne pouvant atteindre directement le but politique, l'action militaire doit viser un objet tel qu'on puisse le faire valoir comme équivalent lorsque les négociations pour la paix s'ouvriront. « La première, la plus générale et la plus importante des questions stratégiques est donc que, avant de commencer une guerre, l'homme d'Etat et le général en chef se rendent exactement compte du caractère qu'elle va revêtir en raison de la situation politique préexistante, afin de la diriger en conséquence et de ne lui demander que ce qu'elle peut produire [1]. » De la Barre-Duparcq [2] précise davantage : « Lorsque, dit-il, le motif n'a pas une importance qui puisse compenser une grande étendue et une grande durée de sacrifices, on se borne à causer du dommage à l'ennemi ou à le fatiguer, de manière à épuiser et ses forces physiques et sa volonté. »

A l'opposé du major Proketsch, aux yeux de qui la guerre doit toujours avoir lieu de même, *Jomini* [3] prétend qu'il devrait en exister *autant d'espèces au point de vue militaire, qu'il en existe au point de vue civil.* On ne la conduira pas, conseille-t-il, sur le territoire ennemi de la même façon que sur le sien propre, pour soumettre l'Italie rebellée que pour marcher sur Vienne et y dicter un traité. La stratégie variera suivant que la guerre sera ou non nationale. S'il s'agit d'appuyer le droit d'un souverain (à une succession, etc...), « les opérations offensives doivent être *proportionnées* au but proposé. La première est naturellement celle d'occuper les provinces revendiquées ; on peut ensuite pousser l'offensive selon les circonstances et les forces respectives, afin d'obtenir la cession désirée en menaçant l'adversaire chez lui ; tout dépend des alliances qu'on aura su se ménager et des moyens militaires des deux partis ». — Nous sommes loin, on le voit, de l'ascension aux extrêmes et de la guerre « absolue » : tous les termes appellent l'adaptation et la

1. Tr. de Vatry, p. 42, 29, 15, 30, et détails au Livre sur le Plan de la guerre.
2. *Commentaires sur Clausewitz*, p. 8.
3. *Précis de l'art de la guerre*, t. I, p. 39 s, 43, 59, 68, 75, 149.

modération. — Pour la conquête, il importe également, selon Jomini, de *mesurer* l'invasion au but qu'on se propose et aux obstacles qu'on y peut rencontrer. Dans les guerres d'opinions, il est superflu de subjuguer toutes les provinces, et préférable de ne pas alarmer la nation au sujet de son indépendance ou de son intégrité territoriale par des opérations excessives : en Espagne, lors de l'expédition de 1823, au lieu de prendre des places, on réduisit dans leurs sources les éléments de force de l'ennemi. S'il s'agit de combattre une nation armée, la difficulté est grande de réussir : déployer d'abord une masse de forces *proportionnée* à la résistance et aux obstacles prévus ; calmer les passions populaires par tous les moyens possibles ; les user par le temps, déployer un savant mélange de politique, de douceur et de sévérité, appliquer une scrupuleuse justice, tels sont les premiers éléments du succès. Deux maximes générales complètent ces considérations particulières : d'abord, en entrant en campagne le premier soin du chef sera de convenir avec le gouvernement de la nature de la guerre qu'il dirigera ; ensuite, le but proposé contribuera à déterminer la zone d'opérations.

La stratégie de Jomini est peut-être, en partie, devenue caduque et inusitée : les déductions de la logique ne vieillissent pas, et celles-là sont irréprochables. Les contemporains les moins attardés aux méthodes surannées admettent notamment, comme une application du principe d'adaptation du moyen militaire au but politique, que « la voie de la guerre offensive, et spécialement de la conquête, est l'invasion [1] ».

2° Après l'entrée en campagne, « **le but militaire se substitue au but médiat ou politique** et le fait momentanément disparaître comme n'appartenant pas à l'idée même de la guerre. Il devient le but logique, immédiat de l'action militaire [2]. » L'affirmation est contradictoire avec la précédente : la guerre est la servante de la politique, — et pourtant elle est d'une logique également rigoureuse. Une fois la déclaration intervenue, la parole est aux militaires.

3° Quelles conséquences peut-on tirer de cette transformation?

1. Rüstow, *Der Krieg*, p. 41. Mais on n'en conclut pas qu'à l'inverse toute guerre défensive au point de vue politique doive l'être au point de vue militaire : si, en 1866, la Prusse s'était contentée de prendre position dans le Schleswig, l'Autriche eût été de l'avant, et les événements auraient pris une autre tournure.

2. Clausewitz, tr. de Vatry, p. 4. — Le g[al] J. von Hartmann (Milit. Nothwendigkeit u. Humanität, *Deutsche Rundschau*, 1877, t. XIII, p. 111 s, 456 s, t. XIV, p. 71 s) déduit le principe de limitation du but militaire : atteindre la victoire.

Les unes sont initiales, indissolublement liées au changement d'objectif, et existent par lui seul ; les autres surviennent au cours de la lutte, presque fatalement.

a) Tandis que le but politique consistait dans l'accomplissement de notre volonté malgré celle, actuelle, d'autrui, c'est-à-dire dans la modification de cette dernière, — les opérations militaires visent directement, et dès le début, l'intimidation, le renversement de l'adversaire par les armes. Le but militaire, c'est la victoire, la destruction de la puissance de l'ennemi, c'est-à-dire de son armée, de ses ressources pour la lutte ; l'action doit tendre sans cesse à le désarmer (wehrlos zu machen) ou, ce qui revient au même, à le renverser (niederwerfen) pour lui rendre impossible toute résistance postérieure [1]. Rendre un Etat sans défense, cela signifie anéantir sa force et son énergie combatives, conquérir son territoire, y lever des contributions, le dévaster, afin qu'il n'en sorte pas une nouvelle puissance de combat, enfin contraindre sa volonté à la conclusion de la paix. *La tendance à la destruction de l'ennemi est inhérente à l'idée de guerre* ; victoire est synonyme d'acte d'*anéantissement*, mise en pièce (Vernichtungsakt, Zertrümmerung) [2]. La lutte se manifeste par des dégats, par des blessures, par la mort. En conséquence, *la guerre n'a qu'un moyen d'action : la force*, — physique ou psychique. Il n'en existe pas d'autre. C'est par essence un acte de puissance, à l'application duquel il n'y a à apporter aucune limite [3]. Tout principe modérateur, toute idée philanthropique sont absurdes et pernicieux. Les adoucissements subis par l'emploi de la force physique dérivent, non du développement de la civilisation (armes à feu...), mais de la modicité des intérêts en présence et d'une compréhension plus exacte de l'utilité substituée à la brutale manifestation de l'instinct. L'intelligence permet de tirer un meilleur profit de la victoire, voilà tout !

La mesure théorique, par le calcul, des forces est très généralement impossible. Les adversaires peuvent s'essayer, se tâter,

1. Montecuculli, etc., dans : Wolf, *Das milit. Echo*, p. 112 : *Ziel u. Zweck des Krieges*. — Marselli, La g., J[al] *des sc. mil.*, janv. 1882, p. 255. — Clausewitz, p. 7. — G[al] W. von Scherff, *Die Lehre vom Kriege auf der Grundlage seiner neuzeitlichen Erscheinungsformen, Ein Versuch..*, 1897, p. 3.

2. Clausewitz, p. 26 s., 31, 39. — P. 50, 53, il n'envisage également que le « but absolu » de la guerre.

3. Clausewitz, p. 5 s. — P. 4 : La guerre ne connait d'autres limites à son action que quelques restrictions insignifiantes, qu'elle accepte sous le nom de droit des gens et qui n'affaiblissent pas essentiellement sa puissance. — De la Barre-Duparcq, *ib.*, p. 14 : Cela fait bondir, mais est exact militairement.

— ce n'est qu'une joute sans valeur : l'appréciation du rapport des forces se fait par le combat (sauf dans le cas d'extrême inégalité de puissances ou d'énergie) [1]. Certains philanthropes ont préconisé « quelque méthode artificielle qui, sans effusion de sang, permettrait de désarmer l'adversaire et de le réduire ; ce serait même là, disent-ils, l'idéal de la lutte. » Cette idée n'est qu'un rêve ; il faut le savoir, car « rien n'est plus dangereux, à la guerre, que les erreurs du sentiment, de la bonté d'âme. » (p. 4). — « Rien n'est plus vrai, commente de la Barre-Duparcq [2] ;... osons le dire : *la guerre doit être sanglante*, et chercher à frapper des coups décisifs. »

. Tel est le **concept absolu de la guerre**, — concept idéal au point de vue militaire : il consacre la « guerre sans limite », l'emploi absolu de la force dans toute son étendue. « Toute guerre menée avec une application partielle de la force ne vaut rien (taugt nichts). Toute guerre seulement défensive est la voie du tombeau. Le système de l'épargne de la vie humaine ne vaut rien dans la guerre [3]. »

Se peut-il rien de plus contraire au principe d'économie, à l'adaptation et à la proportionnalité du moyen à la fin, cependant admis, comme logiques et utiles, par la plupart de ces auteurs ? D'un côté, on borne l'emploi de la violence à raison du caractère limité du mobile ; de l'autre, on le porte à son maxinum, parce qu'un but « absolu » se *substitue* au premier qu'on ne cesse pas et qu'on ne doit *pas cesser de poursuivre !* Le moyen doit être limité par le but ; or le but est extrême, illimité !

M. Lueder, par exemple, montre d'abord qu'au lieu de chercher à causer à l'ennemi le plus de mal possible, on ne lui en fait pas plus que n'en exige le dessein formé [4] ; puis il proclame [5] qu'au point de vue positif, il est de l'essence de la guerre, moyen extrême pour un but extrême, de poursuivre ce dernier par la plus impitoyable dévastation, par la force déchaînée sans merci. Puisque, dit-il encore [6], il s'agit, dans la guerre, de tout, des

1. Clausewitz, tr. de Vatry, p. 45.
2. *Comment.*, p. 15 s. — *Adde* : C. von der Goltz, dans *Wissenschaft u. Militärwesen*, 1883 ; *Deutsche Rundschau*, von Rodenberg, 1883, Bd. 37, S. 46 f. ; cité par Hetzel, *Die Humanisirung des Krieges*, p. 282 : On ne peut vaincre sans tuer.
3. X. [Georg von Raumer], *Sechs Dialogen über Krieg u. Handel*, 1806 ; 1er dial. — F. Foch, *Des princ. de la g.*, t. I, p. 36 : la guerre moderne emploie la matière humaine sans compter et la force sans ménagement.
4. *Der neueste Codif.-Versuch auf dem Gebiete des Völkerrechts*, 1874.
5. *Die Genfer Convention*, Erlangen, 1876.
6. *Recht und Grenze der Humanität im Kriege*, 1880.

biens suprêmes, de la vie, il est indispensable d'y procéder véhémentement, en se livrant à des violences sans bornes et sans frein. Cette impétuosité et ce déchaînement (Fessellosigkeit) sont nécessaires et *justes*, comme la guerre elle-même, car ils « sont » la guerre, et toute humanité doit fléchir devant eux. Le colonel Marselli [1] part de même du principe de nécessité pour aboutir à sa négation, au caractère absolu de la guerre : « Elle tend à exclure tout procédé brutal qui n'est pas absolument indispensable pour l'obtention du but militaire et politique. Mais une atténuation trop grande du caractère destructif nierait l'existence même de la guerre. »

De Molkte conclut semblablement [2]. La politique détermine sans doute le commencement et la fin de ce « moyen », mais non son degré d'intensité. L'indétermination de l'étendue des prétentions que formulera le vainqueur lors de la paix — incertitude dérivant de ce qu'il est toujours maître de les accroître ou de les diminuer — oblige en effet la stratégie à ne poursuivre que le but extrême, à attaquer toutes les ressources : finances, chemins de fer, approvisionnement, prestige. La stratégie, qui travaille au mieux des intérêts de la politique, le fait cependant d'une manière tout à fait indépendante de cette politique dont elle dépend.

L'intensité de la guerre devrait être réglée par celle-ci aussi bien que son début et son terme. Von der Goltz, tout en admettant son *caractère subalterne*, consacre cependant la même conséquence de son *indépendance* que de Moltke ! Il faut se donner *tout entier* à la guerre, quand elle est déclarée [3]. Il allie même, dans la même phrase, le fini et l'infini de sa nature : « La collision des intérêts décide la guerre ; les passions des peuples, indépendantes de ces intérêts, déterminent le degré d'intensité de la lutte. Avant comme après, la guerre est l'outil dont se sert la politique pour arriver à ses fins (limitées) ; mais il faut à présent que, *même pour un but d'intérêt secondaire, elle vise à la défaite totale de l'adversaire*. C'est ce qui nécessairement amène

1. La g. et son hist., J[al] *des sc. mil.*, 1882, p. 255.
2. Lettre à Bluntschli. — Wolf, *Das milit. Echo*, p. 120. — Moltke range Clausewitz parmi les six auteurs qui ont exercé le plus d'influence sur lui. (Quest. de la *Rev. des Rev.*, 11 nov. 1890 ; Werke, t. V, p. 187.)
3. *La Nation armée*, p. 2 s. — Non seulement la guerre porte aux extrémités ceux qui n'y ont cependant qu'un but politique limité, mais elle se rallie l'effort tout entier de ceux mêmes qui y sont opposés, qui nient son but politique. Celui qui, en juillet 1870, se faisait remarquer par son opposition à la déclaration, devint en septembre un des plus ardents promoteurs de la lutte à outrance.

à faire *l'usage le plus absolu de tous les moyens*, matériels et intellectuels, pour terrasser l'ennemi. » La dépendance des deux buts exigerait qu'on proportionnât l'effort à l'intérêt qu'on a engagé dans le combat et à la résistance qu'on y rencontrera : von der Goltz maintient le principe et nie les deux conséquences. Tout en restant subordonnée au but politique, « la guerre sert le mieux la politique en amenant la défaite complète de l'ennemi » : voilà l'idéal, quelque infime que soit l'intérêt en jeu. Quant aux moyens, la parcimonie accroîtrait la persévérance de l'adversaire et traînerait les hostilités en longueur : même pour une question insignifiante, la surexcitation populaire empêche de n'engager qu'une partie des forces et pousse à se servir de toutes [1].

Les guerres de coalition, la guerre de succession d'Autriche, où les puissances alliées s'engageaient à s'entr'aider par un nombre limité de soldats, où une fraction de l'armée, seule, marchait et non toutes les forces disponibles, où l'élément politique primait l'élément guerrier, tout cela est de l'histoire ancienne. Ce fut le tort de la Prusse, qui l'amena à la défaite d'Iéna, de guerroyer à la vieille manière, sans employer toutes ses forces ; il lui eût fallu, longtemps avant le début de la campagne, échauffer par des moyens politiques les sentiments du peuple, au point de pouvoir armer toute la nation contre la force nationale française, elle-même suscitée par des événements d'ordre social. On aurait tort — et la Révolution aurait eu tort — de proportionner ses visées et ses procédés à une résistance prévue peu énergique. La Russie en subit la triste expérience en 1877 : elle échoua dans sa tentative de terrasser la Turquie, ennemi cependant faible, en n'engageant ses forces que partiellement. « Même si l'on est persuadé qu'on n'aura pas à employer tous les moyens de la guerre, on arrivera le mieux au but en déployant toute sa force. Il *faut* recourir aux procédés extrêmes contre tout ennemi, même s'il n'est pas disposé à faire de même et a fortiori s'il est dans cette disposition [2]. »

b) Cette dernière observation laisse entrevoir le second élément qui, dans le déroulement des hostilités, tend, en violation du principe de nécessité, à l'application de *tous* les moyens ou du moins de moyens disproportionnés avec les exigences du but final.

1. *Ib.*, p. 136, et *La Conduite de la g.*, p. 6.
2. *Ib.*, p. 133, 452. — De même Steinmetz, *Der Krieg*, p. 14 : Celui qui veut véritablement s'affirmer doit employer *tous* les moyens.

Il est caractérisé par ce que Clausewitz a très justement appelé l'**ascension à l'extrême** (steigern bis zum Æussersten), qui est au fond une application de la téléologie, de l'adaptation, de la nécessité, mais comprises autrement. — Si, par un sentiment d'humanité ou par désir de proportionner le moyen au but politique, l'un des belligérants prétendait, — au lieu de pousser dès l'abord, les choses à bout, et de risquer le tout pour peu de chose, — ne pas dépasser, dans l'emploi de sa force, un point fixe (déterminé d'avance ou non), il se verrait bien vite entraîné contre son gré. Son adversaire ne se croirait pas tenu de s'imposer la même réserve. Chacun profiterait donc de l'arrêt volontaire de son ennemi pour faire entrer en ligne des forces supérieures [1]. « Celui qui, sans égards, sans tenir compte du sang à répandre, fait le plus complet usage de la force, l'emporte aussitôt sur l'autre, si celui-ci ne l'imite. Il lui impose la loi, et tous deux arrivent ainsi à la limite extrême des efforts que les contre-poids inhérents à la nature des choses (toute puissance étant limitée) peuvent seuls les empêcher de dépasser [2]. » Il convient d'insister sur cette idée que *chacun n'est plus maître de soi, mais reçoit sa loi d'autrui, comme il la lui donne. Chacun cherchant à surpasser autrui qui lui-même vise à le surmonter, et ainsi de suite*, cette influence réciproque mène à l'extrême, à la guerre *sans limites* [3].

Le principe de nécessité et celui de l'ascension aux extrêmes forment une **antinomie**. Ils expriment deux nécessités logiques et économiques contradictoires, dérivées du même principe d'adaptation. Nécessité ? Sans doute ! Mais, à la guerre, la nécessité est, pour chacun, de faire ce qu'il faut pour l'emporter. Tous deux cherchant même à se prévenir mutuellement, chacun tâchant de pratiquer la guerre d'une façon telle que l'autre ne puisse le suivre, et les étapes étant franchies très vite, — le processus, souvent, arrive à paraître instantané. Les mêmes personnes éprouvent, simultanément et de manière durable, deux désirs qui s'opposent : mon adversaire et moi, nous aurons, d'une part, à obtenir une prestation d'une valeur *vitale limitée* en faisant des

1. Von der Goltz, *La nation armée*, p. 2 s.
2. Clausewitz, *Vom Kriege*, p. 4 s.; tr. de Vatry, p. 4 s.
3. Id., *Vom Kriege*, p. 5 s. — Sur l'opportunité et la nature de l'anéantissement de l'ennemi : t. III, p. 94 s. (Il n'y est question que d'intérêt et non de justice, de restrictions imposées par la force et non par la morale.) Tout doit avoir lieu aussi vite que possible et sans aucune limite dans l'emploi des moyens (p. 125).

efforts proportionnés à ce but, c'est-à-dire limités; chacun de nous, d'autre part, visant à dépasser les efforts d'autrui, parvient, par une progression lente ou subite, à porter sa tension au maximum, à menacer la *vie même* de l'autre comme celui-ci menace la sienne. J'ai une conception et une volonté personnelles de ce que je dois faire, et, au même moment, je m'en remets, pour ainsi dire, à l'appréciation d'autrui, du soin d'en fixer l'étendue, en surpassant celle qu'il accepte pour lui-même. Mais il agit de même à mon égard. Chacun possède une volonté à la fois limitée et illimitée, règle ses efforts et ses sacrifices d'après ses propres intérêts et ressources et d'après ceux que l'autre possède en l'affaire, s'attache à son propre but (comme ce serait naturel si on était seul en cause) et s'en émancipe pour se rattacher à la force de résistance de l'adversaire (ses moyens, multipliés par l'intensité de sa volonté); chacun règle personnellement sa marche et, sous prétexte de le suivre, cherche à précéder son partenaire dans cette course à mort et à la mort. En même temps nous proclamons la nécessité d'un prix fixe et nous nous livrons avec émulation à des enchères indéfinies. C'est le bon sens qui se résoud en folie.

Logique et économique, chaque enchère, envisagée séparément, l'est assurément, (une fois la guerre commencée), puisque de chacune, relativement minime, dépendent l'efficacité de la totalité de l'effort et l'acquisition de la totalité de l'objet. Mais l'ensemble des enchères, c'est-à-dire l'ascension à l'extrême, engendre, pour chaque belligérant et pour tous deux envisagés « in globo » des conséquences à la fois *illogiques et anti-économiques*, accrues encore par cette fausse position, où ils se trouvent, de deux amateurs qui devraient tous deux payer le prix pour qu'un seul obtienne l'objet. Au lieu d'être proportionnées à la valeur vitale du dessein politique final, l'intensité et l'étendue du moyen n'ont plus qu'une mesure : être plus grandes que ce qui cherche à être plus grand qu'elles, c'est-à-dire qu'elles n'ont plus du tout de mesure extrinsèque. *Le moyen se détache pour ainsi dire du but, pour acquérir une vie propre, vie exubérante et d'un développement indéterminé, comme s'il était,* non pas un moyen dont l'importance est subordonnée à celle du but, mais *un but en soi,* cultivé pour soi-même.

La substitution du but militaire au but politique tend donc, par une double influence (directe, à raison de la nécessité de l'anéantissement de l'ennemi, inhérente à l'idée de guerre ; in-

directe, par l'action réciproque et ascendante des efforts) [1], à *rendre plus important et plus complet un antagonisme qui l'était moins*. Cette recrudescence de vitalité engendre chez chacun une recrudescence de résistance, de violence, d'intransigeance, qui, à son tour, renforce la première, et leur action combinée diminue de manière notable les chances d'atteindre le but ou d'y parvenir d'une façon économique, par des sacrifices proportionnés à sa valeur. Pour faire céder, on augmente l'intérêt et les raisons de refus, c'est-à-dire que, souhaitant de s'approcher d'un point, on commence par s'en éloigner. L'*inadaptation* de la guerre, *en quantité*, se trouve par là démontrée.

Cette même substitution du but militaire au but politique engendre aussi une *inadaptation par nature*. En déplaçant le terrain de la lutte, en transformant le conflit relatif à un objet spécial en une lutte globale de toutes les ressources d'un adversaire contre l'autre, la guerre met en jeu des moyens d'action autres que ceux qui étaient adaptés à ce but, donc inefficaces à son égard, et pourtant coûteux. Si on envisage un besoin ou un désir quelconque : expansion du commerce, de l'influence, de la langue... deux catégories de procédés se conçoivent pour lui donner satisfaction. Ceux qu'on employait pendant la paix (fabrication de produits supérieurs, publication et propagation d'ouvrages scientifiques) étaient adaptés et proportionnés. *La guerre y substitue ou y superpose des procédés tout différents et illimités* (marches de troupes, coups de canon, morts d'hommes...), qui peuvent bien abaisser la volonté de résistance de l'ennemi, mais dont la contrainte n'est *pas un véritable équivalent* de l'acquiescement sincère, de l'admission de l'idée, de l'adoption du produit. Aucun résultat militaire n'équivaut exactement au but politique qu'on visait : à peine conduit-il à quelque chose d'approchant.

Bref, c'est l'art de ne pas atteindre une fin qu'on poursuit en employant des moyens plus coûteux, plus pénibles, plus immoraux au lieu de procédés mieux adaptés et meilleurs, — c'est-à-dire exactement l'inverse de ce qu'exigeraient la logique et l'économie. On ne met pas dans la balance le poids convenable et

1. En outre, le but politique, rarement « attingible » directement par le moyen militaire (sauf conquête), ne peut être obtenu que par un équivalent qu'on fera valoir en échange lors du traité de paix. « Dans certaines conditions, pour conduire au but politique, l'équivalent obtenu par l'action militaire doit lui être de beaucoup supérieur. » (*Ib.*, tr. de Vatry, p. 15.) Même si on n'a pas à acquérir plus qu'on ne conservera, à donner plus qu'on ne recevra, l'obtention est plus hasardée, plus pénible que par les moyens honnêtes.

limité : on s'y précipite soi-même tout entier, avec tout ce qu'on possède. — Soit! dira-t-on, mais, dans cette lutte globale, l'un des partis finit bien par triompher, et n'est-ce pas celui qui l'eût emporté dans une lutte réduite à son seul objet? Cette affirmation ne peut être posée en principe. Il n'est pas toujours vrai, en cette matière, que celui-là peut le moins qui peut le plus. *Tel qui est inférieur militairement eût été peut être supérieur dans une lutte commerciale, industrielle ou scientifique.* Il est contraire à la raison que celui-là soit, malgré son aptitude à remplir une fonction spéciale dans la société des nations, exposé à disparaître à raison de sa faiblesse militaire. Ou bien, si l'on exige que tous soient forts militairement et absorbent leurs efforts dans la préparation de la guerre, le résultat sera opposé à la fois à la division internationale du travail et à l'idéal du progrès vers le maximum de forces sociales convergentes (les efforts militaires de chacun s'annulant entre eux, dans un inventaire des forces sociales). La *sélection* qui résulte de là viole la sélection rationnelle et produit une *régression,* car elle favorise l'impulsif qui, par une tendance à soutenir ses moindres désirs et à réagir contre les plus insignifiantes lésions, comme s'ils étaient vitaux, applique, au mépris du bon sens, de l'économie et de la morale, la totalité de ses forces à un objet spécial et défini.

La substitution du but militaire au but politique n'est d'ailleurs pas la dernière conséquence regrettable de l'ouverture des hostilités. *Le but politique* lui-même, en tant qu'il subsiste malgré tout, *se modifie* très fréquemment au cours des opérations. Sous l'influence des résultats acquis qui mettent le vaincu à sa merci, et à raison même de l'emploi des moyens violents qui lui auront coûté trop cher relativement à son but et l'auront exposé à des risques tels que sa vie elle-même aura été en jeu, le vainqueur exigera, comme compensation, des prestations supplémentaires. En aucune occasion peut-être n'est plus vrai le proverbe : l'appétit vient en mangeant [1]. Le recours aux armes montrait à lui seul qu'il s'agissait d'un conflit sérieux : or, le vaincu du moment sait que sa défaite comportera des suites plus graves encore dont il ne connaît même pas l'étendue. La lutte s'exaspère.

D'un autre côté, même issue du calcul, de l'hostilité réfléchie, la guerre ne comporte guère que des rencontres violentes, des

1. Gal C. von Decker (Wolf, *Das mil. Echo,* p. 117).

luttes à main armée[1] : l'*hostilité d'instinct*, absente ou réduite avant les opérations, *survient ou s'accroît* par elles. La nature même des procédés de lutte y introduit des éléments d'impulsivité et de haine, ou quelque sentiment analogue ou bien leur fait subir une recrudescence. Même dans les guerres d'où est absente la haine nationale, qui y manque rarement dans les temps modernes, — « même dans celles où aucune irritation ne paraît exister au début, dit Clausewitz, — le seul fait de la lutte ne tarde pas à produire un principe d'animosité entre les combattants, par la raison que tout acte de violence que, par ordre supérieur, notre adversaire exerce contre nous, nous enflamme aussitôt contre lui du désir de représailles et de vengeance, avant même que nous songions à nous en prendre à l'autorité à laquelle cependant il obéit. Cela tient à la nature humaine ou, si l'on veut même, à la nature animale, mais il en est ainsi... » Indépendamment de ces mobiles, qui naissent du caractère même de la guerre, il en est d'autres, tels que l'ambition, l'esprit de domination, le plaisir de la lutte, les enthousiasmes de tout ordre, etc... qui, sans être de son essence, y trouvent cependant, à raison de l'affinité qu'ils ont avec elle, un milieu très favorable à leur développement.

La bataille engendre le danger : elle fournit donc encore, en dehors de l'amour du risque, un puissant stimulant parce que, à la lésion souvent minime, impersonnelle ou restreinte à quelques personnes, qui fait l'objet de la guerre, elle ajoute, chez chaque combattant, un danger personnel corporel, vital, qui voue au service de la force combative les instincts de conservation, c'est-à-dire des moteurs d'une grande puissance. La recrudescence est d'autant plus forte que les passions hostiles deviennent plus populaires chez les deux peuples et que les masses prennent une plus large part personnelle à la guerre, grâce au service universel[2]. — *Toutes ces influences contribuent à porter la lutte à son maximum d'intensité, contrairement à ce que nécessite le but final.*

1. Clausewitz, *ib.*, tr. de Vatry, p. 44.
2. Dans le cas inverse, la réflexion et la politique conservent plus d'autorité. — Cf. Clausewitz, *ib.*, p. 131, 16. — La guerre se rapproche d'autant plus de sa forme absolue, extrême, pure et abstraite (émancipation de la politique, visée à l'anéantissement de l'adversaire, violence des moyens), que ses motifs sont plus puissants, que la situation politique préexistante est plus tendue, éveille davantage les passions, et que l'existence des peuples participants s'y trouve plus complètement engagée. Et inversement. (Cf. *ib.*, p. 28.)

Conscients de cette violation de l'idéal et de la réalité, les auteurs essaient de réintroduire, dans la guerre, des **principes modérateurs**, en dehors des mœurs. Clausewitz lui-même, après l'avoir assujettie à la politique, puis l'en avoir émancipée, en faisant de l'emploi illimité de la violence un idéal stratégique, montre pourquoi elle est, en fait, et doit être, en théorie, limitée. Malgré la tendance à l'extrême, au point de vue abstrait, il existe une certaine proportionnalité entre l'importance du but et celle du moyen, à raison de la *modicité des intérêts* en jeu. L'anéantissement n'est pas toujours l'idéal de l'intensité des hostilités ni la condition de leur cessation. « Le but politique entre en ligne et, en tant que motif originel de la guerre, devient l'un des facteurs essentiels du produit[1]... Moins grand est le sacrifice que nous exigeons de l'ennemi et moins considérable sont les efforts que nous devons attendre de sa résistance. Or moins puissants seront ces efforts et plus faibles pourront aussi demeurer les nôtres. En outre, plus notre but politique sera modeste et moins nous y attacherons de valeur et plus facilement nous nous résignerons à l'abandonner, ce qui sera pour nous une raison nouvelle de nous restreindre dans nos prétentions et nos efforts... » Il est arrivé qu'un belligérant, capable de mettre en ligne des forces plus grandes que celles déployées par son adversaire, s'en soit abstenu, sachant que s'il le faisait, celui-ci pourrait aussi augmenter les siennes. Ce compromis tacite s'établit surtout dans les conflits de cause futile. Il est, par exemple, certain que, sous l'ancien régime, les adversaires n'ont pas toujours fourni tout l'effort possible, — grâce à quoi la guerre perdait son caractère propre et sa raison d'être. A quoi bon, en effet, se battre, lorsqu'on n'est pas décidé à surpasser son adversaire ?

Les mêmes faits s'expliquent aussi par l'*inégalité des adversaires*. Si la guerre restait forcément ce qu'elle est dans son concept absolu, ce serait une absurdité flagrante, de la part d'un Etat sensiblement plus faible, de la provoquer ou de ne pas s'incliner devant la prétention du fort (sauf le cas où son désir de forcer l'estime prédomine sur tout dessein spécifique), puisqu'il sera certainement vaincu. Et cependant de telles guerres existent. C'est que la question (possession de quelques kilomètres carrés...) est parfois plus essentielle à la vie du premier qu'à

1. *Ib.*, p. 14 s ; De la Barre-Duparcq, *op. cit.*, p. 8 : le but politique, mesurant le résultat à produire, est un motif de modération.

celle du second. Si le faible puise là un élément d'énergie, le fort, pour la raison inverse, y trouve une raison de modérer ses efforts, de s'abstenir des sacrifices disproportionnés à son intérêt, qu'exigerait la résistance, au besoin acharnée, de son adversaire. Celui-ci, de son côté, sait qu'il a besoin non de le renverser, mais simplement de lui causer un dommage, pour obtenir de lui une renonciation peu préjudiciable. — Même entre Etats sensiblement égaux, chacun sait approximativement d'avance la puissance de l'autre, qui, comme *toute puissance humaine, est limitée*; il connaît ses défauts d'organisation, ses omissions dans l'emploi des moyens, et c'est, pour lui aussi, une raison de ne pas porter ses propres efforts à l'extrême. L'indolence de l'*un* des belligérants[1] agit, de même, sur tous *deux* : le résultat est obtenu par de simples manifestations hostiles, telles que les démonstrations navales ou le blocus.

Les facteurs qui interviennent ainsi *dans le cours* des opérations pour en diminuer la vigueur, contribuent ensuite à amener leur *fin*, en se substituant, comme motifs de paix, à une défaite complète. Si l'impossibilité de continuer la résistance est, en théorie, la condition nécessaire de sa cessation dans toute guerre, et, en fait, celle de la contrainte de volonté chez l'adversaire menacé dans ses intérêts vitaux, — par contre, lorsque l'*un des adversaires n'est pas en état de réduire l'autre* à l'impuissance ou ne le désire pas, les motifs de paix grandissent et diminuent de part et d'autre d'après la vraisemblance du résultat à atteindre et la dépense de forces à y consacrer : la guerre, en ce cas, cesse avant anéantissement ou épuisement d'une des parties, sans avoir été portée à l'extrême, par la simple éventualité d'un préjudice qui porterait trop haut le prix de revient du succès, ou de l'improbabilité d'un triomphe final[2]. « Si les chances de réussite et les sacrifices à faire étaient

1. Elle a une influence inverse de celle de l'impulsivité, mais plus rare. Les peuples se vengent d'une lésion minime comme d'une blessure mortelle, plus souvent que, par faiblesse ou absence de sensibilité, d'irritabilité et de réactivité, ils ne soutiennent mollement leurs prétentions vitales. Ex : Chine, Turquie.

2. Les procédés pour parvenir à ce résultat sont, d'une manière générale, les mêmes que pour anéantir l'ennemi (invasion, contributions...), mais ils n'ont pas besoin d'être aussi rigoureux : un seul grand coup, une grande victoire peuvent, sans l'avoir épuisé, faire perdre au vaincu la confiance en ses forces et l'espoir d'un succès non payé trop cher. On provoque le même état d'esprit, en adjoignant, aux moyens matériels de destruction, des moyens plus directement psychologiques : établir un courant politique en sa propre faveur, paralyser ou rompre les alliances de l'ennemi ou s'en créer de nouvelles... On peut « fatiguer » l'ennemi, c'est-à-dire provoquer, grâce à l'affaiblissement graduel de ses forces engendré par la durée de l'action, un découragement de sa volonté...

égaux des deux côtés, c'est dans la *différence de l'importance des intérêts politiques* que les motifs de paix se rencontreraient : ces intérêts peuvent être plus nombreux ou plus menacés chez l'un que chez l'autre..., c'est là ce qui décide, et dès qu'il en est ainsi, la paix se conclut naturellement à l'avantage de celui à qui elle s'impose le moins impérieusement [1]. » La partie qui se borne à se défendre, à combattre sans intention positive et seulement pour repousser l'attaque, se propose le but le plus modeste de tous : neutraliser les projets de l'ennemi ; pour y parvenir, elle peut se contenter d'un résultat beaucoup moins considérable que l'ennemi qui vise à la détruire, c'est-à-dire à un but positif. Elle est donc mieux à même de le fatiguer et d'imposer la paix [2].

Quelle sera la conclusion de ce débat, où le heurt des arguments nous a incliné tantôt vers la limitation, tantôt vers le caractère illimité — principes contradictoires et pourtant logiques, dont on ne saurait nous reprocher l'antinomie, puisqu'elle est dans les choses ? Des éléments contribuent à *éloigner la guerre réelle de* l'extrême violence qu'elle présente dans *son type abstrait et absolu* : leur réalité est indéniable. Mais, *en fait*, la *tendance à l'extrême* est habituelle. La modération des deux partis, impliquant une sorte de consentement tacite, n'est possible que si aucun ne recherche les « grandes solutions ». Dès que l'un porte la guerre sur ce terrain, l'autre est forcé de le suivre, et, comme, le retardataire se trouve désavantagé, on ne peut *idéalement* condamner la conduite de l'autre. Il ne reste donc que des *intérêts* en présence. Or, 1° chacun a avantage à devancer l'autre dans l'emploi des moyens extrêmes, pour augmenter ses chances de succès ; 2° chacun ne peut raisonnablement se proposer un but plus restreint qu'autant qu'il est en droit de supposer que, de son côté, l'adversaire ne recherchera pas les grandes déciisons par les armes. Les courses, aussi, s'é-

1. Clausewitz, p. 36 s : le calcul des probabilités, la considération de la dépense de forces, faite et à faire, incitent puissamment à la paix, sans défaite. — La mesure des moyens que l'un emploie varie dans un rapport complexe avec : 1° la valeur subjective de son but, 2° les forces dont il dispose, 3° le mal à causer à l'autre pour qu'il cède (ce mal est proportionné à la mesure de son but et de ses moyens).

2. Frédéric, qui, à aucun moment de la guerre de Sept ans, n'aurait été en état de renverser la monarchie autrichienne, réussit cependant, par une sage économie de ses forces, à convaincre ses adversaires de l'énormité des efforts qu'il leur faudrait faire pour triompher de lui : ils acceptèrent la paix (*ib.*, p. 40, 42).

loignent de leur concept absolu ; on n'y donne pas continuellement tout son effort : on doit pourtant y mener un « bon train » plutôt que de lutter de lenteur, même momentanément et pour réserver ses forces. Plus encore, dans la guerre, si on la suppose déclarée, un général ne s'abstiendra pas, sans imprudence et danger d'échec, d'adopter la voie la plus énergique, « à moins d'avoir l'absolue certitude que son adversaire veut agir de même. Et encore, qu'il sache bien que, même alors, il s'aventure dans des voies détournées, dangereuses et qu'il ne perde pas de vue son adversaire, afin de ne pas se laisser devancer par lui si celui-ci se décidait tout à coup à recourir aux moyens énergiques... *L'anéantissement de la force armée de l'adversaire reste donc partout et toujours le plus efficace et le plus important des buts qu'on puisse se proposer à la guerre*[1]. »

Ces considérations tendent, dans la généralité des cas, et alors même que le but politique serait moindre, à porter à l'extrême le but militaire et au paroxysme l'acuité d'un conflit dont elles augmentent à la fois le caractère antagoniste et la vitalité. Tour à tour subordonnée aux principes modérateurs, puis émancipée, *la guerre demeure un moyen disproportionné à sa fin ultime*. Dans l'impossibilité où on se trouve de formuler une règle certaine et non contradictoire d'atténuation, on consacre *les principes de nécessité et d'humanité comme des palliatifs :* ils ne sont rien de plus. C'est la faillite presque complète des atténuations systématiques et réglementaires, qui absorbent pourtant une grande partie de l'effort des juristes et des pacifistes. Nous donnerons, par suite, la prédominance aux principes de condamnation et aux procédés de suppression ou de limitation de fréquence des guerres.

1. Clausewitz, *ib.*, p. 50, 53 s.

CHAPITRE III

La guerre-relation d'Etat à Etat.

I. La théorie. — II. Critiques. — III. Service universel, corps francs et levées en masse.

I

Du principe de nécessité dérive la notion de guerre-relation d'Etat à Etat. C'en est la plus importante application. Elle présente le même caractère antinomique et n'a pas plus de sens, ou plutôt tous deux tendent à signifier leur propre contraire : ascension aux extrêmes, d'une part, et, d'autre part, lutte d'une nation armée tout entière contre une autre.

Tant que dura l'absence d'Etat ou la coïncidence de l'Etat avec ses membres, on ne pouvait introduire une limitation tirée de leur existence distincte. Dans les temps anciens et, aujourd'hui encore, chez les sauvages, « l'armée est la nation mobilisée, et la nation est l'armée en disponibilité [1]. » La déclaration de guerre et la guerre elle-même s'adressaient non pas seulement au peuple, mais à chaque individu [2].

La théorie opposée remonte au XVIII[e] siècle. « La guerre, écrivait J.-J. Rousseau [3], n'est point une relation d'homme à homme, mais une **relation d'Etat à Etat**, *dans laquelle les particuliers ne sont ennemis qu'accidentellement*, non point comme hommes ni

1. Spencer, *Soc.*, t. II, p. 106. — Jhering, *op. cit.*, t. I, p. 248 s : L'Etat romain est organisé dans l'ordre de bataille ; le peuple est une armée... (De même, chez les Germains : Waitz, *Deutsche Verfass.*, t. I, p. 32).

2. Gellius, XVI, 4 : *Populo Hermundulo hominibusque Hermundulis bellum indico facioque* (Jhering, *ib.*, p. 231.) — Déclar. de guerre de François 1[er] contre Charles-Quint : « Savoir faisons que nous avons déclaré ledit empereur, ses adhérents et tenants son parti, ensemble les sujets de ses pays patrimoniaux, ennemis de nous et de nos royaumes, seigneuries et sujets ; et en ce faisant permettons et donnons congé à tous nos sujets d'user d'armes contre les dessus dits, en guerre, par mer et par terre. » (*Papiers d'Etat* de Granvelle, t. II, p. 630 ; dans Laurent, *Hist. de l'hum.*, t. X, p. 381) — Ce n'était pas une vaine formule, les faits le prouvent.

3. *Contrat social, ou Princ. du dr. polit.*, l. I, ch. IV ; éd. Dalibon, p. 14.

même comme citoyens, mais *comme soldats*; non point comme membres de la patrie, mais comme ses défenseurs. Chaque Etat ne peut avoir pour ennemis que d'autres Etats et non pas des hommes, attendu qu'entre choses de diverses natures on ne peut fixer un vrai rapport. » Portalis et Talleyrand [1] reprirent plus tard cette théorie, en l'allégeant de la dernière proposition, non significative : s'il ne peut y avoir de rapports entre un Etat et un homme, ce dernier ne pourrait pas plus être son membre que son ennemi. Ils n'ont pas davantage confirmé l'idée que les citoyens ne peuvent-être traités en ennemis que s'ils sont soldats, — idée qui proscrirait toute mesure prise à l'égard de la population civile (réquisitions, contributions [2]...)

Les publicistes anciens avaient admis que tous les sujets d'un Etat étaient ennemis de tous ceux de l'autre [3]. Des contemporains sont tombés dans une exagération inverse: la guerre n'aurait lieu que de gouvernement à gouvernement, « entre les Etats et non entre les particuliers [4], » — Pinheiro-Ferreira [5] allait jusqu'à dire « *entre les deux personnes morales appelées Etats* ». En fait, elle est encore moins exécutée que décidée par les gouvernants. Les Etats, simples individualités juridiques dépourvues de corps distincts de ceux de leurs membres, ne se haïssent pas et ne se battent pas davantage. La lutte a lieu forcément entre individus corporels et vivants, — comme membres de l'Etat sans doute, mais qu'importe? N'en supportent-ils pas moins la totalité du poids? La formule de Pinheiro-Ferreira et celles qui s'en rapprochent ne méritent pas l'admiration qu'on leur prodigue [6]. Elles sont « ambiguës et vides » : ce sont des *fictions*, qui, à la façon de celles du droit romain, poursuivent, sous une apparence de théorie, la conciliation entre la rigueur primitive des principes

1. Portalis, *Discours d'ouverture du Trib. des Prises*, 14 floréal an VIII ; Talleyrand, Lettre à Napoléon, 20 nov. 1806 (*Moniteur*, 5 déc.) — On leur a faussement attribué la paternité de la formule (ex. : Ch. Périn, La g., *Rev. trimestr.*, 1881, p. 293 ; Massé, *Le dr. commercial*, p. 126 ; Goblet d'Alviella, *Désarmer*, p. 109). L'erreur provient, dit Acollas (*Le dr. de la g.*, p. 17), de ce qu'ils ont copié Rousseau sans le citer. — Ahrens, *Dr. naturel*, Lpz., 1868.

2. Cf Westlake, *Pr. du dr. int.*, tr. Nys, p. 281 s.

3. Vattel, l. III, ch. v, § 69-72. — On traitait comme tels, femmes, enfants, vieillards, sans toutefois les assimiler à des hommes armés (Grotius, l. III, ch. IV, 9.)

4. Geffcken, Lois de la g., *R. dr. int.*, 1894, p. 586. — Calvo, t. IV, p. 122 s. — Lasson, *Princip.*., p. 76. Il ajoute : « La haine se trouve dans le peuple et dans l'Etat », mais, même page et p. 21, 34, il se contredit : les Etats, personnes morales, sans cœur, ne peuvent se haïr. — L. Bara, *op. cit.*, p. 58 s.

5. Sur Vattel, l. III, ch. I, § 1. Conséquence : ne considérer comme belligérants que les individus associés aux projets de ceux qui engagent la lutte.

6. Elles auraient, « presque seules, renouvelé, amélioré le droit de la guerre » (Acollas, *Le dr. de la g.*, p. 17; Dudley-Field, *Outlines*.., § 705.)

juridiques et les nécessités de la pratique ou les exigences de l'intérêt [1].

Ce qui caractérise davantage l'époque moderne, c'est qu'elle a « tenté de restreindre le nombre des personnes qui supportent le poids direct des hostilités, et cela, la formule ne l'indique pas nettement [2]. » La *distinction des combattants et des non-combattants* et la diversité des règles applicables à ces deux catégories sont par elles-mêmes plus explicites. La guerre doit être une lutte organisée, entre armées, c'est-à-dire entre forces organisées.

On a déduit de là la nécessité de restreindre les opérations aux corps spécialement institués à cet effet et l'obligation de respecter la population civile [3], si elle ne se livre pas à des actes hostiles. En échange de ces avantages, de cette immunité de leur personne et de leurs biens (interdiction des violences et contraintes à leur égard, des réquisitions non régulières, du pillage, du butin...), et sous peine de s'exposer à la loi martiale et aux représailles, les habitants ont, en effet, envers l'envahisseur, l'obligation de s'abstenir de toute violence, et, envers leur propre gouvernement, le devoir de ne pas prendre les armes isolément. Une attaque spontanée, par exemple sur un point où l'autorité militaire avait décidé le calme, nuirait à leur propre cause. Souvent aussi, des gens sans aveu profiteraient du trouble pour se livrer, sous prétexte de défense nationale, à un vérita-

1. Pour limiter les violences, on invoquait auparavant, jusqu'à Grotius inclusivement, une autre idée. L'ennemi vaincu était tenu pour *coupable* d'avoir combattu : les rigueurs constituaient le juste châtiment de sa « faute ». Les non-combattants étaient considérés comme *irresponsables* et laissés indemnes. (Pillet, *Notion mod. de la g.*, p. 10.) — Cette idée, mauvaise à certains points de vue (massacre des habitants ayant défendu leur ville, des prisonniers), était en outre inexacte (le gouvernement peut déclarer ou accepter la guerre, de bonne foi et sans faute ; et la responsabilité du souverain n'engage pas celle de ses soldats), et pourtant on l'admettait pour justifier certaines solutions qui paraissaient désirables : c'était une fiction.

2. Pillet, *Notion moderne de la guerre*, p. 11.

3. Talleyrand : le droit de guerre ne s'étend pas aux citoyens pacifiques, à leurs propriétés, à leurs habitations. — Bluntschli, Intr., p. 32 s : respect des droits privés. — Nys (*Etudes...*, I, p. 156, et *R. dr. int.*, 1882, p. 466 s) fait remonter la règle de l'immunité des personnes paisibles à Honoré Bonet (*L'Arbre des batailles*), chez qui elle se rattache plutôt à l'idée d'irresponsabilité : « Nul homme ne doit porter le péchié d'ung aultre, donc pourquoy les povres Anglois auroient-ils mal pour la coulpe de leur seigneur? Les bons marchants, les laboureurs des terres, les bergiers des champs, ou telles gens devront rester en dehors de la guerre. » — La Trêve de Dieu fut, après l'institution des refuges, une des premières manifestations des principes de nécessité et d'humanité et de l'exemption des non-combattants. Elle ne fixa pas seulement les jours « guerroyables » : elle mit sous sa sauvegarde les églises et cimetières, les femmes, pèlerins, laboureurs et marchands.

ble brigandage. Enfin, il importe que le fonctionnement de l'organisme social et la production soient le moins possible interrompus.

Le principe a plusieurs *raisons d'être*, réelles et idéales. Sa cause sociologique gît dans la séparation croissante des fonctions. A l'origine, toutes les besognes, et notamment la guerre, sont opérées par tous et par n'importe qui. Plus on avance dans l'histoire de la civilisation, plus on voit l'initiative et l'exécution des services sociaux se discipliner. Tel organe est spécialement institué, à l'exclusion de tout autre, en vue de telle tâche. L'armée, devenue permanente et régie par les lois de l'Etat s'est substituée au peuple dans la préparation et l'exécution directe de la lutte active : les citoyens qui n'en font pas partie n'ont que le devoir d'y concourir indirectement, chacun à son poste social.

Comme le principe de nécessité, d'où elle dérive au point de vue doctrinal, la distinction des combattants et des non-combattants invoque des raisons de logique, de justice, et surtout d'utilité. La limitation des conséquences devait surtout prévaloir dans les guerres dynastiques, qui auraient dû ne pas nuire aux sujets plus qu'elles ne leur profitaient ou qu'elles ne dépendaient d'eux.

II

Pour la raison inverse, on peut adresser certaines critiques à la formule. La guerre n'est plus une affaire de gouvernements, c'est un acte patriotique, national, dans sa décision et dans son exécution.

En ce qui concerne la *guerre maritime*, l'exception dépasse la règle en importance. La course a été déclarée illicite par la déclaration de Paris, le 16 avril 1856, mais le droit de prise subsiste. Les signataires, qui se sont engagés à ne pas délivrer de lettres de marque, conservent eux-mêmes la faculté de saisir, sous certaines conditions, les navires marchands ennemis. Les particuliers ne peuvent donc prendre une part active aux opérations, mais sont exposés passivement à leurs dommages. De plus, l'Espagne, le Mexique et les Etats-Unis (dont l'importante marine marchande aurait été à la merci des vaisseaux de guerre) ont refusé d'adhérer à la Convention. Le respect de la propriété privée n'est donc ni complet ni universel. Les théori-

ciens (Ch. Roux, lieutenants Duboc, Loir, Caqueray...) ne condamnent pas, si même ils ne justifient, le droit de prise, parce que ce n'est plus une pure affaire de lucre. A quoi serviraient, sans lui, les escadres et la guerre maritime? Les débarquements sont impraticables et le blocus insuffisant. La nation ennemie pourrait continuer sa vie normale. Or la richesse, le commerce, notamment naval, sont devenus un élément essentiel de la puissance. L'intérêt, d'ailleurs, s'accorde avec l'humanité : le capteur prend l'équipage sauf et évite de brûler les bateaux et les cargaisons, facilement « réalisables » à son profit (Tetens). Sur mer, il n'y a pas, d'ailleurs, de population susceptible de se soulever, et la lutte, contrairement à ce qui se passe sur terre, n'est pas exaspérée par le pillage [1]. — Ce qui subsiste de la prohibition de la course, est, en pratique, tourné par l'incorporation des navires et des équipages marchands dans les flottes d'Etat (ex : la Prusse, en 1870). L'avantage que procurerait l'utilisation d'un même outillage à la production en temps de guerre (cf. chemins de fer, télégraphes...) amène les théoriciens à proposer qu'on accorde plus largement aux Etats la faculté d'improviser leurs flottes, non seulement par des achats à l'étranger, mais en armant la marine de commerce.

En ce qui concerne la *guerre terrestre*, cette logique boiteuse, qui interdit le combat à ceux qui en reçoivent les éclats, ne tend à disparaître qu'en entraînant avec elle la règle tout entière. Au point de vue passif, les nationaux supportent des préjudices sans cesse accrus par le développement des procédés de destruction, et les prohibitions théoriques tombent à côté de cet empirement de la situation : on souhaite même que la guerre soit terrible afin qu'elle devienne plus rare et amène une prompte solution. Au point de vue actif, si, comme c'est souhaitable, elle demeure le fait des armées, les particuliers ne restent pas, pour autant, étrangers à ses opérations. Comment pourrait-on leur demander de recevoir avec courtoisie un adversaire qui, malgré Rousseau, est leur ennemi et se conduit comme tel? Le patriotisme ne leur déconseille pas seulement les rapports, notamment commerciaux, avec l'étranger : il leur impose comme un devoir, à l'exécution duquel ils ne se soustraient pas, de faciliter l'action de l'armée nationale. Les femmes elles-mêmes apportent leur aide ou leur secours. L'intérêt de la distinction entre com-

1. Mailfer, *De la démocr. dans ses rapports avec le dr. intern.*, p. 196.

battants et non-combattants se trouve singulièrement affaibli par le fait que l'armée comprend tous les hommes valides : peu d'individus seraient capables de lutter, en dehors de ceux qui sont incorporés, et encore l'institution d'une réserve, d'une armée territoriale, et le développement des services techniques permettent-ils de les utiliser.

Comme le principe de nécessité, la notion de la guerre-relation d'Etats est *susceptible d'interprétations contradictoires*, également justes, logiques, utiles. L'équité voudrait que l'on ne frappe que les auteurs de la guerre : mais n'est-il pas conforme au droit démocratique, que les particuliers soient solidaires d'un gouvernement qui dépend d'eux, et responsables d'une guerre que leurs élus décident [1] ? Le bon sens et l'économie indiquent que la lutte doit être étroitement circonscrite aux organismes officiels : mais ces corps ne tendent-ils pas à embrasser la totalité de la nation ? L'Etat ne doit-il pas, en effet, exhiber toutes ses forces, puisqu'il s'agit de dépasser la puissance adverse ? Le plus grand nombre possible d'individus et même tous les citoyens ne doivent-ils pas prendre fait et cause pour lui, dont la cause est aussi la leur ? L'envahisseur ne doit s'attaquer qu'aux moyens de l'Etat : mais ses membres ne rentrent-ils pas parmi ces moyens ? En décider autrement n'équivaudrait-il pas à défendre, en combattant un individu, de viser aux jambes ou au cœur, s'il menace avec le bras ? L'Etat, si on en enlève les individus — seules réalités —, est un mot vide, un fantôme [2] : en fait, il se compose de tous les hommes qui sont soumis de droit à sa souveraineté. « Les biens qui appartiennent aux sujets, constituent vis-à-vis de l'étranger, l'avoir de la société et doivent être considérés, dans leur ensemble, comme la matière sur laquelle s'exercent les revendications auxquelles donnent lieu les offenses commises envers d'autres sociétés [3]. » La nécessité empêche donc de déduire, de la formule de Rousseau, l'immunité et l'insaisissabilité absolues de la propriété privée. Elle ne permet pas davantage d'en tirer l'obligation au respect complet de la liberté des particuliers : « ce n'est qu'en pesant sur la po-

1. Mailfer, *ib.* — Toutefois les femmes, les enfants et certains hommes ne manifestent pas de volontés relatives à la chose publique.

2. On aperçoit le lien qui unit la guerre-relation d'Etats à la conception statique de la société, et la « guerre nationale » à la conception dynamique, d'après laquelle l'Etat ne marche pas de lui-même, mais reçoit le mouvement de ses membres.

3. Ch. Périn, La g. suiv. le dr. des gens contemp., *R. trim.*, 1881, p. 233.

pulation inoffensive que la guerre peut atteindre son but [1]. »

Les auteurs anglais voient dans l'idée de la guerre-relation d'Etats un expédient par lequel les Français, plus faibles sur mer, voudraient échapper à la confiscation des biens privés [2]. La plupart se contentent de répudier ces deux conséquences d'une formule qu'ils accommodent à une époque de caractère différent de celle d'où elle est issue [3]; il en résulte des solutions peu harmoniques [4]. Quelques-uns battent en brèche le principe lui-même ou même professent le principe opposé : dans la guerre, « tous les individus membres d'un Etat sont les ennemis de tous les individus membres de l'autre [5]. » La formule de la lutte antique redevient celle de la *guerre de nation à nation*.

Un effet remarquable, en même temps qu'une cause, de la recrudescence d'intensité des guerres, a consisté dans la transformation des armées de métier, levées pour chaque expédition par leur capitaine en *armées* permanentes, *nationales*, au service du roi ou de l'Etat. Elles ont crû jusqu'à absorber, au XIXe siècle, toutes les forces vives des peuples européens. Grâce à la Révolution, qui a établi la conscription, à l'habileté de Napo-

1. C. Dupuis, Théories angl. sur le dr. de la g., *Rev. gén. dr. int.*, 1898, p. 40, 43.

2. Napoléon en usa dans ce dessein : Considérant 1° que l'Angleterre n'admet pas le droit des gens suivi universellement par les peuples civilisés ; 2° qu'elle répute ennemi tout individu appartenant à l'Etat ennemi et, en conséquence, fait prisonniers de guerre les équipages des vaisseaux de commerce... » (Décret du 21 nov. 1806.)

3. Cette formule était compréhensible lorsque l'Etat, conçu théoriquement comme distinct des sujets, se confondait presque, en fait, avec le gouvernement, et que la guerre, opération gouvernementale et princière, faite par des motifs non vitaux pour la nation, était exécutée d'armée à armée, par une fraction limitée de cette nation (XVIIIe s.). Elle ne l'est plus, effectivement ni idéalement, lorsque l'Etat tend à s'identifier avec les citoyens, et que la guerre est un fait national, mettant en cause les intérêts nationaux, et exécutée par la nation armée. C'est la *Révolution* qui a institué l'ordre politique et social nouveau. — D'une manière plus compréhensive : la guerre a été d'abord le fait de la tribu et de groupes isolés ; aux périodes d'anarchie, une entreprise privée, pour le compte d'un individu ; puis, monopolisée par l'Etat, représenté par le souverain ; enfin nationale. L'idée de relation d'Etats ne convient qu'à l'avant-dernière de ces situations : aussi n'a-t-elle eu qu'un temps.

4. Westlake, *op. cit.*, p. 286 : 1° La guerre est une relation d'Etats ; 2° Chaque Etat peut cependant traiter les sujets de l'autre comme ennemis, car les actes ou omissions de l'Etat sont faits ou omis par ses membres, ou au moins approuvés par eux ; 3° Les sujets de l'un ne sont pas ennemis des sujets de l'autre, car l'Etat, corporation sans clause de responsabilité limitée, a une personnalité distincte de celles de ses membres. — L'autorité publique s'attaquerait aux particuliers, mais non les particuliers aux particuliers.

5. Oke Manning, *Comment. on the law of nations*, p. 122. — Cf. Wildmann, *Institutes of int. law*, t. II, p. 8 ; Twiss, *The law*.., p. 80 ; Hall, *Int. law*, p. 127 ; Kent, *Comm. on Amer. law*, I, l. III ; Halleck, *Int. law.*, c. XIX ; Creasy, *Platform of int. law*, p. 390 ; Phillimore, *Comment.*, 2e éd., t. III, p. 79 ; — Wheaton, *Elém.*, éd. de Boya, p. 343. — En faveur de la formule de Rousseau : Dudley-Field, *Outlines*.., § 705 ; en Allemagne, Bluntschli, art. 530...

léon, à la conduite de la Prusse en 1813 et en 1870, l'obligation universelle au service militaire fait aujourd'hui de la guerre une lutte des nations armées [1]. Dès le temps de paix, les ressources en nature (réquisitions) et en argent (impôts) sont utilisées à la préparation; les savants, les industriels, recherchent et réalisent les engins et instruments; pendant les hostilités, les ingénieurs, les médecins ont un rôle utile dans les rangs de l'armée ou en dehors d'elle, les hommes âgés veillent à la sûreté des voies et des transports, les auxiliaires sont employés à des fins accessoires. L'autorité militaire acquiert des pouvoirs étendus sur toute la vie sociale (état de siège). Quant aux opérations elles-mêmes, l'emploi des tirailleurs, la *levée en masse* improvisée des populations [2], moyens que réclame « l'adaptation artistique des moyens au but », — transforment la bataille moderne en « *lutte de hordes* [3] ». Des nations entières, composées de millions d'hommes [4], se ruent les unes contre les autres, dans des combats aussi horribles, mais plus imposants par leurs proportions, que ceux des temps primitifs. Cette convergence des efforts suppose un puissant mobile commun. L'acharnement est d'autant plus grand qu'on suppose la vie nationale engagée. Il serait vain, dans ces conditions, d'attendre de quelques défaites la renonciation à la résistance... La haine qui s'ensuivra sera d'autant plus durable.

III

On sait quels excès ont engendré de part et d'autre, les invasions modernes, surtout lorsqu'elles avaient lieu au détriment de

1. Dès le 12 déc. 1789, Dubois-Crancé disait à la Convention : Tout citoyen doit être soldat et tout soldat citoyen (Jung, *Dubois-Crancé*, p. 19, 24). — C'est une formule analogue à celle des guerres des tribus armées primitives. — Pour G. de Greef (*Le transf. social*, p. 473 s, 509 s), le retour aux formes primitives, notamment par la nation armée, n'est qu'apparent : la division du travail empêche la participation de tous, l'interruption de la vie économique... ; la guerre est une « fonction spéciale,... un organe (?) restreint ». — Une institution peut-elle recouvrer un caractère qu'elle a perdu ? (réversibilité de l'évolution). Non, dit Demoor (*L'évol. régressive*, p. 223) ; oui, dit G. de Greef (*ib.*, p. 371).

2. Mérignhac, *Lois de la guerre*, p. 76, et auteurs cités.

3. Foch, *ib.*, p. 38 s : L'Espagne, l'Allemagne, en 1808-13, ont profité de l'exemple de la Vendée en appliquant ses données à la guerre internationale.

4. L'impossibilité de satisfaire par soi-même aux besoins de troupes si nombreuses rend inévitable la vie « sur le pays ». La guerre, comme autrefois, nourrit la guerre. Les conditions même des campagnes modernes rendaient vaines la déclaration de Guillaume (10 août 1870) : « Je fais la guerre aux soldats français et non aux citoyens français. »

la justice : les *guérillas* espagnoles et les « *Freiheitskriege* » de l'Allemagne, de 1808 à 1813. L'ordonnance sur le landsturm, promulguée en 1813 par Frédéric Guillaume III, enjoignait de faire le vide devant l'envahisseur, d'incendier les moissons, de détruire les comestibles, de combler les puits, de nuire « par tous les moyens possibles ». Le combat « autorise et sanctifie tous les moyens : les plus décisifs sont les meilleurs... Le landsturm a pour destination spéciale... de harceler l'ennemi sans relâche, de l'anéantir par troupes ou en détail, de quelque façon que ce soit [1]. » Par un singulier retour des choses, on appelait en 1870 la France à combattre l'Allemagne « même par le couteau et par le poison. »

« La guerre d'armée a ses lois, celle des peuples n'en admet pas : elle est la plus destructive de toute discipline et familiarise les soldats avec tous les crimes. Tout peuple qui la fait se met donc hors la loi [2]. » En présence de telles conséquences, presque tous les spécialistes ont signalé et combattu les *inconvénients* du nouvel état de choses, alors même qu'ils en admettaient le caractère patriotique ou, avec des restrictions, la légitimité. Les soulèvements en masse, l'emploi des corps-francs, disent-ils, sont une des plus terribles aggravations aux maux de la guerre, qu'ait eues à souffrir le monde : ils sont d'une efficacité restreinte et douteuse, et d'une atrocité certaine. A l'égard de l'occupant et même, suivant quelques auteurs, du non-occupant, ce serait un crime, une scélératesse, un acte de banditisme. A l'égard de la nation qui se livre à ces procédés, ils fournissent l'occasion d'exercer (légitimement, disent les uns) les plus horribles représailles : si tout habitant doit-être considéré comme un ennemi possible, le soldat sera en effet porté à traiter toute la population comme telle. Le fait qu'on renonce ou qu'on met obstacle à l'application du privilège transactionnel, forfaitaire, des non-combattants, autorise le déchaînement d'une guerre d'extermination, contraire à toute humanité. « C'est un véritable *retour à la barbarie* [3]. »

1. Pradier-Fodéré, *ib.*, p. 800 ; Jähns, *Ueber Krieg*, p. 294.
2. Général Thiébault, *Mémoires*, t. IV, p. 457, 533.
3. Jomini, *Art. de la g.*, t. I, p. 72 ; *Gr. opér.*, t. III, p. 357. — *Revue de Belg.*, 1874, p. 15 s. — Martens, *op. cit.*, t. II, p. 228. — Mougenot, *Des pratiques de la g.*, p. 186 ; J. Cabouat, La g. moderne et le dr. des gens, *Rev. crit.*, 1887, p. 307. — E. de Laveleye, *Des causes de g.*, p. 166 ; Rolin-Jaequemyns, La g. actuelle dans ses rapports avec le dr. int., *R. dr. int.*, 1871, et 1875, p. 108 ; Gabiat, *De la g.*, Thèse, p. 131. — Calvo, t. IV, p. 218 ; Hetzel, *Die Humanisirung des Krieges*, p. 279 ; St-Georges d'Armstrong, *Util. de l'arb.*, p. CCIII ; F. de Holtzendorff, *R. dr. int.*, 1871,

Tel est pourtant le procédé que consacre la conférence « de la Paix », en dépit de la frêle barrière théorique dressée par les partisans de la formule de Rousseau. L'Annexe à la Convention concernant les lois et coutumes de la guerre porte implicitement reconnaissance des **corps francs** et de la **levée en masse**, pour les pays non-occupés, en exécution de l'art. 2, et, *pour les pays occupés*, en vertu des principes généraux [1].

Elle l'admet malgré elle et comme forcée, mais le fait n'en est pas moins significatif, quoiqu'il ait passé presque inaperçu. L'aggravation qui peut résulter de cette « guerre sauvage » est d'une importance qui la rend susceptible de compenser la diminution de fréquence que la Conférence vise d'autre part et qu'il serait vain d'attendre de cette horreur croissante. Quelles raisons ont donc milité en faveur de cette admission ?

Ces raisons étaient des plus impérieuses. A vrai dire, aucun grief n'est à retenir contre le Règlement de La Haye. Il ne crée ni ne conseille la guerre nationale : il la constate seulement comme une tendance de fait qu'il eût été inutile d'essayer de contenir, et il *la reconnaît uniquement pour la limiter*, l'organiser, lui imposer des conditions. Quelque redoutables que soient appelées à être les suites de la levée en masse sur les deux adversaires [2], l'intention a été non pas de pousser au soulèvement et d'accentuer les violences des habitants soulevés, mais d'éviter les représailles de l'envahisseur, en déclarant qu'il n'a pas le droit de traiter en criminels les défenseurs improvisés du territoire.

Deux attitudes sont en effet concevables et ont été prises effec-

p. 310, et 1873, p. 256 ; Pradier-Fodéré, t. VI, p. 799 s. — Guelle (*Lois de la g.*, t. I, p. 86) admet la levée en masse, mais il la restreint et l'organise. — Mérignhac (*Lois de la g.*, p. 76) l'admet tout en déplorant la confusion, les excès qui en naissent.

1. La solution n'est pas douteuse malgré l'illogique absence de texte formel et le rejet d'un amendement de Sir Ardagh en ce sens. Elle a été affirmée formellement par MM. Bourgeois et de Martens. (Cf. Mérignhac, *La Confér.*, p. 152, 178 s, 181, et auteurs cités.)

2. Peut-être la proclamation de sa légitimité l'encourage-t-elle involontairement en supprimant l'inhibition morale. Que deviendra, par suite, dans les faits et dans la théorie, l'art. 46 de la même Convention, qui se rattache au contraire au principe de Rousseau au point de vue passif : « La vie des individus et la propriété privée doivent être respectés. » — Toutefois le fait que la levée amène les rigueurs de l'ennemi ne rend pas le procédé illicite et n'est pas une objection de nature à arrêter la plupart des auteurs, d'autant plus que « la population reste seule juge du point de savoir s'il lui convient d'y recourir en en acceptant toutes les conséquences ». (Mérignhac, *ib.*) D'un autre côté, il est rare que la défense spontanée, mais disciplinée, notamment d'une ville ouverte, nuise au plan général.

tivement à l'égard des inconvénients de l'extension des opérations aux personnes non incorporées dans l'armée régulière : *ou bien*, comme on s'y efforçait autrefois et comme le voulaient encore les auteurs précités, *la condamner* absolument ou la limiter rigoureusement, dans le but de l'empêcher de se produire, — *ou bien la proclamer conditionnellement légitime*, dans le but d'éviter son aggravation par des réactions sans mesure. Au temps passé, lorsque le caractère dynastique des guerres restreignait leurs maux aux armées en présence et permettait d'espérer que leur atteinte ne s'étendrait pas au delà d'une fraction de la nation, l'extension de la qualité d'ennemi aux membres de l'autre fraction présentait surtout des inconvénients sans compensation.

La menace, pour les habitants étrangers à l'armée pris les armes à la main, de subir les rigueurs de la loi martiale et de se voir refuser le traitement des prisonniers, les encourageait à ne pas se soulever. — Le maintien du principe ancien aboutirait, à l'heure actuelle, à exaspérer la lutte, en faisant considérer comme criminelles les populations qui défendent leur territoire, c'est-à-dire au résultat opposé à celui qu'on poursuivait. Inversement, si on part du mobile d'humanité qui inspirait le précepte ancien, on aboutit, les circonstances étant renversées, à le nier. La population est actuellement appelée à participer toute entière aux opérations, et on reconnaît l'impossibilité de contenir l'irrésistible mouvement spontané qui l'arme contre l'envahisseur : *l'octroi du titre d'ennemi régulier est un avantage* qui évite d'être traité en bandit [1]. La notion de guerre d'Etat s'accordait avec la situation où on envisageait surtout les désavantages de ce titre ; partant aujourd'hui des prérogatives qui y sont attachées, il est plus logique de le conférer largement.

Aussi voit-on se manifester des opinions opposées à celles qui condamnent les soulèvements populaires. Elles invoquent, en dehors de cette explication, des arguments positifs, et retournent même ceux de l'adversaire. L'atrocité leur paraît devoir *rendre impossibles les guerres et* en particulier *l'invasion*, qu'elles ont le tort de confondre avec l'agression [2]. La distinction des combat-

1. « On arrive ainsi à se montrer plus humain à l'égard de ceux qui prennent les armes. » (Ch. Dupuis, *ib.*, p. 45). — Devant le fait accompli des soulèvements populaires, la reconnaissance théorique de leur légitimité était le seul moyen de tenter que les violences s'en tiennent là ; mais refrénera-t-elle le geste réflexe de l'envahisseur qui se venge sur les populations inoffensives ? Elle l'aura du moins tenté.

2. Des pacifistes ont, par suite, accordé aux habitants le droit de se soulever

tants et des non-combattants, ajoute-t-on, est dans l'intérêt de la nation : si la lutte disciplinée a échoué, il ne reste place que pour la lutte indisciplinée : celle-ci devient alors un acte de patriotisme, qu'on ne saurait punir comme un crime. — Aucun gouvernement, a-t-il été dit, à la Conférence de Bruxelles, ne pourrait condamner d'avance ceux de ses membres qui prendraient les armes pour le défendre. Le baron de Lambermont, délégué belge, le duc de Tetuan, délégué espagnol, et le colonel Hammer, délégué suisse, ont invoqué la nécessité pour les *petits Etats*, dont l'armée est insuffisante, de compléter leur défense par un appel à toutes les forces vives de la nation, lequel deviendrait ainsi la ressource dernière et la garantie suprême de leur droit [1], sans laquelle la paralysie de leurs efforts les exposerait à toutes les violences.

Toutes ces opinions mettent le droit et l'intérêt des peuples envahis au dessus de l'ordre et au dessus de la sécurité des armées envahissantes. D'autres s'appuient sur une idée plus générale et qui s'applique aux grands comme aux petits Etats : l'*idée démocratique*. Il est remarquable que Rousseau, un des pères de la démocratie moderne, ait admis une maxime qui est en conformité d'esprit avec l'époque où les batailles étaient un jeu de princes. « Le droit démocratique, qui ne permet que la guerre de défense doit admettre les levées en masses, les guerres de partis bleus, par petits pelotons disséminés... Quand la guerre devient un droit, la levée en masse est un droit comme elle [2]. » D'autre

« sans aucune condition soit de signe extérieur, soit d'organisation nationale ». (*Projet de code intern.* du Congrès de la paix de Genève, art. 8.)

1. Le baron Baude, délégué français, revendiqua, pour tous les individus pris les armes à la main, le droit d'être considérés comme belligérants et traités comme prisonniers de guerre. Malgré le général von Voigt-Rhegts, délégué allemand, oublieux du Landsturm, la Conférence admit, dans son projet, l'application des lois de la guerre aux volontaires réguliers. — Les Instructions américaines et leur auteur Lieber, ainsi que Rolin-Jaëquemyns, Bluntschli..., justifient la levée en masse sur ordre des autorités, dans un pays non occupé ; — le Manuel d'Oxford (art. 2), Klüber (p. 383 s, et *Rev. dr. int.*, 1870, p. 665), Geffcken (*ib.*, p. 593) : même sans ordre. — En 1870, les Allemands ont déclaré hors la loi tout individu armé non porteur d'un ordre personnel. Le prince de la Tour d'Auvergne, ministre des affaires étrangères, protesta.

2 Mailfer, *De la démocr.*, p. 125, 131 s : La notion de relation d'Etats obligeait les populations du pays envahi « à se laisser faire » (?) et donnait « des facilités et des garanties à l'agresseur », ce qui prolongeait la guerre. — La démocratisation du personnel de la guerre fut proclamée par la Convention le 16 août 1793 : « Tout citoyen est soldat quand il s'agit de combattre la tyrannie. . Jusqu'au moment où les ennemis seront chassés du territoire de la République, tous les Français sont en réquisition permanente pour le service des armes. » — Ex. de levées en masse, pour la plupart postérieurs à la Révolution, dans : Pradier-Fodéré, t. VI, p. 798 s.

part, le peuple qui veut la guerre, qui l'exécute, doit en supporter les conséquences, et il est, en fait, de plus en plus difficile, sinon impossible, d'assurer le respect de la personne et des propriétés de ses membres.

Le principe de Rousseau, ne s'harmonisant qu'avec une situation où les populations sont étrangères à la direction des affaires publiques, deviendra de plus en plus une fiction à mesure qu'elles acquerront cette direction et que l'Etat ira se confondre avec elles. Est-ce « l'Etat » qui donne les coups et les reçoit [1], ou même le gouvernement, ou comme autrefois, ses agents? C'est et ce sera sans cesse plus exactement la nation elle-même. Si les peuples ne devenaient pas assez sages pour ne plus se battre, « un jour viendrait où cette barrière de la distinction de l'Etat et de ceux qu'il contient ne pouvant plus être dressée, les *individus*, comme aux temps barbares, mais dans les conditions d'une lutte bien autrement terrible, se trouveraient face à face dans la guerre [2]. » Les rencontres internationales de l'avenir, si elles ont lieu, présenteront « une violence destructive inconnue jusqu'à ce jour : ce sera l'*exode de deux peuples*, et non plus la lutte de deux armées [3]. » Il serait d'ailleurs presque illusoire de restreindre à ces dernières la notion de régularité : elles tendent à englober, dans le temps de paix, la presque universalité des citoyens, et, dans le temps de guerre, le caractère compréhensif de leur conception, l'élasticité de leur organisation permettent à tous d'y entrer.

« Qu'est-ce qui est disponible? Tout est disponible. » Cette formule du feld-maréchal de Moltke consacre le nouvel état de choses au point de vue actif. — « Tous les membres de l'Etat ennemi peuvent être traités comme ennemis dans une guerre publique » ; telle est la maxime qui tend à prévaloir au point de vue passif.

La guerre de tous contre tous ainsi instituée rendrait inefficace et vaine la vieille formule de la guerre-relation d'Etat à Etat, de même que l'ascension aux extrêmes a contrecarré

1. Gabiat, *La g. contin.*, p. 128 : « Les particuliers sont représentés par l'Etat, .. mais ils n'en supportent pas moins les conséquences de la lutte. »

2. Acollas, *Le droit de la guerre*, p. 19.

3. Von der Goltz, *La Nation armée*, p. 446 : pas d'autre fin possible que l'extermination ou l'épuisement d'un des combattants. — G. Le Bon, *Psych. du soc.*, p. 331 ; E. Boutroux, *L'Armée*, p. 271 : On visera, avec le parti pris de ne rien laisser au sentiment, la ruine et la déchéance définitive de l'ennemi, sa mise à jamais hors d'état de se relever et de prendre sa revanche.

l'application du principe de nécessité. *Les faits emportent la théorie.*

Un tel résultat répond à des causes plus profondes qu'un accident, comme la guerre franco-allemande. Leur recherche nous entraînera à montrer comment on est passé de l'ancien état de la guerre au nouveau : ce sera esquisser l'histoire de sa recrudescence d'intensité.

CHAPITRE IV

Recrudescence de l'intensité des guerres.

I. L'ancienne guerre. — II. La guerre moderne, spécialement depuis la Révolution française.

I

Au point de vue de l'intensité de ses moyens, la guerre primitive se caractérisait par la violence et par la participation active et passive de la tribu entière. Il en résultait une grande barbarie. Plus tard, à des époques variables suivant les pays et sans que ces événements constituent une évolution générale, on vit apparaître de tout autres caractères : peu vitale, peu nationale dans son but, la guerre tend à être moins violente et à se restreindre à une partie de la nation. On laisse le soin de défendre des intérêts médiocres à des armées mercenaires ou de métier, parfois même composées d'étrangers. La passion et la cruauté, sans doute, y trouvaient place [1], mais surtout à titre individuel.

Dès l'*époque féodale* [2], quoique le lien d'allégeance fasse de la querelle du suzerain celle des vassaux, on constate la présence de signes non équivoques de ces caractères. La « maisnie » du seigneur se composait principalement de « soudoyers », retenus par lui, souvent brutaux, mais n'ayant pas d'intérêt personnel engagé dans la partie. « On aurait tort de se figurer de grandes batailles, des dangers terribles. » Habillés de fer (mailles ou plaques), protégés par leur écu, ces gens étaient

1. Sous la féodalité, puis au temps des Grandes Compagnies, on massacre sans pitié la piétaille, on pille, on détrousse, on viole, mais cela tient à ce que les guerriers sont des brigands, plutôt qu'à la guerre elle-même et à son but. — Sur les atrocités, au XVIe s. : Laurent, *Hist. de l'hum.*, t. X, p. 378 s, 383 : A Parme, les Italiens dévorèrent le cœur de leurs prisonniers, ils leur ouvrirent le ventre, tout vifs, et y firent manger l'avoine par les chevaux (Du Bellay, *Mémoires*, dans : Petitot, t. XVII, p. 373); les Suisses prenaient le carnage comme un plaisir : on les vit tuer les malades dans les hopitaux.

2. *L'Armée à travers les âges* : Langlois, Le serv. mil. en vertu de l'oblig. féod., p. 76 s.

presque invulnérables. Dans les chansons de gestes, quantité de gens sont pourfendus : ce sont des vanteries de gens d'armes. « On se tuait très peu de monde. » Le but principal était de faire des prisonniers et des prises, et on abandonnait le combat pour les mettre en lieu sûr. — La tactique se ressentait de la modicité des intérêts : elle était plus entêtée que vive, et lente, prudente (guerre de siège, opérations localisées). Au lieu de se chercher et de fondre l'un sur l'autre, les « combattants » jouaient à « cache-cache ». « Pendant cinq ans, dit l'auteur de *Girart de Roussillon*, ils ont tenu la campagne sans jamais se rencontrer. » Quelquefois, les adversaires, afin d'éviter les dévastations, prenaient jour et rendez-vous pour un combat décisif, sorte de jugement de Dieu : c'était ce qu'on appelait une « bataille aramie ». A une époque donnée, « les Anglais estimèrent que la stratégie était au dessous de l'honneur militaire : ils se plaignirent de ce que les Français ne voulaient pas les attendre à un endroit et à un moment déterminés [1]. » Du moins, diverses institutions firent-elles maintenir l'usage de se prévenir de la guerre elle-même (déclarations, hérauts d'armes, quarantaine-le-Roi). Toutes ces formes juridiques, dont s'affublait la lutte, prouvent son peu de spontanéité. Semblable originairement à une rixe, elle se rapprochait alors du duel en ce qu'elle était délibérée et parfois même différée et en ce qu'elle présentait une loyauté, un sentiment chevaleresque qui s'accommodent assez mal avec les questions de vie ou de mort.

Bien que les croisades aient ressuscité la notion de la grande guerre, le *service militaire soldé* n'en conserva pas moins, de leur temps, plus d'un trait de l'époque antérieure [2]. L'apparition des armées mercenaires peut même être considérée comme un signe de la prédominance marquée de l'activité pacifique [3] ; la guerre, à laquelle une minorité fixe de la population était consacrée, n'interrompit plus le travail et permit le développement des manufactures et du commerce (foires, banques, lettres de change). Un peu plus tard eurent lieu les grandes découvertes.

Le génie pacifique de la *Renaissance* [4] est incontestable. Il y a

1. Westlake (*Dr. int.*, p. 293) prétend retrouver aujourd'hui les caractères de la chevalerie. — Pour les raisons inverses, la guerre, plus vitale, est moins courtoise : le Japon, par ex., fit acte de guerre sans déclaration.
2. *Ib.*, id., Serv. mil. soldé, p. 89 s ; Gebhart, Armées merc. de l'Italie, p. 113 s.
3. Ingram, *Histoire de l'écon. politique*, p. 52.
4. E. Nys, *Les origines du droit international*, p. 390 s.

à cette époque comme une « intellectualisation » de l'Occident. Les écrits d'Aristote apportés en Europe depuis deux siècles, suscitent des philosophes, des théologiens, des juristes. Les lettres, les arts prennent un nouvel essor. En 1436, l'imprimerie est inventée. Les hommes de la Renaissance sont partisans de la paix. Historiens, ils s'inspirent de l'antiquité, de la paix romaine ; littérateurs et philosophes, ils se distinguent par leur humanité, par leur humanitarisme, et placent l'idéal au dessus des réalités. Le XVIe siècle, qui est le temps de Machiavel, est aussi celui d'Erasme. Rabelais, Montaigne, Mathurin Régnier, qui synthétisent l'esprit français, raillent unanimement les guerriers et les conquérants. Grotius et Eméric Crucé condamnent la voie des armes au point de vue juridique.

Des juridictions remplacent les guerres privées. L'organisation militaire (et non la guerre) devient défensive. « Pour cette fois seulement, dans l'histoire de l'homme, l'art de la défense surpasse l'art de la destruction. Il est impossible de forcer un ennemi à combattre, parce que le plus simple retranchement, le moindre obstacle naturel, pouvaient arrêter des assaillants aussi lourds dans leurs mouvements [1]. » L'*appareil de protection* semble avoir atteint son maximum aussi bien autour des cités qu'autour des personnes. Le fait qu'on n'est pas disposé à exposer sa vie signifie que la cause n'en est pas digne : la violence des guerres s'en trouve doublement diminuée. — Pour la même raison et avec les mêmes conséquences, ceux qui décident de la guerre ne se soucient pas de la faire eux-mêmes : ils en adjugent l'*entreprise à des tiers* [2]. Comme des ouvriers à salaire fixe, les mercenaires n'étaient pas intéressés au succès. Etrangers à la cité qui les payait, parfois même employés successivement au service de deux maisons rivales, le capitaine et les soldats d'aventure ne pouvaient que « *se battre mollement* [3] ». Souvent ils s'enfuyaient du champ de bataille après quelques coups échangés.

Ces caractères se rencontrent au plus haut degré dans l'*Italie du XVe siècle* et du commencement du XVIe siècle. Entre condottieri, la guerre n'est souvent qu'un jeu d'échecs et la bataille une parade. Les troupes sont incapables de lutter contre un en-

1. Hallam, *L'Eur. au moyen-âge*, IV ; Comte, t. V, p. 284 : état défensif de l'humanité.

2. Venise « affermait ses guerres au rabais ». (St-Simon, *L'industrie*, I, p. 96.)

3. *L'Armée à travers les âges* : Langlois, p. 113.

nemi sérieux; elles n'aiment pas la poudre, « cette peste », ni le boulet, « diabolique instrument », comme dit Guichardin. Lorsque, le 31 décembre 1494, Charles VIII, roi de France, entre à Rome à la tête de ses troupes, victorieuses sans combat, on est plus scandalisé de son audace que disposé à lui opposer une résistance pressentie inefficace. « Des guerriers qui tuent, quel scandale! [1] » La fougue des Français paraît être de la folie furieuse, « furia francese ».

La bataille a lieu en effigie, le sort s'en décide, pour ainsi dire, par une équation algébrique, une mensuration théorique des forces. On a si peu le souci de triompher à tout prix, qu'on rend d'avance impossible l'ascension aux extrêmes. La « condotta », traité qui lie le capitaine à l'Etat, prévoit et réglemente tout : le théâtre des opérations, les rivières à franchir, l'importance numérique des contingents. Le condottiere « n'apporte à l'action qu'une ardeur modérée, et ne se soucie pas de perfectionner son art. Il ménage l'ennemi qui demain sera son prince. Carmagnola, un Piémontais, sert d'abord les Visconti de Milan contre Venise, puis Venise contre les Visconti... [2] » A quoi bon tuer? « On fait des prisonniers comme au jeu de barres. » Les condottieri inaugurent un nouveau genre de guerre : la guerre où l'on ne tue pas, où l'on ne se fait pas de mal [3]. Les chefs de mercenaires, en Italie surtout, usaient le moins possible les troupes qu'ils avaient louées et qui étaient leur moyen d'existence. « Ils s'entendaient, au besoin, pour cela, avec leurs rivaux, en sorte que, de part et d'autre, on s'efforçait de livrer un simulacre de combat et de ne perdre ni un homme ni un cheval [4]. »

Pareil idéal était rarement atteint. Il l'était cependant quelquefois. Machiavel signale, avec amertume, qu'il en fut ainsi à la *bataille d'Anghiari* [5]. « Le duc de Milan, vaincu, ne perdit, dit-il, rien que les armes et les chevaux de son armée, dont on peut se remonter avec peu de dépense; car *jamais on n'a vu un temps où la guerre fut moins dangereuse* pour ceux qui la faisaient chez les autres. » Dans une si grande déroute, dans un combat où deux armées de plus de vingt mille hommes se battirent pendant quatre heures, « *il ne mourut qu'un seul*

1. *L'Armée à travers les âges :* Lavisse, p. 11.
2 et 3. *Ib.*, Gebhart, p. 130; Lavisse, p. 12.
4. De la Barre-Duparcq, *Ac. sc. mor.*, 1873, II, p. 161.
5. *Hist. de Florence*, l. V, *in fine*. — Périès, *Hist. de Machiavel*, p. 94, raconte un peu différemment l'épisode. — Nourrisson, *Machiavel*, p. 249.

homme, encore mourut-il par une chute de cheval et non par ses blessures ou par quelque coup d'honneur. » Les gens se battaient sans péril, parce qu'ils étaient à cheval et couverts d'armures, et que s'ils étaient las de combattre, ils sauvaient leur vie en se rendant à l'ennemi. Ils ne se montraient courageux qu'à l'égard des habitants. Le ravage du terrain de combat rendait la lutte plus dommageable à ceux qui la subissaient sur leur territoire qu'à ceux qui la faisaient [1].

Ce dernier trait n'est pas le seul qui se retrouve aux *derniers siècles de l'ancien régime*. La guerre ne mettait pas en danger l'existence des deux peuples belligérants. Ils ne gagnaient rien à la victoire, ne perdaient pas beaucoup à la défaite. Le vainqueur avait toujours un maître; le vaincu, loin qu'on tente de le dénationaliser, de détruire sa vie morale, conservait ses lois, ses traditions. Les monarques ne cherchaient pas à frapper de grands coups : une ville, un morceau de territoire cédés terminaient une campagne. Quelquefois le statu quo subsistait [2]. — La *modération des intérêts* en présence et des conséquences éventuelles entraînait celle des procédés. La lutte était peu vitale, donc peu violente. La guerre, mode d'action collectif, n'avait pas de raison collective : affaire dynastique et gouvernementale, le peuple n'y participait pas, mais seulement les organismes spéciaux : elle se faisait d'armée à armée. — Les *sentiments*, qui sont un facteur important, étaient *peu puissants*. Le patriotisme, l'esprit de sacrifice à la chose publique, n'étaient pas très répandus. Les nobles fournissaient les officiers, les bourgeois leur or, le peuple seul donnait son argent et son sang. L'instinct de conservation n'était pas éveillé par le danger peu considérable couru par l'Etat. Ceux qui ne participaient pas à la lutte s'en désintéressaient : les événements de la guerre demeuraient affaire de nouvellistes et de gazettiers. La faiblesse de la volonté de se battre, chez les défenseurs d'une cause qui n'était pas la leur, diminuait l'énergie des moyens [3].

1. Machiavel, *ib.*, l. V, début : les Sforza et les Braccio se firent moins de mal qu'ils n'en causèrent aux terres de l'Eglise.

2. « On se battait pour l'honneur plus que pour le profit et on s'entre-tuait sans haine. » (De Sablemont, *Réforme soc.*, 1898, II, p. 544.) — Il n'y a pas lieu de faire à la monarchie un mérite d'avoir, sans motif ou pour peu de chose, exposé ses sujets à la mort ; ni de ce que « les désastres subis dans une province n'étaient pas ressentis dans les autres », — fait qui provenait de l'absence de solidarité.

3. De Sablemont, *ib.* : l'usage des armes n'excluait pas les égards mutuels, la politesse la plus recherchée, même dans la victoire : le prince Noir et le roi Jean, au Moyen-âge; le prince Eugène et Boufflers, à la reddition de Lille, Wolf et Montcalm ensevelis ensemble. — Mabille, *La g.*, p. 135 : la conduite chevaleresque

On n'engageait pas la guerre à fond. On la commençait en mai, on la terminait en décembre, pour prendre les *quartiers d'hiver*. On dormait sous la tente. « Les souverains d'Europe, retenus par je ne sais quelle modération impérieuse, ne demandaient *jamais* à leurs peuples, même dans le moment d'un grand péril, *tout ce qu'il était possible d'en obtenir*[1]. » Les alliés fixaient d'avance l'importance des troupes qu'ils consacreraient à la campagne. Les grands capitaines s'accordaient à fixer un nombre maximum au delà duquel les armées sont « incommodes et difficilement maniables [2] ». On n'exposait pas trop son monde : les armées, levées et entretenues sur la cassette du souverain, représentaient un capital qu'il ne fallait pas trop entamer. Les combats étaient relativement peu meurtriers. — La *stratégie* et la *tactique* reflétaient le peu d'énergie des mobiles. « Les combats et batailles ne se livraient qu'à la dernière extrémité, lorsque tous les autres moyens d'éloigner l'ennemi du but de ses convoitises avaient échoué ». L'art consistait à choisir un camp sur des hauteurs peu accessibles d'où l'on couvrait une ville, un défilé, tout en menaçant les communications de l'adversaire. Etait-on tourné par lui, on s'efforçait d'atteindre un objectif éloigné en gagnant de vitesse [3]. « La guerre tenait dans une combinaison de lignes et de points [4]. » La formation linéaire attestait le manque de vigueur du combat : les bataillons, correctement alignés, semblaient soudés les uns aux autres et obéissaient à un seul commandement. On sacrifiait ainsi à l'ordre et à la symétrie la mobilité et l'ardeur individuelles [5].

de Fontenoy est presque la règle... (Il s'en faut pourtant de beaucoup que la guerre soit restée aussi élégante aujourd'hui.)

1. J. de Maistre, *Soirées..*, VII, éd. 1842, t. II, p. 24 : le soldat seul combattait le soldat, jamais les nations n'étaient en guerre. (L'auteur attribue ces effets à l'influence divine et à l'amour.)

2. Montecuculli : 30,000 ; Turenne, 50,000 ; M[al] de Saxe, Moreau, Hay-Duchâtelet, 40,000, etc... (Brialmont, *Causes et effets de l'accroiss. succ. des armées perm.*, p. 43.)

3. G[al] Bonnal, *L'esprit de la g. moderne*, p. 3. — Joly de Maizeroy : « La science de la guerre ne consiste pas seulement à savoir combattre, mais encore plus à éviter le combat... Ne livrer bataille que quand on le juge indispensable. » — M[al] de Saxe : « Je ne suis pas pour les batailles, surtout au début d'une guerre. » — Au contraire, Napoléon, entrant en Saxe, en 1806, écrit à Soult : « Je ne désire rien tant qu'une grande bataille. » — Foch, *Princ. de la g.*, I, p. 26 s : On a confiance dans les positions..., on prépare la bataille comme une revue. « L'idée d'un résultat à obtenir de haute lutte a disparu. Le sentiment de la *force* a fait place à l'idée de la *figure* » : formalisme, pédantisme, « vieille escrime ».

4. C[el] Rousset, *Les maîtres de la g.*, p. 47 : guerre de chicane, de manœuvres compassées, art conventionnel. — C'était un problème à résoudre par le calcul, une œuvre logique, donc froide.

5. Les sièges suivaient un déroulement classique d'opérations. Grâce à Vauban,

Un abîme sépare cette guerre de positions, cette bataille engagée simultanément et « tout d'une pièce », de celles qu'inaugura la *Révolution française*, résolues, passionnées, « articulées et scindées en phases successives variées [1] ».

II

Un fait européen remarquable de l'heure actuelle est « **l'augmentation des dimensions de la guerre**, en largeur et en profondeur [2] » : ses opérations intéressent tous les membres de la nation et tous y prennent part. Il ne servirait à rien de nier la réalité des faits : il est préférable de rechercher d'où ils procèdent.

La guerre moderne, où tout un peuple attaque, où tout un autre défend son existence ou ce dont il croit qu'elle dépend — son indépendance, ses frontières, ses biens, ses institutions, ses traditions et sa langue — est essentiellement *vitale* dans son but. La portée et l'acuité de la lutte internationale la transforment en une lutte pour la vie, dans toute l'acception du mot, pour la vie entière. On n'a recours aux armes qu'au nom d'intérêts qui paraissent importants (ce qui ne signifie pas qu'ils soient inconciliables, ni les questions insolubles). Les guerres n'ont pas plus de raisons d'être, mais, leurs circonstances étant données, plus de fatalité et plus d'énergie que sous les condottieri. Après avoir été privées, puis gouvernementales, elles sont « nationales dans leurs fins [3] ». Le développement de la culture fait attacher un prix plus élevé à la conservation des jouissances plus nombreuses et plus élevées que procure la vie [4]. — Si personne n'a un

« l'ouverture de la tranchée, le tracé des trois parallèles, l'assaut final, étaient réglés comme les cinq actes d'une tragédie. » (Vast, *Hist. gén.*) Tarde (*Transf. du pouvoir*, p. 174) attribue cette régularité à l'accroissement des armées. — Mais les armées contemporaines sont encore plus nombreuses ! La guerre se laissait emprisonner, parce que peu ardente ; c'était un signe d'affaiblissement du sentiment. La violence passionnée ne se laisse pas passer au gabarit. Le réveil du sentiment a produit un éclatement des cadres, dans le théâtre et la poésie, comme dans la stratégie et la tactique. De nombreux auteurs nient qu'il y ait une science de l'une et de l'autre, sans en exclure le calcul, la réflexion, la recherche de l'effet.

1. Colonel Rousset, *ib.*, p. 20, 62.
2. Ch. Renouvier, *Philosophie analytique de l'histoire*, t. IV, p. 726.
3. Foch, *ib.*, p. 33 s. — Jomini, *Gr. opér.*, t. III, p. 357. — Marselli, *ib.*, t. II, p. 28. Les molles guerres de l'ancien régime traînaient en longueur ; leur abréviation (*Journ. sc. mil.*, 1882, I, p. 284) n'est pas contradictoire avec leur vitalité.
4. Reichenau, *Einfluss der Kultur auf Krieg*, p. 18 s, 48, *Verschärfung der Friktionen* : la culture fournit des armes terribles, rend la concurrence plus dure, mais accroît aussi la tendance à la paix.

intérêt véritable à faire déclarer la guerre, tout le monde au contraire, une fois qu'elle est déclarée, a intérêt à obtenir la victoire, qui sans réaliser un gain positif, épargnera du moins une plus grande perte.

La violence ne trouve pas un aliment seulement dans la nature des problèmes, mais dans la façon de les envisager, dans les sentiments et les passions qui président à leur débat et à leur solution. Il y a, depuis plusieurs siècles, comme un retour à la spontanéité, en matière de guerre. La haine d'ailleurs n'est pas purement instinctive et se mêle d'intérêts relatifs à la puissance et à la prépondérance[1] (Réforme, mercantilisme). Non seulement les *désirs* sont appréciés comme vitaux et exclusifs de ceux des voisins, mais, par une *croyance* erronée, on attribue à ces voisins des desseins encore plus malveillants qu'ils ne le sont en réalité.

La naissance des nations modernes et le développement de la conscience nationale ont coïncidé avec une renaissance de cette agressivité et de cette méfiance. Les *peuples jeunes* sont impulsifs comme des enfants. Leur constitution à été inséparable d'un puissant sentiment d'individualité qui en fut à la fois la cause et le résultat et qui aboutit facilement à l'égoïsme[2]. Peut-être intervient-il ici une loi biologique, appliquée par Tarde à la sociologie en ces termes : « Le composé social, même le plus parfait, présente un type d'organisation en général plus bas que celui de ses éléments. » Le groupement serait inférieur à ses membres. Cette observation s'applique surtout à la foule, qui même formée de gens civilisés, serait toujours « une sauvage ou une faunesse, moins que cela, une bête impulsive et maniaque, jouet de ses instincts », ou encore, suivant le Dr Fournial, « un être non frontal, à peine occipital, ou plutôt spinal ». Ses gestes sont réflexes. Or la nation moderne tendrait, suivant Tarde[3], à devenir une grande foule complexe. Les états psychologiques se fortifiant mutuellement par leur conformité, « ce qui

1. Von der Goltz, *La Nation armée*, p. 133 : la guerre de 1870 a été due à un « long et durable froissement » de cette espèce plus qu'à la candidature Hohenzollern.

2. La grandeur nationale est souvent inséparable de l'égoïsme national (Von der Goltz). — « La nation d'aujourd'hui est un être passionné, au cerveau duquel le moindre accident fait affluer le sang avec violence. Les guerres de notre temps sont terribles en comparaison de celles du passé. Une politique de fer et de sang a remplacé la diplomatie ancienne avec ses coquetteries et ses malices. On se contentait jadis de s'égratigner, aujourd'hui on se dévore le cœur. » (Ed. A. Freeman, *Hist. gén. de l'Eur. par la géogr. pol.*, Préf. de E. Lavisse, p. LXV.)

3. *Essais*, p. 66, 9 : *Senatores boni viri, senatus autem mala bestia.*

était simple désir chez l'individu devient passion dans la masse : la foule, comme les primitifs, ne connaît pas le doute ni l'hésitation, elle est essentiellement dogmatique et passionnée. » L'amour-propre, plus impérieux chez un peuple que chez un seul homme, grossit facilement les intentions blessantes. Devant un outrage ou une lésion qui lui sont infligés, la collectivité prend un sentiment soudain de sa solidarité et semble se détacher de tout le reste. D'autre part, rien, plus que l'armée dans la bataille, ne ressemble à la tourbe déchaînée [1]. La psychologie des foules éclaire ainsi la décision et la conduite de plus d'une guerre.

La Révolution, la substitution de la *république* à la monarchie, l'avénement de la souveraineté nationale et de la démocratie n'ont pas moins influé sur les caractères sociologiques et techniques de la guerre que sur l'état politique général. Le « devoir » devient, par l'adoucissement de l'autorité, moins distant du « voulu » [2], lorsqu'on passe de l'absolutisme à la monarchie tempérée, puis à la souveraineté nationale. Le peuple, aujourd'hui, veut connaître le but des hostilités et il se l'approprie : il en résulte une diminution douteuse de fréquence et par contre un accroissement certain de la violence. On se bat avec plus d'acharnement pour soi que pour son roi. On avait beau confondre autrefois l'Etat avec la personne du prince : on éprouvait peu vivement l'outrage, le danger, la nécessité de lutter et de triompher. L'affranchissement politique donne de l'élan, communique de l'enthousiasme à l'armée ; le peuple, maître de ses destinées, se sent directement atteint et déploie les plus vigoureux efforts pour repousser l'invasion qui met la patrie en danger. La contrainte, en ce cas, est inutile pour recruter des défenseurs : ils accourent en masse et s'enrôlent...

Violateur du droit des peuples, Napoléon a, par contre-coup, suscité un mouvement semblable [3]. Il réveilla l'esprit des natio-

1. C[t] M., *La g., l'armée*, p. 142 s : Les armées obéissent aux mêmes lois psychologiques générales que les foules. — M. M. prend pour guide la *Psychologie des foules*, du D[r] Le Bon : unité mentale, suggestibilité, contagion. « La foule est davantage sous l'influence de la moëlle épinière que du cerveau. Incapable de dominer ses réflexes, elle obéit aveuglément en esclave, aux impulsions qu'elle reçoit. Elle est irritable, volontaire, mais d'une volonté changeante et mobile... », incapable de réflexion, crédule à l'excès... et ses convictions ont toujours les caractères des convictions religieuses (soumission aveugle à l'idée ou à l'homme, intolérance, esprit de prosélytisme).

2. G. Tarde, *Logique sociale*, p. 84.

3. Il a, en outre, développé la science militaire et l'art d'utiliser l'universalité des ressources. — René Mougenot (*Pratiques de la g. contin. durant le premier Em*-

nalités, poussa l'Allemagne à s'armer pour défendre son indépendance. L'humiliation infligée aux vaincus suscita en eux le désir de laver l'affront par des victoires. Fichte adressa un énergique appel à la nation allemande; Arndt, Kœrner enflammèrent les cœurs par leurs chants patriotiques. La guerre atteignit un caractère de rigueur qu'elle avait eu rarement dans les derniers siècles de la monarchie et qu'elle n'a pas perdu depuis lors.

— Ces diverses influences psychiques, sociales et politiques ont profondément modifié les caractères techniques. « Nier le changement survenu dans la guerre, c'est nier la Révolution française... La guerre moderne tire ses traits principaux de la Révolution et de l'Empire. » Cet art nouveau, né sur le terrain de Valmy (20 sept. 1792), arracha à Gœthe ce cri profond : « Je vous le dis, de ce lieu, de ce jour, date une ère nouvelle dans l'histoire du monde. » Les guerres des rois finissaient, celles des peuples commençaient [1].

Le principe des nationalités donne à la lutte son caractère absolu. Le **moyen** a évolué, comme le but. L'un et l'autre, aujourd'hui, sont extrêmes. Les procédés élégants qui convenaient aux guerres de cabinets, « à but restreint », ne suffisent plus aux « thèses nationales ». On poursuit « la soumission complète de l'adversaire ou, si possible, l'anéantissement. Effrayer l'ennemi par ses positions, obtenir la victoire sans combattre, cela ne mènera plus au but : il faut y aller bon jeu, bon argent et s'engager à fond. [2] » Les nations ne se font plus représenter par des champions (condottieri). Elles luttent elles-mêmes et à grands coups. La Révolution a jeté tout le poids du peuple, de ses forces et de ses ressources dans la balance où ne pesaient auparavant qu'une armée réduite et des revenus limités de l'Etat. On ne se contente pas d'*éprouver* les forces en présence et de conclure la paix dès qu'on sait où se trouve le plus fort, ni de démontrer théoriquement la prépondérance par une bataille décisive.

pire, Thèse) admet que la guerre, malgré la violence des procédés, ne cessa pas d'être une relation d'Etats.

1. Foch, *ib.*, p. 23 s, 27, 36. Rompant avec les traditions, Dumouriez, au lieu de couvrir Paris directement, le fit en s'installant sur les hauteurs de Valmy, face à la direction qu'il voulait protéger.

2. Von der Goltz, *Cond. de la g.*, p. 5, 8, 20. — Clausewitz, p. 6 s, oppose à la vieille escrime d'armées rigidement instruites, la lutte mouvementée, les chocs des bandes inexpérimentées, mais passionnées de la Révolution. — Bismarck : guerre à fond. — De Roquefort, *op. cit.*, p. 277 : à fond de train (?) — Laveleye, *op. cit.*, p. 158; Périn, *loc. cit.*, p. 289 s. — Pillet, *La not. mod. de la g.*, p. 6 : L'objet de la guerre est, de nos jours, limité.

On en fait sentir tout le poids au vaincu de manière à influencer, malgré lui, sa volonté [1]. On l'achève. Lorsqu'il est abattu, on lui enlève non plus seulement quelques forteresses, mais des provinces entières. on lui impose une indemnité que les institutions de crédit permettent de rendre épuisante : n'était la jalousie des tiers, on l'absorberait tout entier. On ne s'épargne plus guère.

Le peuple, exposé à perdre davantage par la défaite, consent à des sacrifices plus grands pour préparer la guerre et la mène plus durement quand il y est acculé. L'énergie du combattant s'accroît par cette considération qu'il lutte non seulement pour sa propre vie, mais pour l'existence des siens et pour le bien de la patrie. Les non-combattants se transforment facilement en combattants. Comme au temps primitifs. l'armée est la nation tout entière.

La *stratégie* a été, de ce fait, modifiée plus profondément que par l'invention des armes à feu. Au lieu d'être enfermées dans des cadres, les hostilités prennent une allure déchaînée. Elles amènent désormais « la tension maxima, le déploiement maximum de forces, convergeant de la façon la plus prompte sur le centre le plus vital de la puissance ennemie [2]. » La brutalité relègue la ruse au second plan. On n'évite plus l'ennemi, on fond sur lui. on cherche la bataille.

Un revirement parallèle s'est effectué dans la tactique. Il s'agit, pour les chefs, d'un problème moins de géométrie que de dynamique, et spécialement de dynamique mentale, de psychologie, de sentiments et de passions. Quant aux soldats, la conscience de leur individualité propre, de leur liberté et de la solidarité nationale, transforme « leur passivité résignée en une ardeur toute nouvelle faite d'esprit d'initiative et d'action [3] » (tirailleurs). La bataille perd son formalisme, sa régularité, sa raideur machinale, et acquiert une mobilité et une souplesse très grandes. L'attaque a lieu en détail, avec des troupes morcelées, décentralisées, qu'on ne ménage pas.

Plus d'*appareils* protecteurs, d'armures, de boucliers, ni de murailles, — armure des cités ! On les sait inefficaces autant contre l'élan de l'ennemi que contre la puissance de ses projec-

1. La Convention donne l'ordre de ne pas faire de prisonniers. En 1805, après Ulm, Napoléon n'accorde pas à l'Autriche, il ne veut traiter qu'à Vienne... Les Etats qui, n'opposant au torrent de l'invasion que les faibles barrières du passé, sont d'abord écrasées, profitent de la leçon et se rallient à la nouvelle pratique.
2. Marselli, *La g.*, II, 28 ; Foch (p. 40) voit là toute la morale de la g. moderne.
3. Rousset, *Les maîtres de la guerre*, p. 54.

tiles. Le défaut de parallélisme entre le développement du système défensif et celui des inventions destructrices et meurtrières indique l'orientation des recherches. Si on ne trouve pas maints procédés de protection, fussent-ils peu pratiques, sans doute est-ce parce qu'on ne s'en donne pas la peine. Il semble même que, reconnaissant la nécessité de l'anéantissement de l'un d'eux et estimant que la question en vaut le risque, les combattants consentent à mettre leur vie « sur le tapis ». Inversement, les progrès de la *science* n'expliquent pas à eux seuls le perfectionnement des armes : pour les découvrir, il faut *désirer* les chercher, et pour les utiliser, il ne suffit pas de les connaître : la volonté de les employer est nécessaire et doit dépasser toute inhibition [1], sinon elles resteraient sur le papier ou en magasin, à côté des balles au phosphore ou des serpents électriques d'Edison. Avec le temps, on s'est accoutumé aux horreurs et on est venu à louer, comme humains, les engins qui tuent sûrement et promptement et dont l'effet foudroyant abrége les souffrances, de même qu'on préfère les bombardements, procédés rapides et impressionnants, aux lenteurs et aux dépérissements occasionnés par les sièges. L'idéal étant de tuer beaucoup et vite, où s'arrêtera-t-on? La mort en masse d'armées balayées par l'électricité ne supplantera-t-elle pas l'horreur des corps défigurés, des moignons sanglants, de chairs en lambeaux, d'agonies, de plaintes et d'épouvante? — Conséquence et signe de la recrudescence d'intensité, l'usage des armements perfectionnés, à son tour, l'accentue. Le moyen réagit sur le but. L'introduction d'un procédé qui met une satisfaction à la portée de tous, propage et surexcite le désir d'éprouver cette jouissance. De même que l'invention de l'imprimerie a étendu et renforcé la passion de la lecture, « celle de la poudre a fortifié et répandu la soif de conquêtes militaires [2]. »

1. La lutte passionnée, d'ailleurs, — et c'est encore une cause d' « intensification », — se plie mal aux exigences de la logique, de la morale et du droit, ou plutôt on accommode ces dernières avec les faits. Pendant les guerres de religion notamment, « le droit de la guerre s'est fait plus âpre... On fit le triste essai de la suppression de toutes les lois de la guerre. » Aujourd'hui les praticiens subordonnent l'humanité à la nécessité, c'est-à-dire à la « raison de guerre » et à « l'ascension à l'extrême ».

2. Tarde, *Les transf. du droit*, p. 141. — Comte (*Phil. pos.*, t. VI, p. 111 s) voit dans l'introduction usuelle des armes à feu une influence de l'industrialisme croissant : c'est l'esprit industriel qui a poussé à perfectionner les procédés guerriers pour que les pays paisibles puissent désormais lutter efficacement contre les groupes d'esprit militaire, sans altérer leurs travaux par un long apprentissage. Les préparatifs guerriers absorbent moins les modernes que les anciens. (?)

Tous les faits précédents ont contribué à faire, des guerres européennes du XIXe siècle, les plus considérables de l'histoire humaine. Les principes de limitation ne fournissent donc ni un critérium certain ni un mobile efficace, et ne permettent pas, en conséquence, d'attendre un adoucissement des guerres futures. Le remède se trouve ailleurs.

TITRE II. — DIMINUTION DE FRÉQUENCE ET SUPPRESSION DES GUERRES

CHAPITRE I

Evolution de fait, quant au nombre des guerres.

I. Causes de multiplication ? — II. Causes de rareté croissante.

I

La guerre est un effet, un moyen. Pour la faire décliner ou cesser, il faut viser à supprimer, non pas l'effet directement, mais ses causes et les causes de ses causes, et aussi ses buts, à moins qu'on n'y adapte des moyens meilleurs.

Une telle proposition rencontre dès le début une objection de fait. La **recrudescence de fréquence,** ou tout au moins l'état stationnaire des causes de guerre — les nouvelles compensant les disparues — laisseraient peu de chances pour que le procédé soit désormais employé moins souvent. A l'aube des temps modernes, le développement des institutions et de l'esprit industriels avait, on en convient, produit un « ralentissement des guerres », mais on cite de nombreuses causes qui seraient apparues depuis lors.

Causes politiques d'abord. Au XVI[e] siècle apparaît la territorialité. La Réforme brise l'unité morale de l'Europe et de chaque Etat, basée auparavant sur la foi commune, et renforce l'idée de l'indépendance des rois vis-à-vis de l'Empire et de la Papauté. L'esprit nationaliste commence à se faire sentir : au lieu de les abaisser devant le latin, on encourage les langues locales. L'idée de communauté disparaît devant celle d'individualité [1]. La notion

1. Lavisse, *Vue gén.*, p. 109 s : aspirations à l'absolue possession de soi, sans hiérarchie, sans principe modérateur, sans juge. (Suit un tableau des causes de guerre.) — Tarde, *Transf. du pouv.*, p. 242 : moralisation croissante de la politique interne, et démoralisation de la politique extérieure au XVII[e] s.

de l'Etat s'affermit. Les nations ne sont plus des personnes, membres d'un même corps social et régies par le droit international, mais des « puissances », relevant de la mécanique (droit du plus fort, équilibre). Les grands Etats de constitution récente, exaltés par la conscience de leur unité et de leur force, aspirent à l'indépendance totale, sinon à la suprématie et à la « monarchie de l'Europe ». L'esprit utilitaire et égoïste prédomine dans les cours, et l'égoïsme de l'Etat s'appelle raison d'Etat. Le *Prince* de Machiavel devient le bréviaire des rois.

Les corps politiques, pourtant, ne se ferment pas les uns aux autres, mais les relations qui se multiplient font surgir des problèmes dont on confie la solution aux armes [1]. Les ambassades permanentes, qui étaient le signe de la régularité des rapports et auraient dû être des agents de paix, furent souvent des ferments de discorde. Les découvertes territoriales firent naître des ambitions démesurées et soulevèrent des discussions de titres ; le développement de la navigation amena des prétentions rivales à la souveraineté des mers ; le progrès de l'esprit critique engendra ou activa les haines et les guerres religieuses, civiles ou internationales. L'acquisition, par les peuples, du droit de disposer d'eux-mêmes produisit, quoique en violation des principes de la Révolution [2], une série de luttes d'unification ou de désagrégation. Les Etats ou plutôt les gouvernements n'ont pas abandonné tout dessein d'agrandissement, mais ils le dissimulent sous des prétextes ethnographiques. La Prusse a continué à être conquérante pendant tout le XIXe siècle ; l'Autriche, la Russie ont voulu s'enrichir des dépouilles de l'empire turc. « Une lutte acharnée d'influence entre les grands Etats sur les petits, afin de faire graviter ces derniers dans leur orbite [3] », est résultée de la diminution du nombre des Etats et de la perte, par chacun, de l'espoir de s'agrandir au détriment direct de ses

1. Dans une assemblée où chaque membre reste confiné dans son coin, sans remuer, sans engager la conversation, les chocs sont moins à craindre que dans une foule agitée... (Proudhon, *La g.*, t. I, p. 77 ; *Paix sociale*, 9 fév. 1889 ; M. Revon, *L'arb.*, p. 400.)

2. G. de Molinari (*Gr. et décad. de la g.*, p. 87) attribue un renouveau des guerres à la subversion de l'ancien régime, prématurée, parce qu'on ne savait encore quelles institutions y substituer, — et une influence plus durable, au passage du pouvoir politique à une classe qui, exploitant les débouchés administratifs et militaires, a intérêt à la continuation « artificielle, anormale » de la guerre. La lutte des partis engendre également des crises extérieures. Les guerres acquerraient ainsi la périodicité à l'époque où elles cessent d'avoir une raison d'être. (*L'évol. pol.*, ou *J. des Ec.*, 1883, XXI, p. 61.)

3. Despagnet, *Protectorats*, p. 409 — G. de Molinari (*ib.*, p. 148) : suppression des Etats-tampons après la Révolution et l'Empire.

grands rivaux. Les « questions » se multiplient. Le conflit des nationalités dans les Balkans et en Autriche, les impérialismes anglais et américain, la lutte pour le Pacifique, et beaucoup d'autres problèmes, avivent le « struggle for life » international et font de la guerre « l'état quasi-normal de l'Europe [1] ».

Causes économiques, d'autre part. De nouveaux ordres de conflits surgissent à partir du xv[e] siècle. Cette démarcation n'est pas arbitraire. L'emploi de la boussole facilite la navigation : la découverte de l'Amérique s'ensuit de près. Plus tard, on explore l'Afrique, on pénètre l'Asie. On se dispute les épices, l'or, les comptoirs, l'exploitation des colonies. Le souci de prospérité commerciale fait adopter un système étroit de protection et de prohibition, dont l'utilitarisme grossier engendre naturellement de mesquines rivalités [2]. Aujourd'hui encore l'esprit de monopole persiste. Les civilisés, aspirant à se constituer des « empires coloniaux », se trouvent face à face, ou bien en présence de sauvages que leur imprévoyance a civilisés et armés à demi, juste au point de pouvoir leur tenir tête. Là encore se trouve une réserve de causes possibles de guerres.

Si on ouvre les marchés, au lieu de les fermer, les chances de chocs, prétend-on, n'en seraient pas moins accrues par la multiplication des échanges. La fréquence et l'acuité des conflits qui peuvent jaillir de là ont été, d'ailleurs, exagérées. Le grand fait historique qui domine peut-être tous les autres, depuis trois siècles, est, dit-on, le *rétrécissement de la planète* [3]. Les facilités de communication, en diminuant les distances et les surfaces, rendent les contacts, c'est-à-dire les chocs, aussi faciles avec les Chinois ou les Japonais qu'autrefois avec les Allemands. La *population blanche surabondante* ne trouve plus de débouchés sur des territoires qu'elle a peuplés de ses membres et des indigènes conservés grâce à notre hygiène (?) : il ne reste plus de place sur un globe déjà couvert. Enfin *les besoins vont croissant*, chez

1. E. Lavisse, *ib.*, p. 185, 222 : « L'histoire politique de la période moderne est toute remplie par la guerre. » — Nolte, *L'Eur. mil. et dipl. au XIX[e] s.*, t. IV, p. 576, conclusion : état permanent du monde actuel. Peut-être les puissances européennes n'ont-elles jamais eu autant de prétentions territoriales, ouvertes ou inavouées, ni tant de causes de conflits sanglants. — *Congrès des sc. pol. en 1900*, p. 28. — E. de Laveleye, en 1873, a énuméré les *Causes actuelles de guerre*, mais ses prédictions ne se sont pas toutes réalisées.

2. Espinas, *Hist. des doctr. éc.*, p. 137 : avec les systèmes colonial et mercantiliste, l'histoire entre dans un âge de fer. « L'Europe apparait comme une lice où toutes les convoitises sont en conflit. »

3. Faguet, Le prochain moyen-âge, *Journal des Débats*, 25 juil. 1895.

les barbares, par l'élévation à la civilisation, et chez nous, par son développement.

Causes psychologiques enfin. Pour qu'ils dégénèrent en guerres, la façon d'envisager les conflits est même plus importante que la réalité ou la fréquence de leurs causes. Or le développement de la conscience nationale, la connaissance du pays, de ses habitants, de ses institutions et de ses origines, l'acquisition d'un patrimoine intellectuel, sans cesse croissant, à défendre, ont, au cours du XIXe siècle, engendré un regain de nationalisme, de méconnaissance, d'exclusivisme et de haine envers l'étranger.

II

On a beaucoup de peine à discerner, au milieu d'un si grand nombre de causes de guerres, comment pourra triompher l'esprit de paix et de justice. Propre à éviter la transformation de l'optimisme trompé en pessimisme et de l'illusion déçue en méfiance vis-à-vis de ses fauteurs, l'exposé précédent donnerait une vue inexacte et trop unilatérale des choses. Il est possible, sans sophisme, d'en faire le *complément* et même la *contre-partie*, en établissant que certaines causes ont disparu ou diminué ou bien ont trouvé d'autres modes de satisfaction.

Parmi les faits qui encourageaient la guerre, quelques-uns, en se développant, se sont *retournés contre elle*. Ainsi en est-il advenu des tendances à l'*agrandissement*. Dans les vastes empires nés de l'absorption violente ou d'autres événements, la paix intérieure est assurée par le pouvoir central. Les guerres que soutient ce dernier sont la rançon de celles qu'il empêche entre les fractions. Alors même que leur accroissement d'étendue compenserait exactement leur infréquence [1], l'effort pacifique, concentré sur un plus petit nombre de cas, rendrait cependant le recours aux armes plus évitable : on empêchera plus facilement une grande guerre que dix petites. — L'agrandissement territorial avait longtemps caché aux gouvernants les souffrances que précisément il augmentait : cet inconvénient n'a eu qu'un temps, grâce au progrès de l'information, et à la participation des masses au pouvoir politique. — La prolongation et la multiplication

1. Vacher de Lapouge, *Sél. sociales*, p. 220 : ce qui se faisait autrefois en détail se fait aujourd'hui en bloc. — Renouvier, *op., cit.*, t, IV, p. 727 : Russie ; Angleterre dans l'Inde ; dynastie mandchoue en Chine.

des *rapports internationaux*, qui avaient tout d'abord amené des heurts, ont de même abouti à des relations cordiales.

Le remède est venu aussi parfois de l'*excès du mal*. Après avoir fait l'expérience de l'anarchie internationale, due à l'absence de droit des gens, on a tenté de réintroduire l'ordre, par l'idée de société des nations. Les abus de la patrimonialité ont conduit à modifier le régime interne de telle façon que la faculté de disposer des provinces par mariage ou succession est devenue impossible. Les principes de souveraineté nationale et de nationalité, après avoir été détournés de leurs fins, sont devenus, à la longue, des facteurs de paix. L'influence, sur le gouvernement, d'intérêts et d'opinions dont la multiplicité et la diversité s'accroissent à mesure que s'agrandit le cercle de ceux qui participent à l'exercice du pouvoir prévient les solutions extrêmes, autrefois favorisées par la volonté unique et non limitée des potentats. A ce remède préventif, se joint un répressif : la proclamation de la dignité de l'être humain ferait aujourd'hui considérer comme illégitime toute cession non consentie par les populations.

Le développement du travail, du commerce, des transports, a substitué l'industrie productrice à la prédatrice, l'*industrialisme* au militarisme[1] et créé des intérêts et des autorités distincts de ceux des armées. Il a fait sentir plus vivement, et, par la solidarité qu'il a engendrée, en des régions sans cesse plus éloignées des belligérants, la gêne que les opérations militaires apportent, même en temps de paix, à la vie nationale. Le rétrécissement de la planète, l'extension des besoins sont des causes de guerre ? Ce sont aussi des causes de paix. — Renouvelée de celle de Malthus, cette formule tombe sous les mêmes critiques. La disproportion entre les besoins et les subsistances n'est pas inéluctable; la surpopulation, non absolue, mais relative à la quantité des subsistances, disparaîtrait si les efforts consacrés à la spoliation et à la destruction des produits et des producteurs se portaient sur l'augmentation de la productivité.

Si de nouvelles causes de conflits ont surgi ou se sont accrues, d'autres, dynastiques, successorales, religieuses, ont complète-

1. L'homme, primitivement, se sent peu solidaire de l'homme : la nature donne ses fruits gratuitement, mais non toujours en abondance ; chacun les dispute activement ou passivement à autrui. Lorsque les besoins, développés, cessent de trouver leur satisfaction dans la seule nature, il faut, pour les lui arracher, le concours d'un nombre d'hommes de plus en plus considérable (division du travail et production en vue de l'échange.)

ment *disparu* de la scène du monde civilisé[1]. Il faudrait donc préciser, établir une balance, qui semble impossible scientifiquement, du gain et des pertes[2] des facteurs de guerre et des facteurs de paix. Leur rapprochement donne l'impression que ces derniers l'emportent. La guerre est en voie de devenir un fait anormal et exceptionnel.

Au point de vue *psychologique*, le résultat est moins douteux et non sans importance, puisque, même en face d'une recrudescence des faits qui engendraient autrefois la guerre, les progrès de l'esprit pacifique peuvent éviter le recours à ce procédé extrême. La culture scientifique générale, l'étude de la morale et du droit ont exercé une influence éminemment favorable. Jamais on ne parla davantage de l'avénement de la paix, et jamais peut-être ne fut plus saisissant le contraste entre la réalité et les prédications.

Parallèlement aux sentiments et aux désirs, se sont modifiées les *croyances*. Les progrès intellectuels et sociaux ont donné à l'idéal une efficacité et une élévation plus grandes, en modifiant les buts de la conduite, en accroissant le nombre et la valeur des moyens d'atteindre un but donné et en diminuant la préférence exclusive accordée à l'un quelconque d'entre eux. Ils ont en particulier rendu les guerres moins fatales. On se fait aujourd'hui, en effet, une idée plus exacte de leur aptitude à atteindre les résultats qu'elles poursuivent, on sait aussi qu'il existe des moyens mieux adaptés. Or ces opinions ont une influence indéniable sur toute action réfléchie. Autant il était utile de rappeler le grand nombre des faits actuels qui, dans le passé, eussent infailliblement entraîné des conflits sanglants, autant il est indispensable de montrer que ces buts de guerre peuvent ne pas se résoudre en guerres.

Même en présence d'une fatalité passagère, il ne serait donc pas possible de conclure à une « inéluctabilité » perpétuelle. A l'inverse, de l'inutilité et de la rareté croissantes des guerres dans l'évolution générale, on ne peut conclure à leur disparition immédiate ou totale, ni à l'absence de retours momentanés[3].

1. Carli, *Fondam. del dovere di abolire la g.*, p. 70 s : *Attenuazione progressiva delle lotte per la vita;* Scarabelli, *Cause di g. in Europa*, p. 61-96 : *Lenta, continua dimin. della g.;* X., *Die Ursachen der Kriege u. die Wege zum Frieden*, p. 5, 7... Etc..

2. Ex. de cette balance : Holtzendorff, *Ewig. Friede*, p. 62 s ; Laveleye, *op. cit.*, p. 71 ; von Stengel, *Ew. Friede*, p. 21. — Etc..

3. La succession de l'industrialisme au militarisme est loin d'avoir une valeur absolue. En 1817, St-Simon écrivait (*L'industrie*, t. I, Œuvres, t. XVIII, p. 67) : « La guerre n'a plus de place dans le système intérieur de l'Europe »... On pourra

La science ne doit pas s'ingérer dans le domaine de l'art ni appliquer comme des préceptes pratiques valables dès l'époque actuelle, les grandes solutions qui sont vraies pour l'ensemble des temps. Ses affirmations guident l'homme politique, elles ne l'enchaînent pas : il a à *tenir compte des nécessités du temps présent.* La pratique doit concilier les théories trop exclusives des pessimistes qui voient seulement les réalités de l'heure et celles de certains pacifistes qui, s'en tenant aux conclusions abstraites de la raison et de l'observation, anticipent sur un avenir encore lointain.

Sous cette nécessaire réserve, nous essaierons de démontrer que la guerre n'a plus de fonction rationnelle à accomplir.

voir aux prises soldats contre soldats, nations contre soldats, mais non plus nations contre nations. » Singulière prophétie, puisqu'elle date du commencement du réveil national.

CHAPITRE II

Condamnation du principe de la guerre.

I. Défaut d'adaptation de la guerre à ses différents buts. — II. Des moyens mieux adaptés.

I

La guerre n'est pas adaptée? Soit! diront certains déterministes, mais la démonstration de cette proposition, même si elle est exacte, sera-t-elle efficace? Ces auteurs, et beaucoup d'autres, nient ou diminuent le rôle que joue l'idée sur les actions. Or, à côté des actes qui intéressent exclusivement le désir, il existe un grand nombre de cas où le *désir* porte, non directement sur le fait à accomplir, mais sur un autre fait, par rapport auquel le premier apparaît, dans l'*entendement*, comme un moyen pour une fin. L'acte réfléchi — il l'est, par hypothèse, dans cette Deuxième Partie, qui envisage la guerre comme un moyen — est le produit d'un syllogisme téléologique : je désire tel but, or je crois que tel moyen est adapté à ce but, donc je veux tel moyen. La volonté résultante change dès qu'une des prémisses change[1]. Or, s'il est difficile de modifier la majeure, le désir initial (1re Partie : La guerre impulsive), il est relativement facile — on ne saurait trop y insister — de transformer la mineure, c'est-à-dire la croyance : il suffit de convaincre de son inexactitude, lorsqu'elle est réelle. — A mesure qu'on conçoit les mobiles de la conduite plus éloignés, de nouvelles alternatives même sont ouvertes. Lorsqu'on aspire à s'emparer d'un objet, la seule voie est la violence ou la ruse; lorsqu'on le désire *pour* satisfaire tel besoin, on peut ou le voler ou le produire ou l'acquérir par échange; lorsqu'on s'aperçoit que ce besoin lui-

1. Kossuth, en 1849, écrivit au général Bem, qui l'engageait à résister encore : « Pour moi, la guerre n'est pas un but, mais un moyen pour sauver la patrie. Si je ne vois pas la possibilité d'atteindre ce but, je ne saurais consentir à la continuation de la guerre. »

même n'a de raison d'être que l'entretien de notre vie, on peut rechercher s'il remplit bien cette fonction et, dans la négative, lui en substituer un autre. C'est pourquoi nous espérons que *la théorie l'emportera* ici sur le fait brutal.

La guerre peut être mise au service des désirs les plus variés. Pour que la présente *synthèse des points de vue juridique et utilitaire en un point de vue téléologique* (ou d'adaptation) soit complète, supposons donc un besoin ou un désir quelconque, bon ou mauvais, conforme ou non au « désirable ». Il existe, pour le satisfaire deux catégories de procédés. Ceux auxquels nous portent l'*impulsion* de nos croyances traditionnelles ou de notre foi, nos habitudes, nos instincts, sont le plus souvent directs, grossiers, unilatéraux et exclusifs : ils ne tiennent compte que de nous-mêmes et non de nos voisins. Mal calculés, si même ils le sont, ils risquent fort d'être mal adaptés, coûteux ou peu rapides. Ceux auxquels nous conduit la *réflexion*, c'est-à-dire la recherche systématique des mieux adaptés, ont de plus grandes chances d'être tels. La guerre, qui appartient à la première catégorie, est *a priori* suspecte d'**inadaptation** : il reste à rappeler les *faits* qui en fournissent une preuve et à en indiquer le pourquoi.

L'examen des principales espèces de guerres a montré que *le but ne devient pas un résultat*. L'inaptitude du faible à faire triompher son *droit* par sa seule force est évidente. Quant au caractère lucratif du procédé, il n'est rien moins que douteux. La guerre est un « gouffre » (Voltaire), un « phénomène essentiellement anti-économique », une « mauvaise spéculation » qui ne paie pas ses frais. Elle affaiblit le vainqueur lui-même [1], qui non seulement n'obtient pas satisfaction, mais compromet grandement la félicité des générations futures. Sous Louis XIV, conquérant pourtant glorieux, la France s'épuisa à vaincre : elle « périssait de misère au bruit des Te Deum » (Voltaire). Les belligérants font ainsi le jeu des tiers. L'avantage, que le gagnant acquiert quelquefois à grand'peine sur son adversaire, il le perd envers les neutres. Il en résulte cet effet, contraire à la sélection, que la nation puissante, fatiguée par sa victoire contre

1. Le sang des nationaux se mêle toujours à celui de l'ennemi. — Erasme : « Encore voyons-nous le plus souvent une *victoire thébaine*, c'est-à-dire des pleurs des deux côtés. Je doute fort qu'une guerre ait jamais eu si heureux succès que le vainqueur, s'il était sage, n'ait eu regret d'avoir entrepris. » — D'Holbach (*De la polit. ext.*, p. 193) : Les guerres les plus heureuses joignent toujours les cyprès aux lauriers. L'un et l'autre s'accordent mal avec les moissons.

une nation moins forte, peut être terrassée par une plus faible encore.

En tous cas, les résultats sont *disproportionnés* avec l'effort qu'ils coûtent et non définitifs. L'Europe a été ainsi occupée depuis près d'un siècle à détruire pièce par pièce, l'œuvre édifiée par les vainqueurs de Napoléon. Souvent même, la paix ramène le *statu quo ante bellum* [1]. On guerroie pendant trente ans pour rétablir l'équilibre : quel est le résultat? La prépondérance change de titulaire, voilà tout. A propos du traité d'Utrecht, le maréchal de Villars écrit dans ses *Mémoires* : « Après une lutte de quatorze années, durant laquelle l'empereur et le roi de France avaient été sur le point de quitter la capitale, une guerre qui avait désolé la plus grande partie de l'Europe fut terminée aux conditions où on eût pu conclure au commencement des hostilités » (en se basant sur les traités de partage de 1698 et de 1700). Ce traité fut d'ailleurs immédiatement remis en question par le cardinal Alberoni. Smith fait une remarque analogue à propos de celui d'Aix-la Chapelle. Napoléon lui-même a écrit à l'archiduc Charles, le 31 mai 1797 : « Nous tuerons... et il faudra bien qu'on finisse par s'entendre [2]. » Après s'être battu, on se tolère mutuellement. Peut-être même est-il impossible de s'étendre au delà de limites naturelles. Quant aux exigences non territoriales, elles n'ont guère plus de chances de triompher : les forces et les moyens pécuniaires des nations tendent, sinon à s'égaliser, du moins à pouvoir s'opposer efficacement les unes aux autres.

La liste des exemples qui établissent que la guerre ne parvient pas à ses fins serait interminable. Une *explication* générale de cet insuccès nous dispensera de la reproduire ici.

Il existe, pour un moyen, plusieurs manières de pécher contre la téléologie, la logique et l'économie, soit qu'il soit absolument impropre à atteindre le but poursuivi, soit qu'il l'atteigne à trop grands frais, — notamment si, par sa nature, on s'y attache avec une ardeur disproportionnée à l'intérêt en jeu [3]. *Procédé unique, uniforme appliqué à des buts variés*, procédé direct, violent qui mène aux extrêmes et produit une lutte globale au sujet

1. Lavisse, *ib.*, p. 178 s : l'Europe a perdu plusieurs siècles ; sa grande politique, ses guerres, ses traités ont à peu près rétabli l'état antérieur : exemples.

2. Enumérations de guerres inefficaces : Fromentin, *Le crime de la g.*, p. 101 s ; Guize, *Le milit.*, p. 14, 20, 40 ; F. de Spengler, *La g., et l'arb.*, p. 12 s ; W. Jay, *War a. Peace*. Etc..

3. Tarde, *Logique sociale*, p. 32 : expéditions coloniales.

de questions limitées, la guerre est contraire à la fois à ces diverses exigences de la raison. Veut-on manger de la chair humaine ? On fait la guerre. Veut-on acquérir une marchandise, un territoire ? On fait encore la guerre. Veut-on propager sa religion, ses idées ? On fait toujours la guerre. Un tel procédé *factotum*, si opposé à la division du travail et au principe de finalité, court grand risque d'accomplir mal et péniblement des tâches assez simples. — Action brutale et spontanée par nature, la guerre semblerait destinée à ne servir que la passion. Il n'est point paradoxal de soutenir qu'au temps où elle était instinctive, elle convenait mieux à sa fin irréfléchie que lorsqu'on la mit au service de la réflexion et du calcul intéressé.

Il est bien *peu de cas où elle soit nécessaire et apte à réaliser son but final,* alors même qu'elle le serait davantage pour le but immédiat [1]. Si, par exemple, afin d'obtenir des débouchés commerciaux, on tente d'introduire son autorité politique dans un pays, la guerre, presque nécessaire en vue de ce dernier dessein, l'est beaucoup moins en vue du premier. Elle fut primitivement appliquée à des fins qu'elle réalisait assez bien ou que, même défectueuse, elle était seule susceptible d'obtenir : son objet était alors matériel, et les prétentions politiques adverses, très voisines des buts militaires, étaient réellement inconciliables (manger autrui, l'exterminer, lui nuire, le piller, le réduire en esclavage, lui faire céder sa place...) Ces cas où la guerre était inévitable sont aujourd'hui eux-mêmes évités. Elle fut plus tard employée à réaliser des desseins moins exclusifs, moins facilement « attingibles » par la violence et plus facilement par d'autres voies (appropriation de terrains de chasse, établissement de l'autorité politique, de relations commerciales, propagande, triomphe de la justice...[2])

La preuve de son caractère aléatoire n'est pas péremptoire, car les risques de l'un constituent généralement des chances pour

1. Nous parlons des buts politiques. J. de Bloch consacre plusieurs volumes (not. *La g.*, t. VI, p. 225 s : improbabilité d'atteindre aux résultats visés) à démontrer que la guerre est mal adaptée à son but militaire, par suite des immenses travaux de fortification, des amoncellements de munitions, qui tourneront au profit de la défense, etc... Peut-être ! Mais il faut bien reconnaître qu'il n'y a pas de moyens mieux appropriés !

2. Novicow (*Les luttes..*, not. p. 276, 416) : « La lutte entre hommes a été successivement (?) physiologique, économique, politique, intellectuelle. Les procédés rationnels dans l'une de ces phases ne le sont plus dans la supérieure. Quand le but de la lutte change, les procédés doivent changer aussi. Si on a faim, tuer un autre être pour le manger est une action rationnelle. Si le but est la richesse, tuer un producteur devient une absurdité. »

l'autre : il faut démontrer que *ni l'un ni l'autre*, même le vainqueur, *n'obtiennent véritablement satisfaction*. A peine la violence parvient-elle, lorsqu'elle triomphe, à imposer certaines abstentions ou certains actes matériels. Si même elle amoindrit le pouvoir et le désir de résistance, ou si elle réussit à plier la volonté, ce n'est *pas toujours le vrai équivalent* d'un succès total. Les buts de la guerre semblent s'être spiritualisés. Or, pouvons-nous contraindre un vaincu à acheter nos produits, à nous vendre les siens, à adopter notre langue, nos idées, à reconnaître notre dignité? *La force* brutale est ainsi appliquée à nombre de buts que non seulement elle n'atteint pas, mais qu'elle ne peut atteindre. Si des procédés physiologiques peuvent engendrer des états psychiques en rapport avec eux, ce n'est pas ici le cas. La contrainte physique est impuissante à faire paraître vraie une opinion fausse, ou agréable une chose désagréable. Faire la guerre à des opinions, c'est, selon le mot d'un homme d'esprit, tirer le canon contre des idées.

La guerre n'est pas seulement inadaptée par nature, mais, aussi *disproportionnée*. Le caractère vital de ses causes, la puissance des sentiments dont elle s'inspire et de ceux qu'elle déchaîne, la rendent extrêmement violente dans ses moyens et terrible dans ses effets. Le perfectionnement des armements et leur caractère meurtrier, la solidarité croissante des nations, augmentent ses souffrances en intensité et en étendue.

Si on l'envisage comme une industrie, au moins faut-il dire qu'elle est la moins avantageuse, la plus désastreuse de toutes. A *l'entrepreneur*, sa mise en œuvre coûte une préparation longue et dispendieuse, et une somme considérable. Le seul capital immobilisé à son service rapporterait huit milliards par an. Autrefois le matériel n'avait pas à être perfectionné : les progrès de la science, aussi bien destructive que productive, obligent aujourd'hui à renouveler l'armement, parfois même avant qu'il ait servi. Les chances de réussite sont beaucoup moindres qu'en tout autre domaine d'activité. Une entreprise ordinaire n'a pas besoin de triompher de ses rivales pour être avantageuse : celle-ci le doit sous peine de manquer sa raison d'être. Plus on s'y adonne, moins elle rapporte, car comme elle est destructive, on diminue alors les produits disponibles. Aux *opérateurs*, le métier militaire est peu agréable, peu rémunéré : aucun industriel ne force ses ouvriers à travailler sans salaire, pour la nourriture et sous un régime de vie en commun antihygiénique et déplai-

sant. — Pour tous, *son profit est minime, s'il existe.* L'esclavage est moins productif que le travail libre, le commerce imposé que le commerce libre. La conquête devient improductive et dangereuse. La guerre ne doit plus nourrir la guerre ; les soldats ne vivent plus de pillage et de rapines, et les réquisitions ne sont plus gratuites. Les risques de l'entreprise belliqueuse augmentent à mesure que s'accroît l'équilibration ou que se constituent les coalitions et les ligues défensives. Quand on s'est battu et qu'on a triomphé, la jalousie et les craintes des neutres empêchent qu'on tire de la victoire tout le profit possible. De soi-même et par un mobile intéressé, on modère ses prétentions ; plus que primitivement, on ménage le vaincu. L'exploitation, d'unilatérale qu'elle était au début, tend à devenir réciproque, et il ne lui manque que d'être librement consentie pour se transformer en une coopération : elle s'en rapproche à mesure que l'on comprend mieux l'intérêt, d'ailleurs croissant, qu'on a à satisfaire un désir d'autrui en échange de la jouissance qu'il nous procure, au lieu de chercher à le frustrer complètement et à le pressurer [1]. Bref, la guerre ne fournit plus d'avantages spéciaux qu'on ne puisse se procurer autrement, et encore ne les donne-t-elle qu'à un prix trop élevé et par des efforts exagérés.

La réduction des efforts au nécessaire est désirable dans toute action et concevable à l'égard des actions réfléchies. Mais la disparité de valeur du but et du moyen est un vice tellement inhérent au concept de la guerre, qu'on ne peut espérer l'en corriger. Dire que le procédé pèche contre la proportionnalité, c'est donc le condamner tout entier. Toute limitation y est difficile et contradictoire. Puisque le recours aux procédés violents exige l'abandon, au moins provisoire, du véritable dessein, il n'est pas étonnant qu'on ne le réalise pas ou qu'on le réalise avec trop de frais.

La guerre attire ainsi, le plus souvent, des calamités plus redoutables que celles qu'on espérait conjurer, sans même détourner toujours ces dernières. *Procédé extrême,* où l'antagonisme et les violences sont portés à leur plus haut degré, où la vie tout entière est en jeu, elle ne manquerait d'empirer la situation qu'en

1. Vaccaro, *Les bases sociol.*, p. 148 s, 168 s : causes qui atténuent la guerre. Il établit (p. 319 s.) cette progression : le rapport, toujours parasitique, des hommes (cf. Gumplowicz) est basé d'abord uniquement sur la force brutale (ilotisme), puis sur la force psychologique, l'intimidation, enfin sur des moyens de nature morale et juridique, par une sorte de tutelle (esclavage, servage, salariat). Le parasitisme s'atténue et tend à disparaître.

présence d'une question vitale primordiale où les points de vue seraient absolument irréductibles[1]. Or il n'en existe pas de telle. *Nul conflit n'a ce caractère extrême,* sauf *la guerre elle-même : la défense seule est rationnelle* (mais alors, c'est l'attaque qui ne l'est pas, puisqu'elle accroît l'opposition). En dehors de ce cas, il faut réduire la violence à son minimum, ne la faire intervenir que contraint par la nécessité : lorsque, par exemple, la conservation ou la personnalité même sont en jeu, et seulement si tous autres moyens sont inefficaces : soit que nous n'espérions trouver aucune contre-prestation acceptable par nous ou par autrui. Dans toutes les autres hypothèses (lorsqu'on l'emploie à des buts indépendants ou solidaires, par rapport à ceux d'autrui, ou secondaires), elle est condamnable comme inadaptée, et c'est une nécessité de la rejeter : nécessité économique, car elle n'est pas la moins coûteuse, nécessité logique, car elle n'atteint pas le mieux possible sa fin ; nécessité morale, car elle nuit aux autres et à nous-mêmes. La raison, l'intérêt égoïste, aussi bien que les sentiments sympathiques, tendent en fait à provoquer sa disparition. La sélection agit dans le même sens, en éliminant à la longue les inadaptés qui, à propos de questions de valeur minime pour leur vie, exposent cette vie dans une lutte globale.

Nous avons commencé ce paragraphe par une objection. Il nous faut, en terminant, y revenir. Si la guerre est réellement inadaptée et si cette conviction est efficace, pourquoi les peuples, dès qu'il n'ont plus eu intérêt à s'y livrer, auraient-ils persisté dans leur conduite traditionnelle ? Le défaut de réponse à cette question vaudrait preuve de ce que la démonstration est restée inefficace jusqu'ici, sinon même inexacte. Fort heureusement, la persistance de la guerre tient à des raisons qui elles-mêmes sont susceptibles de disparaître ou même en voie de disparition.

Elles se ramènent presque toutes à des correctifs, à des tempéraments, apportés à l'idée trop absolue que la guerre est complètement inappropriée à toute espèce de vue[2]. Elle *remplit* même *très bien certaines fonctions.* Lorsque, originairement ou

1. « La guerre est le résultat d'une science incomplète sur la valeur comparative des forces et des intérêts en présence. » (Guyau.)

2. De plus, ses buts n'ont pas tous été mauvais. Or, tant que, poursuivant un but bon, il emploie seulement des moyens qui en atteignent une parcelle, un type de société a plus de chances de se maintenir et de survivre que si son but lui-même était mauvais. Cela explique que des nations militaristes aient subsisté plutôt que les hédonistes.

au cours de la lutte, il s'agit de nuire à autrui par haine, de poursuivre une vengeance, le combat est au moins aussi bien adapté à son but que ce but est lui-même détestable. Il n'est pas moins fatal en présence de toutes les impulsions belliqueuses (amour de la lutte, plaisir du risque) qui, sans viser aucun but, ne cherchent qu'à se satisfaire elles-mêmes. Les passions régnaient en maîtresses dans les temps primitifs ; et à l'heure actuelle, devant l'impétuosité de quelques-unes d'entre-elles, le penseur se sent désarmé. Qu'on se garde d'ailleurs, de condamner en bloc l'impulsion : elle est indispensable dans les actes vitaux. Un peuple chez lequel une lésion essentielle n'amènerait aucun mouvement réflexe ou, tout au moins, irréfléchi, passionné et énergique. de réaction, ce peuple-là serait bien près de décliner. Y a-t-il beaucoup de cas où un intérêt important soit réellement en jeu ? il en existe [1], et cela suffit à expliquer la difficulté de maintenir une paix constante, alors même que les adversaires sont appelés à perdre autant par la lutte que par une transaction avec concessions mutuelles. En fait, lorsque la guerre est acharnée et meurtrière, elle résulte généralement d'intérêts graves ou de passions violentes, et, inversement, les causes futiles se présentent surtout aux époques et aux lieux où les moyens sont peu redoutables.

Dans la plupart des cas, l'*inadaptation* n'est pas absolue et de nature, mais *surtout de degré*. Elle n'est pas de tous les temps ni toujours consciente, et n'existe pas à l'égard de tous les individus. Ce sont là autant d'explications de la persistance passée du phénomène.

Si la guerre avait manqué complètement toutes ses visées, elle aurait disparu, ou bien serait disparu tout groupement qui l'employait. Elle s'est maintenue, parce qu'*elle les atteignait, mais seulement d'une manière imparfaite ou avec un surcroît d'efforts* [2], *moins éclatant que l'échec complet*. A des natures frustes, simplistes, elle pouvait paraître le procédé le plus rapide et le moins pénible : on voyait un objet qui faisait naître l'envie, on s'en emparait, au lieu d'en fabriquer un semblable ou de se priver

1. Ex. : La guerre russo-japonaise, au moins pour le Japon. Elle ne fut pas une « question d'épices », une querelle de marchands : les intérêts vitaux de plusieurs grands peuples, l'empire maritime même du monde étaient en jeu. (Pinon, la lutte pour le Pacif., *Rev. Deux-Mondes*, 1904, I, p. 806. 775 s.) — P. Leroy-Beaulieu, *ib.*, II, p. 389, 400 : A la population débordante du Japon (quelque provinces comptent 254 hab. au kil. carré, — plus que la Belgique), il fallait un exutoire.

2. La critique est suffisante. C'est un calcul mauvais et facilement déjoué de dire qu'aucune guerre n'a jamais satisfait aux intentions de son auteur.

d'un autre en échange. Peut-être n'y aurait-on pas réussi, tant que la généralité des hommes n'eut pas acquis un penchant au commerce et que l'absence de division de travail rendit pénible la production des moindres objets et maintint minime la quantité de ceux dont disposait chaque individu. Ce procédé, qui paraissait le plus commode et qui le fut peut-être pendant un temps, était, en réalité, lent et coûteux. Il adjoignait, aux actes appropriés, des efforts tout à fait impropres : on ne s'apercevait pas du défaut de proportion, car ces moyens surajoutés satisfaisaient au moins les haines et les passions, accrues, elles aussi, par les hostilités. Il arrivait même que le résultat fût atteint réellement, mais grâce aux procédés employés en dehors des violences ou après leur cessation (négociations, propagande, tentatives bienveillantes de rapprochement.)

La guerre *comporte surtout des risques* à courir, d'autant plus tentants qu'on espère facilement triompher : on omet complaisamment dans le calcul les chances de perte ou bien on s'appesantit peu sur les inconvénients qui en résulteront, car on s'abandonne volontiers à ce qui flatte. On sent moins vivement la douleur future que la douleur actuelle provoquée par la nonsatisfaction du désir ; c'est une image de sensation comparée à une sensation. Outre les chances bonnes et les mauvaises, entre en ligne de compte le plaisir de les courir [1], plaisir qui est naturellement plus intense dans la vie primitive, remplie de dangers, que dans la vie civilisée, où l'on recherche, avant tout, la sécurité. On commence d'ailleurs à s'apercevoir que, si l'avantage est hypothétique, les pertes sont certaines [2] pour les deux parties. La guerre, a-t-on dit, est le seul jeu où les deux partenaires se trouvent en perte quand il est fini. Or il est rationnel, sinon de n'agir qu'à coup sûr (ce qui exclurait presque toute action), du moins d'exclure du domaine de l'activité les risques excessifs. La sélection contribue à ce résultat en éliminant les êtres qui s'exposent trop volontiers. L'amour croissant de la sécurité, en faisant éviter les actes qui comportent des suites hypothétiques pénibles, supplée en partie à l'idée de devoir qui remplissait jusqu'ici ce rôle.

L'inadaptation n'a pas été la même à toutes les époques. Elle est non *pas absolue*, mais inversement proportionnelle au degré d'adaptation des autres moyens qu'on peut appliquer aux mêmes

1. Guyau (*Morale sans oblig.*, p. 211) ajoute d'autres raisons.
2. *Spes et præmia in ambiguo; certa funera et luctus.* (Tacite, *Annales*, lib. I.)

fins. Or ces moyens (production, échange...) étaient primitivement inexistants ou rudimentaires : la guerre était alors moins anti-économique, moins illogique qu'à l'heure actuelle. A mesure que la civilisation les a développés et rendus plus pratiques, l'efficacité de la voie des armes alla décroissant par rapport à la leur. La guerre s'est maintenue par survivance.

A côté des *intérêts* plus ou moins bien entendus qui poussaient certaines classes [1] à abuser les autres par des prétextes utilitaires, juridiques ou humanitaires, se rencontrent des passions et des erreurs qui persistent encore en partie. L'existence d'un avantage ne suffit pas en effet à y conformer l'action ou l'abstention : il faut qu'on le connaisse, qu'on désire le réaliser et qu'aucune impulsion plus forte ne vienne s'y opposer. Or la possession du pouvoir favorise l'illusion qu'il suffit de vouloir, pour être obéi, et fait ressembler certains actes de la politique extérieure aux fantaisies d'enfants capricieux [2]. Les gouvernants en arrivent ainsi parfois à désirer la guerre « quand même », en l'absence de raison majeure et de probabilité du succès, et alors ils poursuivent avec rage l'objet qui échappe à des efforts directs et mal calculés. Quant aux peuples, dans les cas où la supériorité des autres voies leur est restée inaperçue, leurs instincts, comme cela est naturel, les ont reportés vers le mode traditionnel, au lieu de leur découvrir ceux de l'avenir. Aujourd'hui les progrès de la science et de l'instruction donnent aux vérités pacifiques une autorité croissante et les répandent dans les masses. Pour la première fois dans le cours des siècles, les praticiens et les chefs d'Etat eux-mêmes aspirent à l'état de paix « si désirable » et expriment l'espoir du triomphe de la raison et du droit sur la force brutale.

II

L'idée, capitale en sociologie, de finalité et d'adaptation, permet, après avoir critiqué la guerre, d'esquisser les *moyens qu'on pourrait avantageusement lui substituer*. Leur supériorité commune repose sur leur variété : *au lieu d'être unique* et de s'ap-

1. Profits, sans risques, des gouvernants : Letourneau, *La g.*, p. 52, 69, 75, 85...
2. Ferrero, *Il militar.*, p. 66 : *La guerra è* la vie de bohême *dell' uomo barbaro*. — « L'anniversaire de l'établissement de la République approche. La Convention décrète qu'avant ce jour le fort de Bellegarde aura été emporté. »

pliquer aux fins les plus diverses et appartenant à des catégories plus ou moins élevées, *chacun d'eux est approprié et proportionné à un but spécial*. Leur substitution à la guerre n'est donc possible que dans les cas où celle-ci est, non sa propre fin à elle-même, mais un moyen. Par contre, elle peut avoir lieu même si les volitions susceptibles d'engendrer les combats se multiplient et sont plus vitales, pourvu qu'elles ne deviennent pas plus exclusives. Or l'évolution humaine réelle semble avoir pour terme, et son idéal, pour but, ce double résultat, d'accroître le nombre des actes téléologiques et de réduire les antagonismes à un nombre et à un degré moindres. Les substituts de la guerre deviennent ainsi *de plus en plus largement possibles*.

Ils deviennent aussi *de plus en plus désirables*. Grâce aux progrès de la civilisation, ses fonctions sont sans cesse mieux remplies et avec un avantage croissant, par d'autres moyens que par elle-même. Le chiffre qui exprime la relation de leur degré respectif d'efficacité devient plus favorable à ces derniers à mesure qu'ils se perfectionnent.

La guerre, au point de vue abstrait, n'atteint pas davantage, ni plus sûrement, son objet que jadis ; elle l'atteint même moins bien. La production, l'échange, etc... atteignent de mieux en mieux les leurs [1]. En matière de *subsistances* (pour remédier à la surpopulation ou acquérir un surcroît de richesse), les *perfectionnements à l'intérieur*, les procédés de lutte, non pour le renversement d'autrui, mais contre la nature ou pacifiquement contre les hommes, la production (ou transformation des utilités potentielles en actuelles), la division croissante du travail, assurent plus commodément à l'effort un rendement total sans cesse plus élevé et plus sûr en soi et relativement à l'extermination. Le développement du commerce, les progrès de la répartition, l'évitement des gaspillages dans la consommation, tendent à assurer un revenu individuel suffisant et moins aléatoire que les parts de butin [2].

1. E. Steinbach, *Friedensbew.*, p. 72; E. Rignano, *Un socialisme*, p. 333-342. — Loin de nous la pensée de nier les progrès de l'art militaire : Napoléon eût incontestablement vaincu Alexandre. Mais, abstraitement, une nation moderne n'a pas plus de chances de triompher de son ennemie qu'une ancienne du sien, et, par contre, son effort économique est mieux récompensé. Pourquoi? Dans le premier ordre de faits, le succès dépend de la prépondérance par rapport à un groupe étranger : or les deux termes de l'égalité, c'est-à-dire les forces des rivaux ont augmenté dans le cours des temps : l'égalité s'établit à un niveau supérieur, mais subsiste (sauf envers les attardés). Dans le second, les chances de satisfaction croissent en elles seules, sans qu'il y ait, par essence, à surpasser celles d'autrui.

2. Si l'abondance est si peu répandue, ce n'est pas seulement parce que les ri-

Pour la *propagande des idées*, la *défense des droits*, nous bénéficions de même d'instruments sans cesse perfectionnés. La discussion, facilitée par la diffusion des écrits de toutes sortes, a, sur la contrainte, l'avantage de n'être point unilatérale, de faciliter la tolérance réciproque des opinions, et elle ne fait pas naître de répulsion immédiate pour celui qui l'emploie. Le jugement des causes internationales, d'après les règles de justice, est supérieur à la décision par les armes et rendu possible par la constitution d'une Cour arbitrale. — Il est difficile de *s'assimiler une population étrangère :* il faut faire des sacrifices, tenter ceux qu'on désire s'agglomérer par la séduction de notre justice, de notre prospérité et des avantages qu'ils auront à y participer, et tout cela coûte des efforts sérieux ; mais ne faudrait-il pas, au cas de conquête, faire les mêmes sacrifices après ceux de la campagne militaire ? Par l'emploi de la force, ne s'aliénerait-on pas définitivement la bienveillance des provinces à acquérir, ou bien ne faudrait-il pas un long temps et de patients efforts pour parvenir à la recouvrer ? Il est donc préférable d'attirer plutôt que de contraindre [1].

Les procédés rationnels ont déjà été employés concurremment avec les autres. Le progrès, l'idéal, consisteraient à les employer exclusivement. Il n'est point douteux que l'homme ne s'y con-

chesses sont inégalement réparties, mais surtout parce qu'il n'y en a pas assez. (Gide, *Ec. pol.*, p. 441.) Les socialistes insistent surtout sur l'égalisation de la répartition, ce qui semblerait admettre que la masse à partager est suffisante. Quant à la production, ils veulent la socialiser, afin qu'elle vise la productivité plutôt que la rentabilité. — Necker (*Adm. des fin. de la Fr.*), St-Simon (*L'industrie*; T. XVIII, p. 79), etc... : le travail interne, l'action d'un peuple sur lui-même est préférable à la mauvaise spéculation de l'action sur l'extérieur. — Bastiat (*Harm. écon.*, ch. XIX, p. 502) : un homme, et il en est de même d'un peuple, a deux moyens de vivre : ou travailler ou voler. — Comte, Proudhon (*La g.*, t. II, p. 382), Buckle (*Hist. de la civil. en Angl.*), Spencer, Raffaele Tarantelli (*G. e lavoro*, p. 19 s), comptent sur le travail et l'industrie. — Les opinions précédentes supposent que la production peut suffire à la population, contrairement à la prétendue loi de Malthus. Vaccaro (*La lutte pour l'exist.*, p. 33) préconise au contraire un moyen préventif : mettre des freins à l'augmentation de population. (L'augmentation du bien-être, de la prévoyance y contribuent, en fait.) Mais ce procédé diminue, aux yeux des non-malthusiens, les forces productives et les éléments de satisfaction et, aux yeux des darwiniens, le champ de la sélection.

1. Nous avons indiqué d'autres procédés mieux adaptés (2e P., L. I et II.) — V. en outre un excellent tableau synoptique avec commentaires, dans : Novicow, *Les luttes..*, p. 403. Il oppose, pour chacun des buts de guerre, les procédés lents ou irrationnels aux procédés rapides ou rationnels. — Id., *La Fédér.*, p. 257 s ; pour la génération : parade et cour, au lieu de batailles et tueries; pour se disputer les marchés, employer la concurrence; pour conquérir le pouvoir dans l'Etat : organisation des partis, agitation électorale; dans le domaine intellectuel : apostolat; pour les modifications de frontières : plébiscites, délibérations des assemblées, négociations. — Id., *Conscience..*, p. 317 : un objectif intellectuel ne peut être réalisé que par des procédés intellectuels (?)

forme peu à peu, guidé, comme il l'a toujours été, par le principe du moindre effort, et éclairé, désormais, sur l'inefficacité relative de la guerre par rapport aux moyens qui atteignent le même résultat à un meilleur marché d'efforts, d'argent et de sang.

Condamnée par la logique, par l'économique et par la morale, la guerre semble donc avoir *perdu* toute raison d'être, *toute fonction raisonnable* dans la société moderne. On doit, non la désirer, mais la subir, en faire non un moyen normal d'activité, mais un moyen exceptionnel de défense, imposé par l'épuisement des voies pacifiques [1].

1. Conséquences dans le domaine interne : l'Etat doit, pendant la paix, être organisé en vue de la production, disposer l'armée en vue de la défense, encourager ce qui fait obstacle à l'invasion du territoire, éviter les gaspillages du militarisme; pendant la guerre, viser, dans l'intérêt même de la victoire, à ce que la vie économique ne soit pas interrompue, ni les services désorganisés, ni le peuple ruiné, mais, au contraire, à ce que le travail pacifique persiste dans la mesure du possible.

TROISIÈME PARTIE

LA GUERRE ENVISAGÉE COMME MOYEN POUR UN BUT GÉNÉRIQUE

LIVRE I

LES APOLOGIES

CHAPITRE I

Exposé des apologies.

I. Apologies sentimentales et religieuses. — II. Apologies « scientifiques. »

On n'a pas tout dit, tout réfuté, lorsqu'on a montré que les buts qui exigent la guerre doivent être délaissés comme mauvais, et que, en vue des autres, peut-être excellents, elle est un moyen défectueux, auquel il faut en substituer de mieux appropriés. Il reste encore des arguments à invoquer en sa faveur et des réponses à leur opposer. Ces arguments sont tirés de ses *effets généraux* et essentiels, abstraction faite des buts et des résultats particuliers de telle ou telle campagne. Si ces effets sont bons, ils seraient susceptibles d'être pris comme buts de guerre, ou d'entrer en compte à côté d'autres, ou de compenser en partie la répulsion qu'elle inspire, et, par conséquent, d'engendrer les hostilités ou d'en favoriser la naissance. Des écrivains assez nombreux attribuent à l'activité militaire une influence bienfaisante[1]

1. Citations : Martens, *La g.*, p. 5 s ; Schlief, *Der Friede*, p. 58-67 : doctrine de la guerre absolue ou bien positif...

— abstraction faite de la nature, de la justice et de l'obtention effective des desseins poursuivis [1], — et craignent que l'avénement d'une paix générale n'entraîne quelque inconvénient. Quelques-uns exposent une véritable « apothéose de *la* guerre ».

La plupart de ces apologies sont relativement récentes et forment, avec les théories pacifistes, deux extrêmes, — l'un approuvant, l'autre désapprouvant la guerre en général, — en lesquels s'est différenciée l'opinion intermédiaire, qui justifie certaines guerres et en condamne d'autres. Cette apparition tardive s'explique par des raisons plus particulières que le caractère abstrait des idées qu'elle comporte. Elle a suivi la déchéance théorique qui frappe définitivement la guerre comme opération lucrative et comme procédure judiciaire, et se présente peut-être comme une réaction contre les exagérations spéculatives. Malgré les imprécations des penseurs et en dépit des espérances fondées sur l'avénement de la démocratie par ceux qui attribuaient le désordre international à des causes superficielles et à des fantaisies princières, les hostilités ont, non seulement persisté, mais déployé toute l'ampleur de leurs moyens et de leurs effets : à ce moment, on a pensé qu'elles correspondaient à des causes profondes, innées, nécessaires et bonnes. Les apologistes ont par là suscité un examen plus positif que les anciens jugements aprioriques de la « raison ». Ils ont porté le débat sur un terrain scientifique, où l'avantage n'a pas été pour eux, et ont ainsi fourni des bases plus solides et plus définitives à la théorie de la paix, en montrant que le problème présentait, en dehors des aspects juridique et moral immédiats, un côté sociologique plus profond et intéressant la constitution générale de l'homme et des sociétés.

Leur tort fut de ne pas s'apercevoir que, surtout dans le présent, les mauvais effets dépassent les bons et que la guerre n'est pas l'unique et perpétuelle voie qui accède à ces derniers. Absorbés par la contemplation du passé, l'image leur en est restée dans les yeux, lorsqu'ils se sont tournés vers l'avenir. Le spectacle de la lutte, du carnage, qui rapprochent l'homme de l'animal, leur a caché ce qui l'en distingue : l'accord, la société, le droit. — A l'appétit de jouissance personnelle, qu'ils ont

1. Quelques-uns, sans qu'on comprenne la raison de cette restriction, inessentielle au système, attribuent aux seules guerres justes, et non aux injustes, des effets bons ou relativement meilleurs, tels que : stimulation des énergies nationales, échec à la banalité, etc... (Ex. : Bacon, Bouvet, *La g. et la civil.*, p. 72 ; Garaude, *La g.*, p. 41 ; Trochu, *L'armée fr. en 1867.*)

eû raison de stigmatiser, les militaristes ont opposé une morale d'égoïsme collectif et de brutalité entre Etats. Tous, d'ailleurs, n'ont pas été dupes de leurs propres affirmations : le sens de l'observation leur manquait moins que le sens moral. Monsieur Josse était orfèvre : plusieurs, parmi eux, sont hommes d'Etat, guerriers de profession. En l'absence de calcul, une inclination naturelle les dispose à juger favorablement, de bonne foi, un mal dont ils profitent et auquel l'accoutumance les rend insensibles. — La faveur dont jouit la guerre s'explique, chez d'autres, par une tendance naturelle d'esprit, un sentiment esthétique ou religieux, parfois même par une sorte d'impulsion atavique et pathologique. L'étude de ces apologies **sentimentales** précédera logiquement l'examen des apologies « scientifiques », basées sur des idées générales.

I

Nietzsche proclamait qu'il n'y a au monde que des instincts, même sous l'apparence d'une dialectique rigoureuse [1], et que « tout système est l'expression d'un tempérament. » Cela est certainement vrai de ses opinions et, en particulier, de son apologie de la guerre, qui est l'indice d'un caractère anormal et barbare. « Qu'est-ce qui est bien ? demandez-vous. Etre vaillant (tapfer) est bon. Laissez les petites filles dire : Est bon ce qui est charmant et attendrissant. Je ne vous appelle pas au travail mais au combat, non à la paix mais à la victoire... La guerre et le courage ont fait de plus grandes choses que l'amour du prochain... La bonne guerre sanctifie toute chose... Non la paix avant tout, mais la guerre [2] ! » — Un autre élément, d'ordre également sensible et intellectuel, contribue, chez Nietzsche, au même résultat. A ses yeux, la vie vaut comme un spectacle ; il aime les vaniteux et les méchants, qui sont de bons acteurs ; rien d'étonnant à ce que la bataille lui plaise : c'est un grand spectacle... L'« instinct de grandeur » le détermine à prescrire la cruauté envers soi comme envers les autres ; l'aspiration au bonheur est ce qu'il y a de plus propre à mettre en péril la grandeur de l'homme. Sa thérapeutique préconise la douleur. Il faut

1. *Par delà le Bien et le Mal*, p. 8 s. ; *Ainsi parlait Zarathoustra*, p. 156.
2. *Zarathoustra*, p. 58 s.

être méchant ; les faibles seuls sont doux [1]. Il y a une morale pour les maîtres et une morale pour les esclaves, une attitude pour vivre et une attitude pour mourir. Pour vivre, pour dominer, il faut être fort et lutter. — Son intuition darwiniste conduit aussi à conseiller à Nietzsche la guerre. Les hommes sont inégaux. Pour accroître parmi eux la somme de vie, de puissance, il faut choisir les actes qui différencient, les combats, l'égoïsme, le mépris des autres. « La guerre est la bonne épreuve, le seul concours impartial et juste, à vrai dire le seul imaginable. » Le meilleur triomphe ; si vous êtes vaincu, votre loyauté doit vous faire néanmoins crier victoire. « Pour que l'épreuve soit concluante, il faut que la guerre soit sans merci et exempte de pitié. Les seules vertus sont la bravoure et la cruauté, l'audace, la ruse, l'intelligence, en un mot la force [2]. »

On pourrait encore dégager un autre aspect de sa pensée, souvent confuse. L'Instinct de vie et l'Instinct de connaissance s'opposent ; or si la connaissance, la raison, condamnent la guerre, ne faudrait-il pas, pour intensifier la vie, y revenir au nom de l'instinct ? L'instinct fait accomplir à l'homme non seulement ce qui lui fait plaisir, mais tout ce qui développe sa vie ; n'est-il pas, de beaucoup, préférable à la réflexion, laquelle, prenant comme but la jouissance et la culture mentale, sacrifie la vie, et surtout la vie physique ? L'homme peut-il, tel un Dieu, s'élever au-dessus des lois de la nature ? Ce qui est presque unanimement considéré comme un progrès ne serait-il pas une cause de déchéance ? Qu'adviendrait-il, si, développant encore ses idées morales et juridiques, on étendait le respect à des êtres de plus en plus faibles ? Primitivement, on n'avait d'égards que pour les forts ; aujourd'hui, on considère tous les hommes comme égaux, et on a des égards envers tous, même les plus abjects des nègres : « Pourquoi pas les singes ? » (Guizot.) Des juristes ont, effectivement, admis l'existence de droits en faveur des animaux. L'humanité, si elle respecte tout, n'arrivera-t-elle pas à s'anéantir ? Que le fort seul ait des droits ! Qu'on ne sacrifie pas soi a autrui, la vie à l'idée, l'instinct à l'idéal, la guerre au droit !

Non! La connaissance n'est point, pour l'homme, une cause d'infériorité, même lorsqu'elle se développe, et si elle condamne la guerre, c'est que la guerre est mauvaise pour lui. Si l'in-

1. *Zarathoustra*, p. 202, 310 ; J. de Gaultier, *De Kant à Nietzsche*, p. 322.
2. J. de Gaultier, p. 326. — *Zarathoustra*, p. 58.

telligence n'avait pas sa raison d'être, elle serait disparue; si la guerre disparaît, c'est qu'elle devient inutile et non nécessaire. L'individu ne s'oppose pas à la loi de nature, il lui obéit; il *abrége le temps*, voilà tout. L'utopie, l'absurdité, c'est ou bien d'empêcher la réaction de l'humanité contre le milieu, ou bien, à l'inverse, de vouloir se passer du temps en préconisant comme réalisable actuellement ce qui ne le sera que dans d'autres temps. *L'homme peut s'élever au-dessus de l'instinct*, à condition de bien réfléchir sur la valeur des buts qu'il poursuit et sur l'adaptation et la valeur des moyens qu'il emploie à leur service [1]. Nul doute que, dans ce cas, buts et moyens ne lui soient plus profitables que ceux inspirés par une impulsion aveugle et non variable suivant les circonstances spéciales. La morale: le droit sont des formules — parfois empiriques, mais tendant à devenir scientifiques — qui, aux instincts, opposent un idéal utile à l'individu comme à l'espèce.

Par là même se trouvent réfutées les premières affirmation de Nietzsche. La vie, qui, sous prétexte de s'« intensifier », détruit d'autres vies, se nuit à elle-même, et d'une manière croissante dans le cours des temps. La puissance qui rencontre des obstacles, qu'elle est obligée de renverser, est diminuée.

Nietzsche a eu de nombreux disciples. On trouve même des vues analogues aux siennes, chez des auteurs qui l'ont ignoré.

Etienne Hamélius, que Funck-Brentano rapproche de Hobbes, pourrait être rapproché aussi du penseur allemand. Le même amoralisme, la même négation de la raison, se retrouvent chez lui. Il n'existe que des instincts, et, contre leur action continue, la raison est impuissante. Il n'y a qu'un droit, celui de la force. La guerre est-elle un bien ou un mal? « Il ne faut pas se laisser aller à discuter l'utilité de la guerre en général, car la guerre est un fait nécessaire; il ne peut-être question d'utilité, quand il s'agit de nécessaire. » Cependant, « la guerre seule est capable de remuer une nation de fond en comble, de la remettre dans une autre voie, de la sauver. » Elle régularise la population, assure l'assimilation. Aussi longtemps qu'il y aura plus d'une nation, il y aura des guerres [2].

L'apologie sentimentale se retrouve chez plus d'un poète, sous

1. La réflexion nécessite un effort plus considérable que l'instinct. Pour éviter cette perte, l'habitude suffit : elle concilie la délibération de l'acte initial avec l'automatisme des subséquents.

2. E. Hamélius, *Phil. de l'écon. pol.*, 1891, 8°, p. 198, 203, 207, 23 s.

la forme d'hymnes à la gloire et à la guerre. A défaut d'idées générales, une sorte de sentiment esthétique a fait admirer la guerre, « grande » et « belle. » Malgré ses sarcasmes contre les pourfendeurs de royaumes, *Rabelais* a manifesté une certaine complaisance à l'égard de leur besogne. « Peu de chose me retient, dit-il [1], que je n'entre en l'opinion du bon Heraclitus, affirmant guerre estre de tous biens père, et croye que guerre soit dite en latin *belle,* non par antiphrase, ainsi comme ont cuydé nos antiques rapetasseurs de vieilles ferrailles latines, parce que en guerre, guères de beauté ne voyaient, mais absolument, par raison que en guerre apparoisse toute espèce de bien et de beau... » *Cesare Balbo* [2], devant le portrait de son fils tombé sur le champ de bataille, s'étonnait qu'on proclamât d'une manière absolue que la guerre est un malheur et la paix un bonheur. « Sans sacrifices de vies, il ne se fait rien de grand, même rien d'ordinaire dans le monde. Le monde ne marche qu'à force de vies sacrifiées. » L'idée de la mort « imminente et volontairement encourue » communique, aux yeux de *Prévost-Paradol,* une certaine dignité aux luttes humaines et les remplit « d'une sombre majesté ». Autant la dispute à coups de poing entre Gros-Pierre et Gros-Jean pour une beauté de village lui semble ridicule, autant lui paraît noble l'attitude de Raoul et de son adversaire, dans les *Huguenots,* « parce qu'ils tiennent une épée. » Le nombre ajoute encore à l'attrait : « Cent mille créatures humaines allant au devant d'une chance de mort sont un spectacle plus imposant que le péril de quelques-uns. » La source de la guerre est incontestablement mauvaise, mais la grandeur de ce qui en sort fait oublier cette impureté. L'art, le calcul, la fermeté, la prévoyance tranquille, qu'elle suppose, en font « une épreuve décisive pour les plus hautes facultés de l'esprit de l'homme et pour les plus fortes qualités de son caractère. » Elle est à la rapine et au meurtre ce que la religion est à la sorcellerie; et il ne faut pas lui reprocher son origine : le courant s'épure en s'éloignant de sa source [3]. — Ailleurs [4], il accentue cette idée : « Le goût de la rapine et du sang est la source de ce qu'il y a de plus grand dans la guerre, comme la superstition, élevée jusqu'à la religion, témoigne de ce que peuvent tirer de la nature le temps et le génie. »

1. *Pantagruel,* l. III, prologue.
2. *Sommario,* p. 339. (E. Ollivier, *L'Empire libéral,* t. V, p. 446.)
3. *La France nouvelle,* ch. x, p. 257-266.
4. *Essais de pol. et de littér.,* p. 377.

On passe ainsi, facilement, aux apologies qui ont leur source dans le sentiment **religieux**. L'esprit théocratique, souvent, a pris aisément son parti des souffrances humaines, considérées par lui sous un aspect régénérateur [1]. Est-ce la mort des hommes, destinés à mourir tôt ou tard, qu'il faudrait blâmer dans la guerre? « La déplorer, dit de Maistre, serait d'un esprit faible et non religieux ». Fichte, dans le but de louer la guerre affiche le même dédain de la vie : la vie terrestre ne paraît être un but en soi qu'aux hommes non éclairés; pour le penseur, elle n'est qu'un moyen : le moyen de remplir le devoir moral. Aucun homme ne doit vouloir vivre, si ce n'est comme vainqueur : il faut se sacrifier pour le bien de l'Etat [2]. Cette destruction de vies par les combats serait même un bienfait positif : elle prévient une multiplication excessive de l'espèce humaine, qui empêcherait la terre de nourrir la *trop nombreuse population* [3]. — La guerre est, a-t-on dit aussi, un fléau providentiel, un bienfait de Dieu [4]. Bossuet en a fait un baume nécessaire où se retrempent et se régénèrent les nations [5].

L'auteur qui, sans contredit, a porté ces idées à leur extrême est **Joseph de Maistre**. Elles ont, chez lui, une triple source : le *dogme religieux*, qui donne à la Providence la haute direction des affaires humaines et, d'autre part, demande l'expiation par le sang, — l'innocent payant pour le coupable; le *mysticisme*, qui fait facilement de l'incompris l'incompréhensible, et transforme celui-ci en mystérieux et en divin; enfin le *positivisme*,

1. Campanella, *Monarchia hispanica* (Pradier, t. VI, p. 35). Si Dieu a donné aux hommes tant de calamités, et surtout les guerres avec leurs maux incalculables, c'est pour les ramener à la pensée de la vie future et les détacher des choses d'ici-bas.

2. Cf. Jähns, *Heeresverfassungen u. Völkerleben*, p. 389.

3. L'idée n'est pas nouvelle ni exclusivement religieuse : v. Laurent, *Hist. de l'hum.*, t. II, p. 440. — Marsile de Padoue, *De potestate imperiali et papali, seu Defensor pacis* (1324), Bâle, 1522. — Herder (E. Bavoux, *Phil. pol.*, t. II, p. 71, 78); Malthus, *Essai sur le princ. de popul.*, III, ch. I.

4. « *Der Krieg als Element der göttlichen Weltordnung* », suivant l'expression de De Moltke. — Exposé et réfut. dans : E. Schlief, *Der Friede*, p. 22-58.

5. *Polit. tirée de l'Ecrit. sainte*, l. IX, art. IV; *Sermon pour la circoncision*, t. V, p. 238; t. VI, p. 832; — v. *Rev. contemp.*, t. LXIII, juin 1868; de Parieu, *Pr. de sc. pol.*, p. 358. — Vauvenargues, Hobbes, Zimmermann (*Der Mensch. die Räthsel u. Wunder seiner Natur*, Berlin, 1864, t. I, p. 64), voient aussi dans la guerre un fléau providentiel. — Schiller, dans son *Wallenstein*, fait dire à Max Piccolomini :

Der Krieg ist schrecklich wie des Himmels Plagen,
Doch ist er gut, ist ein Geschick, wie sie.

Frédéric le Grand (*Examen d'un essai sur les préjugés*, Œuvres, t. IX) : la guerre, insalutaire, est un fléau du ciel, fondé sur l'ordre de l'univers, car elle est périodique.

le réalisme, où de Maistre se montre le précurseur de Comte : « Il faut toujours rappeler les hommes à l'histoire, qui est le premier maître en politique ou, pour mieux dire, le seul... L'histoire est la politique expérimentale, c'est-à-dire la seule bonne ; et comme, dans la physique, cent volumes de théories spéculatives disparaissent devant une seule expérience, de même, dans la science politique, nul système ne peut être admis, s'il n'est le corollaire plus ou moins probable de faits bien attestés [1]. »

Toute la philosophie du comte de Maistre, dit Lamartine, n'est que la théorie de ses instincts religieux [2]. Au fond, « les pages sur la nécessité et la vertu de la guerre, sur les sacrifices, sur l'inquisition, sur le bourreau, ne s'éloignent réellement point de la doctrine du catholicisme [3]. » La providence mène au bien par le mal, récompense ou punit par des faits en apparence accidentels; le mérite et le crime sont réversibles ; l'expiation a lieu par le sang versé (rédemption, eucharistie).

« Lorsque l'âme humaine a perdu son ressort par la mollesse, l'incrédulité, et les vices gangréneux qui suivent l'excès de civilisation, elle ne peut être retrempée que dans le sang... Le genre humain peut être considéré comme un arbre qu'une *main invisible* taille sans relâche et qui gagne souvent à cette opération... Les lieux communs sur la guerre ne signifient rien ; il ne faut pas être fort habile pour savoir que plus on tue d'hommes, moins il en reste dans le moment, comme il est vrai que plus on coupe de branches, et moins il en reste sur l'arbre; mais ce sont les suites de l'opération qu'il faut considérer. Or, on peut observer que le jardinier habile dirige moins la taille à la végétation absolue, qu'à la fructification de l'arbre; ce sont des fruits, et non du bois et des feuilles, qu'il demande à la plante. Or, *les véritables fruits de la nature humaine, les arts, les sciences, les grandes entreprises, les hautes conceptions, les vertus mâles, tiennent surtout à l'état de guerre*. On sait que les nations ne parviennent jamais au plus haut point de grandeur dont elles sont susceptibles qu'après de longues et sanglantes guerres... On dirait que *le sang est l'engrais de cette plante qu'on appelle le génie* [4].

1. Cf. Espinas, *Hist. des doctr. éc.*, p. 313.
2. Cf. G. Cogordan, *J. de Maistre*, p. 185.
3. Ch. Renouvier, *Phil. anal. de l'hist.*, t. IV, p. 109. — *Eclairc. sur les sacrifices*. *Soirées*.., t. II, p. 291 s. P. 339 : Le ciel ne peut être apaisé que par le sang; (*Hebr.*, IX, 22.) Aucune nation n'a douté de la vertu expiatoire du sang.
4. *Considérations sur la France*, Londres, 1797 (anon.), p. 49 s; ex. : guerre du Péloponèse, siècles d'Auguste, de la reine Anne, Ligue et Fronde. « A la vérité,

Dans les *Soirées de Saint-Pétersbourg* se manifeste encore davantage la tendance mystique de Joseph de Maistre. Il multiplie les énigmes, donne, aux choses simples, des explications mystérieuses. Il prend plaisir même à « contredire les prévisions et les certitudes les plus évidentes de la raison vulgaire, au nom d'une raison supérieure qui se grise pour ainsi dire de l'absurdité et de la cruauté apparentes des dogmes [1] ». Partout dans la nature, il ne voit que lutte et que meurtre ; depuis le ciron jusqu'à l'homme, s'accomplit la grande loi de la destruction violente des êtres vivants. « La terre crie et demande du sang (!)... L'homme est chargé d'égorger l'homme. La guerre accomplira ce décret. Il *fait avec enthousiasme ce qu'il a en horreur...* »

« L'homme étant donné, avec sa raison, ses sentiments et ses affections, il n'y a pas moyen d'expliquer comment la guerre est possible humainement... *Plus elle est folle, moins elle est explicable* ». (= *divine*). Par quelle « *magie* » l'homme est-il toujours prêt, malgré sa compassion, à s'en aller, sans résistance, souvent même avec allégresse, mettre en pièces son frère qui ne l'a jamais offensé ? La gloire, dira-t-on, explique tout ? Non, elle n'est que pour les chefs, et puis comment l'expliquer, elle ? Supposez qu'on demande à un génie voyageur, venu sur notre terre, chez qui le droit de tuer est considéré comme honorable : chez le bourreau qui donne la mort rarement et seulement aux coupables condamnés, ou bien chez le soldat, qui tue sans mesure et toujours d'honnêtes gens. Certainement ce génie ne balancerait pas un instant : il attribuerait au bourreau l'éloge que nous faisons du soldat. Et cependant « de ces deux tueurs de profession, le soldat est, à tout prendre, un ministre de cruautés et d'injustices... Expliquez pourquoi ce qu'il y a de plus honorable dans le monde, au jugement de tout le genre humain sans exception, est le droit de verser impunément le sang innocent ?... Il y a quelque chose de *mystérieux* et d'inexplicable dans le prix extraordinaire que les hommes ont toujours

si l'on touche le tronc ou si l'on coupe en tête de saule, l'arbre peut périr... Tonnons cependant contre la guerre et tâchons d'en dégoûter les souverains. » — Euripide, *Oreste*, v, 1677 : Les dieux se sont servis de la beauté d'Hélène pour mettre aux prises Grecs et Troyens, afin d'étancher sur la terre l'iniquité des hommes devenus trop nombreux. — J.-B. Rousseau :

C'est le courroux des rois qui fait armer la terre,
C'est le courroux des cieux qui fait armer les rois.

1. Paulhan, *J. de Maistre*, p. 143 ; G. Cogordan, *ib.*, p. 150.

attaché à la gloire militaire »... Pourquoi les nations sont-elles demeurées respectivement dans l'état de nature, sans avoir fait jamais une seule tentative pour en sortir ? « Une loi *occulte*, et terrible, qui a besoin (?) du sang humain » s'y opposait. Ce n'est pas sans raison que le nom du dieu des armées brille à toutes les pages de l'Ecriture sainte. « Jamais le Christianisme ne vous paraîtra plus sublime, plus digne de Dieu et plus fait pour l'homme, qu'à la guerre... »

« La guerre est donc divine en elle-même, puisque c'est une loi du monde... La guerre est divine dans la gloire mystérieuse qui l'environne, et dans l'attrait non moins inexplicable qui nous y porte... La guerre est divine dans la protection accordée aux grands capitaines, même aux plus hasardeux, qui sont rarement frappés dans les combats, et seulement lorsque leur renommée ne peut plus s'accroître et que leur mission est remplie... La guerre est divine par la manière dont elle se déclare. Les auteurs immédiats des guerres sont entraînés eux-mêmes par les circonstances... La guerre est divine dans ses conséquences d'un ordre surnaturel tant générales que particulières, dans ses résultats qui échappent absolument aux spéculations de la raison humaine : il y a des guerres qui avilissent les nations, et les avilissent pour des siècles; d'autres les exaltent... La guerre est divine par l'indéfinissable force qui en détermine les succès. Nulle autre part, la main divine ne se fait sentir plus vivement à l'homme : on dirait que *c'est un département*, passez-moi ce terme, *dont la Providence s'est réservé la direction*, et dans lequel elle ne laisse agir l'homme que d'une manière à peu près mécanique, puisque les succès y dépendent presque entièrement de ce qui dépend le moins de lui. Les batailles ne se gagnent ni ne se perdent physiquement : c'est l'opinion qui les perd et c'est l'opinion qui les gagne [1]. »

L'occupation est si noble, qu'elle ne peut qu'ennoblir ceux qui s'y livrent ou qui sont censés s'y livrer. J. de Maistre passe facilement de l'apothéose de la guerre à l'apothéose du soldat. « Le métier de la guerre, comme on pourrait le croire ou le craindre si l'expérience ne nous instruisait pas, ne tend nullement à dégrader, à rendre féroce ou dur, au moins celui qui l'exerce : au contraire, il tend à le perfectionner .» C'est à Xéno-

1. *Soirées de St-Pétersbourg, ou Entretiens sur le gouv. temporel de la Providence*, 7e entretien ; éd. 1842, Lyon, t. II, p. 31 s, 2 s, 18-23; t. I, p. 273 s. — Le vicomte Philibert d'Ussel, *Essai sur l'esprit public dans l'histoire*, l'approuve.

phon, à Vauban, qu'on doit la science économique. Au milieu des orages politiques, « les soldats se montrent généralement défenseurs intrépides des maximes antiques » ; en toutes circonstances, ils sont très pieux. « Rien ne s'accorde en ce monde comme l'esprit religieux et l'esprit militaire ». La licence des camps ? « Elle est grande sans doute, mais le soldat communément ne trouve pas ces vices dans les camps, il les y porte. » L'état militaire « n'affaiblit nullement les vertus douces » : les caractères les plus tendres aiment la guerre, la désirent et la font avec passion. Ce jeune homme aimable, qui hier se serait trouvé mal s'il avait écrasé le canari de sa sœur, « s'élance, monte aujourd'hui sur un monceau de cadavres, pour voir plus loin, et il viendra jusqu'à l'enthousiasme du carnage... Au milieu du sang qu'il fait couler, le véritable guerrier est humain, comme l'épouse est chaste dans les transports de l'amour. Dès qu'il a remis l'épée dans le fourreau, la sainte humanité reprend ses droits. »

De la part de celui qui voit là un signe de particulière mansuétude, il ne faut s'étonner d'aucun paradoxe. Joseph de Maistre sépare, dans la nature *humaine*, ce qui est *humain* et ce qui ne l'est pas, il oppose l'intelligence qui condamne la guerre et l'instinct qui nous y pousse, et se demande, — étant donné (par pétition de principe) que la première vient de l'homme, — quelle est l'origine du second. Au lieu de le rattacher à la bestialité, qui provient d'un état originaire dont nous nous éloignons et contre laquelle nous devons lutter, il attribue ce qu'il y a d' « inhumain » et de pire en nous, à Dieu. Il l'exalte. Dieu seul peut avoir voulu ce qu'il appelle : folie (t. II, p. 2), chose révoltante (p. 3), fléau dévastateur, terrible (p. 24, 48, 391). La guerre lui paraît trop absurde pour n'être pas mystérieuse : mais la démence, le crime ne seraient-ils pas également incompréhensibles, donc divins, si l'on s'obstinait à ne pas les expliquer naturellement ? La guerre n'étonne pas lorsqu'on l'éclaire aux lumières de l'observation : l'examen du mécanisme de son impulsion montre qu'elle est dûe à l'unilatéralité, à l'exagération de puissance et d'exclusivisme des désirs, etc... L'admiration du guerrier ne résiste pas davantage à l'analyse[1] : il est

1. Thonissen réfute longuement De Maistre. (La g. et la phil. de l'hist., *Mélanges d'hist.*, p. 60 à 93; et *Ac. de Belg.*, 1860, I, p. 211 s.) La gloire militaire n'a rien de mystérieux : la guerre étant l'arbitre suprême, le soldat occupe la première place dans la hiérarchie sociale. Le bourreau tue sans gloire, car il tue sans péril. Les idées de J. de M. sont antichrétiennes. — Fayet (*De la paix perp.*,

bien naturel que nous applaudissions et encouragions celui qui se charge de défendre notre vie : « on ne saurait le charger à meilleur marché de la commission » ; le respect que nous lui accordons participe à l'idée, souvent inexacte, de respectabilité de la cause soutenue. L'enthousiasme pour le soldat est plus accentué chez l'enfant et chez la femme (à qui, surtout, il paraît comme un protecteur) : serait-ce, pour eux, un signe de supériorité ? — Sa manie de voir partout du caché et du surnaturel est si grande qu'il s'étonne que les grands capitaines aient été à l'abri des coups du sort : il est probable que s'ils n'avaient pas échappé à la mort, ils n'auraient pas été tels. Pour expliquer qu'ils ne sont point frappés, il suffisait de constater qu'ils ne se jettent pas dans la mêlée.

Contre le « triste et douloureux refrain » : la guerre est divine, maints auteurs ont protesté [1]. « Toute loi divine, dit un prêtre [2], doit être juste et sans exception. Or la loi de sang et d'expiation n'a ni le caractère de justice ni celui de généralité : elle ne frappe que les plus jeunes et presque toujours les moins coupables et non les femmes. Est-ce donc que le vice ne flétrit pas le beau sexe ? L'Ecriture ne contient que la réprobation de la guerre et des sacrifices. » (?) On pourrait peut-être concilier l'institution des batailles avec celle de la Providence en répétant. avec saint Thomas, que Dieu ne peut être l'auteur du mal moral : la guerre serait donc diabolique.

De Maistre a senti l'insuffisance des explications simplistes qui attribuaient la guerre au seul caprice des princes et attendaient de la chute des rois l'avénement de l'ère de fraternité [3] ; mais il n'a pas réussi à donner une explication adéquate. La sienne est profonde, — profonde comme le vide. Il a vu le néant

p. 142 s.) : La gloire s'explique si la cause est juste, par sa justice ; si elle est injuste, par l'erreur du peuple. L'homme, libre et moral, peut échapper à la loi de destruction.

1. Portalis, *Ac. sc. mor.*, t. 38, p. 17 s. — J. Barni, *La morale dans la démocr.*, p. 246 s. (réfute aussi Cousin et Proudhon). — Lamartine, *Cours familier de littérature*. — H. Dumesnil, *La g.*, p. 111 : méchanceté, divagation cruelle. — R. P. Perraud, *L'évangile de la paix*, p. 15 s. — J. de Triac, *G. et christian.*, p. 4 s, 30, 82, 93 : la raison, la morale, qui sont divines, condamnent la guerre. Dieu la supporte au même titre que l'assassinat. — Revon, *J. de M.* (*Nelle Rev.*, 1892, p. 478. 716, ou broch.) doute que ce soit chrétien. J. de M. est fait de contrastes : ange et démon.

2. Garaude, *La g.*, p. 193 s; *Dissert. sur la g.*, p. 23 s (réponse à l'abbé Artige, *Portraits limousins*).

3. *Ib.*, p. 3 : Les souverains ne commandent efficacement et d'une manière durable que dans le cercle des choses avouées par l'opinion, et ce cercle ce n'est pas eux qui le tracent.

de la liberté humaine, mais seulement par rapport à la Providence [1] (l'homme s'agite et Dieu le mène), et il a transformé ce déterminisme supérieur en un sombre fatalisme, qui ne juge pas, ou plutôt qui approuve tout ce qui advient. Il suffirait d'être entraîné pour être excusé. Cela n'est ni exact ni désirable. L'homme peut échapper à l'impulsion animale et il y échappe ; il est bon qu'il le sache pour lutter contre elle, tandis que si on le persuade de l'inutilité de son effort, il s'abstiendra. — Comme Darwin, J. de Maistre a insisté sur l'universalité du mal et de la lutte ; comme lui, il en fait sortir le bien et le progrès, c'est-à-dire la régénération, la rédemption ; mais il est moins optimiste en ce qu'il n'aperçoit pas le côté sympathie et amour de l'humanité.

Les idées de J. de Maistre ont été reprises et développées par **Proudhon**, avec le même mystère dans le fond, la même puissance de langage dans la forme, mais traitées à la façon de Hegel, dont la philosophie lui avait été révélée par Karl Marx : la *dialectique*, parfois même le sophisme [2], y ajoutent la contradiction à l'obscurité d'un esprit mystique. Proudhon part de l'apologie de la guerre pour aboutir à sa condamnation, après un long circuit. Il semble perdre d'abord de vue son but, et se diriger en sens inverse, mais finalement il fait sortir la paix de la guerre, comme Hobbes arrive au droit par le non-droit et Hegel à l'Etre par le néant. L'originalité n'est d'ailleurs pas le seul mérite de l'auteur; il a un sens critique développé, que fait valoir l'éloquence des paroles [3]. Mais ses idées n'échappent pas à toute critique.

Il croit que la guerre est un phénomène particulier à l'homme, et il voit là une cause de grandeur pour la guerre et pour l'homme : « Les loups, les lions, pas plus que les moutons et

1. Paulhan, *ib.*, p. 121, 138. — Cogordan, *ib.*, p. 160.
2. Il accommode la guerre, comme Esope, les langues (*La g. et la paix*, 1861, t. II, p. 349) : bien et mal, grandeur et misère, progrès et recul. — Agathon de Potter, *Qu'est-ce que la g. et la paix* (Examen de l'ouvr. de Proudhon), 1862, p. 9-31 : logomachies. — Ce n'est pas une raison pour l'injurier. Le Prof. Ch. Richet (*La paix et l'enseign.*, p. 148) le qualifie de : aliéné, dégénéré, pauvre égaré, déséquilibré, mattoïde, demi-fou; le livre est un insipide bavardage, et les arguments, des paradoxes délirants. (Pourquoi ne pas qualifier de même les antinomies de Kant, la dialectique de Hegel et tout raisonnement par l'absurde?) P. 160 : « Si les soldats seuls décidaient la guerre, nous n'aurions plus ce répugnant spectacle, qui soulève la nausée, de ces femmes de la moyenne bourgeoisie, qu'on sait être sans cervelle... et qui sont aussi lâches qu'elles sont sottes, rêvant la guerre parce qu'elles n'ont rien à risquer, espérant trouver là quelque aliment à (?) l'ennui que donne la bêtise. »
3. Ollivier, *L'Empire libéral*, t. V, p. 443 s. — Martens, *La g.*, p. 10.

les castors, ne se font entre eux la guerre : il y a longtemps qu'on a fait de cette remarque une satire de notre espèce. Comment ne voit-on pas, au contraire, que là est le signe de notre grandeur ; que si, par impossible, la nature avait fait de l'homme un animal exclusivement industrieux et sociable et point guerrier, il serait tombé, dès le premier jour, au niveau des bêtes, dont l'association forme la seule destinée...(?) Vivant en communauté pure, l'humanité serait une étable. Saurait-on ce que valent l'homme, les peuples, les races, sans la guerre ? Serions-nous en progrès ? Aurions-nous seulement cette idée de valeur, transportée de la langue du guerrier dans celle du commerçant ?... Philanthropes, vous parlez d'abolir la guerre ; prenez garde de dégrader le genre humain [1]. » Si elle avait été supprimée, Proudhon eût conclu, comme le firent les Canaques après l'arrivée des Français : « Nous ne sommes plus des hommes, nous ne nous battons plus [2]. » — Son idéal, logiquement, est celui des cannibales. D'ailleurs ce titre à l'admiration des hommes, orgueilleux de ce qui leur est propre, ce prestige tiré du monopole qu'ils en auraient, la guerre ne le possède même pas : toutes les espèces animales se combattent, et plusieurs connaissent de véritables guerres, dont les mobiles, peu différents des nôtres, n'ont rien de mystérieux ni de divin : « ils ont des racines biologiques fort simples, même grossières [3]. »

Athée, Proudhon croit cependant à un surnaturel qui le rend religieux. Sa métaphysique et son goût de l'absolu l'amènent au même point que Hegel et de Maistre. Soustraite à l'empire de notre volonté, la guerre est impénétrable à notre raison, comme une théophanie. « Chez tous les peuples, elle se présente à l'origine comme un *fait divin.* J'appelle divin tout ce qui dans la nature procède immédiatement de la puissance créatrice, et, dans l'homme, de la spontanéité de l'esprit ou de la conscience... » (p. 25, 34). Elle est initiale, primordiale, elle a son foyer dans les profondeurs de la conscience. C'est une catégorie de notre raison (p. 41). Sans elle, la paix ne se comprend pas.

Elle est *essentielle à la vie,* à la production même de l'homme et de la société, et contient un élément moral qui l'élève au dessus des luttes animales (p. 36). « Salut à la guerre ! C'est

1. *La g.*, t. I, p. 39. — Letourneau, *L'évol. pol.*, p. 504 : un chef de Peaux-Rouges faisait remarquer que par là les chiens valent mieux que les hommes. — *Supra*, p. 34.
2. De Rochas, *Nouvelle-Calédonie*, p. 177.
3. Letourneau, *La g.*, p. 25 ; *La sociol. d'après l'ethnogr.*. p. 183.

par elle que l'homme, à peine sorti de la boue qui lui servit de matrice, se pose dans sa majesté et sa vaillance ; c'est sur le corps d'un ennemi abattu qu'il fait son premier rêve de gloire et d'immortalité. Ce sang versé à flots, ces carnages fratricides font horreur à notre philanthropie. J'ai peur que cette mollesse n'annonce le refroidissement de notre vertu » (p. 38). La guerre, c'est notre histoire, notre vie, notre âme tout entière ; c'est la législation, la politique, l'Etat, la patrie, la hiérarchie sociale... c'est tout (p. 103). Supprimez, par hypothèse, l'idée de la guerre il ne reste rien du passé ni du présent. Par elle, se révèlent et s'expriment, aux premiers jours de l'histoire, *nos facultés les plus élevées* (p. 26) : religion (p. 41 s), justice (p. 49 s), idéal, poésie, littérature, beaux-arts, (p. 58 s), économie sociale, politique, gouvernement, noblesse, bourgeoisie, royauté, propriété. « Par elle, aux époques subséquentes, les mœurs se retrempent, les nations se régénèrent, les Etats s'équilibrent, le progrès se poursuit, la justice établit son empire, la liberté trouve ses garanties. » C'est la discipline de l'humanité (p. 71 s). — Elle n'est pas bonne seulement par contre coup, par les vertus dont elle est l'occasion, par le repentir qu'elle fait naître, — sinon il faudrait déclarer sublime le péché originel qui nous a valu le rédempteur, — mais *directement*, car la condition de la vie est l'action, et pour qu'il y ait action, il faut un rapport entre un sujet et un objet, un moi et un non-moi qui lui résiste, il faut une lutte : *agir c'est combattre*. Mais « l'homme ne lutte pas seulement contre la nature, il lutte aussi contre l'homme : cela est inévitable, et cela est bien : force, bravoure, vertu, héroïsme, sacrifice des biens, de la liberté, de la vie, de la famille, voilà à quelle sublimité de vertu nous appelle la guerre » (p. 74-80).

L'anarchisme aristocratique de Proudhon aboutit aux mêmes conséquences que l'autoritarisme étatique de Hegel : il n'y a rien au dessus des nations. Comme lui, il semble avoir pressenti le darwinisme social : chaque Etat a autant de droits qu'il en peut exercer. C'est le droit de la force. On sait ce qu'il en est de cette prétendue absence de rapports juridiques entre les nations et de la valeur probatrice de la bataille [1]. Le droit du plus fort, conséquence logique de l'apologie, n'est pas un droit : le

1. Contre les affirmations de Proudhon sur ces deux points, v. la médiocre *Réfutation de la guerre et de la paix de Proudhon* (anon.), p. 6 s., 46 s. ; Pradier-Fodéré, t. VI, p. 38 ; X.., *Essai sur la phil. de la g.*, p. 85 à 104...

droit véritable repose sur un tout autre fondement que les rapports des forces de deux sujets.

Quant aux « mystères » de l'anarchie des Etats, des causes de la guerre, du respect de l'homme de guerre « plus grand que nature », ils sont explicables autrement que par une intervention divine. Proudhon commet, à cet égard, le même malentendu que de Maistre : dans l'âme humaine, il considère comme suprahumain, divin, ce qui est le plus général, c'est-à-dire le plus commun et le plus vulgaire, ou le plus ancien, c'est-à-dire le plus primitif : il juge d'après le peuple, qui s'attarde à des conceptions inférieures, et d'après la femme, que lui-même appelle ailleurs un diminutif de l'homme, et à qui, ici même, il attribue logiquement une infériorité « colossale », puisqu'elle n'a pas subi les bienfaisants effets de l'activité militaire. « Le peuple s'est transmis d'âge en âge la religion des armes (p. 120)... Il est de l'avis des femmes (p. 84). Le juge naturel de l'homme est la femme ; or son cœur est au militaire. Aux yeux de la femme, le guerrier est l'idéal de la dignité virile. Quand elle le voit armé, elle l'appelle son seigneur, son chevalier, son vainqueur. » Vénus, la Bellatrix, aima toujours Mars.

S'il nous fallait critiquer Proudhon, dont les sophismes se réfutent d'eux-mêmes, nous ne pourrions mieux faire que citer Proudhon lui-même. Sa conclusion finale est la condamnation de la guerre, au sens strict, — ce qui pourrait peut-être s'expliquer, sans folie de sa part, parce que les bienfaits attribués dans la première partie à la guerre doivent s'entendre de la lutte en général. Son ouvrage est, au fond, pacifique, — caractère qu'ignorent la plupart de ses détracteurs. Il a une confiance telle dans le génie actuel de la paix, qu'il ne craint pas de reconnaître le rôle des combats « aux premiers jours de l'histoire et aux époques subséquentes » (p. 26). Peut-être même pourrait-on découvrir, sous la confusion de sa dialectique, une analogie avec la thèse de Spencer : la guerre bonne dans le passé, et mauvaise dans le présent et dans l'avenir. Dans tout l'ouvrage, implicitement, et, à la fin, explicitement (t. II, p. 362 s), il fait sortir la paix de l'état d'hostilité. « C'est la guerre qui, par son évolution, conclut elle-même à la paix. » Puisque, semble-t-il penser, la lutte fortifie le bien, il arrive un moment où le bien doit avoir assez de force par lui-même. « La guerre a terminé son œuvre » (p. 369). L'antagonisme, qui ne consiste pas essentiellement en un pugilat, tend, par sa nature même,

à se détruire, ou plutôt à se modifier, en se transformant en paix et en travail (p. 372-374). La guerre, entachée dans sa source, lui paraît contradictoire et frappée d'une absurdité, d'une ignominie indélébiles (t. II, p. 298). Il se prononce en faveur de la nécessité de la suspension des hostilités et de la signature d'un armistice de durée indéfinie (*ib.*, et p. 342). « L'hypothèse d'une paix universelle est légitime... Le monde a eu des paix, il nous faut la paix » (p. 380). La parole qui clôt son livre (p. 420) est celle-ci : « Je crois pouvoir dire en son nom : l'humanité ne veut plus la guerre [1]. »

II

Le sentiment religieux, chez Proudhon, se mêle de considérations d'ordre plus scientifique. Parmi les **apologies** plus spécialement **positives**, il en est une première catégorie — la distinction n'est pas rigoureuse — qui croient découvrir dans la guerre et y mettent en relief, soit un **obstacle à la stagnation** soit un *encouragement aux qualités* telles que le courage et l'esprit de sacrifice. La paix, dit-on assez communément, étant de sa nature productrice, crée des richesses qui engendrent l'opulence, des satisfactions multipliées, des plaisirs efféminés qui amènent la mollesse, l'énervement et la décadence. Vienne la guerre, l'énergie et toutes les mâles vertus renaîtront...

C'est le propos que tenait déjà *Bacon*, en ses *Essais de politique* : « Nul corps, naturel ou politique, ne peut se conserver en santé sans exercice. Une longue paix amollit les courages et corrompt les mœurs. Une guerre juste et honorable est, pour un Etat, l'exercice le plus salutaire. » Si la guerre civile ressemble à la fièvre, l'étrangère peut se comparer à la douce chaleur dégagée par l'exercice. — Le thème a été mille fois repris.

1. Depuis Proudhon, comme auparavant, le sentiment religieux a inspiré plus d'un jugement semblable : la guerre punit, répare et relève (Veuillot, *La g. et l'homme de g.*, p. 43 s ; réfuté par J. de Triac, *G. et christ.*, p. 108 ; — Ch. Périn, *Rev. trim.*, 1881, p. 313 : rien n'est plus beau); elle est la grande école des vertus (Mgr Landriot, dans : Morin, t. I, p. 30 ; Salières, *La g.*, p. 86) ; — E. M. de Vogüé, *R. des rev.*, 1891, II, p. 78... : la certitude de la paix (et non la paix) engendrerait la décadence avant un demi-siècle ; — R. P. Ollivier, *La g.*, p. 7, 2, 11 s : « Je justifie, *je préconise la guerre.* » (Réfuté par : l'abbé Palfray, *Contre la g.* ; J. de Triac, *Doctr. relig. fantais.*). — En ce que ces affirmations sont basées sur l'instinct, le sentiment esthétique ou religieux, il n'y a pas à les réfuter : leur modification est affaire d'éducation, de littérature, non de science. En ce qu'elles ont de positif, elles donnent prise aux mêmes critiques que les suivantes.

Précurseur des Italianissimes, *Machiavel* rêve une Italie une. Comme les Allemands du commencement du XIX[e] siècle, il souhaite à son pays et vante en général la force, la puissance militaire, « dont l'absence entraîne la ruine [1]. » Il préconise l'institution d'armées nationales, qu'il oppose aux mercenaires dont les mœurs soldatesques, les vices et les déprédations sont dus à ce qu'elles ne retournent pas après coup à de paisibles occupations. Si on n'en fait pas métier, la guerre rend les peuples plus braves et plus recommandables. Avec la paix, les occasions diminuent pour les grands hommes (= grands généraux) d'exercer leur capacité, le mérite disparait, la corruption triomphe, telle celle où sombra le monde antique. Le Florentin « accuse » les mœurs chrétiennes d'avoir favorisé la révolte contre la fatigue des exercices, et met en garde contre les résultats funestes d'un désarmement qui engendrerait non une éternelle félicité, mais une ruine irréparable [2].

Les manifestations les plus marquantes de l'époque moderne, en faveur de la guerre, se rencontrent en *Allemagne*, à raison de caractères ethniques et de traditions favorables au droit de la force, mais surtout depuis la Révolution et en réaction contre la menace d'une domination étrangère [3]. Dès 1792, Wilh. von Humboldt reconnaissait « dans l'influence de la guerre sur le caractère du peuple, un des phénomènes les plus profitables au perfectionnement du genre humain », par suite de l'insuffisante stimulation des autres dangers [4]. — *Kant* lui-même, le pacifique Kant, n'échappe pas à l'engouement général : une longue paix fait prédominer l'esprit de lucre, l'égoïsme, la lâcheté, l'efféminement ; la guerre, par contre, a quelque chose d'élevé en soi

1. Nourrisson, *Machiavel*, p. 267. — *Le Prince*, ch. XXVI, Œuvres, t. I, p. 640. — *Art. de la g.*, in fine, et *Hist. de Florence*.
2. *Art de la g.*, ib., p. 318 s, 402 ; *Décades*, l. II, ch. XXX.
3. Comme au XVI[e] s., on prêche le tyrannicide au nom de la loi de Dieu. « Celui qui combat les tyrans est un homme sacré. C'est la guerre, qui plaît au Seigneur. » [Arndt], *Katechismus für den Teutschen Kriegs- u. Wehrmann*, Péters., 1812. — « La Providence emploie les conquérants comme les ouragans, les tremblements de terre et la peste : pour nettoyer, rafraîchir, rajeunir, fortifier l'humanité. » (A. von Feuerbach, *Ueber die Unterdrückung u. Wiederbefreiung Europas*, München, 1813 ; E. M. Arndt, *Blick aus der Zeit auf die Zeit*, Germania, 1814 ; de même, H. Luden, *Politik*, p. 64..)
4. *Berl. Monatsschrift*, 1792, n° 10, p. 346. — Parmi les premières apologies : Embser, *Die Abgötterei unsers phil. Jahrh.*, 1[er] Abgott : Ewiger Friede, Mannheim, 1779, ou : *Widerl. des ew. Friedensproj.*, Mannheim, 1797 ; — Garve, *Anmerk. u. Abhandl. zu Ciceros Pflichten*, Breslau, 1784, p. 192 s ; — en 1791, sans nom d'auteur ni de lieu, une assez plate *Apol. des Kr., vielleicht gar eine phil. Betracht.* ; — X., *Archiv. für Krieg u. Frieden*, Pless, 1811 ; — G[al] prussien Ruhle von Lilienstern, Apol. des Krieges, besonders gegen Kant, *Schlegels d. Museum*, t. III, Wien, 1813.

et elle élève d'autant plus l'esprit du peuple que les dangers auront été plus grands et le courage plus nécessaire [1]. — Frédéric *Ancillon* [2] le répète presque textuellement, et ajoute que les classes mêmes qui ne prennent aucune part aux combats apprennent à s'imposer des privations. Comme les volcans ou les inondations, la guerre force l'homme au travail, en menaçant ses fruits. Il tempère ce jugement en disant que l'ami de l'humanité doit être l'ami de la paix, sans oublier que la guerre en a été souvent le *moyen*. La *fin*, c'est donc la paix. Toutes deux se complètent : la guerre donne la force d'impulsion, qui crée, invente, découvre; la paix ajoute le temps, les loisirs, qui achèvent. Il regrette que l'état de nature persistant « éternise tous les malheurs réunis dans le seul fléau de la guerre [3] », et se défend, en terminant, de prétendre affaiblir l'horreur naturelle qu'inspire cette calamité et qu'il partage avec tous les cœurs sensibles : « Heureux les princes qui sauront conserver la paix à leurs peuples. » — Selon Jean Paul Friedr. Richter [4], *Hegel* [5], Nic. Lenau [6], O. von Platen [7]..., ce n'est point au contraire par hasard, mais par essence, que la destruction engendre le bien. Elle fait jaillir

1. *Kritik der ästhet. Urtheilskraft*, 1790, t. IV, § 28, 120, p. 330 ; *Verm. Schriften*, t. III, p. 57 ; et même *Zum ew. Frieden.*, VII, p. 262. — Le Prof. Dr Jansen a signalé à de Moltke la conformité de ses pensées avec celles du grand philosophe : Lettre, 6 mars 1881, Von Moltke, *Ges. Schriften*, t. V, p. 201 (citations extraites de : Dr Conrad Friedrich, *Kant et Rousseau*, 1878, p. 138 s). — H. Vaihinger, *Eine franz. Kontroverse über Kants Ansicht vom Kriege*, 1899 : Mr Brunetière cite les *Conjectures sur les commenc. de l'hist. du genre humain* ; Mr Couturat répond que là n'est pas la pensée définitive de Kant. — M. Ruyssen, en 1900, dans un excellent livre sur Kant, relève plusieurs passages apologétiques. — Le Dr E. Steinbach (*Friedensbew.*, p. 71) y trouve une part de vérité.

2. *Gemälde der Umwälzungen des polit. Systems Europa's seit dem Ende des 15. Jahrh.* ; *Tableau des révol. du syst. pol. de l'Europe depuis la fin du XVe s.*, Disc. prélim.., 1803, t. I, p. 35 s. — Réfuté par Pecqueur, *La paix*, p. 62 s; Girardin, *Le désarm.*, p. 29 s ; Larroque, *De la g.*, p. 225 ; E. Nys, *Etudes*, II, p. 49. — L. von Haller, *Restaur. der Staatswiss.*, 1818, t. III, p. 94 s : *Kriegerische Tugenden.*

3. *Zweifeln über angebl. pol. Axiome*, 1824.

4. *Pol. Nachklänge*, Heid., 1832 : cure d'acier. La fièvre traumatique de la bataille est plus saine que la fièvre putride d'une paix corrompante (*Wund- u. Kerkerfieber*). — Jean-Paul avait écrit plusieurs ouvrages pacifiques : *Levana oder Erziehlehre*, 1807 : la guerre, exceptionnelle, est toujours une guerre civile, un vestige de barbarie ; — *Friedenspredigt an Deutschland*, 1808 : le non-droit du poing ; — Kriegserklarung gegen den Krieg, dans : *Dämmerungen für Deutschland*, 1809. — Cf. Hetzel, *Die Human. des Krieges*, p. 125, 165.

5. *Phil. des Rechts*, Werke, 1833, t. IX, p. 418 s : préservation de la santé morale contre l'immobilité de la certitude bornée, et l'assoupissement d'un accord de toutes les sphères, l'ossification.

6. *Waffenschmied*, Werke, II, Stg, 1855.

7. *Wehrverfass., Kriegslehren u. Friedensideen im Jahrh. der Industrie*, Berl., 1843, 13-63 : les industries renversées par les hostilités ne se portaient pas bien et fussent devenues nuisibles ; la guerre prouve non seulement la force de Dieu, mais sa magnificence.

des ruines une vie nouvelle, elle raffermit les forces qui s'émoussent pendant la paix. Les combats et la mort rafraîchissent les nations ; ils remplissent pour purifier le monde moral le même rôle que l'orage, l'agitation des mers, dans le monde physique. Il faut une saine guerre pour guérir des maux de la paix. Travailler à l'abolir est aussi ridicule que lutter contre l'ouragan et ce n'est même pas désirable.

Des aphorismes semblables sont fréquemment répétés de l'autre côté du Rhin [1]. L'apologie la plus connue, celle du feld-maréchal comte de Moltke, ne crée pas : elle exhume ce qu'avaient dit déjà Machiavel, Montchrestien, et tant d'autres. Dans sa réponse du 11 décembre 1880, à une lettre du professeur Bluntschli du 19 novembre lui annonçant l'envoi du *Manuel des lois de la guerre* de l'Institut de droit international, de Moltke écrivait [2] : « La paix perpétuelle est un rêve, et ce n'est même pas un beau rêve. La guerre est un élément de l'ordre du monde établi par Dieu. Les plus nobles vertus de l'homme s'y développent : le courage et le renoncement, la fidélité au devoir et l'esprit de sacrifice (Opferwilligkeit mit Einsetzung des Lebens) ; le soldat donne sa vie. *Sans la guerre, le monde croupirait* et se perdrait dans le matérialisme. » — Le 10 février 1881, il répétait, en les atténuant [3], les mêmes paroles à M. Goubareff, qui lui avait envoyé sa brochure sur la *Force morale* : « On ne saurait nier qu'une guerre, même victorieuse, ne soit un malheur pour le peuple, car aucune annexion, aucuns milliards ne peuvent compenser les vies humaines et le deuil des familles [4]. Mais, qui peut échapper en ce monde au malheur que la nécessité nous impose ? Ne sont-

1. Heffter, *Das europ. Völkerr.*, § 4. — Comte Bigot de St-Quentin, *Von einem deutschen Soldaten*, Lpz., 1847 ; C^el J. Nosinich ; cités par Wolf, *Das milit. Echo*, p. 3. Herm. Wagener, *Staats u. Gesellschafts-Lexikon*, t. XI, 1862, p. 575 ; David Strauss, *Sechs polit. deutsche Gespräche*, IV, Der Krieg, dans : *Kleine Schriften*, Berlin, 1866, p. 400 s. — Wuttke, Die sittl. Bedeutung des Krieges, dans *Evang. Kirchen-Zeitung*, Berlin, 1867, n°s 10, 11, p. 105, 122. — Lasson, *Princ. u. Zuk. des V. rechts*, 1871 ; *Das Culturideal u. der Krieg*, 1868 : la guerre est pour tous les peuples un bain de santé, pour les peuples vieillissants un bain de jouvence. — Bern. Arnold, Krieg u. Poesie bei Hellenen u. Germanen, *Westermann Jhrb.*, 1872, p. 433 . multiplicatrice des idées. — E. Pfeiderer, *Idee eines gold. Zeitalters*, 1877, p. 86-102 : éducatrice des peuples, pierre de touche des qualités actuelles et créatrice d'autres. — Lueder, *Recht u. Grenze der Humanität im Kriege*,.Erl., 1880, p. 20-30. — Bluntschli, Introd., p. 10.

2. *Ges. Schriften u. Denkwürdigk..* t. V, p. 194. — En entier dans : *Rev. dr. int.*, 1881, p. 75 ; Calvo, t. IV, p. 10 ; G. de Molinari, *Gr. et déc. de la g.*, p. 247, etc.

3. *Ib.*, p. 199. — Calvo (*ib.*) les traduit inexactement et avec plusieurs contresens. — Pradier-Fodéré (t. VI. p. 36) les cite comme antérieures à la lettre à Bluntschli ; il n'est pas sans intérêt de noter que cette atténuation est, au contraire, postérieure.

4. Hugo von Gizycki (*Der Krieg*, p. 5, 11) l'approuve.

ils pas tous deux, de par l'ordre de Dieu, une condition de notre existence terrestre? La guerre est terrible comme un fléau du ciel, elle est bonne cependant, c'est un destin comme eux (Max, dans *Wallenstein*). Et la guerre a aussi ses beaux côtés : elle met en évidence des vertus qui, sans elle, sommeilleraient ou s'éteindraient... »

De Moltke ne méconnaît pas les maux de la guerre, et ne souhaite pas sa venue, mais il la considère comme un mal peu facile à éviter[1]. Dans sa jeunesse, il s'était même déclaré formellement partisan « sinon d'une paix universelle et éternelle, du moins de l'idée si souvent ridiculisée d'une paix européenne[2] ». « Les guerres, disait-il, deviendront de plus en plus rares. On objecte que s'il n'y en avait aucune, l'humanité perdrait son énergie morale, en désapprenant de sacrifier sa vie pour une idée. Ce n'est pas tout à fait inexact. Mais, plus la guerre sera rare, plus il sera nécessaire de trouver un champ d'action pour les forces débordantes des jeunes générations. » De Moltke avait ainsi par avance réfuté de Moltke, — ce qui ne l'empêcha pas de l'être postérieurement, par beaucoup d'auteurs[3].

Ses idées n'en ont pas moins été souvent rééditées en Allemagne, surtout par des militaires. Après avoir tenté de discréditer ses adversaires[4], le général *A. von Boguslawski*, à lui seul, les a répétées à satiété[5], avec les mêmes restrictions : elle a du bon et du mauvais[6], mais l'abus n'a rien de commun avec l'emploi judicieux. Si les guerres de mercenaires eurent de déplorables effets, on ne prouve pas que les grandes guerres du XIX[e] siècle aient produit un affaissement durable de la moralité publique. La bataille, sans doute, « réveille la brute qui sommeille en l'homme, habitue à attenter à la propriété et à la vie de l'en-

1. Lettre à M. Hessel, 17 avril 1881 ; *ib.*, p. 205 s.
2. *Deutschland u. Palestina*, dans Schriften. t. II.
3. En Allemagne, Herm. Opitz, *Wider den Krieg*, p. 38 : la guerre elle-même est matérialisme. Rome n'eut pas manque de guerres : elle se corrompit pourtant. — En Autriche, Moritz Adler, Der Krieg, eine Elementarkatastrophe? dans *Waffen Nieder*, 1893, p. 146 : un élément du désordre de Dieu, plutôt. La guerre a lieu pour la paix, non la paix pour la guerre. La paix seule est un élément de l'ordre de Dieu. — En Italie, Scarabelli, *Cause di guerra...*, p. 45 s. Etc .
4. *Der Krieg in seiner wahren Bedeutung für Staat u. Volk*, 1892, p. 4, 5, 73, 78 : La Social-démocratie est son cauchemar : pour elle les idées pacifiques sont un instrument de destruction de l'ordre social actuel. Les amis de la paix, guidés par l'amour du gain, falsifient l'histoire, etc...
5. *Ib.*, p. 6, 83, 102, 106 ; *Betracht. über Heerwesen u. Kriegführung*, p. 2.
6. *Der Krieg*, p. 22, 26. — De même : C[el] Rüstow (suisse) *Kriegspolitik u. Kriegsgebrauch*, ch. II ; X., *Ewiger Krieg*, Berlin, 1885, p. 33 s ; Laurent (belge), *Hist. de l'humanité*, t. X, p. 32; t. XVIII, l. II, § 1, 2 : le but est le libre développement de la famille humaine.

nemi même désarmé », — mais qu'est cela, auprès de l'aide mutuelle qu'on se prête à cette fin, du sentiment de l'honneur, de la maîtrise des passions qui y président, et de la piété qui en résulte! La crainte de la défaite amène à renforcer les institutions politiques et à élever la jeunesse dans l'amour de l'Etat et de la patrie. La guerre amplifie le rayon visuel des peuples. Elle fournit des occasions à l'héroïsme et des sujets à la poésie[1].

Même enthousiasme chez les historiens et les juristes. *H. von Treitschke*[2] combat avec ardeur les utopies pacifiques qui, dit-il à propos du congrès de Vienne, se manifestent aux époques d'affaiblissement intellectuel et de matérialisme, où l'on adore le veau d'or et où l'on se fie naïvement en la décision d'aréopages diplomatiques pour changer le cours de l'histoire. Il n'est pas seulement absurde, mais immoral, de flétrir la guerre, qui est une nécessité pratique et théorique. La supprimer serait porter atteinte aux sentiments les plus sacrés de l'homme, et mutiler la nature humaine. Elle est un « bienfait de l'humanité ». — A un moment favorable, dit le savant romaniste *Rudolf von Jhering*, la guerre peut en quelques années avancer le développement de l'Etat et du droit plus que des siècles d'existence paisible. Etat normal chez les Romains, elle fut l'école où ils devinrent grands[3] ; c'est une école éternelle de discipline où se trempe fortement le caractère.

— Chez nous[4], les apologistes ne manquent pas non plus. *De*

1. *Ib.*, p. 107. Mêmes tableaux : Cne Ach. Bauer, *Kritik der Friedensbewegung. eine Antithese*, Fiume, 1896, p. 51, 113 (réponse à A. H. Fried, *Friedens-Katechismus, ein Compendium der Friedenslehre*, Dresde, 1895. — Baron K. von Stengel, *Der ewige Friede*, München, 1899, p. 10-14 (réponse au Baron A. von Siebold, *Der ewige Krieg u. die Friedenskonferenz*, Münch.) M. de Stengel traita, dans un journal allemand, l'œuvre de Nicolas II de « rêveries assoupissantes », et M. Mommsen déclara que la Conférence de la paix lui produisait l'effet d'une faute d'impression dans l'histoire universelle (Mérignhac, *La Conf.* p. 8-10.)

2. *Deutsche Gesch. im 19. Jahrh.* — *Hist. u. pol. Aufsätze*, Neue Folge, Lpz., t. II, p. 782 s ; 4e Aufl., t. III, p. 535. — Il est à remarquer que plusieurs apologistes allemands (Lasson, Jähns, p. 50, Stengel, p. 13) admettent une exception pour la guerre de Trente ans, celle dont ils ont précisément le plus souffert.

3. *Espr. du dr. rom.*, t. I, p. 6, 246. Il regrette leur « camp permanent », la « salutaire institution du droit de vie et de mort des magistrats ». — Hegel, *Phil. der Gesch.*, p. 346.

4. En Angleterre, Hume craignait qu'une guerre éternelle changeât les hommes en bêtes sauvages, mais une paix éternelle en bêtes de somme. Lord Byron (*Don Juan*, IX) en aurait volontiers exprimé le dégoût, s'il n'avait été « persuadé qu'elle seule préservait l'humanité de la pourriture et de la moisissure ». — En Russie, gal Jomini, *Art. de la g.*, t. I, p. 7. — Gal Dragomiroff, *G. et paix. étude du roman de Tolstoï au p. de vue mil.*, Kief, 1895 ; *J. des sc. mil.*, 1896 ; éd. Charles ; éd. Baudoin, p. 2, 46 : elle évoque une tension terrible et simultanée des ressorts moraux et de la volonté, atteinte par nul autre genre d'activité. — Cel Platon Alex. de Heysman, Tolstoï et Dragomiroff au point de vue impartial, ***Rouskaïa Becieda***, sept. 1896.

Bonald a écrit à peu près ceci [1] : « Les nations, qui pourrissent dans les antichambres et les boudoirs, se régénèrent sous la tente et dans les camps. » — *Ernest Renan* précise [2] : « La guerre est une des conditions du progrès, le coup de fouet qui empêche un pays de s'endormir, en forçant la médiocrité satisfaite à sortir de son apathie. L'homme n'est soutenu que par l'effort et par la lutte... Si la sottise, la négligence, la paresse et l'imprévoyance des Etats n'avaient pour conséquence de les faire battre, il est difficile de dire à quel degré d'abaissement pourrait descendre l'espèce humaine. Le jour où l'humanité deviendrait un *grand empire romain pacifié*, n'ayant plus d'ennemis extérieurs, serait le jour où la moralité et l'intelligence courraient les plus grands dangers. » Le belge *Laurent* exprime la même crainte et offre le même remède contre la monarchie universelle, laquelle ne viserait qu'à l'augmentation des richesses et des jouissances, et *de Tocqueville* [3], contre certaine démocratie. Tous deux s'accordent à reconnaître que la guerre a constitué les nations, leur a appris à se connaître, qu'elle a agrandi la pensée des peuples et élevé leur cœur. Un grand nombre d'auteurs ont répété le cliché de l'obstacle à la stagnation [4].

Un aspect voisin du précédent, et parfois mêlé à lui, consiste dans le **pouvoir propulseur positif** de la guerre, **instrument prétendu de progrès et de civilisation**, ou même — sans que cette idée tienne la première place — procédé de sélection. Elle serait voulue par l'institution primitive de l'univers et de l'homme. La plupart des conceptions dualistiques de la création supposent

1. *Théorie du pouv. pol et rel.*, 1796. Toute juridiction entre Etats est hors nature. — Fontanes, panégyriste officiel de l'Empire, s'exprimait de même en 1807, au sein du Corps législatif.

2. *La réforme intellectuelle et morale*, 1872, p. 111. Il est vrai que Renan était au fond pacifique. La guerre, a-t-il dit, est un ensemble de crimes, un état contre nature ; il souhaite une fédération de l'Europe. — Réplique et duplique : David Strauss, *Allg. Augsburger Zeitung*, 29 sept. 1870 ; et *Krieg u. Friede, zwei Briefe an E. Renan nebst dessen Antwort auf den ersten.*, Lpz., 1870.

3. *La démocr. en Am.*, t. III, p. 438. La guerre a de grands avantages..

4. Ramon de la Sagra, *Utopie de la paix*, 1849, p. 5. — Giraud, *Rev. Deux-Mondes*, fév. 1871. — G. Valbert (*alias* V. Cherbuliez), *ib.*, 1er déc. 1876, Les dernières espérances des amis de la paix ; août 1877, Le nouv. dr. des gens ; janv. 84, La g. moderne ; 1er mars 89, L'arb. int. et la paix perp. ; et spécial. 1er avril 1894, La g. et la paix perp., p. 693 s. — J. Cabouat, La g. moderne, *Rev. crit.*, 1887, p. 314. — J. Lemaitre, Zola, *Rev. des rev.*, 1891, II, p. 78 s. (et Zola, *La Débâcle.*) — X., *Le livre de g.*, 1874, p. 3. —Calvo, t. IV, p. 4. — Vacherot, *La démocr.*, Lahaussois, etc.. ; cités par Salières, *La g.*, p. 86, 28, qui lui-même compare la guerre à la foudre, au Nil et à une soupape de sûreté (p. 86, 51.) — H. P. Cazac, *La Moralité de la g.*, disc. de distr. de prix, Tarbes, 1889, p. 9 s. — J. Peyronnard, *Des causes de g.*, p. 314. — Duruy, Loti (P. Lacombe, *La g.*, p. 178, 190.)

l'antagonisme de deux Etres, l'un bon et l'autre méchant. « Notre monde est fils de la guerre », a dit Héraclite [1], et on a répété fréquemment cet aphorisme, qui, il est vrai, doit s'entendre de la lutte en général et s'appliquer au monde inorganique. Puisque le combat est partout, n'est-il pas aussi la condition de toute vie? Le genre humain doit-il chercher à échapper à la loi? *Aristote* [2] conclut du monde physique au monde social : « Tout se sépare et se réunit, écrit-il. Ce qui produit l'harmonie, c'est l'opposition d'une chose avec elle-même... La guerre est la mère de toutes choses. Homère a tort d'avoir souhaité la fin de toutes les querelles des Dieux et des hommes, car, s'il en était ainsi, tout périrait... Comme, dans notre monde, toutes les formes sont tour à tour produites et détruites, ce monde ressemble au jeu d'un enfant sur le sable. » Le Péripatéticien n'a pas vu, il ne pouvait pas voir, la différence qui sépare ces éphémères constructions de celles de la nature : l'enfant reconstruira demain comme il avait construit la veille, tandis que, par le jeu même des forces opposées de l'univers et par la lutte qui en résulte, de nouvelles formes surgissent, plus perfectionnées que leurs ancêtres, mieux adaptées à leurs fins, étendant sans cesse la coordination et l'harmonie à des cercles plus vastes, et, par là même, rendant la lutte violente impossible et inutile dans leur sein.

Par une voie différente, *Hegel* est arrivé à des conclusions comparables à celles des philosophes antiques. Il tente, par son système des contradictions, d'expliquer la guerre, « cette contradiction nécessaire par laquelle se dégage, dans la vie du genre humain, la vérité relative propre à chaque période de l'histoire de l'espèce. » L'équité, la vertu, le droit, les talents, l'autonomie, qui ont leur valeur dans la sphère de la réalité consciente, n'entrent pas en considération dans l'histoire du monde. Les actions des esprits des peuples l'un sur l'autre sont leur dialectique apparente. L'histoire universelle est le juge universel. Au peuple qui représente le plus exactement, à un moment donné, l'Idée de l'esprit-du-monde, échoit la domination du monde à cette époque et la réalisation de cette Idée. Ce rôle ne peut lui

1. Πόλεμος μητὴρ πάντων. — Héraclite, dans Diogène Laërte, IX, 7 s ; Plat., *Symp.*, c. 12 ; Lucien, *Icaromenippos*, 8 ; Plutarque, *De Isid. et Osir.*, II, p. 370 ; Empédocle, dans Platon, *Soph.*, p. 242 ; Aristote, *Phys.*, II, 4. — Sur l'origine de cette parole, v. auteurs cités par Wiskemann, *Der Krieg*, p. 41 s ; Jähns, *Ueber Krieg*, p. 62.

2. *Morale à Nicomaque*, VIII, 1 ; *Morale à Eudème*, VII, ch. 2, § 11. — Cf. Fouillée, *Hist. de la Phil.*, p. 35-38 ; Mabille, *La g.*, p. 23 ; J. Peyronnard, *Causes de g.*, p. 344.

incomber qu'une fois. « Contre le droit absolu, qui est le sien, d'être le représentant du degré présent de développement de l'esprit-du-monde, les esprits des autres nations n'ont aucun droit et ils ne comptent plus dans l'histoire, car leur temps est passé. » Les quatre puissances qui, selon cette loi, se sont successivement partagé l'empire historique du monde, sont : l'orientale, la grecque, la romaine, la germanique [1]. — Si cette dernière phrase nous rappelle quelques réalités positives, d'ailleurs contestables, la première partie de l'exposé nous échappe. Le philosophe jongle avec des fictions dont l'obscurité n'est pas de nature à convaincre. Lui-même confessait un jour, à un disciple qui prétendait pouvoir suivre ses raisonnements : « Vous êtes plus heureux que moi. » Nous ne chercherons à le comprendre mieux qu'il ne s'est peut-être compris lui-même.

Quelques-uns de ses disciples ont tenté de traduire sa logomachie en un langage plus intelligible. L'esprit métaphysique qui rapproche *Proudhon* de Hegel lui a fait concevoir la guerre comme une « catégorie de notre raison » (p. 41); le côté positif de sa doctrine le rapproche, par contre, des Grecs : toute action suppose la lutte, la guerre, qui est la mère du monde actuel.

Les mêmes idées se rencontraient déjà chez *Cousin* [2], qui, à un certain moment, avait adopté la philosophie de Hegel : « La guerre, comme la diversité des éléments est nécessaire à la vie... (combats des partis, parlementarisme, au dedans; guerre, au dehors.) Les luttes des peuples d'une époque entre eux constituent la vie de cette époque; nulle ne s'est écoulée sans guerre, nulle ne le pouvait... La guerre a sa racine dans la nature des idées des différents peuples, qui, étant nécessairement bornées, partielles, exclusives, sont nécessairement hostiles, agressives, tyranniques : donc elle est nécessaire. » Il ne faut pas s'en plaindre, car c'est par elle que le progrès s'accomplit. « La guerre n'est pas autre chose qu'un *échange sanglant d'idées* [3], à coups d'épée et à coups de canon, et une bataille autre chose que le combat de l'erreur et de la vérité. La victoire et la conquête ne sont pas autre chose que la *victoire de la vérité du jour sur la*

1. *Phil. des Rechts*, Werke, t. IX, p. 430 s, 433, 436-439.
2. *Cours de l'hist. de la philos.* (1828), 9e leçon, t. I, p. 12 s., 28-37, 43 s.
3. Cf. Lieber, *Manual of pol. ethics*, l. VII, § 20; Halleck, *Elem. of int. law*, ch. XIII, § 27; Ortolan, *Règles*.., t. II, p. 5; et même H. Dumesnil, *La g.*, p. 30 : elle rapproche les peuples, leur permet de se mieux connaître, opère entre eux un fécond échange de pensées et de sentiments... — R. de la Grasserie, *Suppr. de la g.*, p. 68 : guerre *porteuse d'idées*. — Critique : Novicow, *La Féd.*, p. 248.

vérité de la veille, devenue erreur du lendemain[1]... Chaque peuple représente une idée[2]; or la plus forte idée dans une époque est nécessairement celle qui est le plus en rapport avec l'esprit de cette époque. Quand l'idée d'un peuple a fait son temps, ce peuple disparaît et il est bon qu'il disparaisse; mais il ne cède pas la place sans résistance : de là la guerre. Il faut y applaudir et la glorifier... On parle sans cesse des hasards de la guerre; pour moi, je défie qu'on me cite une seule partie perdue par l'humanité. De fait, il n'y a pas une grande bataille qui ait tourné contre la civilisation. *Le vaincu est toujours celui qui a mérité de l'être*; accuser le vainqueur et prendre parti contre la victoire, c'est prendre parti contre l'humanité et se plaindre du progrès de la civilisation...[3] »

Cousin rend plus claire la pensée de Hegel, il ne l'améliore pas. Sa doctrine nie qu'il y ait une *vérité*, même relative. S'il existe chez certains une plus exacte concordance entre les idées et la réalité du monde extérieur, ce serait l'apanage plutôt d'une minorité d'affinés et d'intellectuels, que du nombre et de la brutalité. Outre que la pensée personnifiée par le vainqueur n'est pas toujours la meilleure, il n'est même pas exact qu'elle triomphe parallèlement à ses armes, non plus que le vaincu cesse, comme tel, d'avoir une influence intellectuelle. Les idées françaises ont cours depuis 1870 comme auparavant. — Sa philosophie aboutit, d'un autre côté, à la négation du *droit*, à l'amnistie ou plutôt à la justification de la force brutale : la force est le criterium et la mesure du droit et de la vérité, elle est le droit et la vérité; tout ce qui arrive est nécessaire et rationnel (Identification du réel et de l'idéal.) Cousin passe facilement de l'apologie de la guerre, à celle du succès, puis au fatalisme : « J'ai absous la victoire comme nécessaire et utile; j'entreprends maintenant de

1. Calvo, (t. IV, p. 7) attribue à Hegel, qui, croyons-nous, ne les a jamais prononcées, ces paroles, ainsi que les suivantes : « L'hypothèse d'un état de paix perpétuel dans l'espèce humaine est l'hypothèse de l'immobilité absolue. Un peuple n'est progressif qu'à la condition de la guerre. Ce n'est pas moi qui le dis, c'est l'histoire. »

2. La sociologie a effacé les différences factices que la philosophie de l'histoire établissait entre les *génies* des peuples, des races, des langues, « véritables entités ou idoles métaphysiques ». — Tarde, *Les lois sociales*, p. 42 s : le génie collectif, impersonnel, est fonction et non facteur des génies individuels.

3. De même, Max Nordau, *Paradoxes sociol.*, p. 164-168, 19 s : « La sentimentalité peut avoir les yeux mouillés en voyant périr un peuple. L'intellectuel reconnaît que ce peuple a disparu parce qu'il n'avait pas la force nécessaire pour durer, et le range parmi les formes biologiques vaincues sur lesquelles a passé l'évolution des mondes... Des peuples barbares ont démoli des Etats amollis et pourris par une haute civilisation. Alors on parle de rétrogradation. A tort. »

l'absoudre comme juste dans le sens le plus étroit du mot ; j'entreprends de démontrer la *moralité du succès*... Le vainqueur est non seulement le civilisé, mais le meilleur, le plus moral et c'est pour cela qu'il est vainqueur... Tout est parfaitement juste en ce monde... L'histoire est fatale, c'est une géométrie inflexible, tout y est bien, car tout mène au but marqué par la Providence [1]... » Pourrions-nous dire mieux pour réfuter Cousin ? L'aspiration vers l'idéal, qui est une négation du réel, n'est-elle pas une réalité ? L'homme et même les animaux ne se comportent pas et ne peuvent, sans se nier eux-mêmes et détruire leur propre vie, se comporter de même envers tout « ce qui arrive ». L'individu accepte ce qui a une utilité consciente ou inconsciente pour sa personne et pour son espèce ; il repousse ce qui lui nuit. Il *agit* et *juge* différemment suivant que les faits correspondent ou non à son utilité, consciente ou inconsciente. Les idées de droit et de devoir, les idéaux, existent et il est bon qu'ils existent : or ils condamnent formellement la guerre. Cousin lui-même [2] a reconnu la nécessité de régir par la loi de justice les nations européennes et même celles du monde entier, qui « ne forment qu'un seul peuple ».

On a souvent cité les paroles par lesquelles le comte *Portalis* termine un mémoire sur la question. « Résultat inévitable du jeu des passions humaines dans les rapports des nations entre elles, la guerre, dans les desseins de la providenee est un agent puissant dont elle use tantôt comme d'un instrument de dommage, tantôt comme d'un moyen réparateur. Tour à tour féconde en calamités et en améliorations, retardant, interrompant le progrès ou le déclin, elle imprime à la civilisation qui naît, s'éclipse et renaît pour s'éclipser encore, ce mouvement fatidique qui met alternativement en action toutes les puissances et les facultés de la nature humaine, par lequel se succèdent et se mesurent la durée des empires et la prospérité des nations [3]. »

La plupart des apologistes sont moins éloquents. Soit indigence d'esprit, soit pénurie d'arguments valables, ils se répètent l'un l'autre, alléguant vaguement que la guerre est ou a été un agent

1. *Ib.*, et *Rev. des Deux-Mondes*, t. XXXII, p. 212. On a reproché toutefois à Cousin des paroles mal comprises ; v. Barni, *La Moralité dans la démocr.*, 14e leçon.

2. Cf. E. de Girardin, *Désarm.*, p. 33. — Véra, *Essais de phil. hégel.*, 1864, p. 15, 18 s, 186 : la guerre est légitime, nécessaire, bienfaisante, elle donne la conscience de soi, de ce qu'on peut accomplir...

3. De la g. consid. dans ses rapports avec les destinées du genre humain, les droits des nations et la nature humaine, *Ac. sc. mor. et pol*, 1856, t. 38, p. 45.

promoteur du progrès, un instrument nécessaire, puissant ou rapide de civilisation, la fondatrice des sociétés humaines et l'agent de leur développement moral et matériel [1].

Des *ouvrages spéciaux* ont été consacrés au développement de cette thèse. L'Allemand *Gottfried H. Tzschirner* [2], un des premiers apologistes, un des plus ignorés, n'est pas celui qui lui donne le moins d'ampleur. La guerre est plus qu'un obstacle à l'engourdissement et à l'efféminement, une occasion de beaux gestes : elle fut la condition de la formation et de l'évolution du genre humain. Véritable ange de la mort, elle accomplit les arrêts du destin, et de cette destruction jaillit une nouvelle vie. Elle répandit les peuples sur la terre et les fit passer de la barbarie à la civilisation, qu'ensuite elle propagea. « Les guerres sont les voyages des peuples. » Longtemps ce furent, pour les nations isolées, le seul moyen de contact, de transmission des idées et des inventions. Par elles, s'opéra la transmission de la philosophie orientale à l'hébraïsme, et du christianisme, qui en est dérivé, au monde germain. Par elles aussi, se sont effectués ou

1. X.., *Phil. de la g.*, 1874, p. 6. — G. Le Bon, *L'homme et les soc.*, t. II, p. 93 s : elle seule pouvait établir dans la tribu la solidarité et le respect de l'autorité sans lesquels aucune société n'est possible ; elle fait partie intégrante de la santé sociale. — L. Gumplowicz, *Rassenkampf*, p. 175, 218, et trad., p. 175, 217 : la lutte des races est le principe propulseur, la force motrice de l'histoire (de même, Ranke et Lasaux) ; *Soc. et pol.*, p. 214 : elle n'est pas créatrice, mais propagatrice et unificatrice. — L. Stein, *Das Ideal des ew. Fried. u. die soz. Frage*, 1896, p. 49 : si la guerre a accompli sa fonction politique en formant et équilibrant les Etats, elle conserve encore un rôle pédagogique. — Gasparotto, *Princ. di nazion.*, 1898, p. 125 : mission sociale, éducative, génie de la guerre. — Cosentini, Le militar. de l'avenir, *R. int. soc.*, 1899, p. 579. — S. R. Steinmetz, *L'Hum. nouv.*, n° sur la g., p. 232. — Parmi les militaires : Hueber, *Rôle de l'armée*, 1872, p. 110, 153, 164 s. — C[el] Marselli, *La g.*, p. 104, et *J. des sc. mil.*, 1882, t. I, p. 255 s. — G[al] Lewal, *La chimère du désarm* , p. 10 : la guerre est un *véhicule* de civilisation ; ses *secousses* sont des *cascades purifiant* l'onde troublée des courants humains (!), un effet (?) de la sélection. — G[al] Jung, *La g. et la soc.*, p. 32, 49 : moralisatrice ; le soldat est le pionnier le plus actif de la marche en avant. (Plus tard, il écrit un livre pacifique : *De la paix*, p. 9, 16, 25, 42 : inséparable de la paix, comme la nuit du jour ; lutter pour simplifier l'humanité.) — G[al] Bardin (Salières, *La g.*, p. 120, 136) : elle n'a jamais tué que les pays qui mouraient ;.. c'est parce qu'ils tombent qu'on les attaque. — G[al] Leer, *Essai de rech. hist. et crit. des lois de l'art de la conduite de la g.*, stratégie positive, Pétersb., p. 1, 3. — C[el] de Heysman, *La g., son import. dans la vie du peuple et de l'Etat*, p. 34, 41. — Von Zareba (Wolf, *Das mil. Echo*, p. 1). — Kiessling, *Ew. Krieg*, p. 109-131 : Culturnothwendigkeit : elle a formé le droit, la morale, la langue (?) — E. de la Iglesia, *Educ. militar.*, p. 122. — C[el] Henry, *L'Esprit de la g.*, p. 12 : elle provoque *tous* les progrès. (Cf. Major Jähns, *Heeresverf.*, p. 7.) — Martial d'Estoc, *Le génie de la g.*, 1892, p. 7. Etc...

2. *Ueber den Krieg, ein philos. Versuch*, Lpz, 1815, p. 108 s, 202, 214-229, etc... Il dit cependant (p. 271, 275) que la guerre, par les destructions qu'elle cause, empire la condition des peuples et retarde le développement de leur civilisation. Elle est un mal moral et un mal physique : le conquérant triomphe parfois du peuple qui défend ses droits les plus sacrés ; elle amène dans des pays entiers le malheur et la corruption.

achevés tous les grands événements du monde : la fondation de l'Etat et des Etats, leur destruction quand le temps est venu (Orient, Grèce, Rome). Sans la guerre, l'état actuel n'existerait pas, car le présent est fondé sur le passé. C'est, non pas une fatalité désordonnée, mais un décret de la Providence.

Dans un livre assez fourni, le major *Max Jähns* attribue aux guerres même blâmables moralement, les mêmes « résultats positifs de culture » : régulation de la population, peuplement de la terre, régénérescence, création et développement de la propriété, de l'Etat, de ses finances (hélas !), encouragement au commerce et à l'industrie, sélection, civilisation. Les nations s'y rajeunissent, s'y découvrent elles-mêmes, leurs éléments s'y coordonnent. « Vexatio dat intellectum » ; le besoin fait notre force. La guerre est le coup de fouet de la peur. La statistique peut dénombrer les morts, les blessés, elle ne peut chiffrer la valeur éducatrice de l'armée, l'affirmation de soi-même, l'accroissement de puissance obtenu par la victoire. Alexandre propage l'hellénisme, Charlemagne empêche l'Allemagne de se déchirer, Frédéric l'unifie... « Vraiment les effets civilisateurs, dans la seconde moitié du XIXe siècle, sont surprenants par leur incomparable grandeur : partout la guerre s'est montrée, ici conservatrice, là ouvreuse, là agent actif, là Dieu-juge, là Dieu-initiateur ! » (p. 320). Bref, elle n'est pas seulement un phénomène naturel, une loi de nature, mais la mère de toute chose. Janus, dieu de la guerre, était le dieu de tout commencement [1].

Pas d'utopies ! s'écrie de même M. *P. Mabille*. La guerre est partout, notre monde en est fils, c'est une loi de sociologie, un principe de progrès ; elle forme, améliore, opère un triage. Le champ de bataille est le théâtre de la plus haute moralité, il arrache à l'individualisme et apprend à vivre et à mourir pour autrui. « De la guerre se dégage la morale la plus pure. Hors de la bataille, elle apprend l'union, la discipline, la subordination. » Certes elle n'est conforme ni à l'épicurisme, ni à la morale chrétienne, mais au stoïcisme [2].

1. *Ueber Krieg, Frieden u. Kultur*, Berl., 1893, p. 45 s, 47... (mêmes termes que dans Tzschirner, p. 105, 107, 108...) — P. 430 : elle a peut-être été plus bienfaisante, mais elle l'est encore. — P. 80, il expose, comme un de ses bienfaits, les limitations apportées à elle-même. N'est-ce pas faire au crime un mérite du châtiment ? Et si la guerre est un bien, sa limitation n'est-elle pas un mal ?

2. P. Mabille, *La g., ses lois, son infl. civil., sa perpét.*, 1884, p. v, 29, 79, 137, 140 s, 151, 282. Même instinct de la force, de la lutte, de la dureté, que chez Nietzsche. *Ib.*, p. 282 : toutes nos qualités morales sont des vertus de soldat ; Nietzsche, *Vol. de puiss.*, II, p. 249 : pas de bon savant qui n'ait en lui les instincts du soldat :

Plusieurs auteurs ont donné à leur exposé une forme plus spécialement *historique*, en ayant soin de choisir les faits, pour les encadrer dans leur système. M. *de la Barre-Duparcq* [1] montre, par des faits assez peu probants, le *Parallélisme des progrès de la civilisation et de l'art militaire*, mais sans affirmer nettement que la guerre en est promotrice. Il conclut seulement que, la civilisation ayant fait des progrès depuis les origines, et l'art militaire aussi, ils marchent de pair. Il y a entre eux une influence réciproque : la culture développe les institutions guerrières, qui, à leur tour, servent la culture en la protégeant.

On s'est essayé, par contre, à ramener l'histoire des progrès de l'humanité à celle des guerres et des traités. *Hartmann* [2] estime que Xerxès n'eût pas dû pleurer en voyant tant d'hommes traverser l'Hellespont, car leur sacrifice suscita Eschyle, Sophocle, le siècle de Périclès et « tout l'idéal de l'humanité future ». Pour *Jouffroy* [3], la guerre médique ayant déjà servi la civilisation au berceau, l'expédition d'Alexandre fut le premier acte de sa jeunesse, « le début de cette longue lutte de la civilisation contre la barbarie, qui est le fond de l'histoire de l'humanité, parce qu'elle est le fond de sa destinée... Au lieu de détruire, Alexandre fonda ; au lieu d'abrutir, il éclaira ;... il avait le génie d'un apôtre. » Les idées de toutes les nations qu'il mit en contact « firent connaissance et se rallièrent au flambeau de l'esprit grec. De cette union intellectuelle résulta le premier monde civilisé, le monde grec ou oriental. »

E. Lerminier [4] expose les gains de la civilisation à chacune des grandes guerres historiques. Celle de Troie est la « première entrevue de l'Europe et de l'Asie » ; les guerres médiques « sauvent de l'esclavage le génie occidental, dépositaire de l'avenir du monde » ; celle du Péloponèse est le duel du génie ionien contre le génie dorien qui, plus viril et plus pur, l'emporte. « Sans ces quatre guerres, l'humanité eût-elle marché ? » Lerminier en doute. Rome se livre sans pitié à la conquête : les faibles meurent, mais le génie romain est « l'énergique ouvrier

savoir commander et obéir, ne pas peser sur une balance d'épicier le permis et le défendu. — Id., *L'arb. est contraire à nos mœurs*, p. 54, 63 : une paix profonde serait monotone, plate, banale, elle nous asphyxierait.

1. *Ac. sc. mor.*, t. 54, p. 451 s, 477 ; t. 55, p. 125, 187 s, 218. T. 54, p. 452 : Ce sont les plus faibles qui développent l'art militaire, car ils en ont le plus besoin : donc cela est favorable à la civilisation.

2. *Das Jahrh.* : *der Krieg u. die stehende Heere*, Hamburg, 1856.

3. *Mélanges* (Salières, *La g.*, p. 136, approuve, et applique aux g. postérieures).

4. *Phil. du droit*, 2e éd., 1835, t. I, p. 126 s, 132, 135 s.

de cette mission sans entrailles et sans miséricorde » qui fonde un monde nouveau. Les Barbares viennent à leur heure pour purifier ce monde lorsqu'il s'est avili ; ils n'exterminent pas, ils se fondent en lui et lui infusent un sang nouveau. Les Croisades font connaître et imiter l'Orient [1], elles portent le premier coup à la féodalité. Les luttes du sacerdoce et de l'empire, des Guelfes et des Gibelins, de la catholicité contre la réforme, ne sont pas autre chose que le combat du génie du Nord et du génie du Midi (?), « l'un sévère, sombre, individuel, profond, apportant à l'Europe vigueur et nouveauté; l'autre, toujours riche, non épuisé par des siècles de gloire et de fécondité, extérieur, riant, théâtral, passionné. » L'Angleterre et la France croient par leurs batailles ne satisfaire que leur inimitié : elles travaillent pourtant, à leur insu, au développement de l'Europe. (Les guerres d'Italie, a-t-on prétendu aussi, ont suscité la Renaissance, celles de Louis XIV ont fait de leur siècle un des plus grands qui soient. Les armées de la République ont promené nos « immortels principes » à travers l'Europe). Napoléon a « mieux compris qu'aucun capitaine la mission de la guerre et il l'a accomplie de la manière la plus humaine : il la faisait pour amener les rois et les peuples à ses idées, il voulait les *persuader*. » La guerre, conclut Lerminier est « le droit de l'homme et de l'humanité : par elle l'homme se défend; par elle l'humanité marche... Elle est naturelle [2] et sociale. Quand elle est *justement agressive*, elle développe la civilisation du monde ; l'homme a le droit, étant intelligent, de convertir et de conquérir ce qui lui est inférieur : c'est la *persuasion à main armée*. »

Il préconise, au lieu des conquêtes, égoïstes et folles, les guerres d'expérience d'idées, d'assiette sociale. Tel est l'aboutissement naturel des apologies.

1. On leur doit l'usage des moulins à vent et de certaines armures. On leur attribue (E. H. Guize, *Le milit.*, p. 6) la découverte de la poudre à canon, de la boussole, de l'imprimerie. Les deux premiers faits vaudraient-ils le sacrifice de millions d'hommes ?

2. La guerre est naturelle, répètent à l'envi Jähns, Tzschirner, Lerminier. Mais tout n'est-il pas naturel ? Ou bien, si l'on restreint le sens du mot à ce qui n'est pas l'œuvre réfléchie de l'homme, tous les instincts, même les plus mauvais, sont naturels. — On ne peut dire non plus : la guerre est bonne parce qu'elle a toujours existé. Ce n'est pas être bon que d'exister, sinon tout serait bon : or nous savons qu'il y a un criterium de l'idéal à côté du fait. De plus un fait peut avoir été bon, puis avoir cessé de l'être.

CHAPITRE II

Critique des apologies.

I. A raison de leur inexactitude. — II. A raison de leurs conséquences : la guerre comme sport.

I

« N'a-t-on pas, se demande mainte personne, invoqué quelque raison que j'ignore, n'existe-t-il pas quelque utilité cachée qui milite au profit d'un phénomène si général, si fréquent ? » Et le doute profite à l'accusé. — Eh bien, tous les arguments se ramènent à peu près aux précédents. Ils n'ont — on a pu s'en convaincre — rien de mystérieux, sauf en l'esprit d'écrivains mystiques ou amoureux de surnaturel. L'obscurité donne une apparence de profondeur à ce qui est incompréhension ou manie : il n'y a, dans les apologies, qu'une des solutions du problème fondamental de la bienfaisance ou de la nocuité de la guerre au point de vue humain. Elles renferment une part de vérité qu'il serait malhabile de passer sous silence. On n'a point d'exemple d'un phénomène universel qui n'ait eu quelque utilité, au moins à un moment donné. Aucune institution n'est exclusivement bonne ou mauvaise. Il serait contraire à la vraisemblance qu'on doive à la guerre tout le mal (ou tout le bien) de l'humanité. Au lieu d'opposer une négation, il vaut mieux expliquer, restreindre, montrer en quoi ont consisté les beaux côtés et pourquoi ils n'existent plus, et prouver que la somme des utilités actuelles est moindre que celle des nuisances et que d'autres voies y donnent accès.

Nous n'avons pas visé à désavantager les idées combattues : n'est-ce pas y avoir participé, pourtant, que de les avoir montrées dans leur nudité ? De multiples affirmations *choquent de front le sentiment moral ou l'amour de la vérité*; d'autres suggèrent d'elles-mêmes les réflexions qui s'y appliquent. Quant aux auteurs que « charme » le carnage et qui éprouvent une prédi-

lection pour son spectacle, quant aux mystiques auxquels les réalités les plus simples paraissent incompréhensibles, — une explication ne modifierait pas leur état d'esprit : il tient à un état interne et relève de la psychothérapie. — Une chose toutefois reste réellement mystérieuse. « Je suis, dit Méphistophélès à Faust, une partie de cette force qui veut toujours le mal et fait toujours le bien » : la guerre, dont les atrocités causent soi-disant tant de bien, ressemblerait-elle à l'esprit du mal ? Cette invraisemblance doit mettre en garde contre ses prétendus bienfaits [1].

Les **vertus morales ?** La guerre, sans doute, a suscité mainte fois le courage, l'héroïsme même. Mais, dans la mesure où elles sont appréciables, la plupart des qualités qui se trouvent développées n'ont de valeur que pour la guerre elle-même [2]. Si elles préexistent, les combats leur donnent seulement l'occasion de se manifester ; s'ils les créent, ce sont eux aussi qui les *absorbent*. Où est l'avantage ? Il ne subsiste que le mal de leurs effets, indépendant de la pureté de leurs mobiles, d'ailleurs souvent troublée. Elles dégénèrent parfois en brutalité. La bataille développe une haine inplacable et tous les instincts sauvages.

La vie n'offre-t-elle pas mille occasions de sacrifice, sans que cet élément mauvais se mêle au bon, sans que les suites comportent de mal pour personne ? Le dévouement du marin, du médecin et de mille catégories sociales sont trop réels, pour qu'on y insiste. Ce qui frappe dans la guerre, c'est la simultanéité, le nombre et l'*éclat* des actes : le courage civil, plus modeste, est souvent ignoré, il se présente isolé et sans qu'on ait l'attention fixée à le découvrir ; l'histoire, aujourd'hui les journaux, le mentionnent rarement, mais il n'en existe pas moins. S'il fallait enseigner la bravoure à des peuples qui n'en manquent jamais pour soutenir autre chose qu'un caprice de prince ou un intérêt de financiers, il y aurait mille moyens de la développer.

On craint que, sans la guerre, le genre humain ne **s'amollisse**. Il est arrivé sans doute que des peuples aient été à la fois inaptes à l'activité militaire et corrompus ou décadents. Mais est-ce bien l'absence de carnage qui les a viciés ? Leur avilissement physique et moral n'est-il pas dû à l'excès de guerre, ou à

1. Critique des apologies politique, morale, intellectuelle : Novicow, *La g. et ses prétendus bienfaits*, et *La Fédér.*, p. 211-298 ; Paretti, *Arb. internaz.*, 1875, p. 155 s : *Confutaz. dei sostenori della g.* Etc...

2. « La guerre ôtée, les prétendus services qu'elle rend n'ont plus de sens. » (Lacombe, *La guerre et l'homme*, p. 290.)

un tiers phénomène qu'elle eût été impuissante à combattre? En fait, elle n'a nullement arrêté leur décadence. Si les peuples belliqueux sont vivaces et si les peuples amollis ne se battent pas, c'est à leur tempérament qu'ils doivent la guerre ou la paix, plutôt que l'inverse, ou bien la corrélation est due à une cause commune : ceux qui possèdent ou acquièrent une grande puissance d'action la dépensent dans des entreprises pacifiques aussi bien que guerrières. Les nations conquérantes n'ont pas été, au total, plus morales que les autres : moins débauchées peut-être, mais plus cruelles et plus sanguinaires. Inversement les peuples non militaires ne furent pas et ne sont pas les plus corrompus. En dehors des petites tribus pacifiques dont les ethnographes signalent l'honnêteté, la pureté des mœurs, l'activité industrieuse, en dehors de la Chine, presque immobile sans doute, mais non « pourrie », — la Suisse, la Belgique, les pays scandinaves, les Etats-Unis, même avant l'impérialisme, nous offrent l'exemple de leur activité. Et la logique conclut comme l'observation : on ne conçoit pas pourquoi la suppression des meurtres, des misères, de la haine, qui accompagnent les hostilités, entraînerait un recul des mœurs. Si ces ferments étaient nécessaires, n'en subsisterait-il pas encore trop ? S'il suffit d'un stimulant moins violent [1], ne reste-t-il pas d'autres luttes, d'autres disciplines, d'autres travaux, ou même, à défaut de raison spéciale d'action, cet impérieux mobile que, pour vivre et se perpétuer, il faut agir, agir sans cesse? La guerre est non pas le seul procédé de la lutte, mais seulement un de ses cas particuliers; il en existe une infinité d'autres, que des auteurs peu suspects [2] trouvent suffisants.

La rareté ou la disparition des guerres amèneraient, dit-on, l'*oisiveté*. Peut-être, mais pour qui? Par définition, pour ceux dont la guerre est l'occupation : pour les peuples belliqueux [3] pour les castes militaires, pour les armées de métier ou pour ceux qui, par métier, font partie de l'armée. Ainsi la noblesse,

1. La brute seule n'agit que par des impulsions puissantes. Les contemporains, plus enclins à l'action que les primitifs, n'ont pas besoin d'y être poussé par des nécessités impérieuses et urgentes.

2. Holtzendorff, *Ew. Friede*, p. 56; Jähns, *ib.*, p. 291; E. Sanz Y Escartin, *L'individu et la réforme soc.*, p. 360.

3. Aristote (*Polit.*, l. II, ch. VI) a porté sur les institutions de Sparte un jugement très juste : « La constitution de Licurgue ne se rapporte qu'à une partie de la vertu, c'est-à-dire à la valeur militaire. Les Spartiates se sont maintenus tant qu'ils ont fait la guerre. Quand leur domination a été établie, ils ont péri faute de savoir vivre en repos et de s'être exercés aux autres vertus plus importantes que celles des combats. »

lorsque cessa momentanément sa fonction ou lorsqu'elle n'en eut plus le monopole, tomba facilement dans l'inertie et la corruption, parce que son préjugé, concordant avec son inaptitude pour des travaux inaccoutumés, l'empêchait de s'y livrer. Qui, à l'heure actuelle, est oisif (et nous ne souhaitons pas qu'il cesse de l'être) ? N'est-ce pas les militaires de profession, dont la tâche est de préparer et d'exécuter une guerre qui n'arrive pas : en sont-ils moins moraux, au dire des apologistes eux-mêmes ?

La suppression de la guerre ne serait pas dangereuse où tout le monde travaille, soit par goût, soit par métier, soit par conscience de la nécessité de l'activité pour vivre. Or il semble bien que les nations européennes et américaines ont « de suffisants motifs d'activité pour qu'il n'y ait plus à redouter le délétère poison de la paresse[1]. » Non seulement il n'y a pas de peuple civilisé exclusivement adonné à la guerre, mais les peuples industriels se développent et se multiplient. Il semble que la *concurrence* doive, en s'accentuant, susciter un effort, non plus momentané et paroxysmique, mais modéré et continu, des Etats dans la société des nations, et des individus à l'intérieur de l'Etat. Il sera désormais de plus en plus interdit — non par décret, mais par l'état de concurrence et d'instabilité, — à un peuple ou à une classe sociale, de vivre sans effort personnel sur les biens acquis par leurs ancêtres, d'être essentiellement parasites, en se dérobant à la nécessité de la coopération intranationale et internationale. S'ils veulent se perpétuer et conserver leur rang, tous devront, de manière différente, collaborer à la grande œuvre pacifique : lutter contre les influences qui sollicitent à la guerre, maîtriser et utiliser les forces naturelles pour les besoins humains. Une telle émulation ne suffira-t-elle pas à éveiller les énergies, à occuper les forces humaines disponibles ? Les peuples qui, déjà vivent sous ce régime, semblent plutôt trop actif que pas assez. La paix que nous appelons ne doit pas être l'indolence, l'inertie et l'immobilité, c'est-à-dire la paix des tombeaux, mais un paix active, bienfaisante, ce qui suffira à lui enlever toute monotonie et à lui donner même une certaine grandeur. Elle ne doit être ni la curée des égoïsmes ni le règne de la passivité : la concurrence doit y être modérée par la solidarité.

Les apologistes prétendent enfin que la guerre a *formé* et pro-

1. Deluns-Montaud, La g. et la paix, *Quest. dipl. et col.*, 1897, p. 385.

pagé **la civilisation**. On devrait donc observer chez les peuples belliqueux une supériorité de culture[1] qu'en fait ils ne possèdent pas. Inversement, les peuples pacifiques ont joui d'une durable prospérité. La paix, l'agriculture et les arts se sont développés parallèlement en Egypte. Si la Grèce ne fut pas exclusivement pacifique, ses arts ne furent du moins pas particulièrement brillants aux époques troublées de son histoire. Deux peuples, en ce siècle, ont acquis un grand développement : les Etat-Unis et l'Angleterre; est-ce à la pratique de la guerre que tient la « supériorité des Anglo-Saxons » ? (Demolins). Les peuples latins, traditionnellement belliqueux, n'ont pas pendant le même laps de temps acquis la prééminence que les combats auraient dû leur assurer. Le raisonnement explique fort bien ces résultats. Comment la guerre, qui subsitue l'anarchie à l'ordre, le prédatisme et la destruction à l'effort économique, la misère à la richesse, accroîtrait-elle le bien-être, ou la somme des subsistances et des idées ? Ce qui produit ce résultat, c'est le travail de l'artiste, du savant, de l'ingénieur, de l'ouvrier, c'est l'effort producteur.

La guerre ne produit pas la civilisation[2]. Aide-t-elle du moins à la *répandre?* Souvent elle ne propagea rien, plus souvent elle propagea la barbarie et la mort, presque toujours elle dressa des barrières aux frontières et fit germer une haine qui méconnut le vainqueur (prévention contre l'Allemagne). La propagande fut le dernier des soucis des Grandes Compagnies, repaires pourtant cosmopolites au plus haut point. La véritable expansion de la culture fut le fait des nations pacifiques (Phéniciens...), du commerce, des voyages, de l'imprimerie, aujourd'hui des publications, associations et réunions internationales. Lorsque de bons rapports s'établissent entre vainqueurs et vaincus, ils résultent des relations paisibles qui suivent les hostilités. La guerre fut toutefois, par exception et dans les temps primitifs, un moyen de contact, un instrument de rapprochement entre peuples, utile en l'absence de tout autre. Que d'autres moyens soient convecables[3], cela importe peu à l'égard du

1. G. Le Bon, *L'homme et les sociétés*, t. II, p. 93 s.
2. Hellwald, *Kulturgesch.*, I, p. 163; Scarabelli, *Cause di g.*, p. 39...
3. A. Vaccaro, *La lutte..*, 49 : le commerce eût peut-être suffi. — Il est vain, et parfois naïf, de décrire ce qui *serait* arrivé « *si* l'homme était apparu civilisé sur la terre, *s'il* avait su raisonner avant d'agir... » (H. Dumesnil, *La g* , p 32), « *si* les conquêtes n'avaient pas existé » (Clém. Royer, Consid. sur le group. des peuples et sur l'hégém. univ , *J. des Ec.*, 1877, t. 46, p. 282). — Une image de ce que *sera*

passé, puisqu'ils ne l'étaient pas pour nos ancêtres, mais cela est capital pour l'avenir.

La propagation de la civilisation se fait par *l'imitation* : or on imite ce qui plaît, et la guerre n'est pas le meilleur moyen de faire prendre goût aux institutions, aux mœurs, aux productions industrielles, scientifiques et littéraires d'un pays : aujourd'hui le commerce des marchandises et le « commerce » en son sens large assurent beaucoup mieux ce rôle. A mesure que les procédés de correspondance, de commerce, de communication, se perfectionnent, leur efficacité devient de plus en plus grande, rendant absolument inutile l'ancien procédé brutal. L'établissement d'une ligne de chemin de fer fait incontestablement plus pour l'échange des produits et des idées que celle d'une fortification; un steamer favorise davantage le rapprochement des peuples qu'un canon. Mille faits agissent dans le même sens : les perfectionnements des systèmes postaux, des institutions de crédit, etc...

La guerre a, sans aucun doute, donné son empreinte à une grande partie de notre monde actuel. Ce monde en est-il meilleur? Le réel n'est jamais complètement conforme à l'idéal : pourquoi ce que la lutte a créé sans poursuivre notre bien serait-il de tous points parfait pour nous? Nous lui devons, en partie, la propriété, l'autorité, telles qu'elles sont aujourd'hui : or si elles ne sont pas contraires en leur essence aux aspirations de la raison humaine, l'idéal n'est-il pas de tempérer la rigueur qu'elles ont puisée dans leur origine violente ? *La guerre nous a ainsi enveloppés d'institutions*, de mœurs, de sentiments, d'idées, dont la forme au moins est basée sur l'antagonisme et la haine et *opposée à la solidarité et la concorde que nous poursuivons* [1]. Il faut en neutraliser aujourd'hui les conséquences. Elle a donc entravé la marche en avant de l'humanité.

Ses avantages sont ou bien illusoires, ou bien réels, mais trop chèrement payés et autrement « attingibles ». Le mal dépasse le bien. — Bons ou mauvais, ses effets ont-ils même été aussi importants qu'on le prétend ?

Non, la guerre n'est pas, dans le passé, et a fortiori ne sera pas, dans l'avenir, **la mère de toutes choses**, ni seulement de

le monde sans la guerre est plus sûre, car un plus grand nombre de données sont connues, et plus utile, pour la masse qui manque d'idées abstraites.

1. Proudhon (*La guerre*, p. 138, 145) recule devant cette conclusion.

celles qu'on lui attribue. En premier lieu, elle n'est *pas un phénomène premier* : elle est un effet d'actes psychologiques qu'il est préférable de prendre pour base de l'évolution sociologique, auxquels il faut attribuer le bien ou le mal et qu'il faut encourager ou combattre. En second lieu, elle est loin d'être un phénomène capital de la sociologie : pour la remettre à sa place, il faut la considérer comme une subdivision du « *struggle for life* », voir en quoi elle en diffère par ses caractères et ses conséquences et en quoi les autres modes peuvent y suppléer [1]. Le processus historique n'est pas uniquement politique, et l'évolution politique n'est pas uniquement militaire. La lutte pour la vie, qui a exercé une influence fondamentale sur les transformations humaines, comprend, outre la guerre, des luttes non collectives, ou non sanglantes, ou exprimées par des procédés non physiques, et elle comporte même une élimination indirecte par la concurrence vitale (au sens restreint où l'entendait Darwin), et pourtant cette lutte n'est pas la seule forme ni le seul but de l'activité humaine : l'association existe, et doit exister, et elle exige des qualités que ne donne pas la guerre. La solidarité gagne sur l'antagonisme, de même que les oppositions pacifiques sur les violentes.

En dehors des erreurs matérielles qui ont amené à regarder comme résultantes, des faits seulement concomitants, certains sociologues [2] ont eu une tendance regrettable à ne voir que la forme la plus frappante, les grandes *oppositions « volumineuses et peu nombreuses »*. L'anormal a attiré leur attention avant le normal. Or « il y a, avant tout, dans la vie sociale habituelle, d'*innombrables petites oppositions* qui se posent et se résolvent à chaque instant et qui ont une tout autre importance que les batailles rangées, voire même que les débats parlementaires : ce sont les *duels logiques et téléologiques* [3], » à la suite desquels on choisit entre deux expressions, deux rites, deux marchandi-

1. Le droit de la guerre n'est pas tout le droit international, et celui-ci est loin de former la totalité des règles des rapports sociaux, sans compter ceux qui ne sont pas réglés. Cette comparaison ne donne pas toutefois une idée exacte de l'importance de la guerre parmi les relations humaines. Le droit de la guerre n'existait pas primitivement et les guerres n'en existaient que davantage ; il forma ensuite tout le droit international, puis perdit son importance relative. (Cf. F. Levieux, *Evol. du dr. int.*, Brux., 1892, p. 7, 24.)

2. Les historiens, qui leur fournissent des matériaux, ont eu, comme les géologues, une conception catastrophique du monde; comme des chroniqueurs, ils ne s'attachaient qu'aux événements extraordinaires et négligeaient le permanent.

3. G. Tarde, *Lois de l'imit.* : les lois logiques de l'imit. ; *Logique sociale; L'oppos. univ.*, p. 365, 373-378 : la concurrence est liée à la convivance, seule féconde

ses, deux écoles... : ces combats ont lieu non pas principalement entre peuples, mais « dans le champ clos du cerveau » ou entre individus.

Ce n'est même pas à vrai dire, l'opposition, l'élimination, qui font le progrès : elles entraînent des déperditions de forces, parce que ces forces s'y nient réciproquement. Le progrès véritable, positif, ne consiste pas à supprimer, mais à ajouter : or la guerre, la lutte, ne créent rien, elles détruisent seulement ; ce qui crée, c'est l'*invention*, l'*adaptation*. Ainsi une langue progresse non quand on abandonne un mot ou lorsqu'on lui en substitue un autre, mais lorsqu'on en crée un pour exprimer une nuance; une science progresse non parce qu'on supprime un principe, mais parce qu'on en admet un nouveau, plus conforme à la réalité : la destruction des préjugés prépare et facilite le développement moral, mais elle ne l'opère pas. L'industrie se perfectionne non par la concurrence qui supprime un procédé, mais par l'invention d'un mieux adapté, plus économique. L'avancement de l'art militaire lui-même résulte « non des batailles, mais d'inventions principalement industrielles, artistiques ou autres, que la guerre n'a en rien produites ni favorisées, qu'elle a au contraire fait avorter souvent et dont elle a seulement suggéré çà et là l'application à l'armement et à la tactique... Les batailles navales ont englouti, pendant l'antiquité et le moyen âge, d'innombrables escadres sans modifier le type de la trirème. » L'invention de la poudre n'est pas née du fracas des combats, mais du rêve des alchimistes. La boussole a été inventée par les pacifiques Chinois, la navigation à vapeur par l'ingénieur de Jouffroy et par Fulton. « Qu'on cite une grande bataille qui ait engendré un progrès décisif de l'art militaire !... La cause des inventions est la méditation harmonieusement systématique d'un cerveau génial. En somme le progrès en tout genre est le fruit non de la lutte, de la concurrence, de la discussion même, mais de la série des bonnes idées apparues dans d'ingénieux cerveaux et appropriées à leur temps : de l'adaptation et non de l'opposition [1]. » Ainsi les guerres, qui eurent autrefois une influence, bonne ou mauvaise, mais assez considérable, sur la société, tendent à avoir un rôle moindre que les diverses concurrences, collectives et individuelles, et celles-

1. Id., *L'oppos. univ.*, p. 371 s ; *Lois soc.*, p. 107 ; *Psychol. soc.*, p. 11, 284 : La discussion, le militarisme verbal et verbeux est la cause du progrès ? Autant dire que les promoteurs de la science sont les congrès et non les laboratoires.

ci sont tempérées par la solidarité. Pas plus qu'il ne doit la prendre comme moyen, l'homme n'a donc pas à prendre la guerre pour une fin idéale de son activité.

II

L'apologie, outre qu'elle repose sur des erreurs, présente un danger par ses **conséquences**. Elle est de nature à favoriser la venue des hostilités, car le moindre souffle, qui s'ajoute au vent de tempête soulevé par les conflits internationaux, peut déchaîner l'ouragan, tandis que l'inhibition entraînée par la réprobation de ses effets généraux empêcherait peut-être le malheur. Bien plus, sa conclusion logique serait d'y pousser systématiquement. Nous prendrons les devants en l'exposant et en la réfutant.

A côté des buts et des effets particuliers d'une guerre donnée, comme la vengeance de tel outrage, l'acquisition de telle province, toute guerre comporte, en effet, des résultats communs à toutes ou à certaines catégories, alors même qu'ils ne sont pas aperçus ou visés, tels que le développement de certaines aptitudes, le renforcement de l'autorité politique, etc... Si on les juge bons, ne doit-on pas proposer de prendre ces effets comme buts? Et alors ils détermineraient les hostilités soit en s'ajoutant à d'autres, impulsifs ou réfléchis, du côté desquels ils font pencher la balance, soit sans aucun mobile spécial essentiel et par cette seule raison générale [1] qu'ils sont indispensables à la vie ou à la santé des nations.

Sont-ce là sophismes, vaines subtilités ou distinctions sans intérêt? Nous le croyons pas. Outre qu'elle présente un intérêt doctrinal, cette catégorie d'actions (difficile à distinguer par ce seul criterium psychologique et sans signe matériel) correspond à des maximes et à des réalités effectives, tant chez les indivivus que dans les Etats, et elle entraîne des conséquences particulières. *Les individus*, en l'absence de toute raison spéciale déterminante, continuent néanmoins à exécuter certaines actions comme un sport, non pour elles-mêmes, mais pour la catégorie à laquelle elles appartiennent par leurs effets généraux. S'ils conservaient quelques raisons génériques, il serait peut-

1. Duméril, *Acad. de Toulouse*, 1903, p. 113.

être bon que les combats, devenus inutiles aux autres points de vue, demeurassent sous la forme de **sports**, de même que l'armée et les exercices préparatoires (car on passe facilement de la louange de la vie militaire en temps d'hostilités à celle du temps de paix, et même, en célébrant les bienfaits de la caserne, on est bien près d'admettre qu'en l'absence de luttes, il faudrait la maintenir). Ce serait là, la guerre non pas comme fin en soi mais comme moyen en vue de ses effets généraux; non pas désirée pour elle-même par une impulsion directe, mais téléologique et issue du *désir* de certains effets combinés avec l'*idée* qu'elle est le moyen de les atteindre. On voudrait non pas telle guerre, mais *une* guerre.

Ces résultats généraux ont existé de tout temps, même avant qu'on les ait observés et visés. Pour qu'on remarquât leur lien de causalité, souvent indirect et caché, qu'on prévît leur réalisation par un fait éventuel, et que, de non-voulus, ils devinssent objet de volonté, si on les jugeait bons, il fallut la présence d'idées abstraites, d'observation scientifique de nombreux exemples (exigeant des moyens d'investigation et de conservation). Cela *supposait un développement psychologique* qui survint assez tard et chez un nombre restreint de personnes. Aussi les effets qui sont devenus des buts furent-ils d'abord ceux qui profitaient à une élite. Les chefs même ne possédaient pas dès l'abord une mentalité suffisante pour s'apercevoir que, l'état de lutte extérieure renforçant leur autorité, ils avaient un intérêt apparent à s'y livrer. On a vu des guerres exécutées en vue d'un effet général profitable à une classe[1] : aucun peuple n'en a accompli consciemment pour stimuler sa propre énergie. A mesure que l'intelligence se développe, que l'on conçoit des notions plus abstraites, que l'on découvre ou croit découvrir des résultats autrefois ignorés ou très généraux (intégration, différenciation, maintien de la vie, raison d'en goûter les joies... [2]), il serait loisible d'en tenir compte dans la délibération.

1. Classe parfois nombreuse. L'esclavage devint un but après avoir été le résultat non visé d'expéditions faites pour d'autres mobiles. Il en fut de même d'autres effets sinon fortuits, du moins non inhérents à toute guerre et dont l'avantage apparent était peu compliqué à concevoir.

2. La comparaison, souvent répétée, entre l'utilité, la nécessité, l'inéluctabilité de la douleur et celles qu'on attribue à la guerre est foncièrement inexacte : la douleur, outre qu'elle fait ressortir le plaisir, présente l'incontestable utilité d'être, en général, un signe avertisseur de la nocuité de l'acte. On dit aussi qu'aucun enfantement n'a lieu sans douleur ni sang versé, aucune production sans destruction : mais féconds dans ce cas, ces inconvénients sont stériles dans la guerre.

Le type n'est **pas imaginaire**. Il se trouve, non formulé, au fond de la plupart des apologies. Les *théoriciens* qui croient que l'effet de toute manifestation de la force est de créer le droit se montrent naturellement peu exigeants quant aux conditions à remplir par le but concret : ils doivent même, en bonne logique, considérer toute guerre comme juste, puisque, même si on n'invoque pas un droit pour l'entreprendre on en obtiendra pourtant un par la victoire (Proudhon). La même tendance se retrouve, embryonnaire, chez tous les auteurs qui admettent la guerre soit sans autre motif que d'enlever leur terres aux incapables (Rössler, Jhering), soit simplement pour établir de nouveaux rapports (Lasson), soit encore pour acquérir, par une agression, de nouvelles conditions de vie, indispensables au développement de ses propres forces (Trendelenburg [1]).

D'autres écrivains, heureusement plus rares encore, ne se contentent pas de justifier des guerres sans motifs : ils proposent, ils conseillent de les réaliser. L'historien du peuple allemand Heinrich Leo s'écrie impudemment : « Que Dieu nous délivre de l'inertie des peuples européens et nous fasse présent d'*une* bonne guerre, fraîche, joyeuse, qui traverse l'Europe avec fureur, passe la population au crible et nous débarrasse de la canaille scrofuleuse (?) qui emplit l'espace et le rend trop étroit pour les autres, afin que l'on puisse encore mener une vie humaine convenable dans l'air méphitique où l'on suffoque [2]. » En 1873, dans une leçon sur la guerre et les arts, Fréd. Vischer (v. *infra*) célébrait la beauté du terrible et conseillait la guerre comme un remède aux ennuis de l'existence commune [3]. Le cours d'histoire militaire professé en 1882 à l'Ecole supérieure de guerre à Paris contenait [4] les lignes suivantes : « Si la guerre a réellement pour base l'aspiration de l'humanité au progrès moral et matériel, il est très important que chaque génération en subisse l'influence fortifiante et que les traditions s'en transmettent directement des pères aux fils. Il s'ensuit qu'on doit désirer voir la guerre se produire au moins tous les vingt ans. Les intérêts

1. Cité par Wiskemann, *Der Krieg*, p. 72.
2. *Volksblatt für Stadt u. Land*, Halle, juin 1853, nº 61 ; — et 1859, nº 35 : nous éprouvons la plus amère nécessité d'avoir une bonne, joyeuse guerre pour protéger la culture.
3. A. Fouillée, *L'idée moderne du droit*, p. 26.
4. Si l'on en croit J. de Bloch, *La g.*, t. V, p. 49. — V. aussi quelques apologies outrancières : [Col. Brialmont], *Eloge de la g., ou Réfut. des doctr. des amis de la paix*, Bruxelles, 1850 ; — Lerminier, et R. P. Ollivier ; J. Soury, Paix et g., *L'Occident*, août 1905...

de l'armée convergent à cet égard avec ceux de la nation. La paix ne doit jamais durer plus de vingt années, et il faut souhaiter que des périodes de calme si prolongées soient aussi rares que possible » : donc, « ne pas s'embarrasser outre mesure de la légalité ou de la justice » du but, puisqu'il suffit « des besoins (généraux) de la nation ».

Des opinions semblables, émanant d'*hommes d'Etat*, comme Bacon, Machiavel, Moltke, qui voient dans la guerre un « exercice salutaire », ont pu influer davantage sur l'existence de guerres dont la décision appartenait à leurs princes. Des *faits* assez nombreux prouvent qu'en d'autres circonstances, ces conceptions passèrent dans la réalité. Montaigne attribue aux Romains d'avoir « à escient nourry des guerres avec aucuns de leurs ennemis, seulement pour tenir leurs hommes en haleine, de peur que l'oisiveté mère de corruption ne leur apportast quelque pire inconvénient ; pour servir de saignée à la république et esventer un peu la chaleur trop véhémente de leur ieunesse, escourter et esclaircir le branchage de cette tige foisonnant en trop de gaillardise, pour dériver cette esmotion chaleureuse qui estoit parmy eulx, de peur que ces humeurs peccantes qui dominoient toujours en eulx ne maintinssent la fiebvre et n'apportassent la ruyne entière... Il y en a plusieurs, en ce temps, ajoute-t-il, qui discourent de pareille façon, souhaitant que cette émotion chaleureuse qui est parmi nous se peut dériver à quelque guerre voisine. Et de vrai une guerre estrangère est un mal bien plus doux que la civile, mais je ne crois pas que Dieu favorisât une si injuste entreprise d'offenser et quereller autruy pour notre commodité [1]. »

On usa de même [2] de la guerre sans raison spéciale pour se débarrasser des troupes dont on n'avait plus besoin. « Que ferons-nous de nos gens d'armes ? » dirent les rois de France. Pendant plusieurs siècles, leurs conseillers ont répété la réponse que Jean de Bueil [3] place dans la bouche du chancelier de France, et qui, dégagée d'artifices oratoires, peut se résumer ainsi : Qu'ils se fassent tuer ailleurs ! « Le roi, messeigneurs, dit le chan-

1. *Essais*, l. II, ch. XXI, p. 503. Il qualifie excellemment ces procédés : « Les mauvais moyens employés à bonne fin. » Il rappelle les vers de Juvénal (*Sat.* VI, v. 287 s.) :

Et patimur longa pacis mala : sævior armis
Luxuria incumbit victumque ulciscitur orbem.

2. Tarde (*L'oppos. univ.*, p. 411) signale « les guerres esthétiques en quelque sorte, où la guerre est pour la guerre, comme au beau temps de la chevalerie. »

3. *Le Jouvencel introduit aux armes* (*L'Armée à travers les âges*, p. 105.)

celier, désire faire son devoir envers messeigneurs de la guerre, qui l'ont si bien servi. Effectivement, il ne doit pas être ingrat pour que chacun ait toujours meilleur cœur et bon vouloir de le servir. Or, la manière de les bien pourvoir, c'est de leur donner exercice. Il faut leur bailler un bon chef et une bonne querelle à soutenir. En *leur baillant une bonne grosse guerre,* bien fondée et à bon titre, ils seront honorablement pourvus, car à gens d'armes est défendu le repos. Si le roi les laissait oisifs dans ce royaume, ils deviendraient gras, et, en accomplissant les sept péchés mortels, ils mourraient avant leurs jours sans tirer pénitence des maux qu'ils ont faits. Et ainsi vous pourvoirez, non seulement au corps, mais à l'âme. » Cet avis adopté, le Jouvencel mena l'armée au secours d'un roi voisin, menacé par des rebelles. Tel du Guesclin conduisit les grandes Compagnies en Espagne, sous Charles V ; tel aussi Louis de Bueil, frère de Jean, entraîna, sous Charles VII, les « Ecorcheurs » contre les Suisses.

« Il y a toujours en un Etat, dit à ce sujet Montchrestien [1], des larrons, des faynéants, des mutins, qui gastent la simplicité des bons subjets, et n'y a bien souvent magistrat ny loy qui puissent en venir à bout, les gibets n'estans dressez, comme l'on dit, que pour les mal heureux, les filets d'aragnes tendus que pour les mouches. Pour en purger le pays comme d'une pituite, on ne sçaurait trouver de meilleur appozème que de les jetter hors. A ceste occasion principalement fut meu nostre Roy Charles le Sage d'accorder et d'envoyer le secours demandé au bastard de Castille, sous la conduite de Bertrand du Guesclin. Comme aussi la mesme raison porta le Roy Louys XI à prester main forte au comte de Richemont. Ainsi tous deux remportèrent l'honneur, outre la médecine donnée à propos à leur Estat par laquelle ils nettoyèrent leur pays de ceux qui avoyent trop de vif argent en la teste, de pointes au cœur, de fourmis aux mains, d'avoir restabli deux Roys aux Royaumes dont ils avoient esté chassez... »

A notre époque on a, de même, présenté les expéditions coloniales comme pouvant servir de saignée à la métropole en la dé-

1. *Traicté de l'Œcon. pol.*, 1615 ; rééd. 1889, p. 301 (termes identiques dans Bodin. *De la Rép.*, l. V, ch. v, p. 754 s : nettoyer de l'ordure et des humeurs corrompues. — P. 299 s, il conseille au roi de donner à la France quelque bon exercice pour « empescher de laisser esteindre sa générosité... à laquelle périls sont comme amorces... La laisser croupir en un languide repos, ce seroit son mal... Il n'y a moyen plus sûr ni plus expédient.. que la crainte d'un ennemi guerrier ou l'occupation de quelque pénible entreprise. » — Montchrestien semble avoir tiré profit des œuvres de Machiavel.

barrassant d'éléments « hypersthéniques »[1], impurs, turbulents ou dangereux, ou de préparation à la lutte continentale (guerres d'exercice). On est allé plus loin : on a proposé de faire la guerre afin d'entretenir l'armée en état. En 1825, Guillaume I[er] écrivait au général Oldwig von Natzner : « Nous avons eu une paix de dix ans, c'est bien long, cela ne vaut rien pour une armée prussienne, qui ne peut se maintenir que par la force et les nerfs[2]. » Le cercle vicieux est flagrant : on a une armée pour faire la guerre, et on fait la guerre pour avoir une bonne armée, — pareil à ce paysan qui, dans une auberge, demandait du vin pour finir son pain, puis du pain pour finir son vin et qui dépassa son appétit et épuisa les ressources de son hôte.

Au point de vue psychologique, on ne saurait méconnaître que la décision de la guerre franco-allemande fut favorisée des deux côtés par le désir d'avoir *une* guerre quelconque et non pas celle-là même. Longtemps auparavant, en Allemagne, on proclamait la nécessité d'avoir *une* nouvelle campagne, afin de parachever l'unité nationale[3]. Du côté français, le désir de raffermir la dynastie ébranlée fut pour quelque chose dans la volonté du gouvernement.

Nous touchons ainsi aux *guerres de diversion*. Un effet politique commun à toutes les guerres qui réussissent, consiste dans l'accroissement de l'autorité du gouvernement : on se presse autour de lui pour défendre le patrimoine commun, en sacrifiant les griefs qu'on a à son égard ; après la victoire, le prestige, la confiance et l'influence dont il jouit sont tellement accrus, que les oppositions désarment. En lui fournissant une occasion de gloire et de profits, les princes s'attirent la bienveillance de l'armée;

1. D[r] de Fleury ; Lombroso, *Le crime, causes et remèdes*, p. 544.

2. Moritz Adler, *L'Humanité Nouvelle*, Enquête sur la guerre, p. 127. Un haut diplomate russe disait en 1870 à un grand homme d'Etat allemand : « La Russie est troublée, elle a eu vingt ans de paix, son armée réclame de l'occupation, le besoin d'ordre et d'avancement exige *n'importe quelle* entreprise militaire. » (*ib.*)

3. Moltke et Bismarck l'ont reconnu avant et après (v. not. Moltke, *Schr.*, t. V, p. 297) et c'est pour mieux obtenir ce résultat qu'ils tenaient tant à ce qu'elle paraisse déclarée par l'adversaire. — W. Kisselbach, Der Krieg u die pol. Entw. Europa's, *Viertelj. Schrift* 1859, IV, p. 5, 74 : « L'Allemagne a *besoin d'une guerre* pour réaliser son unification, Napoléon III doit chercher le succès sur *les* champs de bataille. Le combat avec Napoléon III ne peut tarder. Peut-être lors de l'impression de ces pages... » — *Para Bellum*, Berl., 1860, p. 18 ; — *Bringen uns die Tœplitzer Confer. Krieg mit Fr.*, Berl., 1860, p. 13 : *Ein Krieg mit Frankreich ist für uns unvermeidlich.* — Si la guerre avait été dirigée par la Prusse contre les Allemands pour les soumettre, c'eût été un but spécial. Le raisonnement n'est pas ici le même : l'unification n'était pas liée à une guerre contre la France plutôt qu'à une guerre contre un autre pays, la guerre de 1870 eut cet effet non de par son individualité, mais parce qu'elle appartient au genre : guerre.

en leur paraissant être des sauveurs, ils obtiennent la bienveillance des sujets, qui leur assure au dedans une période de gouvernement facile. Conscients de cet effet, les dirigeants ont parfois souhaité des hostilités contre n'importe qui, pour « détourner vers la gloire l'attention des esprits tournée vers la liberté [1] ». L'idée n'est pas nouvelle. Platon et Aristote [2] signalaient déjà que les tyrans entreprennent volontiers la guerre pour que le peuple sente qu'il a besoin d'un chef et pour faire diversion aux préoccupations du pays ou aux attaques dirigées contre eux.

Celle de 1870 n'est pas, hélas, la seule du siècle dernier où de pareils calculs soient entrés en considération. Napoléon III, comme Napoléon I[er], voulut se faire pardonner son intrusion et maintenir l'enthousiasme populaire par des succès militaires renouvelés. L'injustifiable expédition de Crimée fut favorisée par l'idée que la victoire « viendrait amnistier le trône sanglant du 2 décembre [3]. » L'Empereur se sentait suspecté par les vieilles monarchies d'Europe, et par ses sujets, s'il ne leur imposait le respect par quelque coup d'éclat. « Comme un de ses représentants le disait plus tard à M. de Bismarck, il avait besoin d'*une* guerre; il la lui fallait pour *distraire la France et intimider l'Europe* [4]. » La question d'Orient lui fournit l'occasion rêvée.

Les gouvernements ne sont pas seuls à tirer, sans grand risque, profit des crises belliqueuses. Toutes les autres catégories sociales qui ont ou croient y avoir un intérêt, en favorisent l'éclosion ou leur accordent volontiers leur concours [5]. Cette influence pourrait devenir une cause active de conflits sanglants. « La Bourse, disait de Moltke au début de son *Histoire de la guerre de 1870*, a acquis une puissance telle qu'elle pourrait faire entrer les armées en campagne. » De nombreuses influences analogues

1. G. de Molinari, L'évol. pol., *J. des Ec.*, 1883, I, p. 70, 63 s. Pendant la guerre, l'opposition est réduite au silence, sous peine d'être accusée de complicité avec l'ennemi. — Après la Révolution, Alison proposa au gouvernement anglais d'entraîner le pays dans *une* guerre extérieure pour empêcher le désir de réformes de gagner du terrain (De Franqueville, *Gouv. et parlement britan.*, t. II, p. 303.)

2. Platon, *Rép.*, VIII, 17 ; Aristote, *Polit.*, V, 9.

3. Kinglake ; P. Leroy-Beaulieu, *Les g. contemp.*, p. 100, et E. de Laveleye, p. 186.

4. Debidour, *Histoire diplomatique de l'Europe*, t. II, p. 91

5. Le comte d'Escayrac de Lauture (*La g., l'org. de l'armée*, 1867, p. 41 s), range à côté des princes amenés au pouvoir par une révolution ou menacés par un esprit nouveau : les armées mal payées qui désirent de l'avancement, les munitionnaires et les naufrageurs, et enfin les aristocraties qui profitent de la « gratte coloniale ». — A. Neymark, *Vocab. d'écon. pol.*, p. 198 : les rentiers et épargneurs y trouvent l'occasion d'achats à bon marché, de placements sur titre de premier choix. La guerre, disait un vieil économiste allemand, est le temps de moisson des capitalistes.

poussent à faire la guerre, non à raison de circonstances de fait qui lui soient particulières, mais parce que c'est une guerre.

Quels préceptes théoriques, quelles **conséquences** une telle conception est-elle susceptible d'entraîner? Alors même que les causes non téléologiques disparaîtraient ou seraient condamnées, alors même que les buts particuliers cesseraient d'être poursuivis ou seraient réprouvés comme illégitimes ou nuisibles, il n'importerait pas moins de guerroyer. *La guerre* pourrait même ne pas atteindre ses buts concrets : on répond audacieusement qu'elle *n'a pas besoin de but spécial*, qu'elle les porte en elle-même, dans ses procédés, dans ses effets. Si elle est bienfaisante, il faut la faire sans motif particulier, toujours.

Généralement on veut *telle* guerre, issue d'une situation spéciale déterminante et dirigée contre tel peuple. Ici, par hypothèse, on veut *une* guerre; le rapport vis-à-vis de tel voisin n'est qu'occasionnel. Or, on ne peut se livrer à un acte abstrait. Après la décision générique, on aurait donc à prendre une décision accessoire en vue de concrétiser, de choisir un acte parmi la série dont on en désire un, de fixer contre qui on le dirigerait.

Il est curieux de fixer quels pourraient être les principes directeurs de la décision, et du *choix de l'objectif*. Le droit international imaginé d'après la logique de la conception de la guerre comme sport n'aurait de rival en fantaisie que celui que Proudhon fait reposer sur la nécessité, pour les opérations, d'être l'expression exacte des rapports de force. Pour entamer les hostilités, pas besoin d'avoir un conflit à résoudre ni un intérêt spécial en jeu ou un droit vis-à-vis de l'adversaire, ni d'éprouver quelque sentiment hostile; ce serait légitime dès qu'un certain état de langueur ou de corruption, se répandant sur la société ou en quelque Etat, nécessiterait une stimulation ou une sélection appropriée. Quant à l'adversaire, on s'ingénierait à trouver le plus digne d'être éliminé à raison de ses inaptitudes, ou celui qui offrirait le degré exact de résistance favorable au développement des qualités engendrées par le combat [1] sans faire disparaître leur titulaire : la lutte contre des populations inférieures, amollies (coloniales), n'exigerait pas l'effort salutaire. Si on nous taxait de plaisanterie, nous répondrions que de telles considé-

1. Hiroyuki Katô, *Kampf um's Recht des Stärkeren*, p. 40.

rations ont présidé aux préliminaires de plus d'une campagne. Sous la féodalité, le seigneur, lorsqu'il était poussé moins par l'inimitié que par le désir de se battre, se demandait au printemps contre qui il allait diriger ses armes. De même, lorsqu'un prince voulait, par dessus tout, une victoire qui lui rapportât de la gloire, il choisissait son adversaire en conséquence. De même encore, lorsque la Prusse ou plutôt la trinité Bismarck-Moltke-Roon décida de réunir les membres épars de l'Allemagne en un puissant empire, ce fut contre « l'ennemi héréditaire » qu'ils attisèrent le patriotisme teuton, à moitié composé, alors, de cette haine.

Au delà de ces principes, on tombe dans l'absurde. D'après quelles bases et *comment désignerait-on les combattants* pour qu'il y ait une véritable sélection? Si l'on envoie les plus aptes sur le champ de bataille, il y a contre-sélection à l'intérieur ; si l'on s'en remet du soin d'être représenté aux moins aptes, il y a contre-sélection dans les rapports des deux belligérants et on risque fort d'être battu. Conçoit-on même l'octroi délibéré, à la guerre, de la mission d'effectuer une sélection, c'est-à-dire une élimination, un meurtre? La lutte individuelle, l'escrime, pratiqués comme sports, ont, par essence, pour but, l'exercice et non la mise réelle hors de combat. Ferait-on la guerre comme on fait la chasse? En dehors d'un besoin pressant, on a et on doit avoir plus de respect pour la vie d'un homme que pour celle d'un animal. Ce ne serait plus une vraie lutte, mais une joute, incompatible avec l'idée de progrès par sélection. La guerre, comme un sport, devrait à la fois être et n'être pas meurtrière. Qu'elle poursuive soit la stimulation, soit l'élimination, comment empêcher que la *conduite* n'en porte les passions à l'extrême? Le *terme* doit survenir quand le projet est exécuté : or, ici, quand le but, très peu précis, serait-il atteint?

Il importe assez peu à la **critique** du procédé de savoir les raisons qui détermineraient la préférence en faveur de *tel* objectif, puisqu'il y aurait toujours guerre. Mais la même particularité qui rend son individualité presque indifférente influe sur la décision de principe relative à l'opportunité et à la légitimité d'entreprendre *une* guerre. Quels sont donc les obstacles moraux et économiques, tirés de ces effets généraux, qui feraient abandonner cette voie? Si l'on écoutait les apologistes de logique outrancière, on en arriverait à s'y livrer contre un pays sans que les griefs à son égard fussent déterminants ou seuls envi-

sagés : nous lui *ferions encourir des désastres*, des ruines, des morts, *pour notre commodité*. Or on est moins largement autorisé à faire souffrir autrui pour une simple amélioration que pour la conservation de l'existence ou la préservation contre une cause extrinsèque de destruction ou de détérioration.

Pourquoi même n'introduirait-on pas la lutte à l'intérieur, ou du moins ne verrait-on pas dans ses avantages une cause d'atténuation des inconvénients des dissensions intestines et une raison d'indulgence, opposée à la réprobation qu'elles inspirent ? Les *guerres civiles* ont les mêmes effets généraux que les autres, et les apologistes logiques n'ont pas manqué de répéter avec Montesquieu [1] : « Il s'y forme souvent de grands hommes, parce que, dans la confusion, ceux qui ont du mérite se font jour (Cf. Machiavel, Moltke) ; chacun *se place*, et se met à son rang ; au lieu que, dans les autres temps, on *est placé*, et on l'est presque toujours de travers. Les Français n'ont jamais été si terribles au dehors qu'après les querelles des maisons de Bourgogne et d'Orléans, après les troubles de la Ligue, après les troubles civiles de la minorité de Louis XIII et de celle de Louis XIV. L'Angleterre n'a jamais été si respectée qu'après les guerres du long Parlement. Les Allemands et les Persans n'ont pris la supériorité sur les Turcs qu'après la guerre civile... » Ne s'impose-t-il pas de lutter contre l'extérieur, et, pour s'y préparer, de se livrer aux querelles intestines ? Ne faudrait-il pas même, en suivant le raisonnement, encourager la lutte entre les individus, supprimer l'Etat, qui restreint leurs contentions, instituer l'anarchie ? Là aboutissent les apologies, si elles ne commettent pas la contradiction d'approuver l'organisme social de contrainte.

Où serait la limite ? Le mal n'existe pas à l'état de pureté chimique. Il n'y a pas d'actes entièrement bons ou mauvais, et les pires calamités ont au moins un avantage, si minime fût-il. Leur jugement, leur commission ou leur omission dépendent de la prédominance des bienfaits sur la nuisance. Les gens qui se déclarent partisans de la guerre, parce qu'elle a quelques uti-

1. Salières, *La g.*, p. 221 s : « La lutte civile est pour chaque nation une condition de progrès et de grandeur, car elle fait naître, elle exige la discipline.., et toutes les vertus sociales... Sans les guerres civiles, les sociétés resteraient comme pétrifiées dans leur forme originelle. » — P. 129 : « Les effets de la guerre civile peuvent être salutaires, même si la cause mauvaise a triomphé. Elle réveille le courage des citoyens, et fait d'eux des soldats prêts à défendre leurs droits. Elle secoue la torpeur de la nation, lui montre les vrais dangers qu'elle court. *Elle aguerrit* et elle éclaire. »

lités, et la paix quelques inconvénients, commettent le même *paradoxe* que celles qui préconisent le retour à la barbarie à raison de la supériorité, par de minimes côtés, de la vie naturelle sur la civilisation. On serait vite éliminé, si l'on commettait indifféremment tous les actes, *sans balancer le pour et le contre*, sans s'abstenir des actes plus nuisibles qu'utiles ou employer d'autres procédés pour en atteindre les effets heureux. — D'autre part, si, sous prétexte qu'un fait ou une institution présentent quelques bons côtés, on pouvait les conserver, *à quelles atrocités* ne serait-on pas autorisé à se livrer? Le crime, d'après Durkheim [1], comme la guerre et l'esclavage d'après G. Le Bon, est « un facteur de la santé publique, une partie intégrante de toute société saine ». Les tribus adonnées au cannibalisme et aux sacrifices humains, suivant Carl Vogt [2], sont en général plus avancées que leurs voisines non-cannibales : ne devrions-nous pas devenir criminels ou anthropophages ? Durkheim et Vogt se gardent d'une telle conclusion. Utile à une époque, un fait peut ne l'être plus à une autre, et, concomitant avec un phénomène, n'être pas indissolublement lié à lui.

La guerre ne présente pas seulement de graves inconvénients : on lui attribue le mérite d'effets qui n'ont de valeur que pour elle-même, d'actes qui sont dirigés contre elle, de qualités réelles mais qu'elle absorbe, de phénomènes qui sont seulement concomitants et dus non à elle, mais à une cause commune ou tierce.

La guerre aguerrit, voilà tout et voilà ce dont on lui sait gré. *Elle ne socialise point*. Faire la guerre en vue de la guerre, cela équivaut à cultiver pour elles-mêmes les vertus qui lui sont inhérentes et n'ont pas d'autre utilité. L'exercice d'une fonction, biologique ou sociale, développe — cela est incontestable — les qualités qui lui sont nécessaires, mais il les absorbe aussi parfois ; les choses se passent ainsi dans les combats : la vaillance qu'ils nécessitent leur est spéciale et encore tuent-ils les plus vaillants. Malheureusement les aptitudes de soldat ne sont pas seules atteintes, mais aussi celles qui auraient pu être employées à d'autres fins. La guerre détruit des hommes, avec tous leurs attributs, même non militaires ; et elle ne produit ni les uns ni les autres. On la pare des vertus de ses victimes, de ceux qui

1. *Règles de la méthode sociol.*, p. 82 : le crime étant lié à la génialité, en supprimant l'un, on supprimerait l'autre. — V. aussi Lombroso. — Critiqué par Tarde, *Rev. phil.*, 1895, et *Psych. soc.*, p. 136.
2. *Congrès de Bologne*, p. 295 ; *Assoc. pour l'avanc. des sc.*, Lille, p. 674.

cherchaient à en atténuer les maux : cela ne lui enlève en rien son caractère atroce, bien au contraire. Cela équivaut à louanger le crime du châtiment, la maladie de l'hygiène, de la découverte des instruments chirurgicaux, de l'habileté et du dévouement des médecins, de la philanthropie. Conserver les batailles pour ce motif, ce serait souhaiter la maladie afin qu'outils et qualités conservent leur usage ; ce serait proposer, si les crimes venaient à manquer, non de supprimer la police qui possède des qualités en vue de les combattre, mais de commettre des crimes pour conserver la police et ces qualités. On n'a pas à s'arrêter à de pareilles sottises. On salue les victimes de la guerre, comme celles des fléaux, tout en s'efforçant d'en restreindre le nombre.

Si rares que soient ses effets bons, ne faudrait-il pas regretter qu'en la supprimant en tout ou en partie, on les fasse disparaître du même coup ? Cette éventualité, qui ne serait pas de nature à déconseiller la paix générale si elle était possible, appelle cependant quelque remède. Ces bienfaits ne disparaîtraient pas forcément, parce qu'*ils ne sont pas spéciaux aux guerres, mais communs à une catégorie beaucoup plus générale d'actes.* Qu'est-ce donc — troisième point de la critique — qui doit déterminer le choix entre la guerre et un autre procédé ?

Deux catégories de moyens s'offrent, pour une nation, de ne pas dégénérer, de conserver sa santé, sa fermeté : ou bien, selon les apologistes, déchaîner de temps en temps une bonne guerre, procédé unique, bon à tout faire, accidentel ; ou bien, par des procédés variés, maintenir, grâce à un effort constant, son esprit, ses institutions, son activité. La logique, l'économie, la téléologie, l'idéal des relations sans cesse plus coordonnées, doivent faire préférer la seconde catégorie.

La guerre, d'abord, n'est *pas indispensable.* Elle ne l'est pas — cela va sans dire — lorsqu'on poursuit un résultat dont elle n'est qu'apparemment, et non réellement, la cause ; mais cela est vrai aussi dans les autres cas. Il est peut-être difficile, mais non impossible, de *séparer les bons effets, des mauvais et, par conséquent, de la guerre,* afin de les poursuivre isolément. Cette dissociation assurerait les mêmes avantages sans avoir les mêmes inconvénients : la guerre n'est donc *pas le moyen le meilleur* pour atteindre les premiers. Quels sont donc les procédés préférables ? Ils varient suivant le temps et les circonstances, et sont multitude, car peu d'actes ont un passif aussi considé-

rable. Plusieurs sont déjà employés concurremment avec elle et tendent à se développer (v. *supra*). On peut en imaginer une infinité d'autres qui présentent cette double et peu exigeante condition, de produire les mêmes avantages sans reproduire ses innombrables méfaits, et on doit accepter cette manière d'être comme un mobile général pour les lui **substituer systématiquement.**

La lutte contre les forces de la nature, contre les fléaux ou les maladies, contre la guerre elle-même, offre des résistances égales, des occasions de sacrifice et une beauté supérieures. *Les luttes entre hommes, les concurrences* de divers ordres (économique, intellectuel...) produisent, une plus heureuse émulation entre les peuples ; loin d'avoir à les développer, on en souffre plutôt actuellement par excès : elles s' « intensifient » à mesure que s'élargit leur champ et que diminuent d'étendue les cercles non-concurrents, notamment par suite des facilités de communication. A supposer que la guerre favorise le développement physique et mental, il suffirait d'y substituer des systèmes rationnels de *culture* physique et intellectuelle. S'il fallait en hâter le progrès, peu rapide si on se borne à accroître les variations favorables, on n'aurait qu'à y ajouter une élimination scientifique des sujets, qui les présentent au degré moindre, une *sélection artificielle* des criminels, anormaux, et antisociaux (on a même proposé de se préserver des déchets sociaux en les utilisant ou en les empêchant de se reproduire), ou bien à laisser faire la nature, *la sélection naturelle*, qui s'opère d'elle-même sans qu'on y aide. Ce serait, à coup sûr, moins paradoxal que d'encourager la guerre dans le même dessein.

Soit! dira-t-on, cette dissociation est désirable, possible théoriquement, et l'évolution naturelle y tend ; mais est-ce par des raisonnements qu'on en hâtera artificiellement l'avénement ? Le nier serait contester l'*efficacité de la logique et de la téléologie humaines, et celle de la conception et de l'adoption d'un idéal* : or cette puissance croît, dans la série des actes, du jeu au travail et du travail au sport. Tout, — dans ce dernier cas, d'un acte choisi à raison de ses effets généraux parmi une catégorie qui, par hypothèse, en possède d'analogues, — tout se ramène à un changement de conviction, à la possibilité d'une démonstration pacifique. Or l'idéal positif condamne le crime international et tend vers sa disparition. — Il s'agit surtout de l'efficacité relative de la théorie pacifique et des apologies. Ceux qui espèrent,

par leurs sophismes, fomenter la bienveillance à l'égard du meurtre collectif, seraient mal fondés à ridiculiser, comme naïve, la démonstration opposée. Cette dernière n'aurait-elle pas, sur tout esprit réfléchi, la force supérieure qui s'attache à la vérité, à l'intérêt et à la justice?

CHAPITRE III

Les demi-apologies.

I. Militarisme et industrialisme. — II. Auguste Comte. — III. Herbert Spencer.

I

Le problème reçoit assez souvent des solutions *absolues* : la guerre a fait, tout — ou rien ; tout ce qu'elle a créé a toujours été bon — ou mauvais; elle restera toujours nécessaire au progrès — ou bien elle ne l'a jamais été [1]. Entre ces opinions extrêmes, il y a place pour des *intermédiaires* : la société est le produit de facteurs guerriers et de facteurs pacifiques ; la guerre, à côté d'effets bons, entraîne des effets mauvais ; elle a été, mais n'est et ne sera plus, indispensable ou utile. La plus connue, la plus systématique de ces dernières, celle d'Aug. Comte, de Saint-Simon, de Spencer, comporte l'admission de ces deux propositions, distinctes, mais étroitement liées et se corroborant mutuellement : 1° La guerre, très importante dans le monde ancien, lui a donné sa forme, son *type militariste* ; elle n'a plus aujourd'hui qu'un rôle moindre, car **on est passé du militarisme à l'industrialisme**. 2° Les résultats généraux de la guerre ancienne ont été bons ou, en tout cas, indispensables ; les actuels sont mauvais. La fonction réelle qu'elle a eue, elle a cessé de l'avoir ou d'y être appropriée. C'est donc une *apologie partielle* ou plutôt *temporaire*. La fusion est telle entre les deux points de vue : *utilité et réalité*, que Spencer ne les expose pas séparément, et montre seulement la nature des effets anciens et leur dispa-

1. Gumplowicz fonde le progrès social uniquement sur la lutte des races et l'extermination ou l'asservissement des vaincus. Durkheim, à l'inverse, n'admet que des agents pacifiques de l'évolution. La plupart des pacifistes nient que la guerre ait jamais eu une utilité quelconque (Novicow, *Les luttes*, p. 428; Tarde, *L'oppos. univ.*, p. 393, qualifie sa propre solution d'ingénue). D'autres, moins radicaux, plus éclectiques « embrassent plus qu'ils ne concilient les deux extrêmes » : ainsi Benj. Kidd met-il presque sur le même rang la lutte des égoïsmes et le désintéressement. Etc...

rition devant ceux de l'industrie. Cette originalité est dûe à l'application de l'idée que la fonction crée l'organe et que le non-usage l'atrophie.

Pour juger sainement cette théorie, toute passion, tout sentiment de complaisance ou d'aversion, tout dessein de démontrer une thèse préconçue, doivent être abandonnés [1]. L'*impartialité* nécessaire sera favorisée par la conviction que « dans les actions humaines, le mal absolu peut être un bien relatif, et le bien absolu un mal relatif », et, spécialement pour la guerre, que la bienfaisance passée n'empêche pas forcément la malfaisance actuelle ni inversement. Il n'est donc pas de l'essence de cette doctrine, à la différence des apologies pures, d'encourager aux luttes sanglantes entre nations. Telle institution, qui convient à une époque ou à un pays donnés, ne serait même pas concevable dans d'autres. Il en est ainsi de la guerre et de la paix. Autant la guerre semble incompatible avec l'état de raison et de solidarité auquel est parvenue actuellement l'élite humaine, autant la paix semblerait incompréhensible avec la psychologie du sauvage. Spencer va plus loin. Il admet que l'activité militaire a été aussi bonne primitivement qu'elle est mauvaise actuellement : sa réalité passée démontre, au point de vue évolutionniste, son utilité, et inversement son utilité postule sa réalité et tend à la produire, de même que sa disparition et sa nuisance concordent et s'appellent l'une l'autre.

Faute d'avoir connu le darwinisme, les prédécesseurs de Spencer n'ont pas tous donné la même ampleur ni la même puissance à leur exposé. Un des premiers, *Benj. de Constant Rebecque* [2] établit une distinction entre l'époque antique, d'une part, où, loin de constituer un mal, la guerre était à la fois fatale et utile et favorisait le développement des plus belles facultés (adresse, sang-froid, courage, dévouement, grandeur d'âme), et, d'autre part, « l'époque du commerce, où la société est assez civilisée pour que la guerre lui soit à charge » : cette dernière est appelée à succéder à la première, qui a dû la précéder. — Vers la même époque, également en réaction contre l'esprit belliqueux et tyrannique du début du siècle et, en outre, sous l'impression de l'exemple des Etats-Unis, qu'il avait visités, le comte *de Saint-Simon* affirme à mainte reprise la confiance, essentielle à son système, qu'il a dans la science appliquée à l'industrie

1. Spencer l'a tenté (*Princ. de sociol.*, t. III, p. 314, 316.)
2. *De l'esprit de conq.*, 1814, p. 3-6. — Cf. J.-B. Say, *Ec. pol.* (7e éd., p. 375 s.)

pour améliorer le sort de l'humanité. Or « l'industrie est l'ennemie de la guerre : tout ce qu'on gagne en valeur industrielle, on le perd en valeur militaire. » Tandis que, dans l'antiquité, la nation se consacrait aux combats et possédait des machines (les esclaves) pour la nourrir, les peuples actuels produisent eux-mêmes et l'armée n'est plus qu'un instrument « subalterne », combattant à leur place et pour eux [1] : la guerre s'est mise dans la dépendance de l'industrie. Le régime industriel, où les industriels auront la prépondérance, se substitue à l'ancien régime féodal et militaire. Les sociétés militaires avaient pour but le vol, les sociétés industrielles adoptent pour le leur la production. Désormais, « toute guerre est impie. »

II

Son collaborateur, **Auguste Comte,** qui revendique l'honneur de la découverte [2], a établi plus nettement encore la distinction entre les deux états temporels extrêmes, militaire et industriel.

En voici, réduites à leur plus simple expression, les idées fondamentales. — Deux buts d'activité sont seuls possibles, pour une société comme pour un individu : l'action violente sur le reste de l'espèce humaine, ou conquête, et l'action sur la nature pour la modifier à l'avantage de l'homme, ou production. « Toute société qui ne serait pas nettement organisée pour l'un ou pour l'autre de ces buts ne serait qu'une association bâtarde et sans caractère. *Le but militaire était celui de l'ancien système, le but industriel est celui du nouveau* [3]. » Dans une première période, la

1. Il donne comme preuve l'institution d'armées mercenaires, et pourtant l'enthousiasme avec lequel ont combattu des nations entières, depuis la Révolution, ne lui paraît pas être un signe de recrudescence guerrière. — V. *L'Industrie*, 1817, t. I et II, Œuvres, t. XVIII, p. 37, 102 s. et XIX, p. 149, 156 ; p. 47 : à la différence des rêveurs de paix universelle apriorique et artificielle, il dit que l'état de paix est amené nécessairement par l'évolution historique de fait; *De la réorg. de la soc. europ.*, *ib.*, p. 53; *Du syst. industriel*, 1821, etc... Cf. Bazard et Enfantin, *Expos. de la doctr. de St-S.*, 1831, p. 96; Hubbard, *St-S.*, 1857, p. 199. — Idées analogues dans : F. Durand, *Des tendances pacif. de la soc. europ.*, 1841, p. 23 s, 29. L'auteur croit que la guerre a, dans le passé, aidé à l'association et à la civilisation, et propose d'employer l'armée aux travaux industriels.

2. *Syst. de polit. positive ou Traité de sociologie instituant la religion de l'humanité*, t. IV, app., p. III. P. IV s, il réimprime sous son nom les pages que Saint-Simon avait publiées dans *L'Organisateur*, IV, 8e et 9e lettres. — St-Simon avait, dès 1803, et même 1798, conçu la loi des trois états. — Franck Alengry (*Essai sur la sociol. d'A. Comte*, p. 456) ne se prononce pas nettement sur la paternité.

3. *Pol. pos.*, t. IV, app., p. 63. La *capacité* industrielle se substitue et doit se substituer au *pouvoir* militaire, la raison à l'autorité, l'action des principes à l'o-

guerre avait lieu pour elle-même ou pour des but politiques ; dans la période intermédiaire, elle subsista, mais subordonnée à l'industrialisme : d'où les guerres commerciales ; dans la troisième période, il n'y a plus de guerres : l'industrialisme les supprime [1]. — En ajoutant un état intermédiaire et en établissant une division tripartite analogue dans le domaine spirituel, on rétablit dans son intégrité la fameuse *loi des trois états* [2]. — Cette loi, à la fois dynamique et progressive, repose sur la correspondance des deux états, temporel et spirituel, provisoires : de l'état militaire ou féodal avec l'état religieux ou théologique ; puis, comme intermédiaires, de l'état des légistes avec l'état métaphysique ; et enfin, dans l'état définitif, susceptible d'un développement quasi illimité, de l'industrie avec la science.

Il ne suffisait pas de constater « l'inévitable tendance primitive de l'humanité à une vie principalement militaire et sa destination finale, non moins irrésistible, à une existence essentiellement industrielle », — il fallait les *expliquer*. Auguste Comte montre que l'*activité guerrière* était rendue inévitable à l'origine par les penchants prépondérants de l'homme pendant cette phase (t. V, p. 126) et spécialement par son invincible antipathie pour tout travail régulier (t. IV, p. 505). La guerre était d'ailleurs le moyen le plus simple de se procurer la subsistance. Elle remplissait en outre « un éminent et indispensable office, au moins provisoire », dans la progression générale de l'humanité, en créant un état de choses que l'activité industrielle présupposait : par la réunion de familles isolées (t. IV, p. 506), par l'impression d'un caractère stable et progressif à l'organisation politique, par l'imposition d'habitudes de régularité et de discipline qui n'auraient pu être autrement produites. Seule la nécessité d'une expédition militaire ou de la défense commune était un mobile assez énergique pour établir le concours et la subordination. Les sociétés primitives ne pouvaient « apprendre l'ordre à aucune autre école que celle de la guerre. » L'activité

béissance passive (Cf. Spencer : coopérations volontaire et forcée). L'émancipation des communes a créé une propriété industrielle à côté de l'ancienne propriété féodale, d'origine militaire. — *Cours de phil. pos.*, 3e éd., t. VI, p. 432 : incompatibilité de l'activité militaire avec l'esprit moderne ; p. 537, il constate chez chacune des nations un accroissement de l'esprit industriel. — Conséquence pratique : rechercher les facteurs de supériorité industrielle plutôt que guerrière.

1. De même : Ingram, *Hist. de l'éc. pol.*, p. 17, 81 : elle engendre en fin de compte un état de choses pacifique, impliquant sa propre élimination (Rome).

2. On en trouve déjà l'embryon chez Turgot. Cf. G. de Greef. *Le transform. social, essai sur le progrès et le regrès des sociétés*, ch. VIII.

déprédatrice, en outre, a amené l'esclavage qui a été une préparation à la vie industrielle (t. IV, p. 506-509). Le militarisme fut donc aussi *indispensable* qu'*inévitable*. — Mais son rôle n'était que *provisoire*, par le fait qu'il consistait dans la préparation de l'industrialisme. Son importance a dû constamment décroître, à mesure que la *vie industrielle* se développait. Et celle-ci l'emporta nécessairement parce qu'elle possède cette admirable propriété de pouvoir être prospère chez tous, sans que l'essor des uns soit nuisible à celui des autres, — caractère qui la rend supérieure à l'activité militaire, dont le profit pour l'un est fait de la compression des autres. Le militarisme eut rempli sa « destination » lorsque la majeure partie du monde civilisé s'est trouvée réunie sous une même domination (Rome) : dès lors l'industrialisme était susceptible d'un développement sans limites, tandis que l'activité guerrière, à la fois sans objet et sans aliment devait dépérir d'une façon croissante et continue (t. IV, p. 509-510) [1]. Malgré leur enchaînement nécessaire, il a fallu entre ces deux types trop radicalement opposés une *phase intermédiaire* : celle des *légistes*, qui n'est pas encore terminée à l'époque de Comte (*ib.*).

Pour compléter son explication, Comte expose le *parallélisme nécessaire entre l'évolution temporelle et l'évolution spirituelle*. Le *militarisme* est intimement lié à l'état *religieux*, seul possible à l'époque primitive : l'autorité religieuse est seule capable d'établir la subordination complète et prolongée nécessaire à l'activité guerrière et plus tard les convictions théologiques seules sont aptes à faire bénéficier les chef militaires de la confiance aveugle qu'exige le concours inconditionné de leurs subordonnés; inversement le régime militaire contribue efficacement à consolider et à étendre l'autorité théologique. La *science* et l'*industrie* sont unies par leur similitude d'origine et de destination, leur conformité de principes et d'intérêts : l'industrie est subordonnée à la science, l'action de l'homme sur le monde extérieur, à la connaissance des lois de la nature. Chacun concourt à faire triompher l'autre : l'esprit scientifique est antipathique au militarisme, l'esprit industriel à la théologie et réciproquement. Enfin nous voyons à l'œuvre, de compagnie, *métaphysiciens* et *légistes*.

1. Au t. VI, p. 45, Comte semble considérer le développement industriel comme causé par l'emploi à l'industrie du trop plein d'activité que la diminution du but militaire laissait inoccupée.

Il ne rentre pas dans notre cadre d'**apprécier** le système de Comte dans sa totalité, mais sommairement et par rapport à la succession des deux états temporels. Le grand sociologue a le mérite de ne pas présenter cette substitution comme ayant la valeur d'une *loi* d'évolution, de *portée* universelle, s'appliquant à tous les temps et à tous les lieux, qu'on ne connaissait pas suffisamment à son époque : il l'*observe* surtout, comme un *fait*, en un lieu, en un temps, et il l'applique essentiellement à l'Occident, à partir du IV[e] siècle, point de départ de l'« état militaire » (quoique parfois il y embrasse aussi l'antiquité). Mais il a le défaut de cette qualité. Attaché à l'histoire, il cherche cependant à faire rentrer les événements concrets dans des catégories abstraites tracées d'avance et trop étroites même pour cet objet restreint : lorsqu'ils s'y refusent, il dénature le fait, au lieu de modifier le cadre. La *concordance entre l'ordre chronologique et l'ordre logique*, qui ne peut être que vague, est chez lui *trop minutieuse* pour être exacte. Moins large est le champ d'application de sa théorie, plus énergiquement il nie qu'elle supporte des exceptions : il ne veut pas admettre la réalité d'un retour momentané en arrière, qui n'eût pourtant en rien contredit sa thèse générale.

Cet état d'esprit l'entraîne, à invoquer des arguments de *détail* paradoxaux, sinon contradictoires et erronés. Le protestantisme aurait contribué doublement à la *diminution des guerres*, d'abord parce que la préoccupation des *troubles intérieurs qu'il suscita* empêcha l'essor de l'esprit de conquête, ensuite parce que son esprit de libre examen a produit « une tendance antimilitaire propre aux mœurs protestantes ». Si l'on objecte qu'il existe de grandes guerres modernes, Comte répond qu'elles sont moins intenses qu'autrefois (?), que l'ensemble de la population n'y participe pas effectivement (?), qu'elles sont exceptionnelles et n'offrent qu'un intérêt social de plus en plus *accessoire* (?), sauf chez la classe spéciale de plus en plus circonscrite qui s'y livre exclusivement. Et pourtant, la preuve de la diminution de l'inclination à la guerre gît, à ses yeux, en ce qu'elle n'a lieu que pour des intérêts *sérieux*, « de sorte que l'énergie militaire peut y être fort intense et très soutenue sans cesser d'y constituer un simple moyen et sans indiquer aucune prédilection générale pour la vie guerrière [1]. » (Ex. : guerres qui ont eu lieu depuis le mi-

1. *Phil.*, t. V, p. 439 s. — Autrement dit, la recrudescence correspondrait non

lieu du XVIe siècle.) L'ambition des conquêtes n'est pas tout à fait disparue, mais elle s'est mise *au service des intérêts commerciaux*. La classe diplomatique — dont le désir de favoriser l'ordre international (par l'équilibre des puissances) fut réel, quoique mal servi — a partout tendu à dépouiller les chefs militaires de leurs anciennes attributions politiques pour les réduire à la condition d'*instruments subordonnés* des desseins conçus par le pouvoir civil (*ib.*, p. 444, et *supra*, p. 373).

Les accès belliqueux de la Révolution et de l'Empire ne lui paraissent pas manifester un retour même passager à l'esprit guerrier (t. VI, p. 349 s). Bien au contraire! Comme signe de diminution du militarisme dans l'âge actuel (âge critique de l'état métaphysique), il prend le fait exactement opposé à celui qu'invoque Saint-Simon, (et à vrai dire, plutôt significatif d'une recrudescence) : la commune substitution des armées permanentes et nationales aux anciennes milices féodales. Si l'armée est nationale, ce n'est pas parce qu'elle a besoin de l'être, mais parce que la profession militaire est devenue, sans le roi pour chef, dépréciée (t. V, p. 437, t. IV, p. 504). La défense par le peuple lui-même a accru cette « irrévocable déconsidération de l'ancienne caste guerrière » : elle a montré que, l'impulsion patriotique étant suffisante, l'existence de cette « tribu » et même de toute grave préoccupation continue d'ordre militaire, est devenue inutile. De même que la permanence, le recrutement forcé a une haute signification qu'on a mal comprise : il constitue « évidemment par sa nature un témoignagne spontané des dispositions antimilitaires propres aux populations modernes, où l'on trouve encore des officiers volontaires mais trop peu de soldats » (t. VI, p. 353 s)[1]. La destruction des mœurs et de l'activité militaires sera favorisée encore davantage à l'avenir, parce que l'armée est composée « d'une masse radicalement antipathique à la vie militaire ».

Comte s'abuse un peu. Le fardeau de la vie de caserne, sans doute, n'est supporté par chacun de ceux qui le subissent « que dans la prévision constante d'une prochaine et inévitable libération personnelle », mais l'auteur admet lui-même ailleurs (t. IV,

pas à une augmentation de l'esprit guerrier, de la tendance subjective à faire la guerre, mais de l'accroissement de ses raisons d'être réelles et objectives. Il semble pourtant qu'à la valeur et à l'incompatibilité de certains *buts*, s'ajoute une tendance excessive à apprécier nos *désirs* comme vitaux et exclusifs de ceux de notre voisin, et à *croire* que ce voisin a des désirs de nature à nous atteindre gravement et à empêcher de l'amener à composition.

1. Il ajoute deux raisons accessoires de la persistance de l'armée : son utilisation comme « maréchaussée politique » et comme moyen d'instruction.

p. 244) que les actes d'autorité sont consentis par ceux qui les subissent. C'est bien ici le cas. Serait-on parvenu, quelques siècles plus tôt, à astreindre le peuple entier, pourtant plus docile, au service militaire? La négative ne paraît pas douteuse. Si le fait est possible, s'il est réel à l'heure actuelle, c'est qu'il correspond à l'idée qu'il est plus nécessaire, — idée sans doute fausse, mais d'autant plus significative d'une recrudescence subjective, putative, du risque de guerre. — Comte a bien d'autres illusions. La Révolution a mis fin aux guerres commerciales, en y substituant celles de propagande : elle semble même avoir épuisé le genre, et c'est un gage de paix européenne provisoire. Les seules expéditions qui restent concevables, entreprises au nom de la civilisation par les nations les plus avancées, seront rendues impossibles par la rectitude populaire. « L'époque est enfin venue, dit-il, où la guerre sérieuse et durable doit totalement disparaître chez l'élite de l'humanité » ; les utopies des derniers siècles étaient le pressentiment affectif plutôt que mental de l'avénement final d'une ère pacifique, et la profonde paix européenne actuelle (vers 1842), où tous les motifs de conflits sanglants sont épuisés en est le signe précurseur. A plusieurs reprises même, Comte parle de la paix universelle au passé, comme d'un fait accompli [1], et il propose en conséquence une association universelle, avec un Comité positif occidental (t. VI, p. 537 s).

Quand au *fond* même de sa doctrine, assez exact dans les grandes lignes et si on ne le prend pas à la lettre, il eût gagné à être simplifié. L'homme — nous ne le contestons pas — était primitivement militaire et religieux et tend à devenir industriel et scientifique. Mais Comte explique séparément chacun des deux termes de ces couples, puis il montre leur utilité l'un pour l'autre, comme si chacun d'eux avait en l'autre sa raison d'être : c'était le seul moyen de concilier leur existence distincte et leur corrélation pourtant réelle. Le parallélisme mitigé par une certaine indépendance, ainsi que le passage d'une classe à l'autre, s'expliquent pourtant par la dépendance vis-à-vis d'un tiers commun, mieux que par l'existence de liens directs. Ce tiers est le *processus psychologique*, antécédent de toute action et de toute idée. Toutes deux, primitivement, sont impulsives, non réfléchies. Les *désirs* commandent en maîtres et cherchent à se satisfaire unilatéralement, sans tenir compte de ceux des voisins : ils sont

1. T. VI, p. 354, 356 : depuis la paix universelle..

conçus comme vitaux et exclusifs des autres (impulsivité du désir, jeu, agressivité, autoritarisme : guerre). Les *croyances*, non coordonnées entre elles, sont fantaisistes (impulsivité de la croyance, foi : religion). Postérieurement, *à côté* de ces actes, en apparaissent d'autres, moins impétueux, mieux ordonnés, mieux adaptés à la réalité des choses : les *volitions* unissent une fin, dont on apprécie la valeur, à un moyen qu'on y approprie et proportionne (syllogisme téléologique, travail ou sport, coopération volontaire, production : industrie) ; les opinions sont pesées, calculées, accordées les unes avec les autres et avec le monde extérieur (croyances réfléchies, positives : science). La correspondance entre les deux termes de ces groupes est d'ailleurs loin d'être rigoureuse. Il serait contraire à toute réalité de prétendre que le côté action et le côté intelligence ont le même développement chez chaque individu : des savants sont agressifs, des hommes crédules accomplissent des actes raisonnés, etc.. Mais il est permis d'affirmer qu'à l'origine, on ne raisonne pas ou peu et que la réflexion ne peut se développer que plus tard.

III

L'exposé le plus complet de la doctrine que nous discutons, le plus attrayant, par sa clarté et par la présence d'observations sûres, se trouve dans les œuvres de **Herbert Spencer**, qui l'emprunte, en la simplifiant, à la théorie d'Auguste Comte. L'industrialisme se substituant au militarisme, et remplaçant graduellement la coopération forcée, caractéristique des premiers temps, par la coopération volontaire, qui aura son plein effet dans l'avenir, — voilà l'essentiel de la sociologie spencérienne. La science des sociétés, aux yeux du philosophe anglais, est contenue presque entière dans la théorie de la guerre et de la paix, et inversement un livre sur ces dernières contiendrait presque toute la sociologie [1]. La société primitive est tout entière modelée par et pour l'activité militaire (puisque la structure est en rapport étroit avec la fonction), et au contraire l'organisation qui tend à prévaloir parmi les nations plus avancées

1. Sa sociologie statique étudie deux types de société : homogène et hétérogène (qui se ramène au fond à : militaire et industrielle) ; sa sociologie dynamique, le passage de l'une à l'autre. — Howard Collins (*Résumé de la phil. de H. Spencer*), aux mots *guerre* et *militarisme* de sa Table, renvoie à tous les § concernant les institutions domestiques, cérémonielles, politiques.

est adaptée à l'industrie. Il a fait plusieurs fois le tableau de ces deux types si opposés[1].

Spencer constate que l'*activité* militaire prédomine dans certaines sociétés et principalement dans les peuplades primitives : « Se battre semble la seule occupation virile; la société est l'armée au repos, et l'armée est la société mobilisée. » Plus tard, par contre, l'activité industrielle se propage et absorbe la plus grande partie des forces nationales. L'auteur n'insiste pas sur les causes de cette substitution partielle. Il développe davantage ses effets. Le plus important parmi eux est certainement le remplacement de la *structure politique* homogène, de la première phase, par celle, différenciée, de la seconde.

Quels sont donc les *caractères abstraits du type militaire*[2]? Voici les résultats auxquels Spencer aboutit a priori par le raisonnement et a posteriori par l'observation. La survie dans la lutte est assurée normalement (toutes autres conditions égales) aux sociétés chez lesquelles la coopération militaire est universelle, c'est-à-dire où, aux efforts des individus en état de porter les armes, sera unie l'aide indirecte des autres (femmes, esclaves, et, plus tard, serfs) : la vie guerrière chronique a donc pour effet de transformer les non-combattants en une intendance des combattants. Dans une société militaire, les non-combattants doivent « consumer leur vie à assurer celle des combattants », sinon ceux-ci, obligés de pourvoir eux-mêmes à leurs besoins, seraient moins propres aux fins de guerre. Ce rapport n'est point parasitique, car les premiers rendent en retour des services de protection aux seconds. En outre, dans une lutte ouverte, l'action combinée l'emporte sur celle qui ne l'est pas : la société qui survit est celle où les unités actives et auxiliaires sont dres-

1. Not. *Princ. de sociol.*, t. III, ch. XVII, XVIII, p. 757-851; *Probl. de mor. et de soc.*, p. 88 s; H. Collins, *ib.*, p. 399 s, 480 s. — De même C. Lombroso, *Le crime*, p. 535. — D. Folkmar, *L'anthropol. phil. consid. comme base de la morale*, p. 111 s : Il y a trois périodes dans l'histoire de la civilisation : 1° lutte des hommes, peu nombreux, contre le milieu non humain, 2° contre les hommes, 3° contre le milieu inorganique, par suite de diminution des agglomérations (émigrations...) et d'accroissement des instincts humanitaires qui poussent à la coopération plus qu'à l'opposition (Age des machines). La guerre tend à disparaître devant la lutte industrielle. Le dernier stade est particulier à l'homme. Les deux premiers et le troisième forment, pour parler comme Spencer, les périodes militaire et industrielle, ou, pour parler comme Patten, les économies douloureuse et agréable (*pain- and pleasure economy*). Cf. Giddings, *Pr. of sociol.*, p. 405.

2. Sur les modifications concrètes qu'apportent, dans les sociétés réelles, le degré de développement, la variété de races : Spencer, *Soc.*, t. III, p. 770-788 : Polynésie, Dahomey, Pérou, Egypte, Sparte, Russie, Rome, Allemagne et Angleterre contemporaines. Aucun groupement n'est purement déprédateur ou producteur (t. II, p. 143).

sées à se mouvoir et à combattre de concert : il faut donc une *autorité* qui concentre les efforts militaires et coordonne avec eux les efforts civils. L'individualité, subordonnée, est donc effacée : la vie n'appartient pas à son titulaire, elle est à la disposition de la société dont il est membre. Il ne peut se soustraire au combat quand il y est appelé, et ne peut en revenir vaincu sans encourir la peine de mort : sa liberté, sa propriété sont très limitées par leur subordination au service public. La conservation de la collectivité est la fin principale, la conservation de l'individu, dont la société est propriétaire, est la fin secondaire (t. III, p. 758-762).

Pour que toutes ces conditions soient remplies, il faut une condition préalable : un *appareil de coercition*, puissant, uni, centralisé, hiérarchisé, c'est-à-dire modelé sur celui de l'armée, où le général en chef commande seul en dernier ressort, et où chacun est maître de ceux qui sont au dessous de lui et sujet de ceux qui sont au-dessus. Le chef militaire étend souvent son autorité à toute la nation en devenant un chef civil. La direction de la société est la même que celle de l'armée, sauf la différence tenant à la dispersion ou à la concentration de leurs membres : « le travail s'effectue sous une autorité coercitive; la surveillance s'étend partout » (*ib.*, p. 764). Le régime militaire ne se borne d'ailleurs pas à réprimer, il impose : outre qu'il dit à l'individu ce qu'il ne faut pas faire, il lui dit aussi ce qu'il faut faire et comme il le faut exécuter; car dans l'armée le commandement négatif qui maintient l'ordre est insuffisant : le combat est réglé par commandements positifs. C'est le principe fondamental de la coopération obligatoire.

Une société aussi étroitement hiérarchisée ne peut être que *rigide*; les efforts, pour passer d'un grade inférieur à un supérieur rencontrent la résistance des faits (inaptitude de l'inférieur à remplir la fonction supérieure) et des hommes (réprobation des tentatives de ce genre) : d'où le principe de l'*hérédité* et de l'assignation de résidence (l'esclave, le serf attaché à la glèbe, le maître lui-même n'a pas le droit de s'absenter de sa localité sans permission).

De plus, dans une société militaire, les organisations autres que celles de l'Etat sont réprimées. Enfin, l'échange des richesses ne pouvant être que très limité entre groupes qui passent leur temps à se battre, chacun d'eux doit être une autonomie économique (économie formée, domestique, de Karl Bücher), c'est-

à-dire avoir une organisation d'entretien capable de se suffire à elle-même et de ne « pas être sous la dépendance d'étrangers » (p. 770) [1].

Tout différents sont les caractères de la *société industrielle*. Spencer, qui veut établir qu'elle est basée sur la coopération volontaire, commence par exclure de son examen les sociétés qui, tout en étant occupées à l'industrie, sont soumises à un régime autoritaire, soit militaire (Egypte, Pérou), soit socialiste (p. 804). La démonstration devient facile !

« L'action corporative qui subordonne les actions des individus en les unissant dans un effort combiné n'est plus une condition nécessaire. L'action corporative qui persiste a pour fin de préserver les actions de l'individu contre toute intervention qui ne soit pas nécessairement demandée par la limitation réciproque des droits individuels. Le type social où cette fonction s'accomplit le mieux est celui qui doit survivre, puisque c'est celui dont les membres doivent prospérer le plus. Comme les exigences du type industriel excluent toute autorité despotique, elles n'admettent, pour organe approprié en vue d'accomplir l'action corporative nécessaire, qu'un corps de *représentants* dont l'office est d'exprimer la volonté commune. La fonction de cet organe de gouvernement, qu'on appelle généralement l'administration de la *justice*, est plus particulièrement de veiller à ce que chaque citoyen ne fasse ni plus ni moins de profit que son activité ne lui en procure : ce qui exclut toute action publique impliquant une distribution artificielle de bénéfices. » Les rapports des individus sont régis par leurs *conventions*, au lieu de l'être, ainsi que leur condition personnelle, par la *loi*, comme cela avait lieu sous le militarisme. L'autorité n'intervient plus pour établir une relation arbitraire entre l'effort et le résultat : chacun est rémunéré librement par ses associés, selon son mérite, ce qui assure la prospérité du supérieur. Le type industriel n'est que négativement régulatif : il ne prescrit pas ce qu'on doit

1. L'induction conclut comme les précédentes déductions : les caractères énumérés se trouvent dans les sociétés primitives les plus différentes quant aux dimensions, au climat, à la flore... ; à quoi tiendrait leur ressemblance de structure, si ce n'était à ce qui leur est commun : leur militarisme habituel ? (On pourrait répondre aussi : à leur caractère humain commun, à la psychologie nécessairement rudimentaire des individus...) — Autre preuve : la recrudescence du militarisme amène le retour à cette structure. En Allemagne après 1870 : accroissement de l'armée, élévation des budgets, votés moins souvent, fonctionnarisme, attribution à l'Etat d'activités industrielles (chemins de fer...), interventionnisme, protectionnisme, réglementations...

faire, mais prohibe seulement ce dont on doit s'abstenir. En même temps que la sphère de l'action corporative se rétrécit, celle de l'action individuelle s'agrandit et l'initiative personnelle se trouve encouragée. Tandis que le régime militaire luttait contre les organisations non étatiques, « de la coopération volontaire, ce principe fondamental du type industriel, naissent d'innombrables associations privées... Comme résultat indirect, une société du type industriel a pour caractère la plasticité ; elle tend aussi à perdre son autonomie économique et à se fondre avec les sociétés voisines » par solidarité avec elles, résultant de la division internationale du travail et de l'échange (p. 807-850).

Entre mille exemples du contraste entre le type militaire et le type industriel, d'ailleurs à l'avantage de ce dernier, citons celui qui nous touche de plus près : la France, dont la vie industrielle a été davantage réprimée par sa vie militaire que celle de l'Angleterre, a des institutions et un esprit moins libéraux, plus autoritaires, se fiant plus au « pouvoir » qu'à l'initiative privée, tandis que le contraire se passe Outre-Manche.

Le type militaire est donc *inférieur au type industriel, mais* il fut *autrefois utile et même nécessaire*. Le fait même qu'il exista avec un caractère de généralité et de durée considérables montre, au point de vue évolutionniste, qu'il eut sa raison d'être. Cela ne ressort pas nettement de tous les effets que signale Spencer (restriction de la sympathie au clan, esprit vindicatif, absence d'initiative, autoritarisme politique et domestique, polygamie, condition défavorisée de la femme et de l'enfant, usage des trophées, mutilations, présents, visites, salutations, titres, insignes, costumes, distinctions de classes, cérémonial), — mais on peut voir, dans ses autres ouvrages, la mise en relief de cette *utilité primitive* et désormais disparue devant l'industrialisme croissant[1]. La sélection naturelle fait survivre les

1. Cf. F. Bouvet, *La g. et la civ.*, 1855, ch. I, *Mission* hist. et phil., p. 2-13, 26 s : « La guerre a compris, par un sentiment d'honneur, qu'elle devait s'associer au progrès général. » (?) Elle a développé l'énergie, les beaux sentiments (chevalerie)..., préparé l'émancipation des classes inférieures en leur révélant le secret de leur force. Encore utile (mais non nécessaire), elle cessera de l'être quand les hommes d'Etat seront devenus intelligents et moraux, et les nations, cultivées et commerçantes. — Laurent, *op. cit.*, 1850, t. I, p. 7 s, 407. — Kaufmann, *Die Wiss. des Weltfriedens im Umrisse*, 2e éd., Bonn, 1866. — W. Butte, *Die Kriegsfrage, das pol. Haupt-Problem*, Berl., 1831 : das Für, das Wider. — Villiaumé, *L'esprit de la g.*, 1867, p. 303 s. — J. de Bagnaux, La g. et l'hist., *Phil. pos.*, juil. 1871, p. 221. — Esq. de Parieu, *Sc. pol.*, 1875, p. 359 s. — E. St-Lanne et H. Ner, *La Paix pour la vie*, 1892, p. 208. — Carli, *Abol. della g.*, 1900, p. 33; Ad. Franck...

plus aptes : la guerre entre les hommes, comme la guerre entre les animaux, a, dit-il, ainsi largement contribué à élever le niveau de leur *organisation* [1] : elle a supprimé les races les moins aptes à s'accommoder à leurs conditions d'existence, développé l'activité fonctionnelle, l'intelligence, les qualités physiques et certains traits valeureux de caractère, encouragé l'industrie dont l'effort était suscité par les demandes impératives de la lutte. L'arme a précédé l'outil, et, s'il n'avait fabriqué d'abord des armes, l'homme eût-il jamais produit les outils? Un autre bienfait non moins grand a été la formation de vastes sociétés : la force seule a pu souder les petites tribus nomades; la conquête amena parfois des réunions permanentes : or cette agrégation est le préliminaire indispensable à l'avancement de l'industrie (et par conséquent des sciences, des arts, etc...) qui exige un nombre considérable de coopérants et de consommateurs. Par la guerre s'opèrent l'intégration, la différenciation politiques, et la fondation de la propriété foncière, même individuelle, attribuée à ceux qui portent les armes et à eux seuls [1]. (p. 400, 730 s.; *infra* : Effets pol. et écon.)

L'habitude du travail et l'habitude de se soumettre aux exigences sociales sont aussi des produits indirects de la vie militaire. La coercition de la guerre, seule, pouvait forcer à un travail continu le primitif, naturellement peu enclin à l'effort persistant; la discipline a habitué à la soumission à un maître, à un gouvernement personnel, puis impersonnel, et enfin à la loi morale. « Tant que durent la barbarie et l'enfance de la civilisation, la guerre a donc pour effet d'exterminer les sociétés faibles et de purger les sociétés plus fortes de leurs membres faibles; elle favorise ainsi doublement le développement de précieuses facultés physiques et intellectuelles... Mais, *passé un certain stade de progrès*, elle devient une cause de recul physique et intellectuel » (*ib.*, p. 214). Lorsqu'elle exposait tous les adultes mâles, les plus forts et les plus rapides survivaient; depuis qu'une partie seulement des nationaux est prise par l'armée, « il y a tendance à choisir et à exposer à la mort les mieux constitués et les plus robustes et à laisser pour la reproduction les individus *physiquement* inférieurs... L'armée agit donc for-

1. *Intr. à la sc. soc.*, p. 210 s. — R. de la Grasserie, *La funz. sociol. della g.*, p. 4 s; *Pr. sociol. de la criminol.*, p. 430 s : primitivement, la victoire prouve la supériorité anthropologique, produit une fécondation intellectuelle et une régénération physique, permet l'expansion de la race supérieure triomphatrice; c'est une puissante propagande par le fait.

cément dans le sens d'une détérioration de la race. » Lorsque, par suite de la saignée de la nation, les travaux pénibles retombent en partie sur les femmes, qui ont déjà la fatigue des enfants, une autre cause de dégénération physique entre en jeu. Au point de vue *industriel* et *intellectuel*, la guerre distrait les bras, les matières, les capacités administratives et constructives qui eussent alimenté l'industrie et la science. Les époques militaires éprouvent le mépris de l'instruction (Sparte, Féodalité). Au point de vue *moral*, l'activité guerrière détruit les sentiments sympathiques et même développe directement les sentiments agressifs au point que le mal causé à autrui devient un plaisir. On conserve dans la vie civile l'habitude, prise sur les champs de bataille, d'être dur, de faire souffrir et de tuer. C'est une nécessité de la guerre qu'on n'y a égard qu'à soi : l'égoïsme supplante l'altruisme. « Aussi les habitudes civilisatrices qui développent la vie sociale sont-elles neutralisées par les habitudes anticivilisatrices qu'impose la guerre. L'homme ne peut commencer à sortir de la barbarie que lorsque le devoir de la vengeance du sang, qui constitue la religion du sauvage, commence à être moins sacré ; de même les nations ne peuvent s'élever que s'il se produit un affaiblissement dans leur ardeur à tirer vengeance l'une de l'autre. » Elles doivent avoir avec leurs voisines une coopération plus intime qui condamne toute activité destructive exercée entre elles et ne se concilie qu'avec la concurrence industrielle [5] (p. 215 s).

Aujourd'hui, « la guerre a donné tout ce qu'elle pouvait. » L'occupation de la terre par les races les plus puissantes et les plus intelligentes est un bienfait en grande partie réalisé, du moins quant aux régions où la civilisation peut se développer ; ce qui reste à gagner le sera par la pression de la civilisation industrielle sur la barbarie qui recule. L'intégration des groupements politiques est poussée au point désirable, car l'harmonie complète n'est pas possible entre populations trop hétérogènes ; « une *fédération pacifique* est le seul procédé de consolidation qu'on puisse prévoir. » Les rapports politiques et économiques basés sur la coercition n'ont plus d'avantages : il ne reste qu'à les adoucir, c'est-à-dire à combattre l'œuvre des guerres passées, en développant la coopération volontaire. — La faculté d'application au travail est déjà développée : la concurrence industrielle des sociétés libres achèvera ce qui reste à faire de ce côté. Les avantages commerciaux qu'on en retirera sont un mo-

bile suffisant d'accomplir les grands travaux publics, les entreprises industrielles. Les stimulants de l'invention et de l'habileté en mécanique ne sont plus principalement la nécessité de produire des flèches ou des massues, ni même des canons et des plaques de blindage : les marteaux-pilons, les béliers hydrauliques, les locomotives, les téléphones répondent à d'autres besoins.

On n'a plus de profits à retirer de la pratique de la guerre, ou seulement des profits compensés par des inconvénients beaucoup plus considérables. « Il n'y a plus que des maux à attendre de la continuation du militarisme chez les nations civilisées. » La méthode qui a présidé à la consolidation des nations, à leur organisation, à leur éducation a été indispensable : elle ne l'est plus, aujourd'hui. Elle est devenue un obstacle. Tout progrès ultérieur dans la production et le bien-être social, dans la liberté et l'équité, dans la moralité, dépend de la réalisation d'une *condition sine qua non* : *la cessation de la guerre* et la diminution des armements (t. III, p. 878, 880).

Les moralistes, qui portent, sur *le bien et le mal*, des jugements absolus, ont reproché à Spencer d'avoir été *inconséquent* : un fait, disent-ils, est un bien ou un mal moral, mais, qu'il soit l'un ou l'autre, il le reste dans tous les temps, en tous les lieux, sous toutes ses formes. Il leur semble que si la lutte était bonne autrefois, elle devrait l'être encore aujourd'hui : que si elle est mauvaise sous la forme guerre, elle doive l'être aussi sous sa forme concurrence. « On ne peut sans une arbitraire décision dogmatique condamner la lutte sous sa forme de destruction directe par les armes alors qu'on la préconise sous la forme indirecte de la concurrence qui affame et conduit au dépérissement des faibles... Le philosophe évolutionniste de la force vante l'efficacité des exterminations d'hommes, mais il en arrête l'application *illogiquement* où cela lui plaît[1]. » — Si l'on reste dans le relatif et même sans combiner le juste avec l'utile, on s'aperçoit au contraire que les faits, jugés bons ou mauvais, non intrinsèquement, mais d'après leurs conséquences, peuvent avoir eu de bonnes conséquences s'ils ont été répétés à 10 exemplaires

1. Renouvier, *Phil. anal. de l'hist.*, t. IV, p. 392. — Spencer avait expressément prévenu l'objection : « Le monstre aux dents et aux griffes rouges de sang a été une condition du progrès de la vie. Il n'en faut pas conclure qu'il doive exister dans tous les temps. » Les luttes ont créé une organisation, développé des forces qui peuvent s'employer à d'autres fins que ces luttes même...

et non à 100, hier et non demain. Le labour, nécessaire avant la semaille, deviendrait désastreux si on s'y livrait au moment de la récolte. Le médicament administré au delà d'une certaine dose ou après effet, c'est-à-dire après guérison, est au moins superflu. L'accomplissement d'un acte tend ainsi souvent à rendre inutile sa répétition : la guerre, par le fait qu'elle a eu lieu et a produit tous les effets utiles qu'on pouvait en attendre, s'est elle-même rendue inutile. Toute valeur, juridique ou utilitaire, reposant sur une relation, la logique exige une solution, non pas toujours semblable à elle-même, mais variable suivant les circonstances. Ne pas l'admettre équivaut à cette absurdité : un rapport reste uniforme quand l'un des termes change.

Ce changement est-il conforme à la réalité ? D'autres auteurs l'ont contesté, et toute apologie pure ou toute théorie pacifiste intransigeante sous-entend cette négation. « Non seulement la distinction est contradictoire, mais elle est *inexacte* ; la guerre a toujours été mauvaise, et, si on la juge bonne primitivement, c'est qu'on songe à la défense et non à l'attaque [1]. » — C'est mal comprendre Spencer et ses partisans que les faire songer à la seule riposte : ils attribuent les caractères de nécessité et d'utilité à l'ensemble du phénomène et non à un de ses côtés. Ce faisant, ils restent dans le bon sens, car les effets généraux sont absolument indépendants de la justice de la cause, — en partie dans la vérité, car quelques-uns de ces résultats ont été bons, — et enfin dans l'habileté, car nier ce fait équivaut à faire le jeu des apologistes. La théorie dont nous n'avons rapporté que les conclusions s'appuie, chez son auteur, sur des *observations* nombreuses, qui font foi de l'énergie physique, du courage, de l'application autrefois engendrés et de la sélection opérée par la guerre. Que les faits soient actuellement différents, opposés même, ce n'est pas plus une raison pour nier le passé que ce passé n'exclut l'idée de la paix éternelle [2].

— Le passage de l'activité militaire à l'activité industrielle et l'opposition de ces deux concepts [3] sont encore plus conformes à la réalité. Mais Spencer *n'explique pas* cette explication de l'é-

1. Novicow, *Les luttes des sociétés humaines*, p. 429.
2. Holtzendorff, (*Ew. Friede*, p. 48), quoiqu'apologiste, vénère cette idée.
3. On a reproché à Spencer des idées que nous n'avons trouvées dans aucun de ses ouvrages : l'industrialisme est en raison inverse du militarisme (Tarde, *Psych. éc.*, t. I, p. 223 : il lui est proportionnel) ; impraticable en même temps, antagonique (Letourneau, *Evol. pol.*, p. 523) ; « plus on est industriel, moins on est guerrier » (Lacombe, *La g.*, p. 164). L'opposition flagrante des faits actuels (not. aux Etats-Unis) avec ces idées l'en a préservé.

volution sociale. On dirait qu'elle lui paraît être un fait premier [1] : or, la guerre et l'industrie n'éclairent *pas toute la sociologie*. D'une part elles ne sont que deux cas particuliers de l'activité humaine : la guerre est une des formes de la lutte et l'autorité, une des formes de la contrainte ; et la lutte, la contrainte, subsistent dans l'industrialisme et dans la coopération dite volontaire. Les batailles et la production, d'autre part, ne donnent pas leur empreinte aux autres domaines : il n'y a pas, a-t-on dit, une cuisine, une astronomie militaristes ou industrialistes. La loi de Spencer, pas plus que le système de Comte (Littré), ne comprend le développement moral ni le développement esthétique. Il existe en outre d'autres influences que celles des modes d'activité : facteurs cosmiques, ethniques, historiques et surtout psychologiques ; Spencer [2] lui-même reconnaît que ses deux types abstraits sont souvent modifiés ou masqués par la diversité de race, de caractère, de mode de vie, d'habitat, d'étendue du groupe de civilisation. La distinction du militarisme et de l'industrialisme, exacte dans un ouvrage sur la guerre, où l'on envisage les institutions à ce point de vue spécial, n'est donc pas assez fondamentale ni assez large pour faire de cet ouvrage, comme il eût été agréable de l'admettre, un traité général de sociologie, où les sociétés doivent être examinées sous toutes leurs faces.

Comte partageait, si l'on peut s'exprimer ainsi, l'évolution en deux dans le sens de la largeur et en trois dans le sens de la longueur, ce qui formait six divisions. Spencer n'en compte que deux, chacune ayant un caractère unique de par sa cause unique : le militarisme dans l'une, l'industrialisme dans l'autre. Ce

1. Dire que le premier état fut bon dans le passé et le second ensuite ne suffit pas à les expliquer : c'est démontrer le fait par le fait lui-même. Pourquoi étaient-ils bons, possibles ? — A. Loria (*Les bases éc. de la const. soc.*, p. 291 s) les fait dépendre des modifications des rapports économiques entre les branches du revenu : de l'esclavage au servage, puis au salariat avec prédominance politique de la rente d'abord et du profit ensuite. Il croit (p. 304) anéantir la thèse de Spencer et de Gumplowicz en disant : Avant de se combattre, il faut exister, avoir une constitution ; la constitution ne peut donc être le fruit de la guerre. Mais, la guerre peut la modeler, et malgré des expressions ambiguës (Les sociétés sont le fruit de leurs conflits), on ne prétend pas autre chose. — Giddings (*Soc.*, p. 278) fait de l'industrialisme non une cause, mais une conséquence à laquelle il donne pour cause la liberté. Il ajoute une phase intermédiaire : libérale-constitutionnelle ou libérale-légale. — Durkheim, (*De la div. du travail social*, p. 247 s) pose que toute société suppose un état de solidarité. D'où peut provenir cette solidarité dans des sociétés homogènes ? De la ressemblance. Dans des sociétés hétérogènes ? De la dissemblance des aptitudes, goûts, tâches : en somme, de la division du travail. — v. Duguit, *L'Etat*, le droit objectif, la loi positive, t. I.

2. *Soc.*, t. III, p. 758 ; H. Collins, *ib.*, p. 400.

procédé est plus simple et plus scientifique. Le parallélisme de développement des deux évolutions, temporelle et spirituelle, le compagnonnage des stades, deux à deux, était bien invraisemblable ; la marche de pair des phénomènes sociaux s'explique beaucoup mieux si on les subordonne à une série *unique* de causes. — Où pèche Spencer, c'est dans la détermination de cette cause. Toutes les formes, les rapports sociaux, les faits psychologiques même, remonteraient à la guerre autrefois, à l'industrie aujourd'hui, soit par effet direct (exercice de certains organes et aptitudes [1]), soit par effet indirect (sélection).

L'unité de cause doit s'établir autrement. L'activité déprédatrice, sans doute, a agi sur de nombreux faits et de nombreuses circonstances ont agi sur elle (ce que Spencer ne met pas assez en relief). Mais quand ils ont montré que deux classes de phénomènes (militarisme, d'une part, et théologie ou bien coopération forcée ou conception autoritaire de la famille, d'autre part, etc...) se présentent toujours simultanément et varient parallèlement d'intensité, — Comte et Spencer se croient en droit de conclure qu'il existe entre eux un lien de cause à effet. Les mêmes résultats peuvent s'expliquer différemment. De deux phénomènes qui ne se présentent jamais l'un sans l'autre et suivent les mêmes fluctuations, l'un n'est pas forcément la cause de l'autre : il n'existe pas nécessairement entre eux un rapport de subordination, de terme éminent, antérieur, à terme servant et postérieur. A défaut de l'expérimentation, dont l'impossibilité en matière sociale (surtout en ce qui concerne l'ablation de la cause) a facilité l'erreur de Comte et de Spencer, — une observation plus minutieuse, interprétée par le raisonnement, prouve que ces phénomènes, au lieu de procéder l'un de l'autre, sont placés sur le même niveau et *dérivent d'un tiers commun : leur antécédent psychologique*, désir ou croyance impulsifs ou réfléchis, etc... Cette conclusion, rendue possible par une *conception psychologique de la sociologie*, était interdite à Comte et à Spencer par leur parti pris de s'occuper surtout des manifestations extérieures. Par ce rapport indirect, eu égard à une cause commune, s'explique le parallélisme restreint des diverses institu-

1. Il eut pu ajouter la tendance à l'imitation, si développée chez les sauvages qu'elle explique la conformité de certains actes individuels avec ceux du chef et du groupe (Bagehot, Tarde). — Demètre J. Dobresco. (*Evol. de l'idée de droit*, p. 144) exagère cette influence : la justice s'obtient par le duel, *image* de la guerre. C'est moins l'imitation de la guerre qui produit le duel, qu'une cause commune qui les engendre tous deux.

tions matérielles et spirituelles, sans une mystérieuse « corrélation de croissance », et sans influence réciproque, comme chez Comte, ou subordination, dérivation de l'un à l'autre, comme dans les chaînes de phénomènes qu'établit Spencer. Quelques cas particuliers montreront les bizarreries, les argumentations spécieuses, les contradictions de ce dernier système, et la simplicité de celui que nous lui préférons.

Dans l'ordre de succession entre la guerre et l'industrie, Spencer fait abstraction de l'*activité désintéressée*, art, jeu, présents, qu'ailleurs il place à une époque antérieure à l'activité appliquée à un but utile. Il n'y a pas là contradiction absolue, mais absence d'explication de l'ordre et des rapports de ces quatre sortes d'activité. A vrai dire, guerre et industrie semblent, à ses yeux, rentrer dans l'activité réfléchie, comme si les primitifs possédaient une psychologie semblable à la sienne. Si l'on met au dessus de cette division, celle des *actes impulsifs et téléologiques*, on aperçoit au contraire que l'industrie a été, comme la guerre, un « jeu » (K. Bücher) désiré pour lui-même, avant d'être un moyen pour un but.

Pourquoi le militarisme tend-il à être abandonné au profit de l'industrialisme ? Spencer ne reproduit pas, en faveur du premier, l'explication un peu providentielle, de la mission de préparer le second, mais il n'en donne aucune autre. L'utilité ancienne, la nocuité actuelle des combats ne suffisent pas à expliquer pourquoi l'industrie qui, elle aussi, aurait pu avoir de bons effets dès l'origine, ne s'est développée que plus tard. Si, cessant de considérer la guerre et l'industrie comme des faits premiers, on recherche leurs causes, il apparaît aussitôt que ce sont précisément les causes des faits qu'on leur attribuait. Il faut donc, à la raison qui réside dans les circonstances extérieures (bienfaisance ou malfaisance), ajouter celle qui gît dans l'*esprit* de l'homme : ses actes ne pouvaient être d'abord que rudimentaires et mal réglés, comme l'étaient nécessairement ses impulsions au sortir de l'animalité. S'il n'avait été irascible, batailleur, il eût été vite éliminé. L'unilatéralité de ses désirs engendre l'exploitation forcée et aussi la guerre, qui serait conséquence plutôt que cause de la première [1]. Le travail « produc-

1. Les sentiments égoïstes, dit Spencer, sont liés à l'activité guerrière, les altruistes à la pacifique. C'est plutôt comme une cause que comme un effet. L'altruisme primitif, qu'il admet d'autre part (cadeaux...) ne relève certes pas de la guerre tandis que l'impulsivité l'explique fort bien. La réflexion postérieure entraîne plutôt égo-altruisme.

teur d'utilités » est, à l'inverse, de même que l'échange et la coopération, un produit de la réflexion, de la poursuite de certaines *fins*. Ainsi s'explique la forme autoritaire primitive de l'Etat et de la famille : à côté de l'influence directe de la guerre sur les *institutions politiques* et de toutes deux sur les *institutions domestiques*, il y a une même cause qui les façonne toutes trois.

L'exagération de Spencer est plus sensible encore en ce qui concerne les *institutions cérémonielles*. Suivant lui, dépendraient de l'activité militaire, s'accroîtraient avec elle et diminueraient avec le développement de l'industrialisme : 1° L'usage de prendre des trophées : parties du corps (doigts, mains, phallus, tête, peau) ou de l'équipement de l'ennemi, portées sur la personne et considérées comme marque d'honneur. 2° L'usage des mutilations (membres, nez, dents, cheveux; castration, circoncision), qui se rattache au précédent, donc à la guerre. (Lombroso a donné une autre interprétation aux tatouages, qui subsistent chez les marins et les militaires.) 3° Les présents, les offrandes propitiatoires, faits pour gagner la faveur des puissants. (L'incompréhension de l'échange, la sympathie y jouent aussi un rôle.) 4° La cérémonie des visites, expression de l'obéissance. (« Dès que l'industrialisme domine, la visite, comme manifestation de fidélité, n'est plus une obligation impérieuse. » — Pourquoi ne pas attribuer l'usage des cartes de visites à la recrudescence de militarisme ?) 5° Les salutations : marques de joie à l'occasion de la présence du supérieur, pour lui plaire : prosternation du vaincu, abandon de ses vêtements ou d'une partie, dénudation de telle ou telle partie du corps, notamment de la tête. (« Toutes les salutations sont nées du militarisme », lequel attache une grande importance aux signes de soumission.) 6° Les expressions complimentaires. (« Ce qu'une salutation explique par des actes, une forme de discours l'exprime par des paroles. » Elles sont moins employées et moins exagérées dans l'Europe civilisée.) 7° Les titres, qui servent d'abord à rappeler les triomphes sur les ennemis. 8° Les insignes et costumes, les livrées, qui viennent des trophées (décorations). 9° Les distinctions de classes. Le cérémonial se rattache à la guerre, à la relation de vainqueur à vaincu ; lorsque l'industrialisme aura complètement triomphé, il n'y aura plus de subordination : le cérémonial diminuera d'ampleur et de fréquence (et sera remplacé par la mode). (t. III, p. 1-309.)

Le désir de démontrer une thèse préconçue entraîne Spencer au delà de la vraisemblance. Le cérémonial dérive en réalité de causes multiples : superstitions, crainte, désir de propitiation se rattachant à la crainte et au respect des puissances mystérieuses qui ne sont pas forcément des vainqueurs ni même des hommes (l'Arabe s'incline devant le simoun ; le chien, qui ne connaît pourtant pas nos batailles, rampe devant son maître) ; jeu (la danse précède de nombreux actes des primitifs) ; idées de respectabilité ou de désirabilité — en-soi de certains états ou actes, — idées qui, se détachant de leur utile fin première, se développent hypertrophiquement. (Le *fas* et le *nefas*, le *jus* et l'*injuria* s'appliquent à tout, primitivement ; la mode est issue de cette tendance à limiter arbitrairement notre propre action pour le plaisir de la limiter, en même temps que de l'imitation, du désir d'égaler autrui et de l'intérêt des marchands.)

L'invraisemblance éclate lorsque, au lieu d'attribuer simplement à la faiblesse de l'intelligence *l'incompréhension primitive d'une cause impersonnelle*, Spencer l'explique par le militarisme. (t. III, p. 798 s.) Si les seuls agents qu'on admet aux premiers âges sont les vivants et les esprits des morts ou les Dieux, c'est parce que la guerre empêche de se livrer au travail intellectuel, à la science, qu'elle les réprime et les méprise lorsqu'ils existent, et surtout parce que, dans le régime militaire, tout a une causation personnelle : tout mouvement est dirigé par un supérieur. (Il eût pu ajouter que l'industrie habitue, au contraire, à la notion des forces impersonnelles, auxquelles elle s'attaque ou dont elle fait ses collaboratrices, et rattacher à cette influence la conception d'après laquelle l'histoire est le produit de « grandes causes » et non des actes de quelques individus.)

Si la causation établie par Spencer était exacte, *la renaissance actuelle de l'état militaire entraînerait* dans tous les domaines *une rétrogradation vers le « type militaire »*. Or il n'en est pas ainsi, même dans le domaine politique, où l'autoritarisme croissant et la manie réglementaire trouvent bien d'autres raisons. La famille, au lieu d'être renforcée, est plutôt affaiblie. — Cette recrudescence serait-elle due à ce que la guerre est plus utile ? Spencer esquive la nécessité de répondre, en niant la profondeur de ce retour offensif des mœurs militaires : il le localise en Allemagne et, depuis 1850, en Angleterre.

Très optimiste sur ce point, comme en ses conclusions générales, Spencer l'est beaucoup moins relativement à leur *portée*

pratique. La démonstration la plus claire, la plus incontestable de la supériorité actuelle de l'industrialisme, ne saurait produire son triomphe réel. Il serait naïf, à ses yeux, de l'attendre de la seule conviction théorique de cette plus exacte adaptation. Tout ce qu'on peut espérer, c'est de supprimer les obstacles à la réforme proposée, de s'abstenir de lui nuire en portant les efforts dans une fausse direction. On peut ne pas entraver le progrès, on ne peut pas y aider (p. 881 s)[1].

Les raisons de cette distinction échappent. Sans éveiller les espoirs chimériques d'une réalisation prochaine de l'idéal — l'inertie et la réaction qui suivraient sa déception dépasseraient l'encouragement donné antérieurement à l'action, — il est permis d'affirmer que, chez l'homme réfléchi, il suffit de changer la conviction au sujet d'un acte téléologique, non désiré en lui-même, pour modifier cet acte. Le corollaire des spéculations de Spencer aurait pu être un ensemble de préceptes visant à substituer systématiquement la concurrence pacifique productive à la concurrence guerrière destructive, la liberté à l'autorité. Plus idéalistes que lui, Saint-Simon et Comte croyaient à la *possibilité de la réorganisation* scientifique *de la société* et donnaient aux efforts des hommes, à partir de leur époque, la mission d'opérer le triomphe du nouveau régime sur l'ancien [2]. Ils n'avaient pas tort.

1. *Sc. soc.*, p. 433 : cela conserve une utilité à la science sociale.

2. St-Simon, *De la réorg. de la soc. europ* ; *L'Industrie* ; — Comte, *Pol. pos.*, t. IV, app. — Renouvier, *op. cit.*, t. IV, p. 393 : l'homme devient « l'agent partiel de sa destinée en prenant peu à peu en main l'exécution consciente et volontaire d'actes de direction progressive ». — Ces idées sont combinées avec celles de Spencer et de Comte et traitées déductivement par G. de Molinari, lequel a « toujours fait le même livre, mais de façon intéressante » (Gide) : *L'Evol. écon. au XIX s* ; *J. des Ec.*, 1883, p. 68 s ; *L'Ev. pol. et la Rév.*, *La morale éc.* ; *Le Progr. éc.* ; *Comment se résoudra la quest. soc.*, p. 103, 129, 114, 199, 264 ; *Gr. et décad. de la g.*, p. 207... : inévitable et utile dans les sociétés du premier et du second âge, où on ne produit pas ou peu, — la guerre était avantageuse, car elle fournissait ce qu'on ne produisait pas et développait certaines qualités, certains progrès. Par là, elle devait conduire à un état de choses qui la rendait inutile. Elle ne « paie plus ». — Hervé Blondel, Le patriotisme et la morale, *R. int. de soc.*, 03, p. 736 : la civilisation industrielle, avec ses instruments perfectionnés, ferait de la guerre un suicide collectif ; il faut se borner à une politique défensive.

LIVRE II

LES EFFETS GÉNÉRAUX DE LA GUERRE

CHAPITRE I

Effets par sélection.

SECTION I. — GUERRE ET SÉLECTION.

I. La thèse darwinienne. — II. Restrictions.

I

Bons ou mauvais, progressifs ou régressifs, les effets de la lutte pour l'existence, intéressants à la fois comme mobiles éventuels et comme résultats, se rattachent à deux processus bien différents : création et renforcement de certaines aptitudes ou inaptitudes ; ou bien élimination des individus qui présentent certaines particularités et survie de ceux qui ne les présentent pas. La **survivance des mieux adaptés** ne détermine pas la variabilité, ne fait pas naître les caractères : elle implique seulement « la conservation des variations qui apparaissent chez l'être et qui, dans les conditions où il se trouve, lui sont utiles[1]. » A la façon des éleveurs, la concurrence vitale effectue un *triage* de modifications qu'elle a créées elle-même ou qui résultent d'une influence quelconque du milieu[2]. Mais elle ne suppose pas

1. Darwin. *De l'origine des espèces*, tr. Moulinié, p. 89. De même, elle ne détruit pas les inaptitudes, mais leurs titulaires.
2. Sur la provenance des différences individuelles : usage, hérédité des caractères acquis fonctionnellement, accouplement des sexes, lutte des déterminants intergerminale : Spencer, *Probl. de sociol.*, p. 219-235, 310 s.; Weismann., *Essai sur l'hérédité*, 1892, ch. VI ; et auteurs cités par Vaccaro, *La lutte...*, p. 7 ; Vacher de Lapouge, *Les sél. soc.*, p. 101-196...

l'intervention d'un être raisonnable qui exercerait un choix, une sélection intentionnelle, ainsi que suffirait à le démontrer l'absurdité de la proposition contraire : « Les animaux et les plantes survivant actuellement sont ceux qui étaient les moins aptes à tirer parti des conditions dans lesquelles ils doivent vivre [1]. » La réalité, l'automatisme et la portée du processus ressortent d'ailleurs, d'une manière positive, de ses conditions et de son mécanisme : « loi de *croissance* et de *reproduction* ; loi d'*hérédité*, presque impliquée dans la précédente ; loi de *variabilit* sous l'action directe ou indirecte des conditions extérieures de la vie et de l'usage ou du défaut d'exercice des organes ; loi de *multiplication des espèces* en raison géométrique, qui a pour conséquence la *concurrence vitale* et la *sélection naturelle*, d'où suivent la *divergence des caractères* et l'*extinction des formes inférieures* [2]. » Le père même de la doctrine de l'opposition universelle et de l'adaptation qui en résulte, Darwin, en a fait l'application à l'espèce humaine [3].

Les simiens les plus aptes, par leur organisation *corporelle* et motrice, à se procurer leur subsistance ou à se défendre, ont dû fournir la plus forte moyenne de survivants et produire le plus grand nombre de descendants. Par une influence analogue de l'avantage qui en résulte, s'expliquent la différenciation entre les pieds et les mains (locomotion, préhension), la précision des muscles des mains, la tendance des ancêtres de l'homme à se redresser et à devenir bipèdes (d'où élargissement du bassin, courbure spéciale de l'épine dorsale, absence de queue, position et volume de la tête). La sélection a, de même, opéré de réels perfectionnements *intellectuels* : les individus les plus sagaces, pourvus de meilleures armes ou pièges, ceux qui savaient le mieux se défendre..., laissaient la plus nombreuse descendance ; leur tribu devait supplanter d'autres tribus, s'accroître en les assimilant. La taille et la force dépendaient de la nature et de l'abondance des aliments, donc, en partie, de l'habileté... Les facultés *sociales* et *morales*, sympathie, fidélité et courage, étaient indispensables à nos ancêtres pour s'avertir mutuellement du danger et s'entr'aider en cas d'attaque ou de défense. L'obéissance à l'autorité assurait la cohérence... Les tribus victorieuses

1. Spencer (Ed. Perrier, *Rev. gén. des sc. pures et appl.*, ou *Rev. int. de soc.*, 1896, p. 455.)
2. Darwin, *op. cit.*, tr. Cl. Royer, p. 590.
3. *La descend. de l'homme et la sélection sexuelle*, 1873, t. I, p. 149 s, 175 s.

étant ensuite décimées par d'autres mieux douées, il s'ensuivait un développement progressif indéfini. Bref, « s'ils n'avaient pas été soumis à la sélection naturelle, nos ancêtres ne se seraient jamais élevés au rang humain. [1] »

Contrairement aux vues de Darwin, certains auteurs ont eu l'habileté, en y introduisant l'idée de *sélection*, de faire à la *guerre* un mérite de son caractère essentiellement destructif. Bien plus, ils y ont vu toute la concurrence vitale. « Guerre et lutte pour l'existence, dit le général von Reichenau [2], ne sont que deux mots pour une même chose. Le combat est une condition indispensable du perfectionnement ultérieur de l'humanité, grâce à la sélection ininterrompue et parfaite qu'il assure : nulle part les facultés ne se trouvent en conflit à un aussi haut point, et dans tout combat, le plus puissant l'emporte infailliblement, avec la même certitude que la balance s'incline du côté du poids le plus lourd. Il est donc faux de dire que le triomphe ne dépend pas essentiellement des facultés personnelles. »

Telle est la théorie courante. On a tenté de la renouveler par l'idée que la guerre est le procédé normal, sinon exclusif, de la *sélection collective*. Vacher de Lapouge [3] affirme que, en don-

1. *Ib.*, p. 199. — Steinmetz, *Der Krieg*, p. 7 : Sans agressivité, les singes se fussent enfuis sur les arbres, et il n'eût pas existé d'humanité. — Spencer, *Sc. soc.*, p. 212 : Sans la guerre, l'homme se cacherait encore dans les cavernes et se nourrirait grossièrement. — La guerre, a-t-on dit, a permis à l'homme primitif, « sous-officier d'avenir dans la grande armée des singes » (About), d'accomplir sa destinée. — Prof. Jäger, Naturwiss. Betracht.über den Krieg, *Ausland*, 1870, n° 49, p. 1161 s : la paix universelle rabaisserait l'homme au dessous du singe; la guerre d'extermination élimine les moins aptes; la morale comptera un triomphe de plus, quand Paris sera détruit...

2. *Einfluss der Kultur auf Krieg*, p. 25 s. — Gal von Boguslawski, *Der Krieg in s. Bedeut. für Staat u. Volk*, p. 23 s : la défaite, preuve irrécusable de défauts et fautes, ne frappe que les Etats vermoulus. — Hiroyuki Katô, *Kampf um's Recht des Stärkeren*, p. 6 s. — Col de Heysman, *La g.*, p. 28 : examen de la capacité politique. — Gal Marselli, *La g.*, t. I, p. 109. Cf. Hegel. — Gal Jung, *La g. et la soc.*, p. 51 s : guerre-jugement. — Borde, *Phil. de la g.*, p. 26 : la force guerrière l'a souvent emporté sur la barbarie : Miltiade et Thémistocle sur les Asiatiques, Marius sur les Teutons, Charles Martel sur les Sarrasins, Sobieski sur les Turcs, la Révolution sur les alliés. — G. Le Bon, *Psych. du social.*, p. 208-221 : Il y a deux catégories de nations, les vivantes et les mourantes. Les peuples en décadence disparaissent par la guerre : l'Espagne à Cuba, l'Italie en Ethiopie ; sans l'Europe, la Grèce eût péri, et le monde n'y eût rien perdu. — Novicow, *La pol. intern.*, p. 164, 178, z22, 242. — J. A. Hobson, *Pol. sc. quarterly*, 1902, p. 460 s : le triomphe des nations douées de la plus haute efficacité (efficiency) sociale est une condition du progrès. — B. Kidd, *L'évol. soc.*, p. 34, 45, 270 : la sélection favorise les Teutons et Anglais, supérieurs aux Français.

3. Les sél. soc., *Rev. d'Anthropol.*, 1887, p. 519; Le darw. dans la sc. soc., *R. int. soc.*, 1893, p. 436; *Sél. soc.*, p. 60. — G. de Greef, *Intr. à la sociol.*, t. II, p. 21 : la guerre est une mesure violente et grossière de la force collective rudimentaire, mais la force s'affine de plus en plus : la victoire doit appartenir à ceux qui ont l'énergie supérieure non pour le vol, mais pour le travail. — Rignano (*Un social.*,

nant, chez notre espèce, un caractère social à la lutte, elle constitue le privilège de l'humanité et le facteur fondamental de son évolution. Le hollandais Steinmetz a longuement développé cette thèse, que la sélection collective est le propre de l'humanité et que la guerre en est le seul ou du moins le principal procédé. Si cette dernière a une influence de contre-sélection sur les individus, elle favorise cependant les groupes les plus forts et les plus moraux, et ainsi, indirectement, les individus. Sans elle, le caractère humain serait singulièrement appauvri, car elle seule exige des qualités morales les conditions de la *cohésion* du groupe. La sympathie, l'amour, la fidélité, la justice, et toutes les qualités altruistes, ne s'expliquent que par elle et non par la sélection individuelle qui favorise les qualités purement égotistes. Un seul exemple : les défauts qu'on reproche à quelques Juifs, et qu'on trouve aussi chez les Arméniens et les Chinois [1], sont les produits de la sélection individuelle sans le contre-poids et le correctif de la collective, par suite de l'absence de vie nationale de ces races. Sans la guerre, les Etats ne pourraient plus s'opposer les uns aux autres ni empêcher l'endosmose des individus étrangers ; il n'y aurait plus d'Etat, mais seulement des individus, les uns à côté des autres, et des communes : ce serait « l'atomisation de l'homme ». Si la suppression des combats était possible, il ne faudrait pas la tenter. Le progrès atténuera leurs rigueurs, mais « ce progrès lui-même suppose la guerre comme un de ses procédés les plus efficaces. »

Pour *vérifier* la réalité de ce bienfaisant pouvoir sélecteur individuel ou collectif, on s'est efforcé de démontrer que la civilisation a progressé davantage là où les luttes militaires ont été plus intenses, et s'est attardée là où elles ont sévi avec moins d'âpreté. W. Bagehot [2] a particulièrement insisté sur ce dernier

p. 343) semble croire que la guerre ne produit pas de sélection individuelle « Pendant la période des luttes en masse violentes, la victoire n'a pas été directement accordée aux simples individus selon leurs aptitudes, mais aux groupes dont ils faisaient partie. »

1. *L'Humanité nouv.*, mai 1899, n° sur la G., p. 229 s; *Der Krieg als sociol. Problem*, Amsterdam, 1899, p. 28, 13, 21 : les Arabes et les Grecs sont égoïstes, manquent du sens de la communauté. Sans la guerre, tout le monde serait rusé, dur et lâche comme les Juifs. [On leur reproche pourtant leur solidarité. La guerre ne pourrait que renforcer le précepte talmudique du mépris des non-Juifs] ; — La sélection indirecte, *Ann. de l'Inst. int. soc.*, 1898.

2. *Lois scient. du dével. des nations*, p. 57, 90 s. — Pour se convaincre du contraire, l'auteur n'aurait eu qu'à observer que l'insularité, qui mit son pays à l'abri des luttes terrestres et créa son histoire, a été loin d'entraver son progrès. Si la France s'est maintenue et développée, c'est, non pas grâce à l'épuisement dû à de continuels armements à la fois terrestres et maritimes, mais parce qu'elle possédait initialement de prodigieuses ressources vitales.

point. Avant que Cairnes ait appliqué sa « théorie des *groupes non concurrents* » en matière économique, le philosophe anglais a affirmé que certaines régions, préservées par la nature elle-même, n'ont pas subi « la force de première importance que contient la guerre, pour l'amélioration des nations », tant par ses effets stimulants directs que par son action éliminatrice. C'est dans ces lieux reculés, peu séduisants, longtemps inabordables (Amérique, Australie, Afrique, montagnes d'Asie), que des races inférieures, imparfaitement unies, ont continué d'exister, parce qu'elles étaient « protégées » par les obstacles géographiques contre l'élimination des moins aptes. Leurs populations n'ont pas été « poussées de classe en classe ; il n'y a pas eu là un n° 2, un peu meilleur que le n° 1, pour le battre et le détruire avant de se faire battre et détruire par le n° 3, un peu meilleur encore. » Par la raison inverse, l'Europe ne tarda pas à prendre le pas sur les autres régions : l'effet fut particulièrement sensible sur les rivages de la mer (Méditerranée), « berceau de la civilisation », parce que les contacts avaient lieu par voie maritime, et aux extrémités du continent (France), parce que le flux des successives migrations venait s'y heurter.

Bagehot ne se demande pas si ces derniers traits ne sont pas dus à d'autres causes, telles que les croisements et le commerce pacifiques, et il ne s'arrête pas devant l'objection possible que les peuplades arriérées sont précisément très batailleuses.

Par un procédé analogue, Darwin attribue la *supériorité* physique et intellectuelle *de l'homme sur la femme* [1] à l'influence de la guerre, soit directement par l'exercice de certaines qualités (force, invention, observation...), soit par sélection [2]. Cette

1. Proudhon, *La g.*. t. I, p. 85 : entre l'homme et la femme, la guerre crée une inégalité colossale, irréparable;... la femme est le diminitif de l'homme. (Aug. Strindberg : une forme rétrécie ; Nietzsche..) — Darwin, *ib.*, t. II, p. 354 : les facultés spéciales à la femme caractérisent les races inférieures. L'homme, dans tout ce qu'il entreprend, atteint un niveau supérieur. — Spencer, *De l'Educ.*, p. 1 s; *Soc.*, t. II, 8e p., ch. III : plus que les hommes peu cultivés, elle présente les traits intellectuels du sauvage : désir de briller, goût de décoration, impulsion, étonnement devant les phénomènes naturels, religiosité, absence d'idées générales... ; — *Sc. soc.*, p. 405 : leur incapacité de se défendre explique leur talent de plaire, goût de succès, déguisement, art de persuasion, habileté à distinguer les sentiments fugitifs, inclination devant la puissance et l'autorité, attachement pour ceux qui les maltraitent... — Sur l'infériorité physique : De l'égal. et de l'inég. des sexes, *Rev. scient.*, 1881, p. 304 ; G. Le Bon, *Variations du volume du crâne*; Vaccaro (*La lutte*, p. 63 s), plus encore que Spencer, fait à l'homme un grief de l'énormité de cette inégalité.

2. Chez les primitifs interviennent en outre les luttes occasionnées par l'accouplement. Chez certains animaux mâles, elles expliquent la présence d'organes (armes de combat ou de parure : cornes, défenses, griffes) ou la supériorité de taille, de force, de courage, que ne possèdent pas les femelles. (*Ib.*, p. 352, 402.)

vérification n'est pas plus probante que la précédente : la supériorité même est douteuse, discutée ; celle de l'intelligence et du « caractère » est peut-être compensée par la supériorité du « cœur » chez la femme, et en tant qu'elle est réelle, elle est due pour partie à d'autres causes, ainsi que le donne à penser ce fait que, chez les espèces animales, tantôt l'un tantôt l'autre sexe prédomine, sans corrélation aucune avec son caractère batailleur.

II

La thèse générale de la sélection appelle quelques **restrictions** préalables à la discussion de la sélection par la guerre. — La survivance des mieux adaptés assure le triomphe non du superlatif, mais de la prépondérance *comparative*. Bien mieux ! Par suite de l'existence de groupes et d'êtres *non concurrents*, elle entraîne le succès de la catégorie la plus élevée non pas même de toutes les similaires, mais seulement de celles qui se trouvent en contact.

Quoiqu'il ait signalé que, dans ses effets généraux, la sélection a produit un progrès vers la perfection [1], Darwin a été le premier à proclamer que la « survivance du plus apte n'implique *pas nécessairement le développement progressif* » : et cela est vrai, — que l'on accorde au progrès une valeur absolue, ou relative à l'utilité ou à l'idéal humains, ou bien qu'on lui donne seulement le sens de continuation de l'évolution dans la direction déjà imprimée. L'effet se borne à l'amélioration de chaque être organisé dans ses rapports avec le monde organique et inorganique, c'est-à-dire de l'adaptation aux conditions de vie. « La sélection naturelle *peut produire une rétrogradation réelle* [2]. » Un caractère que nous jugeons supérieur devient parfois inutile et même nuisible, et inversement. Ainsi en est-il chez les animaux des cavernes, lesquels ont perdu le sens de la vue, et chez les parasites. Un individu inférieur de l'échelle sociale comme de l'échelle biologique peut être mieux adapté à son milieu qu'un être plus développé : le génie, l'homme de talent même, l'espèce ou la race les plus délicatement organisées, ont moins de chances de survie que les médiocres. Au fond, la doctrine de Darwin

1. *Orig. des esp.*, p. 157, 590 (et Cl. Royer, p. 103) ; tr. Moulinié, p. 513.
2. *Ib.*, tr. Cl. Royer, p. 131 s, 89.

est surtout celle de l'*adaptation*, avec un *progrès* assez général, sans doute, mais *non universel*[1].

Parce qu'il a été heureux une première fois ou à une époque et en des circonstances données, un procédé de sélection n'est donc pas forcément bon s'il est répété à l'infini, ou employé en d'autres temps, en d'autres circonstances. Darwin, comme plus tard Bagehot[2] et Spencer, semble avoir restreint l'influence bienfaisante de la sélection guerrière « *aux hommes primitifs* et à leurs ancêtres simiens » : dans la longue et intéressante section consacrée à « la sélection naturelle dans son action sur les nations civilisées[3] », il ne fait même pas allusion à la guerre.

A un autre point de vue, la solution ne doit pas a priori être uniforme : il se pourrait que, de deux groupes, la guerre assure le succès du plus apte et que, cependant elle élimine, en chacun d'eux, les individus les plus aptes, ou inversement.

SECTION II. — Sélection interne.

La guerre produit-elle une sélection favorable à l'intérieur d'un des groupes belligérants ? L'affirmative est tellement contraire à tous les faits constatés, qu'elle est rarement admise, et, dans ce cas, étayée de paradoxes plus ou moins intentionnels. « La guerre, dit M. Vilfredo Pareto[4], est une cause puissante d'extinction des élites belliqueuses » et même des castes aristo-

1. De même Fouillée, *R. Deux-Mondes*, juin 1890, p. 552; V. de Lapouge, *Sél. soc.*, p. 59; Novicow, *Les luttes*, p. 481; Vaccaro, *La lutte*, p. 17 s; Fages, *R. int. soc.*, 1898, p. 501. — On doit chercher non seulement à s'élever, mais à être adapté au milieu. De là la question : peut-on s'organiser exclusivement pour la paix dans un milieu de militarisme et de compétitions ? (*Infra.*) — L'adaptation ne limite pas la survie aux seules espèces perfectionnées; les inférieures subsistent, si elles sont adaptées à leurs conditions de vie : à côté de l'homme, il y a place pour les animaux, les plantes. Le milieu (eau, air) auquel est adapté un être étant spécial, cet être ne peut vivre dans un autre. La survie des civilisés n'entrainera pas forcément disparition des sauvages, dont quelques-uns vivent en un milieu stérile ou malsain.

2. *Ib.*, p 87, 90, 234 : « La plupart des qualités militaires tendent au bien, mais elles ne sont pas les seules. Le plus souvent, dans les temps primitifs, le mérite militaire est un gage de mérite réel... Le progrès est favorisé par cette sorte d'examen et de concours que constituent des guerres continuelles. » — Novicow, *La race blanche*, p. 56.

3. *La descendance de l'homme*, t. I, p. 184-199.

4. *Les syst. social.*, t. I, p. 9 s, 49 s : bienfaits des invasions, qui brisèrent les barrages opposés à la circulation des élites; — p. 37 s : l'invasion des sentiments humanitaires est un signe annonciateur de décadence, car les sentiments contraires sont indispensables pour soutenir la lutte pour la vie. Le prétendu droit n'est que la force, mais il ne faut pas y renoncer.

cratiques en général, mais leur renouvellement est un bien : un simple retard dans leur circulation augmenterait le nombre de dégénérés que renferment les classes gouvernantes et le nombre d'éléments supérieurs que contiennent les classes sujettes, d'où un regrettable état d'équilibre instable dans le pouvoir. » — Singulier remède, si c'en était un ! L'élite entière devrait être décimée, sous prétexte que quelques-uns de ses membres sont difformes ou névrosés, et ceux-ci précisément échapperaient à la destruction !

Pour stigmatiser la contre-sélection militaire, on n'a pas attendu, en France, la venue du darwinisme. « Dans le recrutement des armées, dit Patrice Larroque[1], on a soin de choisir les jeunes gens les mieux faits et les plus fortement constitués. Un grand nombre de ces jeunes gens sont emportés en temps de guerre par les chances des batailles ou périssent en temps de paix par l'effet de leur séjour sous des climats meurtriers... Beaucoup ne se marient pas, et le soin de perpétuer les générations par la seule voie légitime et honnête est abandonné à la partie la moins fortement constituée du sexe masculin. » Il attribue à ces causes l'état chétif et malingre, l'affaiblissement, l'enlaidissement des races, et, après les guerres de l'Empire, l'abâtardissement de l'Europe et spécialement de la France. — L'abbé Garaude attire de même l'attention sur cet important *effet dégénérateur* « à peine remarqué[2] ». Le partage des infirmités n'est pas égal parmi les hommes; or, « d'une part les conseils de révision écartent scrupuleusement les jeunes gens affligés de maladies héréditaires (folie, épilepsie, scrofules, syphilis, etc.) ou d'infirmités et difformités (aveugles, borgnes, bossus, boiteux, pieds-bots, pieds plats), armée humiliante qui échappe aux risques de destruction et reste dans ses foyers où elle perpétue les mauvais types; d'autre part, la guerre fait pis encore : elle détruit ce qu'il y a de beau et de pur dans les races et empêche de naître les enfants sains qu'auraient donnés ceux qui meurent sur les champs de bataille. » Pourquoi, ajoute-t-il, ne

1. *De la g. et des armées perm.*, 1856, p. 217 s, ch. IX : Abâtardissement de l'espèce humaine par la guerre. — Schiller (*Siegesfest*) avait dit : *Ja, der Krieg verzehrt die Besten.*

2. *La g.*, 1864, p. 107. — Même affirmation de la part d'un médecin militaire principal français au Congrès de l'Assoc. intern. pour l'avanc. des sc. sociales, Berne, 1865 (*Annales de l'Ass..*, IV, p. 517). — A. Larrieu (*Guerre à la g*, 1868, p. 82, cite l'auteur (Guillard?) des *Recherches de statist.* — Fromentin, *Le crime de la g.*) 1872, p. 93 s; Dupasquier, *Le crime de la g.*, 1873, p. 183...

pas imiter l'émulation des agriculteurs pour éviter l'abâtardissement des espèces ?

Ces paroles rappellent l'enseignement de la sélection. « Dans les limites d'une même tribu, dit Darwin, les hommes les plus braves, les plus ardents à s'exposer aux premiers rangs de la mêlée, et qui risquent volontiers leur vie pour leurs semblables, doivent, en moyenne, succomber en plus grande quantité que les autres [1]. » Sa traductrice Cl. Royer [2] place la guerre au premier rang des actions néfastes qui « déciment les hommes les plus robustes et les plus actifs, les plus hardis, les plus intelligents. » Son disciple Ernest Hæckel [3] est du même avis : « Plus un jeune homme est vigoureux, bien portant, normalement constitué, plus il a de chances d'être tué par les fusils à magasin, les canons rayés et autres engins civilisateurs de même espèce... Plus un jeune homme est infirme, faible, étiolé, plus il a de chances d'échapper au recrutement et de fonder une famille. Tandis que la fleur de la jeunesse perd son sang et sa vie sur les champs de bataille, le rebut dédaigné, bénéficiant de son incapacité, peut se reproduire et transmettre à ses descendants toutes ses faiblesses et toutes ses infirmités. » Les délibilités tendent ainsi, de par l'hérédité, non pas seulement à se multiplier, mais à s'aggraver.

Un des plus originaux partisans du darwinisme social, M. Vacher de Lapouge, constate les déplorables « effets qualitatifs de la sélection militaire ». *Chez les sauvages et les barbares*, tout le monde participant aux opérations [4], les hommes mal constitués y périssent et les forts, les adroits survivent. Toutefois les peuples guerriers se consument par l'excès de leur activité spé-

1. *La descend. de l'h.*, t. I, p. 179.
2. *Orig. des espèces*, p. LIV.
3. *Natürl. Schöpfungsgesch.*, p. 154 ; *Hist. de la création natur.*, p. 125. — Nombre d'auteurs déplorent cette *sélection à rebours* des hommes sains par la conscription : Dr F. Wiede, *Der Militarismus*, 1877, p. 68; Hellenbach, *Die Vorurtheile der Menscheit*, t. I, p. 186; Scarabelli, *Cause di guerra*, p. 44; Dr Bordier, *La vie des sociétés*. — Vaccaro, *La lutte..*, p. 50 : la guerre favorise les faibles et les lâches. — Dr G. Le Bon, *Psych. du soc.*, p. 150 : Les guerres civiles, étrangères, l'Inquisition, la révocation de l'édit de Nantes, la Révolution, l'Empire, ont détruit en France les natures les plus entreprenantes et les plus énergiques. — J. Novicow, *La g. et ses prétendus bienfaits*, p. 38 s : Lors de la guerre du Paraguay, la population virile disparut presque complètement ; il ne resta que les vieillards et les infirmes (E. Reclus, *Nvlle Géogr.*, t. XIX, p. 503). Aujourd'hui tous les métiers y sont exercés par les femmes.
4. *Sél. soc.*, p. 226-242. (La levée en masse ne ramène-t-elle pas un effet analogue?) On réservait la fonction de reproduction aux individus ayant fait preuve de résistance. Les jeunes filles Scythes n'étaient admises à se marier qu'après avoir tué trois ennemis...

ciale, s'ils n'instituent la polygamie [1]. « Tout peuple dont l'esprit belliqueux dépasse la fécondité est perdu. » *Chez les civilisés* et spécialement chez les modernes, le sens de la sélection est *renversé* : « la guerre et le militarisme sont de véritables fléaux dont le résultat définitif est de déprimer la race. » La fatigue et le feu de l'ennemi déterminent la perte des hommes de valeur supérieure... La chance d'être éliminés par une mort prématurée n'est encourue que par les plus aptes. Les expéditions coloniales faites avec le concours des volontaires ont frappé les plus énergiques. « Il y a dans le mode de recrutement partout usité un privilège pour les plus défectueux, et ce défaut ne peut être corrigé, car il tient à la nature des choses. Les nains, les difformes, les estropiés, les culs-de-jatte, ceux qui voient ou entendent mal, les chroniques, les imbéciles, les malfaiteurs, les débiles échappent au recrutement. Les soutiens de famille, qui jouissent d'un privilège partiel, sont souvent les « représentants de familles dont la vitalité est limitée, la santé faible et la vie courte. Tout le reste est exposé aux risques de la guerre ou de la vie de caserne, et frappé d'incapacité pour le mariage à l'âge où la tentation de se marier est plus grande et la fécondité des rapports sexuels moins limitée par ce que les économistes ont appelé la prévoyance. De là des conséquences désastreuses chez les peuples qui sont déjà très portés à oublier le devoir envers l'espèce. » La ploutocratie, qui juge les hommes d'après ce qu'ils ont et non d'après ce qu'ils sont, supprime un dernier avantage du militarisme : les officiers, corps d'élite au point de vue physique et, selon M. de Lapouge, supérieur à la moyenne au point de vue intellectuel, cessent de tirer de leur qualité une facilité pour le mariage : « les rebuts, au point de vue matrimonial, sont recherchés et préférés. Nos bourgeois se garderaient bien d'accepter des étalons défectueux pour leurs juments de voiture ou de course ; mais quand il s'agit de leurs filles, ils sont moins difficiles. » M. Vacher de Lapouge ne craint pas de scandaliser, et il préfère les comparaisons exactes aux flatteuses. Chacune de ses affirmations est d'ailleurs renforcée par des faits, voire par des chiffres. A ses contradicteurs [2], il répond non seulement en écartant leurs objections, mais en démontrant avec précision

1. *Ib.*, p. 331. — Ferrari (*R. int. soc.*, 1896, p. 726) considère aussi la polygamie comme un effet fréquent de l'habitude de la guerre.

2. Dr Collignon ; Otto Ammon, *Der Krieg als Werkzeug der natürlichen Auslese* ; K. v. B., Zur natürlichen Auslese durch den Krieg, *Tægliche Rundschau*, 1893, n. 142.

que les enfants de 1870 (contingents de 1891 en Allemagne et de 1892 en France) sont fort médiocres en quantité, déplorables en qualité [1].

SECTION III. — Sélection externe.

I. Desiderata d'une bonne sélection. — II. Facteurs de supériorité militaire et facteurs de supériorité sociale.

La guerre fait-elle triompher la nation la meilleure, c'est-à-dire **exerce-t-elle une sélection favorable entre les belligérants ?** Ce résultat supposerait qu'elle fournisse une mesure exacte des aptitudes des adversaires et que cette mesure repose sur des aptitudes sociales et non pas seulement militaires.

I

Le premier de ces **desiderata** est commun à toute sélection : pour que le résultat en soit significatif et indique de quel côté se trouve la plus exacte adaptation ou les meilleures aptitudes, il faudrait qu'il fût déterminé par les qualités constitutives des partenaires, par elles toutes et par elles seules, et non d'après leurs dispositions accidentelles ou momentanées ou bien d'après des éléments complètement extérieurs.

1° *La guerre donne-t-elle l'expression de* **toutes** *les qualités des belligérants ?* Il semble paradoxal d'affirmer qu'en accomplissant une chose *spéciale,* on fasse emploi de la généralité de ses propres aptitudes et qu'on se manifeste dans son intégralité. Mais que n'a-t-on pas dit pour soutenir la guerre ? On en a fait une sorte de juridiction supérieure, un peu mystérieuse, qui, abandonnant le droit positif [2], proportionnerait les droits aux pouvoirs et aux aptitudes et assurerait un triomphe mérité à celui

1. Taille moyenne plus petite, cheveux plus clairs, brachycéphalie. — Chiffres dans *Matériaux pour la géogr. anthrop. de l'Hérault*; Die Auslese durch den Krieg, *Globus*, t. 64, n° 20 ; *Sél. soc.*, p 236 s. La sélection militaire, conclut-il, substitue les brachycéphales (inférieurs selon lui) aux dolichocéphales.

2. Il ne s'agit plus d'une procédure ordinaire, qui énonce le droit du plaideur dont les prétentions sur un point spécial sont les plus justifiées; elle donne le droit à celui qui est globalement le meilleur, sans même qu'il y ait un litige préexistant. La guerre, dit-on, est un mode d'activité comme un autre : le gain y est légitime pour celui qui peut le prendre.

qui est le plus digne de l'obtenir. Ce n'est point, disait Bossuet [1], la fortune, le hasard, mais l'habileté, qui décident des batailles et président à l'établissement et à la ruine des empires; dans ce jeu sanglant, celui « qui a prévu de plus loin, qui s'est le plus appliqué, qui a duré le plus longtemps dans les grands travaux et enfin qui a le mieux su pousser ou se ménager suivant la rencontre, à la fin a eu l'avantage et a fait servir la fortune même à ses desseins. » D'autres sont allés plus loin. Cherchant le sens du résultat des guerres, Cousin [2] prétend que la victoire dépend des civilisations respectives des nations en présence : « Toute la vertu d'un peuple comparaît sur le champ de bataille ; il est là *tout entier* avec tout ce qui est de lui. S'il est vaincu, c'est que son vainqueur était plus moral, plus actif, plus prévoyant, plus sage, plus courageux... » De nos jours, Mabille [3] développe le même thème : « Aux jours des grandes luttes internationales, un peuple manifeste avec éclat *tout* son génie, toutes ses aptitudes, toute sa science, toute sa moralité; en un mot il révèle *tout ce qu'il est.* » Les armes et les engins ne sont pas dus, comme on le suppose, à l'habileté d'un constructeur ou à l'imitation, ils ont été « inventés par le peuple, choisis par les soldats » (?), ils résultent du caractère et du génie de la nation ! L'organisation militaire reflète assez fidèlement l'état social, plus ou moins unitaire et démocratique, elle est en harmonie avec la morale qu'on professe, avec le culte religieux qu'on pratique. « La guerre est ainsi une justice armée dont l'arrêt se fonde sur la *valeur exacte* des nations belligérantes. »

« Il ne faut pas, expliquait antérieurement C. Rössler [4], être scandalisé de ce que, ici, la force soit prise comme mesure de la valeur des peuples : deux individus ne peuvent pas se mesurer avec la totalité de leurs forces, aussi la force est entre eux un mauvais valorimètre (Werthmesser); les peuples, par contre, se mesurent avec l'universalité de leurs puissances, avec les « mentes quæ agitant molem »... La faiblesse physiologique, chez l'in-

1. *Discours sur l'histoire universelle*, 3e p., ch. 2.
2. *Cours d'histoire de la philosophie*, 1828, 9e leçon.
3. *La guerre, ses lois, son infl. civil.*, p. 174 s. « Le peuple apporte au combat le contingent et l'effectif entier de ses forces physiques, intellectuelles et morales. » — De même : Renault, *Cours à l'Ecole sup. de g.* (cité par Jung, *La g.*, p. 45.)
4. *Syst. der Staatslehre*, p. 559. — Rarement les vaincus tiennent pareil langage. Fichte (*Disc. à la nation all.*, p. 241) eut pourtant le courage de pousser par ce moyen ses compatriotes à se réformer : « Les causes originelles de nos malheurs existent au cœur même de tout Etat allemand sans exception, depuis des siècles... ils ont leur source unique dans notre nature intime. »

dividu, n'est pas un défaut; dans un peuple, la matière et l'esprit, dont la réunion conditionne son existence, doivent être équilibrés... Un petit peuple peut être renversé par de puissantes hordes? Non : c'est la Grèce qui a vaincu les Perses. D'ailleurs si un centre de culture est tellement minime qu'il ne puisse sans se dissoudre attirer à lui des éléments étrangers, il est dépourvu de toute valeur (so hat er auch keinen Werth). »

Aux yeux de Steinmetz, la victoire n'est jamais attribuée au hasard, à des qualités inessentielles du peuple vainqueur ou à des fautes accidentelles du vaincu, mais « d'après la *constitution intime* des peuples au moment de la guerre ». Celle-ci, dit-il ailleurs, contient « une contrainte extrême, une mesure de *toutes* les forces, sans laquelle la lutte ne signifie rien. Qui voudrait se tenir pour vaincu tant qu'il lui reste une arme à employer? A la guerre, on emploie et il faut employer *tous les moyens* »; la résultante est ainsi l'expression de la mesure de la totalité des forces respectives : position du territoire, nombre des habitants, force morale, richesse, crédit, santé de l'organisation de l'Etat, vitalité et force de la race. Tout agit pour la victoire ou pour la défaite. On a tort de l'oublier lorsqu'on déplore que le plus civilisé ait été vaincu, car la culture n'est qu'un des éléments de la valeur. « La guerre est la pierre de touche des nations... Celui-là triomphe, qui devait triompher. Il est bon que le plus fort prenne la place de préférence au faible, précisément parce que ce dernier est moins vital, moins apte à la vie et au bonheur. Pitié si l'on veut pour les faibles, mais place aux forts! [1] »

Tous les précédents auteurs, et en particulier Steinmetz, semblent admettre qu'en aucun temps les belligérants n'ont laissé inutilisé quelqu'un de leurs moyens. Il est pourtant impossible de prétendre que les mercenaires étrangers ou les armées limitées à une petite fraction de la nation aient représenté l'ensemble des aptitudes nationales, en des *luttes où l'on n'employait pas* davantage *l'ensemble* des ressources financières ou industrielles [2].

La guerre, il est vrai, se fait, aujourd'hui, entre nations armées et met en œuvre une grande partie de leurs attributs, et notamment leurs ressources industrielles et financières (*infra*).

1. *Human. nouv.*, n° sur la Guerre, p. 230 s; *Der Krieg*, p. 11, 26.
2. A peine est-il vrai qu' « *aux temps primitifs*, la guerre était pour une nation l'unique placement de tous les gains intellectuels réalisés par elle. » (Bagehot, *op. cit.*, p. 53.)

Il semblerait qu'en devenant nationaux et extrêmes, en englobant presque tous les individus et en absorbant toutes les activités, les moyens de combat fournissent une mesure plus exacte qu'autrefois des aptitudes et assurent une meilleure sélection. Il n'en est rien cependant. S'il est rationnel que, dans une lutte où la vie même est en jeu, on s'applique à triompher avec tous les moyens dont on dispose, il est déraisonnable d'agir de même en une lutte dont le but est moindre et spécial. Un concours relatif à un objet particulier est d'autant plus significatif qu'on y triomphe par des moyens appropriés à cet objet. Tout ce qui est étranger aux aptitudes nécessitées trouble la portée du résultat. L'infériorité des autres luttes par rapport à la guerre réside, aux yeux de M. Steinmetz, en ce qu'elles sont moins décisives, car on y combat d'un bras seulement. Eh bien ! que vaudrait une épreuve d'écriture où l'un des participants emploierait les deux bras, non pour manier la plume, mais pour assommer ses concurrents ? En le privant de l'aide ultérieure de ceux-ci, la victoire ne lui serait-elle pas plus onéreuse que la défaite, d'ailleurs non certaine, dans le concours normal ? M. Steinmetz souhaiterait-il que les individus, au lieu de recourir, devant les tribunaux, à des arguments juridiques, s'en allassent sur le terrain pour se battre en employant tous leurs moyens : force, ruses, armes, etc... ? La mesure des forces serait plus exacte, mais elle aurait moins de valeur, parce que lorsqu'il s'agit d'établir où se trouve la supériorité sur un point spécial, il faut *s'en tenir aux aptitudes qui s'y réfèrent*. Or, la guerre, en transformant une lutte politique, économique ou intellectuelle, linguistique, religieuse..., en un antagonisme global, *pèche contre cette nécessité logique* : alors qu'il s'agissait de la supériorité des marchandises, des idées..., elle établit tout au plus la supériorité des fusils et de la capacité destructive.

On objecte qu'une rencontre partielle n'assure pas le triomphe de ceux qui sont, au total, les meilleurs. Mais il ne faut pas oublier que chacun se trouve impliqué dans une multitude de luttes fractionnées et spécialisées, contre un nombre infini d'individus : cet état assure, beaucoup mieux qu'un petit nombre de luttes globales, la sélection en même temps que l'adaptation, la différenciation et la division du travail. Si tous se battaient ensemble avec tous leurs moyens, il faudrait que chacun soit un individu complet, *au grand détriment de la spécialisation des tâches*. Si seules devaient vivre les nations aptes à la guerre, chacune,

au lieu de se consacrer à telle activité spéciale, devrait se préparer constamment au combat. Il en résulterait une régression qui *favoriserait* (toutes choses égales) *les Etats rebelles à la division du travail*[1], ceux qui ne se spécialisent pas et qui ne spécialisent pas leurs membres : tous y seraient soldats et l'armée serait la nation entière.

Les hommes primitifs avait une tendance à en venir aux mains à propos de leurs moindres contestations ; un progrès a été réalisé par l'emploi des seuls moyens appropriés à chaque terrain spécial : la guerre, vestige des luttes ancestrales, viole ce progrès. La sélection qu'elle opère favorise l'*impulsif* qui, une fois le conflit né et sous une influence presque inévitable, emploie « tous les moyens », au lieu de proportionner son effort à la modicité des intérêts, c'est-à-dire celui qui pèche le plus contre le principe de nécessité et la loi d'économie. Cet inconvénient est de l'essence du processus violent, puisque les conditions du succès y sont celles de l'ascension à l'extrême[2].

En somme, les auteurs qui, par une exagération intentionnée, prétendent que la guerre est une lutte de toutes les forces, prouvent l'inverse de leur thèse : en donnant le succès aux peuples peu spécialisés et très impulsifs, à *ceux qui se rapprochent le plus des primitifs,* la guerre effectue une *régression.*

2° Pour que son résultat ait une signification idéale, au point de vue de la sélection, il ne suffirait pas que la guerre mette en jeu toutes les qualités constitutionnelles, il serait nécessaire qu'elle eût lieu par *elles* **seules**, ou plutôt à égalité des circonstances dont la création ou le choix ne dépendent pas des partenaires. La lutte doit se produire « *à parité de conditions normales*[3] », afin que la victoire soit due uniquement aux caractères personnels, et non à des particularités accidentelles ou extrinsèques. Il s'en faut de beaucoup que ces conditions soient remplies. Sans parler des situations stratégiques ou des faits atmosphériques (en tant qu'on n'a pu les choisir, les modifier, les éviter ou les prévoir), « un grand nombre de circonstances inter-

1. La guerre tend aussi au même résultat par une influence directe (et non par sélection) : la nation qui s'y prépare doit être à même de se suffire à elle-même : tout produire par elle-même et être protectionniste.

2. Les agressifs, qui *soulèvent* des conflits hors de propos, courraient par contre le risque d'être brièvement éliminés.

3. Vaccaro, *La lutte p. l'exist.*, p. 6 s. — Conséquence : l'accumulation et la succession des richesses troublent la sélection (p. 41).

nes et externes de temps, de lieu, etc..., placent souvent le plus faible dans une situation avantageuse et lui assurent la victoire [1]. »

Il se peut qu'un des lutteurs ait, au moment de la bataille, des *caractères* qui ne lui sont *pas essentiels*. L'anéantissement d'un Etat qui n'a pas encore atteint son entier développement par un Etat adulte, ou bien d'un Etat accidentellement affaibli par une coalition momentanée, serait aussi contraire à la sélection et encore plus lamentable que la lutte d'un enfant ou d'un vieillard contre un adulte, ou bien de celui-ci contre une bande de malfaiteurs. Supposez qu'un lion puissant ait disputé un cheval à un tigre et ait triomphé de ce premier adversaire ; survient un autre lion plus faible mais reposé : il triomphera du premier, qui est fatigué ou blessé. Le même fait peut se présenter entre nations (Celso Ferrari) : l'une des parties peut être mise en état d'infériorité par des épreuves étrangères à l'affaire actuelle ou par une guerre antérieure. Toutes deux même s'usent normalement, et alors un tiers moins puissant aura toute faculté de profiter de leur situation précaire [2]. Pour n'être point particulier à la guerre, ce fait n'en est pas moins regrettable. Il l'est même davantage en elle, parce qu'elle expose non pas seulement le butin, comme dans l'hypothèse des trois larrons, mais la vie elle-même et d'une manière presque définitive.

Il est, en effet, une seconde action qui empêche la sélection militaire de fournir l'expression des aptitudes constitutives réelles (bonnes ou mauvaises, militaires ou sociales) : la guerre tend à l'anéantissement profond, sinon irrémissible du vaincu, ce qui empêche ce dernier, au cas où sa défaite serait due à une cause inessentielle ou au hasard, de le montrer par des actes, même sans revanche. Cet élément perturbateur de la sélection, s'il n'est point propre à l'homme, est du moins beaucoup plus accentué chez lui que chez les animaux. Lorsqu'un animal arrache une

1. *Ib.*, p. 16 ; P. Larroque, *La g.*, p. 61. — Souvent il eût suffi de renverser les circonstances extérieures pour renverser les résultats. Les conquêtes prouvent si peu (Fouillée, *R. Deux-Mondes*, 1895, II, p. 385), que le vainqueur de la veille fut souvent le vaincu du lendemain, parfois même par rapport au même peuple. Rarement, l'inconstance de la victoire s'explique par la modification de propriétés intrinsèques, bonnes ou mauvaises (Ex : l'Allemagne n'était pas à Sedan ce qu'elle était à Iéna.)

2. J.-J. Rousseau, *Projet de paix perp.*, Œuvres, éd. 1817, t. III, p. 373 : « Le vainqueur, toujours plus faible qu'avant la guerre, n'a de consolation que de voir le vaincu plus affaibli que lui ; encore cet avantage est-il moins réel qu'apparent, parce que la supériorité qu'on peut avoir acquise sur son adversaire, on l'a perdue en même temps contre les Puissances neutres qui, sans changer d'état, se fortifient, par rapport à nous, de tout notre affaiblissement. »

proie à son adversaire, « il ne le désarme pas, il ne lui enlève pas (du moins systématiquement et entièrement) ses moyens d'attaque et de défense ; l'homme, au contraire, en raison de son intelligence supérieure, lorsqu'il remporte une victoire sur ses ennemis leur enlève artificiellement leurs moyens de développement, de défense et d'attaque, et se procure sur eux des avantages qu'il transmet à ses héritiers. Par là, ces derniers, alors même qu'ils sont plus faibles que les vaincus, se trouvent dans une condition meilleure dans la lutte pour l'existence... Chez l'homme, *tout se réduit à perdre une première fois* [1]. » Il *multiplie de manière nuisible les effets de l'inégalité même passagère.* Le vaincu même s'il était auparavant le plus fort, est soumis par le vainqueur à des traitements qui l'empêchent de se relever : mort, esclavage, mutilations, suppression des attributs virils, et, aujourd'hui encore, faveur accordée aux plus serviles, aux plus résignés, aux plus faibles, anéantissement des fiers, des forts, des indomptables.

Inverse, en un certain sens, une autre influence vient encore enlever à la sélection toute sa signification, si même elle ne l'empire. L'hypothèse se présente quand l'un des combattants, au lieu de tirer le plus grand parti possible de sa force, la *limite* lui-même, par exemple à raison de la modicité de son but (*infra*) ou de « préjugés moraux » qui lui imposent de renoncer à l'emploi des moyens odieux, au lieu d'employer « toutes ses forces [2] ». Loin d'être la résultante de la totalité des aptitudes personnelles, la victoire favoriserait, en ce dernier cas, les brutaux qui justifient par la fin « tous les moyens » et les fourbes qui visent à rendre inégales les chances de succès en profitant des facteurs non personnels de prépondérance. Le passé belliqueux de l'humanité a donné la prédominance aux nations « de caractère » ; s'il en avait été autrement, les nations « de cœur » eussent peut-être prévalu [3].

1. Vaccaro, p. 44. — Il tempère lui-même cette affirmation (p. 126) : Quelque brutale que soit l'oppression, les vaincus se débarrassent des oppresseurs, affaiblis et dégénérés par l'habitude du parasitisme.

2. Autre cas : « Les classes dirigeantes, non moins que l'envahisseur, ont craint parfois de déchaîner la meute de peur de ne pouvoir la remettre à l'attache. Elles se méfiaient de leurs défenseurs autant qu'elles redoutaient l'ennemi : le Cosaque plutôt que le socialisme. L'amour de l'ordre leur interdisait de pousser à l'extrême la défense de la patrie. » (E. Leverdays, *Les Assemblées parlantes.*)

3. Tarde, *Oppos.*, p. 393. — Loin de donner l'avantage aux adversaires, on cherche normalement à les surprendre. « Engager un combat à chances égales est une ineptie dangereuse. » (Clausewitz.) — De Rochas attribue aux Canaques exactement la même pensée. (*Nouvelle Caléd.*, p. 207.)

II

La guerre, dit-on, assure le triomphe du plus apte, du meilleur. Mais du plus apte à quoi? Du meilleur en quel genre? Là est le point capital. **Les facteurs de succès militaires sont-ils des facteurs de supériorité sociale?**

La solution de cette question, outre le complément qu'elle apporte aux précédentes, présente plusieurs intérêts. 1° Si, comme on le présume légitimement a priori, le triomphateur est, sinon le plus chanceux, tout au plus le plus apte militairement, lequel n'est pas forcément le plus apte en général, — la guerre n'a *pas la valeur sociale* qu'on lui attribue, elle ne prouve rien ou peu de chose en dehors du terrain militaire. 2° Les facteurs de prépondérance qui tiennent à la personne (et non aux circonstances étrangères correspondent à des *effets par sélection*, car ils sont conservés et encouragés par la pratique de la guerre (courage, autoritarisme...), et réciproquement. 3° Ces mêmes facteurs peuvent servir pour l'avenir de *criterium de succès* et, en permettant la prévision d'un éehec éventuel, empêcher une conduite trop aventurée : le faible, conscient de sa faiblesse, préfèrera à la guerre une transaction et ce sera une calamité évitée.

Les sociologues dont on contesterait la *compétence* pourraient se contenter de retourner aux militaires l'injure qu'Annibal adressa au philosophe Phormion, lequel discourait sur l'art des batailles : « Je n'ai jamais entendu un vieillard radoteur dire des choses aussi extravagantes [1]. » Ils ont de meilleurs arguments à invoquer. La science stratégique, pas plus que la diplomatique, n'a le caractère inaccessible qu'on lui prête : délicate à appliquer, elle est beaucoup moins difficile à comprendre [2]. Si le sociologue ne pouvait juger des choses militaires, il n'y aurait pas de raison pour que le guerrier puisse apprécier les choses socia-

1. Cicéron, *De orat.*, II, 18. — On rencontre rarement d'aussi pauvres conceptions sociologiques que dans certains ouvrages de stratégie, où les sociétés évoluent comme les bataillons sur un champ de manœuvre. — Le colonel de Heysman, qui dénie aux non-militaires le droit de juger la guerre, même au point de vue politique, la *définit*: une chose utile quand elle est sagement employée. — Gal Lewal, *La chim. du désarm.*, p. 1 s : à côté d'une ironie assez lourde à l'adresse des pacifiques, nombreuses erreurs, etc.., : p. 7 : « le livre de Proudhon intitulé *Le Droit de la Force* »... ; p. 36, p. 42...

2. Villiaumé, *L'esprit de la g.*, p. XI ; Cobden, *Œuvres choisies*, p. 131. — Les problèmes soulevés ici sont d'ailleurs plus psychologiques et sociologiques que militaires.

les : et il faut pourtant bien que les deux ordres de facteurs soient comparés.

L'*identité* en a été affirmée surtout par les *stratégistes*. « Les causes générales qui ont tant d'influence sur les destinées des nations, disait le général Jomini [1], exercent le même empire sur leur état militaire. Les victoires proviennent en partie de ces causes. » D'autres insistent surtout sur ce que les armées, les procédés de guerre, sont le reflet de la constitution politique et sociale, sinon même de l'individualité nationale entière [2]. Tous s'accordent à reconnaître l'influence du patriotisme, de la puissance économique et financière...

Aux yeux des adeptes du *matérialisme historique*, la constitution militaire de chaque époque et de chaque pays, la nature et la composition des armées et les moyens mêmes de destruction sont conditionnés et déterminés par l'état et les rapports économiques. On en tire cette conclusion que « la défaite, la sujétion politique, constituent l'indice apparent d'une constitution économique vicieuse [3] » : d'une part, le défaut de maturité du système capitaliste fait d'une nation la proie facile des sociétés plus développées (Amérique et Portugal, vassaux de l'Angleterre au XVIIIe siècle ; pays emprunteurs et protégés : Egypte...) ; d'autre part, sa décrépitude livre le pays à la conquête (Rome, Angleterre avant l'invasion, Irlande, Pologne), et inversement, sa prospérité entraîne l'indépendance (émancipation des colonies...) Bref, « la conquête n'est point la victoire de la force sur le revenu, mais celle d'une espèce de revenu sur une espèce antérieure... »

Les auteurs qui, à l'inverse, *dénient à la guerre toute signification sociale* ne commettent pas de moindres exagérations. La plupart imaginent qu'il existe *un* facteur déterminant de la victoire ; quelques-uns, qu'il reste le même dans toutes les guerres de tous les temps. Rien n'est moins exact. Un grand nombre de facteurs coopèrent, de côté et d'autre, au succès ; on peut seulement dire de chacun d'eux, comme d'un terme quelconque

1. *Hist. crit. et mil. des g. de la Révol.* (approuvé par : Gal Derrécagaix, *La g. mod.*, I, p. 28 : Eléments qui constituent la puissance matérielle et morale...) — Col Henry, *L'esprit de la g. mod.*, p. 61, 68.

2. F. Durand, *Tend. pacif.*, p. 227 ; Cel Rousset, *op. cit.*, p. VIII ; G. G., *Essais de crit. mil.*, I. *Clausewitz*, p. 3 (ou *Nouvelle Rev.*, août 1887) ; Gal Bonnal, *L'esprit de la g. mod.*, *De Rosbach à Ulm*, p. 1. — Ex. : la transformation des combats fut plus profonde à la suite de la Révolution que par l'invention des nouveaux armements.

3. Loria, *Bases écon. de la const. soc.*, p. 294-299 ; Jähns, *Heeresverf.* ; Guerrini, *La g. e lo stato sociale*, Roma, 1892, p. 95 s.

d'une équation, qu'*il est déterminant si les autres sont égaux*. Si, dans les nations A et B, on a : $2x + 3y + 5z > 2x + 3y + 4z$, la réduction de cette inégalité en : $5z > 4z$, destinée à faciliter le calcul, signifie non pas que x et y sont dépourvus d'influence effective sur le résultat final, mais au contraire qu'ils agissent des deux côtés. Le facteur par lequel on prédomine ne suffirait pas, à lui seul, à assurer la victoire. La question, dans un combat, est donc de savoir par où les belligérants sont égaux et par où ils diffèrent. Si on suppose l'équilibre sur tous les points moins un, ce sera par ce dernier qu'on l'emportera; si on est inférieur sur un point, il faudra pour triompher être davantage supérieur sur un autre. Or les côtés par lesquels deux nations s'égalisent en fait, sont infiniment variables, selon l'époque et les circonstances : il y a donc non pas *un* facteur de triomphe, mais *tantôt l'un, tantôt l'autre*. Reconnaître l'action d'un seul est donc moins inexact qu'exclusif, et, pour avoir une idée complète de la guerre en général, il faut ajouter les éléments les uns aux autres.

Commençons par le préjugé le plus répandu, le plus exclusif et aussi le plus critiquable. A quoi tient le sort d'un bataille ? « Au **hasard** », répond-on, et comme le sort d'une campagne peut dépendre de celui d'une bataille qui donne un avantage décisif ou déplace la confiance, on conclut que le succès ne répond à aucune qualité des belligérants. La guerre est une loterie, un jeu de hasard, où l'on « joue la patrie à pile ou face [1] ». Il n'y a pas de bataille, si mal conduite qu'elle soit par les pires des nations, où, « par la force des choses, il n'y ait un vainqueur, c'est-à-dire un grand général et un grand peuple [2]. » Si quelqu'un objecte qu'une rencontre ne donne pas une victoire complète, et qu'une guerre heureuse ne suffit pas à fonder un empire, on lui répond : La rouge ne passe-t-elle jamais, au jeu, huit, dix fois de suite ? On invoque le témoignage des militaires; du peuple romain, qui regardait la Fortune comme la source de toutes ses victoires; de Plutarque, de Tite-Live... qui citent et partagent cette opinion [3]. On prétend même que Napoléon ne voyait dans

1. E. Brelay, *Gr. et décad. de la g.*, 1898, p. 10 (ou *Rev. éc. de Bordeaux*, 1er sept.); Pecqueur, *La paix*, p. 58 ; Mézières, *Polémom.*; Lacombe, *La g.*, p. 147...
2. P.-L. Courier, *L'art de la g.*, p. 42, 46, et opuscule réimprimé à la suite : *Homère plus gentil qu'Annibal.*
3. Xénophon, *Anabase*, II, 2 : la fortune fut le meilleur général. — César, *De bello gall.*, VI : *Multum cum omnibus rebus, tum in re militari potest fortuna.* —

les batailles que des parties de dés[1]. Lui-même éprouva le sort de manières bien diverses : de son propre aveu, il conduisit « à la manière autrichienne » la campagne qui le sacra César, y commit mainte faute et ne triompha que grâce à son étoile, c'est-à-dire à ce que les joueurs appellent la veine. « La victoire de Marengo a été surtout une caresse de la fortune... On croirait qu'une providence invisible est intervenue[2]. » A Waterloo, il en subit un autre caprice.

Tout, certes, ne peut être prévu ou évité. Les meilleurs calculs sont parfois déjoués et les plus grandes fautes impunies. Des faits insignifiants peuvent aussi avoir des conséquences importantes, parce que précisément on place un enjeu énorme sur de petites choses. Une bourrasque, une saute de vent qui souffle la poussière dans les yeux, une balle qui frappe le général comme elle eût pu frapper le simple soldat, un malaise du chef d'armée, peuvent décider d'une rencontre et même d'une campagne[3].

Mais il s'en faut de beaucoup que le hasard soit l'élément unique ou seulement prépondérant des empires. « Ce n'est pas, disait Montesquieu au sujet de la grandeur et de la décadence de Rome, la fortune qui domine le monde : on peut le demander aux Romains[4]... Si le hasard d'une bataille, c'est-à-dire une cause particulière a ruiné un Etat, il y avait une cause générale qui faisait que cet Etat devait périr par une seule bataille. » Auguste Comte[5] proteste contre la « philosophie superficielle » qui, en *exagérant l'influence du hasard*, c'est-à-dire des causes

Montaigne, I, 23. — Clausewitz, *Vom Kriege*, p. 19, 45; tr., p. 23, 136. « De toutes les activités humaines, aucune n'est aussi constamment en contact avec le hasard, l'imprévu, la chance.. Trois quarts des choses y sont dans le brouillard. La guerre devient un véritable jeu » ; De la Barre, *Clausewitz*, p. 18. — V. stratégistes cités par Wolff, *Das mil. Echo*, p. 196 s. — *Adde* : C[el] Carrion-Nisas, *Hist. de l'art mil.*, t. II, p. 557 ; Alison, *Hist. of Europe*, t. VII, p. 815 ; Napier, *G. de la Pénins.*, t. VI, p. 687 ; Rüstow, *Der Krieg*, p. 112 ; Boguslawski, *op. cit.*, p. 40 s... : 2/3, 3/4 dépendent de l'imprévoyable. — De la Barre a fait un véritable traité historique du *Bonheur à la g.* (Ac. sc. mor., t. 72, p. 95 s.)

1. Thiers, *Consulat*, t. II, p. 155, t. VII, p. 255... (Hély, *Dr. de la g.*, p. 191.)

2. C[el] Rousset, *Les maîtres de la g.*, p. 76; Thiers, *ib.*

3. On cite la balle qui, en frappant Joubert au cœur, décida de l'issue de la bataille de Novi. — Le duc de Fezensac (*Souvenirs mil.*, p. 453) raconte que l'Empereur, saisi, à Pirna, de violentes douleurs d'entrailles et se croyant empoisonné, retourna à Dresde et qu'en son absence les commandants ne purent s'entendre, au grand détriment des armées françaises. — H. Opitz (*Wieder Krieg*, p. 42) attribue au même fait, selon des *Mémoires manuscrits*, la perte du corps de Vandamme et par suite la débâcle de 1813. Evidemment il n'y a rien de rationnellement commun entre le ragoût à l'ail, cause du mal, et la valeur de la France.

4. Machiavel, *Déc.* II, 1 : leur fortune est due au courage, non au hasard.

5. *Pol.*, t. IV, app., p. 91 ; Laffitte, *Les gr. types*, t. II, p. 422 (succès de Scipion); Villiaumé, *Esprit de la g.*, p. 298.

isolées, transforme le monde en une vraie scène à miracles. Sans bannir de l'histoire ni de la vie individuelle, la « petite cause », l'accident, on se rend aujourd'hui de mieux en mieux compte des « grandes causes » qui régissent les rapports sociaux.

Le hasard, à dire vrai, n'existe pas si ce mot signifie qu'un fait se produit en dehors des lois naturelles, qu'il est non « déterminé » : ce serait le libre arbitre transporté dans le domaine de la nature. Lorsqu'il ne sert pas à voiler notre ignorance des causes, on entend plutôt par ce terme la rencontre de deux phénomènes dont chacun peut nous paraître obéir à des lois qui ne nous choquent pas : la convergence de ces faits, le croisement des deux ordres de lois, seuls, nous paraissent irrationnels, sans correspondance logique (chute d'une tuile sur un passant). Il y a une *coïncidence*, qui nous étonne car il nous semble qu'elle aurait pu aussi bien ne pas exister qu'exister. — En ce sens, le hasard a une influence réelle à la guerre, mais seuls la croient prédominante ceux qui ne savent rien de la technique de la guerre, qui ne connaissent pas la part énorme du **calcul**, de la ruse, de l'art d'employer ses forces, et, en général, de la combinaison intelligente [1], qui elle-même doit, selon Napoléon, prévoir l'imprévu. En dehors du parti pris de discréditer la guerre en général, les vaincus invoquent « le hasard » afin d'absoudre leur défaite et de discréditer la victoire : et pourtant, comme le remarquait Vauvenargues, ceux qui se plaignent de la fortune n'ont souvent à se plaindre que d'eux-mêmes.

L'idée de hasard s'explique aussi par la croyance au mystérieux, au caché, à l'incompréhensible. On attribue les succès à une puissance inconnue, occulte, à l'intervention de la divinité, ou bien à un chef unique, à un **génie** : c'est une autre manifestation de la tendance psychologique générale qui fait croire d'autre part au hasard ; comme lui, l'intuition nie, partiellement, le calcul. Des armées médiocres ont triomphé grâce à la tactique savante d'un grand général; des légions de héros ont été sacrifiées par l'inaptitude ou les erreurs de leurs chefs. « Mieux vaut une armée de cerfs commandée par un lion, qu'une armée de lions commandée par un cerf. » Les « qualités du général en chef », si amplement exposées par les spécialistes, ont donc une

1. Ct Cousin, *Infl. du calcul dans la conduite des opér. mil.*, p. 5, 7 s : la guerre est une question de calcul. — Cel Rousset, *ib.*, p. 221 : la défaite de 1870 est due non au hasard ni à l'infériorité numérique, mais à ce que, du côté allemand, on a *su* faire la guerre, tandis que, de notre côté, on ne savait plus que se battre **avec courage.**

grande importance. — Pas plus que le hasard, le *commandement* n'est toutefois la raison principale et permanente de la victoire. D'autre part, lorsqu'elle est réelle, la valeur d'un chef ne suppose pas davantage la valeur de son peuple et n'établit aucune correspondance entre le succès de ce peuple et sa supériorité [1]. Si cette forme du talent qui consiste en l'habileté à tuer beaucoup donnait à son titulaire une supériorité [2], ce serait une supériorité militaire et non sociale.

Elément important et même, au dire de quelques-uns, unique, le **nombre** n'est pas beaucoup plus significatif. La loi du nombre, c'est, en partie, la loi de la prolificité et si la prolificité est un signe de valeur sociale, les Chinois sont de tous les peuples le plus éminent. Le nombre, il est vrai, n'est pas chose purement matérielle : il atteste la vitalité et la réunion des conditions nécessaires pour l'emporter dans la bataille de la vie, tandis que les espèces qui possèdent peu de représentants sont en voie de disparaître [3] ; et la vitalité générale suppose la santé, la vie morale et les bons rapports de famille [4]. L'accroissement de population implique aussi que la prévoyance égoïste ne l'emporte pas sur l'instinct de la génération ou sur le souci de l'avenir de la race. La quantité des naissances ne suffit pas d'ailleurs à donner un chiffre élevé, si les enfants meurent prématurément : et, pour l'éviter, l'hygiène, la civilisation ont un grand rôle.

Utile, il l'est certes à un très haut degré dans la guerre, mais il l'est beaucoup moins pour la paix. L'actuelle civilisation exige qu'une multitude d'êtres humains s'appliquent aux travaux de l'industrie, de la science ou des arts, mais non qu'ils soient unis sous un commandement militaire en vue de combattre. Si la loi de majorité était réelle, elle éliminerait les petits Etats, et si elle était idéale, il faudrait l'aider dans cette tâche ; et pourtant la Suisse, la Belgique se maintiennent et valent sur le terrain in-

1. « Napoléon, à lui seul valait plus qu'une armée. Ce sont ses combinaisons stratégiques qui ont valu à la France près d'un quart de siècle de triomphe. » (Gal Bonnal ; Cel Rousset, *ib.*, p. 2, 72.)

2. Channing, *Disc. on war*, p. 154 : le génie militaire est une des plus basses formes du génie. — Gal Dragomiroff (*G. et paix*, p. 36, 60, 80) s'évertue à démontrer l'influence des capacités des généraux (alors que Tolstoï « fait feu des quatre pieds » pour abaisser les personnalités dirigeantes et nier l'existence de génies de guerre) : si la France avait été menée par un Desaix à la place d'un Napoléon, sa vie eût été tout autre en 1796 et 1815 (Y eût-elle perdu ?) — Cel Arnould, *La g. dans l'imag. et dans la réalité*, p. 21, 24 : « De nos jours, il ne peut y avoir de grands génies militaires ; il n'en faut même pas désirer. »

3. Darwin, *De l'orig. des espèces*, tr. Cl. Royer, p. 127.

4. Steinmetz, *Der Krieg*, p. 22.

dustriel et social. Les soldats du Danemark ne possédaient-ils même pas en 1864, des qualités intrinsèques égales à celles des ennemis ? La différence résidait moins dans la valeur comparée des unités que dans le nombre d'exemplaires.

Les spécialistes s'accordent à reconnaître l'*influence* de ce dernier. Le *concept nu du combat,* abstraction faite de la valeur des troupes, se ramènerait, suivant Clausewitz [1]; à une question de chiffres. La supériorité numérique, « principe général de la victoire », est tellement essentielle, à ses yeux, qu'il se refuse à appeler bataille la rencontre où une armée ne l'emporterait pas sur une autre dix fois plus faible. « L'histoire, répète von der Goltz [2], confirme le proverbe français : Dieu est avec les gros bataillons. » Loin de décroître, *l'influence du nombre s'est plutôt accrue.* Depuis l'abandon de la *tactique* linéaire, la victoire, subordonnée non plus à un choc unique, mais à une série de rencontres où les forces s'usent, appartient à celui qui dispose de la masse la plus considérable. D'autre part, avec les armées modernes, bien *organisées*, l'énormité des effectifs ne risque plus [3] d'être une cause de gêne. — A cette double action favorable au nombre s'en ajoute une autre, plus complexe.

La quantité des combattants est décisive seulement si la qualité militaire n'est pas disproportionnée, ou plutôt à condition de contre-balancer le reste des circonstances concomitantes [4]. Une multitude d'incapables ne serait d'aucune utilité. C'est du nombre des Hommes [5] seulement qu'il faut tenir compte. *Hominum, non nominum numero.* — Ceci étant donné, la tendance moderne n'est-elle pas d'attribuer une importance croissante au nombre, puisqu'elle opère, même au delà des frontières, une péréquation des hommes, grâce au *mouvement démocratique* [6], à l'instruction militaire partout répandue et partout analogue ?

1. *Vom Kriege*, t. I, p. 180 ; cf. g[al] Lewal, c[el] Desprels...

2. *La Nation armée*, p. 139 s. (Il préfère pourtant la qualité aux gros effectifs, « la petite troupe bien exercée, à l'inoffensive cohue de bourgeois boutiquiers ») ; *Nat. Review*, nov. 03, ex : Anglais et Boers. — Sur 20 cas, la victoire a appartenu 14 fois au plus nombreux ; tableaux dans : Otto Berndt, *Die Zahl im Kriege*, p. 128 ; La Grandville, *Du nombre à la g.*, p. 26 ; M.., *La g.*, Bordeaux, 1899, p. 36-56.

3. Cf. Montalembert et Tempelhof (Clausewitz, *ib.*, p. 183). — Les récits de batailles, qui ne le négligent jamais aujourd'hui, ne mentionnaient pas, avant Tempelhof, le chiffre des combattants.

4. Clausewitz, *ib.*, p. 180 ; Goltz, *ib.* — M[al] Marmont, *Esprit des inst. mil.*, p. 14. Un civilisé vaincrait plus facilement dix sauvages qu'un nouveau Napoléon ne renverserait une armée double de la sienne. (*ib.*)

5. Montaigne, p. 54 : « Le surplus servant plus de destourbier que de secours. » — C[el] Rousset, *op. cit.*, p. 217.

6. De Tocqueville, *La démocr. en Amér.*, Œuvres, t. III, p. 462.

Plus chaque combattant se rapproche de l'unité, plus il devient difficile de triompher contre la supériorité de force numérique. De là la préférence accordée aux armées formidables. C'est en somme le principe de la majorité appliqué aux relations internationales, par les mêmes raisons [1], avec les mêmes inconvénients et en outre avec les calamités du massacre. « On se bat dans la barbarie ; dans la civilisation, on se compte » : cela épargne du moins le sang et le temps.

Le *perfectionnement de l'outillage militaire* contribue au même résultat. Son maniement n'exige qu'un minimum d'habileté personnelle. L'emploi des procédés mécaniques supplée même, en quelque mesure, à la vigueur et aux aptitudes du combattant. La valeur du soldat sur le champ de bataille équivaut, dit-on, à celle de sa personne additionnée avec celle de son arme (ou multipliée par elle). Le rapport entre les valeurs de deux soldats de nations différentes tend donc vers l'unité, lorsqu'on ajoute à ses deux termes (ou qu'on les multiplie par) une somme constante : c'est ce qui arrive lorsque l'imitation et l'espionnage mettent des instruments sensiblement analogues aux mains des rivaux. D'autre part l'importance relative de l'un des facteurs, soldat ou arme, diminue forcément à mesure que s'accroît l'autre : or tandis que les aptitudes guerrières de l'homme ne sont perfectibles que lentement et dans des limites assez étroites, la puissance de son outillage militaire augmente considérablement et est appelée à suivre une progression continue. « Le rapport f de l'homme physiquement le plus fort, à f, l'homme le plus faible, s'est amoindri. Il est devenu $\frac{F+a}{f+a}$, a arrivant à être lui-même plus grand que F. Il peut alors s'écrire $\frac{1+\frac{F}{a}}{1+\frac{f}{a}}$, et tend vers l'unité quand a est beaucoup plus grand que F. — Dans un avenir prochain, les hommes unités s'équivaudront. Il n'en sera jamais de même de leur nombre. Si on a P soldats d'un côté et p de l'autre, le rapport $\frac{P(F+a)}{p(f+a)}$ sera toujours au moins égal à $\frac{P}{p}$. » [2]

1. Les foules, dont le règne commence, puisent dans le nombre seul le sentiment de leur force. Elles saisissent mieux les changements apparents, matériels, que les réformes morales, « la masse, mieux que la trempe ». (Cf. G. Le Bon, *Psych. des foules*.) — Il faut ajouter le : « Ils étaient trop », des vaincus.

2. Ct Z... et H. Montéchant, *Les lois du nombre et de la vitesse dans l'art de la g.*; *le travail des armées et des flottes*, 1894, p. 6 s, 16, 22 : La loi du nombre est encore plus rigoureuse sur mer, où toutes les unités, peuvent être plus facilement engagées ensemble (absence d'obstacles, vitesse plus grande, nombre moindre).

Comme à toutes les formules mathématiques appliquées en matière sociale, on est tenté d'attribuer à celles-ci une valeur absolue, que ne possèdent pas leurs bases. Un élément très important : l'*intelligence* est omis dans le calcul. Il s'agit en effet non du chiffre total des membres de l'armée, mais seulement de ceux qui auront un effet utile au moment décisif. Or les répartitions, combinaisons, formations et manœuvres, impliquées par là, supposent l'intervention du raisonnement. Le général reçoit un contingent défini, qu'il ne peut changer, mais il dépend en partie de lui de déterminer, par le calcul, et d'obtenir, par une judicieuse application du *principe d'économie des forces* (au sens militaire), les effectifs voulus sur le point déterminant. Il a fallu tout le talent de Carnot pour révéler la fécondité de ce principe et celui de Napoléon pour en tirer ce qu'il était susceptible de donner. « Il en est du système des guerres, écrivait ce dernier [1], comme du siège des places. Il faut concentrer ses forces et son feu sur un seul point, au lieu de les disséminer ; la brèche faite, l'équilibre est rompu. » En politique, il aspirait à accabler une nation, puis une autre, et, en stratégie, une armée après l'autre. Moreau expliquait, un jour [2], ses défaites en disant que le plus grand nombre battait toujours le petit. « Vous avez parfaitement raison, répondit Bonaparte. — Cependant, général, avec de petites armées, vous en avez battu de grandes ? — Lorsque, avec de moindre forces, j'étais en présence d'une grande armée, groupant avec rapidité la mienne, je tombais comme la foudre sur l'une de ses ailes et je la culbutais. Je profitais ensuite du désarroi pour l'attaquer dans une autre partie, toujours avec toutes mes forces. Je la battais ainsi en détail et la victoire était toujours, comme vous le voyez, le triomphe du grand nombre sur le petit. » C'est une loi du nombre mitigée, puisqu'on peut « faire » le nombre relatif et triompher avec le nombre absolu moindre. Toutes choses à peu près égales, celui-là tiendra entre ses mains le sort de la bataille, qui possèdera davantage « l'art d'exploiter ses moyens d'action au mieux des circonstances ».

La formule algébrique même d'où l'on tire la prépondérance du nombre repose sur l'importance du rôle que joue **l'outillage**. Ces deux faits sont en rapport direct. La guerre moderne laisse

1. Rousset, *ib.*, p. 64, 222, 231. — Sur le rôle de la *stratégie*, l'offensive à outrance, les manœuvres sur une aile, mouvements enveloppants et tournants..., v. Etat-Major all., *Studien, Der Schlachterfolg, mit welchen Mitteln wurde er erstrebt*, 1904.

2. Gohier, *Mémoires*, t. II, p. 203.

aux *choses* une place énorme à côté des hommes. Quand deux armées ou deux flottes sont en présence, on ne se demande pas seulement où sont les meilleurs soldats et les plus habiles généraux, on s'informe de la provenance des fusils, du diamètre des canons, du type des obus, de la qualité des blindages, de la vitesse qu'impriment aux navires leurs puissantes machines [1]. Or la possession d'armes perfectionnées, au jour de la bataille, exige, dès le temps de paix, une préparation et une émulation qui impliquent, si elles n'engendrent, une *industrie* développée [2]. — L'*argent*, plus que jamais, est le nerf de la guerre. Avec de bons soldats on se procurait autrefois de quoi soutenir les hostilités : la guerre nourrissait la guerre [3]. Il ne suffit plus, à l'heure actuelle, de donner aux soldats leur solde et leur subsistance : avant qu'ils puissent manifester leur vaillance et par là procurer des richesses ou du crédit à leur Etat, leur armement et leur dressage absorbent une mise de fonds considérable. Le capital remplit ici une fonction aussi indispensable qu'en toute entreprise. Si les opérations durent longtemps (Transvaal, Russie-Japon), le peuple dont la puissance économique est supérieure s'épuisera le plus lentement et réunira ainsi le plus de chances de réussite. L'or précède le fer et se montre parfois plus puissant que lui [4].

Or, disent les partisans de la sélection guerrière, la richesse n'est pas un fait purement matériel; elle implique force, intelligence, énergie, esprit inventif, application, épargne, sécurité juridique, santé politique; le vainqueur, par conséquent est supérieur au point de vue social. En utilisant aux fins de destruction l'outillage industriel, la marine, les chemins de fer, ainsi que les procédés économiques et financiers, — l'évolution con-

1. Les nations civilisées sont à l'abri des atteintes de la barbarie, parce que l'emploi de leurs procédés de guerre suppose une science, un capital, une application et même une force morale auxquels ne peuvent atteindre les sauvages sans cesser d'être tels. — Cf. J.-B. Say, *Ec. pol.*, l. III, ch. 7; Darwin, *La desc. de l'homme*, t. I, p. 264; G. de Molinari, *J. des Ec.*, 1883, t. 21, p. 51.

2. Dupasquier, *Le crime de la g.*, p. 174.

3. Machiavel, *Art de la g.*, VII, 25 : « Des soldats, du fer, de l'argent, et du pain, voilà le nerf de la guerre. De ces quatre objets, les deux premiers sont les plus nécessaires, puisque avec des soldats et du fer, on trouve du pain et de l'argent, tandis qu'avec de l'argent et du pain, on ne trouve ni fer ni soldat. » — *Décades*, l. II, ch. x : « L'argent seul ne vous défendra pas, mais il engage à vous dépouiller : ainsi rien n'est plus faux que la commune opinion que l'argent est le nerf de la guerre... Ce n'est pas l'argent, mais une bonne armée.

4. A. de Montchrétien, *Œc. pol.*, p. 141. — A Louis XII qui lui demandait à quelles conditions il triompherait du duc de Milan, Trivulce répondit : « Trois choses sont absolument nécessaires : 1° de l'argent, 2° de l'argent, 3° de l'argent. »

temporaine opère un *rapprochement entre les facteurs militaires les facteurs industriels* [1]. — Cette argumentation repose sur une confusion. La prospérité à laquelle on fait allusion est toute spéciale, elle est liée non à une supériorité dans les autres domaines, mais à une meilleure préparation aux œuvres de destruction, qui exclut même dans une assez large mesure les travaux pacifiques.

— Lorsqu'on voit les succès dus à l'emploi des fusils à aiguille ou se chargeant par la culasse, on est tenté de prétendre que la guerre actuelle laisse peu de place aux qualités personnelles physiques ou morales des combattants. L'homme disparaît derrière la machine et le problème semble être mécanique plus que psychologique. Plutarque raconte que le Spartiate Archidamus s'écria, devant une nouvelle arme de trait, récemment apportée de Sicile : « O Hercule ! C'en est fait du courage. » La même exclamation a été répétée depuis lors à chaque nouvelle découverte. « De personnelle qu'elle était, la guerre est devenue réelle. L'arme y prime l'homme ; l'artillerie est la maîtresse sanglante et souveraine... La guerre devient anonyme et au porteur, comme la richesse [2]. »

L'apparence est trompeuse. Qu'un ingénieur ait inventé un procédé, vite copié, que les soldats aient en main des armes puissantes, la victoire n'en sera pas moins douteuse, s'ils n'ont l'habileté, le courage et la volonté concordante de s'en servir. La thèse pacifique n'a pas à nier les **qualités personnelles** essentielles au succès : il lui suffit de montrer qu'elles sont militaires et non sociales. S'agit-il pourtant de la *force musculaire ?* Nous ne le croyons pas : c'est un élément, sinon négligeable [3], du moins non prépondérant. La guerre n'est plus affaire de bi-

1. Steinmetz, *Der Krieg*, p. 22. — De la Barre-Duparcq, Rapports entre la richesse et la puiss. mil. des Etats, *Ac. sc. mor.*, t. 83, p. 249 s; t. 84, p. 273... : A la guerre, triomphe la raison du plus fort, mais la puissance a un rapport avec la richesse. — Comte prétendait que, partout, à partir d'un certain moment, l'industrie se met au service de la guerre. Le système mercantile tendait à développer artificiellement les forces et les richesses, à s'emparer de l'activité manufacturière et commerciale, en vue d'en tirer les ressources nécessaires aux succès militaires : « la suprématie économique pour la suprématie politique ». — Le crédit public, les emprunts permettent d'utiliser, pour une guerre donnée, une grande partie de la fortune nationale.

2. R. de la Grasserie, *Paix armée*, p. 16 ; Sir Humphry Davy, *Derniers jours d'un philos.* (Dumesnil, *La g.*, p. 188) : Les guerres sont moins personnelles, et la force de l'homme est comparativement insignifiante. — *Réforme soc.*, 1898, II, p. 546 ; Mérignhac, *L'arb.*, p. 479 ; Mézières, *Polémom.*, p. 288 : « Adieu ! valeur, puisque les hommes n'en viennent plus aux mains. »

3. Novicow, Insignif. de la force brutale, *Rev. int. soc.*, 1893, p. 497.

ceps ou de jambes, comme on disait jadis. La connaissance des forces cosmiques a permis à l'homme de centupler les siennes. Tous les soldats peuvent, physiquement, manier leurs armes, effectuer les marches d'approche : ce qui leur est nécessaire et qui leur manque quelquefois pour le faire sous une grêle de projectiles meurtriers, partis on ne sait d'où et contre l'atteinte desquels on ne réussit guère à se préserver, c'est la *force morale*[1].

La lutte ne consiste pas dans une mesure théorique, ni dans une mesure effective des seules forces matérielles ou des nombres : les sentiments aussi y ont un grand rôle[2]. On prête à Napoléon des « mots » différents, à ce sujet : « A la guerre, la morale et l'opinion sont la *moitié* de la réalité... Les *trois quarts* reviennent aux facteurs moraux; un quart aux facteurs matériels... La question tactique est peu de chose, la question morale est *tout*[3]. » Les spécialistes s'accordent sur l'importance considérable, égale ou supérieure, de l'élément psychologique par rapport au physique[4], et spécialement par rapport au nombre[5]. Ces formules ne sont pas rigoureusement exactes. Si l'on

1. Boutroux, *L'Armée..*, p. 268 : en surexcitant l'instinct de conservation (absence de mêlée, tir rapide, ordre dispersé, chef hors de vue, possibilité de fuite), la guerre moderne nécessite une plus haute valeur morale. — M.., *La g.*, p. 14 chacun des adversaires entasse dans son plateau les effets destructeurs obtenus au détriment de l'autre, et ses propres vertus guerrières. Ces vertus sont indispensables activement, pour produire la destruction dans les rangs ennemis (viser juste, sans trembler ni se troubler), et surtout passivement, pour supporter celle que l'ennemi sème dans les nôtres. Au lieu de rendre prédominante la quantité et inutile la qualité, l'invention des armes à longue portée 1° rend la défaite de un contre dix moins fatale que sous le régime de l'arme blanche, où les dix eussent écrasé l'adversaire de leur poids, 2° exige le sang-froid, le coup d'œil, l'adresse, le courage. Le danger, l'ébranlement nerveux, dont la durée est proportionnée à la portée des armes, commencent à trois kil. : c'est dire qu'ils sont permanents, car on n'est jamais sûr de l'absence d'ennemis dans ce rayon.

2. Clausewitz, tr. Vatry, t. I, p. 126, 132. — Salières, *La g.*, p. 292 : ce n'est pas une partie d'échecs. — Jomini : c'est un drame passionné.

3. Gal Jung, *La g.*, p. 45 ; Wolff, *Das mil. Echo*, p. 200. Etc... — Maurice Barrès a dénommé Napoléon : professeur d'énergie.

4. Citations dans : Wolff, *ib.*, p. 200-214. — Gouvion-St-Cyr : la garantie du succès est dans le cœur, non dans les jambes. — Mal Marmont : le moral fait qu'un homme en vaut dix et que dix n'en valent pas un. — De Brack : le moral décuple les forces. — Mal Bugeaud. — Gal von Reichenau, *Einfluss der Kultur auf Krieg*, p. 44. — Gal Lewal, *La chim. du désarm.*, p. 26 : « L'esprit militaire est le thermomètre de la valeur des nations. La trempe morale est la force dans le combat, l'atout principal. » (!) — Gal de Négrier, Le moral des troupes, *R. Deux-Mondes*, fév. 1905.

5. Marmont, *op. cit.*, p. 284 : la quantité le cède à la qualité; Mal Mayer von Marnegg; D'Escayrac de Lauture, *La g*, p. 101 : le loup, dit Virgile, ne s'effraie pas du nombre des brebis; Cel Mis de Chambray, *Phil. de la g.*, p. 126; Mézières, *ib.*, p. 283 ; Guize, *Le milit.*, p. 172; Villiaumé ; gal Lambert... — Un dilemme s'impose : ou bien la guerre favorise le nombre, et elle n'est pas bonne socialement; ou bien elle favorise les qualités, et alors notre organisation militaire, basée sur la suprématie du nombre, est radicalement viciée, et l'accroissement des armées

veut emprunter le langage mathématique, l'élément moral est comparable à un *coefficent*, qui est dépourvu de valeur s'il ne s'applique à d'autres facteurs, mais qui les *multiplie*, au lieu de s'y ajouter, lorsqu'ils existent. Sans lui, tous les autres ne serviraient à rien. Les armes, si perfectionnées qu'elles fussent, les plus habiles manœuvres, les meilleures positions, ne donneraient pas gain de cause, si on n'était fermement résolu à tirer, à marcher, à ne pas lâcher pied du terrain d'abord occupé ou gagné sur l'ennemi.

La plus fondamentale de ces dispositions mentales consiste — on le voit — dans la **volonté**. Elle l'emporte sur l'élément intellectuel. Comme la décision de la guerre et son terme, c'est de l'intensité du désir, plutôt que d'idées proprement dites, que dépendent, dans les hostilités, l'élan, la résistance des combattants, leur acharnement à rester sur les positions, à ne pas s'avouer vaincu, c'est-à-dire ce qui crée le succès. Cette intensité entre même pour une large part dans l'aptitude à supporter les fatigues et les privations. Son maintien, c'est-à-dire la ténacité, conditionne la victoire; de sa cessation, c'est-à-dire de la dépression, provient la défaite [1]. Le combat est la solution effective d'un problème non seulement de dynamique, mais d' « arithmétique mentale » : « à côté de l'énergie mécanique sous forme de poudre et de boulets, de nerfs et de muscles, il s'y trouve une énergie psychique, d'entêtement ou de dogmatisme patriotique... A égalité d'énergie mécanique, l'armée la plus volontaire vaincra [2]. » Il s'agit d'anéantir non pas tant les combattants que leur volonté de résister (Clausewitz). Ce ne sont pas les pertes matérielles, les comparaisons de chiffres qui indiquent le gagnant. « Le plus obstiné l'emporte [3]. »

L'analyse des circonstances qui influent sur l'intensité et la convergence des volontés rend manifeste le défaut de correspon-

cesse d'être l'idéal principal. L'école des forces morales prend ce dernier parti. (M. , *La g.*, p. 6 s, 18, et auteurs cités : au nombre de soldats, chevaux et pièces, à la rapidité du tir, préférer les qualités balistiques de l'arme, le développement des voies ferrées, la qualité des troupes.) — Gratien West, *Puiss. des armées*, p. 350; Paixhans, Raynal, Rüstow : réduire pendant la paix, tout ce qui est quantité (effectifs, durée du service, impôts) pour n'être pas épuisé au jour de la bataille.

1. Cel Foch (*Des princ. de la g.*, not. t. I, p. 268); M.., *La g.*, p. 8, 69 : Un peuple résolu à vaincre est invincible sur son sol; il n'y a de défaite que des cœurs (Ex. : 1870).

2. G. Tarde, *Essais et mél. sociol.*, p. 275.

3. « Voilà la source la plus vraie du succès », dit de Brack en remarquant cette devise sur un blason où deux cerfs se bûchaient.

dance entre la supériorité militaire et la supériorité sociale [1]. L'*impulsion* joue un grand rôle dans l'exécution comme dans la décision de la guerre, et, quoique nuisible par ses excès, elle y est encouragée directement et par sélection. « A certaines époques, une nation, prise d'un irrésistible besoin de se battre, fait irruption au dehors. Son instinct de destruction lui assure davance la victoire. Elle l'emporte dans un débordement vertigineux [2]. » Lorsque le peuple ne possède pas ces « passions exaltées », le gouvernement et les généraux doivent les susciter [3]. Pour cela, on ne recule pas devant les plus bas sentiments. A l'amour-propre, au désir d'admiration et à l'émulation du carnage se mêlent toutefois, en certaines occasions, des dispositions plus relevées, tel que le désir de prosélytisme, l'attachement à une cause que l'on croit juste et grande, le sentiment du devoir accompli. L'ardeur du patriotisme, qui ne devrait pas entraîner l'aversion ni pousser aux discordes, est et doit être, lorsque la guerre est déclarée, un élément important du succès.

Dans les actes *réfléchis*, la volonté résultante aura une intensité proportionnée à celle des prémisses du syllogisme — désir et croyance — qui elles-mêmes dépendent soit d'un état objectif (vitalité du but; caractère croyable de l'adaptation du moyen) ou d'un état subjectif (impulsivité, crédulité, fanatisme).

Quant au *désir*, « on ne peut se représenter de grands efforts qu'en vue d'un but important. Que le but soit au contraire restreint et les combattants se montreront sans enthousiasme [4]. » La vitalité de la cause soutenue se trouve être ainsi un élément de succès. Le fait est heureux, en ce sens qu'il tend à favoriser celui qui a les plus grands intérêts en jeu et à défavoriser celui à qui la défaite sera le moins nuisible [5]; mais à coup sûr il n'a

1. Cette analyse indique aussi les dispositions à préparer dès le temps de paix, les ressorts à faire jouer en cas de guerre.

2. Dr Campeanu, La force de l'âme collect. dans les g., le fatalisme dans l'hist. mil., les génies dans l'armée, les g. de cause instinctive, *R. int. soc.*, 1902, p. 641 s.

3. Jomini, *Art de la g.*, t. I, p. 99 : L'enthousiasme est préférable au sang-froid imperturbable. — Goltz, *Nation armée*, p. 12; Morand... — M.., *La g.*, p. 25, 30, 156 : lâcher la bride à la passion, à la cupidité, aux instincts, aux appétits. On n'y parvient ni par le raisonnement ni par les châtiments ni même par la discipline (Rogniat) — Bugeaud distingue l'enthousiasme qui porte aux grandes actions, et l'exaltation qui crée le désordre et prépare le découragement.

4. Clausewitz, *Théorie de la grande guerre*, p. 8, 28.

5. Le plus fort a parfois cédé au plus faible. (De la Barre, *Clausewitz*, p. 23.) La disproportion entre le préjudice à subir et la modicité de l'intérêt, l'empêchait de porter de grands coups à un adversaire disposé au contraire, pour la raison inverse, à tous les sacrifices et à toutes les violences. — Sans doute, une fois

aucun rapport avec la survivance du plus apte, ou plutôt il trouble son action en rompant la parité de leurs situations respectives. En tant que la passion et l'entêtement proviennent de l'impulsivité du tempérament, la guerre donne l'avantage à celui qui se rapproche du type primitif. Le mécanisme de l'ascension à l'extrême assure le dernier mot à celui qui, se soustrayant à la limitation par la politique, joue le tout pour peu de chose.

Ce qui conditionne le triomphe, c'est non seulement le *désir de se battre* et *de vaincre* [1], mais aussi, pour que ce désir soit sincère, le *consentement à mourir* [2]. Incessamment combattue par l'instinct de conservation personnelle, l'abdication de la vie tend à devenir moins fréquente [3] : on ne s'y résout que si l'on estime que la question en vaut la peine. Aussi les armées mercenaires, celles que guident l'amour du butin ou la peur, n'ont-elles jamais renversé des armées nationales, décidées au suprême sacrifice pour défendre le territoire de leur ancêtres et leurs biens les plus chers [4]. C'est aussi par la différence morale que les pratiquants de la guerre nationale, démocratique, moderne, ont défait les tenants de la guerre d'ancien régime. Par leur élan, leur audacieuse offensive, leurs irruptions soudaines et répétées sur un même point, les armées de la Révolution ont surpris et « dérouté » des troupes plus manœuvrières, mais façonnées aux luttes de positions et aux combats symétriques adaptés aux con-

déclarée, la guerre devient pour les deux armées une question vitale, mais elle est *doublement vitale* pour celle dont le but est national : chaque soldat sait alors qu'il se bat non seulement pour sa propre vie, mais pour celle des siens et pour le bien de sa patrie, et dans ce cas, les non-combattants deviennent facilement combattants. La guerre de 1904 répondait ainsi du côté du Japon à des besoins économiques pressants (nourrir le trop-plein de population) et à des mobiles impulsifs (dépit datant de 1895, orgueil, plaisir d'étonner le monde, aversion pour l'ennemi rencontré partout devant soi, combativité héritée des belliqueux Samouraïs)...

1. Clausewitz ; Jomini ; Goltz ; Tolstoï ; Dragomiroff, *Guerre et paix*, p. 88 s...

2. Tolstoï ; Steinmetz, *ib.*, p. 48 ; Boutroux, *ib.*, p. 268...

3. Vierkandt, *Naturvölker u. Kulturv.*, p. 283 ; Steinmetz, Suicide among primit. Peoples, *The Amer. Anthropol.*, 1894. — Boutroux, *ib.*, l'explique par « cet inconvénient de la civilisation, d'exagérer aux yeux de chaque homme l'importance de son bien-être personnel, la valeur de sa petite individualité. »

4. Machiavel, *Décades*, I, 43 ; II, 20 ; *Le Prince*, XII ; *Art de la g.*, I, 3. — A Marathon, une poignée de citoyens, combattant pour les tombeaux de leurs aïeux, pour leurs temples, leurs lois, leur liberté, mirent en déroute une foule sans nombre animée de bas intérêts (Boutroux, p. 274 ; Holtzendorff, *Intr.*, en tire la supériorité militaire de l'esprit libéral et républicain sur les velléités de conquête des despoties.) A Lyssa, les Autrichiens ont lutté avec de vieux bâtiments de bois contre des cuirassés ; en Erythrée, les Italiens ont éprouvé l'impuissance des armes et des officiers brevetés devant des hommes résolus à marcher coûte que coûte ; en Mandchourie, la résignation, l' « à quoi bon » des multitudes russes, adversaires de la guerre ou indifférentes, a faibli devant l'ardeur japonaise. — M.., *La g.*, p. 58-191 : guerres et batailles où l'élément moral fut décisif.

flits d'intérêt dynastique [1]. La France puisait dans l'énergie de ses principes, « dans le *grand intérêt simple* qui l'animait, des passions, c'est-à-dire des éléments de force, jusqu'alors inexploités, qui donnaient à ses actions une allure déchaînée [2] ». Napoléon finit par la contre-épreuve.

L'intensité de la volition relative aux moyens dépend d'une seconde condition : la croyance en leur adaptation au but, la *confiance* en leur efficacité. (*Supra* : Syllogisme téléologique.) On ne s'attache pas avec la même ardeur à une entreprise qu'on suppose devoir échouer qu'à celle qu'on espère voir couronnée de succès. Aussi conseillait-on, dès le temps de Végèce, de n'engager une affaire générale que si le soldat se promettait la victoire [3]. L'espoir du succès contribue à donner le succès, la méfiance à entraîner la défaite, et réciproquement la réussite ou la défaite engendrent normalement la confiance ou le doute.

Le secret de la grandeur des Romains consiste pour partie en ce qu'ils n'ont « jamais désespéré de leurs affaires, ni quand Porsenna les affamait dans leurs murailles, ni quand les Gaulois, après avoir brûlé leur ville, inondaient tout le pays, ni quand Pyrrhus les effrayait par ses éléphants et mettait en déroute toutes leurs armées, ni quand Annibal, tant de fois vainqueur, tuait, à Cannes, leur meilleure milice [4] ». Inversement, le défaut d'assurance, dans la bataille antique, amenait à bref délai les soldats du premier rang à rentrer dans la masse pour démasquer leur suppléant : d'où, pression vers le centre, désordre et fuite. Des faits analogues se présentent jusqu'au XVIe siècle. Plus tard, sous des manifestations différentes, se retrouve le même effet : la démoralisation de l'un des partenaires donne le succès à l'autre [5]. On sait ce qu'a coûté à la France la tendance à supposer la trahison des chefs, par suite d'indécisions, d'ordres et contre-ordres.

1. Comte, *Phil.*, t. VI, p. 350; Borde, *La g.*, p. 91; Guize, *Le militar.*, p. 50.
2. Clausewitz...; Foch, *ib.*, p. 28 : l'emploi des tirailleurs rend douteuse la réussite si le soldat n'a pas un intérêt direct à la guerre. — Goltz, *Rosbach et Iéna, état phys. et intell. de l'armée pruss.*, p. 400; *La Nation armée*, p. 12 : On croyait que la guerre était affaire d'art, de méthode, de savoir, de théorèmes, de règles, plus que de cœur, de tempérament, de coups d'estoc et de taille. Scharnhorst disait, peu avant Iéna : « Nous en sommes venus à mettre l'art de la guerre au dessus des vertus militaires : cela fut de tout temps la perte des nations. »
3. M., *La g.*, p. 150 : la confiance est la foi dans le succès; elle en est le plus sûr garant. — Dragomiroff, *ib.*, p. 88, exagère : Le *désir* de se battre est *dû* à la confiance dans la victoire. — Une diminution de confiance peut être compensée par une augmentation de désir, etc...
4. Bossuet (Salières, *La g.*, p. 140).
5. M.., *La g.*, p. 73-141; Lacombe, *ib.*, p. 81, 106 : rôle de l'intimidation.

Ce dernier exemple montre que la confiance ou la défiance ne sont *pas toujours méritées,* ne correspondent pas à une réalité objective ; elles constituent alors un simple état subjectif, inadéquat aux probabilités véritables. Mais étant donné que, même dans ce dernier cas, l'espoir augmente les chances de succès [1], les hommes d'Etat et les généraux habiles ont, de tout temps, cherché *à faire naître et à développer la foi* chez les soldats qui ne la possédaient pas spontanément, en même temps qu'ils essayaient de décourager l'adversaire. La fréquence des faits historiques de ce genre (harangues, déclarations...) et l'absence d'hésitation à y falsifier la vérité montrent bien l'importance qu'on y attachait. Aux siècles et dans les pays de superstition et surtout de polythéisme, le soldat voulait avoir les dieux dans son camp ; aussi, « les grands capitaines commandaient aux augures, faisaient les présages et truquaient l'avenir [2] ». Aujourd'hui intervient la pensée que Dieu favorisera la cause juste [3]. Le souci de susciter l'espoir est tel, qu'il va jusqu'à conseiller le mensonge et la déloyauté. Le chef doit, en ce but, dit un militaire contemporain, non seulement montrer sa foi en une issue heureuse, faire croire à l'appui divin, à son étoile, à la légitimité du but, déprécier dans une sage mesure la force et la valeur de l'ennemi, et grossir les siennes, — mais encore « répandre habilement, dans le camp adverse, des bruits sur la disproportion des forces opposées. Une campagne de médisances et de calomnies dirigée, à l'aide de la presse, contre le commandement de l'armée combattue est la meilleure des préparations. Quelle merveilleuse fortune si, *par quelques pratiques que ce soit*, l'on peut provoquer le cri annonciateur et provocateur des défaites : Nous sommes trahis ! A bas les chefs de l'armée ! [4] »

La nécessité de la confiance explique peut-être un langage

1. Même inexact il tend à devenir exact : c'est un état subjectif, une erreur, qui tend à devenir réalité objective, à créer cette réalité.

2. M.., *La g.*, p. 79 s : Un sacrificateur écrit à rebours sur la paume de sa main et imprime sur le foie de la victime : Les dieux donnent la victoire à Alexandre... — Cromwell : ayez confiance en Dieu et tenez votre poudre sèche. — Carlyle : Les armées qui craignent Dieu sont les meilleures. — Bagehot, p. 83 : la religion, le monothéisme est un facteur de supériorité et un effet par sélection.

3. De Maistre, Veuillot (*La g.*, p. 40) font de ce secours le facteur fondamental, qui peut compenser tous les autres. — L'idée de la justice, qu'on cherche à inculquer, si elle n'augmente pas toujours la confiance, est du moins une idée-force qui accroît le désir.

4. M., *La g.*, 1899, p. 150 s : « Le chef représentera les chefs ennemis à leurs soldats comme ignorants, incapables, paresseux, égoïstes, insoucieux du bien-être et de la vie des soldats, fourbes, lâches, cruels, prêts à toutes les défaillances. » La presse doit être « soumise à des lois draconiennes et presque militarisée » pour obtenir sa collaboration.

aussi odieux. Elle ne l'excuse point. L'*excès* en cette matière est même non seulement immoral et, s'il réussit, propice à la survie des malhonnêtes, mais dangereux pour ceux mêmes qui y recourent. Sans le soumettre à un froid calcul des chances, contraire à son essence irréfléchie [1], on doit amener l'espoir à être tempéré et non illimité, sous peine de devenir une illusion, néfaste par sa chute. Si les événements opposaient un démenti trop fréquent, trop catégorique, aux pronostiqueurs, les combattants finiraient, par ne plus ajouter foi à leurs prévisions. L'assurance exagérée, le dédain de l'ennemi n'encourageraient pas l'effort, puisqu'elles persuaderaient qu'un rien suffira à renverser l'adversaire [2]. Les dispositions d'esprit favorables en certaines circonstances se sont même parfois retournées contre leurs possesseurs : les plus habiles altérations de sens n'ont pas toujours empêché une nation superstitieuse de subir l'effet des mauvais présages, comme elle tenait compte des bons. Des batailles furent perdues parce qu'une armée, surprise par un phénomène astronomique (éclipse...), avait été saisie de terreur panique [3]. La confiance *dans la vaillance des compagnons d'armes* et dans les qualités du matériel, qui est plus constante, doit donc être encouragée, de préférence à l'attente de certains événements, comme les succès immédiats [4], qui peuvent ne pas se présenter. Lorsqu'on possède cette mutuelle estime, « on se jette volontiers en avant et dans la mêlée, on ne redoute pas le choc [5] », même si l'on ne croit pas à une issue heureuse.

1. Gal de Brack (Henry, *La g.*, p. 157) : Le moral de l'homme de troupe, c'est le sentiment irréfléchi de sa force ou de sa faiblesse, celui qui de prime abord donne confiance ou terreur. » — Erasme exagérait : « Les gens de guerre sont animés d'autant plus de courage qu'ils ont moins de bon sens. » — On confond souvent avec le courage le défaut de clairvoyance et de possession de soi, « l'indigence d'imagination grâce à laquelle certains hommes (Japonais...) ont moins que d'autres (Européens) conscience d'un péril imminent. »

2. « La prudence conseille de priser au juste l'ennemi qu'on connaît, et plus haut qu'il ne mérite celui qu'on ne connaît pas. On ne dédaigne pas impunément un ennemi, quel qu'il soit. » (Napoléon.)

3. Bagehot, *ib.*, p. 144 : la sélection militaire a donné l'avantage aux peuples dépourvus de *fas* et *nefas*. — Ces superstitions ont longtemps persisté. Jean de Legnano, *Tract. univ. juris, de Bello*, t. XVI, fol. 371, attribue à l'astrologie un rôle important dans la guerre.

4. La réussite ou l'échec dans les premières rencontres présentent d'ailleurs par eux-mêmes une grande importance, car ils renforcent ou affaiblissent l'espoir plus que proportionnellement à l'augmentation ou à la diminution des probabilités. — Marmont, *ib.*, p. 15 : « Après une première victoire l'opinion remplace les armes : c'est par la contagion que s'expliquent de nombreuses campagnes. »

5. Bugeaud; gal Thoumas, *Les vertus mil.*, p. 121 : A la guerre, le premier élément du succès, c'est la confiance du soldat en ses camarades et en ses chefs. L'homme qui expose journellement sa vie a besoin de pouvoir compter sur ceux qui combattent à côté de lui. Une troupe qui se sent dans des mains habiles mar-

En tant qu'elle repose aussi sur le nombre des soldats et sur une longue préparation militaire commune, cette confiance ne correspond pas plus à une supériorité sociale que si elle se fonde sur leur valeur guerrière.

Le nombre et l'intensité des volontés individuelles ne serviraient en effet à rien si elles ne *convergeaient* vers le but collectif. « L'union des âmes, qui suppose le nombre, le transfigure et le spiritualise. L'unité de passion supplée presque à la nécessité d'un chef. » Par cette cohésion, Rome a vaincu [1]. Par elle est conditionnée la réussite dans la guerre actuelle. La coopération d'une nation entière dans un même dessein, loin d'exiger l'identité des désirs individuels, se concilie d'ailleurs très bien avec leur inévitable *diversité*. Dans les opérations, comme dans la préparation, « il faut tenir compte des désirs de tous genres (de gain chez les fournisseurs, d'avancement, d'instruction, d'honneur...) dépensés à faire l'éducation des soldats et des officiers, à affermir la discipline, à améliorer la tactique, à perfectionner les engins de destruction, à exécuter les manœuvres sur le terrain... La victoire appartient à l'armée du côté de laquelle la plus grande quantité de désir est mise en œuvre [2]. »

Grâce à cette utilisation des aspirations les plus variées aux fins guerrières, la collaboration peut *s'étendre au groupe tout entier*. C'est là un facteur de prépondérance en même temps qu'un effet par sélection : la survie est le sort habituel des sociétés où la coopération militaire est universelle, c'est-à-dire où converge le maximum d'efforts de combattants et de non-com-

che sans arrière pensée là où on veut la conduire. Si, au contraire elle se défie, elle ne regarde plus en face d'elle, mais cherche à droite et à gauche, et quelquefois même en arrière, le moyen de s'échapper. » — P. Lacombe, *La g.*, p. 141 : dans les périls de la guerre, l'homme ordinaire se sent petit, chétif : « il appelle de tous ses vœux un être supérieur qui le protège, ou au moins un demi-dieu mortel; il ne demande qu'à rencontrer cet être pour se confier en lui et se rassurer sur lui. »

1. M.., *La g.*, p. 57. — Rome vivait pour et par la guerre. Les raisons de sa grandeur sont : — dans le temps, l'immutabilité dans le but et la constance inébranlable dans les moyens (dominer progressivement); — dans l'espace, l'amour de la patrie, qui réunissait les volontés en un faisceau. — Comte, t. V, p. 191 : marche graduelle, exacte coordination de tous les moyens d'éducation, de direction et d'exécution vers un seul but homogène, continu, et accessible à tous les cœurs. — P. Laffitte, *ib.*, t. II, p. 411 : coopération du Sénat avec les généraux. Les Romains étaient tournés tout entiers vers la guerre nourris dans le métier des armes. La République fut le gouvernement d'une population de soldats par une corporation de généraux.

2. Tarde (*ib.*, p. 277) exagère : « Les désirs de vaincre ne servent en rien au succès final d'une bataille. L'homogénéité des désirs serait même nuisible, de même que les parallèles ne peuvent se joindre. » (Si elles ne coopèrent pas, elles opèrent pourtant.)

battants. (Spencer.) — Cette exploitation de tous les sentiments sociaux et moraux, accrue par la recrudescence d'intensité des guerres, semble ou premier abord exiger que la collectivité jouisse de la santé : en réalité elle est propice au pays dont les habitants, *rompant avec le principe de nécessité, d'économie et avec la notion de la guerre-relation d'Etats*, se livrent à un soulèvement général[1]. Celui-là a le plus de chances de l'emporter, qui se rapproche le plus du type primitif : celui pour qui la paix se passe à préparer la guerre, celui dont l'activité et la vie entière sont absorbées en œuvres improductives, sinon destructives. Que le pays se suffise à lui-même, cela met obstacle à une bienfaisante solidarité et à une féconde division internationale du travail. Que tous ses citoyens s'adonnent à l'œuvre de guerre, les non-combattants « servant d'intendance » aux combattants, cela viole l'idéal d'un travail productif et spécialisé. Le parasitisme externe engendre ainsi ou facilite le parasitisme interne : il y a *détournement de l'activité sociale aux fins militaires.*

Cet effet, mauvais en lui-même, l'est encore à raison des *procédés par lesquels on l'obtient*. Les hommes dont l'existence se consume à entretenir celle de ceux qui combattent (Spencer) se seraient révoltés, s'ils n'avaient été « comparables à des cellules somatiques inconscientes ». Lorsque leur naturel ne s'y prêtait pas suffisamment, on a systématiquement, par « une *suggestion* collective, une sorte d'hypnose sociale [2] », par une déformation des *religions*, anéanti ou perverti leur intelligence, prévenu toute velléité de revendication d'équité et inculqué la notion de l'obéissance absolue.

Ces conceptions chimériques, par lesquelles on aurait « entravé toute spéculation rationnelle », constitueraient donc un facteur de supériorité militaire, mais *d'infériorité sociale*. On en

1. La coopération à la défense est moins bien assurée par les ordres d'un pouvoir fort qui a maîtrisé la liberté, que par le mouvement d'un peuple libre. Par contre la monarchie semble plus apte que la république à la guerre offensive.

2. Suivant Rignano (*Un social..*, p. 313 s), c'est la religion que la sélection a chargé d'entraver le développement de la conscience partielle restreinte du groupe. Les instincts collectifs (amour de la patrie, haine de l'étranger), l'espoir de plaire aux dieux et d'obtenir une récompense céleste, que suscitent des cultes grossiers, poussent à la guerre et contribuent à y donner la victoire. (Ex. depuis les Fidjiens jusqu'aux Arabes, p. 321 s.) Par une influence indirecte, la religion, « en enténébrant les consciences » favorise l'asservissement des nationaux, donc (?) le triomphe sur l'étranger. (Ex. : p. 327 s.) — De même : Spencer, *Soc.*, t. IV, p. 133 s, 174 : on dote le prince du caractère divin, on demande le serment d'obéissance, pour faire de l'insubordination un sacrilège. — Tolstoï a protesté contre l'hypnose de l'éducation, même laïque; Stirner, Nietzsche ont critiqué les Absolus, les « idoles du ciel logique », par lesquels on gouverne.

exagère toutefois la portée. Les sociétés religieuses ayant été conservées par sélection, la logique obligerait les détracteurs de toute foi à convenir que la religion n'a pas toujours été un mal social [1]. Quant aux « préjugés moraux », à l'idée de devoir, ils sont indispensables à l'individu comme à la société et constituent moins des produits d'une suggestion systématique que des idées-forces introduites par la sélection en notre esprit. La soumission passive des masses, à laquelle on devrait nous convier logiquement pour le cas où la lutte s'imposerait, est de mise tout au plus dans les conflits dynastiques et ne saurait expliquer le succès des armées nationales. La guerre moderne laisse place à une coopération volontaire, spontanée, qui est indéniable, mais que son but guerrier suffit à condamner.

— Les autres facteurs également ne pèchent pas moins par leur destination qu'en eux-mêmes. A la guerre, comme dans la plupart des autres domaines d'activité, le succès couronne généralement ceux qui ont le plus fait pour l'obtenir, en ce sens qu'il ne suffit pas des aptitudes naturelles, mais qu'il faut travailler à acquérir celles qu'on n'a pas. Comme il en manque à tous un grand nombre, la victoire appartiendra à ceux qui auront *le mieux et le plus longuement* **préparé** *la guerre*. La nécessité est évidente pour le matériel qui, aujourd'hui surtout ne saurait s'improviser. Elle est également vraie du moral : il ne s'agit pas de qualités, de confiance, brusquement surgies, de volonté instantanée de vaincre, mais d'efforts appliqués longtemps d'avance à ce qui rendra puissant. Il faut non pas compter sur une coordination subite au moment du combat, mais veiller à instituer une *harmonie préétablie* [2], en instruisant les intelligences, et disciplinant les caractères de manière à étouffer l'instinct puissant de la conservation. Le courage, s'il n'est pas inné, est conditionné par l'expérience accumulée de périls évités ; l'absence de découragement, par l'accoutumance à la confusion des combats. L'armée doit avoir une pensée, une âme commune, une foi en elle-même et en ses chefs, préexistantes, engendrées par l'habitude de vivre ensemble [3], ou tout au moins de se connaître et de s'apprécier.

1. Rignano, *ib.*, p. 325; Letourneau, *L'év relig.*, p. 233 ; Guyau, *L'irrél. de l'avenir.* — B. Kidd admet que la religion a eu une fonction, mais lui en attribue une inexacte.
2. Boutroux, *L'Armée..*, Du devoir mil., p. 276.
3. G[al] de Négrier, *loc. cit.*; Gr. West, *Rech. sur la puissance des armées, conditions qui la favorisent en ce qui concerne la mutuelle confiance...*, 1868, p. 64 s, 179. — Les

— Au fond, lorsqu'elle n'est pas le fruit du hasard, la victoire appartient, toutes choses égales, au nombre de combattants, au génie militaire, à l'industrie appliquée à la guerre, aux qualités belliqueuses. La sélection qu'elle opère ne signifie, souvent, pas autre chose que le triomphe d'un peuple préparé à la guerre sur un peuple qui ne l'est pas [1] : à moins que l'idéal de la civilisation ne consiste dans cette préparation. *la supériorité militaire ne correspond donc pas à une supériorité sociale*. A des buts différents conviennent des aptitudes différentes : le meilleur pour la guerre n'est pas le meilleur pour la paix, et c'est la paix qu'on doit viser.

SECTION IV. — Insuffisance de la sélection guerrière. Procédés de sélection rationnelle

1. La guerre n'est pas le seul ni le meilleur procédé de sélection. — II. La sélection n'est pas le seul procédé de progrès.

Des partisans de la guerre et même quelques pacifistes ont vu dans la guerre *seulement un procédé de sélection*, ou trop *exclusivement un mode de lutte pour la vie*, au sens darwinien, ayant sa cause en un excessif accroissement de la population humaine ou en une insuffisance des subsistances. Cet aperçu est doublement insuffisant. Le « struggle for life » ne dépend pas uniquement, quoi qu'ait dit Darwin, de la tendance des espèces à se multiplier suivant une progression, et, d'autre part, la guerre,

spécialistes aboutissent ainsi à la conception soit d'une armée professionnelle soit de la nation toujours en armes.

1. Bagehot, *ib.*, p. 54. — Vaccaro, *ib.*, p. 48 : le peuple qui se livre aux occupations pacifiques devient inapte à manier les armes. L'arme triomphe de l'outil. Le progrès n'a pu s'effectuer que parce que les sociétés industrielles ont été à l'abri de la lutte ou ont su l'éviter pendant un temps assez long pour qu'elles s'élèvent de beaucoup au dessus des autres. — Les peuples pasteurs et agriculteurs ont été souvent, malgré leur supériorité, battus par les pillards; les civilisés par des barbares belliqueux (Ex. dans Wallon, *Hist. de l'escl.*, p. XXI); des cités brillantes et cultivées ont été détruites par des « hommes de basse extraction et de ferme résolution ». (Magnéto; Gumplowicz, *ib.*, p. 271.) — Il se peut que le peuple qui triomphe sur le champ de bataille possède la culture générale la plus élevée (c'est le cas normal entre races de niveau très différent) : cette coïncidence, qui fait croire à une influence bienfaisante, peut ne pas se présenter. — Le terrain de la lutte s'étant déplacé, les vertus guerrieree des Latins et des Germains seraient, prétend-on, en voie d'être supplantées par l'énergie durable, l'esprit d'entreprise, d'initiative et de méthode des Anglo-Saxons. (G. Le Bon, *Psych. du soc.*, p. 149; Demolins, *A quoi tient la supér. des Anglo-Saxons*; Bazalgette, *A quoi tient l'infér. franç.*, et *Le Problème de l'Avenir latin.*)

plus souvent que les luttes animales provient de mobiles non alimentaires.

Il ne serait *pas* moins exagéré d'y reconnaître le *seul procédé de sélection, ni même le plus fondamental* [1] : il en existe d'*autres* et de *meilleurs*. De plus la survivance des mieux adaptés n'est pas le seul ni peut-être le principal agent de perfectionnement.

I

Loin de faire de la sélection militaire le processus le plus essentiel du progrès, Darwin affirme formellement que la guerre est *loin de tout expliquer* et même qu'il existe des *qualités incontestablement heureuses qu'elle eût plutôt contribué à détruire* (esprit de sacrifice ; témérité qui pousse à s'exposer au premier rang pour autrui...). Ces traits de caractère demandent une autre explication. Darwin la trouve dans la sympathie, l'approbation ou le blâme, le remords, que suscitent certains actes [2].

Il faut aller plus loin. Si la guerre entretient quelques « vertus préliminaires », il est un grand nombre de qualités que la paix seule engendre. « Tout ce qu'on peut appeler une *grâce* en même temps qu'une vertu ne lui doit rien (à la guerre) ; l'humanité, la charité, un sentiment délicat des droits d'autrui, sont des vertus qu'assurément elle n'encourage pas [3]. » Le mépris pour la faiblesse physique et en particulier pour la femme s'atténue parallèlement à la rareté des violences : la compassion qui s'y substitue ne doit certes rien à la guerre. Il en est de même de la plupart de nos instincts moraux et de nos dispositions intellectuelles.

Il serait toutefois erroné de croire que la société n'a plus besoin de posséder et même d'acquérir des qualités physiques, des forces matérielles et que la sélection doit se cantonner sur le terrain psychologique en vue de buts et par des moyens mentaux [4]. Le sort d'une nation qui brille par sa culture, mais ne

1. Lapouge (*loc. cit.*, p. 436, et *op. cit.*, p. 60, 197 s, 204) en exagère l'*importance* relative : L'homme, étant sociable, la sélection est, chez lui, surtout sociale. Il n'a plus guère à lutter contre le climat, les bêtes féroces, il lutte surtout contre son semblable. — Selon Gumplowicz, les actions et réactions des groupes conquérants et conquis constituent l'objet même de la sociologie.

2. *La descendance de l'homme*, t. I, p. 180.

3. Bagehot, *Lois scientif. du dével. des nations*, p. 85 s.

4. De Girardin, *Désarm.*, p. 2 ; J. de Triac, *ib.*, p. 35 ; Novicow, *ib.*, p. 41, 166 : une nation ne vaut que par sa production intellectuelle et artistique. — Soyons, au contraire, forts, mais non pour ni par la guerre (offensive).

peut soutenir le choc extérieur, n'est pas enviable. Pour être plus élevées que celles de l'activité guerrière, les facultés de l'esprit qu'exige la vie pacifique n'ont pas moins un corps pour support. La sélection doit donc assurer la *coexistence*, dans le même individu, *d'aptitudes physiques et intellectuelles*, sans laquelle tout être (sauf les abeilles...) risque, ou bien de n'avoir qu'une descendance nulle ou peu longue, ou bien de ne transmettre que des qualités corporelles. L'essentiel est de savoir si cette sélection, complète, efficace, n'est pas réalisable par d'autres procédés que les batailles.

La démonstration est facile pourvu qu'on ne s'attache à aucun d'eux à l'exclusion des autres. A côté de la concurrence collective et violente et à sa place si elle venait à manquer, *d'autres luttes* coopèrent ou suppléent à la même fonction de sélection. — luttes internationales ou nationales, collectives on individuelles, sanglantes ou non sanglantes, réalisées par des procédés musculaires ou sans eux, contre le milieu ou contre nos semblables... — Quelques auteurs [1] ont admis à tort que l'homme pourrait se contenter de la lutte *contre les éléments et contre les espèces non humaines*, soit pour écarter leur menace, soit pour les approprier à ses fins. Sans doute lorsqu'il veut se créer de la place, il a avantage, au lieu de détruire ses semblables, à s'unir à eux contre les forces cosmiques, mais il lui est aujourd'hui facile de se mettre à l'abri des intempéries et de se protéger des espèces animales (sauf des infiniments petits). Sans doute il a à perfectionner les procédés de satisfaction de tous ses besoins, à constituer la science : cette tâche ne finira jamais, puisque l'univers ne sera jamais parfaitement adapté à l'homme, mais elle est réservée à quelques-uns. C'est là un stimulant capable d'éviter l'inertie, et non une discipline assez rigoureuse pour opérer une stricte sélection.

La lutte *entre êtres humains*, que voudraient abolir les logiciens outranciers de l'altruisme, conserve donc des effets utiles au perfectionnement général. Sous sa forme *directe*, elle ne dure pas seulement pendant les hostilités, mais préexiste, nationale ou internationale. Le canon n'indique que l'état aigu. Nul, même en pleine paix, n'échappe à la nécessité de lutter pour sa vie, de conserver ou d'accroître son bien-être, sa liberté, sa réputa-

1. Notamment Darwin et plusieurs darwinistes qui constatent la rareté de la lutte entre animaux de même espèce. (Wallace ; Vaccaro, *Bases soc.*, p. 80 ; Loria, *Probl. soc.*, p. 118..)

tion, ses idées. A ces buts, entièrement distincts de la suprématie militaire, correspondent des moyens tels que les examens, les concours, les compétitions politiques, les innovations artistiques, les inventions, le commerce, les migrations, l'expansion coloniale, la « guerre des prix de revient et des prix de vente ». Les rivalités plus loyales qui en résultent sont quotidiennes, sans à-coup trop sensibles, et ont une plus exacte signification sociologique [1]. La concurrence sociale et économique, si elle est aussi peu bénigne que la lutte où le sang coule, n'offre pas du moins le spectacle du meurtre ni l'inconvénient de la destruction et procure la victoire aux races les plus intelligentes et les mieux douées socialement. « Ce que la guerre a perdu, la concurrence l'a gagné [2] », et il n'y a pas lieu de le regretter : les luttes collectives laissaient triompher les sociétés les meilleures en bloc, le fractionnement exige que chaque individu ait par lui-même une valeur sociale.

Le progrès biologique et sociologique ne tient d'ailleurs pas plus exclusivement à la disparition d'espèces ou d'unités même peu aptes, que la lutte ne consiste dans le massacre [3]. La guerre,

1. Novicow, *ib.*, p. 399, 429, 511, 452 : l'activité militaire dresse, aux frontières, des barrières qui restreignent la circulation des hommes et des produits (à cause de la haine, et de l'intérêt qu'on a à se passer de l'étranger). Sa cessation accentuerait les autres luttes.

2. A l'opposé de Lapouge et de Steinmetz, plusieurs sociologues affirment que, par suite de l'industrialisme et l'individualisme croissants, la lutte en masse se fractionnera en luttes individuelles. — Cf. Kidd, *L'évol. soc.* ; Rignano, *ib.*, p. 343 s : un malthusianisme sainement entendu amènera les mieux doués seuls à laisser des enfants : la destruction portera sur des plasmas germinatifs et non plus sur des individus. L'égo-altruisme, la bienfaisance privée empêcheront que les incapables meurent comme des brutes. — Tarde (*Psych.*, p. 283), tout en craignant les platitudes de la concurrence, trouve la clef de l'histoire dans la « petite bataille interne » que constitue, au sein de chaque individu, l'hésitation des désirs et croyances entre deux produits, deux rites, deux idées... — Si l'on ajoute la « lutte de classes » du matérialisme historique, on obtient quatre explications de l'évolution sociale par l'opposition (nations, classes, individus, mobiles) : elles se complètent, au lieu de s'exclure.

3. Novicow, *R. int. soc.*, 1905, p. 175, et *L'Expansion de la vie :* Le prétendre est aussi absurde que de dire : une diminution de vie équivaut à une augmentation de vie. Eternelle et universelle, la lutte doit avoir lieu différemment dans les domaines physique, biologique et social (invention et discussion). — A l'inverse, une mensuration théorique et platonique des forces et de la valeur respective des nations ne remplirait pas la fonction de sélection. La guerre, qui dresse ce décompte — « les coups de canons étant de tonnantes équations » — deviendrait inutile, dit de Greef (*Intr. à la soc.*, t. II, p. 22), « si le compte de la puissance des nations, c'est-à-dire de leur énergie, de leurs propriétés, de leurs forces respectives pouvait être rigoureusement établi ; il suffirait de dresser un inventaire et un bilan des pays antagonistes et de modifier leurs alliances de façon à établir l'équilibre. » D'abord, cette mesure n'est *pas possible* : s'il ne s'agissait que de nombre, espace, temps et lignes, un élève d'école primaire résoudrait le problème (Clausewitz), mais personne ne peut dénombrer les facteurs intellectuels et moraux. De plus, il ne suffit pas de connaître l'inégalité d'aptitudes, de mar-

certes, s'acquittait fort bien de la tâche qui consiste à tuer, à priver de subsistances, à restreindre les satisfactions (esclavage, confiscations, défaveurs, impôts, privations de débouchés...), à hâter l'extinction des vaincus. Mais il suffit d'un *effacement moindre*, de la réduction des individus réellement mauvais et non amendables, à une condition où ils ne gênent pas les meilleurs. En dehors des centaines de mille d'individus qui, chaque an, périssent victimes de la pénurie, un grand nombre descend aux degrés inférieurs, tandis que les autres gravissent les échelons supérieurs de la hiérarchie sociale.

On peut se battre sans se tuer. On peut aussi, sans en venir aux mains et sans lui infliger aucun mal, éliminer autrui ou diminuer l'intensité de sa vie. Une compétition fatale, que Darwin [1] appelle *concurrence vitale* en un sens restreint, existe entre les hommes comme entre tous les êtres, par la force des choses, par leur coexistence et par leur besoin des mêmes objets : elle est, par suite, d'autant plus stricte que les êtres se ressemblent davantage. Si l'un, grâce aux moyens les plus légitimes, obtient certains moyens de jouissance (sans même se les approprier définitivement ni les accaparer), il en prive les autres ou limite l'usage qu'ils en auraient pu faire. Par là s'opère une sélection indirecte entre individus qui ne se sont ni rencontrés ni connus. Bien mieux, sans aucun acte personnel de l'un d'eux qui ait un contre-coup sur l'autre, et par la seule influence d'un milieu physique ou social (climat, maladies, vices...) auquel ils résistent diversement, les plus faibles s'éteignent naturellement, comme survivent les plus forts [2]. Ces deux processus, dont les effets sont très développés dans l'espèce humaine, nombreuse et sans cesse avide de s'élever, présentent même, sur la sélection directe, cet avantage, qu'ils font triompher les plus aptes à la vie et non les plus aptes à la lutte. Or c'est la vie, non la lutte, qui est le but réel et idéal de la vie elle-même.

quer les points : l'inégalité doit être pourvue d'une sanction, l'inapte doit subir les conséquences de son inaptitude.

1. *Orig. des esp.*, p. 75 ; *Desc. de l'h.*, t. I, p. 262. Il affirme que le progrès humain est possible sans lutte sanglante. — Gerland, *Austerben der Naturvölker*, 1868, p. 12.

2. Naudin, *Les espèces assises et la théorie de l'évol.*, p. 9 : les faibles périssent non pas tant par la concurrence des forts, que parce qu'ils sont arrivés à la limite de leur force. A l'abri de la rivalité des forts, ils dureraient un peu plus peut-être, mais leur mort ne serait qu'une question de temps. — Cf. pour les peuples : Le Bon, *Lois psych. de l'év.*, p. 46 ; Novicow, *L'avenir de la race bl.*, p. 53 s : certaines maladies, non mortelles chez les civilisés, le sont chez les sauvages... — Le changement de conditions accentue ces effets. « L'Afrique, a dit M. de Vogüé, est le dynamomètre où chaque race vient essayer son énergie. » (Teillard, *L'exp. europ.*, p. 13).

II

La guerre n'est pas la voie indispensable ni même préférable de la sélection. **La sélection et la lutte ne sont pas** davantage **les seuls procédés du progrès.**

L'école sociologique sélectionniste, exagérant la doctrine de Darwin, a pourtant admis, comme un credo, que l'évolution sociale est presque tout entière dans le triomphe des meilleurs [1]. La sélection *suppose une modification*, une « transmutation », sur laquelle elle s'exerce, et pourtant on prétend que cette dernière — à laquelle on attribue faussement parfois des effets dus à la première — est secondaire. Le principal avantage que présente l'élimination des moins bien doués est son caractère *expéditif*, mais il est corrélatif d'une *perte sèche* pour la société : « La sélection, d'après un de ses plus zèlés partisans [2], coûte en existences ce qu'elle rend en vitesse. » Or il faut réduire au minimum nécessaire la destruction d'individus et de types. N'existe-t-il donc pas de procédé qui permette d'obtenir le perfectionnement sans cet anéantissement définitif d'êtres peut-être non essentiellement déchus, et en tout cas utilisables, pour lesquels il reste place le plus souvent ?

Libre, ou moins esclave que les autres êtres, des forces et des lois naturelles, l'homme *peut* se soustraire en partie à la tyrannie de la concurrence vitale [3]. Est-ce pour son *bien* ? Ne s'expose-t-il pas, en prétendant s'élever au dessus des autres espèces par l'abandon d'un agent essentiel d'amélioration, à retomber plus bas qu'elles ? Tout se réduit donc à une question d'importance respective des rôles de divers phénomènes. Or Spencer lui-même a jugé que la survivance des mieux adaptés n'est pas une explication universelle et s'est chargé de démontrer « l'*insuffi-*

1. Lapouge, *ib.* ; *Rev. int. soc.*, 1894, p. 421 ; *Sél. soc.*, p. 61, 77, 81, 204 : la sélection détermine la vie et la mort des nations; toute l'évolution s'explique par le triomphe des nations comptant le plus grand nombre d'eugéniques (c'est-à-dire produisant habituellement des hommes au-dessus de la moyenne de leur temps et de leur nation).

2. Lapouge, *ib.* : un jardinier qui veut augmenter le volume d'une racine, obtiendra un succès plus sur et plus rapide si, à chaque génération, au lieu de cultiver tous les individus, il n'emploie que les porte-graines pourvus des plus grosses racines.

3. J. Desclozeaux, *La g.* ; Letourneau, *La g.*, p. 8.

sance de la sélection naturelle [1] ». De ce qu'elle influe sur tous les domaines, on n'est pas en droit de conclure que ces domaines se réduisent à sa seule action. A côté de l'opposition, il existe, selon Tarde, la répétition et l'adaptation. Le progrès est théoriquement possible par la simple transmutation, qui seule crée les types nouveaux, tandis que la survivance, qui conserve et ne crée pas [2], est inconcevable sans ces modifications. Après l'engouement darwiniste, qui faisait n'envisager les variations que comme matière à sélection, on s'est aperçu que certaines d'entre elles ne donnaient pas lieu à sélection. L'*influence du milieu physique et social* a une influence non seulement préliminaire, mais capitale, sinon prépondérante [3]. Les particularités avantageuses se répandent et se vulgarisent : une sorte d'émulation pousse chacun à les adopter pour soi-même et à élever les autres à son niveau, au lieu de les maltraiter. Il en résulte, quelquefois même après la conquête, un courant ascensionnel très propice au progrès. On est allé jusqu'à affirmer que si l'on aspire à ce que l'unanimité des individus possède les variations avantageuses, il n'est pas besoin d'éliminer répressivement ceux qui en sont dépourvus : la méthode préventive d'amélioration directe suffirait, dans l'état actuel de l'humanité, à effectuer le progrès social [4].

L'*association pour la vie*, pour la lutte même, joue également un rôle considérable et favorable au progrès. L'accord, l'appui mutuel, la coopération sont des phénomènes aussi généraux que la lutte [5]. C'est par l'association que l'homme s'est élevé au dessus de l'animal, plus que par les dissensions. L'union et la régularisation des rapports procurent à chacun une vie plus in-

1. *Probl. de mor. et de soc.*, p. 287-376. — A vrai dire, personne, pas même de Quatrefages, ne conteste l'indéniable réalité de la survivance des mieux adaptés. La controverse s'élève sur sa portée.

2. Tarde (*Oppos. univ.*, p. 25) le dit inexactement de la lutte ; *Psych. soc.*, p. 11 : la sélection est une des clefs de la vie, non un passe-partout. Son efficacité est principalement négative, éliminatrice. C'est une erreur « de lui prêter une action inventive de nouveaux types, au lieu de borner sa vertu à l'épuration et à la défense des anciens ».

3. De Quatrefages, *Darwin et ses précurseurs*, p. 244. C'est la manière de voir de Buffon, Geoffroy, Darwin, Cl. Royer, Vogt, de Lanessan. — Fages, L'évol. du darw. biol., *R. int. soc.*, 1898, p. 498 s.

4. L. Büchner, *L'homme selon la sc.*. p. 206 : « Comme la substitution d'un type plus élevé à un type inférieur peut s'effectuer sans violence, par la seule puissance victorieuse de la conviction, la généralisation et l'uniformité du progrès deviennent plus vraisemblables que la destruction des races. »

5. Kessler, Büchner ; Kropotkine, L'entr'aide (Fages, *loc. cit.*, p. 506). — J. L. de Lanessan revendique cette idée (*La lutte p. l'exist. et l'assoc. pour la lutte*, 1881 ; *Le Transf.*, 1883 ; *La lutte p. l'exist. et l'évol. des sociétés*, p. 17.)

tense que la lutte[1] : aussi tendent-elles à se développer. L'homme est ou devient plus sociable que guerrier.

1. Des instinctifs, comme Nietzsche, Mahan (*Phil. de la g. en Amér.*), préconisent la guerre comme un moyen de donner leur plénitude de développement à toutes les virtualités qu'on possède en soi. Leurs « monstrueux » aphorismes se dressent contre tout le passé de l'humanité, contre l'univers entier, dont les éléments tendent à s'équilibrer, à se coordonner, à s'harmoniser (morale, droit..). Cette passion indisciplinée de grandeur se heurte à mille dangers. Celui-là « éclate » ou se brise (Nietzsche lui-même), qui n'a pas su se limiter ni modérer ses appétits et ses aspirations. Même en dehors de cette extrémité, il atteint mal son but. « Nietzsche oublie que la puissance qui rencontre un obstacle et est obligée de lutter est par cela même diminuée, tandis que la puissance qui s'épand sans obstacle et sans lutte a un sentiment plus grand de sa plénitude. La paix dans la plénitude n'a-t-elle pas, elle aussi, sa joie, qui vaut bien la joie du conflit et de la mêlée... Comment donc un philosophe qui veut restituer à l'âme humaine toute sa richesse, commence-t-il par l'appauvrir, en lui retirant la joie de triompher sans combat, le droit d'aimer et de se faire aimer, de vivre en autrui comme en soi, de multiplier ainsi sa propre vie par celle de tous ! » (Fouillée.)

CHAPITRE II

Effets directs.

SECTION I. — Effets physiologiques.

Les travaux pénibles, les maladies mortelles, tout en laissant survivre les sujets les plus résistants, les détériorent au point d'entraîner au total un avilissement de l'espèce : loin que personne les encourage, tout le monde s'efforce de limiter leurs ravages. A supposer qu'elle éliminât les groupes les moins bien doués, la guerre n'en resterait pas moins un fléau, si ce résultat était compensé par le caractère désastreux de la sélection interne ou des effets directs qu'elle produit. Le triomphe du plus vivace ou du plus fort n'est-il même pas dépassé par l'affaiblissement social, l'épuisement d'hommes et de subsistances, par la dépopulation pure et simple due à des massacres et à des famines dont l'atteinte se fait sentir aussi bien sur les plus aptes que sur les autres? Le mode guerrier de prétendu triage des intelligences et des civilisations ne plonge-t-il pas forcément vainqueur et vaincu dans l'ignorance et dans la barbarie [1]?

Les plus importantes des particularités **physiologiques** que Darwin attribue à la sélection sont probablement antérieures aux luttes collectives. Les dommages causés par ces dernières à la race humaine sont au contraire certains. Il est arrivé que des *peuplades belliqueuses*, en s'exterminant réciproquement tout entières, ont fait le jeu de tiers plus vils encore. Dans le cas opposé, où elles n'entraient en lutte que par leurs représentants physiquement supérieurs, le nombre des hommes de qualité inférieure, en état de procréer, était proportionnellement accru, et comme il restait cependant inférieur à celui des femmes, la

1. Lapouge, *Sél. soc.*, p. 216 : En Grèce, à Rome, la guerre a détruit les eugéniques. Les guerres de Louis XIV, la guerre de Trente ans laissent les belligérants épuisés... Les Mexicains et les Péruviens n'ont la valeur ni des anciens habitants du pays, ni des conquérants espagnols.

polygynie apportait son tribut de conséquences nuisibles même au point de vue physiologique. S'il n'était perdu pour la production et pour la vie, le vaincu demeurait avec ses seuls rebuts encore avilis par l'assujettissement; et le fort, le triomphateur devenait de beaucoup inférieur à ce qu'il était auparavant. — Les effets ne sont plus *aujourd'hui* aussi profonds, mais ils n'ont pas changé de caractère et ils s'étendent à des cercles plus vastes. Jamais la Suède ne fut plus *dépeuplée,* plus appauvrie physiologiquement, qu'après les glorieuses campagnes de Charles XII, l'Allemagne qu'après la guerre de Trente ans, la France qu'après les victoires de Napoléon. (La conscription prenait dès 1806 les jeunes gens de 18 ans sur les bancs des lycées.) La *qualité* ne se ressent pas moins de la guerre moderne que la quantité : chaque grande campagne fauche l'élite de la jeunesse valide. On a remarqué, après les plus récentes, un abaissement de la taille moyenne réelle (Sécession), suivi à bref délai — alors même que les effectifs ne sont pas augmentés — de l'abaissement du minimum exigé en vue du service militaire (de 5 pieds 1 pouces à 4 pieds 9 pouces après 1871). Plusieurs spécialistes ont même été jusqu'à ranger la guerre et le militarisme parmi les plus puissantes causes de dégénérescence [1].

Un point reste plus douteux. Les rencontres des peuples sur les champs de bataille ont-elles favorisé les *croisements* de race, et, si ces croisements sont réels, faut-il s'en louer? Les réponses contraires peuvent se combiner de quatre manières différentes. En fait, mainte expédition a eu, dans les temps primitifs, comme but l'exogamie, ou bien comme résultat la soumission de tribus sédentaires à des nomades, la conquête d'autochtones par des tribus guerrières. Des races se sont ainsi juxtaposées, pénétrées, fondues. La guerre, par contre, a mis obstacle à d'autres mélanges de sang, et sans elle les rapprochements auraient été et, plus sûrement encore, seraient à l'avenir plus fréquents. *Au total, elle isole* et maintient les caractères. — Quant à la bienfaisance des croisements, elle était autrefois presque incontestée. Spencer attribuait à l'exogamie une heureuse fusion de caractères et à la conquête entre peuples une très propice plasticité tempérée, s'ils étaient assez semblables pour coopérer au même sys-

1. Dailly, *Dict. des sc. médic.* ; Dallemagne, *Dégén. et déséquil.* ; — Sur les guerres de Napoléon : Raudot, *Dégén.* ; — *Infra* : pessimisme. — Les qualités telles que sang-froid, intrépidité, coup d'œil..., peuvent être acquises par des exercices sportifs, chasse, gymnastique...

tème, mais assez différents pour éviter que ce système ne prenne immédiatement une structure rigide [1]. Si ces avantages étaient véritables, les procédés pacifiques seraient, semble-t-il, suffisants pour y atteindre, puisque, par hypothèse, il s'agit de races proche voisines, entre lesquelles la vie moderne multiplie les moyens de communication.

Spencer lui-même a apporté des restrictions à cette *bienfaisance*. Les demi-sang, issus de races trop éloignées et héritant de penchants adaptés à deux systèmes, ne sont bons ni pour l'un ni pour l'autre. « Gobineau attribue aux croisements les malheurs des empires et la *dégradation* des races; Nott prétend que leur généralisation amènerait l'extinction de l'humanité; Knox et Périer ne font honneur des progrès de la civilisation qu'aux races pures; M. Dally pense qu'à lutte égale, la supériorité resterait à celles-ci [2]. » A l'exemple de Gobineau, Vacher de Lapouge traite de préjugés les opinions sur l'utilité des croisements. Au point de vue morphologique les sang-mêlés sont hétéroclites, laids, vulgaires : ceux des grandes vallées (Rhône, Loire, Seine...) possèdent des membres tellement dysharmoniques, qu'ils ne semblent pas faits pour être ensemble. Ces asymétries ne choquent pas seulement le sentiment esthétique; elles ont des conséquences désastreuses : celle de l'utérus par la stérilité, celle du crâne par les anomalies psychiques. Les croisements diminuent la vitalité de la race, la longévité et l'énergie des individus, le poids cérébral. Leurs effets sociaux sont pires encores : l'intelligence et le caractère du métis sont incohérents; lui-même, tiraillé entre divers idéaux, ne possède aucun principe directeur, aucun de ces sentiments traditionnels et de ces croyances héréditaires qui sont les soutiens de la nature humaine [3].

1. *Soc.*, t. II, p. 249, 162 : les Hébreux, Athéniens, Romains et Anglais n'ont progressé que quand ils se furent mêlés à d'autres souches. — Bagehot, (*ib.*, p. 73) voit dans les croisements continuels issus de la conquête « une foule d'expériences sur le mélange des races, semblables à celles qui se poursuivent dans l'Amérique du sud ». Au lieu de rester des « races de clocher » à pensées étroites, les descendants surpassaient les races mères en variabilité, c'est-à-dire en puissance de progrès.

2. Dr Topinard, *L'Anthropol.*, p. 395. Bodichon affirme au contraire que l'ère universelle de paix et de fraternité se réalisera par les croisements, et Thévenot, Deschamps, Serres, Waitz et de Quatrefages leur sont favorables. A ses yeux, deux races bonnes donneront un produit meilleur, deux races mauvaises un produit pire ; deux races, l'une bonne, l'autre mauvaise, un produit mauvais relativement à la supérieure, bon relativement à l'inférieure. La loi d'hérédité est d'ailleurs troublée par de multiples circonstances.

3. *Sél. soc.*, p. 155 s, 326, 183 ; Bagehot, p. 77. — La solution du débat appartient à l'*anthropologie*. La théorie qui fait de la pureté des races le criterium de leur supériorité aboutit toutefois à deux conséquences sociales choquantes : 1° la

SECTION II. — EFFETS ÉCONOMIQUES ET FINANCIERS.

Le but de l'activité et des institutions économiques est la satisfaction des besoins de l'homme par l'adaptation du milieu à sa personne. Or les batailles détruisent, sans jamais les produire, les richesses qui sont les instruments de cette satisfaction. Le caractère antiéconomique de la guerre ne laisse donc pas de doute. Ses apologistes se sont pourtant donné la tâche ingrate de démontrer son utilité, du moins dans le passé.

La première condition de l'adaptation du milieu consiste dans la mainmise de l'homme sur la plus grande surface de la planète. La guerre seule, prétend-on, a permis le *peuplement* et le *défrichement* de la terre, en chassant les vaincus, d'un territoire qu'ils n'eussent pas abandonné sans cette impérieuse nécessité externe. Ainsi s'expliquerait l'existence de peuples d'origine commune à de grandes distances. — Mais s'il n'avait d'autres causes, telles que les bouleversements de l'écorce terrestre, ou les migrations dues à une poussée interne [1] (multiplication, curiosité...) et exécutées dans de vastes régions inhabitées, — comment expliquerait-on la présence du même phénomène chez les animaux? En tout cas, ce serait une utilité périmée, puisque le globe est occupé.

Notre système économique, dit-on encore, repose presque en entier sur l'institution de la *propriété individuelle*, et c'est la guerre qui est la source de toute propriété. Ce que l'homme a gagné avec son sang, il veut le conserver; le succès qu'il a obtenu, il veut l'immobiliser, en retirant de la possession des objets qu'il en a recueillis, un avantage, un privilège permanents. « Qu'est, au fond, la propriété, sinon la prise et le maintien de cette possession, c'est-à-dire l'attaque et la défense? [2] » La symbolique de divers contrats, l'étymologie (*supra*), renforcent d'une preuve l'explication psychologique. L'observation de l'humanité primitive montre qu' « il y avait identité entre la classe militaire et celle des propriétaires du sol »; et si la première qua-

doctrine nationaliste, qui propose d'épurer les races mêlées (ne le sont-elles pas toutes?); 2° le regret, sinon la préconisation des mariages entre frères et sœurs, qui, suivant V. de L., stabilisent les races et favorisent la sélection, en éliminant plus vite les familles tarées et en stéréotypant les autres. (p. 194.)

1. J. Lubbock, *Orig. de la civ.*, p. 498 : les fondateurs de colonies étaient, non des faibles chassés de chez eux (Duc d'Argyll), mais des hommes énergiques et entreprenants. — *Contra* : Kant, *ib.*, p. 55 ; Tzschirner, *ib.*, p. 205...

2. Jähns, *Ueber Krieg*, p. 63 ; Mabille, *La g.*, p. 103.

lité est dérivée parfois de la seconde (les possesseurs du sol étant les plus intéressés à la défense), elle en a été plus souvent la cause : le chef encourageait ou récompensait les efforts par des portions de terres conquises. L'invasion et la résistance prolongée, en engendrant l'inégalité de classes qui distingue la société militaire, amenaient l'individualisation de la propriété foncière [1].

Ces faits et ces idées, qui démontrent l'importance des actes d'appropriation violente dans la *détermination des propriétaires*, n'éclairent pas *l'institution même de la propriété individuelle*. On ne peut prendre que ce qu'un autre possède : il faut donc remonter à un premier possesseur, qui fut un premier occupant. La propriété est née de la prise du sol pour l'usage collectif ou individuel, avant d'être transmise par les petites luttes de la préhistoire et plus tard par les luttes collectives. Elle s'est affirmée, par les mêmes raisons psychologiques sur tout ce qu'on avait gagné avec son sang ou sa sueur, c'est-à-dire non seulement par le vol, mais par le travail. Si elle était dérivée d'une occupation collective, elle pouvait, de l'aveu même de Laveleye et de Spencer, devenir individuelle lorsque tombait en désuétude l'usage des distributions qui en étaient faites entre les membres du clan, en vue de la jouissance.

La guerre et la force ont, non pas créé la propriété, mais désigné ses bénéficiaires. Pour que ce fût un *bienfait*, il faudrait que les vainqueurs des luttes de toute sorte, les guerriers aient été à même d'utiliser les instruments de production mieux que d'autres n'eussent pu le faire. Si on envisage l'enrichissement que les hostilités ont procuré ou procurent à d'autres que les combattants, l'avantage du changement, qui en résulte, des titulaires de la propriété est bien problématique : ceux qui voient une aubaine dans les calamités publiques sont des gens de caractère équivoque ou des spéculateurs peu dignes d'intérêt. Si on considère les modifications générales du régime de la propriété, l'accélération apportée par les destructions de capitaux, d'outillage et de force, à la décomposition de constitutions vieillies et déclinantes [2], est non pas particulière à la guerre, mais commune à tous les cataclysmes. Comme eux, la guerre peut

1. H. Spencer, *Sociologie*, t. III, p. 400 s, 730.

2. Loria, *Bases éc.*, p. 296 : la guerre de Trente Ans a précipité, en Allemagne, la dissolution de la propriété féodale et sa conversion en propriété bourgeoise ; les victoires de Napoléon ont aidé à l'émancipation des paysans prussiens, la guerre de Crimée à l'abolition du servage en Russie.

aussi sévir sur un régime dont la faiblesse est celle de la jeunesse et non de la décrépitude. Il ne manque pas d'ailleurs d'autres signes susceptibles de dessiller les yeux d'une nation sur les causes de son état anormal, ni de curatifs capables d'y porter un remède moins chirurgical.

En résumé, la propriété étant fondée, la guerre *n'a plus l'utilité de créatrice*. Quant aux modifications, aux atténuations, elles viennent en réaction contre la rigueur que la propriété tirait originairement de son mode brutal d'établissement : on ne saurait donc les attendre de la guerre, mais d'une évolution coutumière ou d'une élaboration systématique.

— Le régime de la *production*, reprennent les apologistes, n'a pas une importance moindre que celui de la propriété, et c'est encore la guerre qui en créa, conserva et développa la plus ancienne forme : l'*esclavage*, source de toute *division du travail*. « Pour que les hommes s'élèvent au-dessus de l'état animal, dit à peu près Gumplowicz [1], il faut que certains d'entre eux soient soustraits par le travail des autres aux soucis les plus absorbants... Jamais la séparation des branches professionnelles ne s'est accomplie librement et à l'intérieur, partout elle s'est produite par la force, sur des étrangers et a été conservée par la contrainte : la domination n'est pas autre chose qu'une division du travail réglée par la supériorité de force. » — L'esclavage sans doute fut le plus souvent lié, soit comme résultat, soit comme but, à la guerre ; mais, sans compter le surplus de combats qu'il occasionna en devenant un but, fut-il bien indispensable, sous cette forme, au progrès économique ? L'exploitation est née aussi de luttes individuelles et la division du travail a été imposée par les différences de sexe, d'âges, d'aptitudes, de besoins et de goûts, antérieures à toute lutte collective. Le mâle adulte domestiqua sa femme et les siens avant d'aller chercher des serviteurs parmi les « tribus hétérogènes ». La chasse, aussi bien que la guerre, nécessita, pendant qu'une fraction du clan était occupée à sa préparation ou à ses opérations, l'emploi de l'autre aux travaux domestiques. Si même on admet que l'œuvre de carnage ait rendu autrefois un service analogue, elle ne le rend plus aujourd'hui et ce ne serait plus un service. Bien au contraire, elle met obstacle au libre échange et à la division du travail, tant nationale qu'internationale, en obligeant tous les individus

1. *Lutte des races*, p. 216, 233 s. — Spencer, *Soc.*, t. III, p. 393 s.

à être soldats et tous les Etats à s'adapter à la destruction. L'organisation du travail a reçu une forme ingénieuse et assez souple qui permet aux exécutants d'échapper, moyennant une rémunération fixe (salaire), aux risques de l'entreprise, tandis qu'elle assure des bénéfices variables à ceux qui en prennent l'initiative et en subissent l'aléa. Le perfectionnement, qui consiste à assurer une coopération de plus en plus volontaire et, pour cela, de moins en moins unilatérale, ne saurait être attendu de la violence, qui a les effets précisément opposés. Tout au plus une révolution réussirait-elle à déplacer le fardeau, à intervertir les rôles ou à instituer une autre forme d'exploitation : elle ne résoudrait pas le problème.

La guerre, disent ses partisans, n'a pas seulement modelé la structure économique : elle a été le *moteur initial de toute production*. Les passions violentes, et en particulier la crainte, ont été les premiers mobiles de l'activité humaine, car, seules, elles pouvaient vaincre la répulsion pour le travail, et contraindre à des efforts suivis. L'outillage et l'art militaires sont sortis de là, et aussi l'industrie et les sciences, qui étaient subordonnées à eux. Sans l'emploi des métaux dans les armes, les charrues et les navires n'auraient pu être fabriqués : il existait, encore récemment des peuplades auxquelles l'usage des lances et des flèches était connu et non celui de la faucille. Sans la menace des tribus étrangères, les hommes ne se seraient jamais construit d'habitations solides et sûres. Les premiers chemins ont été des routes stratégiques, et les premiers canaux (des Perses, des Fuégiens...) ont eu une destination militaire [1]. Les débouchés s'ouvrent encore en armes, comme avaient lieu les *échanges* primitifs. L'industrie sans doute n'est plus à créer, mais les grandes catastrophes guerrières ont cependant favorisé son essor (en Angleterre après Waterloo, en Allemagne après Sedan).

De nombreux faits prouvent que l'échange a eu concurremment, une autre source dans l'usage des présents, et le travail dans le jeu, l'amusement, le goût de la décoration. La lutte contre les fauves, contre les intempéries, a suscité l'effort d'une manière non moins impérieuse ni constante que les combats contre les hommes. La notion de l'intérêt, le désir de se déve-

1. Tzschirner, *ib.*, p. 212 ; Jähns, *ib.*, p. 70-77. En grec ὅπλον, en latin *arma*, en germain *wapono*, signifient arme et instrument (armature). Le couteau et la hache ont ce double emploi. Les premières machines sont des béliers, balistes, catapultes. Le plus ancien métier est celui de forgeron d'armes. *Ingénieur* dérive de *engin*. — Spencer, *Sc. sc.*, p. 211...

lopper en tous sens, remplissent aujourd'hui le même rôle avec une efficacité suffisante. La guerre, la victoire même ne font même pas, à elles seules, progresser l'industrie d'un seul pays, fusse au détriment des autres, et, inversement, ce progrès se présente le plus souvent sans aucun lien avec elles. La Turquie est restée stationnaire malgré ses succès militaires ; la France révolutionnaire ou impériale n'a pas donné à la production l'essor que celle-ci a reçu depuis lors ou dans des pays et des périodes pacifiques (Suisse, Belgique, Etat-Unis, Allemagne même).

Si la guerre n'est point la mère de l'industrie, du commerce, de la recherche scientifique, n'a-t-elle pas, du moins, comme on le prétend d'autre part, favorisé *telles industries, telles transactions, telles sciences* [1] ? On applique cette idée aux mathématiques, à la physique, à la chimie, à l'architecture, à la mécanique, à la nautique. La science médicale n'aurait fait de progrès dans le domaine de la *chirurgie* que par la pression des campagnes de 1869-1877 [2]. De la nécessité où se sont trouvés les membres de l'aristocratie féodale, lorsqu'ils partaient en expédition, de « réaliser », pour subvenir à leur équipement, des biens qu'ils ne pouvaient gérer désormais, serait issu le *capital circulant*, qui acquit depuis lors une importance si considérable [3]. Les chefs de mercenaires étaient des entrepreneurs, et comme leurs opérations, analogues aux concessions actuelles, étaient à terme, on en déduit qu'elles sont la cause de l'avénement d'une économie à base de crédit (Creditwirtschaft) à côté de l'ancienne économie à base d'argent (Geldwirtschaft) [4]. On omet plus ou moins intentionnellement le rôle important joué par les transactions commerciales ordinaires et notamment dans les banques italiennes.

Il n'est que trop vrai que les armées soient une clientèle assidue des fabriques d'équipements, d'armements, de blindages, des constructeurs de navires, des entrepreneurs de travaux de fortification. La guerre, en cela, n'encourage que ce qui sert à la

1. B. Kiessling, *Ew. Krieg*, p. 195 : toutes les sciences.
2. Boguslawski, *Krieg*, p. 54 ; Stengel, *Ew. Friede*, p. 11. — Le fait est douteux. De plus, précisément parce que la médecine est un bien, la guerre est un mal. M. B. honore la guerre de la circulation aérienne et de l'emploi de l'électricité comme force motrice, sous prétexte que les armées ont utilisé les ballons et les appareils projecteurs qu'elles n'ont pas inventés. — Quant aux découvertes géographiques, elles sont l'œuvre de pionniers plus audacieux peut-être que civilisateurs, et ont engendré la lutte plutôt qu'elles n'en sont issues.
3. Kisselbach, Krieg u. pol. Entw. Europa's, *Vierlelj. Schr.*, 1859, p. 3.
4. Jähns, *Heeresverfassungen*, p. 248.

guerre même, et elle enlève à leur usage naturel d'autres richesses (chevaux, habillements, conserves...), sans compter tous les gaspillages inutiles qu'elle entraîne. Ce qui sert à la paix (vapeur, électricité, chemins de fer, chimie organique...) a été surtout l'œuvre de la paix. L'activité militaire a par contre utilisé des découvertes (métaux, alliages...) dues à d'autres desseins. Ce sont les progrès de la production qui ont permis ceux de la destruction : les armements modernes ont suivi et non précédé l'essor de l'industrie et de la science.

Pour détourner de leurs fins tant de créations heureuses, des théories et des systèmes spéciaux ne furent pas de trop. Le *mercantilisme*, l'*interventionnisme* économique, notamment sous la forme de protection douanière, ont eu, entre autres causes (en dehors de l'exclusivisme entretenu par les rivalités), le désir de procurer des ressources pour la réalisation de plans militaires, et d'échapper à la dépendance de l'étranger, complètement en cas de guerre, et dès le temps de paix, en ce qui concerne le matériel [1]. Or ces expédients, peut-être nécessaires en des circonstances données, sont opposés à l'idéal et à la prospérité des peuples.

Le développement des *finances publiques* est un produit plus réel des luttes internationales, mais aussi plus mauvais. Le plus ancien revenu de l'Etat représentait la *part du chef* dans le butin et dans la contribution fournie par les hommes qui ne participaient pas au service de guerre. Destinées aux expéditions elles-mêmes ou à l'usage personnel du chef, ces ressources n'attribuaient aucune valeur sociale aux combats. Les recettes du pouvoir avaient une source moins impure dans les prestations, — d'abord présents facultatifs, puis tributs ou corvées obligatoires, — que les sujets fournissent à leurs maîtres [2].

La création et l'accroissement des impôts et des emprunts doivent figurer au passif de la guerre, parmi ses inconvénients, plutôt que parmi ses prétendus « résultats positifs de culture [3] ».

1. Montchrétien, *Œc. pol.*, p. 310. — Ferrari, *R. int. soc.*, 1896, p. 722 : Militarisme et protectionnisme proviennent d'une cause commune : une dégénérescence, un égotisme absolu qui méconnaît autrui.

2. Spencer, *Soc.*, t. III, p. 118 ; H. Collins, *Phil. de Spencer*, p. 478 s.

3. Il en est ainsi lors même qu'on les pratique honnêtement, et a fortiori quand les extrémités guerrières leur font adjoindre des procédés d'une moralité douteuse. Philippe le Bel, poussé à bout par sa lutte contre les Flamands, altéra la valeur des monnaies, rançonna les Juifs, Lombards et Templiers. D'autres rois ont reçu, en la même occurrence, le surnom de faux-monnayeurs. — Sur la gestion malhonnête de l'abbé Terray : Stourm, *Fin. de l'anc. régime*, t. I, p. 21.

Il y a, dit l'annotateur Vincent Gelée[1], deux espèces de finances : « Les ordinaires sont les deniers provenans du domaine... et les extraordinaires sont les aides, tailles, gabelles et autres *impositions* qui sont mises sur le peuple pour les affaires de la guerre. » Ce rapport de causalité est si juste, que les deux termes suivent les mêmes fluctuations : l'armée française devient permanente au commencement du xv[e] siècle : la taille aussi. Les *emprunts* publics, c'est-à-dire les dettes d'Etat, apparaissent de même au temps des luttes soutenues pour l'unification et l'extension du territoire national, contre les seigneurs et contre l'étranger. Au commencement du xviii[e] siècle, furent imaginés les *emprunts-loteries* en vue de faire face aux charges toujours croissantes de nos armes : or les loteries développent de mauvaises passions, en laissant attendre du hasard ce que le travail seul doit procurer. Sous la forme du *cours forcé*, des billets de banque, l'emprunt obligatoire est presque inévitable à notre époque en cas de grand conflit international à cause du caractère rapide et intense des opérations : les expériences qu'on en a tentées, toutes dues à des crises belliqueuses dont elles suivirent exactement les fluctuations, ont entraîné des conséquences désastreuses, sinon même la banqueroute[2].

Les dettes publiques sont presque en entier des dettes de guerre. Or même sous sa forme normale, et en dehors de sa destination, l'emprunt est *peu recommandable* et dangereux pour les Etats qui l'emploient[3]. Ces derniers donnent un exemple d'imprévoyance aux citoyens, dont ils devraient plutôt adopter le jugement touchant les pères de famille, méprisés lorsqu'ils ne lèguent à leurs enfants que des dettes à acquitter. On prétend que les générations futures en tireront un profit correspondant : ce n'est vrai que des luttes vraiment nationales et inévitables, et encore l'emprunt n'est-il alors légitime que si la période d'a-

1. Séb. Hardy, *Le nouv. et dernier Guidon des finances*, 1633, p. 12.

2. En France, avec Law, puis sous la Révolution (assignats et mandats territoriaux), et enfin après 1870 ; en Angleterre, de 1797 à 1821 ; en Italie, 1866-83 ; en Autriche, depuis 1792 ; en Russie, 1768-1897 ; aux Etats-Unis, à la suite des guerres d'Indépendance et de Sécession (1776-81 et 1862-79). — v. P. Leroy-Beaulieu, *Sc. des fin.*, 6e éd., t. II, p. 663-726, 205.

3. Littérature abondante (v. Stourm, *ib.*) : Davenant, Hume, Smith, Ricardo ; Sully, Boisguilbert, Montesquieu, Turgot, Quesnay, Poterat, Linguet, Baudeau, du Buat-Nançay, Mably, Mirabeau, de Cormeré... — J.-B. Say (*Econ. pol.*, p. 547 ; *Cours*, t. II, p. 433 s) réfute : tout emprunt est bon, l'emprunt est bon parfois. L'emprunt favorise la dissipation, la création de fortunes scandaleuses. — Bouron, *G. au crédit*, 1868. — Bénard, *Infl. des lois sur la répart. des richesses*, 1874. p. 118 s : ils accroissent l'inégalité, l'oisiveté. — P. Leroy-Beaulieu, *ib.*, p. 220 s. — Les socialistes condamnent le prêt à intérêts, a fortiori l'emprunt public.

mortissement est à peu près égale à la durée de la paix et de la tranquillité assurées. Il arrive au contraire fréquemment que nous engageons nos descendants pour des guerres peu utiles ou illégitimes et qu'ils n'approuveraient pas. Dans tous les cas, nous les contraignons sans leur consentement et les réduisons à l'impossibilité perpétuelle de régler eux-mêmes leurs dépenses. L'avenir est sacrifié au présent [1]. On voit bien, disait Colbert, comment on entre dans cette voie, on ne sait comment on en sortira.

La facilité d'obtenir des sommes remboursables à un terme éloigné ou non remboursables met les gouvernements à l'*aise pour déclarer les hostilités* [2]. Si on recourait, au contraire, à l'impôt, dont la répercussion est immédiate, ou, en cas d'insuffisance, à des procédés qui placent plus exactement la charge là où est le profit, on serait beaucoup moins enclin aux aventures. En créant les marchés financiers, la spéculation, la haute-banque et l'agiotage [3], le système des emprunts incline encore davantage aux solutions belliqueuses, dont il devient ainsi effet et cause. C'est un cercle très vicieux. La mauvaise Finance cherche dans les troubles les éléments nécessaires à ses paris de hausse ou de baisse. (Ex : sous Napoléon III, et à l'égard des Etats à finances avariées.) On a, en fait, depuis un demi-siècle, essayé de se passer de ses services dans l'émission et même on aspire à réduire le rôle de l'emprunt d'une manière générale. Ce serait une mauvaise plaisanterie de prétendre que de nouvelles batailles sont utiles en vue de grossir les budgets actuels.

A côté des créations d'institutions, — services que la guerre

1. G. Platon, *La démocr. et le rég. fiscal*, p. 263 : l'augmentation de la dette a partagé la population en deux groupes : ceux qui travaillent pour payer la rente et ceux qui la touchent ; le gouvernement tombe aux mains de politiciens, « hommes de paille des financiers ». — Loria, *ib.*, p. 254 : la bourgeoisie préfère en cas de guerre recourir à l'emprunt, qui lui fournit des placements plutôt qu'à l'impôt, que ne pourraient supporter les classes pauvres. (Ex : en Angleterre sous la Révolution et lors de la guerre de Crimée, suivant Gladstone, Leone Levi et Cucheval-Clarigny.)

2. J.-B. Say, *Cours*, t. II, p. 458 ; Leroy-Beaulieu, *ib.*, p. 629 : Smith, Gladstone. — Kant, *Projet de paix*, art. 4 : On ne doit point contracter de dettes nationales pour soutenir les intérêts de l'Etat au dehors.

3. En 1694, Guillaume III a besoin d'argent pour soutenir une guerre ; il prend pour intermédiaires une compagnie de bourgeois : la Banque d'Angleterre est fondée. Napoléon crée la Banque de France. Voilà de bons effets. — En voici de mauvais. L'influence croissante de la Finance sur la direction de l'Etat, ne s'exerce pas en faveur de la cause juste. « Les millions, remarquait J.-B. Say, marchent toujours du côté du plus fort. » En 1776, les Etat-Unis, et, sous la Révolution, la France ne trouvaient pas de prêteurs pour défendre leur liberté. — Proudhon, *Manuel du spécul. à la Bourse*, p. 23 s : En 1814, les financiers trahissent l'empereur : à chacune de ses défaites correspond une hausse et inversement.

aurait autrefois rendus une fois pour toutes ou de façon passagère, — il est d'autres effets qui lui sont, en pratique, inhérents et dont les conséquences, incessamment renouvelées, sont de tous les temps, et par conséquent du temps actuel. L'action des luttes internationales sur la *population* et sur les *richesses* se présente sous nos yeux, et c'est peut-être celle que nous pouvons juger avec le plus de sécurité : or elle est incontestablement malheureuse, et les apologistes les plus prévenus ne le nient point, — fait particulièrement significatif, puisque c'est un terrain où le sophisme ne peut valoir contre les faits et les chiffres. A peine quelques-uns osent-ils soutenir que c'est un régulateur, une soupape de sûreté, sans lesquels la terre eut été bientôt encombrée, *surpeuplée* [1] ; car Malthus lui-même reconnaissait l'existence d'autres influences destructives, plus importantes, plus rationnelles. Les freins les plus puissants proviennent de la limitation des moyens de satisfaction et de la prévoyance, qui, lorsqu'elles agissent comme préventif, notamment par la destruction des germes, présentent cette supériorité de ne pas entraîner de souffrances. Si la terre refusait, un jour, la subsistance à une fraction de ses enfants, mille artifices ne l'en débarrasseraient-ils pas, sans s'en prendre aux hommes les mieux constitués [2] ? L'éventualité n'est pas à craindre et, pour le moment, la multiplication est au contraire indispensable au progrès économique.

Le remède apporté par les luttes des peuples à la *surproduction* serait, s'il était réel, entaché du même défaut que le précédent effet : tous deux, au lieu de les employer, opèrent une destruction pure et simples de surplus utilisables. Doit-on prendre au sérieux les paradoxes émis à ce sujet ? « La guerre, dit Hamélius [3], coupe court à une multitude de consommations et de travaux non productifs qui prennent en temps de paix une importance exagérée... Elle empêche la crise ; elle constitue la solution des crises existantes la plus rapide et la plus juste, car elle retombe sur tous, et non pas seulement, comme la solution

1. Jähns, *ib.*, p. 60 : c'est, suivant le proverbe, un balai avec lequel Dieu nettoie pays et gens. P. 61 : il gît en elle un élément régénérant, revivifiant qui, après des hostilités meurtrières accroît rapidement la population. (Mais alors, que devient l'avantage précédent ?) — Hamélius, *Phil. de l'éc. pol.*, p. 198 : « La supériorité des guerres modernes réside en ce qu'elles font périr plus d'hommes qu'elles ne détruisent de choses. »

2. M. de la Codre (*L'op. publ.*, p. 34) préconise en ce cas l'infanticide (!)

3. *Ib.*, p. 196 : elle abat les fortunes factices, les monopoles, les privilèges. — Comme Jähns (p. 62), il admet en même temps que la guerre vivifie l'industrie.

pacifique, sur la classe ouvrière. » La création des armées permanentes, en employant une foule d'hommes que le perfectionnement des machines rend inutiles à la production, concourt également à éviter un embarras de produits. — La surproduction, en réalité, tient à un vice de notre régime, et ne vaudrait-il pas mieux supprimer la cause, guérir le mal, que d'y ajouter un autre mal ? Les batailles détruisent des richesses inutiles ou nuisibles, comme les inondations détruisent les souris : en accumulant les ruines. Qu'importe l'égalité de souffrances, lorsqu'elle aggrave les unes sans soulager les autres ? Les apologistes moins outranciers conviennent que la guerre est « un méchant ogre d'hommes et d'argent[1] ». C'est un mal sans compensation. Quelle en est l'étendue ?

En ce qui concerne les **pertes en hommes**, l'*évaluation*, sans être impossible soulève des difficultés, même si, faisant abstraction de la qualité des victimes, elle reste purement *quantitative*. Les statistiques officielles se ressentent du désir de cacher les pertes réelles à l'ennemi, aux gouvernés et aux statisticiens. Même sincères, elles sont encore trop faibles, car elles n'estiment que le nombre des hommes tombés sur le champ de bataille, c'est-à-dire les pertes apparentes, qui sont loin d'être les plus graves : la plupart des victimes meurent de maladie dans les hôpitaux[2], ou, ayant survécu aux blessures et à l'ébranlement de l'organisme, disparaissent plus tard dans leur foyer. (Et avec quelles souffrances meurent ou vivent ces malheureux, pendant les longues heures où ils séjournent sur le lieu du carnage sans pouvoir être secourus, ou pendant les jours d'agonie !) Le contre-coup des hostilités se fait même sentir sur la mortalité de la société entière, par les privations qu'entraînent l'interruption de la production et du commerce, l'augmentation des impôts, le défaut d'hygiène, et par les maladies que les armées

1. Rüstow, *Krieg*, p. 51, 107; Remy, Deutsche Sprichw. über Krieg, *Berl. Rev.*, t. 65, 1871 : *Krieg verdirbt Land u. Leute*...

2. O. Hausner, *Vergl. Statist.*, 1865, t. II, p. 56 : de 1815 à 1864, à peu près égalité. — Dr Chenu, dans la g. de Crimée, 7/8 : 53.007 tués, 731.984 morts de blessures ou maladies. — Dr Knaak, *Die Krankh. im Kriege*, 1900, p. 1-174 : depuis l'antiquité, les maladies viennent de beaucoup en première ligne ; elles sont souvent aux autres causes comme trois ou quatre est à un. (Ses évaluations sont très modérées.) — Chenu établit par des fiches individuelles que sur 300 000 hommes l'armée française a, pendant la g. de Crimée, fourni 436.144 entrées aux ambulances. (Cazalas, Larrey, Knaak donnent une proportion moindre.) Knaak compte : dans la g. de Sécession, sur 304.369 morts de l'armée du Nord, 186.216 de maladie; en 1870, sur 606.931 morts du côté français, 339.421 de maladie ; en 1877, 1.198.023 cas de maladie dans l'armée du Caucase, soit 4.861 0/00, dont 37.441 mortels... — Berndt, *Die Zahl im Kriege*, p. 188 ; Dr Morache, *L'hyg. mil.*

transmettent aux populations [1]. Des malades succombent, qu'on aurait sauvés en d'autres temps; des enfants qu'on aurait conservés, meurent; les vieillards s'en vont plus vite. Il faudrait, pour connaître exactement la « carte à payer », comparer les chiffres moyens de la population entière avant et après la campagne : ce n'est pas toujours facile. On devrait y ajouter la restriction que cette mortalité apporte immédiatement à la nuptialité, à la natalité et à l'accroissement de la population, et ultérieurement au nombre et à la validité des jeune gens des générations suivantes [2]. Vingt-et-un ans après la guerre de 1870, par exemple, nombre de communes ont été privées de conscrits. Ces hommes absents auraient pu intervenir dans la procréation, et ainsi à la première période de diminution de la natalité correspond, vingt à vingt-cinq ans après, une seconde période qui en est le contre-coup [3]. Il résulte de la guerre une supériorité numérique du sexe féminin qui, dans notre pays monogame met 5 à 8 0/0 des filles dans l'impossibilité de se marier [4].

Imprécises, les évaluations remontent par contre à une *haute antiquité*. L'homme primitif, belliqueux et vaniteux, fit du dénombrement de ses exploits guerriers la matière de la plus ancienne des statistiques. La prise de trophées, la taille d'encoches sur le manche des armes, en offrent les rudiments individuels. L'usage de couper certaines parties du corps des vaincus, et notamment le phallus, en sont l'équivalent pour la collecti-

1. F. Guilhaumon (*La g. et les épidémies*, 1868, p. 11 33, 90) montre, en s'appuyant sur les *Mémoires de la société médic. de Metz*, que beaucoup de calamités attribuées à des accidents ou à la nature sont dues à la guerre. Il suit pas à pas l'histoire locale de la peste et de la famine depuis le xe s. : toujours elles sont les « lugubres suivantes de la guerre » (not. au xvie s. : suette anglaise, vermine, typhus, typhoïde, dyssenterie...) Les épidémies naissent facilement dans de grandes réunions d'hommes soumis à des privations, à des souffrances, à la fatigue, à la malpropreté, aux intempéries, au voisinage des malades et des morts. De l'armée, la propagation a lieu, même aujourd'hui, par contact direct, évacuation de malades, transports de prisonniers. — Knaak, *ib.*, p. 118 s. — L. Henry, *Le crime*, p. 68. La Commission de statistique autrichienne a établi qu'en 1866 « toutes les contrées voisines du théâtre des opérations ou seulement traversées par les troupes ont souffert du typhus. » On peut, par les teintes graduées, suivre sur la carte la marche, marquer les étapes et en quelque sorte calculer le temps des haltes. 250.000 hommes succombèrent.

2. Cf. Lagneau, Conséq. démogr qu'ont eues pour la France les g. depuis un siècle, *Ac. sc. mor.*, 1892, t. 38, p. 456-525 (chiffres et références).

3. Lapouge, *ib.*, p. 230. — Sir Francis d'Yvernois, *Tableau hist.*, p. 13, établit que, théoriquement cette diminution suit une progression; Hueber (*Rôle de l'armée*, p. 326) lui reproche plaisamment et injustement de s'être arrêté en si beau chemin : il eût trouvé qu'à la 2e génération les guerres de la Révolution avaient retranché 72 millions de Français.

4. Lagneau, *ib.*, p. 506 ; Kolb, *Vergl. Stat.*, p. 454 : écart des sexes en Autriche, Allemagne, France. Cela facilite la débauche.

vité [1]. Timur-Bec érigea, paraît-il, aux portes de Bagdad et d'Alep, des pyramides de crânes humains. (Tableau de Verestchaguine). Les Assyriens tinrent une véritable comptabilité de leurs opérations guerrières, et d'après ce qui en reste, on évalue à plus de 100 millions les victimes d'un siècle de leurs batailles. Plus tard, le seul siège de Jérusalem par Titus coûta la vie à plus d'un million de Juifs. Les luttes sans merci entre Athènes et Sparte ne laissèrent guère survivre d'Athéniens ni de Spartiates. A Rome, les massacres, en une année ou même en une bataille unique, se dénombrent par centaines de mille. César aurait tué 3 millions d'hommes et, plus tard, les conquérants tartares et mongols 25 millions [2]. Les rencontres qu'occasionnèrent les Invasions coûtèrent des centaines de mille de vies humaines (Chalons-sur-Marne, Poitiers...) Durant tout le moyen-âge, les combats, livrés sur une plus petite échelle, furent si fréquents que leurs effets ont été au total aussi meurtriers. En 200 ans, les Croisades firent périr de 2 à 6 millions d'individus, suivant les évaluations. Ensuite commença l'ère nouvelle des armes à feu, dont l'effet vulnérant, sans cesse accru par les perfectionnements (baguette, balle conique, fusils rayés, pyroxiline, petit calibre, magasin) s'ajouta à celui des armes blanches sans le supprimer. Les armées s'accrurent au point de devenir des nations entières : on se bat moins souvent, mais on tue davantage. Les pertes, il est vrai, ne suivent pas la progression des effectifs, car batailles et guerres, sauf si elles sont acharnées, se décident dès qu'un certain pourcentage de tués est atteint [3].

Pour la *période révolutionnaire et impériale*, les nombreuses estimations varient du simple au quintuple, de 2 millions à 10 millions, suivant qu'elles comprennent ou non les pertes étrangères et les pertes dues aux troubles intérieurs [4]. Quoique le

1. On en emmenait parfois de pleines charretées. Des inscriptions de Karnak signalent que les Egyptiens recueillirent 12.000 de ces dépouilles sous Ménephtah (Letourneau, *Ev. pol.*, p. 498). — Spencer, *Soc.*, t. III, p. 47 s : formes et raisons des trophées.

2. Lapouge, *ib.*, p. 215, 219; Veuillot, *La g.*, p. 94; Spengler, *La g.*, p. 17.

3. Chiffres pour les grandes campagnes de l'ancien régime : Larroque, *La g.*, p. 19, 32, 57 : 100.000 pour la guerre des Deux-Roses; 10 millions d'Indiens en 40 ans, suivant Las Casas. Les autochtones disparaissent devant les colonisateurs. — Berndt, *ib.*, p. 87 s; C. von B.-K., *Psych. des grossen Krieges*, III, p. 15 s, et *Geist u. Stoff im Kriege*. — La guerre de Cent Ans a décimé la population françaises; des bourgades qu'elle a abattues ne se sont jamais relevées. La guerre de Trente ans a réduit le peuple Germain d'un quart ou à un quart, suivant les auteurs.

4. Sir Fr. d'Ivernois, *Tableau hist. et pol. des pertes que la Rév. et la g. ont causées au peuple françois*, p. 4 s : 2 millions; Taine, *Orig.*, t. III, p. 618, et *Rég. mod.*, t. I, p. 115; Dr Lagneau, *ib.*, p. 465 s. et auteurs cités; Villiaumé (*L'espr. de la g.*,

chiffre officiel soit de 1.750.000 hommes, la population française a pourtant diminué de plus de 4 millions pendant ce laps de temps. Au total, on doit s'en tenir, d'après les calculs les plus récents, à un passif de *10 millions d'individus en 20 ans*, sans compter les victimes indirectes, mortes de misère pendant les sièges ou par suite de l'absence de leurs protecteurs naturels.

Pour la période peu troublée *de 1815 à 1854*, le chiffre de *250.000* est très modéré. A partir de la guerre de Crimée, on possède des documents d'une incontestable valeur scientifique, en ce qui concerne les pertes directes en soldats. Sur cette campagne, le médecin militaire Chenu a vérifié, au moyen de 1.150.000 fiches, le sort de chaque soldat : il arrive à un total de 784.991 morts dans les quatre armées. La campagne d'Italie comporta, suivant lui, 63.000 tués, blessés ou disparus, dont 50.000 morts [1]. La guerre de Sécession occasionna un carnage inouï : d'après le major-général J. K. Barnes [2], le Sud eut 630.000 morts ou estropiés sur 1.074.000 enrôlés, et les deux belligérants, 800.000 morts sur 3.730.000 appelés. La guerre de Sleswig [3] coûta 3.500 hommes et celle de 1866, 45.000 environ. Les expéditions lointaines de cette époque ont été très meurtrières, à raison non seulement de l'éloignement de leur théâtre (Chine, Cochinchine, Mexique, Saint-Domingue), mais de la différence de climat, des fièvres, des fatigues et de l'insuffisance des transports et des secours hygiéniques. M. P. Leroy-Beaulieu ne risque aucun chiffre ; M. G. Pays indique celui de 65.000. — Les pertes directes, en militaires et pour l'Europe seulement, montent ainsi *de 1853 à 1866, en 14 ans, à 1.743.000 hommes* [4].

La guerre franco-allemande a coûté plus de 600.000 hommes [5];

p. 102) cite des régiments réduits de 2000 à six hommes; Richet, *Les g.*, p. 35. — Le Foyer, *La g. et la paix par les chiffres*, p. 5 ; Lapouge, *ib.*, p. 220 : 10 millions. — Le g^al Rogniat estime que 300.000 soldats moururent de faim pendant la campagne de Russie.

1. *Rapport au conseil de santé sur le serv. médico-chir. de la g. d'Orient*, p. 617 ; *De la mortalité dans l'Armée*, p. 326 ; *Statist. médico-chir. de la camp. d'Italie*, 1859. — Cf. Bon Larrey, *Mém. à l'Ac. de méd.* ; Leroy-Beaulieu, *Les g. contemp.* (1853-1866), *recherches statist. sur les pertes d'hommes et de capitaux*, p. 2, 40, et référ.

2. *Medical a. surgical hist. of the rebellion* (Leroy-Beaulieu, p. 57 s). — E. Reclus, *N^elle Géogr.*, t. XVI, p. 810 : 1.320.000 tués ou blessés.

3. Gen.-Arzt Lœffler, *Gesundheitsdienst im Feldz. gegen Danemark* (Leroy-Beaulieu, p. 71). — Hellwald, *Die menschl. Familie*, p. 450 : la guerre du Paraguay de 1864-1870 fit descendre sa population de 1.300.000 à 300.000. Les femmes y exercèrent dès lors toutes les professions.

4. Leroy-Beaulieu, p. 91 ; Guil. Pays, *Le contrat intern.* p. 157.

5. Lagneau, p. 487 ; le 2^d Empire a coûté 1.500.000 hommes. — Chiffres inférieurs dans : O. Rommel, *Recht zu leben*, p. 10 ; Rochard, *Confér. à l'Union des Femmes de Fr.* ; Kolb, *ib.* ; F. Passy, *Alm. de la Paix*, 1872 ; Henry, *Le crime*, p. 75 : 500.000 hom-

— l'insurrection serbo-bulgare, 25.000; — la guerre russo-turque, 250.000; — les expéditions des Anglais dans l'Afrique du Sud et l'Afghanistan, 55.000 [1]. Soit, près de *1 million* dans cette période, et au moins 2.500.000 dans le quart de siècle. Il faudrait y ajouter les résultats des récentes campagnes (Tonkin, Dahomey, Madagascar, Cuba, Transvaal, Mandchourie).

Le total de tant de morts ne peut être qu'approximatif. Pour l'*Europe* seule et au *XIXe siècle*, Ch. Richet [2] l'évalue à *15 millions* d'hommes. Vacher de Lapouge estime que le chiffre de 13 millions, que fournit l'addition des pertes directes dans les peuples civilisés est beaucoup trop faible. Pour la terre entière, il admet le chiffre moyen de 40 millions d'individus tués par siècle [3]; ceux de deux milliards et demi de victimes directes pour les 5.000 ans de civilisation partielle, et de cinq milliards depuis l'origine. Pour les mettre à la portée de tous, l'auteur concrétise ces nombres. Les victimes d'un siècle de guerre, ensevelies à un pied d'intervalle, feraient le tour de la terre; se tenant par la main, elles formeraient une ligne de 15.000 lieues de long; leur sang remplirait 600 millions de litres, 3 millions de tonneaux de deux hectolitres, qui fourniraient un jet de 680 litres par heure. Frédéric Passy porte le coût des guerres du monde à 15 milliards d'êtres vivants, qui correspondent à 2.500.000 barriques de sang humain [4].

Voilà les fruits du passé. Que serait l'*avenir*, s'il persistait à être belliqueux? On s'accorde à peu près à dire que le nombre absolu des victimes ne diminuerait pas dans chaque guerre; au contraire, si l'on prend pour base l'expérience des siècles derniers, on peut prévoir que, de plus en plus rares, et peut-être plus courtes, les guerres seraient de plus en plus vastes par

mes pour 10 milliards, soit 395 fr. le kilog. de chair humaine abattue. — Chiffres supérieurs : Richet, *ib.*, p. 35 : 800.000; A. de Foville, *Ec. fr.*, sept. 1880 : 2.500.000. — En réalité, la statistique accuse un surcroît de 450.000 décès et une diminution de 130.000 naissances pour la France en 1870-71, tandis que le chiffre officiel est 155.000 (Lapouge, *ib.*). — A quatre reprises, J. de Bloch donne des chiffres incompréhensibles, qui diffèrent par centaines de mille. Sur 180.000 combattants, il y aurait eu 21.508 officiers et 702.407 soldats prisonniers. (T. V, p. 236, 238; t. IV, p. 275; *Evol. de la g.*, II, p. 8.)

1. Dr Engel, *Die Menschenverluste der deutschen Armeen im Kriege gegen Frankreich*, 1872.

2. *Les guerres et la paix*, p. 35.

3. *Ib.*, p. 222; Cam. Flammarion, *Une planète extravag.*, 1872.

4. J. Bastide (Larrieu, *Guerre à la g.*, p. 85) a calculé que si on empilait l'un à côté de l'autre tous les soldats morts pour qu'on puisse élever la colonne Vendôme, ils formeraient une pyramide dont la base couvrirait tout le sol de la place, et la statue aurait 120 mètres de cadavres par dessus la tête. Voilà la rançon de la gloire!

leurs proportions, de plus en plus violentes, de plus en plus meurtrières [1], alors même que diminuerait le pourcentage par rapport au chiffre sans cesse croissant des combattants ou des nationaux ou de la population du globe. Même si la tuerie était plus restreinte que par le passé, elle serait encore trop grande.

Les hommes qui survivent, en nombre réduit, deviennent-ils du moins, de ce fait, plus heureux ou plus riches ? La généralité voit son bien-être limité, car la guerre diminue souvent les ressources plus que proportionnellement à la réduction de la population. La précarité de la condition et la privation d'êtres qui ne sont plus font souvent regretter de n'avoir pas subi le même sort.

Plus facilement mesurables que les préjudices moraux, ces **pertes matérielles** le sont moins que la consommation de vies humaines. Les richesses ne sont pas, ou sont peu exactement recensées. L'estimation du dommage ne peut, comme pour les individus, se borner à un chiffre d'unités semblables frappées, totalement ou partiellement. La destruction, sans doute, est apparente, mais la nature et l'homme les reconstituent au plus vite ou du moins effacent les *traces* des dévastations. Quant aux documents écrits, les officiels cachent le prix réel des fautes gouvernementales, et les historiques, qui se fondent sur les premiers, ne tiennent compte que des pertes facilement mesurables. L'addition, dont on se contente parfois, des emprunts de guerre est doublement inexacte : le montant n'est pas toujours absorbé par la guerre et plus souvent encore il s'y adjoint une hausse ou une création d'impôts. L'étude directe des budgets avant et pendant la lutte, chez les belligérants et les neutres qu'elle oblige à armer, et, dans les fédérations, chez les Etats particuliers, ne donnerait que le total des *dépenses* publiques. Les particuliers, dans certains cas, y ajoutent des dons et des subsides et, partout, sont induits en des dépenses inaccoutumées.

On n'aurait qu'une idée très insuffisante du passif si, à ces

1. Sans suivre toutefois les progrès de l'armement, car, le nombre des tués dépend moins des moyens matériels que des dispositions psychiques, et notamment de la volonté de résister. Sauf si on visait l'extermination et si on réalisait les procédés de mort en masse d'armées ou de villes entières, les hostilités cesseraient dès que l'un serait assuré d'atteindre son but et que l'autre cesserait de l'espérer. — J. de Bloch, tout en proclamant impossible la prédiction en cette matière (t. V, p. 223), prédit que les pertes s'élèveront à 63 0/0. Les canons nouveaux causeront une perte de 180 0/0 (*sic*). — Cette exagération provient de ce qu'il ne tient compte que des éléments matériels : poudre sans fumée, fusils... (T. V, p. 294 ; *L'évol. de la g.*, t. II ; *Imposs. d'une g.*, I, p. 106.) — Certains statégistes croient que le pourcentage diminuera.

débours, on se bornait à ajouter les dommages que subissent l'Etat et les particuliers par la *destruction* du matériel, des munitions et approvisionnements, des chemins de fer, des navires, des immeubles, des meubles, et par le ravage des champs et des récoltes. « La guerre coûte plus que ses frais ; elle coûte tout *ce qu'elle empêche de gagner* [1]. » Mais les préjudices indirects ou négatifs, les profits manqués, échappent aux statistiques. En ce qui concerne le désordre, l'arrêt partiel de la production, la langueur du commerce, la diminution des exportations, l'ébranlement du crédit, le « moratorium » ou prorogation des échéances commerciales, qui engendre l'incertitude des rentrées et rend précaires toute les relations, — les estimations sont forcément approximatives et variables suivant le degré de répercussion auquel on s'arrête. On constate seulement l'énormité des dommages, de ce chef. L'activité économique est presque suspendue, même s'il ne manque qu'une fraction du personnel. La misère règne chez les employés, la gêne chez les employeurs. Les faillites se multiplient.

L'Etat a besoin d'argent. Il *emprunte*, à un moment où, précisément, les emprunts sont onéreux, où le taux de l'intérêt s'élève et où les cours baissent, parce que les capitaux sont peu abondants, peu confiants, à raison de l'insécurité. L'émission se fait au dessous du pair et à un taux surélevé. Le vaincu, dont le crédit est le plus ébranlé, doit se procurer, après la conclusion de la paix, des sommes parfois fantastiques, destinées au paiement d'une indemnité de guerre [2]. Au point de vue financier, l'art d'écraser un adversaire abattu a atteint la perfection : le vainqueur, autrefois, n'était et ne restait que créancier de tri-

1. J.-B. Say, *Ec. pol.*, t. V, p. 8. — Des villes entières sont ravagées par le bombardement, l'incendie, le pillage. On ne saurait faire abstraction de la valeur artistique ou scientifique des objets anéantis. (Temple de Salomon, par Titus; bibliothèque d'Alexandrie, par Omar ; Kremlin, par Napoléon...)

2. J. Garnier, *Ec. pol.*, p. 161 ; E. Hervé, Réfl. sur la paix, *J. des Ec.*, 1854, III, p. 57 ; E. Delivet, *L'exag. des charges mil*, p. 51 s : loyers exorbitants de l'argent... — *J. des Ec.*, 1866, II, p. 470, Coût de la g. : emprunts et papier-monnaie. R. Giffen, *Econ. inquiries*, t. II, p. 189 s : Consols in a great war. — La baisse frappe les valeurs même d'Etats ou de sociétés qui ne sont pas touchés par la guerre, car l'or est plus recherché que le papier. Les billets affluent aux banques en vue du remboursement et les dépôts de fonds diminuent. On ne remédie à ce mal que par d'autres maux, comme le cours forcé. — On prétend, en comparant les baisses postérieures aux désastres de Napoléon et à ceux de la guerre russo-japonaise, établir qu'elles tendent à s'amoindrir. Elles furent pourtant en 1870, énormes, même à Berlin (jusqu'à 60 0/0 du 1er au 22 juil., selon J. de Bloch, t. IV, p. 7). La panique de 1886 eut les effets d'un cyclone, avec répercussion jusqu'en Amérique. Le trouble fut plus profond et plus étendu qu'en 1870 (Molinari, *J. des Ec.*, 1887, p. 329).

buts dont une revanche aurait exonéré le débiteur ; les progrès du crédit public lui permettent aujourd'hui d'enfler démesurément le chiffre des indemnités et de capitaliser en bloc les tributs, parce que le vaincu peut se procurer, par l'emprunt, des sommes fabuleuses. « Au besoin, le créancier poussera la complaisance jusqu'à offrir le concours de ses financiers... La victoire ne délivrerait peut-être pas le vaincu de sa dette [1]. » Le besoin de sommes considérables pour reconstituer ou accroître les armements ne laisse même pas la faculté d'amortir. La majeure partie des dettes publiques européennes se trouve ainsi due à la guerre ou à sa préparation : leur service absorbe un tiers des budgets [2].

Un *exposé historique* ne peut énumérer toutes les campagnes, ni même embrasser la totalité du passif d'une seule d'entre elles : ses chiffres, quelle que soit leur énormité, resteront au dessous de la réalité. De l'antiquité, on ne connaît que les pillages, destructions ou dévastations les plus marquants. Par un effet indirect, la constitution militaire et l'esclavage, en frappant de mépris les travaux productifs, les privèrent du concours d'élites qui leur auraient assuré le progrès ; d'autre part, l'insécurité de la vie et de la propriété, l'excès des risques, entravèrent toute tentative d'accumuler et par conséquent la formation de gros capitaux et de grandes entreprises. Les invasions et la féodalité causèrent des ravages sans nombre et sans mesure. On cite l'exemple de provinces qui, comme la Picardie, furent saccagées de fond en comble plus de trente fois en un siècle. Un procédé assez répandu consistait, lorsqu'on ne pouvait prendre une place par une attaque ouverte, à faire le désert autour d'elle, en détruisant les récoltes, en arrachant les ceps de vigne, en abattant les arbres, en égorgeant le bétail et les habitants [3]. La guerre de Cent ans a laissé des traces jusqu'à nos jours.

Les querelles religieuses ruinèrent l'industrie continentale. En 1648, après la guerre de Trente ans, l'Allemagne, était « saignée à blanc et retardée de deux siècles dans la marche de sa civilisation [4] ». Les victoires de Louis XIV réduisirent la France

1. Cabouat, La g. mod., son infl. sur le dr. des gens, *Rev. crit.*, 1887, p. 303.
2. Un autre tiers est englouti par les dépenses de l'armée et de la marine. Nous étudierons l'ensemble avec l'improductivité imposée à des millions d'hommes par la paix armée.
3. Novicow, *Gaspill.*, p. 158 : systématisé par les Espagnols, ce procédé ruina si bien l'Estramadure qu'après six siècles elle ne s'est pas relevée.
4. Thorold Rogers, *Interpr. éc. de l'hist.*, p. 251. — Les plus ardents apologistes allemands constatent que, pour un résultat disproportionné, « la guerre suça pen-

entière à la misère : un dixième de la population était contraint à la mendicité, cinq parties ne pouvaient lui faire l'aumône, étant réduites à peu près à la même condition ; des quatre autres parties, trois étaient « fort malaisées et embarrassées de dettes et de procès », et la dernière, celle des gens d'épée et de robe, des bons marchands, et des bourgeois rentés, comprenait à peine 10.000 familles qui fussent à l'aise [1]. On connaît les fameuses remontrances que Fénelon adressait au roi en 1709 : « Vos peuples meurent de faim ; la France n'est qu'un grand hôpital et sans provision. Vous craignez d'ouvrir les yeux ; votre gloire vous est plus chère que la prospérité du peuple. » On fit la Révolution pour échapper à cette misère, et l'Histoire recommença.

De 1793 à 1815, en vingt-deux ans, l'Angleterre perdit près de 23 milliards de francs. Le 26 février 1797, elle décréta le cours forcé pour vingt-cinq jours : il dura vingt-deux ans [2]. Et pourtant, la lutte n'a pas ravagé son territoire. — La France, elle, subit l'invasion. Ses dépenses avouées, de 1802 à 1813, montent, d'après un travail de M. Hennet à 4.733.000.000 fr., et celles de 1814-15 ne peuvent être évaluées à moins de 267 millions : au total 5 milliards [3]. Mais qu'est-ce, auprès des dépenses réelles ? Une seule campagne coûta à la France, en tributs, plus que le triple de ceux qu'elle avait imposés aux autres nations. La dette augmenta par centaines de millions. Au retour des Bourbons, le déficit était, d'après l'abbé de Montesquiou et le baron Louis, de 1.300 millions. La courte rentrée de Napoléon endetta encore

dant une génération le sang du peuple, comme un vampire. » Le comté d'Henneberg, qui ne fut pas le plus éprouvé, perdit 75 0/0 des familles, 66 0/0 des habitations, 85 0/0 des chevaux, tous les moutons... En de vastes régions, la population et la richesse antérieures n'ont été de nouveau atteintes qu'au XIXe s. (G. Freytag, *Deutsche Vergangenheit*, I ; Jähns, *ib.*, p. 240.)

1. Vauban, *Projet d'une Dixme Royale*, 1707, préf. (éd. 1843, p. 34.) — Les *Mémoires dressés par les intendants du royaume* (Cte de Boulainvillers, *L'Etat de la France, extrait des* —) dressent l'inventaire de ces ruines. Ils se plaignent des guerres, du recrutement, de l'arrêt du commerce, des terres en friche, de l'abattement général. A Rouen, 50.000 personnes à peine, sur 700.000, mangent du pain à leur suffisance et couchent sur autre chose que de la paille. — Dès lors, la royauté vécut d'expédients : emprunts, créations d'offices, anticipations sur les revenus ultérieurs, billets, impôt du dixième. A sa mort, Louis XVI laissait une dette de plus de 3 milliards 460 millions, et un Trésor vide, un crédit ruiné, un peuple écrasé d'impôts, misérable. (Levasseur, *Syst. de Law*, p. 11.) — Cf. *Mémoire* de Desmaretz, et ouvrages cités par : Stourm, *Bibl. hist. des fin.*, p. 58 ; Vuitry, *Le désordre des finances et les excès de la spécul. à la fin du règne de L. XIV...*, 1885, ou *Rev. Deux-Mondes*, 1883. Law parut comme un sauveur, et quel sauveur !

2. Crosnier de Varigny, *Dépenses de deux g.*, p. 6-11.

3. J.-B. Say, *Cours complet d'éc. pol.*, t. II, p. 287.

la France. Quant aux effets indirects, sir Francis d'Ivernois [1] en fait le tableau lamentable (mais non toujours sûr) dès les premières années de la lutte : accroissement des impôts, renchérissement des frais d'exploitation, avilissement du prix des terres, rareté des bras, décadence de l'agriculture, misère des campagnes, dépérissement des manufactures, abus du papier-monnaie...

Pour le reste du XIXe siècle, les données sont plus certaines. On estime à *5 milliards* le coût des expéditions française et autrichienne en Espagne et en Italie, de la guerre turco-russe de 1828, de l'émancipation de la Grèce et des guerres de 1848 [2]. — Les dépenses publiques de *la guerre de Crimée* furent de 8.500 millions au moins [3]; toute importation et exportation russes furent arrêtées; la levée de 300.000 serfs équivaut à une perte de 300 millions. L'Occident dut se passer du blé russe. — En un peu plus de deux mois, la *campagne d'Italie* coûta, aux trois Etats participants et à la Prusse, 1.500 millions. — M. Vigo-Roussillon estimait les frais de la *guerre de Sécession* à 25 milliards ; M. P. Leroy-Beaulieu donne le chiffre de 23.500 millions pour le Nord seul. « Tout ce qu'il y avait de capitaux roulants ou mobiliers dans les Etats du sud fut presque entièrement absorbé par les hostilités [4]. » 3 millions de travailleurs furent transformés en soldats ; d'immenses étendues des terres les plus riches furent ravagées, les usines fermées, la marine presque anéantie, le coton perdu. Le contre-coup s'étendit parmi les neutres jusqu'en Europe : l'importation moitié moindre et l'élévation des prix du coton réduisirent 100.000 ouvriers au chômage pendant trois ans et diminuèrent les salaires d'un nombre triple ou quadruple. Et pourtant, « à raison de 1000 par tête d'esclave, dit M. Horn, 4 milliards eussent suffi pour abolir l'esclavage ». — L'expédition du *Danemark* coûta à ce pays 180 millions ; les pertes finan-

1. *Réfl. sur la g.*, Londres, 1795; *Tableau des pertes...*, Londres, 1799, p. 46-149, 183-269, 358 s. — Thiers, *Hist. de la Rév.*, t. III, p. 21.

2. L. Le Foyer, *R. int. soc.*, 1901, p. 357; *La g.*, p. 6. — *J. des Ec.*, 1875, t. 40, p. 173 s, 292 : la révolution de février coûta 10 milliards (?).

3. Détails des chiffres suivants dans : Leroy-Beaulieu, *ib.*, p. 22 s, 44 s, 62, 80. — Ses évaluations sont très modérées. — *Compte gén. des dép. de la g. d'Orient*, 1859 (*J. des Ec.*, 1888, t. 44, p. 422) : 1.722 millions pour la France seule (M. Leroy-Beaulieu écrit : 1.660 millions.) — M. Mulhall, *Hist. of prices* : 9 milliards; Le Foyer, *ib.* : 10 milliards. — Hausner, *Statistik*; Kolb, *Statistik*.

4. C. de Varigny, *ib.*, p. 16 s : la dette passa de 1.475 millions à 14 milliards; le Sud était ruiné. — Kolb, p. 397, porte le total à 45 milliards; A. de Foville, *Ec. fr.*, sept. 1880, à 50 milliards; E. Reclus (t. XVI, p. 810; cité inexact. par Novicow, *Gasp.*, p. 161, et *Féd.*, p. 585) et le *J. du Commerce* de New-York (*J. des Ec.*, 1898, t. 34, p. 165), à 60 milliards, en comptant le déficit de la production jusqu'en 1890 suivant l'un, ou les arrérages jusqu'en 1898 selon l'autre.

cières de la Prusse et de l'Autriche furent couvertes (mais non effacées) par les indemnités. — La *guerre de 1866* atteignit 1.650 millions pour les seules dépenses budgétaires, qui sont les moindres. « En Italie, sévit le triple fléau du papier-monnaie, de l'emprunt forcé et de l'impôt vexatoire et inégal sur la richesse mobilière. » L'Autriche, qui sortait d'une crise, tomba dans une autre. En Prusse, le chômage s'étendit partout, les faillites furent septuplées. — M. Leroy-Beaulieu ajoute que les *expéditions lointaines, de 1853 à 1868*, ont enlevé au moins 1 milliard à la France. Il est loin d'exagérer. Celles de Chine, de Cochinchine et du Liban ont coûté 300 millions, celle du Mexique, 336.440.000 fr. [1], et ce ne sont pas les seules.

Au total, la guerre aurait coûté pendant cette même période *47.830 millions aux budgets Européens*, c'est-à-dire 10 millions par jour. Encore cette évaluation laisse-t-elle de côté les expéditions coloniales des pays étrangers, les guerres extra-européennes, et les dépenses des particuliers.

La *guerre de 1870* accrut considérablement ce passif. En 1873, M. Magne estimait les dépenses de la *France* à 9 milliards 280 millions; en 1875, M. Mathieu-Bodet portait ce chiffre à 9 milliards 820.643.000 fr. [1]. C'est le montant des seuls paiements de caisse. Les dépenses pour le matériel de guerre, les dommages subis par les départements, les communes et les particuliers montent à 659.339.000 fr., sans compter l'arrêt des transactions ni la diminution de production causée par des centaines de mille morts. La France a contracté, de ce chef, 8.500 millions d'emprunts, dont les charges annuelles ont été de 631 millions, soit près de 2 millions par jour. Selon Bodio, Hendlé, de Molinari, Jähns, de Bloch, le Foyer, Giffen, la *perte totale s'élève de 13 à 15 milliards*.

Quelques-uns des statisticiens ne comptent dans ce total ni la diminution de 300 millions de la rentrée des impôts qui leur

1. G. Niox, *Exp. du Mexique*, p. 763. Berryer en portait le coût à 600 millions. — La guerre du Paraguay contre le Brésil absorba plus de 375 millions de fr. (*J. des Ec.*, 1875, t. IV, p. 290).

2. Hendlé, Les charges de la g. et les progrès de la situation fin., *J. des Ec.*, 1875, IV, p. 197, 290 ; E. Delivet, *L'exag. des charges mil.*, p. 51. — Neymark, *Les milliards de la g.*, 1874 : 10 milliards ; L. Bamberger, *Die 5 Milliarden*, Berl., 1873 ; D[r] Soëtbeer, Die 5 Mill., Folgen für die Wirthschaftverh. Fr. u. Deutschl., *Holtzendorff'schen Zeit u. Streitfragen*, III, 33 ; *J. des Ec.*, 1871, Les 5 mill., ce qu'ils produiront sur la circul. ; *ib.*, 1873, I, p. 247, Dommages de la g. ; *ib.*, 1874, nov. et déc., Résult. éc. du paiement de la contrib. — Sir R. Giffen, *Ec. inquiries*, 1904, t. I, p. 1-74 : The cost of the Fr.-German War. — A. de Foville, *Ec. fr.*, sept. 1880 : 30 milliards.

semble n'être une perte que pour l'Etat, ni l'indemnité et la valeur des provinces cédées (soit 4.333.000.000 fr., correspondant à un déficit annuel de 66 millions), lesquelles sont gagnées par l'*Allemagne*. Les comptes présentés par Bismarck au Reichstag accusent une dépense de 1.148 millions fr. à la charge de la Confédération du Nord, soit un excédent de près de 4 milliards. Mais le montant du Trésor de guerre et des emprunts dépassa à lui seul ce chiffre, sans même comprendre toutes les dépenses directes. La levée supplémentaire de 529.000 hommes pendant 9 mois causa à la production une perte certes supérieure à 529 millions. La mort immédiate ou prématurée de plus de 100.000 hommes, l'augmentation permanente des effectifs de 100.000 hommes, amènent l'opération à se solder en perte. Plusieurs auteurs prétendent que l'Allemagne resta en déficit de *plus de 3 milliards*. — Il est du moins certain que le versement des milliards et la cession de territoire ont déterminé des troubles dans les deux pays. Loin d'avoir apporté à l'Empire la sécurité militaire, la possession de l'Alsace et de la Lorraine « le force depuis 1871 à vivre dans de continuelles alarmes, à entretenir sur pied une armée énorme, à s'épuiser en construction de forteresses, et elle le paralyse dans toutes les questions de politique extérieure et intérieure [1]. » L'indemnité n'a pas été appliquée à diminuer les impôts et la dette ou à encourager le commerce : elle a été absorbée plusieurs fois par l'accroissement de l'armée et de la dette, qui a réveillé dans toute l'Europe la fièvre des armements, et son paiement a occasionné en Allemagne une douloureuse crise monétaire. Une grande partie des frais du militarisme allemand doit entrer dans le prix de revient, de même que, pour un individu, les précautions que lui imposent la garde du bien mal acquis. Si on en fait état, la guerre franco-allemande n'apparaît-elle pas comme un cataclysme commun aux deux belligérants, où le vainqueur a perdu presque autant que le vaincu [2] ?

Avec la guerre de 1870 nous n'avons pas terminé cette lamentable revue. La *Commune* de Paris, qui y touche de si près, coûta encore un milliard, sans compter les maisons brûlées, les mo-

1. Kamarowsky, Causes de g., *Rev. dr. int.*, 1888, p. 135 ; Molinari, *La g.*, p. 233.
2. Deluns-Montaud, La g. et la paix, *Quest. dipl.*, 1897, p. 388. — R. Worms, *Organisme et société*, p. 314, effets pathol. de la g. : l'ablation d'un segment ou la saignée sont difficilement profitables à autrui. L'arrivée des milliards a déterminé des troubles circulatoires comme l'ingestion trop abondante de sang étranger.

numents détruits, et la guerre *russo-turque*, au bas mot 5 milliards [1]. C'est par centaines de mille francs que se chiffrent les frais des *expéditions* italiennes et anglaises en Abyssinie et contre les Ashantis, et françaises au Tonkin, au Dahomey, à Madagascar. La *Chine et le Japon* perdirent, en 1894, 1.500 millions ; les Espagnols 1.900 millions et les Américains 1.500 millions pour Cuba. La lutte acharnée de l'Angleterre au *Transvaal* fut très dispendieuse : la production des mines d'or et de charbon s'arrêta, et en Angleterre le commerce et l'industrie ; les effectifs et les impôts ont été considérablement accrus [2]. La guerre *russo-japonaise* entasse les ruines et accumule les emprunts. Au début des hostilités, on estimait que la Russie, à elle seule dépensait 4 millions par jour pour l'armée et la marine, et autant pour les transports et renouvellements de matériel et de munitions, soit 180 millions par mois et plus de 2 milliards par an [3] : et les besoins se sont accrus avec l'extension de la mobilisation et les pertes avec la multiplication des désastres terrestres et maritimes.

Faut-il donner un *chiffre total?* Il serait forcément imprécis, arbitraire et peut-être trop faible. M. Le Foyer indique celui de 98 milliards pour les plus grandes guerres du XIXe siècle, en laissant de côté celles de l'Inde et les dépenses de Napoléon. Novicow s'arrête à celui de 68 milliards pour les seules guerres européennes non secondaires pendant la même période, de 400 milliards depuis 1648, et de 4.000 milliards pour la période historique [4].

L'*avenir* serait-il plus brillant que le passé et le présent? Si l'on conteste que les guerres futures hypothétiques seront plus mortelles ou plus longues que celles d'aujourd'hui, l'accord, par contre, est unanime au sujet de leur coût plus élevé, même pour une durée moindre. La raison s'en trouve non seulement dans l'énormité des armées, qui entraînera des difficultés de ravitaillement et des frais d'envoi et de consommation de munitions,

1. Kolb, p. 454 ; Mulhall ; Le Foyer ; J. de Bloch, t. IV, p. 276 ; Novicow, *Conscience*, p. 338 : dans 100 ans, elle aura coûté 15 milliards ; les Russes auraient pu, sans conquête, construire jusqu'à Batoum, un chemin de fer qui n'aurait pas coûté le centième.

2. Giffen, *ib.*, t. II, p. 274-221 : Some ec. aspects of the south Afr. war ; R.-G. Lévy, Ce que coûte une guerre impériale anglaise, *Rev. des Deux-Mondes*, janv. 1901.

3. R.-G. Lévy, Finances de g : Russie et Japon, *ib.*, juil. 04, p. 122.

4. *La g.*, p. 55 ; *Les luttes*, p. 228 ; *Les Gaspill.*, p. 159 s. — Totaux faibles dans Mulhall, et J. de Bloch (p. 275). — G. Moch, *Ce que coûte la paix armée*, p. 60 (d'après la *Peace society*) : 123 milliards de dépenses directes au XIXe s., dont 72 pour l'Europe.

— mais dans leur composition : les troupes contiendront une forte proportion de réservistes dont l'appel fera cesser les travaux pacifiques et plongera leur famille dans un dénûment d'autant plus grand que les denrées renchériront. Ces effets seraient encore plus désastreux si les opérations se prolongeaient et multipliaient le nombre des victimes. Tous ces éléments étant indéterminés, il serait présomptueux de prédire autre chose que le montant par unité de temps [1].

— La destruction de richesses, dès le temps actuel, est considérable, évidente, pour l'ensemble des belligérants. Comporte-t-elle du moins un *gain* pour une nation particulière ou pour quelques individus? Certaines classes sociales sans doute supportent plus que leur part du passif, mais les autres n'en tirent ni une gloire ni un profit proportionnés [2]. Est-ce, objecte-t-on, payer trop cher la stimulation et la moralisation? N'est-ce pas le propre de l'Etat d'imposer des sacrifices actuels en vue d'intérêts à venir? Ces problématiques bienfaits pourraient être obtenus à meilleur compte; l'Etat, s'il agit comme représentant des générations futures, ne le fait qu'en les grevant d'arrérages permanents qui correspondent à des avantages passagers.

Le vainqueur peut stipuler la clause de la nation la plus favorisée ou réserver des avantages douaniers à ses importations chez le vaincu. Les consommateurs, même des nations tierces, s'adresseront, ajoute-t-on, à ses marchands, parce que, assez badauds, ils imaginent que la suprématie militaire se double d'une supériorité dans toutes les branches : l'Allemagne connut ainsi un vif *essor industriel* et commercial après 1871. — Ruiner un pays lorsqu'on vise à devenir son créancier par la vente de pro-

1. 13.500.000 par jour pour la France, 13.000.000 pour l'Allemagne (Molard, p. 471 ; Dillon, *Contemporary*, nov. 98 ; G. Moch, *J. des Ec.*, 15 mars 1899.) — J. Roche, Les dép. de la g. fut., *Figaro*, 2 fév. 04 : 44 millions par jour pendant 2 mois, puis 25 millions, pour la France. — J. de Bloch, p. 2, 20-241, 300, 313, 351 : une guerre franco-allemande coûterait 25 milliards de marks pour 9 mois et une conflagration des 5 grandes puissances 43.679.465.000 en un an. L'Allemagne perdrait 382.500 h. et la France 383.100, équivalant à une perte de 1.389.060.225 et 1.660.669.542 thalers (*sic*). J. de B. dresse des tableaux des jours où les hommes et les chevaux jeûneront. Les détails, un peu puérils, sur les répercussions économiques en chaque pays, sont représentés par des graphiques superflus. — G. Moch, *ib.*, p. 62.

2. Une paix générale leur assurerait, par la sécurité et la prospérité générales, d'autres profits. Masséna, Ney... gagnèrent plus d'un demi-million de rentes par leur métier ; leur talent ne leur eût-il pas, à activité égale, rapporté des revenus qui, même moindres, leur eussent donné plus de jouissances, dans une société non épuisée par la guerre ? — Guerre et militarisme engendrent la misère, et empirent la condition des ouvriers (Buret, *La misère dans les classes labor.*, t. II, p. 116 ; Hallam, *Reflections on war...*)

duits (qu'il s'efforcera de ne pas acheter à son oppresseur), — la spéculation est singulière. La réclame à coups de canon ne l'est pas moins. S'ils étaient dupes, les commerçants ne tarderaient pas à s'apercevoir de leur erreur. En fait, ils préfèrent s'adresser au pays pourvu des meilleurs ouvriers et des marchandises les plus avantageuses, qu'au possesseur des armes les plus puissantes et des soldats les plus vaillants. La prospérité commerciale des Allemands, pas plus que leur puissante activité antérieure, ne fut liée principalement à leur prestige militaire, ni à la perception de milliards par avance absorbés et postérieurement dépassés par les charges afférentes. L'opération leur laisse un passif énorme.

On peut généraliser cette conclusion, en raisonnant a fortiori, car jamais les exigences d'un conquérant ne furent aussi exorbitantes, même proportionnellement à l'ampleur moindre des hostilités : la guerre a cessé d'être lucrative pour quelque nation que ce soit. Elle a, dans les temps modernes, uniformément « coûté au vainqueur plus qu'elle ne lui a rapporté, car les profits en ont diminué, tandis que les frais en ont non moins proportionnellement augmenté [1]. » Son influence nocive, ainsi *accrue en profondeur*, s'est *étendue en surface* dans la mesure de l'extension de la sphère des échanges. Tant que les marchés furent isolés et les nations closes, les conséquences des hostilités restèrent locales; depuis que les marchés communiquent entre eux et se pénètrent au point de former un Etat économique mondial, les événements heureux ou malheureux qui frappent un pays se répercutent dans tous les autres. La guerre est le pire de ces maux [2]. Les exportateurs de matières premières ne trouvent plus acquéreurs ; les manufacturiers qui les transformaient sont sans travail; tous ceux qui se livraient à un trafic ne peuvent plus opérer d'échanges. Déjà, les guerres de Crimée et de Sécession ont fait des victimes à 2000 lieues des champs de bataille; aujourd'hui, aucun des neutres n'échappe aux conséquences funestes des conflits restreints à deux Etats quelconques. Le *commerce* extérieur de certains pays, comme la France, s'étant décuplé depuis 75 ans, il en résulte que « les effets perturbateurs de la guerre ont acquis une *amplitude décuple*. »

1. G. de Molinari, *L'évol. pol.*, ou *J. des Ec.*, 1883, XXI, p. 72, et 1887, I, p. 332; *Lois natur. de l'éc. pol.*, p. 229; *La quest. soc.*, p. 124 s. — Cf. Fénelon, *Télém.*, V; Dupont de Nemours, *Physiocr.*, p. 166... — F. Passy : Le bilan de la gloire est un bilan de faillite.

2. Seebohm, *Réforme du droit des gens*, 1873, p. 35-100...

SECTION III. — Effets domestiques, politiques et sociaux.

La guerre, par le fait même qu'on s'y prépare, qu'on s'y livre ou qu'on s'y est livré et indépendamment de l'intention des belligérants, entraîne des résultats politiques généraux, distincts de ceux qu'elle a en telle ou telle circonstance donnée. Ce sont, de tous les effets qu'on lui attribue, sinon les plus bienfaisants, du moins les plus exacts : un phénomène social d'une telle fréquence et d'une telle gravité, qui se saisit du corps et de l'esprit de tous les hommes, dut avoir nécessairement une influence profonde sur la *constitution des sociétés*. Spencer, avec plus de vraisemblance que dans les autres domaines, explique ainsi toute l'évolution politique, c'est-à-dire, suivant sa conception, d'une part l'*intégration* par accroissement et par fusion ou refusion des masses, et d'autre part, la *différenciation* par le passage de l'homogénéité à l'hétérogénéité, et, en particulier, par la création d'un gouvernement dont l'influence assure une cohérence croissante. Façonné par la guerre, notre système social tendrait, depuis qu'elle est en voie de disparition et sous l'action des activités pacifiques, à devenir l'inverse de ce qu'il était auparavant.

L'éminent sociologue anglais applique, avec moins de bonheur, une théorie analogue aux **institutions domestiques**. La famille (et, par suite, la tribu, l'Etat, dont elle est l'élément composant) serait redevable de son *existence* et de sa forme à l'activité militaire. Le père n'aurait conservé ses enfants près de lui que pour les dresser aux combats : sans ces combats, il les eût abandonnés à eux-mêmes, comme font les animaux. Les êtres humains ne se seraient réunis que par l'impossibilité de vivre isolés au milieu de l'insécurité. La *forme* autoritaire de la famille antique ne serait qu'un cas particulier de la coopération forcée que la vie militaire entraîne partout avec elle. La sujétion extrême des enfants accompagne, en fait, presque partout le type déprédateur : ils n'ont aucun droit, « pas plus que le bœuf » (Mommsen); le père ou l'aîné mâle, qui en est le maître absolu, a sur eux, comme sur les esclaves, droit de vie et de mort, il peut les rendre esclaves en les vendant. La condition des filles est encore inférieure à celle des mâles : souvent on les tue dès leur naissance, afin d'obtenir une plus grande proportion de guerriers, et ainsi l'exogamie provient indirectement d'habitu-

des belliqueuses. Favorable au triomphe, donc favorisée par sélection, la régularité des relations sexuelles n'est assurée que par la subordination complète de la femme et même par sa réduction à l'état de « bête de somme ». Cette condition servile est encore empirée par la polygynie qui résulte de l'excessive mortalité des hommes et de l'enlèvement des femmes ennemies, c'est-à-dire de deux conséquences des combats. A mesure que l'industrialisme se développe, les liens familiaux se relâchent, sans se désagréger, la position des enfants et des femmes s'élève, la monogamie s'étend [1].

La thèse est beaucoup *trop exclusive*. S'il fallait rechercher ailleurs que dans des attaches organiques ou dans un voisinage topographique, l'origine du groupe social, on la trouverait facilement dans l'exposition en commun à des dangers même non guerriers, et dans la lutte en général. L'existence des sociétés a bien plutôt engendré le caractère collectif des luttes, que la lutte n'a amené l'union des hommes. Quant aux mauvais traitements infligés aux femmes et aux enfants, ils ne dérivent pas de ceux que subissent les vaincus, mais d'une cause commune : la brutalité, le désir d'exploiter les faibles. Ce n'est pas seulement à la suite des hostilités que le mâle fort et brutal s'empare des femmes à sa fantaisie. Il malmène les enfants aussi longtemps que son instinct de paternité ne règne pas, — et Spencer ne montre pas le lien de cet instinct avec l'industrie. La recrudescence de militarisme, à l'heure actuelle, est loin de coïncider avec un retour au despotisme familial.

On comprend mieux l'influence que Spencer attribue à l'activité militaire sur l'organisme politique. Les besoins et les sentiments qui interviennent pour unir l'homme à la femme et à ses enfants ne suffisent pas à expliquer l'alliance des familles, la fondation de la cité ou l'avénement de l'autorité politique. En des temps où des procédés meilleurs n'étaient pas pratiqués, la guerre a parfois facilité un **accroissement des groupes sociaux**. Le rapt des femmes, l'adoption des hommes, puis l'asservissement collectif et enfin l'annexion en masse, entraînèrent une *adjonction*, une superposition, une absorption ou une fusion d'agrégats antérieurement antagonistes ; les dominateurs refré-

1. *Soc.*, t. II, p. 390, 262, 404, 35, 288, 309, 354, 236, 283 ; H. Collins, p. 418 ; P. Laffitte, *Types de l'Hum.*, t. II, p. 389 ; Posada, *Orig. de la fam., de la soc. et de l'Etat*, 1896 ; Jähns, p. 8 ; Steinmetz, p. 7.

naient parmi les populations assujetties « l'essor spontané de leur activité militaire, de manière à instituer entre elles une paix permanente[1] ».

L'alliance pour le combat contre l'ennemi commun est résultée soit *directement de l'influence du milieu*, soit de la survivance de ceux qu'une heureuse variation avait dotés de cette condition de succès. « Le fait de se trouver exposés ensemble à des actions externes uniformes et d'y opposer ensemble des réactions a, depuis le commencement, été la cause principale de l'union entre les membres des sociétés[2]. » On s'est groupé en présence d'un danger commun, et même en vue de l'attaque. Le lien de cause à effet apparaît clairement lorsque le rapprochement opéré pendant une guerre cesse après sa fin; mais l'accord, devenu plus intime pendant la coopération, subsiste parfois après l'action. Les tribus israélites s'unirent durant les guerres de David, les sociétés grecques s'agrégèrent notamment sous la menace de Xerxès; chez les Teutons, Henri l'Oiseleur et Othon Ier rassemblèrent les membres épars de la race pour les conduire contre les Hongrois et les Slaves; l'Empire allemand sortit de la campagne de 1870[3]. La preuve de la destination spéciale des unions ressort de ce que les sociétés composantes conservent longtemps leur administration interne, et que les seuls services organisés en commun ont une fin militaire.

Ainsi s'élève-t-on de degré en degré depuis la horde errante jusqu'à la nation régulièrement et fortement constituée. « La guerre est donc la *fondatrice des nations*[4]. » Le mouvement unificateur se prolonge même plus loin : elle rapproche les Etats en des alliances temporaires ou sous l'hégémonie de l'un d'eux, contre l'ennemi du moment; et, si la lutte se prolonge ou menace de renaître, des confédérations permanentes se fondent.

1. A. Comte, *Phil.*, t. V, p. 126; Kisselbach, Der Krieg u. die pol. Entw., *Vierteljschr.*, 1859, IV, p. 19 : force attractive, unificatrice ; Spencer, *Soc.*, t. III, p. 385, 360, 363 ; Gumplowicz, *Lutte des races*, p. 238, 258 : la lutte des races seule peut triompher de la haine de l'hétérogène (?) ; Novicow, *Les luttes*, p. 80 : la lutte des forces antagoniques tend à produire l'équilibre, le combat mène à l'alliance ; Lalande, *La dissol. opposée à l'évol.*, p. 345...

2. Spencer, p. 375 ; Lavisse, *Hist. pol. de l'Eur.*, p. 86 : « Au contact de l'étranger, le pays (la France, lors de la guerre de Cent ans) se prend à se connaître, comme le moi au contact du non-moi. »

3. Spencer, t. II, § 250 ; t. III, p. 376 ; Gumplowicz, p. 202, 339 ; Bréhier, La fond. de l'Etat en Grèce, *Rev. hist.*, 1904, p. 18 : défense, conquête, attrait d'un culte.

4. Bagehot, p. 84 ; Steinmetz, p. 9 ; P. Devaux, *Etudes pol. sur l'hist. et sur l'infl. de l'état de g. et de l'état de paix*, 1875, p. 17 s. Devaux et Spencer signalent les mêmes effets et semblent s'ignorer (p. 25), mais Devaux, plus large, laisse place aux phénomènes autres que la guerre et l'industrie.

L'exspectative de dangers indéterminés ou éventuels est théoriquement susceptible d'amener, par exemple en Europe, une union de ce genre.

Cette action combinée et cohérente des individus et des groupes peut être favorisée aussi par la *sélection*. Le succès exige le nombre, le concours sous ses deux formes, continuité et solidarité. Il faut qu'hier collabore avec aujourd'hui et aujourd'hui avec demain, et que, dans chaque génération, toutes les unités coopèrent. « Les tribus dont les membres se nuisent moins et au besoin se secourent plus que ne le font les membres des tribus rivales ont une plus grande probabilité de survivre à ces dernières [1]. »

La formation des grandes sociétés était donc triplement encouragée « par l'union des petites durant la guerre, et la destruction ou l'absorption des petites sociétés, restées désunies, par de plus grandes arrivées à l'état d'union... La coopération militaire constitua le genre primitif de coopération qui prépara la voie aux autres [2]. »

Les groupements ainsi fondés ne sont pas immuables : il y a fusion et refusion, et des fractionnements suivent les agglomérations. Mais, dans les grandes lignes, l'évolution sociale s'effectue dans l'ordre indiqué : les petits groupes précèdent forcément les plus grands, les plus simples devancent les composés, et les homogènes viennent avant les hétérogènes. Toutefois Spencer, quand il ne se méprend pas sur la nature guerrière de la cause, en exagère l'importance et néglige par trop, dans le premier âge, les *influences pacifiques* dont il reconnaît l'existence ultérieure. La société, sans doute, ne s'est ni fondée ni accrue par l'accord concerté ni même avec l'intention des parties, et la lutte fut pour quelque chose dans son institution et dans son extension, mais cette lutte, non forcément guerrière, était dirigée contre toutes les forces de la nature et contre tous les animaux. C'est une philosophie simpliste qui voit, dans la formation

1. Vaccaro, *La lutte*, p. 30 : l'altruisme s'est ainsi développé par la lutte pour l'existence, car il remplit, comme l'égoïsme, une fonction protectrice. — P. Laffitte, *ib.*, p. 383. — Bagehot, p. 67, 73 : les Romains, les Grecs et les Teutons ont dû leur succès à l'absence de changements brusques. Grâce à leur forme de gouvernement, la variabilité était tempérée par l'hérédité, l'esprit d'innovation par la tradition ; les discussions de l'assemblée entretenaient le principe de changement et l'influence des vieillards conservait le calme.

2. Spencer, p. 378 ; B. Kidd, *L'évol. soc.*, p. 42. Les Foulas, Namaquois, Incas et Romains triomphèrent faute d'entente de leurs ennemis. La faiblesse des nègres, devant nous, est due à leur manque d'action combinée ; gardons-nous de réveiller l'esprit de cohésion des Jaunes.

des nations, exclusivement les accroissements matériels, susceptibles de notation : moins apparente mais aussi plus profonde est la transformation des esprits : or, la guerre forme peut-être l'unité territoriale, — il ne faut pas s'y méprendre, — elle ne crée pas l'unité économique et mentale [1]. L'unification basée sur la violence est essentiellement instable [2]; lorsqu'elle a son fondement dans une cause interne et repose sur le concours des volontés, elle est beaucoup plus solide. Que les batailles aient été, sinon un instrument de rapprochement, du moins un moyen pour les peuples de faire connaissance, cela est possible dans des temps reculés, alors qu'il n'existait guère d'autres procédés : César poussa ainsi jusqu'au Nord de l'Europe. Mais plus souvent la guerre a gêné l'action de cette gravitation, de cette loi centripète qui portait les unes vers les autres les populations possédant une affinité de race, de langue ou de religion. Dans l'Afrique orientale, les villages voisins n'ont jamais fusionné, malgré d'incessantes hostilités, ou plutôt à raison de ces hostilités. On appelle certaines expéditions : guerres d'unification ; on devrait plutôt dire que l'unification s'est faite malgré elles, car les massacres sont un singulier moyen d'instituer le règne de la concorde. En tout cas les luttes aiguës allument, et entretiennent derrière elles, des haines séculaires qui, aujourd'hui, ne sont plus compensées par rien : la guerre est devenue, si elle ne l'a toujours été, *funeste en ce qui concerne le rapprochement des peuples* [3]. Elle l'est d'autant plus que d'autres moyens meilleurs se sont développés. L'invention de la roue, des chars, de la loco-

1. Longnon, *Form. de l'unité fr.*, p. 3, 14, 30 : L'histoire de la formation territoriale est en réalité l'histoire de la formation de l'unité française. L'unité de la France est l'œuvre de la dynastie capétienne. — Cette influence des facteurs politiques ne fut même pas prépondérante en Allemagne. Avant 1870, « l'Allemagne existe comme idée, comme nation virtuelle ; c'est vraiment l'âme qui cherche un corps. La Prusse lui a donné une réalité matérielle en profitant de l'œuvre patiemment accomplie par des générations d'écrivains, de penseurs et de philosophes... Elle n'a su faire des patriotes de la veille que des instruments plus ou moins dociles ou résignés. » (Lévy-Bruhl, *L'Allem.*, p. 488.) L'action de la guerre n'est donc ni la plus réelle ni la plus heureuse. — Tarde, *L'opp.*, p. 403.

2. Dans la mesure où elle anticipe sur le mouvement idéologique et sociologique, l'unité politique allemande se maintient par la nécessité de monter la garde en commun devant le butin. Le 2 fév. 1888, Bismarck disait au Reichstag que la crainte de la France et de la Russie contraignait l'Allemagne à une cohésion précaire et qu'il faudrait un long temps pour acquérir l'illacérabilité (Unzerreisbarkeit). (Lebon, *L'All. pol.*, p. x.)

3. Quelques apologistes lui font un mérite d'avoir, en séparant les nations, conservé leur individualité, leur hétérogénéité, indispensable au progrès. (Tzschirner, p. 110...) Ceux qui, à l'opposé, croient qu'elle a créé de grands Etats pacifiés, la louent en somme de s'être limitée elle-même ; ne subsiste-t-elle pas d'ailleurs en de plus grandes proportions entre ces Etats ?

motive, celle des bateaux, de la voile, des navires à vapeur, les exigences de la division du travail, la pratique du commerce, ont plus sûrement assuré les relations entre groupes étrangers. Les communications, les échanges, ont lieu par dessus les frontières et ainsi se vérifie cette affirmation, que l'unité économique précède l'unité politique. La valeur des Etats, en dehors du point de vue militaire n'est pas proportionnelle à leur surface, et on se demande même à l'heure actuelle, si des fédérations qui concilieraient l'esprit particulariste avec la concorde, ne seraient pas préférables à ces vastes organismes fortement centralisés et nécessairement autoritaires et uniformisants qu'a favorisés le militarisme.

Quoiqu'effaçant certaines divisions antérieures, basées sur la parenté (*gentes*) ou sur le mode d'organisation (sociétés locales) ou sur la topographie, l'intégration s'accompagne d'une **différenciation** et l'on prétend que la guerre contribue à cette dernière. Dans l'enfance des nations, l'activité militaire modèle la société; il y a identité entre la constitution politique et la militaire, synonymie entre les mots armée et peuple. L'armée est la nation mobilisée, la nation est l'armée au repos (Spencer, Waitz, Jhering). Les *samiti* (*Gesammtheit*, assemblée plénière) des peuples indo-européens, le *pluku* des Slaves, la *wëradëota* des Germains, les *quirites* des Romains, représentent aussi bien la communauté prête à la guerre que l'armée sur le pied de paix. — « Le premier ordre mécanique introduit par l'Etat, dit Jhering, est l'ordre de bataille. A Rome, les assemblées du peuple ne sont que des ralliements d'armée; le général en chef seul peut les convoquer, et les diverses divisions se réunissent sous le commandement de leur chef militaire. » On devient membre du *populus* à l'âge où l'on peut porter les armes. La *gens* n'est qu'une division de l'armée. *Curia, decuria, com-viria, decem-viria*, sont des divisions militaires. *Vir* est le guerrier; les *quirites* sont les porteurs de lances. L'ordre politique naît de la conservation de ce système pendant la paix [1]. La guerre serait ainsi la mère des Etats [2]. « Les femmes restent assujetties au travail d'entretien, tandis que les hommes vaquent aux occupations externes. » A cette différenciation *domestique*, qui repose sur les fonctions, les forces, la situation respective des sexes, s'ajoute une diffé-

1. *Esprit du dr. rom.*, t. I, p. 248. — Rüstow, *Der Krieg*, p. 19.
2. Tzschirner, *ib.*, p. 209; Kisselbach, *loc. cit.*, p. 7, 22, 30.

renciation *politique* entre les parties régulatives et les parties opératives. L'inégalité de puissance établit des distinctions entre les mâles eux-mêmes ; « elle révèle ses effets dans l'asservissement des prisonniers de guerre : d'où la constitution de deux classes, l'une de maîtres, l'autre d'esclaves [1]. » L'appropriation des individus est d'abord individuelle ; plus tard, il devient possible pour une société de prendre collectivement possession d'une autre, et ainsi naissent de nouvelles divisions de classes : les populations conquises ou tributaires, qui versent par l'entremise de leurs chefs une partie du produit du sol à leurs conquérants, ébauchent ce que sera la classe des serfs. Avec les conquêtes apparaissent les sociétés composées et plus tard doublement composées. Il se forme divers rangs superposés [2]. Le droit exclusif de succession de l'aîné mâle accentue encore les inégalités de situation et de fortune que crée la réserve de la propriété foncière à l'aristocratie militaire...

Bref, l'état militaire est « la cause active des distinctions de classes, l'initiateur des différenciations politiques ». Mais il ne l'est pas seul et d'*autres influences* concourent au même résultat, telles que la diversité d'aptitudes, de forces et d'occupations, ou celle du genre de vie et même d'alimentation (que Spencer lui-même reconnaît), lesquelles ne se rattachent pas à l'influence de la guerre. L'utilité de ces classes fermées et rigides, si elle a jamais existé, est à coup sûr périmée : elles entravent le libre choix des carrières et tout le développement social, par le maintien artificiel d'une stabilité qui dégénère souvent en routine. En créant une richesse qui ne dépend pas du rang et en établissant l'égalité des citoyens en vue des transactions commerciales, l'industrialisme tend, avec l'aide d'influences conformes, à effacer les barrières qui fermaient les classes les unes aux autres.

Parmi les différenciations du corps social, la plus importante concerne le système de régulation et de défense, c'est-à-dire **l'appareil gouvernemental** (qui correspond à l'appareil nervomoteur chez l'animal). Partout, suivant Spencer, ce sont les guerres qui le font naître et qui produisent tous ses perfection-

1. Spencer, t. II, p. 35 ; t. III, p. 416 s ; Gobineau, *Inégal. des races*, t. I. p. 44 ; Vaccaro, *La lutte*, p. 90 : origine de la cité politique.

2. Spencer, *ib.* ; H. Collins, p. 452. — Jähns, p. 31 : la succession de plusieurs invasions détermina ainsi la pluralité des castes antiques. — Ellero, *La tirannida borghese*, 1879, p. 31 : la cause qui donna naissance aux classes fut d'abord la conquête. — Tarde (*Transf. du pouv.*, p. 75) cite comme première source de la noblesse le succès à la guerre...

nements, et ce sont elles aussi qui amènent la subordination des centres locaux de gouvernement à un centre général, lorsqu'un agrégat composé ou doublement composé est impliqué dans la lutte. Où il y a guerre, il y a autorité[1]; où il n'y a pas de guerre, il n'y a pas de chefs, ou bien ils ont une autorité faible et limitée[2]; où domine l'industrialisme, ce pouvoir est encore affaibli ou bien doté de contre-poids.

L'influence militaire toutefois se manifeste seulement d'une manière secondaire et indirecte dans l'institution des *corps représentatifs*, qui sont les derniers venus de l'ordre politique. Le premier objet en vue duquel on les assembla fut le vote des fonds, lesquels ne sont liés au régime guerrier qu'en tant qu'ils lui sont en grandes partie destinés. Quant aux *corps consultatifs*, ils puisent, suivant Spencer, leur origine dans le conseil de guerre formé des principaux combattants, ainsi que tendrait à le démontrer la survivance de l'usage d'assister en armes à leurs séances. Mais cette règle est, en réalité loin d'être générale : on reconnaît, par exemple, une toute autre filiation aux ministres de l'ancienne monarchie française, qui étaient d'abord de simples secrétaires. Le rôle de l'activité belliqueuse se dessine beaucoup plus nettement dans le troisième élément de la structure politique : *les chefs de gouvernement*, qui incarnent au plus haut degré le principe d'autorité, doivent à la guerre non seulement leur existence, mais leur caractère monarchique.

« L'intérêt militaire, dit Jhering, enrichit l'Etat d'une idée jusque-là ignorée, celle de la suprématie et de la *subordination*[3]. » L'union des individus et des petits agrégats et l'accord de leurs actes, que nécessitent l'offensive et la défensive, ont pour effet de produire une *autorité centrale coordinatrice*[4], d'abord limitée à la durée des opérations et aux attributions militaires, ensuite permanente et dotée d'une plus vaste compétence.

1. Gumplowicz, p. 176, 219 : toute autorité est le résultat d'une guerre.

2. Spencer, t. II, p. 97 s ; H. Collins, p. 395. Ex : chez les peuplades où les individus sont dispersés pour la recherche des aliments (Fuégiens, Cayagas, Veddas, Boschimans, Esquimaux...) ou chez les tribus avancées et sédentaires non adonnées à la guerre (Papous, Alfaroux, Todas, Bodos...)

3. *Ib.*, p. 248. — Jhering n'applique cette idée qu'à l'organisation politique (curies, tribus, roi) et, contrairement à Spencer, réserve le domaine de la famille au principe de coordination (*gentes*). Mais il exagère en ajoutant : « La guerre apprit l'ordre au peuple. » — De même : A. Franck, Le rôle de la g. dans la form. des nations et la soc. en général, *Rev. d'hist. dipl.*, 1887, p. 169 s.

4. Spencer, t. II, p. 99 : Ex. : Hébreux sous Saül et David, Grecs, tribus germaniques, Empire allemand... — Jähns, p. 69 : la police est toujours de nature guerrière : les sheriffs anglais maintenaient la paix intérieure et repoussaient les ennemis extérieurs ; gens d'armes...

La sélection coopère au même résultat : « Les hostilités habituelles, qui réclament une coopération rapide des parties, exigent la subordination. Les sociétés où il y en a peu disparaissent et laissent seules debout celles où il y en a davantage[1]. »

La *forme monarchique* du gouvernement admet une double explication analogue. La royauté, explique Jhering, ne se concilie pas avec le sentiment d'indépendance et de spontanéité individuelle, avec le sentiment viril de soi-même, seuls régnants à l'origine; elle ne s'explique pas davantage par la fonction de justice (accomplie alors au moyen de la vengeance ou de l'arbitrage), ni par la religion, ni par la puissance paternelle, mais seulement « par les exigences de la guerre[2] ». Il est peu de nécessité plus évidente que celle de l'unité dans le commandement des armées et même de la population entière pendant les hostilités et même dans toute la période primitive d'insécurité. Plusieurs causes tendent, après le retour de la paix, à conserver une influence prépondérante à celui dont les ordres ont assuré le succès : la crainte du retour des dangers dont il a su délivrer le pays, le dévouement de l'armée qui s'est illustrée avec lui, la force morale qu'il s'est acquise par les sympathies de la nation entière y tiennent la première place. La sélection fixe l'institution de manière durable : « Les grandes populations, gouvernées par une volonté *unique*, généralement celle d'un soldat d'une tribu étrangère qui les a vaincues et leur a sauté sur le dos », ont les plus grandes chances d'écraser les innombrables petites cités au moment même où elles commençaient à fonder leur liberté[3]. Le militarisme tend ainsi à conserver l'unité de direction ou à la rétablir[4].

S'il est, dans la société armée primitive, un chef qui s'impose de lui-même ou auquel l'assemblée des guerriers donne naturellement la préférence, c'est à coup sûr le chef des troupes, le ca-

1. Spencer, *ib.*, p. 195. — Cette action conserve l'autorité, sans la faire naître. « Pourquoi les gouvernements se sont-ils *perpétués ?* Parce que les forts tuaient les faibles quand ils le pouvaient. Or on est plus fort, dans le combat, avec un gouvernement quelconque que lorsqu'on en est dépourvu. » (Bagehot, p. 26.)

2. *Ib.*, p. 254, 178 : Le roi s'appelle *rex* (*regere*, régir) non parce qu'il gouverne, au sens juridique, mais parce qu'il commande, au sens militaire ; c'était un général en chef permanent qui n'avait personne au dessus de lui.

3. Bagehot, *ib.*, p. 196, 71 : Souvent, dit Macaulay, une armée a été heureuse sous un chef incapable ; jamais elle ne le fut sous la conduite d'une assemblée délibérante.

4. Spencer, t. III, p. 456 s : chez les Hottentots, Malgaches, Péruviens, Mexicains, Egyptiens, le monarque ne faisait qu'un avec le général en chef.

pitaine [1]. S'il conserve ces pouvoirs après la paix, il devient chef civil, dispensateur de la justice, administrateur des intérêts collectifs. Puis, avec la séparation du corps des combattants et du corps politique, se produit la scission des commandements militaire et gouvernemental. La monarchie trouve donc son origine dans la guerre et dans l'état militaire. « Le premier qui fut roi fut un soldat heureux. » (Voltaire). « Une armée, dans les temps anciens, dit Renan, avait presque toujours pour origine une bande de pillards, ou, ce qui revient au même, de gens ne voulant pas travailler et résolus de vivre du travail des autres. Naturellement, ces brigands, une fois leur autorité reconnue, devenaient les protecteurs nés de ceux qui travaillaient pour eux. C'est ainsi que l'ordre a été créé dans le monde par *le brigand devenu gendarme* [2]. »

L'activité belliqueuse, on le voit, ne détermine pas seulement l'existence et la forme de l'autorité, mais aussi ses *titulaires*. Au début le seul principe d'organisation était celui de la capacité, et c'est le combat qui lui donnait l'occasion de se manifester. La suprématie politique était acquise au guerrier dont la supériorité de force physique, d'endurance ou de vaillance était reconnue dans le combat. — Spencer toutefois constate que l'usage habituel, chez le peuple, de manier le harpon de pêche, l'arc, la massue..., concourut avec la guerre pour imposer, au candidat au pouvoir, des épreuves telles que grimper à un mât bien graissé, porter un lourd fardeau, supporter les coups... [3] L'autorité provient de la puissance, et il existe d'autres puissances que l'aptitude militaire; elles reposent sur l'âge, sur la richesse, sur l'intelligence; quelquefois même elles n'existent que dans l'esprit de ceux qui y croient, telles celle qu'on prétend tenir des morts ou celle du sorcier, dont Spencer lui-même reconnaît l'existence. Tout commandement n'a donc pas sa source dans la guerre [4].

1. Goguet, *De l'orig. des lois*, 1759; P. Devaux, *ib.*, p. 13; Jähns, p. 65; R. de la Grasserie, *Suppr. de la g.*, p. 74. — Novicow, *Luttes*, p. 83; *Gaspill.*, p. 224 : les premiers chefs furent des chefs de bande. — Bréhier, La roy. homér. et les orig. de l'Etat en Grèce, *Rev. hist.*, 1904, p. 9 : βασιλεύς, roi, signifie peut-être conducteur d'hommes. Agamemnon est appelé ἄναξ ἀνδρων (*Il.*, IX, 73; *Od.*, I, 117, 181)... L'autorité royale ne s'applique qu'à la religion et à la guerre... — Proudhon, *La g.*, t. I, p. 51 : La guerre sert même de base à la démocratie : le champ de mai était l'assemblée des Francs; aujourd'hui le suffrage est universel parce que le service militaire l'est aussi.

2. Cf. G. de Molinari, *Gr. et déc. de la g.*, p. 18 : « Le plus grand nombre des établissements politiques furent fondés par la transformation des brigands primitifs en gendarmes. »

3. T. III, p. 451, 454, 490; Jähns, p. 90.

4. Posada, *Les orig. de la famille, de la soc. et de l'Etat*, p. 101 s. — On a fait dé-

Pour établir un certain lien de causalité directe, ici prépondérante, entre les deux ordres de phénomènes, on s'est efforcé de démontrer que l'absence ou la cessation de la cause présumée entraînait disparition de l'effet, et que le retour de l'un coïncidait avec le retour de l'autre. Le titulaire du pouvoir, choisi à raison de ses aptitudes militaires est renversé lorsque l'âge ou quelque infirmité le rendent incapable de les exercer. La monarchie elle-même, s'affaiblit ou cède la place à un gouvernement composé, pendant les périodes de calme, et reparaît lorsque resurgit la nécessité d'une cohésion complète en face de l'ennemi. Les Romains ont ainsi, malgré leur répulsion pour la royauté, reconstitué la puissance d'un seul aux époques de troubles extérieurs. Les Provinces-Unies instituèrent de même le stathoudérat chaque fois qu'un danger les menaça [1].

L'effet varie suivant les *mêmes proportions* que la cause. « La puissance politique du chef augmente, dit Spencer, à mesure que l'activité militaire continue. » La part de la *sélection* dans ce résultat n'est point prépondérante, et il n'est pas certain que, même chez les sauvages, les tribus les plus dociles, celles chez lesquelles le pouvoir monarchique a le plus de vigueur elle ait toujours eu l'avantage [2]. L'*influence directe* est plus importante. Tout concourt — anxiété, haine, amour-propre, désir de conquête, crainte du sort réservé au vaincu — à donner à la guerre le pouvoir de dominer le *sentiment public*. Cette situation, en enlevant leur intérêt aux dissentiments intérieurs, condamne l'opposition à l'impuissance. Nul, à pareille heure, ne marchande son concours au gouvernement, qui va diriger les opérations, afin d'en assurer le succès. « Le peuple se serre autour du pouvoir comme autour de son sauveur. » Tous les conflits d'ailleurs ne fortifient pas l'autorité au même degré. « Pour qu'ils aient un pareil effet, il est indispensable, avant tout, qu'ils émeuvent la nation par les dangers qu'ils font courir, par les avantages qu'ils promettent, par les passions qu'ils éveillent ou par les intérêts qui sont engagés [3]. » C'est pourquoi, à l'heure actuelle plus qu'au temps où elles laissaient la nation presque indifférente, les guerres seraient

river le pouvoir politique de la *patria potestas*, et la désignation de ses titulaires, soit de la nature des revenus (Loria), soit de leur utilité pour la collectivité (Brentano)...

1. P. Devaux, p. 15; Roscher, *Gesch. Naturl. der Mon., Arist. u. Demokr.*, p. 20.
2. *Contra* : Bagehot, p. 56, 71 : Tant que la guerre est la grande affaire de la nation, un despotisme temporaire est indispensable.
3. P. Devaux, p. 4-15, 19; Spencer, t. II, p. 101 : Ex.

dangereuses pour la liberté du vainqueur lui-même. L'état d'hostilités, en exigeant la concentration des pouvoirs dans les mêmes mains, renforce amplement la puissance des chefs civils, si même elle n'instaure la dictature militaire. La gloire d'un grand capitaine masque l'attentat qu'il commet contre la liberté. La répétition de l'exercice favorise les sentiments de soldat au détriment de ceux du citoyen. Les sujets prennent l'habitude d'obéir [1], en même temps que les chefs celle de commander. — A cette explication psychologique, basée sur l'état d'esprit de la communauté, s'en ajoute en effet une autre, basée sur l'état de ceux qui la dirigent : l'exercice de l'autorité et particulièrement du commandement des armées éveille la passion du pouvoir et accroît le penchant des *généraux* à la dictature.

Le *despotisme*, voilà en effet la suprême conséquence politique de la guerre, — conséquence qui, malheureusement, n'est pas toujours limitée à la durée des campagnes. Dans l'antiquité, l'état d'hostilités, tant que l'influence s'en fit sentir, amena la prédominance de la royauté sur le sacerdoce, en Orient, en Egypte, dans l'Inde. Plus tard les conquêtes furent l'instrument de la force des empereurs et des czars. Plus près de nous, les dangers extérieurs firent concentrer tous les pouvoirs aux mains du comité de Salut public, puis ils assurèrent en même temps le pouvoir dictatorial de Napoléon et la force du ministère anglais, son ennemi. L'influence est surtout sensible chez le vainqueur. Victoire et Liberté ne sauraient marcher de compagnie, en sorte que le peuple victorieux est, à ce point de vue, plus à plaindre que le vaincu. Sedan a renversé l'Empire français et fondé l'Empire allemand. (Cf. Russie, Japon.)

Ce rapport entre l'état de guerre habituel et les « gouvernements forts » est quasi universel [2]. Lors même que l'autorité n'est pas livrée à un commandement militaire, ses attributions ne manquent pas de s'accroître. Dans toute société appelée sans cesse à agir collectivement, loin que l'agrégat existe à l'avantage de l'unité, l'*individu est subordonné à l'Etat*, il existe par lui et pour lui, si même ce dernier ne juge pas à propos de le supprimer à sa naissance : on cherche non pas à le développer, mais à en faire

1. La loi apparaît au militaire comme une volonté personnelle. — G[al] Changarnier : l'officier est la loi vivante du soldat.

2. Spencer, t. II, p. 145, 199 : Fidgiens, Ashantis, Dahomey, Mexique... — De Tocqueville, *La démocr. en Amér.*, p. 437 : « Il n'y a pas de longue guerre qui, dans un pays démocratique, ne mette en grand hasard la liberté. Dans un pays tranquille, la constitution est, dès le temps de paix, à la merci de l'armée. »

un bon citoyen, sinon un bon sujet [1]. La caractéristique du type social déprédateur consiste dans l'abondance des préceptes obligatoires *positivement régulatifs*. La loi n'y dit pas seulement : ne fais pas ceci, mais : fais cela. La même discipline s'étend, en dehors de ce qui touche la guerre, à toute la vie sociale [2]. La coopération n'est point libre et spontanée, mais contrainte : l'Etat contrôle et règle chaque sphère d'activité, y compris la sphère économique. Spencer essaie, par des exemples, de prouver que la « rétrogradation de l'Allemagne et de l'Angleterre vers le type militaire » coïncide avec une extension croissante de la réglementation et de la centralisation, avec l'usurpation d'attributions civiles par les autorités militaires, et enfin avec l'accroissement des appareils gouvernementaux aux dépens des appareils industriels. Le recul des relations contractuelles et le maintien du droit pénal (si même il ne gagne du terrain) [3], malgré la tendance générale à la prédominance de la convention sur l'obligation et du droit coopératif sur le répressif [4], s'expliqueraient peut-être aussi de la même manière. A la toute-puissance du gouvernement et à la confiance qu'il obtient pendant les périodes d'hostilités se rattache sans doute également la propension à attribuer à son action une efficacité sans borne : cette tendance fut commune aux Mercantilistes et aux Physiocrates, auxquels elle inspira la conception du despotisme légal; elle se trouve chez Saint-Simon, chez Louis Blanc et même chez des contemporains. Enfin, comme conséquence ultime de cette manie de surveiller, de réglementer et de « protéger », on entrevoit un en-

1. R. Worms, *Org. et soc.*, p. 314 : régression de l'appareil directeur. — G. de Greef, *Lois sociol.*, p. 75; *Intr. à la soc.*, t. II, p. 36; *Le transform. social*, p. 300, 323, 401 : influence rétractile. La guerre opère le retrait successif des formes sociales les unes dans les autres. Le corps social se contracte pour ne former qu'un organisme hiérarchiquement organisé avec une tête. Le droit redevient l'antique commandement, *jus, jussus*... L'armée, « partie de la fonction politique » (?), vit, comme les sociétés moins avancées, en parasite, non de son travail, mais sur la communauté ou sur le pays occupé. Nécessité pour les militaires, d'une autorisation au mariage; absence de jury, sévérité des peines... — G. Tarde, *L'oppos. univ.*, p. 401 : Si les Etats n'avaient jamais guerroyé, la métaphore de l'organisme social, la notion ontologique de la société, n'auraient peut-être jamais été exprimées : la vie de combat a seule fait considérer le groupe social comme un tout personnel, antérieur et supérieur à ses unités.

2. Spencer, t. II, p. 151; t. III, p. 762 : Egypte, Sparte, Pérou. Au Japon, avant la révolution, le gouvernement imposait des lois somptuaires à toutes les classes, même commerçantes, et prescrivait à certains fonctionnaires les heures auxquelles ils devaient se lever, diner, sortir et se reposer.

3. Duguit, *L'Etat, le droit objectif et la loi positive*, p. 189; et auteurs cités par : L. Hugueney, *L'idée de peine privée*, p. 41-61, 72 s.

4. Fouillée ; Sumner-Maine, *L'ancien droit*, p. 349 ; Durkheim, *Division du travail*, p. 148...

couragement donné, par ses pires ennemis, au socialisme d'Etat.

Pour être parmi les plus réelles, ces conséquences de la guerre sur l'autorité sont-elles plus *heureuses*? A vrai dire les mœurs belliqueuses ont développé surtout la partie de l'organisation gouvernementale « qui a pour résultat une coopération efficace contre les autres sociétés [1] ». Elles n'expliquent point les fonctions de juge et d'administrateur. Ce qui est né de la guerre ne répond point aux exigences nouvelles de l'industrialisme et des travaux de la paix. L'Etat constitue une organisation *impropre aux tâches économiques*; bien plus, il y met obstacle : c'est le « status », l'immobilité. La prolongation de la paix diminue l'autorité et parfois même renverse la monarchie. Lorsqu'elle a lieu par des procédés violents, la lutte assure, au contraire, la prédominance d'une élite d'individus énergiques et égoïstes qui subjuguent le peuple, traitant l'Etat comme leur propriété, et qui gouvernent dans l'intérêt de leur caste et non dans celui de la collectivité. Il n'y a là rien dont puisse s'enorgueillir la guerre.

Si le militarisme et le césarisme sont deux fléaux inséparables, ils ne se présentent pas toujours dans cet ordre : souvent ils ont une *cause commune* ou se prêtent un appui mutuel [2], ou bien la *relation* est *renversée*, et c'est le despotisme qui engendre la guerre. Les gouvernants poussent aux hostilités parce qu'ils ont un pouvoir absolu ou afin de l'acquérir [3]. Les *guerres de diversion* ou de dérivation sont apparues chaque fois que des dirigeants intelligents et habiles en ont éprouvé le besoin à raison de leur faiblesse. A Athènes, la politique de Cimon considérait la lutte contre les Perses comme le moyen le plus sûr de rapprocher les Etats grecs sous une domination commune. Périclès engagea le pays dans la guerre du Péloponèse dans le but d'affermir son autorité. A Rome, le Sénat eut recours aux diversions extérieures pour dominer les exigences de la plèbe et se débarrasser de l'opposition des tribuns. Dans les temps modernes, en 1789 et 1790, l'hypothèse fut envisagée par le conseil du roi et même par certains membres de l'Assemblée. M. de Montmorin ne concevait « qu'un moyen de rétablir la paix au dedans, c'était de porter la

1. Spencer, t. II, p. 103; H. Collins, p. 395.

2. J.-J. Rousseau, *Projet de paix*, Œuvres, t. I, p. 620; L. Henry, *Le crime*, épigraphe : La guerre c'est le despotisme, le despotisme c'est la guerre.

3. Dom Deschamps, « moine libre-penseur » du XVIII[e] s., disait : « Il faut au roi des troupes qui contiennent les sujets dans l'obéissance, mais qui paraissent entretenues pour la guerre... » (Beaussire, *Antécédents de l'hégel.*, p. 131.)

guerre au dehors [1]. » Dans la double impossibilité où il se trouvait de se passer d'armée et de la solder, le Directoire vit dans la guerre étrangère « non seulement l'unique moyen de se préserver de la guerre civile, mais le premier besoin de son existence [2] ». Les campagnes du Consulat furent un acheminement calculé vers l'Empire, et ce dernier, cherchant sur les champs de bataille la consécration de sa réussite, fit « de la violence, un but et un système, un instrument de règne [3] ». Ses attentats au droit des peuples ne furent malheureusement pas les derniers du siècle qui furent commis au nom d'intérêts aussi peu respectables. La folie et le crime de ces actes ont été comparés à ceux des employés infidèles qui mettent le feu à leurs bureaux pour soustraire leurs comptes à quelque imminente vérification...

« La possibilité d'un état social supérieur, en politique comme en général, dépend fondamentalement de la cessation de la guerre [4]. » Mais si la fonction guerre a créé l'organe politique tel qu'il nous est connu et si l'organe à son tour développe la fonction, d'où viendrait la cessation de ce cercle vicieux, si ce n'est d'une cause extérieure à ce rapport, c'est-à-dire de faits non guerriers ni politiques?

SECTION IV. — Effets moraux.

En dehors des partisans déclarés de la lutte sanglante, peu d'auteurs ont risqué le paradoxe de sa *bienfaisance morale*. Les combats des hordes auraient, pour la première fois, appris aux hommes à agir ensemble pour le bien commun, à s'entr'aider, à se sacrifier les uns pour les autres. Les sentiments de dépendance mutuelle, de fraternité d'armes, l'amour de la patrie, la recherche de la gloire, ne puiseraient pas ailleurs leur inspiration. En donnant le premier mobile d'estime et d'admiration en faveur de ceux qui avaient accompli de brillants exploits, la guerre aurait donné le sentiment de l'honneur et fondé l'idéal.

1. Dufraisse, *Histoire du droit de guerre*, p. 12.
2. Sir Francis d'Ivernois, *Tableau histor.*, p. VIII.
3. Comte, *Phil.*, t. VI, p. 315 : « Le développement continu d'une immense activité guerrière constituait, à tout prix le fondement nécessaire de cette désastreuse domination, basée sur l'exploitation des vices généraux de l'humanité et des imperfections spéciales à notre caractère national et principalement d'une vanité exagérée. » — Cte de Melito (Dufraisse, p. 129).
4. H. Collins, *Philos. de Herbert Spencer*, p. 489.

Sans les occasions qu'elle fournit en abondance, combien de nobles actions n'eussent pas été accomplies ! L'héroïsme brille à chaque page de l'histoire militaire. Le peuple apprend sur les champs de bataille à obéir au devoir et, au besoin, à mourir en l'accomplissant. L'état de privation encourage l'effort et engendre la force morale. C'est la guerre qui a appris à l'homme l'activité soutenue et lui a enseigné ce qu'il pouvait et ce qu'il valait [1]. La valeur militaire est à la base de toutes les valeurs. « Les vertus sauvages, qui ont la guerre pour objet, sont la condition vitale, le pain quotidien de la nature humaine [2]. » On ne tarit pas sur les bienfaits de la discipline et de l'obéissance. La paix, au contraire, en plongeant les hommes dans la sécurité, le bien-être et la jouissance, favoriserait l'égoïsme, la sensualité, l'impiété, et entraînerait l'abandon de l'effort suscité par le danger.

La guerre, en réalité est un **mal moral** et elle engendre quantité de faits immoraux. L'honnêteté, la justice, ont besoin du temps et de l'ordre : c'est là qu'elles trouvent leur dédommagement et leur récompense. Dans les hostilités on manque de l'un et de l'autre. La vie du soldat est à la merci d'un hasard ; il n'y a plus d'avenir pour lui. « Pour celui qui vit de minute en minute, ou de bataille en bataille, le temps n'existe pas. Les dédommagements de l'avenir deviennent chimériques. Le plaisir du moment a seul quelque certitude et pour se servir d'une expression doublement convenable ici, *chaque jouissance est autant de gagné sur l'ennemi*. Qui ne sent que cette loterie de plaisir et de mort est nécessairement corruptrice [3] ? »

Partout autour de lui, le soldat ne voit que le désordre et le carnage. L'influence de ce spectacle s'étend même en dehors de l'armée, sur la masse des citoyens. Le tableau de la *bataille*, vécue ou imaginaire, a été souvent et éloquemment tracé [4]. Ou bien les combattants se précipitent les uns sur les autres, à grands coups de sabre ou de baïonnette, en une mêlée effroyable ; ou bien, plus froidement, ils visent leur ennemi comme un gibier.

1. Tzschirner, p. 214, 265; Marmont, *Inst. mil.*, p. 241 ; Boguslawski, *Krieg'* p. 28 s, 12 : les héros sont supérieurs aux réformateurs et aux martyrs; la guerre, réaction contre une attaque injustifiée, donne le sentiment de la justice.

2. Bagehot, p. 67, 89 : Nous méconnaissons l'origine martiale de mainte qualité, notamment de l'obéissance à la loi.

3. Benj. de Constant-Rebecque, *De l'esprit de conquête*, p. 19 s.

4. La littérature pacifiste presque entière serait à mentionner ici. — Cf. Voltaire, *Candide*, ch. III ; Dunant, *Souvenir de Solférino ;* Dr Chenu, *La mortal. dans l'armée*, p. 189, 338 s ; P. Larroque, *La g.*, p. 87, 107, 213; Mézières, *Polémom.*, p. 251, 263 s; Dupasquier, *Le crime de la g.*, p. 29; L. Henry, *Le crime*, p. 79 s; P. Lacombe, *La g.*, p. 212-289...

Les blessés, livides, secoués d'un tremblement convulsif, agonisants, exposent des plaies hideuses et des membres tordus par la souffrance ; leurs plaintes s'exhalent, déchirantes. Les uns implorent, d'un regard hébété et suppliant, le secours qui tarde et qui, peut-être, sera inefficace ; d'autres demandent qu'on les achève. « Des cadavres d'hommes sont coupés en deux ou présentent d'horribles mutilations, les uns sans tête, les autres la poitrine ou le ventre largement ouverts ; çà et là des chevaux éventrés, des membres épars. » (Major Chenu). Les ravages ne se limitent pas au champ de bataille : les habitants paisibles, les enfants et les femmes sont massacrés dans les cités, et les maisons, pillées, incendiées. Des contrées entières n'offrent aux regards que des ruines.

Que peut devenir la discipline ou même la simple honnêteté au milieu d'un tel déchaînement de passions ? Quel profit en retire l'altruisme ? C'est là, bien plutôt que dans la paix, que s'exaspèrent les égoïsmes. Les sentiments qui, dans la vie civile, sont bridés par les lois et par le contrôle mutuel, prennent ici libre cours. *Déliés de toute contrainte*, exaltés par la vue du sang, pressés de jouir de ce qui sera peut-être leur dernier moment, les soldats s'abandonnent à toutes les licences, à tous les vices et unissent au meurtre la plus honteuse débauche[1]. L'habitude du carnage et de la destruction assauvagit les âmes les plus nobles ; elle engendre et entretient dans l'âme une disposition à l'insensibilité, sinon même à la férocité[2]. « Un bon soldat, proclamait

1. « Par les dites guerres sont maintes fois avenues batailles mortelles, occisions de gens, pillements et destruction de peuples, périls d'âmes, déflorations de vierges, déshonnestements de femmes mariées et veuves, et arsures de villes, d'abbayes, de manoirs et édifices, roberies et oppressions ; justice en est faiblie et la foi chrestienne refroidie et marchandises péries ; et tant d'autres maléfices et horribles faits s'en sont ensuivis, qu'ils ne pourraient être dits, nombrés ni écrits. » (Traité de Bréquigny, 1360 ; Froissart, *Chron.*, I, 134.) — Guerre sans feu ne vaut rien, non plus qu'andouilles sans moutarde, aurait dit Henri V d'Angleterre. — La liste des faits ou même des noms serait inépuisable. A ceux des grands conquérants, Alexandre, César, Titus, Attila, Gengis-Khan, Tamerlan, Napoléon, il faudrait ajouter d'autres, moins considérables : Tilly au sac de Magdebourg, Turenne et Duras dans le Palatinat... La guerre d'Espagne, sous Napoléon, fut une véritable « boucherie ». Pendant six semaines, dit le sergent Lavaux (*Mémoires*, p. 265), journellement nous ne faisions que piller et brûler. » — Duc de Fezensac (*Souv.*, p. 13, 71, 23, 31, 64, 346...) : « En vivant avec les soldats on apprend à connaître leurs vertus. » Suit une longue liste de crimes. — En 1870, M. J. Claretie a trouvé un carnet de soldat saxon ; il est typique : « Bu longtemps... Fait beaucoup de blagues... Bu, nocé... » (E. Lamé-Fleury, Prémisses et conclusions psych. de la g. de 1870, *J. des Ec.*, 1871, t. XXII, p. 5.)

2. Quarante jours après la bataille de Bédriac, Vitellius disait, en flairant la puanteur des cadavres en putréfaction : « L'odeur d'un ennemi sent toujours bon. » (Tacite, *Histor.*, II, 70 ; Suétone, *Vitellius*, 10.) — Les expéditions coloniales, sous l'influence du climat, offrent maint cas de folie sanguinaire et érotique, de sa-

van Gate, évêque de Munster, à son armée, doit avoir aussi peu de compassion que le diable. » Les neutres éprouvent un sentiment peu élevé quand ils se réjouissent de la mort de ceux des combattants à qui ne va pas leur sympathie.

C'est la guerre, non la paix, qui détériore le sens de la justice. Elle produit, disait Aristote, plus de méchants hommes qu'elle n'en détruit. Elle fait les larrons, la paix les fait pendre, répète un proverbe italien (Machiavel). L'avidité territoriale de la collectivité, l'amoralisme à courte vue des relations internationales, donnent à l'individu l'exemple de la jouissance immédiate, de la violence, de l'hypocrisie, du mépris des droits et de la vie d'autrui. Les hostilités n'amènent pas seulement la dureté de cœur et l'indifférence devant les spectacles sanglants, elles accoutument l'homme à chercher son bien dans le mal d'autrui et le familiarisent avec tous les crimes ; bien plus, la guerre *mène* tout droit *au crime* [1].

L'observation conclut comme la logique et l'analogie tant du but que des moyens. Le réveil de survivances ancestrales, l'imitation, ont parfois rendu épidémique le penchant à tuer [2]. Les meurtres, les viols, les incendies inutiles sont fréquents. Les actes de déprédation sont commis même par les chefs. Masséna, Lannes, Soult, Augereau se sont ainsi enrichis. Bonaparte le constate, mais lui-même n'écrivit-il pas au Directoire, le 18 février 1796 : « La commission des arts a fait une bonne récolte à Ravenne, Rimini, Pesaro... Le tout va vous être expédié. En ajoutant ce qui va vous être envoyé de Rome, nous aurons tout ce qu'il y avait de plus beau en Italie [3]. » L'influence s'étend hors de l'armée. Les peuples belliqueux, ainsi que le montre Spencer en sa *Morale*, sont les plus vicieux. Les guerres, affirme à son tour Lombroso, augmentent le chiffre des crimes [4]. Inver-

disme. — Lombroso, *L'homme crim.*, t. II, p. 291, Influence de la profession : A Cuba, les officiers se faisaient servir des plats d'oreilles de prisonniers et fusillaient les spectateurs au théâtre.

1. Reichenbrach, *Der Kampf um's Dasein u. sein Einfluss auf die Sittlichkeit*, p. 30. — Holtzendorff (*Assass. et peine de mort*, p. 12) et F. Passy (*Utopie de la paix*, p. 18) : soldats, devenus criminels, invoquant les meurtres que leur impose la société.

2. Andral; D[r] P. Aubry, *La contagion du meurtre, étude d'anthropol. crim.*, p. 217-239 : Ex. — Après Rosbach, le comte de St-Germain écrivait : « Je conduis une bande de voleurs, d'assassins à rouer; ils ont pillé, volé, saccagé et commis toutes les horreurs possibles. »

3. *Corresp. inéd.*, II, 17 (Trolard, *De Montenotte au pont d'Arcole*, p. 328) ; H. Vast, *Hist. gén.*, t. IX, p. 88. — Hamon, *Psych. du milit. professionnel*, p. 18-36, et ch. IV.

4. *Le crime, causes et remèdes*, p. 68, 264, 544 : Curcio l'a vérifié en Italie en 1866 et Corre aux Etats-Unis après 1862; le brigandage, d'après d'Azeglio, est fréquent dans les fiefs qui furent troublés au moyen-âge ; pendant les Invasions s'organisèrent des troupes de pillards, et sous Napoléon, « l'armée de la Lune ». —

sement, si elles fermaient leurs écoles de meurtre et de vol, la criminalité se ralentirait [1].

Si elles avaient développé et grandi l'amour de la patrie, ce serait un bienfait inestimable : elles l'ont seulement rétréci à des cercles étroits et rendu plus exclusif. « Le patriotisme, dit Spencer [2], est pour la nation ce qu'est l'égoïsme pour l'individu ; il a même racine et donne les mêmes biens accompagnés des mêmes maux. » Tous deux sont également indispensables, mais on les possède naturellement, et, il n'est besoin de les stimuler qu'au cas de perte du sentiment de la personnalité individuelle ou nationale. Ils ne doivent pas pousser à méconnaître autrui ni à le haïr. Or si l'état l'hostilité a spécialisé les sympathies, ce fut au détriment de sentiments plus larges, également recommandables. La guerre d'ailleurs a trop souvent entraîné de graves manquements au patriotisme [3]. — Il en est de même de l'*éducation de la volonté*. L'obéissance est portée parfois à un degré nuisible d'automatisme et de passivité, et la fidélité au devoir cache souvent une dangereuse abdication devant l'autorité personnelle du chef ; l'absence d'initiative dégénère en abolition du vouloir et en servilité. Le subordonné, à la guerre ne peut pas et ne doit pas examiner le pour et le contre des ordres reçus. « Il ne peut y avoir qu'une pensée, celle du commandant en chef. La discipline implique une volonté souveraine maîtresse, d'un côté, et, de l'autre, une soumission complète, favorisée par la religion et incompatible avec l'esprit démocratique [4]. » Loin de donner l'empire sur les passions les hostilités favorisent souvent l'esprit de désordre.

Le *courage* que nécessite la guerre est bien réel, même à l'heure actuelle [5], surtout à l'heure actuelle. Dans les mêlées dominait une excitation passagère propice à l'inconscience du danger ; le perfectionnement des armes, en rendant plus rares les corps à

A. Bournet, *La crimin. en Fr. et en Italie*, p. 42, 47, 114 ; J. Socquet, *Crimin. en Fr.*, p. 25 ; Ferri, Crim. in. Fr., *Annali di Statist.*, 1881, p. 167, 183, 189, 194. — Mézeray (*Hist. de Fr.*, 1682, t. I, p. 279) attribue à la fréquence des guerres au moyen-âge, l'habitude du meurtre, du duel judiciaire, du rachat du crime à prix d'argent ou composition.

1. E. de Girardin, *Le droit de punir*, p 6, 37 : se tarirait. — La guerre et le crime n'ont pas seulement un rapport direct : elles ont des causes communes contre lesquelles il convient de lutter.

2. *Soc.*, t. III, p. 794 ; *Sc. soc.*, p. 222 ; H. Collins, p. 327, 482.

3. Hamon, *ib.*, p. 19 s : faits de désertion, trahison, espionnage... Mainte fois la jalousie et les dissentiments des généraux ont nui au succès de leur pays.

4. P. J. Duraud, *Infl. des idées relig. sur l'état mil.*, p. 5, 14, 33, 42.

5. *Contra* : St-Georges d'Armstrong, *Util. de l'arb.*, p. xxv ; Mérignhac, *L'arb.*, p. 479 : La guerre est devenue une science algébrique. (?)

corps, donne au péril le caractère d'une fatalité, contre laquelle on ne peut lutter et empreint la bravoure d'insouciance et de résignation, surtout chez ceux qui vont au feu, non de leur plein gré, mais par crainte du châtiment. Le courage parfois, est une vertu toute physique, dérivée de l'instinct égoïste de conservation et très développée chez certains animaux. Tantôt il s'élève jusqu'à l'héroïsme, tantôt il se complique de ruse et de déloyauté.

Dans tous les cas, c'est une de ces qualités qui ne sont pas appréciables par elles-mêmes, mais *n'ont de sens et de valeur que par le but* qu'elles servent. Le brigand parfois est chevaleresque et brave : son acte n'en est pas moins blâmable, mais, au contraire, d'autant plus regrettable qu'il y consacre une plus grande énergie. Le sacrifice des biens ou de l'existence au service d'une cause ne la rend pas plus noble. Mépriser la mort, c'est ici mépriser la vie, celle des autres surtout, et on ne le doit pas. Le soldat donne sa vie, ou plutôt on la lui prend, mais il arrache aussi celle d'innocents, comme lui. Les occupations de la paix offrent des occasions quotidiennes de se dévouer au bien, sans nuire à personne.

La guerre comporte des défaillances et la véritable intrépidité y est *exceptionnelle*. Les gens qui ne l'ont pas pratiquée, ou les fanfarons, seuls, nient la peur. Le civil ne voudrait pas qu'on le suspectât d'être poltron devant les balles. Les militaires, eux, parlent, avec une franchise hardie, des faiblesses qu'ils ont éprouvées ou qu'ils estiment naturelles en présence de la mort[1]. Lors même qu'elles ne se contenteraient pas de l'absorber, les batailles ne créeraient du moins pas la vaillance de façon durable : souvent elle se manifeste instantanément et ne persiste pas après les occasions passagères qu'elle a eues de se manifester.

D'une manière générale, *la guerre exige et « consomme » des vertus qu'elle ne produit pas* et qu'elle n'encourage même pas. Quelques-unes, véritables dons de la nature, sont innées ; d'autres sont acquises lentement en dehors des camps. Celles qu'elle

1. G^al von Clausewitz, *Vom Kriege*, t. I, p. 66 : Le plus courageux est au moins préoccupé ; le général, d'une bravoure reconnue, se cache derrière une butte. — C^el H. von Gizycki, *Krieg*, p. 13 : Les poètes ignorent la guerre : ce n'est pas de gaieté de cœur qu'on marche à la mort. — Gal Dragomiroff, *G. et paix*, p. 3 : « Nous sommes encore dans la période épique où on est enclin à taxer d'héroïsme les actions les plus vulgaires pour ne pas dire pis. » — M^al Marmont, *Inst. mil.*, p. 255. — C^el Arnould, *La g. dans l'imag. et dans la réalité*. — Le chevalier de Folard, *Comm. sur Polybe* (Villiaumé, *Esprit de la g.*, p. 112, 329) — P. Lacombe, *La g.*, p. 111 : Fezensac, Combes, Trochu, Larochefoucauld, Villars ; P.-L. Courrier : On ne saurait imaginer, en ce siècle de batailles, combien de héros faisaient dans leurs chausses.

développe sont non dernières, mais préliminaires et depuis longtemps fixées dans la race ou même dépassées. Elle donne peut-être du « caractère », si l'on entend par là l'insensibilité, mais il existe des qualités du « cœur » et de l'esprit, et nombre d'autres qualités antiguerrières, telles l'équité et la charité, qu'elle est impuissante à expliquer[1].

La plupart des vertus morales trouvent en la *lutte contre le milieu* un encouragement satisfaisant. La science, elle aussi, a ses victimes, non seulement de la part des choses, mais de la part des hommes : la défense et la propagation de certaines doctrines exige le courage des opinions et n'est pas sans exposer à des inconvénients ceux qui s'y livrent. « On connaît les vertus de la guerre, on ne connaît point celles de l'industrie. La passion de l'indépendance paisible a de quoi tremper les âmes...[2] » L'effort productif contient en lui-même un principe moralisateur : on travaille pour soi, sans doute, mais on travaille en même temps pour autrui qui travaille pour nous. Le guerrier pense d'abord qu'il y a d'autres hommes à qui il doit nuire ; l'homme industrieux pense qu'il leur sera utile. L'industrie seule est compatible avec une bienveillance universelle[3].

SECTION V. — Effets intellectuels.

La guerre, affirment ses admirateurs, a, à la fois, développé l'esprit et servi à en répandre les fruits ; elle a créé la science, la philosophie, et, en fondant l'esclavage, permis à une fraction de la nation de se tourner exclusivement vers les travaux de l'esprit.

En réalité, elle a tout au plus participé à éveiller cette sorte d'*intelligence pratique* qui s'emploie à triompher des obstacles et s'attache aux faits particuliers : le soldat s'ingénie à trouver l'eau et la nourriture, à dresser un camp, à prévenir les embûches ; la cité se fournit des armes, se crée une marine, cherche des alliances, dirige une politique. Tous ces efforts conver-

1. Lombroso (*Le crime*, p. 26) signale, après Spencer, quelques peuples primitifs enclins à l'honnêteté, Todos, Aïno, Bodos... : ce sont des peuples peu belliqueux.
2. St-Simon, *L'Industrie*, Œuvres, t. XVIII, p. 92. — Bernard Palissy n'eut-il pas une énergie plus persévérante, plus noble, plus utile, que tel des grands capitaines?
3. Auguste Comte, *Philosophie positive*, t. VI, p. 84.

gent vers l'invention, la fabrication et l'emploi des engins de destruction. Des excitants supérieurs se rencontrent dans toutes les difficultés de la vie courante et ils ont certainement existé longtemps avant l'apparition des premiers conflits collectifs. — En ce qui concerne l'*intelligence pure*, ou simplement appliquée à la recherche des lois générales et à la prévision scientifique, les batailles n'y ont même pas contribué pour leur part. L'« idée » a un rôle fort restreint dans la décision et dans l'exécution. De l'aveu même des stratégistes, les opérations militaires exigent, chez le plus grand nombre, non de l'esprit, mais de la force et de l'énergie. Elles sont à la fois le produit et la source de l'impulsivité, elles entraînent une régression de l'âme entière et en particulier des mobiles d'action [1].

La guerre n'est point le stimulant opposé à la prétendue léthargie mentale de la paix : c'est elle, au contraire, qui *entretient le marasme*. « Chaque fois que le militarisme est très prédominant, la culture de l'esprit, peu en honneur, est négligée [2]. » Les maîtres, les élèves même et aussi les subsides, sont enlevés aux écoles, c'est-à-dire à l'instruction. Il s'ensuit, après toute longue période d'hostilités, un abaissement du niveau intellectuel. Quant aux génies, les guerres ne les forment pas : elles les utilisent ou elles les tuent, sans compter ceux qu'elles empêchent de naître. « Elles ont fané quelques-unes des fleurs les plus délicates et les plus parfumées de l'espèce humaine : Athènes, Florence. Ces centres merveilleux ont péri sous les coups d'une soldatesque abjecte et brutale. Voilà comment les combats développent l'intelligence humaine [3]. » C'est la paix qui est le milieu le plus favorable à l'éclosion du génie, à la production scientifique, à la civilisation. Il est à présumer que si le règne de la force venait à cesser, les hommes ne retourneraient pas à l'animalité.

Si la guerre n'est pas l'ancêtre vénérable de toute l'intelligence, n'a-t-elle pas du moins donné le jour à certaines idées? Proudhon [4] affirme qu'après avoir donné l'essor à la conscience,

1. Quel rapport présente le déchaînement de la brutalité avec la culture des facultés mentales? Ferrari (La g., essai de pathol. soc., *R. int. soc.*, 1896, p. 724) la compare au délire furieux des monomanes, aboutissant à la dissolution de toute la vie psychique : misonéisme, folie et mysticisme, dernier repaire des esprits labourés par la psychose héréditaire.

2. Herbert Spencer, *Les institutions professionnelles*, p. 122.

3. Novicow, *La g.*, p. 81, Effets intellectuels.

4. *La g. et la paix*, t. I, p. 41, La g. révélation religieuse.

elle en a fait jaillir la **religion**. L'habitude de voir régler tous les actes par une volonté individuelle entraînerait l'incompréhension d'une causation impersonnelle : les seuls agents qu'on conçoit sont les vivants et les esprits des morts. L'étonnement éprouvé devant le mystère de la cessation de la vie se double — chez des peuplades où elle a lieu souvent, accidentellement, par les armes — de l'idée qu'aucune mort n'est naturelle. Faible en face des dangers et du malheur, sous le coup des impressions terrifiantes de la bataille, l'homme se sent le jouet de puissances occultes et cherche le réconfort dans un protecteur suprême, même invisible. La guerre mène l'homme à Dieu, et l'y ramène s'il s'en est écarté[1]. Cette *explication psychologique* semble confirmée par l'*observation*. Les peuplades guerrières du Mexique, du Dahomey, des îles Fidji, présentent un caractère religieux très accentué. L'état d'hostilités chroniques du moyen-âge est corrélatif du fanatisme le plus exalté. La série incessante des combats entre Chrétiens et Maures en Espagne s'unit à un crescendo épouvantable d'intolérance[2].

Ces derniers exemples prouveraient plutôt que la religiosité est *cause et non pas effet* de la guerre. Les deux affirmations d'ailleurs ne se contredisent pas. Elles se concilient même avec l'idée que les deux ordres de phénomènes dépendent, en certains cas, d'une *tierce cause commune*. La faiblesse des sentiments religieux et le caractère pacifique (Esquimaux, Arafuras, paix romaine) se rattachent, de même, bien moins à un lien direct entre eux qu'à une sorte d'atonie générale.

L'activité militaire a agi sur le *contenu* de la foi plus que sur son existence ; sans la créer, elle lui a donné une certaine tournure. L'une des causes principales du polythéisme serait dérivée de la conquête[3], parce que les conquérants, sans détruire le culte des vaincus, importaient le leur propre ou adoptaient ceux de leurs victimes. La guerre même aurait déterminé la personnalité et le caractère des dieux : « L'universalité de l'anthropomorphisme s'explique par la cause suffisante que la conception de l'homme divin a partout pour antécédent la perception d'un

1. P. J. Durand, *Infl. des idées relig. sur l'état mil.*, p. 46 ; Boguslawski, p. 20. Ex. : chez les Grecs après les guerres des Perses, en Allemagne après les guerres de l'Indépendance. — Spencer, t. III, p. 798 s ; t. IV, p. 162 : parallélisme entre le despotisme approprié au type social militariste et un sacerdoce développé.

2. Rignano, *Un social*, p. 326 : la survie est également assurée aux sociétés chez lesquelles la religion empêche l'éveil d'une conscience totale.

3. Comte ; Spencer ; H. Collins, *Phil. de H. Spencer*, p. 498.

homme puissant... La conquête prouvant dans l'esprit du sauvage la supériorité, les noms de conquérants et de vaincus deviennent équivalents en signification à ceux de dieux et hommes [1]. » Les premiers habitants des Olympes furent des héros et des guerriers.

L'homme a modelé les dieux à son image (anthropomorphisme); or les deux sentiments humains fondamentaux sont *la haine et l'amour* : il a donc conçu les divinités comme des ennemis ou comme des amants. Le phénomène de la lutte frappa de bonne heure l'imagination; s'il ne fut pas le premier dont le primitif eut connaissance, ce fut, à coup sûr, le premier qui absorba ses efforts, appela ses ruses. L'homme personnalisa les forces contraires qu'il voyait partout se heurter, pluie, vent, tempête, tonnerre, marée..., il les munit d'organes, les dota d'une volonté, semblables aux siens. Pour lutter, il faut au moins deux combattants: les mythologies et même les métaphysiques comportèrent deux principes opposés : d'un côté les dieux bons, les anges fidèles; de l'autre les dieux mauvais, les anges révoltés, les démons [2]. Ajoutez une idée qui dut frapper agréablement, et qui n'est point exempte de celle de lutte, ajoutez le coït, la génération, le mâle et la femelle, le principe fécondant et le principe fécondé, — vous aurez une formule assez vaste pour embrasser les mythologies passées et présentes [3]. Des conceptions analogues, dans les philosophies, représentent le monde comme le produit des principes bienfaisant et malfaisant, de l'amour et de la haine, de l'attraction et de la répulsion.

1. Collins, p. 382; A. Franck, *Rev. d'hist. dipl.*, 1887, p. 171; Lombroso, *L'h. crim.*, t. I, p. 38, 49 : nombre de sauvages et de primitifs ont des dieux criminels ou des dieux du crime. — Mars était entouré de la Discorde (Ἔρις), la Crainte (Δεῖμος)· la Terreur (Φοῖβος); la Paix (Εἰρήνη), aux larges mamelles, tenait en ses bras Πλοῦτος, dieu de la richesse. — A. Baudrillart, *Les divin. de la victoire en Grèce et en Italie* : Νίκη...

2. Les dieux se combattent dans les cieux comme les hommes sur la terre, Zoroastre imagine le combat d'Ormuzd contre Ahriman. D'après la tradition aryenne, Indra lutte contre le principe malfaisant et emporte la victoire. Chez les Egyptiens, Osiris est l'ennemi de Typhon. Brahma est créateur, Vichnou conservateur, Siva destructeur. Chez les Grecs, il y eut la lutte des Titans. Chez les Scythes, Tivus est le plus grand des Dieux, car il est le plus fort et préside aux combats. Hercule, Mars, Pallas, Odin tiennent de lui. Jéhovah est le Dieu des armées, le Walhalla est le paradis des batailles. — La guerre influerait aussi sur la forme du culte : les sacrifices humains, puis animaux et enfin symboliques (pain et vin) proviendraient de l'immolation et de la manducation de l'ennemi, — propitiation avant le combat et action de grâces après la victoire. (De Maistre, Feuerbach; Proudhon, *La g.*, t. I, p. 42.)

3. Cette synthèse ressort, sans y être exprimée, de l'œuvre analytique considérable de Ch. Renouvier : *Phil. anal. de l'hist.*, not. t. I, p. 64, 100, 109, 160, 187, 192, 197, 285, et t. II.

Si l'idée de la guerre n'est pas « la seule qui soit innée chez l'homme[1] », elle a du moins, ainsi que la lutte en général, influé sur nos *concepts* et fourni à notre langage une foule de *métaphores*. « Le souvenir des luttes à main armée, bien plus que la vue des objets symétriquement inverses, a éveillé d'abord dans l'esprit humain la notion des contraires, et c'est encore en songeant confusément à ses petits combats singuliers avec ses camarades que l'enfant conçoit cette idée. Pour lui, il n'y a rien de plus contraire au monde que les Troyens et les Grecs, les Carthaginois et les Romains, ou deux trains lancés l'un contre l'autre[2]. » Ces couples d'ennemis irréconciliables sont nos premières liaisons mentales.

Du domaine de la religion, de la cosmologie, de la métaphysique et de la logique, l'idée de lutte est passée dans les *systèmes biologiques, sociaux et moraux*. Dans le gnosticisme, l'Esprit et la Matière s'opposent éternellement et le monde résulte de leur choc ; grâce à l'intervention du Christ, les puissances spirituelles peuvent triompher par la chasteté, l'ascétisme... ; d'où le mépris de la chair. Chez Luther, Calvin, Rousseau, Robespierre, Proudhon, Marx, les Etats sataniques luttent contre les états divins, la justice contre l'iniquité. Les rencontres des peuples alimentent toute l'histoire. Hegel fonde sa philosophie historique sur l'opposition de l'Orient et de l'Occident ; Renan en imagine une autre, non moins factice, entre les Aryens et les Sémites ; Ferrari voit partout la lutte entre une royauté et une république ; d'autres y soupçonnent la rivalité entre l'Eglise et la laïcité. Aux yeux de sociologues superficiels le monde social est issu des combats des Etats ou des races (Gumplowicz) ; suivant le matérialisme historique, il est le produit d'éternelles luttes de classes ; selon certains économistes, il résulte de la concurrence des individus ; des sociologues subtils y mettent en première ligne des oppositions innombrables et internes. Darwin, en tant que naturaliste, ne s'est pas inspiré de la guerre proprement dite, mais il en a subi l'influence indirecte par les théories malthusiennes. « Entre la conception du monde toute polaire et symétrique, que se forment les peuples enfants, et la conception toute belliqueuse et antinomique à l'usage des darwiniens, il y a cette ressemblance que l'une et l'autre élèvent le

1. Odysse Barrot, *Philosophie de l'histoire*, p. 32.
2. G. Tarde, *L'opposition universelle*, p. 11.

rapport d'opposition au rang de clef d'explication suprême[1]. »

Sous sa forme intransigeante et exclusive, cette conclusion ne correspond pas exactement à la réalité, où la lutte, loin d'exercer un empire sans rival, coexiste avec deux autres grands ordres de phénomènes : la *répétition* ou multiplication, qui la précède, et l'*adaptation* qui en est l'aboutissement. Elle a fâcheusement modifié l'idéal contemporain, ou plutôt elle l'a supprimé chez ceux que l'exacerbation de la concurrence vitale empêche de reculer devant les moyens les plus extrêmes.

De l'importance réelle, mais décroissante, de la guerre, est également dérivée une appréciation exagérée des occupations et des aptitudes militaires et une dépréciation injuste, nuisible, des travaux de la paix et des personnes qui s'y livrent[2]. Les épopées antiques chantent les héros qui ont pris ou détruit beaucoup de villes, tué de nombreux ennemis, sans se préoccuper de la justice de leur cause. Quelques peuplades ont étendu indistinctement la même admiration au meurtre et au vol quels qu'ils soient. La *gloire guerrière* survit parmi nous, sans raison, car elle confond le mérite de repousser l'attaque avec la honte de s'y livrer.

Qu'est-ce donc qui ennoblit le combat et le combattant? Est-ce l'acte *de tuer*? L'orgueil serait bien mal placé. « De nuire et tuer, dit Éméric Crucé, c'est une chose facile. Il ne faut pour cet effet qu'un petit aspic, une seule mouche : ce qui devrait suffire pour ravaler l'arrogance de ces fendants qui se glorifient d'en avoir tant tué ès rencontres et batailles. » L'homicide peut être une nécessité en certaines circonstances : ce n'est jamais un acte louable en soi. — Est-ce le fait de mourir sur le champ de bataille? Y a-t-il gloire à *exposer sa vie*? L'acrobate serait, à ce prix, aussi digne que le soldat. Telle n'est donc pas l'explication cherchée. La même approbation n'englobe pas généralement celui qui meurt au service d'une cause injuste ou indifférente et la victime du devoir ou du droit. Il faudrait ici distinguer suivant le but poursuivi par le soldat lui-même. Or il n'en a pas, le plus souvent, et ne s'approprie même pas celui de la collectivité. Le danger n'est encouru librement que par une fraction des combattants, et les armes modernes frappent

1. Sur tous ces points, Tarde, *ib.*, p. 19; *Lois soc.*, p. 10, 57, 67. Lui-même fait de l'opposition un tiers de la sociologie, le second.
2. La conception de la femme instrument de reproduction et le mépris de la femme stérile s'y rattachent aussi en partie.

aussi bien le poltron et le lâche que le héros. On consent à subir les risques de la guerre, mais on ne les recherche pas plus que n'importe quel accident du travail. L'honneur de les courir est aujourd'hui partagé par l'universalité des citoyens, et la longueur des périodes de paix, dans chaque pays civilisé, les rend moins fréquents. L'insécurité n'est-elle pas aussi grande, aussi utile, dans la carrière du médecin et dans toutes celles qui, sans exiger le meurtre des semblables, exposent à mourir d'accident, de fatigue ou de misère, — toutes causes qui tuent plus sûrement que les balles ?

Si la *victoire* seule devait conférer l'estime, on ne comprendrait pas le fade « Gloria victis », substitué au brutal mais plus naturel « Væ victis » ancien. Lorsque deux armées sont en présence, l'une est, de toute nécessité, défaite, et l'autre l'emporte, quelles que soient ses fautes. Louer le vainqueur, c'est au juste avoir le culte du succès, admirer la chance, les muscles, la brutalité, la puissance des explosifs et l'apprentissage de la destruction et de l'extermination. Mais s'il n'y a pas nécessairement quelque mérite à triompher, pourquoi y en aurait-il davantage à être battu ?

La glorification de toutes ces infirmités regrettables de la nature humaine, qui sembleraient au contraire nous inviter à l'humilité, n'est pourtant pas inexplicable : comme elle poussait inconsciemment à accomplir des actes *utiles* et même indispensables à l'espèce en même temps qu'à l'individu, elle a été conservée par *sélection*, puis comme une *survivance* invétérée d'un passé qui tend à disparaître. Tout au moins ne doit-elle pas méconnaître les talents pacifiques ni leurs possesseurs [1].

Les combats toutefois n'entraînent pas invariablement un surcroît de vanité. Strabon disait, par exemple, des Gaulois. « Leur frivolité de caractère est telle, que la victoire les rend insupportables d'orgueil, tandis que la défaite les consterne. » Le même affaissement moral frappe parfois le vainqueur, presqu'également épuisé. La guerre est une puissante cause de *pessimisme* : elle occupe à cet égard le premier rang, avec la lutte des classes et l'universelle extension du militarisme [2]. La littérature du XIX[e] siècle à manifesté à mainte reprise cette disposition d'esprit.

1. « A toutes les gloires de la France » : ces mots sont inscrits au fronton du palais de Versailles, lequel ne contient que des statues de guerriers et des tableaux de batailles.

2. Renouvier, *ib.* Lui-même ne trouve pas poussé au noir le tableau des souffrances humaines chez Schopenhauer.

Les saignées de la Révolution et de l'Empire ont substitué à l'optimisme humanitariste du XVIIIe siècle (Leibnitz, Herder, Rousseau, Bernardin de St-Pierre), le pessimisme naturaliste de la lutte pour la vie [1]. Il en est résulté aussi un grand nombre de tableaux, outrés, de la cupidité, des violations de droits, de l'anarchie internationale, qui ont contribué à décourager les espoirs de paix. Or rien n'est plus désastreux que de douter de soi et de l'avenir.

L'influence délétère ne se borne pas aux spéculations théoriques : elle s'étend au caractère et à la constitution psychologique des individus. De fortes émotions, des dangers de mort soudains, entraînent des *désordre nerveux* [2] et parfois même la folie : or, dans la guerre, plusieurs centaines de mille hommes sont exposés à des impressions analogues répétées [3]. Ils ont devant eux le spectacle de la dévastation, de l'incendie, des blessures et de la mort. En même temps, ils sont soumis à de rudes fatigues, que le manque de sommeil et de nourriture ne leur permet pas de réparer. Les plus forts, les plus sains, les plus pleins de vie sont enlevés [4].

SECTION VI. — EFFETS ESTHÉTIQUES.

Le point de vue esthétique n'est pas négligeable. Le Beau est estimable; mais qu'a-t-il de commun avec le massacre, avec l'ossuaire, avec le charnier? On a prétendu pourtant que le spectacle des batailles ennoblit l'âme par sa majesté et son caractère

1. Lévy-Bruhl, *L'All.*, p. 160. — Novicow, *Avenir de la race bl.*, p. 1 s; *Human. n*elle, no sur la G., p. 212 : manie de la persécution par l'étranger.

2. Montaigne (éd. 1657, p. 348) rapporte des vers de Lucrèce, où sont dépeints les troubles du sommeil de ces pauvres chevaux de guerre « que nous voyons trémousser et frémir en dormant estendus sur la litière, comme s'ils estoient dans la mêlée. »

3. Dobrogeano-Gherea, Les causes soc. du pessim., *R. int. soc.*, 1894, p. 14 : puissance des engins, menace permanente de coups reçus de loin, on ne sait d'où...; d'où, sentiment d'accablement.

4. Max Nordau, *Dégénéresc.*, t. I, p. 368 s, 78 : « Chaque grande guerre est une cause d'hystérie des masses et de dérangements nerveux, surtout chez le vaincu. » L'orgueil de la France, soudain détruit, fut remplacé par la folie obsidionale et la neurasthénie. De là les modes délirants de l'art et de la littérature, et aussi l'irritabilité et les violences. — Musset, *Confess. d'un enfant du siècle*, ch. II : « Pendant les guerres de l'Empire, les mères, inquiètes, avaient mis au monde une génération ardente, pâle, nerveuse. Conçus entre deux batailles, élevés dans les collèges au roulement des tambours, des milliers d'enfants se regardaient entre eux d'un œil sombre, en essayant leurs muscles chétifs... »

émotionnant, et qu'il a contribué à fonder les arts ou leur a tout au moins fourni une riche matière [1]. « La guerre réveille des forces qui sans elle auraient toujours sommeillé, elle aiguillonne les peuples qui s'engourdissent dans la mollesse ; en un jour, elle accomplit ce qui arriverait à peine en des siècles. Elle met au jour des profondeurs inconnues de la pensée. Elle n'est donc pas inesthétique. Elle évoque les tristesses de la séparation (Hector et Andromaque) et éveille la pitié (Priam devant Achille). Qu'y a-t-il de plus beau que le spectacle offert par un blessé que soutient un camarade et que panse un médecin, tandis qu'un prêtre le réconforte ? » Le touchant n'est pas tout le sentiment esthétique. La guerre est sauvage, effrayante, mais elle forme des héros. Le *terrible* aussi possède son charme (Nisus et Euryale dans l'*Enéide* ; mort du duc d'York et du comte de Suffolk dans *Henri IV* de Shakespeare...) La force est belle : l'art la chante ou la représente [2].

Parcourant la série des divers arts, on montre ce que chacun est censé devoir aux luttes des peuples. L'*architecture* ? La guerre détruit, mais elle reconstruit aussi. Le temple de Pallas, l'Erechteon dans la citadelle d'Athènes et tant d'autres choses sacrées tombèrent sous des mains profanes, mais tous ces monuments se relevèrent plus brillants de leurs ruines. Les arcs de triomphe, les colonnes, les Ruhmes-Hallen dressent encore leur témoignage des gloires passées. La statuaire a illustré les héros et leurs faits d'armes. L'ornementation des armes fut sans doute la première manifestation des *arts décoratifs* ; le bouclier fut le premier des tableaux [3]. La *peinture* plus récente doit à une origine semblable une foule de ses chefs d'œuvres (Kaulbach, Falcone, Bourguignon, Tempesta, Salvator Rosa, Rugendas...). Depuis la Révolution, les tableaux de batailles ont donné un renouveau à

1. Proudhon, *La g.*, t. I, p. 62, La g. révélation de l'idéal : Les flots de sang que répand Bellone sont pour Apollon et les chastes muses, la véritable Hippocrène. C'est, de tous les sujets, le plus inépuisable, le plus varié, le plus attachant. Sans la guerre, la vie serait frappée d'un insupportable prosaïsme. Si la guerre n'existait pas, la poésie l'inventerait. — Borde, *Phil. de la g.*, p. 24 ; g[al] Jung, *La g.*, p. 34 ; R. de la Sizeranne, L'esthétique des batailles, *R. Deux-Mondes*, août 1895, p. 613 (ou *Le Miroir de la Vie, essai sur l'évol. esth.*).

2. Friedrich Vischer, *Der Krieg u. die Künste*, p. 1-15 ; *Rev. bleue*, 7 juin 1873. — Fried. Teicher, *Die ideale Seite des Krieges*, I, p. 3-7 : la guerre est idéale et poétique. — La G. et l'Art, *Neue mil. Blätter* ; R. Amador de Los Rios, *Revista Contemp.* ; critiqués par J. Rives, L'esth. de la g., *Rev. des rev.*, 1894, I, p. 111.

3. Jähns, p. 73 s : *schildern*, peindre, rappelle *schild*, bouclier. — Vischer, p. 16. — B. Kiessling, *Ew. Krieg*, p. 78-100 : les pittoresques ruines qui hérissent nos montagnes sont l'œuvre de la guerre ; l'expression « style de caserne » est injuste...

cette branche de l'art (Gérard, Gros, Géricault, H. Vernet, Yvon, Protais, Bellangé, Neuville, Detaille; A. Menzel, Peter Hess, Monten, Adam, Steuben, Norden, Diez, Camphausen, Bleibtreu...). Le choc des masses offre des scènes d'une violence pathétique ; les costumes sont pittoresques. On va jusqu'à observer que la fumée permet des effets [1].

La *musique* est redevable aux combats des marches et sonneries au son desquelles on marchait à la victoire. On rappelle le *Leyer und Schwert* de Weber, la puissante *Symphonie héroïque* de Beethoven, les *Huguenots, Guillaume Tell*... Quant à la *littérature*, au drame, à la poésie, on ne tarit pas sur les ressources que leur offrent les batailles. La guerre a créé des légendes remplies de pittoresque. C'est elle qui a « ouvert la bouche » à la poésie, dont la première manifestation, l'épopée, fut héroïque. Le *Ramayana* et le *Mahabarata*, l'*Iliade*, l'*Enéide*, les chansons de gestes, les *Niebelungen-Lieder*, le Romancero du *Cid*, le *Roland furieux*, la *Jérusalem délivrée*, les *Lusiades*, et jusqu'à *Hermann et Dorothée*, chantent des faits ou des héros de guerre. Parmi les drames, on cite les *Perses* d'Eschyle, *Henri V* de Shakespeare, *Wallenstein* de Schiller... La poésie lyrique a puisé maintes inspirations dans les combats. Jusque dans les temps modernes, chaque peuple possède ses hymnes de guerre : les Anglais le *God save the King* et le *Rule Britannia*, les Allemands le *Chasseur de Lützow*, la France la *Marseillaise* et le *Chant du départ*. A côté de ces chants presque officiels, il existe une quantité de poésies belliqueuses et de chants patriotiques. L'Allemagne les compte par centaines [2]. Quoique l'inspiration n'en soit pas toujours sublime, les écrivains allemands en concluent que la guerre « élève la pensée et les sentiments des peuples à la hauteur des buts idéaux qu'elle poursuit ».

— Le paradoxal Proudhon seul affirme que l'art lui doit à la fois son fond et sa forme. Elle n'a fourni que des thèmes et ne les a pas traduits en poèmes ou en tableaux : or, ce qui est essen-

1. Vischer, p. 18-27. Sans la guerre, pas de fêtes triomphales, pas de légions couronnées de lauriers. La vie du soldat offre mille sujets (Vernet, Meissonier).

2. Des Allemands ont dressé de riches anthologies, même pour la France, la Russie, l'Angleterre, la Hongrie... : Vischer, p. 36 s ; Teicher, *ib.*, I. *Die deutsche*.., II. *Die ausländ. Kriegspoesie* (Il confond dans le même dédain Banville et Déroulède); Hetzel, *Die Human. des Krieges*, p. 130, 207 s, 175. — B. Arnold, Krieg. u. Poesie bei den Hellenen u. Germanen, *Westermann Jhb. der d. Monatshefte*, 1872, p. 433. — Qui ne connait le *Rheinlied* de Becker, le *lied* de Heine *Nach Frankreich zogen zwei Grenadiere*, la *Wacht am Rhein* de Schneckenburger, le *Ich hatt' einen Kameraden* de Uhland, les *Deux grenadiers* de Béranger, le *Bonaparte* de Lamartine et l'œuvre considérable de Hugo ?

tiel à la représentation, c'est *l'artiste et le sentiment esthétique* et non pas tel objet représenté, à l'existence duquel l'imagination pourrait suppléer. La poésie provient du sentiment poétique, et celui-ci n'est pas dû à la guerre et ne s'exerce pas seulement sur elle, qui est une occasion parmi beaucoup d'autres. La peste aussi a inspiré de beaux vers, de beaux tableaux, par les douleurs et la pitié qu'elle éveille. Proudhon lui-même confesse avec Boileau qu'

> Il n'est point de serpent ni de monstre odieux
> Qui par l'art imité ne puisse plaire aux yeux.

En fait, il y a eu des œuvres d'art produites *en dehors de toute donnée belliqueuse*. La décoration, qui fut une des premières activités spécifiques de l'homme, exista peut-être avant les guerres véritables. Le nombre de toiles inspirées par les combats est relativement restreint dans nos musées. L'épopée et la poésie lyrique, qui ne sont pas toute la poésie, sont loin d'être exclusivement remplies par les batailles. Les protagonistes des spectacles et parades militaires citent plaisamment la flûte de Virgile, les vierges de Raphaël, les moutons de Florian et de madame Deshouillères, les ondines du Rhin, les soupirs de Werther, le calumet de paix de Longfellow : il est loisible d'y trouver autant de poésie que dans la massue, la hache ou surtout la mitrailleuse. La paix n'a pas inspiré que des bucoliques, des idylles, des pastorales et d'autres chants « amollissants » : elle a su trouver des accents, plus mâles et plus héroïques [1]. En admettant même que l'abondance même des tableaux de bataille n'ait pas épuisé le genre, la paix, jusqu'ici infréquente, n'a certes pas donné tout ce dont elle est susceptible. La Nature, la Vie, le Travail, la Justice, la Charité, sont aujourd'hui célébrés, et si l'ordre juridique pouvait supplanter les mœurs barbares, l'art ne manquerait certes pas de sujets.

L'essor artistique qui coïncida avec certains troubles extérieurs, leur est-il même attribuable ? Les guerres persiques auraient été suivies en Grèce d'une éblouissante floraison intellectuelle. On associe les noms d'Eschyle, de Phidias, de Cicéron à ceux des généraux qui les ont précédés. « Les luttes entre Espagnols et Maures aboutissent aux civilisations de Cervantès et de Calderon ; des querelles entre Guelfes et Gibelins sortent Dante et Pétrarque; après de longues rivalités avec la France, après la guerre

1. Lamartine, *Marseillaise de la paix;* Hugo...

des Deux-Roses, après la Réforme, l'Angleterre enfante Shakespeare et sa pléiade. Chez nous de continuels déchirements nous mènent à Marot et à Ronsard. Pendant la guerre de Trente ans, Corneille écrit. Descartes, l'épée au côté, prépare sous la tente le *Discours de la Méthode*. L'avénement de Louis XIV prélude à à des campagnes meurtrières et ouvre le grand siècle. » Gœthe prétend que la littérature allemande n'acquit de conteuu que par les actions de Frédéric II. Après la Révolution et l'Empire, « les boucliers se convertissent en berceaux et Chateaubriand, Lamartine, Vigny, dix autres voient la lumière [1]. » — *Post hoc, ergo propter hoc!* Après l'incendie de Rome surgit une ville nouvelle : on en attribue la gloire à Néron! Vischer pousse l'invraisemblance jusqu'à donner Raphaël, Vinci, Michel-Ange, en lot à la guerre! Si Descartes apprit à manier la plume, est-ce en maniant l'épée ou n'est-ce pas plutôt malgré elle?

Les productions artistiques qu'on rattache aux douleurs éprouvées dans les combats se présentent souvent comme des *protestations* de la pitié. Les vers de Byron, de Heine, de Barbier, de Béranger, de Hugo sont inspirés par la guerre, sans doute, mais contre elle : ils en représentent les misères et la dégradation [2]. Les gravures de la *Chronique Suisse* par J. Stumpft en 1548, du *Leo Belgicus* en 1583, les *Malheurs de la guerre* de Jacques Callot en 1633, les *Misères de la guerre* par Goya et tant d'autres tableaux visent à éveiller la compassion, la terreur ou l'horreur. Le baron Gros et Yvon, eux-mêmes, ont montré le césarisme sous un jour peu favorable. Les dessins de Grotther, à l'exposition de 1867 et plus tard les tableaux de Verestchaguine ont obtenu un succès de popularité. La Nouvelle Pinacothèque de Münich possède une remarquable toile de Stuck, où la *Guerre* est reproduite sous ses véritables traits : un cheval, monté par un conquérant qui porte une épée à la main et un laurier au front, écrase de ses pas une couche de cadavres, sous un ciel à peine éclairé par la lueur de l'incendie [3].

Quant aux manifestations prétendues artistiques qui puisent réellement leur inspiration dans la violence et la brutalité, elles

1. Cazac, *La moralité. de la g.*, Tarbes, 1889, p. 10 ; Boguslawski, p. 55.
2. Tableaux de batailles, inspirés du même esprit : J. de Bloch, *La g.*, t. V, p. 65 s ; B^onne^ Bertha von Suttner ; Tolstoï ; J. Claretie ; Zola, *La debâcle* (Sedan, Bazeilles) ; Paul Adam, *La Force* (Mœrkirch, Eylau) ; P. et V. Margueritte, *Le désastre* (Gravelotte)...
3 Reproductions dans : R. Deberdt, La g. et l'image, *Rev. encycl.*, 4 nov. 1899 ; Ch. Richet, *Les g...* — A la National Gallery, la *Guerre*, de Landseer, représente un cheval qui se dresse, effrayé, devant l'incendie.

ne sont *pas du meilleur art*. Sous le nom de fêtes triomphales, Vischer célèbre les réjouissances du « peuple grouillant » à l'annonce des victoires (c'est-à-dire des malheurs de l'adversaire), le partage du butin, les orgies. Pour Jung, les accents les plus grandioses se trouvent dans le bruit des tambours, des caisses et des clairons, et l'idéal de la littérature dans les *Trois Mousquetaires* [1]. Proudhon croyait que la supériorité de la guerre ressort de ce qu'elle plaît aux reîtres et à la foule : « Napoléon, qui avait assisté à tant de batailles ne pouvait se rassasier de revues, et le peuple est comme lui... La guerre est le sujet que la multitude préfère et redemande sans cesse et sans lequel toute poésie s'affadit. »

Ne se complaisent à ces spectacles que les individus restés ou redevenus voisins de la brutalité ancestrale. La guerre réelle (et non représentée) entraîne même un « assauvagissement » [2]. Souvent elle *anéantit les richesses artistiques*, monuments, musées, objets, de même que les trésors de la science et de la littérature, enfouis dans les bibliothèques. Maint temple, mainte cathédrale, maint palais ont subi les outrages du pillage, de l'incendie, de la dévastation stupide et, aujourd'hui, de l'aveugle bombardement. La ruine économique *enlève les moyens de culture* et de satisfaction esthétique [3]. Longtemps le parasitisme et l'esclavage ont maintenu, dans l'universalité des peuples, une grande partie de la population à une condition si abjecte que « les beaux-arts ne pouvaient acquérir une profonde popularité et ne devaient être goûtés que chez les classes supérieures (sauf en Grèce). Il n'y avait de vraiment populaires que les jeux sanglants [4]. » — Le développement de mœurs moins barbares, l'essor de l'industrialisme pacifique, n'ont pas seulement favorisé l'émancipation d'un public plus nombreux et mieux préparé [5],

1. *La g.*, p. 34. (Le goût de ce général français pour les trompettes est tel, qu'il lui fait appeler Jéricho (*sic*) un peintre dont il admire les toiles militaires.) — Cf. Mathurin Régnier, Satire IV, v. 73, 79 s :

> Penses-tu que le luth et la lyre des poètes
> S'accordent d'armonie avecque les trompettes,
> Les fifres, les tambours, le canon et le fer,
> Concert extravagant des musiques d'enfer ?

2. Vischer (p. 1, 28) le reconnait. Ex. : seconde école silésienne.

3. Max Nordau, *Dégén.*, t. I, p. 372 : Depuis la guerre de Trente ans, les Allemands, trop pauvres, ont eu à combattre trop durement avec les nécessités de la vie, pour qu'il leur restât quoique ce fût à donner à un luxe quelconque.

4. Aug. Comte, *Philosophie positive*, t. VI, p. 160.

5. « Le génie esthétique est destiné surtout aux masses ; l'efficacité populaire est le vrai criterium des beaux-arts (?)... L'essort esthétique est un correctif au

ils ont permis l'éclosion d'un plus grand nombre de talents, ils leur ont donné, par l'aisance et la sécurité, les moyens de se manifester et leur ont fourni des sujets d'une noblesse au moins égale. Par l'idée de Vie se joignent les systèmes économique, éthique et esthétique : la guerre, qui la nie, est nuisible, elle est immorale, elle est laide.

SECTION VII. — Le militarisme.

La guerre engendre le militarisme : elle a donc pour effets indirects les effets du militarisme. Qu'est donc le militarisme?

Suivant le sens dont on convient, c'est : ou bien un état de fait, soit la prédominance de l'activité militaire et guerrière, (Spencer), soit l'application d'efforts et de dépenses exagérés à la paix armée, — ou bien un état d'esprit, un ensemble de théories ou plutôt (car elles sont peu systématiques) de tendances, qui poursuivent la conservation ou encouragent le développement de cet état de fait. Nous avons déjà examiné la première acception ; en appréciant maintenant la seconde, nous jugerons du même coup la troisième.

En ce sens, c'est une véritable « *intrusion de la guerre dans la paix* » [1], une maladie chronique qui s'ajoute à une maladie aiguë, sans même en empêcher le retour. Le développement pathologique de l'état militaire suppose une disproportion, assez difficile à déterminer, entre la somme des forces vives consacrées à la préparation de la guerre et les nécessités réelles ou idéales — elles-mêmes assez vagues — de cette préparation : il est donc doublement impossible d'en préciser les *caractères*. En pratique, on en reconnaît en général l'existence aux signes suivants [2] : 1° le service militaire est présenté comme le premier devoir du citoyen et imposé comme une obligation universelle (c'est aussi, à certaines époques, une précaution indispensable) ; 2° les forces armées du temps de paix sont développées hypertrophiquement (permanence; élévation des effectifs; durée du service) ; 3° la préparation de la guerre, qui est une préoccupation fonda-

rétrécissement mental et moral que produit l'exorbitante prépondérance de l'activité industrielle. » (*ib.*)

1. Sir H. Sumner-Maine, *Le dr. intern* : *la Guerre*, p. 6.
2. Cf. Annuarius Osseg, *Der europ. Militarismus*, Amberg, 1876, p. 14 s.

mentale de la politique, absorbe une grande part des revenus publics; 4° un grand nombre de services publics sont centralisés et placés sous la haute main de l'administration militaire. La méfiance internationale, l'imposition du service aux pères ou aux soutiens de familles, aux « dispensés », la prédominance du ton de caserne, l'esprit césarien, la stagnation des arts, des sciences ou de l'activité économique sont des causes ou des conséquences non essentielles, quoique fréquentes, du système.

Il n'est pas douteux que les grands Etats européens réalisent amplement ce type. Mais dans quels domaines d'activité y a-t-il une véritable intrusion? A quelles nations s'étend le système? *Quand est-il apparu?* L'imprécision des caractères interdit de fixer des limites bien nettes [1]. Vattel se plaignait déjà de ce qu'on ait, en son temps, abandonné la coutume salutaire de stipuler, dans les traités de paix, le licenciement des troupes ou leur réduction, comme on faisait au XVI° siècle : « Quelle charge pour un Etat! Ces armées nombreuses, entretenues en tout temps, privent la terre de ses cultivateurs, arrêtent la population et ne peuvent servir qu'à opprimer la liberté du peuple qui les nourrit. » Quoique les effectifs, les budgets et les dettes se soient depuis lors décuplés, Montesquieu notait déjà les pernicieux effets de la folie des surenchères d'armements : « Une maladie nouvelle, écrivait-il [2], s'est répandue en Europe; elle a saisi nos princes et leur fait entretenir un nombre désordonné de troupes. Elle a ses redoublements et elle devient nécessairement contagieuse; car, sitôt qu'un Etat augmente ce qu'il appelle ses troupes, les autres soudain augmentent les leurs; de façon qu'on ne gagne rien par là, que la ruine commune. Chaque monarque tient sur pied toutes les armées qu'il pourrait avoir si les peuples étaient en danger d'être exterminés; et on nomme paix cet état d'effort de tous contre tous! Aussi l'Europe est-elle si ruinée que les particuliers qui seraient dans la position où sont les trois puissances de cette partie du monde les plus opulentes n'auraient pas de quoi vivre. — Nous sommes pauvres avec les richesses et le commerce de tout l'univers et bientôt, à force d'avoir des soldats, nous n'aurons plus que des soldats et nous serons comme les Tartares. La suite d'une telle situation est l'augmentation perpétuelle des tributs, et, ce qui prévient tous les remèdes, on ne compte plus avec les revenus, mais on fait la guerre avec son capital. Il n'est pas gai

1. *Dr. des gens*, éd. Pradier-Fodéré, l. III, ch. III, § 50, t. II, p. 393.
2. *Esprit des lois*, l. XIII, ch. XVII.

de voir les Etats hypothéquer leurs fonds pendant la paix même et employer, pour se ruiner, des moyens qu'ils appellent extraordinaires, et qui le sont si fort que le fils de famille le plus dérangé les imagine à peine. »

Les dates qu'attribuent les auteurs à la cause et à la naissance du militarisme sont diverses. Les uns remontent jusqu'à Frédéric II et même au delà [1] ; d'autres, à la Révolution française et à l'Empire ; d'autres encore à Iéna et au mouvement prussien de 1813, ou bien au signal donné par la Prusse en 1860 et à sa campagne de 1866, dont l'avertissement poussa Napoléon III à la réorganisation des forces militaires de la France. Ceux qui rattachent l'*origine* de la transformation à la guerre de 1870 sont les moins bien informés, puisque l'impulsion était donnée depuis longtemps. Toute nation en rejette la responsabilité sur les autres. A vrai dire, chacune de ces dates correspond à une étape. Sous les causes particulières se cachent d'ailleurs des causes plus générales dont aucun peuple en particulier n'est le fauteur. Les Etats, en cessant de reconnaître aucune loi au-dessus d'eux-mêmes, ont rompu la précaire unité morale de l'Europe, amoindri le droit des gens, suscité les rivalités et les défiances. A la fois comme effet et comme cause de l'augmentation des armements, il s'opère une recrudescence des occasions de guerre, un redoublement de violence dans leurs procédés et dans leurs conséquences. Quand, à l'inverse, les risques diminuent momentanément, les intéressés poussent néanmoins au maintien intégral d'un organe dont la fonction se restreint. Depuis 35 ans, le militarisme a joué un rôle plus considérable que la lutte elle-même. Toutes les nations ont entretenu des troupes formidables et toutes n'ont pas eu de guerre à soutenir. Elles ont dépensé davantage à ne pas se battre qu'à se battre, pour la paix armée que pour la guerre [2]. En tant que les armements découlent de la possibilité et des risques de conflits, la question du militarisme, subordonnée à celle de la guerre, n'est pas moins pressante. En tant qu'elle en est, pour partie, indépendante, elle est plus facilement susceptible de solution.

Les **dépenses** de la *paix armée* et celles du service des *dettes* — dont la majeure partie est due à la guerre — sont, de leur

1. Thuillier, *Le désarm.*, p. 3 ; Larroque, *G. et armées perm.*, p. 16 s ; Schultz-Bodmer, *Rettung der Gesells. aus den Gefahren der Militärherrschaft*, p. 24 s.

2. Bastiat disait dès 1850 : L'ogre de la guerre dévore autant pour ses digestions que pour ses repas. — G. Pays, *Le contrat intern.*, p. 96 ; R. de la Grasserie, *Moyens de suppr. la paix armée*, p. 11.

nature, permanentes, en ce sens qu'elles sont appelées à se renouveler sans cesse. Leur montant reste néanmoins forcément *imprécis et estimé trop bas*. Les évaluations officielles, celles des budgets de la guerre, de la marine et de la dette, sont insuffisantes : il faudrait, pour se rapprocher de la vérité, y ajouter les frais supportés par les Etats particuliers, les provinces ou départements, et les communes, (en défalquant les sommes versées de l'un à l'autre). Intentionnellement ou non, certains crédits sont disséminés en divers chapitres de tous les ministères (alors que l'inverse est beaucoup plus rare) : pensions, maisons d'invalides, décorations, frais militaires des colonies, entretien de forteresses, publications... La confusion est encore augmentée à raison de ce que ces chapitres ne sont pas les mêmes dans tous les Etats. Les chiffres officiels devraient en moyenne être majorés de 20 0/0 [1].

Sous ces réserves, qu'il ne faut pas perdre de vue, le professeur Hickmann [2] a évalué, à la fin du siècle dernier, dans l'Europe entière, sur un budget global de 25.150 millions à : 4.150.000.000 fr. les dépenses de l'*armée*, 1.450.000.000 celles de la *marine* et 5.775.000.000 celles des *intérêts* et de l'*amortissement*, soit 23,2 0/0 pour la guerre et la marine (et bien plus de 25 0/0 si on y ajoute les pensions et les travaux publics militaires) et 24 0/0 pour la Dette [3]. Il reste 5,6 0/0 pour l'Instruction publique. Le total des dettes des Etats européens s'élevait à la même époque à 130 milliards de francs.

Tel est l'état actuel. M. E. Théry [4] établit ainsi la progression des dépenses militaires et maritimes des principales nations européennes : de 2.754.200.000 fr. en 1865, à 4.596.500.000 en 1897, soit environ 80 0/0 d'accroissement. — Suivant M. Dudley Baxter [5], le montant du capital nominal des dettes publiques s'est élevé de 7.500 millions en 1715 ; à 12.650 en 1793 ; à 38.000 en 1820 ; à

1. Justifications dans : G. Moch, *L'armée d'une démocr.*, p. 288 s, 482 ; *Ce que coûte la paix armée et comment en finir*, p. 14, 16 s.

2. Détails dans : Moch, *ib.*, p. 22 s. — Pour 1905, v. *Almanach de Gotha*, 1906. (Les chiffres y sont épars, parmi les dépenses ordinaires et extraordinaires, et exprimées dans la monnaie du pays.)

3. En 1865, Hausner (*Stat.*, t. I, p. 402) estimait à 64,3 0/0 des budgets les frais des guerres passées et les préparatifs de guerres à venir. M. P. Leroy-Beaulieu (*Sc. des fin.*, t. II, p. 759) dit $^3/_4$ ou $^4/_5$. On dit d'ordinaire $^2/_3$.

4. *Europe et E.-U.*, 1899 (v. G. de Molinari, *Gr. et déc. de la g.*, p. 237 s ; G. Moch, *ib.*, p. 24, 67.) — Evaluations et comparaisons à diverses époques : W. Schultz-Bodmer, *ib.*, p. 70, 409-435 ; Hausner, *Stat.*, t. II, p. 8 ; Dupasquier, *Le crime*, p. 170 ; P. Larroque, *ib.*, 1e et 2e éd., p. 194 s ; R. de la Grasserie, *ib.*, p. 12 ; Block, *L'Eur. pol. et soc.*, 2e éd., p. 139 ; *Die Waffen-Nieder*, 1893, p. 257 ; Richet, *Les g.*, p. 40...

5. *National Debts* (Leroy-Beaulieu, *ib.*, p. 630 s) ; *J. des Ec.*, 1880, IV, p. 252.

43.000 en 1848 ; à 97.774 en 1870 ; à 180.000 en 1899. Lorsque les guerres deviennent rares (1820-1848), l'augmentation est peu sensible, et inversement.

En 1875, l'*effectif* de paix comprenait 2.600.000 h. ; vers la fin du XIXe siècle, il approchait de 4 millions ; l'effectif de guerre a passé de 7.900.000 à 19.700.000 [1]. Outre les six milliards de fr. qu'ils coûtent au moins par an aux budgets, ces 4 millions d'hommes *pourraient produire annuellement* une valeur équivalant à 1.000 francs chacun en moyenne [2], c'est-à-dire 4 milliards au moins, — ce qui porte le passif à 10 milliards par an et à 14 y compris les dettes afférentes à la guerre.

A la dépense du personnel, du matériel et de la dette, à la perte du travail des bras les plus vigoureux, doit s'ajouter l'*intérêt de l'outillage* immobilier et mobilier : fortifications, casernes, hopitaux, écoles, arsenaux, artillerie, chevaux, trains des équipages, objets de campement, vaisseaux de guerre et matériel de la marine militaire, et même dépôts de remonte, magasins de fourrage, fonderies, manufactures d'armes, poudreries et raffineries de salpêtre, chantiers de construction, ateliers, terrains militaires... Qui pourrait dire la valeur de cet immense matériel ? Après de minutieuses recherches, Larroque en évaluait en 1864 le capital à 18.825 millions dans 18 Etats d'Europe. En 1893, Novicow le portait à 30 milliards ; et en 1900, G. Moch estime modeste l'évaluation de 35 milliards, soit, au taux de 4 0/0, un gaspillage annuel de 1.200 millions [3].

On arrive ainsi à dire que le *coût annuel* de la guerre et du militarisme s'élève à 15 milliards en Europe (sans compter, bien entendu, les dettes déjà amorties ; et en passant sous silence les intérêts des dégâts occasionnés par les guerres et le produit annuel qu'aurait fourni le travail d'un certain quantum des hommes tués) [4].

1. Novicow, *Féd.*, p. 40 ; Cf. Larroque et de la Grasserie ; Théry et Moch.

2. Théry : 1.800 fr. ; Moch, 1.000 fr. — Novicow, *Gasp.*, p. 157 : 1.000 fr. × 3.300.000 (260.000 h. étant nécessaires à l'ordre intérieur) = 3.300.000.000 + 200.000.000 pour la réserve, etc... = 4.225.000.000 fr. ; — *Les luttes*, p. 224 : 4.782 millions ; avec 9 milliards on pourrait faire chaque année deux fois un canal de Panama... — H. Fried (dans sa trad. de : Moch, *Die Armee der Democr.*) ajoute 300 millions d'argent de poche (5 fr. par mois).

3. Larroque, *La g.*, 1870, p. 154-194, 195 (récapitul.) ; G. Pays, *ib.*, p. 154 ; Novicow, *Les luttes*, p. 226 ; Moch, *ib.*, p. 29 : le « maritimisme » étend aux constructions navales le système des enchères, en dehors de toute proportion avec les avantages commerciaux et coloniaux qu'on en retirera.

4. Novicow (*ib.* ; *Les Gasp.*, p. 159 s) : 26 milliards, y compris le travail, mais sans tenir compte de ce que les capitaux produisent des capitaux.

Quant aux mille *répercussions* de cet état de choses sur le bien-être des particuliers, il est à peu près impossible de le préciser. M. E. Delivet a scruté l'infinie complexité des réactions sur les *prix* de revient. Lorsque plus de moitié des recettes publiques sont absorbées par les dépenses guerrières, les populations renoncent à une foule de consommations. « Les producteurs de ces articles, dont le débouché est ainsi réduit et ayant à payer des impôts plus lourds, demandent, ou bien l'octroi de primes, ou bien l'élévation des droits de douanes » ; or cette prétendue compensation est désastreuse. Il faut bien alors augmenter les salaires au grand dommage des industries exportatrices, qui, relevant leurs prix, se mettent en état d'infériorité vis-à-vis de leurs concurrentes étrangères, et, abaissant leurs profits, cessent d'améliorer leur outillage... Pour éviter la ruine et gagner en vendant bon marché, les producteurs usent de fraudes et de falsifications... La préférence accordée aux fonds d'Etat au détriment des valeurs industrielles pousse à la spéculation [1].

Nous ne citerons que pour mémoire, les *pertes indirectes*, qui pourtant sont souvent plus que proportionnelles à la durée du service et au nombre d'hommes incorporés. Une simple diminution du nombre des bras fait parfois cesser entièrement une exploitation particulière ou un genre d'exploitations. La vie de caserne entraîne une mortalité et une morbidité spéciales. Le service apporte des retards aux entreprises qu'on ne peut fonder avant qu'il soit terminé, des chômages, des hésitations, des changements de carrières. Les membres de professions même non libérales ont à perdre leur engourdissement, leur aversion pour le travail, et à réacquérir l'habileté professionnelle, le tour de main. Le lien qui attache le paysan à son clocher se trouve rompu par le séjour obligatoire à la ville : cette cause contribue, avec le développement industriel, à la dépopulation des campagnes, au manque de bras de la culture. Les divers inconvénients moraux du militarisme ont, pour plus, une répercussion économique.

Les guerres du passé apportent leur tribut de dommages indirects permanents. Les enceintes fortifiées entravent le développement des villes, renchérissent et surpeuplent les maisons, empêchent la création d'avenues et de jardins, nécessitent de

1. *L'exagér. des charges mil. et les prix de revient*, 1890, p. 41 s. Au delà de ces généralités, quand il applique des chiffres à la diminution des revenus et de l'épargne, à l'augmentation du prix de la nourriture (p. 209 s), il tombe, de son propre avis (p. 239) et suivant Moch (p. 44), dans l'arbitraire.

coûteux élargissements de rues. (Novicow, Moch.) L'activité militaire a engendré, chez les aristocraties guerrières, le mépris du travail, et, en général, le découragement de l'entreprise, l'insécurité, la restriction des échanges internationaux.

Nous avons, à dessein, modéré toutes les évaluations de pertes positives et de profits empêchés, afin que, battus sur les principes, les apologistes ne chicanent pas sur les chiffres. Quelques militaristes, pourtant, posent une objection, qui est devenue un cliché. Il n'y a pas lieu, disent-ils, de déplorer les armées et les armements actuels ; les sommes qu'on y consacre ne sont pas perdues, puisqu'elles *restent dans le pays et encouragent l'industrie*. Elles procurent du travail à un grand nombre d'ateliers et d'ouvriers ; leur diminution aggraverait le malaise de la surproduction, par la fermeture des usines dont l'outillage est adapté à cet usage spécial et par la diminution de la quantité de travail offerte, c'est-à-dire par le chômage[1].

Que cet événement soit nuisible momentanément à des intérêts particuliers respectables, ce n'est pas douteux et l'art sociologique devrait, au besoin, se préoccuper des inconvénients et les atténuer en assurant une transition. Mais le militarisme actuel n'entraîne pas, dans son ensemble, de bons résultats et sa suppression ne mettrait nullement en danger la prospérité sociale. Depuis longtemps, J.-B. Say et Bastiat ont établi que les consommations non issues d'un besoin réel sont stériles. Soutenir que les dépenses ne sont pas inutiles *parce qu*'elles fournissent du travail revient en somme à affirmer qu' « il est avantageux de mettre le feu à une maison, parce qu'on procure ainsi de l'ouvrage à l'industrie du bâtiment. » N'importe quel luxe extravagant ou quel acte de vandalisme présenterait le même avantage. On voit un débouché ouvert, mais il y a ce qu'on ne voit pas : un débouché fermé. Les maçons, charpentiers..., obtiennent une occupation par la destruction irraisonnable d'un immeuble, mais « la communauté perd le travail, juste aussi productif pour ces hommes, qu'ils avaient accompli en bâtissant des maisons à ceux qui n'en ont pas ou en améliorant les maisons existantes. » Après une réduction des effectifs, les mêmes objets : draps, toi-

1. K. Freiherr von Stengel, *Friede*, p. 12 ; G[al] Lewal, *La chimère du désarm.*, p. 19 : Ces dépenses fomentent le travail, produisent des bénéfices pour le pays. — Jähns, p. 56 ; Lorimer, La quest. du dés., *R. dr. int.*, 1887, p. 472 ; St-Lanne et H. Ner, *La paix pour la vie*, p. 237, 244 ; P. Denis, L'industrial. et le congrès de La Haye, *N[elle] Rev. int.*, 1[er] sept. 1899, p. 88 ; F. Brunetière, Les mensonges du pacifisme, *Rev. Deux-Mondes*, juil. 05, p. 291.

les, habillements, instruments métalliques, seraient fabriqués, mais avec une destination plus normale. Les hommes libérés au lieu de se borner à consommer, procureraient, en produisant au delà de leurs besoins, un enrichissement à la communauté. Loin de diminuer, la quantité de travail offerte s'accroîtrait sans doute. Si on considère les travaux utiles que la disparition du militarisme permettrait d'accomplir, on constate que l'emploi n'est pas près de manquer aux ouvriers. sous forme de chemins de fer, de canaux, d'habitations à construire... Jamais l'effort ne manquera d'objet, car le monde ne sera jamais adapté parfaitement à des besoins qui changent, s'accroissent et s'affinent.

La vraie question est de savoir, au point de vue général et abstrait (et en réservant les contingences qui rendent le désarmement impossible à l'heure actuelle et notamment en France), si des armements aussi développés que ceux de l'Europe rendent un service indispensable et s'ils présentent en eux-mêmes une utilité [1] susceptible d'opposer une objection de principe à leur diminution, au cas où elle serait possible. La question étant posée en ces termes, la solution ne comporte pas le moindre doute. Non seulement le militarisme n'est pas un idéal en soi, mais il n'entraîne guère que des résultats mauvais et, dans son ensemble, il ne remplit même pas convenablement sa fonction de protection. C'est ce qu'il reste à démontrer.

L'activité militaire, conviennent ses partisans, n'est pas productive au point de vue économique, mais prétendent-ils, elle n'est pas complètement improductive, car elle engendre les **qualités** physiques et morales, des effets sociaux indispensables au progrès. — Ceux de ces effets qui sont réels ont été singulièrement exagérés. Tout compte fait, ils ne compensent pas les sacrifices matériels [2] ni les préjudices sociaux. La plupart pourraient être atteints par d'autres procédés [3]. En tout cas, ils ne seraient

1. Il est absurde de dire que l'armée est inutile et mauvaise, parce qu' « elle ne produit pas » : la digue non plus ne produit pas et cependant elle arrête l'inondation.

2. L. Stein, *ib.*, p. 57 : ce n'est pas trop cher de payer 2 milliards par an la bonne tenue... — *Contra* : G. Moch, *L'armée*, p. 3 s.

3. Inversement les inconvénients et les vices du militarisme et de la vie de caserne peuvent être en partie évités sans supprimer l'armée. Leur constatation infirme la nécessité non pas de l'existence d'une armée, mais de sa conservation au delà de ce que nécessite le service de protection. — Loin de s'adresser à la France actuelle, les reproches s'appliquent, en partie, plus exactement à l'étranger ou aux temps passés.

pas de nature à exiger par eux-mêmes, le maintien du militarisme si l'on pouvait s'en passer.

Aux rôles anciens de l'armée, qui consistaient à conquérir des terres étrangères, à défendre le territoire et, plus récemment, à maintenir l'ordre intérieur, les militaristes ont pourtant ajouté celui d'*éducatrices morales et physiques de la nation*. A la caserne, on complète l'instruction de quelques hommes et on commence celle des illettrés, tandis que les exercices gymnastiques arrachent de nombreux jeunes gens à des travaux trop uniforformes, trop absorbants, trop cérébraux. A tous, on enseigne l'ordre et la ponctualité. La vie en commun y pénètre les individus d'un esprit largement social, elle leur apprend la camaraderie, les services mutuels et même le dévouement. Par dessus tout, on vante la discipline militaire, qu'on voudrait étendre à tout le corps social.

Il faut remettre les choses au point.

Intellectuellement, la vie militaire arrache à la terre quelques paysans incultes et leur apprend les rudiments des connaissances indispensables. Elle suscite aussi l'émulation de quelques officiers et amène la publication de quelques ouvrages, d'ailleurs militaires. Mais le soldat a besoin d'une bien petite somme de facultés intellectuelles, et il les exerce peu souvent [1]. La caserne fait passer tout le monde au gabarit de la médiocrité et de l'uniformité [2]. Avec une fraction des milliards dépensés chaque année par la paix armée, on pourvoirait aux besoins d'une large instruction chez tous les citoyens. Les supérieurs eux-mêmes se ressentent de la monotonie de leurs occupations [3]. L'habitude de commander rend inhabile à persuader : aussi le militaire affecte-t-il le dédain de l'éloquence et des belles connaissances. L'art de la guerre ne suppose un talent de premier ordre que chez un nombre restreint d'individualités. Le corps des officiers renferme un nombre relativement élevé d'hommes intelligents qui sont louables d'avoir su garder leur instruction, mais ce n'est pas

1. L'apologiste Proudhon (*Création de l'ordre dans l'hum.*, p. 464) dit qu'elles s'abaissent notablement après quelque temps de service.

2. Elle abêtit les meilleurs et « abrutit » les autres. (Benj. Constant, *ib*., p. 37, ch. x : Inconv. du syst. guerrier pour les lumières ; — M. Revon, *Phil. de la g.*, p. 24).

3. Cel Marselli, *J. des sc. mil.*, 1882, I, p. 410 : « ignorance des questions politiques et économiques, exclusivisme ». — Mézières, *ib.*, p. 94 ; Revon, *ib.* : « Leur intelligence s'atrophie. L'affaiblissement cérébral des militaires est devenue proverbiale. » — A. de Vigny, *Servitude et grandeur mil.*, p 22, 245 : L'armée est aveugle et muette ; elle paraît être le corps d'un enfant.

dans les camps qu'ils ont acquis leur valeur : le militarisme, comme la guerre, absorbe les lumières et n'en produit pas.

Si, *physiologiquement*, le militarisme améliore quelques individus, il en détériore un plus grand nombre encore. Le service universel [1] soustrait les jeunes gens à leurs études, à leurs bureaux, à leurs ateliers, c'est-à-dire à un mode de vie parfois néfaste à la santé. Les corps se fortifient, s'assouplissent, apprennent la résistance à la fatigue, par la régularité du régime et l'entraînement des marches [2]. Mais l'éducation physiologique ne devrait-elle pas être antérieure à l'entrée à la caserne ? Les exercices gymnastiques et sportifs volontaires n'atteindraient-ils pas un développement suffisant, si on consacrait à les encourager les énergies déployées infructueusement à la préparation de la guerre ?

Longtemps on a cru que la *mortalité* et la *morbidité* étaient moindres chez les militaires en temps de paix que chez les civils. Les statistiques ont prouvé le contraire [3], et les raisons en sont assez claires. Le conseil de revision est mal composé, ses opérations sont trop sommaires ; des malades sont incorporés qui transmettent à d'autres leurs maladies. L'entrée a lieu en la mauvaise saison, le mode de vie est brusquement modifié, les vêtements insuffisamment adaptables aux changements climatériques. Même salubres, les habitations contiennent une multitude d'hommes qui vivent en commun et entassés, parmi lesquels les épidémies et la contagion se répandent facilement. Certaines maladies sont fréquentes, notamment les vénériennes. La fièvre typhoïde et le suicide méritent une mention spéciale. Malgré les améliorations réalisées depuis que l'attention du public a été mise en éveil, on a encore à déplorer un excès de décès trop considérable. Les chiffres toutefois sont difficiles à interpréter [4]

1. Lapouge (*Sél. soc.*, p. 239 s), Cosentini (Le militar. de l'avenir, *R. int. soc.*, 1899, p. 585 s)... comptent sur lui pour empêcher l'amollissement des classes supérieures.

2. Fr. von Winckler, *Die nation. Bedeut. der allg. Wehrpflicht betrachtet vom naturwiss. Standpunkte*, 1889, p. 3 s. Il ne cite ni les bases ni le titre de l'ouvrage du Dr Jäger sur lequel il s'appuie : *Seuchenfestigkeit u. Constitutionskraft*... Or les mensurations ont porté sur un nombre fort minime de soldats, — 12 à 35, — et Jäger convient qu'il faudrait les recommencer. D'autres (p. 148 s) sont peu probantes, car il n'est pas tenu compte du développement considérable des civils au même âge ; etc...

3. Dr Boudin, *Statist. de l'état sanitaire et de la mortal. des armées*, 1846 ; Kolb, *Vergl. Stat.*, p. 503 s ; E. Spalikowski, *Mortal. et paix armée*, 1904. — La mortal. dans l'armée, *Rev. scient.*, 27 avril 1895 ; *Rev. de Paris*, 1er mai 1903 ; *Corresp.*, 10 juil. 1903 ; De l'armée considérée comme un centre morbide, *ib.*, 10 sept. 1901.

4. *Adde* : Hausner, *Stat.* ; E. Hueber, *Rôle de l'armée*, p. 311 ; Morache, *L'hyg.*

et souvent trop faibles : les ajournements et réformes éliminent des risques; les congés accordés aux soldats frappés d'infirmités ou de maladies incurables allègent la mortalité militaire et surchargent la mortalité civile. Il ne s'agit là que de l'effet quantitatif. L'*effet qualitatif* est semblable à celui de la guerre : ce sont les jeunes gens les plus sains, les plus beaux qui sont frappés par la mort ou menacés d'infirmités durables. Tandis que les réformés, les « rebuts », ont toute latitude pour procréer des enfants tuberculeux ou rachitiques, les jeunes gens les mieux constitués passent à la caserne la période où leur activité génésique est à son comble.

Certaines tendances sont à la fois des maladies et des vices [1]. La débauche se trouve sur un terrain limitrophe de la physiologie et de la morale [2]. Arrachés à la vie de famille, oisifs, célibataires à un âge où les appétits sont impérieux, les soldats se *démoralisent* facilement [3]. Quelques-uns de ceux qui entrent au régiment assez purs en sortent corrompus par les fréquentations. La pro-

mil.; J. de Bloch, t. V, p. 161, cite Vallin et Marvo (civils 18 0/00, militaires 8 0/0); Dr Schlimmer, *Biotik der k. k. öst. Armee*; Dr Seeland, zur Ætiologie der Sterblichk. des Soldaten, *Viertelj. für öff. Gesundheitspflege*, 1871. — Sur le suicide et le duel dans l'armée, thèses de Mesnier et Tessier, Lyon 1881, 1889. — *Contra* : Winckler, p. 5, et Jäger, p. 154 (chiffres peu significatifs). — Il est curieux de voir des apologistes louer la caserne d'épargner quelques vies humaines. — Le taux est encore plus élevé dans l'armée coloniale : Dr Lagneau, *Mortal. dans les colonies*, 1889 (ou *Ac. sc. mor.*) ; J. Darricarère, méd. mil., *Au Pays de la fièvre*.

1. « Au régiment, boire est le seul divertissement; boire davantage est l'objet de toute émulation ; payer à boire est la source de toute considération. » (Gohier, *L'Armée contre la Nation*, p. 16.) — Ein Kavallerie-Offizier, *Die Trinksitten im Heere*, p. 3-21 : l'ivrognerie est très répandue parmi les officiers allemands; fûts de bière, paris, punitions. Boire est considéré comme un signe de force... Boire est l'objet d'institutions spéciales (Kneipen- u. Stammtischwesen). « Nous buvons quand nous entrons dans l'armée ou en sortons, quand nous nous quittons ou nous revoyons, quand nous sommes affamés ou repus... »

2. *Otiosæ armatorum manus facile lasciviunt* (Tacite, *Germ.*, 46). — Corre, *Aperçu de la crimin. mil.*, p. 13; Hamon, *Psych. du mil. profess.*, p. 153; J. Chevalier, *L'inversion sexuelle*, p. 199 s.

3. Parent-Duchatelet, *De la prostit.*, t. II, p. 549, 180, 607, 561 : « Il est dans l'ordre social une loi aussi constante que celles de la nature : partout où se trouvent des soldats réunis en un certain nombre se trouvent des prostituées. Interdire aux soldats la fréquentation des prostituées, c'est vouloir l'impossible. » Abjection, rixes, maladies... — P. Larroque, p. 217 : la prostitution ne pourra être supprimée tant que dureront les armées permanentes. — Les soldats, dit Mathurin Régnier (Satire VI, 143 s),

saccageant nos villes,
Par force en nos maisons violèrent nos filles.
D'où nasquit le bourdeau, qui s'eslevant debout,
A l'instant, comme un Dieu, s'estendit tout partout,
Et rendit, Dieu mercy ces fièvres amoureuses,
Tant de galans pelez et de femmes galeuses,
Que les perruques sont et les drogues encore
(Tant on en a besoin) aussi chères que l'or.

miscuité des chambrées engendre une trivialité, une grossièreté parfois indélébiles, même parmi les plus cultivés. Le mauvais exemple se propage plus sûrement que le bon, car il n'a pas à braver les moqueries [1].

Le militarisme produit une tendance à la *flânerie*, amène à envisager le travail utile comme une corvée et à estimer le paresseux habile. Il donne au soldat de nouveaux besoins sans les moyens de les satisfaire. Il réveille une rudesse qu'il serait préférable de laisser sommeiller et qui, n'ayant pas deux poids ni deux mesures, s'applique aux nationaux comme aux ennemis. L'armée fournit un contingent disproportionné de crimes et de délits : les uns résultent des lois des armées, d'autres trouvent leur occasion dans la vie militaire (larcins, rixe, détournements) ; d'autres enfin ressemblent à ceux du droit commun, sauf en ce qu'ils sont commis par des militaires ; leur abondance s'explique, en dehors des raisons générales, par le désir de paraître, par la dureté et les habitudes contractées pendant les campagnes, par la possession constante d'armes [2]...

Quels biens ne cherchent pas à attribuer à la caserne ses admirateurs [3]? L'amour de la patrie, le sentiment de l'honneur, l'idée de solidarité, le dévouement, seraient des bienfaits inappréciables : le malheur est qu'ils soient trop négligés ou *dénaturés*. La caserne réunit toutes les classes, tous les partis, elle ne les unit guère. Ce qu'on appelle sentiment de la collectivité n'est souvent que l'esprit de corps, manière de juger et d'agir engendrée par la poursuite exclusive d'un but commun [4]. La loi, d'ailleurs sévère, se transforme en consigne, l'obéissance à la

1. G[al] duc de Fezensac, *Souv. mil.*, p. 34 : Dormir, chanter, conter des histoires, lire de mauvais livres, se disputer... — Pecqueur, *Paix*, p. 49, 217. – Cobden, *Œuvres choisies*, p. 141. — Messimy, Ch. des députés, 26 mai 1904 : immoralité de la vie de caserne. — D[r] Corre, *Le militarisme*. — R. de la Grasserie, *Sociol. globale*, p. 454 s : école de démoralisation... — Colajanni, *Sociologia crimin.* ; Evans Darby, *Armed peace*. — Une abondante littérature développe, assez partialement, ce thème. — Martignoni, *Il militar. e le sue funeste conseg. sulla societa moderna*, Como, 1894.

2. Hausner; Corre, *ib.*, p. 9 s, 30; Lombroso, *Le crime*, p. 239 s. — Ce qui touche aux guerriers a pris un sens péjoratif. Les *latrones* étaient des *ad latus*, aides de camp. En 1356, la ville de Paris forma une compagnie dont les soldats, couverts d'une cotte de mailles ou brigandine, laissèrent leur nom aux malfaiteurs. Si *brigand* vient du celtique *briga*, son origine lui est commune avec brigade de gendarmerie, général de brigade. *Soldat* est le cousin de *soudard*. Pain de soldat...

3. C[te] Max. de Caccia, *Des Vertus mil.*, p. 264 : les officiers font chaque matin, avant le déjeuner, autant de besogne que leurs censeurs en un mois; ils vont au café pour économiser le feu, l'éclairage et les chaussures (*sic*). — Mabille (*La g.*) parle des belles légendes et des chansons héroïques entendues dans les chambrées. Quelle illusion ! — G[al] S., *Infl. civil. de l'armée*, Bruxelles, 1869 ; Maréchal, *La soc. civile et l'armée*, Brux., 1869.

4. Benj. Constant, *ib.*, p. 21, 63; Pecqueur, p. 1-7, 131; Larroque, p. 210.

loi en crainte ou en respect de la force ou de la personne. Toute tentative de justification apparaît comme un désordre. D'un côté se trouve une autorité rigoureuse[1], de l'autre une *soumission passive.*

Si elle n'est résignation, la discipline[2] cache parfois l'*insoumission intérieure.* « L'esprit qu'engendre la discipline militaire n'est qu'une forme inférieure de l'esprit moral ; il est illibéral ; il repose plutôt sur une habitude mécanique que sur l'éducation interne ; il a plus en vue la forme extérieure et l'uniformité stéréotypée de l'ordre que son essence intime[3]. » « Obéir sans hésitation » et « pas vu, pas pris », voilà les deux formules caractéristiques. Il en résulte une diminution de l'initiative et de l'originalité. La personnalité et la dignité sont offensées chez celui qui commande sans contrôle, chez celui qui abdique son autonomie et surtout chez celui qui est à la fois supérieur et subordonné : esclave et despote, sa volonté est deux fois pervertie.

On perd l'habitude d'apprécier la justice ou les raisons de l'ordre reçu. Par dessus tout, il plaît d'obéir à une seule volonté, à une personne. Or, tandis que la loi, volition impersonnelle, présente des garanties, la « loi vivante », la volition d'un individu risque fort de n'être que son caprice. Le soldat, surtout s'il l'est par métier, prend ainsi une tournure d'esprit *dangereuse pour la liberté.* L'armée « prétorienne » veut un chef unique et militaire pour elle-même, elle le veut soustrait à toute autorité extérieure, même à celle d'une constitution : elle l'impose aux autres citoyens. Le militarisme favorise ou soutient la dictature[4]. — Autant l'obéissance irréfléchie est d'absolue nécessité à la guerre, autant elle est contraire à l'idéal général de l'état social : ici, il s'agit du bien du plus grand nombre, et ce but, multiple, ne peut être atteint que « par le développement des pensées

1. Hamon, p. 55, 65, 78, 105-144, 184 ; Dr Wiede, *Militarismus*, p. 18, 26, 30 s.

2. R. P. Constant, *La Foi et les vertus mil.*, p. 21 ; Boguslawski, p. 53 ; *Polybiblion*, 1897, II, p. 146 : En dehors de l'église, la caserne est le seul endroit où l'on apprenne au misérable qui n'a ni feu ni lieu à se sacrifier pour celui qui possède...

3. C'est Jhering qui parle ainsi, après avoir vanté la cure par le fer (*Dr. rom.*, I, p. 263). — De Tocqueville, *La démocr.*, t. III, p. 457 : La discipline militaire n'est qu'un perfectionnement de la servitude sociale ; le soldat n'est plus un homme, c'est un animal redoutable dressé à la guerre. — Fromentin, *Le crime*, p. 32 : outil sabreur. « Brigadier, vous avez raison. » — Tarde, *Transf. du pouv.*, p. 160 : conformisme. — Steinmetz, *Krieg*, p. 37. — Duméril, *Ac. de Toulouse*, 1903, p. 114... — Autrefois, les militaires eux-mêmes parlaient plus librement de ce sujet.

4. St-Simon : Tant qu'il y aura des armées, il n'y aura pas de liberté. — P. Larroque, p. 208 ; E. de Laveleye, *Le gouv. dans la démocr.*, t. II, p. 194...

et des efforts individuels[1] », par leur coordination harmonique substituée à leur subordination. Chaque individu doit tendre à développer spontanément ses prédispositions dans les limites qu'impose la coexistence paisible des citoyens.

Les Suisses, les Belges, les Anglais, les hommes exemptés de service, les femmes, sont-ils moins patriotes, moins sociables, moins valeureux? Les influences bienfaisantes du militarisme n'existent donc pas ou bien elles sont fort restreintes et compensées par ses influences pernicieuses. Dans la mesure où elles sont réelles, elles n'exigent pas son maintien : les qualités morales qu'on lui attribue devraient être inculquées à chacun dès l'enfance, et si l'éducation et l'instruction ne suffisaient pas à les procurer, les frottements de la vie sociale se chargeraient d'améliorer les caractères. L'armée aurait tout avantage à recevoir des jeunes gens dégrossis au moral comme au physique : la tâche se restreindrait alors à l'instruction militaire proprement dite, laquelle demanderait peu de temps et peu de frais[2].

Le militarisme actuel remplit-il seulement son **office de protection?** En laissant de côté ce qui, dans le militarisme, ne sert pas à la préparation de la guerre, c'est la question du *si vis pacem, para bellum*. Or, la paix armée non seulement ne sauvegarde pas la paix, mais suscite de nombreuses influences qui poussent à la guerre.

« Si tu veux la paix, prépare la guerre. » C'est là une des

1. J.-B. Say, *Cours complet d'éc. pol.*, t. II, p. 289.

2. Pecqueur (*Des armées dans leurs rapports avec l'ind., la mor., la lib., ou des Devoirs civiques des mil.*, 1842, p. 130-165, 200 s) propose des remèdes bizarres : création d'une chaire de morale militaire et de droit des gens dans chaque régiment, initiation musicale de tous les militaires, interdiction du mariage des soldats et officiers de tous grades, car il perpétue l'esprit anticivique et le mépris des devoirs et multiplie les enfants de troupes... (!) — On a proposé, à l'exemple des Romains, des Suédois, de Marmont, de Bugeaud, de transformer les armées destructives en *armées productives*, en les employant à des travaux publics ou privés : Marmont, *Instit. mil.*, p. 242; g^al Oudinot, *Emploi des troupes aux travaux...*, 1839 (objections); F. Durand, *L'ordre social actuel. organis. soc. de l'armée*, 1834, et *Tendances pacif... et rôle des armées dans l'avenir*, 1841, p. 227-356 (référ. et ex.); Pecqueur, *ib.*, p. 209-237; et *Paix*, p. 223; Krantz, *Applic. de l'armée aux trav.*, 1847 : E. de Girardin, not. *Etudes pol., applic. de l'armée...*, 1836 ; X.., *The army of future*, 1855 ; L'homme de Courbière, *Verwerthung der Heereskraft*, 1856 ; Salières, *La g.*, p. 250, 298 ; Mme Griess-Traut, Fr. Bajer, R. de la Grasserie ; Cosentini, Le militar. de l'avenir, *Rev. int. soc.*, 1899, p. 582... — Réponse : La guerre nécessite une préparation spéciale des hommes et des chevaux, une mobilisation rapide. L'organisme de contrainte et de destruction n'est pas adapté à la production. Les entreprises d'Etat sont coûteuses. On attenterait à la liberté, sans la nécessité de défense. Ce serait le *hard labour*, les « travaux publics » et un commencement de socialisme. Que les armées restent des armées, ou qu'elles soient réduites. (G. Moch, *Le désarm.*, p. 6-26.)

nombreuses formules toutes faites, un des « clichés » que se passent les esprits incapables de jugement personnel. Rien pourtant n'est plus faux que ce traditionnel dicton. Il équivaut à cet autre conseil absurde : « Si vous voulez rester sobre, commencez par vous préparer à l'ébriété, — je dirais volontiers : commencez par être ivre[1]. » C'est en somme la sagesse de Gribouille. *Au point de vue général*, loin que cet état de choses n'améliore les relations internationales, la paix aurait tout à gagner à ce qu'il disparaisse. Non seulement l'effort de tous contre tous n'empêche pas la guerre et la rendrait plus terrible si elle survenait, mais il provoque la méfiance, la crainte des moindres augmentations de puissance du voisin et le désir de profiter de sa moindre faiblesse ou de devancer une prépondérance marquée de sa part, pour le renverser. La perpétuelle menace de guerre est encore aggravée par la nervosité : on y échappe sans cesse, mais il semble que ce soit par miracle et que la partie soit seulement remise.

« Le retour au type militant s'accompagne d'un réveil des fonctions déprédatrices. Un appareil destiné à l'action défensive et propre aussi à l'action offensive, ne manque jamais de la mettre en jeu[2]. » Les militaires *veulent avoir leur raison d'être*, éviter le reproche d'inutilité[3]. « L'armée, disait Prévost-Paradol, a besoin de se battre, comme les locomotives de rouler, sous peine de devenir du vieux fer. » Elle retire de la lutte, honneurs, distinctions, récompenses, avancement et bénéfices[4]. Personne n'aime, d'ailleurs, quand on s'est livré à de longs préparatifs, les avoir fait gratuitement : à force d'accumuler armements sur armements, il semble que le dénouement fatal doive un jour s'ensuivre spontanément. On n'entasse pas impunément les ma-

1. H. Richard, *Soc. des amis de la paix*, 1878, p. 44; Clém. Royer, *Human. nouv.*, nº sur la g., p 115. — Amiral Réveillère, *L'Eur. unie*. p. 42 : la paix serait évidemment mieux gardée si elle avait moins de soldats autour d'elle. — Comme les guerres préventives, la « peur armée » (g[al] Turr) précipite dans un mal pire que celui qu'on veut éviter. Cf. abbé Galiani : « Les malheurs des hommes viennent de la prévoyance... La prévoyance est la cause actuelle des guerres. Parce qu'on prévoit que la maison d'Autriche s'agrandira, que les Français, dans cent ans, feront telle chose, on commence par s'égorger. » — Evans Darby, *The Tzar's Rescript, Armed peace, or the Value of the Principle : si vis pacem...* — E. Lavisse, Condamn. de la paix armée, *Rev. de Paris*, sept. 1898.

2. Spencer, *Sociol.*, t. II, p. 176 : Athènes, Révolution ; — Lanfrey.

3. Graf Bigot de St-Quentin, *Von einem deutschen Soldaten* : « A l'heure actuelle, à peine le militaire a-t-il un autre ennemi que... la paix. » — C[ne] de Funcke : « Les officiers veulent la guerre, parce que c'est leur métier. » (Hamon, *ib* , p. 27, et *France soc. et pol.*, p. 469 ; Rouard de Card, *Les dest. de l'arb.*, p. 6.)

4. De Tocqueville, *La démocr. en Amér.*, t. III, p. 432, 443 s.

tières explosibles... Ainsi *le militarisme engendre la guerre* [1], *comme la guerre engendre le militarisme*. La fonction crée l'organe et l'organe maintient la fonction. C'est un cercle vicieux.

Au point de vue d'un Etat particulier, le développement de sa propre puissance est un moyen de se préserver, mais non le seul (*supra* : Critique de l'équilibre politique) et cette puissance ne doit pas nécessairement être militaire. Sa sécurité n'est pas sauvegardée au mieux par des armées trop grandes : l'excès, en cet ordre engendre plutôt l'épuisement au moment de la guerre [2]. Pour avoir une armée forte, il faut la *proportionner* à la population et au budget, sinon on l'affaiblit [3]. L'obsession fiscale paralyse l'activité nationale. Lorsqu'on impose aux masses, qui ne comprennent pas les risques courus et qui ont peu à défendre, des sacrifices trop lourd, elles les croient inutiles, attentatoires à leur liberté et injustes. Les excès du militarisme aboutissent ainsi aux excès de l'antimilitarisme pratique, c'est-à-dire à un danger pour la puissance nationale.

Les Etats européens et *la France en particulier* ont de plus un intérêt spécial en jeu. Parmi les plus grands privilèges de l'Amérique du Nord, leur rivale, « figurent l'affranchissement de l'impôt de sang d'une armée permanente et l'application des produits de l'impôt à des objets utiles et productifs. [4] » Les objets manufacturés américains rivalisent déjà sur nos marchés avec ceux de nos manufactures qui paient dix fois plus d'impôts et manquent de bras de vingt ans. Si le travail et le capital, opprimés en Europe, émigraient vers les pays nouveaux, nous subirions, du fait de nos armements insensés un dommage irréparable et peut-être une déchéance définitive [5].

1. G. Steinheil : La guerre sort des armées aussi naturellement que la plante procède du grain semé (L. Henry, *Le crime*, p. 133). — E. de Girardin, *Le désarm.*, p. 19 : Point de feu sans combustible ; point de guerre sans armée (?). — Jähns, p. 336 : Pourquoi ne pas détruire les maisons, pour n'avoir pas d'incendies? (Mais les maisons sont utiles par elles-mêmes). — « S'il n'y avait pas de serrures, il n'y aurait pas d'effractions », a dit M. Izoulet. Mais les serrures n'ont qu'un élément *conjurant*, tandis que le militarisme a un élément *irritant*.

2. Paixhans ; Raynal : « La manie d'avoir des troupes, cette fureur qui, sous prétexte de prévenir les guerres, les allume,... perdra tôt ou tard l'Europe. Hormis les empires naissants et les moments de crise, plus il y a de soldats dans un Etat, plus la nation s'affaiblit » ; E. de Girardin, *Désarm.*, p. 61, *Abol. de l'esclav. mil.*, p. 125 ; Rüstow...

3. M. Ribot, Ch. des députés, 20 janv. 1903 ; Messimy, *La paix armée, la France peut en alléger le poids*, p. 13 : la santé de la nation exige l'équilibre de ses parties. — C[te] L. de Dreuille, *Comment on pourrait assurer la défense nationale en diminuant l'armée*. 1868...

4. *Tenth Census, Statist. of manufactures*, p. 951 (Delivet, p. 177).

5. E. Delivet, *L'exag. des charges mil.*, (Mémoire pour le concours Don Arturo de Marcoartu : De l'infl. du serv. mil. sur la prod. europ. par rapport à la prod.

Le militarisme se montre ainsi incompatible avec les destinées pacifiques des peuples, avec leur vie même. On a dit qu'il était « une maladie de la sénilité des nations, qui précède et souvent cause, ou du moins précipite, leur disparition, — semblable à la frénésie du suicide chez les individus atteints du délire de la persécution ». Rien ne semble plus insensé que cette rage de se ruiner en armements qu'on détruit soi-même avant de s'en être servi. En tout cas, les charges sont disproportionnées avec le service correspondant : le militarisme entraîne des maux presque aussi grands que ceux de la guerre, avec cette différence qu'ils sont constants. Si l'on envisage le risque de guerre, la « paix armée » fonctionne comme un système d'assurance dont la prime annuelle progresserait jusqu'à égaler la valeur de l'objet assuré et qui accroîtrait les chances et les dimensions du sinistre.

Depuis longtemps, on annonce que « le moment est arrivé où il n'est plus possible d'aller plus loin[1] » et chaque jour amène pourtant une nouvelle aggravation du mal. C'est que la richesse générale a augmenté et que la puissance de compression de l'homme est considérable. Mais ni l'une ni l'autre ne sont infinies. La situation est devenue telle qu'on doute qu'elle puisse être dépassée. L'opinion commence à s'émouvoir de ces sacrifices que la science stérilise en obligeant à les renouveler. Il n'est que temps de conjurer la redoutable prophétie de Montesquieu : L'Europe périra par ses hommes d'armes. « Le désarmement est la question du *to be or not to be* des Etats européens et même de toute notre civilisation. » Les pouvoirs publics craignent que la limite actuelle des forces contributives des nations ne soit bientôt atteinte et la preuve en ressort des efforts qu'ils font pour enrayer les dépenses[2]. Le problème est si pressant, il s'im-

simil. de l'Am...), p. 9, 73, 77. — *J. des Ec.*, 1880, IV, p. 255 : danger d'une alliance entre les Etats-Unis et le Canada.

1. Montesquieu le disait, il y a plus d'un siècle et demi. M. Block le répétait en 1869 (*L'Europe pol. et soc.*, 1re éd., puis 2e éd., p. 138); — R. de la Grasserie, *Suppr. de la paix armée*, p. 12 : la paix armée est à son maximum de tension. — Et pourtant on a singulièrement accru les nombres depuis lors. — Quoique militariste, Lasson (*Zukunft des Völkerr.*, p. 111) craint que les armées ne croissent jusqu'à épuisement complet des nations.

2. En 1789, Mirabeau et Desmoulins concluaient à l'abolition des troupes réglées et perpétuelles. — En 1816, le prince-régent d'Angleterre et Alexandre Ier firent une tentative en ce sens (Martens, *Tr. et conv. conclus par la Russie*, t. IV, p. 36 ; La quest. du dés. entre la Russie et l'Angl., *R. dr. int.*, 1894, p. 573). — Comte (Lettres à M. Valat, t. XII, p. 71) dit que l'étude approfondie de la politique lui fait estimer réalisables la suppression des armées permanentes et la paix universelle. (*Adde* : auteurs cités par Mérignhac, *L'arb.*, § 549, et *La conf.*, p. 45 ; J. de Bloch, t. VI ; *Doc. de la Conf. de La Haye*, nos 8, 9, 10.) — Napoléon III en 1863

pose avec une évidence telle, que les princes eux-mêmes l'ont aperçu et s'en sont émus.

A la date du 12-24 août 1898, le comte Mouravieff, ministre des affaires étrangères de Russie a, sur l'ordre du Tsar Nicolas II, remis aux représentants des différentes puissances, le message suivant, dans le but de provoquer une conférence internationale pour la réduction des armements : « Les charges financières, suivant une marche ascendante, atteignent et paralysent la prospérité publique dans sa source. Les forces intellectuelles et physiques des peuples, le travail et le capital sont, en majeure partie, détournés de leur application naturelle et consumés improductivement. Des centaines de millions sont employés à acquérir des engins de destruction effroyables qui, considérés aujourd'hui comme le dernier mot de la science, sont destinés demain à perdre toute valeur, à la suite de quelque nouvelle découverte dans ce domaine. La culture nationale, le progrès économique et la production des richesses se trouvent entravés, paralysés ou faussés dans leur développement. Aussi, à mesure qu'ils s'accroissent, les armements de chaque puissance répondent-ils de moins en moins au but que les gouvernements s'étaient proposé : les crises économiques, dues en grande partie au régime des armements à outrance et au danger continuel qui gît dans cet amoncellement du matériel de guerre, transforment la paix armée de nos jours en un fardeau écrasant que les peuples ont de plus en plus de peine à porter. Il paraît évident, dès lors, que si cette situation se prolongeait, elle conduirait fatalement à ce cataclysme même qu'on tend à écarter et dont les horreurs font frémir à l'avance toute pensée humaine. *Mettre un terme à ces armements incessants* et rechercher le moyen de prévenir des calamités qui menacent le monde entier, tel est le devoir suprême qui s'impose aujourd'hui à tous les Etats... »

(Pingaud, Nap. III et le dés., *R. de Paris*, 15 mai 1899) et le comte Daru, min. des aff. étr., en 1870 (*R. bleue*, 15 avril 1893), ont émis des propositions. Le 1er juil. 1870 on vota une réduction de 10.000 hommes à titre d'indication (Moch, *Dés.*). — Nombreuses tentatives analogues dans les parlements : de Buehler, au Reichstag, en 1880... — Moltke, peu suspect de rêveries philanthropiques, disait au Reichstag, le 4 déc. 1886 : « L'Europe attend en armes; cette situation ne peut se prolonger. » — Rolin-Jaequemyns demanda à l'Inst. de dr. int. (*Ann.*, 1888, p. 337: *R. dr. int.*, 1887, p. 130, 398) de préparer une adresse aux gouvernements en vue de la « limitation conventionnelle des dépenses et effectifs »; cf. Confér. interparl. de La Haye, 1894. — L'idée a reçu un commencement d'exécution : en 1888, l'armée de l'Uruguay a été réduite d' 1/4; plus récemment, la Rép. Argentine et le Chili ont décommandé chacun deux navires, puis vendu deux autres...

Cette première tentative n'a pas réussi, mais le même dilemme se pose, suprême et inexorable : Désarmer ou déchoir [1].

1. C'est la conclusion que tire le mémoire de M. Goblet d'Alviella (p. 146) de la rapide prospérité des E.-U. et de l'Australie : désarmement partiel. — Cf. Staal : « La paix armée entraîne aujourd'hui des dépenses plus considérables que les guerres les plus onéreuses d'autrefois. » (*Conf. de la paix, Procès-verbaux de la première commission*, p. 28.) — Mérignhac, *La confér.*, p. 2, 61-76. — M. F. Passy a repris le cri d'alarme : Désarmer ou périr. — V. Cte Kamarowsky, *R. dr. int.*, 1887, p. 481.

QUATRIÈME PARTIE

LA GUERRE SANS FONCTION

CHAPITRE I

La guerre, nécessité, inéluctable.

La guerre n'a pas de fonction, du moins de fonction rationnelle. A peine compréhensible comme produit de l'impulsivité, elle est mal adaptée à ses buts, lorsqu'elle en a, et ne produit que des résultats déplorables. Peut-on en conclure que les guerres et les armées disparaîtront, dans un avenir prochain, pour toujours et partout? Quelques-uns l'admettent. D'autres, par une exagération inverse, affirment que la guerre est inévitable, et qu'elle durera autant que le genre humain. Or ne serait-il pas décourageant de constater que l'idéal poursuivi est complètement irréalisable? Où donc se trouve la vérité?

Parmi les croyants de la « **guerre éternelle** », les uns supposent qu'elle est à la fois fatale et bonne [1] : les apologistes ne pensent pas qu'un si grand bien, une institution si indispensable aux destinées de l'humanité, puisse disparaître, et si, malgré leur confiance en l'avenir, ils combattent le « pacifisme », sans doute est-ce qu'ils redoutent une simple diminution des meurtres internationaux. D'autres auteurs, à l'inverse, croient que la guerre persistera toujours malgré sa malfaisance [2]. Un grand nombre d'écrivains croient à sa perpétuité indépendamment de sa valeur ou sans se prononcer sur elle [3]. « A quoi bon, dit-on, discu-

1. Borde, *Phil. de la g.*, p. 9; D. Strauss, *Krieg, Kl. Schr.*, 1866, p. 400, et *Der alte u. der neue Glaube*, 1872, p. 259; Moltke, Lettre à Goubareff; Marselli, *J. des sc. mil.*, 1882, I, p. 273; Kiessling, *Ew. Krieg*, p. 157; Mabille, *La g., sa perp.* p. 267; Gumplowicz, *Lutte des races*, p. 175; Lapouge, *Sél. soc.*, p. 224...
2. Schwab, *Unvermeidl. Uebel*, 1804; Wagner, *Staat*, 1815; Krug, *Kreuzzüge*, 1818.
3. Goltz, *Nation armée*, p. 452; et même Dragomiroff, *La g. est un mal inév.*, p. 6.

ter si la guerre est chose bonne ou mauvaise? La question est de savoir si elle est évitable, et elle ne l'est pas. » C'est la théorie de la foule, ou plutôt l'opinion commode des gens qui ne possèdent pas de théories : elle les en dispense. Aussi sied-elle à M. Prudhomme [1]. C'est l'objection qui se dresse à chaque instant devant le pacifique : « Oui, la guerre est peut-être mauvaise, immorale; nous n'en savons rien et n'en voulons rien savoir; elle existera toujours. »

Pourquoi? Pour le plus grand nombre, c'est un article de foi qu'ils n'éprouvent pas le besoin d'étayer par des raisons. D'autres essaient de trouver à leur croyance un semblant d'explication. Hobbes voyait dans la guerre l'*état naturel* de l'homme. Elle est, répète-t-on, une loi inéluctable, imposée par la nature et par le destin, elle trouve sa racine dans les traits moraux caractéristiques de l'homme, qui est à la fois sociable et égoïste, et correspond à l'indéfinie multiplication des êtres; elle est entrée dans nos mœurs, et conforme à nos instincts actuels. Elle aura lieu tant que les hommes possèderont des caractères spécifiques et les civilisations des niveaux inégaux, tant que les intérêts seront divergents et les droits méconnus, c'est-à-dire qu'elle durera autant que le monde : elle est née avec lui, avec lui elle disparaîtra. Ayant toujours existé, elle ne dépend pas de la volonté humaine : elle est d'ordre supérieur. Dieu seul en dispose [3].

On souligne l'*antiquité* et l'*universalité* du phénomène : « L'histoire humaine ne présente qu'une série de guerres et de crises extérieures et intérieures auxquelles les associations humaines ont toujours été en proie. Qu'on remonte au berceau des nations, qu'on descende jusqu'à nos jours, qu'on examine les peuples dans toutes les positions possibles, toujours on trouvera la guerre [4]. » Par rapport à cet état habituel, la paix n'est qu'un

1. M. Prudhomme (sentencieux et presque majestueux) : « Monsieur, je vous confondrai d'un mot. On s'est toujours battu, donc on se battra toujours. » (Lacombe.)

2. Jähns, p. 36 : *War, ist u. bleibt der Krieg nun unvermeidlich!* — G[al] Lewal. *Chim. du désarm.*, p. 10, 36 : La guerre continue. — C[el] Henry, *La g. mod.*, p. 31.

3. Hobbes ;. Hueber, *Rôle de l'armée*, p. 114, 121 s, 296; Guize, *Militar.*, p. 156; référ. dans Salières, *La g.*, p. 26, et Wolff, *Mil. Echo*, p. 1; Reichenau, *Einfluss der kultur auf Krieg*, p. 33, et *Ew. Friede*; Jung, *La g.*, p. 25; Nobili, *Per la guerra di G. Carducci*, p. 29; Mabille, *La g.*, p. 11, 91, et *L'Arb. est contraire à nos mœurs*, p. 3; Funck-Brentano et Sorel; Fiore; Guizot, *Mémoires*, t. VII, p. 26 : Aucun pouvoir ne domine de tels événements, ils appartiennent à un plus grand maître : Dieu seul en dispose...

4. De Lilienfeld, *La pathologie sociale*, p. 17.

répit : « on cite la clôture du temple de Janus sous Auguste, l'an 790 sous Charlemagne, le temps de la paix de Riswick en 1697 et de celle de Carlowitz, où il n'y eut pas de guerre dans le monde connu [1]. » De 1496 avant notre ère jusqu'en 1861, 8.397 traités de paix, d'alliance, d'amitié perpétuelles ont été conclus : leur durée moyenne a été d'environ deux ans [2].

On a pensé voir là l'indice d'une *intention divine*. Frédéric II [3], qui jugeait la guerre mauvaise, ne la croyait inévitable que comme un fléau du ciel. Tzschirner ne croyait pas incompatible avec la foi en Dieu la croyance en la succession de la guerre et de la paix jusqu'à la consommation des siècles : « Serait-il digne de Dieu que son plan ne soit accompli qu'au profit des derniers des humains? Il embrasse avec le même amour toutes les générations : celles de l'avenir, comme celles du passé, n'atteindront le but de l'existence terrestre qu'en passant par cette vallée de larmes, de luttes et de souffrances. La vie terrestre doit être pour tous un état d'épreuve et de combat [4]. » La guerre, avait déjà dit Bossuet, « est un fléau divin destiné à nous châtier et nous serons toujours punissables; elle est le fruit des passions, une suite du péché, et passions et péché sont immortels [5]. » L'homme, dit à son tour J. de Maistre [6], est chargé d'égorger l'homme; « la terre entière, continuellement imbibée de sang, n'est qu'un autel immense où tout ce qui vit doit être immolé sans fin, sans mesure, sans relâche, jusqu'à la consommation des choses, jusqu'à l'extinction du mal, jusqu'à la mort de la mort. » Les théologiens tirent la perpétuité de la guerre, comme sa source, du péché originel [7] : c'en est un « effet per-

1. [J. de Maistre], *Consid. sur la Fr.*, 1797, p. 39 s; Louis de Ste-Marie, *Essais hist. sur l'effusion contin. du sang humain par la g.*, p. 70, 84; Veuillot, *La g. et l'homme*, p. 1-37 ; V. de Lapouge, *ib.*, p. 214 : énumérations de guerres.

2. Odysse Barrot (Salières, p. 35; Jähns, p. 83; Valbert, *loc. cit.*, p. 692).

3. *Examen d'un Essai sur les préjugés*, Œuvres, t. IX.

4. *Ueber den Krieg*, p. 295, 242-260, 275-292 : Je crois que la guerre a une raison d'être, parce que je crois en Dieu. Elle est voulue par Dieu. Dieu n'a pu vouloir le mal moral? Ce mal est le fruit de la liberté, sans laquelle il n'y aurait ni péché ni vertu. Pourquoi Dieu permet-il le hasard? Si la récompense ou la punition suivaient immédiatement et nécessairement l'accomplissement ou la violation du devoir, il n'y aurait plus de mérite...

5. Hély, *Dr. de la g.*, p. 183. — La guerre durera autant que le monde (Matth., 34, 6-8; Marc, 13, 7-8; Lucas, 21, 9).

6. *Soirées*, II, p. 30; Vogüé, *R. des rev.*, 1891, II, p. 78 : on ne pourra la supprimer tant qu'il restera deux hommes, du pain, de l'argent et une femme entre eux.

7. Weltzer et Welte, *Dict. encycl. de théol. cath.*, tr. Goschler, v° Guerre; Wirth, *Specul. Ethik*, 1842, t. II, p. 366. — R. P. Hyacinthe, Conf. à N.-D. de Paris, 1867. (Il prononça en 1869 un discours pacifique à l'*Assemblée de la ligue de la paix*.) — Quandt, *Friede*, 1867, p. 7-21; Martensen, *Christ. Ethik*, 1878, p. 280...

manent », une conséquence ou une punition. Des laïcs l'attribuent à la perversité originelle, à la nature dépravée de l'homme ou à ses mauvais instincts [1].

L'admission d'une « *idée* » *de la guerre*, au sens hégelien, suppose l'impossibilité complète et absolue de la paix perpétuelle. De même que la vertu implique, aux yeux des théologiens, le vice, de même aux yeux du dialecticien [2], la guerre et la paix sont deux expressions corrélatives et on ne peut imaginer l'une sans l'autre : elles se soutiennent l'une l'autre. La paix démontre et confirme la guerre, la guerre est la revendication de la paix. « Mais, pas de victoire dernière, pas de paix définitive. » La guerre est dans la nature des choses. « De même qu'elle est dans le monde physique, qui ne vit que par l'opposition, de même elle est dans l'histoire, qui ne se développe que par la lutte [3]. » Tout ce qui existe, dans l'univers, a son contraire, tout s'oppose, même parmi l'inorganique ; au point de vue physique, les antipodes, le concave et le convexe, toutes les forces ; au point de vue psychologique, antithèse du désir et de la répulsion, du plaisir et de la douleur, de l'affirmation et de la négation ; au point de vue social, antinomie des croyances, des désirs, représentés par des partis, des armées [4]... *L'opposition universelle* naît infailliblement de la multiplicité. Qui dit mouvement dit antagonisme et destruction. La loi de concurrence vitale s'étend à tous les êtres vivants : la terre est un champ de bataille ; la vie est un combat [5]. La paix n'est qu'une chose négative, synonyme d'inertie ou de néant : elle n'existe que dans les cimetières, là où rien ne bouge [6].

1. Phillimore, *Int. law*, III, p. 67 ; Heffter ; De Roquefort, *Sol. des confl.*, p. 54.
2. Proudhon, *Qu'est-ce que la propriété*, p. 23.
3. Lerminier, *Phil. du dr.*, 1835, t. I, p. 120 s ; Tzschirner, p. 103 ; Jähns, p. 46.
4. G. Tarde, *Lois sociales*, ch. II, Oppos. des phénom., p. 57-112 ; *L'opposition universelle, Essai d'une théorie des contraires*, p. 8 s.
5. Salières, *La g.*, p. 3, 26 s. — Jähns, p. 3 : *Leben ist kämpfen. Vivere est militare* (Sénèque). *Denn ich bin ein Mensch gewesen u. das heisst ein Kämpfer sein* (Gœthe) Μάχη a la même racine que *machen* : le combat est le fait par excellence. Πόλεμος vient de πελομαι, je me meus. — Si on attache au concept *vie* l'idée d'existence uniforme, d'unité et de permanence, d'Etre qui persévère identique dans son Etre, la véritable vie serait la mort. Sinon, la vie ne se maintient que par la mort.
6. *Friedhof*, qui semble l'indiquer, a en réalité une autre origine (*einfriedigen*, enceindre). — Leibnitz (lettre à Grimarest, rapportée dans *La paix univ.*, *idée napol.*, p. 21) rappelle la devise d'un cimetière : *Pax perpetua !* Les morts ne se battent point, mais les vivants sont d'une autre humeur. — Kant (*Princ. métaph. du droit*, p. 249) : Un aubergiste aurait fait peindre sur son enseigne un cimetière avec cette inscription, — ironie profonde à l'égard des hommes, qui semblent ne vouloir trouver la paix que dans le tombeau. — Savérien (*Hist. des phil.*, t. IV, p. 97) en attribue la paternité à un marchand hollandais. — Cet épisode est rapporté par plus de 50 auteurs.

Il y a là une *équivoque* qu'il convient de dissiper. La paix des cimetières, absolue, sans mouvement, n'est pas possible parmi des vivants. Mais ce qui est fatal, c'est la lutte, et non la guerre. Or la guerre n'est pas l'unique forme de la lutte, et la paix, loin d'être l'absence de combat, se concilie avec les luttes internes à l'individu, ou bien externes, individuelles ou collectives [1]. La guerre n'a pas toujours existé : avant elle, il existait d'autres conflits ; certains, au fur et à mesure de sa disparition, seront appelés à prendre un plus vif essor [2]. Si l'effort humain restait efficace pour éviter telle ou telle campagne, qu'importerait qu'il fût incapable de limiter la guerre dans son ensemble ? Mais cette dernière hypothèse n'est même pas exacte.

1. G. Tarde, *Lois soc.*, p. 85, 99 : leur champ s'accroît (trusts, kartells, partis..) — La récente école géologique répudie les cataclysmes : *natura non facit saltus.*

2. Novicow, *Féd.*, p. 259 ; R. de la Grasserie, *Suppr. de la g.*, p. 26, 81 : oscillation régulière et mécanique entre la guerre étrangère et la civile. Il craint que la disparition de la première ne donne un regain à la seconde.

CHAPITRE II

Possibilité de réduire les guerres.

« La guerre a pour elle le fait, c'est-à-dire une possession de six mille ans, tandis que la paix est toujours à l'état de projet et de perspective [1]. » De cette existence millénaire, de cet incontestable caractère d'universalité dans l'histoire du passé, beaucoup d'hommes, concluent à l'existence indéfinie et même à la pérennité de la guerre. Il ne manque pas de gens qui, par l'effet d'un « morphisme » spécial, se figurent que le monde a toujours été comme il est à leur époque ; ils ne croient pas plus au progrès dans l'avenir que dans le passé. Un plus grand nombre encore ne peut admettre que l'avenir différera du présent, parce qu'ils n'imaginent pas ce qu'il sera, ou parce qu'ils inclinent à penser que leur époque est à l'apogée de la civilisation et du mieux-être, — comme si l'évolution ne pouvait se poursuivre en leur absence [2]. Or il n'est pas d'erreur aussi injustifiée. Tout, dans la nature, en démontre l'absurdité. Aucun phénomène **n'est éternellement inéluctable.** Le changement est la loi de l'univers, et ce qui était hier ne sera plus demain. Le monde marche. Qu'il s'améliore ou non, il est en un *perpétuel devenir*. Non seulement les individus passent, mais leurs espèces, leurs caractères, leurs mobiles d'action, et les mondes tout entiers. L'homme n'est pas un ange déchu, condamné à une continuelle humilité [3]. Sorti d'un état voisin de l'animalité, il peut être fier de s'être élevé au dessus de sa condition première.

La guerre n'est point soustraite à cette loi générale d'évolution ; elle se transforme sans cesse. Elle n'a plus ni les mêmes

1. Proudhon, *La g.*, t. II, p. 363. (Lui-même n'admet pas sa perpétuité.)
2. Gumplowicz appelle *acrochronisme* cette erreur « perpétualiste ». — Aristote croyait démontrer la perpétuité de l'esclavage en disant qu'on le supprimerait quand la navette marcherait seule. M. de Sartines (J. de Triac, *G. et christ.*, p. 91) écrivait un jour au roi qu'on ne trouverait jamais rien de mieux que le réverbère à huile. La vapeur, l'électricité, le machinisme ont modifié non pas seulement les conditions économiques, mais aussi l'organisation politique, même internationale.
3. Au point de vue chrétien, Dieu n'est pas un bourreau. Il accorde le pardon par la prière. (Hély, *ib.*, p. 184 s.)

causes, ni les mêmes formes, ni les mêmes résultats qu'elle eut jadis. — Soit ! mais elle existe toujours et elle a toujours existé. — Non pas ! *La guerre n'a pas toujours existé*. C'est jouer sur les mots que dire : la lutte sous sa forme individuelle existait avant la lutte collective, donc celle-ci aura dans l'avenir une durée indéfinie comme dans le passé. C'est raisonner plus mal encore que ne l'aurait fait le sauvage en proclamant : on s'est toujours mangé, donc on se mangera toujours, on a toujours asservi les captifs, on a toujours cru aux esprits, recouru aux présages, aux implorations, aux sacrifices... L'observation montre qu'il se serait trompé. La logique ne nous permet nullement d'affirmer : ce qui a existé une fois se représentera, ce qui fut, sera, ce qui n'existe pas encore ne sera jamais. Aucun rapport nécessaire n'existe entre ces couples de termes. De moins en moins on croit à un *Fatum* qui s'impose aux hommes et modèle leurs destinées les unes sur les autres. L'évolution n'est pas un Destin.

Est-ce donc que l'homme puisse, en des circonstances identiques, suivre deux voies différentes ? Cette situation fournirait un moyen facile d'écarter la perpétuité des guerres et on n'a pas manqué de l'invoquer [1]. Il est pourtant insuffisant. C'est au nom du *déterminisme* même, psychologique et social, que nous proclamons la déchéance future de la guerre. Si la guerre dépendait du libre arbitre, peut-être les peuples continueraient-ils à la faire après qu'elle aurait perdu sa raison d'être ; s'ils sont « déterminés », elle cessera dès lors. Or tout portera l'homme à s'abstenir d'y avoir recours : les impulsions seront plus faibles et les inhibitions plus puissantes, les forces qui mènent à la paix (intérêt bien entendu, devoir) l'emporteront sur celles qui poussent aux solutions violentes (avidité, passions...).

Les guerres ne sont *plus conformes à l'utilité* des peuples, si elles l'ont jamais été, et à ce titre elles rencontreront des obstacles de plus en plus résistants dans les intérêts mieux compris des nations. L'amour du gain qui déchaînait autrefois les conflits

1. Tzschirner, p. 14, 57, 132 : Dans le monde physique, on ne peut prévoir à cause de la connaissance imparfaite des éléments ; dans le monde moral, on ne peut prévoir, *donc* on est libre. La guerre, produit de la volonté, est accidentelle, donc évitable, à la différence du mal physique. P. 97 : La guerre est inévitable, tant que les hommes seront des êtres finis et que l'humanité sera divisée ; mais il ne s'ensuit pas que la paix perpétuelle soit une chimère. P. 103 : La guerre est inévitable. — Pecqueur, *La paix*, p. 63 : la g. dépend du libre arbitre des peuples ; H. Dumesnil, *La g.*, p. 19, 28 ; Mérignhac, *L'arb.*, p. 481 : la guerre provient du fait exclusif de l'homme, elle est en son pouvoir, c'est un mal « artificiel ».

sanglants, sauvegardera désormais la paix. Les hommes abandonneront la guerre comme procédé normal, non parce qu'ils seront plus désintéressés, mais parce qu'ils connaîtront mieux ce qui est, pour eux, réellement « désirable ». Ce sera la cause principale de sa décadence. Ce procédé n'a pas seulement perdu les rares avantages généraux anciens : on l'applique à des buts qu'il atteint de moins en moins bien, à mesure qu'ils s'immatérialisent, et auxquels d'autres moyens satisfont sans cesse de mieux en mieux. Ne faudra-t-il pas toujours, en vue de satisfaire aux besoins élémentaires, se procurer des subsistances, que leur insuffisance amènera à prendre aux concurrents ? Cette nécessité, peut-on répondre, ne s'impose pas à l'homme aussi impérieusement qu'à l'animal. Tandis que l'animal reste incapable d'adapter le milieu à ses besoins, l'homme soumet la nature à ses exigences, il la contraint à produire plus abondamment et à travailler pour lui. A mesure que l'*industrie* lui fournira, par ses progrès, des moyens plus perfectionnés de satisfaire ses désirs sans porter atteinte à ses semblables, la guerre deviendra de moins en moins avantageuse.

Elle deviendra en même temps de moins en moins fatale, parce que la *sympathie* et le *sentiment de solidarité* qui le lient aux autres hommes s'accroîtront à mesure qu'ils deviendront réellement moins ennemis et qu'ils le sauront mieux. La suppression des distances entraînera la disparition des préjugés. L'homme éprouvera une répulsion croissante à l'égard des motifs nuisibles, antisociaux, illégitimes, qui le poussaient autrefois aux hostilités, et à l'égard des opérations de meurtre et de dévastation, par elles-mêmes répugnantes. Cette abolition des crimes collectifs exige-t-elle qu'on refasse l'homme et la société ? Il suffit qu'ils soient *perfectibles* et qu'on modifie leurs tendances présentes ou qu'on les emploie plus judicieusement. Il n'est même pas nécessaire de les supposer altruistes. En même temps qu'il accroît sa puissance sur le monde extérieur, l'homme arrive à se maîtriser lui-même, à dominer ses passions en les équilibrant. Ses actes ne suivent plus immédiatement l'impulsion, il les réfléchit en rassemblant le pour et le contre : sa conduite acquiert ainsi une plus grande continuité et devient l'expression plus exacte de sa personnalité, ce qui évite l'incohérence et les à-coup. Son but s'élève et tend à réaliser une plus grande somme d'efforts convergents, et les moyens de l'atteindre sont sans cesse mieux adaptés. L'idée influe par là sur tout acte té-

léologique : en ce sens, science devient pouvoir. Il n'en résulte pas un libre arbitre qui permette à l'homme de façonner artificiellement et à son gré les institutions sociales ; mais, de ce que telle action, qu'il conçoit, est l'objet d'une préférence moindre par rapport à une autre possible, il ressort que son propre idéal et celui d'autrui prennent une place plus large dans ses décisions. « L'homme, comme agent partiel de sa destinée, prend peu à peu en main l'exécution réfléchie et volontaire d'actes de direction progressive et qui lui sont connus pour tels [1]. » Combien puissante est la source d'activité qui peut jaillir de cette confiance, surtout lorsque les efforts ont déjà été couronnés de succès !

Toutes ces influences concourent à l'élimination de la guerre. La paix durable n'est donc pas « au delà des forces humaines ». Mais, l'homme fût-il impuissant à contre-carrer l'évolution ou à la faire dévier selon son intérêt par un effort réfléchi et systématique, la guerre ne serait pas moins appelée à décliner : l'*évolution de fait*, sans l'intervention téléologique de l'homme, y aboutit infailliblement.

Les partisans de la « philosophie naturelle » eussent cherché à démontrer ici que la paix et non la guerre est « l'état naturel » de l'homme et des nations [2], de même qu'ils tiraient son injustice de son opposition avec le droit naturel. A ces conceptions théologiques et téléologiques, l'évolutionnisme a substitué une loi que méconnaissent les partisans de la fatalité de la guerre malgré son inutilité. *Tout organe, toute institution qui a réellement perdu sa raison d'être tend à disparaître.* La question de l'inéluctabilité est ainsi liée à celle de l'adaptation, résolue déjà par la négative. En montrant que les luttes sanglantes sont appelées à perdre toute utilité, nous avons par là même pres-

1. Renouvier, *Phil. anal. de l'hist.*, t. IV, p. 393. — Cette idée a eu une grande vogue après la Révolution : St-Simon, Aug. Comte... — E. Rignano, *Un social.*, p. 360-377. — G. Tarde, *Lois soc.*, p. 127 : la civilisation offre des facilités de réalisation aux programmes individuels de réorganisation sociale ; — *Psych. soc.*, p. 14 : possibilité pour la société de se réformer et de se refondre délibérément.

2. Saint Augustin, *Epist.* 205 ; Laurent, *Hist. de l'hum.*, t. I, p. 8 ; Massé, *Dr. commerc.*, t. I, p. 91 ; Pays, *Le contrat intern.*, p. 103 : état contre nature ; Pradier-Fodéré, t. VI, p. 22, 27 : La guerre est due à des causes « accidentelles, exceptionnelles, contingentes, extrinsèques, factices », à des ferments étrangers, à des erreurs, à des perversions, à la volonté de quelques individus. L'homme est naturellement sociable (Aristote, *Pol.*, tr. Thurot, p. 10) et créé pour la sociabilité (Galien, *De usu partium*, I ; St Jean Chrysostome, *De statuis*, XI : les animaux portent leurs armes en leur corps, Dieu a mis celles de l'homme en dehors du corps pour qu'il ne s'en serve pas en tout temps). — Ahrens, *Dr. naturel*, 1860, De l'assoc., p. 262 : c'est pour la sociabilité qu'il a le langage...

senti qu'elles décroîtraient en réalité. La guerre, si elle est réellement sans fonction, ne saurait donc être fatale.

— Cette éventualité serait plus certaine encore si, comme on l'a prétendu, parfois avec une pointe de paradoxe, **la guerre détruisait, dévorait la guerre**. La lutte se transforme parfois en alliance et en harmonie, le parasitisme en symbiose, l'opposition amène l'adaptation. La guerre aurait de même « rapproché les peuples, détrôné la barbarie, disséminé les idées fécondes, facilité la prédication du christianisme en réunissant les peuples dans l'unité majestueuse de la domination romaine [1] ». Par elle se fondent les grands empires pacifiés et s'équilibrent les groupements ethniques. La confusion de l'offensive stratégique avec l'offensive politique fait ajouter que les armements modernes donnent à *la défense une supériorité* énorme sur l'attaque. Les effets meurtriers actuels de la guerre la rendent déjà redoutable; les inventions « mortifères » de l'avenir accentueront encore la crainte de recourir aux armes. A en croire Edison ou Nigoto, personne ne restera vivant sur le champ de bataille; des deux combattants, presque également réduits en « bouillie », aucun n'aura un avantage décisif. On reculera d'horreur, personne ne voudra prendre la responsabilité de pareilles boucheries [2]. La guerre deviendra plus longue, plus dispendieuse, et son succès plus aléatoire, malgré les charges parallèlement croissantes de sa préparation en temps de paix. L'excès même de ses conséquences la rendra extrêmement difficile, sinon *radicalement impossible* au point de vue militaire : on ne pourra, prétend-on, mettre sur pied ces immenses armées, les utiliser, les ravitailler; on sera épuisé avant d'avoir pu agir. On périra par ses propres armes, parfois même par ses propres coups : l'ennemi nous fera sauter par nos propres explosifs, si même nous ne nous en chargeons nous-mêmes, en maniant des poudres extrêmement

1. Thonissen, *Ac. de Belg.*, 1860, IX, p. 216. — Sumner-Maine, *La g.*, p. 13.

2. Dynamite, pyroxiline ; longue portée ; magasin, d'où rapidité ; petit calibre, d'où grand nombre de cartouches pour chacun... — Catlin, *La vie chez les Indiens*, p. 320 : l'usage de la sarbacane et des flèches curarisées a, par la peur, presque supprimé la guerre. — Pecqueur, *La paix*, p. 217 ; C[ne] Beaudemoulin, *La g. s'en va*, 2 broch., p. 6 s ; Dupasquier, *ib.*, p. 207 ; D'Armstrong, *Util. de l'arb.*, p. 10 ; Novicow, *Féd.*, p. 565, 578 : les armements à outrance sont un moyen de réaliser la fédération, non le plus efficace. — D'Escayrac de Lauture, *La g.*, p. 107 : Elever le prix de la chair humaine, c'est fermer la boucherie de la guerre. — Loria (*ib.*, p. 292) loue Fawcett de s'être opposé à toute convention internationale pour la garantie de la propriété, car c'est sa compromission durant les guerres qui rend celles-ci plus rares aujourd'hui. Les dépenses rendent la guerre impossible aux nations les moins opulentes. — Tarde, *Oppos. univ.*, p. 410 : En devenant plus humaine, la guerre ne serait-elle pas plus difficile à extirper ? Non.

dangereuses (?). On se heurtera à ses propres torpilles ; on tirera sur ses compagnons d'armes, trompé par l'uniformité des costumes ou par l'obscurité. Car les batailles, souvent, auront lieu la nuit, ce qui les rendra encore plus impressionnantes. Il faudrait être fou pour en prendre l'initiative, ou bien elles rendraient fou [1].

D'aucuns souhaitent que le mal empire encore, à la façon dont quelques opposants se réjouissent de voir s'accroître ce qu'ils appellent le gâchis intérieur, appelé selon eux, à perdre le régime. L'absurdité d'un événement ne constitue pas toutefois un obstacle insurmontable à ce qu'il survienne, surtout lorsqu'il ne dépend pas entièrement de nous. Les hommes se sont jusqu'ici rués les uns sur les autres avec si peu de modération, eu égard à leurs intérêts, que l'épuisement amènerait peut-être seulement une trêve : après Napoléon, les peuples, décimés, ne songeaient plus à entreprendre de nouvelles hostilités, et pourtant ils n'ont pas tardé à recommencer leurs rixes. Si l'on supprimait le genre humain, il n'y aurait évidemment plus de ces répugnants carnages, mais ce qu'il faut souhaiter, c'est une paix dans la vie et dans l'abondance : or les charges de la paix armée et les désastres consécutifs aux hostilités ne la donneraient nullement, et avant qu'elle ne soit rétablie, des générations se succéderaient qui, n'ayant pas eu le spectacle de la guerre, éprouveraient, comme la nôtre, une moindre appréhension à la déclarer de nouveau. Les leçons du passé ne manquent pas, il faut attendre la pacification d'une sagesse grandissante qui permettra de les mieux comprendre et non pas en souhaiter un surcroît.

Si, au reste, la guerre s'est nui à elle-même, il est au moins aussi exact — comme nous l'avons indiqué à plusieurs reprises — de dire que **la guerre engendre la guerre.** 1° Loin d'épuiser les passions et les antagonismes qui lui ont donné naissance, chaque guerre les complique de haine et de méfiances de nature à déterminer de nouvelles hostilités. A ce « levain belliqueux » se joignent des humiliations, des froissements d'amour-propre. Ces influences combinées produisent une recrudescence de milita-

1. Laverne, *Art mil.*, 1805, p. 304 ; Mauvillon, *Infl. de la poudre à canon*, 1782, p. 170 : celui qui inventerait un moyen de détruire toute une armée rendrait le plus grand service à l'humanité ; la guerre cesserait. — H. Dumesnil, *La g.*, p. 185 ; J. de Bloch insiste beaucoup sur l'impossibilité technique de la guerre future. — Dr J. Wallon, La sc. contre la g., *R. des rev.*, 1899, p. 446 : Chose curieuse, les hommes à qui nous devons les engins les plus horribles ont des tendresses pour la paix : Edison, Tesla, Nobel, Maxim, Szczepanik.

risme, et l'accroissement des armées mène à son tour aux conquêtes. 2° Certains résultats tout d'abord non intentionnels, parfois même accidentels, sont devenus des causes ou des buts de guerre : tels la capture des femmes, l'esclavage, l'isolement des peuples, l'institution du gouvernement et de la propriété, la spéculation... 3° L'ensemble des guerres du passé est cause de la survivance des guerres actuelles. Sans les premières, ces dernières seraient une véritable utopie. Si on ne s'était battu, il ne viendrait à l'idée de personne de recourir à un tel procédé pour trancher un différend international. Ce serait, à ce triple point de vue, un cercle tout à fait vicieux, si d'autres influences ne permettaient d'en sortir. Les deux formules : la guerre engendre la guerre, et : la guerre tuera la guerre, sont donc trop exclusives et doivent se compléter et se corriger : si la première était mathématiquement exacte, on verrait les guerres se multiplier ; dans le cas contraire, elles seraient déjà disparues.

CHAPITRE III

La guerre-survivance et son avenir prochain.

Si la guerre n'a plus aucun rôle ou si son rôle tend à décroître, comment expliquer sa persistance? Son avenir prochain soulève un problème voisin de celui de son maintien dans le passé, et il appelle une explication analogue : aux raisons inconscientes, telles que routine, hérédité, atavisme, se joignent les calculs de certaines classes et, pour partie, les désirs des peuples.

Durant la phase militante, *la guerre fut l'état normal* des humains. La déprédation fournissait alors à l'homme ce qu'il ne créait pas lui-même; l'industrie est devenue le mode normal de satisfaction des besoins humains, et elle opère par production et coopération pacifiques. La guerre n'a plus de fonction économique à remplir. Sa fonction juridique est en passe d'être mieux remplie par d'autres procédés. Quant à ses prétendus bienfaits généraux, ou bien ils ne lui sont pas dus, ou bien ce ne sont pas des bienfaits. Mais ce serait une erreur de croire qu'un organe disparaît en même temps que son utilité : il persiste, à l'état rudimentaire, « d'autant plus longtemps après la cessation de son utilité, qu'il avait été plus anciennement fixé par la sélection naturelle », et les organes sociaux, les institutions, les actes, se comportent de même. Or, presque dès l'origine de l'humanité, la guerre a existé. Ses traces subsistent comme une **survivance** du passé [1], par atavisme, par habitude, par routine. On se bat parce qu'on s'est battu. Si la guerre n'existait pas, non seulement, il ne faudrait pas l'inventer, mais on ne le pourrait pas. « Nul exemple ne montre mieux de quel poids le passé pèse sur nous [2]. »

Si la guerre était un simple anachronisme, sans raison actuelle, ne serait-elle pas devenue un simple simulacre, comme l'est actuellement le duel ou comme elle le fut elle-même au temps des

1. R. de la Grasserie, *Suppr. de la g.*, p. 20 ; *Funz. della g.*, p. 4, 12 ; *Criminol.*, p. 435.

2. Tarde, *L'oppos. univ.*, p. 390 s : utilité, mais non nécessité de la guerre primitive. — L'idée de survivance concorde avec celle d'une fonction réelle à l'origine.

condottieri ? L'armée ne serait-elle pas réduite à de minces proportions, comme elle l'était alors ? La survivance, qui s'accorde avec un état rudimentaire et atrophié, semble au contraire s'opposer à un développement tel que celui de la guerre et de l'armée actuelles[1]. C'est que la fonction subit une réduction seulement dans les lignes générales de l'évolution et que des influences passagères peuvent au contraire l'*accroître momentanément.* Ici intervient un élément sociologique absent de la biologie. Des intérêts privés peuvent faire échec à ceux de la communauté et ils y réussissent d'autant plus facilement que leurs titulaires possèdent le pouvoir. L'intérêt général lui-même n'est pas toujours bien compris ni exactement suivi : les erreurs, les mensonges sont autant d'obstacles à ce qu'il le soit.

L'absence de raison d'être empêche-t-elle l'existence de toutes sinécures ? L'effort de ceux à qui elles profitent — ceux qui les distribuent et ceux qui les reçoivent — en décide autrement. La guerre et l'armée sont *sinécuristes.* Elles attendent la besogne ou bien dépensent leur activité énorme en pure perte. La fonction une fois disparue, l'organe, c'est-à-dire l'armée, qui, à la différence des organes physiologiques, jouit de conscience et d'habileté, a pris sa propre défense. *Les princes,* les gouvernants et les spéculateurs ont de même profité de l'ignorance ou de l'indifférence des masses pour maintenir leurs préjugés et s'en servir contre l'étranger, à la faveur de prétextes de justice ou d'utilité générale. Leurs risques, notamment de révolution, vont toutefois en grandissant, parallèlement aux tendances démocratiques, et leur volonté ne suffit plus à décider les hostilités. Il faut compter avec le *peuple,* et si l'on obtient son assentiment ou son concours, c'est que la guerre est encore en son esprit[2]. En dehors des penchants qu'on cultive en lui, certains de ses membres possèdent encore un naturel belliqueux. Quant à ceux qui croient nocive la force brutale et qui la répudient, il y a loin encore de l'idéal conçu à l'idéal réalisé : la passion, le reste d'une animalité dont on a peine à se dégager[3], se réveillent

1. Proudhon (*Création de l'ordre,* p. 466) compare l'armée et le sacerdoce aux organes lactifères qui paraissent à la radicule au temps de la germination et se dessèchent ensuite (?). « Le rôle du soldat et du prêtre touche à sa fin. » — A. Guillard, *Elém. de statist. hum. ou démogr. comparée :* Le soldat n'est qu'une difformité sociale. — Tout le monde pourtant est soldat, maintenant comme au temps primitif.

2. Bara, *Sc. de la paix,* p. 45. — « Si mes soldats réfléchissaient, ont dit tour à tour Frédéric II et Hoche, ils ne voudraient pas se battre. »

3. Mabille, *L'arb. est contraire à nos mœurs,* p. 11-27 : La guerre est fatale à

en eux à certains moments, et les empêche de conformer leurs actions à ce qu'ils ont délibéré d'avance. Leur éducation, d'ailleurs forcément lente, ne supprimerait pas tous les conflits vitaux.

Les facteurs *politiques* et économiques semblent, au premier abord, s'opposer à un avénement prochain d'une paix générale. La situation actuelle de l'Europe et du monde présente des problèmes d'une gravité, d'une complexité et d'une difficulté telles qu'on en a rarement vu de semblables être résolus pacifiquement [1]. Les destinées mêmes des peuples et l'avenir de la civilisation sont en jeu. Les « *questions* » sont innombrables : revendication de l'Alsace-Lorraine, rivalité anglo-russe en Europe et en Asie... La question d'Orient n'est pas résolue [2] : la Turquie ne se maintient que par la diplomatie de nations qui sont prêtes à se disputer son héritage. Les peuples des Balkans sont divisés, le compromis Austro-Hongrois semble précaire. A côté des nationalités qui se scindent, d'autres, comme les germaniques, anglo-saxonnes et slaves, visent à s'étendre aux dépens des tiers. Hors d'Europe, sur un terrain *mi-politique, mi-économique*, les colonies peuvent susciter des embarras aux métropoles, comme il est arrivé à l'Espagne. Sous la doctrine de Monroë se cachent les ambitions impérialistes des Etats-Unis. L'innombrable population jaune jouit d'une civilisation relative et, depuis que nous lui avons enseigné la puissance de nos armes, elle ne semble pas disposée à subir notre joug. Le théâtre de la lutte semble se déplacer et changer d'aspect : les personnages semblent devoir se rencontrer sur les bords d'un Océan qui n'aurait plus de pacifique que le nom. Les questions de la politique européenne, même si elles passaient au second plan, n'en resteraient pas moins ir-

l'heure actuelle comme adéquate à la moyenne de notre moralité : peine de mort, duel, sociétés secrètes, guerre civile menaçante, aux violences des colonisateurs, à l'alimentation carnivore qui « nous inocule l'instinct bas et brutal d'animaux inférieurs »... — V. de Lapouge (*Sél. soc.*, p. 226) prévoit, par suite de la force d'expansion de certaines races, un endurcissement des mœurs, une lutte sans merci où l'on considérera « les hommes comme des primates dont la vie n'est pas en soi plus sacrée que celle du bœuf ou du mouton ». Les ossements du vaincu engraisseront la terre

1. R. Pinon, *R. Deux-Mondes*, fév. 04, p. 306. — Cl. Royer, *J. des Ec.*, 1880, IV, p. 246 ; Kamarowsky, Causes pol. de g. dans l'Europe act., *R. dr. int.*, 1888, p. 135 s ; Ch. Benoist, Causes act. de g., *Rev. bleue*, 9 fév., 16 juil. 1889 ; X..., *Ursachen der Kriege*, 1889 ; Scarabelli, *Cause di g. in Europa e rimedi*, p. 97-133...

2. J. de Bloch (t. VI, p. 244-268) considère ces solutions comme un fait accompli : il cite les discours de François-Joseph..., qui *seront* prononcés dans les congrès futurs. Il résout avec la même désinvolture les plus graves questions de race, de religion, de commerce... T. V, p. 189-221 : chances de paix.

ritantes. Partout les questions *économiques* soulèvent de graves préoccupations. On se soucie davantage de favoriser ou d'empêcher l'infiltration des personnes et des produits que de déplacer les frontières administratives; mais si l'on ne sait assimiler les étrangers, on risque d'être submergé par eux, et si l'on interdit l'immigration lente, on risque de ramener les migrations par masses à main armée. Un peu partout les antagonismes de classes menacent de dégénérer en conflits qui déborderaient les limites des Etats.

L'*avenir prochain* n'est pas rassurant. Les pessimistes le prévoient sinistre. L'Europe et le monde entier, craignent-ils, va bientôt devenir un « enfer ». Ils ne conçoivent « aucun terme à la lutte des races ». Il ne faut pourtant point désespérer. L'imprévu, qui peut entraîner des complications, peut aussi fournir les éléments de solutions inespérées. Nos pères se sont inquiétés de nuages qui se sont dissipés de façon tout à fait inattendue [1]. Après avoir eu horreur de « l'ours slave », le coq gaulois s'est allié avec lui ; après l'« anglophobie », nous connaissons l'entente cordiale. Aujourd'hui encore règne la méfiance entre différents peuples. Que sera demain ? Nul ne le sait, mais alors même que la guerre serait « nécessitée par les conditions historiques actuelles [2] », il ne faudrait pas moins s'efforcer de l'éviter et conserver, comme une consolation et un encouragement suprêmes, l'espoir en l'avenir.

1. E. de Laveleye (*Causes actuelles de g. en Eur. et arb.*, 1873, not. préface) a passé à côté de questions qui ont surgi peu après et s'est arrêté à d'autres qui ont été résolues pacifiquement. — Il en a été ainsi des questions d'Egypte, de Tripolitaine, du Maroc. La scission entre la Suède et la Norwège s'est produite pacifiquement...

2. Holtzendorff, *Erob.*, p. 20 ; Funck-Brentano et Sorel, p. 235... — Tableau récap. des réponses à l'Enquête de *L'Humam. nouv.*, mai 1904, p. 258. — Les ouvrages intitulés : *La g. future*, *La prochaine g.*, nécessiteraient une bibliographie spéciale (v. Lorenz, *Catal. gén. de la libr.*, Tables, t. XI s).

CHAPITRE IV

Paix universelle et perpétuelle ?

Les apologistes imaginent volontiers que la guerre a toujours existé et qu'elle existera toujours, semblable à elle-même. La plupart de leurs adversaires estiment au contraire que l'humanité s'éloignera sans cesse de sa barbarie originelle et qu'elle finira par fonder pour toujours un régime pacifique qui englobera tous ses membres [1]. Les « rêveurs de paix perpétuelle » ont été de tout temps assez nombreux. La guerre est appelée à cesser entre les nations comme elle a cessé entre concitoyens. C'est l'aboutissement nécessaire et logique d'une évolution qui élève chaque jour les institutions, comme les organismes, à un degré supérieur de perfectionnement. Est-ce à dire qu'il n'y ait pas d'arrêt et que le terme doive être atteint bientôt et par tous ? Il ne faut pas oublier qu'il existe encore des sauvages et que, parmi nous-mêmes, subsistent des passions, des antagonismes d'idées et d'intérêts, contre lesquels il n'y a pas de panacées politiques ni sociales. Aussi ne s'agit-il pas d'instaurer immédiatement l'idéal sous sa forme absolue : il est probable au contraire que certaines espèces de guerres persisteront encore longtemps entre la plupart des nations. La vraie question est de savoir si l'on peut légitimement espérer une ère *durable* de paix *générale*. Un jour viendra où la justice règnera sur la terre. Sera-ce dans dix ans, dans un siècle, dans dix siècles ? Nul ne peut le prévoir, parce que, suivant l'expression banale, mais rigoureusement exacte en cette occasion, nous sommes à un tournant de l'histoire : de la direction imprimée à notre mouvement en ce moment critique et décisif dépendra que nous continuions

1. Au hasard, depuis la Révol. (Projets : *infra*) : Priestley, *Hist. et pol.*, 1795 ; Condorcet, *Progr. de l'espr. hum.* ; Volney ; La Motte, *Utrum pax perp. pangi possit?* Sttg., 1796 ; Gabinus de Wal, *Disp. phil.-jur. de conjunct. popul. ad pacem*, Gron., 1808 (hist.) ; Lips, *Allg. Friede*, 1814 ; Fourier, *Théorie des quatre mouv.*, 1808 ; Bogue, *Univ. peace*, 1813 ; Macnamara, *Peace p. a. un., its pract.*, 1841 ; Fleck, *Krieg u. ew. Fr.*, 1849, p. 12 s ; Laveleye, p. 150 ; Brasch, *Ew. Fr.*, 1885 ; Rougier, *Abol. della g.*, 1889 ; d'Aguanno, *Ab. della g., conseg. della lotta per l'esist.*, 1891 ; Catellani, *Realtà ed utop. della p.*, 1900 ; Muenscherus, *An pax perp. speranda..* ; Combes de Lestrade, *Soc.*, p. 180 ; Tarde, *Mél.*, p. 207, *Lois soc.*, p. 87 ; Rignano, p. 387...

à suivre la voie régulière du progrès, ou que, pour ainsi dire dévoyés, nous retardions la marche en avant de l'humanité. C'est contre cette éventualité qu'il nous faut lutter de toutes nos forces, avec cette consolation, au cas où nous ne réussirions pas à la détourner, que d'autres viendront, qui sauront mieux y parvenir. La formule donnée, à ce sujet, il y a plus d'un siècle, par Kant, et restée toujours la plus exacte, justifie des espérances infinies : « *La paix éternelle est impraticable, mais elle est indéfiniment approximable*[1]. »

Il ne suffit pas de hausser les épaules en s'écriant : Utopie! Il convient d'*être utopiste*. Ce qui n'existe pas n'est pas nécessairement une chose qui ne puisse exister[2]. Ce qui sera demain n'est pas déjà identiquement réel aujourd'hui. Combien d'événements, autrefois jugés impossibles, ont été réalisés! Le passé est le plus sûr garant de l'avenir. L'humanité a progressé, elle progressera encore. L'évolution modifie l'homme et l'homme modifie l'évolution. Le réalisme historique laisse place à l'idéalisme. La persistance durable de la paix, qui constituait dans l'antiquité une impossibilité, est devenue, sous la poussée d'aspirations universelles, une probabilité. Si on ne pouvait l'espérer intégrale, elle n'en resterait pas moins *souhaitable*, et il s'imposerait d'y travailler.

1. *Princ. métaph. du dr.*, § 61, p. 237; Fulleborn, *Schlussatz in Kant's Schrift : Zum ew. Frieden.*, 1858, p. 12, 26, 31 s: Schleiermacher, *Staat*, p. 31, 151, et *Pol.*, p. 216; Pölitz, *Staatsw.*, p. 312; G. von Eckendall, *Staatsl.*, p. 257; Pfizer, Ewiger Friede, *Encycl.*, 1837, t. V, p. 333; Oppenheim, *Völkerr.*, III, 2; Trendelenburg, *Naturr.*, 1868, p. 228, 588; Quételet; Mézières, Dupasquier, Garaude; Laurent. *Hist. de l'hum.*, t. XV, p. 61, t. XVIII, § 2; J. Simon, *R. des rev.*, 1891, p. 80; Gratry, *Paix*, p. 121; V. Hugo, *Amis de la Paix*, 1849, p. 3; Siebold, *Ew. Krieg*, p. 5; Novicow, *Luttes*, p. 424...

2. F. Passy, *Utopie de la paix*, p. 4; R. de la Grasserie, p. 33 : ce mot, qui n'est qu'un mot, un obstacle subjectif, a la grande et fatale puissance des mots. — L'utopie, a-t-on dit, n'est que l'idéal à distance.

CHAPITRE V

Moyens et facteurs de la pacification.

La guerre est condamnable et la paix est possible de manière durable et générale. Il ne suffit pas d'atténuer les conséquences des hostilités, il faut les empêcher de se produire. En dehors des préventifs qui s'appliquent à telle ou telle cause concrète, envisagée comme cause éventuelle de conflit (question d'Orient...) et de ceux qui s'adressent à une catégorie spéciale de guerres (colonisation, conquête...), on a proposé des *procédés qui s'attaquent à la guerre elle-même* : les uns visent à éviter la naissance des conflits, les autres à les résoudre, lorsqu'ils sont nés, par des voies non violentes [1].

Les moyens **préparatoires et indirects**, logiquement antérieurs, tendent à orienter les esprits dans une direction pacifique. Il ne s'agit pas de faire de l'homme un ange, mais de réformer délibérément ses caractères et son milieu. Le relèvement de l'*éducation* et de l'*instruction*, leur diffusion dans des cercles plus vastes sont la condition de tout progrès ultérieur. Il faut faire triompher l'esprit de justice, propager les principes moraux, définir les droits et les devoirs des nations [2], affirmer le droit à l'indépendance, le respect dû aux nationalités, condamner la conquête. La politique doit n'être ni trop ambitieuse et agressive, ni trop craintive et trop faible. Il importe de respecter les intérêts d'autrui et collectifs comme de bien connaître les siens propres. A vrai dire les formules sont non plus à trouver, mais à répandre parmi les dirigeants et dans l'opinion publique. A l'école, les enfants doivent apprendre le patriotisme sans haine, l'histoire de la civilisation, à côté de l'histoire des batailles [3].

1. Pecqueur, *Paix*, p. 135-431 ; Garaude, *La g.*, p. 211-325 ; Sheldon Amos, *Polit. a. legal remedies for war*, 1880 : institutions économiques, opinion publique, presse, éducation..., arbitrage, congrès, neutralisation (p. 17-262 s) ; Wiskemann, *Krieg*, p. 160-212 ; Scarabelli, *Cause di g. e rimedi*, p. 138-281 ; R. de la Grasserie, *Moyens prat. pour parv. à la suppr. de la paix armée et de la g.*, p. 15 s (armements, service oblig...), et *De l'ensemble des moyens de la sol. pacif.*, 1904 ; Björklund, *Paix et désarm.*, *De la meilleure manière de créer une opinion internationale*...

2. Seebohm, *Réf. du dr. des gens*, 1872 ; Bara, *Sc. de la paix* (1849), 1872.

3. Dès avant 1853 : Monteil, *Hist. des Fr. des divers états* (critiquée par De la

motivés, commentés par l'opinion, et leur durée laisse (assez généralement) les colères se refroidir. Par tempérament, par profession, les bourgeois sont éloignés de la guerre, surtout lorsque tout le monde est appelés sous les drapeaux [1]. « La constitution civile de chaque État, disait Kant, doit être républicaine. » Cela ne suffit pas. L'essentiel est de diminuer les prérogatives du *pouvoir exécutif en matière de déclaration de guerre* et de ratification de traités [2]. Or la monarchie peut, théoriquement, remettre ces attributions à une assemblée, et la République au chef du gouvernement. Quant à la forme de l'exécutif, elle exerce une influence importante, mais non prédominante. Avides de prestige et de puissance, les monarchies sont guerrières tant qu'elles ne sont soumises à aucun contrôle ; mais celles d'aujourd'hui sont tempérées. Inversement les républiques, qui n'ont pas à rechercher la popularité puisqu'elles sont le peuple, favorisent la paix, mais elles ne sont pas à l'abri des menées, des divisions de partis, des emportements. Le gouvernement qui appelle la guerre de ses vœux, peut d'ailleurs amener les choses au point de l'imposer aux Chambres. Le droit de voter annuellement les budgets serait un remède illusoire, puisqu'il serait alors impossible de refuser des subsides ou des contingents ; et la responsabilité ministérielle ne préviendrait ni ne réparerait le mal : si on est victorieux, on ne la mettra pas en jeu, et si on est défait, à quoi bon se venger sur un ministre ? La question de la paix est plus qu'une question de formes gouvernementales. On donne une piètre idée de l'énergie des peuples, lorsque, pour les innocenter, on attribue la guerre aux caprices des monarques absolus et aux intrigues des ministres. Les dirigeants tiennent compte des vœux des gouvernés ; ceux-ci ont leurs passions et quelquefois même ils se montrent moins pacifiques que les rois. Malgré la contribution apportée à l'œuvre de paix par l'intervention du peuple dans les affaires publiques, on s'est trompé lorsqu'on a attendu d'une simple modification politique la cessation des guerres [3].

1. R. de la Grasserie, *ib.*, 18 ; Larroque, p. 268 ; Fiore, *R. dr. int.*, 1899, p. 239 : « Toutes les communications seront publiées. » (Cette franchise, en certaines occasions, envenimerait le conflit, au lieu de l'apaiser.) Roscher, *Monarchie*, p. 22, 392.

2. Pecqueur, p. 242 ; Schlief, p. 185-235. — En faveur d'un corps d'appréciateurs éclairés (cf. Féciaux, Ulémas) : abbé Dufourny, *R. cath. des inst.*, oct. 1887 : Lacointa, Intr. à Kamarowsky ; de Roquefort, p. 249... — En faveur du législatif : décret 22 mai 1790 ; Dufraisse, *Droit de g.*, p. 85, 95 ; Kant, Dupasquier, Laveleye... — Au profit du plébiscite : Henry, *Le crime*, p. 106 ; Marcoartu, *Intern.*, p. 22, et *Confér. interp.*, 1895 (si $^1/_{10}$ des représentants se prononce contre).

3. L. Say, *J. des Ec.*, 1870, p. 278 ; Goblet d'Alviella, *Désarmer*, p. 50. (Les évène-

L'ancien régime a disparu, et la guerre a persisté sous le nouveau.

N'est-elle pas encouragée par l'existence même d'*un* gouvernement quelconque, et non par celle de tel gouvernement ou de tel titulaire? On l'a prétendu, en invoquant que tous les possesseurs du pouvoir étaient sélectionnés, à raison même de leur mode de recrutement, parmi les « mauvais » et corrompus par l'exercice de l'autorité. L'existence, chez l'un d'eux, d'un des défauts communs ne justifierait donc pas un reproche particulier. Mais fournirait-elle, comme le prétendent les anarchistes, une raison de supprimer *toute organisation étatique?* L'admettre équivaudrait à décréter la suppression de toute chose et de tout individu, car rien n'est exempt de défauts et d'inconvénients.

Soit parce qu'ils n'escomptent pas de l'action gouvernementale la pacification, soit par des raisons morales, d'autres auteurs se contentent de prêcher le refus de servir, l'*abstention individuelle*, « la crosse en l'air », sinon même davantage. L'État, disent-ils, n'a pas intérêt à la cessation des guerres, parce qu'il est représenté par une minorité qui en tire profit ; l'avantage personnel pousse au contraire un grand nombre d'individus à ne pas s'exposer aux dangers des combats, et c'est sur lui qu'on compte. Ce sentiment égoïste, de jouissance immédiate, sans souci des intérêts indirects et collectifs n'est, hélas! que trop réel, et il n'en est pas moins blâmable. Le déserteur qui sauve sa vie au prix d'une lâcheté n'est pas moins indigne que le conquérant ou l'agioteur qui spéculent sur celle des autres.

Une conclusion aussi antisociale a été tirée de prémisses plus attrayantes et par cela même plus dangereuses. Si on cherche une solution en dehors du terrain utilitaire, deux points de vue sont concevables : celui de l'idéal absolu et celui de l'idéal relatif. — La *morale absolue* commande, prétend-on, un amour inconditionné de la paix, et condamne toute violence. Chaque soldat est individuellement responsable de sa participation à la guerre et de ses actes d'hostilité, parce qu'il est dans son pou-

ments survenus quelques mois plus tard modifient sa conclusion, p. 159.) — Les républiques grecques, romaines, sud-américaines ont été belliqueuses. En Angleterre, l'opinion imposa parfois à la royauté des guerres auxquelles celle-ci se refusait. Jacques Ier fut persiflé par son peuple pour son amour de la paix : *Rex erat Elisabeth, nunc est regina Jacobus*. En France, Louis-Philippe eut le même sort. — On a exagéré en soutenant que les gouvernants avaient grand'peine à contenir leurs peuples dans la paix : Bismarck (*R. int. soc.*, 1896, p. 727); Holzendorff, *Ew. Friede*, p. 46, et *R. dr. int.*, 1888, p. 227; G. Le Bon, *Psych. du soc.*, p. 90; Peyronnard, p. 36.

voir de s'y soustraire : c'est donc un devoir de s'abstenir de collaborer à une guerre injuste, disent les uns, ou, disent les autres, à une guerre quelconque, car toute guerre est injuste [1]. Il faut obéir à Dieu, ou à sa conscience, ou à la loi morale, plutôt qu'aux hommes, dût-on s'exposer aux pires châtiments. — Au *point de vue positiviste*, évolutionniste, on montre que de tout temps, les hommes se sont soustraits au carnage et ont obtenu ainsi de plus grandes chances de survie; au lieu de chercher à diminuer la fréquence ou l'intensité de la guerre, il serait plus rationnel, et plus facile de limiter son étendue quant aux personnes en augmentant le nombre de celles qui y échappent. Il y a des individus, mais pas de nations civilisées : conséquemment, il serait absurde de donner une règle unique à des collectivités dont certains membres sont incapables ou indignes de vivre dans la paix. Pourquoi interdire la guerre à ceux qui y trouvent leur stimulant, leur plaisir ou leur intérêt? Que ceux-là la fassent et que les autres s'abstiennent ! Ceux qui préconisent ce procédé le présentent comme antirévolutionnaire, comparé au désarmement, et progressif. Il a, disent-ils, l'avantage de donner un résultat positif immédiat et d'éviter à la minorité de pacifiques déterminés l'attente des retardataires, ou l'imposition, à la masse moutonnière, d'une solution valable seulement pour les plus avancés, et permet de capitaliser les énergies pacifiques.

Le raisonnement est, en apparence, rempli de bon sens, mais, comme la justice, la logique poussée à l'extrême tombe dans son contraire. Elle ne gouverne pas, et ne peut gouverner le monde, qui n'est pas une construction de l'esprit. Si l'on ne tenait compte de l'opportunité et des contingences, le même raisonnement qui justifie la souveraineté nationale devrait, amené à ses limites, la condamner au profit de la souveraineté individuelle, de l'anarchie : quoique distinct de la suppression des États, le procédé que nous discutons y aboutit presque infailliblement [2], car on ne voit pas comment serait organisée l'immunité guerrière, et

1. Doctrine admise par nombre de théologiens et de publicistes, et pratiquée par quelques sectaires, Anabaptistes, Quakers, Mennonites, Doukhobortsi, Tolstoïstes, Anarchistes et littérateurs. — Guy de Maupassant, *Sur l'eau*, p. 71 : si les peuples se servaient de leurs armes contre ceux qui les leur ont données pour massacrer, ce jour-là, la guerre serait morte. — H. Fèvre, *Rev. mod.*, 1892 : Qu'elle soit au moins facultative, la guerre ! — Pendant la g. de Sécession, A. H. Lowe, fondateur de l'*Universal Peace Union*, et ses amis refusèrent de se battre; on les mit à l'amende, en prison ; Lincoln les employa comme ambulanciers et dès lors ils s'exposèrent mainte fois.

2. Un professeur et ancien député aux Cortès a proposé au Congrès des amis de la Paix de 1878 (*Cte-rendu*, p. 91) que les déclarations de guerre soient soumises à

si elle n'était pas organisée, elle serait impraticable et subversive de toute société politique. — L'abstention serait d'ailleurs d'une logique superficielle. Le véritable bon sens commande de ne pas se soustraire aux décisions du groupe social auquel on appartient; il exige que, dans l'échange de services intervenant entre la collectivité et les individus même les plus déshérités, on ne dissocie pas les avantages qu'on reçoit d'avec les contre-prestations qu'on doit fournir. Il va de soi que nous devons lutter de toutes nos forces contre la désagrégation de l'esprit national, et que l'homme qui se « désolidarise » de sa patrie au moment du danger est méprisable. Supposons même qu'il ait une conviction profonde de l'obligation de ne pas porter les armes ou de l'efficacité de l'abstention individuelle : est-il forcé de la suivre et la collectivité doit-elle en tenir compte, (en l'utilisant autrement, sauf à se protéger contre les simulateurs) ? Nous ne le croyons pas. Il faut distinguer, dans la guerre, deux choses : la décision et l'exécution. Ceux qui la provoquent sont coupables ; la nécessité, non avilissante, mais fatale, de l'obéissance aux délibérations du pouvoir, rend les autres, à leurs propres yeux, irresponsables des conséquences [1], lorsqu'ils ont tout tenté pour détourner le mal. Le plus souvent d'ailleurs l'abstention n'est pas le fait d'esprits particulièrement scrupuleux : elle s'appelle désertion. En tous cas, ce ne peut-être une tactique : le parti pacifiste, dont la majorité réprouve ce procédé [2] dispose de moyens d'action assez puissants, pour ne pas recourir à la propagande par le fait, qui est le propre des partis faibles, mais extrêmes et décidés.

Le **désarmement**, par contre, présente théoriquement de nombreux avantages (contre-partie des inconvénients du militarisme) [3] et il ne rencontre pas d'obstacle juridique dans la personnalité des États, qui n'est point illimitée. Mais est-il opportun

un plébiscite et que les partisans de la paix ne soient pas soumis au service. (Applaudissements.)

1. Saint Augustin, XXII, 75, *Contra Faustum :* L'iniquité du commandement rend le roi criminel et le devoir d'obéir justifie le soldat. — Nombre de théologiens (Cf. Tzschirner, p. 8, 54) ont conseillé l'abstention en cas d'injustice patente, reconnue par la masse : le cas est rare, douteux, et la règle ouvre une porte à l'appréciation arbitraire. Les États n'ont pas de textes législatifs précis et doivent se protéger eux-mêmes. La guerre n'est pas toujours l'équivalent du crime individuel; on ne peut s'y refuser comme si elle était telle, ni en invoquer l'exemple pour tuer et voler.

2. Non approbation du congrès de Nîmes; désapprobations individuelles.

3. Nikoladzé, *Désarm., conséq. écon. et soc.*, 1868; D[r] A. Fischhof, *Zur Reduct. der contin. Heere*, 1875; Allard, *Désarm.*, 1899; Souchon, *R. dr. int.*, 1894, p. 513...

et doit-il être recommandé inconditionnellement ? Les particuliers ne passent pas leur existence, armés jusqu'aux dents et à se battre : pourquoi, dit-on, les États ne les imiteraient-ils pas ? — Si les individus ont cessé de prendre d'aussi dispendieuses précautions les uns contre les autres, ce fut sans doute après l'établissement d'une sécurité relative, sinon ils eussent couru grand risque d'être troublés dans la leur. C'est ce qu'il adviendrait des États qui désarmeraient prématurément.

A-t-on intérêt à limiter ses moyens de défense au milieu de pays militaires ? Pas plus que les hommes, les groupements sociaux, dans l'intérêt même de leur idéal, n'ont avantage à s'élever exclusivement et excessivement, au détriment de leur adaptation au milieu actuel. Il serait imprudent de s'organiser uniquement en vue de la paix, de rechercher uniquement les facteurs de supériorité industrielle, sociale, tant que l'ensemble des peuples et particulièrement les voisins resteront guerriers. Peut-on dire qu'une nation dépourvue de toute force militaire jouirait, parmi les convoitises actuelles, d'une sécurité, d'une intangibilité parfaites ? L'exemple d'un pays désarmant seul induirait les autres « en tentation non d'imiter, mais de profiter [1] », malgré la beauté et l'influence morale du geste. C'est là une objection qui porte non sur le principe même du désarmement, mais sur son caractère unilatéral : il suffit pour y remédier d'exiger qu'il soit *collectif et simultané* [2]. La nécessité d'attendre que la plupart des sociétés aient atteint un stade plus élevé de développement, une compréhension plus exacte et un désir plus sincère des bienfaits d'une véritable paix, entraînera sans doute un retard, mais il évitera le déplorable exemple d'une nation dépecée à raison de sa conduite généreuse.

La force, objecte-t-on, contient une menace qui entretient la

1. Lacombe, p. 374 ; A. Thierry : La loi de proie la guette, fatale, implacable. — Voltaire : « Qu'un prince licencie ses troupes, laisse tomber ses fortifications en ruine et passe son temps à lire Grotius, — avant un an ou deux, il aura perdu son royaume. » (Un désarmement délibéré aurait moins d'inconvénients que ce laisser-aller.) — Si on n'admet la simultanéité, chacun attendra que son voisin commence, de même que chacun lui attribue à l'heure actuelle ses propres précautions. Les Français « commenceraient bien, s'il n'y avait les Allemands », et inversement. — F. de Holtzendorff, *Ew. Friede*, p. 44 : Que les nations périphériques (Angleterre, France, Russie), moins exposées aux coalitions, donnent l'exemple. — Salières, p. 47 : Que Messieurs les conquérants commencent. — Dans la situation actuelle, le véritable « pacifisme » consiste à préserver, au besoin par les armes, une civilisation pacifique contre les appétits des races belliqueuses.

2. Goblet d'Alviella, *Désarmer*, p. 214 ; Mérignhac, *Arb.*, p. 512, et *Conf. int.* p. 42. — *Contra :* Moch, *Comment se fera le désarm.*, p. 30, Imposs. d'un congrès, G. L. M. (Lt-Col Le Marchand), La quest. du dés., *Rev. scient.*, juil. 1894.

défiance. Mais elle constitue aussi un moyen indispensable de *se préserver*, tant qu'on se sait menacé. En la maintenant dans de justes limites, on peut d'ailleurs rendre manifeste qu'elle n'est dirigée contre personne et par conséquent pas dangereuse. Contre cette opportunité de rester armés, il est absolument vain d'opposer qu'on ne se sert pas des canons. « Si vous avez un fusil, vous n'en aurez probablement pas besoin ; si vous n'en aviez pas, vous en auriez probablement besoin. » (Roosevelt.)

Le désarmement doit venir à la suite d'une diminution sensible du risque de guerre, et non pas la précéder [1], car ce risque a des causes plus profondes encore que l'existence des armées et même du militarisme. Les canons fussent-ils tous détruits et les hommes n'eussent-ils, pour se battre, que des instruments rudimentaires ou même leurs seuls poings, cette situation ne les en empêcherait, s'ils en éprouvaient l'envie, pas plus qu'elle n'y a suffi chez nos ancêtres. Il faut compter sur l'inhibition mentale plus que sur ce prétendu obstacle matériel. La question relève de la psychologie, de l'éducation plus que de la technique mécanique. Le désarmement moral doit procéder *le désarmement* matériel. Ce dernier *ne saurait donc être immédiat*.

En somme, les deux obstacles précédents ne sont pas insurmontables, puisqu'ils se ramènent à une question de temps. On a formulé, moins à propos du principe que de la réalisation, d'autres objections, encore moins absolues : « 1° Aucun État libre, dit-on, ne consentira à un changement quelconque dans sa situation vis-à-vis d'autres États, si ce changement doit avoir pour effet, soit de diminuer sa force défensive, soit d'entraver son développement. 2° Nul État indépendant ne se soumettra à une ingérence dans l'administration de ses revenus ou de ses autres affaires intérieures [2]. »

A la première de ces critiques, il serait facile de répondre qu'il suffit d'assurer la *proportionnalité* de la réduction [3], de façon à maintenir la proportion présente des rapports entre les

1. Bara, p. 200 : suivre l'organisation de la justice internationale ; F. Passy, Magalhaës-Lima, Réveillère ; Kamarowsky, p. 483 ; Revon, p. 527 ; de Roquefort, p. 274. — *Contra : Rev. libér.*, avril 1889, p. 133 s ; R. de la Grasserie, p. 11 ; d'Armstrong, p. 13 : avant l'arbitrage ; Fromentin, p. 171, et Dupasquier, p. 189 : immédiat. (C'est dire que l'organe doit disparaître avant la fonction. Toutefois il n'est pas nécessaire que toutes les causes de *litiges* soient disparues.) — Pradier-Fodéré, t. VI, p. 184 : oiseux.

2. J. Lorimer, La quest. du dés. et les diffic. soulevées au point de vue du dr. intern., *R. dr. int.*, 1887, p. 472. — *Contra :* Thuillier, *Désarm. et conséq. écon.*

3. Mérignhac, *ib.* ; Lorimer, *Inst. of the law of nations* (ou tr. fr. Nys), l. V, ch. I, et *R. dr. int.*, 1885, p. 50 : le désarm. proport. — *R. g. dr. int.*, 1894, p. 514.

puissances des divers États. La difficulté ne serait que reculée. Il serait malaisé, en effet, d'éviter que le centre de l'équilibre ne fût déplacé. La base des calculs (chiffre et qualité des effectifs actuels) est indéterminée, et la proportionnalité mathématique simple aboutirait à une disproportion militaire : 550.000 hommes préparés à la guerre n'auraient pas, toutes choses égales, contre 500.000 les mêmes chances de succès que 2.200.000 contre 2.000.000. Mais on résout à chaque instant des problèmes similaires dans les traités de commerce et il suffirait *qu'on ne puisse déterminer a priori de quel côté se trouve la perte ou le profit*. Le désavantage subi par une nation dans la fixation du pied de paix serait d'ailleurs singulièrement atténué par l'impossibilité de limiter le *pied de guerre* (ce qui ne supprime pas l'avantage d'empêcher l'ingérence de la guerre dans la paix). Le nombre des soldats et des armes et la préparation à la bataille ne constituent pas, en outre, les seuls facteurs de puissance militaire et de succès guerrier et le fait que les *autres facteurs* jouent un rôle plus considérable diminuerait l'importance des erreurs commises sur les premiers, rapprocherait les éléments de supériorité militaire des éléments de supériorité sociale et susciterait l'émulation dans la poursuite de ces derniers. La prévision d'une résistance efficace d'un ennemi moins fort que soi suffit d'ailleurs le plus souvent à éviter le recours aux violences et à sauvegarder l'indépendance des faibles.

Des *nécessités spéciales*, objecte-t-on encore, exigeraient que certaines nations possédassent des effectifs plus considérables que certaines autres. Mais la situation des pays à frontières ouvertes ou non naturelles, ou bien entourés de pays puissants, n'est pas moins dangereuse dès le temps présent. Quant aux besoins de la colonisation et de l'ordre intérieur, ils se restreignent à des effectifs si peu élevés que leur inégalité d'État à État ne saurait porter ombrage.

Supposons acceptés par les intéressés le principe et les bases de la réduction : ne resterait-il pas un obstacle à son accomplissement dans l'*absence de garanties*? Comment se prémunir contre le défaut possible de sincérité dans l'exécution des engagements ? Ne serait-on pas placé dans cette alternative, dont les deux termes sont inacceptables : ou bien de se fier à la bonne foi des contractants, contrairement à la vraisemblance, ou bien de la contrôler, de s'immiscer dans leurs affaires, en violation de l'indépendance des nations ? — Une convention de désarmement

n'est concevable qu'en un temps et chez des nations où règnerait la confiance mutuelle. La bonne foi est présumable avec une probabilité croissante, à mesure que les diplomates et les gouvernants s'aperçoivent que, dans leur intérêt même, le Prince de Machiavel n'est pas un modèle à imiter. Les affaires publiques sont traitées au grand jour, sous le contrôle de la presse (et des agents officiels ou non de l'étranger). On ne peut songer à rendre clandestines les opérations de la conscription ni, par une complicité unanime, à préparer de formidables armées dans le secret.

Il paraît inconcevable qu'on fixe à chaque État l'organisation de ses effectifs ou l'emploi de ses crédits militaires : l'un ne pourrait-il dès lors se préparer à l'offensive, concentrer ses troupes près de la frontière, utiliser les fonds à des armements plutôt qu'à des fortifications défensives, alors que son voisin ferait exactement le contraire ? Mais est-il besoin de s'immiscer dans les affaires d'autrui pour apercevoir la supercherie ? Et, dans ce cas, le pacte n'est-il pas rompu pour cause d'inexécution et chacun ne reprend-il pas sa liberté ? Si on objecte qu'en s'endormant dans la confiance on se sera laissé devancer, ne peut-on répondre qu'il en est exactement de même à l'heure actuelle ? A supposer même que l'une des parties trouvât dans le marché un léger avantage, n'est-ce pas le sort de tout marché, et n'y gagnent-elles pas considérablement toutes deux ? Il serait même assez simple de parer à toute fraude, à toute surprise : pour éviter une trompeuse surélévation réelle ou fictive des troupes, au moment du calcul, on n'a qu'à tabler sur la moyenne du pied de paix des années précédentes ou à prendre une base indépendante (comme le chiffre de la population) qui permettrait de tenir compte des variations ultérieures ; pour se garantir contre une inexécution ou une violation postérieure subreptice, telle que le passage de toute la population sous les drapeaux (Prusse sous Napoléon), il suffit de rendre la réduction *progressive* [1].

1. Mérignhac, *L'arb.*, p. 512, et *Conf. int.*, p. 42; Kamarowsky, Quelques réfl. sur les arm. croissants, *R. dr. int.*, 1887, p. 479. — Le défaut d'unité des théories dissémine l'effort. E. de Girardin préconise tantôt la suppression radicale des armées (*Dés. europ.*, p 19), tantôt leur réduction à 1/200 de la population et leur industrialisation, tantôt l'abolition du service obligatoire (*Abol. de l'escl. mil.*, p. 25, 160). — Les uns préfèrent une armée nationale (Dupasquier, p. 205), avec service obligatoire jusqu'à trente ans et illimité pour les professionnels (Block, *L'Eur. pol.*, p. 152) ; d'autres, des armées soldées et des gardes nationales, ou une armée internationale (Pecqueur, III, 1, p. 222; quelques-uns, confondant les défensives, militaire et politique, se contentent de simples milices (J.-B. Say, *Ec. pol.*, t. II

Désarmer le personnel est peu compliqué : une loi y suffirait[1]. Qu'adviendrait-il par contre de l'immense *matériel* de guerre, des fortifications et des navires? Il ne saurait être question de détruire l'énorme capital qu'ils représentent; mais alors dans quelle mesure les entretiendrait-on et les renouvellerait-on?

La contradiction ou l'absence de solutions sur plusieurs des points précédents appelle une longue élaboration théorique. La *difficulté* pour les pourparlers ultérieurs d'aboutir s'accroîtra encore par les malentendus, les craintes d'être trompé ou lésé. « Des deux côtés, on sera disposé à attribuer une grande valeur à ses concessions, tout en dépréciant celles du voisin; on redoutera une situation nouvelle qu'on n'aura pas expérimentée. » (Reuter.) Espérons cependant qu'une certaine largeur de vues empêcherait la discussion de ressembler à « un marchandage entre gens avaricieux ». La présence de tiers impartiaux présenterait des garanties et le fait que chacun jouerait tour à tour le rôle d'intéressé et celui de tiers encouragerait peut-être même aux ménagements mutuels.

La plus grande difficulté qui contre-balance les avantages économiques résulte des épineuses *questions politiques à solutionner préalablement*, faute de quoi la convention serait une duperie. L'obstacle toutefois n'est pas insurmontable, et un nouvel échec ne donnerait pas lieu de désespérer. Le désarmement, auquel ne s'opposent que des difficultés relatives, n'est donc pas radicalement impossible, et, en tous cas, demeure désirable[2].

La réduction des armées suivra la diminution du risque de guerre et celle-ci suppose, non l'absence, mais la résolution pacifique des conflits. « Pacifique » n'est même pas assez : il faudrait dire « juridique », car il se pourrait qu'une nation fût assez puissante pour imposer sa volonté, sans violence, par la seule menace de sa force. L'**arbitrage** a précisément pour rôle de faire régner la justice entre les peuples. Loin qu'il constitue un instrument d'oppression, il serait plutôt à craindre qu'il

p. 292; Pecqueur, p. 228, et référ.), ou même comptent uniquement sur les soulèvements populaires improvisés (L. Henry, p. 192)...

1. Moch, *Désarm.*, p. 31 : non par licenciement, mais par non incorporation, (augmentation de la taille légale, dispenses, diminution de durée); solde réduite aux gradés libérés...

2. *Contra :* Steinmetz, *Krieg*, p. 57; von Reichenau, *Einfl. der Kultur auf Krieg u. Kriegrüstung*, p. 2 s, 52; g^al Lewal, *La chimère du dés*, p. 63, 87, 12 : il ne peut venir qu'après l'arbitrage, lui-même pure fantaisie, et équivaudrait « à la suppression des pompiers, à la destruction de l'assurance mutuelle pour l'indépendance de notre paix » (?).

manquât de sanction [1], par suite de la liberté des États souverains d'y recourir et de se conformer aux sentences. A fortiori cette indépendance milite-t-elle contre l'adoption d'une sorte d'État supérieur [2]. Mais la pratique de l'arbitrage, en même temps qu'elle déshabituera les nations de la guerre, leur donnera une notion plus exacte de leurs droits, de leurs devoirs, et des moyens de les mettre en œuvre. L'indépendance, anarchique tant qu'elle fut illimitée, deviendra liberté. La **confédération**, alors rendue possible, consacrera politiquement l'état d'esprit et les institutions qu'aura introduits graduellement l'établissement de la solidarité économique et des relations juridiques internationales. Elle ne se présente pas seulement comme un correctif à l'intervention : alors que l'arbitrage remédie seulement aux conflits déjà nés, elle en prévient la naissance ou les apaise, mieux que que ne le saurait une combinaison quelconque d'équilibre. Loin de violer l'indépendance des peuples, elle en sera le plus sûr garant, comme le sont les lois entre individus. Les États les plus fiers de leur souveraineté n'en abandonnent-ils pas déjà chaque jour une parcelle par de multiples conventions, alliances et servitudes de toute sorte? L'indiscipline seule des barbares, des États anarchistes, sera atteinte. Pas plus qu'en Suisse ou aux États-Unis, il n'y aura absorption par le pouvoir central; cette hypothèse fût-elle de nature à se présenter, il serait consolant de penser que « c'est un progrès, non une déchéance, pour un individu de devenir organe par rapport à un tout vivant plus étendu [3]. » La confédération *se superpose aux nationalités* sans les détruire, sans leur demander de renoncer à leur sentiment patriotique, à leur passé historique, à leurs institutions ou à leurs mœurs, de même que la constitution des cités et des patries n'a pas affaibli l'amour familial. Bien au contraire, elle pousse,à une individualisation plus forte par une division du travail accentuée [4]. En elle se trouvent conciliées l'unité et la variété [5], la réduction des luttes violentes et l'émulation entre

1. R. de la Grasserie, *R. int. soc.*, 1903, p. 208 : un tribunal avec droit d'exécution et force armée n'est pas possible immédiatement. — Anitschkow, *Krieg u. Arbeit*, p. 187 : il sera la conséquence, non la cause, de la suppression de la guerre...
2. On a proposé l'union par l'Eglise, la fusion des Etats en un seul, la suppression des relations entre Etats (?). (Cf. Tzschirner, p. 59-97.)
3. Espinas, *Les sociétés animales*, p. 262; Novicow, *Luttes...*, p. 627.
4. Durkheim, *De la division du travail social*, p. 455.
5. Fichte (*Disc. à la nation all.*, p. 235), Périn (*L'ordre intern.*, p. 75), de Roquefort (*Sol. jur.*, p. 133).., combattent la confédération parce qu'ils la confondent avec la monarchie universelle. — Cf Cl. Royer, Consid. sur le group. des peuples et l'hégém. univ., *J. des Ec.*, 1877, t. 46, p. 271.

les parties composantes, tandis que le morcellement ou à l'inverse l'énormité des États actuels sacrifient l'un de ces termes. L'unification politique toutefois ne supprimerait pas forcément toutes les luttes intestines (guerre de Sécession), ni a fortiori les guerres extérieures, surtout si, étendue à des populations ethniquement hétérogènes, elle se bornait au groupe de civilisation [1]. Les États-Unis d'Europe (V. Hugo...) resteraient peut-être militarisés en face des États-Unis d'Amérique agrandis, mais la même évolution qui a rapetissé les États aux dimensions d'une province quant à la facilité des communications et transformé les continents en un seul marché, agrandirait sans cesse, en se poursuivant, les surfaces pacifiées [2]. L'exemple des républiques helvétique et américaine écarte toute crainte de voir s'immobiliser à tout jamais les situations acquises et d'instaurer un régime perpétuellement stationnaire [3].

La confédération est susceptible de variations. Peut-être est-ce la raison pour laquelle les projets qui s'y réfèrent (v. *infra*) sont si peu uniformes : les uns semblent s'en tenir à un programme immédiat, tandis que les autres poursuivent un idéal plus élevé, et par cela même plus lointain, mais dont il ne faut pas désespérer.

1. Novicow, p. 590, 579 s, et *Féd. de l'Eur.*; Mérignhac, *L'arb.*, p. 404 : entre États de même origine (Amérique latine ou entière, colonies anglaises..), mais non dans les Balkans, l'Europe centrale ou le monde entier. — Pret, *La lutte des civil. et l'accord des peuples d'après les travaux de Duchinski*, p. LXXIV et 33 s : entre aryaques et non aryaques. (Cf. Elias Regnault et Gottfr. Kinkel.) — *Contra :* Lapouge, *Sél. soc.*, p. 225

2. Gumplowicz, *Sociol. et pol*, p. 143 : loi de l'agglomération croissante, de l'absorption. — Tarde, *Logique soc.*, p. 72, 195, 298 : extension des cercles d'amis et d'ennemis, mais adoucissement des mœurs; — *Transf. du pouv.*, p. 175, 244 : les États étant moins nombreux et plus grands, il est plus facile de les accorder et moins de les absorber autoritairement (Rome); — *Psychol. écon.*, I, p. 22 : unification finale du genre humain; influence de la sphéricité de la terre : si elle était plate, les États limitrophes ne rayonneraient imitativement que dans un sens, le centre servirait de modèle. (L'empire romain supposait l'illusion qu'elle est plate : *orbs*, cercle, dont l'*urbs* est le centre.)

3. *Contra :* Pecqueur, p. 329; E. Worms, *L'éc. pol. aux congr. de la paix*, p. 16.

CHAPITRE VI

La pensée pacifique.

I. Les pacifiques. — II. Les projets de paix. — III. Le mouvement pacifiste.

Partout où l'histoire a révélé les gestes de l'humanité, elle représente le même fléau. Mais avec la même constance, elle montre qu'on a opposé à ce fait, qu'il n'était pas un droit, un idéal [1]. La malfaisance de la guerre a été reconnue des meilleurs esprits de tous les temps. Nous aimerions à croire, à l'honneur de l'humanité, que, du jour où le sang coula pour la première fois sur un champ de bataille, datent les aspirations vers la paix. Il nous faut pourtant bien reconnaître que leurs traces sont assez tardives et assez vagues. Les protestations durent d'abord s'élever contre la guerre dans laquelle on était engagé ; elles ne s'étendirent à l'ensemble du phénomène qu'à la suite du développement général des institutions. Même lorsque l'état de paix durable paraissait désirable, on n'osait en espérer l'avénement. Le *regret* exprimé *de l'âge d'or* imaginaire, d'où les luttes étaient absentes, donne à penser que les peuples antiques n'avaient pas lieu d'être satisfaits de l'état de violences continuelles où ils vivaient. Les principaux représentants de cette croyance sont Théopompe, Hécatée d'Abdère, Dicéarque de Messana, Ovide [2], Virgile [3], Tibulle. Une tendance analogue se retrouve dans la *Divine comédie* du Dante, le *Paradis Perdu* de Milton, la *Messiade* de Klopstock... La croyance à un éden, à un âge de paix, de concorde et de félicité, se présente de nouveau au XVIII[e] siècle en réaction contre un dur état de fait. A peine

1. Sur le mouvement pacifique : A. H. Fried, *Handb. der Friedensbew.*, 1904.
2. *Metam.*, I, 97 s :

Aurea prima sata est ætas.
Nondum præcipites cingeoant oppida fossæ,
Non tuba directi, non æris cornua flexi,
Non galeæ, non enses erant. Sine militis usu
Mollia securæ peragebant otia gentes.

3. *Bucol.*, IV, V, sur le règne de Saturne. — Aspirations de l'antiquité à la paix : Cousin, *Hist. de la phil.*, VII ; Laurent, *Hist. de l'hum.*, t. II, p. 433, t. III, p. 377 ; Dumesnil, *La g.*, p. 62, et *Amis de la paix*, fév. 1881...

l'espoir de retour de ces jours bienheureux perce-t-il, dans l'antiquité, sous le mythe d'Astrée, qui, retournée au ciel à la fin du règne de Saturne, doit un jour revenir, et, plus tard, dans l'idée de paradis.

Parmi les adversaires plus nettement déclarés de la guerre, quelques-uns aiment la paix d'un amour platonique : ils se bornent à en célébrer les louanges, à condamner les conflits sanglants, soit d'un mot, d'une boutade, d'un aphorisme, soit par un véritable jugement, sur pièces, après audition du réquisitoire et des plaidoiries. D'autres, au lieu de se contenter, de constater le mal, cherchent et proposent des moyens plus ou moins systématiques, des projets politiques ou juridiques, d'y porter remède. On ne peut toutefois distinguer nettement les partisans et les artisans de la paix, les pacifiques et les pacificateurs, ou, pour employer deux mots dont l'un est ancien et légèrement prétentieux et l'autre contemporain et quelque peu barbare: les irénistes [1] et les pacifistes. La séparation entre les efforts individuels et les efforts concertés qui constituent le mouvement pacifiste fournira une base plus précise.

I

D'après les *traditions* de l'Orient, il viendra un temps fatal et prédestiné où Ahriman, Dieu du mal, sera détruit et alors la terre sera toute plate et unie et il n'y aura plus qu'une vie, un gouvernement, une langue parmi les hommes, qui vivront parfaitement heureux. (Plutarque.) Parmi les *prophètes,* plusieurs ont souhaité et prédit une ère de tranquilité : « Un prince doit venir qui brisera l'arc de discorde. Les nations feront de leurs glaives des charrues et de leurs lances des hoyaux [2]. » Le Christ lui-même a annoncé des temps meilleurs. Le millénarisme ou chiliasme a attendu de la défaite de l'Antechrist un règne de la félicité qui n'est pas encore venu. Les *visionnaires,* les *sectaires,* les savants ont cru aussi à la Jérusalem terrestre, à la **pacification future** par suite de la rédemption ou du progrès : puissent leurs vaticinations ne pas être vaines.

1. Le mot est de l'abbé Ch. Irénée Castel de St-Pierre, lettre à sir Hans Sloane. (E. Nys, *Orig. du dr. int.*, p. 388.) Il vient non pas de son prénom (Peyronnard, p. 316), mais d'une racine commune : Εἰρήνη.
2. Isaïe ; Michée, IV, 1 ; Zacharie, XVIII, 9.

Les *poètes* [1] aussi sont quelque peu prophètes. Ils ont d'abord chanté les combats, mais ceux-là mêmes qui en tiraient le thème de leurs récits ont laissé percer souvent des sentiments d'humanité et exprimé des espérances de paix. Dans le *Mahabarata*, Ardjuna, sur le point d'égorger des parents rivaux, s'arrête à l'idée du sang à verser ; l'*Iliade* contient un grand nombre de leçons destinées à corriger nos mœurs par la terreur et la pitié qu'elles inspirent : cadavres livrés aux chiens et aux vautours à cause d'une femme, reproches de Jupiter à Mars [2]... On dirait d'une amère satire contre l'espèce humaine, d'une « batrachomyomachie » plus sérieuse et comportant un enseignement pacifique. — Les trois grands tragiques grecs ont repris ces enseignements [3]. Quant à Aristophane, il est un partisan résolu de la paix. Dans plusieurs comédies (*Les Acharniens* [4], *la Paix*, *Lysistrata*, *les Chevaliers*, *les Oiseaux*), il combat soit la guerre en général, soit la guerre du Péloponèse, dont il cherche à éviter la continuation. Il raille les fabricants d'aigrettes, de casques et de javelots, qui poussent aux hostilités. Par la bouche de Lysistrata, il conseille aux femmes de s'abstenir de tout commerce avec leurs maris, tant qu'ils ne signeront pas la paix... — Lorsqu'il disait à son maître que la langue est la pire des choses, Esope la nommait la source des divisions et des guerres.

« Bienfaisante Vénus, implore Lucrèce au début du *De natura rerum*, c'est toi qui peuples la terre aux riches moissons... Fais que cessent les travaux guerriers. Car toi seule peux rendre aux mortels le repos, le bonheur de la paix, puisque Mars vient si souvent tomber dans tes bras... » Virgile, sans doute, chante des combats, mais qui est plus paisible et d'une mansuétude plus profonde [5] ? Dès la même époque, Horace n'estimait pas contradictoire de flétrir les guerres, détestées des mères, et de vanter

1. Citations de littérateurs : Dumesnil, *La g.*, p. 110 s ; E. de Girardin, *Désarm.*; p. 29 s ; Salières, p. 54 s ; Hetzel, *Human. des Krieges*, p. 99 s ; *Nelle Rev.*, 1888, p. 508 ; *Rev. encycl.*, 1899, p. 941 ; Richet, La littér. et la paix, *La Paix*, p. 133-191 ; anthologies citées par H. La Fontaine. — J. Bois, Précurseurs de la paix, *Rev. blanche*, 1898, p. 83 ; [Androclès], *Anathème à la g.*, *recueil*..., 1888 ; L. Katscher, *Frieden* ; id., *Friedensstimmen* ; id., *Krieg u. Fr.* (B. von Suttner) ; id., *Was in der Luft liegt*...

2. *Il.*, v, 888 ; I, 176 ; III, 40 ; VI, 345, 212 ; Hély, *Dr. de la g.*, p. 230 s.

3. *Philoctète*, v. 435 ; *Ajax*, v. 1192.

4. Dicéopolis : O paix, ai-je pu ignorer si longtemps combien tu es bonne ! — Pierron, *Litt. grecque*, 11e éd., p. 328 ; *Rev. d'éc. pol.*, 1904, p. 67.

5. *Deus nobis hæc otia fecit*. — Anchise regarde avec complaisance la couronne d'olivier de Numa et invite ses successeurs à déposer leurs armes fratricides (*En.*, VI, 835, 852). Le sage Drances invite Turnus à vider lui-même sa querelle avec Enée (361).

la douceur de mourir pour la patrie [1]. Ovide chante la divine paix et lui prédit une gloire supérieure à celle du carnage. Lucain s'écrie : « Heu ! miseri qui bella gerunt. » Juvénal s'emporte contre les hommes, plus féroces que les bêtes et se moque âprement des privilèges des porte-glaive.

Au moyen-âge, Dante traite avec dureté les guerriers et les tyrans. Charles d'Orléans (114e Ballade) médite sur les « grands maux et destructions » qu'ils occasionnent :

Guerre ne sert que de tourment.
Je la hais, pour dire le voir.
Bannie serait pleinement
S'il en était à mon vouloir.

« Guerre, qui tout gaste et destruit, prend sa nourrechon en trois vices diaboliques, assavoir orguel, vaine gloire et convoitise », dit l'*Instruction du jeune prince pour bien gouverner*, destinée au comte de Charollais (Charles le Téméraire), et elle ajoute que le meilleur remède est de gouverner par raison et justice et de présenter les querelles à des juges raisonnables et indifférents, avant qu'on « parviengne aux horribles et cruels tourments de guerre ». Barrois et Kervyn attribuent ce livre à Chastelain. Il n'en est pas moins vrai que ce dernier en son *Livre de Paix* appelait Dame Paix, entre les mains de qui pend « toute la chrétienté désolée ».

Le facétieux mais profond curé de Meudon [2] estimait que les batailles étaient iniquité et folie et qu'autant valait se reposer avant qu'après. « Quant à la guerre, qui est la science de nous entre-défaire et entre-tuer, de ruyner et perdre notre propre espèce, elle n'a pas beaucoup de quoy se faire envier aux bêtes qui ne l'ont pas » : tel était le langage tenu, un peu plus tard, par le seigneur de Montaigne (l. II, ch. 12). En son traité *De la servitude volontaire*, La Boétie, son ami, plaignait ces « nations opiniâtres en leur mal et aveugles en leur bien », que le maître « mène à la boucherie » comme les exécuteurs de sa vengeance, et laissant « emporter le plus clair de leur revenu, piller leurs champs, voler leurs maisons et meubles anciens et paternels ». A son tour, Michel Cervantès, dans son drame intitulé *Numance*, esquissait le tableau de la guerre, à la suite de laquelle « marchent la faim, squelette pâle, la maladie qui se traîne sur des bé-

1. *Dulce et decorum pro patria mori*; *Bella matribus detestata* (*Ode* I; *Ep.*, II).
2. *Gargantua*, XXXIII; Pantagruel, III, 1. — Stapfer, Idées de Rabelais sur la g., *Bibl. univ. et rev. suisse*, nov. 1888.

quilles, et, plus loin, la fureur et la rage, qui se dévorent elles-mêmes. »

Sous l'absolutisme royal, à peine ose-t-on élever la voix contre les procédés alors en honneur. Pascal pourtant, raille amèrement cet homme qui se croit le droit de me tuer « parce qu'il demeure de l'autre côté de l'eau et que son prince a querelle avec le mien ». Il n'est pas jusqu'à Corneille [1], Racine et même Boileau, chez qui on ne rencontre çà et là quelque pensée de réprobation contre le carnage. L'esprit de La Bruyère [2] s'exerce, léger, sur ces milliers de chats, qui, pour la gloire, se livrent « au plus abominable sabbat », miaulent, jouent de la dent et de la griffe jusqu'à laisser sur place quelques milliers des leurs, qui infectent l'air de leur puanteur. Plus sarcastique encore, Voltaire exerce sa verve contre l'incohérence de ces luttes : « A l'heure où je vous parle, il y a cent mille fous de notre espèce couverts de chapeaux, qui tuent cent mille autres animaux couverts de turbans pour quelques tas de boue grands comme votre talon... Il ne s'agit que de savoir s'ils appartiendront à un certain homme qu'on nomme sultan ou à un autre qu'on nomme, je ne sais pourquoi, César... Presqu'aucun de ces animaux n'a jamais vu l'animal pour lequel ils s'égorgent [3]. » Sur cette réprobation des meurtres et sur la fraternité des hommes, J.-J. Rousseau s'accordait pleinement avec son ennemi. — Depuis la Révolution, il faudrait citer presque tous les écrivains, car peu se sont abstenus de stigmatiser le fléau guerrier.

— Sont-ce là de simples déclamations de littérateurs et des rêveries de poètes? Si on voulait trouver leur confirmation dans les sentences des penseurs, des philosophes, des moralistes, publicistes, économistes et même des hommes d'Etat, on n'aurait que l'embarras du choix.

« Tous les ouvrages *philosophes* chinois sont émaillés de maximes antiguerrières. » Khoung-fou-tseu [4], Meng-tseu, l'écrivain militaire Se-ma, ont recommandé la pratique de la bienveillance universelle et répandu des sentiments pacifiques parmi 400 millions d'hommes. Le législateur indien, Manou, considère la guerre

1. *Mort de Pompée*, I, 1. — Racine, au dire de son fils (*Vie de J. Racine*), remit à Mme de Maintenon un mémoire « aussi solidement raisonné que bien écrit » contre la guerre. — Molière, *Bourgeois gentilh.*, sc. II.

2. *Jugements*, éd. Janet, t. II, p. 165; *Caract.*, éd. Didot, p. 147.

3. *Micromégas*, VII, éd. Didot, p. 174 ; *Candide*, p. 259 ; *Jenni*, p. 134 ; *Dict. phil.*, G., et Anthrop. ; *Eloge des offic. morts en 1741 ; Essai sur les mœurs*, II, p. 151, 191.

4. *La grande Etude*, II, 3, 16. — Letourneau, *La g.*, p. 233.

comme essentiellement illogique et conseille à la fois de l'éviter et de la faire humainement. En Grèce, le père de la philosophie, Thalès, proposa d'organiser une fédération des républiques ioniennes. Les stoïciens et leur chef d'école, Zénon, rêvèrent même d'une république universelle. Xénophon conseilla au sage de renoncer à la guerre, alors même qu'il aurait de graves sujets de l'entreprendre. Dans le *Critias*, Platon [1] décrivit la confédération de l'Atlantide, et le cynique Cratès traça le tableau d'une ville imaginaire où régnait une paix perpétuelle. A Rome, bien qu'il eût exercé le commandement militaire, Cicéron s'éleva contre les abus de la force. Le combat, suivant lui, est le propre des bêtes, le débat celui des hommes : aussi préféra-t-il toujours la toge aux armes [2]. Sénèque réprouvait les combats de gladiateurs et considérait la paix et la liberté comme les plus grands des biens [3]. On rapporte que l'empereur Probus lui-même conçut le projet d'une paix perpétuelle ou du moins espéra que la défaite de tous les ennemis de Rome permettrait de se passer de soldats.

L'enseignement de Jésus-Christ, que Saint Paul appelle *Evangelium pacis*, prêche l'amour et la charité. Aussi les premiers philosophes chrétiens furent-ils naturellement amis de la paix. Clément d'Alexandrie, Tertullien, Origène, Lactance, déclarent injuste tout recours aux armes. Saint Jérôme, en son *Eloge funèbre de Népotien*, déplore les maux de la guerre. En 381, Saint Ambroise refuse à l'empereur Théodose, l'entrée du concile œcuménique de Constantinople, à cause des massacres de Thessalonique. — A partir du XIV[e] siècle, les idées religieuses se mêlent avec l'humanitarisme naissant. Wycliffe, John Colet, Thomas Morus [4], Erasme, J.-L. Vivès, Guillaume Postel, réprouvent la guerre. Erasme dit de lui-même qu'il est l'homme de la paix. « Regardez, ajoute-t-il, la structure du corps humain, faible, désarmé, revêtu d'une chair molle et d'une peau légère : la nature ou plutôt le

1. *Lois*, I, VIII : Une république vertueuse est appelée à jouir de la paix. Il faut régler la guerre en vue de la paix, et non l'inverse.. — Aristote, *Pol.*, VIII, 1. (Laurent, t. II, p. 406, 373...

2. *Pro Marcello* : *Semper mea consilia, pacis et togæ socia, non belli atque armorum fuerunt* ; — *De offic.*, I ; *Contre Verrès*...

3. *Epist.* XCV : *Quid bella et occisarum gentium gloriosum scelus ?.. Publice jubentur vetita privatim.*

4. *Utopie*, l. I et II. — F. Seebohm, *The Oxford Reformers, Colet, Erasmus, More*, 1887. — E. Nys, Quatre utopistes au XVI[e] s., *R. dr. int.*, 1889, p. 65; *Orig. du dr. int.*, p. 391 ; *Etudes*, II, p. 48. — Au XV[e] s., le bohémien Khelchytski avait condamné les guerres (J. de Bloch, t. V, p. 10.) — Wyer, *The defense of peace*, 1535 ; J. Mayler, *The true defense of p.*, 1544 ; Leland, Εγκωμιον τῆς ειρῆνης, *Laudatio pacis*, Lond., 1546 ; Marsilius de Padua, *Defensor pacis* (angl., 1553) — Campanella admet la légitimité de la guerre (*Civitas soli*), mais approuve la paix (*Monarchia Messiæ*.)

créateur a-t-il fait un tel être pour la guerre et non pour l'amitié? La guerre, avec ses cohortes barbares, son fracas, ses déchirements, est une folie... La guerre sème la guerre : de feinte elle devient réelle, de petite immense ». Rien, à ses yeux, n'est plus impie, plus contraire au christianime que ce brigandage et ces homicides en grand [1]. Bourdaloue, Bossuet même et Massillon ont laissé échapper des sentences presque aussi énergiques. Fénelon a comparé au vol d'un champ ces conquêtes qui, « sous prétexte de convenances, mèneraient jusqu'à la Chine ». Les nations de la terre, dit-il, ne forment qu'une même famille, et, au lieu de se battre plus cruellement que les animaux, elles devraient contracter une grande alliance avec assemblée générale des souverains [2].

Comme à Fénelon, les guerres ne paraissent légitimes à Montesquieu [3] que si elles sont nécessaires. « Tant qu'on se fondera sur des principes arbitraires de gloire, de bienséance, d'utilité, des flots de sang inonderont la terre. » Le XVIII[e] siècle tout entier est libéral et pacifique, parfois même parmi les *gouvernants* et les *militaires*. Du champ de bataille de Fontenoy, d'Argenson écrit à Voltaire son horreur du sang; Voltaire, dans une lettre à Frédéric II, déplore les conquêtes : il eût, dit-il, préféré les gerbes de blé des champs de Rocroy aux moissons de lauriers qu'on y a cueillies; Frédéric lui-même disait qu'il eût été plus satisfait d'avoir fait *Athalie* que la guerre de Sept ans.

L'Encyclopédie renvoie à Grotius. Diderot [4], d'Holbach montrent que la même morale, les mêmes devoirs s'imposent aux nations comme aux individus : stupidement, dit ce dernier, le peuple se fait le champion du délire et des iniquités de ses maîtres, que l'histoire devrait couvrir de honte pour avoir sacrifié inutilement la vie des citoyens.

Par leur idée d'ordre providentiel ou naturel, les Physiocrates,

1. Erasmi *Colloq. famil. Opera*, t. I, p. 823; *Adagiorum*, IV, I, 1, *Op.*, t. II, p. 951 s ; *Querula Pacis undique Gentium ejectæ profligatæque*, Lugd., 1529; *Polemos, sive Belli destestatio*, Col. ; *The complaint of Peace* (tr. angl.), 1559. — Juste Lipse, *Les Politiques* : C'est trop, trop guerroyer. Paix salutaire, quand reviendras-tu nous voir? — Agrippa ab Nettesheim, *De incertit. et vanit. scientiarum*, 79 : La guerre est un immense homicide ; les soldats sont une lie de scélérats.

2. *Télém.*, VII, IX, X, XI, XIII ; *Ex. de consc. sur les devoirs de la royauté*, XVI-XVIII. — A la même époque : Fontenelle, *Pluralité des mondes*, III. — Les publicistes, antérieurs ou postérieurs, se sont surtout efforcés de limiter les violences (v. Kaltenborn, Nys...)

3. *Espr. des lois*, X ; *Réfl. sur la monarchie univ.*, 1724 (réimpr. Bordeaux, 1891).

4. *Princ. pol. des souverains ;* [D'Holbach], *Pol. extér.*, p. 185, 192.

et, par un libéralisme qui lui est commun avec eux, Adam Smith[1], furent amenés à faire abstraction des bornes des États et à concevoir le rêve imprécis d'une république économique universelle.

Mably se demandait pourquoi il existe des frontières. Turgot, Necker[2], les deux Mirabeau, Dupont de Nemours[3], se proclamaient adversaires résolus des crimes internationaux. Les *économistes* se montrent très généralement favorables aux relations pacifiques. En dehors de ceux qui ont proposé des « projets », on peut citer en Angleterre, Stuart Mill[4], en France, Fourier, Bastiat, J.-B. Say[5], Michel Chevalier, Dunoyer, H. et F. Passy, Paul Leroy-Beaulieu...

Le même idéal a été préconisé par plusieurs des hommes qui de près ou de loin ont participé au *gouvernement* ou aux opérations *militaires*[6]. Au premier rang, pendant la Révolution, figurent l'abbé Grégoire et Condorcet[7]. Au milieu des hostilités, en 1793, Isnard provoqua l'enthousiasme de ses collègues par ces paroles, prononcées devant l'Assemblée : « Les combats que se livrent les peuples par ordre des despotes ressemblent aux coups que deux amis, excités par une instigation perfide, se portent dans l'obscurité. Si le jour vient à paraître, ils s'embrassent et se vengent de celui qui les trompait[8]. » En pleine épopée napoléonienne, Benjamin de Constant-Rebecque condamna l'*Esprit de conquête*. Si J. de Maistre trouvait divine la guerre, son frère le

1. *Recherches sur les causes de la richesse des nations*, 1776, l. I, 3, t. I, p. 26 ; l. III, 6, t. I, p. 517 ; l. II, 2, t. II, p. 533 : Le marchand n'a pas de patrie ; le possesseur de capitaux est citoyen du monde.

2. *Adm. des finances de la Fr.*, 1784, t. III, ch. XXXIV s. (Tr. en angl. : *Reflections on the calamities of war*, 1831.) — Mirabeau, *Pacte de famille.*

3. *Phil. de l'Univ.*, 1796 : Tous les êtres ont pour devoir, idéal aujourd'hui, plus tard réalisable, de s'unir ; Herder, *Dév. de l'hum.*, 1803, I, 41.

4. *Dissertations a. discussions*, t. III, 2e éd., 1875, p. 166, 171.

5. *Cours complet d'éc. pol.*, t. II, p. 280 : La paix est nécessaire au développement des facultés utiles de l'homme. Les guerres de conquête sont des crimes... — Un grand nombre des propagandistes du XIXe s. ont été antérieurement cités. (Cf. Hamon, *Psych. du mil.*, p. 198 ; Le Foyer, *La g.*, p. 18 ; et surtout La Fontaine. *Bibliogr. de la Paix.*)

6. Parfois, comme disait Hoche, les guerriers deviennent philosophes, quand ils ne se battent plus. Peu de personnes parlent aussi librement qu'eux de la guerre et du métier militaire. (v. La Noue, *Disc. pol. et mil*, et Tavannes, dans Petitot, t. XXIII s.) Louis XIV, à son lit de mort, appela le dauphin : « J'ai trop aimé la guerre, dit-il. Ne m'imitez pas. » Dans ses instructions à son petit-fils Philippe V, partant pour l'Espagne, il avait dit : « Faites le bonheur de vos sujets et, dans cette vue, n'ayez de guerre que lorsque vous y serez forcé. » Vauban était pacifique ; Vauvenargues, dégoûté de la guerre, avait quitté le service. — Franklin, Madison, Washington ; Samuel Adams (proposition d'arbitrage, 1788), dans : Laveleye, p. 178.

7. *Disc. de réc. à l'Ac.* ; *Proj. de const.*, XIII ; *Lettres d'un citoyen des E.-U. à un Fr. ; Esquisse des progrès de l'esprit humain*, X, Œuvres, t. IV, p. 237, 267.

8. Thiers, *Hist. de la Révol. fr.*, t. II, p. 25.

capitaine n'épargnait pas les railleries à son propre métier : « Est-il rien de plus juste que de se couper la gorge avec quelqu'un qui vous a marché sur le pied par inadvertance ? » Gœthe, Erckmann-Chatrian, avaient vu de près les batailles. P.-L. Courier, A. de Vigny ont été soldats avant d'écrire, l'un la *Conversation de la duchesse d'Albany*, l'autre *Grandeur et servitude militaires* [1]. Volney (*Les Ruines*, XIV) prévoyait un temps où les peuples « soumettraient à des voies civiles le jugement de leurs contestations ».

On prête à Napoléon Ier lui-même des jugements sévères sur les horreurs de la guerre (à Eylau..). Il eût voulu, à la paix, prétendit-il, agglomérer les peuples morcelés par les révolutions et la politique, et amener tous les souverains à n'avoir plus que leur simple garde [2]. Alexandre, le mystique empereur de Russie, aspirait à établir un congrès des nations et à substituer l'arbitrage aux combats, et son successeur, Nicolas Ier « abhorrait » la guerre. Louis-Napoléon, en 1831, écrivit à sir Walter Scott que la guerre et la peine de mort sont un héritage de la barbarie. « Entretiendrons-nous toujours de mutuelles défiances par des armements exagérés, » demanda-t-il dans son discours d'ouverture de session du 5 novembre 1863, et il souhaita, qu'on ait « le courage de faire les sacrifices nécessaires pour établir l'accord des peuples [3]. » En Angleterre, à la Chambre des Communes, Robert Peel en 1849, Cobden dans ses nombreux discours, Gladstone le 16 juin 1893, Henry Richard.., ont proclamé mainte fois que la guerre est une honte pour la civilisation.

II

Voilà quelques-uns des témoignages qui établissent que la guerre est un mal. Jamais on ne le répétera trop. Mais il faut songer aussi aux remèdes. Parmi les **projets** [4] émis en ce sens, les uns

1. « L'existence du soldat est, après la peine de mort, la trace la plus douloureuse de barbarie qui subsiste entre les hommes. » — Cf. Grand, Paixhans, Bugeaud, Canrobert (Conf. de Londres, 1890), Jung...

2. Las Cases, *Mémorial de Ste-Hélène*, VII, p. 265. — « Après la chute de mon système, il n'y aura pas en Europe d'autre équilibre possible que la confédération. » (Œuvres de Napoléon III, t. I, p. 26.) — « La guerre est un métier de barbare,... entre Européens, une guerre civile, etc... » (E. de Girardin, *Désarm.*, p. 58.)

3. *Idées napoléoniennes* : reine Hortense... — En 1816, le prince-régent d'Angleterre prit l'initiative d'une proposition de désarmement. (V. *supra*.) Vers 1873, le duc Pierre d'Oldenburg visita les cours d'Europe pour les décider à abolir la guerre, instituer l'arbitrage et réduire les armements.

4. Historiques : *La paix univ., idée napol. devant l'hist.*, 1864, p. 10 s ; Fayet, *Paix*

comportent une réorganisation ou une profonde transformation de la société entière, à l'intérieur comme à l'extérieur (*République* de Platon, *Utopie* de Morus..) ; d'autres se contentent de poursuivre la paix internationale par des plans d'organisation politique ; d'autres enfin ne préconisent que des moyens juridiques. Les premiers sortent du présent cadre. Quant aux autres, les plus anciens, justes dans leur partie critique, sont fantaisistes dans leurs reconstructions, parce que, tout subjectifs, ils ignorent les nécessités historiques et même les conditions de viabilité des sociétés ; les récents, tenant davantage compte des contingences, sont beaucoup plus modestes.

On fait généralement remonter à Henri IV l'origine des projets de paix perpétuelle. Près de trois siècles auparavant, Jacques d'Arteveld et Henri de Gand avaient rêvé d'une fédération européenne des communes [1]. En 1461, *Georges Pobiedrad* [2], roi de Hongrie, en lutte avec l'empereur Frédéric III et le pape Pie II, dépêcha, — sous l'inspiration de son conseiller, le Grenoblois Ant. de Marini, — une ambassade vers Louis XI pour lui proposer de convoquer un parlement de rois et de princes, dans le but d'émanciper les peuples et les gouvernements par l'organisation d'une nouvelle Europe. Le roi très chrétien se montra personnellement favorable, mais ses ministres « jetèrent les hauts cris ».

Vers la fin du XVI[e] siècle, *Henri IV* aurait conçu le « grand dessein d'une république chrétienne ». Sa correspondance avec Maurice le Sage, landgrave de Hesse, a été publiée [3]. De nombreux émissaires furent envoyés dans l'Allemagne du Nord, en Hongrie, à Venise, à Genève. En 1602, il écrivit à ce sujet à la reine Elisabeth, qui aurait, dit-on, conçu antérieurement la même idée [4].

perp, p. 44 s ; Pradier-Fodéré, t. VI, p. 55-184... K. P. Arnoldson, *Pax mundi*, 1896 ; G. Prato, *Teoria della pace, derivaz., svolgim. hist. e risultati*, 1897 ; J. de Bloch, t. V (peu coordonné et incomplet) ; E. Schlief, *Friede*, p. 112-184... — Rapports avec les événements historiques généraux : E. Bourgeois, *La paix et l'ens. pacif.*, p. 81 s.

1. Ch. Potvin, *Le génie de la paix en Belg.*, p. 13.

2. St-René-Taillandier, *Rev. Deux-Mondes*, 15 août 1862. — Georg von Pobiedrad's, Wahlkönigs der Böhmen, *Project eines allg. Fürstenbundes zur Verbreitung der Türken u. Herstellung allg. Friedens.* (Sybel's *Histor. Ztschft.*, XI Jahrg., 2 h.) — Pierre du Bois, *Doctrina felicis expeditionis et abbreviationis guerrarum* (manuscrit 10.316, Bibl. nat.) propose un empire universel. — Martinus Laudensis, *De bello, confœderatione, pace et conventibus principum* ; Judocus Clichtoveus, *De Bello et pace opusc., Christianos principes ad sedandos bellorum tumultus et pace componendam exhortans*, 1523, 51 f.

3. De Poumiel, *L'ami de H. IV, ou le landgr. de Hesse*, p. 67 ; [Fischer de Chevriers], *Etudes sur la paix*, 1879, p. 11. — De Beaufort, Quelques proj. d'arb. et de paix perp. aux XVII[e] et XVIII[e] s., *R. d'hist. diplom.*, 1902, n° 3.

4. Lettre, dans Gaillard, *Rival. de la Fr. et de l'Angl.*, t. X, p. 106, 119.

Il ouvrit ensuite des négociations avec Jacques Ier, auquel il envoya Rosny (Sully) pour l'amener à ses vues. En 1608, Villeroy, collaborateur du Béarnais, écrivit à La Boderie, ambassadeur de France en Angleterre, qu'il préparait des alliances pour amener une paix universelle en la chrétienté : « Ce serait un grand bonheur : il faudrait pour y arriver que les rois se contentassent de posséder ce qu'ils ont. Vous direz que ce sont discours plus plausibles et vraisemblables que faisables, plus à désirer qu'à effectuer ou à espérer : toutefois je sais bien ce que je dis. » (E. Bourgeois). — *Sully* expose, en ses *Mémoires des sages et royales œconomies d'Estat de Henry le Grand* [1], un projet dont il attribue la paternité à son maître, lequel l'aurait amené à ses idées. L'idée fondamentale était celle d'équilibre politique. Il s'agissait de reconstruire l'édifice du droit public de l'Europe sur de nouvelles bases, qui devaient garantir l'indépendance des Etats. A cet effet, la chrétienté était partagée en 15 dominations, héréditaires, électives ou républicaines, à peu près d'égale force, de façon qu'aucune ne puisse outrepasser ses limites. Un conseil général devait régler les différends sans voie de fait. La liberté des confessions chrétiennes et celle du commerce auraient été assurées, et des règlements seraient intervenus en vue d'empêcher l'oppression et la tyrannie des princes, les plaintes et les rébellions des sujets.

En 1623, treize ans après la mort de Henri IV, un Français sur

1. Ed. Londres, 1747, p. 363 ; *Coll. des mémoires..*, éd. Foucault, 1821, t. VIII, p. 233 ; *Ac. sc. mor.*, 1873, II, p. 426. — Bibliog. : Mérignhac, *Arb.*, p. 395. — Ancillon, *Révol.*, t. II, p. 500 ; Lavallée, *Hist. des Fr.*, t. III, p. 66 ; Wolowski, Le gr. dessein, *Ac. sc. mor.*, 14 août 1865 ; Mercier de Lacombe, *La pol. de Henri IV ;* H. Martin, *Hist. de Fr. ;* Capefigue, *La Ligue et Henri IV*, VIII, p. 494 ; Wheaton, *Progrès du dr. des gens*, t. I, p. 317 ; Pradier-Fodéré, t. VI, p. 55 ; Hély, p. 237 ; Zeller, *La fin de H. IV : le grand dessein ;* G. de Molinari, *L'abbé de St-Pierre*, p. 373. — Sur la paternité : l'abbé de St-Pierre (t. I, p. 128) dit qu'Henry le Grand en fut le premier inventeur ; de même, Poirson, *Règne de H. IV*, t. II, p. 873 ; Potvin, *ib.*, p. 26 ; *Le livre de g.*, 1872, p. 85 ; Fayet, *ib.*, p. 38 — *Encycl. méthod.*, Projets imag., t. III, Ec. pol., p. 702 : il émane de Sully, et c'est sur son témoignage seul que Péréfixe, de Thou, Bassompierre l'attribuent à H. IV. — Bazin, *Sur les éc. roy.* (Nelle Coll. de Mémoires.., de Michaud et Poujoulat, t. II, p. 15 ; G. de Molinari, *ib.*, p. 72) : rêverie du vieux ministre, postérieure de 20 ans à la mort du roi. — Larroque, *La g.*, p. 254 : H. IV n'avait pas assez d'intelligence ni de moralité et fit, à cette époque, des armements. — E. Bourgeois, *ib.*, p. 85 : dans le *Mémoire* publié par M. de Vogüé, Sully cherche, en invoquant le nom du roi, à obtenir plus d'autorité. — Cf. Kükelhaus, *Ursprung des Planes vom ew. Fr. in den Memoiren des Herzogs von Sully*, 1892 ; Pfister, Œc. roy. et Gr. dessein, *Rev. hist.*, 1894 : Isambert, *Congrès des sc. pol.*, 1900, p. 139. — Sismondi, *Hist. des Fr.*, t. XXII, p. 148 : H. IV voulait liguer l'Europe contre l'Autriche ; de même, auteurs allemands : Schlegel, *Vorles. über neure Gesch.*, XVI... (cités par Laurent, t. X, p. 250, 287, qui se prononce en sens contraire.)

le nom duquel on a discuté, *Emericus Cruceus*, écrit *Le nouveau Cynée ou discours d'Estat représentant les occasions et moyens d'establir une paix générale et la liberté de commerce par tout le monde*[1]. Il y conseille aux rois de gouverner en paix leurs Etats, par le moyen d'une diète, composée de délégués de toutes les nations, y compris la Perse, la Chine, l'Ethiopie, et siégeant à Venise, qui jugerait les querelles des souverains. Si quelqu'un contrevenait à l'arrêt d'une si notable compagnie, il encourrait la disgrâce de tous les autres princes, qui auraient beau moyen de le mettre à la raison, au besoin en le « poursuivant par armes ».

En 1624, Neumayr publia, à Iéna, un projet de paix, *Von Friedens Handlungen*, où il proposait l'entrevue ou le congrès comme remède à la guerre[2]. Vers 1625, un ministre d'Etat qui a gardé l'anonymat, adressa au chancelier d'Aligre son *Caton du siècle* avec toutes sortes de conseils pour la conservation de la paix. *Grotius*[3] ne s'est pas contenté de condamner la guerre et d'en formuler les lois : il propose des remèdes indirects tels que charité, prudence, clémence, loyauté, et des remèdes directs tels qu'entrevue, arbitrage, sort et duel. « Il serait utile, et même en quelque sorte nécessaire, qu'il y ait certaines assemblées des Puissances chrétiennes où les différends des unes seraient terminés par celles qui n'auraient pas d'intérêt dans l'affaire, et où même on prendrait des mesures pour forcer les parties à recevoir la paix à des conditions équitables. » En 1660,

1. M. Sumner crut le découvrir, alors que nos bibliothèques le possédaient. (Elihu Burrit, *Amis de la paix*, 1849, p. 32.) — H. Dumesnil (*La g.*, p. 204) l'attribue à Cyrano de Bergerac. — Destrem, *N^elle Revue*, 1888, p. 513 : Emile (?) Lacroix. — Naudée, *Bibliog. pol.* : traduction de Lacroix ; E. Bourgeois, *ib.*, p. 81 : d'après une poésie contemporaine, la vraie forme est Crucé. — Dreyfus, *Arb.*, p. 374 ; — Sorel, *Bibliot. fr.*, p. 62 : hardi et gigantesque ; — Fayet, p. 44 : jeu d'esprit, rêve d'utopiste. — E. Nys, *Eméric Crucé, précurs. de l'abbé de St-Pierre*, et *Rev. dr. int.*, 1890, p. 371 ; *Etudes*, I p. 301 : Deux irénistes.. — Balch, *E. Crucé*, Philad., 1900; Régnier, Un préc. de l'arb., *N^elle Rev.*, juil. 1903, p. 130. — Cynéas est ce confident qui conseillait à Pyrrhus de se reposer au lieu de réaliser son plan de conquêtes. (Episode rapporté par Plutarque, et plaisamment par Rabelais; puis par Leibnitz, *Recueil de pièces sur la philos.*, 1720, t. II.)

2. Hély, p. 246. En 1644, un anonyme adjure les chrétiens de licencier leurs armées et de recourir à la médiation. En 1650, un orateur, Angelus pacis [le jésuite français Nic. Caussin, d'après la *Bibl. britannica* de Robert Watt] dit *A tous les princes chrétiens* que c'est un mauvais signe que les monarchies soient en guerre pendant que les républiques jouissent de la paix. — J. M. de la Codre (*L'opin. publ.*, p. 43) cite, en 1676, un Mémoire anonyme favorable à la paix. — Ad. Franck (*Amis de la paix*, 1878, p. 19) : Ismaël Boulliau, mathématicien et astronome, a soumis à Mazarin un système de pacification. La réponse du cardinal est favorable et pleine de sens.

3. *De jure belli ac pacis*, 1625, II, 23, § 8, n° 4 ; tr. Pradier, t. II, p. 559.

le landgrave *Ernest de Hesse-Rheinfels* publia, sous un titre interminable [1], un livre de controverses théologiques, signalé par Leibnitz et connu sous le nom de *Catholique discret,* où il propose l'établissement, à Berne ou à Lucerne (entre la France et l'Autriche, alors dominantes), d'un tribunal entre souverains catholiques. En 1676, à Cologne, parut, anonyme, un curieux *Mémoire pour servir à l'usage du temps* [2], qui, parmi les moyens d'assurer la paix générale, contient la proposition formelle d'établir une médiation et un conseil. En son *Histoire des Provinces-Unies,* William Temple montra, vers la même époque, qu'une confédération pouvait s'établir en Europe. Le quaker William Penn publia, en 1693, *An Essay on the present and future Peace of Europe* [3], où il préconisait « l'établissement d'une Diète, d'un Parlement ou d'une assemblée d'États européens ». Les sentences auraient été au besoin imposées, — il ne dit pas comment.

Peu après, l'*abbé Castel Irénée de Saint-Pierre,* gentilhomme de Normandie, aumônier de la duchesse d'Orléans, créateur du mot : bienfaisance, et initiateur de l'orthographe libre, émit différents projets des plus connus [4] : d'abord, *Mémoires pour rendre la paix perpétuelle à l'Europe,* Cologne, 1712 ; puis *Projet pour perpétuer la paix et le commerce, augmenté..., et réponses aux objections,* Utrecht, 1713 ; ensuite, *Projet de traité..., pour affermir les maisons souveraines, proposé autrefois par Henry-le-Grand, agréé par la reine Elisabeth, par Jacques I et par la plupart des autres potentats ;* enfin, *Abrégé du projet..., démontré infiniment avantageux pour tous les hommes nés et à naître et en particulier pour tous les souverains,* 1728 [5]... Il montre les

1. *Der so warhafte als ganz aufrichtig u. discret gesinnte Catholischer,... über den heutigen Zustand der Religion-Wesens in der Welt...* [Cologne]. — v. E. Nys, *Etudes*, I, p. 301 s, et *R. dr. int*, 1897 ; Mérignhac, *Arb.*, p. 396.

2. In-18, 103 p. (*Idée napol.*, p. 10 : non antérieurement signalé.)

3. Bouvet (*Le dr. public,* p. 206) et Hély (*ib.*, p. 246) le datent de 1593, et le croient contenu dans une lettre à Henri IV (!). — Garrett, *L'Etat sans la g.*, Anvers, 1877.

4. Mais des moins heureux, ajoute Kamarowsky, *Le trib.*, p. 250. Selon ce dernier, Rousseau aurait dit que St-Pierre raisonnait « en enfant » sur les applications : nous n'avons rencontré ce mot nulle part. — Baron H. de Faviers, *La paix publ. selon la log. et l'hist.*, p. 148 : généreuse utopie ; Cardinal Dubois (Wheaton, 4e éd., t. I, p. 327) : rêves d'un homme de bien. — Le prof. Velio Ballerini (*Il probl. della pace* : *ricerche e voti intorno al diritto int.*, 1885, p. 92) l'appelle « Bernardin St-Pierre, auteur de *Paul et Virginie* » (!). — L'abbé refusa de s'incliner devant Louis XIV.

5. V. en outre : *Idée napol.*, p. 13 ; Nys, L'abbé de St-P., *R. dr. int.*, 1890, p. 371. — E. Lerminier, Infl. de la philos. du XVIIIe s. sur la législ. et la sociab. du XIXe, 1833, p. 27. — G. de Molinari, *L'abbé de St-P., membre exclu de l'Ac. fr.* ; *vie, œuvres ; jugement de Rousseau, projet de H. IV et plan de Kant*, 1857, p. 84 s. — L. de Lavergne, L'abbé... et ses projets, *Rev. Deux-Mondes*, fév. 1869, et *Ac. sc. mor.*, t. 89, p. 217, 365. — E. Goumy, *Etude sur l'abbé...*, 1859.

avantages de la paix, surtout au point de vue intéressé : « bienfaisance et nuisance », c'est-à-dire profits et pertes, augmentation ou diminution du revenu du roi et des dépenses militaires, gains ou pertes commerciaux, financiers, artistiques, juridiques. Comme remède, il propose une grande alliance européenne perpétuelle pour la sûreté contre la guerre étrangère et civile, en prenant pour base l'état actuel de possession[1]. Chacun des Etats engagés devrait renoncer à la voie des armes en vue de vider ses différends, fournir une contribution pour l'entretion du tribunal des délégués et un contingent pour la sanction des décisions (exécutoires par la force, art. 4).

Il y avait, dans ce projet, au moins une idée sage : celle de l'absence de bouleversements territoriaux. Le « bon abbé », en juin 1713, reçut les encouragements du *Journal de Trévoux*, fort répandu à cette époque et rédigé par les Jésuites. Ses idées, pourtant, recueillirent plus de railleries que d'éloges. C'est à son sujet que Leibnitz écrivait de Hanovre, le 4 juin 1712, à Jean Leonor le Gallois, sieur de Grimarest : « J'ai vu quelque chose du Projet de M. de Saint-Pierre. Je me souviens de la devise d'un cimetière, avec ces mots : *Pax perpetua*, car les morts ne se battent point. Mais les vivants sont d'une autre humeur et les plus puissants ne respectent guère les tribunaux. » Il n'y a, écrivait-il à l'abbé lui-même en 1715[2], que la volonté qui manque aux hommes pour se délivrer d'une infinité de maux... Pour faire cesser les guerres, il faudrait qu'un autre Henri IV, avec quelques grands princes de son temps, goûtât votre projet. » On prête la même parole au cardinal Fleury : « Un article essentiel, aurait-il dit, a été omis dans le plan : il faudrait envoyer des missionnaires aux princes et les convertir[3]. »

Leibnitz lui-même, avait tenté de réunir catholiques et pro-

1. J. Barni (*Hist. des idées mor. et pol. au XVIIIe s.*, t. I, et *Morale dans la démocr.*, p. 234) l'approuve, mais lui reproche cette immutabilité des frontières (du traité d'Utrecht) et de la constitution interne.

2. Lettres à Conrad Widou, 1716... (*Idée napol.*, p. 22 s) — Mabille, *La g.*, p. 44.

3. Michaud, *Biogr. univ.*, Abbé de St-P. (Fayet, p. 45 ; Kamarowsky, p. 250...) — Voltaire lui-même termine ainsi son poème sur la Tactique :

> ... Je vous l'avoûrai, je formais des souhaits
> Pour que ce beau métier ne s'exerçât jamais,
> Et qu'enfin l'équité fit régner sur la terre
> L'impraticable paix de l'abbé de Saint-Pierre.

Il ajoute dans une note : « L'idée de paix perpétuelle entre tous les hommes est plus chimérique que le projet d'une langue universelle... Il est aussi difficile d'empêcher les hommes de se faire la guerre que d'empêcher les loups de manger les moutons. »

testants et, dans ce but, s'était mis en relations avec Pelisson et Bossuet; puis il restreignit son effort aux seuls protestants, et enfin il renonça à son dessein en 1708 [1]. Il pressentait qu'il doit exister une grande société des nations [2]. Il conçut même [3], sans méconnaître les difficultés de réalisation, l'idée d'une paix universelle, établie par une fédération européenne sur le modèle du moyen âge, avec l'empereur pour chef temporel et le pape pour chef spirituel [4]. Il avait étudié l'historique de la question. Dans sa note de 1712, il estime le projet du landgrave de Hesse, « des plus utiles choses du monde et, en gros, faisable », et mentionne le *Nouveau Cynéas*, dont il ne connaît pas l'auteur. Après avoir dit que les puissants seraient tentés de se soustraire aux sentences, il ajoute, — ce qui montre qu'il prend le projet au sérieux : « Il faudrait que ces seigneurs donnassent caution bourgeoise ou déposassent dans la banque du Tribunal, un roi de France par exemple 100,000 écus et un roi de Grande-Bretagne à proportion, afin que les jugements puissent être exécutés sur leur argent en cas qu'ils fussent réfractaires. » Il propose Rome pour siège du tribunal, le pape pour président et l'excommunication comme arme [5].

Le projet de l'abbé de Saint-Pierre fut analysé par le chevalier Ange Goudar [6] et par *J.-J. Rousseau*. Ce dernier, comme l'abbé, s'adresse non aux sentiments généreux, mais à l'intérêt particulier : il le dit expressément [7]. Mais il émet de plus ses idées propres. Son argumentation peut se résumer ainsi. Il règne entre tous les peuples de l'Europe une liaison imparfaite ; elle est plus sûre que l'absence de société, mais il est facile de la perfectionner. Le moyen à employer est une confédération : 1° générale, 2° avec tribunal judiciaire, 3° avec force coactive,

1. Lettre à Fabricius; Emery, *Pensées de Leibnitz*, p. 7; Michaud, *ib.*, t. 23, p. 589.

2. *Codex juris gentium dipl.*, 1693. — Cf. Wolff, *Jus naturæ scientif.*, 1740...

3. P. Larroque (*De la g.*, p. 258) le conteste.

4. *De jure suprem. Principium Germaniæ*, 1667 (à l'occasion de la paix de Nimègue) : les Etats chrétiens ne font qu'un seul corps; le pape et l'empereur y ont juridiction. — Fontenelle, *Eloge de Leibn.*, p. 3 ; Comte, *Phil.*, t. V, p. 446 ; Willm, *Dict. des sc. phil.*, t. III, p. 533 ; *Idée nap.*, p. 18 ; Fayet, p. 61 ; Hély, p. 246...

5. Leibnitii *opera*, 1768, t. V, p. 56. — *Idée napol.*, p. 22.

6. *La paix de l'Eur. ne peut s'établir qu'à la suite d'une longue trêve, ou Projet de pacif. gén. comb. à une susp. d'armes de vingt ans entre toutes les puiss. pol.*, Amst., 1757 (rééd. 1761), et *L'Espion Chinois*, Col , 1765 (t. V, p. 52 s : exposé critique des projets ayant alors cours).

7. *Extrait du pr. de paix perp. de M. l'abbé de St-P.*, 1761, et *Jugement...*, Œuvres, éd. Didot, t. I, p. 621. — Il fut raillé aussi par Voltaire, qui, en 1761, envoie à Cideville son plaisant Rescrit de l'Empereur de Chine, à l'occasion de la paix perp. que Jean-Jacques va procurer.

4° ferme et durable ; et un congrès, au sujet duquel il reproduit les 5 articles de l'abbé. Il examine ensuite les chances de succès. Dans ce but il recherche d'abord les divers motifs de guerre (où les gouvernants ont un rôle décisif) et montre qu'ils sont supprimés par la confédération. Il met ensuite en relief l'*avantage* que retireraient les États de la conclusion de l'alliance : suppression des désastreux effets économiques des guerres, indépendance assurée par le fait qu'on « dépend » seulement d'un corps dont on est membre et dont chacun est chef à son tour ; économie profitable aux princes...

En mars 1766, un anonyme avait chargé l'Académie française de décerner un prix à l'auteur qui aurait su le mieux plaider contre la guerre et « inviter toutes les nations à se réunir pour assurer la paix générale ». Les travaux de la Harpe et de Gaillard, historien des *Rivalités de la France avec l'Angleterre*, furent couronnés en 1767 [1]. Dix ans après, Mayer, dans son *Tableau politique et littéraire de l'Europe*, insista sur la nécessité d'en venir à l'idée d'une paix solidement organisée, avec un congrès européen.

Avec Richard Price [2], nous passons en Angleterre. En 1877, il pose le principe d'un sénat universel, juge des conflits en qualité de sur-arbitre ; il en donne le développement dans ses sermons et dans un discours de 1787 qui eut quelque retentissement. — De 1786 à 1789, *Jeremy Bentham* rédigea quatre essais dont le dernier formait un plan de paix perpétuelle [3]. En même temps que les principales sources de guerre, il indique les moyens de les tarir : codifier les lois non écrites, en faire de nouvelles sur les points indéterminés ; instituer un congrès ou diète générale qui rendrait les jugements, les publierait et mettrait l'État réfractaire au ban de l'Europe ; réduire et fixer les forces militaires et navales ; émanciper les colonies...

1. Cf. James Francis de la Baume, *Eloge de la Paix*, dédié à l'Ac. fr. — En 1767, Lilienfels publie son *Neues Staatsgebäude*, également pacifique ; — Von Loen, *Gedanken zur Verbess. der menschl. Gesellsch.*, Frankf. ; Van der Marck, *Rechten van den Mensch*, p. 313 (Gabinus de Wal, *Conj. ad pacem*, p. 81 ; Martens, *Précis*, 2e éd., p. 44. — Turgot préconisa une république fédérative, avec liberté du commerce : le pouvoir central déclarerait la guerre, à la majorité ; une simple milice exécuterait les décisions. (Condorcet, *Vie de Turgot*, Œuvres, t. V, p. 213.)

2. *Observ. sur la nature de la liberté civile.* — Condorcet (*Tabl. hist.*, p. 220) l'appelle : apôtre illustre de la perfectibilité de l'espèce humaine.

3. *Princ. of int. law* : IV, A plan for an univ. a. perp. peace (Works of J. B., now first collected by John Bowring, 1839, t. VIII, p. 537-554). — Wheaton, 1853, t. I, p. 393 ; Pradier-Fodéré, t. VI, p. 82.. ; E. Briout, *L'idée de paix perp. de J. Bentham*, 1905.

La philosophie de Bentham était celle de l'expérience, sa morale celle de l'utilitarisme ; il voulait « maximiser le bonheur ». *Kant*, qui représente en philosophie une tendance toute différente, se rencontre avec lui sur le terrain pacifique. La raison fait, à ses yeux, de la paix un idéal, impraticable, mais indéfiniment approximable. Il ne se contente pas de dire que, même si on ne pouvait la réaliser, elle resterait le but final du droit des gens : en 1795, il publie son livre bien connu, souvent réédité et partout traduit : *Pour la paix perpétuelle, projet philosophique* [1]. Nul traité de paix n'est valide s'il réserve la matière d'une nouvelle guerre (art. 1 prélim.). Nul Etat indépendant ne peut être acquis par un autre (art. 2). Les troupes réglées doivent être abolies avec le temps (art. 3). On ne doit point contracter de dettes nationales pour soutenir les intérêts de l'Etat au dehors (art. 4), ni s'ingérer dans les affaires des autres Etats (art. 5)... La constitution civile de chaque Etat doit être républicaine (art. 1 définitif) Le droit international doit être fondé sur une confédération d'Etats libres (art. 2). — Comme celles de ses prédécesseurs, ses idées furent tournées en ridicule [2]. Quelques-unes, sans doute, sont exposées avec désinvolture, comme s'il s'agissait d'actes très simplement réalisables, mais au total son projet est loin d'être méprisable. Comme celui de Bentham, il subit l'influence du temps et forme un type intermédiaire entre les utopies anciennes et les projets moins hasardeux de l'heure actuelle [3].

Fichte, en 1796 dans ses *Grundlage des Naturrechts* (t. II, p. 261), en 1800 dans sa *Destinée de l'homme*, et Schelling, en 1800, dans son *System des transcendentalen Idealismus* (p. 411)

1. *Zum ewigen Frieden, ein phil. Entwurf*, Kœnigsb. ; 2e éd. et tr. fr., angl., dan., 1796 ; éd. Tissot, 1853 ; éd. Lemonnier, 1881 ; Œuvres, éd. Rosenkranz, Lpz, 1838, t. VII, p. 229-291 ; *Metaph. Anfangsgr. der Rechtslehre*, 1797 ; *Idée d'une hist. univ. au point de vue de l'human.* (tr. par Littré, *Aug. Comte et la phil. posit.*) — Analysé par Barni, *Anal. crit. de la doctr. du dr.*, p. CXIV, et *La morale*..., p. 239 ; Thonissen, *Ac. de Belg.*, 1860, p. 195... ; Delbos, Idées de Kant sur la paix, *Nelle Rev.*, août 1899, p. 410... — J. M. de la Codre, *ib.*, p. 44, lui attribue à tort un *Antipolemos*. — Cf. Rev. Vicesimus Knox, *Antipolemus, or the Plea of Reason, Relig. a. Human. against War*, transl. from Erasmus, 1794.

2. *Ew. Krieg*, Stud. eines d. Offiz. [B. Kiessling], p. 13 ; L Stein, *Ew. Fr.*, p. 29 : la paix, comme la lune ou le soleil, sert à nous guider ; comme eux, on ne peut l'atteindre, ce n'est même pas souhaitable. — Von Stengel, *Ew. Fr.*, p. 16 : ne pas le prendre au sérieux — P. Janet, *Hist. de la sc. pol.*

3. Kamarowsky, p. 254 : très réussi. — En préconisant la république, Kant évite l'écueil des projets précédents, où le mode de nomination, les attributions, l'existence même des délégués, et le caractère obligatoire de leurs décisions, s'opposaient aux principes de la monarchie absolue.

rêvent d'un ordre juridique international fondé sur une fédération d'Etats, avec pouvoir coercitif[1].

En France, « l'an IV de la Rédemption », paraît un des plans qui font le plus abstraction de l'état présent : *La République universelle ou Adresse aux Tyrannicides*, par Anacharsis Cloots, orateur du Genre Humain. Les soldats sont des meurtriers et les forteresses des prisons. Les guerres proviennent de la méconnaissance du principe salutaire de l'unité du genre humain. (p. 65 s.) Un corps ne se bat pas avec lui-même : il faut donc fondre l'humanité en une Nation unique (p. 7). Les climats diffèrent ? Mais tous les peuples ont l'instinct de la liberté. « Je propose, s'écrie le fougueux révolutionnaire, un nivellement absolu : une nation, une assemblée, un prince... Le bonheur sera sans bornes. Tout le monde s'empressera de se fondre dans la grande société .» (p. 16 s.) — En 1802, un ancien secrétaire de l'Opéra, Agricola Batain publie : *La Paix, système cosmopolite, ou Projet d'une confédération universelle entre tous les hommes*. Cosmopolis (Paris), an XII. — En 1803, en Russie, paraît le *Raisonnement sur la guerre et la paix* de Malinowsky, ouvrage assez superficiel, qui attribue la fréquence des guerres aux diplomates, dont il demande la suppression. (Kamarowsky, p. 257.) — En 1808, J.-B. Gondon d'Assone fait suivre son traité *Du droit public et du droit des gens, ou Principes d'association civile et politique* (t. II, p. 185 s) de la proposition d'instituer quatre pouvoirs : un congrès ou puissance observatrice et inspectrice, un corps législatif, un tribunal, un protectorat, confié à un seul homme, avec une armée unique.

Vers la même époque, *Fourier* annonce l'avénement de l'humanité universelle et l'institution d'un Congrès et d'un Omniarque (*Théorie des quatre mouvements*, 1808). — En 1814, le comte de *Saint-Simon* et Aug. Thierry, son élève, font paraître *De la réorganisation de la société européenne ou de la nécessité et des moyens de rassembler les peuples de l'Europe en un seul corps*

1. Barchou de Penhoen, *Phil. all.*, t. II, p. 77. — W. Tr. Krug, *Aphorismen zur Phil. des Rechts*; X.., *Patr. Beitrage zum ew. Fr.*, 1800; K. Sal. Zachariæ, *Janus*, 1802; Saalfeld, *De jure generis humani vel divini in gentes vel in unam civitatem, scilicet hunc orbem, conjuncti, seu de jure gentium cosmopolitico*, Stg., 1811; broch. anon. et sans titre à Frf. en avril 1813; F. Krause, *Urbild der Menschheit*, 1811, et Entwurf eines eur. Staatenbundes als Basis des allg. Friedens u. der Freiheit Eur., *Brockhaus D. Blätter*, IV, Lpz., 1814, nº 142, 147, 151 s : l'humanité forme un tout spirituel... — Feuerbach répond par : Die Weltherrschaft das Grab der Menschheit, *Germania*, 1814.

politique en conservant à chacun son indépendance nationale [1]. Il faudrait uniformiser les constitutions nationales et y superposer un parlement indépendant, élu à raison d'un délégué par million d'habitants sachant écrire, fort de l'opinion publique et investi du pouvoir de juger les différends. A côté de lui, siégerait une Chambre des Pairs et un Roi. (Cf. parlementarisme anglais.) La France et l'Angleterre, dont les institutions se rapprochent de celles-là, devraient commencer par s'unir : le reste de l'Europe suivrait... — Saint-Simon, ailleurs, donnait la prédominance aux industriels. Son collaborateur, *Aug. Comte*, s'était séparé de lui parce qu'il voulait donner à l'édifice social une base scientifique avant d'en commencer les travaux matériels. Il donnait la prééminence au pouvoir spirituel. La grande nation que devait former l'Europe occidentale, sorte de Sainte-Alliance des peuples, eût été dirigée par un Comité occidental composé de 30 savants [2].

En 1837, le professeur zurichois Sartorius, dans son *Organon des vollkommenen Friedens*, condamne la guerre au point de vue moral juridique et utilitaire et prône, pour y remédier, une République représentative unique. Des *Tendances pacifiques de la société européenne*, F. Durand tire, en 1841 (p. 182 s), la nécessité pour la France de se mettre à la tête des nations afin de les amener par persuasion à se fédérer. — L'année 1842 voit plusieurs plans nouveaux : William Jay, *War and Peace, the evils of the first and a plan for preserving the last*, N.-Y. ; C. Pecqueur, *De la paix, de son principe et de sa réalisation* [3] (interventions officieuse et obligatoire, arbitrage, codification, Congrès permanent d'ambassadeurs plénipotentiaires...) ; Dr P.-R. Marchand, *Nouveau projet de paix perpétuelle* Ce dernier propose, après des remaniements territoriaux, d'instituer un congrès législatif, exécutif et judiciaire, un budget fédéral et une armée qui « devrait » se livrer à la conquête contre les barbares. — Durant toute cette période, E. de Girardin ne craint pas, pour justifier sa devise (chaque jour, une idée), de proposer vingt remèdes différents,

1. Œuvres, t. XV, not. p. 175-214 ; repris par les disciples et par Pierre Leroux ; Hubbard, *St-S.*, p. 73, 143, 268. — Sarrasin, *Perfect. du projet de l'abbé de St-Pierre*, 1816.

2. *Républ. occid.*, *Syst. de pol. posit.*, t. IV, app., p. 75. — J. de Bagnaux, La g. et l'hist., *Phil. pos*, juil. 1871, p. 322 ; A. Coste, *Princ. d'une sociol. objective*, p. 121.

3. Cf. *Des Armées.*, 1842, et *De la République de Dieu : union religieuse pour la pratique immédiate de l'égalité et de la fraternité universelles*, 1844. — Fallati, Genesis der Völkerges., *Zschr. f. d. ges. Staatswiss.*, 1844, p. 160, 260, 558 ; J. Fröbel, *System der soc. Pol.*, 1847 (alliance démocratique) ; Kaufmann, *Util. pratique d'une acad. univ. du dr. des gens*, 1855.

parfois contradictoires, mais toujours soutenus avec verve. Dans la *Politique universelle* et dans le journal *La Liberté*, il envisage la guerre comme un risque, analogue à l'incendie ou à la grêle, et préconise l'assurance comme le meilleur moyen de s'affranchir de ses conséquences, par une sorte de confédération comportant suppression des armées permanentes [1].

En 1881, le fondateur de l'Ecole de la paix sociale, F. Le Play, dans sa description de *La Constitution essentielle de l'humanité* montre la nécessité de l'Union européenne. — Parmi les juristes, J. Lorimer émet en 1871 une Proposition d'un congrès international basé sur le principe « de facto [2] ».

A l'époque récente, quelques auteurs rapprochent encore l'idéal de la réalité actuelle : ils se contentent de peu, afin d'obtenir plus sûrement la réalisation de leur désir. Peut-être espèrent-ils la paix permanente : ils ne la promettent pas. Ils en cherchent la garantie, non point dans une nouvelle organisation politique, mais dans des réformes *juridiques*, telles que la codification du droit international et la création d'un tribunal des nations [3].

1. Cf. P. Sigaut, *Conf. eur., pour l'abol. de la g. et la réduct. des armées et des impôts*, Mémoire à consulter par le futur congrès, adressé à S. M. l'Empereur, 1859; F. Richter, *Zum Frieden Eur.*, Vorwort an den Kayser der Fr., 1860 (désarm., code, trib., force fédérale); Malardier, *Conf. eur., Réalis. du dr. int.*, 1861, p. 44; Ferrer, *L'Ere nouv., Nécess. d'un code et d'un trib. des nations*, 1863; E. Lebloys. *Voulez-vous la paix et le dés ? Moyens de réal. imméd.*, 1862; Bouvet, *La g.*, p. 199 (diète); Henry, Le *crime*, p. 151; Secrétan, *Les droits de l'human.*, concl.; Cornelius de Boom, *Une solution pol. et soc* , p. 81, 129 s; id., *Confédération, décentralisation, émigration*. 1864; id., *Unité eur., paix, décentr.*, 1867; E. About, *Le progrès*, 1867, et la N[elle] *Carte d'Europe*, 1860; F. Santalier, *Union de la paix entre tous les peuples civ.*, Le Hâvre, 1867; [Adler], *Der Krieg, die Congressidee u. die allg. Wehrpflicht im Lichte der Aufklärung u. Humanität*, Prag, 1868; Strada, *L'Eur. sauvée et la féd.*, p. 203-267 (parlement européen, peut-être amené par la guerre prochaine); Ch. Lemonier, *Les E.-U. d'Europe*, 1872 (suffrage univ.)... — *Contre la g.*, P., 1885; Granjon. *Fratern. univ.*, 1886; Pandolfi, *Féd. et paix*, 1892; Umano, *Fine delle g.*, 1896; *Weltcongress..*, I et II, 1896, 1899; Magalhaes Lima, *L'Œuvre intern.*, 1897; Hoppe, *Weltbund*; Umfrid, *Fr. auf Erden!* 1898; Nécess. de préparer une fédér., *Ec. fr.*, sept. 1898; Trueblood, *Fed. of the World*, 1899; Stead, *U.-S. of Europa*; M[is] de la Fare, *Abol. de la g.*, 1900; Brandt, Etats conf d'Eur., *R. dr. int.*, 1903, p. 154; Duplessix, *Vers la paix : droits et dev. des nations, pacte de paix, arb., dés* : le conseil international reconnaît les gouvernements, juge les contestations, fixe l'importance des armées nationales et internationales... — Kamarowsky, *E.-U. d'Eur.* (russe), 1905. Etc...

2. *R. dr. int.*, p. 1 s; Probl. final du dr. int., *ib.*, 1877, p. 161; *Pr. de dr. int.*, v. — Ahrens, *Dr. naturel*, l. III; Martens, *Pr. du dr. des gens*, I, § 17; Klüber, *Dr. des gens*, p. 467. — Bluntschli, *Gegenwart*, 1878, n[os] 6, 8, 9; *Verf. des eur. Staatenvereins*, 1878; *Dr. int. cod.*, art. 108, p. 111, et p. 59 : non excentrique, mais difficile.

3. *Supra*, p. 327 s. — Seebohm, *Int. reform*, et tr., 1873; Bara, *Sc. de la paix*; Bulmerincq, *Praxis, Theorie u. Codif*, 1874; Larroque, *Création d'un code..*, 1875; Sprague et Lacombe, *Etabl. d'un parl., d'un code...*, et Marcoartu, *Essays on intern. law*, 1876. — Pradier-Fodéré, t. VI, p. 102, et référ.; Inst. de dr. intern. — Fiore, *Dr. int.*, tr. Pradier, II, p. 190; *Dr. int. cod.*, p. 275; *Appel à la presse et à la dipl.*; *R. dr. int.*, 1899, p. 120, 231, 240... — Dudley Field, *Outlines of an int. code*, 1872.

Signalons enfin les auteurs contemporains spécialement « pacifistes », dont l'énumération se trouve dans les bibliographies et catalogues et dont, pour cette raison, nous ne retiendrons ici que les efforts collectifs.

III

Quels ont été les résultats de tous ces projets? Ceux qui voulaient trop n'obtinrent rien. Plusieurs d'entre eux étaient vraiment trop chimériques : ils méconnaissaient la nature humaine ou en prenaient trop à leur aise avec les nécessités historiques et les lois sociales. Les uns redistribuaient les territoires, d'autres fondaient partout des républiques, sur le papier. Les codifications ne tenaient pas toujours assez compte de la divergence des mœurs et des lois, ni de la difficulté d'aboutir sans éveiller les susceptibilités ou les préoccupations d'indépendance [1]. Tous demeuraient des manifestations individuelles et presque platoniques. La « vocation de la science » est peut-être de résoudre le problème, mais à côté des savants enfermés dans leurs cabinets de travail, des livres et brochures entassés dans les bibliothèques, il y a place pour les propagandistes et pour les discours et conférences. L'action sur le public a eu lieu jusqu'ici surtout par l'effort concerté des **sociétés de la paix**.

Sans remonter à la Confrérie de la Paix, fondée en 1182 par le charpentier Durand [2], ni même aux sectes de Quakers ou Amis, Mennonites, Anabaptistes, Doukhobortsi, on trouve en Amérique l'origine du mouvement actuel. La première société fut fondée à Boston vers 1810, grâce à l'initiative du Dr W. Ellery Channing et du Dr Noah Worcester [3] (*A solemn review of the custom of*

— G. Pays, *Le contrat int.*, 1886 ; Roszkowski, *Codif.*, *R. dr. int.*, 1889, p. 521 ; Lœventhal, *Weg zum bleib. Frieden*, 1896 ; Besson, Arb. et cod., *R. pol. et parl.*, sept. 1898 ; articles dans presque toutes les revues à propos de la Confér. de la paix...

1. Les résultats déjà acquis par l'effort systématique dirigé contre la guerre nécessiteraient un chapitre spécial : depuis les amphictyonies grecques, jusqu'à nos commissions et bureaux internationaux, en passant par les Trêves de Dieu, les arbitrages, les désarmements partiels... — Kazansky, Premiers éléments de l'org. univ., *R. dr. int.*, 1897, p. 238 s, et *Unions admin.*, Odessa, 1897 ; Moynier, *Bureaux intern.* ; Descamps, *Offices int.* ; H. La Fontaine, Budget int., Dr. adm. int., dans : *La Paix*, p. 25 s. — *Congrès des sc. pol.*, 1900, not. p. 68, et p. 10 : rapport de M. An. Leroy-Beaulieu.

2. F. Passy, Une ligue de la paix sous Philippe-Auguste, *J. des Ec.*, juin 1900.

3. Channing, *Disc. on war*, p. 171 s : N. Worcester. — Ed. Potonié-Pierre, *Histor. du mouv. pac.;* E. Ducommun, *Précis hist. du mouv.;* F. Passy, *Hist. du mouv.; Liste des org. du mouv. pac. au 1er mars 1905* (Bureau intern. de la Paix)...

war). L'exemple fut rapidement suivi dans l'Ohio, le Massachusets, le Rhode-Island, la Caroline du Sud, qui constituèrent l'*American Peace Society*. La Société fondée à Philadelphie en 1816 devint l'*Universal Peace Union*. L'exemple fut suivi en Angleterre où, la même année, on créa la *Peace Society* ; puis en France, où se forma, en 1821, la *Société de morale chrétienne*. Vers 1830 un homme de bien, le comte de Sellon [1], donna un certain renom à la société de la Paix de Genève. Le manque d'unité dans les vues amena la nécessité de réunions périodiques : le congrès de Londres, en 1843, adressa aux gouvernements une invitation à recourir, en cas de différends, à la médiation de tiers désintéressés. Depuis lors, les fondations et les réunions se sont succédées d'année en année avec un succès croissant [2] qui donne bon espoir dans la réalisation future des aspirations vers un peu plus de justice.

1. *Arch. de la soc. de la paix de Gen.*, I, p. 150 ; *Recueil de lettres...*, 1832, p. 31 ; *Adresse...* ; Sartorius, *Org. des vollk. Friedens*, p. 279...

2. Parmi les plus intéressantes créations : Union et Bureau interparlementaires, Bureau int. perm. de la paix à Berne, Groupe parlem. français de l'arb., Institut intern. de la Paix à Monaco, Délég. perm. des soc. fr., Soc. fr. pour l'arb., Ligue intern. de la Paix et de la Liberté, Assoc. de la Paix par le droit, Fraternitas inter gentes, Conciliation des intérêts intern., etc...

CONCLUSION

L'idéal qui ressort de la doctrine pacifique ne constitue pas, on le voit, une construction dans le vide. Les idées lui fournissent une base beaucoup moins mouvante que les sentiments. Pas une seule fois, nous n'avons eu recours au pathétique ni aux arguments déclamatoires. L'observation et la logique seules nous ont fourni les moyens d'appréciation. Nous avons vu que la guerre a évolué, mais vers le pire, qu'elle a eu peut-être quelque raison d'être ou du moins quelque fatalité dans le passé, mais qu'elle est devenue une contingence, un non-sens, une calamité, un crime. Le maintien de la paix générale et la réduction des armements excessifs qui pèsent lourdement sur toutes les nations nous ont apparu comme le but auquel doivent tendre les efforts de tous les gouvernements et de tous les individus. (Manifeste du tsar Nicolas II.) L'avénement de ces bienfaits est subordonnée au développement des procédés légitimes de satisfaction des besoins, au triomphe des institutions libérales et de l'esprit de tolérance, et enfin à la consécration des principes juridiques sur lesquels reposent la sécurité des Etats et le bien-être des peuples. Cette paix, ce bien-être doivent consister non pas dans la jouissance désordonnée, ni dans la résignation, le repos ou l'indolence, pires que la mort, mais dans la puissance, l'activité, la variété, seules capables de donner une raison de vivre. Quant à leurs chances de réalisation, il faut se garder du doute et de l'illusion. « Le sceptique croit que l'humanité piétine sur place : il se trompe. Il ne voit pas que nos pères nous ont épargné les erreurs même où ils sont tombés. Celui qui a la foi dogmatique croit que l'humanité est arrivée. Il y a un milieu entre ces deux hypothèses : il faut se dire que l'humanité est en marche et marcher soi-même. Le travail vaut la prière : agissons au lieu de prier. N'ayons espoir qu'en nous-mêmes et dans les autres hommes... Le monde nous suit-il ? Avançons toujours. Nous sommes comme sur le Léviathan :

perdu dans l'océan, il arriva pourtant. Peut-être l'humanité arrivera-t-elle aussi à un but ignoré qu'elle se sera créé à elle-même. Nulle main ne nous dirige, nul œil ne voit pour nous; le gouvernail est brisé depuis longtemps ou plutôt il n'y en a jamais eu; il est à faire : c'est une grande tâche et c'est la nôtre [1]. »

Nul doute que l'élimination des guerres ne soit comprise dans l'idéal et dans le devoir de l'humanité. Mais il reste une question d'ordre relatif, non la moindre. Le moment est-il bien choisi et les circonstances opportunes pour se livrer à la propagande pacifique? Deux grands intérêts se trouvent en présence dans la société moderne : celui de la sauvegarde de l'existence, de l'indépendance nationales, c'est-à-dire, en cas de besoin, de la prépondérance par les armes, et celui de la civilisation, des principes, c'est-à-dire de la supériorité par l'industrie et par la science : c'est non pas en les sacrifiant l'un à l'autre, mais en les conciliant, qu'on rendra le pays puissant [2]. « La jeunesse a un double devoir : celui de défendre jusqu'à la dernière extrémité sa patrie, mais aussi celui de la défendre contre la guerre [3]. » Peut-être la France, que nous voulons grande, et qui le fut sur le terrain militaire, le sera-t-elle davantage encore dans les œuvres de paix, de travail et de justice.

1. Guyau, *Esquisse d'une morale sans obligation ni sanction*, p. 251.
2. Beudant, *Discours à la Faculté de droit*, 1890.
3. Fréd. Passy, *Congrès intern. des Etudiants*, Liège, 1905.

ERRATA

P. 10, note, 23e ligne, après : *Dudley*, ajouter : *Field*.
P. 64, 22e l., au lieu de : *moins nuisibles*, lire : *plus nuisibles*.
P. 67, 1re l., au lieu de : *moblie*, lire : *mobile*.
P. 96, note 3, 5e l., au lieu de : *pyschose*, lire : *psychose*.
P. 102, 3e l., au lieu de : *d'autrui*, lire : *par autrui*.
— 4e l., au lieu de : *par autrui*, lire : *d'autrui*.
P. 123, l. 31, au lieu de *XVIIIe siècle* lire *XIIIe siècle*.
P. 178, note 1, au lieu de : *telles seraient*, lire : *tel serait*.
P. 279, 19e l., au lieu de : *Que faut-il*, lire : *Lui laisserai-je le temps de tirer*.
P. 318, au lieu de *Section VI*, lire : *Section IV*.
P. 336, 15e l., au lieu de *irdische Göttliches*, lire *irdisches Göttliche*.
P. 363, 17e l., au lieu de : *sa inévitabilité*, lire : *son inévitabilité*.
P. 370, 15e l., au lieu de : *en raison du degré*, lire : *en raison inverse du degré*.
P. 472, 35e l., au lieu de : *convecables*, lire : *concevables*.
P. 485, 18e l., au lieu de : *troubles*, lire : *guerres*.
— 20e l., au lieu de : *guerres*, lire : *troubles*.
P. 596, 20e l., au lieu de : *elle ait*, lire : *aient*.
P. 603, notes, 6e l., au lieu de : *impose*, lire : *imposa*.

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION

PARTIE PRÉLIMINAIRE

PREMIÈRE PARTIE

LA GUERRE IMPULSIVE

DEUXIÈME PARTIE

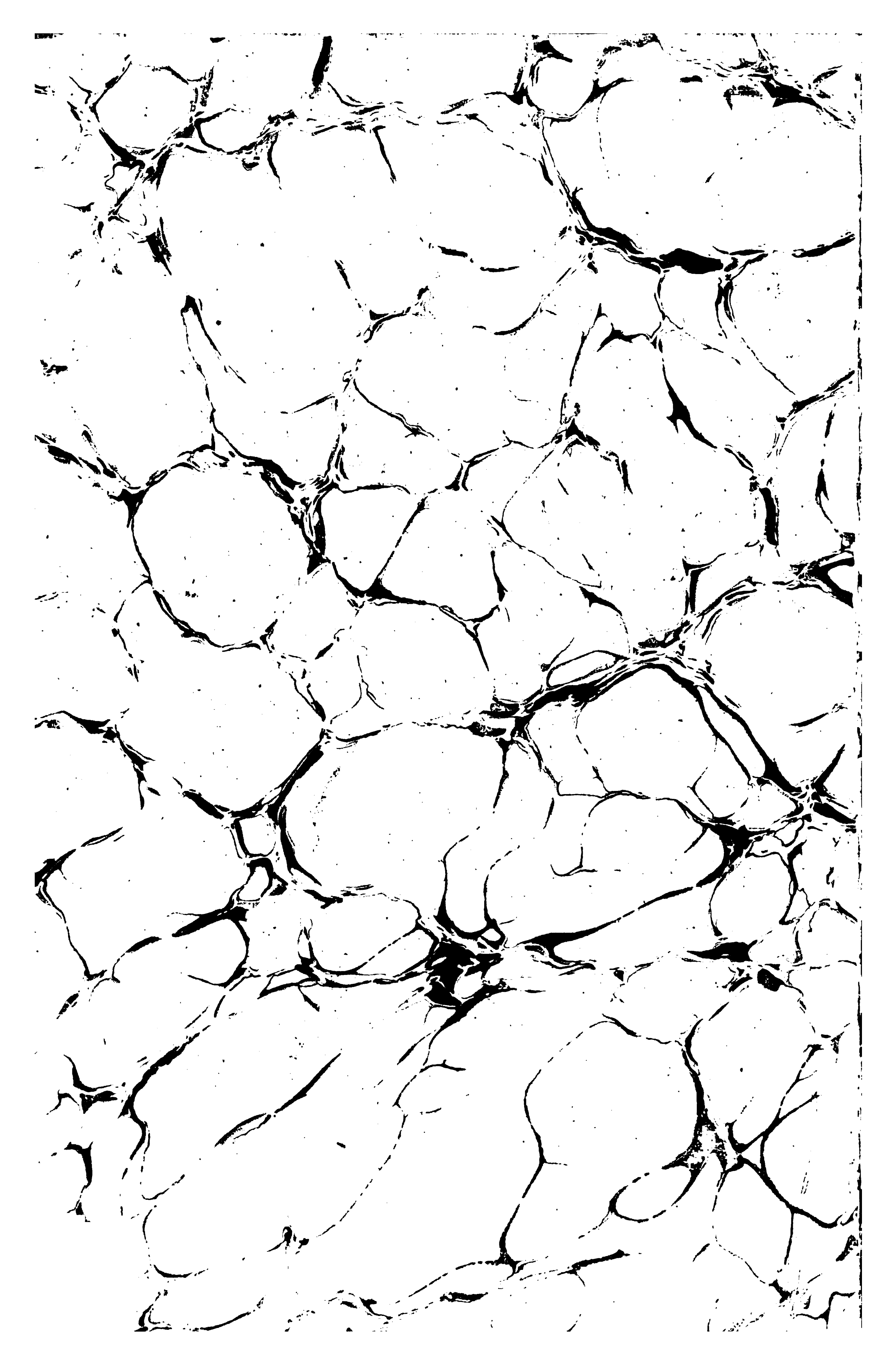
LA GUERRE ENVISAGÉE COMME MOYEN POUR UN BUT SPÉCIFIQUE

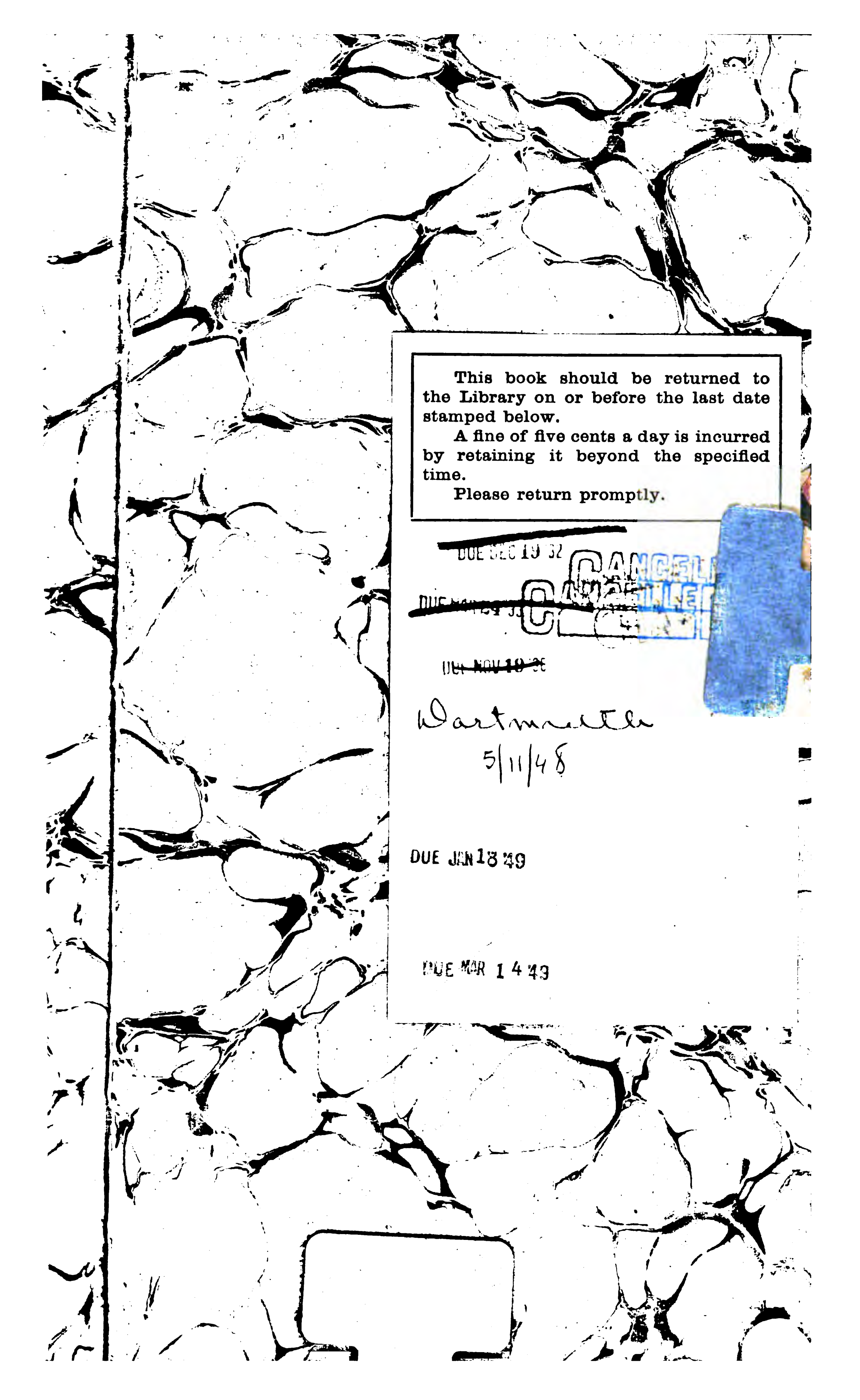
LIVRE II. — Les effets généraux de la guerre.

QUATRIÈME PARTIE

LA GUERRE SANS FONCTION

Imprimerie Générale de Chatillon-s-Seine. — A. PICHAT.





This book should be returned to the Library on or before the last date stamped below.
A fine of five cents a day is incurred by retaining it beyond the specified time.
Please return promptly.
DUE DEC 19 '32
CANCELLED
DUE NOV 18 '36
Dartmouth
5/11/48
DUE JAN 18 '49
DUE MAR 1 4 '49